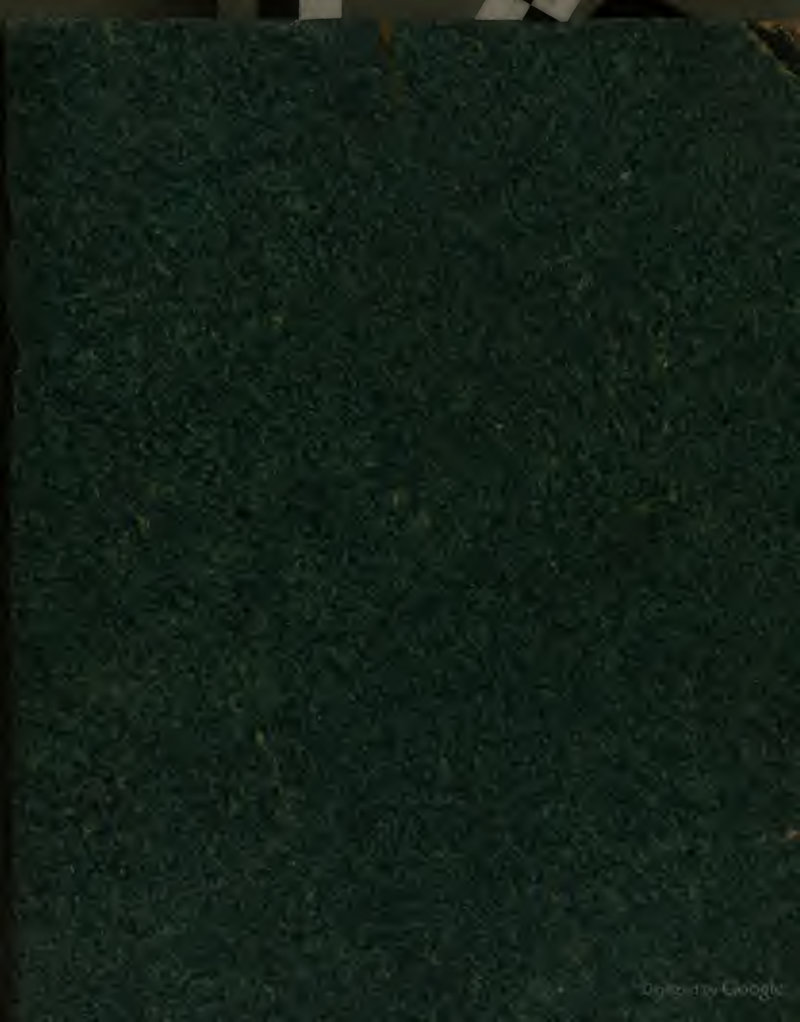
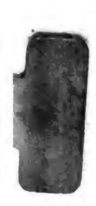




» on les posa sur des charbons pilés, & sur des » peaux chargées de leur laine. La longueur du » temple est de quatre cent vingt pieds, la largeur » de deux cent-vingt : il est orné de cent vingt-» sept colonnes élevées aux frais d'autant de » Rois : leur hauteur est de soixante pieds ; il y » en a trente-six de travaillées.

Le comte de Caylus fait quelques réflexions sur ce passage de Pline, & il couvre de ridicule un Evêque d'Avranche, nommé *Robertus Canalis*, qui après la comparaison de l'église gothique de Notre-Dame de Paris, avec le plus superbe temple de la Grèce, ne craint point de donner la préférence à la première.

Les richesses immenses que le temple de *Diane* contenoit, furent sans doute la cause des différentes révolutions qu'il éprouva. Il n'est parlé dans les anciens que de deux incendies de ce temple ; le premier par les Amazones, & le second par Philostrate : cependant il passe pour avoir été rétabli sept fois ; peut-être que par ces restitutions on ne doit entendre que des agrandissemens ou des embellissemens considérables. Son entière destruction arriva l'an 263 sous l'empereur Gallien. On ne voit point qu'il ait été ensuite réparé ; il n'en est pas même parlé depuis, si ce n'est dans les voyageurs qui disent en avoir vu des restes.

Quant à la statue de *Diane d'Ephèse*, elle est assez connue par les copies multipliées qui en existent.

Le corps de la statue est ordinairement divisé par bandes, ensorte que la Déesse y paroît comme emmaillotée. Elle porte sur la tête une grande tour à plusieurs étages ; sur chaque bras, des lions ; sur la poitrine & sur l'estomac, un grand nombre de mammelles. Tout le bas du corps est parsemé de différens animaux, de bœufs ou taureaux, de cerfs, de sphinx, de cancres, d'abeilles, d'insectes, &c. On y voit même des arbres & d'autres plantes ; tous symboles qui ne signifient peut-être autre chose que la nature elle-même, ou le monde avec ses productions.

Le Comte de Caylus a fait graver une statue de *Diane d'Ephèse*, qui le porte à croire que le premier culte rendu à cette Déesse en Asie, doit avoir été Egyptien. Il observe que la vanité des Grecs qui les conduisoit à vouloir passer pour inventeurs, & à s'approprier tout ce qu'ils avoient emprunté des autres nations, leur avoit fait déguiser en mille manières & ce culte & la figure de la Déesse. La succession de plusieurs siècles favorisa ces altérations. Ce sont les Grecs qui ont ajouté à la figure primitive les cerfs, les abeilles, les roses, & sur-tout les représentations des divinités de la mer que les Egyptiens paroissent n'avoir ni connues ni révérées, & qu'ils n'ont jamais placées sur leurs monumens. Le Comte de Caylus rejette avec raison le passage de Pline, d'après lequel il paroîtroit que la statue de *Diane* n'avoit jamais éprouvé de changemens, malgré les révolutions arrivées au temple : *Virgineum & numquam mutatum*.

Plus les monumens de *Diane* sont chargés d'attributs, moins ils paroissent anciens au Comte de Caylus. La figure simple est selon lui la première idée ; les attributs sont enfantés par des allégories qui ne naissent qu'après coup. On peut croire avec ce savant antiquaire, que la figure originale de la Déesse étoit à-peu-près telle qu'il l'a fait dessiner (*Rec. t. Mém. de l'Acad xxx.*). Elle a plus conservé le caractère Egyptien que tous les autres monumens de cette divinité publiés jusqu'ici ; elle est d'une extrême simplicité, les jambes réunies, les bras entièrement enveloppés, vêtue & disposée comme le principal Orus de la table Isiaque. La seule addition Grecque que l'on pourroit y appercevoir, sont les mammelles multipliées dont elle est environnée à une certaine hauteur, & qu'on prendroit aisément pour des fruits. Les Grecs chargèrent la statue de *Diane* de quantité d'attributs, & entr'autres de beaucoup de mammelles qui désignent son abondance & la faculté qu'elle avoit de donner la vie aux hommes & aux animaux. C'est ainsi qu'elle est représentée sur des médailles de Domitien, de Trajan, de Sabine, de Marc-Aurèle, de Commode, de Mamée, d'Otacile, d'Etruscille & de Gallien. Ces médailles ont pour légende : ΑΡΤΕΜΙϹ ΕΦΕϹΙΑ, ou ΑΡΤΕΜΙϹ ΕΦΕϹΙΩΝ.

La *Diane d'Ephèse* n'étoit certainement pas différente de la *Diane* honorée dans la plus petite bourgade ou sur la montagne la plus isolée : c'étoit toujours la Lune, la Déesse de la chasse, la fille de Latone & la sœur d'Apollon. Cependant *Diane*, avec tout autre surnom, ne fut jamais aussi célèbre que *Diane d'Ephèse*. La singularité de sa statue, la magnificence & les richesses de son temple, les fêtes que l'on célébroit en son honneur, le concours de monde qui se rendoit dans cette ville, une des plus considérables de l'Asie, lui méritèrent la vénération des peuples ; & la superstition peut-être contribua encore plus que tous les autres motifs à l'établissement du culte de cette Divinité dans différens pays. La ville de Colophon étoit trop voisine de celle d'*Ephèse* pour ne point admettre le culte que l'on y rendoit à *Diane*. Aussi voyons nous que sur une médaille de Domitien où la Déesse est nommée (*Vaill. Urb. numis. p.* 298.) ΑΡΤΕΜΙϹ ΚΟΛΟΦΩΝΙΑ, elle est représentée dans la même attitude & avec les mêmes attributs que celle d'*Ephèse*, c'est-à-dire, entre deux cerfs, avec les mammelles, & les mains appuyées sur des broches. Mais Apollon ayant un oracle fameux à Claros, dans le voisinage de Colophon, les habitans qui avoient donné le surnom de Κλάριος à Apollon, voulurent par conformité donner à *Diane* l'épithète de Κλαρία ; elle se lit sur une médaille de Trajan (*Vaill. ibid.*) ΑΡΤΕΜΙϹ ΚΛΑΡΙΑ ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ. La Déesse y est représentée comme sur la précédente.

La ville de Magnésie, sur le Méandre, avoit une grande vénération pour *Diane*; les habitans prirent le titre de ses Néocores sur une médaille de Maxime (*Vaill. ibid.*) ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ. Sur une autre de l'Empereur Hadrien, ils lui donnent le titre de Λευκόφρυς, aux blancs-sourcils. ΛΕΥΚΟΦΡΥΣ ΜΑΓΝΗΤΩΝ; elle est représentée comme la *Diane d'Éphèse*, à quelque différence près. Xénophon, qui fait mention du culte que lui rendoient les Magnésiens, n'explique point pour quelle raison ils lui donnèrent cette épithète. Strabon (*lib. XIV. p.* 647.) dit que son temple étoit, à la vérité, inférieur à celui d'*Éphèse* quant à l'étendue & aux richesses, mais qu'il le surpassoit pour l'élégance & la délicatesse de l'architecture, & qu'à l'exception du temple d'*Éphèse* & de celui de Didymes, il étoit le plus grand de tous ceux d'Asie.

Le culte de *Diane d'Éphèse* avoit été aussi admis par les habitans de Métropolis en Phrygie, soit à cause d'une alliance entre ces deux villes, soit pour quelqu'autre raison particulière. On lit sur une médaille d'Otacile ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΑΡΤΕΜΙΣ (*Vaill. Urb. Neumis. p.* 298. & la Déesse est représentée avec plusieurs mammelles, ayant d'un côté & de l'autre le signe de la lune.

Diane & Cérès étoient regardées par les Grecs d'Asie comme une seule & même Divinité représentée sous différens symboles; c'est pourquoi l'une & l'autre étoient appelées Ευλακία, Ευκλία, Σωτερία, Πάμπανα.

Sur une pierre gravée du Muséum de Florence, *Diane d'Éphèse* est représentée avec de grandes ailes; *Diane* en portoit aussi sur le coffre de Cypselus; & Pausanias (*lib. v.*) avoue ingénuement qu'il ne comprenoit pas la raison de cet attribut extraordinaire.

DIANE d'Éphèse (On voit la statue de) sur les médailles d'Apamée de Phrygie, de Magnesia en Ionie, de Philadelphie en Lydie; d'Éphèse.

DIANIS mansuetis. Muratori (38. 5. *Thes. Inscript.*) rapporte une inscription grecque, dans laquelle on lit: ΑΡΤΕΜΙΣΙΝ ΠΡΑΙΑΙΣ, *Dianis mansuetis.* C'est le seul exemple de *Diane* prise au pluriel, comme les *Fortunæ* & les *Junones*.

DIANIUM, lieu, bois ou temple consacré à Diane, *locus Dianæ sacratus*, dit Festus. On lisoit à Rome l'inscription suivante (*Guther. de Jur. Vet. Pont. III.* 4.):

C. JULIANUS
CAELIUS ANT
F.
. . . . . .
DIANIUM. D. D.

DIANIUS. Le temple de Diane, situé sur le Mont-Aventin, lui fit donner ce surnom.

DIAPANTON. } Muratori (*Thesaur. Inscr.*)
ΙΥΑ ΠΑΝΤΩΝ. }
rapporte deux inscriptions grecques relatives à des jeux, dans lesquelles on lit le second mot (*pag.* 632. 651.) & deux inscriptions latines relatives au même objet, dans lesquelles on lit le premier. Cet écrivain croit qu'ils signifient que l'athlète ou l'acteur dont il est fait mention dans ces inscriptions, avoit été couronné dans tous les jeux, parce que διαπαντὸς veut dire toujours, ou simplement qu'il avoit été couronné avec l'applaudissement de tous, διὰ πάντων, *cum omnium plausu.*

DIAPASMATA, poudres odorantes que les anciens répandoient sur leurs membres après s'être baignés. Pline le dit (*XIII.* 2.): *Siccis odoribus constant, quæ diapasmata vocantur.* C'étoient aussi des pastilles que l'on mâchoit pour se parfumer l'haleine; & Martial a employé dans ce sens le mot *diapasma* (I 88. I.).

DIAS, dans la Lycie. Goltzius seul a attribué des médailles impériales grecques à cette ville.

DIALCHISMA, est dans la musique ancienne un intervalle faisant la moitié du semi-ton mineur. Le rapport en est irrationel, & ne peut s'exprimer en nombre.

DIASIES, fête qui se célébroit à Athènes en l'honneur de Jupiter. Aristophane parle des *Diasies* dans sa comédie des nuées (*Act.* I. *p.* 116. *de l'édition d'Amsterdam in-*12. 1770.); sur quoi son Scholiaste remarque que c'étoit une fête de Jupiter Milichien, laquelle tomboit à la fin du mois Antestérion, qui répondoit à peu-près à notre mois de Janvier. Il ajoute que néanmoins Apollonius d'Acarnanie distingue les *Diasies* de la fête de Jupiter Milichien; & qu'à ce que quelques-uns disoient, cette fête étoit ainsi appelée, par ce que les Athéniens y faisoient des prières pour être exempts des dommages qui leur pourroient arriver. Enfin il rapporte encore un autre sentiment, selon lequel les *Diasies* étoient une fête où les Athéniens faisoient des assemblées publiques hors des murailles de la ville, & l'y célébroient. Dans la même comédie d'Aristophane (*p.* 136.) un père dit à son fils qu'il lui avoit acheté un petit char pour la fête des *Diasies*. Le Scholiaste de ce Poète fait observer (*sur la comédie des Cavaliers, p.* 134 *de l'édition de Genève, in-fol.* 1607.) que les *Diasies* étoient la grande fête d'Athènes. Lucien, dans son Charidème, & Suidas en parlent aussi. Hésychius ajoute que les *Diasies* étoient une fête qui se célébroit avec une tristesse singulière.

DIASPHENDONÈSE, supplice très-cruel. On plioit à grande force deux arbres, à chacun desquels on attachoit un des pieds du criminel; ensuite on lâchoit les deux arbres, qui emportoient chacun une partie du corps. On croit que ce supplice étoit venu de Perse. Bessus, l'assassin de Da-

rius, pérît ainsi par l'ordre d'Alexandre. Aurélien fit punir de cette manière un soldat qui avoit commis un adultère avec la femme de son hôte.

DIATONIQUE, *sons* ou *cordes diatoniques.* Euclide distingue sous ce nom, parmi les sons mobiles, ceux qui ne participent point du genre épais, même dans le chromatique & l'enharmonique. Ces sons, dans chaque genre, sont au nombre de cinq; savoir le troisième de chaque tétracorde; & ce sont les mêmes que d'autres appellent *apycni.* *Voyez* APYCNI, GENRE, TETRACORDE.

DIATRETARII. } *DIATRETUM.* } Les ciseleurs des vases, ou *calices diatreti*, étoient appelés *diatretarii.* *Voyez* CALIX.

DIATRIBA, mot latin formé du grec διατριβή, qui signifie assemblage ou assemblée, secte, académie, &c.

DIAULE. Kircher, dans sa *Musurgie*, donne une figure du *diaule* des anciens. *Voyez* FLUTE. On appeloit cette espèce de flûte *diaule*, à cause qu'elle étoit double, & par opposition au *monaule*, qui étoit une flûte simple.

DIAULIE. Dans quelques Auteurs on trouve que dans l'ancien théâtre tous les acteurs venant à se taire, on entendoit un joueur de flûte qui exécutoit un air dans l'intérieur du théâtre. Cet air s'appeloit *diaulie*, & probablement on l'exécutoit sur le *diaule*; au moins le nom de *diaulie* le fait soupçonner; & le grand usage que les anciens faisoient de la flûte double, ou *diaule*, sur leur théâtre, semble le confirmer.

DIAULODROMES, coureurs qui se disputoient le prix de la vîtesse dans les jeux publics. Ils parcouroient un stade en allant & un stade en revenant, sans s'arrêter: ce fut de-là qu'ils prirent le nom de *diaulodrome.* Ils parurent pour la première fois dans les jeux olympiques, à la quatorzième olympiade. On les couronnoit d'une branche d'olivier sauvage; & Hypenus de Pise eut le premier cet honneur.

DIAZEUXIS. Les cordes homologues des deux tétracordes, entre lesquels il y avoit *diazeuxis*, sonnoient la quinte, au lieu qu'elles sonnoient la quarte quand ils étoient conjoints.

DIBAPHUS, } ΔΙΒΑΦΟΣ, } ΔΙΒΑΦΑ, } étoffe de pourpre d'une couleur très-foncée, parce qu'elle avoit été teinte deux fois. Ces mots sont formés de δὶς, *deux*, & de βάπτω, *je teins.* On vendoit la livre de cette pourpre, du temps de Pline, jusqu'à mille deniers, environ 900 liv. de notre monnoie actuelle. Elle servoit à former les *clavus* des laticlaves, les bordures de la prétexte, de la chlamyde des généraux, & le *paludamentum* des Empereurs. Horace dit qu'un riche est vêtu d'étoffe de pourpre teinte deux fois (*II. od.* 16. 35.): *Te bis Afro murice tinctæ vestiunt lanæ.*

DICASTÈRE, tribunal de justice, & en particulier tribunal d'Athènes, où le peuple jugeoit lui-même sans Magistrats.

DICATISSIMUS a dans les inscriptions le même sens que DEVOTISSIMUS. *Voyez* ce mot.

DICÉ, Divinité des Grecs; elle étoit fille de Jupiter & de Thémis (*Hesiod. Opera*, v. 254. *Theog.* v. 902.), & respectable à tous les Dieux (*Hesiodi Opera*, v. 255.). Son office étoit d'accuser les coupables au tribunal de Jupiter, (*Hesiod. Op.* v. 257.) & de donner de bons succès aux entreprises des hommes (*Hes. Theog.* v. 904). *Dicé* étoit vierge (*Hes. Op.* v. 254.), pour marquer que les juges doivent être d'une parfaite intégrité. On la faisoit fille de Jupiter, parce qu'il est le roi de l'Univers, le souverain législateur; & de Thémis, parce qu'elle est la Déesse de la justice.

DICÉLIES. } ΔΙΚΗΛΙΣΑΙ. } ΔΙΚΗΛΙΤΑΙ. } Athenée (*l.* 14.) & Suidas appellent de ce nom des farces ou des scènes libres conservées de l'ancienne comédie.

DICERATIUM, } ΔΙΚΕΡΑΤΙΟΝ, } double KERATION (*Voy.* ce mot), impôt mis par l'Empereur Nicéphore sur chaque bourgeois de Constantinople, pour la réconstruction des murs de cette ville.

DICHALCON, double Chalcon. ΔΙΧΑΛΚΟΝ.
On trouve cette monnoie parmi les médailles de *Chio.* *Voyez* CHALCOUS.

DICROTA. Cicéron (*ad Attic.* v. 2. & XVI. 4) désigne par ce mot un navire. Les interprètes sont partagés sur son caractère distinctif. Les premiers veulent qu'il eût deux gouvernails, l'un à la pouppe & l'autre à la proue; ce qui paroît impraticable. Selon les autres, la *dicrota* avoit de chaque côté deux rangs de rames: δίκροτος voulant dire qui bat deux coups à la fois, cette explication est très-vraisemblable.

DICTAMNE DE CRÊTE, plante à tête écailleuse, du milieu de laquelle s'élève une fleur en gueule, & des fleurons avec plusieurs anneaux, qui forment un long épi pendant.

Il est vraisemblable que notre *dictamne*, ou, comme plusieurs l'écrivent, *dictame* de Crète, est le même que celui des anciens. En effet, d'habiles critiques ont heureusement rétabli un passage de Dioscoride, défiguré par quelques copistes, au moyen de quoi cet Auteur ne dit pas que le *dictamne* ne porte point de fleurs ni de graine; mais il dit que ni sa fleur ni son fruit ne sont bons à rien. Pline qui compare le *dictamne* au pouliot,

ajoute qu'on ne se sert que de ses feuilles. Théophraste est du même avis. Damocrate, dans Galien, parle aussi des fleurs du *dictamne*. Enfin c'étoit un fait si commun, & si peu révoqué en doute, que Virgile lui-même a décrit la tige & la fleur du *dictamne de Crète*.

Hic Venus indigno nati concussa dolore,
Dictamnum genitrix Cretæâ carpit ab Idâ,
Puberibus caulem foliis, & flore comantem
Purpureo. (Æneid. lib. XII. v. 412.)

« Vénus, touchée de voir qu'une indigne trahison avoit réduit son fils dans un état déplorable, va cueillir sur le Mont-Ida, dans l'isle de Crète, du *dictamne*, dont la tige est garnie de feuilles velues, & porte à son sommet de longs bouquets de fleurs purpurines. »

Prouvons, par la description botanique de cette plante, que celle du Poète est très-exacte.

Le *dictamne de Crète*, qui vient naturellement en Grèce, & particulièrement en Candie, dans les fentes des rochers, pousse des racines brunes & fibreuses, des tiges dures & couvertes d'un duvet blanc, hautes de neuf pouces, & branchues. Les feuilles naissent deux à deux aux nœuds des tiges; elles sont arrondies, longues d'un pouce, couvertes d'un duvet épais, blanchâtre: leur odeur est agréable, leur saveur est très-acre & brûlante. Les fleurs naissent au sommet des branches, dans de petites têtes feuillées en forme d'épi, & comme écailleuses, de couleur purpurine en-dehors. Ces fleurs sont d'une seule pièce en gueule, d'une belle couleur de pourpre, portées sur un calice en cornet cannelé, dans lequel sont renfermées quatre graines arrondies très-menues.

Le *dictamne*, quoiqu'originaire des pays chauds, peut néanmoins endurer le froid de nos hivers, pourvu qu'on le plante dans un terrain sec & sablonneux. On le multiplie de boutures, qu'on met à l'abri du froid, & qu'on arrose jusqu'à ce que les rejetons ayent pris racine, après quoi on les plante dans des pots. Il fleurit au milieu de l'été; mais ses graines n'acquièrent guère leur maturité que dans un climat chaud, en Provence, en Languedoc & en Italie.

Nous connoissons encore une seconde espèce de *dictamne*, appelée par les Botanistes, *dictamnus montis Sipyli, origani foliis*. Flor. Bat. *Origanum montis Sipyli*. H. L. 463. Cette seconde espèce a été trouvée sur le Mont-Sipyle, dans l'Asie mineure, près du Méandre, par le Chevalier Wheller, dans ses voyages, & par lui envoyée à Oxford. C'est une très-jolie plante qui porte de grands épis de fleurs d'une beauté durable; ce qui fait qu'elle mérite une place dans les jardins des curieux; elle se multiplie & se cultive, à tous égards, comme la précédente.

Quelques étymologistes ont dérivé assez naturellement le nom de *dictamne*, de *Dictea*, montagne de Crète, dont Virgile parle si souvent; ou, si l'on aime mieux, *de Dictamo*, ancienne ville de l'isle de Crète, territoire qui n'est plus aujourd'hui qu'une petite bourgade de la Canée, dans l'isle de Candie. Le Lecteur curieux d'érudition sur cette matière, en trouvera dans l'ouvrage d'un Allemand nommé Geyer, dont voici le titre: *Geyeri (Joh. Daniel) Thargelus Apollini sacer. Francof.* 1687. in-4°. (*Article de M. le Chevalier de Jaucourt.*)

DICTATEUR. On trouvera dans le Dictionnaire d'*Économie Politique & Diplomatique*, l'histoire de la *Dictature*, & les prérogatives de ce maître absolu des Romains, dont le pouvoir expiroit nécessairement au bout de six mois. Les FASTES CONSULAIRES renferment la suite des *Dictateurs*. Nous ne parlerons donc ici que des marques distinctives de leur dignité.

Les Grecs appeloient un *Dictateur* διύπατος, double-Consul, parce que ce Magistrat extraordinaire avoit seul l'autorité des deux Consuls, & vingt-quatre Licteurs pour le précéder, même dans la ville, avec les haches & les faisceaux, tandis que chaque Consul n'en avoit que douze.

Le *Dictateur* ne pouvoit sortir de l'Italie, ni monter à cheval. Plutarque (*in Fab.*) donne deux raisons de la seconde défense; d'abord, parce qu'on plaçoit la principale force de Rome dans l'infanterie, & qu'on vouloit y fixer la présence du *Dictateur*; peut-être aussi parce que le peuple ayant accordé un pouvoir illimité à ce Magistrat, vouloit lui rappeler par cette défense que ce même peuple lui étoit supérieur. Cependant le Sénat permit de monter à cheval au *Dictateur* Fabius Maximus Verrucossus, qui le lui avoit demandé; les motifs de cette concession furent le mérite extraordinaire de Fabius, & le danger que couroit la république à cette époque, qui suivoit la bataille de Cannes.

DICTATOR convivii; c'étoit le même que le Roi du festin. On le constituoit *Dictateur* en plaçant une couronne sur sa tête. Plaute décrit cette élection (*Pers. v.*):

Do hanc tibi florentem florenti: tu eris sic Dictatrix
nobis.

DICTÉEN. *Voyez* DICTEUS.

DICTERIUM, bouffonneries, par le moyen desquelles les farceurs cherchoient à fixer l'attention des spectateurs (*Varron apud. Non. 1I. 249.*):

Et orthophallica attulit psalteria,
Quibus sonant in Græcia dicteria,
Qui fabularum collocant exordia.

DICTEUS, surnom de Jupiter, pris de l'antre

de Dictée, où Rhéa, sa mère, l'avoit mis au monde, & où il avoit été élevé. Cette antre étoit dans l'isle de Crète. *Voyez* ABEILLES.

DICTYNNE, Nymphe de l'isle de Crète. L'antiquité a attribué à la Nymphe *Dictynne* l'invention des rets ou filets propres à la chasse; & c'est de-là que son nom lui fut donné; car δίκτυον en grec signifie un rets, *rete*. La Nymphe *Dictynne* fut si amie de Diane, que les Poëtes les confondent en quelque sorte, ou du moins qu'ils donnent quelquefois à Diane le nom de *Dictynne*. D'autres disent que *Dictynne*, ayant excité la passion de Minos, & ne pouvant éviter autrement ses poursuites, se jeta du haut d'un rocher dans la mer. Elle tomba dans un filet de pêcheur; d'où lui vint son nom (*Antonius Liberalis*, *l. xi.*). Quoi qu'il en soit, avant que de s'appeler *Dictynne*, elle se nommoit Britomartis. (*Voyez* ce mot dans HESYCHIUS.). Les Éginètes l'appeloient *Aphea*, Ἀφαία. Callimaque, dans l'hymne qu'il a fait à l'honneur de Diane, dit que le rocher, ou la montagne d'où Britomartis se précipita, étoit le Mont Dicté, d'où il s'ensuit que c'est de-là que lui vient le nom de *Dictynne*. Strabon (*l. x.*) dit que plusieurs rejetoient ce sentiment de Callimaque, parce que Britomartis étoit appelée *Dictynne* par les Cydoniates, qui étoient fort éloignés du Mont Dicté. Mais Vossius répond que ce n'étoient pas les Cydoniates seuls, mais tous les Crétois, qui donnoient ce nom à Britomartis; & quand on dit que c'étoient les Cydoniates, c'est une Synecdoche, *c'est à dire*, qu'on prend la partie pour le tout. Vossius réfute encore Diodore de Sicile sur ce que nous avons rapporté après lui de Minos. (*Voyez Voss. de Idol. l. 1. c. 17. à la fin.*).

DICTYNNE, en Crète. Theupolo avoit, dans sa riche collection, une médaille de cette ville frappée en l'honneur de Trajan.

DICTYNNIES, fêtes que l'on célébroit à Sparte en l'honneur de *Dictynne* (*Pausanias in Lacon.*).

DIDIA, famille Romaine, dont on a des médailles:

RR. en argent.
O. en bronze.
O. en or.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

DIDIUS JULIANUS. *Voyez* JULIEN I.

DIDON, fille de Bélus roi de Tyr, se nommoit aussi Elise. Elle faisoit remonter son origine jusqu'à Jupiter, en cette manière: Jiupter, Epaphus, Lybie, Agénor, Phénix, Méthrédon, Bélus, Pygmalion & Didon. Elle épousa en premières noces son oncle Sicharbas, prêtre d'Hercule (C'est le Sichée de Virgile.). Sicharbas, outre cette dignité qui lui donnoit le premier rang après le Roi, possédoit de grandes richesses; mais se défiant de l'avarice du Roi, il les avoit enfouies dans la terre. Pygmalion qui soupçonna son beau frère d'avoir un trésor, sans être retenu par la double alliance qui étoit entre lui & Sicharbas, le fit assassiner au pied de l'autel, dans le temps qu'il faisoit un sacrifice en secret. Il cacha longtemps ce meurtre, flattant sa sœur d'une vaine espérance, & lui faisant accroire qu'elle reverroit bientôt son époux. Mais Sicharbas privé des honneurs de la sépulture, apparut en songe à *Didon*, avec un visage pâle & défiguré; il lui montra l'autel au pied duquel il avoit été immolé; lui découvrit sa poitrine percée d'un coup mortel, & lui conseilla de s'éloigner de sa patrie, & d'emporter avec elle des trésors cachés depuis long-temps dans un endroit qu'il lui indiqua. *Didon*, à son réveil, surprise & effrayée, prépara sa fuite, s'assura des vaisseaux qui étoient au port, & y embarqua tous ceux qui haïssoient ou craignoient le tyran, avec les richesses de Sicharbas. Il paroit que ce n'étoit pas à Tyr même qu'elle faisoit sa résidence, mais dans une ville maritime du voisinage. Sous prétexte de quitter un lieu que la perte de son mari lui avoit rendu odieux, elle demanda au Roi la permission d'aller le joindre à Tyr. Elle avoit pris auparavant la précaution de mettre dans sa confidence ceux des Tyriens qui avoient, comme elle, des raisons de se plaindre de la cruauté & de l'avarice du Roi. Pygmalion, qui ne douta pas qu'elle n'apportât avec elle ses trésors & tout ce qu'elle avoit de plus précieux, lui accorda sa demande. La nuit suivante, elle embarqua en effet toutes ses richesses; mais elle mêla quelques sacs pleins de sable avec ceux qui contenoient son or. Quand elle fut en pleine mer, elle fit jeter ses sacs pleins de sable dans la mer, sous prétexte d'appaiser les mânes de son époux, à qui ces trésors avoient coûté la vie. Elle fit entendre ensuite aux officiers que le Roi lui avoit donnés pour l'acompagner, & qui crurent que tout son or étoit jeté, que l'avare Pygmalion ne leur pardonneroit jamais d'avoir laissé jeter ces richesses, & qu'ils n'avoient d'autre ressource que d'aller chercher une retraite qui les mit à couvert de son ressentiment. Ils la crurent & s'abandonnèrent à sa fortune. Elle se fit joindre ensuite par ceux des Tyriens qui savoient son secret; elle offrit un sacrifice à Hercule, & mit à la voile. Didon aborda d'abord dans l'isle de Chypre, où elle trouva sur le bord de la mer quatre-vingt filles, qui y étoient allées par ordre de leurs parens, suivant la coutume de cette isle, pour offrir leur virginité à Vénus. Elle les fit enlever, & les fit épouser à ceux qui l'avoient suivie. Pygmalion informé de l'évasion de sa sœur, se mit en devoir de la poursuivre; mais les larmes de sa mère, encore plus les remontrances des prêtres, qui le menaçoient de la

colère des Dieux, l'empêchèrent de poursuivre son dessein.

Didon continua sa route sans accident, & arriva en Afrique, où elle fut bien reçue. Elle proposa aux habitans de la côte de lui vendre autant de terre qu'en pourroit contenir la peau d'un boeuf. Quand elle l'eut obtenu, elle fit couper en plusieurs lanières un cuir, qui, par ce moyen, renferma assez d'espace pour bâtir un fort, nommé pour cette raison *Byrsa*. En creusant les fondemens, on trouva la tête d'un boeuf; ce qui marquoit que la ville feroit un jour réduite en servitude. On alla les poser dans un autre endroit, où l'on rencontra la tête d'un cheval; ce qui fut pris pour un bon augure. Cette nouvelle habitation ayant attiré beaucoup de monde, la ville s'agrandit peu-à-peu, & forma dans la suite cette redoutable Carthage, qui devint l'émule de Rome. Quand cet établissement commença à prendre une forme, Iarbas, Roi de Mauritanie, voulut épouser *Didon*; mais l'amour qu'elle conservoit pour la mémoire de son premier mari, lui fit rejeter cette alliance; & dans la crainte d'y être forcée par les armes de son amant & par les voeux de ses sujets, elle demanda trois mois pour se determiner. Quand ce temps fut expiré, elle donna ordre qu'on préparât un sacrifice, pour expier les mânes de son époux. Elle fit élever dans un lieu secret du palais, un bûcher, pour y faire consumer tout ce qui avoit appartenu à Sicharbas : elle y monta elle-même sous prétexte de hâter le sacrifice. Telle fut la fin de cette courageuse princesse.

Virgile, par la fiction la plus heureuse, & qui a fait la matière d'un chef-d'œuvre de l'esprit humain, le 4e. livre de l'Enéide, a terni toute la gloire que la chaste & courageuse *Didon* avoit méritée par sa mort. Ce poëte pour rapporter au temps d'Enée même, le fondement de la haine des Carthaginois pour les Romains, a imaginé de faire rencontrer Enée & *Didon*, quoiqu'il soit certain que la ruine de Troye a précédé la fondation de Carthage de plus d'un siècle : il y a même des auteurs qui établissent entre ces deux événemens une distance de près de 300 ans; d'autres la réduisent à 143 ans. Le savant Bochart a même voulu prouver que la fameuse Jézabel, qui épousa Achab, & qui causa tant de troubles dans le royaume d'Israël, étoit nièce de *Didon*.

Quoi qu'il en soit, voici comment Virgile a déguisé l'histoire de cette princesse. La tempête ayant jeté Enée sur les côtes de Carthage, Vénus, qui craignoit le caractère fourbe des Tyriens, & les piéges de l'implacable Junon, prit le parti de rendre *Didon* amoureuse d'Enée, afin que la passion de la reine fit de ses Etats un asyle assuré pour son fils, tandis qu'il seroit obligé d'y rester pour rétablir sa flotte. A cet effet, au moment qu'Ascagne, fils d'Enée, alloit partir pour offrir à la Reine les présens que son père destinoit à cette princesse pour se la rendre favorable, Vénus plongea cet enfant dans un profond sommeil, le transporta sans qu'il s'en apperçût sur le mont Ida, dans l'isle de Chypre, & lui substitua l'Amour. Ce petit Dieu joua le rôle d'Ascagne si naturellement, qu'Enée même, qui n'étoit pas instruit de la ruse de sa mère, y fut trompé. Il présenta les riches dons qu'il étoit chargé d'offrir. *Didon*, charmée de ses graces & de sa beauté, le prit sur ses genoux, & ne se lassa point de le caresser : le Dieu perfide saisit cet instant pour insinuer son poison dans le cœur de la princesse; il en effaça peu-à-peu le souvenir d'un mari mort, & le remplit de l'amour d'Enée. Elle devint si passionnée, qu'elle ne garda plus de mesures; & sa gloire qui jusqu'alors lui avoit été si précieuse, ne fut plus un motif assez puissant pour la retenir. Junon ne fut pas plus tôt informée de cet incident, qu'elle en voulut profiter, pour empêcher la gloire que les Destins promettoient à Enée, en le rendant auteur de la nation Romaine. Elle prend les moyens les plus propres pour fixer Enée à Carthage, en l'unissant à *Didon* par les liens de l'hyménée : elle s'en explique avec Vénus, qui, bien instruite que toutes les ruses de Junon ne pouvoient rien contre les arrêts des Destins, s'inquiétoit peu que *Didon* fût la dupe de son amour, pourvu qu'Enée sortît de Carthage en sûreté : elle consentit donc à tout.

Quant à Junon, voici le stratagême qu'elle employa : un jour que *Didon* & Enée étoient à la chasse avec leur suite, Junon excita une furieuse tempête, qui força tout le monde à quitter la plaine; toute la troupe se dispersa, & chacun chercha à la hâte un abri : *Didon* & Enée se réfugièrent ensemble & seuls daus une même grotte qui se trouva à leur portée. *Didon* étoit trop amoureuse pour ne pas succomber; & elle prit les preuves qu'elle en donna à Enée pour un véritable mariage. Ces deux amans, enivrés de plaisir, ne gardèrent plus de mesures. Iarbas en fut instruit par la renommée; il se plaignit à Jupiter, son père, de l'ingratitude de *Didon*, qui n'étoit qu'une fugitive, à laquelle il avoit donné asyle dans ses terres, & qui lui préféroit néanmoins un aventurier, tel qu'Enée. Jupiter, sensible aux plaintes de son fils, & se rappelant d'ailleurs que c'étoit Enée que les Destins avoient choisi pour être la tige de la nation Romaine, députa Mercure vers le prince Troyen, pour lui ordonner de quitter un lieu si funeste à la gloire qui lui étoit reservée à lui & à sa postérité. L'ordre des Dieux arracha sur le champ le pieux Enée à l'enchantement qui l'aveugloit; il prit aussi-tôt le parti de la retraite. Toutes ses précautions ne purent empêcher que *Didon* ne pénétrât son dessein; mais tandis qu'elle exhaloit sa douleur en plaintes, Enée partit avec sa flotte. Ce fut dans le feu des imprécations, que cette malheureuse princesse prédit que les descendans de ses Tyriens, & ceux d'Enée, seroient toujours en guerre : elle monta enfin sur un bûcher qu'elle avoit fait pré-

parer, & se perça le sein de la propre épée d'Enée. Comme elle mouroit, dit Virgile, avant le temps marqué par les Parques, & qu'elle périssoit, sans l'avoir mérité, par un accident imprévu, Proserpine ne lui avoit pas encore coupé le cheveu auquel sa vie étoit attachée, & n'avoit pas encore dévoué sa tête à Pluton. Junon, pour faire cesser les douleurs de cette malheureuse princesse, envoya Iris lui couper le cheveu fatal. C'est ainsi que Virgile, & presque tous les poëtes qui l'ont suivi, ont métamorphosé cette victime de la foi conjugale, en une amante furieuse & sans pudeur. Cette princesse fut honorée à Carthage comme une Déesse, sous le nom d'Elise, ainsi qu'on le voit dans Justin & dans Velleïus Paterculus.

DIDORON, mesure grecque de deux coudées. *Voyez* COUDÉE.

DIDRACHME, de l'Égypte & de l'Asie.

Cette monnoie valoit une livre & $\frac{1}{4}$ de la monnoie de France actuelle, selon M. Paucton (*Métrologie*). Elle valoit, en monnoie du même pays, 2 drachmes,

Ou 4 rébiites,
Ou 10 gérah,
Ou 12 mehah,
Ou 24 pondion,
Ou 48 phollis,
Ou 192 kodrantes,
Ou 384 pérutah.

DIDRACHME, ancien poids de l'Asie & de l'Égypte. Il valoit, en poids de France, 87 grains $\frac{2}{9}$, selon M. Paucton (*Métrologie*). Il valoit en poids des mêmes pays, 2 drachmes,

Ou 4 grammes,
Ou 8 oboles seminites,
Ou 12 danic,
Ou 16 kikkabos,
Ou 24 kération,
Ou 48 chalcous,
Ou 96 sitarion.

DIDRACHME, poids & monnoie des Grecs. Il valoit, en poids de France, 168 grains & $\frac{8}{15}$, & en monnoie, 2 livres, selon M. Paucton. Il valoit, en poids & monnoie des Grecs, 2 drachmes,

Ou 12 oboles,
Ou 72 chalcous.

On trouve parmi les médailles de Rhodes des médailles de bronze frappées en l'honneur de Nerva & de Trajan avec leur nom & ΔΙΔΡΑΧΜΟΝ.

Vespasien ayant réduit la Judée en province Romaine, ordonna que tous les Juifs de l'empire payeroient au capitole le *didrachme* qu'ils payoient auparavant au temple de Jérusalem. Ils le payoient encore au temps d'Origène.

DIDYME, jumeau, surnom que Pindare donne à Diane pour marquer qu'elle étoit sœur jumelle d'Apollon. *Didyme* est aussi le nom d'une des isles Cyclades, où Apollon avoit un Oracle.

ΔΙΕΛΚΥΣΤΙΝΔΑ (*Pollux. lib.* 9.), jeu d'enfans que nous appelons en France le *jeu des barres*.

DIESPITER, nom de Jupiter. Ce nom, selon quelques-uns, est la même chose que *Dios pater*, Jupiter père; car Jupiter étoit appelé en grec Ζεὺς ou Δεὺς, d'où viennent les cas obliques Διὸς, Διὶ, &c. D'autres disent que *Diespiter* est la même chose que *Diei pater*, père du jour. S. Augustin tire ce nom de *dies*, jour, & de *partus*, production, enfantement, parce que c'est Jupiter qui produit le jour. Servius & Macrobe sont du même sentiment. Le premier dit que dans la langue des Osques on disoit *Lucecius*, & *Diespiter* en latin. Du reste, *voyez* JUPITER, c'est la même Divinité. Struvius (*Antiq. Rom. Synt. c.* 1. *p.* 117.) paroît croire que *Diespiter* est Pluton. Mais si c'est-là son opinion, il se trompe; car dans Cicéron, & dans l'inscription qu'il cite d'après Gruter (xxi. 8.) il y a *Dis pater*, & non *Diespiter*.

DIEUX. On trouvera au mot MYTHOLOGIE les différens systêmes sur l'origine commune des *Dieux*, & à l'article de chaque Divinité son origine, son histoire, ses attributs, ses surnoms, son culte & ses monumens particuliers. Je ne parlerai ici que des classes dans lesquelles on rangeoit les *Dieux*, & de la beauté générale que les Artistes doivent donner à leurs représentations.

Voici les titres les plus généraux sous lesquels on comprend les *Dieux*. On les divise ordinairement en *Dieux* naturels & *Dieux* animés; en grands *Dieux* & *Dieux* subalternes; en *Dieux* publics & *Dieux* particuliers; en *Dieux* connus & *Dieux* inconnus; ou enfin, suivant la division usitée chez les Mythologues modernes, en *Dieux* du ciel, *Dieux* de la terre, *Dieux* de la mer & *Dieux* des enfers.

DIEUX naturels: on entend sous ce nom les astres & les autres êtres physiques.

DIEUX animés: ce sont les hommes, qui, par leurs grandes & belles actions, ont mérité d'être déifiés.

LES GRANDS DIEUX: les Grecs & les Romains reconnoissoient douze grands *Dieux*, dont les noms étoient venus d'Egypte, dit Hérodote: c'étoient les *Dieux* de la première classe, ou, comme s'expriment les Mythologues, les *Dieux des grandes nations*, ou les *Dieux du conseil*; ces douze grands *Dieux* étoient, selon Ennius, Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane, Vénus, Mars, Mercure, Jupiter, Neptune, Vulcain & Apollon. Une des folies d'Alexandre fut de se placer le troisième parmi ces grands *Dieux*, dédaignant d'être associé à la foule des Divinités subalternes.

DIEUX subalternes, ou les *Dieux des moindres nations*: ce sont tous les autres *Dieux* après les douze grands que nous venons de nommer. Leur

foule étoit innombrable dans la Grèce & dans l'empire Romain: il n'y avoit point de lieu dans Rome, dit Tite-Live, qui ne fût plein de *Dieux :* de-là vient que Quartilla dit : *Notre pays est si plein de Divinités, qui l'honorent de leur présence, que vous y trouveriez plus facilement un* DIEU *qu'un homme.* Non contens de cette foule de Divinités que la superstition de leurs pères avoit introduite, les Romains embrassoient le culte de toutes les nations subjuguées, & se faisoient encore tous les jours de nouveaux *Dieux*.

DIEUX publics : c'étoient ceux dont le culte étoit établi & autorisé par les loix, comme les douze grands *Dieux*.

DIEUX particuliers : ceux que chacun choisissoit pour être l'objet de son culte particulier. Tels étoient les *Dieux* Lares, les Pénates, les âmes des ancêtres, qu'il étoit permis à chaque particulier d'honorer comme il vouloit.

DIEUX connus : dans cette classe, Varron rangeoit tous les *Dieux* dont on savoit les noms, les fonctions, les histoires, comme Jupiter, Apollon, le Soleil, la Lune, &c.

DIEUX inconnus : dans cette seconde classe étoient placés les *Dieux* dont on ne savoit rien d'assuré, & auxquels on ne laissoit pas d'élever des autels & d'offrir des sacrifices. Plusieurs Auteurs parlent d'autels élevés aux *Dieux inconnus* en plusieurs endroits, mais en particulier chez les Athéniens, le plus religieux peuple de la terre, qui avoient consacré un autel au *Dieu inconnu*, de peur qu'il n'y en eût quelqu'un auquel ils n'eussent point rendu de culte. Cet autel subsistoit encore du temps de S. Paul : *Ayant vu en passant*, leur dit cet Apôtre, *un autel consacré au* DIEU INCONNU, *ἀγνώστῳ Θεῷ, je viens vous prêcher celui que vous adorez sans le connoître.*

DIEUX communs : Mars, la Victoire & Bellone.

DIEUX agréables, *geniales :* la Terre, l'Eau, le Feu, l'Air, le Soleil & la Lune.

DIEUX du Ciel : c'étoient Célus, Saturne, Jupiter, Junon, Minerve, Mars, Vulcain, Mercure, Apollon, Diane, Bacchus, &c.

DIEUX de la Terre, Cybèle, ou la mère des *Dieux ;* Vesta, les *Dieux* Lares, les *Dieux* Pénates, les *Dieux* des Jardins, Pan, les Faunes, les Satyres, Palès, les Divinités champêtres, les Nymphes, les Muses, &c.

DIEUX de la Mer : l'Océan & Théthys, Neptune & Amphitrite, Nérée & les Néréides, Doris & les Tritons, les Napées, les Syrènes, Eole & les Vents, &c.

DIEUX des Enfers : Pluton, Cérès, Proserpine, les trois juges d'enfer, Eaque, Minos & Radamanthe. Les Parques, le Destin, les Furies, les Dieux Mânes, Charon, &c. On verra l'histoire de tous ces *Dieux* dans leur article particulier.

Il y a plusieurs autres dénominations générales des *Dieux*, comme les *Cabires*, les *Palices*, les *Compitales*, les *Semones*, les *Dieux* choisis, *Selecti ;* les *Indigetes*, les *Pataïques*, les *Pénates*, les *Lares*, les *Empirés*, les *Ethérés*, les *Mondains* & *Supramondains*, les *Matériels* & *Immatériels*, & enfin les *Dieux* des sphères célestes, & ceux qui étoient hors des sphères. *Voyez tous ces mots.*

DIEUX *des Gaulois*. Le Comte de Caylus (Rec. d'Antiq. III. n. 7. pl. 88. n°. 1. & p. 325.) a publié les dessins d'un Hercule & d'un Jupiter, monumens Gaulois. Il dit à leur sujet : « Quelques peuples anciens ont eu la délicatesse de ne point donner de sexe à leurs divinités; ils assuroient qu'elles étoient à la fois mâles & femelles. Les Gaulois étoient dans ce principe avant d'avoir été domptés par les Romains. D. Martin (*Religion des Gaulois*, *prem. vol. pag.* 25 & 335, 338.) rapporte plusieurs représentations de Mercure, qui sont traitées dans cet esprit; ce qui mérite le plus d'attention dans ces monumens de D. Martin, c'est le détail de la découverte qu'on fit, il y a quelques années, sur la montagne de Framont; c'est la plus haute de celles qui séparent l'Alsace de de la Lorraine : les figures qu'on y a trouvées, représentent Mercure, ayant deux anneaux au lieu de sexe : mais quand on a refusé cette prérogative à Hercule, comme on le voit ici, on peut la refuser au reste de l'Olympe ».

« Ce Jupiter qui paroît avoir tenu quelque corps dans la main qu'on voit élevée, est encore d'un travail très grossier; cependant les proportions générales ne sont pas aussi mauvaises que celles de l'Hercule du numéro précédent. Il est nud, & n'a constamment jamais eu de sexe. Ces deux monumens, conformes en ce point, & constamment Gaulois, donnent des preuves réciproques du systême de cette nation sur la divinité ».

Ce que j'ai dit jusqu'à présent, dans cet article, sur les *Dieux*, ne regarde que les Mythologues; mon plan exige que je m'adresse actuellement aux artistes. Ce sera Winckelmann qui leur parlera ici.

« Les grands Artistes de la Grèce qui pouvoient, dit-il, (*Hist. de l'Art. IV. chapitre* 2.) se regarder comme des créateurs, quoiqu'ils travaillassent moins pour l'entendement que pour le sentiment, tâchèrent de surmonter la dureté de la matière, &, s'il eût été possible, de lui imprimer la vie. Dès la naissance de l'art, cet effort généreux des Artistes donna lieu à la fable de Pygmalion & de sa statue. Leurs mains industrieuses donnèrent l'existence aux objets du culte religieux qui, pour exciter la vénération, devoient être considérés comme les types des natures supérieures. Les premiers fondateurs de la religion, qui étoient Poëtes, fournirent les hautes idées

pour les simulacres de ces divines intelligences : ces idées donnèrent des ailes à l'imagination pour élever son ouvrage au-dessus d'elle-même & de la sphère des sens. La conception humaine, en créant des divinités sensibles, pouvoit-elle se figurer rien de plus digne, rien de plus attrayant pour l'imagination, que l'état d'une jeunesse éternelle, que le printems d'une vie inaltérable, dont le souvenir seul nous enchante encore dans un âge plus avancé ? Ce tableau étoit analogue à l'idée de l'immutabilité d'un être divin : la belle stature d'une divinité jeune & brillante faisoit naître l'amour & la tendresse, les seules affections qui puissent ravir l'ame en une douce extase. Et n'est-ce pas dans ce ravissement des sens que consiste la félicité humaine qui a été recherchée dans toutes les religions, bien ou mal entendues » ?

« Parmi les divinités du sexe féminin, on attribuoit à Diane & à Pallas une virginité perpétuelle ; les autres Déesses qui l'avoient perdue pouvoient la recouvrer, & Junon redevenoit vierge toutes les fois qu'elle se baignoit dans la fontaine Canathus. C'est par cette raison que le sein des Déesses & des Amazones est toujours représenté comme celui des jeunes filles à qui Lucine n'a pas encore délié la ceinture, c'est-à-dire que le mamellon n'est pas encore développé. Cette règle est assez constante, à moins que les Déesses n'allaitent un enfant, comme Isis donnant le sein à Apis (*Descr. des pier. gr. du cab. de Stosch. p.* 17. *n°.* 70.). Mais la fable dit que cette Déesse avoit mis le doigt dans la bouche d'Horus, au lieu du mamelon (*Plutarch. de Is. & Osi.*) : c'est ainsi qu'elle etoit représentée sur une pierre gravée du cabinet de Stosch (*p. 16. n°. 63*), conformément sans doute à l'idée reçue. Suivant toutes les apparences, une statue du jardin du Pape, représentant Junon assise qui allaite Hercule, nous offriroit les mamelons visibles, si cette partie du sein n'étoit pas couverte par la tête de l'enfant & par la main de la Déesse. J'ai publié cette statue dans mes monumens de l'antiquité (*Monum. ant. n* 14) Dans une peinture antique du palais de Barberini, on voit une prétendue Vénus qui a les mamelons très-apparens ; circonstance qui me suffit pour avancer que ce ne peut pas être une Vénus ».

« Les Grecs ont figuré la nature intellectuelle par la marche légère ; & Homère compare la vîtesse de Junon en marchant, à la pensée d'un homme qui parcourt en esprit une infinité de pays lointains qu'il a vus, & qui dit dans un seul & même instant : « j'ai été ici & je fus là ». Une image de cette vélocité est la course d'Atalante : elle vole si rapidement sur le sable, qu'elle n'y laisse aucun vestige de ses pieds. C'est ainsi qu'on la voit représentée sur une améthyste du cabinet de Stosch (*pag.* 337). L'Apollon du Belvedèr semble planer, sans toucher la terre de la plante de ses pieds. C'est cette manière insensible de marcher & de glisser, consacrée pour les *Dieux* par les Artistes, que Phérécide, un des plus anciens Poëtes Grecs, semble avoir voulu exprimer par la forme de serpent qu'il donnoit aux Divinités, pour décrire figurément une marche dont on n'apperçoit pas facilement la trace (*monum. ant. page* 2.) ».

« La jeunesse des Divinités de l'un & de l'autre sexe avoit ses degrés & ses âges différens dans la représentation desquels l'art s'attacha à rendre toutes les beautés. Cette jeunesse est une beauté idéale, empruntée en partie des beaux corps de jeunes hommes, en partie de la nature des beaux Eunuques, & relevée par une taille au-dessus de la stature humaine. C'est ce qui fait dire à Platon qu'on n'avoit pas donné aux images des *Dieux* leurs véritables proportions, mais celles que l'imagination avoit jugées les plus belles ».

« De même que l'on aperçoit dans les figures des Divinités mâles les gradations des âges & les formes de leur jeunesse ; on voit aussi cette jeunesse empreinte dans un degré convenable sur le visage des Divinités de l'âge fait : ce degré est composé de la force virile & de l'enjouement de la belle jeunesse. Cette jeunesse se manifeste par la suppression des nerfs & des muscles qui sont peu apparens dans le printems de l'âge. Mais ceci renferme en même-temps l'expression de ce contentement divin qui n'a pas besoin des parties matérielles, destinées à la nourriture de notre corps. Cette assertion explique les sentimens d'Epicure sur la figure des *Dieux* : ce philosophe leur donne un corps à la vérité, mais une espèce particulière de corps ; du sang, mais une espèce particulière de sang ; expression que Cicéron trouvoit obscure & inintelligible (*De Nat. Deor L.* 1. *c.* 18. & 25) ».

« L'existence ou la suppression des nerfs & des muscles, distingue Hercule obligé de déployer la force de son bras contre des monstres, des brigands, & éloigné encore du terme de ses travaux ; d'Hercule, dépouillé par le feu, des parties grossières du corps, & parvenu à la jouissance de la félicité des immortels. L'homme est exprimé dans l'Hercule Farnèse, & le *Dieu* dans l'Hercule du Belvedèr, ou au fameux Torse. Ces traits caractéristiques nous autorisent à juger si des statues, rendues méconnoissables par la perte de la tête & des attributs, figurent un *Dieu* ou un homme. Plein de ces sublimes conceptions, l'artiste élevoit la nature du matériel à l'immatériel, & sa main créatrice produisoit des êtres exempts des besoins de l'humanité, formoit des figures qui représentoient l'homme dans une plus haute dignité, & qui sembloient n'être que les types ou les enveloppes des esprits pensans & des intelligences célestes ».

« Par ce moyen, dit Quintilien, la statue de Jupiter, de la main de Phidias, n'avoit pas peu contribué à faire redoubler de zèle, & à augmenter la vénération pour le Dieu même (*Cujus pul-*

chritudo adjecisse aliquid etiam recepta religioni videtur. (*Quint. Inst. L.* 12. *c.* 10.). Cependant la plus haute beauté, comme Cicéron le fait dire à Colta (*De nat. Deor. T.* 1. *c.* 29.), ne peut pas être donnée à tous les *Dieux* dans le même degré, de même que le plus grand peintre ne peut pas donner la plus haute expression à toutes les figures de son tableau. Cette demande seroit aussi peu raisonnable que seroit celle d'exiger d'un poëte tragique qu'il ne mît sur la scène que des Héros ».

Pour rendre complette l'idée toute céleste que doivent prendre des *Dieux* les Artistes, je joindrai à ces passages de Winckelmann deux autres observations de ce savant antiquaire, dont les artistes trouveront souvent l'occasion de faire l'application.

« On voit sur une pierre gravée du cabinet du Duc de *Devonshire*, qui porte le nom du (*Stosch. pier. gr. pl.* XXIX) graveur, ΔΙΟΣΚΟΡΙΔΟΥ, Diomède assis sur un autel, le *Palladium* dans la main, & la gardienne tuée à ses pieds. Devant lui est Minerve sur une colonne; cette Divinité lui tourne le dos, comme elle avoit fait, (*Strab. l.* VI. *p.* 264), disoit-on, pour n'être pas témoin du sacrilége. C'est ainsi que la statue de (*Athen. Deipss. L.* XII. *p.* 521.) Junon à Sybaris avoit détourné la vue, lorsque les Sybarites, secouant le joug de la tyrannie de Thélis, massacrèrent, jusqu'aux pieds des autels, tous ceux qui avoient eu quelque part à son gouvernement. Le *Poussin*, par une licence hardie, a employé une fiction semblable dans un dessein qui étoit dans le cabinet du Cardinal *Alexandre Albani*, où Médée tue ses deux fils. Ce peintre ingénieux y a mis une statue de Minerve qui se couvre le visage avec son bouclier pour ne pas voir cette exécrable scène ».

« Sur une pâte de verre, prise d'une pierre gravée antique, on voit Diomède tenant avec la main droite le *Palladium* qui paroît encore posé sur son piédestal, quoique le Héros soit dans l'attitude de marcher. La statue paroît incliner sa tête comme pour consentir à son enlèvement. Une semblable inclination de tête étoit réputée, par les anciens, un signe d'approbation des Dieux. Jupiter ayant accordé à Thétis sa demande, lui dit : (*Il. A. v.* 14., & *Il.* O *v.* 75) *Je te ferai un signe de tête pour t'en assurer* ».

Les anciens aimoient à multiplier les *Dieux*; & comme c'étoit une prérogative des Divinités d'avoir chacune plusieurs noms, de même ils faisoient deux ou plusieurs *Dieux* d'une même divinité. On voit deux Jupiters sur un médaillon de Marc-Aurèle, du cabinet du Roi : ce sont peut-être les deux Jupiters nés en Arcadie de l'éther & du ciel. Il y avoit aussi deux Neptunes (*Aristoph. Plut.* 397); & on comptoit, suivant Arnobe (*lib.* IV.), jusqu'à cinq Mercures, autant de Bacchus, de Jupiter, &c.

Dieux *Frères* : Ptolémée Philadelphe, & son frère. ΘΕΩΝ. ΑΔΕΛΦΩΝ.

Leurs médailles avec cette légende sont
RR. en or.
R. en argent.
O. en bronze.

DIFFARÉATION, espèce de sacrifice qui opéroit le divorce entre le mari & la femme, dit Festus..... *Erat genus sacrificii, quo inter virum & mulierem fiebat dissolutio.* La glose d'Isidore définit encore plus brièvement la *diffaréation* : c'étoit, dit-il, le divorce entre le mari & la femme, *dissolutio inter virum & feminam.* Ces expressions ne laissent aucun doute sur la nature de la *diffaréation*, qui rompoit tous les mariages; quoique certains écrivains ayent voulu les restreindre à ceux des Prêtres ou Pontifes.

DIFFUSORES, Officiers qui, dans les distributions gratuites d'huile ou d'autres liqueurs faites au peuple, présidoient à ces distributions, ou les exécutoient. On lisoit sur une ancienne inscription : EQ. R. DIFFUS. OLEARIO. EX. BŒTICA.

DIGAMMA, double gamma substitué à l'V consonne sous le règne de Claude. Cet Empereur employa la persuasion (*Sueton. l.* 5. *cap.* 41.) & l'autorité, pour faire recevoir trois nouvelles lettres de son invention, fous autant de nouvelles (*Tacit. Annal. l.* 11. *c.* 4.) formes. La première étoit un caractère uniquement destiné à faire discerner les V consonnes, des V voyelles qui retinrent leur ancienne figure. Quintilien (*Inst. l. c.* 8.) ne jugeoit pas désavantageusement de l'utilité du *digamma* de Claude. Mais quelle en fut la figure? Tous conviennent qu'il avoit la forme d'une F; tous ne conviennent pas de la manière dont elle étoit tournée.

Sans parler des situations obliques, notre F est susceptible de huit positions principales, horizontales & perpendiculaires. Il ne s'agit ici que des dernières. Il n'est aucune des quatre situations perpendiculaires que peut prendre l'F, qui n'ait été attribuée au *digamma* de Claude. Un des premiers continuateurs du Journal des Savans (*tom.* 5. *p.* 56. *edit. de Holl.*) en 1677, fait ce Prince inventeur de l'F. L'Auteur de la *Bulle d'or* (ouvrage cité plus bas) des enfans Romains de qualité, Ficoroni, rapporte une fameuse inscription de Claude, déja publiée par Angelo Roccha, Gruter & Fabretti, depuis négligée & perdue, enfin retrouvée & conservée par les soins de cet Auteur célèbre. L'F de Claude y paroît deux fois dans les mots AMPLIAℲIT, TERMINAℲITQ. Elle n'est, comme on voit, que tournée vers la gauche. Gori (*Mus. Etrusc. t.* 2. *p.* 415.) juge pourtant cette figure préférable à celles qu'on a données jusqu'à présent du *digamma* de Claude. Mais peut-être ce savant homme n'aura-t'il pas fait attention à une remarque du même Ficoroni, portant que

ces deux F étoient doublement renversées (*la Bolla Doro de Fanciuli nobili Romani in Roma* 1732. 4°. *p.* 69.). Au reste, comme dans un ouvrage postérieur, Gori (*Difesa dell' alfabeto. p.* 82.) represente les deux mêmes mots avec des Ⅎ, on a lieu de croire qu'il sera revenu à l'opinion commune. D. Lancelot (*Nouv. Méth. p.* 724.) nous donne cette figure Ⅎ pour celle du *digamma*, inventé par Claude.

Les anciens marbres du temps de cet Empereur, & ceux qui les ont (*Gruter. p.* 236. *Cenotaph. Pis. col.* 738.) consultés, déposent en faveur de la figure Ⅎ. Christiern Fréderic Ruhe, dans son *Specimen Philologiæ Numismatico-Latinæ* (imprimé en 1708), rapporte une partie des monumens où le *digamma* s'est conservé. L'on n'en a peut-être pas de plus célèbre & de plus avéré, touchant la forme du *digamma* de l'Empereur Claude, qu'une de ses médailles, publiée par (*Selecta numismata Lutet. Paris.* 1684. 4°. *p.* 195.) Séguin, citée aussi par le (*de præst. numismatum. Differt.* 2. *n.* 9. *p.* 109.) Baron de Spanheim. Du pied d'une Ⅎ ainsi disposée, sort une palme. C'est un trophée érigé au *digamma*, ou plutôt à son auteur, à cause de la victoire remportée sur les Bretons. On reconnoît au *digamma* les monumens du temps du même Empereur. (*Nouvelle Diplomatique des PP. Bénédictins. tI. p.* 47.).

DIGITALIA. Voyez Gant.

DIIPOLIES, ancienne solemnité d'Athènes, qu'on célébroit le quatorze du mois Scirraphorion, en l'honneur de Jupiter Polien, ou tutélaire de la ville. Elle n'étoit plus en usage du temps d'Aristophane; voilà pourquoi il se sert du mot *Diipoliode*, pour marquer une chose du vieux temps.

Ces fêtes étoient aussi appelées *Buphonies*, ou la mort du bœuf, à cause d'une cérémonie particulière des *Diipolies*. On plaçoit des gâteaux sur un trépied de bronze, autour duquel on faisoit marcher des bœufs choisis. Le premier de ces animaux qui touchoit aux gâteaux, étoit immolé sur le champ. Il y avoit dans Athènes trois familles dont les membres pouvoient seuls accomplir ce sacrifice, selon Porphyre (*de Abstinent. ab animalibus.*) La famille qui amenoit les bœufs étoit appelée Κεντριάδαι, de κέντρον, aiguillon: celle qui les chassoit autour du trépied s'appeloit Βουτύποι, frappe-bœuf, & elle descendoit de Thaulon. Les Δαιτροὶ, cuisiniers, étoient les troisièmes qui massacroient les bœufs.

Voici la tradition qui servoit de base à cette ridicule cérémonie. Un Prêtre de Jupiter nommé Thaulon, ou, selon quelques-uns, Diomus & Sopater, ayant préparé un gâteau pour offrir en sacrifice au père des Dieux, le vit manger par un bœuf. Saisi d'indignation, il le tua, (ce qui étoit alors un crime capital, à cause de l'utilité que retiroit l'agriculture de cet animal). Après cette vengeance, il se sauva pour éviter les poursuites des Athéniens. Mais ceux-ci appelèrent en jugement la hache du Prêtre, & la déclarèrent innocente, selon Pausanias. Elien dit au contraire qu'on condamna la hache seulement, & qu'on renvoya absous le Prêtre & les assistans. Quoi qu'il en soit, on terminoit les *Diipolies* en mémoire de cet événement bizarre, par la fuite d'un Prêtre & par un jugement rendu légalement sur la mort du bœuf.

DIJOVIS, nom de Jupiter, qui se trouve dans Varron (*l. IV. de Ling. Lat.*) & dans Aulu-Gelle (*l. V. c.* 12.). Comme on appela ce Dieu *Jupiter* & *Diespiter*, on l'appela aussi *Jovis* & *Dijovis. Voyez les Dissertations du P. S. Jés. imprimées à Paris en* 1715. *p.* 284.

ΔΙΚΑΙΟΣ, juste. On trouve cette glorieuse épithète sur quelques monumens de Pertinax, qui la méritoit à si juste titre. Septime-Sévère affectant d'imiter les vertus de cet Empereur, crut devoir prendre le nom de Pertinax; de même aussi Pescennius Niger prit le surnom ΔΙΚΑΙΟΣ, qu'on lit sur ses médailles. Arsace, Phrahate II, Roi des Parthes, & quelques autres Souverains du même peuple sont appelés ΔΙΚΑΙΟΣ sur leurs monnoies (*Patin Thes. Num. pag.* 209.).

DILORIS vestis, tunique ornée de deux bandes de pourpre, ou de deux rinceaux brodés en or.

DILUDIA, entre-actes dans les jeux & les spectacles des Romains.

D. I. M. Muratori (71. 8. *Thes Inscr.*) rapporte une inscription qui commence par ces sigles. Il les explique ainsi: *Dominæ Isidi Magnæ*, ou *Deo Invicto Mithræ*.

DIMACHÆ, ΔΙΜΑΧΑΙ, } troupes qui combattoient à pied & à cheval comme nos Dragons. Pollux (1. 10. 6.) en attribue l'établissement à Alexandre-le-Grand.

DIMACHERUS, gladiateur qui combattoit armé d'une épée ou d'un poignard dans chaque main. Ce mot est composé de δὶς, *deux fois*, & de μάχαιρα, *épée*, deux épées. Juste Lipse, en traitant des différentes classes de gladiateurs, dit qu'il y en avoit qu'on nommoit *dimacheri*, parce qu'ils se servoient de deux poignards. Il cite pour le prouver l'autorité d'Artémidore, qui, dans son second Livre des *Songes*, promet une femme laide, méchante, & de mauvaise humeur, à quiconque aura vu en songe un gladiateur combattant à deux poignards; ce qu'il exprime par le seul mot διμαχαίρος.

DIMANCHES (dates des) sur les Chartes. *Voyez* Glossaire des Dates.

DIMIXI, lampe à deux mèches, dont on se servoit pour éclairer les thermes.

DIMUS, ΔΕΙΜΟΣ, } fils de Mars & de Vénus, selon Hésiode (*Theogon*. v. 934.) qui en fait un portrait semblable à celui de Mars. Δεῖμος en grec signifie *terreur*.

DINDYME, femme de Méon, Roi de Lydie, fut mère de Cybèle, selon Diodore.

DINDYMÈNE, surnom de Cybèle, pris, ou de *Dyndime*, sa mère, ou d'une montagne de Phrygie, appelé *Dindymus*, où elle étoit honorée. Elle avoit aussi sous ce nom un temple à Magnésie, dont la fille de Thémistocle avoit été Prêtresse. *Voyez* CYBÈLE.

DINÉ. ΔΕΙΠΝΟΝ. } A la renaissance des Lettres, les Philologues qui s'appliquèrent à l'étude des langues grecque & latine, & à la traduction des Auteurs anciens, furent partagés sur la question suivante : les anciens ont-ils eu vers le milieu du jour un repas semblable au *diné* des modernes, & distinct de la *Cœna*, ou repas du soir ? Entre les passages que chacun d'eux rapportoit pour étayer son opinion, il en est un qui, bien entendu, les eût conciliés tous, & que je vais employer dans cette vue.

Cicéron dit dans ses Tusculanes (*Quæst*. v.) que Platon étant venu en Italie, fut étonné d'en voir les habitans faire deux repas chaque jour. Cette surprise du philosophe Grec nous feroit croire que ses compatriotes n'en faisoient qu'un ; & en cela, ils se conduisoient comme les habitans des contrées orientales voisines de la Grèce. Ce repas du soir étoit regardé comme unique, parce que c'étoit le seul qui fût composé de mets solides & succulens, tandis que le déjeûner, c'est-à-dire, la nourriture que l'on prenoit le matin ou à midi, étoit, chez les gens sobres, très-léger & peu substantiel. Alexandre-le-Grand parloit dans ce sens, lorsqu'il disoit que le meilleur apprêt pour le repas du soir, étoit un déjeûné très-léger. Le souper, δεῖπνον, ou repas unique des gens sobres, n'avoit lieu en Grèce que le soir, comme on peut le conclure de plusieurs passages des écrivains anciens, & du 8ᵉ chapitre du dix-septième Livre d'Aulu-Gelle : *Philosophus Taurus accipiebat nos Athenis plerumque ad id diei, ubi jam vesperaverat ; id enim est tempus istic cœnandi frequens*. Il n'y étoit donc pas question du diner, δεῖπνον, c'est-à-dire, d'un repas substantiel fait dans le jour & avant le souper, lorsqu'il s'agissoit de gens sobres, de philosophes tels que Platon, ou de personnes opulentes qui ne faisoient aucun travail fatiguant. L'*acratisme*, qui étoit alors appelé ἄριστον (*Voyez* ces mots) ou le déjeûner, leur suffisoit pour se soutenir jusqu'au souper.

Il n'en étoit pas de même en Grèce des soldats, des ouvriers, des hommes de peine, &c. Les fatigues qu'ils éprouvoient dans l'exercice des arts mécaniques, les obligeoient à prendre de la nourriture trois fois par jour. Athénée (*lib*. 1. *c*. 9 & 10.) le dit expressément. Pour le prouver, il cite des vers d'Homère & d'Eschyle, qui font mention pour les soldats du déjeûné, du diné & du soupé, ἄριστα, δεῖπνα, δόρπα θ' αἱρεῖσθαι τρίτα : j'ai réglé pour les soldats & les chefs que j'ai établis, dit Palamède (dans ce vers d'Eschyle cité par Athénée) trois repas par jour. Athénée ajoute que le *diné* se faisoit vers le milieu du jour : δεῖπνον δὲ μεσημβρινόν, ὃ ἡμεῖς ἄριστον ; & que lui & ses convives l'appeloient du même nom que les déjeûners : c'étoit sans doute parce qu'il en tenoit lieu aux gens sobres ou opulens.

La surprise de Platon, rapportée au commencement de cet article, annonce que les Romains faisoient à son arrivée en Italie deux forts repas. Celui du soir s'appeloit *cœna*, le soupé, & l'autre *prandium* ou le *diné*. Le *diné* tenoit lieu de déjeûné aux gens sobres ou opulens. Sénèque dit précisément que le sien consistoit en pain & en figues de l'espèce appelée *carica* (*Epist*. 84 & 87.). Aussi ajoute-t-il qu'il le prenoit sans table, *sine mensa prandium*, & qu'il ne quittoit même pas alors ses tablettes, *nusquam sine pugillaribus*. Horace dit d'un semblable *diné* (*Sat*. 16.) :

Pransus non avidè, quantum interpellet inani
Ventre diem durare. . . . .

Ceux des Romains qui étoient adonnés aux plaisirs de la table, & qui vivoient dans la mollesse, faisoient autant de dépenses & d'apprêts pour le *diné* que pour le soupé. Tels étoient ces Saliens dont Claude, rendant la justice dans le *forum* d'Auguste, sentit le *diné* (*Suet*. *c*. 32.) *ictus nidore prandii*, qu'il alla sur le champ partager sans achever l'audience. Tel étoit l'odieux Verrès, dont Cicéron peint si vivement les excès en tout genre (*Verr*. 1. 19.). *Quid ego istius prandia, & cœnas commemorem ?*

Alexandre-Sévère (*Lamprid*. *c*. 30.) n'observoit rien de fixe pour ses repas. Souvent au sortir du bain il buvoit du lait, du vin doux, mangeoit du pain & des œufs ; ce déjeûné ne l'empêchoit pas de diner : *Atque his refectus aliquandò prandium inibat, aliquandò cibum usque ad cœnam differebat :* souvent aussi il ne prenoit aucune nourriture de toute la journée jusqu'au soupé.

Midi, ou le commencement de la VIIᵉ heure, étoit l'heure du *diné* au temps des Empereurs. Suétone le dit, en parlant de Caligula (*c*. 58. *n*. 1.) *Nono Kal. Februarii horâ quasi septimâ, cunctatus an ad prandium surgeret, marcescente adhuc stomacho pridiani cibi onere*. L'Empereur Claude avoit un goût si effréné pour les combats du cirque, qu'il y accouroit dès la pointe du jour, & qu'il y prenoit même son repas à midi, lorsqu'on ren-

voyoit les spectateurs pour leur donner le temps de *dîner* (*c.* 34. *n.* 6.). *Bestiariis meridianisque adeò delectabatur, ut à prima luce ad spectaculum descenderet, & meridie dimisso ad prandium populo persederet.*

DIO, nom que portoit Cérès lorsqu'elle régnoit en Sicile.

DIOBOLE, monnoie grecque, valant deux oboles. *Voyez* OBOLE.

DIOCÉSARÉE, de Galilée, jadis Sepphoris. ΔΙΟΚΑΙ.

Pellerin a restitué à cette ville une médaille impériale grecque d'Antonin, que Vaillant avoit attribuée à la *Diocésarée* de Cappadoce. Celle de Galilée en avoit fait frapper aussi en l'honneur d'Antonin, de Caracalla.

DIOCÉSARÉE, dans la Cappadoce. ΔΙΟΚΑΙCΑΡΕΙΑC.

Cette ville a fait frapper une médaille impériale grecque en l'honneur d'Antonin, selon Vaillant; mais Pellerin l'a restituée à la *Diocésarée* de Galilée.

DIOCÉSARÉE, en Cilicie. ΔΙΟΚΑΙCΑΡΕΩΝ.

On a une médaille impériale grecque de cette ville frappée en l'honneur de Philippe fils.

DIOCÉSARÉE, en Phrygie. ΔΙΟΚΑΙCΑΡΕΙΩΝ.

Vaillant lui attribue des médailles impériales grecques frappées en l'honneur de Commode, de Sévère.

DIOCÈSE. Le mot *diocèse* est grec, & il signifioit autrefois un gouvernement, ou préfecture composée de plusieurs provinces.

C'est Constantin qui divisa l'empire en *Diocèses*. Il ne le partagea qu'en quatre, qui furent le *Diocèse* d'Italie, le *Diocèse* d'Illyrie, celui d'Orient, & celui d'Afrique. Cependant long-temps avant Constantin, Strabon, qui écrivoit sous Tibère, dit (*l. XIII. p.* 432.) que les Romains avoient divisé l'Asie en *Diocèses*; & il se plaint de la confusion que cela mettoit dans la géographie, parce qu'ils ne divisoient point l'Asie par peuples, mais par *Diocèses*, dans chacun desquels il y avoit un tribunal particulier où l'on rendoit la justice. Constantin fut donc seulement l'instituteur de ces grands *Diocèses* qui comprenoient plusieurs métropoles & plusieurs gouvernemens; au lieu que les *Diocèses* ne comprenoient auparavant qu'une jurisdiction, un district, ou le pays qui ressortissoit à un même tribunal, comme on l'apprend de cet endroit de Strabon, de Cicéron (*l. III. ep. ad famil. ep.* 9. & *l. XIII. ep.* 67.). Ainsi, une province comprit d'abord plusieurs *Diocèses*, & dans la suite un *Diocèse* comprit plusieurs provinces. Le Prefet du Prétoire commandoit à plusieurs *Diocèses*. L'empire Romain étoit divisé en XIII *Diocèses* ou Préfectures. Il y en avoit même XIV, si l'on compte le *Diocèse* de Rome & les villes suburbicaires. Ces XIV *Diocèses* contenoient 120 provinces. Chaque province avoit un Proconsul qui demeuroit dans la capitale ou métropole, & chaque *Diocèse* un Vicaire de l'Empire, qui résidoit dans la principale ville de son district.

DIOCLÉES. « Fêtes établies à Mégare par Alcathoüs, fils de Pelops, en l'honneur de *Dioclès*, Roi de Mégare, selon le Scholiaste de Pindare (*Olymp. od.* 13. *sub fin.*). Il en est fait mention dans Théocrite (*Idyl.* 12. *v.* 27.). Ce poète, après avoir loué les Mégariens de ce qu'ils ont reçu *Dioclès* avec plus d'honneur que les autres étrangers, ajoute qu'au commencement du printemps, de jeunes garçons se disputoient la victoire dans le combat du baiser, auprès de son tombeau. Un ancien Scholiaste de Théocrite nous apprend l'origine de cet usage, en disant que ce *Dioclès*, qui aimoit beaucoup les jeunes garçons, s'étant enfui d'Athènes pour se retirer à Mégare, fit des merveilles dans un certain combat; & qu'en couvrant de son bouclier un de ses favoris, il le sauva, en perdant lui-même la vie; que les Mégariens lui firent des funérailles magnifiques, l'honorèrent comme un héros, & instituèrent en son honneur un combat où étoient admis les plus beaux garçons pour disputer le prix du baiser. Le prix consistoit en une couronne que l'on donnoit à celui qui savoit donner de meilleure grâce le plus doux baiser. ». (*Extrait du Dict. de Trévoux, édit. de* 1771.).

DIOCLÉTIEN. CAIUS VALERIUS DIOCLETIANUS AUGUSTUS.

Ses médailles sont:

RR. en or.

Celles qui ont ses Consulats sont plus rares; on les trouve jusqu'au septième: il y a en outre nombre de revers très-rares.

RRR. en médaillon d'or. Il est au cabinet du Roi.

R. en argent. Il y a des revers RR.

RR. en médaillons de bronze.

C. en M. B. à quelques revers près qui sont un peu rares.

RR. en M. B. ou petits médaillons d'Égypte.

C. en P. B. Latin & d'Égypte.

ERE DE DIOCLÉTIEN OU DES MARTYRS.

« L'élévation de *Dioclétien* à l'empire ne fut pas seulement l'époque de la réforme que les Alexandrins firent (comme nous le disons à l'article de l'*Ere* ecclésiastique d'*Alexandrie*. *Voyez ce mot*) à l'*Ere* du monde, qu'ils avoient adoptée; elle le fut encore d'une *Ere* nouvelle qu'ils imaginèrent, & à laquelle ils donnèrent le nom de ce Prince. Celle-ci changea dans la suite de dénomination, & fut appelée l'*Ere des Martyrs*, afin de perpétuer le souvenir de la cruelle persécution que *Dioclétien* excita contre les chrétiens.

Pour bien entendre cette période & la faire cadrer parfaitement avec notre *Ere* de l'incarnation, il faut savoir quelle étoit la différence du calendrier égyptien & du nôtre ».

« Avant la réformation du calendrier romain, faite par Jules-César, l'année des Égyptiens étoit composée de douze mois, chacun de trente jours, à la fin desquels on ajoutoit cinq jours, nommés, par cette raison, *Epagomènes*, pour faire le nombre de trois cent soixante-cinq. Mais comme il restoit au bout de chaque année environ six heures qu'on négligeoit, il arrivoit de-là que tous les quatre ans chaque mois rétrogradoit d'un jour, de manière que dans l'espace de quatorze cent-soixante ans, après avoir parcouru l'un après l'autre toutes les saisons, ils se retrouvoient au même point où ils étoient au commencement, avec la différence d'une année entière sur le total. Le remède que les Astronomes d'Alexandrie imaginèrent à cet inconvénient, fut d'ajouter tous les quatre ans un sixième Epagomène, comme Jules-César avoit ajouté dans le même intervalle un vingt-neuvième jour au mois de Février. Par ce moyen, il rendirent leur année fixe, de vague qu'elle étoit, & lui donnèrent toute la consistance & la régularité de l'année Julienne. Le 29 du mois d'Août de celle-ci, fut le terme auquel ils firent répondre le premier jour de leur année commune, & le jour suivant commença leur année intercalaire. Sur quoi il est à remarquer, d'après le P. Pétau, que cette année intercalaire ne concourt pas avec l'année bissextile des Romains, mais la précède immédiatement. »

(Cette réforme ne fut point parfaite du premier coup; mais elle suivit les irrégularités du calendrier Julien, jusqu'à l'an 749 de Rome, cinq ans après la réforme qu'Auguste fit de ce calendrier, & cinq ans avant l'*Ere* de J. C.) ».

« C'est sur ce calendrier ainsi réformé, que pose l'*Ere* de *Dioclétien*, dont le commencement répond au 29 Août de notre année chrétienne 284, première du règne de *Diocletien*. Mais la dénomination de l'*Ere des Martyrs* qu'elle porte aussi, sembleroit devoir la faire reculer jusqu'en 303, époque de l'édit sanglant que cet Empereur donna contre les chrétiens. Cependant l'usage contraire a prévalu jusqu'à nos jours, où l'on voit encore cette période usitée parmi les Cophtes & les Ethiopiens. En la substituant dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE à l'*Ere* d'Alexandrie, nous avons eu soin d'en marquer les années intercalaires d'un astérisque, pour empêcher de les confondre avec celles du calendrier Romain ».

Table qui représente la correspondance du Calendrier Égyptien & du nôtre, avec les noms que les Égyptiens & les Éthiopiens donnent respectivement à leurs mois.

Mois Romains.			*Mois Egyptiens.*	*Mois Ethiopiens.*	*Somme résultante à la fin de chaque mois.*
Août	29e	jour	Thoth.	Mascaran.	30 jours.
Septembre	28	jour	Paophi.	Tikmith.	60 jours.
Octobre	28	jour	Athyr.	Hadar.	90 jours.
Novembre	27	jour	Choéac ou Cohiac.	Tacsam.	120 jours.
Décembre	27	jour	Tybi.	Tir.	150 jours.
Janvier	26	jour	Méchir, ou Machir.	Jacatith.	180 jours.
Février	25	jour	Phaménoth.	Magabith.	210 jours.
Mars	27	jour	Pharmouti.	Miazia.	240 jours.
Avril	26	jour	Pachon.	Gimboth.	270 jours.
Mai	26	jour	Payni.	Sene.	300 jours.
Juin	25	jour	Epiphi.	Hamlt.	330 jours.
Juillet	25	jour	Mésori.	Nabase.	360 jours.
Août	24	jour			
———	25	jour	Epagomenes.		1
———	26	jour			2
———	27	jour			3
———	28	jour			4
———	29	jour			5
			Intercalaire.		6

L'année qui suit l'intercalaire commence au 30 Août. Mais comme elle concourt avec une année bissextile Romaine, elle finit le 28 Août suivant, & celle d'après recommence le 29.

Dans notre Table CHRONOLOGIQUE, nous faisons correspondre la première année de l'Ère des Martyrs à l'an 285 de J. C., mais en la commençant au 29 Août de l'année précédente. Les Éthiopiens nomment les années de l'Ère des Martyrs, les *années de grâce*. Ils ne comptent pas néanmoins, par une suite continue, depuis l'an 284 de J. C.; mais ils se servent d'une période de 532 ans, à la fin de laquelle ils recommencent par l'unité. Ils suivent aussi, pour l'Ère Mondaine, le calcul de Jules Africain, & anticipent sur nous l'Ère Chrétienne de 8 ans. (*Ludolphe, l.* 3, *ch.* 6, §. 97)

(*L'Art de Vérifier les Dates.*)

DIODAN. *Voyez* DESANUS.

DIODOTUS, Roi de la Bactriane. ΔΙΟ. ΔΙΟΤ.
Ses médailles sont :
RRRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

DIOGÈNES. Le Comte de Caylus a publié dans son VIe. Recueil d'antiquités (*Pl.* 43. *n.* 2.), un monument représentant *Diogènes* dans son tonneau. Voici les observations dont il l'a accompagné. « Le Père Pauciaudi fait deux réflexions sur cette gravure. Il y a quelques années qu'il s'est élevé une dispute assez vive entre deux hommes de lettres d'Allemagne (*Act. Philoso. vol. II*), au sujet de l'habitation de *Diogène*. Christian Auguste Heumannus a prétendu, d'après Bayle, que *Diogène* habitoit une petite maison, construite de terre, & des plus pauvres, & que tout ce que l'on disoit de son tonneau étoit une fable, ou une allusion inventée par les écrivains postérieurs à ce philosophe. Jacques Hareus a réfuté cette opinion dans un petit ouvrage (*De doliari habitatione Diogenis Cynici*, inséré dans son POECILE, *tom. I. liv. IV.*), & a demontré qu'Heumannus, niant le tonneau de *Diogène*, attaquoit les passages les plus clairs & les plus formels de tous les auteurs, & détruisoit toute la tradition de l'antiquité. Le Père Pacciaudi, suivant l'opinion la plus commune & la plus sensée, examine de quelle matière pouvoit être ce tonneau. »

« Tous les monumens, comme les bas-reliefs rapportés par Spon (*Miscell. erudit. antiquit. sect. IV.*), les pierres gravées publiées par le marquis Maffei ; celle de Leonardo Agostini (*Imag. illust. viror. part. II.*), expliquées par le Bellori, représentent *Diogène* dans un tonneau, mais lisse & sans aucune apparence de cercles ; on peut croire par exemple, qu'il habitoit dans un vase de terre. Il seroit singulier qu'aucun auteur n'eût indiqué la différence de sa fabrique, s'il y en avoit eu. De Boze a rapporté une médaille frappée par les Corinthiens (Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, tom. XIX. pag. 476.), en l'honneur de Lucius Verus, au revers de laquelle on voit *Diogène* assis sur le tonneau ; mais il est représenté d'une manière qui ne met à portée, ni de décider, ni de prononcer sur la matière dont ce tonneau étoit composé. Le sentiment le plus général est donc qu'il étoit de terre cuite. Une difficulté que l'on peut opposer à cette opinion, & qui paroit capitale, consiste à concevoir comment *Diogène* pouvoit habiter & se retourner dans ce vase sans le rompre, principalement en le conduisant jusqu'au temple, comme il le faisoit, pour mendier (*Voyez* Saint-Jérôme, *contra Jovanianum, lib. II.*) ; d'ailleurs comment concilier la fragilité de cette urne avec le récit de Lucien (Comment il faut écrire l'histoire), qui dit que *Diogène*, pour se moquer des préparatifs que l'on faisoit à Corinthe pour la guerre contre Philippe, roula son tonneau jusqu'au haut d'une colline, pour le laisser tomber dans le fond. Le Père Pacciaudi lève ces difficultés par les raisons suivantes : les Grecs dans le temps de *Diogène*, ne pavoient point encore leurs rues ; ce sont les Romains qui ont porté cet usage dans la Grèce. Voyez à ce sujet Isidore (*Lib. XV. Originum. cap. ult.*) : par conséquent le vase étoit moins en danger de se rompre ; en second lieu, la difficulté est absolument levée par un passage de Juvénal (*Satyre XIV. vers* 308.).

. . . . Dolia nudi
Non ardent Cynici ; si fregeris, altera fiet
Cras domus, aut eadem plumbo commissa manebit.
Sensit Alexander testa cùm vidit in illa
Magnum habitatorem.

» Voilà donc deux moyens donnés par le poëte, pour réparer les malheurs qui pouvoient arriver à l'habitation du philosophe, celui d'en avoir une nouvelle ; ce qui n'étoit pas difficile ; ou celui de rejoindre les cassures de l'ancienne avec du plomb. En effet, Diogène Laërce rapporte dans la vie du *Cynique*, qu'un jeune homme vif & emporté ayant rompu le tonneau du philosophe, les Athéniens le firent raccommoder. Ce fait est d'autant plus facile à croire, que la manière de rejoindre les morceaux de terre cuite étoit connue de tous les Grecs & de tous les anciens. Pour achever de convaincre de la possibilité de ces faits, je renvoie le lecteur à l'examen du vase de terre rapporté dans ces recueils (*Tom. IV. Planche LVIII. n°. III.*) : il verra par le volume, la possibilité de contenir un homme, ainsi que celle de la résistance, dans un vase trouvé dans la grande Grèce ; d'ailleurs il n'est pas difficile de lui supposer une forme différente. »

« On peut donc conclure que *Diogène* habitoit un vase de terre, auquel il a été plus commode de donner le nom de *tonneau*, dont l'usage est plus général en Europe, & le nom plus familier. ».

Cette conjecture du savant Pacciaudi a été réalisée par la découverte d'un bas-relief de la villa Albani, publié & expliqué dans les *monumenti inediti* de Winckelmann (n°. 174.). On y voit *Diogène* dans son *tonneau*, sur lequel est un chien, parlant à Alexandre. Ce *tonneau* est évidemment un grand vase de terre rond & rompu. La fracture est raccommodée avec deux morceaux de plomb taillé en *queue d'aronde*. Un jeune Athénien ayant fêlé le *tonneau de Diogène*, fut reprimandé publiquement. Ce bas-relief est donc parfaitement conforme à l'histoire. Ce plomb qui rétablit les grands vases de terre, est

aussi conforme aux usages des anciens. On trouve parmi les antiquités, que le cardinal Albani avoit fait tirer de l'ancienne *Antium*, plusieurs grands *tonneaux* de terre cuite qui sont raccommodés avec du plomb. En 1762 on en déterra un semblable à *Sezze*, canton près duquel se recueilloit le fameux vin de Cécube. Le plomb qui en raccommodoit les fractures étoit en si grande quantité, qu'il y en avoit au moins quinze livres Romaines.

On donne sans beaucoup de raison le nom de Diogènes à plusieurs bustes antiques, dit Winckelmann (*Pierres de Stosch*, *p.* 421.); le seul caractère qui les distingue, est la poitrine nue, avec une légère drapperie jetée sur l'épaule gauche. On n'en connoit cependant aucun avec le nom de *Diogènes*. En général on lui attribue les pierres gravées sur lesquelles on voit un homme presque nud, ayant une besace, un bâton, ou un chien près de lui. Elles sont en assez grand nombre.

DIOMÈDE, Roi des Thraces Bistons, fils de Mars & de Cyrène, avoit des chevaux furieux, qui vomissoient le feu par la bouche : *Diomède* les nourrissoit, dit-on, de chair humaine, & leur donnoit à dévorer tous les etrangers qui avoient le malheur de tomber entre ses mains. Hercule, par ordre d'Euristhée, prit *Diomède*, qu'il fit dévorer par ses propres chevaux; il les amena ensuite à Euristhée, & les lacha sur le mont Olympe, où ils furent dévorés par les bêtes sauvages. *Voyez* ABDÈRE.

On voit la punition de *Diomède* sur une pierre gravée de Stosch, publiée par Winckelmann (*n°.* 68), dans ses *monumenti ineditі*.

DIOMÈDE, fils de Tydée, & petit fils d'Oénée, Roi de Calydon, fut élevé à l'école du célèbre Chiron, avec tous les héros de la Grèce, Hercule, Thésée, Castor & Pollux, Achille, Hector, &c. Il eut pour femme Egialée, fille d'Adraste; & comme *Diomède* avoit pour mère Deiphyle, fille d'Adraste, sa femme étoit sa tante, & il devint gendre de son aieul. Il commanda les Argiens au siège de Troye, & s'y distingua par mille belles actions. Il combattit contre Enée avec tant d'avantage, que Vénus fut obligée, dit Homère, de couvrir son fils d'un nuage, pour le dérober à ses coups; *Diomède* s'en étant apperçu, osa attaquer la Déesse elle même, qu'il blessa à la main. Dans une autre rencontre, il ne craignit pas même de se mesurer avec Mars; il blessa dangereusement avec sa lance le Dieu, à qui la douleur fit jeter un cri épouvantable. *Voyez* MARS.

Ce fut *Diomède* qui entra de nuit avec Ulysse dans la citadelle de Troye, & enleva le Palladium qui faisoit toute la sûreté des Troyens. Il avoit enlevé auparavant les flèches d'Hercule, de l'isle de Lemnos, n'ayant pu emmener Philoctète qui en étoit le possesseur. Au retour de la guerre de Troye, ayant appris que Vénus s'étoit vengée par l'infidélité d'Egialée, sa femme, de l'injure qu'elle avoit reçue de lui devant Troye, il ne voulut pas revoir sa patrie, & alla chercher un établissement en Italie, où il fonda, dit-on, les villes d'Arpi & de Bénévent. Strabon dit qu'après sa mort, il fut regardé comme un Dieu dans ce pays, & qu'il eut un temple & un bois sacré sur les bords du Timave. Quant à la fable de ses compagnons, *Voyez* EGIALÉE, OISEAUX de *Diomède*.

On voit ses quatre principales actions sculptées sur un tombeau étrusque de Gori (*Inscr Etrur.* *t.* 3. *pl.* 39.). D'abord il retourne du combat, blessé & porté sur un char : ensuite il reçoit les flèches de Philoctète : sur un côté il est assis tenant le Palladium, & sur l'autre enfin, un esclave lave la plaie de sa jambe.

Diomède est toujours reconnoissable sur les monumens, à sa beauté & à sa jeunesse; il étoit, après Achille, le plus jeune des chefs de l'armée Grecque (*Iliad.* Ε. 112.). Les artistes se sont plus à le représenter à l'époque où il enleva le Palladium. Il y a plus de cent pierres gravées qui offrent ce sujet.

On le reconnoit aussi à son bouclier, qui est toujours rond comme ceux des Argiens ses sujets. D'ailleurs ce héros portoit ordinairement un casque conique & garni quelque fois de joues, appelé Αὐλῶπις, *oblonga*. Homère le dit (*Iliad.* Λ. *v.* 253.).

DIOMÈDE, fut aussi le premier nom de Jason. *Voyez* JASON.

DIOMÉES. ΔΙΟΜΕΙΑ. } Le grand étymologiste & Eustathe (*in Iliad.* Δ.) appellent de ce nom, des fêtes instituées en l'honneur de Jupiter-*Diomeus*, ou de *Diomus*, héros Athénien, fils de Colyttus, de qui les Dioméens, habitans d'un bourg de l'Attique, avoient pris leur nom.

DIOMUS. *Voyez* CYNOSARGÈS.

DION. ΔΙΟΝ. } Nom Macédonien du mois dans lequel arrivoit l'équinoxe d'Automne.

DIONÉ, Fille de l'Océan, selon Hésiode (*Théog.* *v.* 337.), & de Thétis; selon Homère (dans son hymne de Vénus) de Saturne & de Cybèle, étoit tante de Jupiter. Son neveu la rendit mère de la belle Vénus, surnommée *Dionée*, à cause de sa mère : c'est Homère qui rapporte ce fait. La fable qui fait naître Vénus de l'écume de la mer, n'est donc pas aussi ancienne que ce poëte, & elle n'a été imaginée que par ceux qui sont venus après lui.

DIONÉE est la Vénus, femme de Vulcain, & l'objet des amours de Mars; elle étoit fille de *Dioné*.

DIONYSIAQUES, ou DIONYSIES, fêtes célébrées dans toute la Grèce, & fur-tout à Athènes, en l'honneur de Bacchus, furnommé *Dionyfus*. Elles fe divifoient en grandes & petites *Dionyfiaques* : il y avoit les anciennes & les nouvelles, les Nyctélies, & plufieurs autres. On y voyoit des hommes traveftis en filènes, en pans & en fatyres : on y portoit des phallus attachés à des perches. Chacune des *Dionyfiaques* avoit des fingularités qui la diftinguoient; mais dans toutes régnoient la licence & la débauche. *Voyez* BACCHANALES, LIBERALES, NYCTELIES.

DIONYSIUS. ΔΙΟΝΥΣΟΣ. DIONYSUS. } C'eft un des noms que les Grecs donnoient à Bacchus, pour faire allufion au Dieu qui étoit fon père, & au mont Nyfa, où il avoit été nourri. Diodore parle d'un Bacchus à deux têtes, ou à deux formes, comme on repréfente Janus & Cécrops; il fe trouve auffi plufieurs monumens où deux têtes adoffées repréfentent, l'une Bacchus barbu, & l'autre Bacchus fans barbe.

DIONYSIUS, eft auffi le nom d'un des trois Anaces, fils de Jupiter. *Voyez* ANACES.

DIONYSIUS, tyran de Tripolis, en Syrie. M. l'abbé le Blond a publié une médaille de bronze de cet ufurpateur.

DIONYSOPOLIS, dans la Thrace. ΔΙΟΝΥΣΟΠΟΛΕΙΤΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Sevère, de Domna, d'Alex. Sevère, de Gordien.

DIONYSOPOLIS, dans la Phrygie. ΔΙΟΝΥΣ.

M. Neumann a publié une médaille de bronze autonome frappée en cette ville.

On a quelques médailles impériales grecques de cette ville, felon le P. Hardouin.

DIOPI, flûte dont il eft fait mention dans Athénée. Dalechamp prétend avec affez de vraifemblance, dans fes remarques fur cet auteur, que la flûte appellée *diopi* étoit ainfi nommée parce qu'elle n'avoit que deux trous; ce qui devoit fournir une mélodie très-bornée.

DIORPHUS. *Voyez* MITHRAS.

ΔΙΟΣ ΒΟΥΣ, fêtes des Miléfiens, ainfi nommées du bœuf que l'on immoloit à Jupiter pendant leur célébration (*Hefychius*).

DIOSCURES. Caftor & Pollux étoient furnommés *Diofcures*, Διὸς κοῦροι, qui fignifie fils de Jupiter; & *Tyndarides*, parce que Léda, leur mère, étoit femme de Tyndare, roi de Sparte. Jupiter étant devenu amoureux de Léda, fe changea en cygne, fe fit pourfuivre par Vénus, déguifée en aigle, & fe refugia dans le fein de la reine. Effrayée d'abord, elle fe laiffa charmer enfuite par les accens mélodieux de cet oifeau; elle en conçut deux œufs; de l'un fortirent Pollux & Hélène; & de l'autre, Caftor & Clytemneftre. Les deux premiers furent regardés comme fils de Jupiter; & les deux autres reconnurent Tyndare pour leur père; de là vint que Caftor eut le don de l'immortalité, dont Pollux fut privé. (Sur cette naiffance fingulière, *voyez* HELÈNE). Ils furent cependant tous nommés *Tyndarides*, du nom du mari de leur mère. On les appelle auffi quelquefois les Caftors, *Caftores*, du nom du premier. Dès qu'ils furent nés, Mercure les apporta à Pallène, pour y être nourris & élevés. Ils allèrent tous deux à la conquête de la Toifon d'or; & ce fut dans cette expédition qu'ils fe diftinguèrent principalement. Au retour de ce voyage, ils s'attachèrent à donner la chaffe aux corfaires qui infeftoient l'Archipel : ce qui les fit paffer après leur mort pour des divinités favorables aux Nautoniers. On dit que, dans une tempête, on vit deux feux voltiger autour de la tête des *Tyndarides*, & un moment après l'orage ceffa. On regarda depuis ces feux, qui paroiffent fouvent fur la mer dans des temps d'orage, comme les feux de Caftor & Pollux; lorfqu'on en voyoit deux, c'étoit une marque de beau temps; s'il n'en paroiffoit qu'un, c'étoit un figne certain d'une prochaine tempête, & alors on invoquoit ces deux héros. On eft encore aujourd'hui dans la même opinion fur le préfage de ces feux. Les *Diofcures* allèrent porter la guerre chez les Athéniens, pour ravoir Hélène leur fœur, que Théfée avoit enlevée. *Voyez* ETHRA, HELÈNE.

Les deux frères ayant été invités aux nôces de Phœbé & d'Hilaire, filles d'Arfinoe & de Leucippe, frère de Tyndare, les enlevèrent à leurs futurs maris, & les époufèrent eux-mêmes. Pollux s'attacha à Phœbé, & Caftor à Hilaire, que l'on nomme autrement Elaire, ou Talaire. Cette violence fut caufe de la mort de Caftor, qui fut tué quelque temps après par un des deux époux. *Voyez* IDAS.

Comme Pollux étoit immortel, étant fils de Jupiter, il pria fon père de le faire mourir lui-même, ou de partager fon immortalité avec fon frère. Jupiter, qui ne pouvoit changer l'ordre du deftin, accorda la demande de Pollux; de manière qu'ils paffoient alternativement fix mois aux enfers, & fix mois fur la terre. Ils vécurent ainfi jufqu'à ce que Jupiter les eût tranfportés au ciel, où fous le titre de jumeaux, ils font l'un des fignes du Zodiaque. Les Romains renouvelloient tous les ans, à la fête des *Tyndarides*, le fouvenir de cette fiction, en envoyant, près du temple des *Diofcures*, un homme avec un bonnet pointu femblable au leur, monté fur un

cheval, & qui en conduisoit un autre à la main, sur lequel il n'y avoit personne; voulant marquer par-là que de deux frères, il n'en paroissoit jamais qu'un à la fois.

Leur apothéose suivit de près leur mort; & ils furent comptés au nombre des grands dieux de la Grèce : on leur éleva un temple à Sparte, lieu de leur naissance, & à Athènes, qu'ils avoient sauvée du pillage. Les Romains les eurent aussi en grande vénération, & leur élevèrent un temple, par lequel on avoit coutume de jurer : le serment ordinaire des hommes étoit *Ædepol*, c'est-à-dire, temple de Pollux; celui des femmes *Æcastor*, ou temple de Castor. Justin dit que, dans une bataille des Locriens contre les Crotoniates, on vit deux jeunes hommes montés sur des chevaux blancs, qu'on prit pour Castor & Pollux : l'histoire fait mention de plusieurs de ces apparitions : c'étoient, dit Pausanias, des jeunes gens qui se revêtoient de tuniques blanches, mettoient sur leur tête des bonnets semblables à ceux que portoient les Tyndarides, & qui en imposoient ainsi aux hommes crédules.

On représente ces deux héros sous la figure de deux jeunes hommes, avec un bonnet pointu, ou légérement conique, comparé par Lucien à la moitié d'un œuf, sur le haut duquel paroît souvent une étoile; ils sont à cheval pour l'ordinaire, ou ils ont des chevaux près d'eux. Castor est surnommé le Dompteur de chevaux, parce qu'il se distingua dans cet art & à la course. Pollux étoit regardé comme le patron des Athlètes, parce qu'il avoit remporté le prix aux jeux olympiques. *Voyez* ANACÉE, CABIRES, FEUX, LEDA, POLLUX, TYNDARE.

Glaucus fut le premier, dit Philostrate, qui les appella *Dioscures*, lorsqu'il apparut aux Argonautes dans la Propontide. En l'an de Rome, 257, le Dictateur Posthumius fit bâtir un temple aux deux frères, sous le titre de *Dioscures*, parce que l'on crut leur être redevable d'une victoire que les Romains avoient remportée contre les Latins, & dont la nouvelle fut apportée à Rome le jour même de l'action.

On a aussi donné le nom de *Dioscures* aux Cabires, & à trois frères que Cicéron nomme *Aléon*, *Mélampus* & *Eumolus*, dont le père étoit Atrée, fils de Pélops (*de Natur. Déor.* III.).

Un sarcophage de la villa Médicis, à Rome, offre les *Dioscures* enlevant les deux filles de Leucippe, roi de Sicyone. On ne peut les méconnoître, à cause de leurs bonnets ronds & coniques, sur un vase de terre cuite du Vatican, publié par Montfaucon & par Winckelman (n°. 22, des *Monumenti antichi*). Les *Dioscures* attachent à leurs jambes l'armure usitée chez les anciens, c'est-à-dire, les bottines ouvertes.

« Je ne déciderai pas, dit Winckelman, si les statues de Castor & de Pollux, faites par Hégésias, & placées jadis devant le temple de Jupiter tonnant (*Plin. lib.* 34, *cap.* 19, §. 16.), sont les mêmes figures, de grandeur colossale, qui se trouvent aujourd'hui au Capitole : ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elles ont été trouvées sous cette colline. Une certaine dureté qu'on remarque aux parties antiques de ces figures, & qui caractérisoit les ouvrages d'Hégésias, pourroit donner du poids à notre conjecture (*Quint. inst. orat. lib.* 12, *cap.* 10). De là il faudroit ranger ces statues parmi celles qui sont travaillées dans l'ancien style, parce que cet artiste paroît avoir vécu avant Phidias ».

Winckelmann s'est trompé ici sur deux objets (selon un écrivain Italien) : 1°. il dit qu'on les a trouvé à l'endroit où ils sont; tandis que Flaminio Vacca assure qu'ils l'ont été *nel Ghetto degli Ebrei* (*Memorie* n° 52.). 2°. Il dit aussi que ceux d'Hégésias étoient de marbre; & Pline (34. 19.) les compte parmi les ouvrages de bronze.

DIOSCURES (les) sur les médailles sont le symbole ordinaire de Tripolis, en Phœnicie.

On voit leurs bonnets avec les étoiles sur les médailles de Lacédémone, de Taba, de Catane. Ils sont eux-mêmes à cheval sur les médailles de Rhegium.

DIOSCURIAS, en Colchide. ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΑΔΟΣ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

DIOSCURIES, ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΑ, } fêtes en l'honneur de Castor & de Pollux, célébrées à Cyrène, selon le Scholiaste de Pindare (*in Pyth. Od.* v.) & sur-tout à Lacédémone, où ces deux héros avoient pris naissance. (*Pausan. Messen.*) On faisoit ce jour-là de grandes réjouissances; on buvoit largement, & l'on donnoit des jeux, dont l'exercice de la lutte faisoit la meilleure partie.

DIOSHIERITÆ, en Lydie. ΔΙΟΣΙΕΡΕΙΤΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

Cette ville a fait frapper, sous l'autorité de ses préteurs, des médailles impériales grecques en l'honneur d'Auguste, de Domna, de Caracalla, de Geta, d'Elagabale, de Faustine jeune, de Mamée.

DIOSPOLIS, ou ville de Jupiter, en Éthiopie; il y avoit là un grand temple, où les Éthiopiens alloient tous les ans, en certains temps, prendre la statue de Jupiter & celles des autres Dieux, & les portoient en procession dans les campagnes, autour des villages de la Lybie, faisant de grands festins pendant douze jours. Thétis, dans Homére, dit que Jupiter étoit absent du ciel pour douze jours, parce qu'il étoit allé aux extrémités de l'Océan, chez les Éthiopiens, qui l'avoient prié à un festin, où tous les Dieux l'avoient suivi.

Diospolis magna, dans l'Égypte. ΔΙΟΠΟΛΙΤΩΝ ΜΕΓ.

Cette ville a fait frapper une médaille impériale grecque en l'honneur d'Hadrien.

Diospolis parva, en Égypte. ΔΙΟΠΟΛΕΙΤΗC.

Cette ville a fait frapper une médaille impériale grecque en l'honneur d'Antonin.

Diospolis, dans la Palestine. ΔΙΟΣΠΟΛΙC.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Domna, de Caracalla, avec des années de règnes.

DIOTA. Il faut observer que souvent les anciens ont appellé *amphora* & *diota*, c'est-à-dire vase à deux anses ou à deux oreilles, le bath asiatique, le métrétès attique, l'amphore romaine, &c.

Diota, mesure grecque de capacité. *Voyez* Amphoreus.

Diota, mesure de capacité pour les liqueurs des Romains. *Voyez* Amphore.

Diote, ou vase à deux anses sur les médailles. *Voyez* Vase.

DIOXIE, ou Diapente. *Voyez ce mot.*

DIOXIPE, l'une des sœurs de Phaëton. *Voyez* Hespérides.

ΔΙΠΑΛΤΟΣ. On donnoit ce nom à un javelot que l'on lançoit avec les deux mains.

DIPHILE. *Voyez* Ilione, Polydore.

DIPHTERA, ΔΙΦΤΕΡΑ, } vêtement de peau, ou de cuir que les esclaves grecs mettoient sur leur tunique, ἐξώμις. On donna par la suite son nom à leur tunique même, lorsqu'elle fut garnie d'un capuchon. (*Pollux* VII. 15.) ἐπίκρανον ἔχων.

C'étoit en particulier le nom de la peau de la chèvre amalthée, sur laquelle on disoit que Jupiter écrivoit les actions des mortels.

DIPHYE, composé de deux natures. Ce nom fut donné à Cécrops par allusion à la fable qui le faisoit moitié homme & moitié serpent.

DIPLE, ΔΙΠΛΗ, } marque que les lecteurs anciens traçoient à la marge des manuscrits, pour faire distinguer certains endroits particuliers. Cicéron dit à Atticus (VIII. 2.) : *Animadvertito illum locum, ubi erit διπλῆ, videbis de Cneo nostro ipse Vibullus quid existimet.*

DIPLETHRUM, double Plethre. *Voyez* Plethre.

DIPLOIS, ΔΙΠΛΟΙΣ, } manteau double, c'est-à-dire, doublé. Nestor à cause de son grand âge en portoit un pareil, selon Homère (*Il. K.* 134.) C'est d'un manteau doublé dont parle Horace, lorsqu'il dit de celui de Diogène (*I. Ep.* 17.)

.... *Quem duplici panno patientia velat.*

Antipater appelloit Diogène, διπλοείματος, à cause de ce manteau doublé.

Les commentateurs ont expliqué la *Diplois* par un manteau jetté de manière qu'il faisoit deux fois le tour du corps; mais c'est une erreur. Aucun monument antique n'offre de manteau ainsi agencé, c'est donc d'un manteau de grandeur ordinaire, mais doublé, qu'il faut entendre la *Diplois* des vieillards, & celle de Diogène & de sa secte.

« Il est vrai pourtant, dit Winckelmann (*Hist. de l'Art. liv.* 4. *c.* 5.) que la statue d'un philosophe de cette secte, de grandeur naturelle, & de la Villa Albani, n'a pas le manteau plié de cette manière. Cette statue se distingue par une grande besace, faite comme une gibecière de chasseur, qui descend de l'épaule droite sur le côté gauche; par un bâton noueux & par des rouleaux d'écrits à ses pieds. Cependant comme les Cyniques ne portoient point de tuniques, ils avoient plus besoin que d'autres de *doubler* leur manteau : ce qui me paroit aussi plus concevable que tout ce qu'ont écrit les Saumaises & les autres commentateurs. Le mot *double* ne peut pas non plus s'entendre de la manière de jetter le manteau, comme le prétendent les savans : à la statue de notre Cynique, le jet du manteau ne diffère pas de celui de la plupart des figures ajustées de ce vêtement ».

DIPLOMA. DIPLOME. } Le mot latin *diploma* est formé du grec Διπλωμα, vase double, & depuis lettre double. Il désignoit en général une tablette composée de deux feuillets : telles étoient les lettres

de cité romaine selon Suétone (*Ner. c. 12. n°. 4.*) *Post editam operam diplomata civitatis romanæ singulis obtulit.*

Diplomata désignoient plus expressément des lettres du prince délivrées à un envoyé ou courier, & adressées aux magistrats des villes qui se trouvoient sur son passage, pour lui faire donner des relais prompts & vîtes. (*Plin. epist. x. 14.*). *Rex Sauromates scripsit mihi, esse quædam, quæ deberes quàm maturissimè scire : quâ ex causa festinationem tabellarii, quem ad te cum epistolis misit, diplomate adjuvi.* Plutarque (*in Galb. p. 1056. c.*).

DIPLOMATIQUE.

N.B. *Cet article est extrait de la* nouvelle Diplomatique *des savans Bénédictins.*

La *Diplomatique* est la science ou l'art de juger sainement des anciens titres. Elle a pour objet les chartes dont elle fixe l'âge par une connoissance exacte de la nature des actes, écritures, & des divers usages propres à chaque siècle & à chaque nation. Sa fin est de faire servir toutes ces formalités au jugement favorable ou désavantageux qu'il faut porter des *diplômes*. Elle ne se borne pas à fournir des moyens sûrs pour reconnoître la vérité ou la fausseté des pièces, leur authenticité, ou la privation de cette condition toujours importante, mais souvent essentielle; elle étend encore ses droits jusqu'à régler les différens degrés de certitude ou de suspicion dont elles sont susceptibles. Son utilité généralement reconnue par les esprits sages & judicieux peut encore être justifiée par les témoignages des savans, & les travaux infiniment variés qu'ils ont entrepris pour cultiver un genre de littérature dont le fond est inépuisable, & dont les fruits intéressent également l'Église, l'État & la République des Lettres. Le seul détail de ses richesses & de ses prérogatives en fait sentir tout le prix.

Les archives en effet sur lesquelles s'étend son empire, renferment & les monumens les plus authentiques, & les actes les plus solemnels de la puissance exercée par les souverains. Elles conservent leurs traités d'alliance & de paix, les investitures des grands fiefs, les privilèges accordés aux communautés séculières & régulières, à la noblesse, aux corps de ville, les loix portées dans les assemblées générales de chaque peuple. Elles sont les dépositaires des titres qui font connoître les prérogatives attachées à la Couronne, qui fixent les limites des états, qui constatent l'équité de leurs prétentions, qui transmettent à la postérité la plus reculée les marques éclatantes de la libéralité de nos monarques envers les églises. Elles publient l'origine des grandes maisons, leurs généalogies, leurs successions, leurs illustrations, leurs alliances. Elles fournissent sur l'antiquité sacrée & profane les connoissances les plus sûres & les plus lumineuses. Par quels enseignemens peut-on décider avec plus de certitude de la jurisdiction des prélats, de l'étendue & des bornes qu'elle eut en certains siècles, de l'usage qu'ils en firent, que par les pièces déposées dans les archives? Les princes y découvrent tout à la fois & les premières traces de la grandeur de leurs ancêtres, & les degrés par lesquels ils sont montés au trône, & les moyens par lesquels ils sont parvenus à ce comble de gloire & d'élévation, dont ils leur ont transmis l'héritage. Les ecclésiastiques y trouvent des preuves aussi utiles que magnifiques de la piété de nos pères, les magistrats les motifs de la plupart de leurs jugemens, les nobles les titres de leur distinction & de leurs seigneuries, les personnes privées ceux de leurs possessions & de leurs droits. (*Mém. de Trévoux*, 1716, *p.* 285.) « Tous les auteurs » qui traitent des archives, conviennent entr'eux » de leur ancienneté, de leur utilité, de la foi » due aux pièces qui y sont gardées, aux copies » & transumpts des mêmes pièces ».

Toutes les nations savantes ont conçu une si haute estime pour cette espèce de monumens, qu'elles ont, comme à l'envi, publié un nombre infini de recueils de *diplômes*, plus propres les uns que les autres à illustrer leur patrie, à éclairer les droits des souverains, à maintenir les intérêts du public, & à mettre des bornes aux prétentions des particuliers. Qui ne connoît les amples collections de chartes des Leibnitz, des Kettner, des Ludewig, des Schannat, des Bernard Paz, des Muratori, des Rangone, des Anderson, des Rymers. des Duchesne, des Pérard, des Dachery, des Mabillon, des Martenne & Durand, des Aubert le Myre, & de tant d'autres? Avec quel soin & quelles recherches les auteurs les plus exacts n'ont-ils pas appuyé par des pièces justificatives l'histoire des églises, des ordres, des monastères, des provinces, des anciennes maisons de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, &c. Et que sont ces pièces justificatives, pour la plupart, sinon des chartes? On connoît un grand nombre d'historiens qui ont suivi cette méthode, & qui la suivent encore tous les jours.

La *Diplomatique* a rendu & rend sans cesse à l'histoire les services les plus signalés. Quel éclat ne répand-elle point sur ces siècles obscurs où l'on n'apperçoit que de sombres lueurs, souvent moins propres à nous conduire qu'à nous égarer? Depuis plus de mille ans, combien de siècles où les annales des nations, des villes & des monastères ne consistent tout au plus que dans des chroniques sèches, & communément très-superficielles? A peine y découvre-t-on quelques traits des mœurs & des usages particuliers aux

temps & aux lieux qu'elles concernent. Et ce secours, tout insuffisant qu'il est, combien de fois ne vient-il pas à nous manquer? Les médailles, les inscriptions & autres monumens de ce genre sont d'une trop foible ressource pour dissiper les ténèbres du moyen âge.

Les archives suppléent à tout. Sans elles les généalogies des plus grandes maisons ne sont ordinairement que des tissus de fables, des labyrinthes où l'on se perd à chaque pas, où l'on ne trouve guère d'issue qu'il n'en coûte à la vérité; sans elles la suite des grands officiers de la couronne, & presque tous les commencemens des cours supérieures, des jurisdictions, des seigneuries titrées demeureroient ensévelis dans l'oubli: les privilèges accordés à la noblesse, aux villes, aux communautés séculières & régulières y trouvent leur origine, leurs accroissemens ou leur diminution. L'histoire tant ecclésiastique que civile des provinces, n'a point de fondemens plus solides: les coutumes n'ont point d'interprètes plus fidèles; la Géographie ancienne tient d'elle les plus heureux dénouemens: la Chronologie moderne ne peut que s'égarer en mille rencontres, si les chartes ne la guident: les sujets sur lesquels la critique s'exerce, sont tellement du ressort de la *Diplomatique*, qu'à peine peut-on fixer les limites de ces deux sciences, & qu'il est même quelquefois assez difficile de ne pas les confondre: le Droit canonique & la Jurisprudence civile lui fournissent une infinité de ressources, dont elle fait les récompenser avec usure.

Les anciennes écritures, leur origine, leurs espèces, leurs transmutations, leurs changemens de siècle en siècle, leurs variations d'un pays à un autre, leurs altérations, leurs renouvellemens sont une partie essentielle de la *Diplomatique* & inséparable de la connoissance des manuscrits. La *diplomatique* étend ses recherches sur les bronzes, les marbres, les médailles & les monumens antiques. Aussi dans quelle estime n'est-elle pas chez toutes les nations savantes? Que n'a-t-on pas fait depuis le renouvellement des Lettres pour mettre le public à portée d'en recueillir les fruits? Combien de collections d'actes publics & privés, de registres & de cartulaires, n'a-t-on pas vu former avec des peines & des dépenses incroyables par les plus grands hommes d'état & par les savans du premier ordre? Ces morceaux de littérature sont aujourd'hui comptés parmi les principales richesses des bibliothèques. C'est entr'autres par cet endroit que celle du roi l'emporte sur les plus renommées. Quand la réforme s'établit en Suède sur les ruines des églises catholiques & des monastères, on n'eut rien de plus à cœur que d'en rassembler les chartes, & d'en former la chancellerie du royaume. Ces archives royales sont devenues le dépôt public de l'état.

Il y a eu des critiques qui se sont tourmentés de cent façons pour anéantir les archives & la *Diplomatique* même; ils ont cependant été forcés d'avouer que les fabricateurs des faux actes manquent très-souvent dans des choses essentielles & de nature à les trahir; qu'il n'est pas rare de découvrir du premier coup d'œil, dans ces pièces, des signes très-certains de fausseté. Mais aussi, si on les en croit, la vérité, tout autrement voilée, n'a pas coutume de se manifester par des indices si clairs.

La vérité n'a pas coutume de se montrer avec des marques évidemment distinctives! Elle se montre donc ainsi du moins quelquefois. La *Diplomatique* a donc des moyens sûrs pour distinguer les titres véritables des supposés, quoique ces moyens ne soient pas applicables à tous les cas.

C'est, dit-on, un charlatanisme, que d'avancer, comme l'a fait D. Mabillon, qu'il n'est point de titre fabriqué avec tant d'artifice, qu'il ne puisse être découvert par un habile antiquaire; que la vérité se fait toujours sentir par son propre éclat; qu'elle est accompagnée de tant de circonstances, que le mensonge, quelque déguisé qu'il soit, ne sauroit les réunir toutes à la fois.

Attaquer des principes si lumineux, ce n'est pas montrer qu'on ait des notions fort justes de la vérité & de l'erreur. Comme le mensonge a ses caractères, la vérité a les siens. Essentiellement une, elle se soutient d'une manière constante & uniforme, dans toutes ses parties, dans toutes ses circonstances. Toujours semblable à elle-même, elle ne porte nul caractère qui ne soit marqué au coin de la sincérité. Au contraire la fausseté se trouve à chaque pas en contradiction avec elle-même. Ses voies sont tortueuses. Affirmer & nier les mêmes objets; voilà son langage, son caractère.

L'homme est né pour la vérité; sans cesse un secret penchant l'y rappelle. S'il veut s'en écarter constamment, il faut qu'il donne la torture à son esprit, qu'il se roidisse perpétuellement contre la nature. Or, quelque corrompue qu'elle puisse être, la corruption n'ira pas jusqu'à détruire en elle tout amour du vrai. Il y vit, cet amour, & la vanité même l'y voit avec complaisance. Il est donc impossible que l'homme persévère dans une volonté efficace de prendre en toutes choses le contre-pié de la vérité. Un état si violent n'est pas naturel, & tout ce qui ne l'est point ne sauroit se soutenir. Le faussaire reviendra donc toujours à la vérité, malgré lui, & sans qu'il s'en apperçoive. Elle percera par cent endroits, dans le temps même où il ne cherchera qu'à l'étouffer, parce que son cœur & son esprit ne seront pas d'accord, parce que l'un & l'autre ne sont pas faits pour le mensonge. D'un autre côté, comment assortira-t-il des choses aussi contraires

que la vérité & le menfonge, fans que leur contrariété le trahiffe ? A force d'accumuler faux fur faux, l'impofteur fe décèle immanquablement. Les chofes peuvent être confidérées fous tant de faces, qu'il eft moralement impoffible qu'un efprit borné pare à tout, prévienne tous les inconvéniens, réuniffe tous les caractères de vérité en faveur du menfonge. Cependant un feul caractère effentiel manque, voilà l'impofture découverte.

Epuifé par des efforts de tête employés pour fubftituer le faux au vrai, ébloui par les apparences de vérité qu'il a données à l'impofture, l'auteur d'une pièce fabriquée eft moins capable qu'un autre d'appercevoir les endroits foibles, par lefquels elle peut être entamée. L'impofteur le plus artificieux ne fauroit porter les précautions que jufqu'à un certain point. Les chofes envifagées fous d'autres rapports dévoileront le myftère. En effet, de tous ces rapports combinés, réfulte une foule de caractères de vérité ou de fauffeté qu'un feul homme ne peut faifir. Ce fera précifément ceux auxquels n'a pas penfé le fauffaire, qui frapperont d'autres perfonnes, quoiqu'on les fuppofe moins habiles que lui en fait d'anciens ufages. Quelle force n'a pas cette réunion de caractères pour décider du fort des *diplômes !* Quelles lumières n'offre-t-elle pas pour en faire le difcernement ! L'impofture peut approcher du vrai, mais jamais elle n'y parvient tout à fait. La difficulté du difcernement eft quelquefois grande, mais jamais elle n'eft infurmontable. Si elle l'étoit, on ne pourroit pas plus prononcer contre, que pour la vérité d'une pièce. Celle-ci auroit même un grand avantage ; c'eft qu'il eft très-permis de préfumer la vérité d'un titre, & qu'il ne l'eft jamais d'en préfumer la fauffeté.

Au refte, fi du premier coup d'œil on découvre très-fouvent la fauffeté des pièces fuppofées, combien en reftera-t-il qui ne feront pas convaincues de faux, lorfqu'elles auront fubi un rigoureux examen, & que cet examen aura été fait par des antiquaires fages & confommés dans leur art ? Leur jugement guidé par une longue expérience, fixe les bornes de chaque ufage. Voilà, diront ils, l'écriture de ce fiècle. Telles lettres n'étoient point ainfi figurées en tel temps. Cette formalité étoit alors furannée. Ce ftyle avoit ceffé d'avoir cours. Cette manière de fceller n'a commencé à fe faire connoître que plufieurs fiècles après. Au contraire, fi toutes les circonftances fe réuniffent pour quelques *diplômes*, après un férieux examen ; pourquoi ne prononceroit-on pas en faveur de la fincérité ? A la bonne heure qu'on déclare une pièce fauffe, parce qu'elle péche dans un feul caractère décifif, tandis qu'on exigera le concours de toutes les circonftances effentielles pour reconnoître la vérité d'un acte. Mais du moins ce concours étant bien conftaté, nul prétexte de foupçon ne fauroit fubfifter.

Enfin, puifqu'il n'eft point de titre fabriqué avec tant d'art, qui ne puiffe être démafqué, il s'enfuit qu'il n'en eft point non plus de véritable, qui ne puiffe être reconnu pour tel. Ainfi, de ce qu'un acte ne fauroit être convaincu de faux, ni même rendu fufpect, il en réfulte néceffairement qu'il eft fincère. Nous difons *rendu fufpect*, parce que telle pièce qui n'eft pas convaincue de faux, portera certaines apparences de fauffeté qui ne feront pas péremtoires, mais qui n'étant pas détruites par des réponfes folides, laifferont contre elles de fâcheufes impreffions. Alors on ne doit pas prendre de parti fixe, qu'on n'ait acquis de plus grandes lumières. La folution de ces difficultés peut dépendre de faits & d'ufages locaux, que le temps feul éclaircira. Souvent les lumières ne manquent pas, mais on manque de perfonnes affez éclairées pour en faire l'application.

Il eft abfolument néceffaire dans la vérification des chartes, d'être éclairé par des règles sûres. Mais comment pourra-t-on y recourir au befoin, fi l'on ignore les fources où elles doivent être puifées ? C'eft donc à les découvrir ces fources, ou plutôt à les mettre, autant qu'il eft poffible, à portée de tout le monde, que nous devons donner notre principale attention.

Elles fe réduifent à fept, la matière fur laquelle, les inftrumens & l'encre avec lefquels les *diplômes* font écrits; la figure des lettres qui y font employées ; les fceaux, le ftyle, & les formules qu'on y met en ufage. Nous nous arrêterons moins fur les trois premiers caractères, parce qu'ils font incomparablement moins féconds que les autres. Les écritures nous offrent des richeffes de toutes les efpèces, & femblent même nous promettre des découvertes intéreffantes. Les critiques qui ne font point antiquaires fe renferment exactement dans l'examen des fceaux, du ftyle & des formules ; quoique les quatre premiers caractères, & celui des écritures ne puiffent être difcutés avec trop de foin. C'eft particulièrement fur ce dernier caractère *diplomatique*, & fur les trois fuivans, que nous tâcherons de répandre toutes les lumières dont ils font fufceptibles. Contens de traiter ce qui concerne la *matière*, les *inftrumens* & l'*encre* dans un petit nombre de chapitres, nous confacrerons des fections entières à la difcuffion des *écritures*, des *fceaux* & des *formules*.

Les fept caractères généraux, dont on vient de faire l'énumération, peuvent être envifagés fous deux faces différentes. Les cinq premiers font extrinsèques, & les deux autres intrinsèques. Nous entendons par caractères intrinsèques ceux qui font inhérens à chaque acte, qui en font

inséparables, qui s'y retrouvent toujours sous quelque forme qu'il se reproduise, & qui par conséquent ne sont pas moins propres aux copies, qu'aux originaux. Au contraire, les caractères extrinsèques sont tellement attachés à ces derniers, qu'ils ne passent jamais aux copies. Si quelques-uns d'entr'eux semblent s'y montrer, c'est toujours d'une manière imparfaite, & qui les met beaucoup au-dessous des autographes.

Quelque efficaces que puissent être les caractères intrinsèques pour le discernement du vrai & du faux, les extrinsèques ont ordinairement quelque chose qui frappe les antiquaires d'une manière plus sûre & plus prompte, soit en faveur, soit au désavantage des pièces qu'on expose à leur examen.

M. Heuman, professeur en Droit dans l'Université d'Altorf, moins par prévention contre les caractères extrinsèques des chartes, qu'il n'a pu (*Joh. Heumanni commentarii de re diplom. præfat. pag. 5.*) approfondir, à son grand regret, que par une certaine prédilection pour les caractères intrinsèques sur lesquels il a eu toute la liberté possible d'exercer son génie, demande en grace que personne ne se fache contre lui, s'il pense que les caractères extérieurs des chartes (les intérieurs mis à part) peuvent en imposer plus fréquemment. Nous n'avons garde de nous mettre en colère contre un homme qui mérite des égards par le bon usage qu'il fait d'une vaste érudition, & par la modestie dont il l'assaisonne. Mais nous le prierons de nous dire si par caractères internes *mis à quartier*, il entend une simple abstraction faite de ces caractères, ou s'il suppose des circonstances où ils seroient peu favorables à quelque titre. Dans le premier cas, nous ne saurions souscrire à sa proposition. Car il s'ensuivroit que les caractères extrinsèques seroient des moyens très-peu sûrs entre les mains des antiquaires, pour juger de la vérité ou de la fausseté des *diplômes*. Dans le second cas, la réunion de tous les caractères intrinsèques contre une charte, s'ils constatoient des défauts essentiels, lui porteroient sans doute un coup qui ne sauroit être paré par les caractères extrinsèques, dont il paroîtroit revêtu, sans l'être véritablement.

Ce qui fait plus de peine, c'est que notre auteur semble supposer, pour ne pas dire qu'il suppose en effet qu'une pièce pourroit être fausse, quoique le parchemin, l'écriture, le monograme, le sceau fussent exempts de toute suspicion, & quoiqu'ils eussent la vérité en partage. Si le parchemin est bon & véritable, *membrana proba :* c'est-à-dire, ancien, par exemple de cinq ou six siècles, & peut-être davantage; comment après tant d'années aura-t-on trouvé du parchemin vierge de cet âge, pour forger le faux titre? Si l'écriture est sincère, si elle est irréprochable, *scriptura recta*, c'est-à-dire, non-seulement du caractère, & avec les traits convenables à l'antiquité de sa date, mais encore de cette antiquité même; comment a-t-elle été contrefaite longtemps après? Si le monograme est véritable, *monogramma verum :* c'est-à-dire, s'il est de la main du prince, de son chancelier, ou de quelque officier à ses ordres, comment se peut-il faire qu'il ne soit pas de leur façon? Comment peut-il être vrai & faux tout à la fois? enfin, si le sceau n'a rien de suspect, *sigillum haud suspectum*, pas même dans la manière dont il est attaché au *diplôme* comment ne laisse-t-il pas d'être faux, supposé sur-tout que sa fabrication soit postérieure de plusieurs siècles? Eût-on actuellement le type d'un sceau du XII[e] siècle, par quel artifice donneroit-on à une cire récente la qualité d'une cire ancienne jusqu'à faire illusion à la sagacité des plus sages & des plus habiles antiquaires?

Répondre que tous les âges ont produit des hommes fort exercés dans l'art d'imiter; ce n'est point satisfaire. On peut contrefaire les antiques & jusqu'à un certain point en atteindre la vérité, mais le peut-on jusqu'à ne laisser subsister entre la copie & l'original nulle différence qui puisse être saisie par les connoisseurs les plus experts? Quand on y parviendroit, il n'en seroit pas encore ainsi des anciennes écritures. Il ne suffit pas de rendre une lettre de tel alphabet qu'on voudra, il est ici question de la totalité des caractères d'une pièce d'écriture; & cette pièce dans son tout n'est point un modèle placé sous les yeux du faussaire, comme le tableau l'est sous ceux du peintre; car si l'imposteur avoit en sa disposition un charte vraie qui remplit son objet dans toute son étendue, à quoi bon en forgeroit-il une fausse? Il est donc alors nécessaire qu'il travaille d'imagination. Or c'est ici qu'il est forcé de se déceler, malgré tous ses efforts; l'air antique qu'il faut de plus ajouter à la naïveté des traits & des caractères, met un obstacle invincible à toutes les ressources de la main la plus hardie & la mieux exercée, pourvu que ses productions soient jugées au tribunal de quelque antiquaire bien expérimenté, & qui soit sur ses gardes.

Si les Mabillon, les Baluze, les Martène, & les Muratori n'avoient pas été en état de porter ordinairement un jugement certain des originaux qu'ils ont eu sous les yeux, sur leurs caractères extrinsèques; mal à propos M. Heuman exhorteroit-il ses lecteurs à s'en rapporter à leur autorité, puisque chacun peut juger par soi-même des caractères intrinsèques des chartes.

Notions & Principes universels relatifs à la *Diplomatique :* règles générales de vérité, de fausseté & de suspicion : règles fausses ou insuffisantes : règles sur l'autorité des diplômes, sur les archives, les originaux, les copies, sur la matière des diplômes, sur leur style & leurs formules, sur les dates, les signatures & les sceaux : règles générales du P. Mabillon : règles particulières sur les diplomes & les autres actes des laïques & des ecclésiastiques.

N. B. *Tout ce grand & précieux article est copié mot pour mot de la* NOUVELLE DIPLOMATIQUE; *afin qu'il puisse faire autorité dans les différends qui s'éleveront sur l'authenticité des chartes.*

CHAPITRE PREMIER.

Définitions, axiômes, principes & suppositions qui servent de fondement aux règles de Diplomatique.

§. I. IL en est de la *Diplomatique* comme des autres sciences, qui ne sont pas susceptibles de la certitude identique des démonstrations de Géométrie. La certitude qui lui est propre, est susceptible de degrés qui l'augmentent ou la diminuent, à proportion des motifs de suspicion ou de créance & de probabilité.

1. La certitude physique est un ferme acquiescement de l'esprit à une vérité constante, par l'expérience ou par le rapport des sens.

2. La certitude morale est une forte adhésion de l'esprit à une vérité fondée sur la réunion des témoignages ou des caractères intrinsèques, ou même sur un seul, qui équivaut à leur réunion par l'impossibilité manifeste que la chose soit autrement. Ainsi la certitude Physico-morale est fondée, partie sur l'expérience & les sens, partie sur l'impossibilité morale qu'une chose soit vraie ou fausse en telles circonstances.

3. La conjecture est un jugement probable, ou une opinion fondée sur des apparences, touchant une chose incertaine. Un raisonnement appuyé sur des indices, & qui laisse toujours quelque lieu au doute.

4. En général, le soupçon en matière de *Diplomatique*, est un jugement désavantageux, accompagné de quelque doute au sujet de la vérité d'un fait ou d'une pièce.

5. Le simple soupçon est une opinion désavantageuse, fondée sur de pures possibilités métaphysiques.

6. Par soupçon légitime, nous entendons celui, qui, sans mettre tout-à-fait l'esprit en suspens, & sans le porter à pencher davantage pour la fausseté que pour la vérité d'un fait ou d'un titre, ne laisse pas de faire naître quelque scrupule raisonnable, plus ou moins fort l'un & l'autre. Il est ordinairement fondé sur l'inobservation d'usages constans au siècle dont il s'agit ; mais usages, qui ayant varié dans les siècles voisins, sont présumés n'avoir pas été sans exception dans celui ci, quoique de fait les preuves en soient inconnues ; ou bien il s'ensuit de ce que la possibilité morale de la vérité d'un original n'est pas démonstrativement prouvée.

7. Le violent soupçon est celui qui fait pencher l'esprit, autant ou plus pour la fausseté d'un fait ou d'un titre, que pour sa vérité. Il résulte, 1°. de l'inobservation d'un ou de plusieurs usages présumés invariables dans tel temps ; parce que les siècles voisins ne fournissent à cet égard nulle exception, quoiqu'elle ne soit pas moralement impossible : 2°. de la contrariété, du moins apparente, avec des histoires contemporaines, dont l'autorité seroit si grande, qu'elle ne pourroit être balancée par un titre de même âge : 3°. de la réunion d'un grand nombre de soupçons légitimes, qu'on ne détruiroit point : 4°. vis-à-vis des pièces revêtues de marques ordinaires d'authenticité, ce soupçon naît de ce qu'étant attaquées par des moyens de faux, qui paroissent convaincans, ceux-ci ne sont repoussés que par des réponses, qui les infirment plutôt qu'elles ne le détruisent. Ainsi le soupçon violent, &

& à plus forte raison le soupçon légitime contre les originaux authentiques en apparence, & les faits suffisamment prouvés, demeurent sans effet, à moins que les réponses aux accusations de faux, appuyées sur des faits, aient peu ou point de vraisemblance.

8. Le motif de suspicion est la preuve sur laquelle le soupçon est appuyé. Le soupçon demeurant unique, ses motifs peuvent se multiplier. Au contraire, les soupçons peuvent augmenter, quoique chaque soupçon ne soit fondé que sur un seul motif.

9. Le moyen suffisant de faux est une preuve de faux convaincante, fondée sur l'impossibilité morale, qu'une pièce fût ce qu'elle est, si elle étoit vraie. Ce moyen est applicable aux originaux comme aux copies.

10. La simple présomption n'est appuyée que sur des principes incertains, ou déduite par des conséquences peu sûres de principes incontestables.

11. La forte présomption se tire par une conséquence nécessaire d'un principe sûr.

12. « On appelle preuves en justice les manières réglées par les loix, pour découvrir » & pour établir avec certitude la vérité d'un » fait contesté ».

13. La pièce fausse est celle qu'on a supposée ou contrefaite, ou bien dans laquelle on a inséré, altéré, ou supprimé frauduleusement quelque chose d'essentiel.

14. L'acte suspect ou suspecté légitimement, est celui contre lequel s'élève quelque soupçon légitime qu'on ne sauroit détruire.

15. La pièce très-suspecte est celle qui est attaquée par un ou par plusieurs violens soupçons non détruits, mais qui n'est pas toutefois convaincue de faux; quoique sa vérité soit au moins incertaine & douteuse.

16. Les caractères extrinsèques des anciens actes consistent dans la matière, l'encre, l'écriture, les sceaux & autres qualités, dont quelques-unes ne peuvent se communiquer aux copies.

17. Les caractères intrinsèques se réduisent au style, aux formules, aux dates & aux faits historiques, qui conviennent également aux originaux comme aux copies.

18. Les caractères de vérité d'un titre ne sont autres que les rapports hypothétiquement nécessaires qu'il a avec le siècle auquel sa date ou ses circonstances historiques le fixent. Ces principaux rapports se tirent de la qualité du parchemin, de l'encre, de l'écriture, des sceaux, des souscriptions, des dates, du style & généralement de toutes les formules, des usages, des traits historiques.

19. Les caractères de fausseté sont ceux qui contredisent les rapports hypothétiquement nécessaires, que doit avoir un diplôme avec le siècle auquel il a été fait, & les personnes qui en sont les auteurs & le sujet.

20. Le titre authentique doit être muni de l'autorité publique, & renfermer toute la solemnité convenable à sa nature, conformément aux usages du temps auquel il a été dressé.

21. Nous entendons par les formules historiques, celles qui renferment les dates du pontificat, du règne, de l'incarnation, ou quelque événement ou point d'histoire.

22. Nous appellons moralement possible ou impossible, ce qui est tel dans telles circonstances, quoique le contraire soit non-seulement possible, mais réel dans d'autres conjonctures. Par exemple, il est moralement impossible qu'on ait daté les bulles des papes du post-consulat des empereurs au XIII. siècle; mais c'étoit un usage ordinaire au IX.

23. Par dates générales, nous entendons celles qui n'annoncent que la vie de quelque personne connue, comme le règne de tel prince, le pontificat de tel pape, l'épiscopat de tel évêque, sans en spécifier l'année.

24. Par dates spécifiques, nous avons en vue celles qui marquent précisément le lieu, le jour, le mois, l'indiction, l'année de J. C. du pontificat, du règne; soit que ces dates soient unies ensemble en tout ou en partie, soit qu'elles soient séparées les unes des autres.

25. Les dates uniques ne sont accompagnées d'aucune autre dans la même charte.

26. La souscription, le seing ou la signature, sont des formalités qui certifient, confirment ou valident un acte, par l'apposition du nom ou de la marque de la main de celui qui consent à l'exécution de l'acte, ou de la personne préposée pour le dresser, ou pour y rendre témoignage.

27. Une bulle est une *lettre du pape expédiée en parchemin, & scellée en plomb*. Cette définition tirée du dictionnaire de l'académie, comprend généralement toutes les bulles; celles qui sont consistoriales, signées, revêtues de monogrammes, datées de l'incarnation, de l'indiction, du pontificat, & celles qui sont dépourvues de tous, ou de la plupart de ces caractères, telles que sont les petites bulles d'Alexandre III.

28. Les diplômes généralement pris, sont les lettres-patentes des empereurs, des rois, des princes, des républiques, des grands seigneurs & des prélats. Le titre se prend pour l'acte ou

pièce authentique, qui sert à établir un droit ou une qualité.

§. II. Après ces définitions, il faut faire suivre les axiômes qui sont la base des principes généraux de la science des diplômes.

1. Une chose ne peut être & n'être pas tout à la fois.

2. L'essence des choses est immuable.

3. Du seul vrai l'on ne conclut pas au faux, ni du faux au vrai.

4. Du fait on conclut au possible; mais du possible on ne conclut pas au fait, ou bien, on prouve qu'une chose à pu se faire, parce qu'elle s'est faite. On ne prouve pas qu'elle s'est faite, parce qu'elle a pu se faire, c'est-à-dire, que *la possibilité d'une chose ne suffit pas pour en établir l'existence.*

5. De l'impossible, on conclut à la non-existence du fait : de la non-existence du fait, on ne conclut pas à l'impossible, ou bien, on prouve qu'une chose ne s'est pas faite, parce qu'elle n'a pu se faire; on ne prouve pas qu'elle n'a pu se faire, parce qu'elle n'est pas faite.

6. De l'impossibilité de la non-existence du fait, on conclut à son existence; mais de la possibilité de la non-existence du fait on ne conclut pas à son existence; ou bien, parce qu'une chose n'a pu ne se pas faire, on prouve qu'elle s'est faite; mais on ne prouve pas qu'elle ne s'est pas faite, parce qu'elle a pu ne se pas faire : de même de ce qu'une chose ne peut n'être pas, on conclut qu'elle est; mais on ne conclut pas qu'elle est de ce qu'elle peut n'être pas.

7. Du non-impossible, on conclut au possible, & du possible au non-impossible.

8. De l'incertain, on ne conclut pas au certain, ni qui plus est, au nécessaire.

9. Du particulier, on ne doit pas conclure au général.

10. On ne prescrit jamais contre la vérité; ou bien, si l'on s'est écarté du vrai, il est toujours temps d'y revenir.

Corollaire. On peut découvrir avec le temps des fautes, des erreurs, des faussetés qu'on n'avoit pas d'abord apperçues.

11. On ne démontre point la vérité des principes.

12. Le probable est susceptible de plus & de moins.

13. Le plus probable doit l'emporter sur le moins probable.

14. On ne présume point la fausseté.

§. III. Voici maintenant les principes généraux pour le discernement des titres.

1. Une charte doit passer pour vraie, lorsqu'il est moralement impossible qu'elle soit fausse.

2. Une pièce doit passer pour fausse, lorsqu'il est moralement impossible qu'elle soit vraie.

3. Un seul défaut essentiel, ou qui moralement parlant n'a pu se glisser dans un acte vrai, prouve la fausseté de la pièce dans laquelle il se trouve.

Corollaire I. Un ou plusieurs caractères évidemment incompatibles avec les temps, les lieux, les personnes auxquels une charte originale se rapporte, la convainquent de faux.

Corollaire II. Toute faute grossière qui n'a pu venir dans l'esprit, ni échapper par inattention à celui qui a dressé un original, quelque ignorant, ou quelque abstrait qu'on le suppose, démontre la fausseté de la pièce.

Corollaire III. Des erreurs capitales contre l'Histoire & la Chronologie constante & indubitable, si elles ne peuvent être rejettées, ni sur quelque événement, ou sur quelque usage particulier, ni sur une manière de compter plus ou moins suivie, ni sur l'inadvertance, la flatterie, ou l'ignorance, elles opèrent une conviction manifeste de faux.

Corollaire IV. Une seule formule, un seul fait qui ne peut certainement s'allier avec un tel siècle, telles circonstances, telles personnes auxquelles se rapporte un acte, suffit pour le convaincre de faux.

4. Une charte ne sauroit être démontrée fausse, quand il est moralement possible qu'elle soit vraie.

Corollaire. On ne doit point réprouver, ni même suspecter un titre, parce qu'il a des caractères communs à des pièces vraies & fausses.

5. Une pièce ne sauroit être démontrée vraie, quand il est moralement possible qu'elle soit fausse.

Corollaire. On ne doit point supposer vraies des chartes qui portent certainement quelque caractère qui n'appartient qu'à une pièce fausse.

6. Conséquemment au troisième axiôme, on ne doit point suspecter, ou supposer fausse une charte, parce qu'elle renferme des caractères propres d'une pièce véritable. C'est ce qui est arrivé à certains écrivains au sujet d'une charte de Guillaume le Conquérant, & d'une bulle du pape Alexandre III.

7. Les titres & les actes sont faits pour prouver, & non pas pour être prouvés, c'est-à-dire, qu'ils prouvent par eux mêmes & de leur propre fond.

Corollaire I. On doit présumer en faveur de la vérité d'un diplôme, même non-authentique & original, tant que sa fausseté n'est point manifestée par des moyens convaincans, ou du moins fort probables, & sans réplique. *Præsumitur pro instrumento, nisi contrarium probetur.*

Corollaire II. On ne doit pas simplement présumer de la vérité d'un titre authentique & original, il doit passer pour constant, jusqu'à ce que sa fausseté soit démontrée, ou qu'on prouve au moins qu'il doit passer pour suspect.

8. On ne commet point de crime qui expose à des peines rigoureuses, ou à une grande infamie, sans prétendre en tirer quelque utilité.

9. On doit regarder un fait comme moralement possible, lorsque l'usage, dont il est une suite, subsiste actuellement, quoique dans des circonstances différentes, ou lorsqu'on en voit des exemples dans des temps & des pays voisins.

10. Il ne faut jamais établir des faits sur de simples conjectures.

11. Des caractères, qui du premier coup-d'œil présentent quelque chose de choquant, non par un excès d'ignorance crasse, mais par un excès de singularité, ne sont point des signes de faux, mais de vérité.

12. « Les actes supposés sont presque toujours accompagnés de quelque caractère visible de fausseté ».

13. Toutes choses d'ailleurs égales, il est absurde d'admettre pour vrais & authentiques les diplômes moins solemnels, au préjudice de ceux qui le sont davantage.

14. On ne doit prononcer contre la sincérité des actes, qu'après y avoir reconnu des vices intolérables, qu'on ne peut mettre sur le compte des copistes.

15. Un critique qui a la sagesse & la politesse en partage, ne doit pas imputer aux chartes, ni à ceux qui les possèdent, le crime de faux, lorsqu'il peut les en garantir par quelque interprétation favorable.

16. Une charte fabriquée ne doit être déclarée telle, que sur des preuves d'une évidence à laquelle il soit impossible de se refuser.

17. Une pièce contestée en justice, doit passer pour vraie, jusqu'à ce qu'elle ait été inscrite, & juridiquement convaincue de faux.

§. IV. Ajoutons à ces principes les six suppositions ou demandes suivantes.

1. Quand on parle de possibilité, d'impossibilité, de nécessité en fait de titres, on entend toujours nécessité, possibilité, impossibilité morale ou hypothétique, c'est-à-dire, qui suppose les rapports & les circonstances dans lesquels se trouve le diplôme dont il s'agit.

2. On suppose qu'on puisse juger de la vérité ou de la fausseté des titres.

3. Que ce jugement soit appuyé sur leurs caractères, tant intrinsèques qu'extrinsèques.

4. Que les sens puissent faire connoître, & l'expérience distinguer l'écriture, l'encre, la matière, les sceaux qui conviennent à chaque siècle.

5. Qu'on puisse fixer l'âge des diplômes, & sur-tout des véritables, par leurs caractères non-seulement intrinsèques, mais encore extrinsèques.

6. Qu'eu égard à la totalité des actes dressés par les latins, on puisse supposer que chaque siècle en a produit un nombre à peu près égal, en admettant néanmoins toutes les déductions raisonnables qu'on jugera nécessaires.

CHAPITRE II.

Règles générales sur la vérité & la fausseté des Diplômes & des autres actes.

ARTICLE PREMIER.

Règles générales de vérité.

1. Il n'est point de chartes dont on puisse démontrer la vérité avec une certitude métaphysique.

2. Il est moralement impossible qu'une charte soit fausse, lorsqu'elle est revêtue de tous les caractères de vérité qui lui sont propres.

3. Pour qu'une charte soit revêtue de tous les caractères de vérité, il faut qu'elle n'en renferme aucun qui ne puisse se rapporter au siècle auquel elle doit appartenir, & aux personnes qui doivent l'avoir dressée.

Corollaire I. Une pièce à laquelle il ne manque aucun des caractères du siècle auquel elle est attribuée, doit passer pour véritable.

Corollaire II. Les titres revêtus de tous les caractères les plus usités au siècle dont ils s'annoncent, tirent de là de nouveaux moyens pour écarter les soupçons qu'on pourroit former contre leur vérité.

Corollaire III. Les chartes qui ne renferment que les caractères les moins usités du siècle auquel elles se rapportent, offrent par cet endroit la preuve la plus évidente de leur vérité.

4. Des caractères compatibles ensemble & avec la charte où ils se rencontrent, prouvent sa vérité.

Corollaire. Contre une charte qui ne pèche, ni du côté de l'histoire, ni du côté des caractères extrinsèques, on ne tire jamais de moyens suffisans de faux du style & des formules, à moins que ces caractères intrinsèques n'impliquent contradiction, ou qu'ils ne soient incompatibles entr'eux ou avec ce titre.

5. Une pièce antique, qui moralement parlant, a pu recevoir tous les caractères dont elle est revêtue, de la part de ceux à qui elle est attribuée, ne sauroit être convaincue d'imposture.

6. Tout moyen de pure possibilité, pourvu qu'elle soit morale, & qu'elle s'étende à tous les caractères d'une pièce, la justifie de toute accusation de faux.

Corollaire I. Une pièce revêtue de tous les caractères essentiels de vérité qui lui conviennent, si elle est combattue par des inconvéniens, par des contrariétés apparentes avec d'autres chartes, avec des historiens contemporains, est suffisamment justifiée, quant à l'accusation de faux, par des solutions moralement possibles ou vraisemblables.

Corollaire II. Pour qu'un diplôme soit censé véritable, il suffit que tous ses caractères appartiennent au temps dont il s'annonce, soit qu'ils y soient ordinaires, soit qu'ils y soient plus ou moins rares. Qu'ils soient donc usités, ou du moins qu'ils ne soient pas contraires à l'usage du temps, on n'en doit pas demander davantage.

7. Étant prouvé qu'il est moralement possible que tel caractère convienne à une charte, on la lave de toute accusation de faux intentée au sujet de ce caractère ; mais on ne la met pas à couvert des autres objections qu'on pourroit former contre elle.

8. D'un usage non certainement connu pour invariable, on ne peut tirer aucun moyen de faux.

Corollaire I. Un titre qui contient des dispositions inconnues ou rares dans le siècle auquel on l'attribue, n'est pas faux dans le premier cas, ni suspect dans le second.

Corollaire II. Un diplôme différent de quelques autres pièces vraies, peut n'être pas faux.

9. Toute pièce qu'on ne sauroit attaquer que par des possibilités, des présomptions, des conjectures, des vraisemblances, doit être déchargée de l'accusation de faux.

Corollaire I. Quand un fait, dit l'auteur de *l'art de penser*, cité par un habile critique, « quand » un fait, qui est d'ailleurs suffisamment attesté, » est combattu par des inconvéniens & des contrariétés apparentes avec d'autres histoires ; » alors il suffit que les solutions qu'on apporte » des contrariétés, soient possibles & vraisemblables ; & c'est agir contre la raison, que de » demander des preuves positives, parce que le » fait en soi étant suffisamment prouvé, il n'est » pas juste de demander qu'on en prouve de la » même sorte toutes les circonstances ».

Corollaire II. On ne peut raisonnablement attaquer par de simples conjectures des faits bien prouvés.

Corollaire III. Le défaut de vraisemblance est un moyen trop foible pour détruire des faits accrédités.

Après avoir employé des preuves très-fortes pour montrer combien peu vraisemblable est la prétention de Tite-Live, qui dit que le sac de Rome par les gaulois fut suivi d'une défaite si complette de leur armée, qu'il n'en réchappa pas un seul homme ; M. Melot, dans sa dissertation sur la prise de Rome par les gaulois, prévient l'abus qu'on pourroit faire de ses principes.

« Je n'ignore pas, dit-il, que le défaut » de vraisemblance est un moyen trop foible » pour détruire des faits accrédités ; mais outre » le défaut que je viens de relever dans le récit » de Tite-Live, on y trouve encore une fausseté » historique ».

Corollaire IV. On ne doit point s'embarrasser d'une objection qui n'est appuyée que sur un peut-être.

Corollaire V. Des présomptions, quelque violentes qu'elles soient, ne peuvent jamais former une pleine conviction, telle qu'il la faut pour prononcer sans retour *sur quelque affaire que ce soit*, principalement quand la condamnation des choses doit, comme ici, retomber sur les personnes. Il auroit été à souhaiter que M. Simon eut raisonné plus conséquemment à cette maxime, lorsqu'il écrivoit sur les chartes.

Corollaire VI. On ne doit point opposer des raisons de pure critique à des actes anciens & reçus de tout le monde.

Corollaire VII. Pour détruire un fait fondé sur des titres, il faut d'autres titres, d'autres autorités si pressantes & si précises, qu'elles puissent anéantir ou balancer les titres & les autorités contraires.

Corollaire VIII. Un fait constaté par des titres ne sauroit être détruit que par des titres contraires, ou par une démonstration de l'impossibilité, que ce fait, ou ces titres soient véritables.

Corollaire. IX. Une charte n'est pas convaincue de faux par l'argument négatif, ou par le silence d'un ou de plusieurs auteurs, à moins qu'il ne

fût impossible qu'ils n'en eussent pas parlé, si elle étoit véritable.

10. Une pièce ne doit point être accusée de faux, ou d'interpolation, sans que l'un ou l'autre fait ne soit constaté par une preuve très-certaine, ou par le témoignage suffisant d'un ancien auteur.

11. Un endroit non-suspect raclé ne rend pas une pièce fausse, ni vicieuse.

12. Les chartes raturées ne sont point suspectes, lorsque les ratures sont approuvées. Les *effaçures* involontaires n'empêchent point que les endroits où elles se trouvent, ne fassent foi en justice, si elles sont lisibles; mais ils doivent être comptés pour rien, si les *effaçures* sont approuvées, ou si elles sont volontaires.

13. C'est une illusion d'accuser des chartes de faux, sous prétexte qu'elles soient dressées par des notaires avant leur établissement.

14. Quand on connoît le style & les formules propres de chaque siècle & de chaque pays, on a certitude morale que les chartes où ces caractères se rencontrent, appartiennent à tel siècle, à tel pays.

Corollaire. On peut juger par le style & les formules du siècle auxquels se rapportent les copies, & les anciennes pièces fausses originales qui se feroient conservées. Mais on juge encore mieux des dernières par leurs caractères extrinsèques.

15. Quand on connoît l'écriture, l'encre, la matière, les sceaux qui conviennent aux diplômes de chaque siècle & de chaque pays, on a une certitude physique que telle pièce originale appartient à tel siècle, à tel pays.

Corollaire. Une charte qui se dit d'un autre siècle, ou d'un autre pays, que celui auquel ses caractères extrinsèques la fixent, est supposée, & l'antiquaire en a une certitude physique.

16. On peut souvent prononcer avec une certitude morale sur la vérité des diplômes.

17. Peu d'anciens diplômes qu'on puisse convaincre de faux; moins encore, lorsqu'aux caractères d'originaux ils joignent ceux des titres authentiques.

18. Il est des chartes vraies qui contiennent de faux exposés, & de fausses qui en contiennent de véritables.

19. Des caractères rares dans un siècle, mais néanmoins constans, loin d'être contre la charte, qui les renferme, des moyens de faux, ou de suspicion, sont des preuves presqu'infaillibles de sa vérité.

20. Ni les caractères propres des chartes, ni en général les chartes elles-mêmes, originales ou copies, ne peuvent être des ouvrages d'imposteurs.

21. Il n'est pas croyable qu'on ait autrefois fabriqué des titres, sans prétendre en tirer nul avantage.

22. Si l'on a prétendu tirer avantage des pièces nouvellement fabriquées, on a compté s'en servir, ou peu après leur fabrication, ou du vivant de ceux qui les avoient supposées, ou qui étoient complices de ces imposteurs. Sans cela, les auteurs de la fourberie ne se feroient pas proposés d'en tirer eux-mêmes quelque utilité contre le huitième principe & la règle précédente.

23. Quand les caractères, tant intrinsèques qu'extrinsèques des diplômes, ne fourniroient à la critique nulle ressource contre de faux titres dressés par d'habiles mains, dans le temps & le lieu de leur date, parce que de tels actes pourroient réunir toutes les circonstances, dont le défaut découvriroit l'imposture, on ne manqueroit pas de moyens pour prouver que la conservation de ces actes, depuis bien des siècles, seroit sinon impossible, du moins improbable.

24. Selon toutes les apparences, il ne reste plus dans les archives des chanoines & des moines de fausses chartes, dont l'antiquité de l'écriture égale celle de la date.

25. S'il est possible, il n'est pas du moins probable que quelque titre faux, composé par simple amusement, ou par pure plaisanterie, & reçu sans malice & sans précaution dans des archives publiques, ou particulières, fût parvenu jusqu'à nous depuis une longue suite de siècles.

ARTICLE II.

Règles générales de fausseté.

1. Il est moralement impossible qu'un acte, qui porte tous les caractères de fausseté, soit vrai.

2. Une charte porte tous les caractères de fausseté, quand elle n'en offre aucun qui puisse convenir au siècle & aux personnes dont elle s'annonce.

3. Une pièce est fausse, quand en la supposant vraie, il n'est pas possible qu'elle soit revêtue d'un ou de plusieurs des caractères qu'elle porte.

Corollaire I. Des caractères incompatibles entr'eux, ou avec la pièce dans laquelle ils concourent, en prouvent la fausseté.

Corollaire II. La ſuppoſition d'une pièce eſt prouvée par l'argument négatif, lorſqu'il n'eſt pas poſſible qu'on en eût parlé, ſi elle eût exiſté.

4. Il eſt des caractères de vérité dans un ſiècle, leſquels dans un autre ſont des preuves évidentes de fauſſeté.

5. On peut quelquefois prononcer avec une certitude morale ſur la fauſſeté des diplômes ſuppoſés.

6. Les pièces fauſſes ſont ordinairement aiſées à reconnoître.

7. Il eſt impoſſible même qu'une charte originale ſoit vraie; 1°. lorſque ſon ſtyle & ſes formules ſont incompatibles avec ceux des pièces du même ou de tout autre genre, de la même ou de toute autre nation limitrophe, du même ou de tout autre ſiècle voiſin : 2°. lorſqu'elle contredit des faits d'une certitude inébranlable, fondée non-ſeulement ſur l'autorité des hiſtoriens contemporains, mais des monumens du temps les plus authentiques : 3° lorſque ſon écriture, ſon encre & ſes autres caractères extrinſèques ne peuvent s'accorder avec ſes dates indubitables.

8. On eſt moralement certain de la fauſſeté d'un diplôme, qui contredit ſes caractères intrinſèques par une date, ſur la certitude de laquelle on ne ſauroit former aucun doute raiſonnable.

9. Un diplôme différent de quelques pièces fauſſes, peut n'être pas vrai, comme un diplôme différent de quelques pièces vraies, peut n'être pas faux.

10. Le moyen de faux eſt ſimplement détruit, lorſqu'on prouve que les caractères ne ſont pas incompatibles avec la pièce accuſée, quand même elle en auroit un ou pluſieurs, dont on ne trouveroit aucun exemple.

11. Un moyen de faux légitime & ſuffiſant, du moins en apparence, ne ſauroit être totalement détruit, juſqu'à lever tout ſoupçon légitime, que par des faits contraires, auſſi formels que conſtans, lorſqu'il ne s'agit pas d'une pièce authentique.

12. Une pièce ne doit pas toujours paſſer pour fauſſe, parce qu'elle eſt ainſi traitée dans les monumens anciens.

13. Une charte ne doit pas être miſe au rang des pièces ſuppoſées, parce qu'elle contient des choſes fauſſes & fabuleuſes.

14. On ne doit pas rejetter des diplômes, pour cela ſeul qu'ils énoncent des faits uniques, ou extraordinaires.

15. Il ne s'enſuit pas qu'un ancien acte ſoit faux, de ce qu'on ne ſauroit rendre raiſon d'un ou de pluſieurs faits qu'il contient.

16. On ne doit pas rejetter comme faux des diplômes, parce qu'ils accordent de grands privilèges, ou quelques droits attachés à la ſouveraineté.

17. Toute règle qui enveloppe les vraies chartes dans la condamnation des fauſſes, doit être réprouvée; & toute règle qui fait grace aux faux titres, eſt fauſſe elle-même.

18. Pour déclarer juridiquement des pièces fauſſes, il faut des preuves authentiques de trois ſortes, preuves littérerales, preuves teſtimoniales, preuves fondées ſur des indices indubitables, & plus claires que le jour.

CHAPITRE III.

Règles générales de ſuſpicion, & règles générales fauſſes ou inſuffiſantes

ARTICLE PREMIER.

Règles de ſuſpicion.

1. La conjecture eſt ſuſceptible de plus ou de moins de vraiſemblance & de probabilité, ſuivant que ſes motifs ſont plus ou moins nombreux, plus ou moins ſolides.

2. Le ſoupçon eſt ſuſceptible d'une infinité de degrés, comme la conjecture dont il eſt une eſpèce.

3. La conjecture doit balancer l'autorité, lorſque celle-là eſt très-forte & très-probable, & celle-ci peu vraiſemblable & chancelante, ſoit parce que l'auteur n'eſt pas digne de foi, ſoit parce qu'il n'eſt ni contemporain, ni preſque contemporain, & que d'ailleurs il n'a pas eu des mémoires sûrs.

4. Mais quand il arrive qu'un fait eſt ſuffiſamment atteſté par le témoignage d'un auteur qui a quelque autorité, qui s'explique clairement..... qui n'eſt point contredit par d'autres écrivains, & qu'on ne peut convaincre de s'être trompé, pour lors l'autorité doit l'emporter ſur la conjecture.

5. Un fait devient douteux, quand il eſt combattu par des conjectures extrêmement fortes, qui ne peuvent être, ni détruites, ni affoiblies.

6. Un fait établi par un auteur preſque contemporain, ne ſauroit être détruit par le ſilence des autres. Il faudroit, continue M. le baron de la Baſtie, en trouver quelqu'un, ou antérieur, ou du même temps qui dit préciſément le contraire.

7. C'est un excès de la critique de traiter de faux un fait qui n'est que douteux, ou de donner pour supposé un diplôme dont la foi est simplement suspecte.

Corollaire I. Un fait vrai est quelquefois regardé comme faux par ceux qui devroient en être les mieux instruits.

Corollaire II. Les conjectures même plausibles ne doivent point l'emporter sur des faits attestés.

8. En matière de faits, toutes choses égales, l'auteur connu doit être préféré à l'anonyme, l'ecclésiastique ou le religieux au laïque, l'homme en place au simple particulier, le contemporain à celui qui n'a vécu qu'après les événemens qu'il rapporte.

Règles. 1. Il ne faut suspecter aucun livre ou manuscrit de supposition ou d'imposture, si l'on n'est appuyé sur un témoignage irrépréhensible, ou sur une raison légitime.

Corollaire I. On ne doit pas non plus suspecter un fait contenu dans les chartes, ni les chartes elles-mêmes, sans une autorité, ou une raison légitime.

Corollaire II. Les simples soupçons n'ont aucune force contre les chartes, ni contre les faits qu'elles renferment.

2. Le témoignage d'un homme digne de foi, désintéressé, & d'ailleurs contemporain, qui assureroit qu'un livre, ou qu'un titre auroit été corrompu ou supposé, rendroit ce livre ou ce titre suspect; mais il ne le convaincroit pas toujours de faux.

3. On a beau multiplier les simples soupçons contre un titre ou un fait bien attesté, ils ne doivent répandre aucun doute contre la certitude de ce titre, ou de ce fait.

Corollaire. Tout argument de pure possibilité contre la vérité des titres, doit être rejetté comme absurde, & tendant au renversement de la société.

4. Le moyen de faux prouvé, fait condamner la pièce & son auteur. Le soupçon violent invalide la première, & rend nulle la preuve qu'on en tire. Le soupçon légitime donne atteinte à celle-là, & rend incomplette celle-ci, supposé néanmoins que ces moyens ne soient pas détruits.

Corollaire I. Une pièce légitimement, mais non violemment suspectée, ne perd point toute son autorité.

Corollaire II. On peut tirer des argumens probables d'un diplôme, contre lequel il y auroit plusieurs soupçons qui n'iroient pas jusqu'à le rendre douteux.

Corollaire III. Une pièce qui souffriroit des difficultés, ajoutée à des pièces, ou à des raisons incontestables, dans l'égalité des preuves, pourroit faire pencher la balance.

Corollaire IV. Comme dans les affaires purement civiles, au défaut des preuves évidentes, on s'en tient souvent à la plus grande probabilité; on pourroit juger quelquefois, conformément à une pièce à laquelle on opposeroit un ou plusieurs soupçons légitimes, insuffisans pour la rendre nulle & douteuse, mais qui cependant ne pourroient pas être détruits.

5. De nouvelles preuves peuvent élever le simple soupçon à l'état de soupçon légitime, le légitime à celui de violent, & ce dernier jusqu'au moyen de faux.

6. Le moyen de faux peut, par de bonnes réponses, être réduit au soupçon violent, le violent au légitime, le légitime au simple soupçon, c'est-à-dire, à rien.

7. Plusieurs soupçons légitimes se réunissant contre une pièce, forment quelquefois un soupçon extrêmement fort, qui lui fait perdre toute autorité.

Corollaire. Pour que le soupçon légitime soit transformé en soupçon violent, il faut ou que ses motifs se fortifient & deviennent plus pressans, ou que de nouveaux soupçons légitimes, accumulés les uns sur les autres, produisent le même effet.

8. Le soupçon légitime ne sauroit être détruit, si l'on ne peut montrer d'exception formelle, & dans l'espace d'environ un siècle, à l'usage sur lequel ce soupçon est fondé, ou si l'on ne prouve pas démonstrativement vis-à-vis d'une pièce originale & authentique la possibilité morale de cette exception.

9. Le soupçon violent subsiste, si par des faits ou des usages semblables, au moins des siècles voisins, on ne sauroit prouver que tel fait, tel usage n'étoit point invariable au temps auquel il se rapporte; ou s'il regarde un original, quand on ne justifie que foiblement sa vraisemblance ou sa possibilité morale.

10. Le soupçon légitime est détruit dès qu'on prouve, par des faits contemporains, que l'usage sur lequel on le fondoit, n'étoit pas si constant, qu'il ne fût réellement sujet à des exceptions.

11. Un soupçon légitime contre une pièce, même originale, ne peut se détruire que par des faits, non simplement possibles en eux-mêmes, mais moralement possibles, c'est-à-dire, dans les circonstances dont il est question.

12. Le soupçon légitime non détruit, ne devient pas pour cela violent, ni le violent, moyen de faux.

13. Les motifs sur lesquels sont appuyés les soupçons violens, où plusieurs soupçons violens réunis, forment quelquefois un moyen de faux, ou une preuve complette de supposition.

14. Un original exempt de tout défaut du côté des caractères extrinsèques, ne doit pas perdre son autorité, quoiqu'il pût fournir matière à des soupçons très-forts en apparence du côté des caractères intrinsèques, mais non moralement incompatibles avec la vérité de la pièce.

15. Le soupçon violent est simplement détruit, quand on montre quelque exception dans les siècles voisins à l'usage qu'on présumeroit invariable.

Corollaire. Dès qu'un usage est présumé véritable, le soupçon violent fait place au soupçon légitime.

16. Le soupçon violent ne sauroit être totalement détruit que par des exceptions positives, soit à tel usage en particulier, soit à des usages parallèles du même temps.

17. Le moyen de faux cessant, le soupçon violent subsistera; si, selon la définition 7, une formule de charte n'est appuyée de nul exemple, ni du temps auquel la pièce se rapporte, ni des siècles les plus voisins, le soupçon violent détruit, le soupçon légitime peut se maintenir.

18. Le soupçon légitime détruit, le soupçon violent tombe : le soupçon violent détruit, le moyen de faux n'est plus.

Corollaire. Le moyen de faux, de suspicion véhémente & légitime détruit, la pièce cesse d'être suspecte.

19. Une pièce a toutes les apparences de faux, sans en avoir la réalité; quand elle est susceptible des plus violens soupçons, quoiqu'il ne soit pas moralement impossible qu'elle soit vraie.

20. Une piece qui porte toutes les apparences de faux, ne doit point faire foi jusqu'à qu'elle soit justifiée.

21. Quelque fausse que paroisse une pièce du côté de l'impossibilité morale; quelque suspecte qu'elle soit par un ou plusieurs caractères désavantageux; si l'on vient à prouver par des faits constans que l'impossibilité n'est pas réelle, qu'il y a lieu à l'exception, eu égard aux temps, aux personnes, aux circonstances, la pièce est pleinement justifiée. Il faudroit même regarder comme défectueuse en cela, & par sa trop grande généralité, toute règle qui la flétriroit, & qui suffiroit ailleurs pour prouver la validité d'une pièce, ou même la fausseté dans d'autres conjonctures.

ARTICLE II.

Règles générales fausses, ou insuffisantes.

1. Prétendre que toutes les anciennes chartes sont incertaines, & ne méritent guère la confiance du public.

2. Suspecter d'autant plus les originaux qu'ils sont plus anciens.

3. Faire dépendre la vérité des diplômes anciens d'une conformité rigoureuse, avec les modèles proposés par D. Mabillon dans sa *Diplomatique.*

4. Prétendre que les diplômes postérieurs & contradictoires prouvent la fausseté des pièces plus anciennes.

5. Conclure de l'usage d'un temps à l'usage d'un autre temps fort éloigné.

6. Supposer que des archives peuvent devenir très-suspectes par les prétentions de ceux à qui elles appartiennent.

7. Toute charte qui porte des caractères visibles de supposition, soit par le défaut des dates & des signatures, soit parce que les temps, les circonstances & les personnages qui paroissent comme témoins, ne quadrent pas ensemble; soit parce que le contenu se trouve démenti par des faits certains & incontestables, doit être rejettée comme une pièce fausse, en quelques archives qu'elle se trouve.

8. Toute règle qui réprouveroit ou suspecteroit un très-grand nombre d'originaux tirés de différentes archives, doit être regardée comme fausse.

Corollaire. Telle seroit la règle qui établiroit que les anathêmes & les malédictions rendent suspectes les chartes qui les contiennent.

9. Rejetter comme faux, ou suspecter les actes ou diplômes, sous prétexte qu'ils renfermeroient des abus, s'ils étoient véritables, c'est un excès manifeste.

10. Taxer une pièce de faux, parce qu'elle en cite, ou qu'elle s'autorise d'une autre évidemment fausse.

11. *Une règle essentielle, est d'examiner la date, ou la chronologie, des actes ou des lettres.*

12. « Quant aux années de J. C. elles n'ont été en usage pour les chartes & les diplômes que dans l'onzième siècle ».

13. Reprouver une charte à cause d'une date fautive, ou d'un trait historique faux ou peu exact.

14. « Quand on trouve dans une seule pièce, » qui n'est soutenue que par des gens qui ont intérêt

» intérêt de la défendre, plusieurs traits réunis » qui la rendent suspecte, elle doit passer ou » pour fausse, ou au moins pour très-suspecte». Cette règle se trouve dans la première encyclopédie, où l'on reconnoît de vrais actes, *dès que l'intérêt n'y est pas mêlé.*

CHAPITRE IV.

Règles générales sur les archives, sur leur conservation, sur l'usage de la DIPLOMATIQUE *& l'autorité des* DIPLÔMES.

ARTICLE PREMIER.

Règles sur les archives & leur conservation.

1. On a dû conserver les anciens diplômes.

2. On a pu les conserver du moins aussi aisément que les manuscrits.

3. Les archives ecclésiastiques l'emportent par leur antiquité sur toutes les autres.

4. Elles ont, pour ne rien dire de plus, égalé en autorité les dépôts publics.

5. A peine y a-t-il deux cents ans, que des jurisconsultes calvinistes commencèrent à contester aux pièces tirées des archives ecclésiastiques le droit de faire foi.

6. Quoique non-revêtues des formes juridiques, elles ne laissoient pas alors d'être admises en justice.

7. On peut supposer des chartriers suspects : on n'en connoît point dont on ait prouvé qu'ils le devoient être.

8. Les ecclésiastiques séculiers & réguliers n'ont pu, sans être munis de titres incontestables, entrer en possession des domaines dont ils jouissent.

9. Ils n'avoient pas besoin de faux titres pour se maintenir dans leur possession.

10. L'ancienne noblesse ne se prouve que par les chartes tirées du trésor des anciennes abbayes.

RÈGLES. 1. Toute pièce tirée des dépôts publics, ne doit point être déclarée vraie & authentique, indépendamment de tous ses caractères de vérité & d'authenticité, soit extrinsèques, soit intrinsèques.

2. Il est juste que des pièces tirées des dépôts publics, quoique non-revêtues des formes juridiques, fassent foi en justice, pourvu qu'elles soient exemptes de vices essentiels.

3. Il n'est pas moins juste qu'aux mêmes conditions & dans les mêmes circonstances les archives ecclésiastiques conservent le même privilège, sur-tout par rapport aux chartes anciennes.

4. Il est absurde de supposer toutes les chartes antiques, fausses ou suspectes.

5. On ne doit point non plus supposer fausses, ou très-suspectes, toutes les chartes d'un ou de plusieurs siècles en particulier.

6. On distingue les titres authentiques de ceux qui ne le sont pas par leurs caractères.

7. Les archives des ecclésiastiques & des religieux, ne renferment présentement que peu ou point de fausses chartes originales.

8. S'il se trouve quelques pièces fausses dans les anciennes archives, il est certain qu'il s'en trouve une infinité qui portent les caractères d'une authenticité certaine, & qu'on ne pourroit attaquer, sans renoncer à toutes les lumières du bon sens & de la raison.

9. Les archives monastiques, dont la sincérité a été attaquée avec plus d'acharnement, ont été reconnues, ou pour les trésors de chartes les plus authentiques & les plus sacrées, ou du moins pour des dépôts publics.

10. On ne doit pas suspecter la foi des chartes, uniquement parce qu'elles ne se trouvent plus dans aucunes archives.

ARTICLE II.

Règles générales sur l'usage de la DIPLOMATIQUE *& l'autorité des* DIPLÔMES.

1. On peut juger de l'âge & de la vérité, ou de la fausseté des titres par leurs caractères.

2. Il n'est pas impossible de trouver de bons antiquaires, capables de juger de l'antiquité, de la vérité & de la fausseté des diplômes.

3. Il n'appartient qu'aux antiquaires de prononcer en experts sur les caractères extrinsèques des diplômes.

4. Il est moralement impossible de fabriquer après coup, avec tant d'art, un prétendu original ancien, qu'il ne puisse être découvert, pour ce qu'il est, par de bons antiquaires.

5. Pour peu de faits historiques singuliers que renferme une charte prétendue ancienne, il est presque impossible qu'un faussaire ait pu la construire avec assez d'habileté, pour ne laisser aucune prise aux meilleurs antiquaires, quand même la pièce ne leur seroit pas présentée en original.

6. La *Diplomatique* trouve en elle même une certitude supérieure à celle de tous les monumens historiques.

7. L'antiquaire peut quelquefois avoir une certitude physico-morale de la vérité des diplômes ; mais à l'égard de leur âge & de leur fausseté, elle peut devenir physique.

8. Il peut communiquer aux autres une certitude morale sur tous ces points.

9. L'art de la *Diplomatique* est quelquefois réduit à de simples conjectures.

10. Les diplômes solemnels ont une autorité supérieure à celle de toutes les autres preuves judiciaires.

11. L'autorité des diplômes est supérieure à celle des monumens profanes. *De re diplom. p.* 241. 242. *n. VI.*

Corollaire. Les inscriptions, médailles & autres monumens contemporains ne prouvent pas toujours la fausseté des diplômes qui les contredisent.

12. L'autorité d'une charte, toutes choses égales, doit l'emporter sur celle d'un historien du temps.

13. L'autorité de l'histoire est quelquefois préférable à celle d'une charte.

14. Ce n'est point un moyen suffisant de faux, ou de suspicion, d'opposer à une charte d'ailleurs exempte de tout vice, de n'être pas d'accord avec un ou plusieurs historiens, fussent-ils contemporains.

15. Un diplôme, où quelqu'un prend des qualités qui ne lui appartiennent pas, ne doit point pour cela être regardé comme suspect de supposition.

16. Des fautes évidentes contre l'histoire ne prouvent point la fausseté de la pièce où elles se rencontrent, si elles se rapportent à un temps antérieur ; si elles énoncent un fait arrivé depuis peu dans un pays éloigné ; si elles sont suspectes de flatterie ; si elles peuvent être excusées par quelque événement singulier ; si elles doivent être imputées à l'ignorance ou à l'inattention du notaire.

17. Un diplôme contraire à tous les historiens, & aux usages des temps & des lieux, seroit justement accusé de faux.

18. Les papiers terriers, les livres de cens, &c., prouvent toujours de seigneur à vassal, & de seigneur à seigneur, suivant l'usage des lieux, quoiqu'ils ne soient point revêtus des formes juridiques, ni tirés des dépôts publics ; mais ils doivent être plus anciens que le débat sur lequel ils sont produits.

CHAPITRE V.

Règles générales sur les originaux & leur autorité, pour les discerner des copies anciennes, & pour juger des autographes par les copies.

ARTICLE PREMIER.

Règles sur les originaux & leur autorité.

1. Tout titre revêtu du sceau & de signature, & dont l'écriture est d'accord avec sa date primitive, a les caractères d'original & d'authentique, & doit passer pour tel, jusqu'à ce que sa fausseté soit évidemment ou très-probablement démontrée : *statur scripturæ, & instrumento, nisi contrarium probetur.*

Corollaire. Les chartes où ces conditions se trouvent observées, ne sont pas moins authentiques en elles-mêmes, que les actes des notaires de nos jours.

2. Une pièce dressée par un particulier, en présence de trois témoins, est authentique au jugement de l'auteur de la glose sur les décrétales.

3. Dans le pays de droit écrit, une pièce est authentique lorsqu'elle est dressée par un homme revêtu de l'autorité publique, ou par un juge, avec la souscription ou le témoignage au moins de deux témoins.

4. Les chartes originales & authentiques justifient elles-mêmes leur propre vérité.

5. On ne doit pas plus exiger qu'on prouve la vérité des titres authentiques, reconnus pour tels, que celle des principes.

6. On prouve suffisamment la vérité de tout diplôme authentique, quand on répond solidement aux objections formées contre elle.

7. On répond solidement aux objections formées contre la vérité de tout diplome authentique, lorsqu'on fait voir qu'elle est moralement possible dans les circonstances où il se trouve, malgré les inconvéniens & les contrariétés historiques qui servent de base à ces objections.

8. La vérité d'un diplôme authentique est prouvée, quand on justifie que, malgré les objections, elle est moralement possible dans telles circonstances.

9. Quoique les soupçons fondés sur des usages supposés invariables, parce que les exceptions en sont inconnues, ne puissent être détruits par une simple possibilité morale, destituée de tout autre appui, ils le peuvent & le doivent, lorsqu'elle est appuyée sur un diplôme authentique & original.

Corollaire I. Un original irrépréhensible du côté de l'histoire, des caractères extrinsèques, & des formules incompatibles, n'a besoin que d'être présenté pour détruire tout soupçon, soit violent, soit légitime, fondé sur des usages ordinaires, ou même supposés invariables, pourvu qu'on montre que l'exception n'est pas moralement impossible.

Corollaire II. La possibilité morale suffit pour détruire tout soupçon contre un original présent, lorsqu'il est authentique.

Corollaire III. La même solution, qui détruit pleinement le moyen de faux, dissipe tous les soupçons, dès qu'on exhibe un original authentique.

Corollaire IV. Lorsqu'après des réponses insuffisantes, pour détruire entiérement des moyens de faux, il reste des doutes plus ou moins forts; savoir, si certaines formules ont pu se rencontrer dans telles ou telles circonstances, les soupçons légitimes ou violens peuvent se maintenir contre des chartes originales présentes.

Corollaire V. Les soupçons violens ou légitimes contre des originaux, dont on fait l'exhibition, se tirent moins des formules que de l'histoire & des caractères extrinsèques.

10. On peut prouver la vérité des titres authentiques.

11. On prouve la vérité des titres authentiques, en les distinguant de ceux qui ne le sont pas.

12. Ces diplômes authentiques & originaux ont des caractères qui conviennent à chaque siècle.

13. La multiplicité des originaux d'une même pièce ne doit point la rendre suspecte, ni leur porter préjudice.

14. Toute différence entre plusieurs originaux d'une même pièce, ne suffit pas pour en faire rejetter quelqu'une.

15. Les originaux peuvent renfermer des fautes, même dans les dates, sans mériter d'être tenus pour suspects.

16. Dans les autographes, les apostilles, les interlignes, la rature ou cancellation, ne sont suspectes de faux que dans les endroits importans.

17. Une charte originale, à demi effacée, pourrie de vétusté, ou rongée par les rats, ne laisse pas de faire foi, pourvu qu'elle soit lisible dans les endroits essentiels.

18. Les notices publiques, ou passées devant les juges, ou seulement devant un nombre compétent de témoins, doivent être reçues comme authentiques.

ARTICLE II.

Règles générales pour discerner les originaux des copies.

1. Les originaux se distinguent principalement des anciennes copies par les signatures réelles, & par les sceaux, soit qu'ils subsistent en nature, ou qu'il en reste seulement quelque trace.

2. Toute pièce scellée est originale. Tout titre scellé ne peut donc jamais être regardé comme une simple copie.

3. Une pièce qui se dit scellée, & qui ne montre nul vestige de sceau, n'est ordinairement qu'une copie.

4. Un diplôme original peut faire mention du monogramme du prince, ou du sceau, quoiqu'il n'y ait point été apposé.

5. Quoique la date & les signatures manquent à des diplômes scellés, ils n'en sont pas moins autographes.

6. Toute pièce signée par de vraies souscriptions, ne doit point être regardée comme copie.

7. Les copies peuvent être distinguées des originaux, pour peu qu'elles soient plus récentes: 1°. par l'écriture, 2°. par la date, 3°. par les faits historiques, 4°. en comparant les copies avec les originaux, quand on peut les recouvrer.

8. Une copie peut être figurée, même dans les signatures, sans nulle suspicion de faux.

9. Une copie figurée, touchant au temps de l'original qui ne subsiste plus, si elle est d'un siècle où l'on ne scelloit pas réguliérement toutes les chartes, & où on ne les signoit pas exactement, même avec des croix, si le sceau & les signatures ne sont point annoncés, il est très-difficile de discerner une pareille copie de l'original.

10. Les fautes d'une copie, même authentique, la rendroient suspecte, s'il y paroissoit du dessein.

Corollaires relatifs aux copies.

I. Il n'y a guère d'auteurs dans lesquels l'on ne trouve quelques altérations.

II. Quand elles ne consistent que dans des mots peu essentiels, ce n'est pas une preuve de falsification.

III. Certaines particularités, que l'auteur de l'original ne sauroit avoir écrites, ne sont pas des marques de la supposition d'une copie.

IV. Quelques circonstances ajoutées ne démontrent pas qu'un acte soit supposé.

V. Quelques circonſtances retranchées n'en prouvent pas non plus la ſuppoſition.

VI. L'addition de quelque point capital dans une pièce, eſt un moyen de faux ; s'il n'eſt pas capital, le moyen eſt nul.

VII. Le nom du lieu changé n'eſt point une preuve de faux.

VIII. Le nom d'un lieu rectifié ne l'eſt pas non plus.

IX. Une date qu'on a prétendu marquer plus exactement, ne prouve pas qu'une pièce ſoit ſuppoſée.

X. On ne doit pas rejetter une pièce, parce qu'on y aura inſéré quelque circonſtance hiſtorique, qui rend la narration plus complette.

XI. Des notes anciennes inſérées dans le texte, ne prouvent pas qu'il ſoit falſifié.

XII. Des additions & des corrections très-légères, qui ne tombent que ſur peu d'endroits d'une copie, ne font pas un moyen de faux ſuffiſant.

Article III.

Règles pour juger des originaux par les copies.

1. On peut communément juger du contenu de l'original par les copies, du moins quant au fond & à la ſubſtance.

2. La conformité des copies avec l'original, eſt prouvée par leur reſſemblance entr'elles ; ſi elles n'ont pas été priſes les unes ſur les autres, mais tirées, ou ſur l'original même, ou ſur des copies authentiques, ou certainement exactes.

3. Quand les prétendus défauts, qu'on impute aux copies, & conſéquemment aux chartes originales, ſe trouvent dans une infinité de pièces du même genre & du même temps, les unes & les autres doivent être déchargées de tout ſoupçon, & reconnues à cet égard pour très-ſincères.

Corollaire. On n'a pas beſoin de recourir aux titres originaux, pour s'aſſurer qu'en tel & tel ſiècle, tels & tels diplômes étoient revêtus de certaines formalités, lorſqu'elles ſe trouvent d'un uſage commun dans toutes ou la plupart de leurs copies.

4. On ne doit point faire réjaillir ſur l'original les fautes des copies.

5. Un original non-repréſenté, peut être convaincu de faux ſur le ſeul vu des copies authentiques, ou certainement tranſcrites avec exactitude ſur cet original, pourvu néanmoins que les mêmes copies renferment des caractères hiſtoriques qui ne puiſſent s'ajuſter avec cet original, & qu'on ne puiſſe raiſonnablement mettre ſur le compte des copiſtes.

6. Une copie authentique, pleine de fautes importantes contre l'hiſtoire & les uſages du temps, rendroit ſuſpect un original, qu'on ne ſauroit, ni repréſenter, ni juſtifier par d'autres copies authentiques ou plus exactes.

7. Sur des copies récentes non-authentiques, ou même anciennes, dont l'exactitude n'eſt pas certaine, on ne peut décider de la vérité des originaux.

8. On ne peut quelquefois juridiquement convaincre une pièce originale de faux ſur la ſeule inſpection d'une copie authentique.

9. Une copie ne prouve rien contre un original, s'il n'eſt sûr qu'elle lui ſoit conforme.

10. Une copie ne prouve ni pour, ni contre un original, mais ſeulement contre elle-même, s'il paroît qu'elle n'ait pas été tirée de bonne foi.

11. De quelques défauts que les copies ſoient atteintes, ces défauts ne prouvent rien contre un original qui en eſt exempt.

12. Quelque authentique que ſoit une copie contre laquelle on allègue des ſoupçons légitimes, elle ne doit pas ôter la liberté d'avoir recours à l'original, s'il eſt ſubſiſtant.

13. Il ne ſuffit pas d'affecter des doutes contre des copies authentiques ; on ne peut exiger la repréſentation des originaux que dans le cas de droit, ou qu'on ait fourni contr'eux, ou contre elles, des moyens valides de ſuſpicion.

14. Si l'on n'eſt point aſſuré que les copies ont été tirées immédiatement & ſans mauvaiſe foi ſur l'original, on ne peut rien conclure de leurs fautes à ſon déſavantage.

15. On peut, au moyen de pluſieurs copies, inconteſtablement priſes de bonne foi ſur l'original, porter un jugement certain au ſujet de cet original, lorſqu'elles ſont toutes d'accord.

16. On ne peut juger avec certitude de l'original par les copies, quand il n'eſt pas sûr qu'elles aient été ſéparément priſes ſur l'original.

17. Une copie, même authentique, pourroit renfermer pluſieurs fautes, ſans qu'elle, ou ſon original fuſſent ſuppoſés.

18. On ne doit point tenir pour ſuſpect l'original, dont la copie a été vidimée peu de temps après qu'il a été dreſſé.

19. On peut plutôt juger à l'avantage qu'au déſavantage des originaux ſur le vu des copies.

20. Les vidimus, & autres copies juridiques, peuvent ſervir à démontrer la vérité des originaux.

21. Dans toute copie qui ne présente que des fautes légères, si d'ailleurs ses formules & ses faits historiques conviennent à l'original, ils prouvent en sa faveur, & doivent faire présumer de sa vérité.

22. Si à ces avantages se joint l'authenticité de la copie, elle doit bannir tout soupçon contre son original.

23. Lorsque l'autographe ne subsiste plus, on peut juger de sa vérité sur des copies, même non-authentiques, pourvu qu'elles soient remplies de faits historiques, & qu'elles soient du moins anciennes de deux siècles.

24. Pour vérifier la plupart des caractères qui conviennent à chaque siècle, on n'a besoin que des seules copies imprimées.

Article IV.

Règles sur les cartulaires, les copies & leur autorité.

1. Les cartulaires, qui ne sont autre chose que des recueils de pièces originales, méritent la même créance que les titres originaux.

2. Les cartulaires collationnés par l'autorité publique sur les originaux, doivent faire foi comme eux.

3. Les copies authentiques, ou juridiques, égalent en autorité les originaux.

Corollaire. Les titres & les privilèges renouvellés par les puissances, tiennent lieu d'originaux.

4. Les copies & les cartulaires anciens ont une autorité indépendante de leur authenticité.

5. Une copie non-authentique, mais ancienne, ne doit point être rejettée comme falsifiée ou fausse, sans des preuves formelles de falsification ou de supposition.

6. Des cartulaires anciens, dont on connoît l'auteur pour incapable d'imposture, ne doivent pas être suspects, quoiqu'ils ne soient point revêtus de l'autorité publique.

7. Les cartulaires en forme de chronique, méritent au moins la même créance que les meilleurs historiens.

8. Indépendamment des formes juridiques, les cartulaires doivent faire preuve, pourvu qu'ils soient antérieurs, soit aux loix ou coutumes qui ordonnent de les collationner aux originaux, soit aux différends qui obligent de les produire.

Corollaire. Les cartulaires, ni originaux, ni authentiques, ni fort anciens, ne doivent pas être rejettés comme inutiles, si ce n'est qu'ils fussent postérieurs au litige, au sujet duquel ils seroient consultés.

9. Quelque dissemblance entre plusieurs cartulaires de la même communauté, ne prouve ordinairement, ni leur fausseté, ni leur falsification.

10. Les cartulaires ne doivent pas être réprouvés en gros & sans aucune distinction, quand ils renfermeroient quelques pièces fausses.

11. L'expérience démontre que les cartulaires sont ordinairement fort exacts.

12. La plupart des originaux ont été transcrits en entier dans les cartulaires.

13. Les mêmes pièces, dans les cartulaires récens, ne sont point plus étendues que dans les anciens, pourvu que ceux-ci ne soient point des cartulaires chroniques, ou des abrégés de cartulaires.

14. Les copies authentiques peuvent n'avoir pas une ressemblance parfaite & rigoureuse avec les originaux.

15. Toute copie dressée par l'autorité publique, est censée conforme à l'original dans tous les points essentiels.

16. Il n'est pas rare que des copies authentiques different des originaux dans les choses moins essentielles.

17. Les fautes des écrivains, ou des copistes, ne sont pas des motifs suffisans pour faire rejetter les originaux ou les copies.

18. Il n'est pas fort extraordinaire que des copies soient fautives.

Corollaire I. On ne doit pas rejetter les chartes publiées par divers compilateurs, à cause des seules fautes de dates.

Corollaire II. Une copie peut avoir des dates fautives sans être fausse. Les copies manuscrites & imprimées pèchent souvent en faisant du nombre romain XI le chifre arabe 2, & du chifre arabe 2 le nombre romain XI. La raison en est, que dans l'écriture le chifre II ressemble au nombre II.

19. Les cartulaires historiques substituent quelquefois innocemment des dates plus connues à celles qui le sont moins.

20. Quelque nombreuses que soient les fautes des copistes, elles ne sont presque jamais des preuves de supposition, ni de falsification.

21. Elles ne doivent pas même rendre suspectes les copies qui en seroient remplies.

22. La corruption des copies ne doit ordinairement être attribuée qu'à l'ignorance, à la négligence, ou à l'inadvertance des copistes.

23. Des copies vicieuses dans les endroits importans sont suspectes de falsification.

24. On peut vérifier les défauts de ces pièces sur de meilleures copies, lorsqu'on n'a point l'original.

Corollaire. La falsification des copies peut se prouver, par l'original ou par des copies, soit authentiques, soit plus exactes.

25. Plusieurs fautes grossières ne rendent pas suspectes de faux des copies non-authentiques, ni fort anciennes.

26. Telle faute qui suffiroit pour faire condamner un original, ne suffit pas pour faire réprouver une copie.

27. Les fautes des copies ne prouvent ordinairement, ni leur supposition, ni celle des originaux.

28. Ce sont des maximes constamment reçues par tous ceux qui sont instruits de la *Science diplomatique*; 1°. qu'on ne sauroit conclure de ce qu'un titre n'existe plus en original, que les copies que l'on en a, soient l'ouvrage des faussaires, tant que l'on n'est pas en état de démontrer, par le fonds même des choses, que le titre est supposé: 2°. que les erreurs de faits, qui se trouvent dans les copies d'actes, dont les originaux n'existent plus, ne sont pas des raisons suffisantes pour faire perdre tout crédit à ces copies; quand ces erreurs de faits ne vont pas à détruire ce que ces actes doivent établir, comme leur objet principal, & qui ne peut être détruit que par des actes contraires, dont l'authenticité soit bien reconnue, ces erreurs de faits n'étant le plus souvent que des fautes de copistes, ainsi qu'on l'a fait voir en plusieurs occasions.

CHAPITRE VI.

Règles générales sur la matière, l'encre & l'écriture des Diplômes.

Article premier.

Règles sur la matière des chartes antiques.

1. Les diplômes, dont la matière passe parmi les savans, pour avoir totalement cessé d'être en usage environ un siècle avant celui auquel ils appartiennent, doivent être regardés comme suspects.

2. Les diplômes écrits sur une matière qui n'étoit pas encore en usage au temps qu'ils furent expédiés, doivent passer pour très-suspects; & même pour faux, si cette matière n'étoit pas inventée.

3. Les titres, dont la matière n'auroit été en usage qu'antérieurement à leur date, si cette antériorité est uniquement fondée sur ce qu'on ne connoît point de diplômes de telle matière, par exemple de papier d'écorce, aussi récens, ils ne doivent être réputés faux qu'un siècle, ou moins, depuis qu'on ne trouve plus de pièces de cette matière, & suspects qu'à proportion qu'ils suivent de près ou de loin le terme connu de leur non-usage.

4. Les diplômes, dont la matière, par exemple de papier de coton, n'auroit été employée que postérieurement à leur date, si cette postériorité n'est appuyée que sur ce qu'on n'a jamais vu de pareils titres aussi anciens, ils ne doivent passer pour faux, que quand ils se disent de plus d'un siècle avant qu'on commence à trouver des pièces de cette matière, & suspects qu'autant qu'ils précèdent de plus ou moins loin le terme connu du commencement de leur usage.

5. Si l'on conserve le sceau ou les souscriptions d'une charte, dont on auroit effacé l'ancienne écriture, sans parler des qualités ou caractères intrinsèques de la pièce, l'altération du parchemin aussi bien que la nouveauté de l'encre & de l'écriture manifesteront la fraude.

6. Les chartes rongées par les rats, gâtées par la pourriture, la vétusté, ou par quelque accident, ne laissent pas de faire foi.

7. Les effaçures d'un acte ne donnent point atteinte à sa vérité, ni à l'autorité des choses qui ne sont point effacées.

8. On peut reconnoître la fausseté des pièces modernes à la marque du roi, ou même à celle du papetier; quand il est certain que ces marques n'étoient point encore en usage au temps dont ces actes sont datés. Tel fut le jugement du parlement de Paris. *Voyez* Cujas, *in exposit. nov.* 44.

Article II.

Règles générales sur l'encre & l'écriture des Diplômes.

1. La principale preuve de l'antiquité, ou de la nouveauté d'un diplôme, & conséquemment de sa vérité ou de sa fausseté, doit se tirer de la qualité de l'encre & de l'écriture.

2. Des diplômes écrits en tout ou en partie, ou seulement signés d'une ou plusieurs personnes avec de l'encre différente de la nôtre, en lettre d'or, en vermillon, &c., ne doivent point communément passer pour faux ou suspects. Mais s'ils sont postérieurs au XII. siècle, sans être très-solemnels, ni donnés par de grands seigneurs, ni en leur nom, ils ne sont pas exempts de tout soupçon légitime.

3. Des diplômes signés en cinabre, s'ils n'étoient émanés, ni des empereurs, sur-tout de ceux de C. P., ni de leurs parens, seroient très-suspects dans l'étendue de l'empire des Grecs.

4. Tout diplôme des empereurs de C. P., qui ne seroit pas signé en cinabre par l'empereur, soit en y apposant son nom, soit en y marquant le mois & l'indiction, devroit être réputé faux, ou du moins très-suspect.

5. Plus l'écriture des titres est ancienne, plus on doit présumer en faveur de leur vérité.

6. On ne doit pas juger fausse une pièce originale, parce que l'écriture n'en ressemble pas assez à l'écriture représentée dans les modèles imprimés & dans ceux de Dom Mabillon, ou à celle de quelque pièce authentique du même temps.

7. Le recours aux antiquaires est d'une nécessité indispensable, pour prononcer sur la matière, sur l'encre, sur l'écriture & l'antiquité des diplômes.

8. Les écritures du même temps, quoique de divers peuples unis par une langue savante, ont entr'elles, malgré leurs différences, de grands rapports de conformité.

9. Les écritures de différentes nations, quoique du même temps & du même caractère, sont aisées à distinguer.

10. D'une écriture quelconque reconnue pour sincère, les connoisseurs peuvent remonter aux écritures des temps les plus reculés, & descendre à celles des derniers siècles.

11. On peut communément discerner l'écriture de siècle en siècle.

12. L'écriture cursive est tellement propre des diplômes, qu'on ne sauroit assigner aucun temps, auquel on puisse prouver qu'elle ne fût point en usage.

13. De l'écriture romaine cursive sont nées les écritures gothiques, mérovingiennes, lombardiques & saxones.

14. Il est impossible de contrefaire d'anciennes écritures, avec toutes les circonstances dont elles sont accompagnées, plusieurs siècles après qu'elles ont cessé d'être en usage.

15. A la seule inspection d'un diplôme, les antiquaires peuvent toujours prononcer avec certitude sur son antiquité, quand on la renferme dans l'espace de deux siècles.

Corollaire. Il n'est point de chartes fabriquées un temps considérable depuis leur date, qui ne puissent être convaincues de faux, ou légitimement suspectées.

16. Une charte, même authentique en apparence, dont l'écriture aussi-bien que celle de ses dates, leur est postérieure de plusieurs siècles, doit être réputée fausse.

17. Si la date d'un prétendu diplôme authentique étoit antérieure de plusieurs siècles à son écriture, excepté celle de la date qui seroit ou paroîtroit du temps qu'elle annonceroit, cette pièce n'en devroit pas moins passer pour fausse.

18. Toute charte, dont l'écriture seroit éloignée d'un ou de plusieurs siècles de sa date, si l'écriture de la date ne différoit point de celle de la pièce, & que celle-ci n'eût point d'autres défauts, elle devroit être regardée comme vraie, & la faute de la date rejettée sur l'inadvertance du notaire ou de l'écrivain.

19. Si l'écriture & la date d'une charte étoient antérieures d'un ou de plusieurs siècles à l'écriture de sa date, on n'en pourroit pas conclure que la charte fût fausse; mais que la date auroit été ajoutée après coup, soit par trop de précaution, soit par simplicité.

20. Les dates de diplômes plus anciennes que leur écriture, rendroient ces diplômes légitimement ou violemment suspects, à proportion que les dates & les écritures seroient plus ou moins éloignées les unes des autres.

21. On peut souvent juger de la vérité, ou de la fausseté des chartes, par les petites notices de divers âges qu'elles portent sur le dos.

22. La diversité d'écriture dans un acte n'est pas un indice certain de sa fausseté. En effet, il n'est pas impossible qu'un acte véritable soit écrit de deux mains.

CHAPITRE VII.

Propositions & règles générales sur les formules & le style des DIPLÔMES *& des autres actes.*

PROPOSITIONS.

1. On ne doit s'attendre à trouver d'uniformité dans les formules des actes publics, qu'autant que leur style est fixé par les loix ou par l'usage.

2. Très-rarement une formule devient-elle tout d'un coup générale, lorsqu'elle n'est prescrite par aucune loi, ou que la nécessité, ou quelque utilité manifeste tirée des conjonctures du temps, n'oblige pas de l'adopter.

3. Il faut quelquefois plusieurs siècles, pour qu'un usage, déjà fort ordinaire, devienne uniforme.

4. Plus les siècles ont été ignorans, moins on doit exiger de pureté de style & de régularité de formules dans les actes publics.

5. Il ne faut point chercher d'uniformité de style dans les anciens diplômes, par rapport à l'usage ou à l'omission de certains termes dans le corps des actes.

Règles générales.

1. Il ne faut pas rejetter des chartes, parce qu'elles sont en meilleur style que ne le comporte le siècle auquel elles appartiennent.

2. Quand un siècle ne fournit qu'un seul exemple d'un usage devenu peu après assez ordinaire, il ne faudroit pas le regarder comme faux, ni même comme suspect, s'il étoit justifié par une charte originale, ou quelqu'autre preuve équivalente.

3. Une formule unique, même dans des pièces non-authentiques & originales, n'est pas toujours suspecte; mais elle ne le doit jamais être, quand la singularité vient de la nature de la pièce, ou de certaines formalités qu'on ne doit pas s'attendre à voir renouveller plusieurs fois.

4. Le petit nombre ou la rareté des chartes, caractérisées par certaines formules ou expressions, ne peut convaincre ces pièces de faux, ni les rendre suspectes.

5. Un seul mot suffit quelquefois pour rendre très-suspecte la charte où il se trouve, quand il est certain qu'il n'étoit pas encore en usage; mais quelques mots qu'on conjecture seulement s'éloigner du génie du siècle auquel la pièce se rapporte, ne suffisent pas pour la soupçonner de supposition.

6. On ne doit pas rejetter comme faux ou suspects les titres d'un siècle fort éloigné, quand ils portent des clauses, ou qu'ils usent de formules ou de termes uniques dans ces sortes de diplômes, s'ils étoient alors employés, soit dans d'autres ouvrages, soit dans des chartes différentes, soit dans des pièces du même genre chez des nations voisines.

Corollaire. On auroit tort de suspecter des diplômes, dont quelques formules ne se trouvent point dans des chartes du même temps, lorsqu'elles sont très-communes dans d'autres pièces du même siècle.

7. Quand les formules sont abandonnées au caprice des particuliers, on ne peut rien conclure à cet égard au désavantage d'un titre, de sa dissemblance avec un ou plusieurs autres actes du même temps & de la même personne.

8. Une formule singulière, & même unique pour le temps où elle paroît, ne doit point du tout être suspecte, fût-ce dans des pièces non-authentiques, quand on la voit soutenue par plusieurs exemples dans l'intervalle d'environ un siècle.

9. Des formules singulières, destituées de tout exemple, dans l'espace d'un siècle, dont il existeroit un nombre de titres fort considérable, paroîtroient suspectes, si trois ou quatre siècles plus tard elles étoient devenues d'un usage ordinaire.

10. La réunion de toutes, ou d'un grand nombre de formules inusitées, chacune en particulier, dans l'espace de deux siècles, mais devenues trois ou quatre siècles plus tard d'un usage universel, lorsque la nature de la pièce ne semble pas les exiger, répandroit au moins sur sa vérité des soupçons très-violens.

11. Plusieurs défauts considérables dans les formalités intrinsèques, ne prouvent pas toujours seuls invinciblement la supposition d'un original qui ne pécheroit par aucuns de ses caractères extrinsèques.

12. Les moyens de faux ou de suspicion, tirés du style d'un diplôme, comparé avec d'autres chartes de la même personne ou du même siècle, sont sujets à bien des méprises.

13. On ne peut juger des copies non-authentiques & récentes, que par les formules, le style & les faits historiques.

14. Si les formules d'une charte étoient si monstrueuses, qu'elles n'eussent pas même de rapport avec celles du siècle auquel la pièce se rapporteroit, elle devroit passer pour supposée.

15. S'il se trouvoit qu'en certain temps, en certain pays, les formules d'une espèce de diplôme eussent été uniformes, ceux qui appartiendroient à cette classe, & qui néanmoins s'écarteroient de ces formules, seroient suspects.

16. Les formules où l'on remarqueroit des termes qui n'auroient pas encore été inventés, ou qui ne seroient plus d'usage, mériteroient d'être réprouvées aussi-bien que les chartes dans lesquelles elles se trouveroient.

17. C'est une règle peu sûre, d'opposer à une charte qu'elle renferme des singularités dont la coutume n'étoit pas encore établie, lorsqu'on ne peut le prouver que par des argumens négatifs.

18. Parce que des prélats, des princes & des seigneurs se louent eux-mêmes, ou se laissent donner de grands éloges dans leurs diplômes, on n'en doit rien conclure au désavantage de ces monumens.

19.

19. Il ne faut pas suspecter des chartes, quoique les noms des rois & des reines, dont elles parlent, n'y soient pas exprimés.

20. On ne sauroit fonder un moyen de faux, ni même de suspicion contre des diplômes, où les noms propres des mêmes personnes seroient différemment écrits.

21. Ce n'est pas une raison pour former des soupçons contre la vérité d'une lettre ou d'une charte, parce que les noms propres de ceux qui les adresseroient, ou à qui elles seroient adressées, ne se trouveroient désignés que par leur première lettre.

22. Enoncer le rang que tient un pape, un évêque, ou un prince parmi ses prédécesseurs de même nom, soit dans le corps du diplôme, soit dans ses dates, ou ses signatures, rien de tout cela ne fournit contre cette pièce un motif légitime de suspicion.

23. Il n'est pas rare qu'on croie avoir convaincu des titres de faux, parce qu'on les attribue à qui ils n'appartiennent pas.

24. Des chartes ne doivent pas être rejettées comme fausses, parce qu'on a bien ou mal rempli des noms ou des mots qui n'y étoient originairement marqués que par leur première lettre.

25. Ni la confusion des chartes de donation & de tradition, ni leur distinction, ni la diversité de la teneur de ces pièces, quoiqu'elles aient le même objet, ne doivent les faire regarder comme fausses.

26. Quoiqu'il ne soit point fait mention de l'abbé dans les chartes de donation en faveur des monastères, ces pièces n'en sont pas moins exemptes de suspicion.

27. L'expression *tunc*, ou *tunc temporis*, employée en parlant d'une personne présente & concourante aux chartes, ne doit pas les faire rejetter.

28. On ne doit pas prendre les diplômes & les actes les plus solemnels, pour servir de règle & de modèle à tous les autres, & prétendre les réduire tous à la même forme, sous peine d'être déclarés faux.

CHAPITRE VIII.

Règles générales sur les dates des DIPLÔMES.

1. Le défaut total, ou l'omission entière des dates dans les diplômes, n'est pas ordinairement un moyen de faux, ni même de suspicion.

2. Quoique les loix romaines n'approuvassent pas les actes publics, où le jour & le nom du consul ne paroissoient point, il y auroit de grands inconvéniens d'exiger cette formalité des siècles où l'on ne se croyoit pas dans l'obligation de les observer.

3. Les dates générales & uniques ne fournissent nul moyen de suspicion, ni par leur généralité, ni par leur unité.

4. L'omission d'une ou plusieurs des dates, comme du lieu, du jour, du mois, de l'année, ne doit pas faire suspecter tous les diplômes où l'on trouve ce défaut.

5. Quoique plusieurs notices soient munies de dates, il n'est point de chartes de qui on en doive moins exiger.

6. Les notes chronologiques toutes seules, prises séparément les unes des autres, ne produisent guère de moyen de faux, ni même de suspicion, sur la solidité duquel on puisse compter.

7. Une charte seroit convaincue de faux par une date singulière, s'il étoit moralement impossible que l'écrivain l'eût employée, ou si les dates étoient alors d'une uniformité inviolable.

8. Les dates, dont les formules n'ont nul rapport avec celles qu'on observoit dans le siècle auquel le privilège qui les renferme fut accordé, le rendent très-suspect, sur-tout lorsque ces dates conviennent parfaitement à un siècle postérieur. Mais si l'écriture de l'original quadre avec ce dernier siècle, & non pas avec celui dont la charte porte le nom, il ne faut pas douter de la supposition de la pièce.

9. On ne peut rien conclure des dates fautives des copies contre la vérité des chartes.

10. Une erreur dans la date des originaux n'est pas une raison suffisante pour les regarder comme suspects. (Voyez Mabillon, *de re diplom.* p. 221, le 6 tome des œuvres de M. Cochin, p. 262, 263. Défense des droits de l'abbaye de S. Ouen, p. 173.)

11. Il ne s'ensuit rien contre la vérité d'une charte de la date *regnante Christo*.

12. Les variations dans les dates du règne des mêmes princes, ne prouvent point la fausseté des diplômes où elles se trouvent.

Corollaire. Le systême des variations dans les époques des règnes est le seul véritable.

13. Les dates du règne de nos rois varient souvent entr'elles.

14. C'est une règle très-sujette à illusion que de tenir une charte pour fausse, sous prétexte que sa date ne quadre pas avec la vraie époque du règne d'un roi de France.

15. On tirera un moyen légitime de fufpicion de la variation du règne des empereurs & des rois, quand il paffera pour conftant que leurs années ne furent comptées que d'une feule époque.

16. Souvent on ne fauroit concilier les années des empereurs & des rois, qu'en comptant, pour la première année de leur règne, celle où ils ont commencé à régner; en forte que l'entrée de l'année civile faffe le commencement de leur feconde année de règne.

17. Pour concilier les dates des règnes, il faut examiner fi les anciens parlent d'une année commencée & incomplette, ou d'une année complette & achevée.

18. Les argumens les plus forts contre la vérité d'une charte, tirés de ce qu'il faudroit admettre des variations dans les dates des princes, ne forment ordinairement qu'une probabilité très-légère, & fouvent même nulle.

19. Il ne faut pas faire grand fonds fur les fautes des dates, foit de l'incarnation, foit de l'indiction, foit du règne, lorfque ces erreurs ne font que d'un ou deux ans, felon notre manière de compter.

20. On ne doit pas pofer pour principe qu'il y ait beaucoup de chartes fauffes, dont les notes chronologiques foient vraies : il fuffit de dire qu'il fe trouve quelques chartes de cette efpèce.

21. S'il s'agit de copies, & fur-tout d'imprimés, il y a beaucoup de diplômes vrais, dont les notes chronologiques font fauffes; s'il s'agit d'originaux, on ne doit pas avancer qu'il y en ait beaucoup, mais quelques-uns feulement.

22. Les additions des dates vraies ou fauffes, fur-tout lorfqu'elles font d'un ufage poftérieur, non feulement faites dans les copies, mais même dans les originaux, ne doivent pas réduire ces pièces au rang des chartes fauffes ou fuppofées.

23. Une charte ne doit pas être regardée comme fufpecte, parce que la date eft citée différemment par deux auteurs.

24. Une date marquée en chifre arabe dans les imprimés, quoiqu'on ne fe fervît que des chifres romains, lorfque la pièce, où elle fe trouve, fut dreffée, ne peut lui porter préjudice, à moins que la conformité de la copie avec l'original ne foit indubitable.

25. Il ne faut pas rejetter des chartes pour des dates inconnues de temps éloignés.

26. On auroit tort de s'infcrire en faux contre des titres du même lieu, ou du même temps, qui varieroient dans leurs dates.

27. « Il eft ordinaire de voir de légères altérations dans les monumens les plus authentiques ». Nous ne balançons pas à faire une règle de ce principe. Le P. Germon conclut au contraire de ces légères erreurs de dates, qu'elles ne peuvent venir que de fauffaires trop habiles, pour tomber dans des fautes énormes, & trop peu pour ne pas fe tromper dans leurs fupputations.

28. Quand on trouve une certaine date dans un fiècle, un royaume, on en doit conclure qu'elle y étoit admife; mais il n'en faut pas inférer qu'elle fût alors feule en vogue.

29. Si des témoignages précis d'auteurs prouvent qu'en certains lieux & en certains temps on commençoit l'année de l'incarnation de telle ou de telle manière, on n'en peut pas toujours conclure, qu'en ces lieux & dans ces temps tous les actes eccléfiaftiques & civils, de quelque efpèce qu'ils fuffent, portaffent cette date.

30. Les dates annonçant des époques de règne évidemment contraires à l'hiftoire conftante du temps, doivent être rejettées, & entraîner les pièces même dans leurs difgraces.

31. Si les dates ne contredifent pas formellement l'hiftoire & les monumens indubitables de l'antiquité, elles doivent être admifes quoique inconnues.

32. La différence des dates du règne des princes dans différens diplômes, n'eft pas un motif fuffifant pour les rendre fufpectes.

33. *Règle fauffe.* L'erreur des dates dans une charte originale paroît & paroîtra toujours une preuve certaine de fauffeté.

34. Il ne faut pas toujours regarder des chartes comme fuppofées, parce que leurs dates femblent fe contredire, & être contraires à celles de quelque auteur contemporain.

CHAPITRE IX.

Règles générales fur les foufcriptions ou fignatures, & fur les fceaux.

ARTICLE PREMIER.

Règles fur les fignatures.

1. L'omiffion des fignatures ne peut nuire, ni à la vérité, ni à l'authenticité des chartes, même originales, principalement quand elles font atteftées par un nombre de témoins, ou fcellées.

2. Les actes publics n'en font ni moins vrais, ni moins authentiques, pour n'être fignés qu'avec des croix par un ou plufieurs des témoins.

3. Des chartes signées par des absens, ne sont pas pour cela suspectes.

4. On ne doit pas rejetter les titres anciens, pour avoir été souscrits par des personnes qui n'étoient point encore au monde lorsqu'ils furent expédiés.

5. Les diplômes originaux, qui portent les signatures de personnes certainement décédées au temps de leur confection, doivent être regardés comme faux, ou falsifiés, ou interpolés.

6. Il est très-peu de signatures précédées de *signum*, dont l'écriture soit de la main de celui dont est la signature.

7. Des chartes vraies peuvent énoncer qu'elles sont ratifiées, approuvées ou confirmées de la main des intéressés ou des témoins, sans qu'elles renferment aucunes signatures de leur façon; ou de qui que ce soit.

8. Les noms des personnes présentes à la confection des chartes, tiennent souvent lieu de signatures depuis le VII. siècle.

9. Pendant plusieurs siècles, la plupart des grands, pour ne rien dire des ecclésiastiques & des prélats, ne savoient point écrire; ou s'ils le savoient, ils ne vouloient pas se donner la peine de signer.

10. Une signature n'est pas toujours fausse, pour n'être point de la main de celui dont elle porte le nom.

11. Les chanceliers n'ont pas signé tous les diplômes des rois de France de la seconde & troisième race.

12. On ne peut légitimement opposer les seings ou monogrammes du même prince les uns aux autres, à cause de la diversité dans leurs figures, ou dans leurs traits.

13. Les monogrammes des rois & des empereurs ne sont pas faux, pour n'être point faits en forme de croix.

14. Des originaux ne sont pas supposés, parce qu'on n'y trouve pas les monogrammes qu'ils annoncent, ou semblent annoncer.

15. La comparaison des signatures véritables avec celles qu'on révoque en doute, ne peut, par rapport aux anciens diplômes, opérer un moyen de faux, ni même de violente suspicion.

16. Les mêmes personnes écrivent quelquefois différemment leurs noms dans leurs signatures. Voyez Mabillon, *de re diplom.* p. 154.

17. Souvent les mêmes personnages usent de diverses formules en souscrivant. *De re diplom.* Ibid.

18. Les signatures des enfans ne rendent nullement suspectes les anciennes chartes où elles se trouvent.

19. La diversité des mains, qui ont fait les signatures d'une charte antique dans les pays où le droit romain étoit en vigueur, ne prouve pas qu'elle soit des mains de ceux dont elle porte le nom.

20. La différence des écritures dans les souscriptions prouve ordinairement depuis le IX siècle, sur-tout dans les pays où l'on ne suivoit pas le droit romain, qu'elles sont véritablement de la main des soussignés.

21. Des souscriptions vicieuses par des additions, ou explications insérées même dans les originaux, ne doivent pas les faire rejetter.

ARTICLE II.

Règles générales sur les sceaux.

1. Tout sceau d'une forme beaucoup plus récente que la date du diplôme ne le comporte, doit être mis au nombre des sceaux supposés.

2. Un diplôme donné par un de nos rois de la première ou seconde race, & scellé avec un anneau, représentant la tête de Bacchus, de Jupiter ou de quelque autre divinité payenne, ne doit pas pour cela devenir suspect.

3. Les images des sceaux, lorsqu'elles s'éloignent trop de la forme de celles du même ordre & du même temps, & lorsqu'elles ont trop de ressemblance avec de plus récentes, doivent passer pour suspectes.

4. On ne doit pas traiter un diplôme de faux, parce que son sceau représente un prince, un évêque, un grand seigneur, d'une autre manière qu'on ne le trouve dans d'autres sceaux, ou médailles, ou monumens; ou parce qu'il ne paroit pas ressemblant au portrait qu'en aura laissé quelque auteur contemporain.

5. On doit tenir pour suspect un sceau, dont la cire est d'une couleur qui n'étoit pas en usage au temps du diplôme scellé.

6. Si l'on apperçoit une cire onctueuse, & tant soit peu ductile, mise au dos d'un ancien sceau, ce seroit une preuve qu'on l'auroit détachée d'un diplôme pour la faire servir à un autre.

7. La transposition d'un sceau d'une charte à une autre, est un moyen de faux légitime, mais dont on peut s'assurer avec un peu d'attention.

8. Si l'on trouve un sceau de cire pendant à une charte, dans le temps que l'usage de suspendre cette sorte de sceaux n'étoit pas encore reçu; ou si le sceau est appliqué sur la charte,

lorsque l'usage d'appliquer ainsi la cire étoit aboli, on peut assurer que le sceau n'est point du temps dont la charte est datée.

9. Un sceau qui se trouveroit chargé d'armoiries avant le XI. siècle, porteroit un caractère évident de fausseté.

10. Si la légende d'un sceau antique est aussi longue & dans le même goût de celles des bas siècles; si l'on y trouve un nom propre qui n'ait pas encore été en usage, on peut avec raison douter de la vérité du sceau.

11. On doit tenir pour faux, ou du moins pour très-suspect un ancien sceau, dans l'inscription duquel se trouveroit une formule récente. Par exemple, si un évêque du XI. siècle s'y disoit *évêque par la grace de Dieu & du siège apostolique*, le sceau seroit visiblement supposé.

12. Pour juger de l'âge des sceaux, il faut avoir égard aux lettres employées dans leurs légendes. Si donc l'on remarquoit dans un sceau du X. ou XI. siècle le caractère gothique moderne, on ne balanceroit pas à juger ce sceau des bas temps.

13. Nulle copie non-authentique ne porte de sceau, sans se rendre suspecte de quelque mauvaise foi.

14. Beaucoup de chartes véritables & authentiques ne font nulle mention des anneaux & des sceaux dont elles sont scellées.

15. Les sceaux perdus, brisés & détruits, en tout ou en partie, soit par vétusté, soit par quelque accident, ne font point pour cela perdre aux chartes leur autorité. *Voyez Digest. lib.* 37. *tit.* 11. *leg.* 1. §. *II.*

16. Des sceaux contrefaits convainquent les pièces de faux.

17. Le défaut de sceau dans les anciens titres, même non-souscrits, ne suffit pas pour infirmer leur autorité.

18. Avant & depuis que les sceaux furent devenus communs & nécessaires, ils ne suppléèrent pas seulement au défaut de signatures, mais ils tinrent encore assez souvent lieu de témoins.

19. Des chartes antiques munies de sceaux, mais sans dates & sans signatures, n'en doivent pas moins être tenues pour authentiques.

CHAPITRE X.

Règles générales de Dom Mabillon.

1. « On doit être persuadé, dit le P. Mabillon, » que je n'ai lu, ni remarqué tout ce qui étoit » nécessaire pour la perfection de mon ouvrage » de la *Diplomatique*, & qu'au contraire bien des » choses m'ont échappé. C'est pourquoi je desire » & prie très-instamment qu'on n'interprète » point à la rigueur les règles que je donne ici » comme plus communes ».

2. « Pour faire un juste discernement des anciens diplômes, il faut beaucoup de prudence, » d'érudition & de modération; & quiconque » n'est pas versé dans l'étude de ces monumens, » n'en doit pas entreprendre l'examen ».

3. « On doit toujours juger favorablement des » choses, lorsqu'elles sont soutenues d'une longue » possession, comme l'ordonnent les loix civiles » & canoniques ».

4. « Pour bien juger des chartes antiques, il » ne faut pas seulement avoir égard à l'écriture, » ou à une seule marque d'authenticité ou de » non authenticité, mais à la réunion de tous les » caractères de ces pièces ».

5. « Un ou deux défauts, pourvu qu'ils ne » soient pas essentiels, ne doivent pas porter » préjudice aux chartes originales ».

6. « Les témoignages des historiens & des » inscriptions ne doivent pas être préférés à » l'autorité des chartes véritables ».

7. « Les additions de l'incarnation, de l'indiction, de gloses & d'autres choses semblables qui se rencontrent, sur-tout dans les copies, » n'empêchent pas que les chartes ne soient » véritables ».

CHAPITRE XI.

Règles particulières sur les originaux, les copies, les diverses espèces de Chartes; *sur la matière, l'encre & l'écriture des manuscrits & des* Diplômes.

Article premier.

Règles particulières sur les originaux, les copies & les diverses espèces de Chartes.

1. Aux X. & XI. siècles les originaux peuvent quelquefois être discernés des copies par des courroies nouées.

2. Il est des originaux, sur-tout depuis le milieu du XI. siècle jusqu'au milieu du XII., destitués de courroies & de sceaux, mais munis de signatures réelles ou apparentes.

3. Une charte de grande importance antérieure au X. siècle, ou postérieure au milieu du XI. siècle, si elle est dépourvue de sceau, de nœuds & de toute signature, doit passer pour une copie ou pour un simple projet d'acte.

4. Avant le XIII. siècle, dans les affaires de moindre conséquence, des chartes originales peuvent être privées de sceaux, de nœuds & de signatures; mais alors la nomination des témoins tient lieu de toutes ces marques.

5. Des copies renouvellées en France, par l'autorité royale, seroient suspectes avant le VIII. siècle.

6. Les renouvellemens des titres ne peuvent être suspects sous prétexte de trop d'antiquité, s'ils ne remontent au-delà du siècle de Charlemagne.

7. Ce seroit un moyen de suspicion contre les chartes renouvellées par les rois de France & d'Angleterre, si depuis le XIII. siècle les premiers ne commençoient le corps de l'acte par *vidimus*, & les seconds par *inspeximus*.

8. On ne doit pas ordinairement suspecter les *vidimus*, où les lettres ne sont pas copiées telles qu'elles sont dans l'original, & dont on a changé le style.

9. Les *vidimus* même émanés de l'autorité souveraine, ne peuvent pas faire qu'une charte supposée soit véritable.

10. Depuis le X. siècle des lettres ou actes, sous le nom de *suggestiones & suggerenda*, ne seront pas à couvert de légitimes soupçons.

11. Des indicules en forme de lettres postérieurs au X. siècle seroient suspects.

12. Les pancartes royales qui énonceroient en détail tous les noms des lieux, dont elles confirment la possession, seroient suspectes avant le commencement du IX siècle.

13. On ne distingue point sûrement les notices des autres chartes, parce que les premières commencent ainsi : *notum*, *noveritis*, *noverint*, *nosse debetis*, &c.

14. Les notices des X. XI. & XII. siècles se distinguent ordinairement des autres actes, parce que l'on y parle à la troisième personne.

15. Une marque sûre pour distinguer les notices des VI. VII. VIII. & IX. siècles, c'est lorsqu'elles commencent par *notitia qualiter*, &c.

16. Les caractères des notices & des chartes se confondent sur la fin du XI. siècle.

17. Des lettres qui depuis le XIII. siècle porteroient le titre de formées *formata*, seroient suspectes. Il en faut dire autant des lettres appellées *tractoria* ou *tractatoria*.

18. Depuis le XIII. siècle les pièces intitulées *commonitoria* seroient suspectes.

19. Des actes qui réuniroient l'anathême avec l'excommunication, non-seulement comminatoire, mais déjà lancée contre des personnes désignées, devroient être rejettés comme supposés, s'ils n'étoient postérieurs au VIII. siècle.

20. Avant ces temps il ne faudroit pas regarder comme suspectes des lettres où l'on prononceroit en général des anathêmes, des excommunications, des malédictions contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques, & les violateurs des privilèges.

21. Les statuts portant excommunication *ipso facto*, ne sont guère plus anciens que le XIII. siècle.

22. Des lettres d'interdit sur tout un royaume avant le X. siècle, seroient suspectes; mais des interdits sur des églises particulières & leurs dépendances ne le seroient pas.

23. En matière d'appel, des lettres antérieures au X. siècle, sous le nom d'*apostolos*, ou qui en demanderoient, ne seroient pas exemptes de suspicion.

24. Des lettres qualifiées *patentes* au XII siècle, ne mériteroient pas d'être suspectées.

25. L'usage des chartes-parties, ou divisées par *cyrographum* ou par quelques autres mots, remonte jusqu'au IX siècle.

26. Les chartes divisées par l'alphabet & par des figures, étoient en usage dès le XI siècle.

27. Une endenture ou charte dentelée, portant la date du X. siècle, ne devroit pas être suspectée.

28. L'usage des chartes divisées a duré jusqu'à notre siècle.

29. Les *chartes-parties* privées de sceaux, & les endentures sans cyrographes, ne doivent pas être suspectes.

30. Les chartes de manumission ont eu cours jusqu'au XVI. siècle inclusivement.

ARTICLE II.

Règles particulières sur la matière & l'encre des DIPLÔMES.

1. Les plus anciens actes conservés jusqu'à présent, sont sur le marbre, le bronze & en papier d'Egypte.

2. On ne connoît point de diplôme en parchemin antérieur au VI. siècle.

3. Une charte latine, en papier d'Egypte ou d'écorce, postérieure au XIII. siècle, pourroit être déclarée fausse, au commencement du XIII.

très-suspecte, pendant le cours du XII. le soupçon seroit légitime; avant ce siècle il perdroit toute sa force.

4. Une charte de papier de coton, antérieure au IX. siècle, seroit suspecte à juste titre; plus récente, le soupçon n'auroit pas de fondement par rapport à une pièce grecque.

5. Tout diplôme de papier de coton, expédié en France, sur-tout dans les provinces septentrionales, aussi-bien que dans les royaumes du Nord, excepté la Russie, seroit suspect; mais à peine le seroit il dans les pays qui étoient en commerce avec les grecs, & point du tout en Grèce, & même en Italie, depuis le X siècle.

6. Les soupçons qu'on pourroit former contre un acte de quelque importance sur du papier de chiffes, depuis le commencement du XIII. siècle, seroient nuls, durant le XII. très-forts; auparavant ils iroient jusqu'à conviction de faux.

7. Le papier & parchemin timbrés furent établis en Espagne & en Hollande, l'an 1555; à Bruxelles, en 1668 au plus tard, & en France l'an 1673.

8. D'anciens titres en parchemin, après cinq & six cents ans, & même davantage, peuvent se trouver, & se trouvent en effet presque aussi blancs & aussi propres que s'ils étoient récens.

9. La couleur enfumée du parchemin est un argument fort incertain pour ou contre l'antiquité des chartes.

10. Le velin des manuscrits & des diplômes, jusqu'au déclin du XI siècle, est blanc & très-fin; en sorte que le plus fin dénote la plus grande antiquité.

11. Depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1400, le parchemin est plus épais & d'un blanc sale. Depuis cette dernière époque, ses feuilles sont d'une épaisseur excessive.

12. L'encre avec toutes ses teintes & ses couleurs, n'est pas d'une grande ressource pour la vérification des manuscrits & des chartes.

13. Juger de l'âge de ces monumens selon que l'encre est plus noire, plus vive & plus lustrée, c'est s'exposer à de grandes méprises.

14. L'encre d'or, le rouge & le cinabre dans les diplômes, ne les rendent point suspects.

Article III.

Règles particulières sur l'écriture des manuscrits & des diplômes.

1. Il est très-peu de manuscrits postérieurs au VI. siècle, qui soient totalement écrits en lettres capitales.

2. Au XI. on trouve quelques chartes entières en ce caractère.

3. Le VII. siècle fournit plusieurs diplômes écrits en lettres majuscules onciales.

4. Cette écriture paroit dans un grand nombre de manuscrits, depuis le IV. siècle jusqu'au IX. inclusivement.

5. La demi-onciale employée dans les manuscrits descend à peine jusqu'au IX. siècle.

6. Les lignes entières écrites sans distinction de mots, caractérisent les manuscrits antérieurs à Charlemagne, & les diplômes plus anciens que Pepin-le-Bref.

7. L'écriture minuscule, en usage chez les Romains, & depuis chez les peuples barbares, qui démembrèrent l'empire, fut renouvellée sous Charlemagne.

8. Des diplômes écrits en ce caractère aux VIII. & IX. siècles & les suivans, ne doivent point être suspects.

9. Des diplômes, dont toute ou seulement une partie de l'écriture est en lettres majuscules ou en petit romain non lié, ne doivent pas être suspectés du côté du caractère.

10. Dès les premiers tems l'écriture cursive romaine fut en usage, & donna naissance aux écritures nationales du même genre.

11. La cursive francogallique ou mérovingienne, plus compliquée & plus obscure que la romaine, fut celle des diplômes de tous nos rois de la première race.

12. Elle va toujours en se rapprochant de la minuscule romaine non liée, depuis la fin du VIII. siècle jusqu'au commencement du XII.

13. Des notes de Tiron dans les diplômes de la première & seconde race de nos rois, & dans ceux des premiers empereurs d'Allemagne, seroient des caractères favorables.

14. La suscription ou première ligne d'un diplôme des rois de France de la première ou seconde race, ou des premiers empereurs d'Allemagne, ne le rendroit pas suspect, pour n'être pas écrite en lettres hautes & alongées.

15. Quelques restes du caractère mérovingien ou carolin rendroient fort suspects des diplômes postérieurs au commencement du XII. siècle.

16. Les manuscrits & les chartes du IX. & X. siècles offrent beaucoup de vestiges de la cursive mérovingienne.

17. Au XII. siècle, l'écriture visigothique ou gothique ancienne, cessa d'être d'un usage commun chez les espagnols.

18. Au même siècle, le caractère lombardique dans les diplômes d'Italie, ne seroit pas un moyen de suspicion.

19. L'Angleterre abandonna l'écriture saxone, & employa la françoise dans les chartes & les livres sous le règne de Guillaume-le-Conquérant.

20. Depuis le XII. siècle, plus l'écriture approche du XVI., plus elle dépérit & devient difficile à lire.

21. Le nouveau caractère gothique paroît dans les manuscrits & les chartes, dès l'entrée du XIII. siècle.

22. Dans ce même siècle, plus qu'en aucun autre, l'écriture de la chancellerie varie selon la diversité des notaires ou secrétaires.

23. Dans les chartes du XIII. siècle, cinquante ans peuvent opérer, par rapport aux écritures, le même effet qu'un ou deux cents ans dans celles des autres siècles.

24. Les abréviations devenant plus fréquentes dans les manuscrits & les chartes, marquent une moindre antiquité, à raison de leur augmentation.

25. La multitude excessive des abréviations caractérise les actes & les manuscrits des XIII. XIV. & XV. siècles.

26. Dans les manuscrits de six à sept cents ans, la conjonction & se trouve souvent marquée par une ligne courbe, ou horizontale entre deux points ÷

27. Les diplômes où les noms propres sont marqués par les seules lettres initiales, ne doivent point pour cela devenir suspects, sur-tout depuis le IX. siècle.

28. Dès le X. siècle, dans les diplômes, on commença à mettre des accens aigus sur les deux *ii* de suite, pour les distinguer de l'*u*, *cancellarii*.

29. Les manuscrits & les diplômes originaux, où les points sont régulièrement placés sur les *i* avant le XIV. siècle, doivent passer pour suspects.

30. Les accens furent en usage dans l'écriture dès le tems d'Auguste, & dans l'âge d'or de la latinité.

31. La mode de faire entrer la conjonction & dans les mots comme dans *p & tite*, cessa dans le XII. siècle.

32. On ne trouve point la diphtongue *æ*, mais un simple *e* dans les manuscrits & les chartes du XIII. siècle & les deux suivans, quoiqu'elle paroisse souvent sur les sceaux.

33. Plus on remonte au VII siècle, & plus on trouve de barbarie dans les figures, dont les manuscrits sont ornés. Mais leurs lettres historiées & leurs miniatures commencèrent au XV. siècle à se réconcilier avec la belle nature.

34. Les lettres *t* & *c* des chartes & des manuscrits se confondent depuis le XIII. siècle, par une trop grande ressemblance de leurs figures; c'est un des moyens que David Casley propose pour juger de l'âge des écritures.

35. Après le commencement du même siècle, les figures de l'*n* & de l'*u* ne furent plus ordinairement distinguées l'une de l'autre; mais on mit souvent deux accens sur l'*u*.

36. L'*e* simple est fréquemment mis pour la diphtongue *æ* dans les inscriptions & les manuscrits les plus anciens. Il ne faut donc pas donner pour règle que les simples *e* caractérisent les monumens du XII. ou XIII. siècle.

CHAPITRE XII.

Règles particulières sur le style & les formules des diplômes & des autres actes, sur les clauses pénales & les annonces des précautions prises pour authentiquer les pièces.

ARTICLE PREMIER.

Règles sur le style des actes ecclésiastiques.

1. Dès le IV. siècle, les évêques mirent à la tête de leurs lettres & de leurs actes, diverses invocations, enveloppées sous des symboles, tels que le labarum, la croix, l'alpha & l'oméga, ou exprimées par différentes formules.

2. L'invocation s'est toujours maintenue en plusieurs actes ecclésiastiques & dans les testamens, les actes de foi & d'hommage, &c.

3. On ne doit pas accuser de supposition les diplômes & les actes les plus antiques, parce que les prélats s'y disent évêques ou abbés par la grace de Dieu.

4. Quoique dès le XII. siècle quelques prélats aient employé l'expression d'évêques *par la miséricorde* ou *par la grace du saint-siège*, elle n'a passé en formule qu'au siècle suivant, & surtout depuis la bulle par laquelle Clément IV. prétendit que la disposition de tous les bénéfices appartenoit au pontife romain.

5. Dans les quatre premiers siècles, le titre d'évêque & celui de prêtre sont souvent confondus.

6. Les actes & les lettres, où les évêques prennent le titre de prêtres, pendant les siècles XI. XII. & XIII., ne doivent point paroître suspects.

7. Jusqu'au milieu du VIII. siècle, le titre de pape fut donné aux évêques; mais dans la suite il ne leur fut attribué que rarement.

8. On auroit tort de tenir pour suspects les actes & les diplômes des VI. VII. & VIII. siècles, par la raison que le titre d'archevêque y est donné à des primats ou à des métropolitains, & même à certains évêques.

9. Depuis le IV. siècle jusqu'au XIII. les lettres de serviteur de J. C., de pécheur, de serviteur d'un saint titulaire, de serviteur des serviteurs, d'évêque humble & indigne, de serviteur du troupeau de J. C., &c., sont des titres favorables à la sincérité des lettres & des chartes épiscopales.

10. Pendant le X. siècle & les deux suivans, plusieurs prelats se donnèrent à eux-mêmes, & reçurent des titres & des éloges magnifiques, sans que la plupart abandonnassent les expressions inspirées par l'humilité chrétienne.

11. Les rois carlovingiens traitoient les abbés, & à plus forte raison les évêques, d'*illustres* & de *révérenaissimes*.

12. Pendant le X. siècle & les deux suivans, les titres d'illustres & d'illustrissimes, de révérends, de révérendissimes, de très-renommés, de glorieux, de magnifiques, de nobles, de grandeur, d'altesse, de majesté, &c. étoient déférés aux prélats non-seulement par les notaires, mais encore par des personnes en place.

13. Les titres de prince, de duc, de comte, de consul, pris par des prélats avant le XI. siècle, feroient suspecter un diplôme.

14. Dès le XI. siècle plusieurs évêques marquèrent dans leurs chartes le rang qu'ils tenoient parmi leurs prédécesseurs de même nom.

15. Depuis le IV. siècle jusqu'au XII. la qualité de frère donnée à des évêques par les abbés & les moines, ne rendroit pas un acte suspect.

16. Anciennement les abbés, honorés du sacerdoce, ne recevoient & ne prenoient souvent que le titre de prêtres.

17. Au IV. siècle, & dans le suivant, quelques évêques mirent leurs noms & leurs qualités non à la tête, mais au bas de leurs lettres, contre l'ancien usage.

18. Les chartes vidimées commencèrent, au plus tard au XIII. siècle, à porter cette formule, *litteras non cancellatas, non abolitas, nec in aliqua sui parte vitiatas.*

ARTICLE II.

Règles particulières sur les suscriptions & le style des DIPLÔMES *donnés par les princes.*

1. Les invocations exprimées par des symboles & des traits monogrammatiques, ou exprimées tout au long, furent employées dans les diplômes originaux des rois de France de la première race.

2. Les empereurs romains & les rois wisigots, & anglo-saxons des VI. VII. & VIII. siècles, commençoient leurs édits & leurs diplômes par des invocations formelles.

3. On pourroit tenir pour suspectes les chartes de Pépin-le-Bref, qui renfermeroient des invocations écrites tout au long au commencement de la suscription; cependant D. Mabillon ne veut pas qu'on les rejette sans examen.

4. Tous les diplômes des empereurs d'Occident, jusqu'environ le commencement du XIII. siècle, renferment des invocations.

5. Depuis Charlemagne, jusqu'à Philippe-le-Bel inclusivement, tous nos rois ont commencé leurs diplômes, au moins les plus importans, par diverses invocations formelles.

6. L'invocation de la sainte Trinité, employée par Charles-le-Chauve, distingue ses diplômes de ceux de Charlemagne, & se maintient jusqu'au règne de Philippe-le-Bel inclusivement.

7. Les rois de France, avant le X. siècle, & les rois ou empereurs d'Allemagne, n'ont jamais usé de *nos* dans la suscription de leurs chartes.

Corollaire. De là l'abbé Godfroi conclut qu'à juste titre, en conséquence de cette expression, le diplôme d'Otton, conservé à Magdebourg, a été accusé de faux par Leubérus.

8. Quelques-uns de nos rois, au IX. siècle, firent précéder leur nom du pronom *ego* dans leurs suscriptions, mais cet usage ne devint fort à la mode qu'aux XI. & XII. siècles.

9. Le titre d'homme illustre *vir inluster* ou *illustris*, a été pris par tous les rois de France, jusqu'à Charlemagne inclusivement.

10. Quoiqu'on pût regarder comme suspect un diplôme où quelqu'un des rois mérovingiens ne prendroit pas dans la formule initiale le titre de *vir inluster*, on ne devroit pas le rejetter comme faux, s'il n'avoit point d'autre vice.

11. On doit regarder comme indubitable les diplômes de Pépin-le-Bref, qui, exempts d'ailleurs de tout autre défaut, porteroient dans la suscription *vir inluster & gratiâ Dei*.

12. On ne peut ordinairement décider du sort des diplômes par leurs formules initiales.

13. On ne doit pas exiger que toute charte, donnée sous la première race de nos rois, soit absolument conforme aux formules de Marculfe.

14. La barbarie du style & l'orthographe vicieuse, loin de nuire à la vérité des plus anciennes chartes, en deviennent la preuve depuis le VI. siècle jusqu'au XI.

15. Toute charte en original, soit qu'elle fût donnée au nom du roi, soit qu'elle eût pour auteurs des particuliers laïques, seroit au moins suspecte, si son orthographe étoit régulière, depuis le VI. siècle jusqu'à Charlemagne.

16. L'énumération des diverses espèces de biens, renfermés dans la donation d'un fonds ou d'un domaine, loin d'être un titre de fausseté dans les chartes mérovingiennes & carlovingiennes, est un caractère propre à prouver leur vérité.

17. Avant le VII. siècle, des diplômes où nos rois parloient au pluriel, ne doivent point passer, ni pour supposés, ni pour suspects.

18. On ne doit pas rejetter les diplômes, où Charlemagne n'étant encore que roi, est qualifié empereur, ni ceux où le titre de roi lui est donné, après qu'il fut parvenu à l'empire.

19. Jamais les rois de France n'ont marqué à la tête de leurs diplômes, le rang qu'ils tenoient parmi ceux de leur nom; au lieu que les autres souverains, depuis le commencement du X. siècle, ont souvent pris le titre de premier, second, troisième, &c.

20. Le titre de roi donné à Eudes, avant ou après sa mort, par Charles-le-Simple, n'est point un motif légitime de suspicion contre un diplôme.

21. Le titre d'illustre, donné aux comtes par les rois carlovingiens, cessa de l'être par les premiers rois d'Allemagne.

22. On ne connoît point de plus ancien monument, qui fasse mention du droit de justice, accordé à des seigneurs laïques, qu'un diplôme donné l'an 815 par Louis-le-Débonnaire.

23. La première fois qu'on trouve le nom de fief *feodum*, c'est dans une constitution de Charles-le Gras, reconnu roi de France l'an 885.

24. Au siècle suivant, on confondit les fiefs avec les véritables alleus, & l'on employa dans les chartes le terme d'alleu pris en général, pour signifier toute sorte de possession.

25. Il ne faut pas regarder comme supposés tous les diplômes d'empereurs, dans lesquels on trouveroit ces termes, *curia nostra*, ou *camera nostra*, avant Otton I.

26. Les chartes qui, avant Charles-le-Simple, en France, & Henri-l'Oiseleur, en Allemagne, supposeroient qu'on auroit possédé des duchés ou comtés en propre, & par forme d'héritage, doivent passer pour fausses.

27. Avant Henri-l'Oiseleur, en Allemagne, & Robert, roi de France, les diplômes où ces mots *principes nostri* & autres semblables seroient employés, ne devroient pas être regardés comme faux.

28. Le titre de principauté attribué à des seigneurs avant Conrad I, en Allemagne, pourroit rendre une charte suspecte.

29. Celles où des gentilshommes & des seigneurs particuliers sont appellés princes, sur-tout dans le XI. siècle, ne doivent pas être rejettées à cause de cette qualification.

30. Sous la première race, & quelquefois sous la seconde & la troisième, les fils & les filles des rois portèrent le titre de rois & de reines.

31. Les chartes où les rois de France des XI. & XII. siècles prennent les titres d'empereur & d'auguste, ne doivent pas être suspectées.

32. Le titre de roi, tout court, est tellement propre à Conrad, premier roi d'Allemagne, qu'un diplôme sous son nom, qui ajouteroit à *rex* les mots *Alamaniæ*, *Germaniæ*, *Franciæ orientalis*, &c., paroîtroit suspect.

33. Dans un diplôme de Conrad I, de Henri I & d'Otton I, avant la défaite de Berenger, roi d'Italie, ce seroit un moyen de faux des plus forts, qu'on leur donnât le titre d'empereur.

34. Il ne faudroit pas réprouver des diplômes d'Otton I, où, depuis l'an 951, il se qualifieroit empereur ou auguste.

35. Quoique les titres de roi des françois, ou des romains, soient extraordinaires dans les diplômes de Conrad I, & celui de roi des romains dans ceux des rois françois ou allemands, antérieurs au XI. siècle, ce ne seroit pas un motif légitime pour suspecter un diplome, qui n'auroit point de plus grand défaut que cette singularité.

36. Les chartes des particuliers où Conrad I, Otton I, avant son premier voyage en Italie, & Henri I seroient qualifiés empereurs, ne seroient point suspectes.

37. Il ne faudroit pas suspecter des diplômes où l'empereur Henri I ne prendroit que le titre d'avocat, ou avoué des romains, ou d'Auguste.

38. On ne doit pas rejetter les chartes des

empereurs d'Allemagne, où, avant Frédéric I, ils se qualifieroient *semper augustus*.

39. Des diplômes qui, avant le X. siècle, accordent à des églises, ou à des particuliers des terres en souveraineté, doivent passer pour faux ou très suspects.

40. Les diplômes des rois de France de la première & de la seconde race, qui accordent à des églises & à des monastères l'exemption de toute jurisdiction des juges publics ou royaux, ne peuvent être contestés.

41. Le droit de battre monnoie accordé aux églises & aux monastères, avant Charles-le-Simple, en France, & Henri - l'Oiseleur, en Allemagne, ne prouve point la fausseté des diplômes où il est porté.

Article III.

Règles particulières sur les imprécations, les clauses pénales, dérogatoires, & les annonces de précaution pour authentiquer les Diplômes.

1. Les formules d'imprécation dans les actes ecclésiastiques, mises en usage dès le IV. V. & VI. siècles, n'ont fini qu'après le milieu du XIV.

2. Les peines pécuniaires portées dans les chartes ecclésiastiques, ne les rendent pas suspectes depuis l'an 656 jusqu'au XIV. siècle.

3. Depuis le commencement du XII. siècle, la clause *salvo jure*, dans les pièces émanées de la puissance ecclésiastique, est un caractère favorable.

4. L'excommunication *ipso facto*, réellement encourue sans autre jugement, pourroit rendre suspects les actes antérieurs au XIII. siècle, où elle se trouveroit.

5. Les actes où les évêques n'épargnent pas les anathêmes contre leurs successeurs, qui aliéneroient ou s'empareroient des biens donnés aux églises & aux monastères, ne doivent pas être rejettés.

6. Depuis l'établissement de la monarchie françoise, on ne doit pas suspecter les anciennes chartes de donation ou de cession, sous prétexte qu'elles imposeroient des peines corporelles, pécuniaires & spirituelles à ceux qui oseroient les attaquer.

7. Nulle charte ne doit être rejettée comme suspecte, parce qu'on ne trouve plus dans les églises, dans les trésors, dans les archives, les symboles d'investitures qu'elle annonce.

8. Des chartes conservées dans toute leur intégrité, annonçant des symboles d'investiture comme y étant attachés, ne doivent point passer pour originales, si ces symboles n'y paroissent plus, & s'il n'en reste pas du moins quelque trace.

9. Si une charte, annonçant une certaine espèce de bâton comme attaché au bas de cette pièce, en avoit un d'un autre bois, ce ne seroit pas une preuve certaine de fausseté, mais qu'on l'auroit détaché du bas de la charte, & que se trouvant confondu avec plusieurs autres, on auroit attaché de nouveau un bâton pour un autre.

10. Un sceau de cire d'une autre couleur bien marquée que celle qui seroit annoncée dans la charte même, seroit un indice de faux.

11. Une charte royale, annonçant un monogramme qui n'y auroit pas été tracé, n'en seroit pas moins vraie, ni moins authentique, si elle étoit scellée ou signée.

12. Les actes où il n'est rien dit de l'apposition du sceau, quoiqu'ils aient été scellés, ne doivent point passer pour suspects.

13. La seule annonce du sceau dans une charte, prouve qu'elle n'est point originale, lorsqu'on n'y découvre pas le moindre vestige de sceau.

CHAPITRE XIII.

Règles particulières sur les dates, les sceaux, les signatures des Diplômes & des actes, tant des ecclésiastiques que des laïques.

Article premier.

Règles particulières sur les dates.

1. Les dates du jour, du consul & de l'indiction se montrent dans les actes ecclésiastiques des IV. V. & VI. siècles.

2. Les évêques d'Espagne & de France commencèrent, dès le VI. siècle, à dater leurs actes du règne de leurs rois.

3. La date de l'incarnation, ou des années de J. C., dans quelques actes publics, avant le VIII. siècle, n'est pas un moyen suffisant de faux, si ce n'est qu'ils fussent antérieurs au commencement du VI. siècle.

4. Depuis l'an 740, la date de l'incarnation ne doit pas faire naître le moindre soupçon contre les actes des conciles, même de France.

5. La multiplication affectée des dates dans les chartes, n'est point une preuve d'imposture; & l'on ne doit pas former des soupçons désavantageux aux pièces où elles se rencontrent, particulièrement depuis le IX. siècle jusqu'au XIV.

6. Depuis le VIII. siècle jusqu'au XV. les dates de l'épiscopat, de l'ordination & du pontificat

ne doivent pas rendre suspects les actes où elles se trouvent.

7. Un diplôme des rois mérovingiens seroit faux, s'il portoit la date du consulat ou des années des empereurs.

8. Nos rois de la première race n'ont daté que très-rarement leurs diplômes de l'indiction, quoiqu'elle fût employée alors dans les conciles.

9. Nul diplôme sincère des rois mérovingiens, qui soit daté des années de J. C. ou de l'incarnation : si cette date y paroît, c'est qu'elle y a été ajoutée par une main postérieure.

10. La formule *feliciter* est fréquente à la fin des dates & dans les souscriptions des diplômes royaux, antérieurs au XI. siècle.

11. Les dates de l'indiction & des années de l'incarnation, dans les diplômes des rois d'Angleterre du VII. siècle, ne sont nullement suspectes.

12. Les diplômes de Charlemagne, datés de l'indiction & des années de l'incarnation, avant & depuis qu'il fut empereur, ne doivent point être rejettés, si d'ailleurs ils ne sont pas répréhensibles.

13. Charlemagne & Otton I, aussi-tôt après leur élévation à l'empire, ont compté les années de leur règne, comme si elles avoient été terminées à cette dernière époque, en sorte qu'ils en ont omis les mois qui restoient à compter de leur règne, pour en rendre les années complettes.

14. Dans les chancelleries impériales & royales de France & d'Allemagne, sur-tout pendant le IX. siècle, les années des règnes se comptoient quelquefois en marquant une nouvelle année au commencement de chaque année civile, en sorte qu'un prince qui n'avoit regné que pendant quelques mois d'une année, comptoit la seconde année du règne après le premier de Janvier de l'année suivante, & ainsi des autres années du règne.

15. L'indiction romaine fut suivie au moins depuis le IX. siècle jusqu'au XIV., quoique cet usage ait éprouvé bien des variations. L'indiction constantinienne, employée dans le même siècle, devint la plus commune en France & en Angleterre au XIV. & XV. siècles.

16. L'indiction très-rare dans les diplômes de nos rois, avant l'empire de Charlemagne, fut ordinairement employée par les carlovingiens & les capétiens, jusques vers le milieu du XII. siècle.

17. Avant Charles-le-Gras, qui commença à régner en 876, la date des années de l'incarnation étoit rare dans les diplômes de nos rois ; mais depuis elle y fut fréquente, sans être néanmoins d'un usage ordinaire avant Hugues Capet.

18. La formule *regnante Christo* fut commune dans les chartes, au plus tard depuis le VI. siècle jusqu'au XII., mais ordinairement elle étoit accompagnée d'autres notes chronologiques.

19. Les seules fautes de Chronologie ne sont pas une raison suffisante pour rejetter les diplômes & les autres actes où elles se trouvent, à moins qu'elles ne soient intolérables.

20. Les chartes dont les dates s'écartent d'une ou deux années de notre ère vulgaire, sur-tout au XI. siècle, ne doivent pas pour cela paroître suspectes.

21. Un acte qui seroit daté de l'an de grace, *anno gratiæ*, avant le XII. siècle, seroit suspect.

22. Une charte du IX. siècle ou des suivans, qui seroit seulement datée de l'année courante, sans ajouter les centièmes ou le millième, ne devroit pas être rejettée.

23. Dès le XI. siècle, au plus tard, l'usage de commencer l'année à pâques eut cours, sans donner l'exclusion aux autres calculs ; mais il ne fut le plus commun que dans le XIII. & XIV. siècle.

24. Les dates en chiffres arab[illegible] rendroient suspectes les chartes où elles se trouveroient, avant le XVI. siècle.

25. Depuis le VII. jusqu'au XIII. siècle, on a une multitude de titres dépourvus de toutes dates, lesquels n'en sont ni moins vrais, ni moins valides.

26. Des lettres royaux des XIV., XV. & XVI. siècles, ne doivent pas être suspectes, parce qu'elles sont datées d'un lieu où les rois ne pouvoient être.

27. Les sentences des baillis & de leurs lieutenans, datées de Paris, hors leur territoire, sont exemptes de suspicion.

ARTICLE II.

Règles particulières sur les souscriptions & les signatures.

1. Depuis le IV. siècle jusqu'au XIII., des actes signés après coup par des évêques absens, ou souscrits par des évêques ou des prêtres présens pour des absens, ne doivent point être rejettés.

2. Les signatures d'évêques & d'abbés, qui n'expriment pas leurs sièges & leurs églises, ne rendent pas suspects les lettres & les actes où elles sont

contenues, depuis le IV. siècle jusqu'au XII. inclusivement.

3. Depuis le IX. siècle jusqu'au XIV., les chartes où les croix tenant lieu de signatures, sont formées, non de la main des souscripteurs, mais de celles des notaires, doivent être admises sans difficulté, si elles n'ont point d'autres défauts : la même règle à l'égard des S barrées qui précèdent les noms souscrits.

4. L'usage d'écrire d'une seule & même main les noms des témoins au bas des actes, sans autre signature que celle de l'écrivain, commença au plus tard dans le VIII. siècle, & suffit pour la validité des chartes jusques vers le milieu du XII. siècle.

5. Les chartes épiscopales, signées par des monogrammes, ne doivent point être suspectes, sur-tout depuis le IX. siècle, jusqu'au XII. inclusivement.

6. Les actes des prélats contresignés par leurs secrétaires, avant le XV. siécle, seroient suspects.

7. Les rois de France de la première race mettoient ordinairement, de leur propre main, leur nom, & quelquefois leur monogramme aux diplômes qu'ils faisoient expédier.

8. Jamais roi mérovingien ne signa les plaids, les arrêts & les jugemens rendus en sa présence par ses principaux ministres ; seulement il les faisoit vérifier par un de ses référendaires, sous la clause *recognovit*.

9. On peut légitimement suspecter un diplôme des rois mérovingiens, postérieur au VI. siècle, où les référendaires, chanceliers ou notaires, prendroient ces qualités.

10. Plusieurs diplômes des rois de France de la première race, & un plus grand nombre de la seconde, sont souscrits par des évêques, des abbés & des seigneurs. Ces diplômes, revêtus d'un nombre considérable de signatures, sont les plus importans.

11. Sous les quatre premiers rois de la troisième race, la plupart des diplômes royaux étoient signés d'un grand nombre de prélats & de seigneurs.

12. Dans les diplômes les plus importans du roi Henri I. & de ses successeurs, jusqu'à Philippe-le-Bel inclusivement, les noms ou titres des principaux officiers de la couronne sont marqués au bas de ces actes.

13. Les premiers rois de la troisième race souscrivent souvent aux chartes des particuliers. Les ducs de Normandie en usent de même ; la raison en est que ces actes n'avoient ordinairement de force, qu'autant qu'ils étoient autorisés de ces princes, ce qui subsistoit encore au XIV. siècle.

14. Une charte qui, sous Charlemagne & ses successeurs, seroit contresignée, avec la clause *obtulit*, seroit suspecte.

15. Les chartes même royales, qui depuis la fin du XII. siècle porteroient la clause *recognovit*, ne devroient pas faire foi.

16. Sous la première race de nos rois, leurs référendaires ou notaires avoient coutume de signer les lettres royales ; ils les souscrivoient tantôt seuls, & tantôt après les rois.

17. Sous les rois mérovingiens, les chartes des seigneurs ou particuliers étoient communément signées & attestées par un grand nombre de témoins.

* 18. A compter depuis Charlemagne, les rois de la seconde race ne signèrent que par des monogrammes.

19. En Allemagne, tous les monogrammes de Conrad I., de Henri I. & d'Otton I., avant l'an 960, qui renfermeroient les lettres d'*Augustus* ou *d'Imperator*, seroient faux.

20. Avant Otton II., tout monogramme qui présenteroit les mêmes lettres, le rendroit suspect, quoiqu'on en ait des rois de France plus anciens, qui ajoutent *rex* à leur nom propre.

21. Les lettres-patentes des rois de France ne furent ordinairement signées, sous les carlovingiens, que par les chanceliers ou par les notaires du palais, qui souvent faisoient les fonctions de la chancellerie.

22. Les rois de la troisième race ont employé les monogrammes, les croix, les signatures, tout au long de leur propre main ou de celle de leurs ministres.

23. Les monogrammes ne paroissent plus dans les diplômes, même les plus importans de nos rois, après le règne de Philippe-le-Bel.

24. Depuis Louis-le-Gros, personne ne souscrit à la place du chancelier. S'il est absent, on remplace sa souscription par cette formule : *datâ vacante cancellariâ*.

25. On ne doit pas tenir pour suspects les diplômes royaux des VIII., IX. siècles & des suivans, qui non-seulement sont destitués de toute souscription ou monogramme, mais qui ne sont pas même contresignés par un chancelier ou par un subalterne.

26. La signature écrite de la propre main de nos rois capétiens, dans leurs diplômes, a commencé sous Philippe-le-Long ; mais depuis Jean II.

ils signèrent plus souvent de leur propre main qu'auparavant.

27. En Allemagne, Maximilien I. abolit l'usage des monogrammes, & donna l'exemple des signatures manuelles à ses successeurs, dans un diplôme de l'an 1486.

28. Les chartes privées, souscrites par des notaires publics au XII & XIII. siècles, ne doivent point passer pour suspectes.

29. Au XI. & sur-tout au XII. siècle, le très-grand nombre de chartes n'étoit point certifié par des signatures réelles, écrites tout au long de la propre main des témoins; mais il étoit autorisé par leur seule présence.

30. Alors plusieurs chartes de donation étoient doublement souscrites ou seulement attestées, c'est-à-dire, en deux tems différens, lorsque l'acte étoit dressé, & lorsqu'on étoit mis en possession.

31. La nomination des témoins, substituée à leurs signatures, remonte jusqu'au VII. siècle, & descend en France jusques vers le déclin du XIII., & en Angleterre jusqu'au XIV. inclusivement.

Article III.

Règles particulières sur les sceaux.

1. Les évêques se servirent d'anneaux pour sceller leurs actes & leurs lettres jusqu'au IX. siècle; alors ils commencèrent à employer des sceaux propres, ou ceux de leurs églises.

2. Depuis le IX. siècle jusqu'au XII., le mot *bulla* fut employé de tems en tems pour marquer les sceaux de nos rois, de quelques grands seigneurs, & sur-tout des prélats & des chapitres. Par rapport à ces derniers & aux princes d'Allemagne, cet usage n'étoit point encore passé au XIII. & XIV. siècle.

3. L'usage des sceaux de plomb remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne, & descend jusqu'aux derniers.

4. Un diplôme de la première, de la seconde & des commencemens de la troisième race de nos rois, scellé en cire verte, porteroit une marque évidente de fausseté.

5. Les sceaux de cire jaune ou rouge, antérieurs au XII. siècle, rendroient suspectes les chartes qui les porteroient.

6. Tous les rois de France de la première race, à l'exception de Childéric, pere de Clovis I, & de Childéric III, se sont servis de sceaux ronds.

7. Tous les sceaux de la seconde race de nos rois, excepté ceux de Zuentebolde & de Lothaire, fils de Louis d'Outremer, sont de figure ovale.

8. Zuentebolde, roi d'Austrasie, Lothaire, pénultième roi de France de la seconde race, & Hugues Capet, chef de la troisième, & tous ses successeurs, à l'exception du roi Robert, ont scellé leurs diplômes avec des sceaux de forme ronde.

9. Le premier de tous les sceaux où paroît la formule *Dei gratia*, est celui de Charles-le-Chauve, apposé à un diplôme de l'an 839.

10. Au XI. siècle, St. Edouard, roi d'Angleterre, Henri II., empereur d'Allemagne, & Henri I., roi de France, furent les premiers qui se firent représenter sur leurs sceaux assis dans des trônes, à la manière des empereurs de C. P.

11. Louis-le-Jeune est le premier des rois de France qui s'est servi de fleurs de lys au contre-scel de ses chartes. C'est donc une règle certaine que toutes les chartes antérieures à ce prince, lesquelles seroient scellées de sceaux parsemés de fleurs de lys, doivent être réprouvées.

12. Louis-le-Jeune est incontestablement le premier de nos rois qui ait fait usage d'un contre-scel, quoique D. Mabillon en fasse honneur à Philippe Auguste.

13. Des sceaux sur lesquels l'écu de France est réduit à trois fleurs de lys, long-tems avant le roi Charles VI, ne doivent point pour cela être suspects.

14. Les ducs, les comtes & les vicomtes commencèrent à avoir des sceaux différens des anneaux, lorsqu'ils rendirent leurs dignités héréditaires, au commencement de la troisième race de nos rois.

15. On ne voit des armoiries sur ces sceaux qu'après le milieu du XI. siècle, & les chevaux bardés n'y paroissent qu'au XIII.

16. Les sceaux de la noblesse du second rang, encore rares après les commencemens du XII. siècle, ne devinrent communs & nécessaires en France que vers l'an 1150, & en Allemagne qu'au XIII. siècle.

17. En France, les plus anciens sceaux publics des villes ne sont que du XII. siècle.

18. Les chartes parties, les endentures & les cirographes, suppléèrent aux sceaux dans les XI., XII. & XIII. siècles.

19. Depuis le X. siècle jusqu'au XIV. inclusivement, nos rois n'ont pas fait de difficulté d'apposer leurs sceaux aux chartes de leurs sujets.

20. Au X. siècle, les évêques commencèrent à faire mettre leurs propres images sur leurs sceaux, à l'exemple des rois.

21. Une charte, scellée au X. siècle avec le sceau d'un abbé, ne doit pas être suspecte : elle le seroit à juste titre, si elle étoit scellée du sceau d'un curé avant l'an 1200.

22. Les sceaux des communautés monastiques, rares dans le XI. siècle, devinrent communs au XII., quoiqu'alors plusieurs monastères n'en eussent pas.

23. L'usage des contre-scels remonte au X. siècle, & au XI. en France & en Angleterre.

24. Nul roi de France, avant Louis VII, n'a usé de contre-scel : nul prélat connu n'en a fait usage avant Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, en 1138.

25. On ne connoît point de sceaux véritables, portant des armoiries, avant le XI. siècle.

26. Depuis le commencement du XI. siècle, des sceaux de prélats avec des armoiries, ne rendroient point suspectes les chartes qui en auroient été scellées.

27. Dès le X. siècle, les prélats se servirent quelquefois de sceaux pendans. L'usage en devint fréquent au XI. parmi eux.

28. Dès les commencemens de ce même siècle, Robert, roi de France, & Richard II., duc de Normandie, usèrent de sceaux pendans. L'usage en est donc plus ancien que Philippe I. & Louis-le-Gros.

29. Depuis le règne de ce prince, des diplômes de nos rois, dont le sceau seroit appliqué & non pendant, ne devroient pas être admis.

30. Après le XII. siècle, les chartes des évêques & des abbés seroient fausses, si elles étoient scellées avec des sceaux en placard.

31. Quand le sceau n'est point annoncé dans une charte qui en est munie, ce n'est pas un indice de faux.

32. Depuis le VIII. siècle jusqu'après le milieu du XII., le défaut de sceau ne nuit ni à l'authenticité ni à la validité des chartes.

33. La variation du sceau de la même personne ne porte aucun préjudice à la vérité des diplômes royaux & des chartes des seigneurs.

34. L'ancienneté des chartes & les indices qu'elles ont été scellées, suppléent tellement à la perte des sceaux, que depuis le XI. siècle, nos rois & les tribunaux de la justice n'ont pas fait difficulté d'admettre ces pièces comme faisant foi.

35. L'annonce du sceau & du *chirographe* dans les chartes parties, est une formalité indifférente qu'on pouvoit également exprimer & omettre.

DIPONDION, monnoie de l'Egypte, & de l'Asie, double du Pondion. *Voyez* ce mot.

DIPTYQUES, tablettes composées de deux feuilles, ou morceaux. Διπτυχον signifie plié en deux. On étendit par la suite ce nom à toute espèce de tablettes, quel que fût le nombre de leurs feuilles, & il servit à les distinguer des rouleaux appellés *volumina*.

Nous ne ferons mention dans cet article que des *Diptyques* consulaires.

Claudien (*de laudib. stilicon. l. 3. v. 345.*) & la loi du code Théodosien (*lib. 15. t. 9. seq. 1.*) *exceptis consulibus ordinariis nulli prorsùs alteri ...... Diptycha ex ebore dandi facultas sit*, nous apprennent que l'ivoire étoit la matière dont les consuls-*ordinaires* les faisoient fabriquer. On voit dans Sidoine qu'on les appelloit aussi *fastes*, parce qu'on y gravoit le nom du consul qui donnoit son nom à l'année, & qu'ils étoient distribués au premier jour de cette année. (*L. 8. epist. 6.*) *Consul Asterius anni sui fores ..... aperuerat ..... datique fasti*

On voit encore plusieurs de ces *Diptyques* consulaires, un entr'autres dans l'église de S. Lambert de Liège, qui a été publié & expliqué dans le siècle dernier; & c'est dans les anciennes églises que la plupart se sont conservés, parce que l'on écrivoit au dos de ces tablettes les noms des saints locaux & des évêques particuliers dont on faisoit mention pendant la célébration des saints Mystères. Il y en a un semblable dans la cathédrale de Bourges, en France, royaume qui renferme autant de *Diptyques* à lui seul que le reste de l'Europe. On en voit en effet à Limoges, à Saint-Junien près de Limoges, à Compiegne, à Dijon, à Moutiers & à la bibliothèque du roi. Le savant Gori avoit composé un recueil de tous les *Diptyques* connus, qui a été publié après sa mort, par Passeri, en 3 vol. in-fol., où l'on remarque entr'autres ceux de la bibliothèque du Vatican.

DIRÆ. Voyez Imprécations.

DIRCÉ, femme de Lycus, roi de Thèbes, ayant traité avec beaucoup d'inhumanité, pendant plusieurs années, Antiope, mère de Zéthus & d'Amphion, tomba ensuite entre les mains de ces deux princes, qui l'attachèrent à la queue d'un taureau indompté, où elle périt misérablement. Comme cette princesse avoit été fort attachée au culte de Bacchus, ce dieu la vengea, dit Pausanias, en faisant perdre l'esprit à Antiope, & en métamorphosant le corps de *Dircé* en fontaine. *Voyez* Antiope.

On voit cette malheureuse princesse, attachée aux cornes d'un taureau furieux par Amphion & Zéthus, dans le beau grouppe appellé *Taureau farnèse*. *Voyez* ce mot.

DIRIBITORES, officiers publics chargés de distribuer des bulletins, ou tablettes, pour les suffrages dans les comices & autres assemblées publiques.

Diribitores. Apulée (II. p. 53.) appelle de ce nom des écuyers tranchans, *diribitores plusculi, splendidè amicti, fercula copiosa*.

DIRIBITORIUM, édifice somptueux commencé & laissé imparfait par M. Agrippa. Il étoit situé dans la région du cirque de Flaminius, & dans l'enceinte appellée *septa*. On en ignore l'usage précis, mais on sait que les jeux scéniques y furent joués, comme dans un théatre ordinaire, & pendant les grandes chaleurs de l'été, à cause de sa vaste étendue. (*Dio. LV. & LIX.*).

DIRPHIA, surnom de Junon, tiré d'une montagne de l'Argolide, nommée Dirphys, où cette déesse avoit un temple.

DIS; c'est un des noms de Pluton, il signifie riche : comme on croyoit que les richesses se tiroient des entrailles de la terre, le dieu des enfers étoit regardé comme le dieu des richesses : on dit ordinairement *Dis pater*. Voyez *dévouement*. Les anciens gaulois se disoient descendus de *Dis*; & sous ce nom on croit qu'ils entendoient la terre, à laquelle ils rendoient les honneurs divins. (*Cæs. de bell. gal. l. 6. c. 4.*).

DIS-ANGITIBUS Muratori (114. 2.) rapporte une inscription sur laquelle on lit *Dis Ancitibus*, sans doute pour *Angitibus*, synonime de *Angitiis*. *Voyez* ce mot.

DISCERNICULUM, aiguille de toilette qui servoit aux femmes à séparer (*discernere*) en tresses leurs cheveux.

DISCESSIO, manière de connoître les opinions des sénateurs. Ils quittoient leurs places & se réunissoient auprès de celui dont ils embrassoient l'opinion; *discedebant in partes*.

DISCINCTI, sans ceinture. C'étoit chez les romains la marque de la mollesse & de la débauche dans les villes. Dans les camps c'étoit un crime très-grave de paroître sans ceinturon, & on le punit quelquefois de mort. (*Tacit. Ann. XI. 18. 5.*)

DISCOBOLE, athlète qui faisoit profession de l'exercice du disque, & qui en disputoit le prix dans les jeux de la Grèce. Indiquons, à l'exemple de Burette, & d'après ses mémoires, l'origine de cet exercice, ses progrès, ses règles, son utilité, l'équipage des *Discoboles* pour disputer le prix, leur manière de jetter le disque, en un mot les généralités les plus curieuses sur ce sujet.

Les commencemens de l'exercice du disque remontent au temps fabuleux. On y trouve Apollon se dérobant du ciel, & abandonnant le soin de son oracle de Delphes, pour venir à Sparte jouer au disque avec le bel Hyacinthe. On y voit ce jeune homme blessé mortellement au visage par le disque lancé de la main du dieu, & les autres circonstances de cette aventure qu'Ovide raconte avec tant d'agrément dans le *X livre* de ses métamorphoses. Mais sans recourir à une origine aussi douteuse, contentons-nous d'attribuer avec Pausanias, l'invention du disque à Persée, fils de Danaé. Nous apprendrons de cet historien grec, le malheur qu'eut ce jeune héros de tuer involontairement d'un coup fatal de son palet son ayeul Acrise, & les suites de cet événement.

Malgré les deux accidens dont on vient de parler, l'exercice du disque ne laissa pas de faire fortune dans les siècles suivans; & il étoit déjà fort en vogue du temps de la guerre de Troye, s'il en faut croire Homère. C'étoit un des jeux auquel se divertissoient les troupes d'Achille sur le rivage de la mer, pendant l'inaction où les tenoit le ressentiment de ce héros contre le roi d'Argos & de Mycènes. Dans les funérailles de Patrocle, décrites (au XIII. *liv. de l'Iliade*,) on voit un prix proposé pour cet exercice, & ce prix est le palet même que lancent, l'un après l'autre, quatre concurrens, & qui devient la récompense du vainqueur. Ulysse, dans l'Odyssée, (*liv. VIII.*) trouve cette espèce de jeu, établi à la cour d'Alcinoüs, roi des Phéaciens. C'est un des combats gymniques, dont ce prince donna le spectacle à son nouvel hôte pour l'amuser, & auquel le roi d'Itaque voulut bien lui-même prendre part, en montrant à ses antagonistes combien il leur étoit supérieur en ce genre. Pindare (dans la I. *ode* des *Isthmioniques*) célébrant les victoires remportées aux jeux publics par Castor & par Jalaüs, n'oublie pas leur dextérité à lancer un disque : ce qui fait voir que dès les temps héroïques, cet exercice étoit du nombre de ceux pour lesquels on distribuoit des prix dans les solemnités de la Grèce.

Les *Discoboles* jettoient le disque en l'air de deux manières; quelquefois perpendiculairement, pour essayer leurs forces, & c'étoit comme le prélude du combat; d'ordinaire en avant, & dans le dessein d'atteindre le but qu'ils se proposoient : mais, de quelque façon qu'ils lançassent

cet instrument, ils le tenoient en sorte que son bord inférieur étoit engagé dans la main, & soutenu par les quatre doigts recourbés en devant, pendant que sa surface postérieure étoit appuyée contre le pouce, la paume de la main & une partie de l'avant-bras. Lorsqu'ils vouloient pousser le disque, ils prenoient la posture la plus propre à favoriser cette impulsion, c'est-à-dire, qu'ils avançoient un de leurs pieds sur lequel ils courboient tout le corps; ensuite balançant le bras chargé du disque, ils lui faisoient faire plusieurs tours presque horizontalement, pour le chasser avec plus de force; après quoi ils le poussoient de la main, du bras, & pour ainsi dire de tout le corps, qui suivoit en quelque sorte la même impression; & le disque échappé s'approchoit de l'extrémité de la carrière, en décrivant une ligne plus ou moins courbe, suivant la détermination qu'il avoit reçue en partant de la main du *Discobole*. Properce peint ce mouvement du disque en l'air, quand il dit (*Eleg. 12. lib. III.*)

Missile nunc disci pondus in orbe rotat.

J'oubliois d'avertir que les athlètes avoient soin de frotter de sable ou de poussière le palet & la main qui le soutenoit, & cela en vue de le rendre moins glissant & de le tenir plus ferme.

Les peintres & les sculpteurs les plus fameux de l'antiquité, s'étudièrent à représenter au naturel l'attitude des *Discoboles*, pour laisser à la postérité divers chef-d'œuvres de l'art. Le peintre Taurisque, au rapport de Pline, & les sculpteurs Naucydes & Myton se signalèrent par ces sortes d'ouvrages. Quintilien (*liv. II. ch. XIII.*) vante extrêmement l'habileté de ce dernier dans l'exécution d'une statue de ce genre. On connoît la belle statue du lanceur de disque, qui appartient au Grand-Duc de Toscane; mais on ignore le nom du statuaire. Au reste, on ne peut douter qu'il n'entrât beaucoup de dextérité dans la manière de lancer le disque, puisqu'on tournoit en ridicule ceux qui s'en acquittoient mal, & qu'il leur arrivoit fréquemment de blesser les spectateurs par leur mal-adresse.

Pindare nous a conservé le nom de l'athlète qui le premier mérita le prix du disque dans les jeux olympiques : ce fut Lincée. Mais dans la suite, quand les exercices athlétiques furent rétablis en Grèce dans la XVIII. olympiade, on n'y couronna plus que les athlètes qui réunissoient les talens nécessaires, pour se distinguer dans les cinq sortes d'exercices qui composoient ce que les grecs appelloient le *pentathle*; savoir la lutte, la course, le saut, l'exercice du disque, & celui du javelot.

On prescrivoit aux *Discoboles*, dans les jeux publics, certaines règles auxquelles ils devoient s'assujettir pour gagner le prix; ensuite celui-là le remportoit, qui jettoit son disque par-delà ceux de ses concurrens : c'est de quoi les descriptions de ce jeu qui se lisent dans Homère, dans Stace, dans Lucien & ailleurs, ne nous permettent pas de douter. On regardoit la portée d'un disque, poussé par une main robuste, comme une mesure suffisamment connue; & l'on désignoit par-là une certaine distance, de même qu'en françois nous en exprimons une autre par une *portée de mousquet*.

Nous apprennons encore d'Homère & de Stace, qu'on avoit soin de marquer exactement chaque coup de disque, en y plantant un piquet, une fleche, ou quelque chose d'équivalent; ce qui prouve qu'il n'y avoit qu'un seul palet pour tous les antagonistes, & c'est Minerve elle même, sous la figure d'un homme, qui chez les Phéaciens rend ce service à Ulysse, dont la marque se trouve fort au-delà de toutes celles des autres *Discoboles*. Enfin, Stace nous fournit une autre circonstance singulière touchant cet exercice, & qui ne se rencontre point ailleurs : c'est qu'un athlète à qui le disque glissoit de la main, dans le moment qu'il se mettoit en devoir de le lancer, étoit hors de combat par cet accident, & n'avoit plus de droit au prix.

On demande si les *Discoboles*, pour disputer ce prix, étoient nuds, ainsi que les autres athlètes, & l'affirmative paroît très-vraisemblable. En effet, il semble d'abord que l'on peut inférer la nudité des *Discoboles* de la manière dont Homère, dans l'Odyssée, s'explique à ce sujet; car en disant qu'Ulysse, sans quitter ses habits, sauta dans le stade, prit un disque des plus pesans & le poussa plus loin que n'avoient fait ses antagonistes; ce poëte fait assez entendre que les autres étoient nuds, en relevant par cette circonstance la force & l'adresse de son héros. De plus, l'exercice du disque n'ayant lieu dans les jeux publics que comme faisant partie du pentathle, où les athlètes combattoient absolument nuds, il est à présumer que pour lancer le palet ils demeuroient dans le même état, qui leur étoit d'ailleurs plus commode que tout autre. Enfin, ils faisoient usage des onctions ordinaires aux autres athlètes, pour augmenter la force & la souplesse de leurs muscles, d'où dépendoit leur victoire; or ces onctions eussent été incompatibles avec toute espèce de vêtemens.

Ovide, qui sans doute n'ignoroit pas les circonstances essentielles des combats gymniques, décrivant la manière dont Apollon & Hyacinthe se préparent à l'exercice du disque, les fait dépouiller

dépouiller l'un & l'autre de leurs habits, & se frotter d'huile avant le combat.

Corpora veste levant, & succo pinguis olivi
Splendescunt, latique ineunt certamina disci.

Faber, qui n'est pas de l'avis que nous embrassons, & qui pense que les *Discoboles* étoient toujours vêtus de tuniques, ou portoient du moins par bienséance une espèce de caleçon, de tablier ou d'écharpe, allègue pour preuve de son opinion, les *Discoboles* représentés sur une médaille de l'empereur Marc-Aurèle, frappée dans la ville d'Apollonie, & produite par Mercurial, dans son *traité de l'art gymnastique*; mais 1°. cette médaille est très-suspecte, parce qu'on ne la trouve dans aucun des cabinets & des recueils que nous connoissons : 2°. quelque vraie qu'on la suppose, elle ne peut détruire ni la vraisemblance, ni les autorités formelles que nous avons rapportées en faveur des *Discoboles* nuds, & elle prouveroit tout au plus que dans quelques occasions particulières, dans certains lieux, & dans certains temps, on a pu déroger à la coutume générale.

On se proposoit différens avantages de l'exercice du disque; il servoit à rendre le soldat laborieux & robuste. Aussi lisons nous qu'Achille irrité contre Agamemnon, & séparé de l'armée des Grecs avec ses myrmidons, les exerçoit, sur le bord de la mer, à lancer le disque & le dard, pour les empêcher de tomber dans l'oisiveté, qui ne manque jamais de saisir pendant la paix les personnes accoutumées aux travaux de la guerre. Animés par la gloire, par l'honneur ou par la récompense, ils fortifioient leurs corps en s'amusant, & se rendoient redoutables aux ennemis. Un bras accoutumé insensiblement & par degrés à manier & à lancer un fardeau aussi pesant que l'étoit le *disque*, ne rencontroit, dans les combats, rien qui pût résister à ses coups, d'où il paroît que l'art militaire tiroit un secours très-important & très-sérieux, de ce qui, dans son origine, n'étoit qu'un simple divertissement; c'est ce dont tous les auteurs conviennent. Enfin Galien, Aëtius & Paul Eginete, comptoient aussi le disque entre les exercices utiles pour la conservation de la santé. (*Article du chevalier de Jaucourt*). *Voyez* Disque.

La statue de bronze de Miron, qui portoit la dénomination du *Discobole*, a été célébrée par les anciens écrivains. On voit au palais Massimi, à Rome, une statue de marbre trouvée dans la villa Palombara sur le mont Esquilin, que l'on a prise d'abord pour une copie du *Discobole* de Miron. Cette opinion a été clairement prouvée par le dessin d'une cornaline antique de M. Byres, écossois, publiée par M. Visconti à la fin du tome I. du *Museum Pio-Clementin*. On y voit une figure d'un travail étrusque, qui ressemble parfaitement à la statue du palais Massimi, & qui tient un grand disque de la main droite. Mais elle ne ressemble en rien au prétendu *Discobole*, ou Gladiateur Borghèse. *Voyez* Gladiateur *Borghèse*.

On voit plusieurs *Discoboles* dans la collection des pierres gravées du baron de Stosch (classe V. n° 21 & suivans). Ce qui ne doit pas paroître étonnant, puisqu'on leur érigeoit des statues en Grèce; les Athéniens (*Athen. Deipn. l. p. 19. A.*) en élevèrent une à l'honneur d'Aristonique de Caryste.

DISCORDE, divinité malfaisante, à laquelle on attribuoit non-seulement les guerres, mais aussi les querelles entre les particuliers, les brouilleries dans les ménages, les dissensions dans les familles. La *discorde*, sœur & compagne de Mars, dit Homère, dès qu'elle commence à paroître, s'élève insensiblement, & bientôt, quoiqu'elle marche sur la terre, elle porte sa tête orgueilleuse jusque dans les cieux. Pétrone la dépeint les cheveux épars & en désordre, la bouche ensanglantée, les yeux battus & fondant en larmes, grinçant des dents qu'elle avoit toutes noires, distillant de sa langue une liqueur infectée & puante, la tête hérissée de serpens, portant un habit tout déchiré, & agitant une torche de sa main sanglante. Virgile dit aussi que sa chevelure étoit composée de serpens. C'est elle qui, aux noces de Pélée & de Thétis, jetta dans l'assemblée des dieux la fatale pomme, qui occasionna entre les déesses la fameuse contestation dont Pâris fut le juge : les dieux ayant refusé de l'être, de crainte d'entrer eux-mêmes, par des sentimens de partialité, dans les débats & les altercations qui sont toujours les suites de la *discorde*. *Voyez* Até, Paris.

On ne trouve sur aucun monument cette divinité que les grecs appelloient Ἔρις, & elle n'est connue que par les descriptions poétiques.

DISCUSSEURS, officiers des empereurs, qui recevoient les comptes des collecteurs des tribus. Ils jugeoient toutes les petites contestations relatives à cet objet : dans les grandes, on en appelloit au gouverneur de la province.

DISDIAPASON. Le *disdiapason* est presque la plus grande étendue que puissent parcourir les voix humaines sans se forcer; il y en a même assez peu qui l'entonnent bien pleinement. C'est pourquoi les grecs avoient borné chacun de leurs modes à cette étendue, & lui donnoient le nom de *système parfait*. *Voyez* Mode, Genre, Système.

DISJOINT. Les grecs donnoient le nom relatif de *disjoints* à deux tétracordes qui se suivoient immédiatement, lorsque la corde la plus grave de l'aigu, étoit au-dessus de la plus aigue du grave, au-lieu d'être la même. Ainsi, les deux tétracordes, Hypathon & Diezeugmon, étoient *disjoints*, & les deux tétracordes, Synnéménon & Hyperboléon, l'étoient aussi. *Voyez* TETRACORDE.

On donne, parmi nous, le nom de *disjoints* aux intervalles qui ne se suivent pas immédiatement, mais qui sont séparés par un autre intervalle. Ainsi ces deux intervalles, *ut mi* & *sol si*, sont disjoints. Les degrés qui ne sont pas conjoints, mais qui sont composés de deux ou plusieurs degrés conjoints, s'appellent aussi *degrés disjoints*. Ainsi chacun des deux intervalles, dont on vient de parler, forme un degré *disjoint*.

DISJONCTION, c'étoit dans l'ancienne musique l'espace qui séparoit la mèse de la paramèse, ou, en général, un tétracorde du tétracorde voisin, lorsqu'ils n'étoient pas conjoints. Cet espace étoit d'un ton, & s'appelloit en grec *diazeuxis*.

DISOMUM, Διςώματον, qui peut renfermer deux corps, ou deux personnes, synonime de BISOMUM. *Voyez* ce mot.

DISPENSATOR, officier de la cour des empereurs chargé de toutes leurs dépenses. On donnoit aussi dans chaque famille ce nom à l'esclave qui faisoit les achats & les paiemens : les grecs l'appelloient Οἰκονόμος.

DISQUE, palet très-épais que lançoient les discoboles, & qui leur servoit à disputer des prix dans les jeux publics.

C'étoit un cylindre plat à faces parallèles. Gédoyn, qui lui a donné la forme d'une lentille, s'est trompé ; il est contredit par tous les monumens.

On distinguoit par rapport à la matière deux espèces de *disques*, celui de bronze appellé Σόλος par Homère, & celui de pierre appellé par le même poète δίσκος.

Les *disques* étoient le plus souvent de bronze, & travaillés au tour. Celui qu'on voit sur un bas-relief de la Villa Albani (*Monum. inediti. n°.* 194.) a trois cannelures circulaires autour de son centre, & son diamètre est du tiers de la hauteur d'une des figures du bas-relief, c'est-à-dire, d'environ deux pieds huit pouces. Il y avoit aussi une espèce de *disque* non-percé, qu'on jettoit par le moyen d'une courroie qui y étoit attachée d'un côté au milieu, comme les courroies des boucliers dans lesquelles on passoit le bras pour s'en servir.

On a trouvé à Herculanum un *disque* de bronze, dont le diamètre est de huit pouces, & l'épaisseur de deux. Il est percé dans le centre ; & cette ouverture, oblongue de deux pouces de longueur, se rétrécit d'un côté ; elle servoit à placer le doigt avec plus de fermeté, quand on lançoit le *disque*.

On en voyoit un semblable, & percé au centre, sur un vase peint, conservé à Naples. (*Gori Mus. Etrusc. t.* 2 *tab.* 159.).

On connoît encore quelques *disques* qui n'étoient point percés dans le milieu, tels que celui qu'on voit serré contre la cuisse d'une statue qui étoit dans la maison de Vérospi, à Rome, & dont le dessin étoit conservé dans le recueil du cardinal Albani ; tel encore celui du bas-relief de sa Villa, cité plus haut.

A Rome on l'appelle aujourd'hui *casciotto*, ou gros fromage ; en Toscane, *forma*. On voit dans la grande collection de soufres du baron de Stosch, l'empreinte d'un camée, qui doit avoir été l'un des plus excellens ouvrages de gravure, sur lequel il y a un discobole, qui tient d'une main une corde, sans doute pour jetter le *disque* ; ordinairement on le jettoit sans corde. Lorsqu'on faisoit de grands efforts pour le jetter, on appuyoit la main gauche sur le genou du même côté, en retirant la main droite avec le *disque* en arrière, pour lui donner plus de force en le lançant ; c'est par cette raison qu'il est appellé (*Hom. Il.* ψ. *v.* 431.) κατωμάδιος δίσκος, *discus ab humero jactatus*.

On voit quelques discoboles gravés dans cette attitude, dans les collections de pierres antiques.

DISSÉQUER. *Voyez* ANATOMIE.

DISTATÈRE, once d'argent pur, monnoie ancienne de l'Égypte & de l'Asie.

Elle valoit 4 liv. ½ monnoie actuelle de France, selon M. Paucton dans sa *Métrologie*.

Elle valoit en monnoie des mêmes pays,

1 ½ hexadrachme.
ou, 2 tétradrachmes.

DISTEGUM, } mots latins formés du grec
DISTIGUM, }

διςέγιος, & qui ont la même signification. Ils désignent dans les épitaphes deux chambres placées l'une au-dessus de l'autre. On lisoit à Rome cette épitaphe (*Spon. Misc. Erudit. antiq. sect.* IX. *p.* 291.) :

L. SEMPRONIUS. L L PERIPHEMUS.

L. SEMPRONIUS. L L AMPHIONEUS....

DISTIGUM FECERUNT C. F.

DITHYRAMBUS, nom donné à Bacchus, & fondé sur une fable qui dit que les géans ayant mis Bacchus en pièces, Cérès sa mère rassembla ses membres épars, & lui redonna la vie; ou bien de ce qu'il étoit né deux fois au monde, & qu'il avoit franchi deux fois la porte du monde. On donnoit aussi ce nom à des hymnes composés en l'honneur de Bacchus, dont les vers étoient pleins d'emportemens & de fureur poétique.

DIVALES, fêtes célébrées à Rome, le 21 décembre, en l'honneur de la déesse Angéronia. Elles furent établies à l'occasion d'une espèce d'esquinancie dangereuse, dont les hommes & les animaux furent attaqués pendant un assez long-temps. *Voyez* ANGERONIA.

C'étoient les mêmes fêtes que les *angéronales*; les pontifes sacrifioient ce jour-là dans le petit temple de la déesse Volupia.

DIVERTICULUM, endroit où un chemin plus étroit & moins fréquenté rejoint le grand chemin.

DIVINATION. L'homme toujours inquiet sur l'avenir, a cherché dans tous les temps à en pénétrer les secrets. La *divination* au commencement ne fut peut-être qu'un art ingénieux & subtil, qui, à force de réflexions sur le passé, tâchoit de découvrir ce qui pouvoit arriver dans les conjonctures à peu près semblables. Mais cet art s'accrut bientôt d'une infinité de manières, sur-tout en passant par les mains des égyptiens & des grecs : ces deux peuples osèrent en faire une science dans les formes, accompagnée d'un long détail de règles & de préceptes; & pour la mettre à l'abri de l'examen, ils furent la lier à la religion par différentes chaînes. La *divination* s'exerçoit par les astrologues, par les augures, par ceux qui jettoient les sorts, qui interprétoient les prodiges & les tonnerres, qui consultoient les entrailles encore fumantes des victimes; & tous ces gens-là s'appelloient en général *devins*.

Nous ne parlons ici que de la *divination* artificielle, renvoyant au mot *théurgie* ce qui regarde la *divination* naturelle. La premiere se pratiquoit donc de cent manières différentes; les quatre espèces de *divination* les plus générales étoient celles dans lesquelles on employoit quelqu'un des quatre élémens, l'eau, la terre, l'air & le feu, dont on a fait les noms de *Aéromantie*, *Géomantie*, *Hydromantie* & *Pyromantie*. Il y en a une infinité d'autres, dont voici quelques noms : *Alphithomantie*, *Arithnomantie*, *Astrologie*, *Axinomantie*, *Bolomantie*, *Catoptromantie*, *Chiromantie*, *Clédonismantie*, *Coscinomantie*, *Dactylomantie*, *Hépatoscopie*, *Lithomantie*, *Lychnomantie*, *Nécromantie*, *Ornitomantie*, *Pégomantie*, *Psycomantie*, *Rabdomantie*, &c., dont on trouve les noms dans les anciens auteurs. On peut en voir ici l'explication dans leurs articles particuliers.

DIVISIONES, distributions d'argent, d'huile, de vin & d'autres choses pareilles, que les romains chargeoient leurs exécuteurs testamentaires de faire tous les ans pour l'anniversaire de leur mort, soit au peuple, soit aux décurions, soit à des corps d'artisans, &c.

DIVISORES. On appelloit ainsi chez les romains des citoyens qui étoient chargés par les amis des candidats, ou par les candidats eux-mêmes, d'acheter les suffrages des tribus. Quoique les *divisores* ne fussent pas flétris par les loix, ils l'étoient dans l'opinion publique. On voit dans Suétone (*c.* 3. *n°.* 1.) que l'on reprochoit à Octavien, appellé depuis Auguste, d'avoir pour père un *divisor*.

DIVORCE. *Voyez le dictionnaire de Jurisprudence*.

DIUM, dans la Macédoine.

COL. JUL. AUG. DIENSIS. *Colonia Julia Augusta Diensis*.

Cette colonie romaine a fait frapper des médailles latines en l'honneur d'Antonin, de Sept. Sévère, d'Elagabale, d'Alex. Sévère, de Salonine, de Trajan, de Gallien, de Domitien, de Trajan, de Caracalla, de Macrin, de Maximin, de Gordien, d'Aémilien.

DIUM, dans la Coélesyrie. ΔΕΙΗΝΩΝ.

On a une médaille impériale grecque de cette ville, frappée en l'honneur de Géta.

DIUS. *Voyez* FIDIUS.

DIUS, nom d'un mois de l'année chez les grecs, *Δῖος*. C'étoit le premier de l'année chez les macédoniens & les grecs de l'Asie-Mineure, à Ephèse, à Pergame, à Tyr, à Sidon, en Lycie; le second chez les macédoniens de Syrie, à Antioche, à Gaze, à Smyrne, chez les arabes & autres peuples d'Asie. Chez les premiers, il répondoit au mois d'octobre, & chez les seconds, à novembre, chez les tyriens, à décembre, chez les lyciens & les sidoniens, à janvier; chez les bithyniens au contraire, c'étoit le sixième de l'année, & il répondoit au mois de mars. (*Fabricii Menol. p.* 42, 44, 46, 47, 61.)

DIXIÈME. Les babyloniens & les égyptiens donnoient à leurs rois le *dixième* de leurs revenus. (Aristote, au livre second de l'économie, &

Diodore de Sicile, au livre cinquième de sa bibliothèque; Strabon, au livre quinzième de sa Géographie.) Les romains exigèrent des siciliens le *dixième* des bleds qu'ils recueilloient; & Appien dit que ceux qui défrichoient des terres, portoient au trésor public le *dixième* denier des revenus de ces terres.—. Les romains offroient à leurs dieux la *dixième* partie des prises qu'ils faisoient sur leurs ennemis, d'où vint le nom de *Jupiter prædator*.—. Les gaulois donnoient le même *dixième* à leur dieu Mars, comme on voit dans les commentaires de César.

Caracalla imposa le *dixième* sur toutes les hérédités, au-lieu du vingtième que les empereurs percevoient sur ces biens; & il accorda, par forme de dédommagement, le droit de cités à tous les sujets de l'empire romain. Cet impôt fut abrogé par son successeur Macrin.

D. M. } Θ. K. } *Diis Manibus*. De ces quatre sigles les deux latines sont synonimes des deux grecques Θεοῖς Καταχθονίοις (aux dieux souterrains). On les trouve fréquemment sur les tombeaux, & leur explication ne peut être équivoque, lorsqu'il s'agit des romains ou des grecs payens. Mais depuis que le christianisme eut acquis des partisans dans ces deux nations, on grava encore sur quelques tombeaux chrétiens même ces sigles, qui semblent cependant avoir été en horreur aux disciples de J. C. de même que les dieux mânes dont elles perpétuent le culte & le souvenir.

Mabillon, Fabretti, Lupi, dans sa dissertation sur l'épitaphe de Ste. Sévère, martyre, & plusieurs autres ont écrit sur ces sigles payennes, gravées quelquefois sur des tombeaux de chrétiens. Voici l'extrait de leurs explications.

Les uns ont admis pour règle générale de reconnoître pour payens tous les tombeaux chargés des sigles *D. M.* ou Θ. K. Mais cette opinion est démentie par un si grand nombre de monumens véritablement chrétiens, & chargés des sigles, qu'il faut absolument la rejetter. En voici deux des moins équivoques, tirés l'un de la bibliothèque Barberine par Fabretti (*Thes. inscr. p.* 564.):

D ☧ M

TVLLIE CASTE VERE

CASTE QVE VIXIT

ANNOS XXXVII MESES....

L'autre de la *Roma soterranea* de Bosio, par le même Fabretti....

☧ D M S

CAESONIVS . SALVIVS VONE

MEMORIAE INNOX QVI

VIXIT. ANNIS. XX. M. VI. ET

HOR. III. CVI. FECERVNT SVCCISSA

MATER II MARINVS FRAIIK.

Le troisième enfin tiré par Lupi (*épitaph. Severa p.* 103.) du cimetière de S. Hermès, à Rome, que cet écrivain assure être un monument chrétien, & qu'il dit avoir vu & examiné.



A la vue de ces monumens on n'osa plus nier qu'ils ne fussent chrétiens, mais on chercha une explication chrétienne aux sigles Θ. K. & *D. M.* Les grecques Θ. K. signifioient, disoit-on, Θεῷ Κτίστῃ, au Dieu Créateur; ce qu'on assuroit cependant sans aucune preuve. Quant aux sigles latines *D. M.* on étoit plus heureux, & en les expliquant par DEO MAGNO (au grand Dieu) on s'étayoit d'une inscription sur laquelle on lisoit (*Fabret. inscr. p.* 564.)

DEO MAG

NO ET ETERN

O STATIVS DI

ODORVS QVOT

SE PRECIBVS

COMPOTEM

FECISSET

V. S. L. M.

Il faut avouer cependant que ces pieuses interprétations supposent de la part des premiers chrétiens une horreur puérile pour toutes les expressions relatives à la Mythologie, qui est démentie par les suivantes tirées d'épitaphes reconnues par Fabretti pour chrétiennes, soit aux mots IN PACE, soit au monogramme ☧, &c: DEBITA SACRATIS. OFFICIA...... SANCTIQUE. TUI. MANES. NOBIS. PETENTIBUS. ADSINT...... LACHESIN...... AQVAS. TAENAREAS....... DOMVM. AETERNAM..... DIEI VENERIS (*Epit. Severa.*), &c.

On peut donc assurer que l'usage des quatre sigles payennes subsista pendant les premiers siècles du christianisme, & que les chrétiens n'y virent pendant long-temps que des expressions familières, passées en usage, & dont l'emploi ne pouvoit nuire à la foi des néophytes. Pour achever de porter à l'évidence cette assertion, je vais rapporter une épitaphe chrétienne dans laquelle on lit les mots entiers DIS MANIBUS. Elle est tirée de la dissertation de Lupi, citée plusieurs fois dans cet article, & on la voit dans le musæum de Kircher au collège romain : DIS MANIBUS PRINCIPIO FILIO DULCISSIMO SUO POSUIT QUI VIXIT ANNIS VI DIES XXVII IN PACAE.

D. M. I. Deæ matri Isili, ou *Deûm matrem Idæam.*

D. N. DOMINUS NOSTER.

Les premiers Césars avoient refusé le titre de *Dominus*, Seigneur. On commença à le donner aux empereurs sous Aurélien, à qui l'on frappa une médaille, DEO ET DOMINO NATO AURELIANO. Sous le bas-empire il y eut peu de médailles ou de monnoies où ces deux lettres *D. N.* ne se montrassent au-devant du nom des empereurs d'Occident & de Constantinople. C'est peut-être de là qu'est venu le titre de *seigneur roi*, donné depuis long temps aux monarques françois.

DOCIMEUM, en Phrygie. ΔΟΚΙΜΕΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Néron, de M. Aurèle, de Domna.

DOCTOR, celui qui enseigne, *qui docet.*

Doctor librarius, dans l'épitaphe suivante, désigne celui qui enseignoit l'art de préparer le *papyrus* ou le parchemin pour l'écriture. (*Reinef. inscr. class. XI. n°.* 123.)

C N. P O M P E I U S

P H R I X U S

D O C T O R

L I B R A R I U S D E

S A C R A V I A

F E C I T S I B I.

Doctor sagittarius étoit celui qui formoit les soldats à l'exercice de l'arc. (*Spon. Misc. erud. Ant. sect. VII. p.* 256.)

D. M.

T. F L A V I O E X P E D I T O

D O C T O R I S A G I T T A R

F L A V I A E U P H R O S I N E

E T A T T I C A F I L I A E

P A T R I B. M.

Voyez CAMPIDOCTOR.

DODONE, ville de l'Épire, célèbre dans le paganisme par son oracle, sa forêt & sa fontaine. Voici l'origine de l'oracle, suivant la fable : Jupiter avoit fait présent à sa fille Thébé, de deux colombes qui avoient le don de la parole. Ces deux colombes s'envolèrent un jour de Thèbes en Egypte, pour aller, l'une en Lybie, fonder l'oracle de Jupiter *Ammon*, & l'autre en Épire, dans la forêt de *Dodone*, où elle s'arrêta, & apprit aux habitans du pays, que l'intention de Jupiter étoit qu'il y eût un oracle en ce lieu-là. L'oracle s'y établit aussi-tôt, & il ne tarda pas d'avoir un grand nombre de consultans.

Dans cette forêt de *Dodone*, il y avoit une fontaine qui couloit avec un doux murmure aux pieds d'un chêne; la prêtresse interprétoit ce bruit, & annonçoit l'avenir sur ce murmure : c'est ainsi que l'oracle se rendit dans les commencemens; mais dans la suite on pratiqua plus de cérémonies. On s'avisa de suspendre en l'air des vases d'airain, des espèces de chaudrons, auprès d'une statue du même métal, aussi suspendue, & qui tenoit à la main un fouet d'airain à plusieurs cordes & mobiles : lorsque le vent ébranloit cette figure, elle frappoit les chaudrons, qui s'entrechoquoient les uns les autres, & rendoient un son qui duroit assez long-temps : & sur les variétés de ce son on annonçoit l'avenir; de là vint le proverbe, *l'airain de Dodone*, dont on usoit quand quelqu'un parloit trop. Enfin ce furent les chênes mêmes de la forêt de *Dodone*, qui rendirent les oracles, selon la fable.

On disoit encore que les colombes de cette forêt rendoient des oracles. Mais Hérodote nous a appris l'origine de cette fable, en faisant observer, que le mot grec Πελεια signifioit, en Thessalie, une prophétesse & une colombe.

DODONEUS, surnom de Jupiter. *V.* DODONE.

DODONIDES, femmes qui rendoient les oracles de *Dodone*, tantôt en vers, & tantôt par les sorts. C'étoient encore les nourrices de Bacchus, appelées aussi *Atlantides.*

DODRANS, les $\frac{3}{4}$ d'un tout, ou de l'as. Ce mot est formé de *de* & de *quadrans*, c'est l'abrégé de *deest quadrans*, il manque un quart. Le *dodrans* valoit neuf onces, c'est pourquoi il s'appelloit aussi *nonuncium*.

Dodrans, *nonuncium*, monnoie des anciens romains.

Elle valut depuis la fondation de Rome jusqu'à l'an 485 :

15 sols, monnoie actuelle de France, selon M. Paucton. (Métrologie.)

Elle valoit alors, en monnoie du même peuple,

1 $\frac{1}{8}$ bessis.
ou, 1 $\frac{2}{7}$ septunx.
ou, 1 $\frac{1}{2}$ semis.
ou, 9 onces.

Dodrans, monnoie de compte des romains.

Elle étoit représentée par ce signe, S☰

Elle valoit 9 onces.
ou, 18 semi - onces.
ou, 27 duelles.
ou, 36 siciliques.
ou, 54 sextules.
ou, 216 scripules.

Dodrans, *nonuncium*, mesure de capacité pour les liqueurs des anciens romains.

Elle valoit 15 roquilles & $\frac{42}{100}$ de France.

Elle valoit en mesure du même peuple,

1 $\frac{1}{8}$ bessis.
ou, 1 $\frac{2}{7}$ septunx.
ou, 1 $\frac{1}{2}$ sexunx.
ou, 1 $\frac{4}{5}$ quincunx.
ou, 2 $\frac{1}{4}$ triens.
ou, 3 quadrans.
ou, 4 $\frac{1}{2}$ sextans.
ou, 9 onces.

Dodrans, *nonuncium*, division de l'ancienne livre romaine, valoit en poids de France, 4734 grains; valoit en poids romains,

1 $\frac{1}{8}$ bés.
ou, 1 $\frac{2}{7}$ septunx.
ou, 1 $\frac{1}{2}$ sexunx.
ou, 1 $\frac{4}{5}$ quincunx.
ou, 2 $\frac{1}{4}$ triens.
ou, 3 quadrans.
ou, 4 $\frac{1}{2}$ sextans.
ou, 9 onces.

Dodrans, *nonuncium*, mesure linéaire des anciens romains.

Elle valoit 8 pouces $\frac{560}{1000}$ de France.

Dodrans, *nonuncium*, mesure gromatique des anciens romains.

Elle valoit 542 toises quarrées, & $\frac{8}{10}$ de France.

DOEAS. *Voyez* Acmon.

DOIGT, mesure linéaire des anciens romains.

Elle valoit $\frac{7211}{10000}$ de pouce de France.

Elle valoit en mesures du même peuple,

1 semi-once & $\frac{1}{2}$.
ou, 2 duelles & $\frac{1}{4}$.
ou, 3 siciliques.
ou, 18 scripules.

Doigt. Les doigts chez les romains étoient sous la protection de Minerve. (*Serv. in Æneid. III.*).

Les historiens romains parlent de plusieurs citoyens qui se coupoient des *doigts*, afin d'être exempts du service militaire, comme devenus incapables de tenir fermement le bouclier ou la lance. (*Suet. Aug. c.* 24. *n°.* 3. & *Val. Max. VI.* 3. 3.)

Quand un romain mouroit sur le champ de bataille, ou dans un pays étranger, on coupoit un doigt à son cadavre avant que de le brûler. On apportoit ensuite ce doigt à Rome, ou dans la patrie du mort, & on faisoit à cette relique des funérailles aussi solemnelles qu'on auroit pu les faire au cadavre entier : *membrum abscindi mortuo dicebatur, cum digitus ejus decidebatur, ad quod servatum justa fierent, reliquo corpore combusto.* (Festus.)

Lorsque les anciens brûloient des parfums devant les divinités, ils en formoient de petites boules, ou des pastilles qu'ils prenoient du bout des *doigts* dans l'*acerra*, pour les jetter sur le feu. Cette manière de saisir légérement les parfums étoit une pratique religieuse, à laquelle Lactance fait allusion (1. 20.) lorsqu'il dit qu'il ne voyoit

dans toute la religion payenne qu'un rit borné au bout des doigts, *quàm ritum ad summos digitos pertinentem*.

Les enchères des impôts se faisoient au *doigt* levé chez les anciens romains, c'est-à-dire, que le dernier enchérisseur élevoit la main fermée avec un seul *doigt* étendu, pour annoncer son enchère. Un ancien commentateur d'Horace (*Sat. II.* 8. 26.) le dit expressément...... *Publicani autem sublato digito licitationem vectigalium faciebant*.

Pour appeller les esclaves & en exiger quelque service, les romains faisoient un certain bruit avec les *doigts*, ce qu'ils exprimoient par ces mots *crepitare digitis*. Les gens perdus de mollesse & de luxe ne quittoient ni la table, ni le jeu, pour satisfaire aux besoins les plus pressans de la nature. Pétrone (*c.* 27.) & Martial (*III.* 82. 15 & *XIV.* 119.) nous apprennent qu'ils faisoient un certain bruit avec leurs *doigts*, & qu'à ce bruit les esclaves apportoient le vase ignoble dont ils avoient besoin. Cette obéissance, au signal des *doigts*, étoit devenue l'expression de la servitude; & Tibulle le cite pour annoncer son dévouement parfait à sa maitresse. (1. 2. 32.):

Et vocet ad digiti me taciturna sonum.

Dans les combats de gladiateurs, celui qui étoit vaincu avouoit sa défaite en élevant un *doigt*; & par ce geste qui pouvoit être apperçu de tous les spectateurs, il leur demandoit la vie. Ceux-ci l'accordoient en élevant tous un pouce, *erecto digito*, ou ils la refusoient en montrant tous au vainqueur le pouce renversé, *obverso pollice*. Celui qui donnoit les jeux, faisoit annoncer au peuple le nombre & l'espèce des combats de gladiateurs qui seroient livrés, & en particulier les combats *à outrance*, c'est-à-dire, ceux où le vaincu devoit être mis à mort, *ad digitum*. Les spectateurs dans le dernier cas demandoient quelquefois la grace du vaincu, mais l'éditeur des jeux étoit maitre de la refuser. Martial raconte que Priscus & Vérax ayant combattu pendant très-long-temps avec un égal succès, le peuple demanda à Domitien la grace, *missio*, des deux combattans; mais cet empereur, qui avoit promis des combats *à outrance*, n'y voulut pas consentir.

Cum traheret Priscus, traheret certamina Verus,
Esset & æqualis Mars utriusque diu,
Missio sæpe viris magno clamore petita est:
Sed Cæsar legi paruit ipse suæ.

Alors les deux gladiateurs se servirent d'un artifice ingénieux, qui leur sauva la vie: ils firent semblant tous les deux ensemble d'être vaincus, & ils élevèrent leurs *doigts* tous les deux en même-temps:

Pugnavêre pares, succubuêre pares..

On leur donna à chacun une palme, & l'un & l'autre furent proclamés vainqueurs.

Doigt élevé. *Voyez* Prétoriens.

DOLABELLA, surnom de la famille Cornelia.

Sur une sardoine de la collection du baron de Stosch, on voit Diomède debout, ayant son bouclier à ses pieds & son épée auprès de lui, tenant de la main droite la tête de Dolon qu'il vient de couper, un javelot de la gauche & regardant tranquillement cette tête. La gravure de cette pierre est de la première manière, & elle est achevée avec la dernière finesse. Dans l'explication de cette pierre & de deux semblables, Winckelmann balança d'abord entre Tydée & Diomède, croyant que ce pourroit être le premier qui s'acharna tellement sur son ennemi mort, qu'il en mangea le cerveau; mais l'air tranquille & contemplatif des figures, le détermina à y reconnoitre Diomède avec la tête de Dolon. Le même sujet a été expliqué (*Scarfo lett. sopra varj Mon. Pl. LX.*) par *Dolabella*, qui fit couper la tête a Trébonius, un des conjurés contre César, parce que cet auteur vouloit à tort & à travers trouver par-tout des faits d'histoire romaine. On sait d'ailleurs que *Dolabella* n'avoit point de barbe.

DOLICHE, dans la Syrie. ΔΟΛΙΧΑΙΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de M. Aurèle, de Maximin.

DOLICHENIUS, *DOLICHENUS*, } surnom sous lequel on trouve Jupiter représenté debout sur un taureau, au bas duquel est un aigle éployé: il est armé de pied en cap, le casque en tête. On adoroit Jupiter sous ce nom dans la Comagène à Dolychené, & chez les anciens habitans de Marseille.

DOLICHODROMUS. *DOLICHOS*. } On donnoit le premier nom à un courreur qui parcouroit un *dolichos*, ou 12 stades, c'est-à-dire, 6 en allant & 6 en revenant. Quelques Philologues font la lieue gauloise égale à un *dolichos*.

DOLIOLA. Il y avoit à Rome deux endroits appellés de ce nom, qui étoient consacrés par la religion, & sur lesquels il étoit défendu de

cracher, *ubi non licet despuere*. Le premier (*Varr. de ling. lat. IV*. 32.) étoit auprès de la grande cloaque, & le respect qu'on lui portoit venoit de deux traditions, l'une de ce qu'on y avoit enterré des cadavres dans des vases de terre cuite, *in doliolis*, & l'autre de ce que certains objets religieux, qui avoient appartenu à Numa, y étoient cachés.

Le second endroit, appellé *doliola*, étoit près de la maison du Flamine Quirinal; c'étoit là que les vestales, obligées de quitter Rome à l'arrivée des gaulois, avoient enfoui des choses sacrées.

DOLIUM. Au lieu de nos tonneaux, les anciens se servoient de vases de terre cuite, appellés *dolia*, ayant à peu près la forme d'une citrouille; & ces *dolia* contenoient communément dix-huit *amphora*; cette mesure est écrite sur un vaisseau de cette espèce, conservé dans la villa Albani. C'est de cette forme qu'étoit le tonneau qu'habitoit Diogène, & qu'il rouloit de côté & d'autre pendant le siège de Corinthe. L'orifice de ces vaisseaux est d'environ un palme de diamètre, sept pouces de France.

Voyez Amphore, Diogène & Tonneau.

Dolium, *Culeus*, *Culleus*, mesure de capacité des anciens romains.

Elle valoit 619 pintes, & $\frac{1}{10}$ de France.

Elle valoit en mesures du même peuple,

20 amphores.
ou, 40 urnes.
ou, 160 conges.
ou, 960 sextarius.
ou, 1920 hémines.
ou, 3840 quartarius.
ou, 7680 acétabules.

DOLO. ΔΟΛΩΝ. } Hésychius désigne par ce mot des lames de poignard cachées dans des bâtons. Suétone s'en sert dans le même sens: (*Claud. c.* 13. *n°*. 3.) *reperti & equestris ordinis duo in publico cum dolone*.

Tite-Live emploie deux fois le mot *dolo* (XXXVI. 44. & XXXVII. 30.) pour désigner une espèce de voile, que Suidas (Δολων) appelle la plus petite voile d'un navire. C'étoit peut-être une de celles que l'on ajoutoit quelquefois aux autres, pour mieux pincer le vent.

DOLON, fils du hérault Eumédes, offre à Hector d'aller de nuit au camp des grecs examiner leur situation & sonder leurs desseins, à condition qu'on lui donnera le magnifique char & les chevaux immortels d'Achille; avantage qu'il préfère à l'alliance royale qu Hector lui avoit offerte. *Dolon*, pour se déguiser, se couvre tout le corps d'une peau de loup; & quand il est près des retranchemens des grecs, il imite la manière de marcher des quadrupèdes, pour n'être point suspect; mais ce déguisement ne lui sert de rien, il est découvert par Diomède, qui le met à mort.

DOMAINE, terres de la république romaine prises sur les ennemis, & dont le produit formoit un fonds pour les besoins de l'état. Il en est parlé trop souvent dans l'histoire romaine pour n'en pas faire ici un article.

Lorsque les romains avoient vaincus leurs ennemis, ils avoient coutume de leur ôter une partie de leur territoire; on affermoit quelquefois ces terres au profit de l'état, & souvent aussi on les partageoit entre les pauvres citoyens, qui n'en payoient à la république qu'un léger tribut. Ce *domaine* public s'accrut avec la fortune de la république, des dépouilles de tant d'états que les romains conquirent dans les trois parties du monde. Rome possédoit des terres dans les différens cantons de l'Italie, en Sicile, & dans les îles voisines, en Espagne, en Afrique, dans la Grèce, dans la Macédoine & dans toute l'Asie. En un mot, on incorpora dans le *domaine* public le *domaine* particulier de tant de villes libres & de royaumes, dont les romains avoient fait leurs conquêtes. On en portoit le revenu & le produit dans l'épargne: c'étoit-là le fond dont on tiroit la solde des troupes, & avec lequel on subvenoit à toutes les dépenses & à toutes les nécessités publiques.

César fut le premier qui osa s'en emparer pendant la guerre civile contre Pompée; il en tira pour son usage quatre mille cent trente livres d'or, & quatre-vingt mille livres d'argent. Dans la suite les empereurs imitèrent son exemple, & ne regardèrent plus le *domaine* public que comme le leur.

DOME.

On ne peut pas assurer que le temple bâti à Eleusis, par Périclès, ait eu une forme circulaire; mais il est certain (*Plutarch. Periclès*) qu'il étoit couronné par une *coupole* & par une espèce de lanterne, quelque fût sa forme générale. On voit cette lanterne & cette *coupole* sur le tambour d'un temple quarré, représenté sur le plus grand sarcophage qu'on ait conservé de l'antiquité, & qui se trouve dans la villa Moirani, près la porte de Saint-Sébastien à Rome. Le tambour, ou *dôme*, n'est donc point une invention moderne.

DOMESTICUS,

DOMESTICUS, DOMESTIQUE, ΔΟΜΕΣΤΙΚΟΣ, } nom d'un officier de la cour des empereurs de Constantinople. Fabrot, dans son glossaire sur Théophilacte Simoccata, définit *domestique* en général, celui qu'on charge d'affaires importantes, au soin & à la fidélité duquel on les commet: un conseiller : *cujus fidei graviores alicujus rei curæ & sollicitudines committuntur* : *à consiliis*. D'autres disent que les grecs appelloient *domestiques* ceux que l'on appelloit *comtes* à Rome, & qu'ils se servirent du nom de *domestique*, sur tout depuis que le nom de *comte* fut devenu un nom de dignité, & qu'il cessa d'être un nom d'officier servant auprès du prince. Ainsi l'on appella *domestiques* tous ceux qui servoient le Prince, qui l'aidoient dans l'administration des affaires, tant de son palais & de justice, que dans les affaires ecclésiastiques.

Dans le palais, il y avoit le grand *domestique*, ou le mégadomestique, *magnus domesticus*, *megadomesticus*, que l'on appelloit aussi par excellence le *domestique*, simplement & tout court, *domesticus* : il servoit l'empereur à table, & faisoit la charge de celui qu'on appelloit, en Occident, *dapifer*, & auquel a succédé le grand-maître de la maison du roi, ou bien il étoit dans l'empire d'Orient, ce qu'on appelloit, en Occident, *grand-sénéchal*, *major-dome*. Il commandoit aussi l'armée de terre ; de même que le grand duc, *magnus dux*, commandoit celle de mer.

Le *domestique* de la table, *domesticus mensæ*, étoit un officier créé depuis, qui étoit au-dessous du grand *domestique*, & faisoit l'office de sénéchal.

Le *domestique* du revenu ou de la maison de l'empereur, *domesticus rei domesticæ*, fut aussi créé dans la suite, & faisoit la fonction de *dapifer*, ou grand-maître de la maison du prince.

Le *domestique* des troupes de réserve, *domesticus scholarum*, autrement *domestique* des légions, *domesticus legionum*, étoit l'officier qui commandoit les troupes de réserve, appellées écoles palatines, *scholæ palatinæ*. C'étoient en Orient huit, & en Occident six légions, qui étoient toujours de réserve pour recevoir & exécuter les ordres de l'empereur. Elles obéirent d'abord à l'un ou à l'autre des maîtres des offices, & ensuite au grand *domestique*, & puis au *domestique* des écoles, qu'on appelle aussi *domestique* des nombres, *domesticus numerorum*. Il est nommé quelquefois *domestique* & patrice des troupes de réserve. (*Joan. Scylitzer*, *p.* 817. *Nicephore Caliste*, *l. VII. c.* 18. *l. VIII. c.* 2. *Nicetas de Paphlagonie*, *vie d'Ignace*).

Le *domestique* des murs, *domesticus murorum*, étoit celui qui avoit l'intendance de toutes les fortifications.

Le *domestique* des régions, c'est-à-dire, de l'Orient & de l'Occident, *domesticus regionum* ; c'étoit celui qui avoit la charge de toutes les affaires qui concernoient le public, dans lesquelles le public avoit intérêt, à-peu-près comme ici un avocat & un procureur-général, excepté qu'il servoit auprès du Prince, & non pas dans un tribunal de justice ; c'étoit le ministre pour les affaires du dedans de l'état. Anne Comnène dit *domestique* d'Orient, *domestique* d'Occident.

Le *domestique* des icanates ou des cohortes militaires, *domesticus icanatorum* ; cette charge fut érigée par l'empereur Nicephore, en faveur de son petit-fils Nicetas, fils de Michel Rhangabé, & de sa fille, qui fut depuis patriarche de Constantinople.

Plusieurs autres Officiers de guerre portoient le nom de *domestique*, qui ne signifioit rien autre chose que commandant-colonel. Le *domestique* de la légion que l'on nommoit *optimates*, c'étoit leur commandant, *domesticus optimatum*. Le *domestique* des stateurs, *statorum*, *stator* est proprement celui qui est de service auprès d'un prince, qui est à ses côtés. Dans Anastase le bibliothécaire, il y a *domesticus stratorum*.

Le *domestique* des légions d'Orient ou d'Occident, *domesticus legionum Orientalium*, *Occidentalium* ; c'étoit le colonel-général de ces légions.

Domestique, nom d'un corps de troupes dans l'empire romain. Pancirole croit que les *domestiques* sont les mêmes que l'on appelloit *protectores*, qui étoient principalement chargés de garder la personne du prince, dans un degré élevé au-dessus des prétoriens, & qui, sous les empereurs chrétiens, avoient le privilège de porter le grand étendard de la croix. On prétend qu'ils étoient au nombre de 3500 avant Justinien, qui y en ajouta encore 2000. Ils étoient partagés en diverses bandes ou compagnies, que les latins appelloient *scholæ*, & dont quelques-unes ont été, dit-on, établies par Gordien. Les uns étoient cavaliers & les autres fantassins.

Il y avoit un comte des *domestiques*, dignité que l'on trouve marquée sous Émilien, peut-être pour la première fois. Elle servit de dernier degré à Dioclétien pour s'élever à l'empire, & elle est devenue ensuite fort célèbre dans le quatrième siècle. Les comtes ou commandans des *domestiques* étoient souvent des princes étrangers, habiles dans la guerre, que l'on envoyoit conduire des armées contre les barbares.

Dans les tribunaux de justice, les *domestiques* étoient les ministres & les assesseurs des juges, tels que ceux qu'on appelloit alors *chanceliers*, *les greffiers*, &c.

DOMICIUS. On invoquoit ce dieu dans le temps des noces, pour que la femme demeurât assiduement dans la maison de son mari, & qu'elle y vécut en paix avec lui.

DOMIDUCA. *DOMIDUCUS.* } Junon étoit appellée *Domiduca*, parce qu'elle présidoit aux noces, & à l'entrée de la femme dans la maison du mari. Saint Augustin (*de civit. l. VI. c. 9.*) parle d'un dieu *Domiducus* à qui il attribue les mêmes prérogatives.

DOMINA. *Voyez* DOMINUS.

DOMINICA, femme de Valens.

ALBIA DOMINICA AUGUSTA.

Ses médailles ne se voient que dans l'ouvrage de Goltzius.

DOMINICALES (lettres) *Voyez* CONCURRENS.

DOMINUS. *DOMNUS.* *DOMINA.* *DOMNA.* } Je ne sache personne, dit le père Jobert, qui ait osé prendre le titre de *Dominus* avant Æmilien, dont Goltzius cite une médaille D. N. C. *Domino nostro Cæsari Æmiliano fortissimo principi.* Mais comme il est vrai, ainsi que le prétendoit Morel, que cette médaille est fausse, & que c'est un Maximien déguisé en Æmilien, il faut rapporter le premier usage de ce titre à Aurélien, à qui l'on a frappé une médaille, *Deo & Domino nato Aureliano*.

Caligula avoit tenté de prendre cette qualité: Domitien fit un nouvel effort pour se la faire donner: les provinces l'accordèrent à Septime Sévère & à ses enfans, comme il paroît sur une médaille d'Antioche de Pisidie: *victoria* D D. N N.

Les Philippes eurent aussi ce même titre: mais jamais les romains ne le souffrirent avant le temps d'Aurélien.

Depuis le temps d'Aurélien, on ne trouve plus le titre de *Dominus* jusqu'à la médaille de Carus, *Deo & Domino Caro*. Dans la suite, cette qualité est devenue commune à tous les empereurs, jusqu'à la fin de l'empire; alors les empereurs d'Orient prirent le nom de roi des romains, ΒΑCΙΛΕΥC ΡΩΜΑΙΩΝ.

Spon, dans ses recherches curieuses d'antiquité, (dissertation douzième) s'exprime ainsi sur l'origine du mot *domna*: « La pensée d'Oppien » qui a cru que ce mot de *Domna* étoit une syncope » de celui de *Domina*, n'est pas fort juste; un » auteur moderne a pourtant fait la même faute, » & a cru que toutes les mères d'empereurs étoient » appellées *domnæ* ou *dominæ*, ce qui est opposé » aux monumens anciens que nous en avons.... » Le nom de *Domna* est particulier à Julia, femme » de Sévère; & quand celui de *Pia* est ajouté, » celui de *Domna* n'y est pas.... Cette impé» ratrice étoit syrienne, & le surnom de *Domna* » étoit commun dans la Syrie ». Le titre de *Domna*, qu'on donne à Julie, femme de Septime Sévère, « étoit, dit M. Bayle, un surnom de fa» mille; Tristan le prouve très-doctement, &c. » (Dictionnaire de Bayle, article *Julie, femme de Septime Sévère*.

DOMINUS *factionum*, chef d'une des quatre factions du cirque. Suétone dans la vie de Néron (*c. 5 n. 6.*) *Quærentibus dominis factionum*. Une inscription citée par Panvini (*de lud. circ. l. 11.*) M. AURELIO. LIBERO. PATRI. ET MAGISTRO. ET SOCIO. DOMINO. ET AGITATORI FACTIONIS PRAXINÆ.......

DOMITIA, famille romaine, dont on a des médailles.

C. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

Les surnoms de cette famille sont *AHENOBARBUS*, *CALVINUS*.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

DOMITIA, épouse de Domitien.

DOMITIA AUGUSTA.

Ses médailles sont:

RRR. en or; quelques revers sont plus rares.

RR. en argent.

RRR. en médaillons d'argent.

RRRR. en G. B. de coin romain.

RRR. en M. B.

On n'en connoit point de colonies.

RR. en M. B. grec, avec sa tête au revers de celle de Domitien, ou avec les mêmes têtes en regards.

RR. en médailles de M. & P. B. frappées dans la Grèce avec sa tête seule.

DOMITIEN, fils de Vespasien.

Domitianus Augustus Germanicus.

Ses médailles sont :

RRRR. en médaillons d'or ; il y en a une dans le cabinet du roi.

C. en or.

RRR. au revers de Domitia.

RRRR. en or, grec, avec la tête de Rhescuporide.

C. en argent, & RRR. avec la tête de Domitia.

Il y a d'autres revers rares.

R. en médailles grecques d'argent.

RR. en médaillons latins & grecs d'argent.

C. en G. B. de coin romain ; il y a quelques revers R.

C. en M. B. & RR. au revers de Vespasien.

C. en P. B.

RRR en G. B. de Colonies.

C. en M. & P. B. exceptés des revers distingués.

RR. en G. B. grec.

C. en M. & P. B.

RR. en P. B. grec, avec sa tête & celle de Julie.

R. en G. B. } d'Égypte.
C. en M. & P. B. }

« Des ouvrages de l'art, du temps de cet empereur, les plus beaux seroient sans doute les fameux trophées de marbre, appellés communément les trophées de Marius, si l'on ne vouloit pas rejetter la validité d'une inscription qui se trouvoit au dessous, avant qu'ils eussent été enlevés de l'endroit où ils étoient, pour être transportés dans le capitole. (*Gruter. inscr. p.* 1022. n°. 1. *Fabret. column. traj. p.* 108.) Cette inscription, dit Winckelmann (*hist. de l'art. liv. 6. ch. 6.*), indiquoit qu'un affranchi, dont le nom presque effacé étoit difficile à déchiffrer, avoit fait élever ce monument à Domitien, qui se tira cependant assez mal de cette guerre, dans laquelle ces mêmes Daces, sous la conduite de Décéballe leur roi, remportèrent plusieurs victoires sur ses généraux ; malgré cela, Domitien ne laissa pas de s'en glorifier, & de vouloir qu'on lui décernât le triomphe. Xiphilin nous apprend, d'après Dion Cassius, qu'on lui érigea tant de monumens, que le monde se trouva rempli de ses statues & de ses bustes, en or & en argent. (*Domit. p.* 217.) Il est vrai que certains auteurs ont cru que ces trophées avoient été élevés à l'honneur d'Auguste : ils ont prétendu en tirer la preuve du lieu même où ils étoient placés. C'étoit un château-d'eau des aqueducs juliens, construit par Agrippa, c'est-à-dire, un réservoir, d'où l'eau étoit distribuée dans les différens endroits de la ville. On sait d'ailleurs qu'Agrippa aimoit à décorer d'ouvrages de l'art les édifices de cette nature, qu'il élevoit à Rome (*Plin. l.* 36. *c.* 24. §. 9.). Mais en supposant que ces aqueducs aient été réparés par *Domitien*, conjecture qui n'est pas détruite par le silence de Frontin, la vraisemblance, en faveur de mon opinion, devient plus grande, lorsque je donne ces trophées pour des ouvrages de cet empereur : je m'y trouve confirmé par la comparaison que j'ai faite de ces trophées avec d'autres morceaux du même genre, découverts à la villa Barberini de Castel-Gandolfo, & incrustés dans le mur, c'est-à-dire, dans l'endroit où se trouvoit la fameuse maison de campagne de *Domitien*, & par la ressemblance parfaite du travail & du style de ces différens ouvrages ».

« Les statues & les bustes de *Domitien* sont très-rares, parce que le sénat, qui voulut flétrir la mémoire de ce méchant prince, fit détruire ces images. Aussi ne connoissoit-on jusqu'ici à Rome, comme portrait de cet empereur, qu'une belle tête, qui se voit au cabinet du capitole, & une statue du palais Giustiniani. Mais ceux-là se trompent, qui citent cette statue comme étant celle que Domitia son épouse (au rapport de Procope) lui fit ériger après sa mort par la permission du sénat, qui avoit fait renverser toutes ses autres images : car cette statue étoit de bronze, & se voyoit encore du temps de cet historien, tandis que celle qui nous est parvenue est de marbre. D'ailleurs il est faux, ainsi que l'ont avancé plusieurs auteurs, que cette statue n'ait rien souffert. Elle a été brisée au-dessous de la poitrine, & les bras sont modernes ; il est même douteux que la tête appartienne à la statue. J'ai dit qu'on ne connoissoit, comme portrait de *Domitien*, que cette seule statue, qui est cuirassée, parce qu'on n'a pas remarqué une statue sans draperie & héroïque de ce prince dans la villa Aldobrandini ».

« Au printemps de 1758, on trouva une statue héroïque, qui représentoit incontestablement Domitien, dans un endroit nommé *alle colonne*, entre Frescati & Palestrine. Ce fut là qu'au siècle passé on découvrit des inscriptions, qui apprenoient qu'un affranchi de cet empereur y avoit une maison de campagne. Le tronc, jusqu'aux genoux, sans extrémités, à l'exception d'une main qui s'est conservée sur les hanches, fut trouvé sous terre, à peu de profondeur & fort endommagé. On voyoit des marques évidentes de violences exercées contre ce monument, des coups portés en tout sens, d'où il résulte que

dans la fureur contre *Domitien* on avoit aussi renversé & brisé cette statue. La tête détachée fut trouvée beaucoup plus avant sous terre, & par cela même beaucoup mieux conservée. Cette statue, que le cardinal Alexandre Albani a fait restaurer, se voit aujourd'hui avec plusieurs autres statues impériales, sous le grand portique de sa maison de campagne ».

DOMITILLE (*Flavie*) femme de Vespasien.

Diva Domitilla Augusta.

Les médailles sont:

RRRR. en or.

RRR. en argent.

Unique en médaillon d'argent fourré & latin, dans un cabinet de Paris.

R. en G. B. sa tête n'y est pas.

RRR. en P. B. grec d'Égypte.

DOMITIUS DOMITIANUS, tyran en Égypte sous Dioclétien.

L. Domitius Domitianus Augustus.

Ses médailles sont:

O. en or; on n'est pas assuré d'en avoir en argent.

RR en M. B. latin.

RRRR. en petits médaillons, ou M. B. d'Égypte.

Le P. Banduri en rapporte une médaille d'argent; mais elle n'est pas certaine.

DOMNA (*Julia*). *Voyez* Julia.

DOMUS. *Voyez* Maison.

DONATA, épouse de Postume.

Julia Donata Augusta.

Ses médailles, telles qu'on les rapporte, sont:

RRRR. en or; elles représentent d'un côté la tête de Julia Donata, & au revers les têtes des deux Postumes en regards, avec la légende: SALUS PROVINCIARUM.

On ne connoît point de véritables médailles de cette princesse, quoique Banduri en ait parlé.

DONATIVUM. DONATIF. } Le *donatif* étoit le don qu'on faisoit aux troupes à l'armée, comme le *congiaire* étoit celui qu'on faisoit au peuple. Saumaise, dans ses notes sur l'endroit où Lampridius (vie d'Elagabale) dit qu'Elagabale fit un *donatif* de trois pièces d'or par tête, c'est à dire, à chaque soldat, remarque que c'étoit la somme ordinaire & légitime du *donatif*. Casaubon (dans ses notes sur la vie de Pertinax par Capitolin) raconte que Pertinax promit jusqu'à trois mille deniers en *donatif* à chaque soldat; c'est à peu près deux mille cinq cents livres de notre monnoie. Le même auteur écrit que le *donatif* légitime montoit jusqu'à vingt mille deniers; qu'on n'avoit guère coutume d'en donner moins, sur tout aux soldats prétoriens; que les centurions avoient le double, & que les tribuns & les commandans avoient deux fois autant. Capitolin (dans la vie d'Antonin Pie,) parle en effet d'un *donatif* de vingt mille deniers, promis à chaque soldat du camp prétorien. (Notes de Casaubon sur cet auteur & sur Suétone dans *Jules*).

DONS militaires (*dona militaria.*)

Voici une épitaphe conservée à Rome, dans la maison de Carlo Giorgi, & trouvé près de Nettuno.

. . . . R. EQVIT. ROM. . . . . XVIR
. . . . LITIB. IVDIC. QVAES . . . R. PROVINCIAE
. . . . RETAE. ET. CYRENAR. . . . . MP. VESPASIANI
. . . . AECARIS. AVG. LEG. X. PRETENS . . . . DONIS. MILITARIBVS.
. . . . B. IMP. VESPASIANO. CAESAR. . . . . . T. CAESARE. AVG. F.
. . . . ELLO. IVDAÏCO. CORONA. MVRALI VALLARI. AVREA. HASTIS. PVRIS.
. . . . EXILLIS. DVOBVS. TR. PL. PR. LEG. PROVINC. PONTI. ET. BITHYNIAE.
. . . . AECINIA. A. F. LARGA VXOR. ET
. . . . RCIA. A. F. PRISCILLA. FILIA. FECERVNT.

Elle fait l'énumération de presque tous les *dons militaires* que les généraux donnoient pour récompense aux soldats qui s'étoient distingués par quelqu'endroit. Pour les connoître tous, il faut joindre à ceux-ci les colliers, *torques*, les anneaux que l'on portoit au bras, *armillæ*, les *phaleræ*, & enfin la double ou triple paie.

Lorsqu'un général triomphoit, il les distribuoit à ses troupes dans le cirque de Flaminius.

On les portoit attachées à des piques devant le cadavre du mort dans les funérailles.

DORA, ville de Phoenicie. ΔΩΡΙΕΩΝ & ΔΩΡΑ & ΔΩΡΕΙΤΩΝ & ΔΩΡΙΤΕΙΤΩΝ.

Ses médailles autonomes sont:

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques, avec son époque, en l'honneur de Vespasien, de Trajan, d'Hadrien.

DORCADE. La chèvre sauvage, ou la gazelle, appellée *Dorcade*, étoit révérée à Coptos.

On montroit des *dorcades* dans les jeux à Rome, & les spectateurs secouant tous à la fois leurs toges, s'amusoient à les effrayer & à les faire courir de tout côté. Martial fait mention de cet amusement puéril en parlant d'une *Dorcade*, dont on devoit faire présent à un enfant pour l'amuser. (*l.* 13. 98).

Delicium parvo donabis dorcada nato :
Jactatis solet hanc mittere turba togis.

DORER. *Voyez* DORURE.

DORIEN. On attribue l'invention du mode *dorien* à Thamiris de Thrace, qui ayant eu le malheur de défier les muses & d'être vaincu, fut privé par elles de la lyre & des yeux. Pollux (*Onomast. l. IV. ch.* 10) dit que l'harmonie *dorienne* est au nombre de celles dont se servent les joueurs de flûtes. Probablement *harmonie* signifie ici autant que mode. *Voyez* MODE. Peut-être encore que Pollux entend ici par *harmonie* autant que *genre*; ce qui peut donner du poids à cette conjecture, c'est que dans la même phrase il parle d'une *harmonie sinthonique*; qu'Aristide Quintilien parle de six genres anciens, parmi lesquels se trouvent le *dorien*, le phrygien, le ionien, & le lydien, qui sont aussi dans Pollux, & qu'il n'y a pas eût de *mode sinthonique*, au lieu qu'il y avoit un *genre sinthonique*.

Le mode *dorien* étoit un des plus anciens modes de la Musique des grecs, & c'étoit le plus grave ou le plus bas de ceux qu'on a depuis appellés *authentiques* : on pourroit représenter sa fondamentale par notre *C — sol — ut*.

Le caractère de ce mode étoit sérieux & grave, mais d'une gravité tempérée, ce qui le rendoit propre pour la guerre & pour les sujets de religion.

Platon regarde la majesté du mode *dorien* comme très propre à conserver les bonnes mœurs, & c'est pour cela qu'il en permet l'usage dans sa république. Il s'appelloit *dorien*, parce que c'est chez les peuples de ce nom qu'il avoit d'abord été en usage.

DORIPE, femme d'Anius. *Voyez* ANIUS.

DORIS, fille de l'Océan & de Thétis, épousa son frère Nérée, & fut mère de cinquante Néréides. C'est une des divinités de la mer. *Voyez* NERÉE.

DORIS est aussi une des cinquante Néréides.

DORMIT. / *DORMITIO.* } Ces mots désignent des épitaphes de chrétiens, qui les employoient à la place de *mortuus* & de *mors*. En voici quelques exemples tirés du recueil de Fabretti (*p.* 552.)

IANVARIVS DORMIT
IN PACE PR KAL NOVEMB

DOMITIANUS
ANIMA SIN
PLEX DORMIT
IN PACE

VICTORA
QUAE VI
XIT ANNOS
XVIII. ET M.
VIIII. DEP. DIE
IDVS. OCT. DOR
MIT. IN PACE.

DORON. } *Voyez* PALESTE.
ΔΩΡΟΝ. }

Ce mot ΔΩΡΟΝ, gravé sur une médaille de Chio, désigne la monnoie d'argent qui avoit cours dans l'isle de Chio, de même que les mots suivans, ΑΣΣΑΡΙΑ ΔΥΟ, ΑΣΣΑΡΙΑ ΤΡΙΑ, ΟΒΟΛΟΣ, &c. qu'on trouve sur des médailles de cette même isle, désignent ses autres monnoies.

DORSANES. C'est le nom que les indiens donnoient autrefois à Hercule. (*Hesychius.*) Scaliger, & après lui Selden, (*de diis syr. synt. c. 6. p. 187.*) doutent si le nom *Desanaus*, ou selon d'autres, *Dosanaus*, que S. Jérôme, dans la chronique d'Eusèbe, donne à l'Hercule des Phéniciens, ne seroit point *Dorsanes*, parce que *Dorsanaus* & *Dorsanes* approchent assez. Quoi qu'il en soit de ce point, Selden ne paroît pas douter que le *Dorsanes* des Indes ne soit le même que le *Sandes* des Perses, qui, selon Bérose & d'autres, (dans Agathias) étoit l'Hercule de ces peuples, qui souvent sont compris sous le nom d'indiens.

Quoiqu'il soit difficile de donner l'étymologie d'un ancien mot indien, Vossius (*de idolol. l. I. c. 22.*) croit néanmoins que celui-ci peut venir du chaldéen, *dares*, qui veut dire *fouler aux pieds*. Une des principales louanges d'Hercule étoit d'abattre les tyrans & de les fouler aux pieds.

DORSO, surnom de Fabius.

DORSUALIA, couvertures de peaux d'animaux, ou de draps que l'on mettoit sur le dos des chevaux & des bœufs, soit pour tenir lieu de selles, soit pour les parer. (*Treb. Poll. Gallien. c. 8.*) *Processerunt etiam altrinsecus centeni albi boves, cornibus auro jugatis, & dorsualibus sericis discoloribus præfulgentes.*

DORURE. Les anciens ont pratiqué toutes les espèces de *dorure*, d'*étamage*, de *doublage* en or, argent, plomb & cuivre (*voyez* ces différens articles), que nous connoissons aujourd'hui; je le prouverai en détail dans ce dictionnaire, qui est le plus vaste monument élevé à leur gloire.

N. B. Il faut appliquer à l'*argenture* ce qui va être dit ici de la *dorure*, & ne pas confondre le *doublage* avec la *dorure*.

DORURE *égyptienne*.

Le comte de Caylus, (*rec. I. p. 13.*) décrivant un Osiris de bronze, de treize pouces de hauteur, fait remarquer une des plus grandes singularités de cette figure, & à laquelle elle doit sa conservation parfaite. Pour l'empêcher d'être altérée par le temps, l'ouvrier avoit pris la précaution d'enduire le bronze de tous côtés d'une couche de plâtre, épaisse d'environ une ligne, qu'il avoit ensuite *dorée*, comme on a coutume de *dorer* aujourd'hui sur cette matière. La précaution de garantir ainsi le bronze est une nouvelle preuve des soins que les égyptiens se donnoient pour faire passer à la postérité les plus petits ouvrages qui sortoient de leurs mains. On comprend aisément qu'il a été nécessaire d'introduire quelques corps, pour rendre la liaison de cet enduit plus ferme & plus solide, sur une matière telle comme le bronze, & sans tenue en beaucoup d'endroits; on s'est servi pour cet effet, de paille de riz, & elle est très-facile à reconnoître.

On voit dans la collection d'antiques de Sainte Genevieve, un sphinx égyptien, de bois de cyprès, qui conserve plusieurs traces de son ancienne *dorure*.

La *dorure* est encore visible dans plusieurs endroits des ruines de Persépolis. (*Greave, desc. des antiq. de Persep. p. 23.*)

« Pline, dit M. de Paw, (*recherches sur les égypt. tom. I. p. 219.*) attribue aux égyptiens une manière particulière de peindre sur l'argent; & si l'on prenoit ses expressions à la rigueur, il seroit fort difficile de les bien développer. Aussi a-t-on cru qu'il s'agissoit d'une espèce d'émail, ou bien d'une espèce de vernis qu'on répandoit sur les vases de ce métal, à peu près comme cette pâte noirâtre, dont est enduite la table isiaque, où on a ensuite incrusté des lames d'argent sur un fond de cuivre. Mais la table isiaque est un ouvrage exécuté en Italie, & qui n'est égyptien que par le sujet qu'il renferme ».

« On peut être certain, que la prétendue peinture, dont Pline a voulu parler, (*liv. 33. c. 9.*) n'a jamais été qu'une *dorure* faite au feu. C'est ainsi qu'on représentoit sur de grands plats d'argent la figure d'Anubis, dont la face devoit toujours être de couleur d'or ou en vermeil. Et c'est là un fait dont il n'est plus possible de douter ».

« Comme les loix, qui concernoient le système diététique, dont j'ai tant parlé dans cet ouvrage, obligeoient les égyptiens de purifier très-souvent & très-scrupuleusement les vases qui servoient au boire & au manger, ils avoient raison de n'y pas employer la ciselure, comme les grecs & les romains; mais seulement cette sorte de *dorure* dont il s'agit ici, & qui est infiniment plus propre en ce qu'elle ne sauroit receler aucune souillure ainsi que les ouvrages ciselés. Et voilà pourquoi Pline ajoute ces termes positifs: *pingitque Ægyptus, non cœlat argentum* ».

« Le comte de Caylus (*rec. d'antiqu. tom. I. p. 192.*) décrivant un fragment d'émail, qui est un échantillon de la magnificence des romains dans l'in-

térieur de leurs maisons, l'accompagne des réflexions suivantes, qui appartiennent directement aux *dorures* égyptiennes. La couleur en est d'un bleu clair, extrêmement beau, & son epaisseur est d'environ sept lignes; sa plus grande hauteur est de quatre pouces deux lignes, & sa plus grande largeur de trois pouces quatre lignes; il faisoit partie d'une incrustation dont les murailles étoient revêtues. Ces sortes d'incrustations étoient souvent enrichies d'ornemens *dorés*, pareils à ceux que nous voyons sur ce morceau. La figure est drapée, & le goût du dessein fait juger que l'ouvrage est romain. Elle représente une victoire, les ailes déployées, & tenant avec les mains une espèce de banderolle. C'est ainsi qu'elle paroît sur plusieurs médailles du temps de Septime Sévère: elle a trois pouces trois lignes de hauteur, & la tête en est presqu'effacée. Cet ouvrage devoit produire un effet magnifique. Le bleu turquin de l'émail & les ornemens *dorés*, ont encore aujourd'hui de l'éclat; mais ce n'est qu'une foible image de celui dont ils ont dû briller dans le temps qu'ils n'avoient essuyé aucun accident. Ce qui mérite encore notre attention, c'est que l'or a été mis en feuille, & a tenu sur la surface polie de l'émail, par le moyen d'un mordant, qui m'a déjà étonné plusieurs fois. Il n'est pas douteux que la pratique de *dorer* ainsi à froid ne soit très-ancienne: on la trouve exécutée en Egypte. Outre les auteurs qui en parlent, & que j'ai cités dans un mémoire lu à l'académie des belles lettres, on peut voir ce que le P. Sicard dit de l'éclat & de la conservation de ces *dorures*, mêlées avec des couleurs rouges & bleues. (*Miss. du Lev. tom. II. & VII.*) ».

« On verra ici sans doute avec plaisir l'explication de cette pratique des anciens. J'en suis redevable aux expériences & à l'amitié de M. Rouelle l'aîné, de l'académie des sciences. La simplicité de cette opération, que l'on a tant admirée sans la connoître, nous avertit de suspendre notre jugement sur les choses que nous n'avons pas examinées avec assez d'attention. Les mordans sont des espèces de vernis, de gomme, de résines, qui n'étant pas encore secs, ont la propriété de happer les corps légers qu'on leur présente. Les huiles grasses qui se dessèchent à l'air, les résines liquides, & celles qui ont besoin d'être dissoutes pour obéir au pinceau, sont les matières qui peuvent composer les mordans. On couvre légérement & également l'espace de quelques corps solides que ce soit, quand on le veut *dorer* ou colorier. Les anciens connoissoient plusieurs espèces de thérébentine, de mastic, enfin la gomme de varni, ou le sandarak, & grand nombre de résines. Tout cela pouvoit leur servir de mordant, & les mettoit en état d'en varier les combinaisons; mais les matières les plus communes se trouvoient suffisantes pour cette opération. Ce n'est point au mordant que l'on doit la durée des couleurs, c'est aux matières de ces mêmes couleurs, qui étant une fois appliquées & établies, n'ont pu se détruire, puisqu'elles sont d'une nature à n'être pénétrées ni par l'air, ni par l'humidité ».

« L'or, le bleu & le rouge sont, comme je l'ai déjà dit, les corps qui se sont conservés en Egypte durant tant de siècles: voyons par quelle raison. Rien n'est capable de détruire l'or, sur-tout quand la feuille a été employée avec une certaine épaisseur; on a pu d'ailleurs répandre ces feuilles d'or pulvérisées sur le mordant liquide, ou bien avec un pinceau imbibé de ce même mordant; & l'or aura tenu, si toute la surface a été exactement couverte: mais l'or employé de cette dernière façon, est beaucoup moins brillant. Le bleu a la même solidité que l'or; c'est une matière vitrescible naturelle, c'est l'outremer ».

« Le rouge est fait avec le cinnabre ou le *minium* des anciens. Cette matière, soit minérale, soit factice, est une combinaison du souffre & du mercure: elle est des plus durables ».

« La nature de ces couleurs les a donc mises en état de résister aux injures du temps, sur-tout dans des pays aussi chauds que la haute Egypte, & dans l'intérieur de quelques maisons de la ville de Rome. L'une & l'autre situation avoit les mêmes degrés de sécheresse, ce que nous apprenons des voyageurs, & en examinant des monumens tels que celui-ci, reste du luxe & de la somptuosité des romains ».

DORURE *grecque & romaine*.

On *doroit* anciennement, comme on le fait encore de nos jours, les figures & les panneaux des plafonds & des voûtes; & l'or d'une voûte écroulée du palais des empereurs à Rome, s'est conservé, malgré l'humidité du lieu, aussi frais que s'il ne venoit que d'être employé. Il faut en chercher la cause dans l'épaisseur de *l'or battu* des anciens; car, pour la *dorure* au feu, leur or étoit en épaisseur aux feuilles qu'on emploie aujourd'hui pour cet usage, comme six sont à un, & pour les autres *dorures*, comme vingt-deux à un, ainsi que Buonarotti nous l'a prouvé. (*Osser. sopra. all. medagl. p.* 370 — 373.) *Voy.* ci-dessus DORURE *égyptienne*.

Le comte de Caylus (*rec. III. pag.* 305.) cite un morceau de cristal de roche des romains, gravé au touret, & *doré* dans la gravure qui représente un poisson.

Plusieurs statues de bronze furent *dorées*, ainsi que nous le voyons encore, par l'or qui s'est conservé sur la statue équestre de Marc-Aurèle, sur les débris des quatre chevaux & du char, placés au fronton du théâtre d'herculanum, sur-

tout à l'Hercule du capitole & sur les quatre chevaux de Venise. (*Maffei. stat. n°.* 20.) La conservation de la *dorure* des statues, qui ont été ensévelies sous terre pendant tant de siècles, ne peut être attribuée qu'à l'épaisseur des feuilles d'or, dont on peut encore déterminer le nombre & l'épaisseur sur le cheval de Marc-Aurèle.

On ne peut voir encore, sans admiration, les bandes de bleu céleste, chargées de petites figures en or, qui existent dans les deux chambres souterraines du palais des empereurs, sur le mont Palatin, dans la villa Borghese, citées plus haut.

Dorure *du marbre*.

On voit des traces de ce luxe ridicule, mis à la mode par Néron, sur l'urne d'une nymphe, qui forme, avec un satyre, un des beaux grouppes du Museum Pio-Clementin.

Les cheveux & les draperies de quelques statues de *marbre*, offrent encore des traces d'une *dorure* qui étoit très apparente, sur-tout à la Pallas de Portici, lors de sa découverte. On trouve des têtes qui ont été entiérement *dorées*, telle est entr'autres celle de l'Apollon du capitole. Quelquefois cette *dorure* n'est pas couchée sur le plâtre, mais elle l'est immédiatement sur le marbre. Pour l'ordinaire, les anciens ne se servoient que de blancs d'œufs pour faire tenir l'or sur le *marbre*; les modernes employent l'ail pour le même objet. Ils en frottent le *marbre*, ensuite ils l'enduisent d'un stuc très-fin, sur lequel ils couchent la *dorure*. Quelques-uns se servent aussi du suc laiteux de figues; ce suc, un des plus âcres & des plus mordicans, paroît sur la figue lorsqu'elle commence à mûrir & à se détacher de sa tige.

La ville d'Aix en Provence a fourni un singulier monument de la *dorure* antique sur le *marbre*: on y a découvert une inscription de marbre, qui sans doute a servi à un tombeau, elle finit par ces mots:

IN FRONTE ♂P♂VII IN AGRO♂P♂XII.

C'est-à-dire *en face* du chemin VII. pas ou pieds, dans le champ XII. pas; les caractères bisarres sont des points tels qu'on les marquoit dans les deux, trois & quatrième siècles de notre ère.

Cette ligne prouve par l'indication des mesures, que le tombeau est antique & romain; de plus les lettres de cette dernière ligne sont *dorées*. (*Caylus 6. p.* 360.)

Dorure *fausse*.

Les anciens ont connu la *dorure* fausse, comme on le voit sur une caisse de momie. (*Caylus. rec. I. pag.* 40.) Les peintures dont cette caisse a été ornée sont presque toutes effacées, principalement sur le devant, où il ne reste qu'un peu de *dorure* & du bleu sur une épaule; & cette *dorure* n'a été faite qu'avec du cuivre.

DORYLÆUM, dans la Phrygie. ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques, en l'honneur de Marc-Aurèle, de Trajan, de Maximin, d'Hadrien.

* DORYPHORES. C'étoit chez les Perses un corps de troupes qui escortoient le char royal, lorsque le Roi alloit à la guerre. Les *Doryphores* ne recevoient point de paie comme les autres soldats; mais ils étoient nourris des viandes que l'on servoit sur la table du prince. Ils étoient vêtus de pourpre: leurs casaques étoient brodées en or, uniforme, & ils les recevoient des mains du roi.

Δορυφορὸς, porte-lances. On donnoit aussi ce nom aux personnages muets qui formoient la suite des héros & des rois sur la scène grecque ou romaine. *

DOS. Sur une pierre gravée du duc de Devonshire, qui représente l'enlèvement du *Palladium*, la statue de Minerve, placée sur une colonne, tourne le *dos* à Diomède, comme elle fit réellement, dit Strabon, pour n'être pas témoin du sacrilège. C'est ainsi que la statue de Junon à Sybaris avoit détourné la vue, selon Athénée, lorsque les sybarites, secouant le joug de la tyrannie de Thélis, massacrèrent aux pieds des autels ceux qui avoient eu part à son gouvernement. Le Poussin a employé une fiction semblable dans un dessin qui étoit chez le cardinal Albani, où Médée tue ses deux fils. Ce peintre ingénieux y a mis une statue de Minerve, qui se couvre le visage avec son bouclier, pour ne pas voir cette affreuse cruauté.

DOSA, en Assyrie. ΔΩΣΕΩΝ.

M. Combe lui attribue une médaille autonome de bronze, avec la légende ci-dessus & avec l'harpé.

DOSSENUS, surnom de la famille Rubria.

DOTO, une des Néréides dont parle Virgile au IX. livre de l'énéide. Valerius Flaccus (*argon. l. I. v.* 134.) en a fait aussi mention.

DOUBLAGE des vaisseaux.

Léon-Baptiste Alberti, dans son traité d'architecture, (*liv.* 5. *chap.* 12.) s'exprime ainsi d'après une ancienne traduction françoise.

« Dans

« Dans le tems que je faisois travailler près du lac de Riccia, on découvrit le navire qu'on appelle le *Trajon*. Il avoit demeuré au fond de ce lac plus de 1300 ans. En le considérant avec attention, je remarquai que ses planches de pin & de cyprès étoient encore dans leur entier. Ce vaisseau avoit le dehors tout bâti d'ais doubles, enduits de poix résine de Grèce, calfatés de morceaux de toile, & couverts de grandes plaques de plomb, qui étoient attachées avec des clous de cuivre ». M. de Fougeroux, de l'académie des sciences, m'a communiqué cette citation.

Doublage d'or & d'argent. *Voy.* Doublé.

DOUBLÉ d'or, ou d'argent. Dans quelques pays on appelle *plaquer* ce procédé. Il est très-différent de l'*étamage* (*voyez* ce mot), & de la *dorure* ou *argenture* faites à chaud avec l'*or* ou l'*argent* réduits en poudre, & mêlés avec des sels, appellées par les ouvriers *argent fondu*. Pline qui attribue l'invention de l'*étamage* aux gaulois, leur attribue aussi celle de l'*argenture*, dont le procédé est analogue à celui de l'*étamage*. « C'est, » dit-il, (*l.* 34. *c.* 12.) une invention des gaules » que de couvrir, à l'aide du feu (*incoquitur*) » les ouvrages de cuivre avec le plomb blanc » (*l'étain*) fondu, jusqu'à le rendre difficile à » distinguer de l'argent même; ils les appellent » *incoctilia*. Les gaulois ont aussi réussi à couvrir » d'argent de la même manière les harnois de » chevaux & les mors des bêtes de somme.... » C'est dans la ville d'Alexia (Alise-en-Auxois) » qu,il ont commencé. Les habitans du Berri » ont eu la gloire de perfectionner ce procédé; » car ils l'ont appliqué aux chars & aux chariots: » ce vain luxe a été poussé jusqu'à dorer même » & argenter de cette manière de petites statues ».

Les mots *simili modo* répétés deux fois dans ce passage, après le procédé de l'*étamage*, déterminent l'*argenture* & la *dorure*, dont il est question, à l'*argent fondu*, & excluent le *doublé* dont je vais traiter dans cet article.

Les antiquaires ont connu de tous temps les médailles fourrées, c'est-à-dire, des médailles faites d'un métal commun, & recouvertes de deux feuilles de métal riche; mais ils se sont plus occupés à découvrir leur usage, que le procédé de leur fabrication.

On trouva dans les fouilles d'Herculanum plusieurs vases *doublés* d'argent, & M. Fougeroux les décrivit le premier (*antiquit. d'Hercul. p.* 81. 1770.) en ces termes:

« Tous les vases, comme casseroles & chauderons, qui servoient pour la cuisine, étoient garnis en dedans d'une couche d'argent. Nous étamons le cuivre; les anciens l'argentoient. Cette remarque n'a point échappé à M. de la Condamine. C'est une précaution sage que des exemples funestes & trop communs de nos jours devroient rappeller, il est décidé que l'étain n'est pas un métal sain, & il ne dure que peu de temps, lorsqu'on l'emploie à étamer les ustenciles de cuisine. Ceux que l'on a trouvé argentés, qui se sont bien conservés, & que le vert-de-gris semble n'avoir pas attaqué, pourroient donner des connoissances sur les moyens plus sûrs & plus durables que les anciens employoient pour couvrir le cuivre & l'argenter. Il semble que nous les ayons perdu, ou au moins que nous ne les possédions pas aussi parfaitement que les romains ».

Si cet académicien eût pu observer ces ustensiles & les examiner de près, il y auroit sans doute reconnu le *doublé* ou *plaqué*. J'ai été plus heureux, comme on va le voir dans l'extrait d'un rapport fait en cette année 1788, à l'académie des inscriptions, le 17 juin, & à l'académie des sciences, le 5 juillet.

« MM. l'abbé Haüi & Baumé, de l'académie des sciences, s'étant adressé à l'académie des inscriptions & belles-lettres pour avoir des éclaircissemens sur le goût du travail & le tems de la fabrique d'un plateau trouvé en Bourbonnois, près l'ancien château de Chantelle, l'académie a nommé commissaires M. l'abbé le Blond & moi: voici le résultat de nos recherches ».

« Il y a tout lieu de croire que ce monument est antique. On sait que les romains employoient, même dans les plus beaux jours de leur gloire, des grecs, pour l'exercice des arts qui dépendent du dessin, tels que l'Architecture, la Peinture, la Sculpture, la Gravure & la Ciselure. C'est pourquoi il y auroit de la témérité à donner à un artiste romain, plutôt qu'à un grec, ce monument. Les romains régnèrent long-temps dans les Gaules; mais les phocéens y avoient fondé Marseille & quelques autres villes méridionales, avant les conquêtes de Jules César ».

« Les médailles de Marseille prouvent, par leur travail, que les Phocéens transportèrent les arts dans cette partie des Gaules. Ce précieux germe y produisit des rejettons, qui s'étendirent le long des deux rives du Rhône & dans l'Auvergne même. On trouve en effet dans Pline qu'un sculpteur éleva à Clermont une statue colossale de Mercure, du prix de 400,000 sesterces. Observons que les romains prirent des grecs & des rhodiens en particulier ce goût pour les colosses; & que le nom du sculpteur de Clermont est un nom grec, il s'appelloit Zénodore. La prudence nous défend donc d'attribuer ce plateau à des romains plutôt qu'à des artistes grecs, ou aux derniers plutôt qu'aux premiers; mais l'élégance des ornemens en atteste l'antiquité ».

« Ces ornemens consistent dans une bordure chargée d'animaux, de masques, & d'attributs des fêtes de Bacchus, traités de relief. Quatre masques partagent cette bordure en quatre divisions, qui comprennent chacune trois animaux & quelques symboles ».

« La nature des ornemens de ce plateau indique son usage; il étoit destiné à servir des fruits ou des raisins. C'étoit aussi la destination d'un plateau d'argent trouvé il y a peu d'années auprès de Toulouse, & envoyé à M. Portal, de l'académie des sciences. Ce plateau, ainsi qu'une petite coupe trouvée dans le même endroit, étoit orné d'une bordure, formée de même par des masques & des attributs bachiques. Le travail de ces deux morceaux étoit véritablement antique & d'un bon style ».

« Après ces observations sur le goût des ornemens du plateau, il est inutile de réfuter sérieusement l'opinion de ceux qui ont fixé sa fabrique au siècle du connétable de Bourbon, seigneur de Chantelle; c'est-à-dire, au XVI. siècle de notre ère, quatorze ou quinze cents ans plus tard que sa véritable époque ».

La partie méchanique de ce monument mérite une attention particulière, parce qu'elle annonce chez les anciens la pratique familière d'un art, ou procédé que les anglois n'ont exercé que depuis un demi-siècle, & les françois seulement depuis douze ou quinze années. C'est du *plaqué* ou *doublé* que nous voulons parler. Le plateau antique dont nous sommes occupés n'est point étamé, pratique dont Pline (*l. xxxiv.*) attribue l'invention aux gaulois : il n'est pas non plus simplement argenté avec un amalgame d'argent & de mercure, mais il est de cuivre rouge, doublé d'argent. La feuille du métal riche qui recouvre le cuivre est aussi mince que le clinquant, & cependant elle s'étendoit sur toutes les parties du cuivre, soit plates, sois traitées de relief. Les ornemens ne sont point repoussés, c'est à dire, convexes en dessus, & concaves en dessous; ils ne s'annoncent par aucune dépression sous le plateau; il est donc évident que ce plateau, moulé d'abord en cuivre pur, recouvert ensuite de deux feuilles d'argent, a été frappé dans une matrice, & par des procédés analogues à ceux qu'employent aujourd'hui les sieurs Tugot & Daumy, ces ingénieux artistes, que l'académie des sciences a encouragés par son approbation, & le gouvernement par une protection signalée.

L'adhérence de la mince feuille d'argent au cuivre est si forte, qu'elle a résisté en plusieurs endroits, & au coup de feu que les paysans qui croyoient le plateau d'argent massif lui ont donné dans l'espoir de le fondre, & à l'acidité du vinaigre, dans lequel son dernier possesseur l'a laissé plongé pendant quelque temps.

Nous avons parlé du *doublage* de ce plateau, parce qu'il nous a mis à même de juger par analogie les ustensiles antiques de cuivre doublés d'argent, trouvés à Herculanum, décrits en 1770 par M. Fougeroux, de l'académie des sciences, & dans les environs de Lyon, &c. que nous ne connoissons que par les récits des voyageurs. Il est d'ailleurs bien agréable pour ceux qui font de l'antiquité une étude constante, de donner une nouvelle preuve de la multiplicité des connoissances que les anciens possédoient dans les arts méchaniques ainsi que dans les arts libéraux.

DOUBLE TÊTE.

Quoique Ovide ait dit à Janus :

Jane biceps anni tacite labentis origo,
Solus de superis, qui tua terga vides.

On trouve cependant que Junon Patulcia & plusieurs hermès, ont été représentés à deux visages.

Les anciens avoient des portes dont les battans s'ouvroient à volonté en dedans ou en dehors; ils en avoient aussi qui n'étoient fermées que par un rideau; dans ces deux cas, des gaînes chargées de bustes à *double tête*, & placées dans l'épaisseur des pied-droits, faisoient un ornement commun au dedans & au dehors. C'est de là sans doute qu'est venue la multiplicité des bustes à *double tête*.

DOUBLE MANTEAU. *Voyez* DIPLOIS.

DOUBLES (lettres). *Voyez* GÉMINÉES (lettres).

DOULEUR, fille de l'érèbe & de la nuit, selon Cicéron; ou de l'air & de la terre suivant Hygin.

ΔΟΥΣΑΡΙΑ, fêtes ou jeux institués en l'honneur de Bacchus. Il en est fait mention sur une médaille de Philippe & de Trajan Dece, frappée à Bostra, publiée par Pellerin.

DRACHME, denier, ancien poids de l'Asie & de l'Égypte.

Elle valoit en poids de France, 43 grains $\frac{1}{4}$, selon M. Paucton.

Elle valoit en poids des mêmes pays,

2 grammes.
ou, 4 oboles féminites.
ou, 6 danics.

ou, 8 kikkabos.

ou, 12 kérations.

ou, 24 chalcous.

ou, 48 sitations.

Drachme, denier, monnoie ancienne de l'Égypte & de l'Asie.

Elle valoit, selon M. Pauƈton, en monnoie aƈtuelle de France, $\frac{5168}{100000}$ de liv.

Elle valoit en monnoie des mêmes pays,

2 rébiites.

ou, 5 gérah.

ou, 6 méhah.

ou, 12 pondion.

ou, 24 phollis.

ou, 96 kodrantes.

ou, 192 pérutah.

Drachme, denier, zuz, mith-calos, fève d'Égypte, ancien poids de l'Asie & de l'Égypte.

Elle valoit en poids de France, $\frac{47}{100000}$ de livre, selon M. Pauƈton (*Métrologie*).

Drachme, poids & monnoie des grecs.

Elle valoit en poids de France, selon M. Pauc-ton, (*Métrologie*) 84 grains $\frac{4}{5}$, & en monnoie 1 livre.

Elle valoit en poids & monnoie des grecs,

6 oboles.

ou, 36 chalcous.

On trouve une médaille d'argent de Néron, avec le mot ΔΡΑΧΜΗ, qui prouve que le denier romain étoit de la même valeur que la *drachme*.

Plusieurs anciens écrivains ont employé indifféremment le denier pour la *drachme*.

»DRAGON. Au nom de *dragon*, dit M. le comte de la Cépède (*quadrup. ovipares de l'histoire naturelle de M. le comte de Buffon*) l'on conçoit toujours une idée extraordinaire. La mémoire rappelle avec promptitude tout ce qu'on a lu, tout ce qu'on a oui dire sur ce monstre fameux; l'imagination s'enflamme par le souvenir des grandes images qu'il a présentées au génie poétique : une sorte de frayeur saisit les cœurs timides, & la curiosité s'empare de tous les esprits. Les anciens, les modernes ont toujours parlé du *dragon*. Consacré par la religion des premiers peuples, devenu l'objet de leur Mythologie, ministre des volontés des dieux, gardien de leurs trésors, servant leur amour & leur haine, soumis au pouvoit des enchanteurs, vaincu par les demi-dieux des temps antiques, entrant même dans les allégories sacrées du plus saint des recueils, il a été chanté par les premiers poètes, & représenté avec toutes les couleurs qui pouvoient en embellir l'image : principal ornement des fables pieuses, imaginées dans des temps plus récens, dompté par les héros, & même par les jeunes héroïnes, qui combattoient pour une loi divine; adopté par une seconde Mythologie, qui plaça les fées sur le trône des anciennes enchanteresses, devenu l'emblême des aƈtions éclatantes des vaillans chevaliers, il a vivifié la Poésie moderne, ainsi qu'il avoit animé l'ancienne; proclamé par la voix sévère de l'histoire; par-tout décrit, par-tout célébré, par tout redouté, montré sous toutes les formes, toujours revêtu de la plus grande puissance, immolant ses viƈtimes par son regard, se transportant au milieu des nuées avec la rapidité de l'éclair, frappant comme la foudre, dissipant l'obscurité des nuits par l'éclat de ses yeux étincelans, réunissant l'agilité de l'aigle, la force du lion, la grandeur du serpent (il y a des serpens qui ont plus de quarante pieds de long. *Ovipares, tom. I.*) présentant même quelquefois une figure humaine, doué d'une intelligence presque divine, & adoré de nos jours dans de grands empires de l'Orient. Le *dragon* a été tout, & s'est trouvé par-tout, hors dans la nature. Il vivra cependant toujours, cet être fabuleux, dans les heureux produits d'une imagination féconde. Il embellira long temps les images hardies d'une Poésie enchanteresse : le récit de sa puissance merveilleuse charmera les loisirs de ceux qui ont besoin d'être quelquefois transportés au milieu des chimères, & qui desirent de voir la vérité parée des ornemens d'une fiƈtion agréable : mais à la place de cet être fantastique, que trouvons-nous dans la réalité? Un animal aussi petit que foible, un lézard innocent & tranquille, un des moins armés de tous les quadrupèdes ovipares, & qui, par une conformation particulière, a la facilité de se transporter avec agilité, & de voltiger de branche en branche dans les forêts qu'il habite. Les espèces d'ailes dont il a été pourvu, son corps de lézard, & tous ses rapports avec les serpens, ont fait trouver quelque sorte de ressemblance éloignée entre ce petit animal & le monstre imaginaire dont nous avons parlé, & lui ont fait donner le nom de *dragon* par les naturalistes».

Cet animal fabuleux tenoit beaucoup du serpent quant à la forme; au reste, chaque poète a décrit ceux dont il parloit, ainsi qu'il a plu à son imagination. Cet animal ne dormoit jamais; c'est pourquoi on lui confioit la garde des choses précieuses. Il étoit consacré à Minerve, pour marquer, dit-on, que la véritable sagesse ne s'endort jamais : il étoit aussi consacré à Bacchus;

pour exprimer les fureurs de l'ivresse ; & à Mars, pour exprimer celles de la guerre. Plutarque le donne encore pour attribut aux héros.

DRAGON d'Aulide. Tandis que la flote des grecs s'assembloit dans le port d'Aulide, dit Homère, & qu'on offroit aux dieux des sacrifices à l'ombre d'un platane, un horrible *dragon*, marqueté de taches de sang, envoyé par Jupiter, se glissant de dessous l'autel, monta rapidement sur le platane au haut d'une branche, où étoient huit petits passeraux, cachés sous des feuilles avec leur mère : il les dévora tous; & après ce cruel repas, il fut tout d'un coup changé en pierre. Ce prodige épouvanta tous les grecs; mais Calchas en tira une augure favorable : comme ce *dragon*, dit-il, a dévoré les huit passeraux & leur mère, nous serons autant d'années à combattre contre les troyens, & la dixième année nous nous rendrons maîtres de leur ville. Pourquoi, dit Cicéron (au liv. 2. de la divination), conjecturer plutôt le nombre d'années, que celui des mois & des jours ? Quel rapport y a-t-il entre des oiseaux & le cours des années ?

DRAGON d'Anchise. Pendant qu'Énée faisoit des libations aux manes de son père Anchise, il sortit du tombeau un *dragon* énorme, dont le corps formoit mille replis tortueux, & dont le dos étoit couvert d'écailles jaunes & azurées. Ce serpent fit le tour du tombeau & des autels, se glissa entre les vases & les coupes, goûta de toutes les viandes offertes, & rentra ensuite dans le fond du sépulcre, sans faire aucun mal aux assistans. Virgile dit qu'Énée prit ce *dragon* pour un génie attaché au service d'Anchise.

DRAGON de Cadmus. *Voyez* CADMUS.

DRAGON de Delphes. Un *dragon* gardoit l'antre d'où Thémis prédisoit les choses futures ; &, selon quelques mythologues, c'étoit le *dragon* lui-même qui y prononçoit les oracles.

Apollon venant à cet antre, tua à coup de flèches le *dragon* qui lui en fermoit l'entrée, & s'empara de l'oracle. *Voyez* DELPHES.

DRAGONS de Cérès. Le char de cette déesse étoit tiré par deux *dragons* ailés, qui la transportèrent en peu de temps par toute la terre, lorsqu'elle chercha sa fille Proserpine.

DRAGONS de Médée. Cette princesse étoit portée par les airs, dans un char tiré par des *dragons* ailés. *Voyez* MÉDÉE.

DRACONIBUS. Murotori (106. 4. *Thes. inscript.*) rapporte l'inscription suivante, qui pourroit être relative aux serpens que l'on adoroit à Lanuvium. (*Aelian. XI. 16.*)

CARPUS. AUG. L.
PALANTIANUS
SANCTIS
DRACONIBUS.
D. D.

DRAGONS. DRAGONAIRES. *DRACONARII.* } Les barbares, c'est-à-dire, tous les peuples, excepté les romains, portoient dans leurs armées des enseignes d'une forme singulière & effrayante. Ce furent pour l'ordinaire des *dragons* ou serpens ailés. Curopalate (*de offic. Constantini*) dit que Cyrus, ayant vaincu les assyriens, adopta leur tunique ou vêtement militaire, & leurs étendards figurés en *dragons*. Suidas en attribue de semblables aux indiens & aux scythes. Les daces, voisins des scythes, n'en avoient pas d'autres, comme on le voit sur le monument éternel de leur défaite, la colonne trajane. Ce fut vers le temps de cette victoire de Trajan, ou peu après, que les romains prirent aussi des *dragons* pour enseignes; & Vegèce (II. 13.) qui écrivoit sous l'empereur Valentinien le jeune, dit que chaque cohorte avoit son *dragonaire* qui marchoit au combat chargé d'un *dragon : dracones per singulas cohortes à draconariis feruntur ad prælium.* Les principaux, ou les chefs des *dragonaires*, marchoient auprès du prince ; on les reconnoissoit à leurs *dragons* faits d'étoffe de pourpre, liés au haut des piques dorées & ornées de poil, ouvrant démésurément la gueule, pour recevoir le vent (*Ammian. XVI.* 10. & 12.) qui faisoit jouer & flotter leurs longues queues peintes de différentes couleurs.

Les *dragons* étoient brodés sur des étoffes de coton, *in linteo depicti* (*Tertullian. Apologet. c.* 16.) ou de soie & de pourpre. Leur tête étoit de métal, & le vent s'engouffrant dans leur vaste gueule, agitoit leur langue, enfloit leur col, & les faisoit paroître sifflant comme de véritables serpens, afin d'effrayer les ennemis. C'est ainsi que Sidoine peint les *dragons* (*Carm. V. n.* 409.) :

. . . . Textilis anguis
Discurrit per utramque aciem, cui guttur adactis
Turgescit zephyris.

On reconnoissoit les *dragonaires* à leur collier d'or. Prudence (περὶ στεφ. 1. 64.) décrivant le supplice des martyrs Démétrius & Chelidonius,

qui étoient *dragonaires*, dit qu'on leur arracha le collier, marque de leur emploi :

Ite signorum magistri : & vos tribuni abscistite.

Aureos auferte torques. . . . .

DRAP.
DRAPERIE.
DRAPÉE. } *Voyez* ESPERANCE, NEMESIS & VICTOIRE.

Græca res est nihil velare ; at contra Romana ac militaris thoraces addere. (*Plin.*)

Mariette observe (*tom.* I. 66.) que la plupart des statues que les grecs nous ont laissées sont ordinairement nues. « S'ils employoient, dit-il, quelque *draperie*, elle ne cachoit qu'une très-petite partie de la figure. Ils regardoient les vêtemens comme une suite de besoins attachés à la condition humaine ; & sur ce fondement, ni les dieux, ni les hommes célèbres, qui participoient, selon eux, de la divinité, ne devoient paroître que nuds. De là vient que sur leurs pierres gravées, ainsi que sur leurs autres monumens, on trouve si peu de figures entiérement vêtues ; mais lorsqu'il s'y en rencontre, ne faut-il pas convenir qu'elles sont *drapées* de la plus grande manière, & que ces *draperies* offrent quelque chose d'aussi parfait que le nud des plus belles statues grecques ?........ Dans toutes ces gravures, les étoffes dont l'artiste a couvert les figures sont simples & légères ; elles sont jettées avec grace & ne reçoivent d'ornement que de la façon dont elles sont agencées. Il n'y paroît rien de trop recherché dans le choix, non plus que dans l'ordre des plis ; ceux-ci sont en petit nombre ; sans trop de symétrie, ils marquent le nud, & loin de faire perdre à la figure quelque chose de l'élégance de ses proportions, ils contribuent à en indiquer tous les mouvemens. On croit voir la nature telle qu'elle s'est offerte à l'artiste, sans pouvoir imaginer qu'il y ait rien ajouté du sien ».

Le drap, sur les figures antiques, se distingue facilement de la toile & des autres étoffes légères.

Un artiste françois, qui n'a remarqué sur le marbre que des étoffes fines & transparentes, (*Falconet, réflex. sur la Sculp. p.* 52. 58.) ne s'est rappellé que la Flore Farnèse & quelques autres figures habillées de drap.

Mais on peut assurer hardiment, dit Winkelmann, (*hist. de l'art. liv. IV. ch.* 5. §. *I. d.*) qu'il s'est conservé autant de statues de femmes vêtues d'étoffes de laine, que de statues ajustées de *draperies* légères. Le *drap* est très-reconnoissable à l'ampleur de ses plis, ainsi qu'aux ruptures qu'il contractoit lorsqu'on le plioit dans des presses après l'avoir lavé & foulé.

« Quant, ajoute le même savant antiquaire » (*ibid.* §. *III.*) au dessin des figures *drapées*, la finesse du tact & la délicatesse du sentiment, y ont moins de part que la justesse du discernement & l'étendue du savoir, tant pour l'observer & l'enseigner, que pour l'imiter & le pratiquer. Cela n'empêche pas que cette partie de l'art n'offre encore des objets de recherches non moins intéressans pour le connoisseur que pour l'artiste. La *draperie* est au nud, ce que l'expression est à la pensée ; & nous avons souvent moins de peine à trouver la pensée que l'expression, ou la vraie tournure de la pensée. Comme dans les premiers temps de l'art on faisoit plus de figures *drapées* que de figures nues, & que cette maxime étoit si générale dans les plus beaux siècles de la Grèce par rapport aux figures de femmes, qu'on peut compter cinquante figures *drapées* contre une nue ; il étoit naturel que les artistes de tous les tems ne s'attachassent pas moins à bien rendre l'élégance de la *draperie* que la beauté du nud. On chercha le gracieux, non-seulement dans les attitudes & les actions, mais aussi dans les habits & dans les ajustemens. En effet, les graces les plus anciennes étoient représentées vêtues. S'il suffit aujourd'hui à l'artiste de bien étudier quatre ou cinq des plus belles statues sans *draperie* pour bien saisir la beauté du nud, il a besoin de chercher l'élégance de la *draperie* dans cent figures habillées. Il est même très-rare de trouver une statue *drapée* qui ressemble à une autre pour l'ajustement, tandis qu'il n'y a rien de plus ordinaire que de trouver des statues nues d'une ressemblance parfaite : telles sont en grande partie les statues de Vénus. Il en est de même des statues d'Apollon : la plupart semblent avoir été exécutées d'après un seul modèle, comme l'attestent trois statues semblables de ce Dieu, à la villa Médicis, & une autre au capitole. La même remarque est aussi applicable à la plupart des jeunes satyres. Je dirai donc que le dessin des figures drapées peut être nommé à juste titre une partie essentielle de l'art. Peu d'artistes modernes sont exempts de critique par rapport à l'habillement de leurs figures ; ceux du siècle passé ont tous péché contre cette partie, le seul Poussin excepté ».

« Les modernes, dit le comte de Caylus, sont dans l'habitude de regarder comme des toges toutes les *draperies* un peu amples, dont les figures romaines sont vêtues. Quand les monumens représentent des hommes d'un certain âge, on leur accorde promptement les honneurs consulaires ; & si les *draperies* sont moins étendues, & qu'elles laissent un plus grand nombre de parties du corps découvertes, les figures prennent aussi-tôt le nom de philosophes ; telle est l'opinion ordinaire : on a tort de donner légérement ces sortes de dénominations ; mais il faut convenir aussi que

tres-souvent il est presque impossible de déterminer l'objet de ces figures ».

DRAPEAU. Les anciens n'avoient pas de *drapeaux* faits comme les nôtres. Les leurs étoient faits comme des bannières des églises, c'est-à-dire, que le drap ou l'étoffe n'étoit point clouée par un des côtés du quarré à la lance, mais suspendue par deux de ses coins : tel est le *labarum* sur les médailles.

DREPANUM, en Sicile. ΔΡΕ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRRR. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

DRIMAQUE, esclave fugitif, s'étant retiré sur une montagne, ramassa d'autres gens de sa sorte, avec lesquels il ravageoit l'isle de Chio, & faisoit de grands maux aux insulaires : pour se délivrer d'un si fâcheux voisin, ils mirent sa tête à prix. *Drimaque*, qui étoit déjà avancé en âge, aimoit un jeune homme de sa compagnie; & voulant lui procurer cette grande récompense, que ceux de la ville vouloient donner à celui qui apporteroit sa tête, lui disoit sérieusement : je suis avancé en âge, j'ai déjà assez vécu, coupe moi la tête, porte-la à ceux de la ville, tu auras de quoi vivre assez heureusement le reste de tes jours : je me prive volontiers du peu de vie qui me reste, pour rendre la tienne heureuse. Le jeune homme s'en défendit d'abord, mais il fut si pressé par *Drimaque*, qu'il lui coupa la tête, la porta à la ville, & en eut la récompense promise. Les insulaires, charmés de la générosité de *Drimaque*, lui bâtirent un temple, & le déifièrent sous le nom de *héros pacifique*. Les voleurs le regardoient comme leur Dieu, & lui apportoient les dîmes de leurs vols & brigandages. C'est Athénée qui raconte cette histoire. *Drimaque* fut aussi nommé *Euménès*.

DRIOPE. *Voyez* DRIOPE.

DROIT italique. *Voyez* ITALIQUE.

DROIT latin. *Voyez* LATIN.

DROITE (main). *Voyez* MAIN.

DROMÉE. C'est le nom d'un mois des anciens crétois, duquel il est parlé dans les marbres d'Arondel, *p.* 117, & dans les inscriptions de Reinesius, *p.* 491. Prienus en parle aussi sur l'apologie d'Apulée. (59. *Febr. Menol. p.* 49.); mais on ne sait quel mois c'étoit.

DROMEUS.
DROMONARII.
DROMONES.
ΔΡΟΜΟΝΕΣ.

On appelloit *dromones*, *δρόμωνες*, des bâtimens de transport, & en particulier ceux qui approvisionnoient l'Italie de bled, du temps de Cassiodore (*variar. lect. V.* 16) : *decrevimus mille dromones fabricandos assumere : qui & frumenta publica possint convehere, & adversis navibus, si necesse fuerit, obviare.* On voit dans ce texte que les *dromones* pouvoient être mis en état de défense contre les pirates. Les matelots qui les montoient étoient appellés *dromonarii.* (*ibid. IV.* 15.)

DRUANTILLA Augusta, peut-être femme du tyran Regalien. Khell, dans son supplément aux empereurs de Vaillant, a publié des médailles de cette princesse inconnue. La fabrique des quatre médailles d'argent de cette femme, qu'a vues M. Neumann, ressemble à celle des médailles de Gallien.

DRUIDES. C'étoient chez les anciens gaulois les principaux ministres de la religion, qui avoient sous eux un grand nombre de ministres subalternes, tels que les *bardes*, les *eubages*, les *vates*, les *sarronides.* Ils menoient une vie fort retirée & fort austère, du moins en apparence. Cachés dans le fond des forêts, ils n'en sortoient que rarement; & c'étoit-là que toute la nation alloit les consulter. Ils avoient plusieurs collèges répandus dans toutes les provinces des gaules, où ils étoient chargés de l'éducation de la jeunesse. Le premier & le plus considérable de ces collèges étoit celui du pays Chartrain : c'étoit-là que résidoit le chef suprême des *druides :* c'étoit dans les bois de cette contrée que s'offroient les grands sacrifices, & où se faisoient toutes les grandes cérémonies que prescrivoit la religion. Après ce collège, celui de Marseille étoit le plus renommé, sur-tout le bois où s'assembloient les *druides.* La description qu'en fait Lucain, (*lib.* 3, *v.* 399.) lorsqu'il raconte comment César le fit abattre, inspire je ne sais quelle frayeur religieuse, qui frappe & qui saisit. Leur autorité étoit si grande, même dans le civil, qu'on n'entreprenoit aucune affaire sans les consulter auparavant. Ils présidoient aux états, résolvoient la guerre ou la paix à leur gré, déposoient les magistrats & mêmes les rois, quand ils n'observoient pas les loix du pays : la justice ne se rendoit que par leur ministère; & ceux qui refusoient de se rendre à leurs décisions, étoient frappés d'anathême; tout sacrifice leur étoit interdit, & le reste de la nation les regardoit comme des impies, qu'on n'osoit même fréquenter. Afin que leur doctrine ne fût connue de personne, & qu'elle parût plus mystérieuse, non-seulement aux étrangers,

mais aux gaulois mêmes, les *druides* n'écrivoient rien, mais ils chargeoient leur mémoire & celle de leurs disciples, d'un nombre prodigieux de vers obscurs, qui contenoient leur théologie, & dont ils ne donnoient l'explication qu'avec les plus grandes réserves. Ils s'adonnoient à l'astrologie, à la divination, à la magie, & à tous les prestiges qui l'accompagnent; ils faisoient croire aux peuples qu'ils avoient le pouvoir de se transformer en différentes figures, d'aller à leur gré au milieu des airs, & de faire toutes les autres folies des magiciens les plus experts. Mais de toutes leurs superstitions, la plus cruelle étoit celle qui les portoit à immoler à leurs dieux des victimes humaines, ou de s'en servir pour pratiquer la divination. Diodore (*liv.* 5.) dit qu'ils immoloient un homme, en lui perçant le corps au dessus du diaphragme : l'homme tombé, ils établissoient leur divination sur sa chûte, sur sa palpitation, sur le sang qui couloit, & sur les mouvemens qu'il faisoit, ayant, disoient-ils, des expériences sûres pour cela. *Voy.* GUI *de Chêne.* SAMOLUS, FELAGES, SERPENT, VERVAINE.

Tibère (*Plin.* 31. 1.) & Claude (*Sueton. c.* 26. *n°.* 14.) firent tous leurs efforts pour détruire les *druides* & leurs sacrifices sanglans; le premier les détruisit dans Rome, où ils s'étoient introduits depuis les conquêtes de César, & le second dans toutes les Gaules. Il est cependant encore fait mention des *druides* dans Lampridius, sous le règne de Sévère-Alexandre (*c.* 60.), & dans Vopiscus sous celui d'Aurélien (*c.* 44.).

Strabon (IV.) nous apprend que l'attribut distinctif des *druides* étoit un collier d'or.

DRUIDESSES. Les femmes des druides partageoient la considération qu'on avoit pour leurs maris, & s'ingéroient comme eux, non-seulement dans les affaires politiques, mais encore dans celles de la religion. Il y avoit des temples dans les Gaules dont l'entrée étoit interdite aux hommes : c'étoient les *druidesses* qui y ordonnoient & y régloient tout ce qui concernoient les sacrifices & les autres cérémonies de la religion. Mais elles avoient sur-tout la réputation de grandes devineresses; & quoique les druides s'en mêlassent quelquefois, ils en avoient presqu'entiérement abandonné la fonction à leurs femmes, soit qu'elles y fussent plus habiles, ou qu'elles sussent mieux tromper. On venoit de toutes parts les consulter avec une grande confiance : des empereurs mêmes, quand ils furent maîtres des Gaules, y eurent quelquefois recours, au rapport des historiens. Alexandre Sévère, avant de partir pour une expédition, de laquelle il ne revint point, alla consulter une *druidesse*, qui lui dit, en langue gauloise, selon Lampride : *allez, n'espérez point la victoire, & ne vous fiez pas à vos soldats.* En effet, il fut assassiné dans cette campagne. Dioclétien n'étant que simple officier dans les Gaules, s'amusoit à compter sa dépense, lorsque son hôtesse lui dit : *Seigneur, vous êtes trop avare.* Hé bien, répondit Dioclétien, *je serai libéral quand je serai empereur. Vous le serez*, dit brusquement la *druidesse, après que vous aurez tué un sanglier, cum aprum occideris.* Dioclétien entendit le mot *aprum* d'un sanglier, & pour cela chassa souvent au sanglier : mais l'oracle regardoit *Aper*, beau-père de Numérien. Dioclétien le fit mourir & devint empereur. Outre les *druidesses*, femmes des druides, il y en avoit qui vivoient dans le célibat, c'étoient les vestales des Gaules, & d'autres qui, quoique mariées, demeuroient régulièrement dans les temples, qu'elles desservoient, hors un seul jour de l'année, qu'il leur étoit permis d'avoir commerce avec leurs époux.

DRUNCAIRE, ou DRUNGAIRE, nom d'office & de dignité dans l'empire de Constantinople, *drungarius*. Ce nom signifie commandant, chef. Le grand *drungaire* étoit une charge considérable. Il y en avoit deux; celui qu'on appelloit *drungarius bigla*, & le *drungaire* de la flotte. Le premier étoit le commandant des veilles ou gardes de la nuit. Il servoit dans les armées de terre sous le grand *domestique* (*l.* 1. *tit. de aff. præf. vigil.*). Il est marqué dans la vie de Sainte Théodose, impératrice, que le *drungaire* des veilles étoit son frère. (*Bolland. acta sanct. feb. tom. II. p.* 555). Le *drungaire* de la flotte étoit sous le grand duc qui commandoit l'amiral, le protocomte, les *drungaires* & les comtes. Meursius remarque que cette charge passa de la flotte aux armées de terre. Sous le grand *drungaire* de la flotte, il y en avoit un autre qu'on appelloit second *drungaire*, & dont Anne Comnène parle. (*Alexia. l. XIII. p.* 369). *Voyez* Codinus, de officiis Const. c. 16. n°. 4, 5, 6 & 7. Le P. Goar dans ses notes sur cet auteur. Meursius, *glossar.* du Cange, Fabret, gloss. de Cedrenus, & de Constantin Manasses.

DRUNGE. Corps de troupes ainsi appellé dans l'empire romain; partie d'une armée. *Drungus*. Ce nom, comme il paroît par Végèce, (*l. III. c.* 16.) ne se dit d'abord que des troupes étrangères & ennemies : ensuite, dans l'empire d'Orient ou de Constantinople, on le dit des troupes mêmes de l'empire, & l'on fit le mot Δρύγγος. Il revenoit à peu près à ce que nous appellions régiment ou brigade, ou quelque corps semblable. Leunclavius dit que le *drunge* n'étoit pas de moins de 1000 hommes, ni de plus de 4000. Il dit aussi que Δρύγγος chez les grecs modernes, signifie le bâton, qui est la marque d'un office ou d'une dignité, comme *agla* chez les turcs, & que ce nom vient peut-être du latin *truncus*, tronc, parce que ce bâton, ce sceptre, étoit un tronc, & s'appelloit

truncus : mais il paroît par Végèce que *drungus* est un mot barbare & non latin. Spelmann croit qu'il est saxon, parce qu'encore à présent *throng* en anglois, signifie une grande multitude, une grande troupe d'hommes assemblés. Saumaise croit que ce mot s'est fait de ῥύγχος, qui signifie bec, d'où le vulgaire en grec a fait δροῦγγος, pour signifier un bataillon, un grand nombre de soldats disposés en bec, ou de sorte qu'ils se terminoient en pointe, & que pour cette raison on appelloit δροῦγγος, bec, ainsi qu'on les a appellés *tête de porc*, comme le témoigne Végèce & Ammien Marcellin. *Voyez* cet auteur sur Vopiscus, vie de Probus, p. 435, & sur Solin, p. 311 & 364. Lambecius est de même sentiment dans son glossaire sur Codin. Mais S. Nicephore P. C. dans son histoire abrégée, ἱστορία σύντομος, p. 26, disoit que ce nom venoit des romains.

DRUSES. Winkelmann (*hist. de l'art. l. II. c. 3. III.*) indique comme une singularité, de petites figures faites dans le goût égyptien, & chargées de caractères arabes. Il en connoissoit trois de ce genre; l'une appartenoit à Assemani, garde de la bibliothèque du Vatican; l'autre est dans la galerie du collège romain : toutes deux, représentées assises, sont de la hauteur d'un palme, (environ huit pouces de France.) & la seconde porte des caractères arabes sur les deux cuisses, sur le dos & sur le haut de son bonnet applati; la troisième, qui se trouvoit dans le cabinet du comte de Caylus, (*Caylus, recueil d'antiq. tom. IV, p. 51.*) est en pied, & porte une inscription arabe sur le dos. Les deux premières figures ont été trouvées chez les *druses*, nation qui habite le Mont Liban, & il est vraisemblable que la troisième figure vient du même endroit. Ces *druses*, que l'on croit descendans des francs, & qui se sont refugiés dans cette contrée du temps des croisades, se disent chrétiens; mais gênés dans leur culte par les turcs, ils adorent en secret de certaines idoles, du nombre desquelles sont les figures en question. Comme ils les tiennent très-cachées, il n'est pas étonnant que ce soit une si grande rareté d'en voir en Europe.

DRUSILLE, seconde fille de Germanicus.

Julia Drusilla Augusta.

Ses médailles sont :

O. en or & en argent.

RRR. en M. B. grec, au revers de Caligula, frappées en mémoire de sa consécration.

RRR. en P. B. au revers du même.

On n'en connoît point de latines.

DRUSUS, surnom des familles Claudia & Livia.

Drusus (*Nero Claudius*) frère de Tibère.

Nero Claudius Drusus Germanicus Imperator.

Ses médailles sont :

RR. en or.

RR. en argent.

R. plutôt que C. en G. B.

Elles ont été frappées sous le règne de Claude.

RRR. restituées par Titus.

RR. restituées par Domitien.

O. en M. & P. B.

Il y en a une de G. B. dans le cabinet de Pellerin, sur laquelle ceux qui l'ont fait frapper, lui ont donné la qualité de César. Elle n'est pas à la vérité de coin romain.

Drusus, fils de Tibère.

Drusus Cæsar.

Tiberii Augusti filius *divi Augusti nepos.*

Ses médailles sont :

O. en or.

RRR. en argent, où il est au revers de Tibère.

C. en G. B. avec sa tête; on y voit les têtes de ses enfans portées sur des cornes d'abondance.

C. en M. B. de coin romain.

RRR. du même module au revers de Tibère.

R. restituées par Titus & Domitien.

RR. en M. & P. B. de colonies.

RR. en M. B. grec, au revers de Germanicus.

RR. en P. B. grec.

Il y en a une frappée à Sardis, du module du M. B. sur laquelle on voit Drusus & Germanicus assis sur des chaises curules, avec la qualité de frères.

DRYADES, nymphes des bois : c'étoient les divinités qui présidoient aux bois, & aux arbres en général. On n'entroit jamais dans une forêt qu'on ne rendit quelque hommage à ces divinités prétendues. Leur condition étoit beaucoup plus heureuse que celle des hamadryades, qui étoient jointes si intimement chacunes à leur arbre, qu'elles naissoient & mouroient avec lui; mais les *dryades* avoient la liberté de se promener & de se divertir; & pouvoient survivre à la destruction des bois dont elles avoient l'intendance. Si nous en croyons Ovide, elles dansoient assez souvent autour du chêne que l'impie Érisichthon abattit.

abattit. Elles avoient la liberté de se marier. Pausanias dit que la femme d'Arcas, fils de Jupiter & de Calysto, étoit *dryade*. Virgile semble dire qu'Eurydice, femme d'Orphée, étoit *dryade*. Au reste, il faut faire attention que les poètes confondent assez souvent les *dryades* avec les nayades, les hamadryades, &c. Avant de couper les arbres, il falloit que les ministres de la religion déclarassent que les nymphes qui y présidoient, s'en étoient retirées, & les avoient abandonnés. *Voyez* HAMADRYADES.

Le mot *dryade* est formé de δρῦς, chêne.

DRYAS, nymphe, fille de Faune; elle étoit si chaste que, pour éviter jusqu'à la vue des hommes, elle ne parut jamais en public. De là vint que, dans les sacrifices qu'on lui offroit, il n'étoit permis à aucun homme d'y assister. (*Plutarch.*)

DRYMO, une des nymphes que Virgile donne pour compagne à Cyrène, mère d'Aristée.

DRYOPE, fille d'Euryte, & sœur d'Iole, femme d'Hercule, fut dans son temps la première beauté de l'Oéchalie. Apollon en devint amoureux, & la rendit sensible. Après cette intrigue, elle épousa Andrémon, dont elle eut un fils nommé *Amphire*. *Dryope* se promenant un jour près d'un lac, dont les bords étoient plantés de myrthes & de lotos, eut envie d'offrir des couronnes de fleurs aux nymphes de ce lieu. Elle tenoit entre ses bras son fils à qui elle donnoit à teter; lorsqu'elle cueillit une fleur de lotos, qu'elle lui donna pour l'amuser; mais dans le moment elle s'apperçut qu'il sortoit de cette fleur quelques gouttes de sang, & que les branches de l'arbre marquoient, en tremblant, je ne sais quelle secrette horreur. Effrayée de ce prodige, elle voulut faire quelque pas en arrière, mais elle sentit que ses pieds étoient attachés à la terre, & qu'elle faisoit de vains efforts pour les dégager. L'écorce montant peu à peu, enveloppa tout le corps, & *Dryope* devint elle-même un arbre de lotos. (*Ovid. meta. IX. v.* 430.)

DSOM. *Voyez* CHON.

DUC. } DUX. } Le duché ou la dignité de *duc* étoit une dignité romaine sous le bas empire; car auparavant le commandement des armées étoit amovible, & le gouvernement des provinces n'étoit conféré que pour un an. Ce nom vient *à ducendo*, qui conduit ou qui commande. Suivant cette idée, les premiers ducs, *duces*, étoient les *ductores exercituum*, commandans des armées; sous les derniers empereurs les gouverneurs des provinces eurent pendant la guerre le titre de *ducs*. Dans la suite on donna la même qualité aux gouverneurs, même en temps de paix.

Le premier gouverneur, désigné sous le nom de *duc*, est celui de la Marche Rhétique, ou du pays des Grisons, dont il est fait mention dans Cassiodore. (*Var. VII.* 4.) On établit treize *ducs* dans l'empire d'Orient, & douze dans l'empire d'Occident.

EN ORIENT.	EN OCCIDENT.
Lybie.	Mauritanie.
Arabie.	Séquanique.
Thébaïde.	Tripolitaine.
Arménie.	Armorique.
Phénicie.	Pannonique seconde.
Moésie seconde.	Aquitanique.
Euphrate & Syrie.	Valérie.
Scythie.	Belgique seconde.
Palestine.	Pannonie première.
Dace.	Belgique première.
Osthoène.	Rhétie.
Moésie première.	Grande-Bretagne.
Mésopotamie.	

La plupart de ces *ducs* étoient ou des généraux romains, ou des descendans des rois du pays, auxquels en ôtant le nom de *rois*, on avoit laissé une partie de l'ancienne autorité, mais sous la dépendance de l'empire.

Quand les goths & les vandales se répandirent dans les provinces de l'empire d'Occident, ils abolirent les dignités romaines par-tout où ils s'établirent; mais les francs, pour plaire aux gaulois qui avoient été long-tems accoutumés à cette forme de gouvernement, se firent un point de politique de n'y rien changer; ainsi ils divisèrent toutes les gaules en duchés & comtés, & ils donnèrent quelquefois le nom de *ducs*, & quelquefois celui de comtes, *comites*, à ceux qu'ils en firent gouverneurs. *Voyez* COMTE.

DUCAT. L'origine des *ducats* vient de Longinus, gouverneur d'Italie, qui se révolta contre Justin le jeune, empereur, se fit duc de Ravenne, & se nomma *Exarque*, c'est-à-dire, *sans seigneur*. Pour marquer son indépendance, il fit frapper en son nom & à son empreinte des monnoies d'or très-pur, & à 24 karats, qui furent nommés *ducats*, comme dit Procope.

DUCENAIRE, } *DUCENARIUS*, } officier d'armée qui avoit sous lui deux cents hommes. Les empereurs avoient

aussi des *ducénaires* parmi les procureurs ou intendans, qu'ils appelloient procureurs-*ducénaires*, & en latin, *procuratores ducenarii*. Les juges-*ducénaires* étoient ceux qui avoient deux cents festerces de patrimoine, la moitié du patrimoine d'un chevalier.

Dans les jeux du cirque, on appelloit aussi *ducénaires* les chevaux qu'on louoit deux cents sesterces. *Voyez* SAUMAISE sur la vie de Pertinax, par Julius Capitolinus.

Les inscriptions de Palmire portent souvent le nom de *ducénaire*, en grec δουκηνάριος.

Les *ducénaires* étoient encore ceux qui étoient préposés à la levée du tribut appellé *ducentesima*, le deux-centième denier.

DUCTOR *vexilli leg.* Muratori (345. 3.) rapporte une inscription dans laquelle un porte-enseigne est désigné par ces mots.

DUELLA. } Le tiers d'une once romaine,
DUELLE. } ou la trente-sixième partie d'un tout.

DUELLE, monnoie des romains.

Elle étoit représentée par ce signe υ υ dans le numéraire érariaire.

Elle valoit alors,

$1\frac{1}{3}$ siciliques.
ou, 2 sextules.
ou, 8 scripules.

DUELLE, ancien poids des romains.

Elle valoit en poids de France 175 grains & $\frac{1}{3}$.

Elle valoit en poids des romains,

$1\frac{1}{3}$ siciliques.
ou, 2 sextules.
ou, $2\frac{2}{7}$ deniers de Papirius.
ou, $2\frac{2}{3}$ deniers de Néron.
ou, 8 scripules.
ou, 14 sextans de Celse.
ou, 16 simplium.
ou, 48 siciliques.

DUELLE, mesure linéaire des anciens romains.

Elle valoit $\frac{1271}{10000}$ de pouce de France, selon M. Pauclon.

Elle valoit en mesures du même peuple,

1 sicilique & $\frac{1}{3}$.
ou, 8 scripules.

DUILIA, famille romaine, dont on n'a des médailles que dans Goltzius.

DUILLIUS (colonne de). *Voyez* COLONNES rostrées.

DUIS ou plutôt DUS, nom d'un dieu adoré autrefois dans la Grande-Bretagne, dans le pays d'Yorck, & dans les autres pays circonvoisins, dont les habitans étoient appellés autrefois *brigantes*.

On ne connoît le dieu *Duis* ou *Dus*, que par l'inscription d'un autel antique trouvé à Gretland.

Cambden la rapporte, p. 563.

DUI CI BRIG.
ET NUM GG.
T. AVR. AVRELIAN
VS * DD PRO SE
ET SUIS S. M. A. G. S.

Ce qui signifie, selon cet auteur, *Dui civitatis Brigantum & numinibus augustorum Titus Aurelius Aurelianus dedicavit pro se & suis.*

Sur une autre face de l'autel, on lit :

ANTONINO
III. ET GET. COSS.

Ce qui montre que cet autel fut érigé sous le consulat d'Antonin Caracalla pour la troisième fois, & de Géta, c'est-à-dire environ l'an 208 de J. C. Cambden doute si ce dieu n'est point le dieu que les anglois appellent aujourd'hui *Diw*, ou si c'est un dieu topique, génie des *brigantes*; & il s'arrête à ce dernier sentiment, parce que les peuples de la Grande-Bretagne avoient alors chacun leur dieu : Andares étoit celui de la province d'Essex, Bélotucadre du Cumberland, Vitérinus & Moguntus du Nortumberland, & de même *Dui* des *brigantes*.

Il paroit cependant qu'il faut dire *Dus* ou *Duis*, & non pas *Dui*; *Dui*, dans l'inscription est un datif, dont le nominatif doit être l'un de ces deux mots. Cela supposé, le *Dus* des *brigantes* pourroit bien être le *Dis* des celtes ou gaulois; car le nom est le même, & il ne feroit pas fort étonnant que les insulaires de la Bretagne l'eussent prononcé un peu différemment de ce que César fait en parlant des gaulois. D'ailleurs ces insulaires étoient originairement des celtes qui

avoient passé dans cette isle : ils avoient mêmes mœurs, même religion, même dieu, &c. Après tout, l'inscription ne laisse pas d'avoir sa difficulté, car c'est le second consulat de Géta qui concourt avec le troisième de Caracalla. Il faudroit donc examiner s'il n'y a point II. entre GET. & COSS. ou même, si, étant effacé par le temps, on ne trouve pas encore la place qu'il occupoit.

DULCIARIUS. } *DULCIUM.* } Les confiseurs, *dulciarii*, vendoient des gâteaux & d'autres confitures faites au miel, appellées *dulcia*.

DULOVIUS. Muratori (1986. 4. 5. *Thes. inscr.*) rapporte les deux inscriptions suivantes, trouvées à Vaisons, dans lesquelles il est fait mention, pour la première fois, d'un dieu *Dulovius*, adoré par les gaulois.

DULOVIO.

&

JNO DULOVI VIVOS.

DUODECIES, *dodrans*, monnoie de compte des romains.

Elle étoit représentée par ce signe X S =̶

Elle valoit

9 onces de compte.
ou, 12 as effectifs.
ou, 18 semi-onces de compte.
ou, 36 siciliques de compte.
ou, 72 semi-siciliques de compte.

DUPLARIS, } *DUPLARIUS,* } *DUPLICARIUS,* } soldat romain, qui recevoit double paie à cause de ses services glorieux : *duplicarii dicti, quibus ob virtutem duplicia cibaria ut darentur, institutum.* (*Varr. de ling. latin. IV. 16.*)

DUPONDIUS, } *DUPONDIUM,* } *DIPONDIUS,* } poids de deux livres, monnoie valant deux as, double as. Ce mot latin est composé de *duo*, deux, & de *pondo*, livre; mais, tout latin qu'il est, nous avons besoin de nous en servir quelquefois dans notre langue, quand nous parlons des monnoies & des antiquités romaines. Comme l'*as* dans les commencemens pesoit une livre, le *dupondius* alors en pesoit deux, & c'est de là que son nom lui fut donné; mais, quoique dans la suite l'on diminuât le poids de l'*as*, & que par conséquent l'on affoiblit aussi le poids du *dupondius*, il retint cependant toujours son nom.

DUPONDIUS, *sescuncia*, monnoie de compte des romains.

Elle étoit représentée par ce signe X — Ƨ dans le numéraire dénariaire.

Elle valoit alors

1 ½ once de compte.
ou, 2 as effectifs.
ou, 3 semi-onces de compte.
ou, 6 siciliques de compte.
ou, 12 semi-siciliques.

DUPONDIUS, *quinque libella*, monnoie de compte des romains.

Elle étoit représentée par ce signe HS S dans le numéraire sestertiaire.

Elle valoit alors 2 as.
ou, 4 semis æris.
ou, 5 libella.
ou, 10 sembella.
ou, 20 téruncius.

DUPONDIUS, monnoie des anciens romains.

Elle valut depuis la fondation de Rome jusqu'à l'an 485, deux liv. monnoie actuelle de France, selon M. Paucton. (*Métrologie.*)

DURATUM, dans les Gaules. DURAT.

Les médailles autonomes de cette ville sont;

RRR. en argent. *Pellerin.*

O. en or.

O en bronze.

DURMIA, famille romaine, dont on a des médailles.

R. en or. Impériales d'Auguste.

RR. en argent.

O. en bronze.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

DURNACUS, dans les Gaules. DORNACOS & DURNACUS.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RR. en argent.

O. en or.

O. en bronze.

Le type ordinaire est un cavalier.

DUS. *Voyez* DUIS.

DUSIENS, nom que les gaulois donnoient à certains démons, que les latins nommoient *incubi* ou *fauni*, & que les démonographes appellent communément *incubes*. *Voyez* INCUBES.

Saint Augustin, dans son ouvrage de la *cité de Dieu*, *liv. XV. chap. XXIII.* assure qu'il y avoit de ces sortes d'esprits, qui prenant la figure d'homme, se rendoient fort importuns aux femmes, dont ils abusoient quelquefois. Nous examinerons sous le mot INCUBE, ce qu'il faut penser de leur existence.

DUUMVIR, nom générique qui se donnoit chez les anciens romains à plusieurs magistrats, commissaires, officiers, lorsqu'il y en avoit deux pour la même fonction. Ainsi il y a eu presque autant de sortes de *duumvirs* qu'il y a eu d'officiers chargés deux ensemble de la même administration. Il y eut des *duumvirs* préposés à la construction, à la réparation, à la conservation des temples & des autels. C'étoit le peuple qui les nommoit. Tarquin en créa pour faire des sacrifices, & pour la garde des livres des sybilles, *duumviri sacrorum*, & il les tira du corps de la noblesse, ou des patriciens. Ceux-ci étoient perpétuels, & la charge de *duumvir* leur étoit donnée à vie. Ils étoient exempts de service à la guerre, & des charges imposées aux citoyens; & l'on ne pouvoit sans eux consulter les oracles des sybilles. Cette charge dura jusqu'à l'an de Rome 388. Alors, à la requête de C. Licinius & de L. Sextius, tribuns du peuple, le peuple les changea en décemvirs, c'est-à-dire, qu'au lieu de deux personnes on en commit dix pour avoir ce soin, & l'on ordonna que cette compagnie seroit mi-partie des patriciens & des plébéiens. Sylla augmenta leur nombre de cinq, & ils furent appellés *quindecimvirs*. Ce nombre s'accrut encore beaucoup dans la suite, & alla jusqu'a soixante, qui retinrent néanmoins le nom de *quindecimvirs*. Enfin ils furent abolis sous l'empire de Théodose, avec d'autres restes des superstitions payennes. C'étoient donc des officiers qui consultoient les livres sybillins dans le besoin. Vopiscus, dans la vie d'Aurélien, décrit les cérémonies qui s'observoient alors. On prioit les *duumvirs* de vouloir ouvrir ces livres, & d'y chercher les destins de l'empire. On alloit au temple, on feuilletoit ces livres, on en tiroit les vers que l'on croyoit avoir rapport aux affaires dont il étoit question; on faisoit des lustrations sur Rome, & des sacrifices : de jeunes enfans chantoient des vers : on faisoit aussi un amburbie & un ambarvalle, c'est-à-dire, une procession autour de la ville, & une autre autour des campagnes. (Tite-Live, liv. V. liv. VI. liv. XLI. Vopiscus) Caligula ne jugea pas indigne de lui d'être nommé *duumvir* sur une monnoie de Carthage la neuve. Le jeune Juba, accoutumé aux manières des romains, prit le même titre.

Les *duumvirs* capitaux, *capitales*, furent aussi appellés *duumvirs perduellionis*. C'étoit une magistrature extraordinaire, que l'on ne créoit qu'en certaines circonstances pour juger les crimes de léze majesté. Les premiers *duumvirs* de cette espèce furent ceux que l'on nomma pour juger Horace, qui avoit tué sa sœur, après avoir vaincu les curiaces.

A Rome & dans les villes municipales, les *duumvirs*, surnommés capitaux, étoient les juges criminels, juges des affaires où il alloit de la vie & d'autres peines afflictives. On appelloit de leur sentence au peuple, qui seul avoit droit de confirmer le jugement de mort contre un citoyen. Ils étoient tirés des décurions. Deux licteurs marchoient devant eux avec les faisceaux.

DUUMVIRS municipaux. *Duumviri municipales*. Les *duumvirs* tenoient dans les colonies le même rang, & avoient la même autorité que les consuls à Rome. Ils étoient pris du corps des décurions, & portoient la prétexte, ou toge bordée de pourpre. Cette magistrature duroit cinq ans.

Vigenère compare les *duumvirs* municipaux à nos échevins. Ils étoient plutôt ce que sont nos baillifs & nos sénéchaux.

Il y avoit aussi à Rome des *duumvirs* qui étoient les commissaires de la Marine. Ils avoient le soin des vaisseaux & des équipages, &c. Ils furent créés l'an 542 de Rome.

DUX. *Voyez* DUC.

DYCTÉUS, nom d'un des quatre chevaux de Pluton. *Voyez* ALASTOR.

DYDIME, en Ionie, lieu célèbre par un oracle d'Apollon. Licinius ayant dessein de recommencer la guerre contre Constantin, alla consulter cet oracle, & en reçut pour réponse deux vers d'Homère, dont le sens est : *malheureux vieillard, ce n'est point à toi à combattre contre les jeunes gens, tu n'as point de force, & ton âge t'accable.* Julien voulant remettre en honneur cet oracle, qui étoit tout à fait tombé, prit le titre de prophète de l'oracle de *Dydime*.

DYMACHERUS. Muratori (*613. 13. Thes. inscr.*) *Voyez* DIMACHÆRUS.

DYNA, fille d'Evandre. *Voyez* PALLAS.

DYNASTÆ, espèce de souverains subalternes, dont les historiens latins font quelquefois mention après les rois.

DYRACHIUM, en Laconie. ΔΥΡ. ΛΑΚΟ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRRR. en bronze. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

DYRRACHIUM, en Illyrie. ΔΥΡ.

Le symbole de cette ville est le double quarré, ou les prétendus jardins d'Alcinoüs.

Ses médailles autonomes sont:

C. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

On y trouve quelquefois, outre son symbole, une vache qui allaite son veau, ou un trépied.

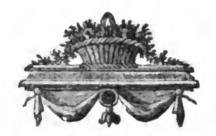
Les rois de *Dyrrachium*, dont on a des médailles, sont Monunius & Gentius.

On voit sur leurs médailles le quarré double, symbole ordinaire de *Dyrrachium*.

DYSARES ou DISARES, dieu des arabes, dit Tertullien (*apol. c. 24. Disares.*) Dans l'édition de cet écrivain, faite par Alde, on lit *Diasares*; mais c'est une faute. Etienne de Byzance l'appelle Δουσάρης, *Dousares*; & dit qu'il y avoit en Arabie un rocher très-haut de son nom, Δουσάρη, *Dusara*. Il ajoute qu'il étoit honoré des arabes & des dacharéniens, qui sont les mêmes que les nabathéniens. Car il y a une faute dans Hésychius, lorsqu'il dit que les nabathéniens honorent le dieu *Dousares*. Il faut lire Ναβαταῖοι, au lieu de Μαβαταῖοι. C'est une remarque de Thomas de Pénédo, dans ses observations sur Etienne de Byzance (*p. 245. not. 92.*) Hésychius assure que *Dusares* étoit le même que Denys, ou Bacchus, que l'on prétend n'être autre chose que le soleil.

Nicolaüs Loensis, dans ses *Miscellanea*, croit, après Marin le philosophe, que dans Tertullien il faut lire *Thyandrites*, ou comme Suidas, Θεὸς Ἄρης, au lieu de *Dysares*. Denis Godefroy, & après lui Vossius, trouvent encore *Dysares* ou *Dussares* dans un autre endroit de Tertullien. (*l. II. adv. nation. c. 8.*) *Varsutimam maurorum, obodanc-dussirem arabum*; ils prétendent, avec raison, qu'il faut lire, *obodan & dussarem arabum*. La correction est très-heureuse. (*Vossius, de idol. l. II. c. 8. p. 178. Selden, de diis syr. synt. II. c. 4. p. 293. 294.*)

DYSTRE. *Dystrus*, cinquième mois syro-macédonien, qui répond à mars en commençant quatre jours plutôt. (*Chastelain, Eusèbe, hist. ecclés. l. VIII. c. 3. & hiérolexicon de Macry.*) Le *Dystre* répondoit au mois de février chez les macédoniens, les grecs d'Asie, à Ephèse, à Pergame, &c., & au mois de mars chez les macédoniens de Syrie, à Gaze, chez les arabes orientaux. A Tyr il étoit aussi le cinquième mois; mais il répondoit au mois d'avril, & de même dans la Lycie aussi-bien qu'à Sidon. Chez les achéens c'étoit le troisième mois, & il répondoit à mars. (*Fabricii menolog. p. 42. 44. 46. 47. 48.*)



E.

ϵ & E. Il eſt difficile d'établir une règle dans la ſcience Numiſmatique, ſur le temps où l'un de ces deux E a été employé de préférence à l'autre. Voici ce que les auteurs de la nouvelle Diplomatique ont dit à ce ſujet.

« ϵ.... Ce caractère oncial commence au plus tard à ſe montrer ſur les médailles vers le milieu du III. ſiècle. Quoiqu'il ne fût pas encore ordinaire ſur la fin de ce ſiècle & au commencement du ſuivant, il ſe laiſſe voir aſſez ſouvent. On le trouve ſur pluſieurs médailles de Gallien, d'Aurélien, de Probus, & dans quelques autres. Mais comme il ne s'y montre qu'en qualité de lettre détachée, ſoit ſigle, ſoit nombre, & que bien d'autres lettres grecques s'y rencontrent également, on peut douter ſi cet ϵ n'eſt pas une lettre grecque. Ce qui pourroit prouver le contraire, c'eſt 1°. que parmi ces lettres, pluſieurs latines, qui ne ſauroient ſe confondre avec les grecques, ſe produiſent auſſi ſur les rangs également iſolées. 2°. Ce qui paroît plus concluant, ou du moins plus probable, c'eſt que bientôt après, ces ϵ entrèrent dans le corps même des mots latins ſur les médailles. On en compte plus de trente avant Dioclétien, dans la ſeule collection numiſmatique de Banduri. C'eſt donc faute d'examen, que le P. Lupi, jéſuite, dit que ce caractère a été rarement employé avant le V. ſiècle ».

L'obſervation ſuivante démentira leur opinion, & montrera le danger que l'on court en généraliſant trop les faits paléographiques.

Un beau médaillon d'or, porte d'un côté les têtes de Ptolémée Lagus & de ſa femme, au revers celle de Ptolémée Philadelphe avec ſon épouſe. On voit à la tête l'ϵ employé, & au revers l'E. Les deux ſe voient auſſi dans le *pſéphiſme* de Géla, une des plus anciennes inſcriptions grecques, faite long-temps avant Agathocle.

E grec & H.

Les noms grecs terminés en η, que nous faiſons paſſer dans notre langue, changent ſeulement l'η en *é* fermé ou maſculin. Cette règle n'eſt cependant pas générale; car les noms qui ſont d'un uſage commun, prennent l'*e* muet ou féminin, comme Hélène, Melpomène, Terpſichore. Ceux au contraire qui ſont moins uſités, ont l'*é* fermé, tels ſont Agavé, Zété, Arſinoé, Arété, Daphné, Até, &c.

E pour AE. *Voyez* AE. On le trouve fréquemment dans les inſcriptions.

E numéral.

On trouve dans pluſieurs dictionnaires, que la lettre E étoit chez les anciens une lettre numérale, qui ſignifioit 250, ſuivant ce vers.

E quoque ducentos & quinquaginta tenebit.

Mais il faut remarquer que ce n'eſt pas chez les anciens que cet uſage des lettres latines numérales a eu lieu. Iſidore de Séville, auteur du ſeptième ſiècle, le dit en termes exprès au premier livre de ſes origines, chap. 3. *Latini autem numeros ad litteras non computant.* Cet uſage fut introduit dans un temps de barbarie & d'ignorance. Du Cange a pris ſoin d'expliquer cet uſage au commencement de chaque lettre de ſon ſavant gloſſaire latin-barbare. Mais les faiſeurs de dictionnaire qui l'ont ſuivi & qui ne l'ont point entendu, ont dit qu'on trouvoit cette explication des lettres *numérales* dans Valérius Probus. Du Cange ne le dit point, mais il aſſure ſeulement qu'on trouvoit cette explication à la page 1683 du recueil des anciens grammairiens, entre leſquels ſont Valerius Probus, & Pierre Diacre. *Habetur vero illud cum Valerio Probo, Paulo Diacono*; (il falloit dire, *Petro Diacono*) *& aliis qui de numeris ſcripſerunt, editum inter grammaticos anticos.* Cette édition eſt de Wékel, in-4°. de l'an 1605.

E. (*Diplom. des chartes.*) On peut diviſer les différens *è* employés dans les inſcriptions & dans les chartes, en ſept grandes ſéries.

« L'antiquité latine n'a rien de plus ancien que les E de la I. grande ſérie; ils ſont inclinés, 1°. vers la gauche; 2°. vers la droite; 3°. à traverſes, ſurtout inférieures, horizontales; 4°. obliques; 5°. courbées, particuliérement vers le haut; 6°. vers le bas; 7°. ſuivant l'un & l'autre ſens. La cinquième ſous-ſérie eſt caractériſée par les prolongations de la haſte, ſoit en deſſus, ſoit en deſſous, ſoit en l'une ou l'autre manière à la fois. Quelques E de cette ſérie ſont moins anciens que les autres, & ils étoient fort en uſage chez les eſpagnols, aux VII. & VIII. ſiècles.

Les E de la II. ſérie ſont réguliers, ou du moins tranchent quelques-unes de leurs traverſes. Ceux qui ſont à la tête des deux premières ſous-ſéries paſſent le ſecond ſiècle; les ſuivans ſont plus modernes, preſque en raiſon de leur rang. Pre-

mière sous-série, terminés par des rondeurs ou tranchées en talus; deuxième, par des sommets & des bases; troisième, irréguliers, sans être moins anciens.

La III. division donne dans les anomalies les plus extraordinaires. Il n'y en a de récentes que dans la première sous-série, ainsi que dans la quatrième: les autres doivent être au moins reculées jusqu'au moyen âge. Première sous-série: E en F; deuxième, sans traverses intérieures & supérieures, & quelquefois renversés; troisième, en I; quatrième, en H ou E long des grecs; troisième, en C quarré.

L'ε oncial & l'*e* minuscule, contenus dans la IV. grande série, peuvent être supposés descendus de l'E en forme d'*f*, plus ou moins courbée; 1°. en *f* courbée; 2°. E onciaux ou ronds des anciens tems; 3°. continués jusqu'au XII. siècle, avec des courbures particulières dans la traverse & autres parties; 4°. *e* minuscules & cursifs avant le gothique.

La V. série n'admet que des E semblables à deux *c*, posés l'un sur l'autre.

La VI. est toute entière livrée au gothique: 1°. E en forme de B ordinaire; 2°. à contre sens; 3°. E plus ou moins en O, ouverts ou non, joints à des C, & traversés horisontalement; 4°. en *a* cursifs, coupés par une traverse. Plusieurs de ces caractères appartiennent au XI. siècle, nouvelle preuve contre le P. Hardouin de l'antiquité de l'*é* grec fermé quarrément; 5°. fermés par une ligne droite, ou un peu concave en dehors; 6°. en D tranchés par le milieu; 7°. semblables à des D contournés, ou à des *a* cursifs, avec traverse menée de droite à gauche, & terminée dans la panse; ces deux sous-séries sont propres à l'Espagne; 8°. coupés par une perpendiculaire unie, du moins à la traverse ou en ovale; 9°. obliquement traversés; 10°. terminés par une ligne doublement courbe.

Nous ajoutons pour VII. série, les *e* minuscules gothiques des XIV. & XVI. siècles. (*Nouv. diplomat. t. II. p.* 318.) »

EACÉES, fêtes & jeux solemnels qui se célébroient à Egine, en l'honneur d'Eaque, ancien roi de cette isle. Les vainqueurs déposoient dans son temple les couronnes de fleurs qu'ils avoient obtenues. (*Pindar. scholiast. nem. od. VI*).

EACIDE, nom qu'on donne souvent à Achille & à Pyrrhus son fils, parce qu'ils descendoient d'Eacus. Pausanias remarque que presque tous les *Eacides* furent tués. On donnoit aussi ce nom à un des fils de Pyrrhus & d'Andromaque. *Voyez* ANDROMAQUE.

ΕΑΝΟΣ. *Voyez* VOILE.

EANUS, Janus étoit ainsi appellé, dit Macrobe, *ab eundo*, parce qu'il va toujours, étant pris pour le monde, ou le ciel qui tourne perpétuellement. De-là vient, ajoute le même auteur, que les phéniciens expriment cette divinité par un dragon, qui se tourne en cercle, & qui mord & dévore sa queue, pour marquer que le monde se nourrit, se soutient, & se tourne en lui-même. C'est aussi pour la même raison que les romains le représentoient regardant de quatre côtés. Il y avoit à Rome des saliens, ministres de Janus, & qu'on appelloit aussi *Eanis*, du surnom de Janus.

EAQUE, fils de Jupiter & d'Egine, naquit dans l'isle d'Egine, dont il fut roi. La réputation qu'il acquit d'être le prince le plus équitable de son temps, lui mérita chez les poëtes une place parmi les juges d'enfer, entre Minos & Radamanthe. Il fut chargé, dit-on, de juger les morts de l'Europe. Etant le fruit d'une des infidélités que Jupiter faisoit souvent à Junon, cette déesse le persécuta, comme les autres enfans de son mari. Furieuse de voir le nom d'Egine sa rivale, consacré par la dénomination de l'isle, à laquelle on l'avoit donnée, s'en vengea, en faisant périr tous les peuples qui l'habitoient, par la peste la plus cruelle. Mais Jupiter répara ce mal par le prodige dont on parlera au mot *Myrmidons*. Ce qui augmenta la réputation de ce prince, c'est que l'Attique étant affligée d'une grande sécheresse, on recourut à l'oracle, qui répondit que ce fléau cesseroit dès que *Eaque* deviendroit l'intercesseur de la Grèce. Ce prince offrit des sacrifices à Jupiter, & il survint une grande abondance de pluie. Les éginètes, pour conserver la mémoire de cet évènement, qui faisoit tant d'honneur à leur prince, élevèrent un monument nommé l'*éacée*, où étoient les statues de tous les députés de la Grèce, qui vinrent pour ce sujet dans leur isle. Les athéniens se préparant à une expédition contre Egine, dont les habitans ravageoient les côtes de l'Attique, envoyèrent à Delphes consulter l'oracle sur le succès de leur entreprise. Apollon les menaça d'une ruine entière, dit Hérodote, s'ils faisoient la guerre aux éginètes plutôt que dans trente ans; mais ces trente ans passés, ils n'avoient qu'à bâtir un temple à *Eaque*, & entreprendre la guerre, & alors tout leur devoit réussir. Les athéniens qui brûloient d'envie de se venger, coupèrent l'oracle par la moitié: ils n'y déférèrent qu'en ce qui regardoit le temple d'*Eaque*, & ils le bâtirent sans retardement; mais pour les trente ans, ils s'en moquèrent; ils allèrent aussi-tôt attaquer Egine, & eurent tout l'avantage. *Eaque* eut deux femmes, premiérement Endéide ou Endéis, dont il eut Pélée & Télamon. Il la répudia pour épouser Psammathé, l'une des Néréides, dont il eut *Phocus*. *Voyez* ASOPE,

EGINE, ENDÉIS, JUGES DES ENFERS, MYRMIDONS, PÉLÉE, PHOCUS, PSAMMOTHÉ, TÉLAMON.

Le seul monument qui nous reste du culte rendu à *Eaque*, est l'inscription suivante. (*Muratori*. 897).

CILIUS

CAENONIS

F. APULUS

AEACO

V. S. L. M.

Stace, dans deux endroits de ses poésies, a donné à *Eaque* l'urne, qu'ailleurs il avoit déjà placée dans les mains de Minos. (*Stat. Sylv. lib.* 2 & 3.)

„ . . . . *Immensis urnam quatit*
„ *Aeacus umbris*. . . . .
„ . . . . . *Si quis pulsata conscius unquam*
„ *Matris, & inferna rigidum timet Aeacum urna.*

Properce l'a imité, & ne parle que d'*Eaque*. (*Eleg*. 20. *lib*. 2.)

„ *Inferno damnes, Aeace, judicio.*

Juvenal de même.

„ . . . . *Quas torqueat umbras*
„ *Aeacus*. . . . .

Il est facile d'expliquer cette contradiction apparente, en faisant attention à la patrie des morts dont parlent ces trois poètes, qui étoient latins & qui écrivoient pour des européens. Platon donne en effet pour juge aux peuples de cette partie du monde *Eaque* seul, & Rhadamante est préposé au jugement des asiatiques & des africains ; dès lors il étoit naturel que des romains redoutassent l'intégrité d'*Eaque*, sans faire mention de Rhadamante.

EASTER, déesse des anciens saxons. *Easter*. Bochart, qui avoit entrepris de rapporter les anciennes origines à la langue & à la doctrine des phéniciens, prétendoit que cette *Easter* étoit la même qu'Astarté. Ses fêtes se célébroient au commencement du printemps, & de là vient que les saxons appelloient *Easter* le mois auquel on célébroit la pâque. Skinnerus ne s'éloigne pas beaucoup de ce sentiment, dans son étymologie de la langue angloise. (HUET). Bochart, pour rapprocher ce mot de celui d'Astarté, dit *Æstar* ; ou *Easter*; mais Bede, (*L. de temporibus*) d'où Bochart a tiré ceci, dit *Easter*, & ne dit qu'*Easter*. Il est vrai que la prononciation d'*Easter* & celle d'*Æster*, diffèrent peu aujourd'hui en anglois. C'étoit le mois d'avril, que les saxons appeloient *Easter monta* ; & les anglois appellent encore aujourd'hui les fêtes de pâques, *Easter-time*, le temps d'*Easter*. (*Chanaan. Bochart*, *c*. 42.)

Ce mot, dit-on, vient de résurrection, & c'est pour cela que les détracteurs de la religion chrétienne lui reprochent de tenir la célébration de la pâque des *eastrées* gauloises, ou fêtes de la déesse *Easter* ou *Eastre*.

EAU. Cet élément a été une des premières divinités du paganisme. Thalès de Milet, après les anciens philosophes, enseignoit que l'*eau* étoit le principe de toutes choses, qu'elle avoit la meilleure part à la production des corps, qu'elle rendoit la nature féconde, qu'elle nourrissoit les plantes & les arbres, & que sans elle, la terre sèche, brûlée, & sans aucun suc, demeureroit stérile, & ne présenteroit qu'un désert affreux. Les grecs avoient pris cette opinion des égyptiens. En effet, comme les égyptiens voyant le Nil causer la fertilité de leurs terres, pouvoient s'imaginer très-naturellement que l'*eau* est le principe de toutes choses. Aussi avoient-ils l'*eau* en grande vénération, & ils se distinguoient même dans le culte qu'ils rendoient à cet élément, dit S. Athanase, qui étoit égyptien. *Voyez* HYDRIA, NIL.

Les anciens perses avoient un très-grand respect pour l'*eau*, lui offroient des sacrifices, & poussoient même la superstition, selon Hérodote, jusqu'à n'oser cracher dans l'*eau*, s'y baigner, s'y laver les mains, y jetter la moindre ordure, non pas même s'en servir pour éteindre le feu. Les grecs & les romains étoient trop superstitieux pour n'avoir pas adopté le culte rendu aux *eaux*. L'antiquité nous fournit mille exemples de ce culte rendu chez eux ; leurs temples renfermoient les statues des fleuves & des fontaines comme celles des autres dieux ; on leur avoit consacré des autels, & on leur y faisoit des libations & des sacrifices. En général, les anciens croioient que les *eaux* de la mer & des fleuves avoient la vertu d'effacer les péchés. *Non, je ne pense pas*, dit Sophocle, *que toutes les eaux du Danube & du Phase puissent laver toutes les horreurs de la déplorable maison de Labdacus*. Du culte rendu à l'*eau* en général, on descendit aux *eaux* de la mer, des fleuves & des fontaines, qu'on voulut spécialement diviniser. Enfin, on créa un dieu souverain des *eaux*, & le maître des autres divinités aquatiques. *Voyez* NEPTUNE, NYMPHES.

EAU

EAU LUSTRALE. Ce n'étoit autre chose que de l'*eau* commune, dans laquelle on éteignoit un tison ardent, tiré du foyer des sacrifices. Cette *eau* se tenoit dans un vase que l'on plaçoit à la porte, ou dans le vestibule des temples, & ceux qui y entroient, s'en lavoient eux-mêmes, ou s'en faisoient laver par les prêtres, croyant avoir par là le cœur purifié pour paroître devant les dieux. Quand il y avoit un mort dans une maison, on mettoit à la porte un grand vase d'*eau* lustrale, apporté de quelqu'autre maison, où il n'y avoit point de morts : tous ceux qui venoient à la maison de deuil, s'aspergeoient de cette *eau* en sortant : on s'en servoit encore pour laver les corps des morts. *Voyez* NÉOCORES.

Dans la septième chambre de Portici, on voit parmi les monumens de marbre trois vases quarrés, creusés en rond, dont les bords sont travaillés avec délicatesse, & qui servoient dans les temples à mettre l'*eau lustrale*.

EAU chaude. *Voyez* CHAUD (boire).

EAU enivrante. Les anciens en font souvent mention comme d'un phénomène miraculeux & relatif au culte de Bacchus. Nous savons aujourd'hui que les *eaux* gazeuses ont un goût piquant, & renferment une vapeur enivrante comme le vin ; telle est l'explication des miracles de Bacchus.

EAUX & *forêts*.

Les romains qui avoient emprunté des grecs une partie de leurs loix, avoient établi plusieurs règles par rapport au droit de propriété ou d'usage, que chacun pouvoit prétendre sur l'*eau* des fleuves & des rivières, sur leurs rivages, sur la pêche & sur d'autres objets qui avoient rapport aux *eaux*.

La conservation & la police des *forêts & des bois* paroissent sur-tout avoir toujours mérité une attention particulière, tant à cause des grands avantages que l'on en retire par les différens usages auxquels les bois sont propres, & sur-tout pour la chasse, qu'à cause du long espace de temps qu'il faut pour produire les bois.

Aussi voit-on que dans les temps les plus reculés il y avoit déjà des personnes préposées pour veiller à la conservation des bois.

Aristote desire, dans toute république bien ordonnée, des gardiens des *forêts*, qu'il appelle ὑλωροι, *sylvarum custodes*.

Ancus Martius, quatrième roi des romains, réunit les forêts au domaine public, ainsi que le remarque Suétone.

Entre les loix que les décemvirs apportèrent de Grèce, il y en avoit qui traitoient de *glande, arboribus & pecorum pastu*.

Ils établirent même des magistrats pour la garde & la conservation des *forêts*, & cette commission fut quelquefois donnée aux consuls nouvellement créés, comme il se pratiqua à l'égard de Bibulus & de Jule-César, lesquels étant consuls, eurent le gouvernement général des *forêts*, ce que l'on désignoit par les termes de *provinciam ad sylvam & colles* ; mais César en fut très-choqué, parce que cet emploi n'étoit pas compté entre les plus relevés. Suétone, qui raconte ce fait dans la vie de César, appelle cet emploi *provincia minimi negotii*.

Les romains établirent dans la suite des gouverneurs particuliers dans chaque province pour la conservation des bois, & firent plusieurs loix à ce sujet. Ils avoient des forestiers ou receveurs établis pour le revenu & profit que la république percevoit sur les bois & *forêts*, & des préposés à la conservation des bois & *forêts* nécessaires au public à divers usages. Alexandre Sévère les conservoit pour les thermes.

ÉBAGES. Les gaulois de certains cantons nommoient ainsi leurs druides.

ΕΒΔΟΜΑΓΕΝΗΣ. ΕΒΔΟΜΗ. } Les athéniens célébroient le septième jour des mois lunaires une fête en l'honneur d'Apollon, appellée Ἑβδόμη. Ils chantoient des hymnes en son honneur, en portant des gâteaux & des branches de laurier. De là vint à Apollon (*Plutarc. symp. lib.* 8.) le surnom Ἑβδομαγένης. Hésiode (*oper. & dies* 768.) dit que le septième jour du mois étoit consacré à Apollon, parce qu'il naquit ce jour-là.

ÉBÈNE. Pompée fut le premier qui apporta en Italie l'*ébène*. Ce fut à son retour d'Asie, après la défaite de Mithridate. Pausanias (*Arcad.*) dit qu'il y avoit en Grèce plusieurs statues des dieux faites d'*ébène*. Pline l'assure d'après Mucien de la Diane d'Éphèse.

ÉBON.

» Neptune, & principalement Bacchus, sont connus par le symbole des têtes de taureau à face humaine, & portent alors le nom d'ÉBON.

Macrobe (*Saturn. lib. I. c. XVIII.*) en parlant de ce dieu, dit : *liberi patris simulacra partim puerili ætate, partim juvenili fingunt : præterea barbatâ specie, senili quoque uti græci ejus quam Bacchopaan* [*], *itemque Brisea appellant, & ut*

(*) Dans d'autres éditions *Baccapea*, Meursius croit qu'il faut *Bassarea* au lieu de *Baccapea*.

in campaniâ neapolitani celebrant EBONA *cognominantes*. Capuccio (*lib. I. c. XIV.*) dans son histoire de Naples, rapporte cette inscription grecque.

ΗΒΟΝΙ ΕΠΙΦΑΝΕΣΤΑΤΩ ΘΕΩ.

A Ebon, Dieu très-illustre.

Le savant Mazocchi (*lib. I. c. III. §. IV. n°. 15.*) dans ses *Origines Pæstana*, prétend que cette figure de taureau, que l'on trouve si communément sur les monnoies de Naples & de la grande Grèce, sous les noms d'*Ebona* & de *Bacchus Parthenopée*, représente Neptune, qui dans Hésiode est appellé Ταυρεος, *Taurinus* » (*Caylus IV. p. 165.*) *Voyez* Bœuf a tête humaine.

EBORA, dans le Portugal. EBOR.

Cette ville a fait frapper des médailles latines en l'honneur d'Auguste.

EBURARIUS. On trouve ce mot employé pour *eborarius* dans une inscription. (*spon. misc. erud. Ant. sect. VI. p. 222.*)

Q. CONSIDIUS EUMOLPUS FABER EBURAR.

EBURNUS, surnom de la famille Fabia.

EBURONES, dans les Gaules. Eburo.

Les médailles autonomes de ce peuple sont :

RR. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

EBUROVICES, dans les gaules. Ibrvix.

Les médailles autonomes de ce peuple sont :

RRRR. en bronze. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

ÉCAILLE. Pline (*lib. 16.*) parle d'*écaille* de tortue, dont on ornoit les tables, les lits, &c. Il ajoute que sous le règne de Néron, les romains teignirent cette écaille, & crurent ajouter un grand prix à sa valeur primitive, en lui donnant la couleur & les accidens nuancés de l'érable (*acer*), du Cèdre, & de l'arbre qu'ils appelloient *citrea*.

ÉCARLATE. *Voyez* Coccus.

ECASTOR, jurement que les anciens, & leurs femmes en particulier, employoient souvent. C'étoit l'abrégé de *per ædem Castoris*, par le temple de Castor. Quelques philologues ont voulu établir une différence entre ce jurement qu'ils attribuoient exclusivement aux femmes, & *Ædepol*, par le temple de Pollux. Mais on peut assurer que cette différence est chimérique; car il est certain que les hommes & les femmes juroient par le temple de Pollux. *Ædepol, quod jusjurandum est per Pollucem, viro & fœmina commune est*, dit Aulugelle (*liv. XI. chap. 6.*) Il est bien vrai que ce même Aulugelle dit ailleurs, que le jurement par le terme *Ecastor*, étoit particulier aux femmes. Mais il s'est alors trompé; car un homme jure *Ecastor* dans Plaute; (*Asinar. act. 5. sc. 2. v 80.*). Voyez *mémoires de l'académie des inscriptions, tome I.* Ce qu'il y a de plus certain, c'est que les femmes ne juroient point par Hercule : elles ne disoient point *mehercle*; le scholiaste d'Aulugelle croit que c'étoit parce qu'une femme avoit trompé Hercule, & par là avoit été cause de sa mort. Giraldi en donne une meilleure raison; c'est parce qu'Hercule avoit défendu qu'aucune femme assistât aux sacrifices qu'on lui offriroit, depuis qu'une sicilienne lui avoit refusé à boire lorsqu'il avoit grande soif.

ΕΚΑΛΗΣΙΑ. ΕΚΑΤΗΣΙΑ. } *Voyez* Heca.......

ECCERE, *per Cererem*, jurement des latins; analogue aux autres, tels que *Ædepol, Ecastor.*

Les anciennes gloses l'appliquent à Cérès : *eccere*, κατὰ τῆς Δημητρος. Térence s'en est servi dans le *Phormion, act. 2. sc. 2. v. 5.*

G. obsecro et. PK. si rogabit. G. in te spes. P. eccere.

ECCRITUS, roi d'Œchalie, père de la belle Omphale, maîtresse d'Hercule. *Voyez* Omphale.

ECDIQUE. ΕΚΔΙΚΟΣ. } Cet officier étoit chargé de défendre les intérêts des villes, comme nos procureurs ou syndics modernes. Pline le jeune en fait mention. (*lib 10 epist. 3.*)

ECDUSIES, fêtes instituées en l'honneur de Latone, qui se célébroient à Phestus, ville de Crète. Un citoyen de cette ville, nommé *Lamprus*, voyant que sa fortune ne suffisoit pas pour soutenir sa noblesse, ordonna à sa femme, qui étoit enceinte, de faire mourir l'enfant, si c'étoit une fille. Après cela, il retourna visiter son troupeau. Pendant son absence sa femme accoucha d'une fille; mais la tendresse maternelle l'emportant sur l'obéissance qu'elle devoit à son mari, elle donna à cette fille le nom de Leucippe, &

jura à son mari que c'étoit un garçon. Cependant la vérité ne pouvant être long-temps cachée, elle alla au temple de Latone avec sa fille, & conjura la déesse de vouloir bien la changer en garçon. Sa prière fut exaucée. Les phestiens consacrèrent la mémoire de ce miracle par une fête qu'ils nommèrent tantôt Φύτια, du verbe φύειν, *naître*, parce que Leucippe avoit acquis la virilité; & tantôt Ἐκδύσια, du verbe ἐκδύειν, *quitter*, parce qu'elle avoit quitté les habits de son premier sexe, pour prendre ceux de l'autre. (*Anton. liberalis*, *metamorph.* 17.)

ÉCÉCHIRIE, ΕΚΕΧΕΙΡΙΑ. } déesse qui présidoit aux trêves, à la cessation d'armes. Plutarque (*in Æliac.*) dit qu'en entrant dans le temple de Jupiter Olympien, on voyoit à droite une colonne contre laquelle Iphitus étoit adossé avec sa femme *Écéchirie*, qui lui posoit une couronne sur la tête.

Le nom de cette divinité étoit le même que celui des armistices auxquels elle présidoit.

ÉCHANSON. *Voyez* CYATHO [à], & POCILLATOR.

ÉCHECS. Fréret (*mém. de l'acad. des inscriptions*) a démontré que les anciens n'ont pas connu de jeu d'*échecs* tel qu'on le joue aujourd'hui, & que les grecs modernes le reçurent vers le sixième siècle, pendant le règne du grand Chosroës, des persans qui le tenoient des indiens. Ils l'appellèrent Ζατρίκιον, *zatricion*.

Nous allons donc chercher uniquement dans cet article quel rapport il y avoit entre le jeu des anciens, appellé *calculi* ou *latrunculi*, & le jeu moderne des *échecs*. On se servoit d'un échiquier, & de pièces blanches & noires, ou blanches & rouges. (*Epigramma vetus.*)

Discolor ancipiti sub jactu calculus adstat :

Decertantque simul candidus atque rubens.

Ces pièces étoient de terre cuite (*Petron. c.* 33.) *interim dum ille omnium agmen tesserum inter lusum consumit*, ou de verre coloré & de cristal (*Lucan. ad Pison. n.* 180.) :

Calliodore modò tabula variatur aperta

Calculus, & vitreo peraguntur milite bella :

(*Martial. XIV.* 20.) :

Insidiosorum si ludis bella latronum,

Gemmeus iste tibi miles & hostis erit.

Leur forme paroit avoir été la même pour toutes, & ronde d'après un passage de Pétrone, dans lequel il est fait mention de deniers d'or ou d'argent substitués aux pièces ordinaires, & d'un échiquier de bois de térébinthe (*cap.* 33.) .... *Pro calculis albis aut nigris aureos argenteosque habebat denarios.* Voilà tout ce que nous pouvons assurer de leur forme, qui étoit certainement la même pour toutes les pièces, comme dans les *dames*; car nous ne connoissons aucun passage d'ancien écrivain qui parle de *roi* ou de *reine*. On n'en peut citer qu'un de Vopiscus, mais qui a été mal interprêté. Cet historien latin (*Procul. c.* 13.) dit que le tyran Proculus se fit déclarer *Auguste*, en donnant pour prétexte de cette élection dix parties de *latrunculi* qu'il avoit gagnées de suite, où il avoit été dix fois vainqueur, c'est-à-dire *imperator*, suivant l'expression usitée de son temps : *nam cùm in quodam convivio ad latrunculos luderetur, atque ipse decies imperator exisset.* On a conclu mal-à-propos de ce passage qu'il y avoit dans les *latrunculi* une pièce appellée *empereur* ou *roi*.

Trente pièces, dont quinze d'une couleur, & quinze d'une autre, composoient tous les *calculi* ou *latrunculi* (*Cento de alea*) :

Triginta magnos, adversosque orbibus orbes.

Quant à la manière de jouer aux *calculi* ou *latrunculi*, c'est-à-dire, de les faire marcher, prendre, de les laisser prendre, de gagner & de perdre, les écrivains latins ne nous ont rien laissé de précis; & nous n'en pouvons juger que d'après quelques passages isolés.

Il falloit deux pièces de même couleur, pour en prendre une seule de couleur différente (*Ovid. Trist. II.* 478.) :

Discolor ut recto grassetur limite miles,

Cum medius gemino calculus hoste perit.

(*Art. amandi III.* 358.)

Unus cum gemino calculus hoste perit,

Bellatorque suo prensus cum compare bellet

Æmulus, & cœptum sæpe recurrat opus.

(*Martial. XIV.* 17. 2.) :

Calculus hic gemino discolor hoste perit.

Pollux enfin dit (*Onomast. IX.* 7.) qu'après avoir séparé les *calculi* selon leur couleur, l'art du jeu consistoit à entourer avec deux pièces de même couleur une pièce de couleur différente, pour pouvoir l'enlever.

Les joueurs mettoient une grande différence entre l'action de prendre une pièce, *capere*, & celle de l'embarrasser ou de lui fermer le passage, *ligare*. Cette dernière action, *ligatio*, ne demandoit

qu'une pièce de la part de l'agresseur, & cette pièce agissoit seule sur deux pièces ennemies; de sorte que *captio* étoit l'inverse de *ligatio*, & réciproquement. (*Lucan. ad Pison. n.* 182. & 190.)

Ut niveus nigros, nunc & niger alliget albos.

. . . .

Ancipites subit ille moras, similisque ligato

Obligat ipse duos . . . .

Avancer une pièce pour commencer le jeu, étoit exprimé par les mots *dare*, *subire*; & la retirer, ou faire une marche rétrograde par celui de *revocare* (*Auson. Prof. Burdigal.* 1. 29.):

Narrantem fido per singula puncta recursu

Quæ data, per longas quæ revocata moras.

Ces observations donneront l'intelligence des vers suivans d'un ancien poète, qui décrit les combats des *calculi* (*Lucanus ad Pison.*):

Te si forte juvat studiorum pondere fessum
Non languere tamen, lususque movere per artem.
Callidiore modò tabula variatur aperta
Calculus, & vitreo peraguntur milite bella,
Ut niveus nigros, sic & niger alliget albos.
Sed tibi quis non terga dedit? Quis te duce cessit
Calculus, aut non periturus perdidit hostem?
Mille modis acies tua dimicat, ille petentem
Dum fugit, ipse rapit, longo venit ille recessu,
Qui stetit in speculis, hic se committere rixæ
Audet, & in prædam venientem decipit hostem.
Ancipites subit ille moras, similisque ligato
Obligat ipse duos, hic ad majora movetur;
Ut citus, & fracta prorumpit in agmina mandra,
Clausaque dejecto populetur mœnia vallo.
Interea sectis, quamvis acerrima surgant
Prælia, militibus: plena tamen ipse phalange,
Aut etiam pauco spoliata milite vincis
Et tibi captiva resonat manus utraque turba.

Nous ne savons rien de plus précis, ni de plus certain sur l'inventeur des *calculi*, que sur la nature de ce jeu. Pausanias dit (*Corinth.*) qu'auprès du temple de Jupiter-Néméen on voyoit un temple de la fortune très-ancien, dans lequel Palamède avoit déposé les κύβοι (espèce d'*échecs* appellés *calculi* & *latrunculi* par les latins) qu'il avoit inventés. D'après ce passage on fait ordinairement honneur de leur invention à Palamède, qui les fabriqua, dit-on, pour occuper, pendant les loisirs du long siège de Troyes, les soldats grecs par cette image de la guerre & des combats. Mais le mot κύβοι désignant & les dés & les *calculi*, il est difficile d'accorder au fils de Nauplius l'invention des uns plutôt que celle des autres. Quoi qu'il en soit de l'inventeur, Pyrrhus, roi de Macédoine, acquit la réputation d'un habile joueur de *calculi*; & l'on assuroit même qu'il essayoit à ce jeu les stratagêmes de guerre, dont l'exécution le rendit si souvent victorieux.

ÉCHELIDES, bourg de l'Attique, ainsi nommé à cause d'un certain *Echelus*, qui tiroit lui-même son nom d'un lieu nommé ἕλος, marais. On faisoit dans ce bourg des jeux solemnels & des combats pendant la célébration des Panathénées.

ÉCHELLES. Les grecs jaloux d'attribuer à leur nation l'invention de tous les arts, lui attribuèrent même celle des *échelles*, instrument qui se retrouve chez les peuples les moins civilisés. Ils faisoient honneur de cette invention à Capanée, un des sept héros qui assiégèrent Thèbes. Peut-être fit-il usage à ce siège d'une *échelle* double, ou susceptible d'extension; ce qui lui valut l'honneur de passer pour l'inventeur de l'*échelle* même simple.

ÉCHÉMON, fils de Priam & d'Hécube, fut tué par Diomède avant la prise de Troie. (*Iliad. lib.* 5.)

ECHETLUS. Sur deux sarcophages étrusques, publiés par Buonarotti, sur un semblable de la bibliothèque du Vatican, & sur un autre d'albâtre, conservé à la villa Albani, on voit un homme armé d'une charrue simple, c'est-à-dire, d'un long bâton recourbé, combattant avec cette arme grossière. Winckelmann croit que c'est le héros inconnu qui apparut aux athéniens à la bataille de Marathon (*Pausan. lib.* 1.), & qui s'étant mis à leur tête, tua un grand nombre de perses avec le manche d'une charrue. Du nom de la charrue, ἐχέτλη, ce héros fut appellé *Echetlus*, & fut honoré d'un culte dans l'Attique.

ÉCHIDNA, monstre femelle produit par Chrysaor & Callyrhoë. Ce monstre ne ressembloit ni aux dieux, ni aux hommes, dit Hésiode, ayant la moitié du corps d'une belle nymphe, l'autre moitié d'un serpent affreux & terrible. Quoique les dieux la tinssent enfermée dans un antre de la Syrie, cependant elle trouva moyen d'avoir commerce avec Typhon, dont elle eut Orthus, le cerbère, l'hydre de Lerne, la chimère de Bellérophon, le sphinx de Thèbes, le lion de Nemée, & tous les monstres de la fable. Hérodote parle d'une seconde *Echidna*. Hercule, dit-il, étant allé chez les hyperboréens, y trouva,

cette femme monstrueuse, avec laquelle il demeura quelque temps, & il en eut trois enfans. En la quittant, il lui donna un arc, avec ordre de ne laisser dans la contrée que celui de ses fils qui pourroit tendre cet arc. Ces trois enfans s'appellèrent Agatyrse, Gélon & Scythe. Quand ils furent devenus grands, *Echidna* exécuta l'ordre d'Hercule, fit sortir du pays les deux premiers, qui n'avoient pu bander l'arc, & retint avec elle le troisième, qui donna son nom à la Scythie. C'est ainsi que les grecs racontoient l'origine des scythes.

Il est encore fait mention dans Pausanias (*Arcad.*) d'une *Echidna*, fille de Styx, & femme de Piras.

ECHINADES, isles formées à l'embouchure du fleuve Achélous, dans la mer d'Ionie. Il y avoit autrefois dans l'Étolie, dit Ovide (*met.* 8. 593.) cinq Naiades, qui, ayant fait un sacrifice de dix taureaux, invitèrent à la fête toutes les divinités champêtres, sans en prier le fleuve Acheloüs. Ce dieu, piqué de cette marque de mépris, enfla les eaux de son fleuve de telle sorte, qu'il ravagea toute la campagne, & entraina dans la mer les nymphes avec le lieu où elles célébroient la fête. Neptune, touché de leur sort, les métamorphosa en isles. Ce sont les cinq *Échinades*. *Voyez* ALCMEON, PERIMÈTE.

On les appelle aujourd'hui *Curzolari* ou *isles cursolaires*.

ECHINUS, bracelet qui se plaçoit au-dessous du poignet.

ÉCHION, mari d'Agavé, & père du malheureux Penthée, fut un des héros formés des dents du dragon, semées par Cadmus. *Voyez* AGAVE, CADMUS, PENTHÉE.

ÉCHION, fils de Mercure & d'Antianire, un des argonautes auxquels il servit d'espion pendant le voyage de la Colchide, parce qu'il étoit fin & rusé. C'est peut-être à cause de ces deux qualités que Valerius Flaccus, dans ses argonautiques (*lib.* 1 *v.* 441.) lui donne Mercure pour père.

ÉCHIQUIER, *alveus*. Pline dit (XXXVII. 2.) que Pompée apporta à Rome un échiquier large de trois pieds romains, & long de 4, formé de deux pierres précieuses, *è gemmis duabus*. On doit se rappeller que le mot *gemma* comprenoit, outre les véritables pierres précieuses, l'albâtre, le jaspe, le jade, l'agathe, &c.

ÉCHO, fille de l'air & de la langue, dit Ausone, étoit une nymphe de la suite de Junon, voisine du fleuve Céphise, qui servoit quelquefois Jupiter dans ses amours. Lorsque ce dieu étoit avec quelqu'une de ses maîtresses, *écho*, pour empêcher Junon de s'en appercevoir, l'amusoit par de longs discours. La déesse ayant découvert son artifice, résolut de punir cette démangeaison de parler, & condamna la nymphe à ne plus parler qu'on ne l'interrogeât, & à ne répondre qu'en peu de mots aux questions qu'on lui feroit. Cette nymphe babillarde fut aimée du dieu Pan, & le méprisa.

Ensuite ayant rencontré un jour le beau Narcisse à la chasse, elle en devint éperduement amoureuse, & le suivit sans cependant se laisser voir. Après avoir éprouvé long-temps les mépris de son amant, elle se retira dans le fond des bois, & alla se cacher dans les lieux les plus épais. Depuis ce temps elle n'habita plus que les antres & les rochers. Là consumée par le feu de son amour, & dévorée par le chagrin, elle tomba dans une langueur mortelle, & devint si maigre & si defaite, qu'il ne lui resta que les os & la voix : ses os mêmes furent changés en rochers, & elle n'eut plus que la voix. Fable physique inventée pour expliquer d'une manière ingenieuse le phénomène de l'*écho*.

ÉCLAIR. Les anciens avoient coutume de rendre une espèce de culte aux *éclairs*, en faisant avec la bouche un bruit particulier, appellé *poppysma*. Pline le dit expressément (XXVIII. 2.) *Fulgetras adorare poppysmis consensus gentium est*. Aristophane fait mention de cet usage dans les *guêpes*. Ce culte étoit adressé sans doute chez les latins à la déesse des *éclairs*, appellée *Fulgora*.

ÉCLIPSES. Les payens attribuoient la cause des éclipses aux visites que Diane ou la lune rendoit à son amant Endymion dans les montagnes de la Carie. Mais, comme ses amours ne durèrent pas toujours, il fallut chercher une autre cause des *éclipses*. On feignit que les sorcières, sur-tout celles de Thessalie, où les herbes vénimeuses étoient plus communes, avoient le pouvoir par leurs enchantemens, d'attirer la lune sur la terre, & qu'il falloit faire un grand bruit de chaudrons & d'autres instrumens, pour l'empêcher d'entendre les cris de ces magiciennes. Juvenal fait allusion à cet usage, lorsqu'il dit d'une femme babillarde, qu'elle fait assez de bruit pour secourir la lune, lorsqu'elle est attaquée par les sorcières. Cet usage a été emprunté des égyptiens, qui honoroient Isis, symbole de la lune, avec un bruit pareil de chaudrons, de tymbales & de tambours.

Plutarque dit que de son temps on n'osoit encore à Rome expliquer qu'en secret la cause naturelle des *éclipses*, parce que cette connoissance auroit privé les devins de leur emploi.

Anaxagore, contemporain de Périclès, & qui mourut la première année de la soixante-huitième olympiade, fut le premier qui écrivit très-clairement & très hardiment sur les diverses phases de la lune, & sur ses *éclipses;* selon Plutarque, *très-hardiment*, parce que le peuple ne souffroit pas encore volontiers les physiciens. Aussi les ennemis de Socrate réussirent-ils à le perdre, en l'accusant de chercher, par une curiosité criminelle, à pénétrer ce qui se passe dans les cieux.

Les généraux romains se sont servis quelquefois des *éclipses* pour contenir leurs soldats, ou pour les encourager dans des occasions importantes. Tacite, dans ses annales, *liv. I. ch. XXVIII.* parle d'une *éclipse*, dont Drusus se servit pour appaiser une sédition très violente, qui s'étoit élevée dans son armée. Tite-Live rapporte que Sulpicius Gallus, lieutenant de Paul Emile dans la guerre contre Persée, prédit aux soldats une *éclipse* qui arriva le lendemain, & prévint par ce moyen la frayeur qu'elle auroit causée.

Plutarque dit que Paul Emile sacrifia à cette occasion onze veaux à la lune, & qu'il immola le lendemain à Hercule vingt un bœufs, dont il n'y eut que le dernier qui lui promit la victoire, & encore sous la condition qu'il n'attaqueroit point, mais qu'il se défendroit seulement.

Nicias, général des athéniens, avoit résolu de quitter la Sicile avec son armée; mais une *éclipse* de une, dont son imagination fut frappée, lui fit perdre le moment favorable, & causa la mort de ce général, & la ruine de son armée; perte si funeste aux athéniens, qu'elle fut l'époque de la décadence de leur patrie. Alexandre même, avant la bataille d'Arbelle, fut effrayé d'une *éclipse* de lune; il ordonna des sacrifices au soleil, à la lune & à la terre, comme aux divinités qui causoient ces *éclipses*.

C'est ainsi que l'ignorance de la cause des *éclipses* en a fait long-temps un objet de terreur pour la crédulité populaire. On vit cependant quelquefois des généraux à qui leurs connoissances en Astronomie ne furent pas inutiles. Périclès conduisant la flotte des athéniens, il arriva une *éclipse* de soleil, qui causa une épouvante générale; le pilote même trembloit: Périclès le rassura par une comparaison familière: il prit le bout de son manteau, & lui en couvrant les yeux, il lui dit, « crois-tu que ce » que je fais là soit un signe de malheur? Non, » sans doute, dit ce pilote: cependant c'est » aussi une *éclipse* pour toi, & elle ne diffère de » celle que tu as vue, qu'en ce que la lune étant » plus grande que mon manteau, elle cache le » soleil à un plus grand nombre de personnes».

Agathocle, roi de Syracuse, dans une guerre d'Afrique, vit aussi dans un jour décisif la terreur se répandre dans son armée au moment d'une *éclipse*; il se présenta à ses soldats, leur en expliqua les causes, & dissipa ainsi leurs craintes. On raconte encore des traits de cette espèce à l'occasion de Sulpitius & de Dion, roi de Sicile.

ECLOGA.
ECLOGARII. } On appelloit *ecloga*, du mot grec ἐκλογαι, les endroits choisis dans les ouvrages des écrivains, & recueillis par des abréviateurs nommés *eclogarii*.

ECLOGIUM. Le mot *eclogia* désignoit chez les latins des poëmes composés à la louange des morts, & que l'on attachoit à leurs portes pendant les funérailles & le deuil. Cicéron en fait mention (*de Fin. II. 35.*) *non eclogia monumentorum significant hoc velut ad portam? Uno ore cui plurimæ consentiunt gentes, populi primarium fuisse virum.* L'on donna par extension le nom d'*eclogium* à une épitaphe & aux vers gravés sur les tombeaux à la louange des morts, tels que ceux d'Auguste, composés pour Drusus.

ECLUSES. Diodore de Sicile dit (liv. I. 2[e]. partie.): « on a fait un canal de communication, » qui va du golfe Pélusiaque dans la mer rouge. » Nécos, fils de Psamméticus, l'a commencé; » Darius, roi de Perse, en continua le travail, » mais il l'interrompit ensuite sur l'avis de quel- » ques ingénieurs qui lui dirent, qu'en ouvrant » les terres il inonderoit l'Egypte, qu'ils avoient » trouvé plus basse que la mer rouge. Ptolémée » second ne laissa pas d'achever l'entreprise; » mais il fit mettre dans l'endroit le plus favo- » rable du canal, des barrières ou des *écluses* très- » ingénieusement construites, qu'on ouvre quand » on veut passer, & qu'on referme ensuite très- » promptement; c'est pour cela que le fleuve » prend le nom de Ptolémée dans ce canal, qui » se décharge dans la mer, à l'endroit où est » bâtie la ville d'Arsinoé ». Il est démontré par ce passage, que les écluses servoient encore du tems de Diodore. On retrouve aujourd'hui le radier sur lequel elles étoient établies, & ce monument a été découvert près de Suez, à l'entrée du canal, qui existe encore, & qu'un léger travail rendroit navigable sans y employer d'*écluses*, & sans menacer l'Egypte d'inondations. (*M. de Tott a fait par ordre du sultan Mustapha un travail particulier sur cet objet important.*) Rien ne peut en effet justifier la crainte des ingénieurs de Darius, lors même que leur nivellement auroit été pris au moment des plus hautes marées. Il n'est pas moins important d'observer que toute cette partie de l'Isthme offre le terrein le plus favorable aux excavations, dans le plus petit espace de douze lieues, qui sépare le golfe arabique des bras du Nil qui s'en rapproche, & se jette ensuite dans la méditerranée à Tineck. (*Mém. de M. Tott.*)

ECMAGORAS, fils d'Hercule & de Phillo. *Voyez* Phillo.

ECOLE de philosophes. On voit à la villa Albani, une mosaïque représentant une *école* de philosophes qui dissertent sur le globe terrestre. Elle a été trouvée dans la Romagne, autrefois l'Umbrie, près de l'ancienne Sarsina, la patrie de Plaute. Winckelmann en a publié le dessin & une explication dans ses *monumenti inediti*, *n°*. 185.

ECORCE d'arbres, d'arbrisseaux & de joncs.

Les anciens, & sur-tout les indiens, faisoient des étoffes pour s'habiller avec les *écorces* du *morus papyrifera*, comme les othaïtiens le pratiquent encore; c'étoit la laine des arbres, dont il est souvent question dans Strabon & dans Denys Périégète. Hérodote (*lib.* 3. *c.* 98.) parle de l'*écorce* d'un roseau employée au même usage, *εκ τε πτέρεως φλοιου*. Les prêtres égyptiens portoient des chaussures faites avec l'*écorce* du papyrus, selon Hérodote. (*lib.* 2. *c.* 37, Pline (*lib.* 19. *c.* 1) appelle ces *écorces* de joncs filées, *linum orchomenium*. Ils mettoient aussi en usage pour leurs habits le duvet de l'*acanthus*, la substance laineuse de l'*apocinum*, les filamens du *musa*.

ECORCE D'ARBRE.

(*Article extrait de la nouvelle diplomatique des savans bénédictins*).

« Nul ancien monument, nul texte formel des auteurs ne fixent au juste l'invention des papiers d'*écorce* d'arbre, mais plusieurs en constatent l'usage. On a souvent confondu le papier d'Egypte avec le papier d'*écorce* d'arbre. Pour trancher court à tant de méprises, un savant de ce siècle a trouvé un secret, dont le succès ne seroit pas douteux, si le remède n'étoit pire que le mal. C'est de nier qu'il ait existé ou qu'on ait jamais fabriqué de papier d'*écorce* d'arbre. Mais avant que de nous engager dans la réfutation d'une opinion si particulière, il nous paroît important d'écarter tout ce qui nous détourneroit du but que nous nous proposons ».

« L'*écorce*, en tant que matière propre a recevoir l'écriture, peut être envisagée sous trois rapports; dans sa totalité, dans sa partie la plus interne ou la plus voisine du bois, & dans sa superficie. 1°. Dans sa totalité; les anciens employoient pour écrire l'*écorce* de certains arbres. Ils ne faisoient que la polir; ils en retranchoient les parties extérieures les plus grossières, & la façonnoient en forme de table. 2°. Ils détachoient les lames ou les pellicules les plus minces de l'intérieur de l'*écorce*, *liber*, pour en composer une espèce de papier. 3°. Ils ne dépouillèrent pas toujours les arbres de leur *écorce* interne pour s'en servir en guise de papier. Ils se contentèrent quelquefois de l'*écorce* extérieure de certains arbres, tels que le cérisier, le prunier & le bouleau. On en fait encore au besoin le même usage en Amérique: témoin la lettre du P. Poncet, Jésuite, écrite du Canada en 1647, & conservée dans la bibliothèque de St.-Germain-des-Prés. Ces sortes de pellicules extérieures n'ont sans doute rien de commun avec le papier d'*écorce*. Maffei n'en parle point, & c'est une matière absolument étrangère à la question que nous allons traiter ».

« D. Mabillon, dans sa diplomatique, D. Bernard de Montfaucon, dans la paléographie & son supplément de l'antiquité expliquée, reprennent ceux qui ne mettent nulle distinction entre le papier d'Egypte & le papier d'*écorce*. Maffei leur reproche à son tour d'avoir donné dans l'écueil dont ils ont averti les autres: & pour les combattre d'une manière qui ne leur laisse aucun moyen d'éviter ses coups, il leur oppose trois propositions. La première, qu'on n'a peut-être jamais écrit d'acte sur l'*écorce*: la seconde, que si l'on en a écrit, nul ne s'est conservé jusqu'à nous: la troisième, que le papier d'*écorce* d'arbre est une chimère, & que jamais on n'en a fait ».

« Nous pourrions aisément soutenir la contradictoire sur tous ces points. Mais comme il est d'une conséquence assez médiocre de savoir si l'on a écrit des actes sur l'*écorce* sans apprêt, vu la difficulté où ils ont été de résister jusqu'aujourd'hui aux injures du temps, & que d'ailleurs personne ne réclame en faveur de leur existence actuelle, nous insisterons peu sur cet article. L'essentiel est de prouver qu'on a fait du papier d'*écorce*, & c'est à quoi nous devons particuliérement nous attacher. La liaison des autres questions avec celle-ci, leur procurera les éclaircissemens dont elles ont besoin ».

« Au reste, il n'est pas naturel de penser que Maffei ait avancé des opinions si singulières, sans être fondé sur de bonnes preuves. Il convient donc d'examiner d'abord si elles sont suffisantes pour faire revenir les savans de leurs anciens préjugés. Il a eu sous les yeux une vingtaine d'anciens monumens de la nature de ceux qu'on a coutume de confondre avec le papier d'*écorce*. Leur matière, leur tissure, leur composition parfaitement uniformes le persuadent, que tous sont de papier d'Egypte. Nous en avons vu davantage, revêtus des mêmes caractères, & nous nous croyons également en droit d'en inférer qu'ils sont tous de papier d'Egypte: mais nous n'en concluons pas qu'il n'existe nulle part de papier d'*écorce* d'arbre ».

« Les auteurs nous apprennent qu'on faisoit de l'*écorce*, ainsi que du bois, des tables ou tablettes pour écrire. Il n'y veut pas voir que ces écorces

servoient à dresser des actes & à la fabrique d'un papier, dont on formoit des feuilles d'une étendue considérable, même assez épaisses pour être pliées & mises en rouleaux. Mais si les actes n'étoient jamais écrits sur l'*écorce*, d'où vient que les législateurs permettoient d'employer, dans les testamens mêmes, toutes sortes de matières? Après cela, ne faudroit-il pas au moins que l'*écorce* n'eût pas été une matière sur laquelle on eût eu coutume d'écrire, pour supposer qu'elle n'auroit pas été de mise dans quelque espèce d'acte que ce fût? Pourquoi encore les gens de loi faisoient-ils un si grand usage des tables, soit de bois, soit d'*écorce*, enduites de cire, & par cette raison appellées *ceræ*; si nul acte ne fût jamais dressé sur les dernières? Les premiers peuples qui habitèrent l'Italie n'écrivoient que sur l'*écorce* & les tables de bois. Croira-t-on qu'ils ne contractoient entr'eux nulle alliance, nul engagement, nul traité par écrit»?

«Est-ce que Cassiodore, Fortunat, Xiphilin, Hérodien, n'avoient pas en vue le papier d'*écorce*, lorsque le premier opposoit la rudesse de l'*écorce* au poli du papier, que le second exhortoit son ami Flavus, au défaut de papier, de lui écrire sur des tablettes de frêne, ou sur l'*écorce* du hêtre, & lorsque les deux derniers nous parlent de tablettes de tilleul à l'usage des empereurs Domitien & Commode? Que résulte-t-il de ces textes & de quelques autres allégués par Maffei? Qu'on faisoit de bois & d'*écorce* plusieurs tables ou tablettes à écrire, sans autre apprêt que de les polir, ou tout au plus de les enduire de cire; mais il ne s'ensuit nullement que la fabrique de papier d'*écorce* soit un être de raison».

«Le silence de Pline, sur le même sujet, n'est pas plus décisif. S'il ne réservoit pas à traiter ailleurs du papier d'*écorce* d'arbre, c'est (pourroit-on répliquer) que la manière de le faire, prise sur le modèle du papier d'Egypte, n'étoit pas encore inventée de son temps. D'ailleurs, le silence d'un seul écrivain ne prouvera pas contre des textes d'auteurs contemporains, & moins encore contre des faits.

«Marcianus Capella réduit la matière de tous les livres au papier, à la toile, au parchemin, à l'*écorce* du tilleul. Mais outre que l'énumération n'est pas exacte, & qu'il pouvoit également entendre par *papier*, celui d'*écorce* & celui d'Egypte; conclure du mot *écorce* que ce n'étoit point une *écorce* transformée en papier, c'est un peu trop subtiliser, ce semble. N'est-ce pas un des griefs de Maffei contre les modernes, de ce que souvent ils transportent au papier d'Egypte, les noms de tilleul & d'*écorce*? Ne pouvoit-on pas autrefois user du même langage, en parlant du papier d'*écorce* d'arbre».

«L'illustre italien croit trouver un argument sans réplique, dans ces paroles de Symmaque: *In caudices aut tiliæ pugillares transferenda, ne facilis senectus papyri scripta corrompat*. De là il infère qu'autre chose est d'écrire sur du tilleul, autre chose d'écrire sur du papier: que comme le tilleul de Symmaque annonce des tables de bois, son papier signifie du papier d'Egypte. Mais ne pouvoit-on pas tirer du tilleul, & des tablettes de bois, & du papier d'*écorce*? Seroit-il d'ailleurs impossible de prouver par Maffei lui-même, que le papier dont parle Symmaque, étoit d'*écorce* d'arbre, & non pas de *papyrus*? Jugeons-en par les qualités qu'il attribue au papier d'Egypte. Il n'est pas, dit-il, sujet à se corrompre par l'humidité, si funeste au parchemin & aux papiers de coton & de chife. Mis en rouleau, & garanti des accidens extérieurs, il conserve son encre sans altération, & se maintient dans sa consistance naturelle: tandis que notre papier, même étant préservé de l'eau, se pourrit par la seule humidité, se coupe & se déchire par les plis qu'il contracte, se consume & par l'air & par la poussière. Peu à peu sa couleur s'altère, les mots s'effacent & disparoissent, & l'écriture se confond. Puisque Symmaque avoit tout à craindre pour la vieillesse de son papier, il devoit donc avoir des défauts assez semblables au nôtre; défauts qui le rendoient très-différent du papier d'Egypte».

«A-t-on des tablettes de tilleul, *tiliæ pugillares* des V., VI. & VII. siècles? Nous avons cependant divers monumens de ces siècles en papier d'Egypte. Ainsi les écrits de Symmaque n'auroient pas été si en sûreté sur des tablettes de tilleul que sur ce papier. Pourquoi donc leur donner la préférence sur une matière que les seuls livres de Numa devoient presque faire regarder comme incorruptible? Par conséquent, le papier pour la corruption duquel il craignoit si fort de la suite des années, devoit être d'une autre matière. Or de l'aveu de tout le monde, s'il y avoit alors un papier distingué de celui d'Egypte, il ne pouvoit être que d'*écorce* d'arbre. Comment après cela Maffei peut-il en nier l'existence»?

«Selon Suidas, le tilleul porte une *écorce* semblable à celle du *papyrus*; rien n'empêchoit donc d'en faire le même usage. En vain le docte Marquis répond-il, qu'il y a des tilleuls en Italie, & que leur *écorce* ne se divise pas en pellicules minces, comme celles du *papyrus*. Qu'en faut-il conclure, sinon que notre tilleul n'est pas celui de Suidas, ou que si c'est le même, on le faisoit passer par des préparations qui ne nous sont plus connues? De quelque espèce que fût ce tilleul, la ressemblance des couches intérieures de son *écorce* avec les tuniques du *papyrus*, ne pouvoit résulter que de quelque

quelque apprêt, ou de la manière de détacher les lames corticales, qui étoient les plus voisines du bois ».

« Théophraste parle des bandelettes d'*écorce* de bois, sur lesquelles on écrivoit des noms. Pline, après avoir distingué le tilleul mâle & le tilleul femelle, dit nettement : qu'entre le bois & l'*écorce* de ce dernier, on trouve de minces enveloppes, composées de plusieurs membranes. Quoi de plus propre pour faire du papier d'*écorce* ? Cent fois le même auteur se sert des mots *tilia*, *philyrea* & *philura*, pour exprimer les enveloppes ou lames les plus déliées de l'*écorce* des plantes. Un tel langage n'est-il pas visiblement emprunté de la nature des pellicules, tirées de l'*écorce* du tilleul, dont, suivant Théophraste & Pline, on faisoit des rubans & des bandelettes ? Or en augmentant leur largeur, on ne pouvoit trouver une matière plus analogue aux tuniques du papyrus, & plus propre à former du papier à-peu-près semblable à celui d'Égypte, dont on manquoit presque toujours dans les contrées éloignées de la mer Méditerranée, & quelquefois même dans celles qui en étoient les plus proches. Continuons de tourner en preuves, contre le système de Maffei, les passages sur lesquels il s'efforce de l'étayer ».

« En voici un, dont il conclut qu'on ne fit jamais de papier d'*écorce* d'arbre, & par lequel nous croyons pouvoir démontrer tout le contraire. Sous le nom de livres, Ulpien comprend toutes sortes de volumes, soit en papier, soit en parchemin, soit en quelque autre matière que ce puisse être. Ensuite il met en question s'ils doivent être remis aux légataires, à qui le testateur a donné ses livres, lorsqu'ils sont composés de plusieurs feuilles de papier, de parchemin, d'ivoire & de toute autre matière, ou qu'ils consistent en des tables cirées. Ici l'opposition entre *volumina* & *codices* ou *codicilli* est frappante. Les premiers signifient certainement des rouleaux, & les seconds des livres, composés de plusieurs feuilles, comme le sont aujourd'hui les nôtres. Ceux-ci pouvoient être de la même matière que ceux-là ; mais celle qui formoit des livres semblables aux nôtres, ne pouvoit pas toujours être employée dans les rouleaux. L'ivoire, par exemple, le cuivre, le marbre, le bois & l'*écorce* même du tilleul sans apprêt, ne pourroient en former. Il n'est pas plus possible de rouler des tables de cette *écorce* autour d'un cylindre, que d'y rouler des tables de bois & d'ivoire. Maffei se trouve néanmoins réduit à soutenir cette possibilité, s'il a bien compris le texte de l'ancien jurisconsulte, dont il s'autorise. A son avis, le tilleul dont parle Ulpien, ne doit pas être mis au rang des papiers, mais au rang des simples *écorces*. Au contraire, le jurisconsulte compte les livres faits de tilleul parmi les papiers, cuirs ou parchemins, dont on formoit des rouleaux. Le texte d'Ulpien n'a donc pas été bien entendu par le savant Marquis : ou bien il n'a pas senti l'inconvénient de rouler autour d'un cylindre des tables d'*écorce*, comme si c'eût été du papier ou du parchemin ».

« Il est des arbres à la vérité dont les *écorces* extérieures, telles que celles du cérisier, pouroient former des rouleaux ; mais cette propriété ne sauroit convenir à tout ce qui s'appelle *phylira* ou *tilia*. Car par ces termes, ou l'on entend le tilleul, dont l'*écorce* totale, ainsi que celle que fourniroit sa superficie, n'est point pliable à la manière de la peau extérieure du cérisier ; ou l'on entend l'*écorce* la plus intime, soit du tilleul, soit de toute autre plante. Mais l'*écorce* interne du tilleul & de tout autre arbre, envisagée seule, n'a par elle-même nulle consistance, si elle n'est travaillée & fortifiée par l'application de plusieurs couches les unes sur les autres. Il est donc également nécessaire, & pour la rendre propre à *recevoir* l'écriture, & pour pouvoir la mettre en rouleau, d'en faire du papier. Le tilleul d'Ulpien n'est certainement que du papier d'*écorce* ; & l'on ne peut lui prêter une notion différente sans tomber dans quelque absurdité. On faisoit donc autrefois du papier d'*écorce* ».

« On peut tirer un nouvel argument, en faveur de l'existence de ce papier, des paroles suivantes de S. Isidore. *Liber est corticis pars interior..... Est autem medium quoddam inter lignum & corticem.* Et encore : *liber est interior tunica corticis, quæ ligno cohæret, in qua antiqui scribebant...... Quia ante usum chartæ vel membranarum, de libris arborum volumina fiebant.* Il résulte de ces textes, que les livres & les volumes d'*écorce* des anciens n'étoient ni la totalité de l'*écorce*, ni sa peau extérieure. Leur *écorce*, appellée livre, ne fut ni l'une, ni l'autre, comme ces textes le prouvent évidemment : puisqu'elle étoit *mitoyenne* entre l'*écorce* & le bois, & que d'ailleurs on ne peut faire des volumes ou rouleaux d'une matière aussi peu flexible que l'*écorce* des arbres, prise dans sa totalité ».

« L'auteur de la vie de Dictys de Créte, dit, qu'il composa six *volumes* d'*écorce* de tilleul, en lettres phéniciennes, sur la guerre de Troye. Nouvelle preuve de l'existence du tilleul. Comme le nom de papier a été donné dans la suite à des substances qui n'ont rien de commun avec le papyrus ; *philura* fut appliqué de même à des papiers très-différens de ceux de l'*écorce* du tilleul. On tiroit cette dénomination de φιλύρα, tilleul, parce que c'étoit de ses pellicules, placées entre l'*écorce* & le bois, qu'on fabriquoit l'ancien papier d'*écorce* ».

« Chez les peuples septentrionaux, le hêtre

tenoit lieu de tilleul. Auffi dans leur langage, le nom de livre, *book*, fe confond-il avec celui du hêtre».

« Un écrivain du Nord a pris un fentiment entièrement oppofé à celui de l'illuftre italien que nous réfutons. Il prétend nous mettre fous les yeux la manière de fabriquer le papier d'*écorce* d'arbre. Elle fe réduit à celle dont on faifoit le papier d'Egypte. Selon lui, les anciens tiroient du tilleul plufieurs pellicules avec le fer, ils les arrangeoient à contre fens les unes fur les autres, & les uniffoient enfemble avec de la colle ».

« Nous n'infifterons pas fur la preuve que le P. de Montfaucon a cru pouvoir tirer, en faveur du papier d'*écorce* d'arbre, de l'étymologie des termes ξυλαδιυς χάρτας, ξυλοχάρτια, employés par le fcholiafte des Bafiliques. En effet, Euftathe applique ξυλοχάρτιον au papier d'Egypte, & du Cange prouve par plus d'une autorité, qu'on a pris ce terme pour du papier de coton ».

« Montrer du papier d'*écorce* d'arbre actuellement exiftant, ce feroit fans doute la preuve la plus décifive qu'on en auroit fait. Mais nous ne pouvons en difconvenir; la plupart des anciens papiers, qu'on donne pour être d'*écorce* d'arbre, font réellement de papier d'Egypte. Sans nous arrêter aux auteurs qui ont confondu ces papiers, ceux même qui font attentifs à en faire la diftinction, n'ont pas laiffé de prendre l'un pour l'autre. Si D. Mabillon a bien faifi le fens de Lambécius, le favant abbé de Godwic non plus que D. Légipont ne font pas exempts de cette méprife. Ils attribuent la qualité & la nature de papier d'*écorce* d'arbre à une charte de pleine fécurité, gardée à Vienne en Autriche, repréfentée au naturel fur l'original par Lambécius dans fa bibliothèque impériale, & d'après lui, par D. Mabillon, dans fa Diplomatique. Le dernier auteur interprête ces mots de Lambécius, *ex cortice arboris*, du papier d'Egypte, ajoutant que c'eft une efpèce d'*écorce*. Il ne devoit donc pas entendre autre chofe; quand Briffon, publiant une autre charte de pleine fécurité, d'après l'autographe, confervée dans la bibliothèque du roi, ufe de ces termes : *ex corticeo regia bibliotheca archetypo*. En effet, cette dernière pièce, longue de fept pieds, dont l'écriture eft figurée, & le texte publié dans le fupplément de la Diplomatique, n'eft certainement pas de papier d'*écorce*, mais de papier d'Egypte ».

« Cette confufion de langage laiffe un fujet légitime de douter, fi l'on ne doit pas tenir pour papier d'Egypte, tout ancien monument, annoncé fous le nom de papier d'*écorce*, à moins qu'il ne foit marqué par des caractères propres & diftinctifs. « Tel eft, au jugement de D. Bernard » de Montfaucon, un grand rouleau du fénateur » Antonio Capello, à Venife, qui contient un » acte juridique, fait, il y a environ 800 ans, » dans la ville de Riéti, autrefois Réate ». Mais Maffei, qui depuis a fait l'acquifition de ce précieux diplôme, n'a rien remarqué qui le diftingue du papier d'Egypte ».

« Ange Roccha dit avoir vu dans la bibliothèque du Vatican plufieurs monumens en papier d'Egypte. Et tout de fuite il continue de la forte : j'ai vu auffi une autre pièce en *écorce*, mais plus groffière, de façon qu'on y reconnoît parfaitement l'*écorce* d'arbre : *fed rudiorem, atque ita ut arboris* CORTEX *effe omnino dignofcatur*. Elle étoit confervée avec beaucoup de foin chez Alde Manuce. Le même auteur déclare avoir vu un livre d'*écorce*, dont les pages étoient fi minces, qu'on en auroit pris deux pour une. Elles n'étoient imprimées que d'un côté en caractères indiens. Ce livre apporté des Indes, fut offert au pape Sixte V. par le général des Auguftins déchauffés. Mais ce n'eft pas fur ces fortes de livres d'*écorce* que les favans font partagés ».

« S'il refte au monde quelque monument de l'ancien papier d'*écorce*, c'eft affurément un manufcrit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Nous y avons obfervé des différences fenfibles avec les manufcrits & les diplômes de la bibliothèque du roi & des archives de S. Denis. Mal-à-propos rejetteroit-on ces différences fur la diverfité des papiers d'Egypte, dont les uns étoient plus épais que les autres, ou fur quelque accident qui auroit collé enfemble plufieurs feuilles du papier de ce manufcrit. 1°. Le plus ou moins d'épaiffeur du papier d'Egypte ne venoit pas de la multiplicité de fes feuilles, collées les unes fur les autres; mais de la proportion avec laquelle les deux qu'on uniffoit enfemble, s'éloignoient du centre de la plante appellée *papyrus*, ou de la quantité plus ou moins grande de colle qu'on y employoit. 2°. Si l'obfervation de Maffei eft vraie, le papier d'Egypte n'a rien à craindre de l'humidité. Ainfi les feuilles ne peuvent d'elles-mêmes fe coller enfemble. 3°. Celles du manufcrit de Saint-Germain font trop égales & femblables entr'elles, pour qu'on pût foupçonner qu'elles auroient été collées les unes contre les autres par pur accident. On ne peut pas même le dire du dernier feuillet, qui paroît être double des autres. 4°. Le papier d'Egypte, quoique très-mince, a de la folidité & de la confiftance. Le papier d'*écorce*, quoique plus épais, fe rompt aifément, & s'en va par pièces ou pellicules, qui, détachées de la fuperficie du papier, font évanouir l'écriture. Voilà en quel état fe trouvent les cinq feuillets du manufcrit que nous décrivons. 5°. Ils font non-feulement plus épais, & compofés

de plus de tuniques que ceux du papier d'Egypte, ils paroissent encore plus grossiers. Or c'est-là, selon les savans, un caractère particulier au papier d'*écorce*. Du reste, à l'égard de ce manuscrit singulier, nous ne faisons que souscrire au jugement des antiquaires. Tous l'ont cru de papier d'*écorce*. Nous en exceptons néanmoins D. Mabillon. Quand il composa sa Diplomatique, il ne le rangea qu'au nombre des manuscrits en papier d'Egypte. Peut-être en pensa-t il autrement dans la suite. Mais D. de Montfaucon, qui avoit approfondi la matière, soutient, sans hésiter, que c'est du papier d'*écorce* d'arbre».

» C'est, sans doute, au sujet de ce manuscrit que Thomas Dempster s'explique avec les sentimens de la plus vive admiration, & qu'il rend témoignage aux livres d'*écorce* d'arbre actuellement existans dans les bibliothèques».

« Dempster ajoute, qu'il a vu des fragmens d'Hérodote & de Polybe sur du papier d'*écorce*; mais ce n'est pas à Saint-Germain-des-Prés. Le seul manuscrit en *écorce* qu'on y posséde, au moins depuis plus d'un demi-siècle, ne renferme pas un seul mot grec. On pouvoit, à la vérité, lui faire dire tout ce qu'on vouloit, après que les Mabillon & les Montfaucon n'avoient osé entreprendre d'en rien déchifrer, bien loin d'en dresser une notice exacte. Sans nous croire ni aussi habiles, ni plus heureux, nous allons en donner une connoissance suffisante, pour ne laisser désormais à personne la liberté d'y supposer des écritures qui n'y seroient point en effet. Les preuves morales que nous avons données de l'existence réelle du papier d'*écorce*, fondé sur ce manuscrit, seront, au moins par rapport à nous, appuyées de preuves physiques, résultantes de l'Anatomie exacte que nous en avons faite».

« Des cinq feuillets, dont il est composé, deux étoient jusqu'ici adhérens à la couverture de parchemin, & les trois autres encadrés dans des bandes de la même matière. Ainsi huit pages seulement paroissoient à découvert. La reliure, & peut-être même la réunion de ces feuillets, est assez moderne. Il ne se trouve jamais moins de quatre couches dans chaque feuillet, si ce n'est qu'elles aient été enlevées exprès ou par accident. On en compte dans quelques-uns un plus grand nombre».

« A peine peut-on remarquer de légers vestiges d'écriture sur certains feuillets; & l'on ne sauroit presque en distinguer les lettres, sans les mouiller. Plusieurs membranes, dont ces feuillets sont composés, cachent des lettres, qu'on ne peut appercevoir qu'en détachant quelqu'une de ces pellicules. Alors diverses sortes d'écritures se manifestent, même d'une ligne à l'autre. L'une est sur une couche, l'autre sur une autre. Celle ci appartient à l'écriture romaine courante, celle-là est en écriture romaine, demi-onciale pour la grandeur, minuscule pour la forme, & pour le contour tirant sur l'écriture courante. Il y a des pages où l'on trouve des lignes disposées en des sens contraires. L'âge de diverses sortes d'écritures paroit quelquefois éloigné de plus d'un siècle. On diroit que sur des feuilles anciennement écrites, mais dont les lettres s'étoient confondues, ou avoient été effacées, on auroit appliqué des couches blanches, pour les faire servir à de nouvelles écritures. Or, si les plus recentes sont du VI. ou VII. siècle au plus tard, (ce qu'on peut démontrer par le caractère même) de quelle antiquité ne doivent pas être les autres? »

« Tout le manuscrit est en lettres & en langue latines. Nous ne doutons pas qu'il ne renferme des actes publics. C'est peut-être même une portion des registres *municipaux* de quelque cité. Nous croyons y avoir observé des dates de calendes, de nones, d'ides & de consuls. Nous y avons lu fort distinctement, au bas de la cinquième page, XIIII *kalendas maias*. Il est vrai que *kalendas* est abrégé, ainsi que le mot *consulibus* en d'autres endroits; mais ce sont des abbréviations ordinaires à ces termes. Nous n'avons pu lire nulle part le nom même des consuls, si ce n'est celui de Théodose, encore paroît-il d'une main postérieure à la plupart des écritures, quoique vraisemblablement du temps de cet empereur, & du V. siècle. Ce qui confirme que notre manuscrit a fait partie des registres publics, ou, pour le moins, qu'il renferme des actes qu'on y avoit insérés, c'est qu'il y est fait une mention fréquente de testamens, d'actes, de chartes, d'enrégistremens, de procureurs chargés de les demander, de signatures, de peine du quadruple, de prise de possession, &c. Tels sont les principaux traits des pages 6, 7, 8, &c. Peu s'en faut que nous n'y ajoutions la page 5. On y parle en seconde personne; & si ce n'est pas un acte en forme d'épître, il est difficile de n'y pas reconnoître une lettre. Quoi qu'il en soit, ces pages, & les 1. & 9. sont celles où l'on déchifre plus de mots. Nous y en lisons quelquefois deux ou trois de suite. Mais, à l'exception de la 9 page, & à plusieurs égards de la 8, les lacunes qui surviennent sans cesse, ôtent la connoissance du sujet précis qu'on y traite».

« A juger de ce manuscrit par son écriture extérieure la plus ordinaire, il ne sauroit être plus récent que le VI. siècle. Le peu de latin qu'on y déchifre, semble devoir le faire remonter encore plus haut. Rien ne s'y écarte de la pureté du style, ni d'une bonne orthographe, excepté certaines lettres sur lesquelles on varia

de tout temps. En creusant dans ce manuscrit, nous avons découvert des lignes entières, cachées sous une ou deux membranes, quoique ordinairement aucune apparence de lettre n'indiquât cette découverte, pas même après avoir levé la première couche. A-t-on donc collé, sur ce papier déjà écrit, de nouvelles lames d'*écorce*? C'est ce qu'on pourroit conclure de la différence des caractères qui restent à la superficie, & de ceux qu'on ne sauroit appercevoir qu'en portant le fer dans le sein de ce manuscrit. Mais communément ces lignes, pour ainsi dire souterraines, du dehors du papier ont pénétré assez avant dans son intérieur, & s'y sont conservées, tandis que l'air & le tems ont totalement fait disparoître l'encre & les lettres de la surface ».

« Ces découvertes nous ont enhardi à détacher les deux pages adhérentes à la couverture; mais la première ne l'a pu être qu'en partie, parce qu'en quelques endroits elle est percée à jour, & qu'en d'autres elle étoit réduite à une seule membrane, bien qu'il y eût des portions de ce feuillet composées, à l'ordinaire, de plusieurs. Le dernier, presque double des autres par l'épaisseur, après avoir été détaché de la couverture, nous a laissé voir environ vingt-deux lignes d'écriture mérovingienne, & par conséquent différente de celle du reste du manuscrit. L'antiquité en est au moins du VII. siècle; mais elle pourroit être plus grande, puisque nos lettres mérovingiennes ne sont autres que l'écriture courante des romains. Nous avons commencé d'abord par distinguer quelques mots dans cette dernière page. Bientôt nous y avons lu quelques versets des chapitres 22 & 23 de l'exode, & 6 & 18 du lévitique ».

« Depuis que nous avons pénétré dans les entrailles de ce manuscrit, & qu'une espèce de dissection nous a fait connoître plus parfaitement la nature de la matière dont il est composé, nous y avons reconnu souvent des couches d'*écorce* tout à fait semblables à celles des *écorces* d'arbres. On en peut même distinguer de différentes espèces. Il est vrai qu'on y remarque aussi quelques membranes, en petit nombre, assez ressemblantes aux lames du *papyrus*. Si elles n'en sont pas véritablement, il falloit que certaines pellicules d'*écorce* d'arbres eussent une grande affinité avec elles. Mais si elles sont de papier d'Egypte, il s'ensuivra qu'on faisoit quelquefois une sorte de papier du mélange des membranes de *papyrus* & d'*écorce* d'arbres ».

ÉCRAIN. *Voyez* Dactyliotheca.

ÉCREVISSE de mer.

Ce crustacée étoit le symbole de plusieurs villes grecques & siciliennes. Il forme la coëffure d'Amphitrite sur les médailles des brutiens dans la grande Grèce. Peut-être étoit-il aussi le symbole de Mars: au moins voit-on dans la Chausse ce dieu sur une pierre gravée, ayant le pied droit sur une *écrevisse* de mer. L'Océan porte sur les monumens, ainsi qu'Amphitrite, des serres d'*écrevisse* dans sa coëffure. *Voyez* Amphitrite, Océan, Lerne.

L'Écrevisse de mer, ou le *Crabe*, sert de type aux médailles d'Acragas en Sicile, de Cos, d'Hymère, de Cume, de Télos & des Brutiens.

ÉCRITURE.

Des marques ayant d'abord été tracées sans dessein, & comme par une espèce de badinage; l'homme s'en sera servi dans la suite, pour se rappeller le souvenir de certains faits qu'il craignoit d'oublier, ou de certaines obligations qu'il se proposoit de remplir. Ces marques ne signifioient ni des sons, ni des mots, mais une totalité de choses, une action, un événement avec toutes ses circonstances. La multiplication de ces signes donna naissance à la première *écriture*. On en sentit l'utilité; on se la communiqua; on la perfectionna; on en fit un art. Et bientôt chaque caractère, qui n'exprimoit que des choses vagues, fut destiné à rendre des pensées spécifiques, & les modifications même de ces pensées.

La plus ancienne *écriture* ne transmit donc ni aux absens, ni à la postérité, les sons de la voix par des lettres semblables aux nôtres. Elle exprima par des images ou des signes, soit naturels, soit arbitraires, les idées, les sentimens, les jugemens: bien qu'à parler à la rigueur, ces derniers fussent d'abord plutôt sous-entendus que figurés.

Parmi les caractères symboliques, dont nous parlons, les uns étoient les portraits grossiers des astres, des plantes, des animaux & de différentes parties de la nature; les autres ne pouvoient passer que pour des figures de pur caprice. Tels furent les hiéroglyphes de l'Egypte, tels les caractères de la Chine. « Le moyen d'exprimer les » pensées par des peintures, ou représentations » des choses dont on parle, est celui qu'em- » ploient encore aujourd'hui les sauvages du Ca- » nada, & celui dont se servoient les mexicains » avant que les espagnols eussent détruit leur » empire ».

Si tous les peuples de la terre étoient demeurés attachés à leur *écriture* primitive, ils auroient continué de s'entendre par écrit, malgré la diversité de leurs langues. Les mêmes chifres arabes, les signes du Zodiaque, des Planètes & de l'Algèbre sont également entendus, quoique

différemment prononcés par les divers peuples de l'Europe. Il ne seroit donc pas impossible, d'inventer une *écriture* qui pût être entendue de toutes les nations du monde, & que chacune prononceroit en sa propre langue.

Le projet d'une *écriture* universelle n'est pas demeuré dans la pure possibilité. Plusieurs savans hommes ont tenté de le réduire en pratique. Wilkins, évêque de Chester, & le fameux Leibnitz ont entrepris des travaux considérables pour l'exécution de ce dessein. On peut même avancer qu'il est exécuté en partie, quoiqu'il pût l'être d'une manière beaucoup plus parfaite.

Les savans de la Chine, du Tonquin, de la Cochinchine, de la Corée & du Japon, ont des caractères communs, qu'ils lisent chacun dans leurs langues, quoique très - dissemblables entr'elles.

L'*écriture* fut toujours ou perpendiculaire comme celle des chinois, ou sinueuse comme les runes, ou horizontale comme la nôtre, & celle-ci va fixer principalement notre attention. On peut distinguer quatre sortes d'*écritures* horizontales, celle qui marche de gauche à droite, celle qui va de droite à gauche, & une troisième, qui les réunit en allant & revenant par des lignes parallèles vis-à-vis du point d'où elle est partie. Celle-ci se subdivise en deux espèces, suivant qu'elle commence par la droite, ou par la gauche.

Les orientaux ont toujours écrit de droite à gauche. Les occidentaux depuis long-temps écrivent de gauche à droite. Les premiers en communiquant leurs lettres aux seconds, leur apprirent sans doute à régler, comme eux, la marche de leur *écriture*.

Les étrusques retinrent si bien cette marche, qu'ils ne l'abandonnèrent que très - rarement, pour suivre celle des occidentaux, ou pour réunir l'une & l'autre à la fois. Presque tous leurs monumens, dont on a formé des recueils de plusieurs volumes, renferment des caractères tournés constamment de droite à gauche, & des lignes gardant la même direction.

Les grecs (au moins le présume-t-on) embrassèrent aussi d'abord cette manière d'écrire, soit que, comme Pélasges venant de l'Orient, ils l'eussent apportée avec eux, soit que, comme déjà établis dans ces contrées, que nous appellons Turquie en Europe, ils l'eussent reçue de Cécrops ou de Cadmus. On n'y a pourtant point encore déterré d'inscription, qui constate qu'ils aient observé de former toutes leurs lignes à l'orientale.

Ce n'est pas qu'on n'ait découvert des *écritures* commençant de droite à gauche; mais aussi tôt elles reviennent de gauche à droite, lorsqu'elles sont composées de plusieurs lignes.

Les huns qui désolèrent l'empire romain, sous la conduite d'Attila, écrivoient de droite à gauche. Leur alphabet consistant en trente - quatre caractères, a été publié par Hickes, à la page 8 de sa préface. On prétend que les restes de ces huns portent aujourd'hui le nom de zikules. Ils occupent une partie de la Transilvanie. Molnar, dans la préface de sa grammaire hongroise, parle de leur *écriture* comme d'une chose actuellement existante.

ÉCRITURE des égyptiens. Nous entendons parler ici seulement d'une *écriture* courante, & non hiéroglyphique, dont nous traiterons à leur article. Les restes de cette *écriture* courante sont si rares, que nous avons de grandes obligations au comte de Caylus, qui les a recueillis avec soin. C'est lui qui va parler dans cet article.

Les cinq planches publiées par le comte de Caylus, dans son recueil (*tom. I. p. 65.*), représentent un morceau de toile, qui lui a appartenu autrefois, & qui se trouve aujourd'hui au cabinet de Ste.-Geneviève. Sa longueur est de deux pieds quatre pouces six lignes, & sa hauteur de six pouces sept lignes ou environ; car les bords sont effilés, & par conséquent inégaux. Il est divisé en plusieurs colonnes parallèles, formées par des caractères égyptiens. Il n'est écrit que d'un côté; l'*écriture* en est noire, à la réserve des premiers mots de chaque colonne, qui sur l'original sont tracés en lettres rouges, (& qui dans la copie se trouvent soulignés); le caractère en est ferme, & n'a pas été fait au pinceau: les lignes de division & de séparation ont été tirées à vue & sans règle. Les figures simplement dessinées au trait ne sont réhaussées par aucune couleur; mais on peut assurer qu'elles sont touchées avec un esprit & une légéreté que ne désavoueroient pas des nations plus vives que les égyptiens.

Cette bande de toile est terminée par une espèce de compartiment, qui, outre plusieurs mots, contient des vases & des quarrés peints en rouge, couleur qui a été placée sans aucun soin, & qui désignoit peut-être que ces corps étoient de terre cuite.

Les figures dessinées au dessus des colonnes vont de gauche à droite, tandis que l'*écriture* va en un sens contraire. Ceux qui desireront de plus grands détails sur ce monument, pourront consulter le II. tome (*planche LIV.*) du supplément de l'*antiquité expliquée*, où il est gravé; mais on ne doit pas se fier entiérement à la copie qui

l'auteur en a donnée. En l'examinant avec attention, on s'apperçoit qu'il s'y est glissé bien des fautes : & cette raison a engagé le comte de Caylus à le publier de nouveau, & le plus exactement qu'il a été possible. Il a fallu pour cela l'étudier avec soin, détacher toutes les lettres bien marquées, les arranger dans un certain ordre, & s'en servir pour discerner celles qui ne sont pas lisibles. Quand des efforts réitérés n'ont pu restituer des mots dont il ne restoit plus que de foibles traces, il a mieux aimé les négliger & les remplacer par des points, que de les présenter sous une forme étrangère; c'est ce qui a augmenté dans la copie le nombre des lacunes que l'on voit dans l'original ; mais il a tâché de rapporter les différentes sortes de lettres que l'on y voit, & c'est ce qui doit suffire.

Suivant le P. de Montfaucon, ce morceau de toile servoit à couvrir une momie. L'on voit en effet qu'il avoit été enduit de bitume. La couleur brune que cette préparation lui avoit donnée, paroît moins aujourd'hui qu'elle ne paroissoit quand il appartenoit au savant comte, parce que dans la vue de le conserver on l'a collé depuis sur une toile ; mais sans la première préparation il ne seroit pas vraisemblablement venu jusqu'à nous.

Les égyptiens traçoient quelquefois sur les bandelettes des momies, des hiéroglyphes ou des lettres proprement dites. Kirckher a fait graver plusieurs morceaux de toile, chargés de symboles, qu'il a expliqués avec le même succès que ceux des obélisques; & au commencement de ce siècle, Maillet, consul de France au Caire, dit avoir vu une momie, autour de laquelle on trouva une bande de toile ornée de figures & de caractères. Cette bande ayant été mise en lambeaux, Maillet en ramassa six ou sept aunes en huit pièces, qu'il envoya en France au chancelier de Pontchartrain : elles ont ensuite été dispersées ; mais il y a apparence que le morceau gravé dans ces planches en faisoit partie. (*Caylus. I. p. p. 65*).

Le même comte a publié (*5. pl. 26.*) un autre morceau d'*écriture égyptienne*. Les caractères dont cette toile est chargée, sont écrits de droite à gauche : ils occupent par une seule ligne le tiers de sa largeur, qui peut être *de deux pouces*. L'*écriture* est formée par une très-belle main, qui doit avoir fait usage du pinceau. La canne & toutes les espèces de roseau ne pourroient former des contours déliés & renflés avec autant de finesse & de précision que ces caractères en présentent ; ce qu'il y a d'assuré, & ce qui est fondé sur l'expérience que ce savant en a faite, c'est qu'on ne peut les bien imiter que par le moyen du pinceau. Il est bon d'observer que cette pratique est celle que les chinois emploient encore aujourd'hui pour leur *écriture*, dont on ne peut s'empêcher d'admirer la netteté.

Voici les raisonnemens du savant comte sur ces restes précieux & presque uniques de l'*écriture égyptienne* non hiéroglyphique (*rec. I. pag. 70.*).

« Tous ces monumens donnent une première sorte d'*écriture* assez uniforme. En les rapprochant les uns des autres, on formera une liste de caractères en usage parmi les égyptiens ; mais afin de ne pas trop grossir cette liste, il faut observer que dans l'*écriture* dont nous parlons, on plaçoit quelquefois plusieurs lettres au dessus l'une de l'autre, & que d'autres fois certaines lettres ne paroissent distinguées entr'elles que par des espèces d'accens & de points. Il faut avoir égard à ces singularités, & l'on trouvera qu'après les réductions qu'elles donnent occasion de faire, la liste des caractères égyptiens est encore très-nombreuse ; ce qui vient peut-être de ce que la même lettre se configuroit diversement, suivant la place qu'elle occupoit dans un mot. Mais comme il s'agit bien moins ici de découvrir l'alphabet de la langue égyptienne que de s'assurer qu'il émanoit des hiéroglyphes, il suffira d'avoir une assez grande quantité de lettres isolées, & de les comparer avec les figures représentées sur les monumens égyptiens. Or je puis assurer que l'on appercevra entr'elles la liaison la plus intime, & les rapports les plus sensibles ; & pour s'en convaincre, on n'a qu'à jetter les yeux sur le n°. 1. de la XXVIe. planche. J'y ai fait graver sur une première colonne une suite d'hiéroglyphes, tirés la plupart des obélisques, & dans une colonne correspondante, les lettres égyptiennes qui viennent de ces hiéroglyphes. On trouvera, par exemple, que le premier hiéroglyphe, représentant une barque, a produit un élément d'*écriture*, dont la valeur a pu varier, suivant les points ou les traits dont il étoit affecté ; que le troisième hiéroglyphe, qu'on croit être l'image d'une porte, en perdant son arrondissement, a formé la lettre qui lui est parallèle; que la figure d'homme ou d'animal accroupie, au n°. IV., est devenue une lettre qui ne conserve que les linéamens du symbole original; enfin que le serpent, figuré si souvent sur les monumens égyptiens, n°. XIX., s'est changé en un caractère qui retrace encore aux yeux les sinuosités de ce reptile. On trouvera aussi que d'autres hiéroglyphes, tels que le 2, le 5, le 6, le 11, le 13, &c. ont passé dans l'*écriture* courante, sans éprouver le moindre changement. Au reste, ce n'est ici que le léger essai d'une opération qui pourroit être poussée plus loin, & dans laquelle on appercevroit peut-être des rapports différens de ceux que j'ai établis entre certaines lettres & certains hiéroglyphes ; mais en général, l'examen des lettres égyptiennes prouve visible-

ment leur origine; & plus il est approfondi, plus il sert à confirmer le sentiment de Warburton ».

« Ce n'est pas seulement à cette espèce de lettre que le principe de cet auteur s'applique. On doit l'étendre encore à une sorte d'*écriture* égyptienne que les monumens nous présentent, & dont on trouvera un modèle au n°. II. de la planche XXVI. C'est une inscription publiée assez peu correctement par M. Rigord, (*mém. de Trévoux, juin*, 1704) & par le P. de Montfaucon, *l'antiq. expl. t. II. pl. LIV.*) & dont je donne une copie plus exacte, d'après l'original que j'avois vu dans le cabinet du président de Mazaugues. Il s'en trouve de semblables & en grande quantité sur les rochers du mont Sinaï, & Pocock en a rapporté plus de quatre-vingt dans la relation de son voyage; mais il auroit dû nous avertir que quelques-unes de ces inscriptions sont en arabe, & que d'autres fois on voit des mots de cette langue mêlés confusément avec des mots égyptiens. Cependant, quoique Pocock ait tout copié sans choix & sans distinction, sa copie même prouve le sentiment que j'avance. L'*écriture* y est disposée dans un ordre naturel; on n'y voit pas ces espèces de points, d'accens & de traits qui sont sur notre bande de toile; en un mot, elle est assez ressemblante à celle de l'inscription que je produis ».

« En admettant cette double espèce de lettre, on est d'accord avec les anciens qui reconnoissent deux sortes d'*écritures égyptiennes*, celle qu'ils appelloient sacerdotale, & celle qui étoit connue sous le nom de vulgaire. La première, consacrée à des usages religieux, & propre à voiler les mystères de la théologie, étoit sans doute très-difficile à lire, & c'est peut-être celle des bandelettes des momies; la seconde devoit être plus simple & plus familière. C'est, à mon avis, celle de la plupart des inscriptions du mont Sinaï, & de l'inscription gravée dans la planche XXVI. J'ignore si ces deux sortes d'*écritures* ont été formées l'une de l'autre; mais il me paroît qu'elles avoient quelques lettres qui leur étoient communes; & ce qui est plus essentiel à mon objet, qu'elles tiroient également leur origine des hiéroglyphes. Cette dernière proposition a été prouvée plus haut par rapport à la première espèce de lettres égyptiennes, & elle le sera, je crois, quant à la seconde, si l'on veut faire attention au n°. III. de la planche XXVI., où l'on a représenté dans une colonne quelques lettres égyptiennes, tirées de l'inscription gravée au n°. II., & dans une colonne relative les hiéroglyphes qui ont produit ces lettres. Ainsi, sous quelque aspect qu'on envisage les caractères égyptiens, tout concourt à prouver qu'ils viennent des hiéroglyphes, & à donner une sorte d'évidence au principe de Warburton ».

ÉCRITURE des phéniciens.

(*Cet article se lie immédiatement avec le precédent, & nous est fourni par le même savant comte*).

« Ce point une fois établi, il faudroit examiner si les lettres égyptiennes ont formé les phéniciennes. Cette question est d'autant plus difficile à résoudre, que les monumens phéniciens sont encore plus rares que ceux des égyptiens. Nous ne connoissons qu'une de leurs inscriptions, qui n'a pas même été trouvée en Phénicie. Nous avons quelques médailles frappées à Tyr, à Sidon, en Sicile, à Carthage, à Malthe, &c. avec des caractères qui, relativement à ces divers pays, semblent avoir éprouvé quelqu'altération. Cependant il paroît en général qu'ils ont une très-grande affinité avec les égyptiens; & j'en donnerai pour preuve les monumens dont j'ai parlé, & sur-tout l'inscription de la planche XXVI. L'*écriture* ressemble si fort à la phénicienne, que Rigord (*mém. de Trévoux, juin* 1704.) n'a pas craint de lui donner ce nom. Mais le P. de Montfaucon & le P. Calmet en ont mieux jugé, en la déclarant égyptienne. En effet, elle est gravée au dessous d'un bas-relief égyptien; & de plus, elle ne présente point de lettre qui ne soit dans notre bande de toile, & dans les inscriptions du mont Sinaï. Qu'il me soit donc permis d'avancer comme un principe presque démontré, que les lettres égyptiennes doivent leur origine aux hiéroglyphes, & comme une très-forte conjecture qu'elles ont, à leur tour, donné naissance aux phéniciennes: les grecques viennent des unes ou des autres. Les lettres semblent donc avoir passé des égyptiens aux phéniciens, aux grecs, aux latins, &c. »

« Il suit de là, que rien ne faciliteroit plus l'intelligence de l'*écriture* égyptienne que celle des caractères phéniciens, dont on nous a donné quelques alphabets, avec lesquels on ne peut rien expliquer. On sera peut-être plus heureux dans la suite, & j'ose le présager sur deux raisons également fortes; 1°. parce que le phénicien ressembloit extrêmement au samaritain, tant par rapport au fond de la langue, que par rapport à la forme des lettres; 2°. parce que sur des médailles frappées en Phénicie on croit voir le nom de quelques villes exprimé dans la langue du pays. Si ces monumens se multiplient, s'il s'en découvre de plusieurs villes différentes qui donnent lieu à des interprétations également suivies, également certaines, on pourra se flatter d'avoir un véritable alphabet phénicien; & c'est alors qu'on devra s'exercer sur l'*écriture* égyptienne, dont on voit un fragment au n°. II. de la planche. Je doute cependant que le succès réponde pleinement aux efforts qu'on fera. Pour retrouver l'alphabet d'une langue qu'on ne parle plus, il faut

ſavoir au moins que cette langue a bien des rapports avec quelqu'une de celles que l'on connoît ; comment pourroit-on autrement faire des analyſes & des combinaiſons ? Comment fixer la quantité de lettres qu'on doit réunir pour en compoſer un mot ? Or il paroit que la langue égyptienne dont il s'eſt conſervé bien des mots dans les anciens auteurs & dans la langue cophte, différoit eſſentiellement de la phénicienne ; & par une conſéquence néceſſaire, que nous manquons de points d'appui pour nous élever juſqu'à elle, & parvenir à l'intelligence des caractères qu'elle employoit ».

« Mais ſi cela paroît vrai quant à l'*écriture* rapportée au n°. II. de la planche XXVI., la choſe eſt encore plus certaine à l'égard des lettres tracées ſur notre bande de toile. Comme elles ont encore moins de conformité que les phéniciennes, & que les abbréviations y ſont très-fréquentes, elles ſeront mille fois plus difficiles à pénétrer, & je ne ſais ſi l'on ne pourroit pas dire qu'elles ſeront à jamais inacceſſibles aux efforts des ſavans. Mais je ne prétends pas fixer le terme de leurs recherches & de leurs eſpérances ; & quels que ſoient les progrès que l'on fera dans ce point de critique, je ſerai content ſi les obſtacles que je viens de détailler ſommairement ſervent d'excuſe à ceux dont les efforts ſeront inutiles, & relèvent la gloire & le mérite de ceux qui auront réuſſi. (*Caylus*. I. 70) ».

ÉCRITURE en clous, ou de Perſépolis. *Voyez* PERSEPOLIS.

ÉCRITURE des manuſcrits trouvés à Herculanum, & des manuſcrits grecs en particulier.

« Tous les mots, ſans aucune exception, ſont écrits en lettres unciales, & ne ſont ſéparés ni par des points, ni par des virgules ; rien n'indique la diviſion des mots, lorſqu'il s'en trouve quelques-uns de diviſés à la fin d'une ligne ; on ne rencontre aucun ſigne d'interrogation, ni autres qui puiſſent aider à la prononciation, ou marquer les endroits qui demandent qu'on élève la voix. Les ſignes de ponctuation ne devinrent plus fréquens qu'à l'époque où la connoiſſance de la langue grecque ſe perdit. Mais il y a ſur quelques mots d'autres ſignes inconnus, & dont on parlera plus bas. Quant à la grandeur & à la beauté des lettres, on peut hardiment les comparer à celles des éditions rares de quelques auteurs grecs de Laſcaris, & à celles du Pindare d'Oxfort. Ceux qui ſont à portée de voir le fameux & ancien manuſcrit des ſeptante dans la bibliothèque du Vatican, peuvent prendre une idée encore plus claire de la forme & de la grandeur de ces lettres, qui dans le manuſcrit *ſur les vertus & les vices* ſont un peu plus grandes. Il faut cependant remarquer que dès le temps où la ville d'Herculanum ſubſiſtoit, le caractère italique étoit en uſage, comme le fait voir un vers d'Euripide, écrit ſur un mur ».

« La forme des lettres eſt différente de l'idée que l'on ſe fait ordinairement de l'*écriture* de ces temps anciens; car les caractères avec des jambages qui s'avancent, tels que dans le δ, ont eté placés dans les ſiècles poſtérieurs par ceux qui croient avoir examiné avec le plus de ſoin l'*écriture* des anciens grecs. Baudelot (1) dit ſur cela très-hardiment & ſans exception, que les lettres grecques, formées de cette manière, ſont des temps poſtérieurs ; c'eſt-à-dire, ſuivant l'idée qu'on a attachée à cette expreſſion, des derniers temps des empereurs romains. Toutes les tables où ſont figurés les anciens caractères grecs, ſuivant les différens âges, & qui ont été miſes au jour juſqu'à préſent, ſont fautives : on peut le prouver, ſur-tout par les médailles. Par exemple, l'oméga écrit ω mêlé parmi des lettres unciales, le P. Montfaucon le donne au temps de Domitien, tandis qu'on le trouve employé deux ſiècles auparavant, ſur des médailles des rois de Syrie ; & on le voit dans la même forme italique dans l'inſcription gravée ſur le bord du grand vaſe de bronze, conſervé dans le capitole, dont Mithridate Eupator, le dernier prince fameux de ſa branche parmi les rois de Pont, avoit fait préſent à un gymnaſe qu'il avoit fondé. Cette eſpèce de chronologie eſt, comme l'on voit, ſujette à l'erreur, & peut nous faire prendre des idées très-fauſſes des choſes. Si quelqu'un, par exemple, vouloit déterminer l'antiquité de ce fameux fragment de ſtatue d'un Hercule qui eſt placé au belvédère, & qu'on nomme le torſe de Michel Ange, & que pour en fixer l'époque il eût recours à l'inſcription qui s'y trouve, & qui donne le nom de l'artiſte ainſi écrit ΑΓ°ΛΛωΝΙ°Σ : faudroit-il, parce que des antiquaires ont avancé que l'oméga ainſi formé avoit pris naiſſance fort tard, qu'il plaçât l'auteur de cette admirable ſtatue dans des ſiècles où l'on ne trouvera point de ſculpteur capable de produire un ſi beau travail ? Et que deviendroient alors les idées qu'il eſt juſte d'avoir ſur les progrès & l'état de l'art (2) ?

Les caractères qui ſe diſtinguent par une forme particulière ſont ceux que voici, δ, Δ, Θ, ι, λ, Μ, Ρ, ω ; le ſigma eſt toujours rond. Ces lettres

---

(1) (*Utilité des voyages, tom. II, p. 127.*)

(2) On ne peut pas conteſter que les plus beaux jours de la Sculpture n'aient été les mêmes qui ont éclairé dans la Grèce le règne du grand Alexandre, & qu'à meſure que l'empire romain a perdu de ſa ſplendeur, les arts ſe ſont éclipſés. Mais il eſt pourtant vrai que ſous Adrien ils reprirent une nouvelle vigueur, & que rien n'eſt comparable pour la fineſſe du trait, à la ſtatue du bel Antinoüs, qui fut faite alors.

ſont

font employées plus fréquemment fur des infcriptions grecques du fecond fiècle des empereurs & des fiècles fuivans, que dans les précédens ; & quelquefois un jambage s'avance vers la direction oppofée, comme on le voit fur une lampe de terre, rapportée par Pafferi (1) ΔΙΟΚΛΗΤ ». (*Winkelman*, *lettres fur Herculanum*).

ÉCRITURE des gaulois.

Le feul monument de ce genre qui fubfifte, eft la *pierre écrite* de Saulieu en Bourgogne. Le petit nombre de caractères gaulois que l'on y apperçoit, a exercé la fagacité de plufieurs écrivains, fans qu'on puiffe avoir aucune certitude de la réuffite. On trouve cette *pierre* & fes caractères gravés dans le VI. volume de l'hiftoire de Bourgogne, par l'abbé Courtépée.

ÉCRITURE des runes. *Voyez* RUNES.

ÉCRITURE des latins.

L'*écriture* latine de la plus haute antiquité, comparée à celle d'Augufte, en étoit non-feulement diftinguée par des qualités accidentelles, mais auffi par la forme effentielle des caractères, des proportions & de la fymmétrie. Sur l'an 368 avant J.C. Tite Live rappelle une vieille loi, écrite en lettres antiques, qui, felon Quintilien, ne reffembloient pas à celles de fon temps. Voilà donc dès le commencement de Rome au moins deux fortes d'*écritures* latines bien caractérifées. Des témoignages certains en conftatent l'exiftence, & ne laiffent aucune reffource au doute. On n'en doit pourtant pas conclure que l'ufage de l'*écriture* antique fût alors totalement aboli, mais qu'il n'étoit plus à la mode.

Pourroit-on fe flatter de voir reproduire fous nos yeux cette ancienne *écriture*, d'après des originaux inconteftables ? C'eft fur quoi nous ne croyons pas qu'on puiffe héfiter un moment; refte à favoir jufqu'à quel degré d'antiquité il faudra les reculer. Peut-être ne fauroit-on produire aucun monument dont la date précife dévance de plus de 300 ans la naiffance du Sauveur : il eft cependant très-probable qu'il en exifte encore de plus anciens au moins de deux fiècles.

Si deux des tables de Gubio égaloient par leur antiquité celle des pélafges, à qui l'on en attribue la compofition, il ne feroit pas poffible de montrer un plus ancien modèle des lettres latines : mais leur conformité avec les caractères d'environ 200 ans avant J. C., les a fait regarder par plufieurs favans plutôt comme des copies ou pièces renouvellées, que comme de véritables prototypes. Elles ne feront donc mifes qu'au niveau des loix romaines agraires, du fenatus-confulte contre les bacchanales, de quelques médailles confulaires, ou tout au plus de l'infcription dreffée en l'honneur de Lucius-Barbatus. Au défaut d'une antiquité prodigieufe que fembloient affurer à notre *écriture* ces tables eugubines, eftimées de plus de 3000 ans, les infcriptions de la feconde & troifième efpèce du premier genre des *écritures* lapidaires & métalliques, publiées dans la *nouvelle diplomatique* des favans bénédictins, quoique de beaucoup poftérieures à cette époque, répondront fuffifamment aux caractères qu'avoient en vue Quintilien, Tite-Live & les autres anciens. C'eft tout dire, qu'elles font tirées d'après ce que l'Italie a déterré de plus antique depuis trois fiècles. Avant leur découverte, les tables eugubines mifes à part, le monument érigé à Lucius-Barbatus ne cédoit le premier rang à nul autre, fi ce n'eft peut-être à quelques médailles. La colonne roftrale de Duilius eft, à la vérité, d'une date plus ancienne : les antiquaires toutefois paroiffent moins difpofés à la croire originale que rétablie. Ne pouffons pas ici plus loin le dénombrement des infcriptions antiques ; il fuffit de jetter les yeux fur les quatre premières efpèces du premier genre des *écritures* lapidaires & métalliques, pour y voir raffemblé tout ce qu'à cet égard l'antiquité nous a tranfmis de plus précieux. Ces morceaux peuvent fe partager en trois âges. Les plus récens précèdent l'ère chrétienne de près de deux cents ans : plufieurs des genres fuivans renferment encore quelques pièces, qui ne remontent pas moins haut.

Déjà l'infcription de Lucius-Barbatus, les épitaphes des Furius, les loix agraires & romaines, & autres monumens encore plus antiques, avoient perdu quelque chofe de l'ancienne rudeffe des *écritures* latines, lorfqu'on vit paroître, fi même on ne doit pas la faire remonter plus haut, une feconde branche de vieille *écriture*, mais plus polie & particulièrement affectée aux médailles. Touche-t-elle à l'origine des caractères latins ? Eft-elle émanée de cette *écriture* rude & groffière, eftimée la plus antique ? Seroit-elle née du commerce des romains avec les grecs, long-temps avant que les derniers euffent fubi le joug de l'empire ? C'eft fur quoi nous ne voyons pas qu'on puiffe aifément fe décider. Pour l'ordinaire on fe contente de la reculer jufqu'à la première guerre punique ; mais on a des As d'une *écriture* à-peu-près femblable, de beaucoup antérieurs à cette époque. Il fembleroit donc que dès la plus haute antiquité les romains auroient eu deux fortes d'*écritures* capitales, l'une impolie & qu'on peut traiter de ruftique, l'autre plus régulière & dont on ufoit fur-tout dans les fabriques des monnoies. (*Nouvelle diplomatique*).

(1) *Pafferi Luc. t. I. tab.* 14.

Écriture romaine. Quoique la figure des lettres se soutienne assez bien pendant les trois premiers siècles de notre ère, elle ne laisse pas de perdre insensiblement quelque chose de ses belles proportions, & sur-tout de cette élégance qui caractérise si bien l'empire d'Auguste & de ses successeurs immédiats. Les déclins de l'*écriture* furent d'abord presque imperceptibles. Mais, dès le III. siècle, elle se dégrada trop sensiblement, pour qu'il soit possible de se dissimuler sa décadence. La forme des lettres ne fut pas moins altérée sur la monnoie que leurs proportions. On quarra les lettres anguleuses; on arrondit les carrées. Les ornemens superflus, déjà trop fréquens, le devinrent encore davantage sur les marbres & les tables de bronze. On vit éclore de nouveaux genres d'*écritures*, qui souvent exposés à des variations promptes & suivies, se multiplièrent en tant d'espèces, qu'il est difficile d'en fixer le nombre. Les monumens métalliques & lapidaires, sans donner l'exclusion aux caractères irréguliers & rustiques, & sans se réduire aux plus parfaits, continuèrent, il est vrai, jusqu'au V. siècle, de représenter l'*écriture* réformée, telle à peu près qu'elle se montra, lorsqu'on la vit toucher à l'apogée de son élégance. Elle n'eut pas un sort aussi favorable sur les médailles. Ses pertes & ses déchets n'y furent pourtant pas d'abord bien marqués. Les premières atteintes portées à sa beauté s'y font sentir, mais bien foiblement dès la fin du premier siècle. Durant toute l'étendue du II. sa décadence n'avance, pour ainsi dire, que pas à pas. Au contraire, depuis le milieu du III. elle se manifeste sur les médailles & les monnoies aux yeux les moins attentifs, & semble menacer l'*écriture* d'une ruine totale & précipitée. L'excès du mal en fut le remède. Dès le commencement du IV. siècle, on corrigea cette *écriture* métallique; & si son ancienne élégance ne fut pas tout à fait rappellée, on s'en rapprocha beaucoup. La réforme ne s'étendit pourtant qu'aux fabriques de monnoies, & même ne s'y soutint pas plus d'un siècle. Le mal gagnoit cependant sur les marbres & autres matières dures de toutes parts.

Mais pourquoi, comment & par quels degrés l'*écriture* romaine se corrompit-elle? Le plus ou le moins d'usage qu'on fit de la manière d'écrire la plus élégante & la mieux proportionnée, peut également fixer & son état le plus florissant, & le premier degré de sa décadence. Le caractère écrasé, avec les applatissemens des angles en furent le second. L'introduction de quelques lettres de différentes espèces, avec celles du même genre, doit être regardée comme le troisième. Tant qu'on se renferma dans ces altérations légères, si l'élégance de l'*écriture* souffrit un peu, sa forme essentielle ne fut pas corrompue. Mais tout fut perdu, quand on eut commencé d'ajouter la confusion des divers genres d'*écriture* aux premières atteintes données à la beauté de ses traits. Ce fut donc là le quatrième degré de sa décadence. Une autre sorte de corruption ne tarda pas à suivre. Elle consistoit à mêler ou réunir dans la même inscription des caractères de divers ordres, par exemple, le minuscule ou le cursif avec le capital. Nous en voyons les préludes dès le commencement du IV. siècle, & même dès la fin du III. Le mal ne fit qu'augmenter dans la suite.

Au V. le dépérissement de l'*écriture* devint si commun, & quelquefois si énorme, qu'on a cru, depuis le renouvellement des belles-lettres, devoir en faire un crime aux goths & aux wisigots. On les a même voulu charger de l'horrible invention de l'*écriture* cursive, trop difficile à lire aujourd'hui, pour être l'ouvrage des romains, & néanmoins trop ordinaire dans leurs tribunaux avant l'établissement des goths en Italie, pour être celui de ces barbares. Après cela, comment n'auroit-on pas mis sur le compte des francs, des lombards & des anglo-saxons les *écritures* franco-galliques ou mérovingiennes, lombardiques & saxones? Sur qui rejetteroit-on la dépravation de toutes les sortes d'*écritures* aux VI & VII siècles, s'ils n'en étoient pas coupables? Voilà donc les caractères latins changés & corrompus par les wisigots, les francs, les lombards, les saxons, en Espagne, dans les Gaules, en Italie, dans la Grande-Bretagne. Ces vaines accusations seront dissipées ailleurs; mais les discussions, où elles nous jetteroient, détourneroient trop longtemps nos regards, qui ne doivent être ici fixés que sur les continuelles révolutions des *écritures*.

Arrive le glorieux règne de Charlemagne: l'*écriture* se renouvelle, les belles capitales romaines sont remises en honneur, ou cultivées avec plus de soin. Tous les caractères acquièrent quelques degrés de politesse ou de simplicité. L'on fixe la minuscule, on la perfectionne, on l'accrédite, & si on ne lui fait pas encore tenir lieu de toutes les autres *écritures*, du moins l'emploie-t-on dans presque toutes les sortes de pièces, où l'on se servoit auparavant de la capitale, de l'onciale & de la cursive. Elle souffre peu de déchet jusqu'au XII. siècle, auquel elle se transforme en gothique par le changement de ses rondeurs, soit en angles, soit en carrés. Le gothique l'avoit déja soumise à sa tyrannie, qu'il n'avoit alors livré que de légères attaques à la majuscule.

Jusqu'au IX. siècle, l'usage le plus autorisé par la pratique, ne permettoit guère de confondre les divers ordres d'*écriture*. Il étoit rare de transporter les lettres d'une classe à une autre; & si quelquefois on franchissoit cette ligne de séparation,

les lettres empruntées se trouvoient presque toujours en petit nombre; mais depuis le X commencé, la licence n'eut plus de bornes. Toujours elle alla croissant, jusqu'à ce qu'elle eût enfanté cet affreux gothique, dont le renouvellement des lettres, après trois siécles de combats, n'a pas encore totalement délivré l'Europe. La tendance des *écritures* à ce gothique moderne se fait sentir aux personnes attentives, dès que le mélange de différentes sortes d'*écriture* commence à se montrer. Quoique du IV au IX siècle il se fût glissé dans l'*écriture* bien des bizarreries, que des traits & des lettres, qui plus est, tout à fait barbares, en eussent souvent défiguré la beauté; néanmoins il est vrai de dire qu'elle s'avançoit d'un pas très-lent vers ce nouveau gothique.

Le goût du beau, & sur-tout d'une *écriture* assez propre, qui s'étoit passablement maintenu durant le IX siècle, dégénéra par degrés en affectation puérile. Aux ornemens recherchés hors du sein de la belle nature, succéda la manie, d'abord pour l'extraordinaire, ensuite pour le ridicule & le grotesque. Le mal ne fit qu'empirer jusqu'au XIII siècle, vraie époque du gothique régnant. Au XIV siècle ses excès, pour ne pas dire ses extravagances, furent portés à leur comble en *écriture*, comme en architecture. L'une & l'autre parurent alors plus surchargées de colifichets, plus hérissées de pointes, & conséquemment plus affreuses. Le gothique majuscule fondé sur le mélange de la capitale, de la minuscule & de l'onciale, eut pour essence & marque caractéristique les coupes, les bases & les sommets transformés en parties intégrantes de ses lettres. Il faut pourtant avouer qu'au milieu de ses plus épaisses ténèbres, on ne laisse pas de rencontrer quelques inscriptions fort courtes, telles que celles des monnoies & des sceaux, qui ne se sentent que peu ou point de sa corruption.

La cursive, en tant que bien différenciée de la minuscule, se tint plus long-temps qu'elle, & que la majuscule même, à couvert de la dépravation du gothique. Mais au XIII. siècle, il pénétra par tout; & si quelque pièce en particulier en fut privée, en général nulle sorte d'*écriture* n'en fut exempte. Ses succès se multiplioient de jour en jour; à vue d'œil il sembloit gagner du terrein. Rarement toutefois parvint-il dans la majuscule à surpasser en nombre toutes les autres lettres avant le XIV. siècle. Quelque étendue que fût au XV. sa domination, il cessa dès lors de jouir tranquillement de ses conquêtes. Si quelque monnoie, si quelque sceau fut auparavant soustrait à ses atteintes, ce fut comme par hazard & sans conséquence. Le gothique alloit toujours son train, & ne pouvoit manquer, selon le cours ordinaire des choses, de tout envahir, sans que rien pût mettre des bornes à ses entreprises.

Cependant il se répandit en Italie un goût pour les belles-lettres & pour les antiquités romaines, qui ne tarda pas à rappeller celui des anciens caractères. Ses commencemens furent foibles, & suivirent au moins de près ceux du XV. siècle. Ses progrès étoient déjà considérables avant son milieu; mais depuis ils devinrent rapides, & causèrent une grande révolution dans tous les genres d'*écriture*. Aussi, dès que l'art de l'imprimerie parut en Italie, y reçut-il un nouveau degré de perfection, par l'usage que plusieurs y firent du caractère romain, au préjudice du gothique, employé par-tout ailleurs. Sur le déclin du même siècle, l'*écriture* romaine ressuscitée passa les Alpes; mais quoique reçue pour toujours sur le sceau de l'empereur, elle n'eut cours que dans la haute Allemagne. Le reste fut pour elle un pays impénétrable, où l'empire du gothique ne pouvant plus s'étendre, se changea dans la plus horrible tyrannie. Les siècles suivans eurent beaucoup de peine à secouer en partie le joug d'une coutume trop invétérée. Depuis que le gothique s'est vu chassé des imprimeries latines d'Allemagne, il a conservé assez de crédit, pour maintenir ses droits sur tout ce qui s'écrit en allemand, & même sur toutes les *écritures* cursives. Un de nos meilleurs écrivains le voyant si enraciné dans ce pays, a cru qu'on auroit dû l'appeller plutôt *allemand* que *gothique*. Mais si les allemands y sont demeurés plus long-temps attachés que presque toutes les nations de l'Europe, il ne seroit pas difficile de prouver, que loin d'en être les auteurs, ils s'en préservoient encore, ou que du moins ils n'en étoient pas totalement infectés, tandis qu'il dominoit paisiblement chez leurs voisins. Il ne seroit donc pas juste de leur imputer en particulier une *écriture* odieuse, qui leur fut long-temps commune avec tant d'autres peuples.

Dès, avant la moitié du XVI. siècle, la France l'avoit presque totalement exclue de ses inscriptions lapidaires & métalliques, aussi-bien que de ses imprimeries, elle cessa entiérement sur les monnoies sous Henri II. Notre cursive ne fit pas le même accueil à la romaine, elle lui donna néanmoins entrée avant la fin du XVI. siècle. Celle-ci put bien y produire insensiblement quelque réforme; mais elle ne prit le dessus que depuis le milieu du XVII. siècle. Il faut même l'avouer, le gothique s'y est ménagé bien des réserves. Nous ne pouvons pas encore nous glorifier d'avoir épuré toutes nos *écritures* courantes de cette lèpre. Heureux même si nous ne voyons pas un jour les restes du gothique, qui la déshonorent, reprendre le dessus & causer une révolution,

dont nous croyons appercevoir les préludes. (*Nouvelle Diplomatique.*)

ÉCRITURE palmyrénienne. *Voyez* PALMYRE.

ÉCRITURE. (*Diplomatique des chartes.*) *Voyez* les différens articles, LOMBARDE, MEROVINGIENNE, ONCIALE, &c.

L'*écriture* examinée avec soin fournit des caractères exclusifs de certains siècles, & convenables à d'autres. Ces caractères seront à quelques égards décisifs. Sous une face différente, ils n'offriront séparément que des degrés de probabilité, qu'il faudra réunir & calculer; c'est-à-dire, qu'ils appartiendront au même ordre de preuves que celles qui naissent des indices tirés du parchemin, du sceau, de l'encre, &c. Le résultat des uns & des autres opère souvent la certitude; quelquefois on ne sauroit les tirer du cercle de la vraisemblance; mais le plus souvent cela n'arrive que parce qu'on n'a pas su saisir ou faire valoir tout ce qui pouvoit concourir à fixer l'âge d'un ancien monument, ou parce qu'on a prétendu se renfermer dans un espace de temps trop étroit. En étendant cette durée on parvient à la certitude.

Quoique le même siècle & la même province ne fussent pas bornés à un seul genre, il ne s'ensuit pas qu'on ne puisse discerner celle qui convient à chaque âge, & même quelquefois à chaque pays. Les goûts, les manières & les modes changent pour l'ordinaire insensiblement; mais quand on les réunit sous un coup d'œil & qu'on les compare, au bout d'un ou deux siècles, on y découvre bien de la différence.

A ne considérer les diverses sortes d'*écritures* que par leurs classes ou leurs genres, elles ne laisseront pas de concourir à manifester leur âge. Des manuscrits totalement écrits en capitales, en tant que distinguées des onciales, ne seront pas postérieurs au VIII. siècle. Ceux mêmes qui sont en onciale, s'ils ne sont point partie de l'*écriture* sainte, s'ils ne sont point à l'usage des offices divins, s'ils n'ont point été faits pour quelque prince, seront au moins du VIII. siècle. Mais quelque livre que ce soit, entiérement en onciale, sera jugé antérieur à la fin du X. siècle. Cette règle est applicable même aux grecs.

Un manuscrit en onciale, dont les titres des livres répétés au haut de chaque page, & ceux des livres placés tant à la fin qu'au commencement de chaque traité, & les lettres initiales des alinéa paroissent sans ornemens, appartient à la plus haute antiquité. Les manuscrits néanmoins dont les titres des traités seroient en capitale, rustique ou négligée, pourroient être du même âge.

Lorsque la capitale commence à se mêler avec l'onciale dans les titres, & que les initiales des alinéa sont souvent en capitales, quoique Maffei nous donne ce caractère pour un signe de la plus grande antiquité, nous le regardons au contraire comme un indice d'un âge plus récent. Il est ordinaire au IX. siècle, dans les manuscrits même en minuscule, & fréquent dès le VIII. Nous ne pourrions néanmoins regarder cet indice comme absolument incompatible avec quelques-uns des plus anciens manuscrits, sans les rabaisser considérablement au dessous de l'âge que leur ont assigné les plus savans hommes; mais nous jugeons beaucoup plus favorablement du mélange de ces quatre minuscules e, ɩ, m, τ, avec l'onciale. Nous ne les avons jamais rencontrées à la fois dans des manuscrits en onciale, qu'ils ne fussent antérieurs au VII. siècle.

L'onciale à jambages tortus, à traits brisés ou détachés, & d'ailleurs soutenue du concert des autres indices, également avantageux, se fera pour l'ordinaire déclarer du V. siècle. Seule, elle n'excluroit pas le VI. ni peut être même totalement le VII., mais sa fin & les suivans.

La petite onciale, d'une élégante simplicité, sans base ni sommets, anguleuse dans ses contours, à queues plutôt terminées par les demi-pleins que par des déliés, s'annonce, au coup d'œil, pour tout ce qu'on peut imaginer de plus ancien en fait de manuscrits.

L'onciale demi-tranchée sent le VII. siècle, ou le commencement du VIII. sans exclusion des précédens. Elle est déjà quelquefois pleinement tranchée au V. & VI. Alors ses traits sont souvent si massifs, qu'ils semblent doubles ou triples. C'est apparemment sur leur modèle qu'on réforme l'onciale aux VIII. & IX. siècles. L'air de celle-ci est pourtant plus vif, le tour plus recherché & la coupe plus nette. Faute d'avoir bien saisi cette disparité sur les rapports généraux de ressemblance, peut être seroit-on quelquefois tenté de rabaisser quelquefois au IX. siècle ces *écritures* du VI.; mais le plus léger examen des autres caractères remettra sur les voies.

La minuscule des V. & VI. siècles est communément plus large & que la nôtre, & que celle des temps postérieurs. Elle conserve ordinairement plusieurs lettres majuscules, comme l'N & l'R. Quand la dernière est minuscule, elle prend quelquefois la forme de l'*n*, ou du moins le jambage gauche descend-il beaucoup plus qu'il ne fait dans nos petites *r* romaines. La grosse minuscule n'a pas l'air de la nôtre avant le VIII. siècle. La conformité ne fut jamais plus grande que sur le déclin du IX. & le commencement du X. siècle. Au VII. elle présente quel-

que chose de mitoyen entre la dernière & celle du VI. Au XI. les rondeurs de la minuscule commencent à se perdre. Les angles y succèdent & bientôt les pointes, qui consomment enfin le gothique.

Une autre sorte de minuscule romaine, souvent très petite, approchoit de notre plus belle cursive. Quoique d'un assez grand usage aux V. & VI. siècles, elle ne servoit dans les manuscrits que pour apposer des notes ou des sommaires, ou pour représenter d'anciennes souscriptions. Peut-être étoit-elle propre à plusieurs de ceux qui n'avoient pas exercé leur main à l'écriture des actes publics.

La cursive romaine, telle qu'elle étoit employée dans les tribunaux, change sensiblement de forme de siècle en siècle : ce changement devient plus remarquable depuis le VI. Alors elle semble dégénérer en mérovingienne & lombardique. Celle-ci depuis le X. siècle, contracte une tournure qui mène droit au gothique.

La Franco-Gallique, cursive bien caractérisée, s'annonce au moins du VIII. siècle. Si elle est très-liée & compliquée, elle remonte au VII. La saxonne, à ce seul titre, quoique rare au XI. siècle, surtout dans les manuscrits, si l'on en excepte ceux d'Irlande, pourroit absolument n'être pas plus moderne; mais les diverses formes qu'elle prend décideront plus précisément de son âge. (*Nouvelle diplomatique*).

ÉCRITURE repassée.

Les grecs du bas-empire adoptèrent un moyen singulier pour faire revivre les anciennes *écritures*, qui commençoient à s'effacer, & peut-être aussi pour apprendre à écrire. Ce fut de repasser la plume sur tous les caractères de certains manuscrits. Ils s'approprioient en effet par cette méthode tous les traits du caractère antique. La différence de l'encre découvre ces nouvelles *écritures* aux personnes attentives: les lettrines non renouvellées le font encore plus infailliblement ; mais rien n'est plus décisif que les lettres ou les lignes non retouchées. On voit plusieurs pages de cette sorte dans le manuscrit grec 220. de la bibliothèque coisline, maintenant de St.-Germain-des-Prés.

Cette observation a échappé à plusieurs diplomatistes.

ECTION, père d'Andromaque.

ECTONIUS, l'un de ces hommes qui naquirent des dents du dragon, semées par Cadmus. *Voyez* CADMUS.

ÉCUEILS.

Comme l'on dépeignoit les êtres malfaisans sous une forme redoutable ou effrayante, on représente les *écueils* dangereux sous des figures de géans ou de monstres. C'est ainsi que l'*écueil alcyonius*, situé dans l'isthme de Corinthe, avoit été autrefois un géant. Il voulut enlever les bœufs d'Hercule ; car on trouve Hercule par-tout : mais le héros le tua.

Voici un autre roc personnifié ; & son histoire donne une idée de la manière de conter les faits physiques dans le génie allégorique des anciens temps.

Il y avoit un chemin qui conduisoit de l'isthme de Corinthe, à Mégare ; comme tout ce pays est hérissé de rochers, la route étoit fort mauvaise & remplie de précipices. Il y avoit en particulier un passage étroit sur *les rochers de Sciron*, (c'est-à-dire, les *rocs taillés* de χίζω, *scindo*). Le voyageur, menacé d'un côté par des rocs qui pendoient sur sa tête, & de l'autre par la mer qui mugissoit à ses pieds, n'y passoit qu'en tremblant ; il n'y avoit aucun hospice sur la route pour s'y rafraîchir : on la changea depuis. Voilà l'histoire physique telle que la rapporte Strabon (*Strab. geogr. lib.* 9.) : la voici contée dans le langage primitif.

Il y avoit un géant nommé *Sciron*, qui se tenoit à ce passage : ce brigand faisoit jeûner les passans, puis il leur mettoit du pain à terre, ou il les engageoit à lui laver les pieds, & comme ceux-ci se baissoient, il les prenoit par le pied & les jettoit dans la mer. *Thésée*, qui purgea cette route de brigands de la même espèce, le jetta dans le précipice. *La terre & la mer*, dit Ovide (métamorph. lib. 7.), *refusoient également de recevoir ses os ; long-temps le jouet des ondes, ils durcirent enfin*, & ils devinrent ces rochers qui portent encore le nom de Sciron. Un des plus fameux *travaux de Thésée* est un fait purement physique ; & on lui attribua un grand nombre d'actions pareilles, qui ne peuvent être faites par un seul homme, & qui sont l'effet de la civilisation & de l'industrie.

Citons encore quelques *écueils* personnifiés : tout le monde connoît les *écueils* de *Charybde* & de *Scylla*, beaucoup plus dangereux autrefois qu'ils ne le sont aujourd'hui. *Charybde* est à droite, & *Scylla* à gauche ; *Charybde* sur la côte de Sicile, & *Scylla* sur celle d'Italie. Dans le langage figuré des premiers temps, Charybde (nom feminin) étoit une belle femme, voleuse insigne, & qui comme *Alcyoneus*, comme Cacus & d'autres montagnes, voulut enlever les bœufs d'Hercule ; mais Jupiter la foudroya ; & comme cet *écueil* avoit

le pied dans l'eau, on peignoit cette femme avec une énorme queue de poisson.

L'*écueil* de *Scylla* fut personnifié de même : son nom est feminin ; l'on en fit une femme. Les flots venoient s'y briser avec bruit contre les rochers ; on dit qu'elle étoit entourée à la ceinture de chiens & de loups, qui hurloient & aboyoient sans cesse.

Ceci est regardé sans doute comme une fable toute pure ; mais il est utile d'observer comment elle entre dans l'histoire. Scylla n'avoit pas toujours été difforme : jeune & belle, elle avoit été aimée de *Clausus* ; *Circé* en fut jalouse, elle empoisonna la fontaine où *Scylla* alloit se baigner ; celle-ci devint hideuse, & de désespoir elle se jetta dans la mer, où elle devint *skyll*, *skull*, *escueil*, *écueil*. Mais si la cruelle *Circé* (qui n'est pas la *Circé* du Pont) n'est autre chose que la montagne volcanique, voisine de *Scylla*, & connue aujourd'hui sous le nom de *monte Circello*, comment fera-t-on entrer cette magicienne dans l'histoire ? Comment a-t-elle donné un ou deux fils à Ulysse ? Et comment recevoir sans allégorie cette fameuse aventure du héros grec ? *Voyez* Circé. (*Article de M. Rabaud de Saint-Étienne*).

ÉCUREUIL.

Le comte de Caylus a publié (*rec. V. pl. XXIII.*) le dessin d'un *écureuil*. Ce petit *écureuil*, mangeant & dressé sur ses pattes de derrière, ou plutôt assis selon le mouvement naturel de cet animal, prouve que les romains ne cherchoient que la seule représentation des animaux ; car on ne voit pas que l'*écureuil* ait été consacré à aucune divinité, ni qu'il ait servi d'image ou de corps à aucun symbole. Il ne présente à l'esprit que l'adresse & l'agilité dont la nature a pourvu ce petit animal. Celui-ci est d'un assez bon travail.

ECUYERS, qui aidoient à monter à cheval avant l'usage des étriers. *Voyez* ΑΝΑΒΟΛΕΙΣ.

Ecuyers, *armigeri*, *scutigeri*, serviteurs des guerriers. Homère, en parlant des héros de la guerre de Troye, fait souvent mention de ces *écuyers* dont la naissance & la condition étoient souvent relevées. C'étoient alors des jeunes gens qui se formoient au métier des armes, sous la conduite des guerriers célèbres. Les *écuyers* ne furent souvent que des serviteurs à gages.

Ecuyers, *armigeri equites*.

Les *écuyers* romains étoient des compagnies de gens de guerre armés d'un écu & d'un javelot. Ils étoient fort estimés, mais néanmoins inférieurs pour le rang à d'autres gens de guerre, qu'on appelloit gentils, *gentiles*. Ceux-ci formoient des cohortes ou compagnies de soldats prétoriens, c'est-à-dire, destinés à la garde & à la défense du prétoire ou palais de l'empereur. Le maître des offices avoit sous lui deux *écoles*, *scholæ* différentes, l'une pour les gentils, l'autre pour les *écuyers*.

Il est parlé des uns & des autres avec distinction dans Ammien Marcellin, (*lib.* XIV. XVI. XVII. XX. & XXVIII. *& in notitia imperii romani*).

Pasquier, dans ses recherches (*tom. I. liv. II. chap. XVI.*), remarque que sur le déclin de l'empire romain il y eut deux sortes de gens de guerre, qui furent sur tous les autres en réputation de bravoure ; savoir, les gentils & les *écuyers*, dont Julien l'apostat faisoit grand cas, lorsqu'il séjournoit dans les Gaules ; c'est pourquoi Ammien Marcellin (liv. XVII.) rapporte que ce prince fut assiégé dans la ville de Sens par les sicambres, parce qu'ils savoient *scutarios non adesse nec gentiles*, ces troupes ayant été répandues en divers lieux pour les faire subsister plus commodément.

Scintule, *comes stabuli*, comte de l'étable de Julien, eut ordre de choisir les plus alertes d'entre les *écuyers* & les *gentils*, ce qui fait voir que c'étoit l'élite des troupes ; & Pasquier observe que les *écuyers* n'étoient point soumis ordinairement au comte de l'étable, qu'ils avoient leur capitaine particulier, appellé *scutariorum rector*, & que ce fut alors une commission extraordinaire donnée à Scintule.

Procope rapporte que vingt-deux de ces *écuyers* défirent trois cents vandales.

Les empereurs faisant consister la meilleure partie de leurs forces dans les gentils & les *écuyers*, & voulant les récompenser avec distinction, leur donnèrent la meilleure part de la distribution qui se faisoit aux soldats des terres à titre de bénéfice.

Les princes qui vinrent de Germanie établir dans les Gaules la monarchie françoise, imitèrent les romains pour la distribution des terres conquises à leurs principaux capitaines ; & les gaulois ayant vu sous l'empire des romains les *gentils* & les *écuyers* tenir le premier rang entre les militaires & posséder les meilleurs bénéfices, appellèrent du même nom ceux qui succédèrent aux mêmes emplois & bénéfices sous les rois françois.

Ecuyers - *tranchans*. Les romains créèrent, sous les empereurs, une espèce de luxe, que

l'on a peine à croire. Ils faisoient apprendre à leurs *écuyers tranchans* à couper, à servir les viandes en cadence & au son des instrumens, & avec des gestes étudiés comme ceux des pantomimes. Pétrone le dit expressément (*c.* 36.) *processit scissor, & ad symphoniam ita gesticulatus laceravit obsonium, ut putares Darium hydraule cantante pugnare.*

EDEMUS, habitant de Cythnus, auquel ses compatriotes rendirent un culte. (*Clemens Alexandrin. Protrept.*)

ÉDESSA, dans la Macédoine. ΕΔΕCCΕΩΝ & ΕΔΕCCΑΙΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de M. Aurèle, de Caracalla, de Macrin, de Diaduménien, de Philippe-père, de Maxime, de Gordien-Pie; de Livie, de Tranquilline, de Mamée.

EDESSE & OSRHOENE. Les rois d'*Edesse* & d'Osrhoene, dont on a des médailles sont Abgare & Mannus son fils. *Voyez* leurs articles.

Edesse, en Syrie, selon d'autres en Mésopotamie. ΕΔΕCCΑ & ΕΔΕCCΑΙΩΝ, & quelquefois ΜΑΡ. ΑΥΡ. ΑΝΤΩ. ΕΔΕCCΑ. *Marcia Aurelia Antoniana Edessa.* Devenue colonie romaine, cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Auguste, de Tibère, d'Hadrien, de Sévère, de Caracalla, de Macrin, de Mamée, de Gordien-Pie, de Domna, de Maesa, d'Élagabale, de Maximin, de Tranquilline, de Dèce, &c.

ÉDÉUS, ou Udéus, frère d'Ectonius. Le devin Tirésias rapportoit son origine à ce compagnon de Cadmus.

ÉDIFICES.

Ce seroit mal juger les romains, que d'attribuer ce grand nombre d'*édifices*, dont ils ont rempli toutes les provinces conquises, à une frivole ostentation, ou à une simple envie de bâtir. La plaisanterie que fit le musicien Stratonicus (Athénée, *lib. VIII. c.* 9.) aux habitans de Mylessa, ville de Carie, ne peut convenir à un peuple, dont le gouvernement étoit aussi sage que celui des romains. Il entroit beaucoup de politique dans le projet de leurs bâtimens; c'étoit pour entretenir leurs troupes dans l'habitude du travail, pour occuper leurs esclaves, pour captiver leurs nouveaux sujets, que les romains ornoient les villes & les pays soumis, en y faisant élever des temples, des théâtres & des portiques. S'ils formoient des ports, des chemins, des aqueducs, c'étoit pour encourager & faciliter le commerce. Voilà le motif principal de ces monumens, toujours grands par leur objet, & dont les ruines témoignent encore une si grande magnificence.

L'admiration qu'elle nous cause, est d'autant mieux fondée, que ces bâtimens étoient placés à des distances très-voisines, & qu'ils sont répétés, toujours selon la même intention, dans les trois parties du monde. (*Caylus* 2. *p.* 364.)

EDILE. EDILITÉ. } On consultera les dictionnaires de Jurisprudence, d'Histoire & d'Économie-Diplomatique, pour connoître l'historique de l'*édilité* & les fonctions des *édiles*. Nous ne parlerons ici que de leur habillement. Seuls entre les *édiles* de toutes les classes, les *édiles*-curules rendoient la justice comme les consuls & les préteurs, c'est-à-dire, assis sur des chaises curules, & vêtus de la prétexte. Les autres ne portoient aucun habillement distinctif, & l'on ne pouvoit les reconnoître qu'aux serviteurs ou huissiers qui les accompagnoient. Ils rendoient la justice assis sur des bancs, comme les tribuns & les questeurs.

EDICTUM. EDITIONES. EDITOR. } *Édition* chez les latins se disoit de ces spectacles que le peuple exigeoit de certains magistrats, & qu'ils donnoient à leurs frais; on les désignoit par *munus editum*; *edere munus*, d'où ils étoient appellés les éditeurs, *editores*. Ces spectacles en ruinèrent un grand nombre. Les questeurs, les préteurs, &c., étoient particulièrement obligés à cette dépense. S'il arrivoit à un magistrat de s'absenter, le fisc la faisoit pour lui, & en poursuivoit le remboursement à son retour. Ceux qui s'y soumettoient de bonne grace, indiquoient par des affiches, *edictum ludorum*, le jour, le nombre & l'espèce des gladiateurs, le détail des autres jeux, & cela s'appelloit *munus ostendere*, *pronuntiare*. Cette largesse donnoit ce jour-là le droit de porter la prétexte, de se faire précéder de licteurs, de traverser le cirque sur un char à deux chevaux, & quelquefois l'honneur de manger à la table de l'empereur. Si les spectacles étoient poussés fort avant dans la nuit, on étoit obligé de faire éclairer le peuple avec des flambeaux.

Festus est témoin que l'*éditeur* des jeux pour les funérailles portoit une prétexte noire : *pretexta pulla nulli alii licebat, quàm ei qui funus faciebat.* Symmaque fait souvent mention des *diptyques*, ou doubles tablettes d'ivoire peintes, que l'*éditeur* envoyoit avec d'autres présens à ses amis après la célébration des jeux : (*epist. II* 80.) *filius noster Symmachus, peracto munere candidato, offert*

tibi dona...... Quaeso ut ejus nomine diptycha & apophoreta suscipere dignemini, qui apparatui ejus plura & praeclara tribuistis. Domino, & principi nostro auro circumdatum diptychum misi. Caeteros amicos eburneis pugillaribus & canistellis argenteis honoravi...... (*V.* 54.) *Ad te diptychum candidati, & apophoreticum librarum argenti duarum misimus, approbare cupientes editioni nostrae te non animo defuisse.*

ÉDONE. *Voyez* Ædo.

Cette princesse fut changée, selon Bocace, en chardonneret, qui déplore encore son infortune par un chant, qui, tout agréable qu'il est, a pourtant toujours quelque chose de lugubre. On a raconté sa métamorphose autrement au mot *Ædo*, & elle diffère encore au mot *Pandarée*. Les variations des poètes & des auteurs mythologues permettent rarement de rapporter, d'une façon uniforme, deux fois l'histoire du même personnage.

ÉDONIDES. On appelloit ainsi les bacchantes qui célébroient les mystères de Bacchus sur le mont Édon, aux confins de la Thrace & de la Macédoine. *Voyez* BACCHANTES.

ÉDUCA, divinité qui présidoit à l'éducation de la jeunesse.

ÉDUCATION de deux enfans. Winckelmann a publié dans ses *monumenti inediti* (n°. 184) le dessin d'un ancien bas-relief, sur lequel est représentée l'*éducation* de deux enfans d'une naissance distinguée. L'un âgé de dix à douze ans, tient un diptyque, *codicilli*, ou une tablette double, longue & assemblée par une charnière. Un pédagogue, demi-nud comme les anciens philosophes, tient un rouleau, *volumen*, & parle à cet enfant. Un homme portant un masque tragique à longue chevelure, le montre au même disciple.

Plus loin une femme couverte d'amples draperies & assise, regarde un enfant nud de quatre ou cinq ans, qu'une vieille femme, la nourrice sans doute, lui amène. A côté de cette dame est placé sur un cippe hexagone un globe que deux femmes touchent, & dont elles semblent expliquer le méchanisme au petit enfant.

EDUCATOR. Ce mot désignoit chez les romains un précepteur ou pédagogue. On le trouve gravé sur un marbre, qui est conservé à la villa Albani. (*Muratori Thes. inscript.* 1021. 1.)

D. M.

M. TERENTI PATER

NI EX H. R. CITERIORE

AESONENSI AN. XVIII

LICINIUS POLYTIMUS

LIBERT. ET EDUCATOR.

ÉDULA, *Édulia* ou *Édusa*, déesse qui présidoit aux viandes. C'étoit aussi une des déesses protectrices de l'enfance : lorsqu'on sévroit les enfans, & qu'on commençoit à leur faire prendre de la nourriture solide, on faisoit de leurs nouveaux mets un sacrifice à Édule. (*Terent. Phorm. Donat. in* 1. *scen.* 1. *act.* & *Nonnius Marcellus* & *S. August. de civitate Dei. IV, II.*)

EFFARI, *EFFATA*, } Termes particuliers dont les augures se servoient pour désigner l'action de renfermer le *templum*, ou lieu d'observation, dans certaines limites. (*Varr. de ling. lat. V.* 7.)

EFFERRI & *ferri*, expression des augures pour désigner la consécration d'un arbre, faite par la chûte du tonnerre sur son feuillage.

ÉGÉE, roi d'Athènes, fut père de Thésée. Lorsqu'il envoya ce jeune prince combattre le minotaure, il lui commanda expressément d'arborer, à son retour, le pavillon blanc : *Égée* ayant vu de dessus un rocher, où son impatience l'avoit conduit, revenir le vaisseau de son fils sans ce pavillon blanc (car Thésée avoit oublié l'ordre de son père) crut que son fils étoit mort ; &, sans attendre d'autres éclaircissemens, n'écoutant que son désespoir, il se jetta dans la mer. Les Athéniens, pour consoler leur libérateur de la perte de son père, élevèrent celui-ci au rang des dieux de la mer, le déclarèrent fils de Neptune, & donnèrent son nom à toute la mer, qui s'appelle aujourd'hui l'Archipel. *Voyez* ANDROGÉE, MEDÉE, THÉSÉE.

ÉGÉE de Cilicie. *Voyez* ÆGÆ.

ÉGÉON, c'est le nom que les hommes donnent au géant que les dieux appellent Briarée, dit Homère : il étoit fils du ciel & de la terre, & fut un de ceux qui firent la guerre aux dieux. Il avoit, selon Virgile, cent bras & cent mains, cinquante bouches & cinquante poitrines ; il vomissoit des torrens de flammes, & opposoit aux foudres de Jupiter autant d'épées & de boucliers. Neptune,

Neptune, après l'avoir vaincu, le précipita dans la mer; mais s'étant ensuite reconcilié avec lui, il l'admit au rang des divinités marines. C'est du sein de la mer qu'il secourut les titans contre Jupiter.

ÉGÉRIE, nymphe de la forêt d'Aricie, qui, selon Ovide, epousa Numa Pompilius, & qui l'aidoit de ses conseils dans le gouvernement. Après la mort du roi, elle quitta le séjour de Rome, retourna dans sa première retraite, où, assise au pied d'une montagne, elle versoit sans cesse des pleurs: lorsqu'enfin Diane, touchée de l'affliction d'une épouse si tendre, la changea en une fontaine, dont les eaux ne tarissent jamais. Ovide seul a fait (*met.* 15. 547.) d'*Égérie* la femme de Numa: les autres poètes, & même les historiens de Rome, racontent que Numa, pour faire croire que les loix qu'il donnoit aux romains avoient quelque chose de divin, feignoit d'aller consulter la nymphe *Égérie* dans la forêt d'Aricie, & se vantoit d'avoir de fréquens entretiens avec cette divinité sur le gouvernement. Denys d'Halicarnasse (*lib.* 1.) ajoute « que Numa » prévoyant qu'on ne l'en croiroit pas sur sa parole, » voulut en donner des preuves si évidentes, » que les plus incrédules ne pussent révoquer en » doute ses conversations réglées avec *Égérie*. Il » fit un jour appeller au palais plusieurs romains, » leur montra la simplicité de ses appartemens, » où l'on ne remarquoit rien, ni de riche dans » les meubles, ni d'affecté dans les ornemens, » où l'on manquoit même des choses les plus né- » cessaires pour donner sur le champ un grand » repas. Ensuite il les congédia, & les invita à » revenir le soir souper chez lui. Les conviés » rendus au palais à l'heure assignée, il les re- » çoit sur de superbes lits; les buffets se trouvent » garnis de vases précieux, la table couverte » de toutes sortes de mets les plus délicats & » les plus exquis, que nul homme, dans ce temps- » là, n'eût pu préparer dans un intervalle si » court. La compagnie, surprise de l'abondance » & de la richesse de tout l'appareil, ne douta » plus qu'il n'y eût en effet une déesse qui l'aidât » de ses avis, & dont il suivit les conseils dans » la manière de gouverner ». L'historien qui raconte ce prodige, n'en garantit pas la vérité; car il ajoute tout de suite, « que ceux qui ne » mêlent rien de fabuleux dans l'histoire, disent » que ce fut un trait de la sagesse de Numa, » de feindre qu'il avoit des entretiens avec la » nymphe, pour faire respecter ses loix, comme » si elles fussent émanées de la part des dieux ». Quoi qu'il en soit, les romains étoient si persuadés que Numa conversoit avec *Égérie*, qu'ils allèrent, après sa mort, dans la forêt d'Aricie, hors la porte Capène, pour la chercher; mais n'ayant trouvé qu'une fontaine dans le lieu où se rendoit ce prince, ils publièrent la métamorphose de la nymphe en fontaine. Cette forêt ayant été depuis appellée *lucus camœnarum*, bois des muses, quelques romains disent qu'*Égérie* étoit une des muses & non une nymphe.

ÉGÉRIE, une des nymphes qui présidoient aux accouchemens, selon Festus, & que les femmes enceintes invoquoient dans leur grossesse, afin quelle leur procurât une heureuse délivrance. On croit que ce n'est qu'un surnom de Junon, qui exprimoit sa fonction.

ÉGERSIS, chanson des grecs pour le lever des nouvelles mariées. Ἔγερσις signifie *réveil*.

ÉGESTA, en Sicile, ou *Segesta*. ΕΓΕΣΤΑΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRRR. en bronze. *Pellerin*.

O. en or.

O. en argent.

Quelques auteurs lui attribuent les médailles d'Aspendus, avec sa légende extraordinaire.

Cette ville a fait frapper une médaille impériale grecque en l'honneur d'Auguste.

ÉGESTE, fille de Hippotas, noble Troyen, fut envoyée en Sicile par son père, de peur qu'elle ne fût exposée au monstre que Neptune avoit suscité pour punir Laomédon. Crinisus, fleuve de Sicile, en devint amoureux, & se changea en ours, pour la séduire. *Egeste* devint mère du fameux Aceste, qui régnoit en Sicile lorsqu'Énée y passa, après la ruine de Troye. *Voyez* ACESTE, CRINISUS.

ÉGIALE, une des trois grâces, selon quelques anciens écrivains. *Voyez* GRACES.

ÉGIALÉE, fille d'Adraste, roi d'Argos, étoit femme de Diomède, qui, étant fils de Tydée & de Déipile, fille d'Adraste, devint aussi gendre d'Adraste. *Égialée* fut si déréglée dans ses mœurs, que l'une des imprécations d'Ovide contre Ibis, fut de lui souhaiter une femme semblable à *Égialée*, bru de Tydée. On dit que ce goût pour la prostitution lui fut inspiré par Vénus, en punition de la blessure que Diomède avoit faite au bras de cette déesse. Elle s'attacha entre autres à Cyllabarus, que d'autres nomment Comète, fils de Sthélénus, auquel ce roi avoit laissé l'intendance de sa maison, & le gouvernement de son royaume, pendant qu'il seroit au siège de Troye. Non contente de déshonorer son mari, elle attenta à sa vie, dès qu'il

fut de retour à Argos. Il ne put sauver sa vie qu'en se refugiant dans le temple de Junon, d'où il se retira en Italie. Il y en a qui disent, qu'ayant appris la mauvaise conduite de sa femme, il ne voulut pas rentrer chez lui, & alla droit en Italie. *Voyez* DIOMÈDE.

ÉGIALÉE. *Voyez* APOLLONIES, PITHO.

ÉGIALÉE. (médailles d') *Voyez* ÆGIALUS.

ÉGIBOLE, ou *égobole*, sacrifice qu'on faisoit à la grand'mère Cybèle, en immolant une chèvre. C'est aussi un surnom de Bacchus. *V.* ÆGOBOLE.

ÉGIDE. Les poètes donnent le nom d'*égide* à tous les boucliers des dieux. Agamemnon, dans Homère, menace les troyens de la colère de Jupiter : *ce dieu ébranlera contr'eux*, dit-il, *sa redoutable égide*. Cette *égide* de Jupiter étoit couverte de la peau de la chèvre Amalthée. Le même poète dit qu'Apollon couvrit le corps d'Hector de son *égide* d'or, pour le garantir de la corruption. Mais depuis la victore de Minerve sur le monstre *égide*, le nom en fut donné particuliérement au bouclier de cette déesse. Dans l'Iliade, Minerve couvre ses épaules de la redoutable, de l'invincible & de l'immortelle *égide*, de laquelle pendent cent rangs de franges d'or, merveilleusement travaillées & d'un prix infini. Autour de cette *égide* étoient la terreur, la querelle, la force, la guerre ; & au milieu paroissoit la tête de Gorgone, environnée de serpens. L'*égide* se prend aussi quelquefois pour la cuirasse de Minerve. *Égide*, suivant l'étymologie grecque, est une peau de chèvre, dont on couvroit les boucliers du temps d'Homère.

Apollonius (*Argon. l. 4. v.* 1349.) introduit une des trois héroïnes de la Lybie, qui apparurent à Jason, vêtue d'*ægis* ou de peau de brebis. Une épigramme sur ces trois héroïnes parle des courroies qui pendoient de l'*ægis*, lorsque les peaux n'étoient pas attachées. Ces courroies ont par la suite été transformées en serpens par les poètes.

Une preuve certaine que l'*égide* n'étoit point un bouclier, c'est que sur une pierre gravée du cabinet du duc d'Orléans, cité plus bas, la même figure, dont le bras gauche est enveloppé dans l'*égide*, a son bouclier posé à terre auprès de ses pieds.

Dans la collection des pierres du baron de Stosch, on voit (*classe* II. *n°.* 48.) une pâte avec le mot ΝΕΙΣΟΥ, nom du graveur. Jupiter y paroît debout, sans barbe, tenant la foudre de la main droite ; & il a son bras gauche enveloppé dans l'*égide*, c'est-à-dire, dans une peau de chèvre, comme il le seroit dans un ceste fort long. Cette pâte peut autoriser ceux qui dérivent de l'*égide* le surnom, Αιγιοχος, de Jupiter, quoique Spanheim (*obs. in cal. im. hym. in Jov. v.* 49.) trouve cette opinion destituée de fondement.

Pellerin a publié une médaille de Domitien, au revers (*Mel. de Med. tom. I. pl.* 9.) de laquelle on voit une femme, la tête casquée, tenant de la main gauche un bouclier, & lançant de la main droite un trait. Sur ses épaules flotte un petit manteau, aux bords duquel sont attachés des ornemens pour indiquer la Minerve *Tritonia*, ainsi nommée du fleuve Triton, près duquel on l'honoroit. Hérodote qui en fait mention, rapporte la singularité de son vètement ; mais en lisant avec attention le texte de l'historien, (*lib. IV. edit. Wesseling, p.* 364.) on verra que l'habillement des femmes de Lybie, auquel il compare celui de Minerve *Tritonis*, étoit fait de peaux, & que les extrémités de ces peaux de chèvre, ou *égides*, étoient terminées en aiguillettes ; il ajoute que les lybiennes mettoient par-dessus leurs robes ces peaux de chèvres, sans poil, après les avoir préparees & passées à une teinture rouge ; & que les grecs, qui avoient emprunté des lybiens cet habillement de Minerve, l'avoient nommé *égide* du mot grec αιξ, qui signifie *chèvre*. Il paroît donc que l'*égide* de Minerve n'étoit originairement que son corset fait de peau de chèvre, que l'on orna par la suite de la tête de Méduse. Cela s'accorde assez bien avec l'expression dont se sert Homère (*Iliad. ε. v.* 738.) lorsqu'il peint la déesse endossant la redoutable *égide*, & se préparant au combat contre Mars. Or, l'*égide* pouvant être regardée comme une espèce d'arme défensive, on transporta depuis, par extension, cette dénomination au bouclier de la déesse, sur lequel on représenta la tête de Méduse, d'après la fable par laquelle on supposoit que Minerve avoit offert son bouclier à Persée, pour qu'il y pût voir, comme dans un miroir, la tête de Méduse, & la toucher, sans s'exposer à être pétrifié. (*Pierres du duc d'*ORLÉANS, *tom. I. p.* 53.)

On voit à Portici une Pallas de grandeur naturelle, & qui surpasse en beauté toutes les autres statues de marbre : selon toutes les apparences elle n'a pas été faite en Italie. Winckelmann la croyoit plus ancienne, & presque du temps des premiers grecs ; il donnoit pour preuve que le visage de cette figure a un certain caractère de rudesse, & que les plis de son habillement sont roides, & forment comme des tuyaux parallèles. L'attribut le plus remarquable est son *égide* attachée au cou, & ensuite jettée sur le bras pour tenir lieu de bouclier, peut-être dans le combat contre les titans, d'autant que Pallas est ici représentée en action de courir, & levant le bras droit comme pour lancer un javelot.

Les empereurs paroissent quelquefois avec l'*égide* sur les médailles & les statues.

ÉGIDE. On voit cet attribut de Minerve sur les médailles de Comana, de Cabira, de Syracuse.

ÉGIDE, monstre qui vomissoit du feu par la bouche, & qui fit de grands ravages dans la Phrygie, dans la Phénicie, l'Egypte & la Lybie. Minerve combattit ce monstre par ordre de son père; &, après l'avoir vaincu, en porta la peau sur son bouclier. Et de là le bouclier de la déesse fut lui-même nommé *égide*.

ÉGILIE. *Voyez* ÉGIALÉE, femme de Diomède.

ÉGINE, fille du fleuve Asope, fut aimée de Jupiter, qui, pour la tromper, se changea en feu, & elle devint mère d'Eaque. Le dieu, pour dérober sa maitresse à la vengeance du père, qui la cherchoit de tous côtés pour la faire mourir, la métamorphosa en isle, qui fut depuis l'isle d'*égine*. D'autres disent qu'après avoir mis Eaque au monde, elle se retira en Thessalie, où elle épousa Actor, dont elle eut plusieurs enfans. *Voyez* ACTOR, ASOPE, ÉAQUE.

ÉGINE (talent d'). *Voyez* TALENT.

Élien dit que les *éginètes* avoient inventé la monnoie. (*Var. hist. lib.* 12. *c.* 10.) Le même peuple célébroit tous les ans, pendant seize jours, en l'honneur de Neptune, des fêtes dont Plutarque parle fort au long dans ses *questions grecques*. Les hommes libres étoient admis seuls à ces fêtes & à ces repas : les esclaves mangeoient alors seuls & retirés, d'où leur vint le surnom μονοφάγοι. Elles étoient terminées par un sacrifice offert à Vénus.

ÉGINE (médailles d'). *V.* ÆGINA.

ÉGIPANS. *V.* ÆGIPANS.

ÉGIRE, l'une des huit Hamadryades, filles d'Oxilus. *V.* HAMADRYADES.

ÉGISTHE naquit de l'inceste de Thyeste avec sa fille Pélopée. *V.* ATRÉE. Il tua Atrée son oncle. Agamemnon, fils d'Atrée, en partant pour la guerre de Troye, se réconcilia de bonne foi avec *Égisthe*, lui pardonna publiquement la mort de son père, & lui confia sa femme & ses enfans, avec le soin de son royaume. Sa confiance fut aussi mal récompensée, qu'elle avoit été imprudente. *Égisthe* devint amoureux de Clytemnestre; mais il ne put triompher de sa pudeur, qu'après avoir écarté un musicien-poète, qu'Agamemnon avoit laissé auprès d'elle, & qui la soutenoit dans la vertu par ses chants. Ce surveillant incommode étant écarté, *Egisthe* se fait aimer de Clytemnestre; &, malgré l'avis que les dieux lui donnèrent par le ministère de Mercure, de s'abstenir de l'adultère qu'il méditoit, il y entraîna la reine, persécuta & éloigna les enfans, fit périr le père, s'empara du trône, dont il jouit sept ans. Mais le jeune Oreste vint venger la mort de son père & de son ayeul, & tua le tyran dans son propre palais, selon Sophocle & Eschyle; ou dans le temple d'Apollon, selon Euripide, qui raconte ainsi sa mort : *Égisthe*, accompagné d'Oreste, qu'il ne connoît pas, veut offrir un sacrifice aux dieux. Après avoir immolé une genisse, il en examine les entrailles, & paroît tout d'un coup effrayé, comme s'il y eût lu sa destinée. Oreste, le voyant occupé à considérer le cœur palpitant du taureau immolé, le frappe à mort sur l'autel même. *V.* CLYTEMNESTRE, ORESTE, THYESTE.

ÉGLÉ, la plus belle des Nayades, dit Virgile. *V.* NAYADES.

Elle fut aimée du soleil ou Apollon, qui la rendit mère des trois Grâces. *V.* GRACES.

Ce nom est grec, αἴγλη, & signifie lumière, splendeur.

ÉGLÉ, fille d'Esculape & d'Épione, & sœur du fameux Machaon.

ÉGLÉ, une des Grâces. *V.* GRACES.

ÉGLÉ, la plus jeune des trois sœurs de Phaëton. *V.* HÉLIADES.

ÉGLÉ, l'une des trois Hespérides.

EGNATIA, famille romaine, dont on a des médailles.

R. en argent.

RRR. en bronze, d'Auguste.

O. en or.

Les surnoms de cette famille, sont *MAXIMUS*, *RUFUS*.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

EGNATIA, ville. *V.* GNATIA.

EGNATULEIA, famille romaine, dont on a des médailles.

RRR. en argent.

O en bronze.

O. en or.

ΕΓΧΥΤΡΙΣΤΡΙΑΙ, } ΕΓΧΥΤΡΙΑΙ, } filles & femmes grecques, qui portoient l'eau lustrale aux funérailles, & qui alloient faire des libations de cette eau, ou de vin, sur les tombeaux.

Leur nom étoit formé du mot *χύτρα*, *vase* : & l'eau versée sur le tombeau s'appelloit *ἀπονίμμα*, ou *χοά*, ou *χυτλα*. Sur les sarcophages des garçons, ce sont de jeunes hommes qui sont représentés répandant l'eau des libations ; ce sont des filles qui rendent les mêmes honneurs aux mânes des jeunes personnes de leur sexe. Mais ceux qui avoient perdu la vie avant d'être sortis de l'enfance, n'avoient point de part aux libations religieuses.

ÉGOPHAGE, surnom de Junon. Hercule, après s'être vengé de ses ennemis, bâtit un temple à Junon, dans Lacédémone, parce qu'il ne l'avoit pas trouvée contraire à sa vengeance, & lui immola une chèvre, d'où elle prit le surnom d'*Égophage*, c'est-à-dire, mange-chèvre. *V.* HIPOCOON.

ÉGOPHORE. Quelques auteurs donnent ce nom à la Junon *Égophage*.

ÉGOS POTAMOS (médailles de). *V.* ÆGOS.

ÉGOUT. *V.* CLOAQUE.

EGREGIATUS. } *EGREGII.* } Sous le bas-empire on appelloit *egregii* des officiers du prince, que ce nom, ou plutôt la dignité appellée *egregiatus*, plaçoit au-dessous des *perfectissimi*. Il en est fait mention plusieurs fois dans le code Théodosien, dans Cassiodore (*Var.* 1. 4.) &c. Les privilèges des *egregii* étoient (*l.* 11. *C. de quæstion.*) de ne pouvoir être appliqués à la question, ni punis des mêmes supplices que les plébéiens. L'*egregiatus* étoit ordinairement accordé à ceux qui avoient eu l'administration des grandes provinces, qui avoient exercé les charges & les emplois du palais impérial, & aux *cæsariani*.

EGYPTE.

« Le *Delta*, qui est presque toujours ce que les anciens ont entendu par le mot *Egypte*, peut être considéré comme un secteur de cercle de quinze cents stades nautiques de rayon, & soustendu par un arc de seize cents stades, en sorte que sa superficie s'évalue à 1,199,450 stades quarrés, faisant 6,537,000 arpens de France, à raison de 5 $\frac{45}{100}$ arpens pour un stade ; mais parce que les deux branches du fleuve, appellées l'une *agathos dæmon*, & l'autre *atribiticos*, qui font les côtés du secteur, & interceptent le Delta, sont considérablement arquées & rentrantes, que le Delta renferme plusieurs grands lacs, & est entrecoupé d'une infinité de canaux, on peut déduire de l'étendue précédente un bon tiers, & ne compter que 4,239,000 arpens, égaux à 28,000,000 de *nichebi*, *phadanos* ou aroures, que Hancélida, géographe ancien, assigne à la basse *Egypte*. L'Heptanome & la Thébaide forment une longue lisière de terrein resserré entre des montagnes & des plaines de sable sur les deux rivages du Nil. Sa largeur la plus étroite est, selon Hérodote, entre les montagnes d'Arabie & de Lybie, où elle n'a pas plus de 200 stades : ailleurs cette largeur passe rarement 300 stades, selon Strabon. Prenant une largeur moyenne de 250 stades, & admettant avec Hérodote que la longueur de cette lisière, depuis le sommet du Delta jusqu'à Syène soit de 4200 stades, nous aurons sa superficie de 1,050,000 stades quarrés, qui valent 5,722,500 arpens, en sorte que la basse *Egypte*, l'Heptanome & la Thébaide contiendront ensemble 9,961,500 arpens ».

« Sésostris divisa autrefois tout ce pays entre les habitans ; il donna à chacun une égale portion de terre, ne s'en réservant rien pour lui : il chargea chaque possesseur de lui payer tous les ans un certain tribut qu'il régla. Et si l'héritage de quelqu'un étoit endommagé ou diminué par le débordement du fleuve, on alloit trouver le roi, on lui exposoit ce qui étoit arrivé, & aussitôt il envoyoit sur les lieux des experts qui arpentoient le terrein, afin de reconnoître de combien il étoit diminué, & de ne faire payer le tribut qu'à proportion de ce qui en étoit resté ».

« Il n'y a point de peuple sur la terre à qui les bleds & les fruits coûtent moins de travail qu'aux *égyptiens*. Ils n'ont point la peine de mener une charrue, de sillonner la terre, ni de lui donner aucune des façons qu'exige ailleurs la culture. Mais quand le fleuve s'est de lui-même répandu sur les campagnes, & qu'il s'en est retiré après les avoir engraissées de son limon, alors chacun ensemence son champ ; & pour recouvrir le grain, on lâche des pourceaux, qui foulent la terre en y marchant. Ainsi ils attendent en repos le temps de la moisson ; & quand ce temps est venu, il se servent de même de ces animaux pour fouler le grain & le faire sortir des épis, de sorte qu'ils n'ont d'autre peine que de le nettoyer & de le serrer. Les *égyptiens* cultivent l'olyra, qui est la zea (le riz), & ils en font du pain ou des gâteaux. Ils usent d'une boisson qui est faite avec de l'orge, car il n'y a point de vignes en *Egypte*. Voilà ce que nous apprend Hérodote de la culture en *Egypte*, dont quelques-uns des procédés ne paroissent ni raisonnables, ni croyables ».

« Le Nil, qui tient lieu de laboureur en *Egypte* (*Plin. lib. XVIII., cap. XVIII.*), commence à se déborder vers le solstice d'été, ou vers la pleine lune, qui en est le plus proche. La crue des eaux se fait d'abord avec lenteur; elle est véhémente & impétueuse durant le temps que le soleil est dans le signe du lion; elle se rallentit au passage du soleil dans la vierge; elle cesse entièrement lorsque le soleil est dans la balance. Si l'ascension des eaux n'excède pas douze coudées (vingt pieds de roi & demi), la famine est certaine; il en est de même si elle excède seize coudées (27 pieds ½). Les eaux mettent d'autant plus de temps à se retirer que l'inondation a été plus considérable, ce qui oblige à différer le temps des semailles. On croyoit communément que l'usage du pays étoit de répandre la semence aussitôt après la retraite des eaux, & de lâcher ensuite des porcs qui l'enfouissoient en la foulant avec les pieds: & Pline ne répugne pas à croire que dans les temps les plus reculés cette méthode ait été pratiquée dans les terres très-humides & boueuses. Il n'en coûte encore guère plus de travail aujourd'hui pour ensemencer ces terres; mais au moins est-il certain qu'on les laboure légérement après avoir répandu la semence dans le limon que le fleuve a déposé. Cette opération se fait vers le commencement de novembre (décembre). Si ensuite quelques laboureurs se donnent la peine d'extirper les mauvaises herbes du bled en le sarclant, la plupart au moins négligeant cette pratique, ne vont revoir leurs champs que la faucille à la main, ce qui se fait vers la fin de mars (d'avril). La moisson est entiérement faite avant le mois de mai (de juin). Comme le fond du terrein n'est que du gravier, & que le grain n'est enterré que dans le limon, le chaume ne s'élève jamais à la hauteur d'une coudée (20 pouces & demi). La récolte est par-tout abondante; le bled qui croît dans les marais d'*Egypte*, c'est-à-dire, dans le Delta & les lieux voisins, est d'une qualité inférieure à celui qui vient dans la Thébaide ».

« Le récit de Strabon diffère par quelques circonstances de celui de Pline. L'*Egypte* est, dit-il, très fertile de sa nature; les eaux du Nil y déposent un limon qui la fertilisent merveilleusement, & lui fait produire une prodigieuse quantité de bleds & de toutes sortes de fruits. Plus le débordement des eaux de ce fleuve est considérable, plus il y a de terres arrosées; mais au défaut de crues naturelles, les habitans ont trouvé le moyen de faire arroser autant de terres dans les moindres débordemens que dans les plus grands, ce qu'ils obtiennent par le moyen des réservoirs & des digues. Avant le temps où Pétronius fût gouverneur d'*Egypte* pour les romains, la plus grande fertilité avoit lieu si les crues étoient de quatorze coudées; si elles n'étoient que de huit coudées, la disette & la famine se faisoient sentir; mais par les soins de Pétronius, lorsque les eaux s'élevoient à douze coudées seulement, il y avoit une grande abondance de bleds & de fruits; & lorsqu'elles ne s'élevoient qu'à huit coudées, personne n'étoit incommodé de la famine. Lorsque le Nil se déborde, toutes les campagnes sont inondées; il ne reste que les habitations qui sont placées sur des collines, ou sur des terrasses construites pour cela. Les grandes villes, les villages & les hameaux semblent alors comme des isles éparses sur la superficie des eaux. L'inondation arrive l'été & dure quarante jours. Après ce temps les eaux baissant peu à peu, les terres se découvrent & se sèchent dans l'intervalle de soixante jours; & plus l'émersion se fait avec célérité, plutôt on laboure & l'on ensemence les terres, principalement dans les cantons les plus hauts & les plus exposés aux ardeurs du soleil. Les rives du Nil, au midi du Delta, sont submergées de la même manière; cependant, il y a un espace de quatre mille stades où le Nil ne sort point de son bassin. Au reste, il n'y a de terres inondées que celles qui sont situées sur les deux bords du fleuve, & dont l'étendue est rarement de trois cents stades de part & d'autre de son lit. Cette longue lisière, qui borde le Nil des deux côtés, avec le Delta, sont proprement la partie habitable de l'*Egypte* ».

« Les terres en *Egypte* rendent cent pour un, selon Pline (*lib. XVIII. cap. X.*). Ammien Marcellin (*lib. XXII.*) dit que dans les années où le Nil monte à seize coudées, les terres rapportent près de soixante-dix pour un: *jactæ sementes in loco pinguis cespitis cum augmento ferè septuagesimo renascuntur.* Ces deux observations peuvent être également exactes. Dans certains lieux, les terres produisent cent, & dans d'autres soixante-dix pour un. Le même canton peut aussi produire une année cent pour un, tandis que l'année suivante il ne produira que soixante-dix. Prenons le moindre produit pour le courant, & supposons que la terre rende soixante-dix pour un, un arpent de France rendra sur ce pied plus de trente-six septiers de bled, semence prélevée, & pourra nourrir au moins quinze personnes dans ces climats chauds, où l'on consomme moins de pain que dans les pays froids. Les terres sont renouvellées & en quelque sorte rajeunies tous les ans par le limon gras qu'y déposent les eaux; ces terres sont donc restibles. Je suppose qu'on en mette la moitié en bled, & le reste en autres productions & pâturages, l'*Egypte* à ce compte pourroit avoir une population de près de trente-deux millions d'habitans, & je n'entends par l'*Egypte* que le Delta ».

« On peut supposer ces terres, soit qu'on les emploie à produire du bled, soit qu'on les em-

ploie à d'autres usages, de même valeur & de même produit que si elles étoient toutes ensemencées en bled. Nous pourrions ainsi évaluer toutes les richesses annuelles de la basse *Egypte* à 152,604,000 septiers de bled, qui, à raison de 20 livres le septier, feroient 3,052,080,000 liv. de notre monnoie. Nous lisons dans le quarante-septième chapitre de la genèse, que les *égyptiens*, pour obtenir du patriarche Joseph, devenu premier ministre de Pharaon, du bled pour leur subsistance durant un long temps de famine, avoient été obligés, non seulement de donner tout ce qu'ils possédoient d'argent & d'or, mais encore qu'ils avoient été forcés de vendre leurs troupeaux, leurs terres & leurs personnes, & que pour être rachetés de cette servitude, on les avoit assujettis, en leur rendant leurs terres, à payer tous les ans au roi la cinquième partie de tous les fruits qu'elles produiroient : tribut accablant qui passa en loi, & se percevoit encore au temps de Moïse. De ceci & du calcul précédent, on pourroit inférer que les rois de la basse *Egypte* avoient un revenu annuel de la valeur de plus de six cents millions de notre monnoie. Mais on rabattra beaucoup de cette prodigieuse somme, si l'on considère, 1°. qu'il y a sans doute des terres en *Egypte* de qualité bien inférieure à celle dont nous venons de parler; 2°. que les terres des Prêtres, qui devoient être d'une grande étendue, étoient exemptes de toute imposition; 3°. que les soldats jouissoient dans ce pays de la prérogative singulière de posséder chacun douze aroures de terres, que le prince leur donnoit, en les exemptant de toute charge publique autre que le service militaire. Or douze aroures valent 1.817, c'est-à-dire, un peu plus d'un arpent & quatre cinquièmes. L'*Egypte* entretenoit annuellement quatre cents mille hommes de troupes, comme Hérodote le témoigne (*lib. II.*); cet objet seul faisoit donc un produit de 762,700 arpens francs de toute taxe; mais les armées *égyptiennes* ont été beaucoup plus nombreuses à d'autres époques. Strabon (*pag.* 561.) dit qu'au dessous de Memnonion on voyoit encore de son temps les tombeaux des anciens rois de Thèbes, près desquels étoient des obélisques & des inscriptions, qui faisoient connoître les richesses de ces rois, leur puissance, l'étendue de leur empire, leurs revenus, & le nombre de leurs troupes, qui se montoient à un million d'hommes. Au reste, le tribut onéreux du cinquième des fruits de la terre fut réduit & diminué de beaucoup dans la suite; car, au rapport de Strabon (*lib. XVII. p.* 549.), Cicéron, dans quelqu'une de ses harangues, ne faisoit monter le revenu d'Aulete, père de Cléopâtre, qu'à douze mille cinq cents talens, qui ne font guère plus de soixante-dix-huit millions de notre monnoie. L'*Egypte*, & par ce mot il faut toujours entendre le Delta, payoit encore moins sous la domination des arabes, puisque, suivant le rapport du géographe Hancelida, elle ne payoit que douze millions de deniers d'or, qui valent douze mille talens, ou soixante-quinze millions de la monnoie de France; & tout cet impôt étoit réparti sur une étendue de vingt-huit millions d'aroures, qui font tout le terrein de la basse *Egypte*. Cette imposition revient à dix-sept livres quatorze sous par arpent de France ».

« La pêche du lac Méris, dans l'Heptanome, étoit encore d'un produit considérable pour les rois d'*Egypte*. Ce lac étoit situé près du labyrinthe, dans les plaines sablonneuses du côté de la Lybie. Il avoit de tour trois mille six cents stades, ou soixante schènes, & s'étendoit en longueur du nord au midi. Cette courte description ne donnant pas précisément la forme du lac Méris, ne peut servir à en déterminer l'étendue; il paroît que c'étoit un long canal, où le travail des hommes avoit secondé la nature du local. Le Nil lui communiquoit ses eaux, qui descendoient durant six mois, & qui durant six autres mois s'en retiroient. Pendant les six mois que l'eau s'écouloit, la pêche rendoit au roi chaque jour un talent d'argent; & pendant les six mois qu'elle y rentroit, la pêche ne valoit plus que vingt mines ». (*Article extrait de la* MÉTROLOGIE *de M. Pauéton*).

ÉGYPTE.

Les médaillos autonomes de ce pays sont

RRRR. en or. *Pellerin.*

RRR. en bronze.

O. en argent.

Les rois d'Égypte, dont on a des médailles, sont :

Ptolémée I. *Soter.*

Bérénice, *femme de Ptolémée.*

Ptolémée II. *Philadelphe.*

Dieux frères, ΘΕΩΝ. ΑΔΕΛΦΩΝ.

Arsinoé.

Ptolémée III. *Évergètes.*

Ptolémée IV. *Philopator.*

Ptolémée V. *Épiphanes.*

Ptolémée VI. *Philometor.*

Ptolémée VII. *Évergètes II.*

Ptolémée VIII. *Soter II.*

Cléopâtre, *mère de* Ptolémée VIII & IX.

Ptolémée IX. *Alexandre.*

Sélène, *femme de* Ptolémée VIII.

Bérénice, *femme de* Ptolémée X.

Ptolémée X. *Alexandre II.*

Ptolémée XII. *Dyonisius.*

Ptolémée XIII.

Cléopâtre, dernière.

Médailles incertaines.

Le symbole ordinaire de l'*Égypte*, sous ces rois, est un aigle posé sur un foudre : il y en a deux, lorsque la souveraineté est partagée.

En général, les symboles de l'*Égypte* sur les monumens, sont l'hippopotame, la figure du Nil, assise ou couchée, le buste de Sérapis, la fleur de lotus, le buste d'Isis, le Sistre, &c.

Les villes, ou les nomes de l'*Égypte*, Alexandrie exceptée, ont fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Hadrien, quelques-unes pour Antonin, & une ou deux pour M. Aurèle, trois pour Étruscille, une pour Commode, une pour Vespasien, une pour Vérus.

Ces médailles égyptiennes annoncent ordinairement l'année où elles ont été frappées.

On a un nombre prodigieux de médailles impériales grecques, frappées dans la seule ville d'Alexandrie. Quelques curieux, & Theupolo entr'autres, les ont rassemblées pour en former une suite particulière.

ÉGYPTIEN..... ENNE (calendrier..... année.....) *V.* ère de Dioclétien.

ÉGYPTIENS. Costumes des égyptiens.

Les anciens naturels de l'*Egypte*, suivant Diodore de Sicile, (*tom. I. fol* 97.), se couvroient de peaux d'animaux. Celles ci furent remplacées dans la suite par la tunique, c'étoit l'habillement qui se portoit immédiatement sur le corps ; la plupart des nations anciennes s'en sont servi ; mais les uns portoient la tunique sans manches, d'autres avec des manches, d'autres la portoient plus ample ou plus étroite, comme on le dira à son article...... La tunique étoit ordinairement composée de deux pièces, à peu près de la forme d'un quarré long, couvrant la poitrine & le dos, se réunissant par les angles supérieurs sur les épaules, laissant une ouverture au milieu pour passer la tête. Les pièces se rapprochoient ensuite sous les aissellles, toujours en s'élargissant vers le bas, avec une différence marquée dans la longueur pour les femmes. La tunique étoit assujettie par une ceinture, afin de laisser au corps la liberté du mouvement.

Habillement des femmes. Hérodote (*liv. II. fol.* 122.) observe que les femmes *égyptiennes* ne portoient qu'un habit. On trouve effectivement des statues, qui sont vêtues d'une seule tunique, si bien appliquée au corps, que sans les bords prononcés légérement aux pieds ou à la moitié des jambes, qui décèlent la tunique, on croiroit ces figures nues. On en trouve cependant avec de petits plis fins, qui indiquent une étoffe très-légère ; d'autres, placées au museum du capitole, sont drapées comme les femmes grecques, mais sans ceinture. On dira sans doute que ces dernières ont été travaillées dans le style imité des anciennes figures *égyptiennes* : l'empereur Hadrien avoit fait sculpter par des artistes grecs différentes figures dans le style & le costume *égyptien* ; mais il suffit que l'imitation ait été fidelle. Au reste, cette accord d'Hérodote avec quelques monumens, se trouve balancé par d'autres statues & bas-reliefs en grand nombre, où l'on distingue clairement au dessus de la tunique un second vêtement & le manteau.

Winckelman, dans son histoire de l'art chez les anciens (*tom. I. fol.* 88.), croit qu'Hérodote, par ces mots *un seul habit*, n'a voulu désigner que l'habit de dessus, sans parler du manteau ni de la tunique. Ne seroit-il pas plus probable que l'historien grec eût désigné seulement les femmes du commun ? Car la belle statue d'Isis, (ou d'une de ses prêtresses), de la galerie du capitole, outre la tunique longue à manches prolongées jusqu'aux poignets, porte encore l'habit de dessus & le manteau. Cet ouvrage n'est pas *égyptien*, mais fait par un artiste grec sur le costume *égyptien*. Une figure de femme, d'un petit bas-relief, du palais Mattei, représentant une procession *égyptienne* (*apuleus metamorphoseon, lib. II.*) a la tunique sans manches, avec les bords supérieurs joints sur les épaules : elle porte deux ceintures, une sous le sein, à l'ordinaire, & l'autre sur les hanches : sa tunique paroît ouverte des deux côtés, depuis le bas jusqu'à une certaine hauteur. La tunique que l'on voit sur les monumens *égyptiens* ne diffère de celle des grecs que par la roideur du style. En général on observe dans les ouvrages des artistes *égyptiens* que pour montrer le nud, ou pour exprimer la finesse de l'étoffe, ou enfin pour suivre certaines règles prescrites aux artistes ; ils colloient au corps, non-seulement la tunique, mais encore l'habit de dessus. (*Mus. capitol. tom.* 3. *fig.* 78, 79, 84). La statue d'Isis a cet habit de dessus lié avec le manteau par un gros nœud sur la poitrine ; il est d'une étoffe moins fine que la tunique, & ne descend pas jusqu'aux pieds. On voit le même agencement

à une figure du même bas-relief du palais Mattei. L'habit de dessus entoure le corps, mais il y a quelque légère différence dans la manière dont il est attaché sur la poitrine, de même que celui d'une figure d'homme du même monument, dont le reste du corps est nud.

Le manteau se plaçoit au dessus de l'habit, & couvroit le dos & les épaules. Il est bordé de franges à la statue d'Isis du capitole, & paroit beaucoup plus étroit du haut que du bas. Bottari (*Muf. capitol. tom. 3. fol.* 140.) appelle ce manteau *palla*, pour se rapprocher de la description d'Isidore, laquelle cependant convient mieux au *pallium*. Il croit aussi que ce que nous avons désigné comme habit de dessus & comme manteau, ne forme qu'une seule pièce; cependant la distinction des pièces est très-visible, tant à la belle statue d'Isis, qu'à une autre statue de la même déesse, conservée aussi dans le muséum du capitole; celle-ci a le pan du manteau, qui, à la belle Isis, descend du bras droit, ramené devant le corps sur le bras gauche. Quant à la forme du manteau, on peut croire qu'il ressembloit, ainsi que l'habit de dessus, à la *chlamyde* des grecs, mais avec une plus grande ampleur. Sur un autel de granit, conservé dans la *villa Medicis*, un des plus anciens monumens en relief, conservé jusqu'à nous, & représentant une procession *égyptienne* dans le genre de celles dont Apulée a parlé (*métamorph. lib. II.*), on voit une femme qui porte une petite statue d'Harpocrate; elle est enveloppée dans un manteau semblable au *pallium* des grecs: ce qui prouve de nouveau que les femmes *égyptiennes*, excepté peut-être celles du commun, ne se bornoient pas à la simple tunique. Leur habillement, & surtout la tunique, étoient en général d'une étoffe très-fine & très-légère; les sculpteurs l'ont quelquefois exprimée par des plis étroits & parallèles; aussi de la Chausse (grand cabinet tom. fol. 65, fig. 36.) les a-t-il pris pour des étoffes rayées, très-communes en Égypte, selon Caylus (recueil d'antiq. tom. 5. fol. 52.); & Bottari (*Muf. capitol. tom. 3. fol.* 145.) pour des feuilles de palmier. On peut croire cependant que c'est l'effet du style *égyptien*. Pietro della Valle (*reyse in vele voornaeme gewesten des werelts 1. deel. fol.* 110) assure que les figures, peintes sur les caisses qui renferment les momies, sont vêtues de fin lin, matière dont les *égyptiens* fabriquoient principalement leurs étoffes.

Les femmes *égyptiennes* se coëffoient avec les cheveux seuls, comme on le voit à plusieurs figures, ou les enveloppoient dans des bonnets de différentes formes. Cette coëffure est celle de la plupart des têtes *égyptiennes*, qui subsistent aujourd'hui. L'étoffe entoure le front, puis descend de deux côtés sur la poitrine, formant deux bandelettes, avec des plis égaux & parallèles. C'est ainsi que sont sculptées les caisses des momies; & les antiquaires donnent en général à cette couverture de tête le nom de *mitre*. Quelques statues conservées au capitole, & sculptées par ordre de l'empereur Hadrien, (*Muf. cap. tom. 3. fig.* 78, 80, 84), ont des mitres, dont les bandes qui pendent sur la poitrine sont plates, & de la largeur de deux doigts; ce ne sont proprement que les extrémités de la bande qui bordent le bonnet sur le front, & qui se détachant de la tête derrière les oreilles, descendent de chaque côté sur la poitrine. Une figure d'homme porte (*Muf. capit. tom. 3. fig.* 89.) un bonnet de la même forme. Il paroît de là que ce bonnet étoit commun aux deux sexes, quoique plus commun parmi les femmes. *V.* CHEVEUX.

Plutarque rapporte (*opusc. moral.*) que les femmes *égyptiennes* ne portoient point de chaussure, afin, dit-il, qu'elles s'éloignassent moins souvent de leurs demeures. Winckelmann (hist. de l'art. liv. II. c. 1.) a observé aussi qu'aucune figure *égyptienne*, excepté une seule, ne portoit ni souliers, ni sandales; si par *figure* il désignoit une *statue*, la réflexion suivante devient inutile à son égard, mais il n'a pas fait attention à l'autel de granit de la villa Medicis, ouvrage incontestablement *égyptien*, où une des figures a les pieds enveloppés dans des bandelettes. On ne sauroit douter que ce ne soit une chaussure, quoique la nature du granit & la grossièreté du bas-relief empêchent de bien distinguer les formes. Pietro della Valle (*reyse in vele voornaeme gewesten, deel, fol.* 113.) assure d'ailleurs avoir vu une momie chaussée de sandales liées avec des bandelettes, comme en porte la belle statue d'Isis. Il ne faut donc pas prendre à la lettre le texte de Plutarque; ou peut-être son observation ne tombe-t-elle que sur les femmes du commun.

Habillement des hommes. Les *égyptiens* coupoient les cheveux à leurs enfans, & les laissoient, tête nue, exposés à toute la chaleur du climat. (*Hérodot. lib.* 3.) De là cette dureté singulière du crâne, dont parle Hérodote, qui remarque aussi que les égyptiens devenoient rarement chauves. Cependant à l'âge de puberté (*idem, lib.* 2, *cap.* 9.), on leur couvroit la tête d'une espèce de bonnet, décrit plus haut, que l'on appelle *mitre*. Elle diffère de cette coëffure des femmes sur une belle statue de la galerie du capitole, en ce que les deux bouts qui pendent sur la poitrine, sont plats, forment plusieurs plis exprimés par des lignes horisontales & parallèles.

Entre toutes les variétés qu'on remarque dans les coëffures *égyptiennes*, les plus simples se rapprochent

prochent de la forme des bonnets sculptés sur les caisses de momies. On en trouve d'autres qui, par leur bizarrerie, semblent appartenir aux symboles. Dans le deuil, ils se coupoient la barbe, & laissoient croître leurs cheveux.

Suivant Hérodote, les hommes portoient deux habits ; suivant Apulée (*métamorph. lib.* 2.) ce pouvoient être deux tuniques ; car ce dernier nous rapporte qu'étant redevenu homme, un de ceux qui composoient la troupe sacrée d'Isis, le couvrit de sa tunique supérieure ; Hérodote aura donc voulu parler de tuniques au lieu d'habits de dessus, comme l'entend Winckelmann. Il est effectivement plus naturel de porter deux tuniques que deux habits de dessus, d'après la forme de cet habit & d'après son nom. Hérodote appelle *calasiris* l'habit des *égyptiens*, qui descendoit jusqu'à la moitié des jambes, avec une bordure au bas. Ferrarius (*de re vestiariâ, pars secunda, lib. IV, cap.* 12.) prend cet habillement pour une tunique, avec des galons ou des franges. Une statue d'Anubis (*mus. cap. tom.* 3. *fig.* 85.) du museum capitolin, porte une tunique courte, avec des manches prolongées jusqu'au coude : elle est ceinte sur les reins, à la manière des romains.

Sur la *calasiris*, les *égyptiens* portoient, suivant Hérodote (*Herodot. lib. II, cap.* 6.), un habit de laine blanche ; ou suivant la traduction de Ferrarius (*de re vestiaria, pars* 2. *lib. IV, cap.* 12.), un *pallium* de laine blanche ; ou enfin celle de Beger (*thesaur. Brandenb. part.* 1, *fol.* 121.), l'*amiculum* ; cette variété prouveroit que la dénomination d'Hérodote est générique. Il est probable qu'outre le *pallium*, les *égyptiens* se servoient aussi de la *chlamyde* ou du *sagum*, manteau de guerre & de voyage.

Des rois. Les rois *égyptiens*, suivant Hérodote (*Hérod. lib. II. cap.* 12.), portoient un casque d'airain au lieu de diadême. Bianchini (*istoria univers. fol.* 409.) prend pour des rois les figures coëffées de bonnets, qui sont sculptés sur les obélisques ; ce bonnet est peut-être un casque royal. Diodore dit que pour exprimer la force & la puissance, ces rois portoient sur la tête la dépouille d'un lion, d'un taureau, d'un dragon, des branches d'arbres, du feu, & quelquefois même des parfums exquis.

L'habit royal étoit, autant qu'on peut le conjecturer, une tunique longue & à longues manches, ou *stola*, tunique semblable à celle d'Isis. C'étoit là sans doute l'habit de cérémonie ; car la statue d'Anubis du capitole ne porte qu'une tunique courte, ainsi que les figures des obélisques, que Blanchini prend pour des rois ; d'où nous pouvons inférer que l'habit des monarques *égyptiens* ne différoit pas de celui des rois de la Grèce, au moins quant à la *stola* & au *pallium*, en temps de paix, à la tunique courte & à la chlamyde en temps de guerre ou en voyage.

L'anneau qu'ils portoient étoit une marque d'autorité ; il servoit probablement de sceau ou de cachet. Cependant Pline remarque (*lib. XXXIII. cap.* 1.) qu'en *Egypte* & dans tout l'orient on se contentoit des seules lettres. Baudelot (l'utilité des voyages qui concerne la connoissance des médailles, &c. tom. I. fol. 316.) interprète ce passage de Pline, des lettres qu'on gravoit sur les cachets au lieu de figures ou d'autres objets, employés par les grecs.

Nous ne connoissons pas exactement la forme qu'avoient les colliers d'or des rois d'*Egypte* ; ils pouvoient ressembler à celui qui prend sur la poitrine d'un chat, dieu *égyptien*. Il est composé de petits grains longs & fendus ; ils ressemblent beaucoup à de petites coquilles blanches, appellées *cauris* : ce collier soutient une amulette à tête de coq (Caylus, recueil d'antiquités, tom V, pl. 15.). Pietro della Valle (Reyse.... I. deel, fol. 113) dit avoir vu une chaîne d'or pendue au cou de la momie d'un jeune homme, avec une médaille qui descendoit sur la poitrine, sur laquelle étoit empreinte une figure d'oiseau & plusieurs caractères inconnus. Peut-être que les juges portoient ainsi la petite statue de la justice ou de la vérité, laquelle, selon Elien (histoires diverses, liv. IV, ch. 34), étoit gravée sur un saphir.

Le sceptre des rois d'*Egypte* & d'Ethiopie est décrit par Diodore (Diodore, liv. 3.) sous la forme d'une charrue. *V.* le mot CHARRUE. C'est-là tout ce que les anciens nous ont laissé sur les habillemens des monarques égyptiens ; il faut y ajouter que leurs habits étoient de couleur pourpre (Joseph, antiquités judaïques, tom. I, fol. 96).

Les prêtres. Ils avoient la tête & même tout le corps rasé, selon Hérodote. Ils étoient aussi de la plus grande propreté. Ils portoient, suivant Diodore, (Diod. de Sicile, l. III.) des sceptres comme les rois. Le manteau qu'ils portoient sur la tunique, & la tunique, étoient de lin blanc, ou de coton, seule étoffe dont les prêtres, selon Hérodote, pouvoient user. L. Pignorius croit reconnoître sur la table isiaque (*mensa isiaca, fig. S.*) des prêtres avec des bonnets, qui leur environnent les oreilles, & couvrent un peu le cou, ayant la forme de la partie inférieure du casque royal des obélisques. Ces prêtres portent des tuniques longues, avec des manches prolongées jusqu'au coude, & une chaussure semblable à celle qu'a désignée Hérodote. Ce sont des sandales ou souliers faits de bandes de *papyrus*. Ces bandes étoient, selon Appien, (*liv. VI.*), de couleur blanche à Alexandrie. Apulée (*métamorphos. lib. II.*) leur donne des ceintures

de lin blanc, placées sur la poitrine. Ils la portoient, suivant Diodore, dans le deuil pour les rois; mais ni l'un ni l'autre n'ont dit s'ils avoient d'autres habillemens.

Les femmes, selon Hérodote, ne pouvoient faire les fonctions des prêtres; ainsi celles que nous voyons sur les bas reliefs devroient être exclues du sacerdoce. Cependant Strabon (*liv.* 17, *fol.* 295.) parle de prêtresses; & Bannier (Mythologie, tom. II. fol. 399.) leur donne la chevelure des prêtres. Ce dernier place sur la tête des uns & des autres des couronnes de fleurs, comme on en voit aux figures du bas-relief du palais Mattei, qui portent les instrumens des sacrifices & les emblêmes des divinités. Il se pourroit, au reste, que l'institution des prêtresses fût postérieure à Hérodote, ou que cet historien parlât seulement des femmes mariées, comme le pense le comte de Caylus. (Recueil d'antiquités, tom. 7, fol. 58.)

Des armes. Il seroit difficile d'indiquer quelles ont été les armes défensives des *égyptiens*. Hérodote (liv. 7. c. 7.) dit, à la vérité, qu'ils portoient des casques; mais cela n'apprend pas la forme qu'avoient ces casques, qui différoient sans doute du casque royal. Une figure du bas-relief égyptien du palais Mattei, est la seule qui pourroit nous donner une idée de cette armure; elle porte un bonnet lié autour de la tête, & orné de deux plumes, forme assez semblable à quelques casques grecs, quoique, suivant Hérodote, la forme *égyptienne* étoit plus coupée & moins simple. La cuirasse étoit ordinairement de lin (*Herodote lib.* 12, *c.* 12), comme celle qu'Amasis envoya à Lacédémone, & qui étoit tissue de fils, dont chacun, malgré sa finesse, étoit composé de trois cents soixante autres fils. Elle étoit enrichie de broderies en or, en laine & en coton, semblables à celles que l'on remarque sur les cuirasses grecques. *Voyez* CUIRASSE.

Les boucliers *égyptiens* étoient grands & très-convexes. Les armes offensives étoient (Hérodote) une épée dont on ignore la forme, la pique, le poignard & la hache.

L'usage des enseignes, ou étendards, a commencé de bonne heure chez les *égyptiens*. C'étoient des figures d'animaux, portés par les chefs au bout d'une pique, qui faisoient reconnoître à chaque soldat sa compagnie, & empêchoient le désordre. (Diodore de Sicile.) Cette invention ayant procuré des victoires, le peuple crut les devoir à ces animaux; & c'est, selon Diodore, ce qui en a occasionné le culte.

La cavalerie & les chariots de guerre étoient connus en Égypte du temps de Sésostris. (De l'origine des loix, arts & sciences, tom. 2, fol. 618.) Sésostris (Diodore) se faisoit traîner dans un char à quatre chevaux attelés de front. Il n'est pas possible de décrire la forme de ces chars, parce qu'on n'en retrouve sur aucun monument égyptien. Cependant un auteur moderne assure seul, que l'on voit des chars sur quelques monumens de la Thébaïde. (*Recherches philosophiques sur les égyptiens & chinois*, *tom.* 2, *fol.* 330.)

Des sacrifices & de quelques usages particuliers des égyptiens.

Les *égyptiens* adoroient plusieurs animaux; mais ils étoient bornés par leur culte, même dans le choix des victimes. C'étoient des bœufs ou des veaux qu'ils immoloient le plus souvent. Hérodote (*libro secundo*) détaille quelques particularités de ces sacrifices. Un des prêtres examinoit la victime; elle ne pouvoit avoir aucuns poils noirs, ni ceux de la queue hérissés ou inégaux. Il falloit trouver sur la langue de l'animal les marques qui, selon les principes des prêtres, prouvoient sa pureté. Après ce rigoureux examen, on lui appliquoit par le moyen d'une terre argilleuse, une marque imprimée sur du *papyrus*. Ensuite il étoit conduit près de l'autel, on allumoit le bois, puis on consacroit l'animal en faisant sur sa tête des libations de vin, enfin on l'immoloit. La tête étoit jettée au loin, avec des imprécations, comme étant chargée des maux ou des malheurs, dont pouvoient se voir menacés ceux qui offroient le sacrifice, & même l'Égypte entière. « Lorsqu'ils sacrifient un bœuf à Isis, (c'est encore Hérodote qui parle) ils en vuident le ventre, y laissant seulement la graisse; abattent ensuite toutes les extrémités de la bête, puis remplissent le corps de farine, de miel, de figues, de myrrhe, d'encens & d'autres aromates. Ainsi préparé, on place ce corps sur le feu, & on l'arrose d'huile & de vin ». Ces cérémonies devoient pratiquer à jeun; & pendant tout le temps que la victime étoit sur le feu, on se frappoit la poitrine : mais après le sacrifice, on mangeoit les restes des victimes.

Quant à la forme des autels des *égyptiens*, elle est décrite à l'article AUTEL. Ce peuple avoit, comme les grecs, l'usage des marche-pieds pour les personnes distinguées.

Des repas. Suivant Diodore, les *égyptiens* ont connu de bonne heure l'usage de manger couchés sur des lits. Il dit, en parlant du tombeau d'Osimandias, & des édifices qui l'accompagnoient, *un des plus beaux palais, contenant vingt tables entourées de leurs lits, sur lesquelles étoient les images de Jupiter, de Junon & du roi même.*

En *Égypte* il étoit d'usage à la fin des repas de voir entrer dans la salle un serviteur portant la représentation d'une momie, ou corps mort embaumé, de la grandeur d'une ou de deux coudées, qu'il montroit à tout le monde, en disant : *buvez & divertissez-vous, vous deviendrez semblables à ceci.* Quelques auteurs disent que c'étoit un *squelette;* mais on sait que la religion *égyptienne* défendoit la dissection d'un corps humain. On ne doit pas s'étonner de trouver cette *bisarrerie* chez un peuple, qui différoit presqu'en toutes choses des autres nations. En effet, les *égyptiens* écrivoient de la droite à la gauche; les femmes en *Égypte* portoient les fardeaux sur les épaules, & les hommes les portoient sur la tête, &c. On peut voir d'autres singularités de cette espèce dans Hérodote (*lib.* 2.).

Il ne faut pas, dit M. André Lens, peintre de Bruxelles, auteur du *costume des peuples anciens*, que la roideur du style *égyptien* empêche les artistes de retracer leurs habits, ou leurs ornemens. On peut leur conserver la forme caractéristique, en évitant cette roideur; il ne faut jamais s'éloigner du bon goût, mais imiter les grecs, qui ont toujours écarté de leurs compositions ce qui pouvoit ternir la noblesse dans les figures principales. Ils ont fait renaître dans leurs ouvrages les diverses nations, en prononçant leur caractéristique sur quelques figures de moindre conséquence : tel est, par exemple, le beau bas-relief de la villa Borgèse, sur lequel Priam est représenté au pied d'Achille sans le bonnet phrygien. Il est fâcheux que les anciens écrivains ne nous aient pas transmis des détails plus distincts sur les habillemens des *égyptiens*, parce les monumens qui nous restent de ce peuple, paroissent pour la plupart être exagérés. Il paroît vraisemblable que ce style singulier, ayant été une fois admis par le gouvernement, étoit devenu une loi pour l'artiste, à qui il étoit défendu très-expressément de s'en écarter, selon Platon.

Les arts & les sciences ayant été transportés de l'*Égypte* dans la Grèce, dont les sages d'ailleurs voyageoient continuellement en *Égypte*; il est assez probable, que la différence dans l'habillement n'étoit pas aussi grande que les monumens paroissent l'indiquer. La plupart de ceux-ci, qui étoient symboliques, ou des copies serviles & maniérées des plus anciennes sculptures, ne ressembloient peut-être en rien à l'usage ordinaire. Cette conjecture a engagé M. Lens à ne faire usage (dans son *costume* que nous citons souvent avec plaisir) que des monumens les moins bisarres & les moins éloignés du goût des grecs. On peut se conformer à ce goût, quand on n'a pas des preuves positives d'usages contraires; & on peut le faire avec d'autant moins de scrupule, que la Grèce fut, à diverses reprises, peuplée par des *égyptiens* & des Phéniciens, tels que Danaüs & Cadmus.

Monumens & style des égyptiens.

Winckelmann va parler ici. Les *égyptiens*, dit-il (*hist. de l'art, liv.* 2.), se sont peu écartés de leur premier style; aussi n'ont-ils jamais atteint dans l'art ce degré de perfection auquel sont parvenus les grecs. Plusieurs causes les en ont empêché : la forme de leurs corps, leurs opinions, leurs coutumes, leurs loix civiles & religieuses, le peu d'estime qu'ils avoient pour les artistes, & sans doute un défaut de talent & d'élévation de la part de ceux-ci.

La première cause du caractère particulier de l'art des *égyptiens*, se trouve dans leur configuration, qui n'avoit pas l'avantage d'exalter l'ame de leurs artistes, & d'élever leur imagination à la beauté idéale. La nature qui avoit tant favorisé les femmes *égyptiennes* du côté de la fécondité (*Plin. l.* 7. *c* 30. *Seneca, nat. qu. l.* 3. *c.* 25.), les avoit singulièrement négligées à l'égard de la figure. Avare de ses dons pour les femmes de l'*Égypte*, elle les prodiguoit à celles de l'*Étrurie* & de la Grèce. Cette observation porte sur une forme chinoise qui caractérise les *égyptiens*, & que l'on remarque constamment à leurs statues, aux figures de leurs obélisques & de leurs pierres gravées (on ne sauroit se former une idée plus nette de la forme des têtes *égyptiennes*, qu'en consultant le dessin d'une momie dans Béger. *Thes. Brand. t.* 3. *p.* 402. & celui de la momie décrite par Gordon : *Essay toward explaning the hieroglyphica figures on the coffin of an antient mummy, London*, 1737. *fol.*) Elle n'auroit pas dû échapper à ceux qui de nos jours ont tant écrit sur la ressemblance des chinois avec les anciens *égyptiens*. Eschyle dit positivement que ce peuple différoit des grecs par la configuration. (*Æsch. suppl. v.* 506.) Ses artistes ne pouvoient donc pas chercher la variété, puisqu'elle ne se trouvoit pas dans la nature qu'ils avoient sous les yeux. La température constamment égale du pays, faisoit que la nature toujours une dans ses opérations, & toujours plus uniforme aux extrémités qu'au centre, ne s'écartoit guère de ses formes exagérées. La conformation particulière aux têtes des statues *égyptiennes*, se retrouve aussi dans les têtes des personnes peintes sur les momies.

On sait de plus que les *égyptiens* avoient le teint basané (*Herodot. liv.* 2. Propert. *liv.* 2. *El.* 24. *v.* 15. *fuscis Ægypti alumnis*), couleur qu'on donne aux têtes représentées sur les momies peintes (*problem. sect.* 14. *p.* 114. *l.* 1. *ed. Sylbourg*) de là vient que le mot Αἰγυπτιάζειν gnifioit hâlé, brûlé par le soleil (*Eustath. ad*

Odyss. Δ *p.* 1484. *l.* 26.) Il est de fait que les visages peints sur les caisses des momies ont tous la même couleur; c'est donc à tort qu'Alexandre Gordon avance qu'ils ont été différens, selon les provinces.

Quand Martial parle d'un beau garçon d'*Égypte* (*Martial. l.* 4. *ep.* 42.), il entend par-là un jeune homme né en *Égypte* de parens grecs : les écrivains latins ont souvent parlé de l'extrême licence de la jeunesse de ce pays, surtout de celle d'Alexandrie (*Juvenal. sat.* 15 *v.* 45. *Quint. Just. lib.* 1. *c.* 2. *p.* 19.). C'étoit un grec, cet Apolaustus de Memphis en *Égypte*, ce célèbre pantomime que Lucius Vérus amena à Rome, & dont la mémoire s'est conservée sur plusieurs inscriptions.

On s'autorise d'une remarque d'Aristote (*problem. sect.* 14. *p.* 113. *ed. Sylbourgii.*) pour dire que les *égyptiens* avoient l'os de la jambe tourné en dehors. (*Pignor. tab. Is. p.* 53.) Elle ne regarde peut-être que ceux qui étoient voisins des éthiopiens, & qui avoient, comme ces derniers, (*conf. Bochart. hieroz. P.* 1. *p.* 969.) le nez écrasé, les figures de femmes *égyptiennes*, avec une taille assez déliée, ont le sein d'une extrême grosseur. Comme les artistes *égyptiens*, selon le témoignage d'un père de l'église, imitoient la nature telle qu'ils la trouvoient (*Theodoret. sermones* 3.) nous pouvons juger de la conformation du sexe, par leur manière de traiter les statues. Cette forme particulière n'avoit rien qui empêchât les *égyptiens* de jouir d'une parfaite santé, sur-tout ceux de la Haute-*Égypte*, à qui Hérodote (*l.* 3. *p.* 74. *l.* 27.) attribue cet avantage par-dessus tous les autres peuples. Cette assertion est encore appuyée sur l'observation suivante : c'est que parmi la grande quantité de têtes de momies *égyptiennes*, examinées par le prince de Radzivil, il ne s'en n'est pas trouvée une seule à laquelle il manquât une dent, ou même qui en eût de gâtées. (*Radzivil peregrin. p.* 190.) La momie, conservée à l'institut de Bologne, sert encore de preuve à une remarque de Pausanias, qui dit qu'on voyoit en *Égypte* des hommes d'une taille extraordinaire (*Paus. l.* 1.) : car le corps de cette momie a onze palmes de longueur (sept pieds quatre pouces, s'il s'agit ici de palmes romains).

Les *égyptiens* furent de tous temps de rigides observateurs des anciens réglemens qui concernoient leurs coutumes & leur culte. Ils y furent encore très-attachés sous les empereurs romains (*Walton ad Polyglot. Proleg.* 2. §. 18., & non-seulement dans la Haute-*Égypte*, mais aussi à Alexandrie : car, sous le regne d'Hadrien, il s'éleva une émeute dans cette ville, parce qu'on n'y trouva pas de bœuf qui eût les qualités requises pour représenter le dieu Apis. (*Spartian. Hadri. p.* 6.) L'inimitié d'une ville contre une autre, relative au culte d'un de leurs dieux, subsistoit encore alors. (*Plutarch de Is. & Osir.*) Quelques écrivains modernes ont assuré, sur les témoignages prétendus d'Hérodote & de Diodore, que Cambyse avoit totalement aboli le culte des *égyptiens*, & leur usage d'embaumer les morts. Rien de plus faux que cette assertion, puisqu'après cette époque, les grecs eux-mêmes firent embaumer leurs morts à la manière des *égyptiens*, comme Winckelmann l'a prouvé dans ses *pensées sur l'imitation des ouvrages grecs* (*gedanken über die nachahmung der griechischen werke, p.* 90.), en parlant d'une momie qui portoit sur sa poitrine cette inscription grecque, ϵΥ+ΥΧΙ. (Par rapport aux lettres de cette inscription, il faut savoir que le *tau* avoit chez les grecs d'*Égypte* la figure d'une croix, comme on peut le voir dans un ancien & précieux manuscrit du nouveau testament syriaque, écrit sur du vélin, & conservé dans la bibliothèque des Augustins de Rome. Ce manuscrit in-folio est de l'an 616, & a des apostilles grecques : on y lit entre autres mots, celui-ci Ι+ΔΙϤϵ pour ΗΤΑΙΡΕ. A l'égard de la momie qui a donné lieu à cette digression, on la voyoit autrefois, à Rome, dans la maison della Valle, & elle se trouve maintenant parmi les antiquités électorales de Dresde.) Les *égyptiens* se revoltèrent plus d'une fois sous les successeurs de Cambyse, & ils eurent depuis lui des rois de leur nation, qui se soutinrent pendant quelque temps avec le secours des grecs; il y a grande apparence qu'ils reprirent alors leurs anciens usages. (*Herodot. l.* 6.)

Les *égyptiens* conservoient certainement encore leur culte antique sous les empereurs, comme on le voit par les statues d'Antinoüs, les deux de Tivoli & celle du Capitole. (*Mus. Capitol. t. III. t.* 75.) Ces statues sont exécutées sur le modèle de celles des *égyptiens*, & conformes à la figure de l'Antinoüs d'*Égypte*, tel qu'il étoit révéré dans ce pays, particulièrement dans la ville qui conservoit son tombeau, (*Euseb. prap. ev. l.* 2.) & qui prit de lui le nom d'Antinoée. (*Pausan. l.* 8. *Pocock's descr. of the east. t.* 1. *p.* 73.) Dans les jardins du palais Barberini, on voit encore une statue de marbre, semblable à celle du Capitole, & même un peu plus grande que le naturel, mais sans la tête originale. Dans la villa Borghèse, on en trouve une troisième de la grandeur d'environ trois palmes (deux pieds.) Toutes ces statues ont une position roide, les bras pendans perpendiculairement, dans le goût des anciennes *égyptiennes*. On voit donc que l'empereur Hadrien, pour engager les *égyptiens* à rendre un culte à la statue de son favori, fut obligé de lui donner une forme adoptée encore par ce peuple exclusivement à tout autre.

Ce fait nous prouve encore que les *égyptiens* ne laissèrent pas d'innover dans leurs anciennes coutumes religieuses, & de prendre quelque chose des grecs relativement à la forme des statues, objets de leur vénération. (*Herodot. l.* 2. *c.* 78. 91.) Rien n'égaloit au reste l'aversion de ce peuple pour tous les usages étrangers, & principalement pour ceux des grecs, avant qu'ils en eussent subi le joug. Cette aversion a dû inspirer à leurs artistes une grande indifférence pour les succès des autres nations dans l'art, & par conséquent arrêter chez les *égyptiens* les progrès des sciences & des arts. Comme il étoit prescrit à leurs médecins de ne pas employer d'autres recettes que celles qui se trouvoient consignées dans les livres sacrés; de même il n'étoit pas permis à leurs artistes de s'écarter de l'ancien style. C'est ainsi que les loix bornoient l'esprit de chaque génération à imiter servilement la manière des générations précédentes, & proscrivoient toute innovation. Platon nous dit (*leg. l.* 2.) que les statues exécutées de son temps en *Égypte*, ne différoient ni par la forme, ni par aucun autre point de celles qui y avoient été faites mille ans auparavant: ce qu'il faut entendre seulement des ouvrages exécutés par des artistes originaires de l'*Egypte*, avant que ce pays passât sous la domination des grecs. L'observation de cette loi fut inviolable, parce qu'elle avoit son principe dans la religion, ainsi que toute la constitution du gouvernement de l'*Égypte*.

A l'exception des sculptures exécutées sur les édifices, il paroît que les *égyptiens* ne firent de statues, avec des formes humaines, que pour leurs dieux, leurs rois, leurs princes, leurs prêtres. De là vint qu'ils ne connurent point de variété de formes. Car les dieux de l'*Égypte* étoient des rois qui avoient jadis gouverné ce royaume, ou du moins ces dieux étoient regardés comme les anciens monarques (*Diod. Sic. l.* 1. *l.* 46. *l.* 5. & *l.* 21.) & les anciens rois étoient prêtres. (*Plat. Polit.*) C'est du moins ce qu'on peut croire de plus raisonnable, puisqu'aucun écrivain ne nous apprend si l'on a érigé en *Égypte* des statues à d'autres personnes.

Winkelmann a prouvé que les anciens ouvrages *égyptiens* décèlent deux manières ou styles, auxquels il faut assigner deux différentes époques. La première aura duré vraisemblablement jusqu'à la conquête de l'*Egypte* par Cambyse; la seconde aura continué tout le temps que les naturels du pays cultivèrent l'art de la Sculpture, sous la dénomination des perses, & ensuite sous celle des grecs. Il a prouvé aussi que les imitations des ouvrages *égyptiens* ont été faites en grande partie sous l'empereur Hadrien. Ses preuves ont deux objets principaux pour base; le dessin du nud & le dessin des figures drapées.

Dans l'ancien style des *égyptiens*, le dessin du nud a des qualités sensibles & caractéristiques qui le distinguent, non-seulement de celui des autres nations, mais encore du style postérieur du même peuple. Les caractères de leur dessin sont pris de l'ensemble de la figure, & de chaque partie considérée séparément.

Le caractère général & principal de ce style dans le dessin du nud, est le contour de la figure formé par des lignes droites & peu saillantes: caractère qui est aussi propre à l'Architecture & aux ornemens de ce peuple. De là vient que Strabon (*geog. l.* 17.), en portant son jugement sur un temple de Memphis, reproche deux défauts considérables aux figures *égyptiennes*: en premier lieu, de manquer de graces, (divinités auxquelles les égyptiens ne sacrifièrent jamais (*Hérodot. l.* 2). En second lieu, d'être dénuées de ces formes pittoresques qui charment: la position des figures est roide & gênée. Quelques auteurs anciens ont de plus assuré qu'un des caractères généraux des figures *égyptiennes* étoit d'avoir les pieds serrés parallèlement, comme on les voit aux anciennes statues de bronze étrusques; mais c'est à tort, & cette position des pieds ne se trouve qu'aux figures assises. Dans les figures debout, les pieds ne sont pas placés sur une ligne parallèle, & l'un avance toujours plus que l'autre. On voit à la villa Albani une figure d'homme de quatorze palmes de hauteur (environ huit pieds & demi), dont un pied est à trois palmes (environ vingt-un pouces) de distance de l'autre. Aux figures d'hommes en général les bras sont pendans le long des côtés, auxquels ils sont adhérens; par conséquent, ces sortes de figures ne dénotent aucune action qui doive être exprimée par le mouvement des bras & des mains. Cette immobilité constante prouve non l'ignorance des artistes, mais une règle invariable, adoptée pour servir de modèle à l'exécution de toutes les statues. D'ailleurs, l'action que les *égyptiens* donnoient à leurs figures se montrent sur les obélisques & sur d'autres ouvrages; & peut-être même ont-ils fait des statues avec les mains libres, comme le feroit croire celle qui représentoit un roi, tenant une souris dans une de ses mains (*Hérodot. l.* 2.), si cette statue, au lieu d'être une figure assise, avoit été debout. Aux figures de femmes, il n'y a que le bras droit d'adhérent au côté; le bras gauche est plié sous le sein. Pour les figures placées debout sur le devant du siège de la statue de Memnon, elles ont les deux bras pendans. On en voit aussi plusieurs qui sont accroupies ou assises sur leurs jambes pliées; d'autres sont agenouillées. Telle étoit l'attitude des trois divinités, appellées DII NIXI, (*fest. dii nixi*), & placées à Rome devant le temple de Jupiter olympien. Outre cette unité de dessin, les os & les muscles ne sont que foiblement indiqués: les nerfs & les veines ne le

font point du tout. Les genoux, les chevilles des pieds & le tour du coude paroissent avec les saillies du naturel. Le dos n'est pas visible, la statue étant ordinairement appuyée contre une colonne, faite du même bloc. Cependant l'Antinoüs dont nous avons parlé plus haut a le dos libre. Les contours peu ondoyans de ces figures sont causes que la forme en est étroite & ramassée : forme par laquelle Pétrone cherche à caractériser le style de cette nation. (*satyr. c. 2. p. 13. édit. Burmann.*). Les figures *égyptiennes* se distinguent aussi par le resserrement du tronc au-dessus des hanches.

Ces caractères distinctifs du style *égyptien*, soit les contours & la forme en lignes presque droites, soit la foible indication des os & des muscles, souffrent une exception par rapport à la manière dont les animaux sont traités. Entre les ouvrages d'une exécution remarquable en ce genre, Winckelmann cite un grand sphinx de basalte, conservé dans la villa Borghèse (*Kircheri Œdip. Æg. tom. 3. p. 469.*), un autre de granit, qu'on voyoit jadis au palais de Chisi à Rome, & qu'on trouve aujourd'hui parmi les antiquités de Dresde, deux lions de la montée du capitole, & deux autres de la fontaine, dite *fontane felice* (*Kircher. l. cit. p. 463*). Ces animaux sont traités avec beaucoup d'intelligence, avec des travaux très-variés & des contours coulans & amenés de loin. Les grands attachemens des épaules & des flancs, qui ne sont point indiqués dans les figures humaines, sont très-apparens dans celles des animaux : ces parties, conjointement avec les veines des cuisses & des autres membres, sont d'une exécution vigoureuse & élégante. On ne peut douter que ce ne soient des ouvrages *égyptiens*, puisque les lions de la fontaine sont caractérisés par des hiéroglyphes qui ne se trouvent pas aux animaux *égyptiens* de fabrique postérieure. Il en est de même du sphinx de Dresde, dont la base porte aussi des caractères hiéroglyphiques. Les sphinx de l'obélisque du soleil au champ de Mars sont du même style, & les têtes sont d'une savante exécution. Cette diversité de style, qui se trouve entre les figures humaines & celles des animaux, sert de preuve à ce qui a été dit plus haut. Les premières devant représenter des divinités ou des personnages consacrés aux dieux, parmi lesquels on range aussi les rois, avoient leur position & leurs attitudes déterminées. L'artiste, asservi à des règles générales, fixées par la religion même, n'osoit jamais s'en écarter dans la représentation des figures humaines ; mais en sculptant des animaux il avoit plus de liberté de montrer son adresse. Représentons-nous le systême de l'ancienne manière des *égyptiens*, par rapport aux figures humaines seules, comme le systême du gouvernement de Crète & de Sparte, où il n'étoit pas permis de s'écarter le moins du monde des anciennes maximes de leurs législateurs. Les animaux seuls n'étoient pas compris dans ce cercle religieux.

Nous ajouterons que pour bien saisir le caractère du style dans le dessin du nud, il faut surtout examiner les extrémités, la tête, les mains & les pieds. Les têtes *égyptiennes* ont les yeux plats & tirés obliquement : ils ne sont point enfoncés comme on les voit aux statues grecques, mais presqu'à fleur de tête, de sorte que l'os de l'œil, sur lequel les sourcils sont indiqués par une saillie tranchante, paroît tout aplati. Dans les figures *égyptiennes*, dont les formes ont quelque chose d'idéal, sans avoir cependant une beauté idéale entiérement déterminée, on ne voit pas que les artistes soient parvenus à donner de la grandeur à cette partie du visage, tandis que les grecs ont su imprimer cette qualité à leurs airs de tête, en cherchant & en parvenant à donner au globe de l'œil une situation plus enfoncée ; artifice par lequel ils cherchoient à produire des effets de lumière & de couleur.

Les sourcils, les paupières & le bord des lèvres sont ordinairement indiqués par des lignes gravées en creux. Une tête de femme très-ancienne, plus grande que le naturel, de basalte verdâtre, & conservée à la villa Albani, a les yeux creux, & les sourcils marqués par une raie convexe, aplatie, de la largeur du petit doigt : cette raie monte jusqu'aux tempes, où elle finit par un angle saillant ; de l'os inférieur de l'œil part une raie semblable, qui va se terminer aux tempes par une semblable section. Les *égyptiens* n'avoient pas même l'idée de ces doux profils des têtes grecques : le contour du nez de leurs figures est tracé comme dans la nature commune. L'os de la joue est saillant & fortement indiqué ; le menton toujours rapetissé & tiré : tout cela donne à l'ovale du visage un air d'imperfection & de mauvaise grace. La section de la bouche, ou la clôture des lèvres, qui, dans la nature (du moins celle des grecs & des européens,) descend un peu vers les angles de la bouche, se trouve tirée en haut chez les *égyptiens*. La bouche de leurs figures est toujours fermée, de manière que les lèvres ne sont séparées que par une simple incision, tandis que la plupart des divinités sur les marbres grecs ont les lèvres ouvertes. Ce qu'il y auroit de plus extraordinaire dans la configuration des *égyptiens*, seroient les oreilles, si elles avoient été placées effectivement aussi haut dans le naturel qu'on les voit à la plupart de leurs figures. Les oreilles y sont placées singuliérement haut, & de manière que le bout de l'oreille se trouve être presque parallèle aux yeux : on peut s'en assurer par l'examen des caisses de momie, d'une tête avec des yeux rapportés, conservée dans la vigne-Altieri, d'une

figure assise, placée à la pointe de l'obélisque Barberini.

La forme des mains chez les *égyptiens* est celle que l'on observeroit dans les mains d'un homme qui ne les a pas mal faites naturellement, mais qui n'en a pas pris soin, ou qui les a négligées. Les pieds de leurs statues se distinguent de ceux des figures grecques, en ce qu'ils sont plus plats & plus larges; de plus, les orteils, qui sont tout aplatis & qui n'offrent pas plus d'articulation que les autres doigts, ont une foible diminution dans leur longueur, le petit doigt du pied n'est pas non plus courbé ni ramassé en dedans, comme aux pieds grecs. Il est vrai que les enfans en *Egypte* avoient les pieds nuds (*Diod. Sic. l. I.*), & que leurs doigts n'étoient pas gênés par des chaussures; mais ce n'est pas à cette cause seule que l'on doit rapporter la forme particulière de leurs pieds, c'est aussi à la forme reçue dès l'âge des premières figures. Les ongles ne sont indiqués que par des incisions angulaires, sans aucun arrondissement.

Les statues *égyptiennes* du capitole, dont les extrémités se sont conservées, ont les pieds d'une longueur inégale, & ont cela de commun avec la plupart des statues grecques, même celles de l'Apollon du belvédère, & du Laocoon. L'une de ces figures a le pied droit, qui porte le corps, de trois pouces d'un palme romain (deux pouces françois), plus long que l'autre. Cette inégalité est fondée sur la perspective. On a voulu donner au pied, placé en arrière, ce que la vue pourroit lui faire perdre par les fuyans. Le nombril des figures *égyptiennes* d'hommes & de femmes est singuliérement creux & profond.

Winckelmann recommande soigneusement à ses lecteurs de ne pas juger les ouvrages *égyptiens* d'après les planches gravées qu'on a données avant lui, & de prendre garde aux parties restaurées. Parmi les figures qui se trouvent dans Boissard, Kircher & Montfaucon, il n'y en a pas une qui ait les caractères du style *égyptien* tels qu'on vient de les décrire. La partie inférieure du visage de la prétendue Isis du capitole (*Montfaucon, ant. expl. suppl.* 1. *pl.* 36. *mus. Cap. t.* 3. *tav.* 76.), la seule des quatre grandes statues de cette collection qui soit de granit noir, n'est pas antique, elle est restaurée. Les bras & les jambes de cette même statue, ainsi que des deux autres de granit rouge, sont aussi réparés, mais ces réparations ne frappent pas aisément les yeux. Nous passons sous silence tant d'autres restaurations de figures *égyptiennes*, très-faciles à remarquer: de ce nombre est la tête moderne d'une figure de femme du palais Barberini, portant devant elle, dans une cassette, un petit anubis, ainsi que celle d'une figure d'homme semblable, que l'on voit dans Kircher. Il en est de même des jambes d'une petite figure debout de la villa Borghèse.

Après avoir discuté le dessin du nud du premier style, il seroit à propos de parler de la configuration particulière des divinités *égyptiennes* & de leurs caractères: on les trouvera aux articles particuliers de ces divinités répandus dans ce dictionnaire. Quant au dessin des draperies de ce même style, il a été exposé plus haut dans les *habillemens des égyptiens*. Nous allons donc passer au style postérieur, ou au second style des artistes *égyptiens*. Nous examinerons comme dans l'article précédent le dessin du nud seulement, parce que nous avons assez décrit l'ajustement des figures.

Le cabinet du capitole nous offre deux statues de basalte, & la villa Albani une figure faite de la même pierre, qui peuvent nous servir de point de comparaison, & nous donner une idée des deux manières. Il faut observer que la tête de cette dernière figure est restaurée.

Le visage de l'une des deux premières statues (*mus. Capit. l. c. tav.* 79.) semble s'écarter un peu de la forme *egyptienne* ordinaire, quoique la bouche soit encore tirée en haut, & que le menton soit trop court, deux caractères qui distinguent les anciennes têtes *égyptiennes*. Les yeux sont creux, & il y a apparence que dans l'origine ils ont été remplis d'une autre manière. Le visage de la seconde statue (*mus. Cap. l. c. tav.* 80.) approche encore plus de la forme grecque, mais l'ensemble de la figure est mal dessiné, & elle est trop courte de proportion: les mains sont d'un dessin plus élégant que dans les figures de l'ancien style, & les pieds sont sculptés de la manière ordinaire, excepté que l'artiste les a tenus un peu plus écartés. La position & l'attitude de la première & de la troisième figures ressemblent parfaitement à celles des anciennes figures *égyptiennes*: elles ont les bras pendans perpendiculairement, & à l'exception d'une ouverture faite avec l'outil à la première figure, elles les ont entiérement adhérens aux côtés. D'ailleurs, elles sont toutes deux adossées contre une colonne quadrangulaire, selon la manière *égyptienne*. La seconde figure a les bras plus libres sans être séparés du corps: elle tient d'une main une corne d'abondance, remplie de fruits. Contre l'usage ordinaire, le dos de cette statue est dégagé & n'a point de colonne pour appui.

Ces figures ont été faites, selon la conjecture de Winckelmann, par des maîtres *égyptiens*, mais sous la domination des grecs, qui introduisirent en *Égypte* leurs dieux, ainsi que leur manière de travailler, & qui de leur côté adoptèrent une

partie des usages de ce pays. Comme les *égyptiens* du temps de Platon, c'est-à-dire du temps où ils s'efforçoient de secouer le joug des perses, faisoient encore des statues, ainsi que nous avons vu ci-dessus par le récit du disciple de Socrate; il est très probable que sous les Ptolomées la Sculpture a été encore pratiquée par des maitres de leur nation: ce qui donne un nouveau degré de probabilité à cette conjecture, c'est l'observation constante de l'ancien culte. Une chose distingue encore souvent les figures du dernier style, c'est qu'elles n'ont point d'hiéroglyphes, tandis que la plupart des anciennes statues sont chargées de ses caractères, tant sur leur base que sur la colonne à laquelle elles sont adossées; mais en général la marque caractéristique c'est le style, & non les hiéroglyphes; car quoiqu'il ne s'en trouve point dans les imitations des figures *égyptiennes*, dont il sera question dans l'article suivant, il ne s'en suit pas que les statues des temps reculés en portent toujours: on en voit même beaucoup qui n'ont pas la moindre trace de ces figures symboliques. Tels sont deux obélisques de Rome, celui qui est devant S. Pierre & celui qui est près de sainte Marie-Majeure. Pline a fait la même remarque sur deux autres obélisques *l.*36.); de plus, le lion de la montée du capitole n'a point d'hiéroglyphes, & l'Osiris du palais Barberini n'en a pas.

Nous allons enfin, à l'aide de Winckelman, parler des figures *égyptiennes* qui ont plus de ressemblance avec les anciennes que n'en ont celles du style postérieur, & qui cependant n'ont point été faites en *Egypte*, ni par des maitres *égyptiens*. Ce sont des imitations des ouvrages antiques, adoptés par les romains, lorsqu'ils introduisirent chez eux le culte de cette nation. Les plus anciennes productions faites dans cette manière sont (selon Winckelman), deux figures d'Isis, sur deux bas-reliefs de plâtre, légérement saillans, qui étoient placés dans une petite *ædes*, au parvis du temple d'Isis, découvert dans les fouilles de Pompéia. Le désastre de cette ville étant arrivé sous le règne de Titus, il est évident que ces figures sont plus anciennes que celles qu'on a déterrées dans la *villa Adriana*, près de Tivoli. Sous ce dernier empereur, qui étoit singulièrement superstitieux, malgré toutes ses connoissances, la vénération pour les divinités *égyptiennes* paroît s'être plus répandue que jamais. Séduit par l'exemple, le peuple aura sans doute suivi les pratiques superstitieuses de son maître. Ce prince fit bâtir à sa maison de campagne de *Tibur* un temple qu'il nomma *Canopus*, & qu'il décora des statues de divinités *égyptiennes*. La plupart des ouvrages imités ont été trouvés dans les fouilles des palais d'Hadrien. Dans les unes, il fit copier exactement les figures anciennes: dans les autres, il combina l'art des *égyptiens* avec celui des grecs; de sorte que l'on voit de ces monumens qui, par leur pose & par leur contours, ressemblent parfaitement aux anciennes figures *égyptiennes*; c'est-à-dire, que ces statues sont posées droites, sans action, les bras pendans perpendiculairement & attachés aux côtés; les pieds posés parallèlement, & le dos appuyé contre une colonne angulaire. D'autres placées à la vérité dans la même position, ont cependant les bras libres, avec lesquels elles portent ou montrent quelque chose. Il est fâcheux que ces figures n'aient pas toutes leurs têtes antiques; car la tête fournit toujours les principaux indices du style. C'est ce qu'il est bien essentiel de remarquer, parce qu'il paroît que ceux qui ont écrit sur les statues *égyptiennes* n'en ont pas toujours été instruits, & Bottari lui-même s'est arrêté long-temps à décrire la tête de la belle Isis du capitole, sans remarquer la partie restaurée (*muf. Capit. tom.* 3. *fig.* 81. *pag.* 152).

Parmi les statues du style *égyptien* imité, on en remarque particuliérement deux de granit rougeâtre (*Maffei raccolta di statue fol.* 148.), placées contre le palais épiscopal de Tivoli, & l'Antinoüs *égyptien*, conservé au cabinet du capitole. Cette dernière figure est un peu plus grande que le naturel: les deux premières sont presque une fois plus grandes, ont la pose des plus anciennes figures *égyptiennes*, sont comme elles adossées contre une colonne angulaire, & de plus elles portent des hiéroglyphes. Elles ont les hanches & la partie inférieure du corps couvertes d'un tablier, la tête coëffée d'un bonnet avec deux bandes unies qui descendent en avant De plus, ces figures portent sur la tête une corbeille, à la manière des caryatides; & la corbeille & la figure sont faites du même morceau. Or comme ces statues en général ressemblent parfaitement aux ouvrages *égyptiens* du premier style, soit *pour l'attitude*, *soit pour la forme*, il ne faut pas s'étonner si presque tous ceux qui ont traité de l'art leur ont assigné la plus haute antiquité. On s'en est tenu à la forme apparente, sans examiner avec attention les différentes parties, seules capables de démontrer le contraire. La poitrine, qu'on voit aplatie aux anciennes figures d'hommes, se trouve haute & imposante à celle-ci. Les côtes au dessous de la poitrine, qui ne sont point du tout apparentes aux premières, sont indiquées fortement aux dernières. Là, le corps au-dessus des hanches, est extrêmement resserré, ici il paroît dans toute sa plénitude. Dans celles-ci, les articulations des genoux sont plus distinctes que dans celles-là; les muscles des bras & des autres parties y frappent d'abord les yeux. Les omoplates, qui sont à peine indiquées dans les premières figures s'élèvent aux dernières avec un fort arrondissement,

& les

pieds approchent de bien près de la forme grecque. Mais la plus grande différence se trouve dans le visage, dont le *faire* n'est nullement dans le goût *égyptien*, & dont les airs de tête ne ressemblent point à ceux de cette nation. Les yeux ne sont pas à fleur de tête comme dans la nature & les plus anciennes têtes *égyptiennes*; on les a très enfoncés, d'après le systême grec, pour relever l'os de l'œil, & pour ménager un effet de lumière & d'ombre. Outre ces formes grecques, on y voit une configuration entiérement ressemblante à la physionomie de l'Antinoüs du style grec : ce qui a fait croire à Winckelmann que ces statues offroient véritablement une représentation *égyptienne* de ce beau jeune homme. L'Antinoüs *égyptien*, du cabinet du capitole, décèle encore mieux le style mixte de l'*Égypte* & de la Grèce, la statue étant libre de tous côtés sans être adossée contre une colonne. A ces statues, on peut joindre différens sphinx. A la villa Albani, on en voit quatre de granit noir, dont les têtes ont une forme qui n'a pu être conçue ni exécutée par des maîtres *égyptiens*. Les statues d'Isis en marbre ne doivent pas être rangées dans cette classe : faites entiérement dans le style grec, elles n'ont été exécutées que sous les empereurs; car du temps de Cicéron, le culte de cette divinité n'étoit pas encore reçu à Rome (*de nat. deor. l.* 3. *c.* 19).

Entre les bas-reliefs reconnus pour des imitations, il faut sur-tout distinguer un morceau de basalte vert, exposé dans la cour du palais Mattei, & représentant la procession d'un sacrifice (*P. S. Bartholi admir.*).

Winckelmann a relevé une méprise de Warburton (*essais sur les hiéroglyph. p.* 294.), qui croyoit que la fameuse table isiaque étoit un ouvrage fait à Rome. Cette opinion est tout à fait destituée de fondement, & il paroissoit ne l'avoir adoptée que parce qu'elle cadroit avec son systême. Quoi qu'il en soit, ce monument a tous les caractères de l'ancien style. Les hiéroglyphes qui s'y trouvent & qui ne se rencontrent sur aucuns des ouvrages imités par les romains, fournissent des raisons pour soutenir son antiquité & pour réfuter l'opinion de Warburton.

Outre les statues & les bas-reliefs considérés comme des imitations, il faut encore mettre dans cette classe les canopes, exécutés ordinairement en basalte, & les pierres gravées, travaillées du temps des empereurs, mais chargées de figures & de symboles dans le goût *égyptien*.

Parmi les pierres gravées, tous les scarabées, c'est-à-dire, toutes les pierres dont la partie convexe représente un escarbot gravé en relief, & dont le côté uni offre une divinité *égyptienne*, travaillée en creux, sont des temps postérieurs. Les écrivains qui tiennent ces pierres pour très-antiques (*Natter, pier. gr. f.* 3.) n'allèguent point d'autre preuve qui constitue cette haute antiquité, que la médiocrité du travail : mais ils ne connoissent point de caractères qui indiquent la manière des anciens *égyptiens*. Toutes les pierres gravées ordinaires, représentant des figures ou des têtes de Sérapis ou d'Anubis, sont du temps des romains.

Sur ces monumens, en effet, Sérapis n'a rien d'*égyptien*, c'est le Pluton des grecs; & Macrobe assure que le culte de cette divinité vient de la Thrace, & qu'il ne fut introduit en *Égypte* que sous le premier des Ptolémée. (*Macrob. Saturn. l.* 1. *c.* 7. *p.* 179. *Huet. Dem. evang. prop.* 4. *c.* 7. *p.* 100.) Le cabinet de Stosch renfermoit quinze pierres gravées avec l'image d'Anubis, & elles étoient toutes des temps postérieurs. Les pierres nommées *abraxas* sont généralement reconnues aujourd'hui pour des symboles mystiques des gnostiques & des basilidiens, hérétiques des premiers siècles du christianisme, & leur travail est si mauvais, qu'il ne mérite aucune considération.

Voici encore une observation qui servira à caractériser les monumens *égyptiens*. Les artistes de cette nation creusoient quelquefois les yeux, pour y insérer des prunelles d'une matière différente, ainsi qu'on le voit à une tête de la villa Albani, & à l'Isis du second style *égyptien* du Capitole. A une autre tête de la villa Albani, faite du plus beau granit à petits grains, on remarque que les prunelles sont terminées avec un outil pointu, & non pas polies comme la tête.

Les autres productions de la Sculpture *égyptienne*, consistent en figures taillées dans la pierre & travaillées de relief, c'est-à-dire, que les figures y sont de reliefs quant à elles-mêmes, & qu'elles ne le sont pas, quant à l'ouvrage dans lequel on les a travaillées, étant *arasées* avec la surface de la table. Les artistes de cette nation, selon Winckelmann, ne faisoient des ouvrages, appellés aujourd'hui *de relief*, qu'en bronze : la forme & la fonte donnoient les saillies requises aux objets.

Quand il a écrit que les bas-reliefs proprement dits n'étoient exécutés qu'en bronze, il savoit très-bien qu'il y a des pierres d'*Égypte* qui offrent des ouvrages de relief, tels que les canopes de basalte vert. Mais on doit se rappeller qu'il a placé les canopes au rang des imitations postérieures, faites du temps des romains. Une tête de femme en marbre blanc, faite dans l'ancien style *égyptien*, & enclavée dans les murs du capitole, près de la demeure du sénateur, sembleroit déposer ici contre ce savant, parce qu'elle n'est

pas exécutée dans le goût *égyptien*, mais dans le goût grec, & parce qu'elle a beaucoup de saillie. Toutefois si l'on examine cette tête avec une lunette, on apperçoit qu'elle est le reste d'un ouvrage plus considérable, & qu'elle a été rapportée dans les temps modernes sur une table de marbre. On voit très-bien que cette tête a été travaillée de relief en-dedans du premier marbre d'où on l'avoit tirée.

ÉGYPTUS, frère de Danaüs, donna son nom à l'Égypte, où il régna. Il fut père de cinquante fils, qui épousèrent les cinquante filles de Danaüs. *Voyez* DANAIDES, DANAÜS.

EI a été souvent employé par les grecs pour l'I simple.

Dans les titres des tragédies d'Euripide, qui accompagnent sa statue à la ville Albani, on lit souvent EI pour I, par exemple ΕΙΣΟΚΡΑΤΗΣ pour ΙΣΟΚΡΑΤΗΣ. Réciproquement on lit sur la table iliaque ΤΙΧΟΣ pour ΤΕΙΧΟΣ. Les romains adoptèrent cette locution dans les premiers temps de leur république : on lit dans les anciens plébiscites & dans les anciennes formules de loix, *leibertas*, *eidus*, *preimus*, *serveilius*, *opeimius*, *plebei*, au lieu de *libertas*, *idus*, *primus*, *servilius*, *opimius*, *plebi*.

EIAZIUS Gruter (21. 2. *Thes.*) rapporte deux inscriptions, sur lesquelles on lit JOVI EIAZIO pour JOVI JAZIO. *Voyez* JAZIUS.

ΕΙΚΩΝ. Ce mot désigne, dans les inscriptions grecques, le portrait ou la statue de quelque citoyen qu'une ville ou une confédération faisoit placer dans un endroit public, pour récompenser ses services, ou reconnoître ses largesses.

EICTON. *Voyez* CNEPH.

EIDOMÈNE, mère de Mélampas. *Voyez* MÉLAMPAS.

EIDOTHÉE, fille de Protée, dieu marin. Ménélas, au retour de Troye, ayant été jetté par la tempête dans une isle deserte, près de l'Égypte, & y étant retenu long-temps par les vents contraires, *Eidothée*, touchée du malheureux état où elle le voyoit, sortit de la mer pour le secourir, & lui apprendre de quelle façon il pourroit se rendre Protée favorable. Elle plaça en embuscade Ménélas avec trois de ses compagnons sur le bord de la mer, dans des peaux de monstres marins, afin qu'ils parussent faire partie du troupeau du dieu; mais comme ces peaux rendoient une odeur insupportable, qui les suffoquoit, *Eidothée* leur mit à chacun dans les narines une goutte d'ambroisie, qui répandant une odeur céleste, surmonta bientôt celle des veaux marins. On verra la suite de cette fable aux articles de MÉNÉLAS & *de* PROTEE.

EIDOTHÉE, fille d'Eurythus, roi de Carie, mère de Biblis & de Caunus. *Voyez* MILET.

EIONE, une des cinquante Néréïdes.

ÉJONÉE, beau-père d'Ixion, perdit la vie par la malice de son gendre. *Voyez* IXION.

EIRÈNE, déesse de la paix. *Voyez* IRÈNE.

EISÉTÉRIES, fêtes d'Athenes, dans lesquelles on sacrifioit à Jupiter & à Minerve, pour le salut de la république. Leur jour étoit le premier de l'an, & celui où les magistrats entroient en charge. (*Suidas*.)

Jupiter & Minerve étoient honorés ce jour-là d'un culte particulier sous les noms de *βυλαιος* & de *βυλαία*, de bon conseil.

ELÆA, en Æolie. ΕΛΑΙΤΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRRR. en argent. *Pellerin*.

RR. en bronze.

O. en or.

Cette ville a fait frapper, sous l'autorité de ses prêteurs, des médailles impériales grecques en l'honneur d'Hadrien, de Sabine, d'Antonin, de Commode, de Sévère, de Domna, de Plautille, d'Hérennius, de Lucius Cæsar, de Faustine jeune, de Caracalla, d'Hérennius.

ELÆUSA, isle sur la côte de Cilicie, appellée postérieurement *Sébaste*........ΕΛΑΙΟΥΣΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette isle sont :

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

ELÆOTHESIUM, partie des Gymnases & des Palestes, où l'on frottoit d'huile ceux qui devoient lutter & combattre. Vitruve en fait mention. C'étoit sans doute la même pièce que l'on appelloit encore *Alypterium* & *Unctuarium*.

ÉLAGABALE, mal nommé *Héliogabale*, dieu qu'on adoroit à Émèse, ville de la Haute-Syrie, & qu'on croit être le soleil. Ce dieu étoit représenté sous la figure d'une grande pierre taillée

en forme de cône. L'empereur Antonin, surnommé *Élagabale*, ou *Héliogabale*, ayant été prêtre de ce dieu dans sa jeunesse, résolut d'établir son culte dans tout l'empire, au préjudice de tous les autres dieux. Il fit apporter d'Émèse à Rome, la statue d'*Elagabalus*, lui bâtit un temple magnifique; transporta dans ce temple tout ce que la religion des romains avoit de plus sacré; le feu de Vesta, la statue de Cybèle, les boucliers de Mars, &c., & enfin il voulut qu'on ne reconnût point d'autre divinité dans tout l'empire que son dieu. Il fit apporter de Carthage la statue de Céleste, & la maria avec *Elagabalus*: les noces, par son ordre, en furent célébrées à Rome & dans toute l'Italie; & tous les sujets de l'empire furent obligés de lui faire les présens de noces. Le règne de ce dieu ne dura pas plus long temps que celui de son protecteur. L'empereur Alexandre, successeur d'*Élagabale*, renvoya *Elagabalus* à Émèse, & supprima son culte à Rome. *Voyez* CÉLESTE.

Le dieu *Elagabalus* est appellé dans quelques inscriptions *SOL ALAGABALUS*. Le dernier des Antonin est appellé sur ses médailles SACERDOS DEI ELAGABALI. On lit sur une autre médaille de cet empereur SANCT. DEO SOLI ELAGABALO. Peut-on douter après cela qu'*Elagabalus* ne fût le soleil des phéniciens, & qu'il ne faille appeller son prêtre, le dernier des Antonin, *Élagabale*, selon la langue phénicienne, plutôt qu'*Héliogabale*, traduction grecque du mot phénicien.

ÉLAGABALE, surnom du dernier des Antonin, sous lequel il est connu, quoiqu'on ne le lise pas sur ses médailles.

MARCUS AURELIUS ANTONINUS AUGUSTUS.

Ses médailles sont :

R. en or; il y a plusieurs revers RR.

C. en argent; il y a quelques revers R.

Il y a dans le cabinet du roi d'Espagne une médaille d'argent d'*Élagabale*, sur laquelle on lit, dans la légende du côté de la tête, ANTONINUS V.

R. en G. B. de coin romain; quelques revers sont RR.

C. en M. B.

RR. en G. B. de colonies, excepté d'Antioche.

R. en M. & P. B.

R. en G. B. grec.

C. en M. & P. B.

C. en médailles, de M. B. frappées en Égypte.

Les médaillons latins de bronze de ce prince, sont très-rares; ils le sont moins en grec : on en a un fameux latin, formé de deux cuivres, sur lequel on voit au revers de la tête de ce prince le triomphe de son dieu *Elagabalus*, représenté en forme de cône, sur un char traîné par quatre chevaux; il a été publié par le marquis Caponi, & est à présent au cabinet du roi.

Il est très-aisé de confondre les médailles des Antonin, parce qu'ils ont été plusieurs qui ont porté le même nom; les deux plus difficiles à distinguer, sont Caracalla & *Élagabale*, tous deux se nomment *M. Aurel. Antoninus*. Les savans experts dans la connoissance des médailles, reconnoissent aisément la différence des deux visages, & la grosse lèvre d'*Elagabale*, & la mine farouche de Caracalla; mais il faut que les moins habiles aient recours à l'étoile qui distingue *Élagabale*, & au titre de *Germanicus*, que l'on ne trouve qu'à Caracalla; quoique ces deux caractères ne se trouvent pas sur toutes les médailles latines de ces deux princes. Quant aux grecques, dont la tête est moins distincte, les savans y sont toujours embarrassés, parce qu'elles n'ont précisément que la même légende. Μ. ΑΥΡ. ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΣ.

Elagabale, qui monta sur le trône à l'âge de quatorze ans, & qui mérita par ses désordres le surnom de Sardanapale romain, ne pouvoit faire servir les arts qu'à satisfaire ses goûts extravagans & bisarres. On regarde cependant comme un ouvrage de son temps une statue de femme de grandeur naturelle, conservée à la villa Albani. Elle représente une femme déjà sur le retour, avec un visage si mâle, que la draperie seule en indique le sexe : ses cheveux sont tout simplement peignés par-dessus la tête, relevés & attachés par-derrière. Elle tient dans sa main gauche un rouleau écrit; ce qui est extraordinaire dans les figures de femmes. De là on croit que c'est Mæsa, sa grande-mère, qu'il menoit toujours au sénat, ou Soëmias, sa mère, qui avoit accès au conseil privé de l'empereur, & qui présidoit à un sénat de femmes, dans lequel on rendoit des arrêts sur les habits, sur les modes & sur les galanteries des femmes. (*Lamprid. Héliogab.*)

ÉLAÏRE, ou Talaïre, est la même que Hilaire. *Voyez* HILAIRE.

ÉLAÏS, fille d'Anius. *Voyez* ANIUS.

ÉLANA. *Voyez* ÆLA.

ELAPHEBOLIA. On donnoit ce nom à Diane, parce qu'elle tuoit des cerfs. De ἔλαφος, *cerf*, & de βάλλω, *je lance.*

ÉLAPHÉBOLIES, fêtes d'Athènes, où l'on immoloit des cerfs à Diane, parce qu'elle avoit beaucoup aimé la chasse du cerf. Et comme cette fête se célébroit dans le mois de mars, on donna à ce mois le nom d'*Elaphébolion.*

Les *éphabolies* des phocéens étoient aussi célèbres. Réduits aux dernières extrémités par les thessaliens, les phocéens résolurent de suivre le conseil de Daiphantus. Pour cela ils dressèrent un grand bucher, sur lequel ils placèrent leurs femmes, leurs enfans & leurs richesses, avec des citoyens chargés d'y mettre le feu s'ils étoient vaincus dans le combat. Mais ils furent vainqueurs, & ils instituèrent en mémoire de cette terrible ressource la fête des *éphabolies*, où ils offroient à Diane un cerf de pâte. (*Athen. Deiph. lib. XIV.*)

ÉLAPHÉBOLION, mois chez les grecs qui répond à nos mois de février & de mars. Il étoit consacré aux chasseurs, & tiroit son nom de ce qu'on y immoloit des cerfs à Diane. C'est pendant ce mois que se célébroient les troisièmes Dionysiaques. (*Libanius* 32. *orat.* & Eusthath. *in XVI. lib. Iliad.*)

ÉLARE, nymphe, fille d'Orchomène, fut aimée de Jupiter, dont elle eut le géant Tityus. *Voyez* TITYUS.

ELATEA, dans la Phocide. ΕΛΑΤΕΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRRR. en bronze. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

ΕΛΚΕΣΙΠΕΠΛΟΣ. Homère donne aux troyennes cette épithète, pour désigner les longues tuniques traînantes dont elles étoient vêtues.

ÉLECTRE. Ce nom a été donné chez les grecs à plusieurs filles & femmes des temps héroïques, & même à des nymphes. Quelques interprêtes ont dérivé ce nom de *sans-mari*, ἀλεκτρα, à cause de la fille d'Agamemnon. Mais cette étymologie ne peut convenir aux autres femmes, ou filles du même nom. Il est donc plus vraisemblable de le dériver de la couleur blonde que les poètes grecs se plaisoient à donner aux cheveux des femmes, qu'ils chantoient. Dans ce cas, *électre* vient de ἤλεκτρον, *electrum*, or pâli par son mélange avec l'argent. Voici les plus célèbres *électres* des grecs.

ÉLECTRE, fille de l'Océan, épousa Thaumas, dont elle eut Iris & les Harpyes, selon Hésiode. *Voyez* THAUMAS.

ÉLECTRE, fille d'Atlas, une des Pléiades, fut aimée de Jupiter, qui la rendit mère de Jasion & de Dardanus, un des auteurs de la nation troyenne. On dit que, depuis la ruine de Troye, de chagrin elle ne voulut plus paroître, parce qu'en effet cette étoile des Pléiades est fort obscure. *Voyez* PLEÏADES.

ÉLECTRE, fille d'Œdipe, & sœur d'Antigone.

ÉLECTRE, fille d'Agamemnon & de Clytemnestre. Homère, en parlant des filles de ce prince, ne fait aucune mention d'*Electre*. Madame Dacier prétend qu'*Electre* n'est pas un nom propre, mais un surnom, qui fut donné à Laodice, pour marquer qu'elle n'avoit été mariée que fort tard, & qu'elle étoit demeurée long-temps fille. Au reste, ce surnom d'*Electre* ne lui a été donné que par les poëtes tragiques. *Electre* sauva le jeune Oreste son frère de la fureur d'Égisthe, qui vouloit le faire périr : elle fut long-temps elle-même la victime de la cruauté de ses tyrans, toute occupée à se garantir de leurs embuches; car on n'osoit l'attaquer ouvertement, dans la crainte du peuple. Pendant qu'Oreste étoit dans la Tauride, *Electre* ayant reçu la fausse nouvelle de la mort de son frère & de Pylade, se rendit aussi-tôt dans ce pays, pour éclaircir davantage un fait qui l'intéressoit si fort ; & la première chose qu'elle y apprit, fut que c'étoit Iphigénie elle-même qui avoit immolé son frère. Transportée de rage & de désespoir, *Electre* prit sur l'autel un tison enflammé, & elle alloit crever les yeux à sa sœur, lorsque heureusement Oreste parut. Après que la reconnoissance fut faite, ils s'en revinrent tous trois à Mycènes; là, pour tromper leurs persécuteurs, ils confirmèrent le faux bruit de la mort d'Oreste, qui se tint caché jusqu'au moment qu'il trouva propre à satisfaire sa vengeance. Egisthe & Clytemnestre périrent de sa main ; mais *Electre* fut complice du crime, & Sophocle lui fait dire un mot affreux, tandis qu'on égorge sa mère : *frappez, redoublez, s'il est possible.* Cette mort a fait le sujet de plusieurs tragédies de Sophocle & d'Euripide. Eschyle a traité le même sujet, sous le titre des *Coëphores*, &c.

Egisthe avoit forcé *Electre* d'épouser un homme noble à la vérité, dit Euripide, mais dont la noblesse étoit éclipsée par l'indigence. Afin de n'avoir rien à craindre de son ressentiment, ce mycénien, homme de bien, devint son protec-

teur plutôt que son mari, & ne la regarda que comme un dépôt sacré que les dieux lui avoient confié, & dont il se démit dès qu'Oreste fut remonté sur le trône. *Electre* épousa alors Pylade, dont elle eut deux enfans, Strophius & Médon.

On voit à la villa Pamfili une statue d'*Electre*, qui a toujours été appellée statue de Clodius (*Voyez* CLODIUS), mais à tort, selon Winckelmann.

On voit (*Winckelmann, hist. de l'art. l. 5. c. 6.*) un autre groupe dans la même villa, qui mérite également d'être rangé dans la classe des ouvrages supérieurs. Ce groupe est de Menelaüs, disciple de Stéphanus, comme nous l'apprend l'inscription grecque; & ce Stéphanus est, suivant toutes les apparences, le même que celui qui s'étoit rendu célèbre par ses hippiades, ou ses amazones à cheval; il est connu sous la dénomination du jeune Papyrius & de sa mère, dont Aulugelle a raconté l'aventure (*gell. noct. att. l. 1. c. 23*). Cette dénomination a été généralement reçue, parce qu'on étoit accoutumé jusqu'ici à chercher presque toujours des histoires romaines dans l'antique, tandis qu'on auroit dû recourir à Homère ou au temps héroïques, pour expliquer les sujets traités par les artistes anciens ».

« Cela supposé, & en faisant réflexion que c'est ici un ouvrage d'un artiste grec, qui n'aura pas choisi un trait peu important de l'histoire romaine, lorsqu'il pouvoit se signaler par des figures héroïques du haut style, nous parvenons à démontrer la fausseté de la dénomination reçue. Je pense aussi qu'on pourroit fort bien révoquer en doute l'histoire du jeune Papyrius, qu'Aulugelle avoit extraite d'un discours de Caton l'ancien, & qu'il avoit écrite de mémoire, comme il le marque lui-même, sans avoir l'original sous les yeux. *Ea Catonis verba huic prorsus commentario indidissem, si libri copia fuisset id temporis cùm hæc dictavi.* On pourroit, dis-je, révoquer en doute cette histoire, d'après ce que le grammairien latin y ajouta, savoir, que les sénateurs avoient coutume d'amener au sénat leurs fils, lorsqu'ils avoient pris la prétexte, c'est-à-dire, lorsqu'ils avoient atteint l'âge de dix-sept ans. Pour appuyer ce doute, on pourroit s'autoriser du témoignage de Polybe. Cet historien judicieux réfute deux écrivains grecs, qui avoient avancé que les romains menoient leurs fils dans le sénat dès l'âge de douze ans, ce qui n'est, dit-il, ni croyable, ni vrai, à moins, ajoute-t-il ironiquement, que la fortune n'eût aussi donné en partage aux romains d'être sages dès leur naissance. Cependant quoique Polybe, comme beaucoup plus ancien, mérite qu'on ajoute plus foi à son témoignage; je ne veux pas insister sur la réfutation d'Aulugelle, parce qu'enfin ce qui n'étoit pas convenable pour un enfant de douze ans pouvoit l'être pour un jeune homme de dix-sept ans. Quoi qu'il en soit, Aulugelle est le seul écrivain qui fasse mention de cet usage ».

« La figure du prétendu Papyrius me fournit la principale raison pour faire rejetter tout sujet de l'histoire romaine. D'abord elle est nue, & par conséquent héroïque, c'est-à-dire, elle est telle que les grecs figurent leurs héros, au lieu que les romains avoient coutume, non-seulement de vêtir leurs hommes illustres, mais encore de les couvrir de la cuirasse. Qu'on me permette de citer encore une fois le passage de Pline: *Græca quidem res est, nihil velare; at contra romana, ac militaris thoraces addere* ».

« Après m'être convaincu que ce sujet ne pouvoit pas représenter l'aventure de Papirius, j'ai cru y trouver Phèdre déclarant sa passion à Hippolyte, parce que l'expression dans la physionomie du jeune homme, dénoteroit l'horreur que lui inspire une pareille déclaration: tel étoit mon sentiment dans la première édition de mon histoire.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que l'expression du jeune homme n'indique pas la moindre trace d'un sourire malin, ni d'un air sournois, que quelques écrivains modernes ont prétendu y trouver, & cela parce qu'ils s'en sont reposés sur la dénomination établie. Mon esprit étoit tombé sur ce sujet, sachant que les anciens l'avoient, non-seulement représenté très-souvent, mais qu'il se trouvoit encore aujourd'hui répété sur divers bas-reliefs, dont il se trouve deux à la villa Albani, & un à celle de Pamfili. Ce qui me fit naître quelques doutes contre ma découverte, c'est que de cette manière Phèdre découvriroit elle-même sa passion à Hippolyte, ce qui seroit contraire à la fable de la tragédie d'Euripide. Je ne pouvois pas non plus lever les difficultés que m'opposoient les cheveux courts, tant de Phèdre que d'Hippolyte, qui les porte ici aussi courts que Mercure. Les adolescens de cet âge portoient des cheveux plus longs, par conséquent ceux de cette figure dénotent quelque chose d'extraordinaire ».

« Plein de ce doute, je considérois de nouveau cet ouvrage, lorsque je fus tout à coup frappé d'un trait de lumière qui m'éclaira, & cela par la circonstance qui m'avoit paru inexplicable jusqu'alors; savoir les cheveux coupés. Je crois donc voir dans ce groupe le premier entretien qu'*Electre* eut avec son frère Oreste, qui étoit plus jeune qu'elle: tous deux ne pouvoient être représentés qu'avec des cheveux renaissans. Sophocle nous apprend qu'*Electre* voulut se faire couper la chevelure par sa sœur Chrysothémis (ce qu'il faut regarder comme fait), pour la déposer avec celle de cette sœur sur la tombe de leur père Agamem-

non, en signe de la durée de leur affliction (*Sophocl. Elect.* v. 51. 450.). Et c'étoit ce qu'Oreste avoit déjà fait, & même avant qu'il se fût découvert à *Electre*. Ces cheveux, que Chrysothémis trouva sur la tombe de son père, lui firent conjecturer l'arrivée de ce frère chéri à Argos (*ibid.* v. 905). Oreste s'étant entiérement fait connoitre, *Electre* le prit par la main & lui dit : *Je te tiens par la main* (*ibid. v.* 1258) ! Action qui se trouve figurée dans ce grouppe ; car *Electre* tient sa main droite sur le bras du jeune homme, & pose la main gauche sur son épaule. En général, on peut se représenter ici la scène touchante de l'*Electre* du tragique grec, où on lit leur entretien. Il paroît d'ailleurs que le statuaire s'est plus attaché à suivre la tragédie de Sophocle que les coéphores d'Eschyle. Le caractère du premier entretien d'Oreste avec *Electre* est distinctement rendu dans les airs de tête des deux figures. Vous voyez les yeux d'Oreste inondés, pour ainsi dire, de larmes, & ses paupières gonflées à force d'avoir pleuré ; il en est de même d'*Electre*, vous lisez sur sa physionomie la joie & la tristesse, l'attendrissement & l'abattement ».

« Comme je crois qu'Oreste & *Electre* sont les vrais personnages de ce grouppe, je dirai que je les ai reconnus au même signe qu'Eschyle fait connoitre Oreste & *Electre* ; c'est-à-dire, aux cheveux (*Æschyl. coëph.* v. 166. 178.) : car il les montra à sa sœur pour lever tous ses doutes (*ibid.* v. 224). Quoique cette voie d'amener la reconnoissance de deux personnes dans le plan d'une tragédie soit, suivant Aristote, la moins heureuse des quatre sortes de reconnoissances dramatiques, on peut dire néanmoins que ce signe concourt ici plus qu'aucun autre au dénouement d'une représentation vraisemblable (*Poet. c.* 13).

ÉLECTRIDES, isle que les anciens supposoient être à l'embouchure du Pô. Phaëton, ayant été frappé de la foudre, tomba dans une de ces isles, où il se forma un lac dont les eaux devinrent brûlantes, & d'une odeur si forte, que les oiseaux qui passoient par-dessus, tomboient morts. On dit que depuis ce temps là on y trouva beaucoup d'ambre, appellé en grec ἤλεκτρον, d'où est venu le nom d'*électrides*.

ÉLECTRION, fils de Persée & d'Andromède, régna à Mycènes ; il épousa sa nièce Anaxo, & de leur mariage naquit Alcmène. Dans la guerre qu'il eut contre les téléboëns, ayant été obligé de sortir de ses états, il en confia le gouvernement à Amphitrion son neveu. Après avoir heureusement terminé cette guerre, il revenoit victorieux chez lui, ramenant de grands troupeaux de vaches qu'il avoit enlevés aux ennemis. Amphitrion alla au-devant de lui, & voulant arrêter une vache qui s'étoit échappée, il jetta après elle sa massue, qui tomba sur *Electrion*, & l'étendit mort. *Voyez* AMPHITRION.

ÉLECTRIONE, fille du soleil & de la nymphe Rhodé, eut pour sœurs les Héliades : étant morte vierge, elle reçut chez les rhodiens les honneurs héroïques.

ELECTRUM, ambre jaune, ou succin. *Voyez* AMBRE.

ELECTRUM. } ΗΛΕΚΤΡΟΝ. } Les grecs & les romains désignèrent par le même mot l'ambre jaune & un alliage d'or & d'argent, dont la couleur approchoit de celle de l'ambre. C'est de ce dernier *electrum* dont nous allons parler dans cet article. Pline le décrit en ces termes (*liv.* 23. *ch.* 4.). « Il y a toujours de l'argent mêlé à l'or ; lorsque l'argent forme la cinquième partie de l'alliage, on l'appelle *electrum* : cet alliage est le produit de l'art, & se fait en mêlant l'argent à l'or ; s'il est plus fort que d'un cinquième d'argent, l'alliage devient aigre & ne s'étend plus sur l'enclume ». L'*electrum* étoit donc de l'or au titre de 19 karats $\frac{4}{15}$, & un peu plus. Servius (*ad Æneid. lib.* 8. v. 402.) porte l'argent jusqu'à un quart dans l'alliage appellé *electrum*. On ne peut douter après ces témoignages de la nature de l'*electrum* : c'est pourquoi les anciens en faisoient un troisième métal, ou alliage précieux, qu'ils plaçoient immédiatement après l'or & l'argent. Ils attribuoient aux coupes faites de l'*electrum*, la prétendue vertu de déceler les poisons qui y étoient versés ; & Pline indique à l'endroit cité plus haut, les deux signes auxquels on reconnoissoit cette vertu, premiérement aux iris qui se formoient alors sur les parois des coupes d'*electrum*, secondement à un pétillement, pareil à celui des substances enflammées, qui sortoit de ces coupes.

Ce que dit le même écrivain de l'éclat dont brilloit aux lumières l'*electrum*, & qui étoit plus agréable à l'œil que celui de l'or pur, nous paroît plus vraisemblable.

ÉLÉEN, surnom donné à Jupiter, à cause d'un riche temple qu'il avoit dans la ville d'*Elis* sur le Pénée, dans lequel on lui avoit consacré une statue d'or, & une statue d'ivoire d'une grandeur énorme, faite par le célèbre Phidias.

ÉLÉGIAQUE, nôme pour les flûtes triste & plaintif, inventé par Sacadas, argien.

ÉLÉLÉEN, } *ELELEUS*, } c'est-à dire, qui crie beaucoup, qui fait beaucoup de bruit : on donna le surnom d'*Éléléen* à Bacchus, pour marquer que

le culte de ce dieu étoit fort bruyant. Les Bacchantes sont aussi quelquefois appellées *Éléléides*, pour la même raison.

ELENCHI, boucles d'oreilles, d'où pendoient des perles oblongues & terminées en poires renversées. Les dames romaines attachoient un grand prix aux bijoux de cette espèce, comme on le voit dans ce passage de Pline. (*IX.* 35.) *Elenchos .... binos & ternos auribus (suspendere) feminarum gloria est :* & dans ces vers de Juvenal (*sat. VI.* 456.) :

Nil non permittit mulier sibi, turpe putat nil,
Cum virides gemmas collo circumdedit, & cum
Auribus extentis magnos commisit elenchos.

ÉLÉNOPHORIES. *Voyez* HÉLÉNOPHORIES.

ÉLÉPHANT.

Sur une pâte antique du cabinet de Stosch, on voit Cérès assise sur un char traîné par deux *éléphans*. Les *éléphans* rendent cette pâte très-remarquable. On trouve en effet des empereurs sur des chars attelés de deux & de quatre *éléphans ;* Faustine est traînée de même par des *éléphans ;* Bacchus entra triomphant à Thèbes, sur un char traîné par les mêmes animaux, & ils étoient consacrés à Pluton, selon Artémidore. (*Cuper. de éléph. ex.* 1. *c.* 2.) Mais on n'avoit jamais observé de divinité autre que Bacchus, traînée par des *éléphans*. Peut-être faut-il reconnoître sur la pâte de Stosch quelque impératrice déifiée sous l'emblême de Cérès : telles furent Statilia, femme de Néron, Sabine, épouse d'Hadrien, & quelques autres.

Les têtes d'*éléphans*, qui sont gravées sur la cuirasse du prétendu Pyrrhus, qui est au capitole, ont fait, sans autre fondement, donner à cette statue le nom du roi d'Épire, parce qu'il fut le premier qui conduisit des *éléphans* en Italie, & parce qu'on avoit représenté des *éléphans* sur son tombeau, à Argos. Mais cette dénomination est mal fondée, comme on le verra à l'article de PYRRHUS.

Il n'est point fait mention chez les historiens grecs d'*éléphans* employés dans les armées avant le siècle d'Alexandre. Ses généraux en prirent l'usage des indiens, & ils en ramenèrent en Europe. On les plaçoit à la tête de l'armée, afin que leur cri effrayât les soldats ennemis. Ils portoient des tours de bois, dans lesquelles dix, quinze, & même, selon quelques écrivains, trente soldats accabloient l'armée ennemie de traits & de flèches. Lorsque les armées se mêloient, les *éléphans* fouloient aux pieds & écrasoient tout ce qui se trouvoit sur leur passage. Mais il arrivoit quelquefois que les blessures les faisoient entrer en fureur, & qu'ils écrasoient indistinctement amis & ennemis. Ce danger contribua cependant moins à l'abandon de cette espèce de machines de guerre, que la cherté de leur entretien. Un *éléphant* mange jusqu'à cent livres de riz par jour.

Agatarchides dit (*Photius Cod.* 250. *c.* 25.) que les nomades d'Asie, les égyptiens & les numides s'étoient nourris de chair d'*éléphant*.

Les romains virent des *éléphans* pour la première fois l'an 472 de Rome, dans les armées de Pyrrhus, roi d'Épire, qui étoit venu en Italie au secours des tarentins. Ce fut dans la Lucanie que les *éléphans* parurent à la suite de son armée ; de là vint que les romains les appelloient des bœufs de Lucanie, *boves lucas*. Sept ans après, les consuls, M. Curius Dentatus & L. Corneius Lentulus, conduisirent les *éléphans* de Pyrrhus dans le triomphe qui suivit la défaite de ce prince & de ses alliés, les samnites & les lucaniens. On en vit plusieurs fois depuis orner les pompes triomphales.

L'an 502 de Rome, on fit entrer dans les jeux publics des *éléphans ;* ils y combattirent entr'eux, ou contre d'autres animaux, & contre des gladiateurs qui les immoloient au plaisir des romains. Sous le règne de Néron, un *éléphant*, monté par un chevalier, descendit de l'étage le plus élevé d'un amphithéatre dans l'arène, en marchant sur une corde. (*Suet. Ner. c.* 11. *n.* 5. & *Xiphil. LXI.*) On dressoit les *éléphans* à porter des lumières pour éclairer les empereurs dans des fêtes nocturnes. (*Suet. J. C. c.* 37. *n.* 3. & *Dio. XLIII.*)

Apollonius (*Philostrat. de vit.* 11. *6.*) parle d'un *éléphant* qu'Alexandre avoit consacré au soleil. Ses dents étoient ornées de colliers d'or sur lesquels on lisoit : Alexandre, fils de Jupiter, offre au soleil Ajax (c'étoit le nom de l'animal.)

Le sénat fit élever en l'honneur de Balbin, de Maxime & de Gordien des statues placées dans des chars attelés de quatre *éléphans*. Cassiodore parle d'*éléphans* de bronze, qui étoient dans la voie sacrée. (*Var. X.* 30.)

Victor place dans la huitième région l'*éléphant-aux-herbes*. C'étoit peut-être celui qu'Auguste avoit fait fondre, & que l'on appelloit ainsi, à cause du marché aux herbes qui n'en étoit pas éloigné.

L'éternité est désignée dans une médaille de l'empereur Philippe, par un *éléphant*, sur lequel est monté un enfant qui tient des flèches.

Plus souvent néanmoins, cet animal placé sur les médailles, désigne des jeux publics.

En effet, on y faisoit souvent paroître des *éléphans*, & les médailles ont souvent marqué cette magnificence, comme l'observe Spanheim (*pag.* 163. 164.); on y voyoit même quelquefois des *éléphans* dressés à danser, ou du moins à marcher sur la corde, ou à jouer à la paume. (*Id. pag.* 169.) Sur les médailles de Jules Cæsar, frappées au temps de la république, où il n'étoit pas permis de mettre la tête des triumvirs sur les monnoies, on grava pour type un *éléphant*, parce qu'en langue punique, *César* signifie *éléphant*. On mit ensuite un *éléphant* sous les pieds de ce héros, pour marquer la victoire qu'il remporta en Afrique sur Juba. (*Jobert.*) Tristan explique autrement cette médaille, & dit que l'*éléphant* y paroît, parce que cet animal étoit en Italie le symbole de la puissance royale, ou souveraine, ainsi qu'Artémidore nous l'apprend. (*L. II. c.* 12. *Tristan. I. p.* 30.) Beger (dans le *Thesaurus Brandeburgicus*, *tom. I. pag.* 241.) dit que l'*éléphant* étoit aussi le symbole de la piété envers les dieux, parce qu'on croyoit qu'il adoroit le soleil. Il étoit particuliérement consacré à Bacchus (*ib. pag.* 260.), & il accompagne quelquefois les mystères de ce dieu, pour désigner son voyage & ses conquêtes dans les Indes.

ÉLÉPHANT. Cet animal sert de type aux médailles d'Apamée de Syrie.

ÉLÉPHANTINE, espèce de flûte inventée par les phéniciens, au rapport d'Athénée. On peut conjecturer avec raison que les flûtes étoient d'ivoire, & leur nom vint de cette matière.

ÉLÉVATION (l') de la main ou du pied, en battant la mesure, appellée *levé*, marquoit chez les anciens le temps fort. C'est le contraire aujourd'hui.

ÉLÈVES, *alumni* & *discentes*.

Les *élèves* des ouvriers s'appelloient *alumni* ou *discentes*. On trouve sur les inscriptions: *alumni argentarii*, &c.

On appelloit *élèves* des princes, ceux qu'ils avoient élevés & nourris dès l'enfance: *alumnus Drusi Cæsaris. Faustinæ*, &c.

ÉLEUSINE, mère de Triptolême, selon les argiens.

ELEUSINIES, mystères de la déesse Cérès, cérémonies qui se pratiquoient en son honneur. On fait ces sortes de noms féminins, parce qu'on sous-entend fêtes, ou cérémonies. Les *éleusinies* étoient, chez les grecs, les cérémonies les plus sacrées, d'où vient qu'on leur donna, par excellence, le nom de *mystères*. On prétendoit que Cérès elle-même les avoient instituées à *Eleusis*, en mémoire de l'affection avec laquelle les athéniens la reçurent. C'est ainsi qu'Isocrate en parle dans son panégyrique; mais Diodore de Sicile dit au contraire (l. VI.) que ce furent les athéniens qui instituèrent les *éleusinies*, par reconnoissance de ce que Cérès leur avoit appris à mener une vie moins rustique & moins barbare. Le même auteur, au premier livre de sa bibliothèque, avoit raconté cette institution d'une autre manière. Il y raconte, qu'une grande secheresse ayant causé une disette affreuse dans la Grèce, l'Égypte, qui avoit eu cette année là même une récolte très-abondante, fit part de ses richesses aux athéniens. Erechthée leur apporta du bled; en reconnoissance de ce bien, il fut créé roi d'Athènes, & il apprit aux athéniens les mystères & la manière dont l'Égypte les célébroit. Ce récit s'accorde avec ceux d'Hérodote (l. I.) & de Pausanias, qui assurent que les grecs avoient pris leurs dieux des égyptiens. Théodoret (l. I. *græcanicar. affection.*) écrit que ce fut Orphée, & non pas Erechthée qui fit cet établissement, & qui institua pour Cérès ce que les égyptiens pratiquoient pour Isis. Le scholiaste d'Euripide (sur l'alceste) fait aussi honneur de cette invention à Orphée.

Ces mystères se célébroient à *Eleusis*, & cette ville étoit si jalouse de cette gloire, que réduite aux dernières extrémités par les athéniens, elle se rendit à eux à cette seule condition, qu'on ne lui ôteroit pas les *éleusinies*, car elles étoient regardées non comme des fêtes particulières à cette ville, mais communes à tous les grecs. On sait en général que ces mystères consistoient à imiter ce que les fables enseignoient de Cérès, ainsi qu'Arnobe, Lactance & plusieurs autres écrivains l'ont assuré. Il y avoit de grandes & de petites *éleusinies*. Celles dont nous venons de rapporter l'établissement sont les grandes. Les petites furent instituées en faveur d'Hercule; car ce héros ayant souhaité d'être initié aux premières *éleusinies*, & les athéniens ne pouvant lui accorder sa demande, parce que la loi défendoit d'y admettre les étrangers, ne voulant cependant pas lui faire essuyer un refus, ils instituèrent de nouvelles *éleusinies*, auxquelles ils lui donnèrent part: & celles-ci furent appellées petites *éleusinies*. Les grandes se célébroient dans le mois boedromion, qui répondoit à-peu près à notre mois d'août; & les petites au mois anthestérion, qui répondoit au mois de janvier.

On ne participoit à ces mystères que par degré; d'abord on se purifioit, ensuite on étoit reçu aux petites *éleusinies*, & enfin l'on étoit admis & initié aux grandes. Ceux qui n'étoient encore que

que des petites, s'appelloient *mystes*, & ceux qui avoient part aux grandes, *époptes*, ou *éphores*, c'est à-dire, *inspecteurs*. Il y avoit ordinairement cinq ans d'épreuve pour passer des petits mystères aux grands; quelquefois on se contentoit d'un an. Après cela, on étoit admis à voir ce qu'il y avoit de plus secret, tous les rits & les cérémonies les plus cachées. C'étoit le roi, quand il y en eut à Athènes, qui avoit soin de faire célébrer les *éleusinies*, avec quatre adjoints qu'on lui donnoit. La fête duroit plusieurs jours; on y couroit avec des torches ardentes en main; on y sacrifioit plusieurs victimes, non-seulement à Cérès, mais aussi à Jupiter. On faisoit des libations, & on répandoit deux vases, l'un placé à l'Orient, & l'autre du côté de l'Occident: on alloit en pompe, &, s'il est permis de parler ainsi, en procession à Eleusis, en faisant de temps en temps des pauses, où l'on chantoit des hymnes, & l'on immoloit des victimes: ce qui se pratiquoit tant en allant d'Athènes à Eleusis, qu'en revenant d'Eleusis à Athènes. Tertullien décrit dans son livre contre les valentiniens, la figure ou symbole que l'on voyoit, & qu'il étoit si expressément défendu de divulguer. Théodoret, Arnobe & Clément Alexandrin en parlent aussi. Ceux-ci disent que c'étoit la représentation des parties sexuelles de la femme; & Tertullien celle des parties sexuelles de l'homme. Le lendemain de la fête, le sénat s'assembloit à Eleusis, apparemment pour examiner si tout s'étoit passé dans l'ordre. Meursius a fait un traité sur les *éleusinies*, où l'on trouve de plus grands détails sur ces fêtes. Le scholiaste de Pindare (*olymp. od.* 9) dit que les *éleusinies* se célébroient à l'honneur de Cérès & de Proserpine, & que le prix étoient de l'orge. L'empereur Hadrien fit célébrer à Rome les *éleusinies*, & leur célébration ne cessa que sous l'empire de Théodose l'ancien.

Comme les initiés étoient obligés de garder un secret inviolable, & que la loi condamnoit à mort quiconque auroit osé publier les mystères, on est peu instruit sur leur véritable objet. Les premiers chrétiens assuroient qu'il y régnoit une grande licence; mais ce préjugé est contraire à la loi de ces fêtes, qui exigeoit beaucoup de retenue & même une chasteté assez sévère de la part de ceux qui se disposoient à y être admis, des femmes mêmes qui y présidoient; & de plus aux purifications & aux ablutions qu'on y pratiquoit. Peut-être que les désordres qu'on leur a reprochés n'étoient pas de la première institution, & ne s'y glissèrent que dans la suite. Quelques auteurs modernes croient, avec fondement, que le secret des mystères n'étoit si fort recommandé que parce qu'on y découvroit aux initiés la véritable histoire de Cérès & de sa fille, qu'il étoit important de cacher au public; on craignoit que le peuple venant à savoir que ces deux prétendues déesses n'avoient été que deux femmes mortelles, ne méprisât leur culte. Cicéron insinue cette opinion dans son premier livre des Tusculanes. *Voy.* Mystère.

ÉLEUSIS, dans l'Attique. ΕΛΕΥΣΙ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leurs types ordinaires sont:

Cérès dans un char tiré par des serpens aîlés.

Un sanglier.

ÉLEUSIUS. *Voyez* Hyonne.

ÉLEUTHÈRE, ville que Bacchus fit bâtir, dit-on, en mémoire de la liberté qu'il rendit à toutes les villes de Béotie, avant de partir pour les Indes.

ÉLEUTHÉRIE, déesse de la liberté, que les grecs honoroient sous ce nom. Quelquefois ils disoient au pluriel, θεοὶ ἐλευθεροί, dieux libres, ou dieux de la liberté. *Voyez* Liberté.

ÉLEUTHÉRIES, fête en l'honneur de Jupiter, surnommé *Eleutherius*, ou le libérateur, qui avoit un temple, sous ce nom, proche de Platée, ville de Béotie. Elle fut instituée en mémoire d'une célèbre victoire que les grecs gagnèrent sur les perses, qui y perdirent trois cents mille hommes, commandés par Mardonius. Cette fête se célébroit tous les cinq ans, par des courses de chariots, & des combats gymniques.

Le scholiaste de Pindare (*Olymp. od.* 7.) dit que les *éleuthéries* étoient célébrées à Platée. Les députés de toutes les villes de la Grèce s'y rassembloient. Et là, après avoir fait des libations sur les monumens des grecs morts dans le combat, le magistrat invitoit à haute voix leurs manes au repas sacré. On célébroit encore ces *éleuthéries* au temps de Plutarque.

Les samiens célébroient aussi des *éleuthéries* en l'honneur de l'Amour. (*Ath. deipn. III.*)

On appelloit encore *éleuthéries* les fêtes que célébroient les nouveaux affranchis, le jour où ils recevoient la liberté, ἐλευθερία.

ÉLEUTHÉRIUS, surnom de Bacchus chez les grecs; c'est le même que le *liber pater* des

latins. C'étoit aussi un surnom de Jupiter. *Voyez* Éleuthéries.

ÉLEUTHERNA, en Crète. ΕΛΕΥΘΕΡΝΑΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

R. en argent.

RR. en bronze.

O. en or.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Tibère.

ÉLEUTHÉROPOLIS, dans la Palestine. ΕΛΕΥΘΕΡΟΠΟΛΙΤΩΝ.

On a une médaille impériale grecque de cette ville, frappée en l'honneur de Julia Domna.

ÉLEUTHO, nom de Lucine, déesse qui présidoit aux accouchemens *Éleutho*, *Illithyia*, *Lucina*. Ce nom ne se trouve que dans Pindare, (*Olymp. od. VI.*) où le scholiaste de ce poëte lui donne pour synonime ειλειθυια, *Illithyia* ; ce qui montre qu'*Éleutho* est la même chose que la déesse Illithyie ou Lucine. Aussi Pindare n'en parle-t-il que pour marquer qu'elle présidoit aux couches. C'est Apollon, selon lui, qui l'envoie à celle d'Évane, avec les parques. Le scholiaste remarque que ce ne fut pas seulement pour procurer à la mère un heureux enfantement, mais encore pour donner à l'enfant de nobles inclinations, de belles qualités.

Ce mot vient d'ἔρχομαι ou d'ἐλευθω, verbe inusité, qui signifie *je viens*, parce que cette déesse étoit censée *venir* à propos pour secourir les femmes en couche. C'est peut-être la mesure du vers qui a forcé le poëte à créer ce mot, & à l'employer au lieu d'*Illithyia* ; car on ne voit point qu'il fût en usage, & qu'il se trouvât ailleurs. (*Diction. Trévoux.*)

ELICATORES. } Les latins appelloient *élices*
ELICES. }
les grandes conduites d'eau, & *élicatores* les inspections de ces conduites.

ELICIUS, surnom latin de Jupiter. *Voyez* Jupiter.

ÉLINE, nom que les grecs donnoient à la chanson ou à l'air particulier aux tisserands.

ÉLIS, dans le Péloponnèse. ΗΛΕΙΩΝ.

On a des médailles impériales grecques de cette ville, frappées en l'honneur d'Hadrien, de M. Aurèle, de Sévère, de Caracalla.

Pellerin en a publié une médaille de bronze autonome, avec la légende ΕΛΕΙΑΙΩΝ.

ÉLISE. *Voyez* Didon.

ÉLISÉE. } *Voyez* Élysien.
ÉLISIEN. }

ÉLISSA, divinité des carthaginois, qui honoroient sous ce nom leur fondatrice Didon. *Voyez* Didon.

ELLOTIDE. } *Voyez* { Hellotide.
ELLOTIES } { Hellotiés.

ÉLOÉIM, Sanchoniaton, cité par Eusèbe, met cette divinité au rang des grandes & des principales. (*Præpar. evangel.*)

ELOGIUM. } Les latins donnoient au mot
ΕΛΛΟΓΙΟΝ. }
elogium une signification beaucoup plus étendue, & souvent très-différente de celle que nous y avons attachée : ce mot signifie quelquefois cause, motif d'un arrêt, chef d'accusation, mention injurieuse. C'est ainsi que, dans le droit écrit, la raison que le père apporte dans son testament, pour exhéréder son fils, est appellée *elogium*. Si un fils fait dans son testament un *éloge* infamant & injurieux de son père, pour l'exhéréder, le testament est nul & invalide.

De plus, *elogium* étoit presque synonime à *titulus*, quand on parloit des monumens ; & alors il répondoit à notre mot générique, *inscription*. Suetone (*Calig. c.* 24.) l'emploie dans ce sens : *tres gladios, in necem suam præparatos Marti ultori, addito elogio, consecravit*. Sous les statues des cochers du cirque, devenus célèbres, on gravoit un *elogium*, qui apprenoit le nombre & l'espèce de leurs victoires. *Elogium* est quelquefois une épitaphe. (*Virgil Cul. n.* 410.)

His tumulus super inseritur : tum fronte locatur
Elogium........

Lorsqu'un écrivain parle des femmes publiques, *elogium* est l'affiche qui contenoit leurs noms & le prix de leur prostitution. (*Tertull. de spect. c.* 17.) S'il parle de l'appel des juges aux empereurs, *elogium* étoit l'accusation renfermée dans l'écrit qu'on leur présentoit.

ÉLPE, fille du Cyclope Polyphème, fut enlevée, selon Diodore, par Ulysse. Les lestrigons, alliés de Polyphème, l'arrachèrent à Ulysse, & la rendirent à son père. *Voyez* Polyphème.

ELPHÉNOR, fils de Chalcodon, de la race

de Mars, (*Homer. Odyss.* 10.) commandoit au siège de Troye les belliqueux Abantes d'Eubée, qu'il avoit amenés sur quarante vaisseaux. Les fils de Thésée l'y accompagnèrent comme de simples particuliers.

ELPIS, samien, bâtit dans Samos un temple à Bacchus, qu'on appella *Bacchus à gueule béante*, par allusion à un événement singulier que Pline raconte en ces termes : « *Elpis* ayant abordé » en Afrique, & étant descendu à terre, trouva » un lion qui, la gueule béante, sembloit le » menacer : il grimpa sur un arbre en invoquant » Bacchus : (car on a ordinairement recours aux » vœux quand l'espérance s'évanouit.) Le lion qui » auroit pu facilement atteindre *Elpis*, ne courut » pas après lui ; mais il vint à pas lents se cou- » cher au pied de l'arbre, ouvrant toujours sa » grande gueule, non pour l'effrayer, mais plutôt » pour l'exciter à compassion. En voici la cause : » mangeant avec trop d'avidité, un os s'étoit » fiché entre ses dents, l'empêchoit de manger, » & il étoit fort tourmenté de la faim. Cet ani- » mal regardoit *Elpis*, qui demeuroit exposé à » sa fureur, s'il avoit voulu lui nuire, & il » sembloit le supplier de lui rendre une main » officieuse. *Elpis*, retenu par la peur, & plus » encore par l'étonnement, fut quelque tems » sans se mouvoir ; mais il descendit enfin ; alors » le lion s'approchant de lui, lui présentant sa » gueule ouverte, il arracha l'os. On raconte, » ajoute Pline, que, pendant tout le temps que » le vaisseau d'*Elpis* demeura sur la côte, le lion » reconnoissant ne manqua pas de lui apporter » souvent quelque pièce de gibier ».

ELPIS, nom grec de l'espérance. *Voyez* ESPÉRANCE.

ÉLUL, sixième mois des hébreux. Il répondoit en partie au mois d'août, & en partie au mois de septembre.

ÉLYME. Athénée pense que la flûte appellée de ce nom, n'étoit pas différente de la flûte phrygienne. Il rapporte encore que l'*élyme* inventée par les phrygiens, suivant Juba, avoit été surnommée *Saïtalienne*, à cause de sa grosseur qui égaloit celle des *scytales* des laconiens. *Voyez* SCYTALE.

Hésychius appelle *élyme* la partie de la flûte à laquelle tenoit la glotte.

Pollux dit que l'*élyme* étoit de buis.

ÉLYRUS, en Crète. ΕΛΥΡΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RR. en argent.

RRR. en bronze. *Hunter.*

O. en or.

Leurs types ordinaires sont :

Une abeille.

Une tête de bélier.

Une chèvre.

ÉLISÉE, ou champs *élysées* ; c'étoit, dans la Théologie des anciens, la demeure des ames justes après la mort. Là, dit Homère (*Odyss.* 4.) les hommes mènent une vie douce & tranquille : les neiges, les pluyes, les frimats n'y désolent jamais les campagnes : en tout temps on y respire un air tempéré ; d'aimables zéphirs qui s'élèvent de l'Océan, rafraîchissent continuellement cette délicieuse contrée. Là, dit Virgile, (*Æn. 6.*) règne un air pur, & une douce lumière est répandue sur les campagnes : les habitans de ces lieux ont leur soleil & leurs astres. Hésiode & Pindare ajoutent que Saturne est le souverain des champs *élysées*, qu'il y regne avec sa femme Rhéa, & qu'il y fait régner le siècle d'or, qui a été si court sur la terre. Homère & Virgile n'y admettent que des jeux innocens, & des occupations dignes des héros qui les habitent. Dans le poëte grec, l'ombre d'Achille fait la guerre aux bêtes féroces ; & dans le poëte latin, les héros troyens s'y exercent à manier des chevaux, à faire des armes, au combat de la lutte : les uns dansent, les autres récitent des vers. Mais les poëtes voluptueux y font trouver des occupations & des plaisirs plus conformes à leurs inclinations. En quel endroit du monde étoit cette demeure fortunée? Sur cet objet les anciens n'étoient point du tout d'accord. Les uns placent les champs *élysées* au milieu des airs ; d'autres dans la lune ou dans le soleil ; d'autres dans le centre de la terre ; Platon dit qu'ils sont sous la terre, c'est-à-dire, dans l'hémisphère de la terre diamétralement opposé au nôtre, ou aux antipodes. Homère les établit à l'extrémité de la terre ; d'autres veulent que ce soit dans les isles de l'Océan, qu'ils appelloient fortunées, & que nous croyons être les Canaries, peu connues alors ; enfin chez quelques-uns c'étoit le charmant pays de la Bétique (aujourd'hui la Grenade) où les phéniciens avoient souvent voyagé, & qu'ils trouvoient un pays admirable, arrosé de fleuves, de ruisseaux & de fontaines, entrecoupé de plaines charmantes, de bois & de bocages enchantés ; les montagnes enfermant des mines d'or & d'argent, & la terre fournissant abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie. Comme ils ne connoissoient rien de plus beau, ils souhaitèrent d'y faire un éternel séjour, & fournirent peut-être aux grecs la première idée de leurs champs *élysées* ; on dit *peut-être* ; car des savans prétendent

que cette idée a été prise d'une coutume des égyptiens, qui enterroient les corps de ceux qu'ils vouloient honorer, dans un bocage délicieux au-delà du lac Querron.

Si le récit contenu dans le passage suivant de Diodore est vrai, il a pu servir de base à la fiction des champs *élysées*. Diodore de Sicile dit que la sépulture commune des égyptiens, étoit au-delà d'un lac nommé *Achérusie* : que le mort étoit apporté sur le bord de ce lac, au pied d'un tribunal composé de plusieurs juges qui informoient de ses vie & mœurs. S'il n'avoit pas été fidèle aux loix, on jettoit le corps dans une fosse ou espèce de voierie qu'on nommoit *tartare*. S'il avoit été vertueux, un batelier conduisoit le corps au-delà du lac dans une plaine embellie de prairies, de ruisseaux, de bosquets & de tous les agrémens champêtres. Ce lieu se nommoit *élysont* ou les *champs élysées*, c'est-à dire, *pleine satisfaction*, *séjour de repos ou de joie*.

Au reste, si les poètes ont varié sur la situation des champs *élysées*, ils ne sont pas plus d'accord sur le temps que les ames y doivent demeurer. Anchise semble insinuer à Énée son fils, qu'après une révolution de mille ans, les ames buvoient de l'eau du fleuve Léthé, & venoient dans d'autres corps; en quoi Virgile adopte en quelque manière la fameuse opinion de la Métempsycose, qui a eu tant de partisans, & qui devoit encore son origine aux égyptiens.

ÉMACURIES. *Voyez* ΑΙΜΑΚΟΥΡΙΑ.

ÉMAIL. L'émail n'étant qu'un verre opaque, on renvoie au mot VERRE.

EMANSIO. } *EMANSOR.* } Les romains appelloient *emansor*, le soldat qui s'étoit éloigné de sa cohorte pendant un temps assez court nommé *emansio*. Le nom de déserteur, *desertor*, ne lui étoit donné qu'après un temps d'absence beacoup plus long & réglé par les loix militaires. (*Cujac. obs. VI. 16.*)

ÉMATHION, fils de Tithone, étoit un tyran de l'Arabie, dont Hercule purgea la terre. (*Diodore de Sicile.*)

ÉMATURIES, c'étoit une fête du Péloponnèse, où les jeunes garçons se fouettoient au tombeau de Pelops, jusqu'à ce que le sang découlât sur ce même tombeau. Le nom de ces fêtes étoit formé du mot *Αιματοω*, *j'ensanglante*. Elles s'appelloient aussi *émacuries*, *Αιμακουρια*. *Voyez* ces mots.

EMBATERIE, nom d'une marche des lacédémoniens, qui s'exécutoit sur des flûtes propres à cet effet, & qui probablement étoient des flûtes *embatériennes*. *Voyez* EMBATÉRIENNE.

L'*embaterie* servoit à régler les pas des soldats, quand ils marchoient à l'ennemi. Tel avoit été peut-être l'air sur lequel Tyrtée avoit chanté ses vers.

Cette marche étoit certainement à deux temps, & ne changoit point de mesure, comme tous les autres airs des grecs, qui changeoient de mesure suivant que le rythme des paroles l'exigeoit. Car ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on peut parvenir à marcher régulièrement, en réglant ses pas sur un air d'un mouvement à trois temps; & il est impossible que plusieurs hommes puissent marcher uniformément en changeant de pas, comme il le faut quand la mesure change.

Cette marche étoit encore d'un mouvement grave & posé; car l'on sait que les lacédémoniens étoient de tous les peuples ceux qui marchoient avec le plus de gravité à l'ennemi.

EMBATÉRIENNE, espèce de flûte des grecs, dont, au rapport de Pollux, ils se servoient en voyageant, apparemment pour rendre le chemin moins pénible & moins ennuyeux.

Cette flûte, surnommée *embatérienne*, propre à la marche, pourroit bien être celle sur laquelle les lacédémoniens exécutoient leur marche appellée *embaterie*.

EMBAUMEMENS. De tous les peuples anciens, il n'y en a aucun chez lequel l'usage d'*embaumer* les corps ait été plus commun que chez les égyptiens; ils le tenoient sans doute des éthiopiens, chez qui les résines & les gommes sont très-abondantes. Les éthiopiens en employoient pour les *embaumemens*, qui étoient transparentes, telles que celles de Copal, & que des grecs après les avoir examinées très rapidement, prirent pour du verre. Les égyptiens employoient les bitumes au même usage.

Nous allons rapporter ce qu'Hérodote nous en a transmis, & nous y joindrons les observations du savant chymiste Rouelle (*mém. de l'acad. des scienc.*).

Dans l'Egypte, dit Hérodote, il y a des hommes qui font métier d'*embaumer* les corps. Quand on leur apporte un mort, ils montrent aux porteurs des modèles de morts peints sur du bois. On prétend que la peinture ou figure la plus recherchée, représente le phallus sacré; ils en montrent ensuite une seconde, qui étant inférieure à la première, ne coûte pas si cher, & une troisième qui est au plus bas prix : ils demandent

ensuite suivant laquelle de ces trois peintures on veut que le mort soit accommodé. Après qu'on est convenu du modèle & du prix, les porteurs se retirent, les *embaumeurs* travaillent; & voici comment ils exécutent l'*embaumement* le plus recherché.

Premiérement ils tirent avec un fer oblique la cervelle par les narines; ils la font sortir en partie de cette manière, & en partie par le moyen des drogues qu'ils introduisent dans la tête : ensuite ils font une incision dans le flanc avec une pierre d'Ethiopie aiguisée; ils tirent par cette ouverture les viscères, ils les nettoient, les passent au vin de palmier, & dans des aromates broyés : ensuite ils remplissent le ventre de myrrhe pure broyée, de canelle & d'autres parfums (excepté l'encens), & ils le recousent. Cela fait, ils salent le corps, en le couvrant de natrum pendant soixante-dix jours. Ce terme expiré, ils lavent le mort, l'enveloppent avec des bandes de toile de lin coupées, & enduites d'une gomme dont on se sert en Egypte en guise de colle. Les parens le reprennent en cet état, font faire un étui de bois de forme humaine, y placent le mort, le transportent dans un appartement destiné à ces sortes de caisses, le dressent contre le mur & l'y laissent. Voilà la manière la plus chère & la plus magnifique dont ils embaument les morts.

Ceux qui ne veulent point de ces *embaumemens* somptueux choisissent la seconde manière, & voici comment leurs morts sont *embaumés*.

On remplit des seringues d'une liqueur onctueuse, qu'on a tirée du cèdre, appellée *cédria*, on injecte le ventre du mort de cette liqueur, sans lui faire aucune incision, & sans en tirer les entrailles. Quand on a introduit l'extrait du cèdre par le fondement, on le bouche, pour empêcher l'injection de sortir. On sale ensuite le corps pendant le temps prescrit : au dernier jour on tire du ventre la liqueur du cèdre. Cette liqueur a tant de force, qu'elle entraîne avec elle le ventricule & les entrailles consumés; car le nitre dissout les chairs, & il ne reste du corps mort que la peau & les os. Quand cela est achevé, les *embaumeurs* rendent le corps sans y faire autre chose.

La troisième manière d'*embaumer* n'est employée que pour les moins riches. Après les injections par le fondement, on met le corps dans le nitre pendant soixante-dix jours, & on le rend à ceux qui l'ont apporté.

A la lecture de ce passage, qui est peut-être plus exact & plus étendu qu'on n'étoit en droit de l'attendre d'un simple historien, on observe cependant qu'il n'est ni assez précis, ni assez circonstancié, pour l'employer à faire l'exposition d'un art. Il falloit qu'on pratiquât des incisions à la poitrine, au bas ventre, &c. sans quoi toute la capacité intérieure du corps n'auroit point été injectée, & les viscères n'auroient point été consumés. Il est à présumer qu'on lavoit avec soin le corps avant que de le saler : c'étoit encore ainsi qu'on le débarrassoit des restes du *natrum* & des liqueurs quand il avoit été salé. On ne peut douter qu'on ne finît par le faire sécher à l'air, ou dans une étuve.

On appliquoit ensuite sur tous les corps & sur les membres séparément, des bandes de toile, enduites de gomme; mais on l'emmaillotoit de plus avec un nouveau bandage également gommé, les bras croisés sur la poitrine, & les jambes réunies.

Dans l'*embaumement* véritable, la tête, le ventre, & la poitrine étoient pleins de matières résineuses & bitumineuses, & le reste du corps en étoit couvert. On retenoit ces matières par un grand nombre de tours de toile. Après une couche de bande, on appliquoit apparemment une couche d'*embaumement* fondu & chaud, avec une espèce de brosse, puis on couchoit de nouveaux tours de bandes, & sur ces nouveaux tours une nouvelle couche de matière fondue, & ainsi de suite, jusqu'à ce que le tout eût une épaisseur convenable.

Il est difficile de décider si l'*embaumement* de la dernière espèce étoit un mélange de bitume de Judée seul. La momie de sainte Geneviève, sur laquelle Rouelle fit ces observations, est *embaumée* avec le pissasphalte; mais elle a des bandes de toile fine de coton, & elles sont en plus grand nombre qu'aux autres momies. Cependant, le plus grand nombre des momies étant apprêtées avec le mélange du bitume de Judée & de *cédria*, qu'on peut appeller le pissasphalte, on peut croire que cet *embaumement* est de la seconde espèce.

La dépense de la caisse qu'on donnoit à la momie étoit considérable; elle étoit de sycomore, ou de cyprès d'Orient, d'une seule pièce, creusée à l'outil, & ce ne pouvoit être que le tronc d'un arbre fort gros.

Il y avoit, selon toute vraisemblance, des sortes d'*embaumemens* relatifs à la différence des bandes qu'on trouve sur les momies, grosses ou fines. Le dernier bandage étoit chargé de caractères hiéroglyphiques, peints ou écrits. On y entremêloit aussi de petites statues de divinités, des amulettes, &c. &c.

La matière de l'*embaumement* le plus précieux étoit une composition balsamique, semblable à celle qu'on a trouvée dans les chambres des mo-

mies, conservée dans un vase, & il est évident que cet *embaumement* avoit aussi ses variétés. On a trouvé des momies dont les ongles étoient dorés, d'autres avoient des caisses de granit ou de porphyre: quelques-unes étoient renfermées dans des tombeaux magnifiques.

Il semble que le travail des *embaumeurs* pouvoit se distribuer en deux parties; la première, qui consistoit à enlever aux corps les liqueurs, les graisses & autres causes de corruption, & à les dessécher; la seconde, à défendre ces corps desséchés de l'humidité & du contact de l'air.

Les fondemens de ce travail sont renfermés en partie dans la description d'Hérodote; mais il falloit les y découvrir, corriger ce qui y est mal présenté, justifier ce qui est bien décrit, tenter quelques expériences sur les matières balsamiques & bitumineuses des momies, imiter les *embaumemens* égyptiens, & voir s'il n'y auroit pas quelques moyens d'imitation fondés sur les principes chimiques qui dirigent aujourd'hui les anatomistes dans la préparation de leurs pièces.

On peut réduire à deux sentimens tout ce qu'on a écrit sur cet objet. Quelques écrivains ont prétendu que le corps entier salé étoit *embaumé* d'une manière telle que les matières balsamiques, résineuses & bitumineuses s'étoient unies avec les chairs, les graisses, les liqueurs, & qu'elles avoient formé ensemble une masse égale; les autres ont assuré qu'on saloit le corps, qu'on le desséchoit, & qu'on lui appliquoit ensuite les matières balsamiques. Quant au dessèchement, comme l'humidité est une puissante cause de corruption, ils ont ajouté qu'on séchoit le corps à la fumée, ou qu'on le faisoit bouillir dans le pissasphalte, pour en consumer les chairs, graisses, &c.

On peut objecter contre le sentiment des premiers, l'expérience connue de certains corps qui tombent en pourriture dans des maladies particulières, où il est absolument impossible d'absorber les fluides par des matières résineuses & balsamiques; matières qui ne s'unissent point avec l'eau. D'ailleurs, les momies sont parfaitement sèches, & l'on n'y remarque pas la moindre trace d'humidité.

Le sentiment des seconds est plus conforme à la raison. Il est certain qu'on trouve des momies dont les os sont entiérement décharnés; c'est l'état où se trouvoit la momie décrite par Sryph; mais il y en a d'autres où les chairs sont confondues avec le bitume, sans être enlevées: on en a vu même dont le visage étoit conservé & reconnoissable; telle est la momie de sainte Geneviève.

Le *natrum* des anciens étoit un alkali fixe, puisqu'ils s'en servoient pour nettoyer, dégraisser, blanchir les étoffes, les toiles, & pour faire le verre. Notre nitre ou salpêtre est au contraire un sel moyen qui ne dégraisse point les étoffes, qui conserve les chairs, qui les sale comme le sel marin, & qui conserve leurs sucs. Le *natrum* des anciens agissoit sur les chairs d'une manière tout opposée à notre nitre; il s'unissoit aux liqueurs lymphatiques, huileuses, grasses, les séparoit du reste, faisoit l'effet de la chaux des tanneurs & autres ouvriers en cuir, & épargnoit les muscles, les tendons, les os.

Hérodote dit dans la première façon d'*embaumer*, qu'on lavoit le corps avant que de l'envelopper de bandes. C'est ainsi qu'on enlevoit les restes des matières limphatiques & du *natrum*, sources d'humidité. Les *embaumeurs* ne saloient donc le corps que pour le dessécher; mais le *natrum*, en restant, eût retenu & même attiré l'humidité, comme c'est la propriété des sels alkalis.

Le *natrum* agissant sur les corps comme la chaux, il n'étoit point permis de saler pendant plus de soixante-dix jours. En effet, comme il arrive aux cuirs *enchaussenés*, le *natrum* auroit attaqué les solides. Un sel neutre n'opère pas en si peu de temps, comme il paroît à nos viandes séchées.

Mais, dira-t-on, si le *natrum* étoit un alkali, pourquoi ne détruisoit-il pas? C'est qu'il est foible, qu'il ne ressemble point à la pierre à cautere, mais au sel de la soude & au sel marin.

Il est à présumer que de nos jours Bils préparoit ses pièces anatomiques en salant le corps avec un sel alkali, à la manière des égyptiens; méthode qu'une odeur aromatique ne servoit qu'à déguiser. Clauderus en étoit persuadé, mais il se trompoit sur les effets du sel alkali; il croyoit que l'alkali volatil s'unissoit aux parties putrides, & qu'il étoit retenu dans les chairs du cadavre.

On pourroit demander sur le premier *embaumement* dont parle Hérodote, à quoi bon remplir le corps de myrrhe & d'aromates avant que de le saler? En le salant on emporte en partie ces aromates; car le *natrum* agit puissamment sur les balsamiques, en formant avec leurs huiles une matière savoneuse, soluble, & facile à emporter pas les lotions. Il semble qu'il faudroit placer la salaison & les lotions avant l'emploi des aromates.

Il y a très-peu de momies enveloppées de toiles gommées, appliquées sans résine immédiatement sur le corps desséché; elles ont communément deux bandages. Le corps & les membres sont

chacun séparément entortillés de bandes de toile résineuse ou bitumineuse : telle est la première enveloppe. La seconde est formée d'autres bandes de toile, sans résine ou bitume, qui prennent le tout & l'emmaillotent comme les enfans. Celles-ci ont pu être enduites de gomme.

Les momies nous parviennent rarement avec le second bandage ; les arabes le détachent pour enlever les petites statues. Les momies ne sont pas toutes renfermées dans des caisses ; c'est pour les garantir du contact de l'air qu'on y a employé la résine.

Une seconde critique qu'on peut faire d'Hérodote est relative à son second *embaumement*. Sans incision, l'injection par le fondement ne remplira point le ventre, elle ne parcourra qu'une petite étendue d'intestins. D'ailleurs, la liqueur de cèdre est un baume ou une résine sans force, sans action corrosive. Si donc l'on employoit le cédria, c'étoit comme aromate, mais l'injection étoit de *natrum*. Le cédria n'a pu avoir lieu dans l'*embaumement* qu'après la salaison & les lotions.

La cervelle se tiroit par un trou fait artificiellement aux narines, dit Hérodote; mais ce fait est nié par M. Lech, qui a trouvé dans une momie d'Egypte l'os cribreux sain & entier.

Il n'est pas concevable qu'on *embaumât* tous les égyptiens. Le peuple se contentoit d'étendre sur des lits de charbons ses morts, emmaillotés de linges, & couverts d'une natte sur laquelle on amassoit sept à huit pieds de sable.

Quelle durée l'*embaumement* ne donnoit il pas aux corps ? Il y en a qui se conservent depuis plus de deux mille ans. On a trouvé dans la poitrine d'un de ces cadavres une branche de romarin à peine desséchée.

La matière de la tête d'une momie, encore assez molle pour que l'ongle y pût entrer dans un temps chaud, & peu alterée, étant mise dans une cornue sur un feu modéré, a donné d'abord un peu d'eau insipide, qui, dans la progression de la distillation, est devenue acide. Il a passé en même temps une huile limpide, peu colorée, ayant l'odeur de succin. Cette huile s'est ensuite épaissie & colorée ; elle s'est figée en se refroidissant, sans perdre l'odeur de succin. Sa liqueur acide n'a pu crystalliser, à cause de sa trop petite quantité.

On peut voir dans le mémoire de Rouelle les expériences qu'il a faites sur les matières dont il présumoit qu'étoient composés les *embaumemens*. Une réflexion générale qui résulte de ces expériences, c'est qu'en y employant la poudre de cannelle & d'autres ingrédiens qui attirent l'humidité, on consulte plutôt le nez que l'art. Enfin elles démontrent trois sortes d'*embaumemens*, un avec le bitume de Judée seul, un second avec le mélange de bitume & de la liqueur de cèdre ou *cedria*, & un troisième avec le même mélange & une addition de matières résineuses & aromatiques.

Le D. Grew, auteur du *Musæum-regalis-societatis*, dit que les égyptiens, pour *embaumer* les corps, les faisoient bouillir dans une chaudière avec une certaine espèce de baume liquide, parce que dans les momies qu'on conserve dans la collection de la société royale, le baume a pénétré non-seulement les chairs & les parties molles, mais même les os, au point qu'ils sont tout noirs, comme s'ils avoient été brûlés. *Voyez* EGYPTIENS & MOMIES.

EMBLA. *Voyez* ASKUS.

EMBLEMA. Ce mot est purement grec, ἔμβλημα, formé du verbe ἐμβάλλειν, jetter dedans, insérer. Suétone rapporte que Tibère le fit rayer d'un décret du sénat, parce qu'il étoit tiré d'une autre langue. Les grecs donnoient le nom ἐμβλήματα aux ouvrages de marqueterie, & à tous les ornemens des vases, des meubles, des habits. Les latins se sont servis d'*emblema* dans le même sens. Quand Cicéron reproche à Verrès les larcins des statues, & des autres pièces bien travaillées qu'il avoit volées aux siciliens, il appelle *emblemata* les ornemens qui y étoient attachés, & qu'on en pouvoit séparer. Les latins ont souvent comparé les figures, les ornemens d'un discours à ces *emblemata*. Lucillius, ancien poëte latin, voulant louer (*Cicer. orat. c.* 44. & *alibi*) un orateur, dit que tous ses mots étoient arrangés comme des pièces de marqueterie :

Quam lepidè λέξεις *compostæ, ut tesserulæ omnes,*
Arte pavimenti, atque emblemate *vermiculata.*

Nous ne nous servons point du mot d'*emblême* en ce sens; mais les jurisconsultes se sont toujours servis du mot latin *emblemata*, pour exprimer ces sortes d'ornemens, parce que le grec, ἔμβλημα, signifie tout ce qui est inséré, appliqué, ajouté à une autre chose, pour lui servir d'ornement.

EMBOLIARIA *mulier* Muratori (*Thes.* 660. 4.) rapporte une inscription sur laquelle on lit ces mots : Pollux (*lib. V. cap.* 4.) appelle Εμβόλια, de petits filets, qui servoient à la chasse des petits animaux. Seroit-ce un sens détourné de ce mot, qui auroit fait donner le surnom

d'*emboliaria* aux femmes de théâtre, qui tendoient des pièges aux hommes comme les courtisanes?

EMBOLISME, intercallation.

Embolismus. Les grecs se servoient de l'année lunaire, qui est de 354 jours; mais pour l'approcher de l'année solaire, qui est de 365, sans compter quelques heures de part & d'autre, ils ajoutoient, tous les deux ou tous les trois ans, un treizième mois lunaire, qui s'appelloit *embolimœus*, parce qu'il étoit inséré & intercalé. *Embolisme* vient du grec ἐμβολισμὸς, formé de ἐμβάλλειν, insérer.

EMBOLUM, ΕΜΒΟΛΟΝ, } éperon de la proue des navires anciens, ou plutôt toute la partie basse de la proue, où l'on plaçoit l'éperon, *rostrum*, au-devant de laquelle on attachoit l'animal qui servoit d'enseigne particulière au navire, & aux côtés de laquelle on peignoit deux yeux, pour lui donner une ressemblance avec une tête d'homme, ou d'animal. Winckelmann a publié, dans ses *monumenti inediti*, un vase étrusque du vatican, sur lequel un navire est représenté sous la forme d'un poisson, dont la proue est figurée par la tête de l'animal. Ce savant l'a cependant prise pour la poupe, peut-être à cause de son élévation.

EMBRASSEMENT. Les romains mettoient ordinairement une différence entre ces trois mots, *osculum*, *basium*, & *suavium*. Le premier appartenoit à l'étiquette ou à l'usage, le second à l'amitié, & le troisième à l'amour: *oscula officiorum sunt*, *basia pudicorum affectuum*, *suavia libidinum*, *vel amorum*, dit Donatus, interprète de Térence (*in Eun. III.* 2. 3.). Quoique cette distinction n'ait pas été suivie constamment par les écrivains de Rome, elle est cependant essentielle à rapporter ici, pour l'intelligence de plusieurs passages latins.

Les romains baisoient leur main, & l'étendoient ensuite vers les statues des dieux ou des empereurs, & vers les personnes qu'ils vouloient honorer. Cette action étoit exprimée par ces mots, *à facie jactare manus*, & par ceux ci, *jactare basia*, ou *oscula*. Les joueurs de flûte, les chanteurs, les pantomimes, &c. qui paroissoient sur les théâtres de Rome, saluoient le peuple de cette manière, & en pliant le genou gauche pour s'incliner. Tacite raconte de Néron, que paroissant sur le théâtre, il se soumit à cette humiliation (*annal. XVI.* 4. 3.): *postremo genuflexus*, *& cœtum illum manu veneratus est*. Dans le cirque, les cochers qui entroient dans la carrière, saluoient aussi le peuple en baisant la main dont ils tenoient leur fouet, ou le fouet même: Xiphilin l'assure de Caracalla. (LXXIX.)

Lorsque deux romains, qui se connoissoient, se rencontroient, ils s'*embrassoient* au front & même sur la bouche. Martial se plaint souvent, dans ses épigrammes, de cet usage fatiguant & incommode. Les parens, même ceux de différent sexe, s'embrassoient aussi lorsqu'ils se rencontroient; & Properce reproche à son amie les *embrassemens* qu'elle recevoit de plusieurs hommes ses prétendus parens (II. 5. 7.):

Quinetiam falsos fingis tibi sæpè propinquos,
Oscula nec desunt qui tibi jure ferant.

On blâmoit Tibère de ce qu'il *embrassoit* rarement ceux qui sortoient de ses audiences (*Sueton. c.* 10.); Néron de ce qu'il ne les embrassoit ni en les abordant, ni en les congédiant (*Suet. c.* 37.); Caligula de ce qu'il étoit avare d'*embrassemens* (*Diod. LIX.*). Trajan au contraire fut loué de ce qu'il *embrassoit* les sénateurs, en les abordant & en les congédiant (*Plin. paneg. c.* 24.), tandis que ses prédécesseurs leur donnoient leurs pieds à baiser, ou leur rendoient leur salut de la main seulement: *non tu civium amplexus ad pedes tuos deprimis, nec osculum manu reddis.*

Nous ne parlerons point des autres *embrassemens*; nous ajouterons seulement que les anciens *embrassoient* quelquefois leurs amis ou les enfans en tenant les deux oreilles. Cette manière d'*embrasser* s'appelloit χύτρον, ou *osculum* χύτρα, le baiser de la cruche, parce que l'on prenoit la tête de celui qu'on vouloit *embrasser* par les deux oreilles, comme on soulevoit une cruche à deux anses, appellée χύτρα. Théocrite (*Idyll. v.* 131.) en fait mention. Plaute en parle souvent. (*Asin. III.* 3. 78.)

Prehende auriculis, compara labella cum labellis.

Et dans le *Pænus* (1. 2. 163.):

Sine te exorem, sine te prendam auriculis, sine dem savium.

Les motifs de cette manière d'*embrasser* les enfans en particulier, ont été si bisarement imaginés & exposés par Clément d'Alexandrie, (*stromat. V.*) & par Plutarque, (*de auditu.*) que nous nous abstiendrons de les rapporter. Au reste, on sait que l'oreille étoit chez les anciens le symbole de la mémoire; on sait de plus que les romains touchoient l'oreille de ceux qu'ils appelloient en témoignage: c'est sur ces deux faits que les interprêtes ont fondé une manière particulière d'*embrasser* les enfans, qui n'avoit probablement d'autres motifs qu'un usage vague & insignifiant, comme on en voit tant d'autres chez toutes les nations.

ÉMÉRAUDES,

ÉMERAUDE, *smaragdus*.

« Les anciens, dit Buffon (page 507, tom. III. *in*-4°. de sa Minéralogie, d'où cet article est extrait), au rapport de Théophraste (*lapid. & gemm.* n°. 44), se plaisoient à porter l'*émeraude* en bague, afin de s'égayer la vue par son éclat & sa couleur suave; ils la tailloient, soit en cabochon, pour faire flotter la lumière, soit en table pour la réfléchir, comme un miroir, soit en creux régulier, dans lequel, sur un fond ami de l'œil, venoit se peindre les objets en raccourci. C'est ainsi que l'on peut entendre ce que dit Pline (*Nero princeps gladiatorum pugnas spectabat smaragdo. lib. XXXVII. n°. 16.*) d'un empereur qui voyoit dans une *émeraude* les combats des gladiateurs: réservant l'*émeraude* à ces usages, ajoute le naturaliste romain, & respectant ses beautés naturelles, on sembloit être convenu de ne point l'entamer par le burin, cependant il reconnoit lui même ailleurs que les grecs avoient quelquefois gravé sur cette pierre, dont la dureté n'est qu'à-peu-près égale à celle du cristal de roche & des belles agathes (*liv. XXXVII*, *n°*. 5). Il parle de deux *émeraudes*, sur chacune desquelles étoit gravée Amymone, l'une des Danaïdes; & dans le même livre de son histoire naturelle, n°. 4, il rapporte la gravure des *émeraudes* à une époque qui répond en Grèce au règne du dernier des Tarquins. Selon Clément-Alexandrin, le fameux cachet de Polycrate étoit une *émeraude* gravée par Théodore de Samos (*B. Clem. Alex. pædag. lib. III.*). Lorsque Lucullus, ce romain si célèbre par ses richesses & par son luxe, aborda à Alexandrie, Ptolémée, occupé du soin de lui plaire, ne trouve rien de plus précieux à lui offrir qu'une *émeraude*, sur laquelle étoit gravé le portrait du monarque égyptien (*Plut. in Lucul.*) ».

« Je ne conçois pas, continue le comte de Buffon, comment on a pu de nos jours révoquer en doute l'existence de cette pierre dans l'ancien continent, & nier que l'antiquité en eût jamais eu connoissance; c'est cependant l'assertion d'un auteur récent (M. Dutens), qui prétend que les anciens n'avoient pas connu l'*émeraude*, sous prétexte que dans le nombre des pierres auxquelles ils ont donné le nom de *smaragdus*, plusieurs ne sont pas des *émeraudes*; mais il n'a pas pensé que ce mot *smaragdus* étoit une dénomination générique pour toutes les pierres vertes, puisque Pline comprend sous ce nom des pierres opaques, qui semblent n'être que des prases ou même des jaspes verts; mais cela n'empêche pas que la véritable *émeraude* ne soit du nombre de ces *smaragdes* des anciens: il est même assez étonnant que cet auteur, d'ailleurs très-estimable & fort instruit, n'ait pas reconnu la véritable *émeraude* aux traits vifs & brillans, & aux caractères très-distinctifs sous lesquels Pline a su la dépeindre. Et pourquoi chercher à atténuer la force des témoignages, en ne les rapportant pas exactement? Par exemple, l'auteur cite Théophraste comme ayant parlé d'une *émeraude* de quatre coudées de longueur, & d'un obélisque d'*émeraude* de quarante coudées; mais il n'ajoute pas que le naturaliste grec témoigne sur ces faits un doute très-marqué, ce qui prouve qu'il connoissoit assez la véritable *émeraude* pour être bien persuadé qu'on n'en avoit jamais vu de cette grandeur. En effet, Théophraste dit en propres termes: *que l'émeraude est rare & ne se trouve jamais en grand volume*. Ἐςὶ δὲ σπανία, καὶ τὸ μέγεθος ȣ μεγάλη (*de lapid.*) » à moins, ajoute-t-il, qu'on ne croie aux mémoires égyptiens, qui parlent d'*émeraude* de quatre & de quarante coudées ». *Mais ce sont choses*, continue t-il, *qu'il faut laisser sur leur bonne foi;* & à l'égard de la colonne tronquée ou du cippe d'*émeraude* du temple d'Hercule à Tyr, dont Hérodote fait aussi mention, il dit que c'est sans doute une fausse *émeraude*. Nous conviendrons avec M. Dutens, que des dix ou douze sortes de smaragdes, dont Pline fait l'énumération, la plupart ne sont en effet que de fausses *émeraudes*; mais il a dû voir comme nous, que Pline en distingue trois comme supérieures à toutes les autres. La première est l'*émeraude* nommée par les anciens, *pierre de scythie*, & qu'ils ont dit être la plus belle de toutes. La seconde, qui nous paroît être aussi une *émeraude* véritable, est la *bactriane*, à laquelle Pline attribue la même dureté & le même éclat qu'à l'*émeraude* scythique, mais qui, ajoute-t-il, est toujours fort petite. La troisième, qu'il nomme *émeraude* de *Coptos*, & qu'il dit être en morceaux assez gros, mais qui est moins parfaite, moins transparente, & n'ayant pas le vif éclat des deux premières. Les neufs autres sortes étoient celles de *Chypre*, d'*Ethiopie*, d'*Herminie*, de *Perse*, de *Médie*, de l'*Attique*, de *Lacédemone*, de *Carthage*, & celle d'Arabie, nommée *Cholus*..... La plupart de celles-ci, disent les anciens eux-mêmes, ne méritoient pas le nom d'*émeraudes*, & n'étoient, suivant l'expression de Théophraste, que de fausses *émeraudes*, *pseudosmaragdi*. On les trouvoit communément dans *les environs des mines de cuivre*, circonstance qui peut nous les faire regarder comme des *fluors verts*, (ou peut-être même des malachites). Il est donc évident que dans ce grand nombre de pierres auxquelles les anciens donnoient le nom générique de *smaragdes*, ils avoient néanmoins très-bien su distinguer & connoître l'*émeraude* véritable qu'ils caractérisent, à ne pas s'y méprendre, par sa couleur, sa transparence & son éclat (*Voy.* Théophraste, n°. 44; & Pline, liv. XXXVII., n°. 16). L'on doit en effet la séparer & la placer à une grande distance de toutes les autres pierres vertes, telles que les prases, les fluors verts, les malachites, & les autres pierres vertes opaques de la classe du jaspe, auxquelles les anciens appliquoient improprement & génériquement

ment le nom de *smaragdes*. Ce n'étoit donc pas d'*émeraude*, mais de quelques uns de ces faux & grands *smaragdes*, qu'étoient faites les colonnes & les statues prétendues d'*émeraude* dont parle l'antiquité (telle étoit encore la statue de Minerve, faite d'*émeraude*, ouvrage fameux de Dipœnus & Scyllis. *Jun. de Pict. vert.*), de même que les très grands vases ou morceaux d'*émeraudes* que l'on montre encore aujourd'hui dans quelques endroits, tels que la grande jatte du trésor de Gênes, appellée le *saint-graal*. La Condamine, qui s'est trouvé à Gênes avec les princes Corsini, petits neveux du pape Clément XII, a eu, par leur moyen, occasion d'examiner attentivement ce vase à la lueur d'un flambeau. La couleur lui parut d'un vert très-foncé; il n'y apperçut pas la moindre trace de ces glaces, pailles, nuages & autres défauts de transparence si communs dans les *émeraudes* & dans toutes les pierres précieuses un peu grosses, même dans le cristal de roche; mais il y distingua très-bien plusieurs petits vides semblables à des bulles d'air, de forme ronde ou oblongue, telles qu'il s'en trouve communément dans les cristaux ou verres fondus, soit blancs, soit colorés. Le doute de la Condamine sur ce vase soit disant d'*émeraude*, n'est pas nouveau. Il est, dit-il, clairement indiqué par les expressions qu'employoit *Guillaume*, archevêque de *Tyr*, il y a quatre siècles, en disant, *qu'à la prise de Césarée, ce vase échut pour une grande somme d'argent aux génois, qui le crurent d'émeraude, & qui le montrent encore comme tel & comme miraculeux aux voyageurs*. Au reste, continue l'auteur, il ne tient qu'à ceux à qui ces soupçons peuvent déplaire, de les détruire s'ils ne sont pas fondés (*mém. de l'acad. des sciences, année* 1757, *p.* 340 *& suiv.*) tels que la pierre verte, pesant vingt-neuf livres, donnée par Charlemagne au couvent de Reichenau près Constance, que M. Coxe (lettres sur la Suisse, page 21.) soupçonne être un spath fluor vert, transparent, ne sont que des primes ou des prases, ou même des verres factices. On voit dans le cabinet de sainte Geneviève deux gros fragmens de verre teint en couleur d'*émeraude*, trouvés dans un ancien tombeau égyptien. Or comme ces *émeraudes* supposées ne prouvent rien aujourd'hui contre l'existence de la véritable *émeraude*, ces mêmes erreurs dans l'antiquité ne prouvent pas davantage ».

« D'après tous ces faits, comment peut-on douter de l'existence de l'*émeraude* en Italie, en Grèce & dans les autres parties de l'ancien continent, avant la découverte du nouveau? Comment d'ailleurs se prêter à la supposition forcée que la nature ait réservé exclusivement à l'Amérique cette production qui peut se trouver dans tous les lieux où elle a formé des cristaux? Et ne devons-nous pas être circonspects, lorsqu'il s'agit d'admettre des faits extraordinaires & isolés, comme le seroit celui-ci? Mais indépendamment de la multitude des témoignages anciens, qui prouvent que les *émeraudes* étoient connues & communes dans l'ancien Continent avant la découverte du nouveau, on sait, par des observations récentes, qu'il se trouve aujourd'hui des *émeraudes* en Allemagne, en Angleterre, en Italie; & il seroit bien étrange, quoi qu'en disent quelques voyageurs, qu'il n'y en eût point en Asie. Tavernier & Chardin ont écrit que les terres de l'Orient ne produisoient point d'*émeraudes*, & néanmoins Chardin, relateur véridique, convient qu'avant la découverte du nouveau monde les persans tiroient des *émeraudes* de l'Egypte, & que leurs anciens poëtes en ont fait mention; que de son temps on connoissoit en Perse trois sortes de ces pierres; savoir, l'*émeraude* d'Egypte, qui est la plus belle, ensuite les *émeraudes vieilles* & les *émeraudes nouvelles*: il dit même avoir vu plusieurs de ces pierres, mais il n'en indique pas la différence, & il se contente d'ajouter, que quoiqu'elles soient d'une très-belle couleur, & d'un poli vif, il croit en avoir vu d'aussi belles, qui venoient des Indes occidentales; ceci prouveroit ce que l'on doit présumer avec raison, c'est que l'*émeraude* se trouve dans l'ancien Continent aussi bien que dans le nouveau, & qu'elle est de même nature en tous lieux; mais comme l'on n'en connoit plus les mines en Egypte ni dans l'Inde, & que néanmoins il y avoit beaucoup d'*émeraudes* en Orient avant la découverte du Nouveau-Monde, ces voyageurs ont imaginé que ces anciennes *émeraudes* avoient été apportées du Pérou aux Philippines, & de là aux Indes orientales & en Egypte. Selon Tavernier, les anciens péruviens en faisoient commerce avec les habitans des îles orientales de l'Asie; & Chardin, en adoptant cette opinion, dit que les *émeraudes* qui, de son temps se trouvoient aux Indes orientales, en Perse & en Egypte, venoient probablement de ce commerce des péruviens, qui avoient traversé la mer du Sud long-temps avant que les espagnols eussent fait la conquête de leur pays; mais étoit-il nécessaire de recourir à une supposition aussi peu fondée pour expliquer pourquoi l'on a cru ne voir aux Indes orientales, en Égypte & en Perse, que des *émeraudes* des Indes occidentales. La raison en est bien simple, c'est que les *émeraudes* sont les mêmes par-tout, & que comme les anciens péruviens en avoient ramassé une très-grande quantité, les espagnols en ont tant apporté aux Indes orientales, qu'elles ont fait disparoître le nom & l'origine de celles qui s'y trouvoient auparavant, & que par leur entière & parfaite ressemblance, ces *émeraudes* de l'Asie ont été & sont encore aujourd'hui confondues avec les *émeraudes* de l'Amérique ».

« Cette opinion que nous réfutons paroît n'être que le produit d'une erreur de nomenclature;

les naturalistes récens ont donné, avec les joailliers, la denomination de *pierres orientales* à celles qui ont une belle transparence, & qui en même temps sont assez dures pour recevoir un poli vif; & ils appellent *pierres occidentales* celles qu'ils croient être du même genre, & qui ont moins d'éclat & de dureté. Et comme l'*émeraude* n'est pas plus dure en Orient qu'en Occident, ils en ont conclu qu'il n'y avoit point d'*émeraudes* orientales, tandis qu'ils auroient dû penser que cette pierre étant par-tout la même, comme le crystal, l'améthyste, &c. elle ne pouvoit pas être reconnue ni dénommée par la différence de son éclat & de sa dureté ».

Ce sont, dit M. Paw, les arabes qui ont probablement imaginé la *table smaragdine*, ou cette prodigieuse lame d'*émeraude*, sur laquelle Hermès (personnage qui n'a jamais existé) grava à la pointe du diamant le secret du grand-œuvre. Il y a aujourd'hui des Bedouins assez enfans ou assez imbécilles, pour croire que cette table est cachée dans le *harem*, ou la plus grande des pyramides de *Giseh*; mais il a si peu été question d'y ensévelir quelque secret, qu'on n'y a pas trouvé une seule inscription, ni dans la salle d'en haut, ni dans celle d'en bas; & s'il y a eu des caractères hiéroglyphiques gravés sur les faces extérieures de ce monument, il faut que le tems les ait effacés, car il n'en reste plus de trace. Je sais bien ce qui a donné lieu à cette tradition des arabes: ils ont manifestement confondu la *table smaragdine* avec ce colosse d'*émeraude*, qu'Apion, cité par Pline, disoit encore être de son temps, renfermé dans le labyrinthe, quoique ce ne puisse avoir été qu'un ouvrage de verre coloré, comme les égyptiens en faisoient déjà du temps de Sésostris; car il faut rejetter l'opinion de ceux qui disent qu'ils y employoient le prême d'*émeraude*, mot barbare, corrompu de celui de prase. Cette substance n'enveloppe pas la vraie *émeraude*, au moins dans les mines de l'Egypte, où l'on en connoît deux: l'une à l'Occident du Nil, au pied de la côte Lybique, entre *Ipson* & *Thata*; & l'autre vers le bord du Golfe Arabique, un peu au-delà du vingt-cinquième degré. Cette dernière ne paroit pas dans l'antiquité avoir appartenu aux rois d'Egypte, comme on seroit tenté de le penser, mais aux rois de l'Ethiopie, qui soutinrent à cette occasion une guerre, où l'on voit qu'ils réclamèrent, comme une partie de leur domaine, & la ville de Phylé, & la mine d'*émeraude* (1). L'arabe Abderrahman, qui l'avoit visité, dit qu'on y trouve ces pierres enveloppées dans une matière blanchâtre; qu'il y en a de trois espèces, dont aucune n'est ni prême, ni prase, & qu'on les rend toutes plus transparentes en les plongeant dans l'huile chaude.

(1) *Héliodor. Æthiopic. lib. IX.*
On voit par la narration de cet auteur que les persans, en conquérant l'Égypte, s'étoient aussi emparés de la mine d'*emeraude*, & qu'ils furent obligés de restituer aux éthiopiens, d'où je conclus que cette mine leur avoit appartenu long temps avant l'époque de la conquête.

Le comte de Caylus parlant d'une mosaïque qui avoit appartenu à Ficoroni, & qui avoit été trouvée à Rome, dit (*Rec. d'Ant. III. pl. 59, n°. 1.*) qu'on voyoit des *émeraudes* communes, mêlées aux morceaux de marbre de différentes couleurs, dont ses cubes étoient formés.

EMERITA, dans le Portugal.

Col. Emerita Augusta. *Colonia Emerita Augusta.*

Cette colonie romaine a fait frapper des médailles latines en l'honneur d'Auguste, de Livie, de Tibère.

EMERITUM. } *EMERITUS.* } On appelloit *emeritum* chez les romains, la récompense accordée à un soldat qui avoit bien servi pendant un certain nombre d'années.

Les savans ne peuvent pas assurer avec certitude si elle consistoit ou en argent, ou en terre, ou dans l'une & l'autre à la fois, & s'il n'y avoit aucune différence entre l'*emeritum* & le *præmium*. L'histoire nous apprend qu'Auguste accorda (*Dion. LV.*) aux pretoriens 5000 drachmes, & aux autres soldats 300; qu'il avoit réglé le terme de l'*émérite*, & les récompenses des différentes sortes d'*émérites*; que parmi ces *émérites* les uns devoient avoir servi seize ans, d'autres vingt. Caligula réduisit à la moitié la récompense de l'*éméritat* prétorien. L'*émérite* ou vétéran, de quelque rang qu'il fût, étoit très-estimé, & il ne lui étoit point permis de s'abaisser au vil emploi de délateur. (*Martian. l. defferri ff. de jure fisci.*)

ÉMILIEN.

C. ou M. Julius Æmilius Æmilianus Augustus.

Ses médailles sont:

RRRR. en or; on en connoît plusieurs revers.

R. en argent.

Le revers qui a pour légende Concordia Aug., est fort rare; mais il n'appartient point à Émilien.

RRR. en G. B. de coin romain.

RRR. en M. B.

RRR. en P. B.

RRRR. en G. B. de colonies.

RRR. en M. B.

RRRR. en G. B. grec.

Peut-être n'en existe-t-il point en M. & P. B.

ÉMILIEN (Alexandre) tyran en Égypte, sous Gallien.

TIBERIUS CESTIUS ALEXANDER ÆMILIANUS AUGUSTUS.

Ses médailles sont :

O. en or & argent ; celles d'argent & de bronze, avec des légendes latines, rapportées dans le catalogue de Mézabarba, sont suspectes.

RRRR, en M. B. grec, ou approchant de cette forme. *Émilien* est représenté en buste, ayant la tête ornée d'un diadême, & tournée de la droite à la gauche. Il tient un bouclier, sur lequel paroît un animal qui s'élance ; il y a au revers un aigle qui a les aîles déployées. Il étoit de cette manière dans le cabinet de Beauvais.

EMISA, dans la Syrie.

On a quelques médailles impériales grecques de cette ville, selon le P. Hardouin.

EMISA, dans la Phœnicie.

ΕΜΙCΩΝ. ΚΟΛΩΝΙΑC. *Emisena colonia.*

Cette colonie romaine a fait frapper des médailles en l'honneur d'Antonin, de Caracalla, d'Élagabale, d'Alex. Sévère, de Domna.

EMISSIONES equorum in circo, courses de chevaux dans le cirque.

ÉMITHÉE. *Voyez* ÉMITHÉE.

EMMAILLOTER. *Voyez* BERCEAU.

'ΕΜΟ'ΝΕΙΟΙ.

Masques ayant la barbe taillée en pointe, ou en forme de coin, comme celle des pantalons du théâtre italien.

EMMÈLES. Les sons *emmèles* étoient chez les grecs ceux de la voix distincte, chantante & appréciable qui peuvent donner une mélodie.

EMMÉLIE, danse inventée, disoit-on, par un des suivans de Bacchus, dans la conquête des Indes. Elle reçut le nom de son inventeur.

« L'*emmélie* étoit une danse tragique, & c'étoit » la seule, parmi les danses pacifiques, à laquelle » Platon accordât son suffrage ». (*Mémoires de l'académie des inscript. tom. I.*)

EMMÉLIE.

Meursius dit positivement, dans son traité de *la danse*, que ce mot étoit non-seulement le nom d'une danse, mais encore celui de l'air ; & il prouve cette assertion par un passage d'Eustathius. Pollux (*Onomast. cap. 7. §. 1. de poëtis*) met l'*emmélie* au nombre des chants ou airs.

EMPEREUR (Agathe de l'). *Voyez* APOTHÉOSE *d'Auguste*.

EMPEREURS romains. *On cherchera dans le diction. d'économie politique, ce qui constituoit leur dignité?*

Les *empereurs* romains paroissent toujours sur les monumens publics sans aucun attribut de monarque, mais comme les premiers de leurs concitoyens, & comme jouissant de privilèges également distribués, *ισονομοι*. Les figures qui les accompagnent, paroissent être égales à leur maître ; & celui-ci n'est distingué des autres que par l'action principale que l'artiste lui a donnée. Jamais une figure qui présente quelque chose à un *empereur* (*Winckel. hist. de l'art. IV. c. 3.*) ne plie le genou, si l'on excepte les captifs ; & aucun personnage ne leur parle la tête inclinée. Quoique la flatterie allât très-loin à Rome, sous les *empereurs* tyrans, puisque nous savons que le sénat se prosterna aux pieds de Tibère (*Sueton. Tiber. c. 24.*), nous dirons cependant à la gloire des artistes, qu'ils ont conservé long-temps sur leurs ouvrages la dignité de l'homme dans la capitale du monde, comme ils avoient fait à Athènes, dans le temps de sa splendeur. Observez que l'on a excepté les captifs, en parlant des monumens parvenus jusqu'à nous : nous savons de plus, que des rois ont donné volontairement cette marque de soumission aux généraux romains. Plutarque nous apprend (*Pompei.*) que Tygrane, roi d'Arménie, venoit de son plein gré voir Pompée. Étant arrivé à la porte du camp des romains, descendit de cheval, détacha son épée de dessus son épaule, & la remit aux deux licteurs qui étoient allés à sa rencontre : lorsqu'il parut devant Pompée, il déposa la tiare à ses pieds, & s'y prosterna lui-même.

Plusieurs ouvrages modernes nous font voir combien peu on a été attentif à l'observation du costume sur cet objet. Entre plusieurs exemples,

il suffira d'en rapporter un seul : c'est un bas-relief qui a été exécuté dans ce siècle, à Rome, pour la fontaine de Trévi, & qui représente l'architecte offrant le plan de cet aqueduc à Marcus Agrippa. Le sculpteur moderne, non content d'avoir donné une longue barbe à cet illustre romain, contre la vérité des médailles & des marbres, a placé l'architecte ancien avec un genou en terre.

Les *empereurs*, sous ce nom imposant, qui, dans son origine, ne signifioit qu'un général, s'étant rendus maîtres de la république, réunirent dans leurs personnes toutes les charges les plus considérables de l'état, & toutes les prééminences affectées aux différentes dignités : ils portèrent la chlamyde couleur de pourpre, qui, suivant Eutrope, (*lib.* 9.) désignoit l'empire ; d'autres veulent cependant qu'elle ait été donnée aussi aux généraux. L'*empereur* seul avoit les faisceaux, qu'on portoit devant lui entourés de lauriers (*Hérodien*, *liv.* 7.) ; & lui seul avoit (*Tillemont*, *hist. des emp. tom. III. part. I. fol* 180.) dans sa chambre une petite statue de la victoire, en or. Muratori (*annali d'Italia*, *tom. I. fol* 394.) dit que c'étoit une statue de la fortune. Hérodien nous apprend encore, qu'on portoit du feu devant les *empereurs* & les impératrices (*Hérod. liv.* 1. *liv.* 2. *liv.* 7.) ; distinction que l'on ne trouve point sur les monumens.

Comme les autres citoyens, les *empereurs* n'employèrent pour leurs habits que la laine, le coton, le lin, & plus tard cette espèce de soie dont Pline fait mention. La véritable soie étoit si rare & si chère du temps même des *empereurs*, que Marc-Aurèle ne voulut pas garder, & fit vendre publiquement un habillement fabriqué de cette matière. Aurélien ne voulut point que sa femme achetât, au poids de l'or, un habit de soie. Élagabale fut le premier des *empereurs* qu'on vit paroître en public, revêtu d'un habillement tissu de soie, sans mélange. Ce ne fut que sous le règne de Justinien qu'on commença à cultiver les vers à soie en Italie, ou, pour mieux dire, en Europe.

Dès la fin de la république, les habillemens des citoyens romains & de leurs chefs avoient déjà beaucoup perdu de leur simplicité. Un siècle après, Caligula affecta de ne porter aucun habillement de ses ancêtres, ni civil, ni militaire. On le voyoit souvent vêtu d'une *pænula* de pourpre, ornée de pierres précieuses ; il portoit aussi des habits à manches, des habits de soie, ou la cyclas, habit de femme, & des bracelets. On étoit choqué de voir Néron (*Suetonius*) couvert d'une chlamyde à étoiles d'or, qu'il portoit sur une tunique de pourpre. Qu'auroit-on dit alors du faste de Dioclétien, qui porta des perles jusques sur la chaussure (*Eutropii*, *lib.* 9.) ; qui exigea, comme les rois de Perse, qu'on se prosternât devant lui ? On blâma ouvertement Constantin, d'avoir ajouté des perles à l'habit impérial : aussi ces ornemens étrangers ne manquèrent pas d'altérer les formes. On vit ces habillemens, si nobles & si élégans dans leur première simplicité, prendre un air bisarre & une roideur, qui les rendirent bientôt méconnoissables. Voyez les médailles des *empereurs* de Constantinople. Plusieurs auteurs ont prétendu que Constantin, le premier, a toujours porté le diadême ; il est au moins certain qu'il en changea la forme, en y ajoutant des bandes qui croisent sur la tête.

En un mot, les bons *empereurs*, avant Dioclétien, n'eurent dans leurs habillemens civils ou militaires, d'autre distinction que la couleur de pourpre ; & le nombre & la forme en étoient les mêmes que pour ceux des citoyens aisés. Ils ne portoient dans Rome que la tunique avec la toge ; & ils ne prenoient l'habit militaire, c'est-à-dire, la cuirasse sur la tunique, les bottines ouvertes, le *paludamentum*, le casque, le bouclier, la lance, &c., que hors des murs de Rome. César étoit revêtu de la toge, lorsqu'il fut assassiné dans le sénat. Auguste portoit une épée cachée sous sa toge le jour qu'il régla la réforme des sénateurs. Sévère s'étant présenté aux portes de Rome, en habit militaire, suivi de toutes ses troupes, descendit de cheval, & s'étant revêtu de la toge, il entra dans la ville en habit civil.

Les généraux & les *empereurs* sont communément représentés armés comme les grecs, ayant le *paludamentum* pour manteau.

EMPEREURS. Les noms de roi & d'*empereur* ont été employés, l'un pour l'autre, dans le moyen âge. On a des monumens sur lesquels Dioclétien, Constantin & Charlemagne étant *empereurs*, ne portent que le titre de rois. On a donné souvent le titre d'auguste ou d'*empereur* à Clovis, à Pépin, à plusieurs autres rois de la seconde race, & même de la troisième. Dans une chartre de Betton, évêque de Langres, datée de la 23[e]. année du règne de Charlemagne, c'est-à-dire, de l'an 791, ce monarque est appellé *empereur*. Or, on sait qu'il ne parvint à la dignité impériale que huit ou neuf ans après.

EMPEREURS (médailles des). *Voyez* IMPÉRIALES.

EMPIRES. On connoît dans l'histoire ancienne quatre grandes monarchies, ou quatre grands *empires* ; celui des babyloniens, chaldéens & assyriens ; celui des mèdes ou des perses ; l'*empire*

des grecs, qui commence & finit à Alexandre; puisqu'à sa mort ses conquêtes furent divisées entre ses capitaines, & celui des romains. Les deux premiers n'ont subsisté que dans l'Orient; le troisième en Orient & partie en Occident; & l'*empire* romain dans presque tout l'Occident, connu pour lors, une partie de l'Orient, & dans quelques cantons de l'Afrique.

L'*empire* des assyriens, depuis Ninus, fils de Bélus, qui le fonda l'an du monde 2737, selon le calcul d'Ussérius, a subsisté jusqu'à Sardanapale, leur dernier roi, en 3257, & a par conséquent duré plus de cinq cents vingt ans.

L'*empire* des mèdes, commencé par Arbace l'an du monde 3257, est réuni, sous Cyrus, avec celui des babyloniens & des perses, l'an 3468. C'est à cette époque que commence proprement l'*empire* des perses, qui finit deux cents soixante ans après, à la mort de Darius Codoman, l'an du monde 3674.

L'*empire* des grecs, à ne le prendre que pour la durée du règne d'Alexandre, commença l'an du monde 3674, & finit à la mort de ce conquérant, arrivée en 3681. Si par *empire* des grecs on entend non-seulement la monarchie d'Alexandre, mais encore celle des grands états que ses successeurs formèrent des débris de son *empire*, tels que les royaumes d'Égypte, de Syrie, de Macédoine, de Thrace & de Bithynie, il faut dire que l'*empire* des grecs s'est éteint successivement & par parties; le royaume de Syrie ayant fini l'an du monde 3939; celui de Bithynie onze ans plutôt, en 3928; celui de Macédoine, en 3836; & celui d'Égypte, qui se soutint le plus long-temps de tous, ayant fini sous Cléopâtre, l'an du monde 3974 : ce qui donneroit précisément trois cents ans de durée à l'*empire* des grecs, à commencer depuis Alexandre jusqu'à la destruction du royaume d'Égypte, fondé par ses successeurs.

L'*empire* romain commence à Jules-César, lorsque victorieux de tous ses ennemis, il est reconnu dans Rome dictateur perpétuel l'an 708 de la fondation de cette ville, quarante-huit ans avant Jésus-Christ, & du monde l'an 3956. Le siège de l'*empire* est transporté à Bysance par Constantin, l'an 334 de Jésus-Christ, onze cents quatre-vingt-dix ans après la fondation de Rome. L'Occident & l'Orient se trouvent toujours réunis sous le titre d'*empire romain*, & sous un seul ou deux princes, jusqu'à ce que, sous le règne de Constantin & d'Irène, les romains proclament Charlemagne *empereur*, vers l'an 800 de Jésus-Christ. Depuis cette époque l'Orient & l'Occident ont formé deux *empires* séparés; celui d'Orient, gouverné par les empereurs grecs, a commencé en 802 de Jésus-Christ; & après s'être affoibli par degrés, il a fini dans la personne de Constantin-Paléologue, l'an 1453.

EMPLOCIES, fêtes d'Athènes, pendant lesquelles les femmes paroissoient avec leurs cheveux tressés; ce que signifie *emplocies*, ἐμπλόκια, tresse de cheveux.

EMPORIÆ, en Espagne. ΕΜΠΟΡΙΤΩΝ. ΕΜΠΟΡ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

C. en argent.

C. en bronze.

O. en or.

Leur type ordinaire est Pégase volant.

Emporiæ, en Sicile. ΕΜΠΟΡ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

EMPORIUM, c'étoit à Rome un lieu où s'assembloient des marchands de miel, de fruits & d'autres pareilles denrées. Il y en avoit un dans la troisième région près de la *Métasudante* : il tenoit tous les neuf jours. Il y en avoit un autre hors de la porte *Trigemina*, près du *campus navalis*; les bateaux y abordoient : il étoit situé dans la treizième région, pavé & entouré de palissades. Ce fut Aurélien qui l'enferma dans Rome, lorsqu'il en étendit l'enceinte.

A Athènes, les *emporii curatores*, ou *épimélètes* du marché, étoient chargés de veiller à ce qu'on ne distribuât aucune mauvaise denrée dans les marchés; à ce qu'on y vendît à bon poids & à bonne mesure, & à ce qu'aucun particulier n'enlevât plus de vin & de blé qu'il ne lui en falloit pour sa consommation domestique : ce qui restoit étoit acheté par l'état, porté dans des magasins, & donné aux pauvres à un prix modéré.

EMPOUSE. *Voyez* Empuse.

EMPREINTE. On tire des *empreintes* des médailles, des monnoies, de cachets, des pierres gravées, c'est-à-dire, on en prend artistement la représentation semblable à l'original, par le moyen d'un corps mou. Comme d'un côté on n'y sauroit réussir sans en savoir la manœuvre, & que de l'autre il est aussi utile que satisfaisant

pour un vrai curieux d'avoir en sa possession le plus grand nombre qu'il est possible d'*empreintes* tirées sur les plus belles pierres gravées & les autres ouvrages de l'art, on sera bien aise de savoir la manière de les faire. Nous allons l'apprendre aux lecteurs d'après Mariette.

Cette pratique n'a rien de difficile dans les gravures en creux; toute personne, pour peu qu'elle ait d'adresse, en est capable; les matières qu'on emploie le plus ordinairement pour cette opération sont la cire d'Espagne, le soufre & le plâtre.

La première a cet avantage, que les *empreintes* se font sur le champ sans beaucoup de préparation, & que la matière encore liquide s'insinuant exactement dans toutes les cavités de la gravure, le relief qui sort est presque toujours très-complet & très-net; il s'agit seulement d'avoir de la meilleure cire de graveur.

Au lieu de cartes à jouer, il faut se servir d'une simple feuille de papier bien uni, pour y appliquer la cire; mais pour le faire avec soin & avec propreté, on aura une assiette d'argent, qu'on mettra sur un réchaud rempli de feu; & lorsqu'elle sera suffisamment échauffée, l'on y posera dans le fond un morceau de papier bien sec, sur lequel on répandra la cire qu'on aura fait fondre en l'exposant au feu, & non en la présentant à la flamme d'une bougie; on évite par ce moyen que la fumée ne s'attache, comme il est ordinaire, au bâton de cire & n'en altère la couleur. On tiendra pendant quelque temps la cire en fusion, on la remuera; & quand on verra qu'elle est bien unie & bien liée, on y imprimera le cachet, & il est comme indubitable qu'il en sortira une bonne *empreinte*.

Mais comme toutes les précautions n'empêchent point la cire d'être une matière cassante, qui se fend aisément, Mariette étoit d'avis qu'on renonçât aux *empreintes* de cette espèce, à moins qu'une nécessité n'y obligeât; c'est-à dire, qu'il n'y eût aucune espérance de retrouver l'occasion de tirer autrement l'empreinte d'une belle pierre gravée qui se présente, & qu'il fallût absolument le faire sur le champ.

On trouve encore un autre défaut aux *empreintes* en cire d'Espagne; elles ont un luisant qui ne permet pas de jouir de la gravure, & ôte le repos qui doit y régner; c'est pourquoi les connoisseurs préfèrent les *empreintes* qui se font avec le plâtre: la difficulté est de trouver du plâtre assez fin, & peut-être vaudroit-il mieux prendre des morceaux de *talc* (gypse fin, ainsi nommé par les ouvriers), les faire calciner soi-même dans un feu ardent, & quand ils seroient refroidis, les broyer dans un mortier en poudre le plus fin qu'il seroit possible. Ensuite on passera plusieurs fois cette poussière au tamis, & on l'emploiera comme on fait le plâtre, en la coulant un peu claire sur la surface de la pierre gravée, qu'on a eu la précaution d'entourer d'une carte ou d'une petite lame de plomb, pour contenir le plâtre & empêcher qu'il ne se répande au dehors.

Mais les *empreintes* qui se font au soufre méritent encore la préférence, parce qu'il est plus aisé d'y réussir, & que la diversité des couleurs qu'on leur peut donner, en rend l'aspect plus agréable. Voici comme il faut y procéder.

On fera fondre dans une cuillère de fer, sur un feu modéré, autant de soufre qu'on aura dessein d'en employer, & lorsque ce soufre sera liquéfié, on le jettera dans la couleur dont on le voudra colorier. Sur une once de soufre, on ne peut mettre moins d'une demi-once de couleur, autrement les soufres seroient trop pâles. Le cinnabre ou le vermillon, la terre verte, l'ochre jaune, le massicot, ainsi que le noir de fumée, sont de toutes les couleurs celles qui s'incorporent le mieux avec le soufre; mais si la jonction de ce dernier minéral se faisoit moins difficilement avec la mine de plomb pulvérisée très fin, ce seroit une des teintes les plus flateuses à la vue. Celle que donne le vermilion est aussi fort bonne; & quand on veut qu'il ait plus de brillant, on frotte à sec avec un pinceau & un peu de carmin la surface de l'*empreinte*.

La couleur jettée dans le soufre, on aura attention de tenir la cuillère dans une agitation continuelle, tant afin que le soufre ne s'attache point à la cuillère & ne se brûle point, que pour faciliter l'incorporation de la couleur. Pendant ce temps-là, il se forme sur la surface du soufre une espèce de crasse ou d'écume, qu'il en faut séparer & enlever avec une spatule ou le tranchant d'un couteau. Au bout d'un demi-quart-d'heure, la cuillère étant toujours restée sur le feu, pour empêcher le soufre de figer, on verse le soufre par inclinaison, ou sur une feuille de papier huilée, ou sur une feuille de fer-blanc bien placée, & on l'y laisse refroidir: le soufre en sort ayant la forme d'un gâteau. Cette première préparation est pour le colorier & le purifier de ses ordures les plus grossières.

Veut-on faire des *empreintes*, on coupe un morceau de ce gâteau de soufre, on le fait fondre une seconde fois dans la cuillère de fer, toujours sur un feu modéré; on la remue pour l'empêcher de brûler; on en enlève encore la crasse, en cas qu'il en paroisse, & l'on en verse doucement sur la pierre gravée, qu'on a préparée pour recevoir ce soufre liquéfié. On l'a enveloppée,

ou plutôt on l'a environnée d'un morceau de carte fine ou d'un papier fort, qui étant assujetti avec un fil de laiton, & replié sous la pierre, de façon que le soufre ne puisse échapper par aucune ouverture, prend la figure d'un petit godet : ou bien l'on y met autour une petite lame de plomb mince, qui embrasse exactement la pierre. Ces différens moyens réussissent également ; on choisira celui qui conviendra le mieux.

A peine le soufre aura-t-il été versé dans cette espèce de petit moule, qu'il commencera à se figer; mais sans lui en donner le temps, & lorsqu'on jugera qu'il se sera déjà formé sur la surface de la pierre une légère couche de soufre figé, qui, comme une peau, s'y sera étendu & la couvrira toute entière, on survidera promptement dans la cuillère le soufre encore liquide, pour le verser tout de suite & en remplir le même moule, jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour donner du corps à l'*empreinte*. C'est ainsi qu'on évite les soufflures.

Quelque temps après le soufre étant figé, on l'ôtera de dessus la pierre gravée, qui s'en détachera aisément & sans le moindre effort; & il ne faut point douter, si l'on a usé de toutes les précautions qu'on vient d'indiquer, que l'*empreinte* ne soit exacte & parfaite : mais pour peu qu'elle manque en quelqu'endroit, on ne doit pas balancer d'en recommencer une seconde ; le même soufre servira, & l'opération n'est ni assez coûteuse, ni assez fatiguante pour craindre de la répéter.

Telles sont les différentes pratiques qu'il faut observer toutes les fois qu'on fera des *empreintes* avec les pierres gravées en creux ; & rien comme l'on voit n'est plus simple. Il n'en est pas de même des gravures en relief, dont on voudra pareillement avoir des *empreintes* ; celles-ci exigent une double opération, car la première *empreinte* qu'on en feroit ne donneroit qu'un creux, & il s'agit d'avoir un relief semblable à l'original.

Il faut donc commencer par mouler le relief, & en tirer un creux qui servira à faire l'*empreinte* de relief ; & c'est ce qui est presque toujours accompagné de grandes difficultés, & qui devient même impraticable dans certains cas. Si le relief est plat ou de très-basse taille, le moule se fera aisément avec du plâtre fin ; mais pour peu que les objets aient de la saillie, & qu'il y ait des parties éminentes, travaillées & fouillées endessous, ce qui ne peut guère manquer de se rencontrer dans un relief, le plâtre dont on se sert pour faire le moule se loge dans les cavités ; & quant on veut le séparer de la pierre gravée, non-seulement il en reste dans ces petits creux où il s'étoit insinué, mais ces arrachemens en entraînent souvent d'autres plus considérables encore : le moule demeure imparfait & ne peut point servir.

Après avoir fait plusieurs tentatives, l'on n'a rien trouvé de mieux pour faire ces moules que la mie de pain & la colle forte. Voici la manière de procéder.

Il faut avoir de la mie de pain très-tendre, d'un pain qui soit peu cuit, ce qu'on appelle *du pain cuit gras*. On la prend entre ses doigts, on la manie & remanie à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'elle commence à devenir pâteuse : on y mêle alors tant soit peu de vermillon ou de carmin : on la repétrit encore ; & quand on est parvenu à la rendre bien molle & bien souple, on y imprime le relief, qu'on retire sur le champ, & le moule se trouve fait & assez bien formé ; car cette pâte a une espèce de ressort naturel, qui fait qu'elle se prête sans se déchirer ; & comme elle embrasse assez exactement un relief dans toutes ses parties, elle s'en sépare aussi sans former aucune résistance.

Si en se détachant de la gravure quelques portions de la pâte qui étoient entrées dans des cavités ont été obligées de céder à des parties saillantes qu'elles ont rencontrées dans leur chemin & de s'écarter, elles ont bientôt repris leur place. En peu de temps cette pâte se durcit, & elle acquiert assez de consistance pour devenir un moule capable de recevoir le plâtre ou le soufre liquide qu'on y veut couler ; mais elle a un défaut essentiel, quelque bien pétrie qu'elle soit, elle ne s'insinue jamais assez parfaitement dans tous les petits traits de la gravure, elle demeure toujours grasse & pâteuse ; de sorte que les reliefs qui sortent de ces sortes de moules, n'ont aucune finesse, & sont privés de tous ces détails qui donnent l'ame & l'esprit à un ouvrage.

C'est ce qui a fait imaginer à un curieux, homme adroit, d'employer plutôt la colle forte. Il est un instant ou sortant d'être mise en fusion, elle a la même souplesse, le même ressort que la mie de pain réduite en pâte ; & rendue à son premier état, elle a la même dureté que celle-ci étant séchée. Ce curieux ayant fait fondre de la colle forte dont se servent les ménuisiers, la verse encore toute chaude sur le relief qu'il veut mouler, en usant des mêmes précautions qu'on prend pour les *empreintes* de soufre ; & quand la colle entiérement prise, est encore molle, il retire légérement sa gravure, qui reste imprimée dans la masse de la colle. Celle-ci se durcit promptement, & produit un moule aussi net & aussi exact qu'il est possible, dans lequel on peut couler du plâtre ou du soufre, & l'on en tire un relief assez juste.

Mais

Mais si le trop de saillie d'une gravure a rendu l'opération du moule difficile, les *empreintes* qu'on doit faire dans ce même moule, rencontreront encore plus d'obstacles, & il ne faut pas même espéter qu'elles réussissent jamais. Quelques moyens qu'on emploie, il y aura toujours quelque partie du relief qui ne pouvant se dépouiller, restera dans le creux du moule. Il faut renoncer à faire des *empreintes* de ces sortes de gravures trop saillantes & trop évidées.

Les *empreintes* faites, on en abat les balèvres; on les rogne; on les lime; on leur donne une forme régulière. Pour dernière façon, on les environne de petits morceaux de carton doré sur la tranche, où elles se trouvent renfermées comme dans une bordure, & qui, outre cette propreté qu'ils y mettent, leur servent encore de rempart contre le choc, & les rendent plus durables. Si l'on a beaucoup de ces *empreintes*, on leur donne un ordre; & pour les pouvoir considérer commodément, on les colle sur des cartons ou sur des planches, qui, comme autant de layettes, se rangent dans une petite armoire, ainsi qu'il est d'usage pour les médailles.

Il est encore une autre façon de faire des *empreintes* des pierres gravées; mais qui ne pouvant pas être de longue durée, n'est que pour le moment où l'on est bien aise de juger du travail d'une gravure en creux. Ce sont les *empreintes* qui se font avec la cire molle. L'on ne voit guère de curieux qui ne veuille avoir à sa main de quoi faire de ces *empreintes*, & qui ne porte pour cela de la cire sur lui. On en fait remplir de petites boëtes qui se ferment à vis, & auxquelles on donne assez volontiers la figure d'un petit œuf. La composition de cette cire est particulière, & l'on nous saura même gré d'en donner ici la recette de Mariette.

Sur une once de cire vierge qu'on a fait fondre doucement dans un vaisseau de terre vernissé, sans la trop échauffer, & dans laquelle on a mis un gros de sucre candi broyé très-fin, qui en accélère la fusion, on jette (la cire étant tout à fait liquide) une demi-once de noir de fumée qu'on aura fait recuire pour achever de le dégraisser, & une goutte de térébentine: on remue le tout, se servant d'une spatule, jusqu'à ce que toutes les drogues soient parfaitement incorporées; & après l'avoir tenue un peu sur le feu, on retire la cire, on la laisse refroidir, & on en fait un pain.

Pour ce qui est des pâtes ou *empreintes* de verre, qui imitent parfaitement les pierres fines, & qui moulées dessus, en font des copies fidelles; *voyez* PATE.

EMPUSE. C'étoit un spectre horrible que la terrible Hécate faisoit voir aux infortunés. Ce phantôme changeoit à tout moment de forme. L'un de ses pieds étoit d'airain, & l'autre étoit celui d'un âne, d'où lui vinrent les surnoms ὀνοκώλη & ὀνοσκελὶς, c'est-à-dire, qui à la jambe d'un âne. Le portrait qu'en fait Aristophane, dans les *grenouilles* (*act. I. sc.* 4.) est fort plaisant. La manière de conjurer ce spectre, étoit de lui dire des injures.

Suidas, Hesychius, Eustathe (*Odyss.* Λ.), Denys Périégète (*v.* 724.) en parlent aussi. Ce monstre prétendu, dont on ne croyoit ordinairement voir que la partie supérieure, & rarement les pieds, ou le pied unique, fit naitre le proverbe, *changeant comme Empuse*.

EN est souvent mis pour *IN* dans les inscriptions latines les plus anciennes. On lit sur la colonne rostrale au capitole : EN SICELIAD. & ENQUE EODEM MACESTRATOD pour *in Sicilia*, &c. Dans le calendrier de la bibliothèque Farnèse, qui est gravé sur du marbre, on lit à côté de certains jours *EN* pour *IN*, abrégé de *intercisos dies*.

ENCADDIRES, prêtres des carthaginois, consacrés au culte des dieux Abaddires. *Voyez* ABADDIR.

ENCAUSTIQUE (peinture). *Voyez* le diction. de Peinture, & l'article CIRE PUNIQUE dans celui-ci.

ENCAUSTUM, encre pourpre dont se servoient les empereurs grecs pour leurs signatures, & dont l'empereur Léon (*l. 6. C.*) défendit l'usage à toute autre personne. *Voyez* ENCRE.

ENCÉLADE, un des plus redoutables géans qui firent la guerre à Jupiter, fils de Titan & de la terre, voyant les dieux victorieux, il prenoit la fuite lorsque Minerve l'arrêta en lui opposant l'isle de Sicile, & Jupiter le couvrit du mont Etna. C'est-là qu'accablé sous le poids énorme de cette montagne, & à demi-brûlé de la foudre, il s'est ouvert un soupirail: c'est lui dont l'haleine embrâsée exhale les feux du volcan; lorsqu'il essaie de se retourner, il fait trembler la Sicile, & une épaisse fumée obscurcit l'air d'alentour. *Voyez* GEANS.

ENCÉNIES, fête qu'on célébroit à la dédicace de chaque temple, à la reconstruction d'une maison, enfin *quand on commençoit quelque entreprise*, comme le dit Suidas.

ENCENS. Pline (XIII. 1.) assure que l'*encens* n'a été admis par les grecs, dans les sacrifices,

que depuis la guerre de Troye; & que l'on employoit encore, à cette époque, les arbres & arbrisseaux odorans, pour donner un goût agréable à la fumée des victimes que l'on brûloit, ou aux fumigations religieuses. Les grecs, toujours avides de merveilles, disoient que cet usage datoit du moment où un jeune homme très-pieux, appellé *Libanus*, avoit été métamorphosé dans l'arbre d'où distille l'*encens*. Cette fable avoit pour fondement le nom grec de l'*encens*, Λίβανος.

ENCENS (coffret à). *Voyez* ACERRA.

Le grain d'*encens* que l'on jettoit dans le feu sacré, étoit rond : Pline le dit en terme exprès (*hist. nat. lib. XII. c.* 14.) en parlant de l'arbre qui porte l'*encens* : *quod ex eo rotunditate guttæ pependit masculum vocamus* ; & il ajoute que cette espèce d'*encens* étoit consacrée à la religion, *religioni tributum, ne sexus alter usurparetur;* on le tenoit avec deux ou trois doigts. Lactance (V. 19.) dit : *thura tribus digitis comprehensa in focum jactare;* & S Jérôme écrit dans son épître à Héliodore : *non est in eo tantùm servitus idoli, si quis duobus digitulis thura compressa in bustum aræ jaciat.* Telle est précisément l'attitude exprimée dans le monument que présente le n°. 1. de la pl. 66. du IV. vol. des recueils d'antiquit. du C. de Caylus. Le *volume* ou le rouleau que cette figure tient dans sa main, n'est peut-être que l'enveloppe qui renfermoit l'*encens* avant le sacrifice. Juvenal parle de l'*encens*, & de son enveloppe, dans ce vers, où il dit : (*sat. XIII. v.* 115.)

> .... *Aut cur*
> *In carbone tuo charta pia thure soluta*
> *Ponimus ?*....................

Ce que Rutgers (*Var. Crit. l. V. c.* 5.) prend, sans vraisemblance, pour un rouleau, sur lequel étoient écrits les vœux que l'on adressoit au dieu dans le sacrifice.

ENCHANTEMENS. *Voyez* CHARMES, HECATE, & toutes les espèces de DIVINATION.

ENCLYSEUS. Muratori (*Thes.* 1048. 5.) rapporte une inscription sur laquelle *Enclyseus* est appellé le dieu particulier de Gaza en Palestine. C'est la seule fois qu'il en est fait mention dans l'antiquité.

ENCOMBOMA, ΕΓΚΟΜΒΩΜΑ, } petit manteau blanc que portoient les esclaves grecs par dessus leur tunique (*Pollux*) comme habit de dessus ; il étoit commun aux esclaves des deux sexes : de là vient la synonimie des mots ἐγκομβώσασθαι & στολίσασθαι.

ΕΓΚΩΜΙΟΓΡΑΦΟΣ ΕΙΣ ΤΟΝ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ.

ENCOMIOGRAPHUS imperatoris. Muratori (*Thes.* 650. 1.) rapporte une inscription grecque, trouvée à Thèbes en Béotie, sur laquelle on lit ce surnom donné à un thébain, appellé *Zosime*.

ENCRE. L'*encre* des anciens n'étoit pas si fluide que la nôtre ; il n'y entroit pas de vitriol. C'est ce que que l'on peut juger à Portici, par la couleur des lettres qui sont encore plus noires que les manuscrits, quoique ceux-ci soient presque convertis en charbon. Cette couleur en facilite beaucoup la lecture ; car, si on eût employé de l'*encre* faite avec du vitriol, elle auroit changé de couleur, sur-tout ayant été exposée à la chaleur du feu, & elle seroit devenue jaune comme l'*encre* de tous les vieux manuscrits écrits sur du parchemin. De plus, une *encre* de cette qualité auroit corrodé les pellicules délicates du *Papyrus*, comme il est arrivé dans les manuscrits écrits sur des peaux : car, dans le plus ancien Virgile & le Térence, manuscrits de la bibliothèque du vatican, les lettres sont enfoncées dans le parchemin ; quelques-unes même y ont fait des trous, causés par l'acide corrosif du vitriol.

Ce qui prouve que l'*encre* des manuscrits d'Herculanum n'a pas été fluide, c'est la saillie des lettres ; ce qui s'apperçoit lorsqu'on regarde à la lumière une feuille, & qu'on la tient horizontalement, toutes les lettres paroissent en relief sur le papier, par conséquent cette *encre* ressemble plutôt à celle de la Chine qu'à la nôtre, & n'est qu'une espèce de couleur épaisse. A cela se rapporte un passage de Démosthène (1), où cet orateur reproche à Eschine, que la pauvreté l'avoit réduit dans sa jeunesse à balayer les écoles, à essuyer des bancs avec une éponge, & à broyer l'*encre*, (τὸ μέλαν τρίβων) ; ce qui montre que l'*encre* demandoit les mêmes préparations que les couleurs des peintres, & qu'elle n'étoit point fluide. C'est aussi ce que fait voir celle qu'on a trouvée dans un encrier découvert à Herculanum ; elle paroît comme une huile grasse avec laquelle on pourroit encore écrire aujourd'hui.

Un savant de Naples a dit que l'*encre* des anciens pouvoit être le suc noir du poisson, connu sous le nom de *sèche*, qui pour cela, en Italie, s'appelle aujourd'hui *calamaro*. Cette liqueur étoit nommée chez les grecs θολος, qui, suivant le commentaire d'Hésychius, n'étoit autre chose que le μέλαν τῆς σηπίας, *le noir de la sepia*. Personne n'ignore que cette liqueur sert de défense à ce

(1) *Orat.* περὶ στεφ. *fol.* 42. *a. lin.* 4. *edit. Ald.* 1554.

poiſſon contre d'autres grands poiſſons qui le pourſuivent ; il lâche alors ce ſuc de ſa veſſie, ce qui rend l'eau trouble & noire, & le dérobe à la vue de ſes ennemis. C'eſt ainſi que le renard, pourſuivi par les chiens, lâche ſon urine, qui, par la force de ſon odeur, détourne les chiens de la voie, & facilite au renard le moyen de s'échapper. Mais il ne paroît par aucun paſſage, dit Winckelmann, que les anciens aient fait uſage de ce ſuc de la *sèche*. Nous ſavons cependant que les peuples ſeptentrionaux préparent aujourd'hui leur *encre* avec le ſuc de la sèche & l'alun. Dans les ſiècles de l'antiquité, les africains compoſoient leur *encre* avec la sèche & le jus des pavots.

Allatius dit avoir vu de l'*encre* compoſée de poils de chèvre brulés ; cette *encre* étoit un peu rougeâtre, luiſante, & elle s'uniſſoit ſi bien au parchemin qu'on ne pouvoit l'en détacher, & qu'elle ne changeoit jamais de couleur.

L'*encre* des anciens, dit la nouvelle Diplomatique, n'avoit de commun avec la nôtre que la gomme & la couleur. On l'appelloit *atramentum ſcriptorium* ou *librarium*, pour la diſtinguer de l'*atramentum ſutorium* ou *calchantum*. Au lieu que l'*encre* d'aujourd'hui eſt compoſée de vitriol, de noix de galle & de gomme ; le noir de fumée, ou la ſuie de la réſine, de la poix, des torches & des fourneaux, étoit la baſe de celle des anciens. A la ſuie on ſubſtituoit quelquefois le tartre ou la lie de vin, l'ivoire brûlée, les charbons pilés. L'*encre*, dont on ſe ſervoit pour écrire, quelles que fuſſent les drogues dont elle étoit compoſée, ſe faiſoit toujours au ſoleil, & ne paſſoit peut-être jamais au feu. Telle étoit l'*encre* du temps de Dioſcoride & de Pline le naturaliſte. Elle n'étoit pas encore différente au VII. ſiècle, comme le prouvent les origines de S. Iſidore de Séville.

Le noir eſt tellement la couleur de l'*encre*, qu'on ne conçoit pas communément que ces deux idées puiſſent être ſéparées. Cependant, il y a eu & il y a encore des *encres* rouges, bleues, vertes & même jaunes. Les unes & les autres, à la dernière près, furent employées plus fréquemment par les écrivains des manuſcrits que celles d'or & d'argent. Ils en formoient les titres & les premières lettres des livres, des chapitres, des paragraphes. Malgré la diverſité des drogues & le plus ou le moins de vivacité des différens rouges, rien de plus ordinaire aux auteurs du moyen âge que de confondre leurs noms, & ſur-tout ceux de *cinabre* & de *pourpre*. Le vermillon *minium*, avec lequel on écrivoit les titres des livres, étoit d'un rouge incomparablement plus éclatant que celui dont on teignoit les feuilles de certains manuſcrits. C'eſt de toutes les couleurs celle qui s'y reproduit le plus conſtamment. L'uſage en étoit ſi général dès le ſiècle d'Auguſte, qu'on regardoit comme un ſigne d'une grande affliction, que les titres d'un livre n'en fuſſent pas formés.

Nec titulus minio nec cedro charta notetur.

Il ne s'en trouve pourtant plus où elle règne d'un bout à l'autre. Mais dans un aſſez grand nombre, elle ſemble partager avec l'*encre* noire toute l'étendue des volumes. Telles étoient ces anciennes rubriques, qui occupoient quelquefois des pages entières : elles reviennent ſans ceſſe dans les euchologes & les pontificaux. Cette couleur n'étoit pas ſeulement deſtinée à l'écriture des titres & des lettres initiales, elle étoit encore placée à la marge, pour faire obſerver au lecteur, ſoit par des notes diverſement figurées, ſoit par de courtes remarques, les traits du texte, dont l'excellence, la ſingularité ou l'excès devoient attirer ſon attention. A la fin d'un livre, l'écrivain vouloit-il énoncer ſon nom, en quel lieu, en quel temps il l'avoit écrit, pour qui & par quel ordre il l'avoit fait, tout ce détail étoit ſouvent exprimé en caractères d'une couleur différente du corps de l'ouvrage, ordinairement en vermillon.

L'*encre* pourpre eſt beaucoup plus rare dans les diplômes que dans les manuſcrits. Jamais on n'a vu des chartes totalement écrites d'une autre encre que la noire. Cependant Heumann dit, d'après Baldus, que ce Juriſconſulte avoit vu un certain privilège entiérement écrit avec de l'*encre* pourpre, mais peint avec tant d'art, qu'il paroiſſoit tantôt rouge, tantôt noir, tantôt de couleur d'or, ſuivant que ſes différentes poſitions faiſoient réfléchir la lumière. Cette merveille eſt commune à tous les manuſcrits & diplômes de vélin pourpré.

L'*encre rouge* parut élevée au deſſus de toutes les autres par le choix qu'en firent les empereurs d'Orient, pour ſouſcrire les lettres, actes, diplômes, dreſſés en leur nom, ou émanés de leur autorité. Elle étoit d'abord compoſée du ſang de la pourpre, coquillage dont on peut voir une deſcription fort étendue dans Pline le naturaliſte. C'eſt avec la pourpre cuite au feu & avec ſes écailles réduites en poudre qu'on faiſoit cette *encre* ſacrée, *ſacrum encauſtum*, qu'il étoit défendu, ſous peine de la vie, d'avoir, de rechercher ou de tâcher d'obtenir des officiers qui en avoient la garde. Agir autrement, c'étoit ſe rendre ſuſpect d'aſpirer à la tyrannie, s'expoſer à la perte de tous ſes biens & même au dernier ſupplice. D'un autre côté, la loi qui impoſoit des peines ſi rigoureuſes ne permettoit pas de reconnoître pour reſcrits impériaux ceux où la ſignature du

prince, en forme d'allocution, ne feroit pas faite ou enluminée avec l'*encre* pourpre. Les souscriptions des empereurs, depuis ce rescrit de l'an 470, changèrent plusieurs fois de formules, jusqu'à ne pas avoir entr'elles le plus léger rapport de ressemblance : mais la couleur rouge s'y soutint aussi long-temps que dura l'empire des grecs.

On ne sait point au juste quand les empereurs commencèrent à signer de la sorte. Si l'on pouvoit s'en rapporter à Constantin Manassès, on croiroit que Théodore le jeune étoit dans l'usage de souscrire en lettres rouges ; ce qui pourroit supposer une coutume encore plus ancienne. Au moins, la loi de Léon I. ne renferme-t-elle aucune expression, d'où l'on puisse inférer l'introduction de quelque pratique nouvelle dans les signatures impériales. Justinien, au VIIe. siècle, souscrivit en cinabre les actes du concile, surnommé *in trullo*. Les lettres de Léon l'Isaurien, adressées à Grégoire II. au siècle suivant, étoient munies, à l'ordinaire, de sa signature en cinabre. Les conciles généraux des VIII. & IXe. siècles furent souscrits de la même façon par les empereurs. Léon-le-Grammairien rapporte que Léon-le-Philosophe autorisa, par sa signature en cinabre, *διὰ κινναβάρεως*, une personne qu'il avoit fait partir pour la Syrie. On pourroit rassembler plusieurs autres témoignages semblables du même temps. Les loix & les auteurs qui ont parlé des souscriptions impériales, durant les X. XI. XII. XIII. XIV. & XVe. siècles, conviennent qu'elles étoient peintes en rouge, en lettres rouges, en cinabre. Les diplômes existans des empereurs de Constantinople, soit grecs, soit françois, constatent presque uniformément le même usage. Le décret d'union, conclue entre les grecs & les latins au concile de Florence, fut souscrit par l'empereur Jean Paléologue, en lettres rouges, sur plusieurs exemplaires.

Nous ne savons ce que veut dire le P. Alphonse Costadau, lorsqu'il s'exprime ainsi dans son *traité des signes de nos pensées*. « Les mêmes » empereurs s'approprièrent une certaine liqueur » d'or & d'argent, avec laquelle ils écrivoient » sur un fond de couleur de pourpre, afin que » cette liqueur eût plus d'éclat & de beauté ». N'auroit-il point confondu avec cette liqueur la taxe que l'empereur faisoit lever sur l'industrie tous les cinq ans, & qui s'appelloit *chrysargyre*, c'est-à-dire, *or* & *argent*, parce qu'apparemment cette imposition pouvoit être payée en argent comme en or, au lieu que les autres ne pouvoient l'être qu'en ce dernier métal ? S'il avoit prétendu que les empereurs grecs donnoient des diplômes en caractères d'or & d'argent sur un fond de pourpre, c'est un fait dont nous conviendrions sans peine. Mais dans ce cas, il n'auroit pas dû dire que les empereurs écrivoient avec *cette liqueur*, puisqu'ils le faisoient avec la pourpre, le vermillon ou le cinabre, & qu'on ne trouve nulle part de signatures faites avec une liqueur qui soit tout à la fois d'or & d'argent.

Ce droit de signer en cinabre, dont les empereurs avoient été long-temps si jaloux, ils commencèrent au XIIe. siècle à le communiquer à leurs proches parens, & même, selon du Cange, dans ses notes sur Anne Comnène (*pag.* 255.) à leurs grands officiers. Isaac Lange l'accorda à son oncle Théodore Castramonite ; Michel l'ancien permit à son fils Andronic de jouir du même privilège. Celui-ci signoit donc de sa main, comme le rapporte Pachymère (*lib.* 6. *ch.* 29.) *Andronic par la grace de Dieu, roi des romains.* Mais Michel s'étoit réservé de souscrire, avec les mêmes caractères, le mois & l'indiction, usage particulier aux empereurs grecs des XII. & XIIIe. siècles. C'est ce qui mettoit alors une distinction suffisante entr'eux & leurs parens, à qui ils donnoient la permission de signer en lettres rouges.

Montfaucon demande si le cinabre ou la couleur pourpre, employée dans les signatures des empereurs, différoit du vermillon, dont les titres des livres manuscrits, même chez les grecs, étoient communément décorés. Il conclut qu'il faut une grande expérience pour distinguer des matières si ressemblantes. Il ne paroît pas même trop convaincu qu'elles fussent réellement différentes. C'est ce qui lui fait croire, ou qu'on ne tenoit plus si rigoureusement la main à l'observation de la loi, ou qu'elle ne s'étendoit qu'aux signatures des lettres & des chartes. Mais comme avant & depuis la défense de l'empereur Léon-le-Grand, les grecs n'ont jamais cessé d'orner leurs livres de lettres rouges, & que la loi ne permettoit pas même de faire, ou de garder chez soi, l'*encre* pourpre, il nous semble que, dans les premiers temps, la distinction ne devoit pas être difficile. Les empereurs n'ayant pas conservé scrupuleusement l'usage de la pourpre ; mais s'étant contentés de souscrire en lettres rouges, il ne fut plus depuis interdit aux particuliers d'en user, si ce n'est dans les épîtres, les actes ou les diplômes. Aussi Pachymère dit-il, en termes formels, que les empereurs firent succéder dans leurs signatures le cinabre à la pourpre.

Si la liberté de souscrire avec cette *encre* sacrée fut restreinte aux empereurs, ou aux princes de leur sang, dans toute l'étendue de la domination des grecs, les souverains & les seigneurs qui ne leur étoient pas soumis, affectèrent quelquefois de s'arroger la même prérogative. On voit des diplômes de Charles-le-Chauve, avant & après qu'il fut parvenu à la dignité impériale, où son

monogramme & la signature de son chancelier sont en rouge. Les princes & les archevêques de Capoue, souscrivoient aussi leurs chartes avec le vermillon.

A l'égard des chartes des particuliers, il y en eut dont les lettres initiales étoient rouges, vertes ou bleues. D. Mabillon n'en avoit rencontré qu'une de la première espèce. Celles où les autres couleurs paroissent, ne sont pas moins rares. Hickes, dans sa dissertation épistolaire, fait mention d'une charte, intitulée *placitum*, du temps de Guillaume-le-Conquérant, & dont l'inscription est en lettres rouges. Il y parle encore d'un titre, dont deux croix sont en vermillon. L'*encre* rouge & l'*encre* bleue servoient presque indifféremment aux grecs pour les titres & les lettres initiales de leurs livres. Mais la bleue n'y paroît guère qu'entremêlée avec la rouge, & quelquefois même alternativement. La couleur verte est bien plus fréquente dans les manuscrits des latins que dans ceux des grecs. Encore y paroit-elle plus particuliérement reléguée aux derniers temps. Lorsque les empereurs de Constantinople se réservoient à eux seuls la puissance de souscrire en cinabre, avant leur majorité, leurs tuteurs ne signoient les diplômes & autres expéditions qu'en *encre* verte. La jaune a été peu employée dans les manuscrits depuis 600 ans; & par-tout où elle l'a été, elle se trouve souvent presque effacée. « On se sert » aussi à la Chine d'*encre* rouge; mais ce n'est » guère qu'aux titres & aux inscriptions des » livres ».

Observons ici, que la diversité de couleur, dans l'écriture des manuscrits & des chartes anciennes, vient non-seulement de la diversité des *encres*, mais encore de la disposition du vélin, ou de ce que la plume aura été plus ou moins chargée de liqueur, ou de ce que l'écrivain aura plus ou moins appuyé sa main en écrivant, ou enfin de ce que l'*encre* aura été plus ou moins fluide.

Les bretons & les anglo-saxons n'employoient pas seulement l'*encre* d'or dans leurs manuscrits, ils faisoient éclater la même magnificence dans leurs diplômes. Ceci regarde particuliérement les rois anglo-saxons. Albéric, en sa chronique, fait mention d'un privilège en lettres d'or, accordé à l'abbaye de Glaston par S. Edmond, roi d'Angleterre. Peu de temps après, le roi Edgar en donna un où l'or ne fut pas plus épargné. Ces rois se contentoient néanmoins pour l'ordinaire, d'écrire ou de faire marquer à la tête de leurs diplômes, ou de leurs signatures, des croix d'or: en quoi ils étoient souvent imités par les prélats & les grands de leur royaume, qui souscrivoient aussi avec des croix en or diversement figurées.

Quant à la composition de notre *encre*, elle étoit inconnue aux anciens, ou du moins n'en usoient-ils que pour teindre en noir leurs cuirs. Avec quelques-unes de nos *encres*, on n'écrit pas commodément sur l'ivoire, ce qui se faisoit sans peine avec celle des anciens. Ils avoient des tablettes & des livres, non-seulement couverts d'ivoire, mais dont tous les feuillets étoient de cette matière. Scaliger a été repris par Vossius, pour avoir nié qu'on pût écrire sur l'ivoire, comme s'il étoit permis d'argumenter de notre *encre* à celle des anciens. On peut donc saisir des différences bien caractérisées entre ces deux *encres*, quoiqu'après tout on ne laisse pas d'écrire sur l'ivoire avec de l'*encre* commune, pourvu qu'elle soit un peu forte.

Des chartes, dont on feroit remonter l'âge fort haut, si elles se trouvoient écrites d'une *encre* entiérement semblable à celle dont on fait maintenant usage, pourroient par-là devenir suspectes. Mais il n'appartient qu'à des antiquaires très-habiles & très-exercés, de porter des jugemens si délicats. Car, quoique bien des *encres* antiques se ternissent & s'effacent, que quelques-unes deviennent rougeâtres, jaunâtres ou pâles, ces défauts sont rares dans les diplômes antérieurs au Xᵉ. siècle. On en trouve des exemples plus fréquens dans les manuscrits. Cependant Casley, qui, en 1734, a publié le catalogue de ceux du roi d'Angleterre, atteste que les couleurs des *encres* sont aussi vives sur des manuscrits de mille ans, que si elles avoient été appliquées depuis un siècle. Il insiste, à la vérité, particuliérement sur les lettres en or. Mais on peut porter le même jugement sur l'*encre* d'un nombre considérable d'anciens manuscrits latins. Ceux des grecs, en écriture courante, tirent souvent un peu sur le rouge, quand ils appartiennent au IXᵉ. ou Xᵉ. siècle.

Quand les livres étoient décorés de lettres initiales, formées de figures de poissons, d'oiseaux, de quadrupèdes, de fleurs & autres ornemens, l'enlumineur étoit distingué pour l'ordinaire de l'écrivain. De là tant de manuscrits, sur-tout depuis le XIIIᵉ. siècle, sont dépourvus de ces lettres qui ont été laissées en blanc.

La qualité de l'*encre* encore plus que le temps, & divers accidens auxquels les chartes & les manuscrits sont exposés, les rendent quelquefois indéchiffrables. Il ne reste alors point d'autre ressource, que de faire revivre les écritures dont les traits échappent aux yeux les plus perçans. Quand on prend cette résolution, il ne faut jamais employer des secrets de nature à fournir prétexte à la mauvaise foi. Et si l'on en veut faire usage, sur-tout par rapport à des choses qui

peuvent être de quelque conséquence, on doit toujours observer les précautions prescrites par les loix. Par-là, non-seulement on satisfait à la probité, mais on ne court pas les risques de voir les actes qu'on produit, rejettés par la justice, pour avoir été *ablués* sans le concours de l'autorité publique. Au reste, les personnes, sans honneur & sans religion, ne doivent pas se flatter d'en imposer aux tribunaux. Si l'on n'y fait pas toujours les secrets qu'on aura employés, pour faire revivre l'*encre*, on s'appercevra du moins aisément qu'on en a employé quelqu'un. D'un autre côté, l'on auroit tort d'interdire des secrets utiles; pourvu qu'on en fasse un usage légitime, & avec subordination dans tout ce qui est de la compétence de la justice.

ENCYTUM, (*Cato. de re rustica.*) pâtisserie des romains.

« L'*encytum* se fait de la même manière que les *globi*. (*Voyez* ce mot.) La seule différence consiste à faire passer la pate, dont il est composé, dans un moule creux & troué, qui lui donne une forme élégante. On le met dans de l'huile chaude, & on le retourne lorsqu'il est tiède. On le frotte d'huile, pour lui donner de la couleur; & on le sert avec du miel, ou avec du vin mêlé de miel».

ENDÉIDE, ou Endéis, fille du centaure Chiron & de la nymphe Charido, épousa Éaque, dont elle eut Pélée & Télamon; ayant été ensuite répudiée pour Psammathe, une des Néréides, elle engagea ses enfans à tuer le fils de sa rivale.

Éaque ayant découvert ses mauvais desseins, chassa de l'isle d'Égine la mère & les enfans, & les condamna à un exil perpétuel. *Voyez* Pelée, Telamon.

ENDAMATIE, air d'une sorte de danse particulière aux argiens. On n'en fait pas davantage.

ENDENTURES. Les savans Bénédictins, auteurs de la *nouvelle Diplomatique*, ont consacré le mot *Cirographe* (*Voyez* ce mot dans ce Dictionnaire) pour exprimer les figures, les symboles & les mots tracés sur des chartes-parties, ou paricles, & destinés à être coupés en deux ou plusieurs parties. Ils ont donné aussi au mot *endentures* l'acception particulière, qui désigne des chartes-parties dont les sections ne sont point faites en ligne droite, mais en zig-zag, pour former des dents de scie. Nous suivrons leur exemple dans cet article, qui est le complément du mot Cirographe, & que nous avons extrait en entier de leur grand ouvrage.

Les *endentures* conservèrent les *cirographes* jusques vers le déclin du XIV. siècle. Ce fut pendant le même siècle que les *cirographes* alphabétiques eurent le plus de cours dans les chartes *dentelées* d'Angleterre. Bientôt on y partagea par la moitié ceux-ci: *charta cyrographata*, *charta indentata*. Enfin *indentura* prit faveur, & servit fréquemment d'inscription divisée. On y employa même *hac indentura*, ou seulement une partie du dernier mot. Comme alors les *endentures* en langage normand & même anglois devinrent à la mode, elles portèrent souvent pour cirographe *endenture* ou *indenture*, mot quelquefois précédé du pronom démonstratif *cest* ou *this*; mais il est singulier qu'on rencontre *cest endent.* servant de cirographe à une charte toute latine. Peut être avoit-on voulu d'abord la faire françoise, peut-être est-ce une méprise de l'écrivain. Mais il n'étoit pas rare de ne diviser que le commencement du mot *endenture* ou *indenture* dans les chartes écrites en normand ou en anglois.

Quand on eut une fois inventé les *endentures*, il semble qu'il y avoit un excès de précaution à les diviser encore par des lettres coupées en différens sens & en portions inegales. Cependant ce ne fut qu'environ au bout de deux siècles qu'on commença à négliger ces *cirographes* en Angleterre, & surtout dans les chartes françoises. Mais en quelque langue qu'elles fussent écrites, le partage des lettres ou des mots étoit réellement inutile. En effet, quelle nécessité de les diviser par le mot *cyrographum*; ou quelque chose d'équivalent? Rapprochées les unes des autres, elles ne permettoient pas de douter qu'elles n'eussent fait partie de la même feuille de parchemin. Cependant on ne laissa pas d'y marquer assez longtems des lettres majuscules, pour être partagées à l'ordinaire. Hickes cite une *endenture* où le mot *cyrographum* se trouve coupé par la moitié; mais il avoue qu'enfin l'Angleterre se dispensa d'user d'une précaution dont l'inutilité étoit reconnue. C'est ce qu'il prouve par un diplôme d'Edouard III., de l'an 1373. Aussi n'est ce que sur le déclin du XIV. siècle qu'on commença à donner cours aux *endentures* sans intersection de lettres. Mais l'ancien usage ne laissa pas de se soutenir long-temps après. Quoique de jour en jour il tombât en désuétude, il n'avoit pas totalement cessé en 1462, même dans les chartes en langage anglois, où quelquefois *inden* paroissoit. On ne voit plus à présent de lettres coupées sur les *endentures* d'Angleterre.

Quoique la dénomination de *cyrographa* fut particuliérement affectée aux chartes parties, & même aux *endentures* dans les premiers temps, elles en admettoient encore d'autres. Mais avec le secours des périphrases, ce mot prenoit cent

formes différentes. Si les chartes étoient divisées par des lettres de l'alphabet, on les appelloit *instrumenta per alphabetum divisa, chartæ per alphabetum divisæ* ou *partitæ, chartæ de pacto per alphabetum scriptæ & partitæ*. Si elles étoient partagées par le mot *cyrographum*, elles se qualifioient : *charta per cyrographum intersecta, scripta per cyrographum divisa, pactiones per cyrographum divisum roboratæ, chartulæ chirographo divisæ, charta in modum cyrographi, charta chirographata, scripta chirographizata, paginæ sub cyrographo divisæ, &c.* mais bien plus fréquemment *chirographa, chyrographa*, ou plutôt *cirographa, cyrographa*, & même *cyrographi*.

Les *endentures* donnèrent naissance à de nouveaux noms. Chez les Anglois, elles étoient appellées *chartes communes*, parce que chacun des contractans en emportoit une part, qui renfermoit, comme on sait, la totalité du contenu de la pièce. Cette dénomination pouvoit également convenir aux chartes-parties. Les *endentures* représentant les dents d'une scie, tirèrent de leur figure des noms incommunicables à toute autre espèce de chartes : tels étoient ceux de *charta indentata* & d'*indentura*. Ils ne leur ont point été appliqués après coup. Souvent, depuis le XIII. siècle révolu, les *endentures* se qualifient ainsi. Rien alors de plus commun en Angleterre, où elles étoient & sont encore ordinaires, que de voir des chartes commencer par ces mots : *hæc indentura : cest indenture : this endenture : this indenture.*

Le nom de *psallia* n'est pas aussi essentiellement propre aux *endentures*; il peut convenir aux chartes-parties, & même aux diplômes en général; cependant, il semble plus spécialement attribué à ces deux espèces de titres. On le trouve usité à Naples en ce sens. Les normands pouvoient avoir apporté de leur pays l'usage de partager les chartes d'une même teneur; mais pour le nom, il le trouvèrent sur les lieux. Le glossaire de Ducange a été enrichi de ce terme comme de beaucoup d'autres, par ses derniers éditeurs. Mais ils n'ont pas cru devoir indiquer l'origine d'un mot qui paroit fort extraordinaire. Il faut, ce semble, le chercher dans ψαλις, ou dans ψαλιον. Le premier signifie des ciseaux, dont on se servoit pour couper le parchemin, & partager les originaux doubles avec les inscriptions intermédiaires, soit en lignes droites, soit en forme de dents de scie. Le second veut dire un frein : on regardoit les *endentures* comme le frein le plus puissant pour arrêter les supercheries. On sait que le grec a été fort en usage au royaume de Naples, & qu'un grand nombre de locutions de cette langue ont passé dans celle qu'on y parle encore aujourd'hui.

Spelman n'a point connu de chartes *dentelées* chez les anglois avant l'an 1216, ni George Hickes avant 1208, ni Rymer avant 1197, ni Madox enfin avant l'an 1185. L'usage des *endentures* ne devint général que sous Henri III.; mais on ne peut nier qu'il ne fût bien établi sous Henri II. Et si l'on examinoit avec soin les archives des églises d'Angleterre, on en découvriroit sans doute encore de plus anciennes.

En France, le P. Mabillon n'en avoit point vu d'antérieures à l'an 1106. Malgré cette date, qui semble donner à nos *endentures* près d'un siècle d'antiquité sur celles des anglois, loin de leur envier l'invention d'un usage qui leur a paru si beau & si utile, qu'ils l'ont régulièrement observé dans la plupart de leurs contrats, pendant cinq à six siècles : il leur en fait honneur & soutient qu'ils le pratiquoient dès le X. siècle. Il avance ce fait sur un texte d'Ingulfe, lequel est susceptible de deux sens; mais il suffit pour prouver que les *endentures* avoient cours en Angleterre dès le XI. siècle.

Spelman parle d'une charte divisée en sept *endentures* : elle avoit été donnée par Henri VII. roi d'Angleterre, au sujet de sa chapelle. Cette pièce appartenoit conséquemment au XV. ou XVI. siècle. Madox en rapporte plusieurs de la fin du règne de Henri VIII; au lieu que la dernière, qui avoit passé par les mains de D. Mabillon, n'étoit que de l'an 1344. D. Lobineau a publié une charte de l'an 1393, laquelle se qualifie elle-même *endenture*. Le premier de ces deux savans bénédictins semble confondre les chartes *dentelées* avec les chartes *parties*; & celle-ci avec les diplômes d'une même teneur, lorsqu'il dit que l'usage des chartes *pareilles* fut en vigueur jusqu'à ce que celui des *dentelées* eût pris le dessus.

Ces dernières, & celles qui étoient partagées en ligne droite, se maintinrent long-temps ensemble. Pendant le XI. & XII. siècle, en Angleterre même, les chartes *dentelées* n'étoient pas si communes que celles qu'on divisoit en ligne droite.

Les *endentures* écrites en deux langues sont fort rares.

L'usage des chartes divisées s'est mieux conservé en Angleterre que chez les nations voisines. Thomas Madox & Rymer nous apprennent qu'il a duré jusqu'à notre siècle; la figure en a pourtant un peu changé. Autrefois on les façonnoit en forme de dents de scie, & quelquefois même on les découpoit en d'autres dents plus petites; aujourd'hui la pratique la plus commune est de les partager en lignes ondées & sans intersection de lettres.

Les chartes-parties se divisoient par le haut,

par le bas & par les côtés. On choisissoit l'une de ces manières, ou l'on en pratiquoit plusieurs à la fois, selon le nombre des exemplaires qu'on prétendoit tirer.

Les divisions par le haut & par les côtés sont les plus communes; celles par le bas paroissent un peu plus rares. La difficulté de les ajuster avec les sceaux a sans doute beaucoup contribué à leur rareté. Le peu d'usage que les anglo-saxons faisoient des sceaux ne mettoit point le même obstacle aux séparations par le bas de leurs cirographes. Aussi y étoient-elles assez communes. Quand en France la division se faisoit par le bas, on n'y replioit pas le parchemin : alors on attachoit quelquefois les sceaux au haut de la pièce. Il y a une charte dans les archives de Jumièges, qui porte deux sceaux dans sa partie supérieure. Elle est du XIIe. siècle. On trouve au même endroit une *endenture* de l'an 1280, dont les lettres sont partagées par le bas.

Les lettres & les inscriptions, placées à l'intersection des exemplaires de la même charte, sont en lignes horizontales ou perpendiculaires, dans l'ordre naturel ou renversé. Elles sont perpendiculaires aux chartes qui les ont à leurs côtés; horizontales à celles qui les portent à leur marge supérieure ou inférieure. Lorsqu'elles sont perpendiculaires, elles vont en montant ou en descendant, & leurs moitiés de caractères se montrent au côté gauche, ou bien au côté droit, ou à tous les deux à la fois. Si elles sont horizontales, l'ordre des lettres est naturel, pourvu que la moitié supérieure du *cirographe* soit au pié d'un exemplaire, & que l'inférieure se trouve à la tête de l'autre. Mais si le *cirographe* ou l'inscription étoit en même-temps au haut de toutes les deux, l'une des moitiés d'inscription avoit ses lettres dans un ordre renversé, & de plus elles marchoient de droite à gauche.

Le même renversement étoit immanquable toutes les fois que le bas des deux chartes se touchoit, au moyen du *cirographe* qu'elles partageoient entr'elles. Il pouvoit encore avoir lieu par rapport aux chartes, dont le haut ou le bas étoit appliqué au côté de celles dont elles devoient être séparées.

Si les chartes, divisées par le haut, ne peuvent manquer de renverser l'ordre des lettres d'une des moitiés de leur *cirographe*, lorsque les deux exemplaires le partagent dans leur partie supérieure, celles qui sont toutes les deux également coupées par le bas, ne sauroient non plus éviter le même accident; mais néanmoins dans un sens contraire. La pièce qui porte l'*intersection* du haut des lettres, les montre dans leur sens naturel; & celle qui n'a que le bas de ces lettres, les présente dans un ordre renversé.

Mais, si de deux chartes-parties, ou *dentelées*, l'une avoit sa moitié de *cirographe* en haut, & l'autre en bas, les lettres, dont il seroit composé, n'éprouveroient nul dérangement, ni dans l'une, ni dans l'autre. Ainsi, la partie supérieure du *cirographe* seroit toujours au bas de l'une, & la partie inférieure au haut de l'autre de ces pièces. Il est au surplus assez inutile de savoir, si la charte-partie, parallèle à celle qu'on a entre les mains, porte son *cirographe* en haut, en bas, de côté & à quel côté. On peut assurer néanmoins qu'on trouvera rarement des chartes divisées par le bas de l'une & l'autre manière que nous venons d'exposer. En voici la raison. Les *cirographes* ne donnèrent pas long-temps exclusion aux sceaux; & ceux qui en précédèrent l'usage, ne se trouvent pas en fort grand nombre. Il étoit assez difficile d'unir l'apposition du sceau, avec celle du *cirographe*, au bas d'une charte.

Dans un temps où l'on n'appliquoit plus les sceaux sur le parchemin, il étoit ordinaire de le replier par le bas, pour y suspendre plus commodément le sceau de cire, ou de toute autre matière. Une charte, munie de sceau & de *cirographe* par le bas, ne pouvoit admettre ce pli. Et sans ce pli, le sceau couroit risque d'être emporté avec son attache, si le parchemin n'étoit très-fort.

Les lettres majuscules qui composoient les *cirographes*, étoient quelquefois d'une encre rouge, ou d'une autre couleur également frappante. Mais ordinairement elles ne se distinguoient de l'écriture des pièces mêmes, que par la grandeur & la force de leurs traits, ou par les ornemens gothiques, dont elles étoient plutôt surchargées qu'embellies.

D. Mabillon avoit lu dans le glossaire de Spelman, qu'on ne partageoit pas seulement les *endentures* en deux & en trois exemplaires originaux, mais en sept, & quelquefois même jusqu'en onze. Il falloit donc que le texte de ces pièces annonçât un si grand nombre de divisions. En effet, du seul *cirographe* qu'on trouve marqué sur quelqu'un des exemplaires d'un titre divisé, jamais on ne pourra conclure que le partage en ait été fait entre plus de cinq. Encore n'y a-t-il que les exemplaires du milieu qui puissent présenter autant de *cirographes* que de bords. Ainsi, lorsqu'une charte-partie, ou *dentelée*, n'étoit séparée qu'entre quatre ou cinq contractans, une seule des pièces pourroit réunir trois ou quatre des inscriptions divisées.

Souvent

Souvent elles n'étoient autres que le mot *cyrographum* plusieurs fois répété. On ne laissoit pourtant pas de varier les *cirographes*. Mais très-fréquemment en Angleterre, quand les *endentures* n'étoient coupées qu'en trois ou quatre; 1°. le terme *cyrographum* se trouvoit au haut des exemplaires; 2°. au lieu d'être encore marqué tout au long sur leurs côtés, ou d'y faire place à un autre mot, on paroissoit seulement en répéter le commencement ou la fin, comme *graphum*, ou *cyro*, ou *graphum*, &c. Cette pratique qui paroît d'abord un peu bisarre, étoit fondée sur le nombre des contractans qui devoient emporter chacun leur part de la charte.

Supposons, pour mieux nous faire entendre, qu'une pièce dût être partagée en quatre, on écrivoit au milieu du parchemin deux fois *cyrographum* tout de suite, de sorte que ce mot répondoit précisément à la largeur de chaque paire de ces chartes. Après quoi le même mot étoit écrit, toujours avant leur séparation, une troisième fois au milieu des quatre côtés de ces quatre pièces, c'est-à-dire, suivant leur longueur, de manière que la dernière inscription coupoit les deux autres à angles droits. On conçoit que la pièce de parchemin, divisée en quatre par le milieu de chaque *cirographe*, donnoit à chacun des contractans une moitié de ce mot en ligne horizontale, plus un quart de la troisième inscription en ligne perpendiculaire. Il n'est donc pas étonnant, quand on n'a sous les yeux qu'un des quatre exemplaires, qu'outre le *cyrographum* placé au haut, on lise sur l'un des côtés, tantôt *cyrogr.* tantôt *aphum*, &c. suivant que le dernier *cirographe* occupe plus ou moins de place sur les *endentures* supérieures ou inférieures. Par ce moyen on rendoit une seule inscription commune aux quatre parties contractantes. On pouvoit même la partager entre un plus grand nombre.

Les anglo-saxons ne faisant presqu'aucun usage des sceaux, il semble que pour y suppléer, ils inventèrent la manière de dresser des chartes, dont la vérité pût être constatée par le rapport juste qu'auroient ensemble les traits des lettres d'un ou plusieurs mots coupés par la moitié sur différentes chartes, & qu'on rapprochoit au besoin. C'étoit, sans doute, le principal caractère d'authenticité dont les chartes anglo-saxones pussent être revêtues. La plupart de leurs signatures étoient de la main de l'écrivain de l'acte. Dépourvues de sceaux & de souscriptions, par quelle autre formalité pouvoient-elles devenir authentiques, que par des *cirographes?*

Les françois les empruntèrent des anglois, selon les apparences, & les mirent en usage long-temps avant qu'ils eussent des règles fixes de la manière dont ils devoient dresser leurs chartes. Aussi cette unique formalité tenoit-elle lieu chez eux, comme chez les anglois, de sceaux, de souscriptions & de témoins. Ils les dressoient même simplement en forme de notices, & comptoient tellement sur la force & l'autorité de leurs *cirographes*, qu'ils faisoient quelquefois dépendre la conservation des terres cédées, de celle de la pièce où étoient marqués ces *cirographes*.

Le premier degré d'authenticité ajouté au *cirographe*, ce fut de dresser la *charte-partie* en présence des témoins. Le second fut d'y apposer un ou plusieurs sceaux.

Jusqu'au XIIe. siècle les sceaux furent assez rares, même en France. Il n'y avoit en effet auparavant guère que des princes, ou des seigneurs titrés qui en fissent usage. Les prélats & les communautés s'en servoient aussi; mais cela n'étoit ni général, ni invariable. Les *cirographes* étoient déjà fort à la mode en France; & cependant une abbaye, aussi célèbre que celle de Corbie, n'avoit pas encore de sceau, s'il en faut croire du Cange. Il l'avance sur l'autorité d'un ancien manuscrit, qui parle d'un temps où, faute de sceau, cette église ne pouvoit traiter que par la voie des *chartes-parties*. Au reste, ce défaut de sceau a pu ne durer qu'un temps limité, & n'être arrivé que parce qu'on auroit perdu ou renouvellé le sceau de ce monastère. En un mot, le texte cité en preuve, ne dit point que l'abbaye de Corbie n'eût encore jamais eu de sceau.

Quoi qu'il en soit, on ne doit pas être plus surpris de rencontrer des *chartes-parties* privées de sceaux, que des *endentures* sans *cirographes*. Les plus anciennes chartes divisées, non-seulement d'Angleterre, mais encore de France, n'en avoient point; & leur première institution étoit de s'en passer. Cependant ils ne tardèrent pas à s'y introduire. Du Cange & D. Mabillon observent, que les *chartes-parties*, ou *dentelées*, étoient scellées du sceau, non de la personne qui les devoit garder dans ses archives, mais de celle avec qui elle avoit contracté. Assurément on ne peut révoquer le fait en doute, pourvu qu'on ne suppose pas que ce fût un usage constant. Car il n'étoit point du tout rare, que l'une & l'autre pièce fussent scellées tout à la fois des deux sceaux des parties contractantes. Nous n'en citerons (*hist. de Paris*, *v. p. 600.*) qu'un seul exemple; mais il est péremptoire pour la France. C'étoit aussi une pratique ordinaire en Angleterre, jusque vers la fin du XIIIe. siècle, de suspendre les sceaux de tous les intéressés, & des juges ou arbitres, même aux *endentures*.

A la vérité, une nouvelle mode s'établit, &

devint dominante, parmi les anglois, au siècle suivant, par rapport aux *endentures*. C'est d'elles dont ont voulu parler, sans doute, les savans hommes que nous venons de citer. Dans les temps antérieurs, l'usage de ne pas réunir tous les sceaux des contractans & des juges, sur les mêmes *chartes-parties* ou *endentures*, ne fut point universel. Mais quand on fut convenu de suivre la pratique annoncée par ces auteurs, les juges ou arbitres mirent encore, du moins pendant un temps, leurs sceaux sur toutes les *endentures* qu'ils faisoient dresser.

ENDOSIMON ; (*musique des anc.*) ainsi s'appelloit chez les grecs ce que le maître-chantre, ou le conducteur des chœurs, donnoit à ceux qui les chantoient, pour leur servir de règle, comme le rapporte Bullenger dans son traité *de theatro*.

ENDOVELLICUS.

Endovelicus, *Endovellicus*. Nous ne connoissons ce dieu que par douze inscriptions, que Gruter a mises dans son recueil, pages LXXXVII. & LXXXVIII. Ces inscriptions ont toutes été trouvées à Villa-Viciosa, bourg de l'Alentejos, où les rois de Portugal ont un château : ce qui montre que c'étoit un dieu particulier de ce pays. Elles renferment des vœux faits à ce dieu, lequel, outre les trois noms qui sont écrits plus haut, porte dans la dixième inscription celui de ENOBOLICUS ; mais apparemment qu'il manque un D, ou dans Gruter, ou dans l'inscription. Les épithètes qu'on lui donne, sont : DEO ENDOVELLICO, DEO SANTO ENDOVELLICO. La première le qualifie de dieu d'une puissance, ou d'une divinité très-excellente, très-efficace, DEO ENDOVELICO PRÆSTANTISSIMI ET PRÆSENTISSIMI NUMINIS. C'est tout ce qu'elles nous apprennent.

Les espagnols joignoient à Hercule ce dieu, sous le titre de dieux tutélaires. On croit que c'est le même que Mars.

ENDROMIS, nom que les grecs donnoient, selon Pollux le grammairien, à la chaussure de Diane, qui, en qualité de *chasseresse*, devoit en porter une fort légère ; aussi donnoit-on le même nom à celle que portoient les coureurs dans les jeux publics. On croit que c'étoit une espèce de bottine, ou de cothurne, qui couvroit le pied & une partie de la jambe, & qui laissoit à l'un & à l'autre toute la liberté de leurs mouvemens.

Les latins avoient attaché à ce mot une signification toute différente, puisqu'ils désignoient par-là une sorte de manteau épais & grossier, dont les athlètes se couvroient après la lutte, le pugilat, la course, la paume & les autres exercices violens, pour se garantir du froid ; au moins Martial, dans un épigramme, attribue-t-il toutes ces propriétés au vêtement qu'il nomme *endromis*.

Le poète latin appelle l'*endromis* un habillement grossier, fabriqué par les gaulois - séquanois, destiné à garantir du froid comme de la pluie, & il l'oppose aux toiles fines de lin ou de coton, fabriquées dans l'Orient, comme l'extrême de la pesanteur & de l'épaisseur (*Martial. IV. 19. 1.*):

Hanc tibi sequanicæ pinguem textricis alumnam,
Quæ Lacedæmonium barbara nomen habet :
Sordida : sed gelido non aspernanda decembri
Dona, peregrinam mittimus endromida.
. . . .
Ridebis ventos hoc munere tectus & imbres.
Non sic in tyria sindone tectus eris.

L'*endromis* étoit sans doute un manteau de même nature que le *gausape*, excepté que ce dernier étoit garni de longs poils.

ENDYMATIES. Les *endymaties* étoient des danses vêtues, qu'on exécutoit dans l'Argolide au son de certains airs composés pour la flûte. Plutarque en parle dans son traité de la Musique, mais si laconiquement, que l'on ignore si ces danses entroient dans le culte religieux, si elles étoient militaires, ou si elles n'avoient lieu que dans les divertissemens, soit publics, soit particuliers. Quelle qu'en ait pu être sa destination, il est toujours certain, que les danseurs y étoient vêtus ; au lieu que les lacédémoniens, voisins des argiens, & leurs maîtres dans l'art militaire, dansoient tout nuds dans leurs gymnopédies. Leur nom étoit formé du grec ἔνδυμα, *vêtement*.

ENDYMION, fils d'Æthlius & de Chalice, selon Apollodore, règna dans l'Elide. Il étoit d'une si grande beauté, que la Lune en devint amoureuse. Jupiter lui ayant permis de demander ce qu'il aimeroit le mieux, il choisit de dormir toujours & d'être immortel, sans vieillir jamais en cet état. C'étoit sur une montagne de Carie, appellée *Lathmos*, qu'il dormoit, & la Lune l'honoroit de fréquentes visites. Lucien s'est moqué de cette fable dans un dialogue entier. Pausanias parle plus sérieusement de ce prince. « La fable, dit-il, raconte qu'Endymion fut » aimé de la Lune, & qu'il en eut cinquante » filles : mais une opinion plus probable, c'est » qu'il épousa Astérodia ; d'autres disent Chro» mie, fille d'Ithomus, & petite fille d'Amphic» tyon ; d'autres Hypéripné, fille d'Arcas, &

» qu'il eut trois fils, Péon, Épéus & Étolus, » avec une fille nommée *Eurydice*........ Les » éléens & les héracléotes ne s'accordent pas » sur la mort d'*Endymion*; car les éléens mon» trent son tombeau dans la ville d'Olympie, & » les héracléotes, qui sont voisins de Milet, » disent qu'*Endymion* se retira sur le mont Lath» mos. En effet, il y a un endroit de cette » montagne, que l'on nomme encore aujourd'hui » la *grotte d'Endymion* ».

Les dernières paroles de Pausanias, font croire qu'il y a eu deux *Endymions*, l'un roi d'Élide, & l'autre ce beau berger de Carie.

Pline (*l. 2. c. 9.*) en nous apprennant qu'*Endymion* passoit pour avoir observé le premier les mouvemens de la lune, indique le fondement sur lequel on a élevé la fable de ses amours avec cette planète. Cette origine confirme l'opinion très-vraisemblable des savans, qui placent dans le ciel étoilé le berceau de la Mythologie.

Plusieurs monumens antiques représentent les amours de Diane & d'*Endymion*; mais aucun n'offre, dans un jour aussi favorable, la rare beauté de ce jeune chasseur, que le bas-relief du capitole, sur lequel il paroît avec son chien, seul, assis sur un rocher, & plongé dans un profond sommeil.

Sur un sarcophage du capitole, on voit *Endymion* endormi dans les bras du dieu du sommeil; & Diane, qui a quitté son char, vient le voir, précédée d'un amour portant une torche. La même fable est représentée sur un autre sarcophage du même museum. Morphée y paroît endormi avec des ailes de papillon au dos, & de petites aîles d'oiseaux à la tête.

ÉNÉE, fils de Vénus & d'Anchise, étoit du sang royal de Troye par Assaracus, fils cadet de Tros, fondateur de Troye. Vénus avoit eu ce fils d'Anchise, lorsqu'il paissoit les troupeaux de son père sur le mont Ida. Pendant le siège de Troye, *Enée* se battit contre Diomède, & alloit succomber, lorsque Vénus le déroba à la vue de son ennemi, & le mit entre les mains d'Apollon. Ce dieu l'emporta au haut de la citadelle, où il avoit un temple, pensa lui-même ses plaies: & après lui avoir rendu toutes ses forces, & inspiré une valeur extraordinaire, il le fit reparoître à la tête des troyens. *Enée* se battit encore contre Achille. Le combat, dit Homère, fut long & douteux: à la fin le prince troyen alloit succomber, lorsque Neptune, sollicité par Vénus, l'enleva du combat. La nuit de la prise de Troye, *Enée* entra dans la citadelle d'Ilium, & la défendit jusqu'à l'extrémité; enfin ne pouvant la sauver, il sortit par une fausse porte, avec tout ce qu'il y avoit de troyens renfermés dans cette citadelle, & se battit en retraite jusqu'au mont Ida. Là, s'étant joint à ceux des troyens qui avoient échappé à l'embrâsement, il rassembla une flotte de vingt vaisseaux, sur laquelle il s'embarqua pour se transporter avec sa colonie en Italie.

Le poème de Virgile a rétabli la réputation d'*Enée*, que plusieurs des anciens étoient fort éloignés auparavant d'honorer comme un héros; on le regardoit, au contraire, ainsi qu'Anténor, comme un malheureux qui, avoit livré sa patrie aux grecs. En effet, étoit-il possible que sans quelque intelligence avec les grecs, maîtres du pays, ces deux hommes eussent pu équiper sans obstacle des vaisseaux sous leurs yeux, pour se retirer en Italie. D'ailleurs, on reconnoit que l'on avoit posé des gardes dans les maisons de ces deux traîtres, qui ne furent point pillées; de plus, qu'en partageant les dépouilles, on leur avoit rendu tout ce qui leur appartenoit, & que ce fut alors seulement qu'*Enée* se vit possesseur du palladium, qu'il apporta en Italie. *Enée* d'ailleurs étoit méprisé de Priam, quoiqu'il fût son gendre, & ce fut un des motif de sa trahison; il voulut se venger de ce mépris. Quoi qu'il en soit, il arriva en Italie, après sept ans de navigation, & fut bien reçu de Latinus, roi des aborigènes, qui s'allia avec lui & en fit son gendre & son successeur.

Après la mort de Latinus, *Enée* régna sur les troyens & sur les aborigènes, qui ne firent plus qu'un même peuple, sous le nom de latins. Il eut des guerres à soutenir contre ses voisins; & dans un combat contre les étruriens, il perdit la vie, âgé seulement de trente-huit ans. Comme on ne trouva point son corps, on dit que Vénus, après l'avoir purifié dans les eaux du fleuve Numicus, où il s'étoit noyé, l'avoit mis au rang des dieux. On lui éleva un tombeau sur les bords du fleuve, & on lui rendit dans la suite les honneurs divins, sous le nom de Jupiter Indigète. Virgile raconte qu'*Enée*, en arrivant en Italie, alla consulter la Sibylle de Cumes, qui le conduisit dans les enfers & dans les champs élysées, où il vit tous les héros troyens, & son père, qui lui apprit ce qui devoit arriver à toute sa postérité: épisode de l'invention du poëte. Mais les historiens rapportent un autre fait aussi merveilleux: *Enée* avoit eu ordre de l'oracle de s'arrêter en Italie, à l'endroit où une truie blanche mettroit bas ses petits. Lorsqu'il y fut arrivé, comme il se préparoit à offrir une truie en sacrifice, la bête s'échappa des mains des sacrificateurs, & s'enfuit du côté de la mer. *Enée* se souvenant de l'oracle la suivit, jusqu'à ce qu'elle s'arrêta dans un lieu fort élevé, où il entendit une voix sortant d'un bois voisin, qui lui dit que c'étoit

là qu'il devoit bâtir une ville, & qu'après y avoir demeuré autant d'années que la truie auroit fait de petits, les destins lui donneroient un établissement plus considérable. *Enée* obéit, & bâtit la ville de Lavinium. Quant aux vaisseaux d'*Enée* changés en nymphes, *voy.* VAISSEAUX.

Il y a sur *Enée* une autre tradition, appuyée sur d'assez fortes conjectures, & sur le témoignage de plusieurs historiens; c'est que la ville de Troye ne fut point détruite; qu'*Enée* la garantit du pillage & du feu, qu'il ne la livra pas lui-même aux grecs, & qu'il y régna fort long-tems. C'est ce que Homère, ionien d'origine, & voisin des troyens, fait prédire à Neptune dans l'iliade, parce que, du temps de ce poète, la postérité d'*Enée* régnoit peut-être encore sur cette ville, & qu'il vouloit lui être agréable, en faisant prédire au dieu de la mer ce qu'il voyoit de ses propres yeux. *Voy.* ANCHISE, ANIUS, ASCAGNE, CHEVAUX, CREUSE, DIDON, LAVINIE, TROYE.

Plusieurs médailles & pierres gravées représentent *Enée*, portant son père Anchise, & conduisant son fils Ascagne par la main. Sur une cornaline de la collection de Stosch, qui offre le même sujet, Anchise tient un panier dans lequel sont renfermés les dieux Pénates. Cet acte de piété filiale a été tourné en ridicule dans une caricature trouvée à Herculanum. *Voyez* CARICATURE.

ENFANS des dieux: on donnoit souvent le nom d'*enfans* des dieux, 1°. à plusieurs personnages poétiques; c'est ainsi que l'Acheron étoit fils de Cérès; les nymphes filles d'Acheloüs; l'Amour fils de la Pauvreté; Écho fille de l'Air, & une infinité d'autres; 2°. à ceux qui étant les imitateurs des belles actions des dieux, & qui excellant dans les mêmes arts, passèrent pour leurs fils, comme Esculape, Orphée, Linus; 3°. à ceux qui s'étant rendus fameux sur la mer, étoient regardés comme les *enfans* de Neptune; 4°. à ceux qui se distinguant dans la guerre, étoient fils de Mars; 5°. à ceux dont le caractère ressemblant à celui de quelques dieux, les faisoit passer pour leurs fils. Étoit-on éloquent, on avoit Apollon pour père; fin & rusé, on étoit fils de Mercure; 6°. à ceux dont l'origine étoit obscure; ils étoient réputés *enfans* de la terre, comme les géans qui firent la guerre aux dieux, comme Tagès, inventeur de la divination étrusque; 7°. à ceux qu'on trouvoit exposés dans les temples ou dans les bois sacrés; ils étoient *enfans* des dieux à qui ces lieux étoient consacrés; tel fut Erichtonius. 8°. Quelque prince avoit eu intérêt de cacher un commerce scandaleux, on ne manquoit pas de sdonner un dieu pour père à l'*enfant* qui en naissoit: ainsi Persée passa pour fils de Jupiter & de Danaé; ainsi Romulus pour fils de Mars & de Rhéa; Hercule fils de Jupiter & d'Alcmène. 9°. Ceux qui étoient nés du commerce des prêtres avec les femmes, qu'ils subornoient dans les temples, étoient censés *enfans* des dieux, dont ces scélérats étoient ministres. 10°. Enfin la plupart des princes & des héros qui ont été déifiés, avoient des dieux pour ancêtres, & passoient toujours pour en être les fils ou les petits-fils.

Chez les grecs, un *enfant* étoit légitime & mis au nombre des citoyens, lorsqu'il étoit né d'une citoyenne, excepté chez les Athéniens, où le père & la mère devoient être citoyens & légitimes. On pouvoit céler la naissance des filles, mais non celle des garçons. A Lacédémone, on présentoit les *enfans* aux anciens & aux magistrats, qui faisoient jetter dans l'Apothète ceux en qui ils remarquoient quelque défaut de conformation Il étoit défendu, sous peine de mort, chez les thébains, de céler un *enfant*. S'il arrivoit qu'un père fût trop pauvre pour nourrir son *enfant*, il le portoit au magistrat, qui le faisoit élever, & dont il devenoit l'esclave ou le domestique. Cependant la loi enjoignoit à tous indistinctement de se marier: elle punissoit à Sparte, & ceux qui gardoient trop long-temps le célibat, & ceux qui le gardoient toujours. On honoroit ceux qui avoient beaucoup d'enfans. Les mères nourrissoient, à moins qu'elles ne devinssent enceintes avant le temps de sévrer; alors on prenoit deux nourrices.

Lorsqu'un *enfant* mâle étoit né dans une maison, on mettoit sur la porte une couronne d'olivier, on y attachoit de la laine si c'étoit une fille. A Athènes, aussi-tôt que l'enfant étoit né, on l'alloit déclarer au magistrat, & il étoit inscrit sur des registres destinés à cet usage. Le huitième jour, on le promenoit autour des foyers; le dixième, on le nommoit, & l'on régaloit les amis, conviés à cette cérémonie. Lorsqu'il avançoit en âge, on l'appliquoit à quelque chose d'utile. On resserroit les filles, on les assujettissoit à une diette austère; on leur donnoit des corps très-étroits, pour leur faire une taille mince & légère; on leur apprenoit à filer & à chanter. Les garçons avoient des pédagogues qui leur montroient les beaux arts, la Morale, la Musique, les exercices des armes, la Danse, le Dessin, la Peinture, &c. Il y avoit un âge avant lequel ils ne pouvoient se marier; il leur falloit alors le consentement de leurs parens; ils en étoient les héritiers *ab intestat*.

Les romains accordoient au père trente jours pour déclarer la naissance de son *enfant*; on l'annonçoit de la province par des messagers. Dans les commencemens, on n'inscrivoit sur les re-

giſtres publics, que les *enfans* des familles diſtinguées. L'uſage de faire un préſent au temple de Junon-Lucine étoit très-ancien; on le trouve inſtitué ſous Servius Tullius. Les bonnes mères élevoient elles-mêmes leurs filles: on confioit les garçons à des pédagogues, qui les conduiſoient aux écoles & les ramenoient à la maiſon; ils paſſoient des écoles dans les gymnaſes, où ils ſe trouvoient dès le lever du ſoleil, pour s'exercer à la courſe, à la lutte, &c. Ils mangeoient à la table de leurs parens; ils étoient ſeulement aſſis & non couchés; ils ſe baignoient ſéparément. Il étoit honorable à un père d'avoir beaucoup d'*enfans*: celui qui en avoit trois vivans dans Rome, ou quatre vivans dans l'enceinre de l'Italie, ou cinq dans les provinces, étoit diſpenſé de tutelle. Il falloit le conſentement des parens pour ſe marier; & les *enfans* n'en étoient diſpenſés que dans certains cas. Ils pouvoient être deshérités. Les centum-virs furent chargés d'examiner les cauſes d'exhérédation; & ces affaires étoient portées devant les préteurs, qui les décidoient. L'exhérédation ne diſpenſoit point l'*enfant* de porter le deuil. Si la conduite de l'*enfant* étoit mauvaiſe, le père étoit en droit de le chaſſer de ſa maiſon, ou de l'enfermer dans une de ſes terres, ou de le vendre, ou de le tuer; ce qui toutefois ne pouvoit pas avoir lieu d'une manière deſpotique.

Chez les germains, à peine l'*enfant* étoit-il né, qu'on le portoit à la rivière la plus voiſine; on le lavoit dans l'eau froide; la mère le nourriſſoit; quand on le ſévroit, ce qui ſe faiſoit aſſez tard, on l'accoutumoit à une diette dure & ſimple; on le laiſſoit en toute ſaiſon nud ſuivre les beſtiaux; il n'étoit aucunement diſtingué des domeſtiques, ni par conſéquent eux de lui: on ne l'en ſéparoit que quand il commençoit à avancer en âge; l'éducation continuoit toujours d'être auſtère; on le nourriſſoit de fruits cruds, de fromage mou, d'animaux fraîchement tués, &c. On l'exerçoit à ſauter nud parmi des épées & des javelots. Pendant tout le temps qu'il avoit paſſé à garder les troupeaux, une chemiſe de lin étoit tout ſon vêtement, & du pain groſſier toute ſa nourriture.

Les grecs & les romains emmaillotoient les *enfans* avec des bandelettes, comme on le pratique aujourd'hui. On le voit ſur une médaille d'Antonin, publiée par Seguin, au revers de laquelle eſt placé l'accouchement de Rhea. Philoſtrate (*lib.* 1. *n°*. 26.) dit que Mercure fut enveloppé de bandelettes par les Heures. Antoine Liberalis fait un récit bien étrange ſur les langes de Jupiter. Il dit qu'ils étoient conſervés par les crétois; mais de manière que perſonne ne pouvoit les voir. Quatre téméraires en étant venus à bout, furent, ajoute-t-il, changés en oiſeaux.

Les *enfans* des grecs étoient habillés comme leurs pères & mères, & leurs vêtemens avoient la même forme. Leur chevelure ſeule en différoit. Celle des garçons étoit ſouvent longue & flottante, parce qu'ils ne la coupoient que dans l'adoleſcence. Quelquefois ils la portoient longue & friſée, comme celle des jeunes filles: c'eſt ainſi qu'on voit ſur des médailles de Tarente, tous les cheveux du petit Taras, liés derrière & vers le haut de ſa tête, c'eſt-à-dire, qu'ils les portoient treſſés en forme de natte ronde, appellée *corilla*.

Les *enfans* des romains portoient ordinairement la tunique, & par deſſus la toge, juſqu'à l'âge de douze ans. On en voit un habillé de cette manière ſur un bas-relief de la villa Médicis (*adm. rom. ant. fol.* 41.); ſur d'autres monumens, les *enfans* ſont vêtus de la chlamyde. Tarquin l'ancien (*Plin. l.* 33. *c.* 1.) donna à ſon fils la toge prétexte & la bulle, à l'occaſion d'un triomphe. Plutarque (vie des hommes, illuſt. tom. I., fol. 161.) veut cependant que cet uſage ſoit plus ancien, & qu'il étoit établi en conſidération des Sabines, à la paix des romains avec cette nation. Les garçons portoient la toge prétexte depuis l'âge de douze ans (*velleius paterculus*) juſqu'à dix-ſept, ou ſuivant d'autres (*Ferrarius, de re veſt. lib.* 2. *cap.* 1), juſqu'à quinze ſeulement. Les filles la portoient juſqu'au moment de leur mariage.

La *bulla* étoit une petite boule d'or (grand cabinet rom. fol. 102.), ou même de cuir pour le peuple (Pline, lib. 33, ch. 1.), que les *enfans* portoient attachée à un ruban, ou à un filet autour du cou, & qui leur pendoit ſur la poitrine. Quant à la tunique, appellée *alicula*, qu'on leur attribue, elle ne différoit de la tunique ordinaire que par ſa petiteſſe.

Il y avoit chez les romains un grand nombre de divinités chargées de veiller à la naiſſance & à la conſervation des *enfans*. Voici les noms de la plupart: quant à leurs fonctions, on les verra dans leurs articles particuliers. Carnea, Cunina, Deverra, Edula, les dieux Epidotes, Fabulinus, Intercidona, Juventa, Levana, Naſcio, ou Natio, Nondina, Orbona, Oſſilago, Paventia, Picumnus, Pilumnus, Plumia, Statilinus, Vagitanus.

Les grecs mettoient, à la vérité, leurs *enfans* ſous la protection de quelque dieu, mais ils n'en avoient pas créé de particulier pour remplir ces fonctions. La mère de Platon (*olympiodor vita Platon.*) porta ſon fils ſur le mont Hymette, & l'y recommanda

à Pan, aux Nymphes, & à Apollon-Berger. Winckelmann conclut de ce passage & du grand nombre de monumens, sur lesquels on trouve des Faunes jouant avec des *enfans* ou portant des *enfans*, que ceux-ci étoient sous la protection particulière des Faunes & des autres divinités champêtres.

Lors même, dit Winckelmann (*hist. de l'art. l. IV. ch. 6.*), que le haut style ne feroit pas descendu jusqu'à la conformation des *enfans*, ces êtres d'une conformation imparfaite, lors même que les maîtres de ce style, dont les principales pensées tendoient à rendre des corps d'un développement parfait, n'auroient jamais essayé de représenter des formes chargées de chairs superflues, sur quoi cependant nous n'avons aucune certitude; toujours est-il sûr que les artistes du beau style, en cherchant le tendre & le gracieux, se sont aussi proposés pour but d'exprimer la nature naïve des *enfans*. Aristide, qui peignit une mère expirante avec son nourrisson attaché à la mammelle (Pline, l. 35. c. 36. n°. 19.), aura sans doute représenté un *enfant* nourri de lait. Sur les pierres gravées les plus anciennes, l'Amour n'est pas figuré comme un petit *enfant*, mais comme un adolescent, ayant de grandes ailes d'aigle, telles que la plus haute antiquité en donnoit à presque tous les dieux.

Les artistes du second âge, tels que Solon & Tryphon, donnèrent à l'Amour une nature plus *enfantine* & des ailes plus courtes: c'est dans cette forme & dans la manière des *enfans* de Flamand qu'on voit ce dieu sur une infinité de pierres gravées. C'est ainsi encore que sont figurés les *enfans* des peintures d'Herculanum, particuliérement ceux qui sont peints sur un fond noir dans des tableaux de la même grandeur que ceux qui représentent les belles danseuses. Nous citerons, comme les plus beaux *enfans* qui soient à Rome, à la villa Albani un cupidon endormi, au capitole un enfant qui joue avec un cigne (*muf. capit. t. 3. tav. 64.*); à la villa Negroni un autre *enfant* monté sur un tigre, avec deux Amours, dont l'un cherche à effrayer l'autre par un masque: ces morceaux suffisent pour prouver combien les anciens artistes réussissoient dans l'imitation de la nature *enfantine*. Mais le plus bel *enfant* que l'antiquité nous ait transmis, quoiqu'un peu mutilé, est un petit satyre d'environ un an, de grandeur naturelle, & conservé à la villa Albani; c'est un bas-relief, mais d'un saillant si marqué, que presque toute la figure est de ronde-bosse. Cet *enfant*, couronné de lierre, boit probablement à un outre qui manque, avec tant d'avidité & de volupté, que les prunelles des yeux sont tout-à-fait tournées en haut, & qu'on ne voit qu'une trace du point de l'œil. Ces monumens peuvent servir à détruire un vieux préjugé, devenu, on ne sait pourquoi, une vérité qu'on ne contestoit plus, savoir que les anciens artistes sont fort inférieurs aux modernes dans la configuration des *enfans*.

Enfans (Athlètes.)

Les athlètes, suivant Platon (1), étoient divisés en trois classes, des enfans, ΠΑΙΔΙΚΩΝ, des jeunes gens, ΑΓΕΝΕΙΩΝ, & des hommes, ΑΝΔΡΩΝ.

Les athlètes *enfans* étoient admis aux jeux publics, depuis douze ans jusqu'à dix-sept; les jeunes gens, depuis dix-sept ans jusqu'à vingt; les hommes, depuis vingt & au-dessus. Deux marbres de Cyzique, conservés dans le cabinet de l'académie des inscriptions, nous présentent des athlètes de toutes ces trois classes. (*Caylus Rec. 2. p. 221.*) Cet ordre n'étoit pas le même dans toutes les villes. A Athènes, les *enfans* ne passoient dans la classe des *Éphèbes* qu'à l'âge de dix huit ans accomplis; les Éphèbes, à vingt ans accomplis, étoient inscrits sur le rôle des *hommes*.

Enfans sur les médailles.

Les dieux marins, Mélicerte, Palemon & Portumne, soit qu'ils ne fassent que la même déité sous trois noms différens, soit qu'on les ait regardés comme trois dieux, n'ont que le même symbole; car ils sont représentés par un *enfant* assis sur un dauphin, & ils désignent les yeux de l'Isthme, qui furent institués par Sisyphe, en l'honneur du premier de ces dieux.

Sur les médailles de Tarente, cet *enfant* est Taras.

Enfans nés de père & de mère libres & vivans. On exigeoit ces qualités dans les *enfans* qui aidoient les sacrificateurs dans leurs fonctions. Sur les monumens qui représentent des sacrifices, on les voit portant le coffret à l'encens, ou les patères, pour les libations, quelquefois jouant de la flûte double. Dans une inscription rapportée par Muratori (*pag. 312. n. 1. Thes. inscript.*) ils sont désignés par ces mots: *pueri ingenui patremi & matremi senatorum filii referentes ad aram in pateris ad sacrificia.*

ENFERS, nom général pris pour signifier les lieux destinés à la demeure des ames après la mort. Selon les philosophes, l'*enfer* étoit également éloigné de tous les endroits de la terre; & Cicéron, pour marquer qu'il importe peu de mourir en un lieu plutôt qu'en un autre, dit: en quelque lieu que l'on soit, on a autant de chemin à faire pour aller en *enfer*. Les poëtes

(1) *Plato de legibus, l. VII.*

ont fixé certains lieux comme l'entrée des *enfers*; tel que le fleuve Léthé, du côté des Scythes; en Épire, la caverne Achérusia, la bouche de Pluton, près de Laodicée; & la caverne du Ténare, auprès de Lacédémone. Ulysse, pour descendre aux *enfers*, alla, dit Homère, par l'Océan au pays des cimmériens: Énée y entra par l'antre du lac Averne. Xénophon dit qu'Hercule entra aux *enfers* par la péninsule, nommée *Achérusiade*, près d'Héraclée du Pont. A Hermione, il y avoit, selon Strabon, un chemin fort court, pour aller aux *enfers*; c'est pour cela que ceux du pays ne mettoient pas dans la bouche du mort le prix du passage pour Charon...... La demeure des *enfers* est décrite diversement par les anciens. Apulée fait passer Psyché par la caverne du Ténare, pour aller jusqu'au trône de Pluton: au bout de la caverne elle trouve le fleuve Achéron, où elle passe la barque de Charon, & va de là droit au trône, gardé par le cerbère. Voici en abrégé la description que Virgile fait des *enfers*: au milieu d'une ténébreuse forêt, & sous d'affreux rochers, est un antre profond, environné des noires eaux du lac........ A l'entrée de ce gouffre infernal, sont couchés le chagrin & les remords vengeurs. Là résident les pâles maladies, la triste vieillesse, la peur, la faim, l'indigence, le travail, la mort, le sommeil son frère, & les joies funestes. Ensuite on voit la guerre meurtrière, les euménides & la discorde insensée. Là sont encore plusieurs autres monstres, tels que les centaures, les deux scylla, le géant Briarée, l'hydre de Lerne, la chimère, les gorgones, les harpyes & le géant Géryon. Après cela commence le chemin qui conduit à l'Achéron, sur lequel règne le redoutable Charon, nocher des *enfers*. Le fleuve passé, on entre dans le séjour des ombres, que le poète divise en sept demeures: la première est celle des enfans morts en naissant, qui gémissent de n'avoir fait qu'entrevoir la lumière du jour; la seconde étoit occupée par les victimes d'un faux jugement, qui les a condamnés à une mort injuste; dans la troisième étoient ceux qui, sans être coupables, mais vaincus par le chagrin & les misères de la vie, ont attenté à leurs jours; la quatrième, appellée *le champ des larmes*, étoit le séjour de ceux qui avoient éprouvé les rigueurs de l'amour, Phèdre, Procris, Didon, &c.; la cinquième, le quartier des fameux guerriers qui avoient péri dans les combats: l'affreux tartare, prison des scélérats, faisoit la sixième demeure, environnée du bourbeux Cocyte, & du brûlant Phlégéton; là régnoient les parques & les furies. Enfin, la septième demeure étoit le séjour des bien-heureux, les champs élysées....... On plaçoit dans l'enfer cinq fleuves, le Cocyte, l'Achéron, le Styx, le Pyriphlégéton, ou Phlégéton, & le Léthé; leurs propriétés sont détaillées dans leurs articles.....

Les divinités qui présidoient aux *enfers*, étoient Pluton, qui avoit la suprême puissance, & Proserpine, son épouse; les trois juges, Éaque, Minos & Radamante; les parques, les furies, & les dieux mânes. *Voyez tous ces articles*.

ENGASTRIMYTE. *Voyez* VENTRILOQUE.

ENGUIE, ville de la Sicile, célèbre par son temple des déesses-mères. *Voyez* DÉESSES-MÈRES.

ENHODIA, Muratori (99. 2. *Thes.*) rapporte une inscription gravée sur un cippe, où il est fait mention de la déesse *Enhodia*, comme de la déesse des chemins, *viarum præses*, dit Festus. De là on peut conclure qu'elle étoit la même divinité que Diane-*Enhodia*.

ÉNIPÉE, ou Éniphée, fleuve du Péloponèse, qui tombe dans l'Alphée. *Voyez* TYRO.

ΕΝΜΟΝΙΔΕΙΑ, jeux qui étoient particuliers aux villes qui les donnoient en leur nom & à leurs frais. Il en est fait mention sur des médailles de Sévère-Alexandre & de Gallien, frappées à Magnésie en Lydie.

ENNA, lieu où Cérès faisoit sa demeure ordinaire, en Sicile; il y avoit de belles prairies, arrosées de fontaines d'eau vive; C'est-là que Proserpine se promenoit lorsqu'elle fut enlevée.

ENNA & HENNA, en Sicile. ΕΝΝΑΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

R. en bronze.

O. en argent.

O. en or.

Leurs types ordinaires sont une charrue traînée par deux serpens, un sanglier.

Devenue municipe, elle a fait frapper des médailles de familles.

ENNÉADÉCATÉRIDE est un cycle ou une période de dix-neuf ans, années solaires. *Voyez* CYCLE. Ce mot est grec, formé d'*ἐννέα*, *neuf*, de *δέκα*, *dix*, & d'*ἔτος*, *année*.

Tel est le cycle lunaire inventé par Méthon, à la fin duquel la lune revient à peu près au même point d'où elle est partie; c'est pour cette raison que les athéniens, les juifs, & d'autres peuples qui ont voulu accommoder les mois lunaires avec l'année solaire, se sont servis de l'*ennéadécatéride*, en faisant, pendant dix-neuf ans, sept ans de treize mois lunaires, & les autres de douze.

L'*ennéadécatéride* des juifs est proprement un cycle de dix-neuf années lunaires, qui commencent à *molad tohu*, c'est-à-dire, à la nouvelle lune, que les juifs supposent être arrivée un an avant la création. Chacune des 3e, 6e, 8e, 11e, 14e, 17e, 19e, &c. années de ce cycle, sont embolisiniques, ou de 383 jours 21 heures, & les autres communes, ou de 354 jours 8 heures.

L'*ennéadécatéride* des juifs est donc de 6939 jours 16 heures. D'où il s'ensuit que l'*ennéadécatéride* des juifs diffère de l'*ennéadécatéride* julienne, ou de dix-neuf années juliennes, d'environ deux heures; car dix-neuf années juliennes font 6939 jours 18 heures.

ENNOMUS, le plus savant des augures de l'Asie, commandoit les mysiens, auxiliaires de Troye; mais, avec tout son art, il ne put éviter la mort sur les bords du Xanthe, où Achille le tua.

ÉNOBOLICO (Gruter 88. 6.). C'est ENDOVELICUS.

ENOPTROMANTIE, sorte de divination, qui se pratiquoit par le moyen d'un miroir. Les enchantemens, par un miroir, se faisoient, selon Spartien, de telle sorte, qu'un jeune garçon qui avoit les yeux bandés, ne laissoit pas d'y voir dedans. Les magiciennes de Thessalie se servoient, pour deviner, d'un miroir, où elles écrivoient avec du sang ce qu'elles vouloient répondre. Ceux qui les avoient consultées, lisoient leurs réponses, non pas dans le miroir, mais dans la lune, à ce qu'elles prétendoient; car leurs enchantemens avoient la force de faire descendre la lune. Ce mot est formé de ἔνοπτρον, miroir, & de μαντεία, divination.

ENRAYER. *Voyez* SUFFLAMEN.

ENROLLEMENT. *Voyez* le diction. de l'*art militaire*.

ENSEIGNES militaires.

L'usage des *enseignes* ou étendards a commencé de bonne heure chez les égyptiens. Des figures d'animaux, portées par les chefs, au bout d'une pique, faisoient connoître à chacun sa compagnie, & empêchoient le désordre (Diodore de Sicile). Cette invention ayant procuré des victoires, le peuple s'en crut redevable à ces animaux. Diodore pensoit que de là dérivoit leur culte.

Chez les grecs, dans les temps héroïques, c'étoit un bouclier, un casque ou une cuirasse, fixée au haut d'une lance, qui servoit d'*enseignes* militaires. Cependant Homère nous apprend qu'au siège de Troye, Agamemnon prit un voile de pourpre, & l'éleva en haut avec la main, pour le faire remarquer aux soldats, & les rallier à ce signal. Ce ne fut que peu à peu que s'introduisit l'usage des *enseignes* avec les devises. Celles des athéniens étoient Minerve, l'olivier & la chouette: les autres peuples de la Grèce avoient aussi pour *enseignes* ou les figures de leurs dieux tutélaires, ou des symboles particuliers, élevés au bout d'une pique. Les corinthiens portoient un pégase ou cheval ailé; les Messeniens la lettre grecque M, & les lacédémoniens le Λ, qui étoit la lettre initiale de leur nom.

Les perses avoient pour *enseigne* principale un aigle d'or, au bout d'une pique, placé sur un chariot, & la garde en étoit confiée à deux officiers de la première distinction, comme on le voit à la bataille de Thymbrée, sous Cyrus. Xénophon, dans la cyropédie, dit que cette *enseigne* fut en usage sous tous les rois de Perse. Les anciens gaulois avoient aussi leurs *enseignes*, & juroient par elles dans les ligues & les expéditions militaires; on croit qu'elles représentoient des figures d'animaux, & principalement le taureau, le lion & l'ours.

Les romains n'eurent d'abord pour *enseigne* qu'une poignée de foin (*Plut. Hom. ill. Ovidii. fast. lib.* 3.), élevée au bout d'une pique: mais cette simplicité ne dura guère, l'aigle devint bientôt l'enseigne distinctive des légions: chacune (*Lipsius*, *de militia romana*, *lib.* 4. *dial.* 5.) avoit la sienne, qui étoit portée au haut d'une pique, & posée sur une base sculptée (*cabinet rom. part.* 5. *fig.* 15.): cette aigle étoit le plus souvent d'or, quelquefois d'argent. Pline observe qu'avant le second consulat de Marius, (*lib.* 10, *cap.* 4.) on portoit pour *enseigne* différens animaux, comme sangliers, chevaux, minotaures, louves, mais que ce général conserva l'aigle seul. Du temps des empereurs, c'étoit souvent une main (*colonna traj. fol.* 5.) par allusion au nom des manipules, ou comme l'emblême de la concorde. On voit aussi sur la même colonne une aigle (*ibid. fol* 36.), avec le portrait de l'empereur au dessous.

Les *enseignes* sont communément ornées de couronnes sur les monumens, & chargées de petits boucliers, *clupei*, sur lesquels il y avoit probablement des portraits, ou d'autres emblêmes relatifs aux événemens particuliers de chaque légion. On y remarque aussi des créneaux, comme trophées des villes prises, ou des becs de galères. Ces trophées, que les soldats avoient continuellement devant les yeux, & qui leur rappelloient leurs anciens exploits, étoient bien propres, sans doute, à ranimer leur courage dans les combats.

Il

Il paroît par Tacite (*annal. lib.* 3.), qu'après la mort de Germanicus, les légions, en signe de tristesse, supprimèrent pour un temps, tous les ornemens des *enseignes*. Ils en agissoient probablement ainsi dans les autres démonstrations de deuil ou dans les calamités publiques. Sur une *enseigne* de la colonne trajane, on voit au dessus de l'aigle un petit étendard, *vexillum*, au milieu duquel étoit écrit le nom des cohortes & des centuries, afin que chaque soldat pût reconnoitre la sienne. C'est Vegèce (*de re milit. lib.* 2. *cap.* 13.) qui nous instruit de cette circonstance; mais cet auteur écrivoit du temps du Bas-Empire. Dans les siècles antérieurs, les *manipuli* seuls avoient leurs signes (*Lipsius de militia romana*, *lib.* 4, *dial.* 5), & ils composoient les cohortes qui n'en avoit pas en propre. Quelquefois on attachoit simplement le *vexillum* au haut d'une pique, sans autre ornement. Ceux de l'infanterie étoient rouges (Servius sur le V. 1. lib. 8. Enéid. Polybe, liv. 6, ch. 7), excepté celui du consul, qui étoit blanc : la couleur bleue distinguoit ceux de la cavalerie (*Servius ibidem*); ils étoient fixés au haut d'une pique, à cette espèce de soutien (*cap. rom. part.* 5. *fig.* 17.), qu'on voit quelquefois surmonté d'un aigle, & ils avoient des franges & des rubans (*admir. rom. antiq. fol.* 16.).

Le *labarum*, cet étendard au milieu duquel Constantin fit placer le monogramme de Jesus-Christ (*Anton. Agostin. dial. sopra le medaglie*, *dial.* 7, *med.* 14.), différoit du *vexillum* en ce qu'il étoit tendu & conservoit sa forme quarrée, comme on le voit sur une médaille de Théodose; en quoi il différoit aussi du *vexillum*, qui se rencontre fréquemment sur la colonne trajane, & qui n'étoit attaché qu'au bord supérieur. Peut-être ces étendards n'étoient-ils point alors appelés *labarum*. Plusieurs prétendent, en effet, que ce mot est du bas empire. Vegèce (*de re milit. lib.* 2, *cap.* 13.) attribue aux romains de son temps, ces étendards en forme de dragon, qui servoient d'*enseigne* aux nations barbares : celles-ci étant devenues dans la suite auxiliaires des romains, elles conservèrent probablement leurs signes, & les mêlèrent parmi les aigles des légions. C'est sans doute dans ce sens que Vegèce parle, de même que quelques modernes après lui, puisqu'on ne trouve rien de semblable dans les siècles qui précédèrent la décadence de l'empire. *Voy.* AIGLE, DRAGON, DRACONNAIRE, LABARUM, &c.

On trouve dans les collections d'antiques plusieurs représentations d'animaux posés sur des plinthes. Les trous qui traversent ordinairement ces plinthes, paroissent avoir servi à les fixer au haut des piques, & les font reconnoître pour des *enseignes*. Le comte de Caylus en a publié plusieurs, & entr'autres deux léopards mâle & femelle. (*Rec. III. pl.* 64.)

ENSEIGNES militaires sur les médailles de colonies. *Voyez* COLONIES.

ENSEIGNES, ou *porte-enseignes*. On voit plusieurs de ces officiers sur les médailles d'allocution, rangés autour de l'empereur qui harangue les troupes. Ils paroissent d'une manière plus distincte sur la colonne trajane, où l'on voit que leur caractère distinctif est constamment une dépouille d'ours ou de lion, attachée sur leur casque & flottant sur les épaules.

ENSEIGNES. Dans les fouilles de Pompeia, on a trouvé un *phallus* de grandeur démésurée, peint sur le mur d'une maison, où il servoit d'*enseigne*. On en voit le dessin dans le recueil des antiquités d'Herculanum.

ENTELLA, en Sicile. ΕΝΤΕΛΛΙΝΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

O. en or.

RRR. en bronze.

RRR. en argent.

Leur type ordinaire est Pégase volant.

ENTERRER. Les différens peuples de l'antiquité ont pratiqué différens usages pour la destruction des corps. Les uns les ont brûlés, d'autres les ont *enterrés*, quelques-uns les ont brûlés ou *enterrés* à différentes époques, & plusieurs enfin ont pratiqué aux mêmes époques ces deux usages.

Les Égyptiens *enterroient* les morts, ou ils les embaumoient. Le cercueil qui existe encore dans la chambre qui occupe le centre de la grande pyramide, atteste le premier usage. Ils avoient même une loi, conservée par le divin Platon, qui défendoit d'*enterrer* un homme dans un endroit où un arbre auroit pu croître. Les rois & les grands de Memphis, observèrent scrupuleusement cette loi; car le terrein sur lequel sont bâties les pyramides, & placées les sépultures royales de la Thébaïde, n'est qu'un rocher stérile. Plutarque dit qu'il y avoit en Égypte, deux endroits où l'on vouloit être *enterré* de préférence à tous autres, c'étoient les environs de Memphis, où se trouvent encore aujourd'hui les momies, & les environs d'Abydus.

On voit, dans Xénophon, Cyrus ordonner que son corps soit *enterré*. Les mages, ses sujets, ne brûloient pas les corps; mais ils les laissoient dévorer aux oiseaux de proie. Les autres perses

les *enterroient*. (*Xenoph. Cyrop. Herodot. lib.* 7. *cap.* 9.)

Quelques auteurs ont dit que les grecs n'enſévelirent jamais aucun mort dans leurs temples & dans leurs villes; mais c'eſt une erreur. On voyoit en Laconie, dans le temple d'Amyclée, le tombeau d'Hyacinthe, fils d'Amyclès, ſous une ſtatue d'Apollon. (*Pauſanias* 3. 1.) Cet exemple étoit fréquemment répété, comme on peut le voir par les livres de Pauſanias, & des écrivains grecs.

Ces témoignages nous apprennent que l'uſage de brûler les corps, n'étoit pas général chez les grecs. D'ailleurs les lacédémoniens *enterroient* leurs morts. Lycurgue avoit ordonné que ceux qui auroient perdu la vie dans les combats, ſeroient enterrés avec des branches d'olivier, & que ceux dont la valeur avoit été la plus diſtinguée, ſeroient enveloppés dans un drap rouge, défendant de placer autre choſe près de leur cadavre. A Athènes, Solon n'avoit permis d'*enterrer* avec les corps que trois habits.

Les étruſques n'étoient pas dans l'uſage de brûler les corps. Les tombeaux de marbre, rapportés par Demſter, Gori, &c. ne permettent pas de douter qu'ils ne les *enterraſſent*.

Un philologue célèbre (*Al. ab Alexandro dier. genial. lib.* 3. *cap.* 2.) a écrit que les romains ne brûloient pas les corps dans les premiers ſiècles de leur ville, & qu'ils les *enterroient;* mais qu'ils avoient réglé depuis par un décret, *decreto ſanxerunt*, qu'on les brûleroit, parce que les ennemis déterroient leurs cadavres & les inſultoient. Cette opinion eſt dénuée de fondement, car on ne peut trouver aucune trace de ce prétendu décret. De plus il eſt démenti par le grand nombre de tombeaux qui exiſtent encore, dans leſquels on voit que des cadavres ont été dépoſés, & du temps de la république, & ſous le règne des empereurs. Gruter rapporte auſſi pluſieurs inſcriptions qui parlent de corps entiers renfermés dans le ſein de la terre.

D. M.

L. IVLI. EPIGONI

VIXIT. ANNIS. XXVI. M. V. D. XII.

CORPVS. INTEGRVM. CONDITVM

L. IVLIVS GAMVS

PATER. FILIO. PIISSIMO.

Pag. DCLXXXVIII. 10. *edition. prima.*

L. IVLIVS. GAMVS

DIS. MANIBVS

L. IVLI. MARCELLI

NEPOTIS SVI

VIXIT. ANN. V

DIEBVS. XXXXI

CORPVS. INTEGRVM

CONDITVM

SARCOPHAGO.

Pag. DCXXXIX. 8.

Fabretti (*inſcript. pag.* 17.) cite encore à ce ſujet l'inſcription ſuivante :

OSSA. FAB

SVB. FVND.

TRIBVNALIS

TERRA. TECTA

Et celle-ci qui eſt accompagnée de deux ſquelettes gravés à ſes deux côtés :

CRITONIA. Q. L. PHILENIA

POPA. DE. INSVLA.

Q. CRITONI. Ɔ. L. DASSI

SCALPTORIS. VILARI

SIBI. SVISQVE. POSTER

EOR.

Il eſt donc certain que dès les commencemens de Rome, on brûla & on *enterra* les corps, que le ſecond uſage fut d'abord plus fréquent que le premier; mais que par la ſuite le premier devint le plus ordinaire par la force de la mode ſeule, & ſans aucune loi. Pline (*hiſt. lib. III. cap.* 2.) le dit, & il obſerve que pluſieurs familles, & entr'autres la famille Cornelia, juſqu'au dictateur Sylla, conſervèrent l'uſage d'*enterrer* les corps. Ce paſſage de Pline a paru obſcur à quelques philologues; mais il devient clair & expreſſif, lorſqu'il eſt rapproché de celui (*lib. VII. cap. XVI.*) où il dit que l'on ne brûloit les corps humains qu'après qu'ils avoient acquis des dents, *non hominem priùs quàm genito dente cremari.* De là vient que Juvenal déſigne un enfant par ces mots (*ſat. XV.*) *minor igne rogi*, trop jeune pour être brûlé. De là eſt venue auſſi la diſtinction établie par les anciens juriſconſultes, entre les mots *corpus* & *oſſa*, qui eſt exprimée dans

l'inscription suivante, rapportée par Fabretti (*ibidem.*)

IN. LAT. P. II. L. P. IIII.

HVIC. LOCO. ITVS. AMBITVS. DEBETVR

ET. SI. CORPVS. INFERRE. VOLIT. SIVE OSSA

LICEAT.

L'usage d'*enterrer* les corps, qui avoit été moins pratiqué depuis Sylla, que celui de les brûler, commença, sous les empereurs chrétiens, à régner seul. Macrobe qui florissoit sous le règne de Théodose le jeune (*Saturnal. lib. VII. c. 11.*) dit expressément que de son temps on ne brûloit plus les corps : *licet urendi corpora defunctorum usus nostro sæculo nullus sit.*

Les gaulois brûloient les corps du temps de Jules-César, (*de bello gallico, lib. 6.*) de sorte que l'on ne peut attribuer qu'aux francs, leurs vainqueurs dans les IIIe. IVe. & Ve. siècles, la quantité prodigieuse d'anciens cercueils que l'on déterre tous les jours en France.

ENTHEA. Cybèle est appellée, dans Martial, la mère *Enthéa*, qui veut dire la divine, ou la fanatique, ou la déesse aux enthousiasmes. *Ἔνθεος, divin.*

ENTRAILLES des victimes. C'étoit la fonction des aruspices d'examiner les *entrailles*, pour en tirer des présages. Cicéron, dans ses livres de la divination, après avoir fait voir assez vivement quelle extrême folie c'étoit de consulter des *entrailles* d'animaux, réduit les partisans des Aruspices, à répondre que les dieux changent les *entrailles* dans le moment du sacrifice, afin de marquer par elles leur volonté & l'avenir; sur quoi il se récrie ainsi : « ah! que dites-vous? Il » n'y a point de vieilles si crédules que vous. » Croyez-vous que le même veau ait le foie bien » disposé, s'il est choisi pour le sacrifice par » une certaine personne, & mal disposé, s'il est » choisi par un autre? Cette disposition de foie » peut-elle changer en un instant, pour s'accommoder à la fortune de ceux qui sacrifient: » ne voyez-vous pas que c'est le hazard qui fait » le choix des victimes; l'expérience même ne » vous l'apprend-elle pas? Car souvent les *entrailles* d'une victime sont tout-à-fait funestes; » & celles de la victime qu'on immole immédiatement après, sont les plus heureuses du » monde. Que deviennent les menaces de ces » premières *entrailles*? Ou comment les dieux » se sont-ils appaisés si promptement? mais vous » dites qu'un jour il ne se trouva point de cœur » à un bœuf que César sacrifioit; & que, comme » cet animal ne pouvoit cependant pas vivre sans » en avoir un, il a fallu nécessairement qu'il se » soit retiré dans le moment du sacrifice. Est-il » possible que vous ayez assez d'esprit pour voir » qu'un bœuf n'a pu vivre sans cœur, & que » vous n'en ayez pas assez, pour voir que ce » cœur n'a pu en un moment s'envoler je » ne sais où? Cicéron ajoute un peu plus bas. » C'est un ancien mot de Caton, & qui est » connu de tout le monde, qu'il s'étonnoit qu'un » aruspice qui rencontroit un autre aruspice, ne » se mît pas à rire; car de toutes les choses » qu'ils ont prédites, combien peu sont arrivées? » Et lorsqu'il en est arrivé quelqu'une, que peut-» on alléguer pour faire voir qu'elle ne soit pas » arrivée par hazard? Lorsqu'Annibal, réfugié » auprès du roi Prusias, lui conseilloit de com-» battre, & que ce roi lui eut répondu qu'il ne » l'osoit, parce que les *entrailles* des victimes » n'étoient pas favorables. Quoi, lui répliqua » Annibal, vous aimez mieux vous en rapporter » aux *entrailles* d'un bœuf, qu'à l'avis d'un vieux » général »?

ENTRÉES (grandes & petites). *Voyez* ADMISSIONIS.

ENTRE-ROI. *Voyez* INTERREX.

ENVIE. Les poètes, tant grecs que latins, ont déifié l'*envie*, avec cette différence, que comme chez les grecs le mot *φθόνος* est masculin, ils en ont fait un dieu; &, au contraire, les latins en ont fait une déesse, parce qu'*invidia* est féminin. Il ne paroît pas qu'on ait jamais érigé des autels, ni des statues à l'*envie*. Lucien & Ovide en ont fait des descriptions poétiques, prises sur les envieux même. Voici comme parle Ovide : « Une triste pâleur est peinte sur son » visage, elle a le corps entièrement décharné, » le regard sombre & égaré, les dents noires » & mal-propres, le cœur abreuvé de fiel, & » la langue couverte de venin. Toujours livrée » à des souhaits inquiets & chagrins, jamais elle » n'a ri qu'à la vue de quelques maux; jamais » le sommeil ne ferma ses paupières. Tout ce » qui arrive d'heureux dans le monde, l'afflige » & redouble sa fureur; elle met toute sa joie » à se tourmenter, à tourmenter les autres, & » elle est elle-même son triste bourreau ».

ENYALIUS. Histiæus de Milet, ancien auteur grec, qui avoit écrit l'histoire de la Phénicie, disoit, au rapport de Josèphe, que certains prêtres avoient porté les sacrifices de Jupiter *Enyalius* dans la campagne de Sennaar, c'est-à-dire, dans la partie de la Mésopotamie, qui est la plus proche du confluent de l'Euphrate & du Tigre. Vossius (*de idol. orig. & prog. l. I. c. 16.*) croit que Jupiter *Enyalius* est Mars, & que ce Mars des assyriens, ou babyloniens, n'est autre que Nemrod. On convient.

seulement qu'*Enyalius* est un surnom de Mars. Macrobe le dit positivement, & les poètes, à l'exemple d'Homère, lui donnent cette épithète. D'autres disent qu'*Enyalius* est le fils d'Enyo ou de Bellone, Ενυῦς υἱός. Cependant Denis d'Halicarnasse, qui dans son second livre dit qu'*Enyalius* chez les sabins étoit le même que *Quirinus*, ajoute qu'on ne sait pas bien au vrai si *Enyalius* est Mars, ou quelqu'autre divinité égale à Mars en puissance & en honneur; qu'à la vérité, il en est qui disent qu'*Enyalius* est le dieu qui préside à la guerre & aux armes; mais que d'autres les distinguent. *Voyez* ENYO, d'où ce mot vient.

ENYO. Quelques auteurs disent que le dieu Mars portoit le nom d'*Enyalius*, parce qu'il étoit fils de Jupiter & d'*Enyo*, déesse de la guerre. Stace dit qu'*Enyo* préparoit les armes, les chevaux & le char de son fils, lorsqu'il alloit au combat. Phurnutus, dans son traité *de natura deorum*, rapporte que les auteurs varient sur l'origine & les fonctions d'*Enyo*: les uns disent qu'elle étoit mère, les autres soutiennent qu'elle étoit fille, d'autres enfin attestent qu'elle étoit simple nourrice du dieu Mars; mais il ajoute que tous les mythologistes s'accordent à dire qu'*Enyo*, en grec, signifie qui donne, qui excite le courage, la valeur & la fureur dans le cœur des combattans. L'interprète de Lycophron dit qu'*Enyo*, sœur des Gorgones, étoit une epithète que l'on donnoit a Junon. Hésiode, dans sa *Théogonie*, atteste qu'*Enyo* étoit fille de Phorcynos & de Ceto, & par conséquent qu'elle étoit sœur des Phorcinides. On lit dans Pausanias, qu'*Enyo*, ainsi que Pallas, présidoit à la guerre, & la dirigeoit.

ÉOLE, fils d'Hipothès, descendant de Deucalion; ou fils d'Hellen, fils de Jupiter; ou fils de Jupiter même, fut le dieu ou le roi des vents. « Dans un antre vaste & profond *Éole* » tient tous les vents enchaînés, dit Virgile, » tandis que les montagnes qui les renferment, » retentissent au loin de leurs mugissemens. Ce » dieu qui les gouverne, assis sur la plus élevée » de ces montagnes, appaise leur furie & s'oppose à leurs efforts; s'il cessoit un moment de » veiller sur eux, le ciel, la terre, la mer, » tous les élémens seroient confondus. La sagesse » de Jupiter, qui a prévu ce danger, les a emprisonnés dans des cavernes obscures, & les a » chargés du poids des plus hautes montagnes. » Il leur a en même-temps donné un roi, qui » sût à propos, suivant les loix qui lui seroient » prescrites, les retenir dans leurs prisons, ou » les mettre en liberté ». Junon voulant éloigner Énée de l'Italie, pria *Éole* d'exciter une tempête. Aussi-tôt il enfonça sa lance dans le flanc de la montagne, & l'entr'ouvrit. Tous les vents, à l'instant, sortirent impétueusement de leurs cavernes, se répandirent sur la terre, sur la mer, & excitèrent la plus affreuse tempête. Ulysse étant venu consulter *Éole* sur son voyage, & lui demander les moyens de faire une heureuse navigation, *Éole* lui donna les vents enfermés dans une peau de bouc, & lia lui-même cet outre dans son vaisseau avec un cordon d'argent, afin qu'il n'en échappât pas la moindre haleine: il laissa seulement en liberté le zéphir, auquel il donna ordre de conduire les vaisseaux. Mais les compagnons d'Ulysse s'imaginant que cet outre renfermoit des trésors, dont Ulysse ne vouloit pas leur faire part, prirent le temps qu'il étoit endormi pour ouvrir l'outre. Dans le moment les vents sortirent avec fureur, & excitèrent une horrible tempête, qui les fit presque tous périr. Homère ajoute qu'*Éole* voyant revenir Ulysse après la tempête, le renvoya avec indignation, comme un homme chargé de la colère des dieux. On donne à *Éole* douze enfans, six filles & six garçons, qui s'étoient mariés ensemble, les frères avec les sœurs. On dit qu'une de ces filles fut séduite par Neptune changé en taureau. Ce sont apparemment les douze vents principaux, qui se mêlent souvent dans les orages. Il eut pour fils Créthéus, Salmonée & Sisyphe. *Voyez* PÉLIAS.

Le seul monument sur lequel on voie le nom de ce dieu, est une inscription rapportée par Muratori. *Thes. inscr.* 1979. 4.

AEOL. CONTINUATORI

CAL. FAUSTINIANUS

.... MIL

LEG. II......

V. S. L. M.

Sur un tombeau antique (*Antiq. horta. lib.* 3. *p.* 8.) Fontanini a reconnu Bacchus appuyé sur *Éole*. Ce dernier est représenté avec de la barbe & des aîles. Bacchus est conduit à Ariadne par *Éole*, dont elle avoit imploré le secours.

ÉOLIENNES; ce sont sept petites isles, placées entre l'Italie & la Sicile, appellées aujourd'hui *les isles de Lipari*, dont la principale est remplie de volcans: ce qui fit placer dans cette isle les forges de Vulcain, d'où elle prit le nom de *Vulcanie*; ensuite étant gouvernées par *Éole*, elles en portèrent aussi le nom. Homère ne parle que d'une isle *éolienne*, qu'il dit être flottante, ceinte tout autour d'une forte muraille d'airain, & bordée en dehors de rochers escarpés.

ÉORIES. *Voyez* ALÉTIDES.

ÉOUS, un des chevaux du soleil, qui désigne l'Orient. Ἠώς, *Oriens*.

ÉPACHTÉES, fêtes que les athéniens célébroient en l'honneur de Cérès, & en mémoire de la douleur qu'elle ressentit en apprennant l'enlévement de sa fille. Ce mot est composé de *ἐπὶ sûr*, & de *ἄχθος*, *douleur*.

ÉPACRIUS (Jupiter), *Επάκριος*, ou *des montagnes*, est placé sur plusieurs médailles, & sur des pierres gravées. On le voit aussi sur un médaillon très-rare, avec Neptune & Pluton, & l'inscription ΘΕΟΙ ΑΚΡΑΟΙ, *dii montani*.

ÉPACTES. L'année solaire commune contient 365 jours, & l'année lunaire commune 354. Il y a donc dans la première onze jours de plus que dans la seconde. Ainsi pour égaler l'année lunaire à la solaire, il faut ajouter onze jours à la première, & ces onze jours sont ce qu'on appelle *épactes*. Elles augmentent d'un pareil nombre chaque année commune, parce que le cours de la lune avance d'autant sur celui du soleil. Les années bissextiles étant de 366 jours, la lune avance de 12 jours sur le soleil ces années-là. Mais les calendriers, tant l'ancien que le nouveau, sont arrangés de manière qu'on n'y fait aucune attention aux années bissextiles, & qu'on se contente d'augmenter les *épactes* du nombre onze comme dans les années communes. Il n'y a que l'année du cycle de dix-neuf ans, précédée de l'*épacte* 29, jusqu'à la réformation du calendrier, & celle qui a 1 pour nombre d'or, depuis 1596 jusqu'en 1900 exclusivement, que les computistes augmentent les *épactes* de 12 au lieu de 11, & cela afin qu'au bout de 19 ans les *épactes*, comme les nouvelles lunes, recommencent à marcher dans le même ordre que le cycle précédent. On peut remarquer cet ordre dans notre *Table Chronologique*, en comparant un cycle avec l'autre. On y verra aussi que les *épactes* augmentent de 12 au lieu de 11 dans les années que nous venons de nommer.

Pour y découvrir cet usage plus aisément, il faut savoir comment les computistes font leur addition d'*épactes* chaque année. S'ils en comptent 11 cette année, ils en compteront 22 l'année prochaine, en y ajoutant 11; l'année suivante, en ajoutant encore 11, ils en compteront 33, ou plutôt ils en compteront 3, parce qu'étant arrivés, par leur addition, à un nombre audessus de 30, ils retranchent le nombre de 30, & ce qui reste est l'*épacte* qu'ils cherchent. Cela supposé, il est aisé de comprendre qu'au lieu de 11, ils ajoutent 12 pour l'année qui suit l'*épacte* 29, depuis J. C. jusqu'en 1582; pour l'année qui suit l'*épacte* 19, depuis 1596 jusqu'en 1700, & encore pour l'année qui suit l'*épacte* 18, depuis l'an 1700 jusqu'à l'an 1900 exclusivement. Si l'année qui suit l'*épacte* 29, on n'ajoutoit que 11, en ne compteroit cette année que 10 d'*épacte* : 29 & 11 font 40; retranchez 30, reste 10, & par conséquent en n'ajoutant que 11, il ne faudroit compter que 10 d'*épactes*. Cependant on en compte 11 après 29, comme on le voit dans notre *Table Chronologique*, depuis J.C. jusqu'en 1582. Il faut donc que les computistes ajoutent 12 à 29, pour l'année qui suit celle qui est marquée de l'*épacte* 29. Il en est de même depuis 1700, pour l'année qui suit l'*épacte* 18. Cette année est ainsi marquée * dans notre *Table Chronologique*, où cet astérisque tient lieu de 30. Or, 18 & 11 ne font que 29; il faut donc ajouter 12 d'*épactes* au lieu de 11, pour les années qui sont marquées de cette petite étoile, que nous nommons astérisque. On voit que les anciens & les nouveaux computistes s'accordent parfaitement, en ajoutant 12 d'*épactes* au lieu de 11, pour une certaine année du cycle de 19 ans. Mais il s'en faut bien que les uns & les autres conviennent sur la manière de compter les *épactes*.

Les nouveaux computistes comptent autant d'*épactes* chaque année, que la lune avoit de jours le dernier décembre qui a précédé. Par exemple, on comptoit en l'année 1760, 12 d'*épactes*, parce que, selon le comput ecclésiastique, le 31 décembre 1759, étoit le 12 de la lune. Cependant il y a une exception, qui est que depuis 1596, la première année du cycle de 19 ans, on ajoute une unité au nombre des jours que la lune avoit le dernier décembre précédent. Exemple; en 1785, la lune a eu 29 jours le 31 décembre, & néanmoins le premier janvier suivant, on a compté 30, ou * d'*épacte*, parce que l'an 1786 concourroit avec la première année du cycle de 19 ans, ou avoit 1 pour nombre d'or. C'est au fond la même raison pourquoi l'on ajoute 12 aux *épactes* 18, 19 & 29. Il n'en est point ainsi des anciens computistes. Ils comptoient autant d'*épactes*, chaque année, que la lune avoit de jours le 22 mars : *omni anno*, dit le vénérable Bede, *quota luna in undecimo calendarum aprilis evenerit, tota eodem anno epacta erit.* Ce sont ces *épactes* anciennes, dont les chartes sont datées, que nous marquons dans notre *Table Chronologique*, depuis la première année de notre ère chrétienne jusqu'à la réformation du calendrier, faite en 1582; sur quoi nous remarquerons que les anciens computistes ne donnoient pas tous le même commencement à leurs *épactes*. Quelques-uns en effet commençoient à les compter dès le mois de septembre, avec les égyptiens, quatre mois pleins avant ceux qui, suivant l'usage des romains, ne commençoient à les compter qu'avec le mois de janvier. *Epacta*, dit encore le vénérable Bede, *incipiunt secundùm egyptios à calendis septembris, secundùm romanos à calendis januarii.* Nous trouvons dans les chartes des notaires, qui ont suivi l'usage des égyptiens, &

d'autres qui ont suivi celui des romains. Commençons par les premiers. Dans le Ier. tome des Anecdotes de D. Martenne, col. 264, on voit une charte ainsi datée : *acta sunt hæc...... anno ab incarnatione Domini MXCIII, indictione I, epacta I*, parce que cette charte n'a point été donnée avant le mois de septembre, *epacta I* est bon, suivant l'usage des égyptiens. Si elle avoit été donnée avant le mois de septembre, ou si celui qui l'a écrite, avoit suivi l'usage des romains, il l'auroit datée *epacta XX*, comme on la voit marquée, en 1093, dans notre *Table Chronologique*, où nous suivons les romains dans notre manière de compter les *épactes*, sans aucun égard à celle des égyptiens, parce qu'il n'est pas possible de tout marquer dans une table, qui doit être claire & sans confusion. Le même tome des Anecdotes qui vient d'être cité, présente, col. 346, une charte de Louis le-Gros, ainsi datée : *anno Domini MCXVII.... epacta XXVI, concurrentibus VII.* Cette date *epacta XXVI* est bonne, en suivant la manière de compter des égyptiens ; mais en suivant celle des romains, il faudroit *epacta XV*, comme elle est indiquée dans notre *Table Chronologique* pour l'an 1117. Il en est encore de même d'une autre charte, rapportée par D. Vaissette, tom. II, fol. 511, de ses preuves de l'histoire de Languedoc. Telles sont les dates de cet acte : *facta charta ista mense novembris, feria VII, epacta VI, luna VI, anno videlicet ab incarnatione Domini MCXLIIII.* Il faut lire *MCXLV*, selon D. Vaissette. En effet, toutes les dates de cette charte conviennent à l'an 1145 ; & le *feria VII, mense novembris* réuni avec *luna VI*, prouve qu'elle a été donnée cette année 1145, le 24 novembre, qui étoit un samedi, comme on peut le voir dans nos deux *Calendriers lunaire* & *solaire*. Pour l'*épacte VI*, au lieu de XXV, elle ne peut plus faire de difficulté, après que nous avons prouvé qu'il y avoit des notaires qui changeoient les *épactes*, dès le mois de septembre, avec les égyptiens. En voici une preuve bien claire, tirée de celles de la dernière histoire de Bretagne, tom. I, col. 612 : *hæc..... confirmatio facta est..... anno ab incarnatione Domini MCLII, mense septembris, in exaltatione sanctæ Crucis, luna II, feria I, cyclus solaris XIII, epacta XXIII, concurrentes II, claves terminorum XIV, indictione XV.* Selon les romains, il faudroit *epacta XII* ; mais *epacta XXIII* est bon, suivant les égyptiens, dans une charte, donnée comme est celle-ci, au mois de septembre. Donc toutes les dates sont exactes, à l'exception de *luna II*, qui paroît être une faute de copiste, pour *luna XI*.

Il peut se faire que cet usage des égyptiens ait été très-suivi par nos anciens ; mais pour le prouver, il faudroit un grand nombre de chartes qui eussent été faites dans les quatre derniers mois de l'année ; & c'est ce qui nous manque. A l'égard de celles qui ont été données dans le mois de janvier, & les sept mois suivans, quoique les *épactes* y soient souvent marquées, elles ne peuvent être rapportées en preuve, ni de l'usage des romains, ni de celui des égyptiens. La raison en est bien sensible ; ce sont les mêmes *épactes* dans les huit premiers mois de l'année, selon l'un & l'autre usage. Ainsi, en rapportant, comme nous allons faire, un certain nombre de ces chartes, données depuis le mois de janvier jusqu'au mois d'août inclusivement, notre but est moins de démontrer l'usage particulier des romains, que de prouver l'usage général de nos anciens. En effet, la manière dont ceux-ci comptoient les *épactes*, est si différente de la nôtre, qu'elle mérite d'être attestée par des autorités assez nombreuses, pour ne laisser aucun doute sur ce que nous avons dit.

Le premier exemple que nous trouvons des *épactes* ajoutées aux dates des lettres, ou des chartes, est tiré d'une lettre insérée dans la vie de S. Benoît d'Aniane, où les moines de l'abbaye d'Inde, rapportent la mort de ce saint Abbé en ces termes : *obiit autem septuagenarius, tertio idus februarii, anno ab incarnatione Domini octingentesimo vigesimo primo, indictione XIV, concurrente I, epacta decima quarta.*

Un autre exemple du même siècle, est de Rodrade, prêtre de la ville d'Amiens, qui date ainsi son ordination : *ego Rodradus....... IIII nonas martii, sacerdotalis ministerii trepidus suscepi officium anno incarnationis dominicæ DCCCLIII, indictione I, epacta VII, concurrente VI, L. VII*, (il faut *luna XIX*,) *termino paschali IV, kal. aprilis.*

Le Ier. tome des Anecdotes de D. Martenne, va nous fournir d'autres exemples pour les siècles suivans. Une charte d'Hubert, évêque de Térouenne, pour l'abbaye de Fécamp, (col. 214,) est ainsi datée : *actum Fiscanni in capitulo, anno ab incarnatione Domini MLXXX, epacta XXVI, indictione III.* Et col. 260, charte de l'empereur Henri III, *data II idus augusti..... anno dominicæ incarnationis MXCII, indictione XV, epacta IX.* Col. 584, charte de Berthe, duchesse de Lorraine, ainsi datée : *acta sunt hoc anno ab incarn. Dom. MCLXXVI, indict. IX, epacta VII, concurr. IV.*

Dans ces chartes de différens pays, les *épactes* sont toujours marquées suivant le calcul de nos anciens computistes, qui comptoient, ainsi qu'on l'a dit, autant d'*épactes* chaque année, que la lune avoit de jours le 22 mars. Il n'y a qu'à jetter les yeux sur notre *Table Chronologique* & notre *Calendrier lunaire*, pour se convaincre de la vérité de ce que nous disons. Il n'y a point

ici de variété dans nos chartes : elles s'accordent toutes sur cet article, & toutes les *épactes* y sont marquées de la même manière, excepté celle qui répond à la première année du cycle de 19 ans, qui est tantôt *epacta* XXIX, tantôt *epacta nulla*. Il est bon de se souvenir de ces deux manières de marquer une même *épacte*, pour n'y être point embarrassé, quand on rencontrera *epacta nulla*, que nous n'avons point marquée dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE.

Mais pourquoi les anciens computistes comptoient-ils autant d'*épactes* chaque année, que la lune avoit de jours le 22 mars ? Et quel usage pouvoient-ils faire de ces *épactes ?* Le voici. La pâque ne pouvant arriver plutôt que le 22 mars, il importoit de savoir quel étoit le quantième de la lune de ce 22e. jour, parce qu'en étant instruit, on savoit en même-temps si cette lune qui couroit le 22 mars, étoit la lune pascale, ou ne l'étoit point ; & voici comment on le savoit. Si le nombre des *épactes* étoit audessus de 16, ce nombre audessus marquoit que la lune qui couroit le 22 mars, n'étoit point la lune pascale, mais que c'étoit la lune suivante. Au contraire, si le nombre des *épactes* étoit au-dessous de 16, il marquoit que la lune qui, cette année-là, couroit le 22 mars, étoit la lune pascale, & qu'il n'en falloit point chercher d'autre.

Ceci deviendra clair par l'application de cette règle aux deux premières années du nombre d'or, ou cycle de 19 ans. La première année de ce cycle, nos anciens comptoient 29 d'*épactes*. Ce nombre est audessus de 16, par conséquent la lune, qui couroit le 22 mars cette année-là, n'étoit point la lune pascale, c'étoit la suivante, dont le premier jour tomboit le 23 du même mois. Voyons maintenant la seconde année du même cycle. Nos anciens, cette année, comptoient onze *épactes*. Onze est audessous de 16, donc la 2e. année du cycle de 19 ans, la lune qui couroit le 22 mars, étoit la lune pascale. Tout cela peut se vérifier sur notre *Table* CHRONOLOGIQUE & notre CALENDRIER *lunaire*. Tel est l'usage que les anciens faisoient de leurs *épactes*, outre celui dont nous avons parlé plus haut. Observons encore qu'il n'étoit pas rare dans le onzième siècle, de dater les chartes de deux *épactes* différentes, la majeure & la mineure. La première est la solaire, qui se confond avec les concurrens ; la seconde est la lunaire, dont on vient de traiter.

Nous nous servons aujourd'hui de nos *épactes*, pour connoître les nouvelles lunes de chaque mois pendant tout le cours de l'année, comme nous l'expliquons d'une manière plus étendue dans l'avertissement qui est à la tête de notre CALENDRIER *lunaire*, où nos nouvelles *épactes* sont marquées comme dans tous les calendriers. Nous remarquerons seulement ici, que ces nouvelles *épactes*, comme il a été déjà dit plus haut, quoique plus exactes que les anciennes, n'indiquent pas néanmoins, avec toute la précision astronomique, le commencement de la nouvelle lune, que souvent elles l'anticipent d'un jour, de deux & même de trois, & que rarement elles l'indiquent au jour qui lui est propre. Ainsi l'on distingue le commencement de la lune, suivant l'usage ordinaire, de ce même commencement, suivant l'exactitude astronomique. (*Article extrait de l'*ART DE VÉRIFIER LES DATES.)

ΕΠΑΚΤΙΟΣ. (*Mercure.*).

Mercure étoit adoré par les samiens, sous le nom d'*ἐπάκτιος*, *sur le bord de la mer*, parce qu'il présidoit à la navigation. On le représentoit alors assis sur un promontoire, comme on le voit sur des médailles de Tibère.

ÉPAGOMÈNES, subst. & adj. pl. terme de Chronologie. *Épagomènes*. Les égyptiens, les chaldéens, qui se régloient par l'année de Nabonassar, la partageoient en douze mois égaux, de 30 jours chacun ; mais parce que 12 fois 30 ne font que 360, & que le soleil emploie 365 jours à parcourir son orbite, après leur douzième mois, ils ajoutoient 5 jours, qu'ils appelloient *épagomènes*.

Ce mot nous est venu des astronomes grecs, qui ont appellé ces 5 jours *épagomènes*, c'est-à-dire, *ajoutés*, *sur-ajoutés*, de *ἐπί*, *super*, & *ἄγω*, *duco*.

ÉPALIUS. *Voyez* HYLIUS.

ÉPAPHUS, fils de Jupiter & d'Io, fut enlevé, après sa naissance, par la jalouse Junon, & donné à garder aux Curètes ; ce qui étant venu à la connoissance de Jupiter, il les fit tous mourir. *Épaphus* devenu grand, eut un différend avec Phaëton, & lui reprocha qu'il n'étoit point fils du Soleil, comme il s'en vantoit ; il ajouta que Clymène, sa mère, n'en avoit fait courir le bruit, que pour couvrir ses galanteries. Ce reproche engagea Phaëton à aller trouver le Soleil dans son palais. *Voyez* PHAËTON.

Épaphus fut père de Lybie, ou de Lysiniasse, mère de *Busiris*. *Voyez* BUSIRIS, IO.

Hérodote (*l. I.* & *l. II.*) dit qu'*Épaphus* est l'Apis des égyptiens ; que c'est le nom que les grecs donnoient à Apis. Élien dit la même chose (l. XI. des animaux, c. 10.). Mais il ajoute que les égyptiens s'inscrivoient en faux contre cette opinion, & qu'ils assuroient qu'*Épaphus* n'avoit existé que plusieurs siècles après Apis. Vossius (*de idol. l. I. c.* 29.) croit que les égyptiens avoient raison : car *Épaphus* étoit aïeul d'Agenor,

& bisaïeul de Cadmus ; mais les grecs avoient l'ambition de passer pour avoir donné les dieux à l'Égypte. *Epaphus* étoit fils de Jupiter & d'Io, & par conséquent petit-fils d'Inachus, qui avoit jetté les fondemens du royaume d'Argos. *Voyez* les métamorphoses d'Ovide, l. I. v. 749. Eusèbe dans sa chronique, Servius sur le 3e. l. de l'Énéide, Macrobe, l. III. des saturnales, c. 6.

ÉPAULES. Les anciens tiroient divers présages des tressaillemens fortuits que l'on ressentoit dans les *épaules*. Si c'étoit dans la droite, l'artisan devoit en conclure qu'il lui surviendroit quelque profit, l'esclave devoit augurer un profit, & la mort de son maître, la fille un bon mariage, la veuve quelque gain, le marchand des profits, le pilote un heureux voyage, l'épouse de la joie. Le tressaillement de l'*épaule* gauche présageoit des pièges tendus par quelque femme ; mais des pièges qui ne devoient pas être nuisibles. (*Nymphus de augur.* 1. 9.)

ÉPAULIÈRES, } ÉPAULETTES, } partie de la cuirasse, ou armure particulière, qui défend les épaules du soldat, & le haut de son bras. On en trouve sur plusieurs monumens antiques. Elles sont très-apparentes à une petite statue de bronze, conservée dans la galerie du collège de S. Ignace, à Rome, & qui représente un soldat sarde. Ce soldat tient de la main gauche un bouclier rond devant son corps ; mais à une certaine distance, & sous ce bouclier trois flèches, dont on apperçoit les bouts empennés qui excèdent le bouclier ; de la main droite il porte l'arc. Il a la poitrine couverte d'un corcelet court, & les épaules garnies d'*épaulières*. Cette armure se voit aussi sur un vase de la collection du comte de Massrilli, formée à Nole ; & sur un autre morceau de ce genre de la bibliothèque du vatican (*Dempst. etrur. tab.* 48.). Dans un monument, publié par Winckelmann, dans ses *monumenti inediti* n°. 197, on voit un gladiateur avec une pareille armure sur les épaules. L'*épaulière* de cette figure, ainsi que celles des figures citées plus haut, est de forme quarrée ; mais sur la figure sarde, elle a la forme des *épaulettes* qu'on voit sur les uniformes de nos tambours. Au reste, cet usage de défendre les épaules, avoit été en usage chez les grecs des temps les plus réculés. Hésiode entr'autres armures, donne l'*épaulière* à Hercule (*Scut. Herc.* v. 128.), & le scholiaste de ce poète la nomme Σωτάνιον, mot formé de Σώζειν, *préserver*.

ÉPAULIES ; c'est ainsi que les grecs appelloient le lendemain des noces. Ce jour les parens & les conviés faisoient des présens aux nouveaux mariés. On l'appelloit *épaulie*, parce que l'épouse n'habitoit pas la maison, ἐπαυλις, de son époux que de ce jour. On donnoit le même nom aux présens, sur-tout aux meubles que le mari recevoit de son beau-père. Ces présens se transportoient publiquement & en cérémonie ; un jeune homme vêtu de blanc, & tenant à la main un flambeau allumé, précédoit la marche.

ÉPÉE. Les anciens attribuoient l'invention des *épées* aux curètes ; & Claudien leur donne cette arme comme un caractère distinctif (*Rapt. Proserpin. II.* 269.) :

Seu tu sanguineis ululantia Dindyma gallis
Incolis, & strictos Curetum respicis enses.

ÉPÉE *des grecs*.

Les grecs portoient l'*épée* sous l'aisselle gauche (d'où lui venoit le nom d' Υπωλένιος), de manière que le pommeau touchoit à la mammelle gauche. L'*épée* étoit presque horizontale, & faisoit à peine un angle de trente degrés avec l'horizon. Le ceinturon, ou baudrier, qui consistoit en une simple courroie, étoit lié autour du fourreau vers le haut, passoit sur la poitrine, de là sur l'épaule droite, & descendant ensuite sur les reins, alloit s'attacher vers la pointe du fourreau. On voit distinctement ce détail à une belle statue héroïque de la villa Albani, où l'on distingue même les franges qui terminent les deux bouts du ceinturon. Il faut observer que cette manière de porter l'*épée*, est propre non-seulement aux statues héroïques & aux guerriers nuds, mais encore aux empereurs romains, lorsqu'ils sont représentés à l'*héroïque*. Lors même qu'ils n'ont pas l'*épée*, on en voit le ceinturon dans cette position, comme à la statue de Domitien de la villa Albani. La pointe du fourreau, qui alloit en s'élargissant depuis la garde, portoit le nom du *champignon*, Μύκης, dont elle avoit la forme.

Le fourreau étoit orné de clous d'argent. (*Iliad. B.* 45.) La garde étoit ordinairement très-riche. Sur celle du roi Pausanias (*Valer. Maxim.*) on voyoit un quadrige artistement sculpté. Les héros du siège de Troye, avoient souvent, comme Agamemnon (*Iliad.* Γ. *v.* 272.), un poignard ou couteau lié au fourreau de *l'épée*. Quant à la matière de l'*épée* des anciens grecs, Hésiode parle d'*épées* d'airain. (*Scut. Herc. v.* 221.) Sa forme paroît dans ces premiers temps avoir été droite, s'élargissant depuis la garde jusqu'au dernier quart de la longueur, où la pointe se formoit assez brusquement.

Les lacédémoniens se servoient d'une *épée* si courte, qu'un plaisant disoit que les charlatans pouvoient l'avaler. (*Plutarc. in Lycurgo & Agesilao.*) Elle étoit courbée comme une faux, c'est-à-dire, comme les cimetères, ou sabres, & s'appelloit Ξυήλη.

ÉPÉES

ÉPÉES *des perses & des barbares.*

On peut assurer en général, que les barbares portent sur les monumens antiques des *épées* courbées, ou des sabres. Les perses en faisoient aussi usage. (*Quint. Curc.*) Sur la colonne trajane cette observation est confirmée relativement aux barbares, daces, sarmates & autres; il y a quelques exceptions peu nombreuses.

ÉPÉE *de Persée. Voyez* HARPÉ.

ÉPÉES *des étrusques.*

Elles étoient semblables à celles des grecs, & s'élargissoient depuis la garde presque jusqu'à la pointe.

ÉPÉES *des romains.*

Les romains se servirent probablement des mêmes *épées* que les grecs & les étrusques, jusqu'aux guerres d'Annibal, temps où ils adoptèrent l'*épée* des celtibériens. *Voyez* plus bas l'article des *épées des celtibériens.*

Les romains ne portoient jamais l'*épée* qu'avec l'habit militaire; & personne n'auroit osé se parer de ces deux attributs de la milice, si son nom n'y eût pas été inscrit. Il paroît par le passage suivant de Pétrone, que les véritables militaires avoient, ou s'arrogeoient le droit de désarmer les usurpateurs de leurs attributs, & même de les maltraiter de paroles & d'actions (*cap.* 12.): *hac locutus gladio cingor latus, mox in publicum prosilio, furentisque more omnes circumeo porticus. .... Notavit me miles: &, quid tu, inquit, commilito, ex qua legione es, aut cujus centuria? Cum constantissimé, & centurionem, & legionem essem ementitus; age ergo, inquit ille, in exercitu vestro phacasiati milites ambulant? Cum deinde vultu, atque ipsa trepidatione mendacium prodidissem, ponere jussit arma, & malo cavere.*

Chez les romains on quittoit l'*épée* lorsqu'on se rendoit prisonnier, ou même lorsqu'on se reconnoissoit vassal d'un personnage illustre. C'est ainsi que Tigrane, roi d'Arménie (*Plutarch. in Pompeio*), fut averti par les soldats de Pompée, de leur remettre son *épée* avant d'aborder leur général. Les licteurs étoient chargés de prendre les *épées* de ceux qui abordoient les consuls. Sous les empereurs ce fut un crime capital de s'approcher d'eux avec une *épée* nue, même par oubli.

L'*épée* & la haste étoient les attributs des préteurs, & on les plantoit devant leur siège: (*Cyprian. epist. II.*) *hasta illic, & gladius, & carnifex, presto est.* Mais l'*épée* étoit encore plus particuliérement la marque de la dignité des préfets du prétoire: *ensem gestabat*, dit Hérodien, (*lib. III.* 2. 3.) *cæteraque omnia supremæ dignitatis insignia.*

De quel côté les romains portoient-ils l'*épée*? Cette question a fort occupé les philologues des deux derniers siècles. Le résultat de leurs recherches est qu'ils l'ont portée des deux côtés alternativement, à différentes époques, & quelquefois à la même époque, suivant les grades militaires. Polybe, qui vivoit du temps de Scipion & de Lælius, place l'*épée* du côté droit (VI. 21.). Josèphe (III.) dit que les soldats piétons de Titus, portoient une *épée* du côté gauche, & du côté droit un poignard d'environ un pied françois de longueur. Selon Jean d'Antioche (περὶ Ἀρχαιολογ. & *épist. Dionis.*) cité par Saumaise (*not. in Spartian. p.* 135. 136.), les soldats prétoriens portoient toujours l'*épée* du côté droit; ce qui les distinguoit des autres soldats.

Sur la colonne trajane, les *épées* des soldats, des enseignes & des simples prétoriens, sont toujours du côté droit. Celles de l'empereur, des officiers prétoriens, des tribuns & des centurions, sont toujours du côté gauche. Toutes sont larges & très-larges par le bout, avec de grandes & fortes poignées.

On y voit un poignard court & large à un soldat qui travaille aux retranchemens.

ÉPÉES *des germains.*

Les *épées* des germains étoient communément recourbées, comme on le voit dans les trophées de la colonne trajane. Elles y paroissent quelquefois droites. Les germains les portoient attachées à un baudrier. Ces peuples se servoient aussi de la massue, de l'arc & de la hache: celle-ci est représentée semblable à la hache des amazones.

ÉPÉES *des gaulois, des celtibériens* ou *espagnols.*

Les *épées* des gaulois, du temps de Brennus, étoient longues (Tite-Live, décad. 4, l. 8. *Strabon.* l. 4.), sans pointe, & retomboient (Polybe, l. 2. c. 6.) sur la cuisse droite, suspendues à des chaînes de fer, ou d'airain; quelques-uns, en petit nombre, avoient des baudriers d'or ou d'argent. Athénée (*Deipn. l. XIV.*) cite Possidonius, qui disoit que les anciens gaulois joignoient un poignard à leurs *épées*, comme les héros du siège de Troye, cités plus haut.

Les espagnols avoient des *épées* fort courtes (Tite-Live, décad. 3. l. 2.), pointues & tranchantes de deux côtés; ils se servoient aussi d'un poignard d'un pied de long. La médaille d'Auguste, avec la légende, *Hispania recepta*, publiée par Goltzius, représente une pique dont le fer est très-alongé, & selon Morel, un baudrier replié, que Vaillant a pris pour une *épée* d'une forme très-singulière, qui étoit en usage chez ces peuples. Ils se servoient aussi de dards

entiérement de fer, & à plusieurs crochets. (*Appian. Alexand. l.* 5.)

A Velu, terre de M. le comte de Coronel, près de Bapaume en Artois, on a trouvé depuis peu d'années, sous un monticule, plus de cent squelettes de gaulois, ayant à leur droite des fers de lance, & des *épées* à leur gauche.

Les *épées* trouvées à Velu, sont de fer & droites. Elles ont deux pouces de largeur sur quatorze à quinze de longueur, non compris la soie. Ces lames sont terminées par une pointe de trois à quatre pouces de largeur. Elles n'ont, comme nos sabres, qu'un taillant, qui est d'acier; leur dos plat & quarré, fabriqué en fer doux, est épais de trois lignes.

L'épaisseur de ces *épées* & leur pointe les rendent bien différentes de celles que portoient les gaulois qui suivirent Brennus. Polybe (*lib. II. cap.* 33.) dit qu'elles n'avoient pas de pointe, & qu'on ne pouvoit s'en servir que pour tailler; il ajoute qu'au premier coup elles se faussoient, & se replioient comme les instrumens appellés *strigiles*. Les soldats gaulois étoient obligés, pour s'en servir encore, de les redresser en les pressant contre terre avec leurs pieds; pratique incompatible avec l'épaisseur des *épées* de Velu.

Suidas, au mot Μάχαιρα, rapporte le passage suivant, que Casaubon, Juste Lipse & Valois attribuent de concert à Polybe. « Les celtibériens » (peuple qui habitoit la province, appellée au- » jourd'hui *Biscaye*) excellent dans la fabrique » des *épées* : car celles qui sortent de leurs atte- » liers, sont très-avantageuses pour frapper d'estoc » & de taille. C'est pour cela que vers le temps » des guerres d'Annibal, les romains renoncèrent » à leurs anciennes *épées*, & adoptèrent celles » des espagnols. Ils les imitèrent pour la forme » & pour la fabrication; mais jamais ils ne purent » amener le fer au même degré de pureté & de » perfection ».

En effet, il paroît impossible de fabriquer des *épées* meilleures que celles des tombeaux de Velu.

L'acier qui en forme le taillant est si bon, que malgré douze siècles de vétusté, & une rouille épaisse d'une ligne en quelques endroits, qui auroit dû en affoiblir la force, il coupe encore même le fer trempé. La soie qui servoit à fixer la grande *épée* dans sa poignée, est d'un fer si bon & si pur, qu'elle a souffert d'être pliée & repliée six fois avant que de rompre. Sa rupture a fait voir un grain argentin & clair, tandis que nos fers doux du commerce ont toujours un grain plus cendreux & plus grisâtre. L'habile artiste (M. Daumy, fabricant de doublé) avec qui j'en ai fait l'examen, le compare, pour la douceur & pour l'aptitude à recevoir le poli, au meilleur fer d'Espagne, à celui que les biscayens obtiennent par le procédé appellé *forges catalanes*. On peut croire que c'est à ce procédé, employé de tous temps dans les Pyrénées & dans les provinces adjacentes, que les celtibériens devoient la bonté de leurs *épées*. Les romains ne se servoient probablement, pour fondre le fer, que de hauts fourneaux de différente forme; car Pline les désigne par le mot *fornaces* (*lib.* 34. *c.* 14.) qui ne peut indiquer les forges catalanes, où l'on travaille dans un grand creuset de maçonnerie, & sans fourneaux proprement dits. De là vint peut-être la difficulté insurmontable qu'ils trouvèrent toujours à imiter la bonté des *épées* celtibériennes, lorsqu'ils en eurent adopté les dimensions & la forme.

Il ne reste pas assez d'*épées* antiques de fer, pour les comparer avec les *épées* trouvées à Velu. Je n'en connois que cinq, celle d'Herculanum, deux qui étoient à Lyon, dans la collection d'antiques du collège occupé par les Jésuites, & deux autres trouvées dans les fouilles du Châtelet, faites par M. Grignon. Le cabinet du roi ne renferme qu'un poignard de fer, dont la lame ayant à peine neuf pouces de longueur, ne peut être citée, de même qu'un poignard de fer d'un pied de longueur, trouvé dans les fouilles du Châtelet. Quant à l'*épée* d'Herculanum, voici les seuls renseignemens qui nous soient parvenus à son sujet. Winckelmann nous les fournit. (Découverte d'Herculanum, pag. 215. Paris, 1784.) « Il y a, dit-il, à Portici, une *épée* avec une » lame de fer d'un peu plus de trois palmes » romains de long (24 pouces de France) dont » le fourreau est garni de gros clous plats; elle » ressemble à l'*épée* d'Agamemnon, & à celle » qu'Ajax reçut d'Hector (Il. Λ. v. 29, & » H. v. 303.) ». Cette description est trop concise pour servir de base à une comparaison.

Le comte de Caylus (*rec. I. pag* 241.) qui a parlé des *épées* du collège de Lyon, dit simplement que l'une des deux étoit entière, sans faire mention de leur forme; c'est pourquoi j'ai demandé des éclaircissemens au bibliothécaire actuel de ce collège. En voici le résultat. L'*épée* entière a disparu; celle qui reste n'est pas entière, & cependant sa longueur est de vingt-cinq pouces six lignes, presque doubles des *épées* de Velu. Quant à la largeur elle est de 29 lignes au commencement du tronçon, & de vingt-un à la pointe. La rouille l'a tellement défigurée, qu'elle paroît d'une épaisseur égale dans le milieu & dans les bouts; de sorte qu'il seroit téméraire d'assurer qu'elle ait eu deux tranchans, ou un seul. Cette longueur de vingt-cinq pouces & demi, moindre encore que celle de l'*épée* entière, fait conjecturer que c'est une arme du moyen âge, & non une *épée* antique. Elle ne peut donc être comparée à celles de Velu.

L'abbé de Tersan possède les deux *épées*, le poignard & un tronçon d'*épée*, tous de fer, trouvés dans les fouilles de la ville gauloise, située sur la montagne du Châtelet. Le tronçon d'*épée*, ou plutôt de sabre, qui a encore huit à neuf pouces de longueur, ressemble parfaitement aux deux *épées* de Velu, tant par l'épaisseur du dos, que par la largeur de la lame; mais les restes de son tranchant n'ont pas conservé autant de force. Quant aux deux *épées*, elles ont chacune deux tranchans, la plus grande a environ vingt-trois pouces de longueur, non compris la soie qui en a près de quatre. La plus petite n'est large que d'environ vingt pouces, & sa soie en a près de cinq.

Les défauts de la fabrication seroient-ils la cause pour laquelle les *épées* romaines de fer ont toutes été détruites par le temps & par la rouille, tandis que nous voyons ici deux *épées* gauloises presqu'entières? L'aveu que fait Polybe de la supériorité des fabriques celtibériennes sur les romaines, autorise cette conjecture. Quoi qu'il en soit, nous ne pourrions aujourd'hui fabriquer de meilleures armes que les *épées* de Velu, qui sont déposées dans le cabinet de Ste. Geneviève.

ÉPÉE. Les scythes, dit Hérodote, adoroient une *épée* de fer, qui représentoit le dieu Mars, ou le dieu de la guerre. On a dit de Mercure, qu'il avoit volé l'*épée* de Mars, pour dire qu'il fut un grand guerrier.

ÉPÉE. (*Nouvelle Diplomatique.*)

L'*épée* qu'on voit si souvent sur les sceaux, est le plus ancien symbole de l'autorité. L'*épée* nue paroît aux contre-scels & sur sceaux équestres des rois, des ducs, des comtes anciens. Elle étoit particuliérement la marque de la souveraineté de ces derniers, comme le sceptre l'est de celle des rois. Les ducs de Normandie étoient extrêmement jaloux du droit de l'*épée*. A peine dans toute la province trouveroit-on une douzaine de hautes-justices seigneuriales, qu'on appelloit alors *placita spata*, établies de leur temps. Arnoul de Lisieux, dans l'épitaphe de Henri I, dit qu'il porta l'*épée* en Normandie, & le sceptre en Angleterre. *Hic gladium, sceptra gerebat ibi.* Les *épées* furent plus courtes & plus aiguës dans les commencemens; mais dans la suite elles devinrent si pesantes, qu'on les attacha par une chaîne au bouclier, ou à la cuirasse. A l'exemple des grands seigneurs du royaume, Bernard d'Anduse avoit, en 1175, un sceau particulier, qui marquoit tout le lustre de sa maison. Il représentoit des deux côtés le seigneur d'Anduse à cheval, le casque en tête, & l'*épée* à la main, « symbole de la souveraineté, ou d'une domination supérieure ».

ÉPÉMÉNIDÉS. *Voyez* ÉPIMÉNIDES.

ÉPÉRASTE, fameux devin, qui descendoit de Clytius, fils d'Alcméon. Il gagna le prix aux jeux olympiques: & l'on voyoit sa statue à Olympie. (*Pausan. Æliac.*)

ÉPERON. Il n'est pas douteux que les anciens n'eussent des *éperons*, & qu'ils n'en fissent usage. Les grecs les appelloient κέντρον, *pointe*. Virgile, ainsi que Silius Italicus, nous les désignent par cette expression, *ferratâ calce* (Ænéid. XI. 714):

Quadrupedemque citum ferratâ calce fatigat,

dit le premier;

& le second (VII. 696.):

Ferratâ calce, atque effusâ largus habenâ
Cunctantem impellebat equum.

Térence en fait aussi mention, *contra stymulum ut calces*. Cicéron caractérise cet instrument par le mot *calcar*; il l'emploie même dans un sens métaphorique, tel que celui dans lequel Aristote parloit de Callisthène & de Théophraste, lorsqu'il disoit que le premier avoit besoin d'aiguillon pour être excité, & l'autre d'un frein pour le retenir. Il paroît donc que l'usage des *éperons*, pris dans le sens naturel, étoit anciennement très-fréquent. Nous n'en voyons cependant aucune trace dans les monumens qui nous restent, & sur lesquels le temps n'a point eu de prise; mais on doit croire, après les autorités que nous venons de rapporter, que cette armure ne consistant alors que dans une petite pointe de fer, sortant en arrière du talon, on a négligé de la marquer & de la représenter sur les marbres & sur les bronzes.

Le père de Montfaucon est de ce sentiment. Nous trouvons dans son ouvrage une gravure qui nous offre l'image d'un ancien *éperon*. Ce n'est autre chose qu'une pointe attachée à un demi-cercle, qui s'ajustoit dans la *caliga*, ou dans le *campagus*, ou dans l'*ocrea*, chaussures en usage dans ces temps, & qui tantôt étoient fermées, & tantôt ouvertes. A une des extrémités du demi-cercle, étoit une sorte de crochet qui s'inséroit d'un côté. Le moyen de cette insertion ne nous est pas néanmoins connu. L'autre bout étoit terminé par une tête d'homme.

Les antiquaires, dit le comte de Caylus (*rec. III. pl. 9. n°. 5.*) qui doutoit peut-être de l'antiquité de l'*éperon* cité par Montfaucon, n'ont point encore, que je sache, rapporté d'*éperon* à l'usage des anciens. Cet instrument de service n'est même marqué sur aucun monument qui représente des hommes à cheval. Celui-ci est de

cuivre ; c'eſt un témoignage de plus, pour l'uſage conſtant de ce métal, chez les anciens : du reſte, cet *éperon* n'a point de molette roulante & mobile comme les nôtres ; il n'eſt compoſé que d'une pointe fixe & ſolide, car elle eſt fondue avec la pièce, & cette pointe étoit certainement dangereuſe pour les chevaux ; c'eſt la ſeule remarque qu'on puiſſe faire ſur ce petit monument, dont la conſervation eſt complette, & la *patine* aſſez belle.

ÉPERON de navire. *Voyez* ROSTRUM.

ÉPERVIER, oiſeau qui étoit en grande vénération chez les anciens égyptiens, parce qu'il repréſentoit le Soleil, ou leur grand dieu Oſiris. (*Plutarch de Iſi & Oſir.*) Si quelqu'un avoit tué un de ces animaux, ſoit volontairement, ou par mégarde, il étoit irrémiſſiblement puni de mort, comme pour l'*Ibis*. Il y avoit dans la Haute-Égypte un temple conſacré à ces oiſeaux, ſitué dans une ville appellée la ville des *Éperviers*, Ἱερακωνπολις. Les prêtres de ce temple étoient chargés de nourrir un grand nombre d'*éperviers*, d'où ils furent appellés Ἱερακοβοσκοι, nourriciers d'*éperviers*. Chez les grecs, l'*épervier* étoit conſacré au Soleil, ou à Apollon, dont il étoit le prompt & fidèle meſſager. (*Odyſſ. XV.* 525.) Il ſervoit pour les préſages. Il étoit auſſi un des ſymboles de Junon, parce qu'il avoit la vue fixe & perçante, comme cette déeſſe, quand la jalouſie la faiſoit agir. Strabon parle en particulier d'un *épervier* d'Éthiopie, auquel on avoit dédié un temple dans l'iſle de Phylé ; il étoit fort grand & différent des nôtres, & même de ceux d'Égypte. Auſſi-tôt que cet animal mouroit, on lui en ſubſtituoit un autre de même eſpèce, & venu d'Éthiopie : de là il étoit appellé *le roi du Midi*. Strabon en vit un qui étoit près de mourir. (*lib. VII.*)

Le comte de Caylus, parlant d'un *épervier* qui tient dans ſon bec un ſerpent, dit que les égyptiens, tourmentés par les ſerpens, furent conduits par la reconnoiſſance à révérer les animaux qui les délivroient de ce fléau. Cependant il lui paroît qu'ils ne regardoient point l'*épervier* comme une divinité, & que ſa figure n'étoit ordinairement employée que comme un ſymbole. (*Caylus IV. p.* 121.)

On voit à Rome, au palais Barberini, une ſtatue humaine ayant une tête d'*épervier*, qui déſigne Oſiris, ou l'Apollon des grecs. Il y a dans le cabinet Rolandin de la même ville, un grand *épervier* de Baſalte, haut de 21 pouces de France, & coëffé d'un bonnet rond applati par le haut, & attaché ſous la tête avec deux liens.

Gori, dans ſes *inſcriptiones Etruriæ* (tom. III. pl. 6.) a publié le deſſin d'un *épervier* de marbre, tenant une ſouris dans ſes ſerres, couvert d'une eſpèce de chaperon fait avec des plumes, & laiſſant les yeux découverts. On lit ſur la baſe qui le porte, le nom d'*Archatès*, prêtre de cet oiſeau de proie, à Aſſorus en Sicile.

ÉPÉUS fut fils d'Endymion & d'Hypéripné ; & frère de Péon & d'Étolus. Endymion propoſa dans Olympie, dit Pauſanias, un prix de la courſe aux trois princes ſes enfans ; ce prix étoit la ſucceſſion à ſon royaume. *Épéus* remporta la victoire, & règna, après ſon père, ſur les éléens, qui furent appellés, de ſon nom, *épéens*. Étolus ſe retira chez les curètes, qui ſe nommèrent *Étoliens*, de ſon nom ; & Péon, inconſolable d'avoir été vaincu dans une occaſion de cette importance, alla chercher fortune hors de ſa patrie. S'étant arrêté ſur les bords du fleuve Axius, il donna ſon nom à cette contrée, qui fut depuis appellée *la Péonie*.

Pline (*lib. V. c. 6.*) attribue à *Épéus* l'invention du bélier & d'autres machines de guerre. Cette opinion a autoriſé Virgile à nommer *Epéus* pour le conſtructeur du cheval de Troye (*Æneid. II.* 264.) :

.... *Et ipſe doli fabricator Epeus.*

ÉPHAD, *Bath*, *Artaba*, meſure de capacité de l'Aſie & de l'Égypte.

Elle valoit en meſures de France 33 pintes & $\frac{17}{100}$.

Elle valoit en meſures anciennes des mêmes pays, $1\frac{1}{2}$ métrétès.

ou, 2 ſéphel.

ou, 3 modios.

ou, 72 log.

(*Métrologie de M. Pauſton.*)

ÉPHAP, *Oiphi*, *Hyphi*, meſures de capacité de l'Aſie & de l'Egypte.

Elle valoit en meſures de France 2 boiſſeaux & $\frac{540}{1000}$.

Elle valoit en meſures anciennes du même pays,

$1\frac{1}{2}$ métrétès.

ou, 2 ſéphel.

ou, 3 modios.

(*Métrologie de M. Pauſton.*)

ΕΦΑΠΤΙΣ, écharpe rouge. Les ſoldats & les chaſſeurs l'entortilloient autour de leurs bras, que la brièveté des manches de la tunique laiſſoit à découvert. (*Pollux IV.* 18.)

ÉPHÉBARQUE.

ΕΦΗΒΑΡΧΟΥΝΤΟΣ.

ΥΠΕΦΗΒΑΡΧΟΥΝΤΟΣ.

EPHEBEUM.

Éphébarque, sous-éphébarque, &c. On construisoit dans les grandes villes des gymnases, pour instruire & perfectionner les athlètes dans les exercices. Parmi les différentes pièces qui composoient ces grands édifices, celle où les jeunes gens, les *éphèbes*, apprennoient leurs exercices en particulier, s'appelloit Ἐφηβεῖον. Vitruve (*Theophrast. in caract. Vitruv. l. V. c.* 11.) qui a décrit la structure de ces gymnases, a placé l'*ephebeum* au milieu des deux portiques extérieurs. Un officier particulier présidoit aux exercices & à l'instruction des *éphèbes* (*Arrian. in epist. l. III. c.* 7.) & s'appelloit *éphébarque*, Ἐφήβαρχος. Suivant un marbre de Cyzique, cet officier avoit à Cyzique un aide, ou *sous-éphébarque*, Ὑποφήβαρχος. (*Caylus* 2. *pag.* 216.)

ÉPHÈDRE, nom que l'on donne à un athlète. Les athlètes tiroient au sort, pour connoître ceux qui combattroient ensemble. On apparioit ceux qui avoient des lettres semblables. Mais si le nombre des athlètes étoit impair, celui qui restoit sans antagoniste, étoit mis en réserve pour se battre contre le vainqueur; & cet athlète impair s'appelloit ἔφεδρος, *Ephèdre*.

Plutarque fait une application heureuse de ce mot à Crassus; il dit qu'il étoit l'*Éphèdre* du combat, & comme un athlète de réserve, qui tenoit en respect César & Pompée.

EPHEMERIDE (AB). *AB ephemerida.*

ÉPHÈSE, ville d'Ionie dans l'Asie mineure, célèbre par son temple de Diane, une des sept merveilles du monde. *Voyez* DIANE.

Lorsqu'*Éphèse* fut assiégée par Crésus, les habitans, dit Hérodote, lièrent, avec une corde, les murs de la ville à la statue de Diane, pour consacrer leur ville à la déesse, lui en faire un présent, & l'engager à la défendre. On disoit que cette ville avoit pris son nom d'une femme nommée *Éphèse*, mère d'Amazo, dont les amazones ont tiré leur nom & leur origine. En effet, ce sont les amazones qui, selon Pline, ont bâti cette ville. (XXV. c. 29.) Mais Eusèbe rapporte qu'Androcus, un des fils de Codrus, roi d'Athènes, la bâtit autrefois du temps de David, & y établit le siège de son empire. Syncelle appelle Andronic le fondateur d'*Éphèse*.

Éphèse fut réduite en province romaine l'an de Rome 624, & 130 avant l'ère vulgaire. Les proconsuls d'Asie, ne devoient aborder dans leur province que par *Éphèse*. C'est pourquoi cette ville prenoit le titre de la *première* d'Asie.

ÉPHÈSE, en Ionie. ΕΦΕΣΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

C. en argent. Ce sont des Cistophores.

R. en bronze.

Unique.... en or..... *Pellerin.*

Leurs types ordinaires sont:

Une abeille.

Un cerf à mi-corps, ou entier.

Diane avec des cerfs, ou avec ses soutiens.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de la plupart des Augustes, depuis le successeur de César, jusqu'à Velerien le jeune. M. l'abbé le Blond, de l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres, a prouvé que les époques gravées sur ces médailles, ont pour *ère* l'an 130 avant J. C. 624 de Rome.

ÉPHÉSIENNES (lettres), *litteræ ephesiæ.* Lettres magiques auxquelles on attribuoit cette propriété, que quiconque les prononçoit avoit aussi-tôt tout ce qu'il desiroit. Elles étoient écrites sur la couronne, la ceinture & les pieds de la statue de Diane d'*Éphèse*; & c'est pour cela qu'on les appelloit *lettres d'Éphèse*, ou *lettres éphésiennes*. Elles avoient aussi la vertu de chasser les mauvais esprits des corps des possédés à qui on les faisoit prononcer. (*Plut. sympos. l.* 7. *quest.* 5.)

ÉPHÉSIES, fêtes qu'on célébroit à *Éphèse* en l'honneur de Diane. De toutes les circonstances de cette solemnité, nous ne connoissons que celle-ci; c'est que les hommes s'enivroient pieusement, & passoient la nuit à mettre la ville, & sur-tout les marchés, en tumulte.

ÉPHESTIA ou ÉPHESTIE, ville de l'isle de Lemnos. *Ephestia.* Elle étoit située au pied d'une montagne, célèbre par la chûte de Vulcain. Les habitans l'appellent aujourd'hui *Cochyno.* C'est de la montagne, dont on vient de parler, que l'on tiroit autrefois, comme on fait encore aujourd'hui, la terre sigillée avec beaucoup de cérémonie.

ÉPHESTIES, fêtes en l'honneur de Vulcain, dans lesquelles trois jeunes garçons, portant des torches allumées, couroient de toutes leurs forces; celui qui avoit atteint le but le premier, sans avoir éteint sa torche, gagnoit le prix destiné à cette course. Ce mot est formé de Ἡφαιστὸς, *Vulcain.*

ÉPHESTION, favori d'Alexandre, fut mis, après sa mort, au rang des dieux par ordre de ce prince, qui prétendit se consoler par là de la perte d'un ami. On lui bâtit aussi-tôt des temples; on institua des fêtes en son honneur; on lui fit des sacrifices; on lui attribua des guérisons miraculeuses; afin qu'il n'y manquât rien, on lui fit rendre des oracles. Lucien dit qu'Alexandre, étonné d'abord de voir la divinité d'*Éphestion* s'établir si facilement, la crut enfin vraie lui-même, & se sut bon gré de n'être pas seulement dieu, mais d'avoir encore le pouvoir de faire des dieux.

ÉPHESTRIES, fêtes établies à Thèbes, dans lesquelles on habilloit en femme la statue du devin Tirésias, & on la promenoit ainsi par la ville. Au retour de la promenade, on la déshabilloit pour lui remettre un habit d'homme: on prétendoit désigner par là le changement de sexe que la fable lui attribue. Le mot *éphestrie* signifie une sorte d'habit grec. *V.* TIRÉSIAS.

ÉPHESTRIE, } manteau qu'Hésychius &
ÉPHESTRIDE, }
Artémidore disent expressément être le même habillement que la chlamyde.

ÉPHÈTE, magistrat chez les athéniens. *Epheta*, *éphètes*. Les *éphètes* furent institués par le roi Démophon, pour connoître des meurtres commis par accident. Ils étoient cent; cinquante athéniens, & cinquante argiens. Dracon étendit ensuite leur jurisdiction. Ils n'étoient mis dans ce poste qu'à cinquante ans, & devoient être d'une réputation bien saine. *voyez* Suidas, Pollux, Samuël, Petit, *comment. in leg. L. VIII. tit. I.* Franc. Rossæus, *Archocal. att. E. III. c.* 3. Ubo Emmius, *de rep. athen.* où il dit, pag. 20, que Dracon transporta aux *éphètes* une partie de l'autorité de l'aréopage.

ÉPHIALTE, un des deux Aloïdes. *Voyez* ALOIDES.

ÉPHIALTES, ou Hyphialtes, ce que les latins appelloient *incubes* & *succubes*. C'étoient des espèces de songes, dont on a fait des divinités rustiques. *Voyez* INCUBES.

EPHIPPIA. Voyez SELLE.

ÉPHOD. *Voyez* HÉBREUX.

ÉPHORES, magistrats qui étoient établis à Sparte, pour balancer & réprimer l'autorité des rois, & pour en être les inspecteurs; ainsi les romains établirent à Rome les tribuns du peuple, pour arrêter & modérer la puissance des consuls. Les *éphores* ont quelquefois chassé & fait mourir des rois. Ils abolissoient la puissance des autres magistrats, & faisoient rendre compte de sa conduite à qui bon leur sembloit. Lycurgue avoit bien compris que l'intelligence parfaite entre le peuple & le souverain, est la base & le fondement de leur félicité réciproque. Pour maintenir cette intelligence, il avoit établi les *éphores*, ou inspecteurs, qui n'observoient pas moins la conduite du roi, que celle du peuple, & tenoient si bien dans l'équilibre l'un & l'autre, que l'autorité royale ne penchoit jamais vers la dureté, ou la tyrannie, ni la liberté populaire vers la licence & la révolte. Les *éphores*, dans les conjonctures importantes, faisoient agréer au peuple tout ce qu'on avoit résolu. Agésilas, au milieu de ses conquêtes, qui faisoient déjà trembler le grand roi, s'arrêta & retourna sur ses pas, par déférence pour les *éphores*, qui le rappelloient; tant la modération avoit pour lui de charmes, elle lui paroissoit plus glorieuse que les conquêtes. Tous les auteurs ne conviennent pas que les *éphores* aient été établis par Lycurgue.

Ce mot vient du grec *ἐφορᾶν*, *examiner.*

ÉPHYDRIADES, nymphes qui présidoient aux eaux; quelquefois on les nomme simplement HYDRIADES. Le mot est formé de *ὕδωρ*, *eau*, & de *ἐπὶ*, *sur*. Parthenius, dans ses *Érotiques* (c. 14.) parle des *Ephydriades*.

ÉPHYRÉ, nom d'une nymphe. Hérodote en parle sur le témoignage d'Eumélus, fils d'Emphylite, qui, dans son histoire de Corinthe, disoit qu'*Éphyré* avoit la première habité le territoire de Corinthe.

La nymphe *Éphyré* n'est connue que pour avoir donné son nom à Corinthe. Elle étoit fille de l'Océan & de Thétys. Car *Éphyre* est aussi un nom de cette ville du Péloponèse, comme on le voit dans Ovide, Mét. liv. II. v. 239. dans la Pharsale de Lucain, l. VI. v. 57. De là vient que le même Lucain appelle les murs de Durazzo, *les murs éphyriens*, au même L. v, 17. *Ephyreaque mœnia servat*, parce que Durazzo avoit été fondé par un Corinthien, nommé *Phalius*. Virgile (*Georg. II. v.* 464.) dit de l'airain *éphyréen*, pour de l'airain de Corinthe: & Claudien, (*de bello Get. v.* 629.) les filles *éphyréennes*, pour corinthiennes.

ÉPIS de bled. Les égyptiens (*Diodor. lib. I. p.* 9.) ayant fini les moissons, offroient à Isis des *épis* de bled. Les grecs & les romains couronnoient d'*épis* Cérès & ses temples. Les *épis* dans la main des statues & sur les médailles, annoncent les soins qu'un prince s'étoit donné pour approvisionner sa ville, ou simplement la fertilité d'un pays. C'est pour la dernière raison que les médailles d'Alexandrie, de Carmo, en Espagne, de l'isle de Chio, des *Azetini*, peuple

de l'Attique, d'Éréfus, dans l'isle de Lesbos; des Léontins, peuple de Sicile, &c. offrent des *épis*.

L'*épi* de bled étoit aussi un attribut d'Apollon. (*Macrob. Saturn. l. I. c.* 23.) Sur les pierres gravées un ou plusieurs *épis* de bled, sont le symbole du mariage, célébré par CONFARRÉATION (*voyez* ce mot) chez les romains.

ÉPIBATÉRIUS, surnom d'Apollon. Diomède, à son retour de Troye, fit bâtir, à Trézène, un temple à Apollon, sous le nom d'*Epibatérius*, ou de bon retour, parce que ce dieu l'avoit sauvé de la tempête, qui fit périr une partie des grecs dans leur retour. En grec, *je reviens*, est exprimé par le mot *ἐπιβαίνω*.

ÉPICASTE, est la même que Jocaste, mère d'Œdipe. Ulysse dit, dans Homère, qu'il a vu aux enfers la belle *Épicaste*, qui aussi-tôt qu'elle avoit eu connoissance de son inceste avec Œdipe, s'étoit pendue de désespoir. *Voyez* JOCASTE.

ÉPICASTE, fille d'Égée, fut une des femmes d'Hercule, qui la rendit mère de Thessala.

ÉPICÈDE. Servius (*Ecl. V.* 20.) nous apprend que l'*epicedium* différoit de l'*epitaphium*. L'*epicedium* étoit une pièce de vers, ou un discours, que l'on récitoit en l'honneur d'un mort, au moment qui précédoit la sépulture de son corps, comme dans ce vers de Virgile:

Extinctum nymphæ crudeli funere Daphnim.

L'*epitaphium* ne se récitoit qu'après la sépulture, & se gravoit sur le tombeau.

ÉPICLIDIES, fêtes que les athéniens avoient instituées en l'honneur de Cérès. Hésychius, qui nous a transmis leur nom, ne nous en dit pas davantage.

ÉPICNÉMIDIENS. *Voyez* LOCRIENS-ÉPICNÉMIDIENS.

ÉPICOMBES, bouquets enrichis de monnoies, ou pièces d'or, d'argent & de cuivre, qu'un sénateur jettoit au peuple, lorsque l'empereur de Constantinople sortoit de l'église. Il y avoit ordinairement dix mille de ces bouquets, & chaque bouquet renfermoit au moins trois pièces d'or & trois pièces d'argent.

ÉPICRÈNE, fêtes que les lacédémoniens célébroient, & qu'ils appelloient *la fête des fontaines*: c'est tout ce que nous en savons.

ÉPICTECTUS, contrée de la Phrygie. ΕΠΙΚΤΗΤ.

Les médailles autonomes de cette contrée sont:

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leur type ordinaire est un cheval debout.

ÉPIDAURE, ville du Péloponnèse, célèbre par le temple d'Esculape, qui étoit, dit Strabon, toujours plein de malades, & de tablettes, où étoient décrites les guérisons obtenues dans ce temple. *Voyez* ESCULAPE.

ÉPIDAURE, dans l'Argolide. ΕΠ. en monogramme, & ΕΠΙΔΑΥΡΟΥ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

R. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper une médaille impériale grecque en l'honneur d'Antonin.

ÉPIDAURIES, fêtes en l'honneur d'Esculape; elles avoient commencé à *Épidaure*, & elles furent établies ensuite à Athènes. *Voyez* ESCULAPE.

ÉPIDÉLIUS, surnom d'Apollon. Ménophanès, qui commandoit la flotte de Mithridate, ayant saccagé l'isle de Délos, pilla le temple d'Apollon, & un barbare jetta dans la mer la statue du dieu; mais elle fut rapportée par les flots de la mer, qui la poussèrent sur la côte de la Laconie, près du promontoire de Malée. Les lacédémoniens la reçurent avec respect, & bâtirent, au même endroit, un temple, qu'ils consacrèrent à Apollon *Épidélius*, comme pour marquer qu'il étoit venu de Délos.

ÉPIDÉMIES, fêtes que les argiens célébroient en l'honneur de Junon, & les habitans de Délos & de Milet, en l'honneur d'Apollon, lorsqu'ils avoient évoqué les dieux tutélaires de ces lieux, & qu'ils les croyoient présens dans leur ville. *Voyez* ÉVOCATION.

ÉPIDOTES; c'étoient les dieux qui présidoient à la croissance des enfans, comme l'annonce le mot *ἐπιδίδωμι*, *j'augmente*.

ÉPIDROMUS, voile de la seconde grandeur, placée à la pouppe. (*Hésychius* & *Isidorus*.)

ÉPIEU. *Voyez* CONTUS.

ÉPIGAMIE, faculté de contracter des mariages entre les citoyens de deux villes grecques, exprimée dans leur traité d'alliance. Xénophon en parle dans la Cyropédie.

ÉPIGÉE, fils d'Hypsistus, fut dans la suite appellé *Uranus*, & sa sœur *Gé*; c'est le nom des deux enfans, dit Sanchoniaton, que les grecs ont donné au ciel & à la terre. Le mot *Épigée* signifie en grec, *au-dessus de la terre*.

ÉPIGIES, nymphes de la terre, par opposition aux nymphes uranies, ou nymphes du ciel. *Épigies*, ou *terrestres*, ont la même signification.

ÉPIGONES. La guerre des *épigones*; c'est la guerre que firent les fils ou les descendans de ceux qui avoient péri dans la première guerre de Thèbes, dix ans auparavant. Cette seconde guerre fut plus heureuse pour les argiens, ils ne perdirent personne de marque qu'Égialée, fils d'Adraste; au lieu que dans la première, tous les chefs, excepté Adraste, y étoient morts. Laodamas, fils d'Étéocles, fut chassé du trône; & Thersandre, fils de Polynice, y monta. *Voyez* ADRASTE. Ἐπίγονοι, *né après*.

ÉPILÉNÉES, *EPILENÆA*, } sacrifices que l'on faisoit à Bacchus. Ils étoient accompagnés de danses pantomimes, où l'on imitoit les vendangeurs qui foulent les raisins.

ÉPILEPSIE. Les romains rompoient les assemblées des comices, lorsqu'un des assistans étoit attaqué sur le champ d'*épilepsie*. De là vint le nom latin de cette maladie, *morbus comitialis*. Caton, cité par Festus, nous apprend ce fait, qui est aussi consigné dans les vers suivans de Serenus Sammonicus :

Est subiti species morbi, cui nomen ab illo est,
Quod fieri nobis suffragia justa recusat.
Sæpe etenim membris acri languore caducis
Concilium populi labes horrenda diremit.

ÉPILER. *Voyez* DÉPILER.

ÉPILOGUE, dans la Poésie dramatique des anciens, étoit les paroles qu'un des principaux acteurs adressoit aux spectateurs, lorsque la pièce étoit finie, qui contenoient ordinairement quelques réflexions relatives à cette même pièce, & au rôle qu'y avoit joué cet acteur.

L'*épilogue* n'a pas toujours été d'usage sur le théâtre des anciens, & ne date pas du même temps que le prologue. Il est vrai que plusieurs auteurs ont confondu dans le drame grec, l'*épilogue* avec ce qu'on nommoit *exode*, trompés parce qu'Aristote a défini celui-ci : *une partie qu'on récite, lorsque le chœur a chanté pour la dernière fois*. Mais ces deux choses étoient en effet aussi différentes que le sont nos grandes & nos petites pièces, l'exode étant une des parties de la tragédie, c'est-à-dire, la quatrième & dernière, qui renfermoit la catastrophe ou le dénouement de l'intrigue, & répondoit à notre cinquième acte; au lieu que l'*épilogue* étoit un hors-d'œuvre, qui n'avoit tout au plus que des rapports arbitraires & fort éloignés avec la tragédie. *Voyez* EXODE.

ÉPIMÉLÈTES (les) étoient chargés d'entretenir & de réparer les temples. (*Aristot. Politic. VI. c.* 8.) Ces officiers sont nommés sur les médailles d'Antioche en Carie, & sur une médaille de Stratonicée, publiée par M. Neumann.

A Athènes, les *épimélètes* étoient les dix inspecteurs des ports, chargés de veiller à l'emploi du bled apporté sur les vaisseaux.

ÉPIMÉLETTES; c'étoient les ministres du culte de Cérès, qui servoient principalement le roi des sacrifices dans ses fonctions.

ÉPIMÉNIDE, grand prophète des Crétois, vivoit du temps de Solon. Dans sa jeunesse, ayant été envoyé par son père pour garder les troupeaux dans la campagne, il s'égara au milieu du jour, & entra dans une caverne, où il fut surpris d'un sommeil qui dura cinquante-sept ans. Ayant été éveillé par du bruit, il chercha encore son troupeau, croyant n'avoir dormi que peu de temps, & ne l'ayant pas trouvé, il s'en retourna à son village, où il vit que tout avoit changé de face : il voulut entrer dans sa maison, où on lui demanda qui il étoit : enfin, son cadet, qui étoit déjà vieux, l'ayant à peine reconnu, il lui conta son histoire. Le bruit s'en étant répandu par toute la Grèce, on le regarda depuis comme un homme favorisé des dieux, & on l'alloit consulter comme un oracle. Diogène Laërce, qui a pris la peine de nous conserver cette tradition populaire, ajoute qu'il y a des gens qui ne peuvent croire qu'il ait tant dormi; mais seulement qu'il fut quelque temps errant, pour acquérir la connoissance des simples. Il dit encore qu'il devint vieux en autant de jours qu'il avoit dormi d'années. Ce sommeil d'*Épiménide* donna lieu à un proverbe que cite Lucien dans son Timon : *un sommeil plus long que celui d'Épiménide*. *Épiménide* ayant été consulté par les athéniens, pour savoir comment ils pourroient appaiser les dieux, & faire cesser la peste qui ravageoit leur pays, répondit qu'il falloit laisser aller dans les champs des brebis noires, & les faire suivre par des prêtres, pour les immoler dans les lieux où elles s'arrêteroient, en l'honneur des dieux inconnus; & par ce moyen la peste cessa entièrement. Depuis ce temps, dit Diogène Laërce, on trouve dans les champs de l'Attique, plusieurs autels élevés aux *dieux inconnus*. On rapporte plusieurs prédictions qu'il fit aux athéniens

athéniens & aux lacédémoniens, & on lui attribuoit un grand nombre d'ouvrages qui ne subsistoient plus. Enfin, il mourut âgé de deux cens quatre-vingt-neuf ans, selon la tradition des crétois, qui lui offrirent des sacrifices après sa mort, comme à un dieu. Les lacédémoniens, qui se vantoient aussi d'avoir son corps, lui élevèrent, dans leur ville, des monumens héroïques.

ΕΠΙΜΗΝΙΟΝ, *EPIMENIUM*, } salaire & nourriture des esclaves pendant un mois (*Juvenal. Sat. VII.* 120.) :

...... *Aut veteres maurorum epimenia, bulbi.*

ÉPIMÉTHÉE, fils de Japet & de la belle Clymène, épousa la célèbre Pandore, dont il eut Pyrrha, femme de Deucalion. Hésiode lui donne l'épithète d'insensé, sans doute à cause de sa curiosité. *Voyez* PANDORE.

La fable ajoute qu'il fut métamorphosé en singe. *Voyez* PITHÉCUSE.

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit une cornaline, (*IIIe. classe n°.* 14.) sur laquelle paroît *Épiméthée* ouvrant la cassette fatale de Pandore, d'où sortirent les maux qui inondèrent la terre. Il est nud jusqu'à la ceinture, ayant un casque en tête, & devant lui un bâton avec un fer crochu, ou un croc semblable à la faulx de Saturne, & à la fourche de Pluton. Le croc marque apparemment la généalogie d'*Epiméthée* : car s'il étoit fils de Japet, qui étoit fils d'Uranus & frère de Saturne, le graveur a pu lui donner un attribut distinctif de Saturne.

ÉPIMÉTRUM, partie de la cargaison totale d'un vaisseau, qu'on accordoit aux pilotes, & dont ils pouvoient disposer à leur profit. C'étoit une sorte d'indemnité ou de récompense par laquelle on se proposoit de les encourager à leurs devoirs. Quand on regardoit l'*épimétrum* comme une indemnité, il désignoit le *déchet* d'une marchandise pendant le voyage : alors ce droit étoit d'autant plus considérable que le voyage avoit été plus grand. L'*épimétrum* ou *déchet* accordé aux pilotes pour les vaisseaux de la flotte d'Alexandrie, étoit de quatre livres pesant sur cent livres de froment, ou d'un boisseau sur vingt-cinq.

L'*épimétrum* étoit aussi la somme que les empereurs permettoient aux receveurs publics de lever au-delà de l'impôt, pour les indemniser de leur travail, ou des frais de transport, ou du *déchet* sur les impôts levés en nature.

ÉPINE-BLANCHE, ou *aubépine*. Les romains portoient dans les mariages des torches de branches d'*aubépine*, parce que cet arbrisseau avoit, disoit on, la propriété d'écarter les maléfices. On en attachoit aussi des branches aux fenêtres des chambres où étoient les enfans nouveaux-nés, pour les mêmes raisons. Ovide les a chantées dans les fastes (VI. 29.) :

Sic fatus spinam, quâ tristes pellere posset
A foribus noxas, hæc erat alba, dedit.

(v. 175.)

Virgaque Janalis de spina ponitur albâ,
Qua lumen thalamo parva fenestra dabat.
Post illud neque aves cunas violasse feruntur;
Et rediit pucro, qui fuit ante, color.

ΕΠΙΝΙΚΙΑ, *EPINICIA*, } chants de victoire, & fêtes que l'on célébroit après la victoire : *sequenti die* (Suet. Ner. c. 43. n°. 4.) *lætum inter lætos cantaturum epinicia, quæ jam nunc sibi componi oporteret.* On en attribuoit l'origine à Apollon, qui voyant Jupiter vainqueur de Saturne, se couronna de laurier, prit un manteau de pourpre, & fit rendre à sa lyre des sons harmonieux, pour amuser les divinités pendant le festin. (*Tibull. II.* 5. 7.)

ÉPIONE, femme d'Esculape, fut mère de Machaon, de Podalirius, & de quatre filles, *Hygiéa*, *Eglé*, *Panacée* & *Jaso*. *Voyez* ESCULAPE.

ÉPIPHANÉA, en Syrie. ΕΠΙΦΑΝΕΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Élagabale, de Tibère.

ÉPIPHANÉA, dans la Cilicie. ΕΠΙΦΑΝΕΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques, avec son époque, en l'honneur de Gordien-Pie, de Sévère, de Caracalla.

ÉPIPHANÉS, surnom donné à Jupiter : il signifie, qui est présent, qui apparoît, pour marquer que ce dieu faisoit souvent sentir sa présence sur la terre, ou par le bruit du tonnerre & des éclairs, ou par de véritables apparitions, pour y voir ses maîtresses. *Voyez* CATAIBATÈS.

ÉPIPHANÈS & CALLINICUS, rois de Commagène. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΥΙΟΙ.

Leurs médailles, qui font communes à tous deux, font :

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

ÉPIPHANÈS. Presque tous les rois de Syrie, appellés *Antiochus*, excepté les trois premiers, ont porté ce surnom. *Voyez* SYRIE.

EPIPONTIA, surnom de Vénus, qui exprime son origine tirée de la mer. *Voyez* VÉNUS.

ÉPIPYRGIDE, statue que les athéniens avoient consacrée à Hécate; ou plutôt c'étoit une statue à trois corps, d'une hauteur extraordinaire, semblable à une tour; ce que signifie le mot composé de ἐπὶ, *sur*, & de πύργος, *tour*. (*Pausan. Corinth.*)

ÉPIPHI, onzième mois Copte, qui répond à juillet, mais qui commence cinq jours plutôt. (*Antholog. grac. l. 1. ep. 71.*)

ÉPIRE. ΑΠΕΙΡΩΤΑΝ.

Les médailles autonomes des habitans de cette contrée font :

R. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires font :

L'aigle posé sur un foudre.

Le foudre dans une couronne.

ÉPIRE.

Rois d'Épire, dont on a des médailles :

Arisbas.

Alexandre, *fils* de Néoptolème.

Pyrrhus.

Alexandre II, *fils* de Pyrrhus.

EPIRHEDIUM, chariot lourd & pesant. Juvenal en fait mention (*Sat. 8. v. 66.*) :

...... *Trito ducunt epirhedia collo*

Segnipedes, dignique molam versare nepotis.

ÉPISCAPHIES. Les rhodiens célébroient des fêtes, qu'ils appelloient *les fêtes des barques*, ou *les épiscaphies*.

Épiscaphia vient de ἐπὶ, *sur*, & de σκαφῆ, *barque*.

ÉPISCÈNES. Les lacédémoniens célébroient des fêtes qu'il appelloient *les fêtes des tentes*, ou *les épiscènes*.

Épiscènes est formé de ἐπὶ, *sur*, & de σκηνὴ, *tente*.

EPISCENIUM, galerie, ou colonnade placée au-dessus de la scène, du théâtre proprement dit. (*Vitruv. 2. 7. 5.*)

EPISCOPUS. (626. 1. *Thes.*) Muratori rapporte une inscription, sur laquelle on lit le nom d'un *episcopus* de Nice. Ces *episcopi* étoient des *inspecteurs*, ou magistrats subalternes des colonies. (*Cicer. ad Attic. lib. 7. epist.* 10.)

ÉPISCIRE, sorte de jeu des grecs, où on employoit une balle. Les joueurs traçoient au milieu du jeu une ligne, appellée *scyrus*, se séparoient en deux bandes, & traçoient encore chacun une ligne derrière eux; ensuite on posoit la balle sur la ligne du milieu. Les joueurs faisoient tous leurs efforts pour l'attraper en courant, & pour la jetter au-delà de la ligne tracée au bout du jeu de leurs adversaires. Ce jeu étoit aussi appellé ἐπίκοινος, *promiscua*, & ἐφηβικὴ, *juvenilis*, (Pollux, l. 9. c. 7.) Le jésuite Bulengerus (*de lud. vet. c.* 14.) dit que ce jeu étoit de son temps fort à la mode à Florence.

ÉPISÈMES, κόππα & βαῦ.

Le président Bouhier, dans sa dissertation sur les anciennes lettres des grecs, reproche à Scaliger, à Saumaise, à Beveregius, (il auroit pu leur joindre D. de Montfaucon & bien d'autres) d'avoir représenté par la lettre F l'*épisème* βαῦ, & l'*épisème* κόππα par un Ϙ ainsi figuré; au lieu qu'il falloit, à son avis, rendre par cette dernière lettre l'*épisème* βαῦ, & par un *q* l'*épisème* κόππα. Pour autoriser sa critique, il cite Marius Victorinus, qui dit que le Q a été en usage chez les grecs, & qu'il a cessé de l'être, quoiqu'il ait été conservé dans leur alphabet auprès du Π. Au contraire, suivant le même auteur, le ϛ des grecs (Bouhier avertit de lire Ϙ) est la marque de leur nombre VI. Victorinus ajoute qu'autrefois le C tenoit lieu du G. On disoit *lece* pour *lege*. Cet ancien s'énonce ailleurs encore plus précisément : F *verò*, G & Q, *in græcis etiam litteris fuisse & nunc esse. Sed G numerum VI.* (Sic lege pro *numero VI.*) Q *nonaginta significare*; F *autem*, &c. De là Bouhier conclut que mal à propos on a exprimé par la lettre F le nombre VI, qui devoit l'être par un G, & que cette dernière figure n'a pu être commune aux *épisèmes* βαῦ & κόππα. Mais il n'a pas prouvé cette incompatibilité. A la vérité, les ἐπίσημοι βαῦ & κόππα ont été différens dans leur origine : s'ensuit-il que

leur figure n'ait pas pu dégénérer, & même devenir semblable?

Les savans repris par le magistrat, n'ont pas tout à fait tort. En effet, la première figure de l'ἐπίσημον βαῦ fut l'F, & celle du κόππα le Q. Mais ces deux lettres prirent insensiblement la même forme, à la faveur de l'addition & du retranchement de quelques traits. Du reste, chez les latins, dans les manuscrits & les chartes du premier âge, le G vaut ordinairement VI, & répond par conséquent à l'*épisème* βαῦ, au lieu que dans les anciens manuscrits grecs, ϛ signifie LXXXX. Le manuscrit grec 63 de la bibliothèque du roi, en lettres onciales, pour marquer 90, emploie ordinairement cette figure ϛ, tandis qu'il ne se sert que d'une espèce d'S pour l'*épisème* βαῦ. Ce manuscrit est du IXe. siècle, comme il est aisé de le prouver par les saints dont on y célèbre la mémoire, quoique D. Bernard de Montfaucon lui accorde un siècle de plus. Le beau manuscrit grec de l'ancien testament de S. Germain-des-Prés, écrit au Ve. siècle, en use continuellement de même. C'est sur quoi l'on trouve un accord parfait entre les manuscrits grecs; du moins par rapport aux plus anciens.

L'unique avantage que les grecs tirèrent constamment des *épisémon*, fut de marquer les nombres. Par succession de temps, ils déplacèrent l'*épisémon* ϛ λ ϟ, pour le mettre à la suite de l'Ω; & lui firent signifier 900. Il a dans les manuscrits latins la (⊤) figure d'un T, dont on auroit rabattu les deux côtés. C'est aussi la figure du T runique, & de l'ancien T espagnol.

De tous les chifres grecs le plus usité chez les latins fut l'*épisème* βαῦ, qui a pris insensiblement la figure du ϛ à queue. Il paroît sous cette forme dans une inscription latine de l'an 296, dans les manuscrits & les diplômes du premier âge. Il est certain que chez les grecs il signifie 90, parce que la figure est devenue avec le temps toute semblable à celle de l'*épisème* κόππα. Montrons maintenant qu'il vaut ordinairement VI dans les manuscrits, & les chartes latines les plus antiques.

La célèbre collection des canons, renfermée dans le manuscrit 936 de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, écrite au VIe. siècle, exprime perpétuellement le nombre six par un ϛ. C'est ce que nous avons remarqué après D. Mabillon, en parcourant les chifres qui distinguent les canons ou chapitres. Chaque sixième canon, & tous ceux où le nombre six est renfermé, comme 7, 8, 16, 26, 28 sont écrits par ϛ. Ce caractère, pour signifier six, est ordinaire dans le texte, & les capitules de Grégoire de Tours, ci-devant de la cathédrale de Paris, & présentement de la bibliothèque du roi; & dans le beau manuscrit d'Origène de Saint-Germain-des-Prés, fol. 72. Ritter, dans ses prolégomènes sur le code théodosien, qu'il a revu sur un très-ancien manuscrit de Wirsbourg, prouve que la note ϛ y signifie VI. Le manuscrit mérovingien 1278 de Saint-Germain-des-Prés, écrit à la fin du VIIe. siècle, offre le même chifre dans les nombres 16, 17, 18, 19. Personne n'ignore que la fête de Noël se célèbre le VIII des calendes de janvier. Or, dans le calendrier de Corbie, du VIIIe. siècle, elle est ainsi annoncée: ϛ II KL *jan.* Le premier chifre a donc ici la valeur de VI, & non pas de V, comme D. Mabillon & Longuemare l'ont dit, sans doute par pure inadvertance, & sans le vouloir. Dans le martyrologe qu'on trouve à la fin du sacramentaire de Gellone, écrit au VIIIe. siècle, le septième jour des calendes est marqué par ϛ I KL, & l'*épisème* grec est fréquemment employé pour signifier VI. Le manuscrit du roi 256, qui renferme les quatre évangiles en latin, exprime le plus souvent *six* par VI; mais de temps en temps le même nombre y est marqué par ϛ. Ce chifre est fréquent dans le commentaire de S. Jérôme sur les pseaumes, écrits au VIe. ou VIIe. siècle, & renfermé dans le manuscrit 2235 de la même bibliothèque.

Que l'*épisème* des grecs ait constamment la valeur de six dans les anciens actes publics, c'est un fait démontré par la charte ou *papier* de Ravenne, l'an 444, publié par le marquis Maffei. Ce savant reprend Gruter & Reinesius, d'avoir mal expliqué le ϛ, qui vaut VI dans les inscriptions latines, & non pas V comme ils l'ont prétendu. La constitution d'un tuteur spécial, écrite en papier d'Égypte, long de six pieds, est datée P. C. *Basili* V. C. *anno* X ϛ, c'est-à-dire, *post consulatum Basili viri clarissimi*, *anno* XVI. La même date, écrite par l'*épisème* grec, paroît dans un autre papier du VIe. siècle, gardé dans les archives métropolitaines de Ravenne.

D. Mabillon a fait graver un plaid original de Childebert III, où la huitième année de son règne est écrite avec les chifres ϛ II, qui valent VIII.

Ce savant Bénédictin étoit persuadé que cet *épisème* des grecs cessa d'être en usage chez les latins après le VIIIe. siècle. Néanmoins la table des chifres, dressée par Walter, secrétaire des archives électorales de sa majesté britannique, offre quatre G, de différentes figures gothiques du XIVe siècle, dont chacun a la valeur de six. Mais ces chifres avoient déjà perdu leur ancienne forme. Si elle reparoît dans les autres monumens de France & d'Allemagne des XIVe. & XVe. siècles, ce n'est que pour signifier cinq. On trouve souvent sur les médailles de l'empereur Justinien des ϛ, qui désignent le même nombre V; mais c'est que les monétaires les ont confondus avec les U à queues.

(*Cet article est extrait de la* nouvelle Diplomatique *des savans Bénédictins.*)

ÉPISÈME ϛ, ou *κόππα*, sur les médailles. On le trouve à la place de l'Ω sur quelques médailles de Lipari; sur une médaille d'Acmonia, en Phrygie, frappée en l'honneur de Néron. (*Neumann.*)

ÉPISODE. *Voyez* le dictionnaire de littérature.

ÉPISTATE, commandant, celui qui commande, qui a le gouvernement.

Épistate. Ce mot est en usage, quand on parle de l'ancien gouvernement d'Athènes.

L'*épistate* étoit un sénateur d'Athènes en jour de présider. Les dix tribus d'Athènes, élisoient chacune au sort, par an, cinquante sénateurs, qui composoient le sénat des cinq cents. Chaque tribu, tour à tour, avoit la préséance, & la cédoit successivement aux autres. Les cinquante sénateurs, en fonctions, se nommoient *prytanes*; le lieu particulier où ils s'assembloient, *prytanée*; & le temps de leur exercice, ou de la prytanie, duroit trente cinq jours. Pendant les trente-cinq jours, dix des cinquante prytanes présidoient, par semaine, sous le nom de proëdres; & celui des proëdres, qui dans le cours de la semaine étoit en jour de présider, s'appelloit *épistate*. On ne pouvoit l'être qu'une fois en sa vie, de peur qu'on ne prît trop de goût à commander. Les sénateurs des autres tribus ne laissoient pas d'opiner, selon le rang que le sort leur avoit donné, mais les prytanes convoquoient l'assemblée, les proëdres en exposoient le sujet, l'*épistate* demandoit les avis. Il faut remarquer que de dix proëdres de chaque semaine, il n'y en avoit que sept qui présidoient chacun son jour, & trois qui ne le faisoient point, & n'étoient point *épistates*. Les dix poëdres élisoient les sept *épistates*. *Voyez* PRYTANE.

Ce nom, qui est grec, vient d'*ἐπὶ*, *super*, & de *ἵστημι*, *sto*. Un *épistate* étoit celui qui *étoit* sur les autres, le chef des autres.

Ε'πιστατης τοῦ Μουσιῦ. Muratori (2023. 2. *Thes.*) rapporte une inscription dressée en l'honneur d'un bibliothécaire d'Hadrien, qui prend le titre de président du *muséum* d'Alexandrie.

Ε'ΠΙΣΤΙΟΣ, domestique. Surnom de Jupiter.

EPISTOMIUM. Voyez ROBINET.

EPISTULIS (*ab*). On trouve dans Muratori *ab epistulis aug.*, *latinis aug.*, *Cæsaris aug.*, *latinis augustorum*, *græcis*, *græcis & latinis*, *&c.*

ΕΠΙΤΑΦΙΟΝ. }
EPITAPHIUM. } Lycurgue (*Plutarch. in Lyc.*) n'avoit permis de graver des *épitaphes*, que sur les tombeaux des citoyens morts à la guerre, & des femmes mortes en couche.

Les recueils d'inscriptions antiques sont remplis d'*épitaphes* dont les unes étoient gravées sur les tombeaux, d'autres sur des cippes ou petites colonnes, rondes ou carrées, placées sur les sépultures, d'autres enfin étoient simplement écrites en lettres rouges sur les tombeaux, ou sur les murs du *columbarium* au-dessus des urnes. Cette écriture rouge paroît souvent dans les catacombes & sur les urnes de terre cuite qui renferment les cendres de quelques étrusques.

On donnoit aussi le nom d'*épitaphe* aux vers que l'on chantoit en l'honneur des morts le jour de leurs obsèques, & que l'on répétoit tous les ans à pareil jour. On l'a pris depuis généralement pour l'inscription qu'on met sur les tombeaux, tantôt en vers, tantôt en prose, pour conserver la mémoire des défunts.

Les grecs mettoient simplement le nom de celui qui étoit mort, avec l'épithète *bon homme*, *bonne femme*; d'où vient l'expression *χρηστον ποιεῖν*, faire bon, pour dire, faire mourir. Les athéniens mettoient seulement le nom du mort, celui de son père, & celui de sa tribu. Les romains ajoutoient au haut de leurs *épitaphes* : *diis manibus*. Quelquefois les *épitaphes* étoient remplies de moralités, accompagnées de pièces de Sculpture & d'Architecture, qui ne servoient pas seulement d'ornement aux tombeaux, mais encore d'instruction à la postérité, par les actions illustres qu'elles représentoient, & par les pensées morales qu'elles exprimoient.

ÉPITHALAME, poëme composé à l'occasion d'un mariage; chant de noce, pour féliciter des époux.

Le mot *épithalame* vient du grec *ἐπιθαλάμιον*, & ce dernier, en ajoutant *ᾆσμα*, signifie *chant nuptial*: *θάλαμος* en est la véritable étymologie.

Or les grecs nommèrent ainsi leur chant nuptial, parce qu'ils appelloient *θάλαμος*, l'appartement de l'époux; & qu'après la solemnité du festin; & lorsque les nouveaux mariés s'étoient retirés, ils chantoient l'*épithalame* à la porte de cet appartement.

ÉPITHRICADIES. Hésychius ne nous a conservé de ces fêtes d'Apollon, que leur nom seul.

ÉPITRAGIE, surnom donné à Vénus, parce qu'elle se changea en chèvre.

Thésée étant près d'aller en Crète, pour tuer le minotaure, fit des sacrifices à Apollon & à Vénus; & l'oracle de Delphes lui ordonna de prendre Vénus pour guide, & de lui immoler

une chèvre sur le bord de la mer, laquelle fut changée en bouc, d'où vient le surnom *Epitragia*, de τράγος, *hircus* : aussi-tôt la déesse lui apparut sous la figure d'une chèvre.

ÉPITROPE, sorte de juge, ou plutôt d'arbitre que les chrétiens grecs, qui vivent sous la domination des turcs, choisissent dans plusieurs villes, pour terminer les différends qui s'élèvent entr'eux, & pour éviter de porter ces différends devant les magistrats turcs.

Il y a dans chaque ville divers *épitropes*. Spon remarque dans ses voyages, qu'à Athènes il y en a huit, qui sont pris des différentes paroisses & appellés *vecchiardi*, c'est-à-dire, *vieillards*. Mais Athènes n'est pas le seul endroit où il y ait des *épitropes* : on en trouve dans toutes les isles de l'Archipel. Quelques auteurs latins du Ve. siècle appellent *epitropi*, ceux qu'on appelloit plus anciennement *villici*, & qu'on a dans la suite appellés *vidames*.

Dans des temps encore plus reculés, les grecs employoient le terme ἐπιτροπος dans le même sens que les latins employoient celui de *procurator*, c'est-à-dire que ce mot désignoit chez eux un commissionnaire, ou l'intendant. *Voyez* PROCURATOR.

Ainsi les commissionnaires des provisions, dans les armées des perses, sont appellés *epitropi* dans Hérodote & Xénophon.

ΕΠΟΕΙ, *faciebat*, faisoit. Ce mot accompagne souvent le nom d'un sculpteur, gravé sur des monumens antiques. Il nous apprend ordinairement que le sculpteur nommé a imaginé & exécuté ce morceau de Sculpture. Cependant il s'est trouvé gravé sur des copies.

Deux statues de *satyres*, trouvées près de *Gensano*, sous le monticule appellé *Monte Cagnolo*, étant de même grandeur, de même forme, enfin semblables en tout; toutes deux sont donc copiées d'un même original, ou l'une, au moins, est la copie de l'autre ? Dans ces deux cas, leurs inscriptions nous montrent qu'on employoit l'expression ΕΠΟΙΕΙ, *FACIEBAT*, pour marquer que l'on avoit copié des statues : ainsi cette expression n'indique pas toujours dans le sculpteur qui l'a employée, l'auteur *original* de la statue qu'il dit avoir faite.

EPONA, déesse qui étoit chargée du soin des chevaux. Il y en a qui la nomment *Hippona*. Elle présidoit aux haras & aux écuries. Gruter (87. 6.) rapporte une inscription gravée à l'honneur d'*Epona*.

ÉPONGES. Les grecs & les romains, qui ne couvroient pas de linge leurs tables à manger, les lavoient & les essuyoient avec des *éponges*.

Il y avoit dans les amphithéâtres un endroit retiré, destiné aux besoins secrets des gladiateurs. Sénèque (*epist*. 70.) raconte qu'un germain, condamné à combattre jusqu'à la mort contre les bêtes, se retira dans cet endroit, & enfonça dans son gosier un bâton garni d'une *éponge*, destiné aux besoins des gladiateurs. Il ne trouva que ce moyen d'échapper par une mort prompte aux longs supplices qui l'attendoient sur l'arène.

ÉPONYMES, surnom des archontes d'Athènes.

On trouve sur les médailles des femmes qui ont exercé cette charge. (*Neumann*.)

L'Archonte-*Éponyme* donnoit son nom à l'année ; ce que signifie le surnom *Éponyme*.

ÉPOPÉE, mère de Marathon.

ÉPOPÉE, père de Nyctimène.

ÉPOPTES. *Voyez* MYSTÈRES.

ÉPOPTÉS, surnom de Neptune. Ce dieu avoit près de Mégalopolis, en Arcadie, un temple, avec une statue sous la dénomination d'*observateur*, ἐπόπτης.

Du temps de Pausanias, il ne restoit de cette statue que la tête seule. (*Arcadic*.)

ÉPOQUE des médailles.

Les *époques* sont les dates des années du règne des princes ; ou de la durée des villes, soit depuis leur fondation, soit depuis quelque événement remarquable, d'où elles ont commencé de compter leurs années. Ces *époques* donnent un grand mérite aux médailles, à cause qu'elles règlent sûrement la chronologie ; ce qui sert beaucoup à éclaircir les faits historiques. C'est avec leur secours que Vaillant a si bien débrouillé toute l'histoire des rois de Syrie, où les noms semblables des princes font une grande confusion ; & c'est par-là que le cardinal Noris, célèbre antiquaire du grand-duc, a fait tant de découvertes utiles dans son livre *de épochis Syro-Macedonum*.

Il est vrai que sur ce point les grecs ont été plus soigneux que les romains, & les derniers siècles plus exacts que les premiers ; en effet, les médailles romaines ont rarement marqué d'autre *époque* que celle du consulat de l'empereur dont elles représentent la tête, & de la puissance de Tribun. Or, ni l'une, ni l'autre ne sont assurées, parce qu'elles ne suivent pas toujours l'année du règne de ce même prince, & que

difficilement l'année de la puissance de Tribun répond à celle du consulat. La raison en est, que la puissance de Tribun se prenoit régulièrement d'année en année; au lieu que l'empereur n'étant pas toujours Consul, l'intervalle de l'un à l'autre consulat, qui souvent étoit de plusieurs années, gardoit toujours l'*époque* du dernier. Par exemple, Hadrien est dit, durant plusieurs années, Cos. III, de sorte que l'on ne sauroit par-là faire aucun ordre assuré pour les différentes médailles qui ont été frappées depuis l'an de Rome 872, que ce prince entra dans son troisième consulat, jusqu'à sa mort, qui n'arriva que vingt ans après.

Les grecs au contraire ont eu soin de marquer exactement les années du règne de chaque prince, & cela jusques dans le plus bas empire, où les revers ne sont presque chargés que de ces sortes d'*époques*, sur-tout après Justinien.

On ne parle ici que des médailles impériales; car à l'exception de certaines villes, toutes les autres que Goltzius nous a données, n'ont point d'*époques*; & c'est ce qui embarrasse extrêmement la chronologie. Pour les rois, l'on y trouve plus souvent les *époques* de leur règne; le père Hardouin, dans son Antirrhétique, a publié des médailles du roi Juba, dont l'une marque l'an 32, d'autres l'an 36, 40, 42 & 45.

Quelques colonies marquoient aussi leur *époque*, comme nous voyons dans les médailles de *Viminacium*, en Mæsie, qui, sous Gordien qu'elle commença, marque *an. I. II.* &c. sous Philippe, *an. VII.* &c. sous Décius, *an. XI.*

Or le commencement de ces *époques* doit se prendre, tantôt du temps que la colonie a été envoyée, tantôt du règne du prince à qui elle étoit soumise alors; tantôt du règne de quelque autre prince qui lui avoit fait quelque nouvelle grace; d'où il est arrivé quelquefois que la même ville, telle, par exemple, qu'Antioche, s'est servi de différentes *époques*, à quoi il faut faire une attention sérieuse, pour ne pas confondre les faits dont les médailles nous ont conservé le souvenir.

Les villes grecques, soumises à l'empire, étoient jalouses d'une *époque* particulière, c'étoit de l'honneur qu'elles avoient eu d'être *Néocores*, c'est-à-dire, d'avoir eu des temples, où s'étoient faits les sacrifices solemnels de toute une province en l'honneur des princes; & d'avoir fait représenter des jeux publics, avec la permission du prince, ou du sénat.

Les villes demandoient cette permission avec instances, & elles croyoient être fort honorées quand elles pouvoient l'obtenir plus d'une fois; aussi voyons nous qu'elles étoient attentives à en conserver la mémoire sur les médailles.

Elles marquoient aussi quelquefois le nombre des années du règne de leurs archontes, soit le premier archontat, soit le second, &c. On trouve sur une médaille de Philippe, frappée à Hadrianóteros, APX. A, premier archontat d'un magistrat appellé *Socrate*.

Les *époques* des empereurs, c'est-à-dire, les années de leur règne, sont marquées presque toujours sur le revers, en une de ces deux manières. Quelquefois en exprimant les mots entiers, ΕΤΟΥϹ ΔΕΚΑΤΟΥ, &c. Plus souvent par les simples chifres, & le mot abrégé E. ou ET. A. B. presque toujours par le lambda antique L, qui signifie, selon la tradition des antiquaires, Λυκάβαντος, mot poëtique, & inusité dans le langage ordinaire, mais qui veut dire *anno*, & qui probablement étoit plus commun en Égypte que dans la Grèce, puisque c'est sur les médailles de ce pays qu'il se trouve toujours. Nous avons cependant un Canope au revers d'Antonin, avec ΕΤΟΥϹ. Β., comme nous avons du même empereur, sur un revers, L. ΕΝΑΤΟΥ, & plusieurs autres (*Patin.*) avec les simples chifres L. Z. L. H. L. I Γ, chargés de la figure de l'équité, de la tête de Sérapis, & d'un dauphin entortillé autour d'un trident.

Les *époques* des villes sont communément exprimées par le simple chifre, sans E. ni L., & le nombre le plus foible est ordinairement posé le premier; ainsi dans les médailles d'Antioche, 44 est marqué ΔΜ, & non ΜΔ. Dans une médaille de Pompeio-polis, qui a d'un côté la tête d'Aratus, & de l'autre celle de Chrysippe, Θ. K. C. au lieu de C. K. Θ. 229, &c.

Dans le bas-empire grec, les *époques* sont marquées en latin, *anno III. V. & VII.* &c. Depuis Justin jusqu'à Théophile, elles occupoient le champ de la médaille, sur deux lignes du haut en bas, comme dans Justin:

A
N
N
O **K** ×.

Dans Justinien, { A N N O + **I** × × III. } Ainsi dans les autres. Il y en a cependant où l'*anno* est écrit sur le haut du champ de la médaille, comme dans Focas & dans Héraclius. Depuis Théophile l'on ne trouve plus d'*époques*, ni grecques, ni latines.

La plupart des années de rois, marquées sur les médailles, ne commencent pas à courir du

jour où les princes sont montés sur le trône; l'année dans laquelle cet événement est arrivé, est ordinairement comptée pour la première du règne, quand même le prince n'avoit régné que pendant un ou deux mois de cette année. On compte une seconde année au premier mois de l'année qui la suit, &c.

Le cardinal de Noris, dans sa lettre sur une médaille d'Hérode Antipas, fait remarquer, d'après Kepler & Pétau, que les juifs comptoient les années de leurs souverains du mois de Nisan, qui précédoit l'avénement de ces princes au trône; de sorte qu'ils comptoient une seconde année au 1. de Nisan suivant, quelque peu de temps qu'ils eussent régné auparavant. Il le prouve par un passage de Josephe, qui ne souffre point de difficulté. Le Talmud est formel sur cet usage: *prima dies Nisan*, y est-il dit, *est novus annus regum. Annus ille est à quo numerare & supputare incipiebant annos regum suorum in contractibus, chirographis & publicis omnibus instrumentis & diplomatibus qui ad annos & menses regis regnantis componebantur.* On voit aussi par le même livre & par d'autres monumens, comme le prouve Samuël Petit, que les juifs comptoient les années des empereurs & des autres princes étrangers, du mois Tisri, qui avoit précédé leur avénement, quand même il ne se seroit écoulé que quelques mois & même un seul jour. C'est à l'aide de ces principes qu'on peut expliquer les dates d'années des princes juifs, qui se trouvent sur les médailles de Philippe le Tétrarque, d'Hérode, roi de Calcide, d'Hérode Antipas, d'Agrippa I. & d'Agrippa le jeune.

Les égyptiens, dit l'abbé Bellei, qui nous sert ici de guide, suivoient aussi l'usage particulier de compter une nouvelle année de règne au Thoth, ou premier jour de leur année civile (29 août); en sorte qu'ils comptoient une seconde année au Thoth, qui ouvroit une année nouvelle, quand le prince n'avoit régné que peu de tems auparavant. Le P. Pagi (*ad an.* 63. *n.* 3.) a observé que, sans cette méthode, on ne peut expliquer la date d'une seconde année de Galba, ni la cinquième année d'Élagabale, gravées sur des médailles égyptiennes. C'est par la même méthode que le baron de la Bastie explique la huitième année, L H, de l'empereur Probus, sur des médailles frappées en Égypte.

Le cardinal de Noris a prouvé que les habitans d'Antioche & de Laodicée, en Syrie, comptoient de même une nouvelle année de règne au commencement de leur année civile. *A mense, à quo annum ordiebantur, numerârunt, quod & de annis imperii Julii Cesaris Antiochenses ac Laodicenses fecisse in volumine de annis Syro-Macedonum demonstravi.*

Tel étoit aussi l'usage de la ville de Tyr. Trajan fut adopté par Nerva, créé César, & revêtu de la puissance tribunitienne le 18 de septembre de l'an 97 de J. C. Le 19 octobre du mois suivant, premier jour de l'année civile de Tyr, les habitans comptèrent la deuxième année, B, du règne de ce prince; & le 19 octobre de l'an 116, ils comptèrent la 21ᵉ. année, KA. Sans cette connoissance, on ne pourroit concilier les monumens avec la durée du règne de Trajan, qui ne fut pas de 20 ans complets.

Ajoutons l'usage particulier de la ville de Séleucie, près des bouches de l'Oronte. Nous avons vu, dit l'abbé Bellei, dans le cabinet de l'abbé de Rothelin, un beau médaillon, frappé par les habitans de cette ville, en l'honneur de Galba, la 2ᵉ. année de son règne, ΕΤΟΥΣ. ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ Β. Galba n'avoit régné que neuf mois & treize jours, à compter même du 3 avril de l'an 68, jour auquel il fut proclamé Auguste, en Espagne, du vivant de Néron, ou sept mois sept jours, si l'on compte de la mort de Néron, vers le 12 juin de la même année 68. Galba fut tué à Rome le 15 janvier 69. Les habitans de Séleucie comptèrent donc une 2ᵉ. année du règne de ce prince, au commencement de leur année civile, c'est-à-dire, à l'automne qui suivit son avénement au trône. *Voyez* ANNÉE, ÈRE.

ÉPOTIDES. C'étoient deux poutres fixées à la proue des vaisseaux aux deux côtés de l'éperon, pour défendre le bâtiment du choc des vaisseaux ennemis.

ÉPOUSES grecques.

On voit sur un bas-relief de la villa Borghèse, encastré dans la façade au-dessous de la corniche, les noces de Licus & de Dircé. L'*épouse* a la tête voilée d'un pan de son manteau (*pallium*), ou d'un voile que les romains appelloient *flammeum*. Apulée (*Métamorph.*) & Plaute (*Casina. act.* 4, *scena* 2.) donnent aux *époux* & aux *épouses* des couronnes de fleurs. L'*épouse*, en Béotie (*Plutarch.*) mettoit une couronne de feuilles d'asperges au-dessus de son voile: on ne distingue pas clairement de quelle forme est l'espèce d'habit ou de manteau que porte l'*époux*, à cause de l'éloignement du petit bas-relief. La vieille femme placée à côté, est probablement la nourrice, puisqu'anciennement les filles en étoient toujours accompagnées. Au reste, les habillemens & les cérémonies ont dû varier chez les différens peuples de la Grèce. Par exemple, chez les béotiens & les locriens, les fiancées (*Plutarch.*) offroient des sacrifices sur un autel d'Encléa ou Diane, placé sur la grande place; & à Delphes on présentoit une coupe remplie de vin, dans

laquelle l'*époux* & l'*épouse* buvoient après avoir fait des libations. Il peut y avoir eu ailleurs d'autres formalités, soit avant, soit après le mariage. On accompagnoit l'*épouse* avec des torches; elles étoient au nombre de cinq chez les romains. La torche nuptiale étoit portée par la mère de l'*épouse*, ou par une de ses proches à son défaut. Les parens & les amis la conduisoient, au son des instrumens, à la maison de son *époux*. La maison étoit ornée de branches de lauriers & de festons.

ÉPOUSES romaines.

L'*épouse* (*Petronius & Taciti annales lib.* 15) avoit la tête couverte d'un voile appellé *flammeum*. (*Voyez* un bas-relief du palais Justiniani.) La forme de ce voile est douteuse, le mot *velamen* étant générique. Pline (*lib.* 12. *cap.* 8.) dit qu'anciennement le *flammeum* étoit de couleur jaune; par le mot *anciennement*, il faut entendre que cet usage d'employer la couleur jaune n'existoit plus du temps de Pline.

Selon Solérius, cette couleur fut remplacée par le blanc & par le pourpre. (*Solerius de pileo, cœterisque capitis tegminibus, &c. fol.* 105.)

Les cheveux de la nouvelle mariée étoient partagés (*Plutarchus*) ce jour-là avec la pointe d'un javelot, en mémoire des combats livrés lors de l'enlévement des sabines. L'*épouse* portoit une couronne (Valère-Maxime) de verveine, & étoit conduite chez l'*époux*, précédée de cinq torches de bois, selon Pline (*lib.* 16. *cap.* 18.), une desquelles étoit distinguée comme la principale. La maison étoit ornée en dehors de guirlandes & de festons.

EPPIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

RRR. en bronze.

O. en or.

EPRIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

EPTAPHONE, nom d'un portique de la ville d'Olympie, dans lequel on avoit ménagé un écho, qui répétoit la voix sept fois de suite. Il y a grande apparence que l'écho se trouva là par hasard, & qu'ensuite les grecs, grands charlatans, en firent honneur à l'art de l'architecte.

EPTONIE, mère de Tmolus. *V.* TMOLUS.

EPULARES. Les romains donnoienr ce nom aux citoyens que l'on invitoit au repas sacré.

ÉPULONS, ministres sacrés, établis chez les romains, pour préparer les festins sacrés dans les jours solemnels : ces festins n'étoient que pour les dieux. Les *épulons* avoient le privilège de porter la robe bordée de pourpre, comme les pontifes, & d'être exempts de donner leurs filles pour être vestales. Ils furent établis l'an de Rome 558. (*Liv. lib.* 33. 42.) Leur nombre varia. Ils furent d'abord trois, puis sept, ensuite dix.

EPULUM, repas sacré des romains. *Voyez* REPAS.

ÉPYTUS, fils d'Hippothoüs. *Voyez* OGOA.

ÉPYTUS, fille de Mérope, suivant Pausanias.

ÉPYTUS, père de Lyncée. *Voyez* HIPPIUS.

ÉQUESTRE (l'ordre) étoit l'ordre des chevaliers. *Voyez* CHEVALIERS.

ÉQUESTRE. Il y avoit à Rome une statue *équestre* de la Fortune; ce qui la fit appeller la Fortune *équestre*. Sur les bords de l'Altis, à Olympie, on voyoit les autels de Junon *équestre*, de Neptune *équestre*, de Mars *équestre*, & de Minerve *équestre*. (*Pausan. lib.* 5.) Muratori (*Thes. inscr.* 626. 2) rapporte une inscription dans laquelle il est fait mention d'un jeu, *ugon*, célébré en l'honneur de Jupiter *équestre*.

EQUESTRIA. On désignoit par ce mot les quatorze gradins de l'amphithéâtre, affectés à l'ordre *équestre* par Roscius Otho. Les écrivains latins ont désigné quelquefois par le seul mot *quatuordecim*, ces gradins qui distinguoient les chevaliers du sénat & du peuple. (*Senec. benefic. l.* 3. *c.* 9.)

ÉQUIRIES, nom d'une fête de l'ancienne Rome.

Equiria. Les *équiries* étoient la fête des chevaliers. Elle se célébroit par des courses de chevaux. Varron & Ovide en parlent, celui-ci dans ses fastes, L. II. v. 857; & celui-là dans son V^e^. L. *de lingu.* L. Varron dit qu'on la célébroit dans le champ de Mars, & Ovide marque que c'étoit le 27e. jour de février. Festus ajoute qu'elle fut instituée par Romulus à l'honneur de Mars. Les *équiries* s'appelloient autrement jeux curules, *ludi curules*. Ovide, dans ses fastes, L. III. v. 517, parle encore d'autres *équiries*, qui se célébroient

broient quinze jours plus tard, la veille des ides de mars, c'est-à-dire, le 14 de ce mois, sur le bord du Tibre, à l'endroit où est aujourd'hui la place Navone, & non dans un cirque particulier, comme quelques auteurs l'ont imaginé.

Lorsque le Tibre inondoit le champ de Mars, on célébroit les *équiries* sur le mont Coëlius. Ovide (*Fast. III.* 521.) :

Qui tamen ejecta si forte tenebitur unda,
Coëlius excipiet pulverulentus equos.

ÉQUITATION. L'historique de cet article se trouve dans le dictionnaire historique.

Sur une pierre gravée du baron de Stosch, on voit un cheval qui porte en avant les deux jambes du même côté. C'est ainsi que marchent les chevaux de Castor & de Pollux au capitole; les quatre chevaux antiques de bronze, qui sont sur le portail de l'église de S. Marc à Venise, & le cheval de la statue équestre de Nonius Balbus à Portici. On a donné la même allure aux chevaux dans quelques ouvrages faits vers le temps de la renaissance des arts : tels sont entr'autres les figures équestres de deux capitaines de la république de Florence, qui sont peintes au dôme de cette ville.

Ce n'étoit pourtant pas la manière constante de faire marcher les chevaux des anciens. Le cheval de bronze de Marc-Aurèle, le cheval du même empereur, en bas-relief, à l'arc de triomphe qui porte son nom, tous ces chevaux portent en avant une jambe de devant & une jambe de derrière des côtés opposés, comme les loix de la Méchanique y obligent tous les animaux, afin qu'ils marchent avec fermeté & sûreté.

On trouve sur plusieurs pierres gravées des cavaliers qui montent à cheval du côté droit : ainsi ce ne seroit point une faute que feroit un artiste, si dans un sujet des temps héroïques il plaçoit des cavaliers vers le côté bas du montoir.

Les cavaliers, dans les jeux publics, se serroient le corps avec des bandelettes, pour soutenir la vîtesse de la course. On voit distinctement ces bandelettes sur une calcédoine de Stosch.

On savoit que les anciens ne se servoient pas d'étrier; mais on ignoroit comment ils y suppléoient. Winckelmann nous l'a montré d'après une pierre gravée du baron de Stosch, sur laquelle on voit un cavalier qui monte à cheval, mettant son pied droit sur un crampon, placé à une certaine hauteur de terre vers le bas de sa pique. Cette pierre éclaircit en même-temps un passage de Xénophon (*de equitatu c.* 7. §. 1.) qui avoit toujours été mal interprêté. Il dit que le cavalier voulant monter à cheval, doit empoigner de la main gauche les branches du mors; » mais qu'il doit observer de ne pas les saisir » avec trop de roideur, de peur qu'étant obligé, » ou de se prendre aux crins pour s'élever, ou » de s'élancer de la pique pour monter, il ne » fasse remuer le cheval ».

Monter à cheval à l'aide de la pique, se dit en grec *ἀπὸ δόρατος ἀναπηδᾶν*, qu'il ne faut pas confondre avec *ἐπὶ δόρυ*. Cette phrase étoit une expression militaire; *κλίνειν ἐπὶ δόρυ* signifioit un mouvement à la droite, que l'on appelloit ainsi à cause de la pique tenue de cette main. *Κλίνειν ἐπὶ ἀσπίδα* signifioit la manœuvre à la gauche; car on portoit le bouclier de cette main.

ÉQUITÉ, nom d'une divinité.

Æquitas. Martianus Capella, L. II. n'en fait qu'une de Thémis & de l'*Equité*. Conseillère & ministre de Jupiter, elle porte une balance en main, & des épis de blé en l'autre. Pindare, ode 13, des olympioniques, dit qu'Eunomie, Dicé & la Paix sont filles de l'*Equité*. Et Germanicus César, dans sa traduction du poëme d'Aratus, dit qu'Hésiode la fait fille de Jupiter & de Thémis; qu'elle s'appelloit premiérement *Justa*, puis *Justitia*, & que Nigidius l'appelle *virginem justam*, *sive æquitatem*, qui n'est autre, dit-il, que cette Érigone, qui est placée dans le zodiaque entre le lion & la balance.

EQUULEUS. *Voyez* CHEVALET.

ERADÆ, dans l'Attique. ΕΡΑΔ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

ΗΡΑΙΑ, fêtes qui étoient instituées en l'honneur de Junon. Il en est fait mention sur une médaille de Philippe, père, frappée à Tyr, publiée par Pellerin.

ÉRANARQUE, nom d'office chez les grecs : celui qui présidoit aux aumônes des pauvres. *Eranarcha*. Quand quelqu'un chez les grecs étoit réduit à l'indigence, qu'il étoit captif, ou qu'il avoit une fille nubile, à laquelle il ne pouvoit trouver d'établissement, faute de bien, il y avoit un magistrat, ou officier public, qui faisoit une assemblée d'amis, & les taxoit chacun ses facultés, pour subvenir à la nécessité de celui qu'on en vouloit tirer. Cet officier s'appelloit *Éranarque*, du mot grec *ἔρανος*, *aumône*, *contribution*; & *ἀρχὴ*, *commandement*, *intendance*. C'est ce que nous apprend Cornelius Nepos, dans la vie d'Épaminondas, c. 5.

ÉRARIAIRE (numéraire.) *Voyez* ARITHMÉTIQUE des romains.

ÉRATO. La muse *Érato* présidoit aux plaisirs des noces. (*Scholiast. Apollon. Argonaut. lib.* 3. *v.* 1.) Elle est figurée sur les médailles de la famille *Pomponia*, par une tête couronnée de laurier, derrière laquelle est placé le *plectrum*, archet de la lyre. On voit au revers la lyre posée sur une colonne.

Dans les peintures d'Herculanum, elle tient une lyre; sur le marbre de l'apothéose d'Homère, elle danse. Elle seule porte une lyre sur le sarcophage du Capitole, où sont représentées les muses.

Érato présidoit à la Philosophie, & Phurnutus rapporte les étymologies les plus frivoles de son nom, pour faire allusion à cette science. Peut-être qu'une allusion aussi légère l'a fait présider à la Poésie érotique, en dérivant son nom ἀπὸ τοῦ ἔρωτος, de l'amour.

ÉRATO est aussi une des cinquante Néréïdes.

ÉRATO, dryade, femme d'Arcas, fils de Jupiter & de Calisto. Elle en eut trois fils.

ERCEUS (Jupiter). *Voyez* HERCEUS.

ÈRE. *Voyez* à leurs articles particuliers, l'*ère* ecclésiastique d'Alexandrie, l'*ère* ecclésiastique d'Antioche, l'*ère* de Constantinople, l'*ère* des séleucides ou des grecs, l'*ère* césarienne d'Antioche, l'*ère* d'Espagne, l'*ère* de Dioclétien ou des martyrs, l'*ère* de l'Hégire, l'*ère* d'Abraham, l'*ère* de Nabonassar, l'*ère* de Tyr, l'*ère* de Jules-César ou julienne, l'*ère* actiaque, l'*ère* de l'ascension, l'*ère* des arméniens, l'*ère* gélaléenne, ou l'*ère* d'Isdégerde, & l'*ère* de Malek-Schah-Dgélaleddin, l'*ère* mondaine des juifs modernes.

ÈRES gravées sur les médailles :

Ère d'Abila, en Syrie, date de l'ère de Pompée, commençant l'an 690 de Rome. (*Belley.*)

Adada...... *Voyez*..... PAMPHYLIE, &c.

Ère d'Adana, en Cilicie, appellée aussi *Antioche sur le Sarus*, date de l'an 735 de Rome. (*Belley.*)

Ère d'Æges, en Cilicie, commence l'an 707 de Rome. (*Pellerin.*)

Ère d'Alexandre-le-Grand, date de la défaite de Darius, l'an 421 de Rome.

Ère d'Alexandrie, près d'Issus en Cilicie, procède de l'an 687 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère d'Amasie, date de l'an de Rome 747. (*Belley.*)

Ère d'Amisus du Pont, commence à l'an 721 de Rome. (*Pellerin.*)

Ère d'Anazarbe, date de l'an 735 de Rome. (*Belley.*)

..... *Année sacrée* des peuples d'Orient, étoit leur *année* civile, à cause de la solemnité des sacrifices qui en consacroient le commencement.... (*Belley.*)

..... *Année nouvelle sacrée* des peuples d'Orient, étoit la solemnité anniversaire de l'avénement des princes à l'empire. (*Ibid.*)

..... *Année nouvelle première* des romains, étoit le jour de l'avénement des princes, en quelque mois de l'année qu'il arrivât. (*Ibid.*)

Ère Ire. d'Antioche sur l'Oronte, en Syrie, est l'ère de César; & la IIe. est l'ère d'Auguste. (*Pellerin.*)

Ère d'Antioche près de l'Hippus, procède de l'an 690 de Rome.

Ère d'Apamée, en Syrie, est celle des séleucides.

Ère d'Aradus, en Phœnicie, procède, suivant Noris & Vaillant, de l'an de Rome 495.

Ère d'Aréthuse, en Syrie, procède de l'an 685 de Rome. (*Noris.*)

Argos, frontière de Pamphylie & de Cilicie.... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ère double d'Ascalon, commence la Ire. à l'an 650 de Rome, & la IIe. à l'an 696 de Rome. (*Pellerin.*)

Aspendus..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Attalia..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ère d'Augusta, en Cilicie, commence à l'an de Rome 773.

Ère d'Auguste, date de la victoire d'*Actium*, l'an de Rome 723.

Dates sur des médailles de Marc-Aurèle, partent du règne d'Antonin-Pie, son père adoptif.

Ère de Balanée, Syrie, date de l'an de Rome 630. (*Belley.*)

Ère de Béryte, procède de l'an 115 des séleucides, 297 avant J. C. (*Liebe.*)

Ère de Bithynie, commence à l'année 472 de Rome (*Belley*); à l'an 474 de Rome, selon Haym, qui paroît moins bien fondé.

Ère des rois du Bosphore, date de l'an 457 de Rome.

Ère de Bostra, en Arabie, date de l'an 859; de J. C. 105. (*Belley.*)

Ère de Botrys, procède de l'an de Rome 705. (*Noris.*)

Ère de Byblus, procède de l'an 754 de Rome. (*Noris.*)

Ère de Canatha, dans la Célésyrie, date de l'an de Rome 690.

Ère de Capitolias, en Célésyrie, procède de l'an de Rome 838. (*Noris.*)

Dates sur des médailles de Caracalla, partent du temps où il fut déclaré Auguste, ou du commencement du règne de Sept. Sévère, son père. (*Pellerin.*)

Ère de Carthage, finit 146 ans avant J. C.

Ère de César, date de 706 de Rome.

Ère de Césarée du Liban, est celle des séleucides. (*Pellerin.*)

Ère de Césarée de Philippe, en Phœnicie, est celle d'Alexandre-le-Grand, & procède de l'an 421 de Rome. (*Pellerin.*)

Ère de Chalcis, en Célésyrie, procède de l'an 845 de Rome. (*Noris.*)

Ère de Cibyre de Phrygie, date de l'an de Rome 776.

Colybrassus..... *Voyez* Pamphylie, &c.

Ère de Commagène, en Syrie, procède de l'an 824 de Rome. (*Noris.*)

Dates sur des médailles de Commode, partent du règne de Marc-Aurèle, son père. (*Pellerin.*)

Coracesium..... *Voyez* Pamphylie, &c.

Ère de Corinthe, devenue colonie romaine, procède de l'an 710 de Rome. (*Vaillant.*)

Dates sur des médailles de Crispine, partent du commencement du règne de Sept. Sévère. (*Pellerin.*)

Ère de Cyrrhus, est celle des séleucides.

Dates sur les médailles de la Dace, sont les années de Philippe.

Ère de Damas, est celle des séleucides. (*Noris.*)

Ère de Diospolis, en Palestine, procède de l'an de Rome 846. (*Vaillant.*)

Ère de Dium, dans la Célésyrie, date de l'an de Rome 690. (*Belley.*)

Ère de Dora, en Phœnicie, procède de l'an de Rome 690, ère de Pompée.

Ère d'Édesse, est celle des séleucides. (*Noris.*)

Dates sur les médailles des rois d'Égypte, sont des années de règne. (*Pellerin.*)

Ère d'Émèse, est celle des séleucides. (*Noris.*)

Ère d'Éphèse, procède de l'an 130 avant l'ère vulgaire, 624 de Rome, où elle fut réduite en province romaine. (*Le Blond.*)

Ère d'Épiphanée de Syrie, date de l'an de Rome 690. (*Belley.*)

Ère d'Épiphanée, en Cilicie, date de l'an de Rome 790. (*Belley.*)

Ère de Flaviopolis, en Cilicie, procède de l'an de Rome 827. (*Pellerin.*)

Ère de Gaba, en Phœnicie, procède de l'an de Rome 693.

Ère de Gabala, en Syrie, est celle de Jules-César. (*Noris.*)

Ère de Gadara de Palestine, est celle de Pompée.

Ère de Gadara de Pérée, est celle de Pompée.

Ère de Gaza, procède de l'an 693 de Rome. (*Noris.*)

Ère de Germanicopolis, en Paphlagonie, date de l'an 747 de Rome. (*Belley.*)

Ère des grecs, qui diffère d'une année de celle des séleucides, date de l'an 311 avant J.C. 441 de Rome.

Ère d'Hadrianopolis, en Thrace, procède de l'an 885 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère d'Hiérocésarée, en Lydie, procède de l'an de Rome 779. (*Vaillant.*)

Ère d'Hyrgalée, en Phrygie, date de l'an de Rome 565. (*Belley.*)

J. C. est né en 754 de Rome; & c'est de là que procède l'ère vulgaire.

Ère d'Ilium procède de l'an de Rome 673. (*Vaillant.*)

Ère d'Irénopolis, en Cilicie, procède de l'an de Rome 805. (*Vaillant.*)

Ère de Juba I, est celle de son règne, & date de l'an de Rome 668.

Ère de Juba II, est celle de son règne, & date de l'année de Rome 724.

Laërtes..... *Voyez* Pamphylie, &c.

Ère de Laodicée de Carie, procède de l'an 565 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere de Laodicée du Liban, est celle des séleucides. (*Vaillant.*)

Ère de Laodicée-Julia de Syrie, procède de l'an 706 de Rome.

Ère Ire. de Leucade, en Célésyrie, date de

l'an de Rome 717; & la IIe. de l'an 801 de Rome. (*Belley.*)

Lyrbé..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ère de Magnésie, est celle d'Alexandre. (*Pellerin.*)

Ère de la Mauritanie, date de 795 de Rome, époque de sa réduction en province romaine.

Ère de Mopsueste de Cilicie, procède de l'an 696 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère de Néapolis de Samarie, procède de l'an de Rome 823. (*Noris.*)

Ère de Néocésarée de Cappadoce, procède de l'an 815 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère de Néoclaudiopolis, en Paphlagonie, date de l'an de Rome 747. (*Belley.*)

Ère de Nicopolis, en Palestine, date de l'an 71 de J. C. (*Belley.*)

Ère d'Orthosiade, en Phœnicie, est celle des séleucides.

Ère de Palmyre, est celle des séleucides.

Pamphylie & de Pisidie (époques de plusieurs villes de) sous Valérien le père, sous Gallien, sous Salonine, sous Salonin & sous Valérien le jeune, marquent le nombre de solemnités & de sacrifices particuliers, célébrés par chacune de ces villes, pour le même objet. (*Belley.*)

Ère de Panéas. *Voyez* Ère de Césarée de Philippe.

Ère des rois Parthes, ou Arsacides, est la même que l'ère des grecs. (*Barthelemi & Pellerin.*)

Ère de Pella, dans la Célésyrie, date de l'an de Rome 690. (*Belley.*)

Ère de Philadelphie de Palestine, est celle de Pompée. (*Pellerin.*)

Ère de Philadelphie, ou Rabath, est celle de Pompée. (*Noris.*)

Ère de Pompée, suivie pendant quelque temps à Séleucie de Syrie, date de l'an de Rome 690.

Ère de Pompéiopolis, en Cilicie, procède de l'an 687 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère des rois de Pont, date de l'an 707 de Rome. (*Belley.*)

Ère de Ptolemaïs, procède de l'an de Rome 706. (*Noris.*)

Ère de la reine de Pont Pythodoris, date de l'an 47 avant J. C. (*Belley.*)

Ère de Rabathmoma, dans l'Arabie Pétrée, procède de l'an 831 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere de Ramatha, en Palestine, procède de l'an 640 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere de Raphia, procède de l'an de Rome 693. (*Noris.*)

Ere de Rhésæna, en Mésopotamie, procède de l'an de Rome 885. (*Noris.*)

Ere Ire. de Rhosos, en Syrie, date de l'an 706 de Rome; & la IIe. de l'an de Rome 723. (*Belley.*)

Sagalassus..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ere de Samosate de Comagène, procède de l'an de Rome 824. (*Noris.*)

Ere de Scythopolis de Palestine, date de l'an 706 de Rome. (*Belley.*)

Ere de Sébaste, en Syrie, procède de l'an 729 de Rome. (*Noris.*)

Ere de Sébaste, en Cilicie, date de l'an 735 de Rome. (*Belley.*)

Ere des séleucides, qui diffère d'un an de l'ère des grecs, date de l'an 312 avant J. C.; 442 de Rome.

Ere de Séleucie, en Syrie, date pendant quelque temps de l'an 690 de Rome, ère de Pompée; ensuite de l'ère d'Auguste.

Side..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ere de Sidon, procède de l'an 643 de Rome; & quelquefois elle est la même que celle des séleucides.

Ere de Sinope, devenue colonie romaine, procède de l'an 706 de Rome. (*Vaillant.*)

Syedra..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ere de Syrie, est la même que l'ère des séleucides.

Ere de Taba, en Palestine, procède de l'an 690 de Rome. (*Pellerin.*)

Ere de Tibériade, en Galilée, procède de l'an 770 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere de Tralles, en Carie, procède de l'an 698 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere de Trapézus, procède de l'an 816 de Rome. (*Frœlich.*)

Ere Ire. de Tripolis, en Phœnicie, est celle des séleucides; & la IIe. celle de Pompée.

Ere Ire. de Tyr, est celle des séleucides; IIe. procède de l'an 628 de Rome; IIIe. l'ère de Septime Sévère, l'an 201 de J. C.

Dates sur les médailles de Viminacium, sont les années de Philippe & de Gordien.

Ere de Zéla sur le Pont-Euxin, procède de l'an de Rome 707. (*Vaillant.*)

ÉRÈBE étoit fils de Chaos (*Theog. v.* 123.) selon Hésiode : de son union avec la Nuit, naquit le jour. *Érèbe* est un mot phénicien, qui signifie les ténèbres de la nuit : on fait naître le jour de l'*Érèbe* & de la nuit, c'est-à-dire, des ténèbres, parce qu'elles précédèrent la lumière qui fait le jour. *Voyez* AMOUR.

Érèbe se prend aussi dans un autre sens chez les anciens, pour une partie de l'enfer; c'est proprement, dit Servius, cette partie de l'enfer où demeurent ceux qui ont bien vécu; car pour les champs élysées, dit-il, il n'y a que ceux qui sont purifiés qui y aillent; suivant le passage de Virgile, il y a peu d'habitans de cet heureux séjour. Il y avoit un sacerdoce particulier pour les ames qui étoient dans l'*Érèbe*; comme il paroît par l'inscription suivante trouvée à Metz :

M. ANTONIUS. MARTIAL.

PONTIF. CUR. IIII VIR.

SACROR. EREBI.

ÉREBEA, dans la Bithynie. ΕΡΕΒΟΙΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Commode.

ÉRECTHÉE, sixième roi d'Athènes : la terre, dit Homère, ayant enfanté le généreux *Erecthée*, Minerve prit soin de l'allaiter elle-même, & le plaça dans son magnifique temple d'Athènes. Étant en guerre avec les éleusiens, il apprit de l'oracle qu'il seroit victorieux, s'il vouloit immoler à Proserpine une de ses filles. Il en avoit quatre qui s'aimoient si étroitement, qu'elles promirent avec serment de ne pas survivre les unes aux autres; de s'ôter la vie quand l'une d'elles la perdroit. *Erecthée* ayant fait immoler Othonée, sa fille aînée, les autres furent fidelles à leur serment. Les athéniens, en reconnoissance du sacrifice que le roi avoit fait pour leurs intérêts, le mirent au nombre des dieux, après sa mort, & lui bâtirent un temple dans la citadelle d'Athènes. Euripide, dans sa tragédie d'Ion, dit que Neptune précipita *Erecthée* tout vivant dans le sein de la terre, qu'il entr'ouvrit d'un coup de son trident; & que, dans le même lieu où il fut englouti, sa fille Creüse fut séduite quelque temps après par Apollon. *Voyez* CREÜSE, OTHONÉE.

ÉRECTHÉE, fils de Pandion, fils du précédent *Erecthée*, succéda à ses pères au trône d'Athènes. Il eut quatre fils & quatre filles. Deux de ces filles sont célèbres chez les poëtes; savoir, Procris & Orithye. *Voyez* ORITHYE, PROCRIS. *Voyez aussi* EUMOLPE.

ERECTORES ovorum & delphinorum. C'étoient des gens préposés dans les cirques, pour marquer les courses, en plaçant sous les yeux des spectateurs un certain nombre de *dauphins* sculptés, & de corps arrondis en forme d'œufs.

ÉRÉOLE, ancien poids de l'Asie & de l'Égypte. *Voyez* CHALCOUS.

ÈRES des Médailles. *Voyez* ÈRE.

ÉRÈSE, *ERESUS*, } ville dans l'isle de Lesbos. L'orge qui croissoit dans son territoire, donnoit une farine si blanche, que Mercure y alloit, disoit-on, en acheter, pour faire du pain aux dieux.

On lit sur les médailles d'*Eresus*, les mots abrégés ΕΡΕΣΙ & ΕΙΡ, & ΕΡ en monogramme.

Ses médailles autonomes sont :

RRR. en argent.

RRR. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires sont des épis, des raisins, des couronnes d'épis.

ERETRIA, dans l'Eubœe. ΕΡΕΤΡΙΕΩΝ.

Les médailles de cette ville sont :

R. en argent.

RRR. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires sont :

Un taureau couché.

Deux raisins.

ERGANE, surnom de Minerve, *déesse des arts*, *ἔργα*, *les arts*. On lui attribuoit en effet l'invention de plusieurs arts, tels que l'art de la guerre, l'art de l'architecture, l'art de filer, de faire de la toile, de la tapisserie, & des étoffes de soie & de laine. On la fait encore l'inventrice des chariots, & de l'usage des trompettes & de la flûte. Enfin, on croyoit qu'elle avoit la première enseigné à planter & à cultiver l'olivier. Elle avoit un autel à Athènes, sous le nom d'*Ergane*; & les descendans de Phidias y sacrifioient, dit Pausanias. Le coq étoit consacré à Minerve. (*Pausan.* 6.)

ERGASTULE, lieu souterrein, ou cachot qui ne recevoit le jour que par des soupiraux étroits, où les romains renfermoient à leurs

campagnes les esclaves condamnés pour quelques forfaits aux travaux les plus pénibles. Un *ergastule* pouvoit contenir jusqu'à quinze hommes : ceux qui y étoient confinés, s'appelloient *ergastules*, & leur geolier, *ergastulaire*. On y précipita dans la suite d'honnêtes gens, qu'on enlevoit & qui disparoissoient de la société, sans qu'on sût ce qu'ils étoient devenus. Ce désordre détermina Hadrien à faire détruire ces lieux. Théodose ordonna la même chose par une autre considération; à cause du désordre causé dans la société par les *ergastules*, lorsqu'ils étoient mis en liberté par des factieux qui brisoient leurs fers, & qui se les associoient.

On imprimoit sur le visage des *ergastules* des notes ou des lettres; ou on leur rasoit la moitié de la tête, afin de les rendre reconnoissables, s'ils cherchoient à fuir.

ERGATIES, fêtes d'Hercule à Sparte. Elles étoient relatives à ses travaux, appellés ἔργα.

ERGAVICA, en Espagne.

MUN. ERGAVICA. *Municipium Ergavica.*

Ce municipe a fait frapper des médailles latines en l'honneur d'Auguste, de Tibère, de Caligula.

ERGINUS, roi des minyens, étant arrivé à un âge fort avancé, voulut se marier. Il demanda à l'oracle s'il auroit des enfans; l'oracle lui répondit qu'il en auroit d'une jeune femme. Il se conforma à cette réponse, & sa femme donna le jour à Trophonius & à Agamède. *Voyez* ces deux mots. Il fit la guerre aux thébains; Créon, leur roi, implora le secours d'Hercule, qui tua *Erginus* dans un combat, défit toutes ses troupes, prit Orchomène, saccagea la ville des minyens, & brûla le palais du roi. *Voyez* MÉGARE.

ERGINUS, un des argonautes, fils de Neptune, étoit fort habile dans la navigation, il partageoit la fonction de pilote avec Tiphis.

ÉRIBÉE, belle-mère des Aloïdes. Ces redoutables géans eurent la témérité, dit Homère, de charger de chaînes le terrible Mars, & de le garder, en cet état, treize mois dans une prison d'airain. Le dieu, qui ne respire que les allarmes, y seroit peut-être resté, si la charmante *Éribée*, belle-mère des Aloïdes, ne l'eût fait savoir à Mercure. Celui-ci vint, sans qu'ils s'en apperçussent, délivrer Mars, que la tristesse & la pesanteur de ses fers avoient déjà presqu'entièrement abattu.

Eustathe explique allégoriquement cette fable; *Otus*, l'un des deux Aloïdes, c'est l'instruction qui vient par l'ouïe : *Éphialte*, l'autre Aloïde, c'est le bon naturel, qui se meut par lui-même, tous deux ils chargent de chaînes Mars, c'est-à-dire, la passion brutale & insensée. *Éribée*, leur belle mère, c'est la discorde, la sédition, vraie marâtre de l'instruction & du bon naturel : elle se sert de Mercure, c'est-à-dire, de la persuasion & de la fraude, pour délivrer ce furieux. Quelle allégorie forcée!

ÉRIBÉE. *Voyez* PÉRIBÉE.

ÉRICHTONIUS, quatrième roi d'Athènes, étoit fils de Vulcain. Jupiter, pour dédommager ce dieu du malheur qu'il avoit d'être boiteux, lui permit d'épouser Minerve. La déesse refusa cette alliance; & Vulcain ayant voulu lui faire violence, elle défendit la virginité, à laquelle elle s'étoit vouée, avec une vigueur qui rendit inutiles tous les efforts du dieu, dont l'amour s'exhala dans les airs. Minerve en ramassa les traces dans du coton, qu'elle jetta du ciel en terre. De là naquit *Érichtonius*; mais au lieu de jambes, il se trouva avoir deux serpens qui lui en tenoient lieu. Minerve l'enferma dans une corbeille, dont elle confia la garde aux filles de Cécrops. *Voyez* le reste de la fable, au mot AGLAURA.

Érichtonius, pour cacher la difformité de ses jambes, imagina l'usage des chariots, dont il fut, dit-on, l'inventeur. Il régna cinquante ans, & mérita, après sa mort, d'être placé dans le ciel, où il forme la constellation d'*Auriga*, ou du charretier. Virgile (*Georgic. III.* 113.) parle de son invention :

Primus Erichtonius currus & quatuor ausus
Jungere equos, rapidisque rotis insistere victor.

ÉRICHTONIUS, père de Tros, succéda à Dardanus dans le royaume des phrygiens, & régna quarante-six ans. *Voyez* GANYMÈDE.

ÉRICINE. *Voyez* ÉRYCINE.

ERICIUS. *Voyez* CHEVAL *de Frise*.

ÉRIDAN, aujourd'hui le Pô, fleuve d'Italie. Il y a une constellation de ce nom.

L'*Éridan*, le *Rheidan* de la Prusse, le *Rhodan* des Gaules, est un nom générique des fleuves, du primitif R, rhé, rouler, couler, courir; & voilà pourquoi il y a plusieurs *Éridans* chez les anciens. Le *Nil* surtout, des bords duquel sont venues les histoires astronomiques, portoit le nom d'*Éridan*. Dionysius dit que l'*Éridan* prend sa source dans les Pyrénées : ce fleuve céleste est encore appellé *Keltes*, *Gyon*, *Océan*. Le fleuve du ciel fut, pour chaque pays qui reçut cette fable, le principal fleuve de ce pays; & voilà encore la raison pourquoi la fable astronomique

se trouve surchargée d'une fable géographique. Ici c'est l'*Eridan* de Prusse, qui a fait la fable de l'ambre, des cygnes & des peupliers, parce qu'il y avoit beaucoup de cygnes sur ses eaux, que ses rivages étoient bordés de peupliers, & que la gomme qui en découloit, se figeoit en larmes. On trouve encore aujourd'hui l'*ambre*, l'*électron* des grecs, les larmes d'*électra* sur les bords de la mer baltique. (*M. Rabaud de St. Estienne.*)

ÉRIGONE, fille d'Égysthe & de Clytemnestre, épousa Oreste, quoiqu'il fût son frère de mère, & en eut un fils, nommé *Penthile*, qui succéda au trône de son père : Érigone, après la mort d'Oreste, se consacra au service de Diane.

ÉRIGONE, fille d'Icarius, fut aimée de Bacchus, qui, pour la séduire, se changea en grappe de raisin. *Voyez* ÉORIES.

C'est elle qui forme dans le ciel le signe de la vierge. *Voyez* ICARE.

ÉRINNIES; c'est le nom que les grecs donnoient aux furies. Elles avoient un temple à Athènes, proche de l'Aréopage, sous ce nom. *Voyez* FURIES.

ÉRINNIS étoit une des trois furies, qui voloit sans cesse dans les airs, pour répandre sur la terre le mal à pleines mains. Les poètes donnent ce nom en général à une méchante femme qui a causé beaucoup de maux. Ainsi Virgile dit qu'Hélène fut l'*Érinnys* de sa patrie; & Lucain, que Cléopâtre fut l'*Érinnys* de l'Italie. *Voyez* FURIES.

ÉRINNIS. Les arcadiens contoient que, pendant que Cérès cherchoit sa fille, Neptune qui la rencontra, en devint amoureux, & la séduisit, qu'elle en conçut un si grand déplaisir, qu'après s'être lavée dans le fleuve Ladon, elle alla se cacher dans une caverne. Cependant la stérilité & la peste commençant à ravager toute la terre, pendant l'absence de la déesse, les dieux la firent chercher de tous côtés, sans qu'on en pût apprendre aucunes nouvelles, jusqu'à ce que Pan, en gardant ses troupeaux, la découvrit & en avertit Jupiter. Ce dieu envoya les parques, qui, par leurs prières, lui firent quitter sa retraite. La caverne étoit en Arcadie, & on y voyoit une statue de *Cérès*, vêtue de noir, avec une tête de cheval, tenant une colombe d'une main, & un dauphin de l'autre. Les arcadiens l'appellèrent *Cérès la noire* ou ÉRYNNYS, parce que l'outrage que lui avoit fait Neptune, l'avoit rendue furieuse. Dans leur idiôme, *ἐριννύειν* exprimoit la *fureur*. (*Pausan. Arcad.*)

ÉRIPHILE étoit sœur d'Adraste, femme d'Amphiaraüs, & mère d'Alcméon, qui la fit mourir. Quand il fallut marcher contre les thébains, Amphiaraüs, à qui son esprit prophétique avoit appris qu'il y périroit, se cacha pour n'y point aller. Polynice, plus intéressé que qui que ce fût à grossir l'armée qui devoit aller attaquer Thèbes, gagna *Ériphile*, en lui faisant présent du fameux collier dont on parlera à la fin de cet article. A ce prix elle découvrit le lieu où son mari s'étoit caché, & on l'en fit sortir. Il refusoit cependant toujours de marcher, & détournoit même les autres chefs de s'engager dans cette expédition, leur assurant qu'ils y périroient tous. Mais, en épousant *Eriphile*, il étoit convenu de s'en rapporter à sa décision, dans tous les différends qu'il auroit avec Adraste. *Eriphile* décida en faveur de son frère. Amphiaraüs fut donc obligé de partir; alors il donna ordre à ses fils de le venger, en faisant mourir leur mère, dès qu'ils seroient en âge de le pouvoir faire. Amphiaraüs périt, comme il l'avoit prédit, avec les autres chefs de l'armée, à l'exception d'Adraste. Thersandre, fils de Polynice, songea à une seconde expédition contre Thèbes. Il gagna encore *Eriphile*, en lui donnant le *peplum* dont on va bientôt parler. Elle fut engager Alcméon à se mettre à la tête de l'entreprise, qui fut heureuse; Thèbes fut pillée & ruinée. Alcméon, à qui il avoit répugné jusqu'alors de tremper ses mains dans le sang de sa mère, s'y détermina, en apprenant qu'elle s'étoit encore laissé gagner, pour l'exposer lui-même à une expédition dangereuse. Quelques auteurs soutiennent que son frère Amphilocus l'aida dans ce parricide; mais le plus grand nombre attestent le contraire. *Voyez* ADRASTE, ALCMÉON, AMPHIARAÜS & CALLYRHOÉ.

Voici l'histoire de ce fameux collier & du *peplum*, qui tentèrent si fort *Eriphile*. Les poètes ne sont pas d'accord sur l'origine du collier. Il étoit d'or; &, selon quelques-uns, Vénus en avoit fait présent à Hermione sa fille, quand elle se maria à Cadmus. D'autres ont dit qu'il venoit originairement de Jupiter, qui l'avoit donné à Europe; que celle-ci le donna à Cadmus, qui en fit présent à Hermione. D'autres enfin disent que Vulcain en fut l'ouvrier : il en fit une espèce de talisman, qui devoit être funeste à toutes celles qui le porteroient. Il choisit des matières & des figures malfaisantes; il y mêla entr'autres choses les cendres qui étoient restées sur son enclume, après avoir fabriqué les foudres. Pour se venger de l'affront que lui avoit fait Vénus, son épouse, Vulcain donna ce fatal collier à Hermione, sortie de l'adultère de cette déesse avec Mars. Hermione en fit don à Semèle sa fille, d'où il parvint à Jocaste, mère de Polynice, qui le donna à *Eriphile*. Toutes ces femmes ont effectivement péri malheureusement. Ce n'est pas tout; il fut consacré, comme on l'a dit à l'article de Callyrhoé, dans le temple de Delphes

Quand ce temple fut pillé par les phocéens, une femme osa s'en faire une parure : son fils aîné fut sur le champ saisi par les furies, & brûla sa mère avec sa maison. Quand il fut porté à Delphes, il fut jetté dans une fontaine, où il resta jusqu'au sac du temple. On ne pouvoit le toucher sans offenser le Soleil, qui, sur le champ, élevoit des tempêtes.

Quant au *peplum*, c'étoit une espèce de robe magique, qui fut donnée à Hermione par Vulcain; il avoit la même vertu que le collier, & il passa successivement dans les mêmes mains. *Voyez* HERMIONE.

ÉRISICHTHON étoit fils de Triopas, fils de Neptune & de Canace, & un des aïeux maternels d'Ulysse, il passoit pour un de ces impies qui méprisent les dieux, & ne leur offrent jamais de sacrifices. Il eut un jour la témérité de profaner, à coups de hache, une de ces antiques forêts que la religion rendoit respectables; celle-ci étoit spécialement consacrée à Cérès. Au milieu de ce bois étoit un vieux chêne extrêmement haut, dont les branches étoient ornées de guirlandes, de rubans & de tableaux, qui représentoient l'histoire des prodiges qu'avoit opérés la divinité de ce lieu. Les dryades alloient souvent danser sous ce chêne, dont le tronc avoit quinze coudées de circonférence. *Erisichthon* ordonna à ses gens de le couper; comme il s'apperçut qu'ils hésitoient, il prit la coignée, & le frappa lui-même. On vit aussi-tôt l'arbre trembler, les feuilles, les branches & les glands changer de couleur; on entendit même l'arbre pousser des gémissemens, & l'on vit le sang couler en abondance. On entendit une voix sortir du creux du chêne, qui dit qu'elle étoit une nymphe chérie de Cérès, qui vengeroit bientôt sa mort. Rien ne put arrêter l'impie *Erisichthon*, l'arbre fut abattu. Les dryades de la forêt, craignant pour elles & pour les bois qu'elles habitoient, allèrent prier la déesse qui les protégeoit, de les venger de cet impie. Cérès le punit d'une manière bien cruelle; elle lui envoya la faim, qui pénétra jusqu'au fond des entrailles de ce malheureux; pendant qu'il dormoit, elle répandit son venin dans sa bouche, dans son gosier, dans sa poitrine, & le fit couler dans ses veines. *Erisichthon*, à son réveil, se sentit dévoré de la faim la plus violente : plus il mangea, moins il se rassasia; &, après avoir épuisé toutes les ressources que lui put procurer l'industrie de sa fille, il se dévora lui-même pour se nourrir. *Voyez* MÉTRA.

Ovide a chanté cette métamorphose. (*Lib.* 8. *v.* 705.)

Sur une cornaline gravée du baron de Stosch, on voit un homme, avec de la barbe, ayant une couronne sur la tête, tenant des deux mains une hache avec laquelle il coupe un arbre. La figure est nue & à l'héroïque; ce qui a fait croire à Winckelmann, que ce sujet se rapportoit à quelque trait de la fable, d'autant plus qu'il est souvent répété. Il lui semble qu'on peut y voir *Erisichthon*, qui coupe une forêt consacrée à Diane.

.... Labefactaque tandem
Ictibus innumeris, adductaque funibus arbor.
Corruit, & multam prostravit pondere sylvam.
Attonitæ dryades damno nemorisque suoque
Omnes germanæ, Cererem cum vestibus atris
Mœrentes adeunt, pœnamque Erysichthonis orant.

(*Ovid. Metam. VIII. fab. XI.*)

On peut consulter les observations de Gronovius (*Gorlai dactil. p.* 11. *n.* 174.) sur un sujet semblable. Selon (*Mus. Florent. t. XCIII. n.* 9.) Gori, c'est Lycurgue, ruinant les vignes en Thrace, où il régnoit. Ce pourroit aussi être Halyrrhotius, fils de Neptune, (*Schol. Aristoph. Nub. V.* 1001.) qui, voulant couper les oliviers produits par Minerve, se blessa grièvement, & mourut de sa blessure.

ERIZA, en Carie. EPI.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRRR. en bronze. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

ERMENSUL. *Voyez* IRMINSUL.

ERMINETTE, hache recourbée. *V.* ASCIA.

ERNEUM. (*Cato de re rustica.*)

« Vous ferez l'*erneum* de la même manière que le *placenta*, (*voyez* ce mot) en y mettant les mêmes ingrédiens. Après les avoir bien mêlés dans une auge de bois, on les met dans une *hirnea* de terre, que l'on plonge dans une marmite de cuivre pleine d'eau chaude, dans laquelle on les laisse cuire auprès du feu. Quand l'*erneum* est cuit, on casse l'*hirnea* pour le servir.

EROGATOR étoit dans les armées romaines un officier chargé de distribuer aux soldats les vivres & le prêt. On l'appelloit *Erogator annonæ militaris*, pour le distinguer de l'*erogator obsoniorum*, officier chargé par les empereurs de distribuer des vivres au peuple.

ÉROMANTIE. *Voyez* AÉROMANTIE.

ÉROPE, fille d'Euristhée, roi d'Argos, ayant épousé

épousé Atrée, se laissa séduire par Thyeste son beau-frère, dont elle eut deux fils, qui furent la source d'une infinité de crimes & de malheurs. Atrée ayant découvert l'infidélité de sa femme, la chassa de sa cour, & se vengea horriblement sur les enfans nés de l'adultère. *Erope* avoit trahi son mari de plus d'une façon : Atrée, son mari, avoit, dit-on, un bélier à toison d'or, dont la conservation devoit faire tout le bonheur de sa famille. *Erope* facilita à Thyeste les moyens de le dérober ; premier sujet de la division qui régna depuis entre les deux frères. *Voyez* ATREE, THYESTE.

ÉROS ; c'est le nom grec de l'*Amour*, ou de Cupidon. *Voyez* IMÉROS & AMOUR.

ÉROSTRATE, ou Érastostrate, éphésien ; c'est lui qui s'avisa de brûler le fameux temple de Diane à Éphèse, pour faire parler de lui. *Voyez* DIANE *d'Ephèse*.

ÉROTIDES, ou Érotidies, fêtes en l'honneur d'*Eros*, ou Cupidon. Les thespiens les célébroient de cinq en cinq ans avec grande solennité & beaucoup de magnificence. Il y avoit aussi des jeux de même nom, & des combats de musiciens. (*Plutar. Erotic. Pausan. Béotic.*)

ÉRYCE, ville de Sicile. *Voyez* PALYCES.

ÉRYCINE, surnom de Vénus. Les poètes appellent quelquefois cette déesse, *Erycine* tout court. Elle a pris ce nom du mont *Éryx*, en Sicile, au sommet duquel Énée lui bâtit un temple, lorsqu'il aborda dans cette isle. Ce temple étoit rempli de riches ornemens, de coupes, de vases, de cassolettes d'argent, que la dévotion des égestans y avoit accumulés, dit Thucydide. Dédale avoit consacré à Vénus *Erycine* une vache d'or, qui imitoit parfaitement la nature. Il fit plusieurs autres ouvrages pour la décoration de ce temple. Élien en fait une bien plus magnifique description. « Il est riche, dit-» il, en or ; l'argent s'y trouve en une quantité » prodigieuse ; tout y brille en joyaux & bagues » de grand prix. Ce temple, poursuit-il, avoit » toujours été en grande vénération : on avoit » eu dans tous les temps tant de respect pour » la déesse, que personne n'avoit jamais osé tou-» cher à ses trésors. Amilcar, carthaginois, le » pilla enfin, & en tira une grosse somme d'or » & d'argent, qu'il distribua aux soldats ; en pu-» nition de ce sacrilège, la peste se mit dans » son armée ; il fut lui-même arrêté par ses con-» citoyens ; & après avoir souffert tous les tour-» mens imaginables, il fut pendu. Sa patrie » même, qui jusqu'alors avoit été florissante, » tomba dans la servitude ». Après cela Élien, à son ordinaire, rapporte plusieurs merveilles qui s'opéroient à ce temple. « Le grand autel, dit-il, » est en plein air ; on y fait plusieurs sacrifices ; » on y voit perpétuellement, nuit & jour, le » feu & la flamme, sans qu'il y paroisse, ni » charbons, ni cendres, ni tisons à demi-brûlés. » Le lieu est toujours plein de rosée & d'herbes » vertes, qui poussent toutes les nuits. Les vic-» times se détachent elles-mêmes des troupeaux, » & s'approchent de l'autel, pour être offertes en » sacrifice : c'est un mouvement que leur inspire, » tant la déesse, que la volonté de ceux qui ont » la dévotion de sacrifier. Si vous voulez sacri-» fier, le mouton s'approche d'abord de l'autel ; » le vase pour le sacrifice s'y trouve aussi ; la » chèvre & le cabri font de même. Si vos fa-» cultés vous permettent de faire un sacrifice plus » considérable, & si vous voulez acheter une » ou plusieurs vaches pour victimes, le bouvier ne » vous surfera jamais ; vous conclurez amiable-» ment votre marché ; & la déesse qui aime l'équité, » vous sera propice. Si, au contraire, vous de-» mandez un trop bon marché, en vain dépo-» serez-vous votre argent, car la bête s'enfuira, & » vous n'aurez rien pour sacrifier ». Le même auteur trop crédule, nous rapporte une autre merveille non moindre que la précédente». Ceux d'Éryx font » une fête, qu'ils appellent l'*anagogie*, ou le départ, » parce que, disent-ils, Vénus part en ce temps-» là pour aller en Lybie ; & la raison qu'ils ont » de le croire est telle : les pigeons, qui sont ici » en grand nombre, disparoissent alors, pour » escorter la déesse à laquelle ils sont consacrés. » Après neuf jours d'absence, une colombe, » plus belle que toutes les autres, paroît la pre-» mière sur la mer, venant de l'Afrique ; elle ne » ressemble pas aux autres, mais elle est de cou-» leur pourpre, & telle qu'Anacréon décrit Vé-» nus, semblable à la pourpre & à l'or, telle » aussi que la chante Homère. Une nuée de pigeons » la suit ; & après leur arrivée, ceux d'Éryx célè-» brent les catagogies, ou la fête du retour». Il y avoit aussi à Rome un temple de Vénus *Erycine* au capitole, & un autre hors la porte Collatine. Le premier fut dédié par Fabius Maximus, l'an de Rome 537 ; & le second par L. Portius, l'an de Rome 571.

ÉRYMANTHE, montagne d'Arcadie, célèbre par le sanglier énorme qui se tenoit dans ses environs, d'où il ravageoit tout le pays d'alentour. Hercule le prit vivant, & l'apporta à Euristhée, qui, en le voyant, pensa mourir de frayeur. C'est un des douze travaux de ce héros.

M. Rabaud de Saint-Estienne a donné de ce travail d'Hercule une explication mytho-astronomique satisfaisante ; la voici :

« Vers le pôle antarctique, & sous le signe du scorpion, est une constellation qui représente une bête féroce ; nous l'appellons le *loup* ; mais

on voit dans les anciens qu'elle eut divers noms successifs. (Bayer, qui a recueilli les divers noms des constellations, appelle celle-ci, *bestia*, *therion*, *hostiola*, *fera*, *quadrupes*, *panthera*, *equus masculus*, *leæna*. (*Bayeri Uranometria*) ». Près de l'autel, dit Aratus, on voit une bête féroce (Thérion); c'est le nom que lui donnèrent les anciens. Cette *bête* est voisine du *centaure*, & dans les peintures, d'après Hygin, le centaure la saisit; c'est, dit-on, une victime qu'il immole sur l'autel. Germanicus-César dit à peu près la même chose. C'est cette bête farouche qui va être l'objet du travail d'Hercule. La réunion des circonstances prouvera qu'elle est le *sanglier*. ».

« Les deux *centaures* tiennent au milieu d'eux la bête féroce & l'autel : l'un est le *sagittaire*, l'autre le centaure *Chiron* ».

« Le sagittaire porte avec lui des circonstances remarquables : *lorsque l'épaule du centaure*, dit Aratus, *sera également éloignée de l'Orient & de l'Occident* (dans le Méridien), *elle sera couverte d'une petite nuée*, d'une *Néphélé*. Il dit encore : *sous les pieds de devant du sagittaire, on voit tourner deux couronnes circulaires*. Nos planisphères n'en mettent qu'une. J'observerai, en passant, que cette couronne est nommée par quelques-uns *Ixion*; en sorte que le centaure a sur sa tête *Néphélé*, & à ses pieds *Ixion*, qui tourne; ce qui rappelle sur le champ, que la fable raconte que les centaures étoient nés d'*Ixion* & de *Néphélé* ».

« Nos globes ne dépeignent point une *flèche*, qui etoit dessinée par les anciens *au pied du centaure*. Germanicus-César dit qu'elle est composée de quatre étoiles, & qu'elle fut mise dans les astres à la place que je viens de dire. Enfin, ce centaure est nommé *Chiron*, *Crotus*, ou *Croton*, *Euménès*, *Semivir*, *Hippotès* ».

« L'autre centaure est nommé aussi *Chiron*; ses autres noms principaux sont *Pholus*, *Fer*, *Semifer*, *Minotaurus*. Il est peint armé d'une lance entourée de pampres, dont il se sert pour immoler l'animal qui ravage les vignes : il a un *baril* pendu au bras, & il porte du *gibier* sur son épaule ».

Seu prædam à sylvis portat, seu dona propinqua
Placatura deos, cultor Jovis admovet aræ.
Hic erit ille pius Chiro, tutissimus omnes
Inter pubigenas, & magni doctor Achillis.

(*Aratus Germ.*)

« Dans ce tableau astronomique sont peints une bête féroce, le centaure Pholus avec sa lance, son baril & son gibier; le sagittaire, ou Chiron, avec son arc tendu, sa nuée sur l'épaule, & la flèche posée près de son pied. Il n'y a pas une de ces circonstances qui ne soit essentielle ».

« Hercule reçoit ordre d'Eurysthée d'aller combattre le sanglier. (Ce combat allégorique d'Hercule lui est prescrit en automne, dans la saison des vendanges : & voilà pourquoi le sanglier, qui ravage les vignes, étoit aussi la victime sacrifiée sur l'autel par le centaure, qui la perce de sa lance. *Hercule*, pour obéir à Eurysthée, alla descendre chez *Pholus* le centaure : celui-ci le reçut fort bien, & voulut d'abord lui préparer du *gibier*; mais Hercule pressé mangea les viandes toutes crues. Ayant ensuite demandé à boire, le centaure ouvrit un *baril*, dont l'odeur exquise attira les autres centaures. Il s'éleva un grand combat, durant lequel *Nuée*, mère de *Pholus*, fit tomber une grosse pluie pour secourir son fils. Hercule battit les centaures, & les poursuivit jusqu'au cap *Malée* (jusqu'à la mer où les astres se couchent.) Mais une *flèche* du héros ayant atteint *Chiron* au genou, celui-ci grièvement blessé, fut se cacher dans sa grotte. Hercule vainqueur, étonné que sa flèche ait blessé Chiron, veut la manier, elle tombe *sur le pied* de *Pholus*; & cette avanture a fait placer la *flèche* parmi les astres ».

ÉRYMANTHE, fils d'Apollon. Vénus le rendit aveugle, pour l'avoir vue entrer nue au bain, sortant des bras d'Adonis. *Voyez* ADONIS.

ÉRYNNIS. *Voyez* ÉRINNYS.

ÉRYTHIE, une des quatre Hespérides.

ERYTHRÆ, Ionie. ΕΡΥΘΡΑΙΩΝ & ΕΡΥ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RR. en bronze.

R. en argent.

O. en or.

On y voit ordinairement la tête d'Hercule & une chouette.

Cette ville a fait frapper, sous l'autorité de ses préteurs, des médailles impériales grecques en l'honneur d'Auguste, de Trajan, d'Élagabale, d'Alex.-Sévère, de Mamée, d'Octacile, de Valérien, de Tranquilline sans nom, de Claude.

ERYTHRÆ, en Crète. ΕΡ.

M. Combe attribue une médaille autonome de bronze, du cabinet d'*Hunter*, avec les deux lettres ci-dessus, & un raisin, à *Erythra* de Crète.

ERYTHRÆ, en Béotie.

On avoit attribué mal à propos à cette ville des

médailles autonomes, que Pellerin a restituées à *Erythræ* d'Ionie. Il s'est appuyé sur les types de la tête d'Hercule, & des chouettes que l'on y voit constamment.

ÉRYTHRÉE, ou Érythréenne; c'est la première des quatre sibylles d'Élien, & la cinquième des dix citées par Varron. Apollodore d'*Érythrée* rapporte qu'elle étoit sa compatriote (c'est-à-dire, d'une ville d'Ionie) qu'elle prédit aux grecs, lorsqu'ils alloient assiéger Troye, que cette ville périroit, & qu'Homère écriroit des faussetés. *Voyez* HÉROPHILE, SIBYLLES.

ÉRYTHRÉEN, surnom donné à Hercule, d'un temple qu'il avoit à *Érythrée*, en Achaïe. La statue du dieu étoit placée sur une espèce de radeau, à cause d'une tradition des érythéens, qui disoient qu'elle fut ainsi apportée de Tyr par mer. Ils ajoutent, dit Pausanias, (*Achaic.*) que le radeau entré dans la mer Ionienne, s'arrêta au promontoire de Junon, à moitié chemin d'*Érythrée*, à Chio. D'aussi loin que ceux d'*Érythrée* & de Chio apperçurent la statue de ce dieu, tous voulurent avoir l'honneur de la tirer à bord, & s'y employèrent de toutes leurs forces. Un pêcheur d'*Erythrée*, nommé *Phormion*, qui avoit perdu la vue, fut averti en songe que, si les femmes *érythréennes* vouloient couper leurs cheveux & en faire une corde, elles ameneroient le radeau sans peine. Aucune des femmes d'*Érythrée*, ne voulut déférer au songe; mais des femmes thraciennes, qui servoient à *Érythrée*, quoique nées libres, sacrifièrent leur chevelure: par ce moyen, les *érythréens* eurent la statue du dieu en leur possession; & pour récompenser le zèle de ces thraciennes, ils ordonnèrent qu'elles seroient les seules femmes qui auroient la liberté d'entrer dans le temple d'Hercule. Ceux de cette ville, continue Pausanias, montrent encore aujourd'hui cette corde faite de cheveux, & la conservent soigneusement. A l'égard du pêcheur, ils assurent qu'il recouvra la vue, & en jouit le reste de ses jours.

ÉRYTHRÉUS; c'est le nom d'un des chevaux du soleil, selon Fulgence le mythologue. *Érythréus*, ou le Rouge, dit-il, son nom vient du lever du soleil, où les rayons sont rougeâtres. *Voyez* ACTÉON, LAMPOS & PHILOGÉUS.

ÉRYX, en Sicile. ΕΡΥΚΕΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRRR. en bronze.

O. en or.

RR. en argent.

ÉRYX, fils de Butès & de Vénus, fut roi d'un canton de la Sicile, appellé de son nom *Érycie*, où étoit la ville de Drépane. Se croyant invincible au pugilat, ou combat du ceste, il défioit tout le monde à cet exercice, & tuoit toujours le vaincu. Il osa s'attaquer à Hercule, qui venoit d'arriver en Sicile avec les bœufs de Gérion. Les conditions du combat furent que, si Hercule étoit terrassé, ses bœufs appartiendroient à *Éryx*; & si celui ci étoit vaincu, Hercule devoit rester maître du pays. *Éryx* fut tué dans le combat. On ne sait à quel titre Virgile lui donne le nom de dieu, & lui fait offrir des sacrifices. (*Æneid. lib.* 5.)

ÉSAQUE étoit fils de Priam & d'Alexirhoë, une des nymphes du mont Ida, fille du fleuve Cédrène, selon Ovide; ou, suivant quelques manuscrits de ce poète, du fleuve Granique. Ce jeune prince, sans ambition, haïssoit le séjour des villes & de la cour, & ne se plaisoit qu'à la campagne & dans les forêts. Touché des charmes de la belle Hespérie, il soupiroit pour elle & la cherchoit par-tout: l'ayant un jour rencontrée sur les bords du fleuve Cédrène, il voulut l'approcher, mais la nymphe prit aussi-tôt la fuite; & se sentant poursuivie, elle hâta sa course: malheureusement un serpent l'ayant piquée au pied, elle cessa en même-temps de courir & de vivre. *Ésaque* désespéré de cet accident, se précipita du haut d'un rocher dans la mer. Thétis, touchée de son malheur, le soutint dans sa chûte, & le changea en plongeon.

Apollodore raconte autrement l'histoire d'*Ésaque*: il lui donne pour mère Arisba, fille du devin Mérope, & première femme de Priam, & lui fait épouser Stérope, qu'il eut le malheur de perdre fort jeune; il fut si affligé de cette perte, que, de désespoir, il se précipita dans la mer. Priam ayant répudié Arisba, pour épouser Hécube, *Ésaque* voyant sa belle-mère grosse de son second fils, prédit à son père, que cet enfant causeroit un jour la ruine de sa famille & de sa patrie; ce fut sur cette prédiction que Pâris fut exposé au mont Ida. On ajoute qu'*Ésaque* avoit dit à son père, qu'il falloit faire mourir la mère & l'enfant qui venoit de naître ce jour-là; & que Priam, informé que Cilla, femme de Thimætos, étoit ce jour-là accouchée d'un fils, la fit mourir avec son enfant, croyant par-là pouvoir éviter l'effet de la prédiction. *Ésaque* avoit appris de son grand-père Mérope, à connoître l'avenir, dit le même auteur, & laissa dans sa famille les principes de son art, dont Hélénus & Cassandre, ses frère & sœur, profitèrent dans la suite.

ESBAA, dactyle, *travers de doigt*.

Mesure linéaire & itinéraire de l'Asie & de l'Égypte.

Elle valoit $\frac{6410}{10000}$ de pouces, mesure de France.

ESBUS, dans l'Arabie. ΕΣΒΟΥΣ & ΕΣΒΟΥ.

Cette ville a fait frapper des médailles grecques en l'honneur de Caracalla.

ESCAMOTEURS. *Voyez* ACETABULARII.

ESCARBOT. *Voyez* SCARABÉE.

ESCHYLE.

Une pâte antique de Stosch, rapportée au n°. 167. des *monumenti* de Winckelmann, le représente buvant, pendant qu'un aigle laisse tomber sur sa tête chauve, qu'elle prend pour un rocher, une tortue qu'elle veut briser.

ESCLAVES. On consultera sur leur sort *le Diction. de Jurisprudence.*

ESCLAVES *grecs.*

Les auteurs sont partagés sur la coëffure des *esclaves* grecs; l'abbé Gédoyn (notes sur Pausanias, tom. II. fol. 373.), & Dacier (notes sur Plutarque, vie de Thésée) prétendent qu'on leur coupoit les cheveux; selon Winckelmann (histoire de l'art, tom. I. fol. 353), & d'autres auteurs, la tête rasée étoit simplement un signe de deuil; or, ces deux sentimens ne sont pas absolument contradictoires : on peut supposer que dans des circonstances malheureuses, dans des calamités publiques, ou même dans des afflictions particulières, les grecs, comme beaucoup d'autres nations, auront pu prendre les signes extérieurs de l'*esclavage.* Au reste, quoiqu'on lise dans différens passages d'Homère, qu'on ne rasoit pas indistinctement tous les *esclaves*, il paroit cependant que cela se pratiquoit d'ordinaire. Cette manière grossière de couper leurs cheveux, s'appelloit θριξ ανδραποδωδης, puisque Polignote (*Pausanias*) peignant *Étra*, mère de Thésée, l'avoit représentée avec les cheveux coupés, pour désigner l'état d'*esclave*, que Diodore lui attribue positivement. D'autres veulent cependant qu'il y ait eu deux *Étra*, & que l'*esclave* ne fut point la mère de Thésée.

Les *esclaves* grecs avoient pour tout vêtement une tunique courte, & dépourvue de manches, appellée εξωμις, qu'ils serroient avec une ceinture. Ils s'enveloppoient ensuite dans un manteau très-court, fait de peaux d'animaux, garnies de laine ou de poil, ayant une espèce de capuchon; ce manteau étoit appellé διφθερα. Le nom διφθερα fut donné par la suite à la tunique même, quand elle fut garnie du capuchon, pour tenir lieu de manteau. (*Pollux VII.* 15.)

Le même Pollux & Suidas donnent aussi aux *esclaves* une tunique garnie d'une seule manche, appellée Ετερομασχαλος. *Voyez* ce mot.

ESCLAVES *romains.*

Les *esclaves* des romains, selon Juvenal (*satyre* 3. v. 230.), avoient la tête rasée, & portoient une tunique pour tout habillement. La formalité de l'affranchissement se faisoit devant le préteur, qui touchoit l'*esclave* d'une baguette, & qui lui donnoit un bonnet de laine blanche, appellé *pileus*, & de la forme de celui qu'on apperçoit sur les médailles de Brutus. Il n'étoit pas défendu aux maîtres de donner aux *esclaves* d'autres habillemens, ou de leur laisser les cheveux. *Voyez* BONNET, CHEVEUX.

Les femmes ou filles *esclaves* étoient habillées à peu de chose près comme les autres citoyennes, c'est-à-dire, qu'elles portoient une ou deux tuniques courtes, mais sans manteau. On observa long-temps de ne pas donner aux *esclaves* les habillemens auxquels étoit attachée la distinction de citoyen romain; savoir, la *toga* pour les hommes, & la *stola* pour les femmes. Muratori (*Annali d'Italia, tom. II. fol.* 22.) observe qu'en l'année 229 de l'ère chrétienne, les habillemens étoient tellement confondus, qu'on ne distinguoit plus les personnes libres des *esclaves;* & comme ces derniers étoient en plus grand nombre, Ulpien, célèbre jurisconsulte, conseilla à l'empereur Alexandre, de ne point rétablir la distinction dans les habillemens, de crainte qu'elle n'eût servi à faire connoître aux *esclaves* leur supériorité en nombre.

Les *esclaves* romains portoient au IVe. siècle de cette ère, des tuniques rayées & d'étoffes à fleurs. Asterius (*homil. ult.*), parlant d'une femme qui se déguisa en *esclave*, pour suivre son mari proscrit & fugitif, dit qu'elle coupa ses cheveux à cet effet, & qu'elle prit une tunique d'homme, faite d'une étoffe à fleurs. Ils mettoient sur la tunique des manteaux aussi courts que cet habillement, faits d'étoffes grossières, velues, de couleurs sombres; ils étoient appellés *lacerna*, *pœnula*, *birrus*, & garnis ordinairement de capuchons.

Lorsqu'on exposoit en vente les *esclaves*, on suspendoit à leur col un écriteau, sur lequel étoit énoncé l'art ou la profession qu'exerçoient ces *esclaves*. Properce (IV. 5. 51.):

Aut quorum titulus per barbara colla pependit.

On frottoit avec de la craie les pieds des *esclaves* amenés d'Asie à Rome; c'étoit dans les marchés leur caractère distinctif. Pline en fait mention (XXXV. 17.) *creta..... pedes venalium trans mare advectorum denotare instituerunt majores.*

Quand le marchand d'*esclaves* ne vouloit pas en garantir quelques-uns, il ne les exposoit pas en vente, la tête nue comme les autres; mais il les coëffoit d'un bonnet pour avertir les acheteurs.

Nous allons donner quelques apperçus des sommes que coûtoient les *esclaves* aux romains. On observera que les monnoies, soit d'or, soit d'argent, n'ayant qu'une valeur précaire, qui dépend absolument du prix des denrées de première nécessité, l'on se croit obligé de faire les calculs & les appréciations en bled, parce que cette denrée est la plus précieuse & la plus nécessaire.

« Au rapport de Pline (*lib. XVIII. cap. III.*), vers l'an 502 de Rome, c'est-à-dire, environ 90 ans avant Caton, un modius de bled, un conge de vin, trente livres de figues sèches, dix livres ou dix hémines d'huile d'olives, douze livres de viande; toutes ces choses étoient de même valeur, & coûtoient un as chacune ».

« Si les prix de ces choses gardoient encore la même proportion au temps de Caton, ils s'ensuivra qu'il donnoit à chacun de ses *esclaves* 51 modius de bled en nature, $2\frac{1}{2}$ modius en nature d'huile, & 80 modius en nature de vin: ces trois objets seuls se montent à la valeur représentative de $133\frac{1}{2}$ modius de bled, qui font $103\frac{1}{10}$ boisseaux, ou $8\frac{1}{2}$ fetiers mesure de Paris, pour la consommation annuelle d'un *esclave* chez les romains, sans y comprendre les olives, dont la quantité n'est pas déterminée, le vinaigre, le poisson, le sel, le petit vin qu'il buvoit durant un quart de l'année l'intérêt de l'argent qu'il avoit coûté à son maître, ses vêtemens, son logement, ses outils, &c., a 20 livres le fetier de bled, les $8\frac{1}{2}$ fetiers feroient déjà 172 liv. ».

« Nous avons dit que l'on devoit ajouter à la somme précédente ce à quoi revenoit, par an, un *esclave* aux romains, à raison de l'intérêt de la somme qu'il leur coûtoit d'achat. Un *esclave* vigneron s'achetoit huit mille sesterces, selon Columelle (*de re rust. lib. III. cap. III.*); il suffisoit pour cultiver sept jugères de vigne: chaque jugère pouvoit rendre au moins un culléus de vin, qui se vendoit alors, année commune, trois cents sesterces. Les romains, dans le temps dont nous parlons, plaçoient leur argent à intérêt, à raison de six pour cent de bénéfice par an, suivant le même écrivain; d'où il suit que les huit mille sesterces devoient produire quatre cents quatre-vingts sesterces par année, somme repondant au prix de $1\frac{1}{2}$ culléus, 991 ou $3\frac{3}{4}$ muids de vin, mesure de Paris. Nous avons parlé d'une époque où un conge de vin valoit un modius de bled; aujourd'hui le conge de vin vaudroit plus que le modius de bled: mais supposons l'égalité parfaite, le culléus contenoit 160 conges, en sorte qu'un culléus & $\frac{1}{2}$ font 256 conges de vin, correspondans à 256 modius de bled. Cette quantité de bled revient à 198 boisseaux, ou $16\frac{1}{2}$ fetiers mesure de Paris. Ajoutons à cette quantité les $8\frac{1}{2}$ fetiers de l'autre part, & nous trouverons qu'un *esclave* vigneron coûtoit aux romains $25\frac{1}{10}$ fetiers de bled par an, pour sa nourriture seulement, & l'intérêt de la somme qu'il avoit coûté à son maître. En n'estimant le fetier de bled qu'à 20 liv. tournois, cet homme coûtoit 502 liv., & cependant il ne cultivoit que sept jugères, c'est-à dire, trois arpens & $\frac{1}{1}\frac{1}{3}$: on peut remarquer que dans ce temps-là, qui étoit le siècle d'Auguste, un *esclave* qu'on achetoit 8000 sesterces, coûtoit 1803 liv. de notre monnoie; que le muid de Paris de vin valoit 31 liv. 8 f., à raison de 300 sesterces le culléus; & qu'à raison de 1000 sesterces, le jugère de vigne, l'arpent de France, auroit valu 418 liv. 14 f. ». (*Métrologie de M. Pauĉton.*)

L'entretien d'un *esclave* étoit sous le règne de Néron, de 60 modius de bled, & de 60 deniers d'argent. Évaluant le modius à environ $\frac{4}{5}$ du boisseau de Paris, & le denier à 18 sols, nous aurons en argent 54 liv., & en bled 48 boisseaux, ou quatre fetiers valant 80 liv., lorsque le fetier n'est qu'à 20 liv. L'entretien annuel d'un *esclave* n'étoit donc en tout que de 134 liv.

Sénèque voulant peindre les airs affectés d'un *esclave*, à qui son maître faisoit jouer dans une tragédie le rôle d'Atrée, (*epist.* 80.) dit : *ille qui in scenâ laxius incedit, & hæc resupinus dicit :*

> *Superbus Argi regna mi liquit Pelops;*
> *Quà ponto ab Helles atque ab Ionio mari*
> *Urgetur isthmos..............................*

Servus est, quinque modios accipit, & quinque denarios.

Pour completter ces rapprochemens, on observera qu'un journalier doit aujourd'hui gagner chaque jour la valeur d'un boisseau de bled, plus ou moins, selon la nature de ses travaux, pour pouvoir élever sa famille.

ESCLAVES. Hercule étoit le dieu tutélaire des *esclaves*, dit Hérodote au livre second, où il raconte, qu'on éleva en Égypte un temple à Hercule, pour être l'asyle des *esclaves*.

ESCULAPE, appellé ASCLEPIUS par les grecs, étoit, (*Homer. hymn.* 15.) suivant l'opinion commune, fils d'Apollon & de Coronis : il fut tiré du sein de sa mère, que le dieu avoit tuée à cause de son infidélité, & allaité par une chèvre. Comme le nom de Coronis signifie Corneille, quelques mythologues ont cru, au rapport de Lucien, qu'*Esculape* étoit sorti d'un œuf de Corneille, sous la figure d'un serpent. Il fut élevé

par le centaure Chiron, de qui il apprit la Médecine & la connoissance des plantes; il y devint si habile, que non seulement il guérissoit les malades, mais encore ressuscitoit les morts, (*Euripid. Alc.* 125. *Pindar. Pith.* 3.) Hippolyte, fils de Théfée, & Glaucus, fils d'Hippolyte. *Voyez* GLAUCUS, HIPPOLYTE.

Pluton se plaignit à Jupiter, que l'empire des morts diminuoit considérablement par l'art d'*Esculape*, & couroit même risque de se voir entiérement desert. Jupiter, par complaisance pour son frère, tua *Esculape* d'un coup de foudre. Apollon pleura beaucoup la mort de son fils, se vengea sur les Cyclopes, qui avoient fabriqué la foudre, & ne se consola qu'après que Jupiter lui eut accordé pour *Esculape* une place dans le ciel, où il forme la constellation du serpentaire. *Voyez* CYCLOPES.

Son culte fut d'abord établi à ÉPIDAURE, lieu de sa naissance, & de là il se répandit dans toute la Grèce. On le représentoit quelquefois sous la figure d'un serpent; quelquefois aussi avec une figure humaine, tenant un bâton, autour duquel un serpent est entortillé. Le serpent est le symbole de la santé, parce que, dit Pline, cet animal sert à plusieurs remèdes, ou parce que le serpent est le symbole de la prudence, vertu si nécessaire aux médecins; ou peut-être enfin, parce que, comme le serpent se renouvelle en changeant de peau, l'homme aussi est renouvellé par la médecine, qui lui donne comme un corps nouveau par la force des remèdes. Le coq est aussi un des symboles d'*Esculape*, à cause de sa vigilance. Ce coq fait souvenir des dernières paroles de Socrate, lorsqu'il alloit rendre l'ame: *nous devons un coq à Esculape, donnez-le sans délai*. Tous les habiles médecins de l'antiquité ont passé pour ses fils. Il eut pour femme Épione ou Lampétie, dont il eut entr'autres enfans deux fils, Machaon & Podalirius; & quatre filles, Églé, Panacée, Jaso & Higiée. Cette dernière, suivant Orphée, étoit sa femme. Tous les temples d'*Esculape* étoient hors des villes, parce qu'on croyoit la demeure des champs plus saine que celle des villes. Il y en avoit plusieurs où il rendoit des oracles, comme à *Epidaure* & à Pergame. Lucien dit qu'on plaçoit des statues d'*Esculape* dans les bains; apparemment parce qu'ils servent à conserver & à rétablir la santé, & qu'ils sont du ressort du dieu de la Médecine. On a trouvé une table de cuivre, gravée en caractère grecs, qui rapporte quatre guérisons miraculeuses opérées par *Esculape*, & qui ne sont que l'effet de la fourberie des prêtres de ce faux dieu, qui apostoient, sans doute des gens pour feindre des maladies & des guérisons miraculeuses. *Voyez* GAIUS.

On donnoit aussi pour fils à *Esculape* le petit Télesphore, qui l'accompagne quelquefois sur les monumens. *Voyez* TÉLESPHORE.

Le plus fameux des temples de cette divinité, étoit à Épidaure, lieu de sa naissance: sa statue étoit d'or & d'yvoire, & portoit une grande barbe d'or. Denis-le-tyran enleva cette barbe d'or (*Cicero natur. deor.* 3. 35.) disant pour son excuse, qu'il n'étoit pas séant de voir le fils barbu, tandis qu'Apollon, son père, étoit sans barbe. Il étoit représenté assis sur un trône, ayant un bâton à une main, & tenant l'autre main sur la tête d'un serpent, avec un chien couché à ses pieds. Valère-Maxime raconte la manière dont l'*Esculape* d'Épidaure fut transporté à Rome, sous la figure d'un serpent, l'an 462 de la fondation. « Rome ayant été trois ans de suite affligée de la peste, de telle sorte qu'il n'y avoit » plus aucun secours, ni divin, ni humain, les » prêtres allèrent consulter les livres sibyllins, & » ils y trouvèrent qu'il ne falloit pas espérer de » remèdes, à moins qu'on ne fit venir le dieu d'Épidaure. On y envoya des ambassadeurs, qui furent » introduits dans le temple, & trouvèrent le dieu » propice à leurs prières. Le serpent que les épidauriens honoroient comme *Esculape*, & qui » ne paroissoit que rarement, sortit de lui-même, » & alla pendant trois jours dans les lieux les plus » fréquentés de la ville, témoignant par ses doux » regards qu'il quittoit volontiers sa demeure. » Il se rendit enfin au vaisseau des romains, & » monta à la chambre même de l'ambassadeur, » où il roula son corps en plis & replis, comme » un peloton, témoignant qu'il vouloit y demeurer » & s'y reposer. Les envoyés partirent avec le » serpent, pour retourner à Rome, & abordèrent à Antium. Le serpent sortit alors du vaisseau, & s'en alla droit au temple d'*Esculape*, » où il s'entortilla à une palme; ce qui fit craindre » aux romains qu'il ne voulût établir-là sa demeure. Mais il dissipa bientôt leur crainte, & » leur fit voir qu'il n'y étoit allé que pour prendre » un gîte convenable. Il retourna donc au vaisseau: les ambassadeurs arrivèrent enfin à Rome, » & abordèrent à l'une des rives du Tibre, » vis-à-vis de l'isle. Alors le serpent se jetta » dans la rivière, aborda à l'isle, & s'arrêta à l'endroit où l'on bâtit depuis le temple d'*Esculape*. » Il fit cesser la peste, pour laquelle on l'avoit » fait venir ». Depuis ce temps-là on eut recours à *Esculape*, toutes les fois que la peste parut dans Rome.

Les mythologues trouvent des motifs à toutes les fables qu'on a débitées sur ce dieu. Pausanias (*in Achaïcis*) croit qu'*Esculape* n'est autre chose que l'air, parce que la bonté de cet élément contribue beaucoup à la santé. On le dit fils d'Apollon, parce que c'est le soleil qui purifie l'air, & le rend salutaire. On a dit aussi qu'il ressuscitoit

les morts, parce qu'il avoit guéri des malades désespérés, &c.

Les grecs donnèrent le nom d'*Esculape* à des divinités égyptiennes, dont les fonctions étoient les mêmes que celles du dieu de la Médecine. S. Clément d'Alexandrie (*Stromat. I.*) parle de l'*Esculape* de Memphis. Ammien Marcellin (*lib. XXII.*) dit que Memphis étoit célèbre par la présence d'*Esculape*. C'est ce dieu que l'on doit reconnoître avec Jablonski (*Panth. Ægypti liv. V. cap. 6.*) sur une médaille de Memphis, publiée par Vaillant (*Ægypt. Numis. p. 209.*), où l'on voit un homme debout, ayant de la barbe, & sur la tête un coq, oiseau consacré à *Esculape*. Il tient une haste & un sistre.

Esmunus (*voyez* ce mot) étoit aussi un *Esculape*. Les livres hermétiques des égyptiens font *Esculape* tantôt fils de Pan, tantôt le même que Pan. Mais la divinité égyptienne, qui ressembloit le plus à l'*Esculape* des grecs, étoit le Sérapis moderne qui opéroit des guérisons. *Deum ipsum Serapim*, dit Tacite (*hist. lib. IV. cap. 84.*) *multi Æsculapium, quod medeatur ægris corporibus, conjectant.* Cette identité est annoncée par un grand nombre de monumens, sur lesquels on voit la tête d'*Esculape*, chargée du boisseau, comme l'étoit celle de Sérapis. D'ailleurs on révéroit un grand serpent dans le temple d'*Esculape*, à Alexandrie, sous le règne de Ptolémée Evergète; or, c'étoit le même temple que les lagides avoient élevé à Sérapis. (*Ælian. de animal. lib. XVI. cap. 39.*) D'ailleurs les malades passoient les nuits dans les temples de Sérapis (*hist. Taciti lib. IV. cap. 81.*), pour y apprendre en songe les recettes qui pouvoient soulager leurs maux; ce qui se pratiquoit aussi dans les temples d'*Esculape*. Macrobe assure que les égyptiens plaçoient toujours hors des villes les temples de Sérapis (*Saturnal. I. c. 7.*); ce que nous avons vu plus haut être observé par les grecs pour le temple d'*Esculape*.

Esculape est ordinairement représenté vieux, avec une barbe forte, la poitrine nue, & avec une chaussure grecque, appellée par Tertullian *crepida cretata*.

On trouve à la vérité quelquefois, mais rarement, ce dieu représenté sans barbe. C'est ainsi que le montrent une médaille de Pergame, frappée en l'honneur de Caracalla & de Geta, une pierre gravée du museum florentin; & c'est ainsi que Pausanias l'avoit vu représenté à Phlius & à Sicyone.

Ses cheveux s'élèvent au-dessus du front d'une manière assez approchante de celle de [illegible]r. De sorte que, pour la chevelure, il n'y a pas une grande différence entre le père des dieux & ses petits-fils; ce qui nous est prouvé par la plus belle tête d'*Esculape*, d'une des statues, plus grande que nature, de la villa Albani, & par une infinité d'autres figures de cette divinité, entre autres par celle qui est en terre cuite au cabinet d'Herculanum. Cette grande ressemblance du petit-fils avec le grand-père, pourroit bien avoir pour principe la remarque faite jadis par les anciens, que le fils ressemble souvent moins au père qu'au grand-père.

Esculape n'est pas toujours couronné de laurier. Il porte un diadème sur quelques statues, & sur un bas-relief de l'institut de Bologne.

Sur une cornaline de la collection de Stosch (*IIe. classe. 240.*), on voit Minerve debout, appuyée contre une colonne, donnant à *Esculape*, qui est assis devant elle, le bâton autour duquel le serpent est entortillé. Cette gravure rappelle l'identité de Hygie, fille d'*Esculape*, déesse de la santé, & de Minerve-*medica*.

Mgr. Borgia possède, à Rome, une lame de bronze votive, sur laquelle on lit:

E S C U L A P I O

D I C T A E T F A C T A

I S O C H R I S U S.

Dicta & facta est mis là pour *dictum & factum sur le champ.*

Le P. Lupi a publié l'amulette suivant de bronze, reconnoissable par la bélière pratiquée à l'angle supérieur.



ESCULAPE, ou quelqu'un de ses attributs, sert de type aux médailles d'Hiérapolis en Phrygie, de Menæ, de Pergame, de Philadelphie en Lydie, de Sala.

ESCULAPE, fils d'Alcippe & d'Arsinoë.

Cicéron compte trois *Esculapes*: le premier, fils d'Apollon, dont nous venons de parler. « Le » second, fils de Mercure, c'est celui qui fut » frappé de la foudre; il fut enterré à Cynosure. » Le troisième est le fils d'Alcippe & d'Arsinoë: » c'est lui qui avoit trouvé le secret de purger » le ventre & d'arracher les dents. On montre » en Arcadie, assez près du fleuve Lusius, son » sépulcre & son bois sacré ».

ESMUNUS, ICHMIN, ISCHEMUS, SMIN, SMUN, CHEMMIS. Jablonski (*Pantheon ægyptiac. lib. II. cap. 7.*) a fait voir que ces différens noms déſignoient la même divinité phénicienne, appellée le plus ſouvent *Eſmunus*. Damaſcius, dans la vie d'Iſidore, (*Photii biblioth. cod. 242.*) dit que l'Eſculape, adoré à Béryte, en Phénicie, n'étoit ni grec, ni égyptien; mais que c'étoit un phénicien. Sanucus fut d'abord père des Dioſcures & des Cabires; enſuite il engendra un *huitième* enfant, *Eſmunus*, nom que l'on traduit par celui d'Eſculape. D'autres le traduiſent par *huitième*. Le jeune *Eſmunus* fut aimé ardemment, & recherché par Aſtronoë (*Aſtarte*); mais voulant, à l'aide d'une faulx, ſe mettre dans l'impoſſibilité de ſatisfaire des deſirs qu'il ne partageoit pas, il s'ôta la vie. Aſtronoë appella Pan à ſon aide, rechauffa le jeune *Eſmunus*, & le mit enſuite au nombre des dieux. Son nom phénicien, *Eſmunus*, étoit relatif à la chaleur vitale.

Malgré ce récit de Damaſcius, on ne peut douter qu'*Eſmunus* ne fût d'origine égyptienne. Il y avoit même en Égypte deux villes qui portoient ſon nom, & que les grecs appellèrent *Panopolis* & *Hermopolis*. Son nom dans la langue phénicienne ſignifioit *huitième*, d'où on peut conclure que ce fût une huitième divinité, ajoutée aux ſept primitives, les ſept planètes.

Les grecs voyant rendre à *Eſmunus*, dans Chemmis, ville de la Thébaïde, un culte ſemblable à celui qu'ils rendoient à Pan, confondirent ces deux divinités, & appellèrent la ville *Panopolis*. Ayant auſſi vu rendre au même *Eſmunus*, dans l'Egypte moyenne, un culte ſemblable à celui qu'ils rendoient à Mercure, ou Hermès, confondirent de nouveau *Eſmunus* avec Mercure, & appellèrent la ville *Hermopolis*.

ÉSON, fils de Créthéus, roi d'Iolchos, en Theſſalie, & de Tyro, fille de Salmonée. *Voyez* AMPHIARAÜS, PÉLIAS.

Éſon fut détrôné par ſon frère Pélias, & obligé de vivre en ſimple particulier dans ſa capitale. Il fut père de Jaſon, & eut bien de la peine à ſauver ce jeune prince des mains du tyran. La fable dit que Jaſon, au retour de l'expédition des Argonautes, touché de voir ſon père *Éſon* accablé de vieilleſſe, & déjà ſur le bord du tombeau, pria Médée, ſa nouvelle épouſe, d'employer quelques-uns des ſecrets qu'elle poſſédoit, pour rajeunir ſon père, ou pour prolonger ſa vie. Médée auſſi-tôt fait deſcendre du ciel un char, traîné par des dragons ailés, dit Ovide, & y étant montée, elle parcourt diverſes régions, y recueille des herbes de toutes ſortes d'eſpèces, en compoſe un breuvage, puis fait ſortir des veines d'*Éſon*, le ſang qui y couloit, & y fait entrer en ſa place la liqueur qu'elle venoit de préparer. A peine le breuvage s'eſt-il inſinué dans le corps du vieillard, que ſa barbe & ſes cheveux commencent à noircir, les rides diſparoiſſent de ſon viſage, & il reprend ſon embonpoint & ſa force.

Il y a des mythologues qui expliquent cette fable par la transfuſion du ſang, remède qui a été tenté quelquefois, mais qui a toujours très-mal réuſſi. D'autres diſent que Médée, ayant appris de ſa mère la connoiſſance des ſimples, en avoit compoſé un remède qui avoit donné des forces à ſon beau père. Mais ces explications ne ſont pas d'accord avec les traditions hiſtoriques; car il eſt certain qu'*Éſon* avoit été obligé par Pélias, de boire du ſang de taureau, & étoit mort avant l'arrivée de Jaſon, ainſi que ſa femme, qui s'étoit pendue de deſeſpoir; & que Jaſon, à ſon retour, ayant appris la mort de ſon père, fit célébrer des jeux funèbres en ſon honneur par les Argonautes.

ESPAGNE (Ère d').

Auguſte ayant achevé, l'an 715 de Rome, 39e. avant l'ère vulgaire, la conquête de l'*Eſpagne*, cet événement donna naiſſance à une ère nouvelle, fondée ſur le calendrier Julien, laquelle commença au 1er. janvier de l'année ſuivante. Elle eut lieu non-ſeulement dans l'*Eſpagne*, mais auſſi dans l'Afrique (1), & dans nos provinces méridionales de France, qui furent ſoumiſes aux viſigoths(2): mais depuis le IX. ſiècle, elle n'étoit pas ſeule dans la date de l'année, & on lui joignoit aſſez communément celle de l'incarnation. L'uſage de l'ère d'*Eſpagne* fut aboli dans la Catalogne, l'an 1180, en vertu d'un canon du concile de Tarragone, tenu cette année, par lequel il étoit ordonné de ſe ſervir de l'ère de l'incarnation. On fit un ſemblable règlement dans le royaume de Valence, en 1358, dans celui d'Arragon, en 1359, dans celui de Caſtille, en 1383, & enfin en Portugal, l'an 1422, ou, ſelon d'autres, en 1415. Dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE, nous faiſons concourir l'an 39 de cette période avec l'an premier de J. C. Tous deux commencent au premier janvier, parce que l'ère d'*Eſpagne* devance de 38 ans pleins l'ère chrétienne. (*Art de vérifier les dates.*)

ESPAGNE. (*Métrologie de M. Pauſton.*)

« L'ancienne *Eſpagne* pouvoit être comparée aux pays les plus délicieux de la terre, & aucun ne lui étoit préférable pour l'abondance des récoltes

(1) La plupart des conciles de Carthage ſont datés de l'ère d'Eſpagne.

(2) Le concile d'Arles, célébré l'an 813 de J. C. porte la date de l'ère d'Eſpagne, 851.

récoltes en bleds, en vins & en fruits de toute sorte. On y trouvoit toutes les choses nécessaires à la vie, comme celles qui ne sont recherchées que pour le luxe. Il y avoit des mines d'or & d'argent, de grands vignobles, de vastes plants d'oliviers. L'on n'y voyoit point de terres incultes, point de stériles; car les cantons où le bled ne réussissoit pas, fournissoient d'excellens pâturages; & s'il y en avoit quelques-uns qui ne fussent propres à aucune de ces productions, on y recueilloit des joncs marins, qui servoient à faire des cordages pour les vaisseaux, des nattes & d'autres ouvrages utiles. Tel est le témoignage que Solin rend de la bonté des terres d'*Espagne*. Pomponius Méla dit que l'*Espagne* abonde tellement en hommes, en chevaux, en fer, en plomb, en argent & en or, que si dans quelques endroits la disette d'eau la rend dissemblable d'elle-même, il y croit cependant du lin & du jonc avec quoi on fait des cordes & des nattes. Justin (*lib. XLIV.*) dit que l'*Espagne* est plus fertile que la Gaule, & même que l'Afrique; car, dit-il, cette région n'est point brûlée par les ardeurs du soleil, comme l'Afrique, ni fatiguée par des vents violens & continuels, comme la Gaule; mais placée entre ces deux pays, elle est vivifiée & fécondée par des chaleurs bienfaisantes, & des pluies modérées, au point qu'elle procure abondamment tous les fruits & toutes les choses nécessaires à la subsistance, non-seulement de ses habitans, mais encore des citoyens de la ville de Rome & de toute l'Italie, auxquels elle payoit en tribut le vingtième de tout son bled. Elle ne produit pas seulement une prodigieuse quantité de froment, elle est également fertile en vins délicieux, en miel & en huile. Elle abonde en chevaux, en lins, en joncs. Les entrailles de la terre y sont remplies de mines d'or, d'argent, de fer & de vermillon».

« Le mont Orospeda abonde en mines d'argent, ainsi que les environs de la ville d'Ilipa sur le Bétis, & de Sisapo, à présent Sirnéla, plus au nord, près des bords du Tage & du Guadalquivir. Dans la Galice, souvent les laboureurs enlèvent des blocs d'or avec leur charrue. Il y en a également des mines dans les Asturies. Mais la mine d'argent la plus abondante étoit située à deux tiers de lieue de Carthagène. Quarante mille hommes étoient employés à l'exploiter, & ils fournissoient au peuple romain la valeur de vingt cinq mille deniers, ce qui revient à 18,612 livres par jour, & par an à 6,793,562 livres. L'Asturie, la Galice & la Lusitanie rendoient aux romains 12,500,000 livres par an. Dans un endroit, appellé *Bebelo*, qu'on croit avoir été situé près de la ville d'Osca, dans le pays des ilergètes, il y avoit un puits, commencé par Annibal, qui rendoit au propriétaire trois cents poids d'argent par jour, ce qui revient à 8,212,500 par an. Enfin l'argent étoit si commun en *Espagne*, qu'on en faisoit des ancres pour les navires, des tonneaux pour mettre y les liqueurs, & des lambris dans les appartemens. Ensorte que cette contrée autrefois fut pour les carthaginois, & ensuite pour les romains, ce qu'est aujourd'hui l'Amérique pour les espagnols ».

« Il y a en *Espagne* des mines de sel, des pierres d'une bonne qualité & d'une grande beauté pour la construction des maisons; il y a aussi des pierres à chaux, & d'autres dont on tire un ciment qui sert à donner une grande solidité aux murs des édifices».

« Là, les troupeaux de bœufs, de chevaux, de moutons sont innombrables; les bois, les forêts, les prairies & les plaines retentissent partout des mugissemens & des bêlemens de ces animaux. Les chevaux de ce pays sont très-estimés. Varron rapporte qu'on a vu en Lusitanie des porcs si gras qu'ils avoient un pied de lard. Les forêts & les montagnes sont remplies de daims, de cerfs, de sangliers, de lièvres & de lapins; d'aigles, de hérons, d'éperviers, de faisans & de francolins».

« Les mers procurent de grands poissons, des baleines, des congres, des murènes, des thons, des lamproies & d'autres; des huîtres, & toutes sortes de poissons à coquille. Les fleuves n'y sont pas moins poissonneux».

« En faisant l'énumération des productions de l'Espagne, on se persuaderoit volontiers qu'on fait la description de ces champs fortunés où les anciens avoient imaginé que les ames de leurs héros alloient pour jouir de la félicité, qui étoit le prix & la récompense de leurs vertus. En effet, c'étoit dans la Bétique, partie méridionale d'*Espagne*, & dont l'Andalousie fait à présent la meilleure partie, que les mythologues & les poëtes plaçoient leurs champs élysées, parce que ce pays avoit la réputation autrefois, comme il l'a encore aujourd'hui, d'être le plus délicieux & le plus heureux du monde; prééminence qu'il tient autant de la fertilité de son sol, que de la bonté & de la délicatesse de ses fruits *Regio est*, dit Mérula, parlant de l'Andalousie, *quæ insigni rerum omnium fertilitate luxuriat, cunctas universi terrarum orbis provincias eo nomine facilè superans*. Ce géographe moderne n'est que l'écho des éloges que les géographes de l'antiquité ont faits de la Bétique. On lit dans Pline (*lib. III. cap. I.*): *Bætica à flumine eam mediam secante cognominata; cunctas provincias diviti cultu, & quodam fertili ac peculiari nitore præcedit*. Le même auteur assure (*lib. XVIII. cap. X.*) que les terres dans toute la Bétique rendoient cent pour un: *cùm centesimo quidem & Leontini Siciliæ campi fundunt, aliique, & tota Bætica & imprimis Ægyptus*. Sur ce pied, il ne faudroit que 452381 arpens

par an en culture de bled, pour nourrir toute la population, qui est actuellement en *Espagne* & en Portugal, & qui se monte à 9,500,000 ames: car un arpent qui produit cent pour un, peut fournir à la subsistance de vingt-une personnes, en supposant la semence de six boisseaux & demi par arpent. Aussi, dit-on, que l'Andalousie est le grenier, la cave & l'écurie de l'*Espagne* ».

« Dans le Lexicon-historique-géographique & poëtique de Charles Etienne, la Bétique forme le tiers de l'*Espagne*; mais sur l'*orbis romanus* de d'Anville, la Bétique contiendroit seulement dix-neuf millions d'arpens: or, l'*Espagne* entière, conjointement avec le Portugal, comprendroit plus de cent treize millions d'arpens sur la même carte; par conséquent la Bétique ne seroit guère plus que la sixième partie de l'*Espagne* antique, c'est-à-dire, l'*Espagne* actuelle & du Portugal ensemble. Un pays d'une si petite étendue (s'il étoit encore aussi fertile qu'il étoit autrefois, selon Pline) pourroit nourrir cent millions d'habitans, en ne mettant en culture de bled chaque année que 4,750,000 arpens, qui font le quart de la Bétique. Et si les terres avoient été de cette qualité dans toute l'étendue de l'*Espagne* ancienne, la cinquième partie de ses terres auroit procuré la subsistance à une population de 474,600,000 ames. Mais l'*Espagne* n'a jamais été par-tout également fertile: en général, ce pays est rempli de montagnes, & très-aride en beaucoup d'endroits. Strabon (*lib. III. cap. I.*) dit que la Turdétanie & les bords du Bétis, ou Guadalquivir, sont très-fertiles pour le froment, les vins, les huiles de la meilleure qualité, les laines, les mines d'or & d'argent. Ce canton fait partie de la Bétique, & nous l'y avons compris. La Lusitanie, aujourd'hui le Portugal & l'Estrémadure, étoit également très-fertile; mais elle étoit mal cultivée. Les isles Baléares produisoient une prodigieuse quantité de bleds. Mais ce géographe observe que la partie septentrionale de l'*Espagne* est sèche, montueuse & maigre. La Biscaye, par exemple, la Galice, la Navarre, l'Arragon, la Castille vieille, la province de Murcie, celle de Valence, celle d'entre le Douero & le Minho, celle de Tralos-Montes, le Béira & l'Algarve, ne jouissent pas de la réputation de produire beaucoup de bled; mais les Asturies en produisent: l'Estrémadure, tant espagnole que portugaise, est très-fertile. On en peut dire autant de la Castille nouvelle, sur-tout du royaume de Léon, de celui de Grenade, de la Catalogne, de Mayorque & d'Ivice, & de l'Alentéjo, qu'on appelle le grenier du Portugal ».

ESPAGNOLES (médailles) avec des caractères inconnus.

On en a un grand nombre. Lastanosa a cherché à les expliquer; mais sans un succès évident. Le P. Florez a été moins malheureux. Pellerin en a publié plusieurs dans le premier volume de son recueil de peuples & de villes.

Le symbole de l'*Espagne* sur les médailles est un lapin, soit parce que cette contrée, appellée *Cuniculosa* par Catulle, en nourrit beaucoup, soit parce que les romains appelloient du même mot *cuniculus* & un *lapin*, & les souterreins des mines dont l'*Espagne* étoit remplie.

L'*Espagne* est quelquefois représentée sur les médailles en habit militaire, avec un petit bouclier & deux javelots. Quelquefois elle tient des épics, symboles de la fertilité.

ESPAGNOLS. Les celtes s'établirent dans la partie d'Espagne, voisine de Èbre; de là vint aux *espagnols* le nom de *celtibériens*. Les habitans des isles *Baléares* étoient souvent confondus avec les *espagnols*.

Les *espagnols* (*Tit. Liv. decad. III. lib. II.*) portoient des tuniques blanches, bordées ou rayées de pourpre, distinction remarquable si on pouvoit l'appliquer à toute la nation; mais le pays, qui comprend l'Espagne, appellée *Iberia* à cause de l'Èbre, *Iberus* (*Plin. lib. III. cap. III.*), étoit habité pat differens peuples, dont on trouve les noms dans Strabon (*lib. III.*), & qui probablement différoient entre eux dans la manière de s'habiller. Diodore de Sicile dit que les celtibériens portoient un *sagum* noir & velu, d'une espèce de laine qui ressembloit fort au poil de chèvre. Valère-Maxime (*lib. V. cap. I.*), en l'appellant *sagulum espagnol*, paroît le distinguer du *sagulum romain*, la différence consistoit sans doute dans la matière ou dans la couleur. A l'occasion de quelques soldats de la colonne trajane, qui portent le *sagum* avec une espèce de capuchon, *cucullus*, pour s'en couvrir la tête, Ciaconius (not. 243, sur la colonne trajane.) a remarqué que les manteaux avec des capuchons étoient *espagnols* ou lusitaniens. Quelques figures de l'arc de Septime Sévère (*veteres arcus augustorum, tab. C.*) en portent de pareils. Bellori (*Colon. Anton. fol. 56.*) l'appelle *lacerna cucullata*; cependant des monumens égyptiens, étrusques, & autres rapportés par le comte de Caylus (Recueil d'Antiq. tom. V. pl. 16. 49.) prouvent que l'usage des capuchons étoit trop ancien & trop général pour l'attribuer aux seuls *espagnols*; d'ailleurs, selon Juvenal (*satyra*, 8.), les gaulois-aquitaniens en faisoient aussi usage. Il est vrai que le capuchon se trouve communément attaché à la tunique, & que les figures, dont parle Ciaconius, le portent attaché non pas au *pallium*, ou à la *palla*, comme il s'explique, mais au *sagum* ou à la *lacerna* (nous prouverons à l'article des romains, que la *lacerna* avoit la même forme que

le *sagum* & la chlamyde.) Attaché de cette façon, le capuchon pourroit distinguer les *espagnols*.

Juvenal (*satyra* 3, ỷ. 146.) attribue le *cucullus* aux marses & aux sabins, peuples austères, & vivant continuellement exposés aux injures de l'air; mais ici la pensée du poète n'est point que le *sagum cucullatum* ait été tellement particulier aux marses & aux sabins, que dans d'autres parties de l'Italie les matelots, les laboureurs, & autres gens du peuple vivant durement, ne s'en soient aussi servi. Il cite seulement les marses & les sabins, parce qu'ils étoient les peuples les moins efféminés de l'Italie. Pour cette raison il leur suppose un habillement aussi éloigné du luxe général, que le *sagum cucullatum* pouvoit différer des habillemens usités, non-seulement à Rome, mais encore dans les autres villes les plus opulentes de l'Italie. L'utilité de ce capuchon en a perpétué l'usage dans les pays orientaux de l'Europe. Les ordres religieux l'ont pris comme symbole de la vie humble & laborieuse à laquelle ils se consacroient. Cet habillement, qui paroit singulier de nos jours, ne l'étoit point alors; tous les manœuvres ou artisans le portoient habituellement.

Sur une médaille qui a pour exergue le mot *Hispania*, on trouve la représentation d'une femme dont la tête est couverte d'un bonnet; elle est vêtue d'une tunique serrée par des ceintures sous le sein & sur les hanches; elle est chaussée de brodequins; elle tient d'une main deux épis, & de l'autre un bouclier rond avec deux javelots.

Les *espagnols* se servoient de barques faites d'un seul tronc d'arbre.

Les habitans des isles Baléares (*Strabo, lib. III. fol. 69.*), célèbres dans l'antiquité pour leur adresse à se servir de la fronde, sont les premiers qui se soient vêtus du *laticlave*. (*Voyez* cet article.) Ils combattoient sans ceinture, ayant trois frondes à l'entour de la tête, & le bouclier attaché au bras. Ils tenoient aussi à la main un dard, dont la pointe étoit durcie au feu.

Les *espagnols*, selon Diodore, se servoient de casques de fer, ornés de panaches de couleur pourpre. Les boucliers de ces peuples étoient aussi longs & aussi légers que ceux des gaulois, au moins quant aux provinces limitrophes des Gaules. Dans les autres c'étoient des boucliers creux & arrondis, comme ceux des romains ou des africains. (*Lipsius de militia romana, lib. III. dial. I. analecta.*) On ignore la forme particulière qu'avoient les casques *celtibériens*; mais une médaille d'Auguste, avec l'inscription *Hispania recepta*, offre une lance & des boucliers *espagnols*, qui étoient des *scuta*. Ces peuples portoient aussi des bottines tissues de poil, chaussure qui les distinguoit des autres nations barbares.

Les *espagnols* avoient des épées fort courtes (Tite-Live, décad. III. liv. II.), pointues & tranchantes des deux côtés; ils se servoient aussi d'un poignard d'un pied de long. Ils se servoient de dards faits entièrement de fer, & à plusieurs crochets (*Appian. Alexand. lib. V.*): ce sont autant de détails qu'il ne faut pas rejetter comme minutieux, puisqu'ils appartiennent à une nation plutôt qu'à une autre, & servent à caractériser celles qui n'ont pas laissé d'autres monumens. Les lusitaniens (*Strab. lib. III. fol. 64.*) avoient des boucliers de deux pieds de largeur, concaves en dehors, quelquefois revêtus de nerfs, qu'ils attachoient par une courroie, probablement à l'entour du col, puisque cette arme n'avoit ni anse, ni poignée. Leurs cuirasses étoient de lin; ils portoient des casques surmontés de hauts panaches; ils s'armoient tantôt d'un poignard, tantôt d'une pique garnie d'une pointe de cuivre; en général ils portoient plusieurs dards. Les montagnards de la partie septentrionale de l'*Espagne*, tels que les asturiens, les cantabres, &c. se couvroient d'un *sagum* noir. Les tuniques des femmes, suivant Artémidore, cité par Strabon (*lib. III. fol. 68.*), étoient faites d'étoffes à fleurs; d'autres portoient des ornemens barbares, savoir, des colliers de fer, avec des branches qui s'élevoient des deux côtés en avant du front au dessus de la tête, & qui servoient souvent à supporter une espèce de voile, avec lequel on faisoit ombre au visage; d'autres s'attachoient à l'entour du cou un collier ou une bande, qui, remontant jusqu'à la hauteur des oreilles, s'élevoit ensuite en s'élargissant, & se recourboit en dehors. Il y en avoit qui se déracinoient les cheveux sur le front; d'autres les faisoient monter autour d'une épingle d'un pied de long, qu'elles attachoient sur la tête, & les recouvroient ensuite d'un voile noir. On croit reconnoître dans tous ces ajustemens bisarres l'origine de plusieurs modes qui ont eu lieu dans des temps postérieurs.

On ne sait rien de particulier sur la religion des *espagnols*, & l'on croit qu'ils adoroient les mêmes divinités que les gaulois, & de plus quelques divinités topiques.

ESPÉRANCE, divinité que les grecs appelloient la déesse *Elpis*, & les romains *Spes*. Elle avoit un temple à Rome, au marché aux herbes; elle en avoit un autre dans la septième région de la ville. Le premier fut frappé de la foudre, dit Tite-Live (*lib. XXI.*), & fut encore ruiné depuis par un incendie. Il y a des poètes qui font l'*Espérance* sœur du sommeil & de la mort, parce que l'un & l'autre sont l'espoir des malheureux. Pindare l'appelle γηροτρόφος, *nourrice des vieillards*.

Elle est ordinairement représentée sur les médailles romaines sous la forme d'une jeune fille

debout, relevant d'une main sa robe, & de l'autre tenant une fleur. Il existe un bas-relief où cette divinité, debout & couronnée de fleurs, a dans la main gauche des pavots & des épis, & s'appuie de la droite sur une colonne (*Boissard. Antiq. rom.*); devant elle on voit une ruche d'où sortent des épis & des fleurs. Tous ces emblêmes nous semblent très-ingénieux; car l'homme espère ou des biens, ou des plaisirs, & l'*espérance* lui fait oublier ses maux; or les biens pouvoient-ils mieux être désignés que par un épi? les plaisirs que par une fleur? & l'oubli des peines que par un pavot?..... La ruche, cachant les trésors qu'elle renferme, trésors qui ne sont point le produit du travail de l'homme, ne nous paroît pas moins heureusement imaginée.

Nous apprenons de Lampride (*in Anton. Heliogabal.*) qu'on distinguoit à Rome la *Spes* ancienne d'avec la moderne. Celle que l'on voit, pl. 88 des pier. grav. du palais royal, réunit des ailes à ses attributs ordinaires; & il faut avouer que les ailes conviennent parfaitement à l'*Espérance*; cependant, comme cet attribut se rencontre très-rarement, & sur les pierres & sur les médailles, on pourroit, à l'exemple de Boze, prendre cette figure pour une *victoire*, constamment représentée avec des aîles, & dans les mains de laquelle on voit aussi des épis & des pavots; mais le *Calatus* ou le *Modius*, dont la tête de ce camée est ornée, & qu'on retrouve sur une figure de l'*Espérance*, qui est au revers d'une médaille de *Pescennius Niger*, détruit le sentiment de Boze, & ne laisse aucun doute sur l'explication de M. l'abbé le Blond.

On voit sur une *prime d'émeraude* de la collection de Stosch, l'*Espérance* debout, tenant de la main droite une fleur, son symbole ordinaire. Sur d'autres (*Gruter. inscr. p. CII.*) monumens elle porte aussi des épis de bled & des têtes de pavot.

Cette figure, de même que les trois autres *Espérances* de cette collection, sont habillées à la manière des figures étrusques, quoique les trois gravures en total ne soient point de la manière de cette nation. Il se pourroit bien que le genre de *draperie* qu'on leur voit, & qui est caractérisé par des plis parallèles, eût été particulier à l'*Espérance*. En effet, on observe le même goût dans les vêtemens de cette déesse sur une médaille de Claudius & de Philippe l'Arabe, aussi bien que dans sa statue à la *villa Ludovisi* à Rome. Cette statue, haute de deux pieds, méconnue autrefois pour une statue de l'*Espérance*, parce que l'inscription, gravée sur sa base, étoit couverte par une croûte épaisse de terre endurcie & de mousse; la voici:

Q. AQVILIVS. DIONYSIVS. ET.

NONIA. FAVSTINA. SPEM. RES

TITVERVNT.

ESPRIT. Les platoniciens disoient qu'il y avoit un *esprit* répandu dans l'univers, qui animoit tout, qui étoit le principe de toute génération, qui donnoit la fécondité à tous les êtres; que c'étoit une flamme pure, vive & toujours active, à laquelle ils donnoient le nom de dieu. *Voyez* GENIES.

ESPRITS. On trouve sur quelques médailles grecques ces caractères ⊣, ⊢; le premier est l'*esprit* doux, le second l'*esprit* fort.

ESQUILIN (le mont), ESQUILIES, } une des sept collines de la ville de Rome; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la montagne Ste. Marie Majeure. On écrit aussi en latin *exquiliæ*; & l'on croit que ce nom s'est formé, par corruption, d'*excubiæ*, & qu'il fut donné à cette hauteur, à cause des sentinelles que Romulus y mit, de crainte d'être surpris par Tatius, duquel il se méfioit. D'autres veulent qu'il ait été formé de *quisquiliæ*, parce que c'étoit là que ceux qui prenoient des oiseaux, tendoient leurs filets, & qu'ils jettoient des ordures, *quisquilias*, pour les attirer & leur servir d'appas. D'autres enfin prétendent qu'il vient d'*excolo*; qu'on le donna à cet endroit lorsqu'il fut cultivé, de même que nous avons appelé *cultures*, *coutures*, des endroits nouvellement cultivés, & que ce nom leur est ensuite resté. Quoi qu'il en soit, Servius Tullus l'enferma dans Rome, & s'y fit un palais & des jardins. Le mont *Esquilin* avoit à l'Orient les murailles de la ville, au Midi, la voie lavicane, à l'Occident, la vallée qui étoit entre le mont Cœlius & le mont Palatin, & au Septentrion, le mont Viminal. Il formoit la cinquième région (quartier) de Rome, à laquelle il donnoit son nom, & qu'on nommoit région, *Esquiline*.

La porte *Esquiline* étoit une porte de Rome, qui étoit du côté du mont *Esquilin*. La tribu *esquiline* étoit la seconde des quatre tribus de la cité de Rome.

On exécutoit les criminels hors de la porte *Esquiline*. (*Tacit. annal. II. 32. 5.*) C'étoit là aussi que l'on brûloit ou ensévelissoit les corps des esclaves. Mécène planta des jardins sur le mont *Esquilin*. L'empereur Gallien en aimoit le séjour, & il y fit bâtir un arc de triomphe, qui porte son nom.

ESSAYEUR. Il y avoit dans chaque ville plusieurs, ou au moins un *essayeur* des monnoies, appellé chez les grecs ζυγοστάτης, & chez les romains *libripens*.

ESSEDARII. } L'*essedum* étoit une espèce
ESSEDUM. }
de chariot en usage chez les belges & chez d'autres peuples des Gaules; il étoit à deux roues, & tiré par deux chevaux ou deux mulets, marchant l'un à la queue de l'autre. On s'en servoit à la guerre. Les combattans, appellés *essedarii*, étoient debout dans leur *essedum*. Les gens du peuple & les personnes distinguées voyageoient dans cette voiture; on y mettoit indistinctement & des hommes & des bagages; on en conduisoit dans les triomphes; on en fit courir dans les cirques; on en fit même monter par des gladiateurs, qui combattroient sur l'*essedum*, & qui furent appellés *essedarii*.

ΕΣΤΙΑΙΑ. Hésychius donne ce nom à des sacrifices solemnels offerts à Vesta, appellée par les grecs Ἑστία. Il n'étoit permis à personne autre que les sacrificateurs, d'emporter quelque partie des victimes.

ÉSUS ou HÉSUS, grande divinité des gaulois, que l'on croit être leur dieu de la guerre. Lorsqu'ils étoient sur le point de donner bataille, ils faisoient vœu de lui consacrer toutes les dépouilles, & de lui immoler non-seulement les chevaux qu'ils prendroient sur l'ennemi, mais encore tous les captifs : ce qu'ils n'exécutoient que trop fidellement. C'est par l'effusion du sang humain, dit Lucain, qu'ils appaisent leur dieu *Ésus*. Ils portoient même quelquefois leur inhumaine superstition, jusqu'à lui immoler leurs propres enfans, & leurs femmes, pour se le rendre favorable.

On lit *Hésus* dans Lucain (*l. I. v.* 445.), *Ésus* dans Lactance, & même dans les manuscrits de Lucain, à ce que dit Grotius. Bochart, dans son *Chanaan l. I. c.* 41, croit que *Hésus* signifie proprement fort, qu'il vient de l'hébreu, ou phénicien, *Hizzuz*; que les phéniciens donnèrent ce nom à Mars, & l'appellèrent Ἄζιζος, comme Julien l'apostat l'assure, d'après Jamblique, dans son oraison sur le soleil, & ailleurs encore; il dit que *Hésus*, ou *Azizus*, étoit honoré par ceux d'Edesse, en Syrie; qu'il se joignoit au soleil; qu'il étoit le précurseur du soleil.

Il ajoute que *Hésus*, ou le Mars des gaulois (*Cæs. bell. gallic. lib. VI.*) & des germains, n'étoit point comme chez les romains l'astre de Mars, mais Jupiter ou Apollon. De l'étymologie rapportée ci-dessus, il s'ensuit que l'*Ésus* des manuscrits est mieux que *Hésus*. Sur l'un des monumens qui ont été trouvés dans les fondemens du nouvel autel de Notre-Dame de Paris, il y a une figure d'*Ésus*. Il est sans barbe, couronné de laurier, vêtu d'une simple tunique qui n'a point de manches, & qui depuis le cou jusqu'à la ceinture, ne lui couvre que l'épaule & le côté gauche; la partie qui devroit couvrir le côté droit, paroît ramassée autour de la ceinture. Il a le bras droit nu, pour pouvoir agir plus librement. La tunique ne descend que jusqu'aux genoux. Il appuie la main gauche sur un arbre tronqué; de la droite il tient une hache élevée, & dans la posture d'un homme qui en décharge un coup sur quelque chose. Au reste, son nom sur ce monument est écrit ÉSUS. On trouve dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions les dessins de ces monumens gaulois.

ÉSYMNETE, Αἰσυμνήτης.

Le verbe Αἰσυμνᾶν signifioit dans les anciens temps *régner*, *gouverner*. (*Hésychius.*) Lorsqu'on élisoit un prince, pour gouverner une ville, on l'appelloit *ésymnète*, ou tyran, ἐκάλουν Αἰσυμνήτην ἢ τύραννον, parce que le prince rendoit la justice, & la faisoit observer, τὰ αἴσια, ὅ ἐστι, τὰ δίκαια νέμει ou τηρεῖ, d'où il étoit appellé Αἰσυμνήτης, ou Αἰσυμνητήρ. (*Iliad. l. XXIV. v.* 347.) Homère fait mention de l'*ésymnète*. Ce souverain, magistrat créé par élection, étoit à vie, ou seulement pour un temps. *Aristot. polit. l. III. c. XIV.*) Un marbre de Téos, en Ionie, d'une grande antiquité, prouve que cette ville étoit gouvernée par un *ésymnète*, (*Chishull. ant. asiatic. p.* 98.) & qu'il commandoit dans la ville & dans son territoire : ΑΙΣΥΜΝΩΙ ΕΝ ΤΕΩΙ Η ΓΗΙ ΤΗΙ ΤΗΙΗΙ.

Dans la suite des temps on donna le nom d'*ésymnètes* aux présidens des jeux publics, ou à leurs ministres, Αἰσυμνῆσαι οἱ τοῦ Ἀγῶνος προεστῶτες ἢ ὑπηρέται. La ville de Chalcédoine, suivant un marbre, publié par le comte de Caylus (*Rec.* 2. *p.* 175.) étoit gouvernée par un sénat; mais elle avoit six magistrats souverains, appellés *ésymnètes*, qui changeoient tous les mois.

Denys d'Halicarnasse appelle en grec *ésymnètes*, les dictateurs romains.

ÉSYMNETE, surnom donné à Bacchus, à cause d'une de ses statues, faite de la main de Vulcain, & donnée à Dardanus par Jupiter même. *Voyez* EURYPILE.

Ce surnom Αἰσυμνήτης pouvoit venir du mot αἰσιομνήτης, de bon augure.

ET. La particule &, ainsi formée, ne se trouve ordinairement que dans les écritures cursives & minuscules anciennes. Elle y est non-seulement séparée, mais elle entre encore dans la composition des mots, comme dans R&IN&,

&IAM, P&ITE, pour *retinet*, *etiam*, *petite*. Les manuscrits & les diplômes fournissent beaucoup d'exemples de cette manière d'écrire, qui cessa au XIIe. siècle. Ainsi, lorsqu'on rencontre la conjonction &, faisant partie d'un mot, c'est une marque que le manuscrit a plus de cinq cens cinquante ans d'antiquité. On ne dira pas avec Casley, plus de six cens ans, parce qu'on a des preuves que cet usage n'étoit point encore aboli, du moins dans les chartes en 1197. (*Nouvelle Diplomatique.*)

ETA, ou ITA, nom d'une voyelle de la langue grecque, qui a cette forme Η, η. La prononciation de cette lettre a varié; on l'a prononcée comme un *e* & comme un *i*. Térencien marque la première prononciation; mais les grecs, depuis plusieurs siècles, ne lui donnent plus que la seconde. Cette lettre, aussi bien que l'ω, fut ajoutée à l'alphabet, & n'y étoit point dans le commencement. On en voit encore des preuves sur d'anciens monumens, tels que sont les colonnes des farnèses, apportées à Rome de la voie appienne, où l'on voit l'Ε pour l'Η, ΔΕΜΕΤΡΟΣ, ΚΟΡΕΣ, pour ΔΗΜΗΤΡΟΣ & ΚΟΡΗΣ. On dit que c'est Simonide qui l'ajouta. (*Bibliand. de ratione communi linguarum*, *p.* 40.) Les latins rendent cette lettre par un *e*. Car pour Δημήτριος, Βῆτα, Ἡμέρα, Θησεὺς, Θησαυρος, &c., &c., ils ont dit *Demetrius*, *Beta*, *Hemera*, *Theseus*, *Thesaurus*, *&c.*

ÉTALIDES. *Voyez* ÆTALIDES.

ÉTAGES. Les maisons de Rome avoient plusieurs *étages*. *Voyez* CŒNACULUM.

Josèphe (*Bell. judaic. VII.* 24.) dit qu'au triomphe de Vespasien, on portoit des machines qui s'élevoient jusqu'au troisième *étage*. Auguste voulant arrêter cette hauteur extraordinaire des maisons, que l'avidité des propriétaires portoit hors de toute proportion, le fixa à 70 pieds romains, environ 66 ½ pieds de France. Néron rappella ce réglement après l'incendie de Rome; mais Trajan réduisit encore la hauteur des maisons à 60 pieds romains, environ 57 pieds.

Le seul bâtiment à deux *étages* qu'on ait trouvé, depuis qu'on travaille aux fouilles près de Naples, est à Pompeii, & on peut le voir à découvert. En général, les bâtimens de la maison de campagne d'Herculanum, ainsi que ceux de plusieurs habitations de particuliers du même canton & des environs, n'ont jamais eu qu'un *étage*.

Le marquis Galiani de Naples, dit dans sa traduction de Vitruve (*pag.* 76. *n°.* 1.) que les maisons des personnes riches, de même que les palais, (*à la campagne*, ainsi qu'il a sans doute voulu dire, car on sait que le contraire avoit lieu dans les villes) n'étoient, en général, que d'un seul *étage*, sans avoir aucune chambre au-dessus du rez-de-chaussée. Il a raison pour ce qui regarde la description des maisons de campagne de Pline; mais quant à la villa Hadrienne, il paroît visiblement qu'il y a eu des appartemens, les uns au-dessus des autres; on le voyoit aussi aux bains d'Antonin & de Dioclétien, tels qu'ils étoient encore il y a deux cens ans. Quelques parties de ces édifices surprenans avoient jusqu'à trois galeries ou corridors d'appartemens l'un au-dessus de l'autre. Dans les ruines d'une très-grande *villa*, sous l'ancien Tusculum, où est aujourd'hui la *villa* des Jésuites, appellée la *Ruffinella*, il y avoit des chambres au-dessus des appartemens ordinaires: ces chambres néanmoins étoient basses & vilaines, & semblent n'avoir été destinées que pour les domestiques.

ÉTALON. Les grecs nommoient l'*étalon* des mesures μέτρων τρόπος, c'est-à-dire, *le prototype des mesures*.

Les romains le nommoient simplement *mensura*, par excellence, comme étant la mesure à laquelle toutes les autres doivent être conformes.

Les *étalons* des poids & mesures ont toujours été gardés avec grande attention. Les hébreux les déposoient dans le temple, d'où viennent ces termes si fréquens dans les livres saints: *le poids du sanctuaire*, *la mesure du sanctuaire*.

Les athéniens établirent une compagnie de quinze officiers, appellée μετρονόμοι, *mensurarum curatores*, qui avoit la garde des *étalons*: c'étoient eux aussi qui régloient les poids & les mesures.

Les romains les gardoient dans le temple de Jupiter au capitole, comme une chose sacrée & inviolable; c'est pourquoi la mesure originale étoit surnommée *capitolina*.

Il est fait mention au mot CONGE, d'un de ces *étalons*.

Les empereurs chrétiens ordonnèrent que les *étalons* des poids & mesures seroient gardés par le gouverneur ou premier magistrat des provinces. Honorius chargea le préfet du prétoire de l'*étalon* des mesures, & confia celui des poids au magistrat, appellé *comes sacrarum largitionum*, qui étoit alors ce qu'est aujourd'hui chez nous le contrôleur général des finances.

Justinien rétablit l'usage de conserver les *étalons* dans les lieux saints; il ordonna que l'on vérifieroit tous les poids & toutes les mesures, & que les *étalons* en seroient gardés dans la principale église de Constantinople; il en envoya de

femblables à Rome, & les adreffa au fénat comme un dépôt digne de fon attention.

La novelle 118e. dit auffi que l'on en gardoit dans chaque églife; on y confervoit à cet effet des boiffeaux d'airain ou de pierre, & d'autres mefures.

ÉTAMAGE. } *Voyez* DOUBLÉ
ÉTAMER. }

ÉTAPIER. Les romains appelloient *Copiarius* celui qui étoit chargé de fournir la nourriture, du fel & du bois à ceux qui voyageoient pour le fervice public.

ETC. *& catera. Voyez* ABRÉVIATIONS.

ÉTÉ, perfonnifié chez les poètes & dans les anciens. C'eft un génie à demi-nud, couronné d'épis, & qui en touche d'autres enraffés dans fa corne d'abondance: il tient de plus une faucille à la main, pour marquer la faifon des moiffons.

ÉTENDARD.

L'*Étendard* à la main des princes, eft le fymbole du fouverain domaine. On le voit fur les fceaux de Charles-le-Gros, de Conrard I, de Henri I, d'Otton III, empereur, & fur celui dont Louis-le-Gros fe fervit, lorfqu'il eut été défigné roi de France, du vivant de fon père. Aux XIIe. & XIIIe. fiècles plufieurs feigneurs s'attribuèrent l'*étendard*, dont on peut voir les figures dans Heineccius. (*Nouvelle Diplomatique.*)

ÉTENDARDS des anciens. *Voyez* ENSEIGNES.

ÉTENNA, dans la Pamphylie. ETENNEΩN.

Les médailles autonomes de cette ville font:

RRR. en bronze. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

On a des médailles impériales grecques de cette ville, frappées en l'honneur de Géta, de Sévère Alexandre.

ÉTÉOBUTADES, famille facerdotale parmi les athéniens, confacrée à Minerve. Le droit de porter le dais, ou *umbella*, dans la proceffion qu'on faifoit au Scirrophories, appartenoit aux *Étéobutades*. Ces prêtres tiroient leur nom de *Butès*, fameux facrificateur.

ÉTÉOCLE, fils aîné d'Œdipe & de Jocafte, après la mort ou la retraite de fon père, convint avec fon frère Polynice, qu'ils régneroient alternativement chacun leur année; & que pour éviter toutes conteftations, celui qui ne feroit point fur le trône, s'abfenteroit de Thèbes. Cette convention fut la fource de leur haine, & d'une des plus fâcheufes guerres qu'il y ait eues parmi les grecs dans les temps héroïques. *Etéocle* régna le premier, comme l'aîné; mais ébloui par l'éclat d'une couronne, il ne voulut plus la quitter. « Le trône eft un bien fi cher à mes yeux, dit-» il, dans Euripide, que je ne puis le céder à » autrui. Quelle lâcheté feroit-ce de devenir » fujet, quand on s'eft vu roi.....? Équité tant » qu'on voudra, je la refpecte en toutes chofes; » mais, fi l'on peut jamais être injufte, il eft » beau de l'être pour régner ». Polynice, fruftré de fes efpérances, eut recours aux argiens, dont Adrafte, fon beau-frère, étoit roi: il revint avec lui à Thèbes, à la tête d'une armée, pour redemander le fceptre. Les deux frères ennemis, voulant épargner le fang des peuples, demandèrent à fe battre en combat fingulier, en préfence des deux armées; & s'entretuèrent l'un l'autre. On ajoute que leur divifion avoit été fi grande pendant leur vie, & leur haine fi irréconciliable, qu'elle dura après leur mort; & l'on crut avoir remarqué que les flammes du bûcher, fur lequel on faifoit brûler leurs corps, fe féparèrent, & que la même chofe arrivoit dans les facrifices qu'on leur offroit en commun. Car, tout méchans qu'avoient été ces deux frères, on ne laiffa pas de leur décerner les honneurs héroïques dans la Grèce. Mais Virgile leur rend plus de juftice en les plaçant dans le tartare avec Atrée, Égifte, Syfiphe, Tantale, Thyefte, & tous les fameux fcélérats de l'antiquité. Créon, qui leur fuccéda, fit rendre les honneurs de la fépulture aux cendres d'*Étéocle*, comme ayant combattu contre les ennemis de la patrie; & ordonna que celles de Polynice feroient jettées au vent, pour avoir attiré fur fa patrie une armée étrangère. *Voyez* CRÉON, POLYNICE, THÉBAÏDE.

ÉTÉOCLE, roi d'Orchomène, dans l'Andréïde, en Béotie, fut appellé le père des Graces, parce qu'il fut le premier, dit Paufanias, qui éleva un temple & des autels aux Graces, & qui régla les cérémonies de leur culte. *V.* ANDREUS.

ÉTÉOCLÉES, furnom des Graces, parce qu'on difoit qu'elles étoient filles d'*Étéocle*, roi d'Orchomène.

ÉTÉOCLUS, fils d'Iphis, & frère d'Évadne, fut un des fept chefs de l'armée des argiens contre Thèbes. Ce jeune héros, dit Euripide, peu favorifé des biens de la fortune, mais comblé d'honneur dans l'Argolide, tellement défintéreffé dans les fervices qu'il rendoit à fa patrie, que jamais il ne put fe réfoudre à recevoir rien de fes amis même, dans la crainte de corrompre tant foit peu fon intègre équité, & de fe voir

lé par les préfens. Il haïffoit les méchans, non l'etat, & il diftinguoit la république de ceux qui la rendoient odieufe, en la gouvernant mal. *Etéoclus* périt devant Thèbes. *Voyez* IPHIS.

ÉTERNITÉ, nom d'une déeffe chez les anciens.

Æternitas. Mart. Capella, l. I, dit que l'*Éternité* étoit fille de Jupiter. Trifmégifte & Platon difent que le temps eft l'image de l'*Éternité*. Claudien, dans fon fecond livre *de laudibus Stiliconis* (fur la fin, vers 424.) nous a donné une defcription de l'*Éternité*, ou plutôt de l'antre de l'*Éternité*. Il dit qu'il eft dans un lieu inconnu, où notre efprit ne peut pénétrer, & où à peine les dieux ont accès. Il appelle cette caverne la mère des années, toute hideufe de vieilleffe; une caverne d'une durée infinie, qui fait partir de fon vafte fein tous les temps, & qui les y rappelle : il dit que cet antre comprend tout ce que fignifie un ferpent recourbé en rond, qui mord fa queue, fans jamais la ronger, ni la confumer, & qui eft toujours auffi vif & auffi vert. La nature, cette vieille dont le vifage eft toujours plein de graces, fait la garde à l'entrée du veftibule. De tous fes membres il pend des ames, qui voltigent autour d'elle. Un vieillard vénérable préfide dans l'antre, & y donne des loix qui durent *éternellement :* c'eft lui qui règle le nombre, le cours & le repos des aftres, par qui tout vit & tout périt felon des loix immuables. C'eft lui qui détermine ce que la révolution incertaine de l'aftre de Mars, & la révolution certaine de celui de Jupiter doit caufer dans le monde; & les effets de la lune, qui achève fi vite fa carrière; ou du pareffeux Saturne, fi lent à fournir la fienne, ceux que produit Vénus, toujours féreine, & Mercure, compagnon du foleil. Dans l'antre font tous les fiècles diftingués chacun par fon métal, & tous en différentes places. On y voit les fiècles d'airain ramaffés enfemble. Les fiècles de fer y paroiffent durs & roides. La blancheur de ceux d'argent y jette un éclat merveilleux : mais ce qui y brille le plus, c'eft le troupeau des fiècles d'or, placés dans le plus bel endroit & le plus diftingué de ce palais, & qui portent un caractère qui les rend d'un commerce difficile avec la terre. Telle eft à peu-près la defcription que Claudien fait de la demeure de l'*Éternité*. Elle a dans le latin des beautés, auxquelles, felon le favant Barthius (dans fes notes fur Claudien), Rome, toute féconde qu'elle eft en génies éloquens, n'a pu rien produire d'égal depuis ce poète.

Les égyptiens défignoient l'*Éternité* par le foleil, dit Horus-Apollon dans les hiéroglyphes, & par la lune. Les grecs & les romains en ufoient de même, aux fentimens de quelques auteurs. Il y a une médaille d'Antiochus Épiphanès, au revers de laquelle, pour marquer l'*Éternité* & l'apothéofe du prince, on a mis une figure d'homme, qui tient le foleil dans fa main droite, & qui a la lune fur la tête. De même on voit fur les médailles de Vefpafien, de Domitien, de Trajan, d'Hadrien, &c., la déeffe *Éternité*, vêtue d'une robe longue, qui tient dans fes mains les têtes rayonnantes du foleil & de la lune. C'eft le type, ou l'effigie ordinaire de cette divinité, fur les médailles latines. Une infcription rapportée dans Gruter, page 32, réunit de même le foleil & la lune avec l'*Éternité*. La voici :

ÆTERNITATI
SACRVM
SOLI ET LVNÆ
P. NOVELLIVS P. F.
PAL. VERVS DD.
XVIII. KAL. IVL.
SER SCIPIONE ORFITO ET
Q. NONIO PRISCO COSS.

Sur une médaille d'Hadrien, rapportée par Occo (*pag.* 237.), & expliquée par Triftan (*tom. I. pag.* 475.), l'*Éternité* eft renfermée dans un cercle, & tient un globe, fur lequel il y a un aigle arrêté : la légende eft, P M. T R. P. COS. III. SÆC. AVR. On la repréfentoit auffi élevant la main vers le ciel. On défignoit encore l'*Éternité* par un ferpent qui mord fa queue, & fait un cercle. Martianus Capella, l. I, dit que l'*Éternité* eft fille de Jupiter, parce que dieu n'a ni commencement, ni fin. Quelquefois elle eft repréfentée comme une déeffe, debout, tenant un globe fur lequel il y a un oifeau arrêté; & de l'autre main elle foulève le pan de fa robe. Au refte, cette déeffe, placée fur les médailles des empereurs, ne défigne fouvent que la perpétuité de l'empire, & non l'*Éternité*, laquelle, à proprement parler, & auffi felon le fens auquel les empereurs l'ufurpèrent en leurs titres & qualités, n'étoit qu'une longue & heureufe fuite d'années.

L'oifeau, pofé fur un globe, & porté par l'*Éternité*, eft le phénix, animal fabuleux qui renaît de fa cendre. L'éléphant, dont la longue vie faifoit un proverbe, étoit encore un fymbole de l'*Éternité*.

On doit obferver que l'on n'a point élevé dans l'antiquité de temples ni d'autels à l'*Éternité*.

Les allégoriftes modernes ont regardé les emblêmes de l'*Éternité*, rapportés ci-deffus, comme trop fimples. Ils leur ont fubftitué une image auffi effrayante que la penfée de l'*Éternité* l'eft ellemême pour la plupart des mortels. C'eft un monftre

monstre (*Ripa iconologia part. I. n°.* 53), ayant un buste de femme, qui tient un globe dans chaque main; le reste du corps est une queue de serpent, parsemée d'étoiles, & se repliant en cercle.

ÉTERNITÉ, titre de grandeur que l'on donnoit à l'empereur Constantius, qui se faisoit aussi appeller *Éternel*.

Æternitas. Un des officiers de l'empereur Constantius, demandant à Lucifer de Cagliari, si le livre qu'on avoit envoyé à l'empereur étoit de lui, ajouta, vous devez donc écrire ce qui en est, & nous renvoyer le livre, afin qu'on le puisse présenter à son *Éternité*, c'est-à-dire, à Constantius. Les catholiques tournoient en ridicule les ariens, qui refusoient de donner au verbe la qualité d'*Éternel*, & qui la donnoient à Constantius. C'est peut-être le sens qu'a le mot *aeternitas*, au revers de quelques médailles, comme IMP. CÆS. VESPASIANVS AVG. & au revers ÆTERNITAS DIVA FAVSTINA, au revers ÆTERNITAS.

ÉTERNUEMENS. Les anciens adressoient une prière à Jupiter, lorsqu'ils *éternuoient*. On la trouve dans l'Anthologie (*lib. II. cap. II. epig. II.*); & c'étoit Ζεῦ σῶζον, Jupiter, sauvez-moi. Ceux qui entendoient *éternuer* quelqu'un, lui disoient chez les grecs, ζῆθι, vivez; & chez les romains, *salve*, je vous salue.

Les romains faisoient de ce compliment, du temps de Pline le naturaliste, un des devoirs de la vie civile; c'est lui qui nous l'apprend. Chacun, dit-il, salue (28. 2.), quand quelqu'un *éternue*, *sternutamentis salutamur*; & il ajoute comme une chose singulière, que l'empereur Tibère exigeoit cette marque d'attention & de respect de tous ceux de sa suite, même en voyage & dans sa litière: ce qui semble supposer que la vie libre de la campagne, ou les embarras du voyage, les dispensoient ordinairement de certaines formalités attachées à la vie *citadine*.

Dans Pétrone, Giton qui s'étoit caché sous un lit, s'étant découvert par un *éternuement*, Eumolpus lui adresse aussi-tôt son compliment (*cap.* 58.): *salvere Gitona jubet*. De même dans Apulée (*Met. IX.*), semblable contre-temps étant arrivé plusieurs fois au galant d'une femme, qui avoit été obligé de se cacher sous un mannequin plein de vapeurs sulphureuses, le mari, dans sa simplicité, supposant que c'étoit sa femme, *solito sermone salutem ei precatus est*, fit des vœux pour sa santé suivant l'usage.

La superstition qui se glisse par-tout, ne manqua pas de s'emparer de ce phénomène naturel, & d'y faire trouver de grands mystères. C'étoit chez les égyptiens, chez les grecs, chez les romains une espèce de divinité familière, un oracle ambulant, qui, dans leur prévention, les avertissoit en plusieurs rencontres du parti qu'ils devoient prendre, du bien ou du mal qui devoit leur arriver. Télémaque, dans l'Odyssée, ayant dit à la reine sa mère, qu'un étranger lui apportoit des nouvelles d'Ulysse, « *éternua* aussi-tôt » après d'une si grande force, que tout le palais en » retentit; la reine en marqua sa joie: allez donc, » Eumée, dit-elle, faites-moi venir cet étranger, » n'entendez-vous pas que mon fils a *éternué* » sur ce que j'ai dit? Ce signe ne sera pas vain; » la mort menace sans doute la tête des pour- » suivans ». Sur cela, madame Dacier fait cette remarque: « nous voyons par ce passage que la » superstition venoit de ce que la tête étant la » partie la plus sacrée du corps, comme le siège » de la raison & du sentiment, l'*éternuement* » venant de la tête, on le prenoit pour un » signe d'approbation; & non-seulement on res- » pectoit ce signe, mais on le regardoit comme » envoyé par Jupiter même, & on l'adoroit. En » voici une preuve bien remarquable, dans le » IIIe. liv. de Xénophon, de l'expédition de » Cyrus. Xénophon ayant fini un petit discours » par ces paroles: *nous avons plusieurs rayons » d'espérances pour notre salut:* il ajoute: *sur cela » quelqu'un éternua, & tous les soldats l'ayant » entendu, se mirent à adorer le dieu par un mou- » vement aussi général que subit; & alors Xéno- » phon, reprenant la parole, leur dit: compagnons, » puisqu'en parlant d'espérance de salut, cet augure » de Jupiter-sauveur nous est apparu, &c.* Cela » explique fort bien l'idée que l'on avoit des » *éternuemens* ».

L'*éternuement* passoit pour être particuliérement décisif dans le commerce des amans. Nous lisons dans Aristénète (*epist. V. lib. II.*), que Parthénis, jeune folle entêtée de l'objet de sa passion, se détermine enfin à expliquer ses sentimens, par écrit, à son cher Sarpédon: elle *éternue* dans l'endroit de sa lettre le plus vif & le plus tendre; c'en est assez pour elle; cet incident lui tient lieu de réponse, & lui fait juger qu'au même instant son cher amant répondoit à ses vœux: comme si cette opération de la nature, en concours avec l'idée des desirs, étoit une marque certaine de l'union que la sympathie établit entre les cœurs. Par la même raison les poëtes grecs & latins disoient des jolies personnes, que *les amours avoient éternué* à leur naissance. D'après cela on avoit fait des observations qui distinguoient les bons *éternuemens* d'avec les mauvais; quand la lune étoit dans les signes du taureau, du lion, de la balance, du capricorne ou des poissons, l'*éternuement* passoit pour être de bon augure; dans les autres constellations, pour un mauvais présage. Le matin, depuis minuit jusqu'à midi, fâcheux pronostic; favorable au contraire, depuis midi jusqu'à minuit; pernicieux

en sortant du lit ou de sa table ; il falloit s'y remettre, & tâcher ou de dormir, ou de boire, ou de manger quelque chose, pour rompre les loix du mauvais quart d'heure.

On tiroit aussi de semblables inductions des *éternuemens* simples ou redoublés, de ceux qui se faisoient à droite ou à gauche, au commencement ou au milieu de l'ouvrage, & de plusieurs autres circonstances qui exerçoient la crédulité populaire, & dont les gens sensés se moquoient, comme on le peut voir dans Cicéron (*de divin. II.* 40.), dans Sénèque, & dans les pièces des auteurs comiques.

ΕΤΕΡΟΜΑΣΧΑΛΟΣ. ETEROMASCALA. } L'auteur du grand étimologique, Pollux & Suidas disent que les esclaves portoient une tunique avec une seule manche, appellée, à cause de cela, ἑτερομάσχαλος. Khunius, dans ses notes sur Pollux, assure que cette manche couvroit le bras gauche jusqu'au coude, & laissoit nud le bras droit. Mais Uranie, sur le sarcophage des muses au muséum-capitolin, semble porter une pareille tunique, qui ne couvre au contraire que le bras droit. On observe cette manche unique à l'Uranie de l'apothéose d'Homère, & à une figure dont Cuper donne le dessin dans son explication de ce marbre précieux.

ÉTÉSIENS (Vents).

Les anciens donnoient le nom d'*étésiens*, du terme grec ἐτήσιος, qui signifie *anniversaire*, à des vents, dont le souffle se faisoit sentir régulièrement chaque année, & rafraîchissoit l'air pendant six semaines, depuis le solstice d'été jusque dans la canicule. Le règne des vents *étésiens*, étoit annoncé par ceux que l'on nommoit *prodômes*, ou *précurseurs*, durant quelques jours.

Ces vents portant de la fraîcheur dans l'athmosphère pendant la saison des chaleurs, la plus commune opinion veut qu'ils soufflent de la bande du Nord ; & c'est ainsi que le vent du Nord étant le traversier des bouches du Nil, dont le cours en général est du Midi au Septentrion, les anciens attribuoient aux vents *étésiens*, pendant juin & juillet, le refoulement des eaux du fleuve, qui pouvoit contribuer à son débordement régulier dans la même saison. Le rhumb de ce vent n'est pas néanmoins tellement fixé à cette région du monde, qu'il ne participe de plusieurs autres ; & le nom d'*étésiens*, est appliqué à des vents venant du Couchant comme du Septentrion. C'est par cette raison que dans plusieurs auteurs anciens, les *étésiens* sont déclarés favorables sur la Méditerranée, à ceux qui font route d'Occident en Orient ; & accusés d'être contraires pour la route opposée. C'est ainsi qu'on peut entendre les vents *étésiens* dans quelques endroits de Cicéron & de Tacite. Aristote, ou l'auteur grec, quel qu'il soit, du traité intitulé, *le monde*, dit formellement que les *étésiens* tiennent également du vent ζέφυρος comme de l'ἄρκτος. Et Diodore de Sicile (liv. I. cap. XXXIX.) étend la bande des vents *étésiens* jusqu'au couchant d'été. On trouve même dans Pline & dans Strabon, d'après Possidonius, que des vents soufflants de l'Est, sont appellés *étésiens* ; mais il est constant qu'en cela ils s'écartent de l'idée la plus générale qu'on doit avoir des vents *étésiens*. Cette communication du nom d'*étésiens* à des vents étrangers à la région ordinaire des *étésiens*, ne peut être admise, ou autorisée, qu'autant que la dénomination en elle-même deviendra propre à tout vent qui soufflera réguliérement. Il en seroit de même du nom de vent *alisé*, quoiqu'il soit spécialement employé à désigner le vent qui règne sur les mers renfermées entre les tropiques, & qui, dans la mer du Sud particulièrement, conduit les navigateurs d'Orient en Occident. (*Cet article est de d'Anville, de l'Académie royale des Inscriptions, &c.*)

ÉTÉSIPE, fils d'Hercule & d'Astydamie *Voyez* ASTYDAMIE.

ETESIUS lapis.

Pline dit que l'on préféroit (*36. c. 22.*) à toutes les pierres la pierre *étésienne*, pour faire des mortiers à piler les substances médicinales : *etesiumque lapidem in his prætulere cæteri, mox & Thebaicum.* Saumaise croit d'après cela, que c'étoit une espèce de porphyre. (*In solinum.*)

ÉTHÉRIE, l'une des HÉLIADES.

ÉTHILIE, fille de Jupiter & de Protosélie.

ÉTHIOPIENS.

Les anciens connoissoient deux sortes d'*éthiopiens*, ceux d'Asie & ceux d'Afrique. Hérodote les distingue en termes formels ; & voilà pourquoi, dans les écrits de l'antiquité, le nom d'*Éthiopie* est commun à divers pays d'Asie & d'Afrique ; voilà pourquoi ils ont donné si souvent le nom d'*indiens* aux *éthiopiens*, & le nom d'*éthiopiens* aux véritables *indiens*. Dans Procope, par exemple, l'*Éthiopie* est appellée l'*Inde*. *Voyez-en les raisons* dans les observations de M. Freret.

Les grecs appelloient *éthiopiens* tous les peuples qui avoient la peau noire ou basanée : c'est pour cela qu'ils appelloient les Colches *éthiopiens*, & la Colchide *Éthiopie*.

Quelles qu'aient été les prétentions des *éthiopiens* sur leur origine, on ne peut les regarder que comme une colonie d'égyptiens ; ils ont eu, comme ceux-ci, l'usage de la circoncision & des

embaumemens; les mêmes vêtemens, les mêmes coutumes civiles & religieuses; les mêmes dieux, Hammon, Pan, Hercule, Isis; les mêmes formes d'idoles, les mêmes hiéroglyphes, les mêmes principes, la distinction du bien & du mal moral, l'immortalité de l'ame, & les métempsycoses, le même sacerdoce, le sceptre en forme de soc, &c.

M. Paw fait observer que tous les monumens anciens qu'on découvre vers le Sud, en allant à plus de deux cens lieues au-delà des cataractes du Nil, sont sculptés dans le goût égyptien, & chargés de symboles égyptiens, comme les ruines de la ville royale d'Axume, qui gissent un peu au-delà du quinzième degré dans la latitude septentrionale. Quand un jour on parviendra à avoir une connoissance précise des excavations qu'on trouve en différens endroits de l'*Éthiopie*, on verra que leurs caractères hiéroglyphiques ressemblent à ceux des grottes de la Thébaïde; car les thébains & les *éthiopiens*, quoique gouvernés par des souverains différens, n'étoient dans le fond qu'un même peuple, adonné à la même religion.

Il faut excepter ici le monument qu'on dit avoir existé à Adulis; mais dont l'existence paroît fort douteuse.

Diodore de Sicile a su que les statues *éthiopiennes* ressembloient exactement aux statues de l'Égypte; car il s'explique à cet égard en termes fort clairs, comme Bochart l'avoit déjà observé. (*In Phaleg. lib. IV. cap. XXVI.*)

Dès le temps d'Homère, ces peuples étoient connus & respectés des grecs, pour l'innocence & la simplicité de leurs mœurs. Les dieux même, selon leur poète, se plaisoient à demeurer au milieu d'eux.

Jupiter s'en étoit allé chez les peuples innocens de l'Éthiopie, & avec lui tous les dieux. (Iliade.)

Les *éthiopiens*, selon Strabon, revêtus de peaux de lion & de léopard, portoient des arcs de côtes de palmiers fort longs, & qui n'avoient pas moins de quatre coudées. Les flèches de cannes fort longues à proportion, avoient au lieu de fer des pierres pointues, dont ils se servoient pour graver leurs sceaux à sceller: ils portoient aussi des lances, au bout desquelles étoit une pointe de corne de chevreuil, faite comme un fer de lance, & de massues ferrées. Lorsqu'ils alloient au combat, ils se frottoient la moitié du corps avec du plâtre mou, & l'autre moitié avec du vermillon. Les *éthiopiens*, quoique divisés en orientaux & en occidentaux, ne différoient entr'eux que par la chevelure & la langue. Les orientaux avoient les cheveux plats; & les occidentaux de la Lybie, les avoient naturellement plus frisés que tout le reste des hommes; (ce sont des nègres.) Les *éthiopiens* orientaux, ou de l'Asie, étoient vêtus & armés presque comme les indiens; ils portoient pour casque des peaux de tête de cheval, avec les oreilles & la crinière; en sorte que la crinière servoit d'aigrette, & que les oreilles étoient toutes dressées. Au lieu de boucliers ils se servoient de peaux de grue.

La Némésis de Phidias tenoit d'une main, au-dessus d'une patère, quelques figures d'*éthiopiens*. Pausanias avouoit qu'il en ignoroit la cause. Winckelmann croit qu'elles faisoient allusion au surnom Ἀμύμων, *irréprochables*, que donne Homère aux *éthiopiens*, & qui les devoit rendre chers à la rédoutable Némésis.

Leur caractère distinctif étoit un nez épâté.

ETHNARQUE, le gouverneur d'une nation.

Ce mot est formé du grec ἔθνος, *nation*, ἀρχή, *commandement*. Il y a plusieurs médailles d'Hérode, appellé *le Grand*, sur un côté desquelles on trouve ΗΡΩΔΟΥ, & de l'autre côté ΕΘΝΑΡΧΟΥ, c'est-à-dire, *Hérode l'éthnarque*. Après la bataille de Philippe, Antoine passant par la Syrie, établit Hérode & Phasaël son frère, tétrarques, & en cette qualité leur confia l'administration des affaires de la Judée. (*Joseph. Ant. liv. XIV. chap. XXIII.*) Hérode eut donc le gouvernement de cette province avant que les parthes entrassent en Syrie, ou avant l'invasion d'Antigone, qui arriva environ cinq ou six ans après qu'Hérode fut fait commandant en Galilée. (*Jos. liv. XIV. chap. XXIV. XXV.*) Conséquemment Hérode étoit alors vraiment *ethnarque*, car on ne pouvoit pas le nommer autrement; de façon qu'il faut que ce soit dans cet espace de temps que les médailles, qui lui donnent ce titre, aient été frappées. Ces médailles sont une confirmation de ce que nous lisons dans l'histoire, que ce prince fut chargé de ce gouvernement avant d'être élevé à la dignité de roi.

C'est Hérode Antipas, & non pas Hérode-le-Grand, que Josèphe a appellé *Tétrarque*, parce qu'Antipas ne possédoit que la quatrième partie du royaume de son père. Les termes d'*éthnarque* & de *tétrarque* ne sont point synonimes pour ceux qui connoissent le partage du royaume d'Hérode, fait par Auguste. Il déclara Archélaüs, non héritier de tout le royaume de son père, mais seulement *ethnarque*, ou prince de la nation des juifs; & il lui donna sous ce titre la Judée, l'Idumée & la Samarie, ce qui composoit la moitié du royaume d'Hérode-le-Grand. Auguste partagea en deux l'autre moitié; il donna à Antipas la Galilée & la Pérée, ou les pays au-delà du Jourdain; & à Philippe l'Iturée, la Traconite & la Batanée. Ces deux princes n'ayant chacun que la quatrième partie du royaume de leur père, furent nommés *tétrarques*, & leur portion *tétrarchie*. Ceux qui ont entendu autrement

ces termes, se font éloignés de leur vraie signification.

ÉTHOSÉA, une des sept filles de Niobé, qui périrent par les flèches de Diane. *Voyez* NIOBE.

ÉTHRA, fille du sage Pithéus, roi de Trézène, fut mariée secrettement par son père à Égée, dont elle eut Thésée. Pendant sa grossesse, Pithéus, qui avoit des raisons pour cacher l'alliance qu'il avoit faite avec Égée, publia que Neptune, la grande divinité de Trézène, étoit devenu amoureux de sa fille; ce qui fit passer, dans la suite, Thésée pour fils de ce dieu. La fameuse Helène ayant été enlevée dans son enfance par Thésée, fut laissée sous la garde d'Éthra, dans la ville d'Aphidnès. Castor & Pollux, irrités de l'enlévement de leur sœur, coururent aux armes, se rendirent maîtres d'Aphidnès, en l'absence de Thésée, & en ramenèrent Hélène, & avec elle *Éthra*, qu'ils lui donnèrent pour esclave. *Éthra* suivit sa maîtresse dans ses diverses aventures, jusqu'à la prise de Troyes, où elle fut reconnue par son petit fils Démophoon, & délivrée de l'esclavage. *Voyez* DÉMOPHOON, THÉSÉE.

ÉTHRA, femme d'Atlas, mère des Hyades, étoit fille de Téthys & de l'Océan.

ÉTIENNE, fils de Romain I.

STEPHANUS AUGUSTUS.

Les médailles d'*Étienne* manquent.

ETNA, montagne de Sicile, fameuse par les forges que Vulcain y avoit établies, & d'où l'on appelloit ce dieu *Éthnéus*. *Voyez* PALICES.

ÉTNA (médailles d'). *Voyez* ÆTNA.

ÉTOFFES de poil. *Voyez* FEUTRE.

ÉTOFFES de soie. *Voyez* SOIE.

ÉTOFFES de laine. *Voyez* DRAPERIES, FEUTRE.

ÉTOFFES { de coton. / de Byssus. } *Voyez* BYSSUS.

ÉTOFFES de lin. *Voyez* TOILE.

ÉTOFFES à fleurs, de différentes couleurs.

Les mots grecs ἄνθινοι, ποίκιλοι, peuvent être traduits de ces deux manières. Les *étoffes* à fleurs, ou de différentes couleurs, n'étoient employées chez les grecs & les romains que par les femmes & les efféminés. C'étoient le plus souvent des toiles de coton. Mais les orientaux en faisoient un usage général, & en particulier les perses & les indiens. *Voyez* ÉTOFFES *changeantes*.

ÉTOFFES rayées. Les barbares portoient seuls des tuniques ou des manteaux d'*étoffes* rayées. Les eunuques & les esclaves étant pour la plupart barbares d'origine, conservoient les *étoffes* rayées comme leur caractère distinctif. C'est ainsi que paroît vêtu, dans les peintures de Térence, conservées au Vatican, un grec déguisé en eunuque.

ÉTOFFES changeantes.

Au sujet des *étoffes* changeantes, M. Lens (*Costumes*) remarque que les anciens n'en ont pas généralement atteint l'effet, comme on l'apperçoit sur différentes peintures encore existantes, où la partie éclairée d'une *étoffe* est exprimée par une couleur, & la partie ombrée entiérement par une autre; ce qui est contre la vérité; car une *étoffe* changeante ne prend cette couleur que sur les tournans des plis, selon l'incidence & la réflexion de la lumière, ou sur des parties les plus éclairées & les mieux disposées à réfléchir les rayons. Cependant il est visible qu'on a voulu représenter des *étoffes de couleur changeante*, tissues de fils de diverses couleurs. Comme les monumens attestent l'existence des *étoffes changeantes* avant la connoissance de la soie, on peut donner ce nom aux tuniques grecques, désignées par le mot ποίκιλοι, sans prétendre qu'elles aient été de soie, ou mêlées de soie, comme Winckelman (histoire de l'Art, tom. I. fol. 32.) l'assure, en disant qu'il n'y a point de *couleur changeante* sans un mêlange de soie. Car il est certain que le poil de chèvre, le coton même, & le fin lin ayant du luisant, produiront des *couleurs changeantes*, fussent-elles d'ailleurs moins vives que le *changeant* de la soie.

ÉTOILES (les) sur les anciens monumens sont des symboles de la félicité, quelquefois aussi de l'éternité. L'*étoile* qu'on voit sur les médailles de Jules-César, est l'*étoile* de Vénus, dont il se disoit issu; ou bien c'est le symbole de la déification. *Voyez* ASTRES, NUIT.

Sur deux cistes de bronze, trouvées à Palestrine, Bacchus (*pierres de Stosch, IIe. classe, n°. 1599.*) porte une longue tunique parsemée d'*étoiles*, symbole des orgies, ses fêtes nocturnes, *nocturni trieteria Bacchi*. Les tuniques des femmes, gravées sur les monumens antiques, sont quelquefois chargées d'*étoiles* en forme d'ornemens.

Junon porte une draperie flottante, semée d'*étoiles*, sur une médaille de Samos. (*Spanheim.*

obs. in callimach. hymn. Dian. v. 204.) Sur une améthyste de la collection de Stosch, Esculape a une *étoile* placée à ses côtés, pour désigner qu'il étoit fils d'Apollon ou du Soleil. Cette planète est ordinairement représentée sur les médailles sous la forme d'une *étoile* rayonnante.

L'*étoile* sert de type aux médailles de Corcyre, des Opuntiens, de Pitané.

Elle y désigne communément l'horoscope de la ville qui les a fait frapper, exprimé par la planète, le signe du zodiaque, ou par la constellation à laquelle elle est jointe.

Elle représente sur les médailles d'Élagabale, le soleil dont cet empereur étoit prêtre.

ÉTOLIENS. *Voyez* ÆTOLIENS.

ÉTOLUS, troisième fils d'Endymion, se retira chez les curètes, & donna à leur pays le nom d'*Étolie*. *Voyez* ÉPEUS.

ÉTRANGLER. Ce supplice étoit chez les anciens le plus honteux de tous. Les grecs le mirent rarement en usage. Cependant Ulysse, dans l'Odyssée, fit *étrangler* les femmes de Pénélope, qui avoient mené une vie impudique pendant son absence. On n'*étrangloit* jamais en public les criminels à Rome; c'étoit toujours dans la prison, & dans l'endroit de cette prison, appellé *tullianum*. (*Sallust. bell. Catil. de morte Lentuli.*)

ÉTRENNES.

On rapporte l'origine des *étrennes* au temps de Romulus, & de Tatius, roi des sabins, qui régnèrent ensemble dans la ville de Rome. On dit que Tatius, ayant reçu comme un bon augure, des branches coupées dans un bois consacré à la déesse *Strenua*, déesse de la force, & qu'on lui présenta le premier jour de l'an, autorisa cette coutume dans la suite, & donna le nom de *strena* à ces présens, à cause de cette déesse, qui présida depuis à la cérémonie des *étrennes*. Les romains firent de ce jour un jour de fête, qu'ils dédièrent au dieu Janus, qu'on représentoit avec deux visages, comme regardant l'année passée & celle où l'on entroit. Ce jour-là on se souhaitoit une heureuse année les uns aux autres. Les présens ordinaires étoient des figues, des dattes de palmier, & du miel; & chacun envoyoit ces douceurs à ses amis, pour leur témoigner qu'on leur souhaitoit une vie douce & agréable. Les figues & les dattes étoient ordinairement couvertes de feuilles d'or; ce qui n'étoit pourtant que le présent des personnes moins riches. Les cliens, c'est-à-dire, ceux qui étoient sous la protection des grands, portoient ces sortes d'*étrennes* à leurs patrons, & y joignoient quelque pièce d'argent. Sous Auguste, le peuple, les chevaliers & les sénateurs lui présentoient des *étrennes*; & lorsqu'il étoit absent, ils les portoient dans le capitole. L'argent des *étrennes* étoit employé à acheter des statues de quelques divinités. Tibère défendit par un édit les *étrennes*, passé le premier jour de l'an, parce que le peuple s'occupoit de cette cérémonie pendant huit jours. Caligula déclara au peuple qu'il accepteroit celles qu'on lui présenteroit. Claude, son successeur, défendit qu'on l'importunât de ces présens; mais cette coutume se conserva toujours parmi le peuple. Les grecs empruntèrent des romains l'usage de donner des *étrennes*.

FABRILES MARCELLÆ ÆTERNAM FELICITATE.

Cette inscription, peinte en rouge sur une amphore, destinée à mettre des liqueurs, renferme une acclamation & un souhait, que font les ouvriers en poterie à Marcella, leur patrone ou leur protectrice, en lui offrant ce vase de terre cuite. Dans le dernier mot l'M est supprimée. On a une infinité d'exemples du retranchement de cette lettre à la fin des mots.

Ces sortes de présens, ou d'*étrennes*, auxquels on joignoit des vœux, se faisoient aussi aux fêtes saturnales & dans les fêtes publiques. Le mot *fabriles* signifie ici *vascularii*, *fictiliarii*, *ornamentarii*. On ne trouve point *fabriles* dans les bons auteurs : il sent le style peu élégant du bas âge. Le souhait d'un bonheur éternel nous porteroit à croire, que les vœux de ces artisans en vases de terre cuite, s'adressent à une dame chrétienne. Ainsi il faut les rapporter au IVe. ou V^e^. siècle.

« Ce petit monument de terre cuite, dit le comte de Caylus (*IV. pl.* 87. *n°.* 3.), prouve l'usage de ce compliment, & certifie que la manière de s'en acquitter, étoit accompagnée d'un présent, sans que personne en fût exempt; puisqu'en effet les pauvres remplissoient ce devoir, & s'en acquittoient d'une manière proportionnée à leur fortune : on lit sur cette terre cuite, dont la forme & la grandeur sont exactement rapportées sur la planche :

ANNVM NOUVM FAVSTVM

FELICEM TIBI.

Je crois pouvoir avancer qu'on n'a point encore rapporté de monument de cette espèce : celui ci doit cependant avoir été très-multiplié par l'usage du peuple, & par l'opération facile de la terre cuite & du moule.

Depuis que cette planche est gravée, j'ai reçu de Rome un monument du même genre, & de la

même matière : il est un peu plus grand, & diffère non-seulement dans la distribution des lignes, mais dans le travail des lettres, car elles sont de relief ; dans celui de ce n°., on lit en lettres majuscules :

ANNVM NOUVM FAVSTVM

FELICEM MIHI ET FILIO.

Cet usage étoit donc si étendu, que l'on se donnoit à soi-même des *étrennes*, & que l'on faisoit des souhaits communs à soi-même, mais encore à son fils ».

ÉTRIERS.

L'empereur Maurice, mort l'an 602, est auteur d'un traité de tactique, dans lequel il est fait mention des *étriers* pour la première fois. On n'en trouve aucune trace avant le VIe. siècle chez les grecs, ni chez les romains. C'est mal-à-propos que plusieurs commentateurs ont cru les reconnoître dans quelques passages de Xénophon, de Lucien & de St. Jérôme, supposés ou mal interprêtés. Le dernier, faussement cité par Magius, a induit en erreur Saumaise, Vossius, Cuper, Ménage & plusieurs autres, qui placent l'invention des *étriers* au Ve. siècle. Les anciens en ignoroient absolument l'usage ; car Hippocrate, dans son traité de l'air, de l'eau & des lieux, attribue plusieurs incommodités dont les scythes étoient affectés, à l'usage fréquent qu'ils faisoient du cheval. Galien fait remarquer aussi dans plusieurs endroits de ses ouvrages, que les cavaliers romains étoient également sujets à plusieurs maladies des hanches & des jambes, parce qu'ils n'avoient pas les pieds soutenus à cheval.

On suppléoit aux *étriers*, en sautant sur le cheval, même l'épée nue ou la pique à la main. C'étoit un exercice des plus ordinaires de la jeunesse romaine. Un jaspe, expliqué par le savant Winckelmann, nous montre cependant un soldat qui monte à cheval, mettant le pied droit sur un crampon placé à une certaine hauteur au bas de sa pique. Les chevaux d'ailleurs étoient quelquefois dressés à plier les jarrets, & à se baisser, pour la commodité des cavaliers. Les personnes distinguées & les vieillards avoient des serviteurs, ἀναβολεῖς, qui les mettoient à cheval. On vit des rois vaincus être contraints de prêter leur dos aux victorieux, lorsqu'ils montoient sur leurs chevaux ou dans leur char ; & Athénée parle de certaines femmes qui faisoient servilement leur cour aux femmes des satrapes, en leur rendant volontairement le même service. C'est pourquoi Plutarque, dans la vie des gracques, n'oublie pas de dire, que C. Gracchus fit, à l'exemple des grecs, placer de distance en distance des pierres, ἀναβάθρας, le long des grands chemins, pour aider les cavaliers à monter à cheval, sans avoir besoin de personne. Ce tribun cherchoit par un empressement marqué de soulager tous ses concitoyens, à mériter leur bienveillance, & à gagner leurs suffrages.

Les modernes sont étonnés de voir l'usage des *étriers* si long-temps ignoré ; mais ils doivent penser que cette privation venoit de la manière dont les chevaux étoient autrefois enharnachés. Une housse de drap simple, ou double, les couvroit jusqu'entièrement, & étoit attachée avec trois sangles, au poitrail, à la queue & au ventre du cheval.

Les colonnes Trajane & Antonine, l'arc de Constantin, & les autres monumens antérieurs aux empereurs Honorius & Arcade, nous offrent un grand nombre de chevaux ainsi caparaçonnés.

Quelques interprêtes ont rendu par le mot *étriers*, les mots ἀιρῶν & *astraba*. Mais Suidas décrit l'*astraba*, de manière à le faire prendre pour un arçon de la selle ; c'est, dit-il, un morceau de bois qui tient à la selle, & qui est saisi par le cavalier. Les glosses d'Isidore appellent *astraba*, une planche sur laquelle reposoient les pieds des cavaliers : *astraba tabella, in qua pedes requiescunt.* Il veut parler d'un marche-pied qui servoit à monter à cheval. *Voyez* Ἀναβολεῖς, Ἀναβάθρα.

La selle formée par des arçons solides, telle que nous l'employons, fut inconnue jusqu'au règne de Théodose, qui en parle le premier dans une loi ; & le premier monument où elle paroisse, est la colonne d'Arcadius à Constantinople. Devenu plus solide, le harnois put supporter les *étriers*, qui n'auroient pas trouvé un point de suspension fixe dans une pièce de drap, ou une peau de bête.

ÉTRIERS. (*Diplomatique.*)

Dans un acte de 1577, passé entre le comte de Beaumont-sur-Oyse & l'abbé de St. Martin de Pontoise, on voit le sceau du comte, qui le représente sur un cheval courant à bride abattue. Il a des *étriers* en forme de courroie, qui descendent du dessus de la selle. Inconnus aux anciens, disent les auteurs de la nouvelle Diplomatique, ils commencent vers le XIe. siècle. Au XIIe. leur usage, quoique ordinaire, n'étoit pas encore général.

ÉTRILLE. *Voyez* STRIGIL.

ÉTRUSCILLE, épouse de Trajan-Déce.

HERENNIA CUPIENNIA ETRUSCILLA AUGUSTA.

Le nom de *Cupiennia* n'est que sur les médailles grecques.

Ses médailles sont :

RRR. en or.

C. en argent : le revers *sæculum novum* est R.

RR. en médaillons d'argent bas frappés en Syrie.

C. en G. B. de coin romain.

C. en M. B. & RR. au revers *Pudicitia Aug.* avec trois figures.

RR. en G. B. de colonies.

R. en M. & P. B.

RR. en G. B. grec, excepté celles de Samos.

Les autres RRR. & principalement celles où elle est appellée ANNIA.

R. en M. B.

RR. en P. B.

RR. en médailles de B. d'Égypte, particuliérement celles qui lui donnent le nom de CUPIENNIA.

Les médaillons latins de bronze de cette princesse, sont très-rares, excepté celui au revers duquel est la figure de la pudicité assise.

ÉTRUSQUES. (*Histoire des Arts.*) Nous allons donner un extrait des savantes observations que le comte de Caylus a insérées dans les deux premiers volumes, in-4°., de ses *Recueils des Antiquités égyptiennes, étrusques, grecques & romaines.* Il convient d'abord qu'il est très-difficile de trouver des secours, pour connoître l'origine des *étrusques* ou toscans, parce qu'aucun de leurs historiens n'est parvenu jusqu'à nous. Quoique ce peuple fameux se fût rendu maître de presque toute l'Italie, avant la fondation de Rome, la jalousie des romains a laissé à peine subsister quelques inscriptions, que nous ne pouvons pas toujours expliquer, parce que nous ignorons non-seulement le fond de leur langue, mais encore la plupart des lettres de leur alphabet : il paroît même que les historiens romains ont affecté de ne point parler des *étrusques* ; & nous ne pouvons découvrir leur goût & quelques-uns des usages de cet ancien peuple, que par le moyen des peintures & des gravures qui ont échappé aux romains.

Nous savons en général par les historiens étrangers, que pendant plusieurs siècles les *étrusques* furent très-puissans sur terre & sur mer : le commerce les enrichit ; dans la suite le luxe les énerva, ou les rendit assez foibles pour se voir subjugués par les gaulois & par les romains, après avoir cependant soutenu, pendant deux siècles, des guerres continuelles.

Les *étrusques* inspirèrent à leurs vainqueurs leur superstition extrême & leur goût pour les spectacles. Les petites notions que les *étrusques* avoient sur la Physique, les engagèrent à croire qu'ils étoient assez savans pour pénétrer dans les mystères des causes premières ; en conséquence ils s'occupèrent sans cesse à tâcher de lire dans l'avenir & dans le livre des destinées, en observant le vol & le chant des oiseaux ; & à consulter la volonté des dieux, en observant les astres ou les entrailles des victimes. Comme ce peuple aimoit excessivement les jeux, la musique & les spectacles, il introduisit ces amusemens dans les cérémonies de la religion ; & le préjugé populaire les fit ensuite considérer comme des parties essentielles du culte extérieur. Ce même préjugé subsiste encore dans une partie de l'Italie.

Les *étrusques* aimèrent les arts, ils les cultivèrent avec succès : on présume qu'ils empruntèrent des égyptiens la théorie & la pratique de leurs usages : par exemple, les figures allégoriques ou hiéroglyphiques, telles que sont les griffons, les sphynx, les lions aîlés, les pyramides, les inscriptions sur les statues, & la forme roide des figures, qui paroissent emmaillottées. Cependant, comme l'on ne trouve chez les *étrusques* aucune momie ou animal embaumé, les auteurs présument que ce peuple n'est pas une colonie égyptienne. Il paroît par les monumens que, dans les siècles suivans, les *étrusques* prirent des usages particuliers, qui ne conservèrent presqu'aucun trait de la manière ou du style des anciens égyptiens : on voit dans les ouvrages de leurs sculpteurs, ciseleurs & peintres, le développement & la gradation sensibles du génie des *étrusques*.

Les auteurs observent que les femmes furent admises dans les collèges des prêtres *étrusques*, à peu près comme les femmes sont aujourd'hui associées ou dépositaires des mystères les plus secrets de la religion singulière du peuple druse, qui habite les plaines enveloppées par la chaîne des montagnes du Liban.

L'on sait que les *étrusques* inventèrent l'ordre toscan, dans le même temps que les grecs imaginèrent l'ordre dorique & l'ordre corinthien : ce fait démontre le goût particulier que ce peuple avoit pour l'Architecture.

On voit 1°. dans l'ouvrage qui a pour titre, *Thomæ Dempsteri de etruria regali libri VII. primùm editi à* Thomas Coke, 2 *vol. in-fol. Florentiæ* 1723 ; 2°. dans les *Recueils* de Buonarotti ; 3°. dans ceux de Gori ; 4°. dans les *Mémoires de l'Académie de Cortone*, quantité de monumens qui démontrent le goût que les *étrusques* avoient

pour la Sculpture, l'Architecture, la Peinture, & pour la Gravure. Pline le naturaliste convient qu'il y avoit deux mille statues dans la ville *étrusque*, nommée *Bolsena*, & que l'on y voyoit une statue colossale, qui avoit cinquante pieds de haut. Pausanias rapporte qu'Arimnus, roi de Toscane, fut le premier des souverains étrangers qui envoya son magnifique trône, pour le déposer dans le merveilleux temple élevé à Olympie en l'honneur de Jupiter.

Le comte de Caylus observe que les auteurs, dont nous venons de parler, auroient dû nous donner des détails sur les belles formes & sur les ornemens agréables des vases *étrusques*; mais il y supplée en mettant sous les yeux du lecteur ses observations, & les plans exacts de plusieurs monumens qu'il a dessinés & gravés en partie de sa main, avec toute l'exactitude que l'on peut raisonnablement espérer. Ce philosophe artiste fait admirer, dans les vases *étrusques*, la précision dans la forme, la justesse dans le contour, & dans la position des anses; l'art de groupper les figures, & de leur donner de l'expression, &c. Il prouve que les anciens toscans abondoient en sculpteurs; il dit qu'il est à présumer qu'ils avoient grand nombre de bons peintres; il observe que malgré leur fragilité, il est étonnant qu'il nous reste une si grande quantité de vases *étrusques*, qui constate la multiplicité des manufactures de l'*Étrurie*. Ce savant convient que nous confondons, à la vérité, souvent les vases *étrusques* avec ceux de fabrique égyptienne, ou plutôt avec ceux de la fameuse fabrique grecque, établie dans l'isle de Samos: mais il ajoute que l'on peut cependant distinguer les vases *étrusques* par leur légéreté, par la délicatesse de leurs ornemens, & par plusieurs autres circonstances que nous indiquerons plus bas.

Nous ajoutons que, pour ne point s'y méprendre, il faut mettre en parallèle les vases, ou du moins consulter les fidelles gravures de Caylus & d'Hamilton.

L'histoire nous apprend que, pendant plusieurs siècles, les manufactures de poterie *étrusque* ont joui dans l'univers d'une réputation égale à celle que nous accordons à la porcelaine de la Chine. L'on a trouvé à Vollaterra, à Rome, &c., plusieurs petites montagnes, formées par les débris de rebuts des manufactures de poterie *étrusque*. Le comte de Caylus observe que souvent l'on y voit les mêmes formes & les mêmes ornemens répétés dans les compositions; mais cependant, en les considérant, l'on voit en même-temps que les *étrusques* savoient bien varier leurs inventions, lorsqu'ils vouloient. L'on y reconnoît même les époques des progrès de la perfection dans chaque siècle. Il paroît que les *étrusques*, dans leurs dessins, ont été quelquefois imitateurs; mais jamais ils n'ont été de serviles copistes des égyptiens & des grecs: ils ont profité de leurs lumières, sans jamais s'assujettir à leur goût.

Le comte de Caylus présume, qu'à force de recherches & d'observations sur les monumens *étrusques*, on pourra peut-être un jour parvenir à éclaircir la plupart des usages civils, militaires & religieux des toscans, sur-tout si l'on compare les monumens avec les anecdotes historiques de ce peuple singulier.

Les toscans, je veux dire les *étrusques*, cherchoient dans leurs tableaux, ainsi que les sauvages de l'Amérique, à se procurer un aspect & une attitude terrible; ils ajoutoient à leurs casques de grandes oreilles, ils en hérissoient le sommet par de longues pointes de fer, ou par le moyen de grandes crêtes ou panaches: ils réussissoient à se procurer un air féroce en crispant leurs moustaches.

Le goût & le caractère particulier des *étrusques*, est plus frappant, plus varié dans les pierres gravées qui leur servoient de cachet, que dans leurs autres ouvrages. Comme ils aimoient à la folie l'*Iliade* d'Homère, ils gravoient presque toujours des sujets tirés de ce poëme; & ils représentoient très-souvent Achille, Hector, Hercule, les satyres, les centaures, des astrologues & des génies aîlés. Il paroît par leurs monumens qu'ils aimoient excessivement les combats & la chasse à la course & au faucon. Les historiens nous apprennent qu'ils regardoient la musique comme un présent divin; c'est pourquoi dans leurs compositions on voit ordinairement des chasseurs, des combattans, des musiciens & des guerriers couverts de casques, de cuirasses & de bottes de fer. L'on assure que les *étrusques* inventèrent, 1°. les combats sanglans des gladiateurs; 2°. la danse; 3°. les têtes à double face, telle que celle de Janus, pour désigner allégoriquement le passé & le présent, ou les différens âges & les différentes connoissances de l'homme; l'on croit aussi qu'ils inventèrent les cérémonies d'expiation & de purification, sur-tout celle qui étoit en usage pour se laver des crimes horribles de bestialité, &c., qui étoient assez communs parmi eux. Ce même peuple représentoit presque toutes les divinités avec des aîles, pour marquer leur activité. Les toscans ornoient leurs cruches, leurs soucoupes, & les cornes qui leur servoient, ainsi qu'à tous les peuples, de tasses pour boire, en y gravant l'image des dieux, des héros, &c. Le comte de Caylus observe que l'on voit très-rarement des joueurs de flutes peints sur les monumens des *étrusques*. Dans les commencemens ils représentoient leurs figures à peu près comme celles des égyptiens, c'est-à-dire, roides, avec les bras & les jambes accollées, presque sans mouvement. Leurs draperies étoient sans plis, ou du moins elles en avoient peu. Leurs figures avoient

avoient les cheveux treffés; mais dans la fuite ils détachèrent les bras & les jambes de leurs figures fondues en bronze, peintes ou fculptées; en un mot, ils donnèrent du mouvement, de la force & de la grace à leurs compofitions.

Les vafes des *étrufques* ont pour l'ordinaire le fond de leur couleur uniforme, noire ou rouffe; ils font modelés à peu près avec autant de foin que nos porcelaines des Indes. Les *étrufques* n'employoient, pour peindre leurs vafes, que trois ou quatre couleurs terreufes, mifes à plat comme celles des chinois, fans dégradation de coloris: ils favoient compofer des émaux de différentes couleurs, pour embellir leurs vafes de terre cuite. Souvent ils emportoient certaines parties du vernis, ou de l'email, avec des inftrumens particuliers, & ils ajoutoient enfuite le blanc, le rouge ou le noir, pour tracer le contour, ou pour diftinguer leurs figures & pour former des ornemens. Ordinairement le vafe eft d'une couleur noire, & toutes les figures & tous les ornemens font ou totalement rouges, ou de quelqu'autre couleur, rehauffé avec de la craie blanche. Quelquefois la tête, les mains, les pieds font incarnats; & les vaftes manteaux des figures de leurs aftrologues font ou blancs, ou de quelqu'autre couleur. Au centre du vafe, ils imprimoient une rofe, ou une marque de la fabrique. L'on a trouvé dans Herculanum quantité de grands & de petits tableaux de cette efpèce, peints en monochromes, c'eft-à-dire, en camayeux, d'une feule couleur, ou peints avec deux ou trois couleurs: mais ces camayeux d'Herculanum ont été peints par des grecs. L'on y a encore trouvé plufieurs beaux vafes *étrufques*, & une grande table de marbre, pour les libations que devoient faire les juges avant que d'examiner les procès. Cette table porte une infcription *étrufque*, dont on trouvera le détail & l'explication dans les *lettres* que M. Seigneux de Correvon a fait imprimer à Yverdon, fur les découvertes d'Herculanum.

Nous croyons que les perfonnes qui aiment les beaux arts, liront encore avec plaifir, au fujet des *étrufques*, les obfervations fuivantes, que nous avons extraites du très-favant ouvrage, qui a pour titre, *Hiftoire de l'Art chez les anciens*, par Winckelmann. Cet auteur a confacré le livre IIIe. de fon ouvrage, à nous démontrer par des faits ce qu'étoit l'*art* chez les *étrufques* & chez leurs voifins. Il divife ce livre en trois fections: dans la première, il détaille les connoiffances néceffaires pour bien apprécier l'art des *étrufques*. Dans la feconde fection, il traite de l'*art* chez ce peuple: il détaille fes caractères, leurs fignes, & les différentes époques de cet art. La troifième fection ne rappelle que les faits qui intéreffent l'art des peuples voifins des *étrufques*.

Dans la première fection, qui concerne les connoiffances néceffaires pour bien apprécier l'art des *étrufques*, Winckelmann examine d'abord les circonftances extérieures, & les caufes des caractères particuliers de l'art *étrufque*; il traite enfuite des images des dieux & des héros *étrufques*; enfin, cet auteur indique les ouvrages les plus remarquables de ce peuple fingulier.

Dans l'article premier, qui concerne les caufes extérieures qui ont contribué ou nui aux progrès de l'art *étrufque*, Winckelmann admet, pour la première caufe qui ait favorifé l'art de ce peuple, 1°. la liberté: il obferve très-judicieufement, que la forme du gouvernement influe effentiellement fur les arts & fur les fciences de tous les peuples: par exemple, la liberté dont jouiffoient les *étrufques*, en vivant même fous leurs rois, permit à l'art & aux artiftes de s'élever à la perfection, parce que les rois tofcans n'étoient pas des defpotes; le titre de roi ne défignoit chez eux qu'un fimple général d'armée, ou bien un gouverneur particulier qui étoit élu annuellement par les états généraux. Toute l'*Etrurie* étoit divifée en douze provinces: c'étoit par conféquent un état ariftocratique, régi par douze chefs, ayant au-deffus d'eux un furveillant, ou un cenfeur amovible, qui étoit auffi élu par le corps total de la nation. Les *étrufques* étoient fi jaloux de leur liberté, & fi ennemis de la puiffance royale defpotique & inamovible, qu'ils méprisèrent & devinrent les ennemis des véiens, lorfqu'au lieu d'un chef annuel ceux-ci eurent élu un roi. Dans le IVe. fiècle de la fondation de Rome, ils étoient par la même raifon naturellement ennemis des premiers habitans de Rome; & le peuple romain ne put empêcher les *étrufques* de s'allier avec fes voifins, dans la guerre marfique, qu'en accordant aux tofcans le droit de citoyen romain.

La feconde caufe des progrès des arts chez les *étrufques* fut le commerce fur terre & fur mer, Paufanias dit que ce peuple s'allia d'abord avec les phéniciens, qui étoient pour lors le peuple le plus ingénieux. Les *étrufques* leur fournirent une flotte pour combattre les phocéens. Hérodote dit que les *étrufques* eurent plus d'intimité avec les carthaginois qu'avec les grecs; ils fournirent aux carthaginois une armée navale, qui fut battue par Hiéron, devant la ville de Syracufe.

Les *étrufques* eurent peu d'affinité avec les égyptiens, peuple exceffivement fombre & mélancolique, ennemi de la mufique & de la poéfie, que les *étrufques* aimoient avec fureur, parce qu'elles les guériffoient en partie de la petite portion de trifteffe ou d'atrophie qui leur étoit naturelle. L'étendue du commerce des *étrufques* réforma les mœurs, & par la comparaifon des objets, il perfectionna leurs talens naturels pour les arts. La troifième caufe extérieure des progrès des arts, chez les *étrufques*, fut la gloire & les récompenfes

qui sont nécessairement affectées dans les républiques aux personnes qui se distinguent dans leur état par leurs talens ou par leur vertu.

La cause intérieure des progrès des *étrusques* dans les arts, se trouve dans leur génie, ou dans leur tempérament; il fut la source du caractère distinctif de leurs ouvrages. Winckelmann observe que les *étrusques* n'atteignirent cependant jamais dans les arts le point de perfection où parvinrent les grecs, parce que les grecs étoient naturellement moins bilieux que les *étrusques*. Aristote observe que les personnes mélancoliques sont ordinairement rêveuses, propres aux fortes méditations & aux recherches profondes; mais de tels hommes ont toujours eu & auront éternellement des sentimens outrés & excessifs. Le beau, c'est-à-dire, les douces émotions que causent les formes les plus naturelles sur des ames délicates & sensibles, est pour eux fadeur, insipidité, badinage d'enfant; leur cœur ne peut être agité que par explosion générale; ils méprisent le beau, ils ne recherchent que le sublime. L'*Etrurie* ignorante fut bientôt aussi éclairée que les peuples qu'elle fréquentoit; mais comme la masse des lumières étoit alors très-peu considérable, l'Etrurie donna dans la superstition, ou plutôt dans le moment où elle devint pieuse, elle mérita d'être appellée *la mère de la superstition*. Les *étrusques* se livrèrent ensuite avec fureur à l'Astrologie judiciaire, aux évocations des esprits, &c. L'on ne doit donc point être surpris, lorsqu'on voit dans Denis d'Halicarnasse, que l'an de la fondation de Rome, 399, les prêtres *étrusques*, qui protégeoient les tarquins détrônés, allèrent attaquer Rome, armés de serpens vivans & de torches ardentes. Les *étrusques* inventèrent les combats sanglans des gladiateurs; ils les admirent, non seulement dans les amphithéâtres, mais encore à la suite des enterremens.

Le caractère des *étrusques* est peu altéré. Dans les siècles derniers, la secte des flagellans européens a pris naissance dans la Toscane: le vulgaire ne s'y plaît encore qu'à lire les poëmes pleins de magie, de possessions du diable, de gigantomachie, de métamorphoses & de prestiges de charlatans de place; il n'écoute avec transport que la musique qui peint les tempêtes, l'éclair, le tonnerre, la foudre & le sabat. Enfin l'on ne doit point être surpris de ce que les anciennes urnes sépulcrales de la Toscane, ne sont chargées que de bas-reliefs, qui représentent avec énergie des combats sanglans, ou des devins en méditation; & de ce qu'au contraire, les urnes sépulcrales romaines, travaillées par les grecs, ne représentent que des objets agréables, qui font allusion à la vie humaine; tels sont les papillons, les colombes, les lièvres, les guirlandes de fleurs & de fruits, les nayades qui enlèvent le charmant Hylas, &c. Les romains, plus gais que les *étrusques*, eurent, au sujet de la mort, des idées singulières. Scipion l'africain exigea que ses amis allassent boire sur son tombeau. A Rome, l'on dansoit ordinairement devant le corps du mort que l'on portoit au bûcher; par ce moyen, on distrayoit les spectateurs du bruit désagréable des pleureuses que l'on gageoit pour hurler harmoniquement au son de la flûte. Winckelmann observe enfin que les guerres perpétuelles & malheureuses des *étrusques* contre les romains, & sur-tout la décadence de leur constitution politique, arrêtèrent les progrès de l'art, & le détruisirent dans la suite. Après la mort d'Alexandre-le-Grand, toute l'Etrurie fut subjuguée par la république romaine, & la langue *étrusque* fut transformée en langue latine; en un mot, la langue *étrusque* se perdit entiérement. Cet évènement arriva quelque temps après la mort d'Ælius Vulturinus, dernier roi des *étrusques*, qui fut tué dans la bataille donnée près du lac Lucumo. L'Etrurie fut alors changée en province romaine. L'an 489 de la fondation de Rome, Marcus Flavius, général romain, se rendit maître de la ville de Volsinium, que l'on nomme aujourd'hui *Bolsena*; il fit transporter de cette seule ville dans celle de Rome, deux mille statues, à ce que rapporte Pline (dans le XXXIVe. livre). L'on croit que peu-à-peu toutes les autres villes de la Toscane subirent le même sort. Dans l'instant de ces révolutions, les arts commencèrent à tomber & à s'avilir, par le joug que les romains imposoient aux artistes. Nous ne connoissons le nom d'aucun des fameux anciens artistes *étrusques*, si ce n'est celui de *Mnesarchus*, sculpteur en pierre, que l'on dit père du grand philosophe, nommé *Pythagore*.

Dans le second paragraphe, qui traite des images des dieux & des héros *étrusques*, Winckelmann se borne à publier quelques observations utiles, & qui n'ont point encore été faites. 1°. Il dit que les *étrusques* adoroient la plupart des divinités qui étoient honorées d'un culte dans la Grèce, parce que les grecs & les *étrusques* étoient une colonie des pélasges, à ce que croient quelques auteurs: il y eut par conséquent une certaine affinité entre ces deux peuples. 2°. Les *étrusques*, ainsi que les grecs, adoroient des figures bisarres, & qui étoient particulières à chacun de ces peuples. Pausanias décrit les figures divines extraordinaires, qui furent représentées par les grecs, sur le coffre de Cypselus. Avant Homère, le prêtre Pampho imagina un Jupiter, couvert de fiente de cheval. Les grecs inventèrent encore un Jupiter *Apomyos*, c'est-à-dire, Jupiter sous la forme d'une mouche; la tête de la mouche formoit le crâne & les cheveux de Jupiter: le corps de la mouche étoit le visage, & les ailes formoient la barbe.

3°. A l'égard des divinités particulières des *étrusques*, Winckelmann, dans ce second para-

graphe, observe encore que les *étrusques* s'étoient fait des idées sublimes & majestueuses des dieux supérieurs : ils donnoient des ailes à Jupiter, à Diane, à ses compagnes & à Vénus ; mais ils représentoient Minerve avec des ailes aux épaules & aux pieds. Ils peignoient l'Amour, Proserpine & les autres furies, avec des ailes à la tête : ils représentoient aussi des chariots avec des ailes. Les grecs suivoient le même usage allégorique sur les médailles : Cérès étoit représentée traînée par deux serpens attelés à un char ailé.

4°. Pline nous dit que les *étrusques* armoient de la foudre la main de neuf divinités, qui sont Apollon, Mars, Bacchus, Vulcain, Hercule, Pan, Cybèle, Pallas & l'Amour.

Les paysans *étrusques* portoient des chapeaux blancs, abattus sur les épaules ; & lorsqu'ils vouloient désigner Apollon gardant les troupeaux du roi Admette, ils le représentoient avec ce grand chapeau. Les grecs représentoient de la même manière Aristée, fils d'Apollon.

Les premiers *étrusques* portoient une longue barbe, large, pointue & recourbée en avant. Ce peuple représenta Mercure avec une barbe de cette espèce : dans la suite, les *étrusques* se rasèrent la barbe ; souvent ils armèrent Mercure d'une épée recourbée en faucille, ou sabre, semblable à celui que tient Saturne ou Pluton, ressemblant à celui que portoient les lyciens & les cariens, dans l'armée de Xercès. On voit sur un camée *étrusque* un Mercure qui a la tête couverte d'une tortue entière, qui lui sert de chapeau. Dans les premiers temps, les *étrusques* marquoient les cheveux de leurs statues en écailles de poisson, ou tournés en coquilles de limaçon. Ils rangeoient les plis des habillemens en ligne droite, parallèles, comme cannelés l'un sur l'autre. Les *étrusques* & les grecs représentoient quelquefois Junon Martiale, tenant entre ses mains une tenaille, qui faisoit allusion à l'ordre de bataille en tenaille. Cet ordre consistoit à ouvrir le centre de la ligne pour engager l'ennemi à y entrer ; ensuite les deux corps séparés serroient l'ennemi des deux côtés. Les *étrusques* & les grecs représentoient Vénus drapée, tenant une colombe ou une fleur à la main. Ils représentoient aussi les trois Graces drapées ; elles paroissent danser dans le même goût que les statues des premiers grecs.

Les artistes *étrusques* représentoient peu de héros, mais tous de nation grecque, tels sont les cinq chefs qui marchèrent contre Thèbes, je veux dire Adraste, Tydée, Polynice, Parthénope & Amphiaraüs. Les dieux de ce peuple ont conservé leur nom *étrusque* ; mais les héros conservèrent chez ce peuple leur nom grec, tiré de l'*iliade*, qui leur servoit de guide.

Dans le troisième paragraphe qui traite des principaux monumens de l'art *étrusque*, notre auteur indique simplement les objets, & décrit historiquement leur exécution, leur matière & le temps de leur production. Dans la section suivante, il les examine en critique scrupuleux ; il fait voir combien il est difficile de distinguer les anciens ouvrages grecs des anciens ouvrages *étrusques*, & les monumens faits en Toscane dans le bon temps, de ceux du siècle éclairé, où vivoient les plus fameux artistes grecs. L'auteur indique, 1°. les petites figures *étrusques* de marbre, de bronze, qui représentent des animaux, des chimères ; 2°. Les statues de bronze, de grandeur naturelle, ou un peu moins grande, &c. Il fait à ce sujet plusieurs observations utiles : par exemple, il dit que les *étrusques*, dans une statue qui représente un pontife, ont rangé les cheveux sur le front, en petites boucles, en forme de limaçon, tels qu'ils sont ordinairement sur les statues égyptiennes d'Hermès ; quatre longues tresses de cheveux tombent en serpentant sur le devant de chaque épaule ; les cheveux sont noués par derrière à une distance médiocre de la tête, au dessous du ruban qui les attache ; cinq boucles jointes ensemble prennent en quelque sorte la forme d'une bourse à cheveux ; ces cheveux paroissent coupés à leur extrémité. La statue, qui est antique, est droite & roide comme celle des statues égyptiennes. Sur la tête d'une Diane *étrusque* antique, on voit que l'ouverture de la bouche a ses angles relevés, le menton est retréci, les cheveux sont comme à la précédente statue, bouclés, tressés & attachés par derrière, assez loin de la tête : elle porte un diadême, en forme de cercle, il est surmonté de huit roses rouges & rehaussées, qui couronnent les cheveux ; la draperie est peinte en blanc ; la tunique ou le vêtement de dessous, a de larges manches arrangées en plis frisés ; le manteau court a des plis applatis & parallèles, il en est de même de la longue tunique : le bord du manteau est orné d'une petite bande, rouge-doré, qui est surmontée immédiatement d'une autre bande de couleur de lacque ; au-dessus de celle ci est une troisième bande, de même couleur & largeur, chargée d'un lacis blanc qui représente de la broderie. Le bord de l'habit est travaillé de la même façon : la courroie qui tient sur l'épaule le carquois de la déesse, est rouge, de même que sa chaussure.

Winckelmann donne ensuite des détails sur un bas-relief de forme ronde, qui a pu servir à orner le bord d'un puits : l'on y voit, ainsi qu'à Athènes, les figures des douze grands dieux : Vulcain, Jupiter & Esculape sont représentés sans barbe sur ce monument *étrusque* de l'ancien temps. Winckelmann dit, que dans la suite on boucla la barbe en anneaux courts, on recourba l'extrémité en pointe, & qu'enfin les artistes *étrusques*

ne firent plus de barbe pointue; mais ils la frisèrent d'une manière plus large.

A l'égard des pierres gravées des *étrusques*, Winckelmann observe que la plupart sont en relief, taillées en escarbot, ou scarabée, perforées par le milieu, pour les porter en amulettes. Sur les anciennes gravures, les figures humaines n'ont quelquefois que six têtes de longueur; & dans les plus anciennes pierres gravées, les pieds, les mains sont très-fins, & les inscriptions qui sont autour des figures, paroissent être pelasgiennes, c'est-à-dire, approcher plus de l'ancienne écriture grecque que de l'*étrusque*. Dans la suite les *étrusques* marquèrent exactement les os & les muscles de leurs figures gravées; mais l'on y vit toujours la dureté du style *étrusque*.

Notre savant dit qu'il n'a pu découvrir que deux médailles *étrusques*: elles paroissent être les premiers essais de ces peuples dans l'art numismatique. D'un côté l'on voit un animal, qui paroît être un cerf; de l'autre côté on voit deux figures qui tiennent un bâton; les jambes y sont indiquées par deux lignes terminées par un point arrondi, qui marque chaque pied; le bras qui ne tient rien, est une ligne à plomb un peu courbée depuis l'épaule, il descend presque jusqu'aux pieds: les parties naturelles sont un peu plus courtes qu'elles ne le sont ordinairement sur les pierres, & sur les médailles *étrusques*, où elles sont monstrueusement allongées, tant aux hommes qu'aux animaux; le visage de ces deux figures est gravé comme la tête d'une mouche. La seconde médaille a d'un côté une tête, & de l'autre un cheval. En comparant par ordre les gravures, & sur-tout les modèles des monumens *étrusques* qu'indique Winckelmann, on pourra se former une idée claire des époques de la perfection de l'art chez les *étrusques*.

Dans la seconde section, qui traite du style, c'est-à-dire, de la manière de dessiner, graver, &c., des artistes *étrusques*, Winckelmann examine en particulier les caractères de l'art *étrusque*, le degré de perfection de ses productions, & ce qui constitue le style *étrusque*.

Winckelmann observe d'abord en général sur le style *étrusque*, qu'il ne faut pas croire qu'un monument soit *étrusque*, parce que l'on y a représenté certaines coutumes, ou parce que les figures ont tel habillement, ou un casque de telle espèce: le casque grec, l'arc grec, & les petites choses de cette espèce, ne décident pas que le monument soit grec ou *étrusque*. Souvent les *étrusques* ont mis sur leurs figures des casques grecs, ou des armes grecques; c'est la forme des figures principales, jointe aux accessoires de la figure, qui distingue le style grec du style *étrusque*.

Dans le second paragraphe, Winckelmann fait souvenir que le style a beaucoup varié chez les *étrusques*, en passant du style grossier au parfait: il dit que plus les caractères des inscriptions ressemblent à l'écriture & à la langue romaine, plus les figures sont mal dessinées, & travaillées sans goût. Il observe enfin que la décadence de l'art ne forme point alors un style particulier. Notre illustre auteur ajoute que l'on ne doit reconnoître que trois espèces de style parmi les *étrusques*, ainsi que parmi les égyptiens, &c.; savoir le style ancien, le style moyen, le style d'imitation, formé sur celui des grecs, &c. Dans chaque style on doit remarquer, 1°. le nud; 2°. la draperie des figures; mais comme la draperie des artistes *étrusques* ne diffère pas beaucoup de celle des artistes grecs, il se borne à terminer chaque article par de courtes observations sur la draperie & sur les monumens de chaque espèce de style.

Dans l'article premier, qui concerne le style ancien ou antique des *étrusques*, Winckelmann dit que l'on reconnoît le premier caractère du style antique, en ce que le dessin est tracé en lignes droites; l'attitude des figures est roide, leur action est gênée. Le contour des figures ne s'élève & ne s'abaisse point dans la proportion & avec l'ondulation requises, de sorte qu'il ne donne aucune idée de chair, ni de muscles; ce qui est cause que les figures sont minces, parallèles, semblables à une quenouille. Ce style manque donc de variété & de souplesse. Les anciens *étrusques* étoient grossiers: ils ignoroient la forme, la position, & le jeu des muscles & des membres; ils ne purent acquérir la liberté du dessin que par une longue expérience.

L'on reconnoît le second caractère du style antique, c'est-à-dire, du premier style, en ce que la touche imparfaite des traits & de la beauté du visage distinguent les premiers ouvrages sortis des mains des *étrusques*, comme elle distingue les premiers ouvrages qui ont été travaillés par les mains des grecs. La forme des premières têtes des *étrusques* est un ovale oblong, qui paroît retréci, parce que le menton est terminé à l'égyptienne, c'est-à-dire, en pointe: les yeux sont tout plats, ou tirés en haut, c'est-à-dire, toujours obliquement à l'os des yeux. Toutes les parties du corps étoient des lignes droites qui portoient à plomb sur la base. Tous ces caractères paroissent imités des figures faites par les égyptiens de la haute antiquité. Le premier qui dessina une figure de divinité en Égypte, la fit comme on vient de dire; les successeurs le copièrent: les *étrusques* l'imitèrent aveuglement & scrupuleusement, de crainte de passer pour novateurs.

On trouve plusieurs petites statues du premier style *étrusque*, où l'on voit les bras pendans sur

les côtés, les jambes liées, serrées; une longue draperie, dont les plis paroissent faits avec un peigne de fer; les pieds sont droits; les yeux creux, platement ouverts & tirés en haut: le dessin y est plat, sans distinction de parties.

On distingue le commencement du changement du premier style, en ce que la draperie couvre moins le corps des figures: les *étrusques* s'appliquent à dessiner le nud, à l'exception des parties naturelles, qui furent renfermées dans une bourse, attachée avec des rubans sur les hanches de la figure.

Les premiers graveurs *étrusques* ne sachant pas travailler avec le fer pointu en crochet, ne se servant que du rouet, pour creuser leurs pierres, ils les drapèrent amplement; ils arrondissoient au contraire tous les traits de leurs figures, ils les formoient en boules, ne sachant pas les faire en ligne droite, comme leurs sculpteurs.

Winckelmann croit que les statuaires & les peintres grecs corrigèrent leur mauvais style du temps de Phidias; que la révolution de l'art fut aussi subite dans la Grèce & dans l'*Étrurie*, que celle qui arriva sous Auguste, sous Léon X, & sous Louis XIV. On peut à ce sujet consulter les sages *réflexions critiques sur la Poésie & sur la Peinture*, par M. l'abbé du Bos.

Le second style de l'art chez les *étrusques*, a pour marque caractéristique, 1°. une expression forte dans les traits des figures & dans les différentes parties du corps: 2°. cette expression forte doit être jointe à une attitude & à une action gênées, & même quelquefois singuliérement contournées, forcées & outrées. A l'égard de la première qualité, nous observons que les muscles sont tellement gonflés sur quelques figures *étrusques*, qu'ils s'élèvent comme des monticules; les os percent les chairs avec tant de force, que ce style en devient d'une dureté insoutenable; les figures paroissent écorchées. Cependant cette expression trop forte des muscles, des os, ne se trouve pas dans tous les ouvrages de ce style; au moins, quant à la première partie, qui concerne les muscles, ils ne sont presque pas indiqués sur les figures divines des *étrusques*, qui sont les seules statues de marbre qui soient parvenues jusqu'à nous: il faut néanmoins en excepter la coupe dure des muscles au gras de la jambe, qui est très-subtile sur toute sorte d'ouvrages. On peut poser pour règle générale, que les grecs s'attachèrent plus à l'expression des muscles, & les *étrusques* à celle des os; par conséquent, si une pierre fine & bien gravée représente une figure sur laquelle quelques os paroissent trop marqués, on doit être tenté de la considérer comme une pierre *étrusque*, quoiqu'au reste elle pût faire honneur à un artiste grec.

Nous avons dit que le second caractère du style *étrusque*, est de joindre à une expression forte de traits, une attitude & une action genées, forcées & outrées. Nous observons que la force ne regarde pas seulement l'attitude, l'action, l'expression, mais encore le mouvement & le jeu de toutes les parties. Le terme gêné se dit de l'attitude & de l'action les plus contraintes: le gêné est le contraire du naturel; le forcé est l'opposé de l'aisé, du gracieux & du moëlleux. Le gêné caractérise le plus ancien style; & le forcé caractérise plus particuliérement le second style *étrusque*. Pour éviter l'un de ces deux défauts, l'on tomba dans l'autre; & pour donner une forte expression aux parties, on donna aux figures des attitudes & des actions qui favorisent ce goût outré. Aussi l'on préféra une position forcée au repos doux & tranquille des parties; l'on exalta la sensation à l'extrême, & l'on poussa le gonflement des muscles jusqu'où il pouvoit être porté. Le second style *étrusque* peut donc être comparé à un jeune homme mal éduqué, livré à la fougue de ses desirs, au libertinage de son esprit, & à ces emportemens de jeunesse, qui le déterminent à des actions forcées. Le style grec du meilleur temps au contraire, peut être comparé à un adolescent bien fait, dont les passions ont été domptées par les soins d'une heureuse éducation, & dans qui l'instruction & la culture ont donné une plus belle forme aux qualités naturelles.

Le second style des *étrusques* a un grand défaut: les sujets différens n'y sont point caractérisés en particulier; il n'a qu'un ton & une manière universelle pour toutes les figures; il est maniéré: Apollon, Mars, Vénus, Hercule, Vulcain, se ressemblent tous sur les ouvrages *étrusques*, ils n'ont aucune différence dans les dessins, qui peut servir à les distinguer. Les toscans d'aujourd'hui ont conservé même dans la littérature le ton maniéré; leur style est recherché, apprêté, il paroît maigre & sec, lorsqu'on le met en parallèle avec la grande pureté & la clarté de la diction. Le ton maniéré est encore plus sensible dans les peintres toscans les plus fameux: que l'on jette les yeux sur les contorsions des anges qui plantent dans le ciel les instrumens de la passion, & dans les autres figures du jugement universel de Michel Ange Buonarotti, & l'on conviendra que l'on a eu raison de dire de ce peintre, que celui qui a vu une de ces figures les a toutes vues. Que l'on examine les mouvemens violens de toutes les figures employées dans la descente de croix de Daniel Volterre: en un mot, que l'on réunisse tous les ouvrages des peintres de l'école toscane, & qu'on les mette en parallèle avec les meilleurs artistes de l'école romaine, Raphaël, &c., qui ont puisé leurs connoissances dans les mêmes sources, & l'on

se convaincra que l'école romaine approche beaucoup du beau style des grecs, par l'aisance & par le ton gracieux qu'elle a donnés à ses figures.

Winckelmann rapporte ensuite les preuves par des monumens, qui démontrent que le second style *étrusque* est forcé & maniéré : 1°. il dit que le Mercure barbu de la villa Borghèse, est musclé comme un Hercule : 2°. que dans les figures qui représentent Tydée & Pelée, les clavicules du col, les côtés, les cartilages du coude & des genoux, les articulations des mains & les chevilles des pieds, sont indiqués avec autant de saillant & de force que les gros os des bras & des jambes : toutes les figures souffrent une contraction également violente dans les muscles, malgré l'âge, le sexe, &c. L'attitude forcée se montre sur l'autel rond du capitole; les pieds des dieux, placés en face, sont serrés parallèlement ; les pieds de ceux qui sont dessinés de profil, sont en ligne droite, l'un derrière l'autre ; les mains sont mal dessinées & contraintes ; quand une figure tient quelque chose avec les deux premiers doigts, les autres doigts se dressent durement en avant : les têtes sont dessinées d'après la nature la plus commune.

Troisième style des étrusques, ou style d'imitation. Pour distinguer avec le plus grand détail, dans les figures des *étrusques*, le troisième style, c'est-à-dire, ce qui a été copié ou imité des belles figures du troisième style des grecs, il faudroit faire un traité en particulier. Winckelmann se borne à dire qu'il suffit de citer pour troisième style des *étrusques*, c'est-à-dire, pour style d'imitation des grecs, les trois statues de bronze *étrusques*, qui sont dans la galerie de Florence, & les quatre urnes d'albâtre de Vollaterra, qui sont dans la villa Albani, &c.

Notre auteur termine cette seconde section, en faisant quelques observations particulières sur la draperie *étrusque* : il dit que le manteau des figures en marbre n'est point jetté librement; mais il est serré & toujours rangé en plis parallèles, qui tombent à plomb, ou qui s'étendent à travers la figure qui le porte.

Les manches des vêtemens de femmes, c'est-à-dire, les tuniques ou les vêtemens de dessous, sont quelquefois très-finement plissées, comme celles des rochets des prêtres italiens, ou comme le papier de nos lanternes qui sont rondes & pliantes.

Les cheveux de la plupart des figures, tant d'hommes que de femmes, sont, comme nous l'avons dit, partagés, de manière que ceux qui descendent du sommet de la tête, sont noués par derrière : les autres tombent par tresses en devant sur les épaules, suivant la coutume antique de plusieurs nations ; telles que les égyptiens, les grecs, &c.

Comme la troisième section de Winckelmann traite uniquement de l'art parmi les nations limitrophes des *étrusques*, tels que les samnites, les volsques & les campaniens, nous renvoyons le lecteur aux articles particuliers de cet ouvrage qui concernent ces mêmes peuples.

Nous devons seulement observer que notre auteur nous apprend dans cette section, 1°. que les *étrusques* subjuguèrent dans un temps toute l'Italie, & sur-tout la Campanie ; 2°. que les beaux vases antiques *étrusques* étoient ceux d'Arezzo ; 3°. que le royaume de Naples, la Campanie, & sur-tout Nole, ont fourni abondamment des vases *étrusques* à la plupart des cabinets : il ajoute cependant qu'en bonne règle on devroit tâcher, s'il étoit possible, de distinguer les vases vraiment *étrusques*, des vases travaillés par les campaniens. 4°. Il ajoute que ces vases ont depuis un pouce jusqu'à la hauteur de trois ou quatre palmes; la plupart des vases de Nole ont été trouvés dans des sépulcres ; quelques-uns ont servi dans les sacrifices, dans les bains ; quelques autres ont pu être la récompense ou le prix dans les jeux publics ; les autres enfin ne servoient que d'ornement : ce fait se démontre en ce qu'ils n'ont jamais eu de fonds.

Winckelmann ajoute qu'un connoisseur qui sait juger de l'élégance du dessin, & apprécier les compositions des mains de maître, & qui de plus sait comment on couche les couleurs sur les ouvrages de terre cuite, trouvera dans les délicatesses & dans le fini de ces vases, une excellente preuve de la grande habileté des artistes *étrusques*, qui les ont produits. Il n'est point de dessin plus difficile à exécuter, parce qu'il faut une promptitude extrême & une justesse étonnante, car l'on ne peut pas corriger les défauts. Les vases de terre peints sont la merveille de l'art des anciens. Des têtes, & quelquefois des figures entières esquissées d'un trait de plume dans les premières études de Raphaël, décèlent aux yeux des connoisseurs la main d'un grand maître, autant ou plus que ses tableaux achevés. Les anciens *étrusques* connoissoient, à ce que dit Caylus, l'usage des ponsifs, ou dessins piqués, & les dessins découpés sur une feuille de cuivre.

Winckelmann ajoute que nous avons grand nombre de pierres gravées, assez de petites figures *étrusques* ; mais que nous n'avons pas assez de grandes statues de cette nation pour servir de fondement à un systême raisonné de leur art. Les *étrusques* avoient leur carrière de marbre près de Luna, que nous nommons à présent *Carrara* : elle étoit une de leurs douze villes capitales. Les samnites, les volsques & les campaniens n'ayant point de marbre bleu dans leur pays, furent obligés

de faire leurs vases en terre cuite ou en bronze; les premiers se sont cassés, l'on a fondu les seconds; c'est la cause de la rareté des vases de cette nation. Comme le style *étrusque* ressemble à l'ancien style grec, le lecteur fera bien de relire cet article avant que d'examiner l'art chez les grecs. Notre auteur prouve dans le livre V, où il traite de l'art chez les romains, qu'il y a apparence que dans les temps les plus reculés, les grecs imitèrent l'art des *étrusques*, qu'ils en adoptèrent beaucoup de choses, & en particulier les rites sacrés; mais dans les temps postérieurs, lorsque l'art fleurissoit chez les grecs, on peut croire que les artistes *étrusques*, peu nombreux, furent disciples & imitateurs des grecs.

Les *étrusques* peignoient toujours les faunes avec une queue de cheval, quelquefois avec les pieds de cheval, d'autres fois avec les pieds humains.

La Toscane, c'est-à-dire, le pays particulier habité par les anciens *étrusques*, a produit abondamment dans tous les temps de vrais grands hommes dans tous les genres. On peut, à ce sujet, consulter les vies des grands hommes toscans, & les *mémoires* des différentes académies qui sont établies dans la Toscane. Nous ne devons pas oublier dans ce petit recueil d'anecdotes, concernant les *étrusques*, que Plutarque nous apprend que les toscans envoyèrent des colonies, qui formèrent des établissemens dans les isles de Lemnos, d'Imbros, & sur le promontoire de Thenarus, où ils rendirent de si grands services aux spartiates, dans la guerre qu'ils soutenoient contre les ilotes, que les lacédémoniens leur accordèrent le droit de bourgeoisie dans leur ville: mais ensuite, sur un soupçon d'infidélité, les spartiates les firent tous emprisonner. Les femmes de ces malheureux allèrent les voir dans leurs cachots, changèrent d'habits avec eux, & s'exposèrent toutes à la mort pour sauver leurs maris: Les toscans, en sortant de prison, allèrent se mettre à la tête des troupes des ilotes; mais les spartiates craignant leur ressentiment, leur rendirent leurs femmes & leurs biens.

M. Eckel craint avec raison que l'on n'aie voulu trop scrupuleusement établir des caractères distinctifs entre les premiers ouvrages des grecs & ceux des étrusques; tels ont été Gori, Caylus, Winckelmann & tant d'autres, qui se sont efforcé de distinguer le style de chaque nation ancienne. Pour ne parler que des pierres gravées, le véritable caractère d'un ouvrage *étrusque*, selon eux, se fait connoître aux mouvemens forcés des figures, aux muscles trop prononcés, aux ailes ajourées à presque toutes les divinités: dans les draperies, ce sont des plis droits & parallèles; enfin c'est le grènetis qui sert de bordure, & des lettres réputées *étrusques* aussi bien que des inflexions des mots grecs. Malgré ce caractère, M. Eckel est persuadé qu'on ne fait passer que trop souvent des ouvrages tout-à-fait grecs, mais d'un age fort reculé, pour des ouvrages *étrusques*. Si les savans, nommés plus haut, avoient consulté les médailles les plus anciennes des villes de la grande Grèce & de Sicile, celles de Tarente, de Crotone, de Sybaris, de Caulon, de Syracuse, d'Himera, de Camarine & d'autres; ils auroient reconnu sans doute que ces pièces, tout grecques qu'elles sont, portent cependant les mêmes caractères que nous venons d'exposer, & qu'ils ont eu la prévention d'attribuer exclusivement aux productions *étrusques*. Mais ce n'est pas le seul tort qu'ils aient fait aux grecs; ils ont encore méconnu leur langue. Séduits par ces marques distinctives, ils ont hardiment qualifié d'*étrusques* les inscriptions qu'on trouve quelquefois à côté, quoique les mots en soient évidemment grecs, ainsi que les lettres, telles qu'on les voit sur les médailles déjà citées, sur les tables amycléennes, sur celle de Sigée & sur tant d'autres monumens de la plus haute antiquité. Tout récemment encore, avec quel fondement a-t-on pu appeller *étrusque* une pierre qui représente Pâris dans un style grec très-ancien, quand son nom n'y est altéré en rien, & qu'il s'y trouve écrit en lettres qu'on rencontre si souvent sur les médailles les plus anciennes de la grande Grèce? (*Notizie sulle antichità di Roma per l'anno* 1785, *p.* 89).

On pourroit encore alléguer d'autres exemples; mais il suffira d'observer qu'en attribuant aux *étrusques* ce qui appartient effectivement aux grecs, on tire très-souvent de fausses conclusions pour l'histoire de l'art: c'est ainsi que Winckelmann, se fondant sur de semblables monumens, prétend que ceux des *étrusques* l'emportent sur les monumens des grecs. Quant à l'antiquité, (*hist. de l'art.*) M. Eckel pense que sans recourir aux *étrusques*, il est bien plus naturel d'attribuer aux grecs les monumens dont le style, la langue & les lettres leur étoient propres, ainsi que le prouvent leurs médailles. Quant à la pierre du cabinet impérial, décrite par ce savant, sur laquelle on lit le mot ΕΛΙΝΑ, quoiqu'il s'éloigne un peu du grec ΕΛΕΝΗ, quoique les formes de toutes les lettres se rencontrent dans le plus ancien alphabet grec, il se peut bien qu'elle ait été gravée chez une des nations indigènes de l'intérieur de l'Italie, lesquelles, en imitant les grecs, leurs voisins, dans les productions de l'art, se servoient de leurs lettres, & ne laissoient pas de faire quelquefois de petites violences aux mots grecs, pour les plier à la prononciation de leur langue vulgaire. Toutefois il ne faudroit pas en conclure que tous les monumens de ce genre doivent être rapportés exclusivement aux *étrusques*; tant d'autres nations de l'Italie pouvant également les réclamer. *Voyez* CIVITA-*Turchino*, PATERES, PIERRES *gravées*.

Etrusques (costume des).

Habits des femmes. Les femmes *étrusques*, représentées sur les monumens, sont ordinairement vêtues de tuniques & d'un pallium; telles sont les figures d'un autel triangulaire de la villa Borghèse, de celui de forme ronde de la galerie du capitole; de même que plusieurs autres figures sculptées sur différens sépulchres (*Voy*. le recueil de M. de Caylus, le *monumenti antichi inediti* de l'abbé Winckelmann, & le *sepolcri antichi di* P. S. Bartoli), habillées toutes à la manière des femmes grecques; ces figures sont le plus souvent exécutées d'une manière monotone, avec une répétition continuelle des mêmes plis. La coëffure est distinguée par des tresses qui pendent de côté & d'autre, même pour les hommes. Les sandales se font aussi remarquer par des rubans en plus grand nombre, & qui ordinairement sont moins croisés les uns sur les autres.

Habillemens des hommes. Aux figures d'hommes, on remarque une variété infinie par rapport aux cheveux, qui sont tantôt longs, tantôt courts, même tressés, suivant le caractère des personnes; l'habillement est composé en général du pallium ou de la chlamyde seule, comme on le voit sur un autel de la villa Albani (*monumenti antichi inediti*, *tom*. 1, *fig*. 6); cependant la toge étoit en usage chez les *étrusques* (Diodore). On la reconnoît sur une belle statue *étrusque*, conservée dans la galerie du grand duc, à Florence. L'abbé Winckelmann (hist. de l'art. chez les anc. t. 1. fol. 58.) a pris cette statue pour un aruspice; mais son port, son geste, l'anneau qu'il porte au doigt, tout annonce un sénateur. Il a les cheveux courts, la barbe rasée; du reste, sa tunique, sa toge, sa chlamyde même, tout est semblable au costume romain, la toge seulement est plus courte.

Des armes. Les figures qui représentent des dieux portent des armes semblables à celles des grecs; telle est une figure de Mars sur l'autel *étrusque* (*monumenti antichi inediti*, *tom*. 1, *fig*. 5.), de forme ronde, de la galerie du capitole. D'autres monumens des *étrusques* nous montrent des variétés infinies, dont il seroit inutile de rapporter les détails. Il est certain que les romains ont adopté la plupart de leurs usages: plusieurs figures *étrusques* (*recueil d'ant. par M. Caylus*, *tom*. 1, *pl*. 31, *tom*. 6. *pl*. 34, 26.), prouvent l'origine de l'armure romaine, à quelque légère différence près. Une urne sépulchrale (*antichi sepolcri romani & etruschi*, *fol*. 92.), portant une inscription *étrusque*, est ornée d'un bas-relief, sur lequel il y a deux combattans, dont l'un est armé d'un casque assez semblable à celui des grecs; mais la cuirasse paroît d'une forme différente, ses cuissards sont à double rangs, ce qu'on trouve même aux figures de leurs divinités. Sur son armure, il porte la *chlamyde* ou le *paludamentum*; la chaussure couvre le pied entiérement. L'autre figure est armée exactement à la manière des grecs; les boucliers *étrusques* sont généralement de forme ronde (*Caylus*, *rec. d'ant*. *tom* 4, *pl*. 28, 30.), & très-souvent la crête de leurs casques est d'une grandeur démesurée.

Les tyrhéniens, que les latins appelloient *étrusques*, avoient, suivant Diodore, inventé une espèce de trompette excellente. Leurs lits étoient ornés d'étoffes à fleurs. Ils ont inventé les portiques au devant des maisons; & ce sont eux, selon toute probabilité, qui ont porté les ordres grecs en Italie. Ce fut Démarate qui, du temps des Tarquins, amena avec lui beaucoup de corinthiens en Toscane, & leur procura des artistes de cette école célèbre; c'est pourquoi on remarque sur leurs bas-reliefs, l'ordre corinthien: ils auront aussi sans doute caractérisé l'Architecture par cet esprit singulier qui distingue encore les beaux édifices de Florence.

Étrusques (médailles).

On a plusieurs médailles inconnues avec des légendes *étrusques*.

ÉTUVE. *Voyez* Chéminée.

ÉTYMOLOGIE. *V. le Dictionnaire de Grammaire*, &.

ÉVA, en Arcadie. ΕΥΑ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRR. en argent.

O. en or.

O. en argent.

Pellerin les croit de la Cyrénaïque, en les jugeant par leur fabrique.

ÉVADNÉ, fille d'Iphis, argien, & femme de Capanée, ayant appris la mort de son mari, s'enfuit d'Argos à Éleusine, où on devoit rendre à son époux les honneurs funèbres. Après s'être parée de ses plus beaux habits, comme si elle alloit célébrer un nouvel hyménée, elle monta sur un rocher, au pied duquel on alloit brûler le corps de Capanée, d'où elle se précipita elle-même au milieu du bucher, à la vue de son père & des argiens, pour mêler, disoit-elle, ses cendres avec celles d'un époux qui lui avoit toujours été cher.

ÉVAGES. *Voyez* Eubaces.

ÉVAGORE, une des cinquante Néréides.

EVAN, surnom de Bacchus, pris du cri que faisoient les bacchantes, en célébrant les orgies: elles

elles crioient *Évan*, *Évan*, d'où elles furent aussi nommées *évantes*.

ÉVANDRE fut le chef de la colonie des arcadiens, qui vint s'établir dans l'Italie, aux environs du mont Aventin. Ce prince y apporta avec l'Agriculture l'usage des lettres, qui y avoient été jusques-là inconnues; & s'attira par-là, & plus encore par sa sagesse, l'estime & le respect des aborigènes, qui, sans l'avoir pris pour leur roi, lui obéirent comme à un homme ami des dieux. *Évandre* reçut chez lui Hercule; & quand il fut informé que c'étoit un fils de Jupiter, & que ses grandes actions répondoient à cette haute naissance, il voulut être le premier à l'honorer comme une divinité, même de son vivant; on éleva à la hâte un autel devant Hercule, & *Évandre* immola en son honneur un jeune taureau. Dans la suite ce sacrifice fut renouvellé tous les ans sur le mont Aventin. On prétend que c'est *Évandre* qui apporta en Italie le culte de la plupart des divinités des grecs, qui institua les premiers saliens, les Luperques & les Lupercales. Il bâtit le premier temple de Cérès sur le mont Palatin. Virgile suppose qu'il vivoit encore du temps d'Enée, avec qui il fit alliance, & qu'il aida de ses troupes. Après sa mort, ces peuples reconnoissans le placèrent au rang des immortels, & lui rendirent tous les honneurs divins. Quelques mythologues sont persuadés que c'étoit *Évandre* qu'on honoroit dans Saturne, en Italie; & que son règne fut l'âge d'or pour cette contrée.

ÉVANGÉLIDE. L'oracle des *évangélides*. *Evangelidarum oraculum*. Il y avoit à Milet, aujourd'hui Mileto, un oracle qui passoit pour le meilleur de toute la Grèce après celui de Delphes. Le chef & le président du lieu où étoit cet oracle, ayant d'abord été un certain Branchus, on appella alors cet oracle l'*oracle des branchides*. Évangele, ou Évangelus, ayant succédé à Branchus, il prit son nom, & fut nommé l'*oracle des évangélides*. *Voyez* PHOTIUS, *biblioth. cod.* 186.

ÉVANGILES. } ÉVANGÉLIES. } Les éphésiens célébroient ces fêtes en l'honneur d'un berger, qui leur avoit indiqué les carrières d'où l'on tira les marbres qui furent employés à la construction du temple de Diane; ce berger s'appelloit *Pixodore*. On changea son nom en celui de l'*évangéliste*, porteur de bonnes nouvelles; on lui faisoit tous les mois des sacrifices; on alloit en procession à la carrière. On dit que ce fut le combat de deux béliers qui donna lieu à la découverte de Pixodore: l'un de ces deux béliers ayant évité la rencontre de son adversaire, celui-ci alla si rudement donner de la tête contre une pointe de rocher qui sortoit de terre, que cette pointe en fut brisée; le berger ayant considéré l'éclat du rocher, trouva que c'étoit un marbre. Au reste, on appelloit ailleurs *évangilies* ou *évangélies*, toutes les fêtes qu'on célébroit à l'occasion de quelque bonne nouvelle: dans ces fêtes, on faisoit des sacrifices aux dieux; on donnoit des repas à ses amis, & l'on réunissoit toutes les sortes de divertissemens.

ÉVANTES. *Voyez* ÉVAN.

EVARNE, une des cinquante Néréides, selon Hésiode.

EUBAGES, prêtres, docteurs des anciens celtes, ou gaulois.

Eubages. Chorier (dans son *Hist. du Dauphiné*, l. II. n°. 3.) suppose que les *eubages* sont les mêmes que les druides & que les saronides de Diodore. Quelques-uns croient que les *eubages* sont ceux que Strabon (l. IV. p. 197. de l'Edit de Paris, 1620.) appelle *οὐάτεις*, *vates*. Peut-être même s'est-on persuadé qu'il falloit lire *εὐάτεις*; étant aisé de prendre Γ pour un Τ. Quoi qu'il en soit, il paroit que les *eubages* étoient différens des druides. Ammien Marcellin parle des *eubages* dans son XV[e]. l. c. IX, & parce qu'il ne s'agit là que de l'isle britannique, quelques auteurs ont cru que les *eubages* n'existoient que dans cette isle, & qu'ils y remplissoient les mêmes fonctions que les druides dans la Gaule. Mais les anciens, & sur-tout Strabon & Ammien lui-même, dans ce passage, ne laissent aucun lieu de douter que les *eubages* ne fussent différens des druides, ou au moins une espèce particulière de druides, & qu'il n'y en eût dans les Gaules. Ammien fait entendre que c'étoient les philosophes de ces contrées, & que leur occupation principale étoit l'étude de la nature. Bouche, dans son *Hist. de Provence* (l. II. c. II. Tom. I. p. 68.) distingue les *vates* de Strabon des *eubages* d'Ammien Marcellin.

« Les *vates*, dit-il, étoient ceux qui avoient soin de faire des sacrifices; *eubages*, ceux qui s'occupoient des raisons des plus hauts secrets de la nature ».

EUBÉA, fille du fleuve Astérion, fut une des nourrices de Junon, avec ses sœurs Porsymna & Acréa. *Voyez* JUNON.

EUBÉE, isle. ΕΥΒΟΙΕΩΝ & ΕΥ.

Les médailles autonomes de cette isle sont:

R. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires sont: un bœuf ou sa tête.— Un raisin.— Un oiseau volant.— Un dauphin.— Un trident.

Eubée, une des maîtresses de Mercure, dont elle eut un fils, nommé *Polybe*, père de Glaucus, dieu marin. D'autres la font femme de Polybe, dont elle eut Glaucus. *Voyez* Glaucus.

EUBOULIE, ou la déesse du bon conseil, avoit un temple à Rome, selon Plutarque. Son nom est grec, & composé de εὖ, *bien*, de βουλὴ, *conseil*.

EUBULEUS, un des trois Dioscures, dit Cicéron, de ceux qu'on surnommoit *Anaces*, fils de Jupiter & de Proserpine : ils étoient nés à Athènes. *Voyez* Dioscures.

EUCARPIA, en Phrygie. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ & ΕΥΚΑΡΠΕΙΑ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Domna, de Macrin, de Maximin, de Gallus, d'Antinoüs.

EUCHÉCRATES, jeune thessalien, étant venu à Delphes, pour consulter la Pythie, la trouva si belle, qu'il en devint amoureux, & l'enleva. Depuis ce temps, pour prévenir de pareils accidens, on fit une loi, qu'à l'avenir la Pythie seroit toujours choisie d'un âge au-dessus de cinquante ans. *Voyez* Pythie.

EUCLABRIS, nom que les prêtres des romains donnoient à la table sur laquelle on plaçoit la victime égorgée, pour examiner ses entrailles.

EUCRATE, une des cinquante Néréïdes, selon Hésiode.

EUCRATIDES le fils, roi de Bactriane. ΕΥΚΡΑΤΙΔΟΥ.

Ses médailles sont :

RRRR. en argent.

O. en or.

O. en argent.

EUDÉMONIE, en grec Εὐδαιμονία, déesse de la félicité. *Voyez* Félicité.

EUDOCIE, épouse d'Arcadius.

Ælia Eudocia Augusta.

Ses médailles sont :

RRR. en or.

RRR. en argent.

R. en P. B.

EUDORE, une des Océanides, fille de l'Océan & de Téthis

Eudore, une des sept Hyades, fille d'Atlas.

EUDOXIE, épouse de Théodose II.

Ælia Eudoxia Augusta.

Ses médailles sont :

RRR. en or.

RRR. en argent.

R. en P. B.

Eudoxie II. femme de Valentinien III.

Licinia Eudoxia Augusta.

Ses médailles sont :

RRR. en or.

O. en argent & en B.

ÉVECTIONS, *evectiones*; c'étoit une permission écrite de l'empereur, ou des gouverneurs, ou des premiers officiers, sur laquelle on pouvoit courir la poste, sans bourse délier. On présentoit cette permission à toutes les stations. Si le chemin conduisoit au lieu de la résidence d'un gouverneur, il falloit avoir l'attention d'aller chez cet officier faire ratifier sa permission, qui marquoit & la durée du voyage, & le nombre des chevaux accordés au voyageur. Il y eut un temps où les gouverneurs même avoient besoin d'un billet de franchise, signé de l'empereur, ou du préfet du prétoire, ou de l'officier appellé dans le palais *magister officiorum*.

ÉVÉMÉRION, un des dieux de la Médecine chez les sicyoniens, qui l'invoquoient tous les jours après le soleil couché. Son nom signifie celui qui vit heureusement; mais il est pris ici dans une signification active, & marque l'auteur même du bonheur, celui qui porte bonheur, celui qui fait vivre heureusement. *Voyez* Telesphore. Son nom est formé de εὖ & de ἡμέρα, *jour heureux*.

ÉVÉNEMENT (bon). *Voyez* Bonus-eventus.

ÉVENTAIL, *flabellum*.

C'est le nom qu'on donne ordinairement à des espèces de feuilles qu'on voit dans la main de plusieurs figures sur les monumens antiques. Les chinois se servent encore d'*éventails* qui ont la forme d'une feuille (*Lambec. comment. bibl. Vind.*).

Il est constant que les anciens connoissoient l'usage de l'*éventail* : Athénée (*lib. 6 , cap. 16.*) & le poëte *Nonnus* (*Dionysiac. lib. 12 , pag. 345.*) en font mention. Dans une comédie de Térence, *Charea* raconte à *Antiphon* comment, après s'être déguisé en eunuque, pour pouvoir entrer dans l'appartement de Thaïs, les femmes de cette courtisanne lui ordonnèrent de prendre un *éventail* pour agiter l'air, lorsqu'elle se mit au bain (*Eunnuch. act. 3 sc. 5.*). Ovide, en parlant des soins & des attentions nécessaires pour plaire aux femmes, dit qu'on a souvent obtenu leurs bonnes graces pour les avoir rafraîchies avec un *éventail*. Il est encore parlé de l'*éventail* dans Plaute, dans Martial, dans Properce & dans Claudien. L'*éventail* des anciens étoit fait de feuilles d'arbres ou de plumes de paon. On voit dans les peintures d'*Herculanum* (*tom. 3. tav. 29.*) un jeune homme qui en porte un de cette dernière espèce ; & dans le calendrier de *Lambeccius* le mois d'Août, représenté sous la forme d'un jeune homme qui boit, tient aussi un *éventail* de plumes de paon. L'*éventail* servoit à se donner de l'air, à chasser les mouches, & peut-être à se garantir du soleil. Il ne faut pas cependant le confondre avec l'instrument nommé Σκιάδιον par les grecs, & *Umbella* par les latins. Ce dernier avoit la forme de nos parasols. L'*éventail* étoit regardé en général comme un instrument de mollesse; il devenoit néanmoins utile pour écarter les insectes, quand on dormoit l'après-midi dans les pays chauds sur des lits exposés à l'air.

Il y a beaucoup d'apparence que c'est un *éventail* qu'on voit dans la main de celui des Amours, qui est le plus voisin de l'hermaphrodite, sur un beau camée du palais royal ; la forme en est assez semblable à une feuille de lierre : cependant, il ne faut pas toujours prendre pour des *éventails* ces sortes de feuilles qu'on voit dans la main de plusieurs figures sur les monumens. (*pierres gravées du duc d'Orléans. I. p. 112*).

ÉVÉNUS. *Voyez* IDAS & MARPESSE.

ÉVÈRE, père de Tirésias.

ÉVERGÈTE, surnom qui signifie *bienfaiteur* ou *bienfaisant*, & qui a été donné à plusieurs princes. Les anciens donnèrent d'abord cette épithète à leurs rois, pour quelques bienfaits insignes par lesquels ces princes avoient marqué ou leur bienveillance pour leurs sujets, ou leur respect envers les dieux. Dans la suite quelques princes prirent ce surnom pour se distinguer des autres princes qui portoient le même nom qu'eux. Les rois d'Egypte, par exemple, successeurs d'Alexandre, ont presque tous porté le nom de *Ptolémée*, ce fut le troisième d'entr'eux qui prit le surnom d'*évergète*, pour se distinguer de son père & de son ayeul, & cela, dit S. Jérôme, parce qu'ayant fait une expédition militaire dans la Babylonie, il reprit les vases que Cambyse avoit autrefois enlevés des temples d'Egypte, & les leur rendit. Son petit-fils Ptolémée Phiscon, prince cruel & méchant, affecta aussi le surnom d'*évergète* ; mais ses sujets lui donnèrent le nom de *cakergète*, c'est-à-dire, malfaisant. Quelques rois de Syrie, quelques empereurs romains, après la conquête l'Egypte, & quelques souverains, ont été aussi surnommés *évergètes*, comme il paroît par des médailles & d'autres monumens.

ÉVERRIATEUR ; c'est ainsi qu'on appelloit l'héritier d'un homme mort ; ce nom lui venoit d'une cérémonie qu'il étoit obligé de faire après les funérailles, & qui consistoit à balayer la maison, s'il ne vouloit pas y être tourmenté par des lémures. Ce balaiement religieux s'appelloit *everra*, mot composé de la préposition *ex* & du verbe *verro*, je balaie.

EUFÉMIE, épouse de Justin I.

ÆLIA MARCIANA EUFEMIA AUGUSTA.

Ses médailles sont :

RRRR. en or.

O. en argent & en B.

Quoique les antiquaires aient attribué à *Eufémie*, femme de Justin, les médailles d'or qui nous sont parvenues avec les noms d'*Ælia Marciana Eufemia*, il n'est pas absolument certain qu'elles soient de la femme de ce prince. On peut les donner avec quelque fondement à *Eufémie* ou *Euphémie*, fille de l'empereur Marcien, & femme d'Anthémius, empereur d'Occident, laquelle a porté la qualité d'Auguste, & à qui on a sans doute frappé des médailles. Le nom de *Marciana* peut même faire fixer l'opinion en sa faveur.

ΕΥΓΑΜΙΑ, fêtes ou jeux consacrés à Pluton, en mémoire de son mariage avec Proserpine. Il en est fait mention sur une médaille de Vespasien, frappée en Égypte.

EUGÈNE, tyran sous Théodose I.

EUGENIUS AUGUSTUS.

Ses médailles sont :

RR. en or.

R. en argent.

RRR. en P. B.

EUGÉNIE ; c'est le nom que les grecs donnent à la noblesse. On ne trouve pas qu'ils aient jamais déifié la *noblesse*, non plus que les romains ; mais il est certain, par les médailles, qu'ils lui ont donné une forme humaine : car on la trouve désignée d'une manière uniforme sur plusieurs de ces anciens monumens C'est une femme debout, qui tient de la main gauche une pique, & qui a sur la droite une petite statue de Minerve. Il n'y a point de symbole plus propre à désigner la noblesse, que Minerve, puisqu'elle est née du cerveau de Jupiter.

Eugénie en grec veut dire *bien née ;* ce mot est formé de *εὖ*, *bien*, & de *γίνομαι*, *naître*. (*Diction. de Trévoux.*)

ÉVID, mesure de capacité de l'Asie & de l'Égypte. *Voyez* LOG.

ÉVITERNE. Ce n'est point le nom d'une divinité, mais une épithète qui se donnoit aux grands dieux, & qui signifie éternel, dont la durée n'a point de fin. *Eviternus*. Ennius avoit donné cette épithète à Jupiter. Servius semble dire néanmoins qu'Ennius se servoit non pas du mot d'*éviterne*, mais du mot d'*évintègre ;* ou plutôt qu'il avoit employé l'un & l'autre. Les dieux *éviternes* étoient, au sentiment d'Apulée, & selon les platoniciens, ceux qui n'avoient rien de matériel, ni d'humain, qui étoient placés au plus haut du ciel, qui avoient toujours été, & devoient toujours être dieux. Pline dit que l'on sacrifioit des bœufs roux aux dieux *éviternes*, c'est-à-dire, aux dieux considérés & honorés comme *éviternes*, & sous cette qualité. Gyraldi cite, dans son *histor. deorum* (*synt. I.*), une ancienne inscription, qui n'est point dans Gruter, & qui porte D. POT. ET GEN. ÆVIT. D. : que Crinitus & Cœlius lisent ainsi, *deis potentibus & Genio æviterno dicatum ;* mais *deo potenti* seroit peut-être mieux.

Cet auteur dit au même endroit, que les dieux furent appellés *éviternes*, *quod ævo sempiterno permaneant ;* par où il semble vouloir insinuer que ce mot *éviterne* vient d'*ævum* & d'*æternum*, durée éternelle ; mais s'il est vrai, comme d'autres le disent, qu'*æternus* s'est fait d'*æviternus*, on ne peut le tirer d'*ævum æternum*, qui paroîtroit cependant fournir une origine très vraisemblable.

ΕΥΜΑΡΙΣ. On appelloit ainsi un manteau fait d'une peau de cerf. Pausanias dit qu'on en voyoit un pareil sur une statue d'Apollon à Delphes. Ulysse en est couvert sur un vase de terre cuite du célèbre Mengs, publié par Winckelmann au n°. 159 de ses *monumenti*.

EUMÉDON, fils de Bacchus & d'Ariane, fut un des Argonautes.

EUMÉE, ce fidèle serviteur d'Ulysse, dont il est tant parlé dans l'odyssée, étoit fils du roi de l'isle de Syros, dans la mer Egée, à quelques journées de Délos. Ayant été enlevé dans son enfance par des pirates de Phénicie, il fut porté à Ithaque, & vendu comme esclave à Laerte, père d'Ulysse, qui, après l'avoir fait élever dans son palais, le destina à la garde de ses troupeaux. Ce fut chez *Eumée* qu'Ulysse alla descendre, lorsqu'il revint à Ithaque, après vingt ans d'absence, & ce fut avec le secours de ce serviteur fidèle, qu'il vint à bout d'exterminer tous les amans de Pénélope. *Voyez* ULYSSE.

Eumée paroît sur un bas-relief, publié par Winckelmann (n°. 161 des *monumenti*), où Ulysse est reconnu par sa nourrice.

EUMÉLUS, fils d'Admète & d'Alceste, qui commandoit les troupes de Phéres au siège de Troye, avoit, dit Homère, les deux plus belles cavales de toute l'armée ; elles étoient vites comme des oiseaux. Apollon lui-même avoit pris soin de les nourrir sur les montagnes de Piérie.

EUMÉNÉS, ou le héros pacifique, étoit honoré comme un dieu par les habitans de Chio. C'est le même que Drimaque, dont nous avons raconté l'histoire. *Voy.* DRIMAQUE

EUMENIA, en Phrygie. ΕΥΜΕΝΕΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

EUMENIA, dans la Lydie. ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΑΧΑΙΩΝ.

Cette ville a fait frapper, sous l'autorité de son pontife, des médailles impériales grecques en l'honneur de Marc-Aurèle, de Philippe père, d'Otacile, d'Hadrien.

EUMÉNIDÉES, fêtes qu'on célébroit à Athènes, en l'honneur des furies surnommées *Euménidées*. On y immoloit des brebis pleines ; on y offroit des gâteaux pétris par des jeunes gens de la première naissance, du miel & du vin. Les citoyens seuls, & ceux-là seuls qui jouissoient d'une bonne réputation, pouvoient assister aux sacrifices des *Euménidées*.

EUMENUTHIS. *Voyez* MENUTHIS.

EUMOLPE, fils d'Orphée, selon les uns, ou du poète Musée, selon d'autres, étoit égyptien d'origine. Il fut une des quatre personnes que Cérès établit pour présider à ses mystères.

Voulant enlever le royaume d'Athènes à Éréchthée, il lui fit la guerre. Les deux chefs furent tués dans le combat. Les Athéniens adjugèrent la royauté à la famille d'Éréchthée, & à celle d'*Eumolpe*, la dignité d'hiérophante, ou de grand-prêtre des mystères d'Éleusis. On dit qu'il apprit la musique à Hercule. *Voyez* BOÉDROMIES.

Il y eut un autre *Eumolpe*, roi de Thrace, qui combattit contre les athéniens en faveur des éleusiens. Son fils perdit la vie dans ce combat.

EUMOLPIDES, premiers ministres des mystères de Cérès : ce sacerdoce dura douze cens ans dans leur famille. Ils tiroient leur nom d'*Eumolpe*, roi de Thrace ; ou de l'*Eumolpe*, dont il est parlé dans l'article précédent.

EUMOLUS, fils d'Atrée, & ses deux frères, Aléon & Mélampus, sont appellés par Cicéron, *Dioscures*. *Voyez* DIOSCURES.

EUNÉE, fils de Jason & d'Hypsiphile, dut sa naissance au voyage que Jason fit à Lemnos, où il devint amoureux de la fille de Thoas, roi de Thrace. *Eunée* régna sur l'isle de Lemnos, après son grand-père, & envoya des chevaux chargés de vins en présent aux atrides (*Iliad. VII.*) pendant le siège de Troye. *Voyez* HYPSIPHILE.

ÉONICE, nymphe de la mer. *Eunice*. Hésiode, dans sa théogonie, vers 247, dit qu'*Eunice* aux bras vermeils (c'est l'épithète qu'il lui donne), *ῥοδόπηχυς*, étoit fille de Nérée & de Doride, ou Doris.

ÉONICE est encore une nymphe du fleuve Ascanius, qui est aujourd'hui l'Acsu dans l'Asie mineure. *Eunice*, *Eunica*. Celle-ci, au rapport de Théocrite, idylle treizième, aidée de deux autres nymphes, ravit Hylas, favori d'Hercule, qui l'avoit envoyé puiser de l'eau au fleuve Ascanius. Ce qui a donné occasion à cette fable, c'est qu'Hercule, en allant à l'expédition de la toison d'or, ayant rompu sa rame, mit pied à terre sur les côtes d'Asie, aux environs du fleuve Ascanius, pour en couper une autre dans les bois. Pressé de la soif & de la chaleur, il envoya Hylas puiser de l'eau à la rivière voisine, dans laquelle le jeune homme tomba & se noya ; ou, comme le raconte Théocrite, les argonautes s'étant arrêtés dans la Propontide, sur la côte d'Asie, au port de Cyane, & s'étant assis dans des prairies fort agréables, pour y faire un repas, Hylas prit un vase d'airain, & alla puiser de l'eau pour Hercule & pour Télamon ; mais le poids du vase l'emporta & il se noya.

Au reste, il ne faut point confondre ces nymphes ; car sans parler du reste, leurs noms tous semblables en notre langue, sont fort différens en grec ; la première s'appelle Εὐνείκη qui est composé de εὖ, bien, & de νεῖκος, querelle, dispute, différend, débat, de sorte que ce nom signifie querelleuse, opiniâtre ; & en se servant d'un mot populaire qui l'exprime fort bien, *hargneuse*. La seconde se nomme Εὐνίκη, ou, comme parle Théocrite dans son dialecte dorique Εὐνίκα, mot composé de εὖ, bien, & de νίκη, ou νίκα, *victoire*.

EUNOMIE, fille de Jupiter & de l'Équité, ou Thémis. C'étoit une des saisons. *V.* HEURES.

EUNOMIE, fille de l'Océan, fut aimée de Jupiter, & devint mère des Graces. C'est la même qu'Eurynome. *Voyez* ce mot.

EUNOMUS, musicien de Locris, étant allé à Delphes avec Ariston, musicien de Régium, pour disputer le prix de leur art, il arriva en chemin qu'une corde de la lyre d'*Eunomus* s'étant cassée, on vit dans l'instant voler une cigale, qui se posa sur sa lyre. Elle suppléa si bien au défaut de la corde par son chant, qu'*Eunomus* remporta la victoire. On ajoute que, quoique les deux villes de Locris & de Régium ne fussent séparées que par le fleuve Alex, les cigales chantoient du côté de Locris, & restoient muettes du côté de Régium. Strabon, qui raconte cette fable, en rend une raison plausible ; c'est, dit-il, parce que Régium est un pays couvert & humide, ce qui rend l'insecte engourdi, pendant que du côté de Locris le terrein est sec & à découvert. Les habitans de Locris, pour faire croire l'aventure, élevèrent une statue à *Eunomus*, avec une cigale sur sa lyre.

EUNOSTUS, divinité des habitans de Tanagra, dans l'Achaïe, sur le fleuve Asopus. L'entrée de son temple étoit si expressément défendue aux femmes, que quand il arrivoit quelque malheur à la ville, on en attribuoit toujours la cause à la violation de cette loi. On faisoit alors des recherches très-exactes, pour découvrir s'il ne seroit point entré dans le temple quelque femme, ou exprès, ou même par mégarde & par distraction ; & en ce cas, elle étoit punie de mort irrémissiblement.

Ce dieu se nommoit aussi *Nostus*. Hésychius donne ce nom à une statue que l'on plaçoit dans les moulins, & que l'on croyoit veiller sur la mesure de farine appellée Νόστος, *nostus*, d'où venoit le nom de la divinité.

EUNUQUES. Pour entendre les passages des anciens écrivains, relatifs aux *eunuques*, il en faut distinguer deux espèces ; les uns que la jalousie excessive des époux privoit de toutes les parties

extérieures de la génération ; les autres, que la lubricité des femmes rendoit, par l'amputation des testicules seuls, incapables d'être pères, mais non de servir à leurs plaisirs déréglés.

Sémiramis, si l'on en croit le poète Claudien & Ammien-Marcellin (14. 6.), fit, la première de l'univers, exécuter cette cruelle opération. (*Claudian. in Eutrop.* 1. 339.)

.... Seu prima Semiramis astu
Assyriis mentita virum, ne vocis acutæ
Mollities, levesve genæ se prodere possent,
Hos sibi conjunxit similes : seu persica ferro
Luxuries vetuit nasci lanuginis umbram,
Servatoque diu puerili flore coegit
Arte retardatam veneri servare juventam.

Les orientaux, excessivement jaloux, firent toujours un grand cas des *eunuques*. Les princes non contens de leur confier la garde de leurs épouses, les chargerent de celle de leurs personnes, ils en firent leurs chambellans. Tels furent les rois perses, détrônés par Alexandre ; tels furent depuis les successeurs de Constantin. On vit alors les *eunuques* jouir de la plus grande faveur, commander les armées, ainsi que Narsés, devenir même consuls, ainsi qu'eutrope, sous l'empereur Arcade.

Les grecs eurent long-temps en horreur les *eunuques*. Le poète Phocylide (*[illegible], vers* 175.) défend de pratiquer cette barbare opération. Philostrate (*Apoll. Thyan. I. cap.* 21.) atteste la haine des grecs, & la passion des orientaux pour les *eunuques*. Cependant ils s'introduisirent dans la Grèce & dans l'Italie sous les empereurs, & ils y firent partie du luxe & de l'attirail voluptueux des femmes riches.

Ils veilloient auprès de leurs lits, les peignoient, leur présentoient l'eau pour se laver, les accompagnoient dans les promenades, chargés d'éventails & de parasols. Claudien voulant humilier l'*eunuque* eutrope, parvenu au consulat, lui reproche les fonctions avilissantes auxquelles il avoit été condamné autrefois à cause de son infirmité (XVIII. 412.):

Militia eunuchi nunquam prægressa cubile.
& v 105. ... . *Consulque futurus*
Pectebat dominæ crines, & sæpe lavanti
Nudus in argento lympham gestabat alumnæ.

Les dames romaines, si l'on en croit Juvenal, leur faisoient souvent partager leur couche. (*Sat. VI.*)

Sunt quos eunuchi imbelles, ac mollia semper
Oscula delectent, & desperatio barbæ ;
Et quod abortivo non est opus..........
Ergò spectatos, ac jussos crescere primum
Testiculos, postquam cœperunt esse bilibres,
Tonsoris damno tantùm rapit Heliodorus.

Andramitus, roi de Lydie, dégrada encore plus l'espèce humaine ; il rendit des femmes *eunuques* pour garder ses concubines ; & leur fit arracher à ce dessein le viscère qui peut seul nourrir & conserver l'enfant jusqu'à la naissance.

Ce ne fut pas toujours avec l'acier que les romains outragèrent la nature. Ils cherchèrent aussi à suspendre dans leurs jeunes favoris les marques de la virilité, en leur faisant boire des décoctions de certaines plantes, & en leur frottant le menton & les parties sexuelles avec le suc des racines de jacinthe, infusées dans le vin doux. (*Plin. lib. XXI. cap. XCVII.*)

C'étoit un mauvais augure que de rencontrer un *eunuque* en sortant de sa maison ; & dès qu'on l'avoit apperçu, on retournoit sur ses pas.

Claudien le dit dans ses vers :-

. ... *Cùm pallida nudis*
Ossibus horrorem dominis præberet imago,
Decolor & macies occursu læderet omnes,
Aut pueris lætura metus, aut tædia mensis,
Aut crimen famulis, aut procedentibus omen.

Des *eunuques* jouoient ordinairement sur les théâtres des romains les rôles de femmes.

Les grecs de l'Asie mineure consacroient les jeunes *eunuques* au service de Cybele & de Diane d'Ephète. (*Strab. lib. XIV.*)

Quelques figures de prêtres de Cybèle, peu remarquees jusqu'à présent, attestent que les anciens artistes indiquoient la taille des eunuques par des hanches de femme. Dans une statue de grandeur naturelle, qui a passé en Angleterre, cette ampleur des hanches est sensible, même sous la draperie. Elle représente un jeune garçon d'environ douze ans : la tunique courte & le bonnet phrygien ont fait croire que cette figure représentoit un jeune Paris, & pour la mieux caractériser, on lui a mis une pomme dans la main droite. Un flambeau renversé & appuyé contre un arbre au pied de la figure, flambeau du nombre de ceux qui étoient en usage dans les sacrifices & dans les cérémonies religieuses, paroît en indiquer la vraie signification. A un autre prêtre de Cybèle sur un bas relief, on voit des hanches si nourries de chair, que pour cela ce prêtre a été jugé une figure de femme par le plus habile statuaire de Rome. Mais le fouet dans sa main, & sa position devant un trépied,

dévoilent un prêtre de Cybèle : on sait que ces *eunuques* étoient dans l'usage de se flageller.

ÉVOCATION, opération religieuse pour appeller les dieux ou les mânes des morts. Il y avoit trois sortes d'*évocations*; la première étoit celle qui étoit employée pour *évoquer* les dieux, quand on croyoit avoir besoin de leur présence spéciale dans un lieu, parce que c'étoit l'opinion des anciens, que les dieux ne pouvoient pas exister par-tout en même-temps. On avoit composé des hymnes propres à cette opération; tels sont la plupart de ceux qu'on attribue à Orphée, ceux du poëte Proclus : ces hymnes contenoient la priere par laquelle on s'efforçoit d'attirer les dieux, & de les faire venir dans les lieux où leur présence étoit nécessaire; lorsque le danger pour lequel on les avoit *évoqués* étoit passé, on leur permettoit de s'en aller ailleurs. Il y avoit aussi des hymnes pour célébrer leur départ. Les étrusques évoquoient la foudre, dit Pline, quand ils croyoient pouvoir se défaire de quelque monstre ou de quelqu'ennemi. A leur imitation, le roi Numa l'*évoqua* souvent : mais Tullus Hostilius, continue-t-il, l'ayant *évoqué* sans se servir des rits nécessaires, fut lui-même frappé de la foudre & en mourut.

ÉVOCATION *des dieux tutélaires* Les romains, entr'autres peuples, ne manquèrent pas de pratiquer cette opération religieuse & politique, avant la prise des villes, & lorsqu'ils les voyoient réduites à l'extrémité, ne croyant pas qu'il fût possible de s'en rendre les maîtres, tant que leurs dieux tutélaires leur seroient favorables, & regardant comme une impiété dangereuse de les prendre, pour ainsi dire, prisonniers, en s'emparant de leurs temples, & de leurs statues, & des lieux qui leur étoient consacrés. Ils *évoquoient* les dieux de leurs ennemis, c'est-à-dire, qu'ils les invitoient, par une formule religieuse, à venir s'établir à Rome, où ils trouveroient des serviteurs plus empressés à leur rendre les honneurs qui leur étoient dûs.

Tite-Live, livre V. décad. j. rapporte l'*évocation* que fit Camille des dieux veïens, en ces mots : « C'est sous votre conduite, ô Apollon Pythien, » & par l'instigation de votre divinité, que je » vais détruire la ville de Veïes; je vous offre » la dixième partie du butin que j'y ferai; je » vous offre aussi, Junon, qui demeurez pré» sentement à Veïes, de nous suivre dans notre » ville, où l'on vous bâtira un temple digne de » vous ».

Mais le nom sacré des divinités tutélaires de chaque ville, étoit presque toujours inconnu au peuple, & révélé seulement aux prêtres, qui, pour éviter ces *évocations*, en faisoient un grand mystère, & ne les proféroient qu'en secret dans les prières solemnelles, aussi ne les *évoquoit*-on qu'en termes généraux, & avec l'alternative de l'un ou l'autre sexe, de peur de les offenser par un titre peu convenable.

Macrobe nous a conservé (*Saturn. lib. III. c. jx.* la grande formule de ces *évocations*, tirée du livre *des choses secrètes* de Sammonicus-Serenus, qui prétendoit l'avoir prise dans un auteur plus ancien. Elle avoit été faite pour Carthage; mais en changeant le nom, elle peut avoir servi dans la suite à plusieurs autres villes, tant de l'Italie que de la Grèce & des Gaules, de l'Espagne & de l'Afrique, dont les romains ont *évoqué* les dieux avant de faire la conquête de ces pays là. Voici cette formule curieuse.

« Dieu ou déesse tutélaire du peuple & de la » ville de Carthage, divinités qui les avez pris » sous votre protection, je vous supplie, avec une » vénération profonde, & vous demande la faveur » de vouloir bien abandonner ce peuple & cette » cité, de quitter leurs lieux saints, leurs temples, » leurs cérémonies sacrées, leurs villes; de » vous éloigner d'eux; de répandre l'épouvante, » la confusion, la négligence parmi ce peuple & » dans cette ville; & puisqu'ils vous trahissent, » de vous rendre à Rome auprès de nous; d'ai» mer & d'avoir pour agréables nos lieux saints, » nos temples, nos sacrés mystères, & de me » donner à moi, au peuple romain, & à mes » soldats, des marques évidentes & sensibles de » votre protection. Si vous m'accordez cette » grace, je fais vœu de vous bâtir des temples, » & de célébrer des jeux en votre honneur ».

Après cette *évocation*, ils ne doutoient point de la perte de leurs ennemis, persuadés que les dieux qui les avoient soutenus jusqu'alors, alloient les abandonner, & transférer leur empire ailleurs. C'est ainsi que Virgile parle de la désertion des dieux tutélaires de Troye, lors de son embrâsement.

Excessêre omnes, adytis, arisque relictis,
Di quibus imperium hoc steterat..........

(*Æneïd. lib. II.*)

Cette opinion des grecs, des romains, & de quelques autres peuples, paroit encore conforme à ce que rapporte Joseph, *liv. VI*, de *la guerre des juifs*, *ch. XXX.*, que l'on entendit dans le temple de Jérusalem, avant sa destruction, un grand bruit, & une voix qui disoit, *sortons d'ici*, ce que l'on prit pour la retraite des anges qui gardoient ce saint lieu, & comme un présage de sa ruine prochaine; car les juifs reconnoissoient des anges protecteurs de leurs temples & de leurs villes.

Voici un trait bisarre rapporté par Quinte-Curce, liv. IV, & relatif aux *évocations*. Les tyriens, dit-il, vivement pressés par Alexandre, qui

les assiégeoit, s'avisèrent d'un moyen assez bisarre pour empêcher Apollon, auquel ils avoient une dévotion particulière, de les abandonner. Un de leurs citoyens ayant declaré en pleine assemblée qu'il avoit vu en songe ce dieu qui se retiroit de leur ville, ils lièrent sa statue avec une chaîne d'or, qu'ils attachèrent à l'autel d'Hercule, leur dieu tutélaire, afin qu'il retint Apollon. *Voyez les mémoires de l'acad. des inscrip. tom. V.* (*article du chevalier de Jaucourt*).

ÉVOCATION *des mânes*. C'étoit la plus ancienne, la plus solemnelle des *évocations*, & en même-temps celle qui fut le plus souvent pratiquée.

Cette pratique passa de l'Orient dans la Grèce, où on la voit établie du temps d'Homère. Loin que les payens aient regardé l'*évocation* des ombres comme odieuse & criminelle, elle etoit exercée par les ministres des choses saintes. Il y avoit des temples consacrés aux mânes, où on alloit consulter les morts: il y en avoit qui étoient destinés pour la cérémonie de l'*évocation*. Pausanias alla lui-même à Héraclée, ensuite à Phygalia, pour *évoquer* dans un de ces temples une ombre, dont il étoit persécuté. Périandre, tyran de Corinthe, se rendit dans un pareil temple, qui étoit chez les thesprotes, pour consulter les mânes de Mélisse.

Les voyages que les poëtes font faire à leurs héros dans les enfers, n'ont peut-être d'autre fondement que les *évocations*, auxquelles eurent autrefois recours de grands hommes, pour s'éclaircir de leur destinée. Par exemple, le fameux voyage d'Ulysse au pays des cymmériens, où il alla pour consulter l'ombre de Tyrésias; ce fameux voyage, dis-je, qu'Homère a décrit dans l'odyssée, a tout l'air d'une semblable *évocation*. Enfin Orphée, qui avoit été dans la Thesprotie pour évoquer le phantôme de sa femme Euridice, nous en parle comme d'un voyage d'enfer, & prend de-là occasion de nous débiter tous les dogmes de la théologie payenne sur cet article; exemple que les autres poëtes ont suivi.

Mais il faut remarquer ici que cette manière de parler, *évoquer une ame*, n'est pas exacte; car ce que les prêtres des temples des mânes, & ensuite les magiciens *évoquoient*, n'étoit ni le corps, ni l'ame, mais quelque chose qui tenoit le milieu entre le corps & l'ame, que les grecs appelloient εἴδωλον, les latins *simulacrum*, *imago*, *umbra tenuis*. Quand Patrocle prie Achille de le faire enterrer, c'est afin que les images légères des morts, ne l'empêchent pas de passer le fleuve fatal.

Ce n'étoit ni l'ame, ni le corps qui descendoit dans les champs élysées, mais ces idoles. Ulysse voit l'ombre d'Hercule dans ces demeures fortunées, pendant que ce héros est lui-même avec les dieux immortels dans les cieux, où il a Hebé pour épouse. C'étoient donc ces ombres, ces spectres ou ces mânes, comme on voudra les appeller, qui étoient *évoqués*.

Savoir maintenant si ces ombres, ces spectres, ou ces mânes ainsi *évoqués* apparoissoient, ou si les gens trop crédules se laissoient tromper par l'artifice des prêtres, qui avoient en main des fourbes, pour les servir dans l'occasion; c'est ce qu'il n'est pas difficile de décider.

Ces *évocations*, si communes dans le paganisme, se pratiquoient à deux fins principales, ou pour consoler les parens & les amis, en leur faisant apparoître les ombres de ceux qu'ils regrettoient, ou pour leur faire connoître l'avenir. Ensuite parurent sur la scène les magiciens, qui se vantèrent aussi de tirer, par leurs enchantemens, ces ames, ces spectres, ou ces phantômes, de leurs demeures sombres.

Ces derniers, ministres d'un art frivole & funeste, vinrent bientôt à employer dans leurs *évocations* les pratiques les plus folles & les plus abominables; ils alloient ordinairement sur le tombeau de ceux dont ils vouloient *évoquer* les mânes, ou plutôt, selon Suidas, ils s'y laissoient conduire par un bélier, qu'ils tenoient par les cornes, & qui ne manquoit pas, dit cet auteur, de se prosterner dès qu'il y étoit arrivé. On faisoit là plusieurs cérémonies, que Lucain nous a décrites en parlant de la fameuse magicienne, nommée *Hermonide*; on sait ce qu'il en dit:

Pour des charmes pareils elle garde en tous lieux
Tout ce que la nature enfante d'odieux.
Elle mêle à du sang qu'elle puise en ses veines,
Les entrailles d'un lynx, &c.

Dans les *évocations* de cette espèce, on ornoit les autels de bandelettes noires & de branches de cyprès; on y sacrifioit des brebis noires; & comme cet art fatal s'exerçoit la nuit, on immoloit un coq, dont le chant annonce la lumière du jour, si contraire aux enchantemens. On finissoit ce lugubre appareil par des vers magiques & par des prières, qu'on récitoit avec beaucoup de contorsions. C'est ainsi qu'on vint à bout de persuader au vulgaire ignorant & stupide, que cette magie avoit un pouvoir absolu, non-seulement sur les hommes, mais sur les dieux même, sur les astres, sur le soleil, sur la lune, en un mot, sur toute la nature. (*Article du chevalier de Jaucourt*).

ÉVOCATS. } Le nom d'*evocatus* étoit nou-
EVOCATI. }

veau sous les empereurs; la chose ne l'étoit point. Ceux qu'on nomma ainsi, étoient les mêmes qu'on

qu'on appelloit auparavant *volones* ou *voluntarii*, volontaires, tom. LIV. l. V. c. VII. exempts de servir, à raison de leur âge, ou parce que leur temps étoit fini, ils continuoient cependant de servir. Auguste les invita à reprendre le service, en leur promettant une plus ample récompense. Saumaise croit que c'étoient les mêmes que l'on appelloit *princes*, & qu'on nomma ensuite *ordinaires*, parce qu'ils faisoient l'avant-garde, ou la première ligne de l'armée, & qu'ils conduisoient les autres corps, *alios ordines*.

Il y eut plus d'une sorte de ces *evocati* ou *exempts*, comme il a plu à Tillemont de les appeller. Galba donna ce nom à de jeunes chevaliers romains, qu'il choisit pour faire, à la place des soldats, la garde autour de sa chambre; il leur conserva le droit de porter l'anneau d'or, c'est-à-dire, qu'il voulut que cette fonction ne les dégradât point. On trouve souvent dans les inscriptions anciennes EVOC. AUG. *evocati augusti*, que Casaubon croit être les mêmes que ceux qui furent institués par Galba.

ÉVOHÉ, cri d'acclamation que faisoient les bacchantes aux fêtes de Bacchus. *Évohé, Bacche.*

EUPATOR, roi de Bosphore. ΒΑΣΙΛ. ΕΥΠΑΤΟΡΟC.

Ses médailles sont :

R. en or.

RRR. en bronze.

O. en argent.

EUPATRIA, dans la Lydie.

Goltzius seul a attribué des médailles impériales grecques à cette ville.

EUPHÊME, nourrice des muses, & mère de Crocus, qui, selon quelques-uns, devint dans la suite le signe du Sagittaire.

EUPHÉMUS, fils de Neptune & de Macionisse, fut un des argonautes. C'est lui qui prit le gouvernail du navire après la mort du pilote Tiphis.

EUPHOLME. Hésychius donne ce nom à la partie des flûtes, qui étoit au-dessous de la glotte, & à la glotte même.

EUPHORBE, fils de Penthée, ou Panthis, étoit un des principaux chefs des troyens. C'est lui qui blessa Patrocle par derrière : il fut tué ensuite par Ménélas. Pythagore, suivant son systême de la Métempsycose, prétendoit que l'ame d'*Euphorbe* étoit passée dans son propre corps; ou, ce qui est la même chose, il se souvenoit d'avoir été *Euphorbe*. Voici la preuve qu'il en apportoit : c'est que voyant à Argos le bouclier de cet *Euphorbe*, que Ménélas y avoit suspendu dans le temple de Junon, il s'étoit, disoit-il, souvenu de l'avoir déja vu, quoique ce fût la première fois qu'il fut venu à Argos, & que ce bouclier n'en fût pas sorti. L'ame d'*Euphorbe* n'étoit pas venue immédiatement dans le corps du philosophe; elle avoit eu bien d'autres transmigrations, selon son opinion. (*Ovid. Met.* 15. 160.)

EUPHORION, fils d'Achille & d'Hélène. *Voyez* ACHILLE.

EUPHRADE, génie ou divinité qui présidoit aux festins; on mettoit sa statue sur les tables, lorsqu'on vouloit se livrer à la joie & aux plaisirs de la table. (*Hésychius.*) Son nom exprimoit ses fonctions; εὐφραίνομαι, *je me réjouis.*

EUPHRONE, déesse de la nuit.

Comme ce nom signifie *bon conseil*, on l'a donné à la nuit, parce que la nuit rend sage, fait penser mûrement aux choses, suivant le proverbe, que la nuit porte conseil. (*Epicharm.*)

EUPHROSINE, l'une des trois Graces, celle qui désigne la *joie*, comme son nom grec l'exprime. *Voyez* GRACES.

EUPHYRUS, un des sept fils de Niobé, selon Tzetzès, qui périt par les flèches d'Apollon. *Voyez* NIOBÉ.

EUPLOÉA, surnom de Vénus, formé de deux mots grecs, qui signifient *d'heureuse navigation*, & sous lequel on l'invoquoit en s'embarquant. Les Gnidiens lui avoient élevé un temple sous ce nom; elle en avoit un autre dans une île aussi nommée *Euploéa*, aujourd'hui *Gaiola*, dans le golfe de Pouzol, près de Naples.

EUPOMPE, une des cinquante Néréides.

EURIGONÉE, seconde femme d'Œdipe.

EURIPE, nom qu'on donnoit aux canaux pleins d'eau, qui ceignoient les anciens cirques. Tous ceux de la Grèce avoient leurs *euripes*; mais celui du cirque de Sparte, formé par un bras de l'Eurotas, acquit ce nom par excellence. C'étoit-là que tous les ans les éphèbes, c'est-à-dire, les jeunes spartiates qui sortoient de leur seizième année, se partageoient en deux troupes, l'une sous le nom d'*Hercule*, l'autre sous le nom de *Lycurgue*; & que chacune entrant dans le cirque par deux ponts opposés, elles venoient se livrer sans armes un combat, où l'amour de la

gloire excitoit dans ce moment entre les deux partis, une animosité qui ne différoit guère de la fureur. L'acharnement y étoit si grand, qu'à la force des mains ils ajoutoient celle des ongles & des dents, jusqu'à se mordre, pour décider la victoire; jamais ce combat ne se terminoit qu'un des deux partis n'eût jetté l'autre dans l'*euripe*.

Les cirques anciens avoient leurs *euripes*, qui étoient des fossés creusés sur les deux côtés de l'arène, dans lesquels il étoit dangereux de tomber en conduisant les chars. Les romains donnoient en particulier ce nom à trois canaux ou fossés, qui ceignoient le cirque de trois côtés, & que l'on remplissoit d'eau, quand on vouloit y représenter un combat naval. Ils appelloient aussi *euripes* les aqueducs qui servent à conduire l'eau d'un lieu dans un autre. Spartien dit qu'Élagabale remplit par magnificence des *euripes* de vin, pour donner au peuple le spectacle d'un combat naval.

On appelloit *Nils* ces canaux, lorsqu'ils étoient fort larges.

EURIPIDE. On lit le nom de ce poète sur la base d'une petite statue de la ville Albani, publiée par Winckelmann, dans ses *monumenti*, n°. 168.

Euripide, coup de dés qui valoit quarante. Cette dénomination vient ou d'*Euripide*, qui fut un des quarante magistrats qui succédèrent aux trente tyrans, & qui le fit connoître; ou de ses collègues, qui, par affection pour lui, donnèrent son nom à ce coup de dés victorieux.

EURISÈS, divinité gauloise.

EUROME, dans la Carie. ΕΥΡΩΜΕΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Caracalla.

EUROPE, fille d'Agénor, roi de Phénicie, relevoit sa beauté par une si grande blancheur, que l'on dit qu'elle avoit dérobé le fard de Junon. *Voyez* Angelo.

Jupiter, épris d'amour pour elle, & la voyant un jour jouer sur le bord de la mer avec ses compagnes, se changea en taureau, s'approcha de la nymphe d'un air qui n'avoit rien de farouche, mangea dans sa main, & l'enhardit de telle sorte, qu'elle osa monter sur son dos. Mais à peine y fut-elle assise, que le taureau prit sa course vers la mer, se jetta dans les flots, & se mit à nager. *Europe* étonnée, saisit de la main gauche la corne du taureau, & de la droite elle retint son voile que le vent emportoit. « La mer » devint tranquille, dit Lucien, les Cupidons » qui voloient tout autour avec des flambeaux; » chantoient l'hyménée; les Néréides, montées » sur des dauphins comme sur des coursiers, » caracoloient & donnoient des marques de ré- » jouissance; les Tritons dansoient autour de » cette nymphe ». *Europe* fut ainsi transportée, en peu de temps, de la côte de Phénicie dans l'isle de Crète. Elle arriva dans l'isle par l'embouchure du fleuve Léthé, qui passoit à Gortyne. Les grecs voyant sur cette rivière des platanes toujours verds, publièrent qu'un de ces arbres fut témoin des premières amours de Jupiter avec *Europe*. Aussi a-t-on représenté *Europe* triste, assise sous un platane, au pied duquel est un aigle, à qui elle tourne le dos. L'eau dans laquelle elle se lava, quand Jupiter l'eut quittée, acquit une vertu extraordinaire; ceux qui y entroient pendant la pluie, n'étoient mouillés, ni de l'eau qui les recevoit, ni de celle qui tomboit. *Europe* eut de Jupiter quatre fils, Minos, Rhadamanthe, Sarpédon & Carnus. La compagnie d'un dieu ne déshonoroit pas une mortelle. Astérius, roi de Crète, épousa *Europe*. N'en ayant point d'enfans, il adopta les quatre fils de Jupiter, & laissa son royaume à Minos. *Europe*, devenue mère de ces quatre princes, s'attira l'estime & l'amitié de tous les crétois, qui l'honorèrent, après sa mort, comme une divinité; ils instituèrent même une fête en son honneur, nommée *hellotia*, d'où on appella *Europe*, *Hellotès*. Plusieurs ont cru que cette princesse, dont le nom exprime la blancheur, avoit donné son nom à l'*Europe*, dont les habitans sont blancs.

Au bruit de l'enlévement d'*Europe*, Agénor, son père, la fit chercher de tous côtés, & ordonna à ses enfans de s'embarquer, & de ne point revenir sans elle. Les amours d'*Europe* & de Jupiter excitèrent dans le cœur de la jalouse Junon un courroux si implacable, qu'elle poursuivit avec acharnement toute la famille de Cadmus, frère de cette princesse. *Voyez* Cadmus, Hellotès.

La fable de l'enlévement d'*Europe*, est racontée de plusieurs manières par les écrivains.

Licophron appelle son ravisseur Astérus, Diodore (*lib. V.*) Astérius, St. Augustin (*Civit. Dei*, *lib XVIII. cap. XII.*) Xanthus, & d'autres Xuthus. Pour consoler Agénor de la perte d'*Europe*, on mit sa fille au nombre des divinités. Le ravissement d'*Europe* a beaucoup exercé les mythologues. Les uns disent qu'un Jupiter, roi de Crète, ayant fait une descente en Phénicie, enleva plusieurs personnes, & entr'autres la fille du roi du pays, nommée *Europe*, qu'il la transporta en Crète sur un vaisseau nommé *le taureau*. Paléphate de Paros a écrit qu'elle fut enlevée par un gnossien, nommé *Taurus*, dans une guerre qu'il eut avec les phéniciens.

Europe fut honorée par les phéniciens, avec Astarte ou Astharoth, c'est-à-dire, avec la lune & sous son nom. Lucien, dans son Traité de la déesse syrienne, dit qu'Astarte étoit la lune, & il ajoute que les prêtres phéniciens croyoient qu'Astarte étoit *Europe*, & que lui même il le leur avoit oui assurer, c'est-à-dire, répond Vossius (*de idolat. lib. VII. cap. X.*), qu'Astarte, physiquement parlant, & de fait, étoit la lune, que c'étoit à elle que ce culte se rendoit dans son origine, & que depuis d'Astarte, on en avoit fait *Europe*.

Les sydoniens mirent *Europe* au revers des médailles qu'ils frappèrent pour Élagabale, pour Annia Faustina, & pour Alexandre Sévère. Les os d'*Europe* étoient chez les thespiens, & ils les portoient en cérémonie aux helloties. *Voyez* HELLOTIES.

On trouve sur les médailles une *Europe* sur un taureau, & pour inscription, ΘΕΑ ΣΙΔΩΝΟΣ. (Tristan, tom. III. p. 226. 227.)

Une autre *Europe* est une nymphe, fille de l'Océan & de Téthys, comme on peut le voir dans la Théogonie d'Hésiode, v. 357. Lambert Barlée, qui prétend que les noms des filles de l'Océan, rapportés par Hésiode en cet endroit, ne sont que des qualités ou des propriétés de l'eau, ou de la mer, dit que Εὐρώπη, *Europe*, est dit pour Εὐρυόπη, *qui voit fort loin*, parce que la vue s'étend fort loin sur les eaux.

Enfin, *Europe* est le nom de la XI[e]. sybille.

EUROPS, fils d'Égialée, régna à Sycione, & donna son nom à l'*Europe*, selon Apollodore & Pausanias. (*Corinth.*)

EUROTAS, fleuve du Péloponnèse, quitta le nom d'Himère à cette occasion. Les lacédémoniens étant en guerre contre les athéniens, attendoient pour combattre la pleine lune. *Eurotus*, leur général, traitant cela de superstition, dit Plutarque le géographe, n'y voulut avoir aucun égard, rangea son armée en bataille malgré la foudre & les éclairs; mais il perdit son armée, &, de chagrin, il se jetta dans le fleuve Himère, qui depuis ce tems-là fut nommé *Eurotas*. Les lacédémoniens honoroient ce fleuve, dit Maxime de Tyr, par une loi expresse qui le leur ordonnoit. C'étoit peut-être à cause de l'utilité qu'ils en retiroient, ce fleuve arrosant le territoire de Sparte. *Voyez* HIMÈRE.

Les lacédémoniennes disoient que Vénus, après avoir passé l'*Eurotas*, y avoit jetté ses bracelets & tous les ornemens des femmes; qu'elle avoit pris ensuite la lance, le bouclier, pour se montrer à Lycurgue, & pour imiter le courage des lacédémoniens. L'allégorie contenue dans ce récit est frappante.

EUROTAS, fleuve de Thessalie, entre dans le Pénée, qui semble refuser de le recevoir. L'eau de l'*Eurotas* surnage d'abord comme de l'huile sur celle du Pénée, qui la rejette ensuite comme une eau maudite, & engendrée par les furies infernales. (*Plin. lib. IV. cap. VIII.*)

EURUS, nom d'un vent qui souffle entre l'Orient & le Midi, & que nous appellons vent du sud-est. Pline dit (*lib. II. cap. XLVII.*) que ce nom est celui que les grecs lui donnoient, que les latins l'appelloient vulturne, *vulturnus*. Les latins confondent souvent ces deux vents, parce qu'ils soufflent tous deux du côté d'Orient, l'un à droite & l'autre à gauche de l'Orient équinoxial. Andronique de Cyrre avoit bâti à Athènes une tour octogone, où les huit vents que l'on distinguoit alors, étoient marqués. Elle subsiste encore, & l'*Eurus* paroît sous la forme d'un jeune homme. Sur l'Océan, nos pilotes appellent ce vent sud-est; & siroco sur la Méditerranée.

EURYALÉ, une des trois Gorgones, fille de Phorcys, & sœur de Méduse. Elle n'étoit sujette, ni à la vieillesse, ni à la mort, dit Hésiode. *Voyez* GORGONES. (*Théogon. v. 276.*)

EURYALÉ, reine des Amazones, secourut Aëtès, roi de Colchide, contre Jason. (*Valer. Flacc. Argon. lib. V.*)

EURYALÉ, fille de Minos, se laissa séduire par Neptune, & mit au monde Orion. *V.* ORION.

EURYALE, semblable aux dieux, dit Homère, commandoit les argiens au siège de Troye, avec Diomède & Sténélus. Il étoit fils de Mécistée, & petit-fils du roi Talaüs.

EURYALE, le plus beau des troyens qui portoient les armes, dit Virgile (*Ænéid. IX.*), aimoit tendrement Nisus, autre jeune troyen: ils ne se quittoient jamais dans les combats. S'étant exposés tous deux à un grand péril, pour la gloire de leur nation, Nisus s'en tira heureusement; mais *Euryale* eut le malheur de se laisser surprendre par les ennemis. Dès que Nisus vit son ami entre leurs mains, sans espérance de l'en pouvoir tirer, il se livra lui-même à eux, en offrant sa vie, pour sauver celle de son ami; ils y périrent tous deux.

EURYBATE, un des argonautes, se rendit célèbre au jeu du palet, aussi-bien que dans l'art de guérir les plaies: c'est lui qui guérit celle qu'Oïlée avoit reçue, en donnant la chasse avec Hercule aux oiseaux du lac Stymphale.

EURYBIE, fille de Pontus & de la Terre, épousa Créius, & fut mère d'Astréus, de Persé & de Pallas, selon Hésiode.

EURYCLÉE, nourrice d'Ulysse, fut la première qui reconnut ce prince à son retour, à une blessure qu'il avoit reçue autrefois d'un sanglier, & qu'elle remarqua en lui lavant les pieds. Laërte, père d'Ulisse, avoit acheté cette femme fort jeune, dit Homère, pour le prix de vingt bœufs. *Voyez* ULYSSE.

EURYCLÈS, surnommé l'Engastrimythe, parce que l'on croyoit qu'il avoit un démon dans les entrailles, qui lui révéloit l'avenir. Il fut fameux à Athènes; & les devins furent appellés de ce nom *Euryclides*.

EURYDICE étoit une nymphe qu'Orphée épousa. Fuyant les poursuites d'Aristée le long d'un fleuve, elle n'apperçut point un serpent redoutable caché sous l'herbe; elle en fut piquée au talon, & perdit la vie peu de jours après son mariage. Orphée fuyant le commerce des hommes, tâchoit, par le son de sa lyre, de soulager sa douleur. Nuit & jour, sur un rivage désert, il déploroit sa perte. Enfin, ne pouvant plus supporter son absence, il osa, dit Virgile, pénétrer dans le sombre royaume de Pluton, traverser ses forêts ténébreuses, où règne un éternel effroi, s'approcher du terrible monarque des morts, & aborder les lugubres divinités, que les prières des mortels n'ont jamais fléchies.

Les sons de sa lyre pénétrèrent dans les plus profondes demeures du Tartare, & en surprirent tous les pâles habitans. Les oreilles même des Furies, dont les têtes sont armées de serpens, en furent charmées. Le Cerbère fermant ses trois gueules, cessa d'aboyer, & le mouvement de la roue d'Ixion fut suspendu. Proserpine & Pluton lui-même en furent attendris: ils ordonnèrent qu'*Eurydice* lui seroit rendue, à condition toutefois qu'il ne tourneroit la tête pour la voir, qu'après qu'il seroit sorti des enfers, & que, s'il contrevenoit à cet ordre, elle lui seroit ravie pour toujours. Orphée revenoit donc sur la terre, suivi de sa chère *Eurydice*, qui marchoit après lui vers le séjour des morts, lorsque l'impatience de revoir son épouse, ou un mouvement subit, dont il ne fut point le maître, lui fit oublier la loi: il tourna la tête pour voir sa chère épouse, & à l'instant elle disparut. Il lui tendit les bras, mais il n'embrassa qu'une vapeur légère. *Eurydice* soumise encore une fois à l'empire de la mort, ne fit aucune plainte contre son époux; elle n'auroit eu à se plaindre que d'avoir été trop aimée. Orphée courut après elle pour la joindre, mais il ne la revit plus. Le malheureux époux, de retour sur la terre, passa sept mois entiers au pied d'un rocher, sur les rives désertes du Strymon, à pleurer sans cesse, & à faire retentir les antres de ses gémissemens.

Les historiens disent qu'Orphée ayant perdu sa femme, alla dans un lieu de la Thesprotie, nommé *Aornos*, où un ancien oracle rendoit ses réponses en évoquant les morts. Il revit sa chère *Eurydice*; & croyant l'avoir véritablement retrouvée, il se flatta qu'elle le suivroit; mais ayant regardé derrière lui, & ne la voyant plus, il en fut si affligé, qu'il se tua de désespoir. D'autres disent qu'il guérit sa femme de la morsure du serpent; mais comme elle mourut peu de temps après, de quelqu'autre accident, & peut-être par la faute d'Orphée, on publia qu'il l'avoit retirée des enfers, & qu'elle y étoit retombée. *Voyez* ARISTÉE, ORPHÉE.

EURYDICE, fille d'Endymion & d'Aérodie. *Voyez* ENDYMION.

EURYDICIUM, dans l'Élide. ΕΥΡΥΔΙΚΕΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRRR. en bronze. *Pellerin*.

O. en or.

O. en argent.

EURYMÉDON, géant dont Junon étoit devenue amoureuse avant d'avoir épousé Jupiter, fut le père de Prométhée: il eut part à la guerre des géans contre les dieux, & fut précipité dans les enfers. Jupiter persécuta son fils Prométhée, pour avoir volé le feu céleste; mais c'étoit peut-être un prétexte, & sa naissance fut la véritable cause de la haine du dieu contre le père & le fils. *Voyez* JUNON.

EURYNOME, un des dieux infernaux, selon Pausanias, se nourrissoit, disoit-on, de la chair des morts, ne laissant que les os. Le célèbre Polignote avoit peint un tableau des enfers, qui étoit dans le temple de Delphes. Pausanias, qui avoit vu ce tableau, dit qu'*Eurynome* y étoit représenté avec un visage de couleur entre noire & bleue, comme celle des grosses mouches, qui sont attirées par l'odeur de la viande; il grinçoit des dents, & étoit assis sur une peau de vautour.

Pausanias (*Phocic.*) ajoute qu'aucun ancien écrivain, tel qu'Homère, ou l'auteur du mynias, poëme, n'avoit parlé d'*Eurynome*, & qu'on ne le voyoit sur aucun autre monument.

EURYNOMÉ, fille de l'Océan, étoit d'une si grande beauté, que Jupiter en devint amoureux, l'épousa & la rendit mère des trois Graces. *Voyez* JUPITER, GRACES.

Elle eut un temple dans l'Arcadie, près de Phygalie, dans lequel sa statue étoit liée avec des chaînes d'or; elle avoit la figure d'une femme jusqu'à la ceinture, & tout le bas ressembloit à un poisson. Son temple ne s'ouvroit qu'une fois l'an; & à un certain jour on y faisoit des sacrifices pu-

blics & particuliers ; c'est la même qu'Eunomie. (*Hesiod. theogon.* 907. *Pausan. Arcadic.*)

EURYPILE, roi de cette partie de la Lybie, qu'on appelle Cyrénaïque, ayant reçu chez lui les argonautes, qu'une tempête avoit jettés sur ses côtes, leur donna de bons avis pour éviter les bancs de sable qui se rencontrent dans les Syrtes & dans les environs, & leur prêta même un vaisseau léger qui leur servit de guide : ce fait a été ainsi habillé en fable. Un vent de nord ayant jetté les argonautes sur les côtes de la Lybie, ils se trouvèrent engagés dans le lac Tritonide, avant de pouvoir prendre terre. Alors un Triton leur apparut sous une forme humaine (c'étoit *Euripyle*), & leur dit que moyennant une récompense, il leur montreroit un chemin pour se dégager sans danger du lieu où ils étoient. Jason lui fit présent d'un beau trépied de cuivre, que le Triton plaça dans son temple, en leur prédisant que quand quelqu'un de leurs descendans auroit enlevé le trépied, il étoit réglé par les destins qu'il y auroit cent villes grecques bâties sur le lac Tritonide. Les argonautes étant près de partir, *Eurypile* détela un des chevaux ailés du char de Neptune, qu'il envoya devant eux, en leur ordonnant de suivre exactement ses traces pour ne point s'égarer.

EURYPILE, fils d'Évémon, un des capitaines grecs qui étoient au siège de Troye. Dans le partage des dépouilles de cette ville, il eut dans son lot un coffre, qui renfermoit une statue de Bacchus, faite, disoit-on, par Vulcain, & dont Jupiter avoit fait présent à Dardanus. *Eurypile* ouvrit le coffre, regarda la statue, & en dépit de sa curiosité devint furieux. Le mal continua, les longs accès de folie ne lui laissoient que de petits intervalles, où le bon sens revenoit. Il prit un de ces bons momens pour aller à Delphes, consulter l'oracle d'Apollon, qui lui répondit qu'il devoit continuer sa route, & s'arrêter au lieu où il trouveroit des gens qui alloient faire un sacrifice barbare ; que c'étoit-là qu'il devoit déposer le coffre & établir son domicile. *Eurypile* se rembarqua, & alla, avec sa petite flotte, au gré des vents, qui le portèrent à la côte de Patras. Il y descendit à terre dans le temps qu'on alloit immoler un jeune garçon & une jeune fille vierge à Diane Triclaria ; il se souvint alors de l'oracle. Ceux de Patras voyant arriver chez eux un roi inconnu avec ce coffre, crurent d'abord qu'il y avoit quelque dieu dedans. Cette aventure guérit *Eurypile* de sa folie, & sauva la vie aux deux innocentes victimes. Depuis ce temps, ceux de Patras, après la fête de Bacchus, célébroient tous les ans les funérailles d'*Eurypile* : ils rendoient aussi de grands honneurs au dieu renfermé dans le coffre, qu'ils appellèrent *Esymnète*. Neuf des principaux de la ville, élus par le peuple, & autant de femmes, présidoient à la cérémonie. Au premier jour de la fête, un prêtre portoit ce coffre en grande pompe. Cette histoire est tirée de Pausanias.

EURYPILE, petit-fils d'Hercule, du côté de son père Télèphe, & de Priam, par sa mère Astioché, fut un des plus illustres alliés des troyens, autant par sa valeur que par sa naissance. Il n'arriva au siège de Troye qu'à la fin de la dixième année ; c'est lui qui tua, après un rude combat, Machaon, fils d'Esculape. Homère nous apprend qu'il étoit un des plus beaux princes de son temps : il n'y avoit, dit-il, que Memnon qui fût plus beau que lui. Il avoit conduit à Troye les céthéens, peuple de Mysie : Pyrrhus, fils d'Achille, ayant tué *Eurypile*, ses sujets, de désespoir, se firent tous tuer autour de son corps.

EURYPILE, roi de Cos, père de Calciopé, l'une des maîtresses d'Hercule, de qui elle eut Thessalus. *Voyez* Cos, HERCULE.

EURYSACE, fils d'Ajax télamonien, & de Tecmesse, fille de Theuthrantès, prince phrygien. *Voy.* TECMESSE. *Eurysace* régna dans Salamine après la mort de Télamon, père d'Ajax. Les athéniens l'honorèrent, ainsi qu'Ajax son père, d'un culte particulier ; Pausanias témoigne que les honneurs qu'on leur avoit décernés, subsistoient encore de son temps, & qu'on voyoit à Athènes un autel d'*Eurysace*. Il eut un fils nommé Philœus, qui échangea le royaume de Salamine contre la bourgeoisie d'Athènes. Miltiade descendoit de ce Philœus.

EURYSTERNE, surnom de la terre, ou de la déesse *Tellus*, ainsi appellée à cause de sa large poitrine. Elle avoit un temple sous ce nom auprès d'Ægé, dans l'Achaïe, un des plus anciens de la Grèce. La prêtresse qu'on élisoit pour le desservir, devoit n'avoir eu qu'un mari, & garder le célibat tout le reste de sa vie. *Voy.* TELLUS.

Ce surnom est formé d'εὐρὺς, *large*, & de στέρνον, *poitrine*.

EURYSTHÉE, roi de Mycènes. *Voyez* l'histoire de sa naissance au mot ALCMENE. Ce prince politique, jaloux de la réputation d'Hercule, & craignant d'être un jour détrôné par ce héros, le persécuta sans relâche ; il eut soin de lui donner assez d'occupation hors de ses états, pour lui ôter le moyen de troubler son gouvernement. Il exerça son grand courage dans des entreprises également délicates & dangereuses : c'est ce que nous appellons *les travaux d'Hercule*. On dit même qu'Hercule devint si redoutable à *Eurysthée*, que malgré l'empire qu'il avoit sur ce héros, il n'o-

soit paroître devant lui, & qu'il avoit préparé un tonneau d'airain pour s'y aller cacher en cas de besoin. Il ne laissoit point entrer Hercule dans sa ville : les monstres qu'il apportoit étoient laissés hors des murs, & *Eurysthée* lui envoyoit ses ordres par un héraut. Non content de voir Hercule mort, il voulut exterminer les restes d'un nom odieux pour lui : il poursuivit les enfans de ce héros de climats en climats, & jusques dans le sein de la Grèce. Ceux-ci s'étoient réfugiés à Athènes, auprès d'un autel de Jupiter, dit Eurypide, pour contrebalancer Junon, qui animoit *Eurysthée*. Thésée, dont ils avoient imploré la protection, prit leur défense, refusa de les livrer à leur ennemi, qui étoit venu les redemander les armes à la main, & qui périt avec toute sa famille dans le combat. Il fut tué par Hillus, fils d'Hercule, qui lui coupa la tête, & l'envoya à Alcmène; elle lui arracha les yeux. *Voy.* HERCULE, IPHICLUS.

EURYSTHÉE, roi d'Argos, beau-père d'Atrée. *Voyez* ATRÉE.

EURYTE, roi d'Oéchalie, en Thessalie, se vantoit d'une si grande adresse à tirer de l'arc, qu'il défioit tout le monde. Voulant marier sa fille Jole, il fit proposer un combat, promettant de la donner à celui qui le vaincroit dans cet exercice. Il osa même entrer en lice contre les dieux : voilà pourquoi, dit Homère, il ne parvint pas à une si grande vieillesse; car Apollon, irrité de ce qu'il avoit osé le défier, lui ôta la vie. Hercule, qui avoit appris d'*Euryte* à tirer de l'arc, le tua & enleva sa fille. Cet enlévement fut cause de la mort d'Hercule. *Voyez* DÉJANIRE, HERCULE, JOLE.

Euryte fut aussi père de Dryope. On lui rendoit un culte dans l'Oéchalie; & la fête que l'on célébroit en son honneur, fut instituée par Sybotas.

ÉURYTE, un des géans qui firent la guerre à Jupiter. Hercule étant venu au secours de son père, s'attacha à combattre *Euryte*, & l'assomma avec une branche de chêne.

EURYTHE, ou EURYTHION, centaure, occasionne la guerre des centaures contre les lapythes. Il étoit aux noces de Pyrithoüs. Suivant Homère, le vin lui ayant troublé le cerveau, il devint furieux, & commit des insolences contre les lapithes. Ceux-ci se jettèrent sur lui, le traînèrent hors de la salle du festin, & lui coupèrent le nez & les oreilles : ainsi il porta le premier la peine de son ivrognerie. Ovide dit que ce centaure donna occasion à la guerre, par l'outrage qu'il voulut faire à Hippodamie. Il fut tué par Thésée. *Euryte* avoit été un des Argonautes. *Voyez* CENTAURES.

EURYTHE, mère d'Oënée, roi de Calydon. *Voyez* OENÉE.

EURYTHION, ministre des cruautés de Géryon, fut mis à mort, avec son maître, par Hercule.

EURYTION. *Voyez* HELLOTÈS.

EURYTUS. *Voyez* MOLIONIDES.

EUSÉBIA, en Cappadoce; depuis Cæsarée. ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leur type ordinaire est un aigle éployé.

EUSÉBIE, épouse de Constance II.

FLAVIA EUSEBIA AUGUSTA.

Ses médailles ne sont connues que dans le recueil de Goltzius.

EUSÉBIE; c'est le nom que les grecs donnoient à la Piété, qu'ils avoient déifiée. *Voyez* PIÉTÉ. Εὐσέβεια, *Piété.*

EUTERPE. Ausone la fait inventrice de la flûte. Elle tient des flûtes sur le sarcophage du capitole, où les neuf Muses sont représentées; ainsi que sur le marbre de l'apothéose d'Homère; de même que sur un beau sarcophage de la villa Mattéi.—Cette muse porte ordinairement l'habit des acteurs tragiques, parce qu'ils étoient toujours accompagnés par des flûtes.—

EUTHÉNIE. Les grecs appelloient ainsi l'Abondance, qu'ils avoient personnifiée, mais sans aucun temple, ni autel. *Voyez* ABONDANCE.

EUTHYME, fameux athlète. *Voyez* LYBAS.

ÉVYUS est un nom fort ordinaire de Bacchus; il est pris de ce qu'ayant une fois tué un géant, Jupiter, son père, s'écria : en grec, *εὖ υἱέ*, *ô mon fils !*

EUZARTES *scutum*. Muratori (*Thes.* 648. 1.) rapporte une inscription grecque, trouvée à Mégare par Wheler, dans laquelle il est fait mention de ce *jeu* ou *combat* (ΕΥΖΑΡΤΗΣ ΑΣΠΙΣ), inconnu d'ailleurs.

EX *consule*, *ex prætore*, &c., ancien consul, ancien préteur.

EXACTEUR ; c'étoit, 1°. un domestique chargé de poursuivre le remboursement des dettes de son maître. 2°. Un autre domestique qui avoit l'œil sur les ouvriers. 3°. Un officier de l'empereur, qui hâtoit le recouvrement des droits appellés *pecuniarium fiscalium*. On le nommoit aussi *compulsor*. 4°. Un autre officier qui suivoit les patiens au supplice, & qui veilloit à ce que l'exécution se fît, ainsi qu'elle avoit été ordonnée par les juges. Celui-ci s'appelloit *exactor supplicii*.

EXAGIUM, poids romain. Le mot grec répond au mot latin *sextula*, sixième partie de l'once romaine. Il est dit dans une inscription, rapportée à l'article BOUCHERIES : *sub exagio potius vendere, quàm digitis concludentibus tradere*.

On voit dans le cabinet de Ste. Géneviève un petit flan carré de bronze, du poids d'un gros & six grains & demi, qui porte pour légende au revers d'Honorius, EXAGIUM SOLIDI. C'étoit une pièce de trébuchet, faite pour donner le poids juste du sou d'or. M. de Romé de l'Isle pense qu'elle a perdu par l'action du temps, cinq grains & demi du poids qu'elle avoit, lorsqu'elle pesoit autant que le sou d'or

EXAMILION, s. m. Muraille célèbre que l'empereur Emmanuel fit élever sur l'Isthme, de Corinthe, l'an 1413, & qui fut ainsi nommée de ἕξ, *six*, & de μίλιον, qui, en grec vulgaire, signifie un mille, du latin *mille*. Cette muraille avoit six milles, c'est-à-dire, deux lieues de long. L'*examilion* fut bâti pour garantir le Péloponèse de l'incursion des barbares ; il commençoit au port Lechée, à seize stades de Corinthe, & finissoit au port Cenchrée, vers le golfe Saronique. Amurat II. ayant levé le siège de Constantinople en 1424, fit démolir l'*examilion*, quoiqu'il eût conclu la paix avec l'empereur grec. Les vénitiens le firent rétablir l'an 1463. En quinze jours l'ouvrage fut achévé par trente mille ouvriers, couverts par l'armée commandée par Bertoldo d'Est, général des troupes de terre, & par Louis Lorédo, général de la mer. Les infidèles firent de vains efforts pour détruire ce rempart ; ils furent repoussés & contraints de se retrancher aux environs ; mais Bertholdo ayant été tué au siège de Corinthe, qu'on fit ensuite, Bertino de Caltinato ayant pris le commandement de l'armée, abandonna, à l'approche du Beglerbey, le siège & la défense de la muraille pour laquelle on avoit fait tant de dépense.

EXARQUE, vicaire de l'empereur d'Orient, ou préfet qu'il envoyoit en Italie, pour la défendre contre les lombards, qui avoient conquis toute cette contrée, à la réserve de Rome & de Ravenne. L'*exarque* faisoit sa résidence ordinaire dans cette dernière ville. Le premier *exarque* fut le Patrice Longin, envoyé par Justin le jeune, en 568.

Les *exarques* subsistèrent environ 185 ans, jusqu'à ce qu'Astolphe, roi des lombards, prit Ravenne par force, l'an 752. Eutychius étoit pour lors *exarque* de Ravenne, &ce fut le dernier.

EXAUCTORATIO, licenciement des troupes romaines, soit qu'il fût fait avec honneur, soit qu'il fût accompagné d'infamie. Lampride (*in Alex. c. XII.*) nous en a conservé la formule : *quirites, discedite, atque arma deponite*.

EXAUGURARE, terme du langage des prêtres romains. Il vouloit dire, rendre profane un endroit consacré ci-devant à quelque divinité.

EXCEDERE, éviter l'attaque d'un adversaire, terme de gladiateur.

EXCEPTORES, greffiers-abréviateurs, qui écrivoient en notes les actes des tribunaux.

EXCITARI, être renvoyé d'une place que l'on ne devoit pas occuper, terme d'amphithéâtre.

EXCOMMUNICATION (*hist. anc.*), séparation de communication ou de commerce. En ce sens, tout homme exclus d'une société ou d'un corps, & avec lequel les membres de ce corps n'ont plus de communication, peut être appellé *excommunié* ; c'étoit une peine usitée en certains cas chez les anciens, & qui étoit infligée par les prêtres. On défendoit à ceux qu'on *excommunioit*, d'assister aux sacrifices, d'entrer dans les temples ; on les livroit aux démons & aux euménides avec des imprécations terribles ; c'est ce qu'on appelloit *sacris interdicere, diris devovere, execrari*. La prêtresse Théano, fille de Menon, fut louée de n'avoir pas voulu dévouer Alcibiade aux Furies, quoique les athéniens l'eussent ordonné ; & les eumolpides, qui en ce point obéirent au peuple, furent très-blâmés, parce qu'on n'en devoit venir à cette peine qu'aux dernières extrémités.

L'*excommunication* passa chez les romains, mais avec la même réserve ; & nous n'en voyons guère d'exemples que celui du tribun Ascius, qui n'ayant pu empêcher Crassus de porter la guerre chez les parthes, courut vers la porte de la ville par laquelle ce général devoit sortir pour se mettre à la tête des troupes ; & là jettant certaines herbes sur un brâsier, il prononça des imprécations contre Crassus. La plus rigoureuse punition qu'infligeassent les druides chez les gaulois, c'étoit, dit César, *liv. VI*, d'interdire la *communion* de leurs mystères à ceux qui ne vouloient point acquiescer

à leur jugement. Ceux, dit-il, qui sont frappés de cette foudre, passent pour scélérats & pour impies; chacun fuit leur rencontre & leur entretien. S'ils ont quelqu'affaire, on ne leur fait point justice; ils sont exclus des charges & des dignités, ils meurent sans honneur & sans crédit. On pouvoit pourtant, par le repentir & après quelques épreuves, être rétabli dans son premier état; cependant, si l'on mouroit sans avoir été réhabilité, les druides ne laissoient pas d'offrir un sacrifice pour l'ame du défunt. (*Article du chevalier de Jaucourt*).

EXCUBIÆ. Voyez GARDES.

EXCUBITORES, cohortes qui formoient la garde extérieure du palais des empereurs.

EXCULCATORES, troupes légères de fantassins, armées d'arcs & de flèches.

EXCUNEATI. Voyez CUNEUS.

EXÉCESTUS, tyran des phociens, avoit deux bagues enchantées, dit Clément Alexandrin, dont il se servoit pour connoître l'avenir, en les frappant l'une contre l'autre: il prétendoit deviner par le son ce qu'il avoit à faire, & ce qui lui devoit arriver. Il fut pourtant tué en trahison; les bagues admirables qui lui avoient marqué, disoit-on, le temps de sa mort, ne lui fournirent point le moyen de l'éviter (*Strom.* 1.).

EXÉCUTEUR, bourreau.

Chez les grecs, cet office n'étoit point méprisé, puisqu'Aristote (*liv. VI. de ses politiques, chap. dernier.*) le met au nombre des offices des magistrats. Il dit même que par rapport à sa nécessité, on doit le tenir pour un des principaux offices.

Les magistrats romains avoient des ministres ou satellites, appellés *lictores*, licteurs, qui furent institués par Romulus, ou même, selon d'autres, par Janus; ils marchoient devant les magistrats, portant des haches enveloppées dans des faisceaux de verges ou de baguettes. Les consuls en avoient douze; les proconsuls, préteurs & autres magistrats, en avoient seulement six; ils faisoient tout à la fois l'office de sergent & de bourreau. Ils furent nommés *licteurs*, parce qu'ils lioient les pieds & les mains des criminels avant l'exécution; ils délioient leurs faisceaux de verges, soit pour fouetter les criminels, soit pour trancher la tête.

On se servoit aussi quelquefois d'autres personnes pour les *exécutions*; car Cicéron, dans la septième de ses *verrines*, parle du portier de la prison, qui faisoit l'office de bourreau, pour exécuter les jugemens du préteur; *aderat*, dit-il, *janitor carceris, carnifex prætoris, mors terrorque sociorum, & civium lictor*. On se servoit même quelquefois du ministère des soldats pour l'*exécution* des criminels, non-seulement à l'armée, mais dans la ville même, sans que cela les deshonorat en aucune manière.

Plusieurs passages de Cicéron prouvent que l'*exécuteur* qui mettoit en croix, c'est-à-dire, qui exécutoit les criminels les plus vils, non-seulement n'étoit pas citoyen, mais qu'il ne pouvoit pas même habiter dans l'enceinte de Rome, de peur qu'il ne souillât par sa présence la dignité & les assemblées du peuple romain. (*Cicer. pro Rabir. c. 5. c. 4.*)

EXÈDRES. C'étoient chez les anciens des lieux où disputoient les philosophes, les rhétoriciens, &c. comme aujourd'hui les classes & les collèges. Perrault dit que c'étoient de petites académies, où les gens de lettres conféroient ensemble.

Ce mot est tout grec, ἐξέδρα. Budée croit que ce que les anciens appelloient *exèdres*, convient assez avec ce que nous appellons chapitres dans les cloîtres des moines ou des chanoines. *Voy.* Vitruve, liv. V., ch. 11 & ailleurs.

EXÉGÈTE, s. m. *Exégète*, ce mot signifie proprement, qui explique, du grec ἐξηγέομαι, *j'explique*. On appelloit *exégètes* à Athènes des gens habiles dans les loix, des jurisconsultes, que les juges avoient coutume de consulter dans les causes capitales.

Les *exégètes* étoient encore chez les athéniens des prêtres inférieurs à l'hiérophante, aussi bien que ceux qu'ils appelloient prophêtes.

EXERCICES militaires des anciens. *V. le Diction. de l'Art militaire.*

EXERCITATOR. Muratori (*Thes.* 83. 5.) rapporte l'inscription suivante, où il croit qu'il est fait mention d'un *exercitator factionis*, le même que l'*exercitor factionis*:

PRO SALUTE
C. OPIMII EXERC. FAC
FORTUNÆ PUGNATOR
I OPIMIA NEME
VOT. V.

EXERCITOR, maître d'exercices.

EXERGUE, s. m. signifie un mot, une devise, une date, &c. qu'on trouve quelquefois dans les médailles au-dessous des figures qui y sont représentées.

représentées. Ce mot est dérivé des mots grecs ἐξ, *de*, & ἔργον, *œuvre*; c'est un hors d'œuvre relativement au type & à la légende.

Lettres placées à l'exergue des médailles, pour indiquer dans quelles villes elles ont été frappées, expliquées par quelques antiquaires.

ALE. *Alexandriæ*, ou ALE Ξ. idem.

A. M. B. *Antiochiæ moneta* B. *secunda officina*. Second hôtel des monnoies, ou marque du monétaire.

ANT. ou ANT. B. *Antiochiæ secunda officina.*

ANT. P. *Antiochiæ percussa.*

ANT. S. *Antiochiæ signata.*

AQ. *Aquileiæ.* Aquilée.

AQ. OB. *Aquileiæ obsignata.*

AQ. P. *Aquileiæ percussa.*

AQ. P. S. *Aquileiæ pecunia signata.*

AQ. S. *Aquileiæ signata.*

A. SC. A. marque du monétaire. *Scisciæ. Scifcia*, ville de Croatie, à présent, Sisseg.

A. TR. marque du monétaire. *Treviris*, Trèves.

AR. *Arelate.* Arles.

ARL. Idem.

B. TR. marque du monétaire. *Treviris.*

C. L. C. *Cusa Lugduni*. C. marque du monétaire.

C. L. A. Idem. A. marque du monétaire.

C. Θ. *Constantinopoli* Θ. marque du monétaire.

CO. M. *Constantinopolitana moneta.*

CO. M. OB. *Constantinopoli moneta obsignata.*

CON. *Constantinopoli.*

CON. OB. *Constantin. obsignata*

CON. M. *Constantinopoli moneta.*

CON. S. *Constantinopoli signata.*

CON. S. P. T. *Constantin. signata pecunia.* T. marque du monétaire.

CON. S. P. *Constantin. signata pecunia.*

CO. R. N. OB. *Constantinopoli Romæ novæ obsignata.*

K. ou KART. *Kartagine.*

K. ou KONST. *Constantinopolis.*

L. ou LUC. ou LUG. *Lucduni* ou *Lugduni.*

L. P. S. *Lugduni pecunia signata.*

LUG. P. S. Idem.

MET. DAL. *Metallum Dalmaticum.*

METALL. ULPIAN. PAN. *Metallum Ulpianum Pannonicum.* De la Pannonie.

MET. NOR. *Metallum Noricum.*

M. K. U. T. *Moneta Carthaginis urbis.* T. marque du monéraire.

M. L. *Moneta Lugdunensis.*

M. LL. *Moneta Lugdunensium.*

MON. *Moneta.*

MO. S. T. *Moneta signata Treviris.*

MD. P. S. *Mediolani pecunia signata.*

N. C. A. P. R. *Nummus cusus auctoritate populi romani.*

OFF. III. CONST. *Officina tertia Constantinopoli.*

PAR. ou PARL. *Percussa arelate.*

P. AQ. *percussa Aquileiæ.*

P. CON. *Percussa Constantinopoli.*

PE. R. P. *Pecunia Romæ percussa.*

P. K. *Percussa Karthagine.*

P. L. *Percussa Lugduni.*

P. L. O. N. *Percussa Lugduni officina nova*; ou *nona.*

P. R. ou P. ROM. *Percussa Romæ.*

P. S. *Percussa Scisciæ.*

P. T. ou P. TR. *Percussa Treviris.*

R. ou RO. ou ROM. *Romæ.*

RA. *Ravennæ.*

RO. P. S. *Romæ pecunia signata.*

R. P. *Romæ percussa.*

R. S. *Romæ signata.*

RV. P. S. *Ravennæ pecunia signata.*

S. *Scisciæ.*

S. A. *Signata Antiochiæ.*

S. M. A. ou S. M. ANT. *Signata moneta Antiochiæ.*

S. CONST. *Signata Constantinopoli.*

S. M. K. B. *Sacra* ou *signata moneta Karthagine, officina secunda.*

S. M. A. Q. P. *Sacra moneta Aquileiæ percussa.*

SIR. ou SIRM. *Sirmii.*

SISC. ou SISC. P. *Scifcia percuffa.*

S. M. R. ou S. M. R. P. *Sacra moneta Romæ percuffa.*

S. M. SISC. *Signata moneta Scifciæ.*

S. M. N. *Signata moneta Nicomediæ*, ou *Narbonæ.*

S. M. TR. *Signata moneta Treviris.*

S. M. T. S. B. *Sacra moneta Treviris fignata.* B. marque du monétaire.

S. T. *Signata Treviris.*

THEV. ou THEV. P. *Thenpoli percuffa.* C'eft Antioche de Syrie.

TR. ou TR. OBS. *Treviris obfignata.*

TR. P. *Treviris percuffa.*

TT. *Treverorum.*

EXIL. Chez les romains, le mot *exil*, *exilium*, fignifioit proprement une *interdiction*, ou *exclufion de l'eau & du feu*, dont la conféquence naturelle étoit que la perfonne ainfi condamnée étoit obligée d'aller vivre dans un autre pays, ne pouvant fe paffer de ces deux élemens. Auffi Cicéron, *ad Heren.* (fuppofé qu'il foit l'auteur de cet ouvrage) obferve que la fentence ne portoit point précifément le mot d'*exil*, mais feulement d'*interdiction de l'eau & du feu.*

Le même auteur remarque que l'*exil* n'étoit pas, à proprement parler, un châtiment, mais une efpèce de refuge & d'abri contre des châtimens plus rigoureux: *exilium non effe fupplicium, fed perfugium portufque fupplicii* (*pro Cæcin.*). Il ajoute qu'il n'y avoit point chez les romains de crimes qu'on punît par l'*exil*, comme chez les autres nations: mais que l'*exil* étoit une efpèce d'abri fous lequel on fe mettoit volontairement pour éviter les chaînes, l'ignominie, la faim, &c.

Les athéniens envoyoient fouvent en *exil* leurs généraux & leurs grands hommes, foit par jaloufie de leur mérite, foit par la crainte qu'ils ne priffent trop d'autorité. *Voyez* OSTRACISME.

Exil fe dit auffi quelquefois de la relégation d'une perfonne dans un lieu, d'où il ne peut fortir fans congé. *Voy.* RELEGATION.

Ce mot eft dérivé du mot latin *exilium*, ou de *exful*, qui fignifie *exilé*; & les mots *exilium* ou *exul*, font formés probablement d'*extra folum*, hors de fon pays natal.

Dans le ftyle figuré, on appelle *honorable exil* une charge ou emploi qui oblige quelqu'un de demeurer dans un pays éloigné & peu agréable. Sous le règne de Tibère, les emplois dans les pays éloignés étoient des efpèces d'*exils* myftérieux.

EXIRE, éviter les coups d'un adverfaire; terme de gladiateur.

EXITÉRIES, fêtes où l'on offroit aux dieux des préfens avant le départ, ou avant quelqu'expédition, afin de fe les rendre favorables.

EXODE. }
EXODIAIRE. } Dans l'ancienne tragédie, f. m. C'eft l'une des quatre parties de l'ancienne tragédie, *exodium.* Ariftote appelle *exode* ce qu'on difoit après que le chœur avoit ceffé de chanter pour ne plus reprendre. Ainfi, l'*exode* dans la tragédie grecque, & felon le fentiment d'Ariftote, ne peut être pris pour l'*épilogue*, comme bien des gens l'ont cru. L'*exode* eft tout ce qui renferme le dénouement & la cataftrophe de la pièce: ce dénouement, dans les pièces bien compofées, commence toujours après le dernier chant du chœur, & cela répond exactement à notre dernier & cinquième acte. *Voy.* M. Dacier, p. 166 de fon commentaire fur la poétique d'Ariftote. Chez les latins, l'*exode* a été pris dans un autre fens; c'étoit parmi eux à-peu près ce que la farce eft parmi nous. Après qu'on avoit joué la tragédie, on faifoit venir le farceur, qu'on appelloit *exodiaire*, qui par fes grimaces, fes plaifanteries, fes bons mots, divertiffoit le peuple, féchoit les larmes que le fpectacle tragique avoit fait verfer. C'eft ce que dit le fcholiafte de Juvénal, *ut quidquid lacrymarum ac triftitiæ cepiffent ex tragicis affectibus, hujus fpectaculi rifus detergeret.*

L'*exode* étoit auffi compofé de vers bouffons, que la jeuneffe récitoit à la fin des comédies atelannes, & qui répondoient à nos farces.

EXODIARIUS. Gruter (637. 1. *Thef.*) rapporte la célèbre épitaphe d'Urfus Togatus, le premier qui ait joué à Rome avec une balle de verre. On y trouve le mot *Exodiarius*, relatif fans doute à celui d'*exodium*, exode.

EXOMIDE, tunique, vêtement des grecs, qui ferroit étroitement le corps, & laiffoit les épaules découvertes. Les efclaves, les domeftiques, & le peuple portèrent l'*exomide* chez les romains; ils y ajoutèrent feulement un manteau: elle fut auffi à l'ufage du théâtre. A Lacédémone, les hommes, les femmes ailleurs, portoient l'*exomide.*

Pollux (IV. 18.) définit l'*exomide*, « un habit d'acteur comique, une tunique blanche, fans ornemens, fans couture fur le côté gauche » Ce dernier caractère a fait croire que l'*exomide* n'avoit qu'une manche, ou plutôt qu'une aile fort large,

dont on s'enveloppoit comme d'un manteau. Pollux dit en effet ailleurs (VII. 13.) que l'*exomide* étoit une tunique garnie d'une seule manche. Mais ces deux passages pourroient s'expliquer d'une manière fort simple, en disant que l'*exomide* étoit une tunique, ou sac carré, ayant deux ouvertures pour laisser sortir les bras; que l'une de ces ouvertures étoit pratiquée dans le côté gauche, où l'étoffe étoit entière & sans couture; que celle du côté droit étoit pratiquée dans la couture unique qui réunissoit les deux bouts de l'étoffe repliée, pour serrer une tunique, ou sac, sans manches.

EXONERATOR Calcariarius. Gruter (1117. 5. *Thes. inscr.*) rapporte une inscription, dans laquelle il est fait mention de cet officier préposé au service des fours à chaux.

EXOPRASIA, impôt mis sur les marchandises vendues à l'étranger.

EXOSTRA, machine de théâtre chargée d'un siège, sur lequel se plaçoit un acteur, pour apprendre aux spectateurs les choses qui se passoient dans l'intérieur des maisons.

L'*exostra* étoit le nom du pont volant que l'on abattoit du haut d'une tour sur les murs des assiégés. (*Veget. IV.* 21.)

EXPEDITI, troupes légères, telles que les vélites.

EXPIATOR; on donnoit ce nom aux dieux en général; mais particulièrement à Jupiter, parce qu'il étoit censé *expier* les hommes des crimes qu'ils avoient commis.

EXPIATION, acte de religion, établi pour purifier les coupables & les lieux qu'on croyoit souillés. Quoique cette cérémonie ne dût être employée que pour les crimes, cependant on en faisoit usage dans plusieurs autres occasions. La crainte de calamités publiques, l'espérance d'appaiser les dieux irrités, firent établir plusieurs sortes d'*expiations* : ainsi ces mots, si souvent employés chez les anciens; *expiare*, *lustrare*, *purgare*, *februare*, signifioient faire des actions de religion, à dessein d'effacer quelque faute, ou d'éloigner les malheurs dont on étoit menacé. Il y avoit donc plusieurs sortes d'*expiations*, dont les principales étoient celles qui se faisoient pour les prodiges, pour l'homicide, pour les villes, pour les armées, pour les temples.

Expiation *pour les prodiges :* c'étoit une des plus solemnelles chez les romains. A l'apparition de quelque prodige, le sénat, après avoir fait consulter les livres sibyllins, ordonnoit des jours de jeûne, des fêtes, des lectisternes, des jeux, des prières publiques, des sacrifices. Toute la ville étoit alors dans le deuil & dans la consternation; les temples ornés, les lectisternes préparés dans les places publiques, les sacrifices *expiatoires* reitérés, pour détourner les malheurs dont on se croyoit menacé. *Voyez* Lectisternes.

Expiation *pour l'homicide*. Cette sorte d'*expiation* étoit accompagnée dès les siècles héroïques, de cérémonies solemnelles & fatigantes; & lorsque le coupable étoit d'un haut rang, les rois eux-mêmes ne dédaignoient pas d'en faire la cérémonie. Ainsi Copréus, qui avoit tué Iphise, fut expié par Eurysthée, roi de Mycène; Adraste par Crésus, roi de Lydie; Hercule par Céix, roi de Trachine; Oreste par Démophoon, roi d'Athènes; Jason par Circé. On pourra juger de la cérémonie de cette sorte d'*expiation*, par celle qui se fit à l'occasion du meurtre d'Absyrte, frère de Médée, tué par Jason. Apollonius de Rhodes la décrit dans le plus grand détail. « Ce » prince, dit-il, étant arrivé avec Médée dans » l'isle d'Aéa, fit prier Circé, de vouloir faire » pour eux la cérémonie de l'*expiation ;* & ayant » reçu la permission d'aller au palais de cette » princesse, ils s'avancèrent l'un & l'autre, les » yeux baissés, selon la coutume des supplians, » jusqu'au foyer, où Jason ficha en terre l'épée » avec laquelle il avoit tué son beau-frère. Leur » silence & leur situation firent aisément con- » noître à Circé qu'ils étoient fugitifs, & cou- » pables de quelque homicide, & elle se prépara » à les *expier*. Elle fit d'abord apporter un cochon » qui tettoit encore; & l'ayant égorgé, elle frotta » de son sang les mains de Jason & de Médée. » Elle fit ensuite des libations en l'honneur de » Jupiter *expiateur*. Après quoi, ayant fait jetter » hors de la salle les restes du sacrifice, elle » brûla sur l'autel des gâteaux pêtris de farine, » de sel & d'eau, & accompagna ces cérémonies » de prières propres à fléchir la colère des eu- » ménides, qui poursuivent ordinairement les » coupables. La cérémonie finie, elle régala » magnifiquement ses hôtes ».

Toutes les *expiations* pour meurtre ne se faisoient pas avec tant de cérémonie. Il y en avoit qui, pour se purifier d'un meurtre, se contentoient de se laver dans de l'eau courante : c'est ainsi qu'Achille fut purifié après avoir tué le roi des Lélèges. Enée, dans Virgile, n'ose toucher les dieux Pénates qu'il veut emporter, jusqu'à ce qu'il se soit purifié dans quelque fleuve. Ovide parle de plusieurs héros qui avoient été purifiés de cette manière : mais il ajoute (*Fast.* 2. 45.) ensuite, qu'il faut être bien crédule pour se persuader qu'on puisse, à si peu de frais, être purgé d'un homicide. Les romains avoient pour l'*expiation* du meurtre des cérémonies différentes de

celles des grecs. Denys d'Halicarnasse raconte comment Horace fut *expié*, pour avoir tué sa sœur. « Après qu'Horace fut absous du crime de » parricide, le roi, qui ne crut pas que, dans » une ville qui faisoit profession de craindre les » dieux, le jugement des hommes suffit pour » absoudre un criminel, fit venir les pontifes, » & voulut qu'ils appaisassent les dieux & les » génies, & que le coupable passât par toutes » les épreuves qui étoient en usage pour *expier* » les crimes où la volonté n'avoit point eu de » part. Les pontifes élevèrent donc deux autels; » l'un à Junon, protectrice des sœurs; l'autre » au génie du pays : on offrit sur ces autels plu- » sieurs sacrifices d'*expiation*, après lesquels on » fit passer le coupable sous le joug ».

EXPIATION *pour les villes & pour les lieux particuliers*. Il y avoit, dans le calendrier romain, des jours marqués pour l'*expiation* de la ville de Rome : c'étoit le cinq de février, où l'on immoloit pour cela les victimes *amburbiales*. Outre cette fête annuelle, il y en avoit une qui revenoit tous les cinq ans; & c'est du mot *lustrare*, expier, qu'on donnoit le nom de *lustre* à un espace de cinq ans. *Voyez* AMBARVALES, COMPITALES.

EXPIATION *des armées*. *Voyez* ARMILUSTRES.

EXPIATION *pour les temples & pour les lieux sacrés*. Si quelque criminel entroit dans un lieu sacré, le lieu étoit profané; il falloit l'*expier*. Œdipe, exilé de son pays, alla par hasard vers Athènes, & s'arrêta à Colone, près du temple des euménides, dans un bois sacré : les habitans sachant qu'il étoit criminel, l'obligèrent de faire les *expiations* nécessaires. Ces *expiations* consistoient à faire des libations d'eau tirée de trois sources, à couronner des coupes sacrées de bandelettes de laine récemment enlevée de la toison d'une jeune brebis, à répandre de l'eau pure, & non du vin, à verser entiérement & d'un seul jet la dernière libation, le tout en tournant le visage vers le soleil; enfin, il falloit offrir trois fois neuf branches d'olivier (nombre mystérieux), en prononçant une prière aux euménides. Œdipe, que son état rendoit incapable de faire une pareille cérémonie, en chargea Ismène sa fille.

Outre ces *expiations*, il y en avoit encore pour être initiés aux grands & petits mystères d'Éleusis, à ceux de Mythra, aux Orgies, &c. il y en avoit pour toutes les actions de la vie un peu importantes : les noces, les funérailles, les voyages étoient précédés ou suivis d'*expiation*. Tout ce qui étoit réputé de mauvais augure, la rencontre d'une belette, d'un corbeau ou d'un lièvre, un orage imprévu, un songe, & mille autres accidens obligeoient de recourir aux *expiations*.

EXPLICATION des monumens. Il existe beaucoup de morceaux antiques, en marbre même, qu'on ne peut expliquer d'une manière satisfaisante, ou parce qu'ils sont le fruit de l'imagination bisarre de quelque artiste, ou parce que les faits & les traditions auxquels ils étoient relatifs, sont entiérement oubliés. Chez les anciens grecs, la signification de plusieurs figures symboliques étoit déjà perdue. Pausanias avoue qu'il ignore ce que vouloient dire les éthiopiens placés sur la coupe de Némésis, ciselée par Phidias; & pour quelle raison Théognète portoit en main une grenade & une pomme de pin. Ces exemples doivent rendre très-réservés dans l'explication des anciens monumens, les modernes qui manquent plus certainement de lumière sur cet objet que Pausanias.

EXPLICIT de Psalmo LXXX. INCIPIT de Psalmo LXXXI. Ces formules en pleine capitale, & qui annoncent la fin d'une pièce ou d'un livre, & le commencement d'un autre, sont fréquentes dans les anciens manuscrits. Le mot *explicit*, placé à la fin d'un ouvrage, est peu latin : ce n'est que l'abregé d'*explicitus*, pour dire *sermo*, ou *liber absolutus*. Martial a dit en ce sens : *versibus explicitum est omne duobus opus*. Le même poète dit encore : *explicitum nobis usque ad sua cornua librum, & quasi perlectum, septiciane, refers*. C'étoit un usage ordinaire au temps de St. Jérôme, d'employer les mots *explicit* ou *feliciter*, ou quelqu'autre mot semblable, pour marquer la fin d'un ouvrage, & pour le distinguer du suivant. On trouve dans les jurisconsultes : *explicitus est articulus*. Cette formule qui convenoit aux livres en forme de rouleaux, a passé en usage pour les livres composés de cahiers reliés ensemble.

EXPLODERE, frapper le théâtre avec les pieds, pour marquer la mesure du rythme.

EXPOSITION des enfans. Cette coutume barbare étoit répandue dans toute la Grèce, excepté à Thèbes, où une loi très-expresse l'avoit abolie. Les grecs *exposoient* les enfans qu'ils ne vouloient pas nourrir, avec des marques, habits, joyaux, &c., qui servoient à les faire connoître dans la suite. C'est ordinairement le nœud de leurs comédies.

Les grecs *exposoient* leurs enfans dans les carrefours. Les romains sur le rivage des fleuves, à l'entrée des cloaques, ou près de la colonne *lactaria*, ou du bassin creusé dans le Vélabre. Les empereurs chrétiens défendirent sous des peines très-graves, d'*exposer* les enfans.

EXSERTUS, expression qui désignoit chez les romains un homme sans tunique, vêtu de la toge seule, & ayant l'épaule droite & le bras droit dégagés de la toge.

EXSUPERANTISSIMUS (Jupiter).

On connoît une inscription dans laquelle Jupiter porte ce nom.

I. O. M.

SVMMO

EXSVPERAN

TISSIMO.

Cette épithète a été imaginée pour rendre toute la force du grec *παντιρτατος*. Ce Jupiter est représenté sur une pierre gravée du duc d'Orléans, avec de la barbe, une robe longue, le *modius* sur la tête, une corne d'abondance à la main gauche, & tenant de la droite une patère, sur laquelle est posé un papillon. La Chausse a pris cet emblême pour un sacrifice offert à l'ame d'un mort. Mais il faut y reconnoître Jupiter *exsuperantissimus*. Il étoit représenté sur un bas-relief du commandeur *del Pozzo*, avec les mêmes attributs; mais sans *modius*, & avec un diadême qui s'élevoit en pointe. Spanheim, dans les Césars de Julien, a fait d'utiles remarques sur l'épithète d'*exsuperantissimus*. Il est très-rare au reste, de voir Jupiter avec la corne d'abondance.

EXTISPICES; on donnoit aux aruspices ce nom, qui est composé de deux mots latins, *exta*, entrailles, & *inspicere*, considérer. Il y avoit en Grèce deux familles célèbres dans l'art des *Extispices*, les Iamides & les Clytydes. Les étrusques reçurent cet art des pélasges ou anciens grecs, & ils le transmirent aux romains.

On en voit un représenté sur un bas-relief de la ville Borghèse, publié par Winckelmann, dans ses *monumenti*, n°. 83.

EXTRAORDINAIRE, s. m. Les romains avoient un corps de troupes, composé de cavalerie & d'infanterie, qu'on appelloit les *extraordinaires*. Ils campoient communément près de la tente du général, pour être plus à portée d'exécuter ses ordres. On les nommoit ainsi, parce qu'ils campoient *extrà ordinem* du reste des troupes. C'est de là que vinrent les prétoriens. Il y avoit aussi dans le camp des romains une porte appellée la porte *extraordinaire*. On croit qu'elle se nommoit ainsi, parce qu'elle étoit près de l'endroit où campoient les *extraordinaires*, & qu'elle étoit la même que la prétorienne, voisine du prétoire, ou de la tente du général.

EXVERRÆ. *Voyez* ÉVERRIATEUR.

EX-VOTO; on appelle les offrandes promises par un vœu, des *ex-voto*, expression latine que l'usage a fait passer dans notre langue. Les anciens nous ont en ce point servi d'exemple : ils ornoient leurs temples de tableaux, qu'ils appelloient *tabellæ votivæ*......... Ces tableaux étoient aussi nommés *ex-voto*, parce que la plupart étoient accompagnés d'une inscription qui finissoit par ces mots, *ex-voto*, pour marquer ou que le donateur s'acquittoit de la promesse qu'il avoit faite à quelque divinité dans un extrême danger, ou pour rendre public un bienfait reçu de la bonté des dieux, en général ou en particulier. Jacques Philippe Thomassin a fait un traité DE TABULIS VOTIVIS.



F.

F. Les auteurs de la *nouvelle Diplomatique* divisent toutes les F, recueillies des monumens & des chartes, en huit grandes series (*tom. II. p.* 319.).

Les ꟻ ꟻ ꟻ ꟻ forment la première grande série de l'F. La première des sous-séries qu'elle renferme, remonte au-dessus de l'ère chrétienne, & se distingue par un trait droit, ordinairement détaché de la haste; 2e. même trait descendant sans désunion; 3e. même trait, simplement ou doublement courbe. En supposant celle-ci subdivisée en deux, la seconde partie seroit renvoyée au moyen âge, ou même au bas temps; 4e. F en ꟻ; 5e. en C. (ꟻ) carrés; 6e. F renversées, contournées depuis la haute antiquité jusqu'au moyen âge. On entend ici par la haute antiquité celle qui précède l'établissement de la domination françoise, par moyen âge, les siècles suivans jusqu'au XIe., par bas temps, la durée subséquente antérieure à la renaissance des lettres.

La IIe. série réunit diverses formes & positions de l'élément primitif incliné, 1°. vers la droite; 2°. vers la gauche; 3°. à haste prolongée par le haut; 4°. à traverse supérieure en T; 5°. dépourvue de cette traverse. Les trois premières appartiennent à la haute antiquité; les deux autres au moyen âge.

Dans la IIIe. grande série de l'F sont comprises ses figures les plus communes : 1°. terminées par des rondeurs, ou en talus, &c. 2°. Par des bases & sommets quelquefois avancés vers le côté gauche.

La IVe. est composée d'F un peu irrégulières, mais presque toutes à lignes droites. Quelques-unes descendent à peine aux derniers temps du moyen âge. Les trois grandes séries suivantes sont à peu près du même temps. 1re. sous-série: une traverse abaissée; 2e. toutes horizontales non tranchées; 3e. en parties obliques; 4e. à trois traverses, avec une extension inférieure de la haste.

La Ve. ne renferme pas des F moins irrégulières; elles sont toujours courbées par leur queue ou par l'une de leurs traverses. 1°. Traverse supérieure, consistant dans la continuation de la haste; 2°. débordant vers la gauche; 3°. courbée en s'élevant; 4°. en S couchée; 5°. F courbées seulement dans la queue en dehors; 6°. en dedans; 7°. traverse détachée, &c. 8°. F à base en griffe étendue, du moyen âge; 9°. *f* minuscules & cursives; 10°. presqu'en ϵ ronds.

Celles de la VIe. série ressemblent à certains E majuscules ou cursifs; 1°. à plusieurs traverses en S couchées; 2°. traverse supérieure droite, brisée; 3°. traverses, presque toujours s'élèvent; 4°. descendent; 5°. se courbent intérieurement, au moins en partie.

Si l'antiquité des F de la VIe. série est incontestable, sur-tout dans les trois premières sous-séries, elle l'est encore plus constamment dans la VIIe. série, qui contient des F presqu'en forme de K; 1°. angle ouvert du côté droit; 2°. traverses courbées; 3°. base obliquement élevée; 4°. abaissée en forme de troisième traverse, &c.

La VIIIe. série est réservée aux F gothiques, 1°. presqu'en R; 2°. en P; 3°. en H. La IVe. sous-série est caractérisée par son irrégularité, & par la multitude de ses angles & de ses éperons.

L'F pour le Φ se montre sur les médailles des Falisques, peuple de la grande Grèce, voisin du Latium.

Spanheim reconnoît dans cette F le digamma éolique, ayant la force de l'H, & peut-être de l'V. *Voyez* Digamma.

Les romains, à l'exemple des grecs, substituèrent souvent l'F au PH; comme les médailles le prouvent. On lit Triumfus quad. sur celles de Numérien, Trivmfator. gent. barbar. sur celles d'Honorius, Isis faria. sur celles d'Hélène, femme du César Julien. Dn. Focas sur la plupart des médailles de l'empereur Phocas, &c. &c.

L'F chez les romains & le Φ chez les grecs, étoient les caractères que les maîtres imprimoient sur le front de leurs esclaves, lorsqu'ils avoient pris la fuite. C'étoient les lettres initiales des mots *fuga* & *φυγὴ*, fuite.

FABARIES, *FABARIA*, } sacrifice qui se faisoit à Rome sur le mont Cælius, avec de la farine de fèves & du lard, le premier jour de juin, en l'honneur de la déesse *Carna*; d'où vient que les calendes de juin s'appelloient *fabariæ*. (*Macrob. Saturn. lib.* 1. *cap.* 12.) *Voyez* Carna.

FABARIUS. Les anciens, au rapport de Boullenger, appelloient *fabarius* un chanteur, pre-

bablement parce que leurs chanteurs mangeoient beaucoup de fèves, qui, à ce qu'on prétend, fortifient la voix.

FABATARIUM, vase dans lequel on offroit aux dieux Lares la bouillie de farine de fèves.

FABATUS, surnom de la famille ROSCIA.

FABIA, famille romaine, dont on a des médailles.

C. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

Les surnoms de cette famille sont:

AMBVSTVS, BVTEO, EBVRNVS, HISPANIENSIS, LABEO, LICINVS, MAXIMVS, PICTOR, SERVILIANVS, VERRVCOSVS.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

FABIENS. Les luperces, ou prêtres de Pan, étoient divisés à Rome en trois collèges, celui des *Fabiens*, celui des *Quintilliens*, & celui des *Juliens*. *Voyez* LUPERCES.

FABIUS, fils d'Hercule & d'une fille d'Évandre, étoit regardé comme la tige de l'illustre famille des *Fabius* à Rome.

FABLE, ce mot, qui signifie en général une narration, s'applique en particulier aux narrations feintes ou ornées de fictions. Ce dictionnaire offre un recueil de toutes les *fables* qui ont rapport à la religion des anciens, à ses mystères, à ses fêtes, à ses cérémonies, au culte dont elle honoroit ses dieux & ses héros. Les *fables* sont de plusieurs sortes; il y en a d'historiques, de physiques, d'allégoriques, de morales, de mixtes; il y en a enfin, qui ont été inventées pour amuser, & qui n'ont pas d'autre but.

FABLES historiques; ce sont d'anciennes histoires mêlées avec plusieurs fictions; & ces *fables* sont en assez grand nombre.

FABLES philosophiques; ce sont celles que les poëtes ont inventées, comme des paraboles propres à envelopper les mystères de la Philosophie: par exemple, lorsqu'on dit que l'Océan est le père des fleuves; que la Lune épousa l'Air, & devint mère de la Rosée.

FABLES allégoriques; c'étoit une espèce de parabole qui cachoit un sens mystique, comme celle qu'on lit dans Platon, sur Porus & Génie, ou sur les Richesses & la Pauvreté, qui engendrèrent l'Amour.

FABLES morales; ce sont celles qu'on a inventées pour envelopper quelques préceptes propres à régler les mœurs, tels sont tous les apologues, telle est celle où Jupiter envoie pendant le jour les étoiles sur la terre, pour s'informer des actions des hommes.

FABLES mixtes, c'est-à-dire, mêlées d'allégorie & de morale, & qui n'ont rien d'historique, ou qui, avec un fond historique, font cependant des allusions manifestes, ou à la Morale, ou à la Physique.

FABLES astronomiques, c'est-à-dire, qui sont fondées sur les levers, les couchers, ou les divers aspects des astres. M. Dupuis, de l'académie des Inscriptions, s'occupe, avec le plus brillant succès, de leur recherche; & ce dictionnaire renferme plusieurs de ses travaux.

FABLES inventées à plaisir; ce sont celles qui n'ont d'autre but que d'amuser, comme celle de Psiché, & celles qu'on nommoit *milésiennes* & *sybaritides*.

FABRICÆ. } *Voyez* FABRIQUES.
FABRICENCES. }

FABRICIA, famille romaine, dont on a des médailles.

O. en or.

O. en argent.

RRRR. en bronze.

Le surnom de cette famille est *PATERNVS*.

FABRINIA, famille romaine, dont on a des médailles.

O. en or.

O. en argent.

RRR. en bronze.

FABRIQUES d'armes, *fabrica*. (*Cæsar de bell. civil.* 1. 34.) La *notice* de l'empire nous apprend que les empereurs en avoient établi cinq dans l'Orient, trois dans le Pont, une dans l'Asie, deux en Thrace, six dans l'Italie, quatre dans la partie de l'Illyrie, qui appartenoit à l'empire d'Orient, cinq dans le reste de l'Illyrie, compris dans l'empire d'Occident, & huit dans les Gaules. Ces *fabriques* étoient établies dans des villes situées près des chemins militaires, & des frontières de l'empire. Les ouvriers, *fabricenses*, qui y travailloient, étoient enrôlés & attachés à chacune d'elles sous l'inspection des comtes.

FABULINUS, dieu de la parole, qui étoit honoré chez les romains, dit Varron. On l'invoquoit sur les enfans, & on lui faisoit des sacrifices pour eux, lorsqu'ils commençoient à parler & à bégayer quelques mots. C'étoit un des dieux qui présidoient à l'éducation des enfans. (*Nonnius Marcellus c. XII. n°. 56.*) Le nom de *Fabulinus* étoit dérivé de *fabulari*, converser.

FACTIONS; } *FACTIONES*; } c'est le nom que les romains donnoient aux différentes troupes, ou quadrilles de combattans qui couroient sur des chars dans les jeux du cirque. Il y en avoit quatre principales distinguées par autant de couleurs différentes, le verd, le bleu, le rouge & le blanc, d'où on les appelloit *la faction bleue, la faction rouge*, &c. L'empereur Domitien y en ajouta deux autres, la pourpre & la dorée; dénomination prise de l'étoffe ou de l'ornement des tuniques qu'elles portoient : mais elles ne subsistèrent pas plus d'un siècle. Le nombre des *factions* fut réduit ensuite aux quatre anciennes. Dans les spectacles la faveur des empereurs & celle du peuple se partageoit entre les *factions*, chacune avoit ses partisans. Caligula fut pour la *faction* verte, & Vitellius pour la bleue. Il résulta quelquefois de grands désordres de l'intérêt trop vif que les spectateurs prirent à leurs *factions*. Sous Justinien, une guerre sanglante n'eut pas plus fait de ravage; il y eut quarante mille hommes de tués pour les *factions* vertes & bleues. Ce terrible évènement fit supprimer le nom de *faction* dans les jeux du cirque.

Il est fait souvent mention dans les inscriptions romaines de ces *factions*, de leurs chefs, *domini factionum*, des cochers qui les composoient, *agitatores*, des chevaux qui les avoient fait triompher, &c. &c. On trouve dans Gruter un éloge emphatique de ces cochers, *FACTIONARIUS PRIMUS SUI TEMPORIS ET SOLUS*. (*Thes. inscr.* 338. 3.)

FACTION, roi de Lyrnesse. *Voyez* BRISÉÏS.

FACTORES, au jeu de balle, étoient les joueurs qui la renvoyoient; & les *datores*, ceux qui la lançoient, qui *servoient*. Plaute (*Curcul. II.* 3. 18.) :

Et datores, & factores omnes subdam sub solum.

FADIA, famille romaine, dont on a des médailles.

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

FAGUTAL, un temple de Jupiter, qui fut ainsi nommé de l'arbre que les anciens appelloient *fagus*, hêtre; cet arbre étoit consacré à Jupiter, & le hasard voulut qu'il s'en produisît un dans son temple, qui en prit le surnom de *fagutal*. D'autres prétendent que le *fagutal* fut un temple de Jupiter, élevé dans le voisinage d'une forêt de hêtres. Ils en apportoient pour preuve, que la partie du mont Esquilin, qu'on appelloit auparavant *mons Appius*, s'appella dans la suite *fagutalis*. Par la même raison, il y en a qui conjecturent que Jupiter *Fagutal* est le même que Jupiter de Dodone, dont la forêt, disent-ils, étoit plantée de hêtres, *fagi*.

FAIM, nom d'une déesse chez les anciens. Ils la plaçoient aux portes de l'enfer, avec la vieillesse, les soins, les chagrins, les pleurs, les maladies, la crainte, la pauvreté & les autres divinités malfaisantes. (*Vossius de idol. lib. VIII. cap. V. à la fin.*) Les lacédémoniens avoient un tableau de la *Faim* dans le temple de Minerve Chalcioëque. Elle étoit représentée sous la figure d'une femme hâve & pâle, d'une maigreur affreuse, & qui avoit les mains liées derrière le dos. (Polyænus, l. II., dans Hippodamas.) Si les anciens n'en faisoient pas une déesse, les poëtes au moins la personnifioient. Ovide (Métam. liv. V.) la représente sous la figure d'une femme sèche, qui a le visage pâle & hâve, les yeux enfoncés, le corps maigre & décharné. Virgile l'appelle une mauvaise conseillère, *malesuada fames*, & la place à l'entrée de l'enfer, comme on l'a dit plus haut.

FAISAN. Isidore seul (*XII.* 7.) a dit que cet oiseau étoit originaire d'une isle de la Grèce, appellée *Phasis*. Toute l'antiquité l'a fait venir des bords du *Phase*, de la Colchide, & a répété qu'il en avoit été apporté par les Argonautes. Martial & Manilius ont chanté cette tradition. *Martial.* (*XIII.* 72.) :

Argiva primum sum transportata carina,
Ante mihi notum nil nisi Phasis erat.

Manil. v. 370 : .... *Numidarum pascimur oris*,
Phasidos & damnis; arcessitur indè macellum,
Undè aurata novo convecta est æquore pellis.

Ce que Manilius dit ici de l'Afrique, rappelle le soin avec lequel Ptolémée Physcon conservoit les *faisans* en Egypte. Il assuroit, dit Athénée (XIV.), qu'il n'en avoit jamais fait servir sur sa table, mais qu'il les conservoit comme un *trésor*. Capitolin dit que l'empereur Pertinax ne fit jamais servir de *faisan* dans ses repas ordinaires, & qu'il n'en fit jamais de présent. Alexandre Sévère les réservoit aussi pour les jours solemnels, tels que les calendes de janvier, les hilaires, les fêtes de Cybèle, les jeux d'Apollon, le repas de Jupiter, & les saturnales. (*Lamprid. cap. XXXVII.*) Mais l'insensé Caligula, qui s'étoit fait adorer du peuple

peuple romain, voulut qu'on immolât tous les jours à sa statue, entr'autres victimes rares & chères, des faisans. (*Sueton. Calig.*)

FAISCEAUX, f. m. pl. Les *faisceaux* étoient composés de branches d'ormes, au milieu desquelles il y avoit une hache; le tout attaché & lié ensemble par des courroies. Plutarque, dans ses problêmes, donne des raisons de cet arrangement, qu'il n'est pas nécessaire de transcrire ici.

Florus, Silius Italicus, & la plupart des historiens nous apprennent que le vieux Tarquin apporta le premier de Toscane à Rome, l'usage des *faisceaux*, avec celui des anneaux, des chaises d'ivoire, des habits de pourpre, & des autres symboles de la grandeur de l'empire.

Quelques autres écrivains prétendent néanmoins que Romulus fut l'auteur de cette institution; qu'il l'emprunta des étruriens; & que le nombre de douze *faisceaux* qu'il faisoit porter devant lui, répondoit au nombre des oiseaux qui lui pronostiquèrent son règne; ou des douze peuples d'Étrurie, qui, en le créant roi, lui donnèrent chacun un officier pour lui servir de porte-*faisceaux*.

Quoi qu'il en soit, cet usage subsista non-seulement sous les rois, mais aussi sous les consuls & sous les premiers empereurs. Horace appelle les *faisceaux*, *superbos*, parce qu'ils étoient les marques de la souveraine dignité. Les consuls se les arrogèrent après l'expulsion des rois; de là vient que *sumere fasces*, prendre les *faisceaux*, & *ponere fasces*, quitter les *faisceaux*, sont les termes dont on se servoit quand on étoit reçu dans la charge de consul, ou quand on en sortoit. Vingt-quatre *faisceaux*, portés par autant d'huissiers, précédoient le dictateur, & douze seulement précédoient les consuls: les préteurs des provinces & les proconsuls en avoient six, & les préteurs de villes deux; mais les décemvirs, peu de temps après être entrés en exercices, prirent chacun douze *faisceaux* & douze licteurs. *Voyez* DÉCEMVIR.

Des deux consuls un seul faisoit porter les *faisceaux* devant lui pendant un mois; l'autre marchoit pendant ce temps précédé d'un seul *accensus*, & suivi de licteurs armés de simples bâtons. (*Dionys. lib. V.*) Le plus âgé des consuls étoit précédé des *faisceaux* pendant le premier mois du consulat, le plus jeune pendant le second; & ainsi alternativement de mois en mois. (*Cæsarem*, dit Suétone de Jules César, *antiquum retulisse morem, ut quo mense fasces non haberet, accensus ante eum iret, lictores pone sequerentur.*)

Dans Rome, les *faisceaux* étoient dégarnis de haches; on ne les y replaçoit qu'après être sorti des portes de cette ville. Valerius Poplicola établit cette distinction par respect pour le peuple romain. (*Dionys. V.*) Lorsque le magistrat, qui avoit le droit de se faire précéder par des licteurs chargés de *faisceaux*, étoit dans sa maison, les licteurs attachoient les *faisceaux* à sa porte. Pétrone (*cap. XXX.*) *in postibus triclinii fasces erant cum securibus fixi.*

Les *faisceaux* étoient appellés *laureati*, à cause des feuilles de laurier que l'on plaçoit à leur extrémité supérieure, comme on les voit sur l'arc de Titus, & sur d'autres monumens.

On a cru mal-à-propos que l'on y attachoit toujours une couronne de laurier. Cette couronne paroît quelquefois sur les médailles. (*Spanheim. de præst. num. tom. 2. pag.* 88.)

Sur les monumens, la colonne trajane en particulier, les haches des *faisceaux* sont ordinairement à un seul tranchant, placé vers le milieu de leur hauteur, & non au sommet. Les haches sont enveloppées dans un fourreau, qui est très-sensible; car les grecs & les romains renfermoient toutes leurs armes dans des fourreaux, & ne les en tiroient qu'au moment du combat. Winckelmann a cru reconnoître le fourreau des haches sur un bas-relief, publié dans ses *monumenti antichi n°.* 178. Sous les empereurs ces haches étoient d'argent. (*Anthol. lib. IV. cap. XLII. pag.* 378.)

FAISULA, en Italie. FAI. en lettres étrusques.

M. Combe attribue une médaille autonome de bronze du cabinet de *Hunter*, avec les lettres ci-dessus, à la ville de *Faisula*.

FALACER, dieu des romains.

On ne sait pas trop quelle étoit la fonction de ce dieu. Il y en a qui croient qu'il présidoit aux colonnes du cirque, nommées *falæ*, & dont il est parlé dans la sixième satyre de Juvenal. D'autres ont dit, d'après Varron (*ling. lat. l. VI.*), que *Falacer* étoit le dieu des pommiers; mais il y a des critiques qui prétendent que cet endroit de Varron a été mal entendu. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'entre les Flamines, il y en avoit un nommé *Flamine Falacer*.

FALACRIÆ dea Pomona.

Muratori (100. 6. *Thes.*) rapporte une inscription, dans laquelle on lit: FALACR. DEÆ POM. Si *Pom* n'est pas mal lu pour *Pont*, on peut croire que ce surnom de Pomone est relatif à la divinité appellée *Falacer* par Varron. (*de ling. latin. lib. VI.*)

FALÆ. Voyez PHALÆ.

FALARIQUE, s. f., nom d'une ancienne arme, *falarica*. Grégoire de Tours en parle (*Histor. francor. lib. IX. cap. XXXV.*), & il semble que ce soit une espèce de lance & d'hallebarde, ou de pertuisane. Au moins, Grégoire de Tours, en cet endroit, fait *falarica*, synonyme de *lancea*, lance. Il paroît encore par cet auteur que c'étoit une arme assez longue pour percer un homme d'outre en outre. Nonius & Isidore disent en effet, que c'étoit une arme très-grande; & Isidore, qu'elle se faisoit au tour; que le fer dont elle étoit armée, étoit d'une coudée de long; qu'elle avoit à l'autre bout une boule de plomb. Sulpitius, dans ses notes sur Lucain, dit qu'elle ressembloit à une lance ou pique, *hasta*, armée d'un puissant fer; que l'on enduisoit son bois de soufre, de résine, de bitume; & qu'on l'entouroit d'étoupes, sur lesquelles on versoit de l'huile, qu'on appelloit incendiaire, *infuso oleo, quod incendiarium vocant*, & qu'on la décochoit avec une baliste. D'un autre côté, il semble que c'étoit plutôt une flèche que l'on lançoit contre les tours de bois, qu'une arme avec laquelle on les défendoit; car Tite-Live, liv. XXXIV, chap. XIV, dit que le trait, appellé *falarique*, étoit terrible, quand même il ne seroit entré que dans le bouclier, sans toucher l'homme. La raison qu'il en apporte, est qu'on le lançoit demi-enflammé, & que le feu s'augmentant en l'air par le mouvement, on étoit obligé de jetter ses armes pour n'être pas brûlé, & de demeurer ainsi désarmé & à découvert, exposé aux coups que l'ennemi voudroit porter. On lit dans Végèce (liv. IV, chap. XVIII.) que souvent on mettoit le feu aux machines faites en forme de tours, par le moyen des *falariques*. Tite-Live, à l'endroit cité plus haut, parle des *falariques* des saguntins : ainsi on peut conclure des paroles de cet auteur & de Grégoire de Tours, que c'étoit une arme propre aux celtes ou gaulois, & aux espagnols; peut-être ceux-ci l'avoient-ils reçue des celtes qui s'établirent le long de l'Ebre.

On écrit aussi *phalarique*, *phalarica*, & quelques-uns disent que c'étoit une arme luisante, & que ce nom venoit de φαλος, ou φαλον, qui vient de φαω, *luceo*, *splendeo*. Dans ce cas, il seroit plus raisonnable de dire qu'on lui donna ce nom, parce que c'étoit une arme enflammée. Festus va encore plus loin : il écrit que les tours s'appelloient *fala* à raison de leur hauteur, & à cause du mot *falendum*, qui en langue étrusque signifioit le ciel. Ruinart, dans sa note sur Grégoire de Tours, dit que la *falarique* étoit proprement une flèche qui se lançoit, & dont se servoient ceux qui défendoient des tours; que ce mot vient de *phala*, qui signifie une tour. Il a pris cette note de Dadin de Hauteserre, dans ses observations sur Grégoire de Tours. Selon Servius, sur le IXe. livre de l'Énéide, v. 705, c'étoit une arme avec laquelle on combattoit de dessus les tours. Festus ajoute même que c'étoit une arme de jet, *telum missile*.

Le vers de Virgile, expliqué par Servius, & un d'Ennius, rapporté par Nonius, montrent qu'on lançoit en effet la *falarique*; & Isidore conclut aussi du même vers de Virgile, qu'on la lançoit avec la main. Mais un vers de Lucain, lib VI. v. 198, montre que c'étoit aussi une arme fort grande & fort grosse, qu'on lançoit par le moyen des balistes, & il l'oppose aux flèches qui se lançoient avec la main. De tout ceci il résulte que le mot *falarique* étoit un mot générique qui convenoit à plusieurs sortes d'armes, ou qu'il y avoit des *falariques* de plusieurs espèces.

FALCAIRE, Falcarius. Les anciens appelloient *falcaires* ceux qui avoient des épées courbées comme les cimeterres ou sabres. Ce mot vient de *falx*, *falcis*, une faux, parce que ces épées avoient la forme d'une faux.

FALERIA, dans l'Étrurie. Fa.

Eckel attribue à cette ville une médaille d'argent autonome, avec un aigle déchirant un lièvre, & les lettres ci-dessus.

FALERNE.

Falerne étoit entre Sinuesse & Calène. Il y avoit de trois sortes de vins de *Falerne*, de dur, de doux & de délicat. Quelques-uns n'appelloient vin de *Falerne*, que celui qui croissoit dans la partie la plus basse de ces collines. Ils appelloient vin de Gaure, celui qui venoit au haut de ces mêmes collines; & vin de Faustianum, celui des vignes du milieu. Le vin de *Falerne* étoit le second des bons vins d'Italie; & parmi ceux de *Falerne*, le plus estimé étoit celui de Faustianum. *Voyez* Pline, liv. XIV, chap. VI.

FALISCI, espèce d'andouilles, ou d'intestins farcis (*Stat. Sylv. IV. 9. 35.*) :

Non lucanica, non graves falisci.

Falisci, en Italie. ΦΑΛΕΙΩΝ.

Les médailles autonomes de ce peuple sont :

R. en argent.

RR. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires sont :

Un aigle qui déchire un lièvre.— Un trépied.— Un foudre ailé.—

FALLUS. *Voyez* Phallus.

FALTO, surnom de la famille VALERIA.

FAMILIARES (*dii*). *Voyez* LARES.

FAMILLE (médailles de) *Voyez* CONSULAIRES (*médailles*).

FAMILLE. (*Hist. anc.*) Le mot latin *familia* ne répondoit pas toujours à notre mot *famille*. *Familia* étoit dérivé de *famula*, & il embrassoit dans son acception tous les domestiques d'une maison, lorsqu'il y en avoit au moins quinze. On entendoit encore par *familia*, un corps d'ouvriers conduits & commandés par le préfet des eaux. Il y avoit deux de ces corps; l'un public, qu'Agrippa avoit institué; & l'autre privé, qui fut formé sous Claude. La troupe des gladiateurs, qui faisoient leurs exercices sous un chef commun, s'appelloit aussi *familia*: leur chef portoit le nom de *Lanista*.

Les familles romaines, *familia*, étoient des divisions de ce qu'on appelloit *gens*, elles avoient un ayeul commun; c'étoient les différentes branches de ce que nous appellons en françois une *famille*. Ainsi Cæculus fut le chef qui donna le nom à la *gens Cæcilia*; & la *gens Cæcilia* comprit les *familles* des *Balearici*, *Calvi*, *Caprarii*, *Celeres*, *Cretici*, *Dalmatici*, *Dentrices*, *Macedonici*, *Metelli*, *Nepotes*, *Numidici*, *Pii*, *Scipiones*, *Silani* & *Vittati*. Il y avoit des *familles* patriciennes & des plébéiennes, de même qu'il y avoit des *gentes patricia*, & des *gentes plebeïa*: il y en avoit même qui étoient en partie patriciennes, & en partie plébéiennes, *partim nobiles*, *partim nova*, selon qu'elles avoient eu de tout temps le *jus imaginum*, ou qu'elles l'avoient nouvellement acquis. On pouvoit sortir d'une *famille* patricienne, tomber dans une plébéienne par dégénération, & monter d'une *famille* plébéienne dans une patricienne, sur-tout par adoption. De là cette confusion qui règne dans les généalogies romaines; confusion qui est encore augmentée par l'identité des noms dans les patriciennes & dans les plébéiennes; ainsi quand le patricien Q. Cœpio adopta le plébéien M. Brutus, ce M. Brutus & ses descendans devinrent patriciens, & le reste de la *famille* des Brutus demeura plébéien. Au contraire, lorsque le plébéien Q. Metellus adopta le patricien P. Scipio, celui ci & tous ses descendans devinrent plébéiens; mais le reste des Scipions demeura patricien. Les affranchis prirent les noms de leurs maitres, & restèrent plébéiens; autre source d'obscurité. Ajoutez à cela, que les auteurs ont souvent employé indistinctement les mots *gens* & *familia*; les uns désignant par *gens* ce que d'autres désignent par *familia*, & réciproquement. Mais ce que nous venons d'observer, suffit pour prévenir le lecteur contre des erreurs dans lesquelles il seroit facile de tomber.

FAMULA Bacchi Cymbalistria. Gruter (318. 12. *Thes. inscr.*) rapporte l'épitaphe d'une femme qui prend les titres de *servante* de Bacchus, & de joueuse de cymbales dans ses fêtes.

FANATIQUES; } c'étoient des gens qui se
FANATICI; }
tenoient dans les temples, & qui, entrant dans une espèce d'enthousiasme, comme animés & inspirés par la divinité qu'ils servoient, faisoient des gestes extraordinaires, & prononçoient des oracles. Les *fanatiques* se tenoient plus ordinairement au temple de Bellone. Juvenal dit que le *fanatique* est piqué de l'aiguillon de Bellone: ces malheureux se tailladoient les bras avec des poignards, & faisoient ainsi à la déesse un sacrifice de leur sang. Lampride, dans la vie d'Élagabale, dit que cet empereur, qui avoit renoncé à toute sorte de pudeur & de honte, poussa sa folie jusqu'à se joindre à ces *fanatiques* tailladés, & à secouer la tête comme eux. Cette cérémonie de secouer la tête leur étoit ordinaire: elle leur étoit aussi commune avec les galles & les agyrtes, gens de même espèce. Les *fanatiques* de Bellone étoient surnommés Bellonaires. Mais il y avoit encore des *fanatiques* d'Isis, de Sérapis, de Bacchus & de Sylvain: peut-être y en avoit-il encore dans les temples d'autres dieux. Le nom de *fanatique* se trouve pris en mauvaise part dans les meilleurs auteurs, & dans le même sens que nous le prenons aujourd'hui. Cicéron l'entend ainsi, quand il dit, au liv. II de la divination, parlant de certains philosophes, qu'ils sont superstitieux & presque *fanatiques*.

Le nom de *fanatiques* étoit formé de *fanum*, temple.

FANNIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

FANON de la mitre ou de la tiare, *offendix* chez les latins. On voit ces liens ou couvertures des joues, exprimées sur les médailles des rois perses de la dynastie des sassanides, sur les monumens où est gravé le bonnet du Flamine de Jupiter à Rome, &c. &c.

FANUM étoit un terrein consacré à quelque divinité par les augures, & sur lequel on bâtissoit un temple à cette même divinité. Consacrer ce terrein, *effari templo locum*, le fit appeller *fanum*, *à fando*. Tite-Live explique (*lib. X.*) avec précision, la

différence des mots *fanum* & *templum*, quand il dit du temple de Jupiter-*stator* : *in ea pugna Jovis statoris ædem votam, ut Romulus voverat. Fanum tantum, id est, locus templo effatus, jam sacratus fuerat.*

Sistere fana ; cette expression, relative à la fondation des villes, exprimoit la désignation des lieux réservés pour les temples.

Les historiens latins n'ont pas toujours employé le mot *fanum* dans son acception rigoureuse ; ils l'ont souvent mis indistinctement pour celui d'*ædes* ou de *templum*.

Cicéron, inconsolable de la mort de sa fille Tullia, résolut de lui bâtir un temple ; un temple, & non pas un *tombeau*, parce qu'il vouloit que le monument qu'il lui érigeoit, s'appellât *fanum*, dénomination consacrée aux temples & depuis aux *seuls* monumens qu'on élevoit aux empereurs après leur apothéose. Ses lettres que nous allons extraire nous apprennent ce fait singulier.

Quelque magnifique qu'un tombeau pût être, il ne paroissoit point à Cicéron digne d'une personne telle que Tullia, & qu'il croyoit mériter des honneurs divins. C'est pourquoi, après avoir fait marché pour des colonnes de marbre de Chio, un des plus beaux marbres de la Grèce, il insinue que l'emploi qu'il en vouloit faire pour sa fille, étoit quelque chose d'extraordinaire. Il parle en même temps de son dessein comme d'une foiblesse qu'il faut que ses amis lui pardonnent ; mais il conclut que les grecs, de qui les romains tenoient leurs loix, ayant mis des hommes au nombre des dieux, il pouvoit bien suivre leur exemple, & que son admirable fille ne méritoit pas moins cet honneur, que les enfans de Cadmus, d'Amphion & de Tyndare. En un mot, il compte que les dieux la recevront avec plaisir au milieu d'eux, & qu'ils approuveront d'autant plus volontiers son apothéose, qu'elle n'étoit point une nouveauté.

Il est vrai qu'on trouve plusieurs exemples de ces apothéoses ou consécrations domestiques, dans les inscriptions sépulcrales grecques, où les parens du mort déclarent que c'est de leur propre autorité qu'il a été mis au nombre des dieux. Spon *inscrip. exjv. p.* 368. Reinesius, *inscrip. cxl. classiq.* 17.

On a lieu de croire cependant que Cicéron n'exécuta pas le dessein dont il avoit paru si fort occupé, parce qu'il n'en parle plus dans ses ouvrages, & que les auteurs qui l'ont suivi, n'en ont fait aucune mention. La mort de César, qui arriva dans cette conjoncture, jetta Cicéron dans d'autres affaires, qui vraisemblablement ne lui laissèrent pas le loisir de songer à ce *fanum*. Peut-être aussi que lorsque le temps eut diminué sa douleur, il ouvrit les yeux, & reconnut que si on l'avoit blâmé de s'y être trop abandonné, on le condamneroit encore davantage d'en laisser un monument aussi extraordinaire. *Voyez* sur le *fanum* de Tullia, l'abbé Montgault dans les *mém. des belles lettres*, & Middleton, dans *la vie de Cicéron*. (*Article du chevalier de Jaucourt*).

FANUS. *Voyez* Eanus.

Ce dernier mot, mal lu, a produit le premier.

FARREUM. } *FARRATA.* } Le *farreum* étoit un gâteau, selon Festus, fait avec du bled. Le bled, *far*, rôti, entroit dans les cérémonies religieuses des romains. C'étoit un acte de religion de rôtir le *far* aux fêtes des *Fornacalia*, où l'on offroit des sacrifices à la déesse Fornax ; on le faisoit rôtir dans l'épi même.

Les nouvelles mariées offroient à leurs époux ce gâteau *farreum*, & c'est de là que vint le mot de *confarreatio*, pour exprimer un mariage fait selon la religion & les loix.

FARCE (*dramatiq.*). *Voyez* Atellanes.

FARD.

Le nom de fard, *fucus*, étoit plus étendu autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui, & faisoit un art particulier. On l'appella *Commotique*, Κομμωτικη, c'est-à-dire, l'*art de farder*, qui comprenoit non-seulement toutes les espèces de *fard*, mais encore tous les médicamens qui servoient à ôter, à cacher, à rectifier les difformités corporelles ; & c'est cette dernière partie de l'ancienne *Commotique* que nous nommons *Orthopédie* *Voy.* Orthopedie.

Comme dans l'Orient les yeux noirs, grands & fendus passoient, ainsi qu'ils passent dans l'Europe aujourd'hui, pour les plus beaux, les femmes qui avoient envie de plaire se frottoient le tour de l'œil avec une aiguille trempée dans du *fard* d'antimoine, pour étendre la paupière, ou plutôt pour la replier, afin que l'œil en parût plus grand. Aussi Isaïe (*ch. III. v.* 22.) faisant le dénombrement des parures des filles de Sion, n'oublie pas les aiguilles dont elles se servoient pour peindre leurs yeux & leurs paupières. La mode en étoit si généralement établie (*liv. des rois, IV. ch. XI. v.* 30.), que Jésabel ayant appris l'arrivée de Jéhu à Samarie, *se mit les yeux dans l'antimoine*, ou *les plongea dans le fard*, comme s'exprime l'écriture, pour parler à cet usurpateur, & pour se montrer à lui.

On a trouvé à Herculanum des pots de rouge en cristal de roche, semblables à ceux des toilettes modernes, avec le vermillon, *fucus*, qui y est encore en son entier.

Nous voyons que Tertulien & S. Cyprien déclamèrent à leur tour très-vivement contre cette coutume usitée de leurs temps en Afrique, de se peindre les yeux & les fourcils avec du *fard* d'antimoine : *inunge oculos tuos, non stibio diaboli, sed collyrio Christi*, s'écrioit S. Cyprien.

Les femmes syriennes, babyloniennes & arabes, se noircissent encore du même *fard* le tour de l'œil, & les hommes en font autant dans le désert de l'Arabie, pour se conserver les yeux contre l'ardeur du soleil. (*Voyez* Tavernier, voyage de Perse, *liv. II. c. VII*, & Gabriel Sionita, *de moribus orient. ch. XI.*). D'Arvieux (*dans ses voyages imprimés à Paris en* 1717, *liv. XII. p.* 27.) dit, en parlant des femmes arabes, qu'elles bordent leurs yeux d'une couleur noire, composée avec de la tuthie, & qu'elles tirent une ligne de ce noir en dehors du coin de l'œil, pour le faire paroître plus fendu.

Depuis le voyage de d'Arvieux, le savant M. Shaw a rapporté dans ceux qu'il a faits en Barbarie, à l'occasion des femmes de ces contrées, qu'il manqueroit, à leur avis, quelque chose d'essentiel à leur parure, si elles n'avoient pas teint le poil de leurs paupières & leurs yeux de ce qu'on nomme *al-co-hol*, qui est la poudre de mine de plomb. Cette opération se fait en trempant dans cette poudre, un petit poinçon de bois de la grosseur d'une plume, & en le passant ensuite entre les paupières : elles se persuadent que la couleur sombre, que l'on parvient de cette façon à donner aux yeux, ajoute un grand agrément au visage de toutes sortes de personnes.

Entr'autres colifichets des femmes d'Égypte, ajoute le voyageur anglois, j'ai vu tirer des catacombes de Sakara, un bout de roseau ordinaire, renfermant un poinçon de la même espèce de ceux des barbaresques, & une once de la même poudre dont on se sert encore actuellement (1740) dans ce pays-là pour le même usage.

Les femmes grecques & romaines, empruntèrent des asiatiques, la coutume de se peindre les yeux avec de l'antimoine; mais pour étendre encore plus loin l'empire de la beauté, & réparer les couleurs flétries, elles imaginèrent deux nouveaux *fards*, inconnus auparavant dans le monde, & qui ont passé jusqu'à nous, le blanc & le rouge. De-là vient que les poëtes feignirent que la blancheur d'Europe ne lui venoit que parce qu'une des filles de Junon avoit dérobé le petit pot de *fard* blanc de cette déesse, & en avoit fait présent à la fille d'Agénor. Quand les richesses affluèrent dans Rome, elles y portèrent un luxe affreux; la galanterie introduisit les recherches les plus rafinées dans ce genre, & la corruption générale y mit le sceau.

Ce que Juvénal dit des baptes d'Athènes, de ces prêtres efféminés, qu'il admet aux mystères de la toilette, se doit entendre des dames romaines, à l'exemple desquelles, ceux dont le poëte veut parler, mettoient du blanc & du rouge, piioient leurs longs cheveux avec une lame d'or, & se noircissoient le fourcil, en le tournant en demi-rang avec une aiguille de tête.

Ille supercilium madidâ fuligine factum,
Obliquâ producit acu, pingitque trementes,
Attollens oculos. . . . . (*Juven. sat.* 2.)

Nos dames, dit Pline le naturaliste, se *fardent* par air jusqu'aux yeux, *tanta est decoris affectatio, ut tingantur oculi quoque*; mais ce n'étoit là qu'un léger crayon de leur mollesse.

Elles passoient de leurs lits dans des bains magnifiques; là, elles se servoient de pierres ponces pour polir & adoucir leur peau, & elles avoient vingt sortes d'esclaves en titre pour cet usage. A cette propreté de luxe, succédèrent les parfums d'Assyrie : enfin le visage ne reçut pas moins de façons & d'ornemens que le reste du corps.

Nous avons dans Ovide des recettes détaillées de *fards*, qu'il conseilloit de son temps *aux dames romaines*; car le *fard* du blanc & du rouge étoit réservé aux femmes de qualité, sous le règne d'Auguste; & les courtisanes, ainsi que les affranchies, n'osoient point encore en mettre. Prenez-donc, leur disoit-il, de l'orge qu'envoient ici les laboureurs de Lybie; ôtez-en la paille & la robe; prenez une quantité d'ers ou d'orobe, & détrempez l'un & l'autre dans des œufs avec proportion; faites sécher & broyez le tout; jettez-y de la poudre de corne de cerf, ajoutez y quelques oignons de Narcisse, pilez le tout dans le mortier; vous y joindrez enfin la gomme & la farine de froment de Toscane; que le tout soit lié par une quantité de miel convenable : celle qui se servira de ce *fard*, ajoute-t-il, aura le teint plus net que la glace de son miroir.

Quæcumque efficiet tali medicamine vultum,
Fulgebit speculo lævior ipsa suo.

Mais on inventa bientôt une recette plus simple que celle d'Ovide & qui eut la plus grande vogue : c'étoit un *fard* composé de la terre de Chio, ou de Samos, que l'on faisoit dissoudre dans du vinaigre. Horace l'appelle *humida creta*. Pline nous apprend que les dames s'en servoient pour blanchir leur peau, de même que de la terre de Sélinuse, qui est, dit-il, d'un blanc de lait, & qui se dissout promptement dans l'eau. Fabula, selon Martial, craignoit la pluie, à cause de la *craie* qui étoit sur son visage; c'étoit une des terres dont nous venons de parler. Et Pétrone, en peignant un efféminé, s'exprime ainsi : *perfluebant per frontem sudantis acacia rivi, & inter rugas malarum*,

tantum erat creta, ut putares detractum parietem nimbo laborare. « Des ruiffeaux de gomme couloient » fur fon front avec la fueur, & la craie étoit » fi épaiffe dans les rides de fes joues, qu'on l'au- » roit pris pour un mur que la pluie auroit dé- » pouillé de fon enduit ».

Poppée, cette célèbre courtifane, douée de tous les avantages de fon fexe, hors de la chafteté, ufoit pour fon vifage d'une efpèce de *fard* onctueux, qui formoit une croûte durable, & qui ne tomboit qu'après avoir été lavée avec une grande quantité de lait, lequel en détachoit les parties & découvroit une extrême blancheur. Elle mit ce nouveau *fard* à la mode, lui donna fon nom, *poppæana pinguia*; elle s'en feroit fervi même dans un exil, dit Juvénal, où elle auroit fait mener avec elle un troupeau d'âneffes, & elle fe feroit montrée avec ce cortège jufqu'au pôle hyperborée.

Cette pâte, de l'invention de Poppée, qui couvroit tout le vifage, formoit un mafque, que les femmes portoient toujours dans l'intérieur de leur maifon; c'étoit-là, pour ainfi dire, le vifage domeftique, & le feul qui étoit connu du mari. Ses lèvres, fi nous écoutons Juvénal, s'y attachoient comme les oifeaux à la glu.

.........*Hinc miferi vifcantur labra mariti.*

Le teint tout neuf, la fleur de peau n'étoit faite que pour les amans; & fur ce pied-là, ajoute l'abbé Nadal, la nature ne donnoit rien ni aux uns, ni aux autres.

Les dames romaines fe fervoient pour rouge, au rapport de Pline, d'une efpèce de *fucus*, qui étoit une racine de Syrie, avec laquelle on teignoit les laines. Mais Théophrafte eft ici plus exact que le naturalifte romain : les grecs, felon lui, appelloient *fucus*, φῦκος, tout ce qui pouvoit peindre la chair; tandis que la fubftance particulière, dont les femmes fe fervoient pour peindre leurs joues en rouge, étoit diftinguée par le nom de *rizion*, racine qu'on apportoit de Syrie en Grèce, pour cet ufage. Les latins appellèrent cette plante *radicula*; & Pline l'a confondue avec la racine employée pour la teinture des laines.

Il eft fi vrai que le mot *fucus* étoit un terme général pour défigner le *fard*, que les grecs & les romains avoient un *fucus* métallique qu'ils employoient pour le blanc, & qui n'étoit autre chofe que la cérufe ou le blanc de plomb de nos parfumeurs. Leur *fucus* rouge fe tiroit de la racine *rizion*, & étoit uniquement deftiné pour rougir les joues : ils fe fervirent auffi dans la fuite pour le blanc d'un *fucus*, compofé d'une efpèce de craie argentine, appellée *craie de Venife*; & pour le rouge du *purpuriffum*, préparation qu'ils faifoient avec l'écume de la pourpre, lorfqu'elle étoit encore toute chaude.

FARIA, ifle. ΦΑΡΙΑΙΩ.

Les médailles autonomes de cette ifle font :

RRRR. en argent. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

FARRÉATION. *Voyez* CONFERRÉATION.

FARSULELA, famille romaine dont on a des médailles.

C. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

FARTEURS, *FARTORES*, ou ENGRAISSEURS, } valets chargés d'engraiffer de la volaille. Il y en avoit auffi d'employés dans la cuifine fous le même nom : c'étoient ceux qui faifoient les boudins, les fauffices & autres mets de la même forte. On appelloit encore *farteurs*, *fartores*, ceux qui mieux connus fous le nom de nomenclateurs, *nomenclatores*, difoient à l'oreille de leurs maîtres, les noms des citoyens qu'ils rencontroient dans les rues, lorfque leurs maîtres briguoient quelque place importante, à la nomination du peuple. Ces orgueilleux patriciens étoient alors obligés de lui faire leur cour, & ils s'en acquittoient affez communément de la manière la plus honteufe & la plus vile. On peut en donner pour preuve l'inftitution de ces *farteurs*, qui indiquoient à l'afpirant à quelque dignité, le nom & la qualité d'un inconnu qui fe trouvoit fur fa route, & qu'il alloit familièrement appeller par fon nom, & cajoler baffement, comme s'il eût été fon protecteur de tout temps. On donnoit à ces domeftiques le nom de *fartores*, farteurs, parce que *velut infercirent nomina in aurem candidati* : on les comparoit par cette dénomination aux *farteurs* de cuifine; ceux-ci rempliffoient des boudins, & ceux-là fembloient être gagés pour remplir & farcir de noms l'oreille de leur maître. (*Chevalier de Jaucourt.*)

FAS, nom d'une déeffe des anciens romains. C'étoit un nom qu'ils donnoient à la juftice, ou à Thémis, parce qu'elle apprenoit aux hommes à demander ce qui eft licite & permis. *Fas* en latin, comme en grec Θέμις, fignifie ce qui eft permis. *Voyez* FESTUS au mot *Thémis*. Aufone, *Technopægn. Idyll. XII. de diis.* Le vieux Gloffaire, grec & latin, traduit Θέμις, *fas*, *juftitia*.

FASCIÆ. *Voyez* BANDELETTES & BORDURE.

FASCINATION.

Les romains crurent qu'il falloit oppoſer des dieux à ces puiſſances malfaiſantes qui *faſcinent* les hommes : ils créèrent le dieu *Faſcinus*, & la déeſſe *Cunina*. Nous apprenons de Varron, que les ſymboles du dieu *Faſcinus* étoient infames, & qu'on les ſuſpendoit au cou des enfans, ce qui eſt confirmé par Pline. (*Hiſt. nat. l. XXVIII. c. IV.*) Le P. Hardouin (*tom. II. pag.* 451. *col.* 1.) a oſé ſoutenir ſeul, que les amulettes des enfans, dont parle Pline, n'avoient rien d'obſcène, il a même reproché aux commentateurs de s'être trompés ſur cet objet. *Voyez* FASCINUS.

Le culte que les grecs rendoient à Priape, étoit ſans doute honteux; mais ce culte naquit peut-être de réflexions profondes. Ils l'avoient reçu des égyptiens, dont on ſait que les hiéroglyphes preſentent ſouvent les attributs de ce dieu. Ils étoient une image ſenſible de la fécondité, & apprenoient au peuple groſſier, que la nature n'eſt qu'une ſuite de générations. Unis ſur les monumens égyptiens, avec l'œil, ſymbole de la prudence (voyez *Pignorius*, *menſ. iſiac. pag.* 32.), ils inſinuoient aux hommes, qu'une intelligence ſuprême reproduit ſans ceſſe l'univers.

Ces allégories furent perdues pour les grecs, les étruſques & les romains; ils continuèrent néanmoins à regarder l'image de Priape comme un puiſſant préſervatif. Ils n'y virent plus qu'un objet ridicule qui déſarmeroit les envieux, & qui en partageant leur attention, affoibliroit leurs regards funeſtes. Gori, dans ſon *Muſeum. etruſc. p.* 143, nous aſſure que les cabinets des curieux, en Toſcane, renferment pluſieurs de ces amulettes, que les femmes étruſques portoient & attachoient au cou de leurs enfans. Thomas Bartholin (*de puerperio vet. p.* 161.) a publié un de ces infâmes amulettes, après ceux que Pignorius avoit déjà donnés. Ceux-ci repréſentent ſeulement une main fermée, dont le pouce eſt inſéré entre le doigt index & le doigt du milieu. Delrio, Valleſius & Gutierrius, cités par Fromann (1 c. p. 66.), aſſurent que l'uſage de cette main fermée s'eſt conſervé en Eſpagne : on en fait de jayet, d'argent, d'ivoire, qu'on ſuſpend au cou des enfans, & les femmes eſpagnoles obligent à toucher cette main, ceux dont elles craignent les yeux malins. *Voyez* les mémoires du chevalier d'Arvieux, tom. III. pag. 249.

Dom Ramirez de Prado, dans ſon *Pentecontarche*, *c. XXXI. p.* 247. 8. ajoute que l'on appelle cette main *higa*, & il en tire l'origine du grec ἴυγξ, qui fait à l'accuſatif ἴυγγα. Il doit cette étymologie au docteur françois Penna Caſtellon; mais ce médecin dit dans ſes vers, que l'iynx eſt un oiſeau qui garantit de la *faſcination*, que c'eſt le *motacella* ou *hoche-queue*. Son opinion ſur le mot *higa*, n'a point de fondement; mais elle a quelque rapport avec ce qu'on lit dans Suidas, que l'ἴυγξ eſt une petite machine, ὀργανόν τι, dont les magiciennes ſe ſervent pour rappeller leurs amans. Biſet a tranſcrit ce paſſage de Suidas, dans ſes notes grecques ſur le vers 1112 de la *lyſiſtrate* d'Ariſtophane. Pſellus, dans ſes *ſcholies ſur les oracles chaldaïques*, *p.* 74, donne la deſcription de ces machines : elle eſt aſſez vague, & l'on pourroit fort bien ſoupçonner qu'il y avoit dans ces machines des névropaſtes, ou *pantins*, dont ont parlé Hérodote, Lucien, &c. (*Chevalier de Jaucourt.*)

FASCINUS, divinité adorée chez les romains. Ils en ſuſpendoient l'image au cou de leurs enfans, pour les garantir du maléfice qu'ils appelloient *faſcinum*. Ce dieu, ſuſpendu au cou des petits enfans, étoit repréſenté ſous la forme du membre viril. Le don de l'amulette préſervative, étoit accompagné de quelques cérémonies, dont une des plus biſarres conſiſtoit à cracher trois fois ſur la poitrine de l'enfant. Quoique le ſymbole du dieu *Faſcinus* ne fût pas fort honnête, c'étoit cependant les veſtales qui lui ſacrifioient.

FASTES, ſ. m. pl., calendrier des romains, dans lequel étoient marqués, jour par jour, leurs fêtes, leurs jeux, leurs cérémonies, &c. ſous la diviſion générale des jours *faſtes* & *néfaſtes*, permis & défendus, c'eſt-à-dire, de jours deſtinés aux affaires, & de jours deſtinés au repos.

Varron, dans un endroit, dérive le nom de *faſtes*, de *fari*, parler, *quia jus fari licebat*; & dans un autre endroit il le fait venir de *fas*, terme qui ſignifie proprement *la loi divine*, & eſt différent de *jus*, qui ſignifie ſeulement *loi humaine*.

Mais les *faſtes*, quelle qu'en ſoit l'étymologie, & dans quelque ſignification qu'on les prenne, n'étoient point connus des romains ſous Romulus. Les jours leur étoient tous indifférens, & leur année compoſée de dix mois, ſelon quelques-uns, ou de douze, ſelon d'autres, bien loin d'avoir aucune diſtinction certaine pour les jours, n'en avoit pas même pour les ſaiſons, puiſqu'il devoit arriver néceſſairement, plus tôt ou plus tard, que les grandes chaleurs ſe fiſſent ſentir au milieu de mars, & qu'il gêlât à glace au milieu de juin : en un mot, Romulus étoit mieux inſtruit dans le métier de la guerre, que dans la ſcience des aſtres.

Tout changea ſous Numa : ce prince établit un ordre conſtant dans les choſes. Après s'être concilié l'autorité, que la grandeur de ſon mérite, & la fiction de ſon commerce avec les dieux pouvoient lui attirer, il fit pluſieurs réglemens,

tant pour la religion, que pour la politique; mais avant tout, il ajusta son année de douze mois au cours & aux phases de la lune; & des jours qui composoient chaque mois, il destina les uns aux affaires, & les autres aux repos. Les premiers furent appellés *dies fasti*, les derniers *dies nefasti*, comme qui diroit *jours permis*, & *jours défendus*. Voilà la première origine des *fastes*.

Il paroît que le dessein de Numa fut seulement d'empêcher qu'on ne pût, quand on voudroit, convoquer les tribus & les curies, pour établir de nouvelles loix, ou pour faire de nouveaux magistrats : mais par une pratique constamment observée depuis ce prince jusqu'à l'empereur Auguste, c'est-à-dire, pendant l'espace d'environ 660 ans, ces *jours permis* & *défendus*, *fasti* & *nefasti*, furent entendus des romains, aussi-bien pour l'administration de la justice entre les particuliers, que pour le maniement des affaires entre les magistrats. Quoi qu'il en soit, Numa voulut faire sentir à ses peuples, que l'observation régulière de ces *jours permis* & *non permis*, étoit pour eux un point de religion, qu'ils ne pouvoient négliger sans crime : de là vient que *fas* & *nefas*, dans les bons auteurs, signifie ce qui est conforme ou contraire à la volonté des dieux.

On fit donc un livre où tous les mois de l'année, à commencer par janvier, furent placés dans leur ordre, ainsi que les jours, avec la qualité que Numa leur avoit assignée. Ce livre fut appellé *fasti*, du nom des principaux jours qu'il contenoit. Dans le même livre se trouvoit une autre division des jours nommés *festi*, *perfesti*, *intercisi*, auxquels furent ajoutés dans la suite *dies senatorii*, *dies comitiales*, *dies prœliares*, *dies fausti*, *dies atri*, c'est-à-dire, des jours destinés au culte religieux des divinités, au travail manuel des hommes, des jours partagés entre les uns & les autres, des jours indiqués pour les assemblées du sénat, des jours pour l'élection des magistrats, des jours propres à livrer bataille, des jours marqués par quelque heureux événement, ou par quelque calamité publique. Mais toutes ces différentes espèces se trouvoient dans la première subdivision de *dies fasti* & *nefasti*.

Cette division des jours étant un point de religion, Numa en déposa le livre entre les mains des pontifes, lesquels jouissant d'une autorité souveraine dans les choses qui n'avoient point été réglées par le monarque, pouvoient ajouter aux fêtes ce qu'ils jugeoient à propos : mais quand ils vouloient apporter quelque changement à ce qui avoit été une fois établi & confirmé par un long usage, il falloit que leur projet fût autorisé par un décret du sénat : par exemple, le 15 devant les calendes du mois *sextilis*, c'est-à-dire, le 18 de juillet, étoit un jour de fête & de réjouissance dans Rome; mais la perte déplorable des trois cens Fabius auprès du fleuve de Créméra, l'an de Rome 276, & la défaite honteuse de l'armée romaine auprès du fleuve Allia, par les gaulois, l'an 363, firent convertir ce jour de fête en jour de tristesse.

Les pontifes furent déclarés les dépositaires uniques & perpétuels des *fastes*; & ce privilège de posséder le livre des *fastes*, à l'exclusion de toutes autres personnes, leur donna une autorité singulière. Ils pouvoient, sous prétexte de *fastes* ou *nefastes*, avancer ou reculer le jugement des affaires les plus importantes, & traverser les desseins les mieux concertés des magistrats & des particuliers. Enfin, comme il y avoit parmi les romains des fêtes & des féries fixées à certains jours, il y en avoit aussi dont le jour dépendoit uniquement de la volonté des pontifes.

S'il est vrai que le contenu du livre des *fastes* étoit fort resserré, lorsqu'il fut déposé entre les mains des prêtres de la religion, il n'est pas moins vrai que de jour en jour les *fastes* devinrent plus étendus. Ce ne fut plus dans la suite des temps un simple calendrier, ce fut un journal immense de divers événemens que le hasard ou le cours ordinaire des choses produisoit. S'il s'élevoit une nouvelle guerre, si le peuple romain gagnoit ou perdoit une bataille; si quelque magistrat recevoit un honneur extraordinaire, comme le triomphe ou le privilège de faire la dédicace d'un temple; si l'on instituoit quelque fête; en un mot, quelque nouveauté, quelque singularité qu'il pût arriver dans l'état en matière de politique & de religion, tout s'écrivit dans les *fastes*, qui par-là devinrent les mémoires les plus fidèles, sur lesquels on composa l'histoire de Rome. *Voyez dans les Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, le Mémoire de M. l'abbé Sallier, sur les *Monumens historiques des romains*.

Mais les pontifes qui disposoient des *fastes*, ne les communiquoient pas à tout le monde; ce qui affligeoit ceux qui n'étoient pas de leurs amis, ou pontifes eux-mêmes, & qui travailloient à l'histoire du peuple romain. Cette autorité des pontifes dura environ 400 ans, pendant lesquels ils triomphèrent de la patience des particuliers, des magistrats, & sur-tout des préteurs, qui ne pouvoient que sous leur bon plaisir, marquer aux parties les jours qu'ils pourroient leur faire droit.

Enfin, l'an de Rome 450, sous le consulat de Publius Sulpitius Averrion, & de Publius Sempronius Sophus, les pontifes eurent le déplaisir de se voir enlever ce précieux trésor, qui jusqu'alors les avoit rendu si fiers. Un certain Cnéius Flavius trouva le moyen de transcrire de leurs livres la partie des *fastes* qui concernoit la jurisprudence romaine, & de s'en faire un mérite auprès du peuple, qui le récompensa par l'emploi d'Edile Curule : alors, pour donner un nouveau

lustre

lustre à son premier bienfait, il fit graver, pendant son édilité, ces mêmes *fastes* sur une colonne d'airain, dans la place même où la justice se rendoit.

Dès que les *fastes* de Numa furent rendus publics, on y joignit de nouveaux détails sur les dieux, la religion & les magistrats; ensuite on y mit les empereurs, le jour de leur naissance, leurs dignités, les jours qui leur étoient consacrés, les fêtes & les sacrifices établis en leur honneur, ou pour leur prospérité : c'est ainsi que la flatterie changea & corrompit les *fastes* de l'état. On alla même jusqu'à nommer ces derniers *grands fastes*, pour les distinguer des *fastes* purement calendaires, qu'on appella *petits fastes*.

Pour ce qui regarde les *fastes rustiques*, on sait qu'ils ne marquoient que les fêtes des gens de la campagne, qui étoient en moindre nombre que celles des habitans des villes; les cérémonies des calendes, des nones & des ides; les signes du zodiaque, les dieux tutélaires de chaque mois, l'accroissement ou le décroissement des jours, &c. ainsi c'étoient proprement des espèces d'almanachs rustiques, assez semblables à ceux que nous appellons *almanachs du berger*, *du laboureur*, &c. Enfin, il arriva qu'on donna le nom de *fastes* à des registres de moindre importance.

1°. A de simples éphémérides, où l'année étoit distribuée en diverses parties, suivant le cours du soleil & des planètes : ainsi, ce que les grecs appelloient ἐφημερίδες, fut appellé par les latins *calendarium* & *fasti*. C'est pour cette raison qu'Ovide nomme *fastes*, son ouvrage qui contient les causes historiques, ou fabuleuses, de toutes les fêtes qu'il attribue à chaque mois, le lever & le coucher de chaque constellation, &c. Il a trouvé le moyen de répandre sur ce sujet aride des fleurs si belles, qu'il fait regretter aux savans la perte des six derniers livres qu'il avoit composés pour completter son année.

2°. Toutes les histoires succinctes, où les faits étoient rangés suivant l'ordre des temps, s'appellèrent aussi *fastes*, *fasti*; c'est pourquoi Servius & Porphyrion disent que *fasti sunt annales dierum, & rerum indices*

3°. On nomma *fastes* des registres publics, où chaque année l'on marquoit tout ce qui concernoit la police particulière de Rome ; & ces années étoient distinguées par les noms des consuls. C'est pour cela qu'Horace dit à Lycé : « vous vieillissez, » Lycé; la richesse des habits & des pierreries » ne sauroit ramener pour vous ces rapides années » qui se sont écoulées depuis le jour de votre » naissance, dont la date n'est pas inconnue. (*Od. XIII. lib. IV.*)

.... *Tempora*
Nostris condita fastis.

En effet, dès qu'on savoit sous quel consul Lycé étoit née, il étoit facile de connoître son âge, parce que l'on avoit coutume d'inscrire, dans les registres publics, ceux qui naissoient & ceux qui mourroient : coutume fort ancienne, puisque nous voyons Platon ordonner qu'elle soit exécutée dans les petits temples de chaque tribu. (Liv. VI. de la république.)

Mais au lieu de poursuivre les abus d'un mot, je dois conseiller au lecteur de s'instruire des faits, c'est-à-dire, d'étudier les meilleurs ouvrages qu'on a donnés sur les *fastes* des romains; car de tant de choses curieuses qu'ils contiennent, je n'ai pu jetter ici que quelques parcelles, écrivant dans une langue étrangère à l'érudition. On trouvera de grands détails dans les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*; le *corpus ant.* de Rosinus, *Ultraj.* 1701, *in*-4°.; celui de Pitiscus, in-folio. & dans quelques auteurs hollandois, tels que Junius, Siccama, & sur-tout Pighius, qui méritent d'être nommés préférablement à d'autres.

Junius (Adrianus), né à Hoorn en 1511, & mort en 1575, de la douleur du pillage de sa bibliothèque par les espagnols, a publié un livre sur les *fastes*, sous le titre de *Fastorum calendarium*, *Basileæ*, 1553, *in*-8°.

Siccama (Sibrand Tétard), frison d'origine, a traité le même sujet en deux livres, imprimés à Bolswert en 1599, *in*-4°.

Mais Pighius (Étienne Vinant), né à Campen en 1519, & mort en 1604, est un auteur tout autrement distingué dans ces matières. Après s'être instruit complettement des antiquités romaines, par un long séjour sur les lieux, il se fit la plus haute réputation en publiant ses annales de la ville de Rome, & accrut sa célébrité par ses commentaires sur les *fastes*. (*Article de M. le chevalier de Jaucourt.*)

FASTES CONSULAIRES. *Voyez* CONSULAIRES.

FATALITÉ du destin; c'étoit la nécessité d'un événement dont on ignoroit la cause, & qu'on attribuoit à la destinée. Les anciens donnoient tout à la *fatalité*; & les stoïciens soumettoient même la providence à la *fatalité* du destin. *Voyez* DESTIN.

FATALITÉS de Troye; c'étoit une opinion répandue parmi les grecs & les troyens, que la ruine de Troye étoit attachée à certaines *fatalités* qui devoient être accomplies. D'abord la ville ne pouvoit être prise sans les descendans d'Éaque. C'étoit fondé sur ce qu'Apollon & Neptune, employés à bâtir les murs de Troye, avoient prié ce prince de les aider, afin que l'ouvrage d'un homme mortel venant à être mêlé avec celui des dieux, la ville, qui, sans cela, auroit été imprenable, pût un jour être prise, si c'étoit la

volonté du destin. De là vint que les grecs firent tous leurs efforts pour arracher Achille, petit-fils d'Éaque, d'entre les bras de Déidamie, où sa mère l'avoit caché; & qu'après sa mort on envoya chercher son fils Pyrrhus, quoiqu'il fût fort jeune. Il falloit en second lieu avoir les flèches d'Hercule, qui étoient entre les mains de Philoctète, abandonné par les grecs dans l'isle de Lemnos. Le besoin qu'on crut avoir de ces flèches, obligea les grecs à députer Ulysse, pour aller chercher Philoctète; & le rusé prince d'Ithaque réussit dans son entreprise. La troisième & la plus importante *fatalité*, étoit d'enlever le palladium que les troyens gardoient soigneusement dans le temple de Minerve. Diomède & Ulysse trouvèrent le moyen d'entrer de nuit dans la citadelle, & d'enlever ce précieux gage de la sûreté des troyens. Il falloit, en quatrième lieu, empêcher que les chevaux de Rhésus, roi de Thrace, ne bussent de l'eau du Xanthe, & ne mangeassent de l'herbe des champs de Troye: mais Ulysse & Diomède vinrent surprendre ce prince dans son camp près de la ville, le tuèrent, & emmenèrent ses chevaux. En cinquième lieu, il étoit nécessaire avant que de prendre la ville, de faire mourir Troïle, fils de Priam, & de détruire le tombeau de Laomédon, qui étoit sur la porte Scéa. Achille tua ce jeune prince; & les troyens eux mêmes abattirent le tombeau de Laomédon, lorsque, pour faire entrer le cheval de bois dans la ville, ils ouvrirent une brêche dans leurs murailles. Enfin, Troye ne pouvoit être prise, sans que les grecs n'eussent dans leur armée Téléphe, fils d'Hercule & d'Augé: mais ce Téléphe étoit allié des troyens, & avoit épousé Astioché, fille de Priam. Cependant, après un combat contre les grecs, dans lequel il avoit été blessé, il quitta les troyens, & se jetta dans le parti des grecs. Ainsi furent exécutées toutes les *fatalités* de Troye; & cette ville se soutint jusqu'à ce que ses destinées furent entiérement accomplies. Ces *fatalités* étoient fondées, dit-on, sur quelques oracles obscurs qu'on avoit ainsi interprétés: aussi les grecs ne s'attachèrent sérieusement au siège de la ville, que lorsqu'ils eurent vu l'exécution de tous ces points. *Voyez* ACHILLE, LAOMÉDON, PALLADIUM, PHILOCTÈTE, RHÉSUS, TÉLEPHE, TROÏLE.

FATIDIQUE, celle qui annonce les arrêts du destin, une devineresse. Fauna fut appellée *Fatidique*, parce qu'elle présidoit l'avenir par le vol des oiseaux. *Voyez* FAUNA.

FATUA signifie la même chose que fatidique, & a la même origine. On donnoit ce surnom principalement aux femmes des faunes & des sylvains; d'où quelques-uns ont prétendu que les fées de nos romans avoient pris leur origine.

Fatua est aussi un surnom de la bonne déesse, on l'appelloit *Fatua* de *fatum*, parce qu'elle parloit & rendoit des oracles.

FATUEL.
FATUELLUS. } Faune fut ainsi nommé, dit Servius, parce qu'il présidoit l'avenir, ou parce qu'il parloit par ses oracles beaucoup plus souvent que les autres divinités. (*Inv.* 47. *lib. VII. Æneidos.*)

FAUCILLE. *Voyez* FAUX.

FAVERE. Cette expression avoit plusieurs sens dans le langage des pontifes. 1°. Elle exprimoit le silence absolu requis pour les sacrifices, & commandé aux assistans par ces mots: *favete linguis.* 2°. Le mot seul *favere* exprimoit le choix des paroles saintes ou de bonne augure; *favere enim*, dit Festus, *est bona fari.*

FAVEUR, divinité dont il n'est fait aucune mention directe dans les anciens auteurs; mais que l'on croiroit un dieu chez les latins, à cause du genre grammatical de son nom, *favor.* Apelle l'avoit peint, & l'écrivain qui a parlé de ce tableau, dit que les uns le font fils de la Beauté, & d'autres de la Fortune; qu'il naît par hasard, selon les uns, & qu'il est, selon d'autres, une production de l'esprit: on place à ses côtés la flatterie; il est suivi de l'envie, & entouré de l'opulence, du faste, des honneurs, des loix & de la volupté, mère des crimes. Il a des aîles, parce qu'il se tient toujours fort haut élevé en l'air, & qu'il ne sauroit s'abaisser. Il est aveugle, & méconnoit ses amis, quand il s'élève. De même que la Fortune, ce dieu est appuyé sur une roue, & il suit cette déesse par-tout où elle vole. Enfin, il craint toujours, quoiqu'à l'extérieur il affecte une contenance assurée, & de grands airs: l'allégorie de cette fable se découvre d'elle-même.

FAVIENS; c'étoient des jeunes gens de Rome, qui dans les fêtes & les sacrifices offerts au dieu Faune, couroient par les rues d'une manière indécente, presque nuds, & n'ayant qu'une ceinture de peau. Ils étoient d'une institution très-ancienne, puisqu'on nomme Rémus & Romulus pour les auteurs de cette institution.

FAVISSÆ, fosse, ou plutôt chambre, voûte souterraine, dans laquelle on garde quelque chose de précieux. C'étoit à peu près ce que nous appellons aujourd'hui le trésor de nos églises, & ce que les grecs & les romains appelloient aussi *Θησαυρος*, *thesaurus*, trésor. Les *favisses* du capitole étoient des lieux souterrains, murés & voûtés, qui n'avoient d'entrée & de jour que par un trou percé dans le haut, & que l'on bouchoit

avec une grande pierre. Elles étoient ainsi pratiquées, pour y conserver les vieilles statues usées qui tomboient en ruine, & les autres vieux meubles & ustensiles sacrés, qui avoient servi à l'usage de ce temple, tant les romains respectoient & conservoient religieusement ce qu'ils croyoient sacré.

Catulus voulut abaisser le rez-de-chaussée du capitole; mais les *favisses* l'en empêchèrent. Festus donne des *favisses* une autre idée; il dit que c'étoit un lieu voisin des temples, dans lequel il y avoit de l'eau. Il rapporte aussi ce que nous en allons dire avec Varron & Aulu-Gelle. On voyoit quelque chose de semblable à un des côtés du temple de Delphes. (*Varron de ling. lat. l. VI.*) Les grecs l'appelloient ὀμφαλὸς, nombril, parce que c'étoit un trou rond; & Varron dit que ce lieu ressembloit à un trésor. Aulu-Gelle (*l. II. c. X.*) décrit ces *favisses*. Il les appelle citernes, comme. Festus, apparemment parce qu'elles en avoient la figure. Le trésor dans les temples des grecs étoit aussi une espèce de citerne, de réservoir d'eau, de bain, de salle voisine du temple, dans laquelle il y avoit un réservoir d'eau, où ceux qui entroient alloient se purifier.

Quelques savans croient que *favissa* s'est dit pour *flavissa*, parce qu'on serroit dans les *favisses* l'argent monnoyé, *flata signataque pecunia*. Mais *flatus* à *flavissa* est un mauvais rapport, une mauvaise convenance; & l'usage des *favisses* n'étoit point tel, comme il paroît par Aulu-Gelle. Ainsi, il y a plus d'apparence que *favissa* s'est dit pour *fovissa*, petite fosse.

FAULA, une des maîtresses d'Hercule, que Lactance compte parmi les divinités de Rome.

FAULX. *Voyez* FAUX.

FAUNA, femme de Faunus, poussa, dit-on, la pudeur & la retenue à tel point, qu'elle ne voulut jamais regarder d'autre homme que son mari. Elle prédisoit l'avenir aux femmes seulement. Ses vertus, & principalement sa modestie, la firent mettre, après sa mort, au rang des divinités, sous le nom de bonne déesse. Les femmes lui offroient des sacrifices dans des lieux où il n'étoit pas permis aux hommes d'entrer, & ses oracles étoient muets, non-seulement lorsque quelqu'homme alloit les consulter, mais encore lorsque des femmes même les consultoient pour des hommes. *Voyez* BONNE DÉESSE.

FAUNALES, fêtes qui se célébroient dans l'Italie en l'honneur de Faune deux fois l'année, en décembre, en février. Dans l'une on sacrifioit au dieu un chevreuil, & dans l'autre une eune brebis ou un bouc. On y faisoit des libations de vin, & on y brûloit de l'encens; c'étoient des fêtes de campagne qui se passoient dans les prairies, & tous les villages étoient dans la joie.

FAUNE étoit un de ces dieux qui passoient l'hiver en un lieu, & l'été dans autre. Les romains croyoient qu'il venoit d'Arcadie en Italie au commencement de février, & en conséquence on le fêtoit le 11, le 13 & le 15 de ce mois dans l'île du Tibre. Comme on tiroit alors les troupeaux des étables où ils avoient été enfermés pendant l'hiver, on faisoit des sacrifices à ce dieu nouvellement débarqué, pour l'intéresser à leur conservation. On croyoit qu'il s'en retournoit au 5 de décembre, où suivant Struvius, le 9 de novembre, on lui répétoit alors les mêmes sacrifices, pour obtenir la continuation de sa bienveillance. Les troupeaux avoient dans cette saison plus besoin que jamais de la faveur du dieu, à cause de l'approche de l'hiver, qui est toujours fort à craindre pour le bétail né dans l'automne. Dailleurs, toutes les fois qu'un dieu quittoit une terre, une ville, une maison, c'étoit une coutume de le prier de ne point laisser de marques de sa colère ou de sa haine dans les lieux qu'il abandonnoit. Horace, s'est prêté à toutes ces sotises populaires

Faune nympharum fugientûm amator,
Per meos fines, & aprica rura
Lenis incedas, abeasque parvis
Æquus alumnis.

» *Faune*, dont la tendresse cause les alarmes des
» timides nymphes, je vous demande en grace
» de traverser mes terres avec un esprit de dou-
» ceur, & de ne pas les quitter sans répandre
» vos bienfaits sur mes troupeaux ». C'est le commencement de l'hymne si connu au dieu *Faune*, qui contient les prières du poëte, les bienfaits du dieu, & les rejouissances du village.

FAUNE étoit fils de Mars, selon Ovide; ou, selon les historiens, de Picus, roi des Latins, & il succéda à son père: c'est lui qui introduisit dans l'Italie la religion & le culte des dieux de la Grèce; c'est pourquoi il est appellé quelquefois le père des dieux, & confondu avec Saturne. Comme il s'appliqua, pendant son règne, à faire fleurir l'agriculture, on le mit, après sa mort, au rang des divinités champêtres, & on le représenta avec tous les attributs des satyres. On lui attribua aussi des oracles qu'il rendoit dans une vaste forêt, près de la fontaine Albunée. C'est à cet oracle, dit Virgile, que les peuples d'Italie, & tout le pays d'Oénotrie avoient recours dans leurs doutes. Lorsque le prêtre avoit immmolé ces victimes auprès de la fontaine, il en étendoit les peaux par terre, se cou-

choit deſſus pendant la nuit, & s'y endormoit. Alors, il voyoit mille phantômes voltiger autour de lui, il entendoit différentes voix, & s'entretenoit avec les dieux. A ſon réveil il débitoit, avec enthouſiaſme & ſans aucune ſuite, tout ce qu'il lui venoit dans l'eſprit, comme autant d'inſpiration de *Faune*, & chacun des aſſiſtans s'appliquoit à ſoi-même, ce qu'il croyoit lui convenir. Dès les premiers temps de Rome, *Faune* eut, ſur le mont Cælius, un temple qui étoit rond & entouré de colonnades. Les romains rendoient à *Faune* le même culte que les grecs à Pan. *Voyez* BONNE DÉESSE & MARICA.

FAUNES, dieux ruſtiques qui habitoient dans les campagnes, dans les forêts : leur père & l'auteur de leur race étoit *Faunes*, fils de Picus. Quoique ſelon les poëtes les *Faunes*, comme les ſatyres, euſſent les cornes & les pieds de chèvre ou de bouc (car Ovide les nomme *Fauni bicornes*) la coutume s'eſt introduite parmi les modernes, de prendre pour *Faunes* ceux que les anciens monumens repréſentent ſans cornes & ſans pieds de chèvres, & avec toute la forme humaine, hors la queue & les oreilles pointues. Quoique les *faunes* paſſaſſent pour des demi-dieux, on croyoit cependant qu'ils mourroient après une longue vie. Le pin & l'olivier ſauvage leur étoient conſacrés, & ces arbres les accompagnent quelquefois ſur les monumens. Le ſtoïcien Balbus, dans Cicéron, (*de natur. deor. lib.* 3), voulant prouver l'exiſtence des dieux, diſoit qu'on avoit ſouvent entendu la voix des *Faunes*, mais Cotta l'épicurien lui répond qu'il ne ſait ce que c'eſt que *Faunes*, & il nie qu'on ait jamais entendu leur voix. *Voyez* ÆGYPANS, INCUBES, SATYRES.

» D'où vient que les poëtes ont dépeint les *Faunes* ainſi que les ſatyres, avec des cornes & des pieds de chèvre, & que tous les artiſtes ont preſque toujours repréſentés les premiers avec des formes entièrement humaines ? Quelques antiquaires ont voulu nous perſuader que les ſculpteurs étoient partis de l'opinion où l'on étoit, que les *Faunes* deſcendoient d'un roi des aborigènes, appellé *Faunes* ; mais étoit ce là une raiſon pour leur donner des oreilles pointues & une queue ? Ne feroit ce pas plus raiſonnable d'avancer que les artiſtes ne claſsèrent & ne caractériſèrent plus particulièrement les branches de cette monſtrueuſe & groteſque famille, que pour varier les repréſentations des perſonnages, qui dans les drames ſatyriques occupoient preſque toujours la ſcène.

Quoi qu'il en ſoit, les *Faunes*, dans les monumens qui nous reſtent, loin d'avoir les parties inférieures de la chèvre, comme Pan, le front chauve & le nez appläti comme *Silène*, des traits hideux & bizarres comme les *ſatyres* ; ils ſont doués d'une ſorte de beauté qui leur eſt particulière ; leurs plus belles ſtatues nous les offrent dans l'âge de la jeuneſſe, mais d'une jeuneſſe mûre, dans cet âge ou le corps humain eſt enfin parvenu au dernier terme de ſon développement ».

« Le profil de leur tête n'eſt pas d'un grand caractère ; & la bouche eſt le plus ſouvent un peu relevée aux extrémités, ce qui leur donne ce ſourire doux, cet air gracieux & enfantin qui nous enchante dans les têtes du Corrège ».

« L'artiſte grec qui avoit à ſculpter un *Faune*, s'occupoit ſur-tout de l'agilité des formes & de la *ſveltesse* de la figure ; ces demi-dieux étoient toujours en mouvement. On aimoit auſſi à les repréſenter ivres : il en eſt un aujourd'hui à Portici, dont toutes les parties, le viſage, le dos, le ventre, les jambes, portent le caractère de l'ivreſſe ; plus on examine ce monument, plus on admire le profond ſavoir des anciens dans la partie de l'expreſſion. Le *Faune* dormant du palais Barberini eſt beau, mais non d'une beauté idéale ; c'eſt la repréſentation fidelle de la ſimple nature abandonnée à elle-même ».

« On trouve dans le *muſeum capitolinum*, dans la galerie juſtinienne, dans le *muſeum florentinum*, dans le recueil d'antiquités d'*Herculanum*, un grand nombre de très-belles ſtatues de *Faunes* gravées. Ils ont ordinairement des oreilles pointues, une queue au bas des reins, quelquefois des cornes naiſſantes, mais toujours des pieds d'hommes. Les étruſques cependant leur donnoient tantôt des pieds humains, tantôt des pieds de cheval, & toujours une queue de cheval. On les voit ainſi repréſentés ſur des vaſes étruſques dans l'*Etruria regalis* de Dempſter (*tab.* 11. 12. 13. 14. 15. 17.) ; & parmi les bronzes du collège de S. Ignace à Rome ». (*Pier. grav. du Palais royal. I. page* 255.)

On voit ſouvent des *Faunes* qui jouent avec des enfans, ou qui en portent ſur les épaules, ſur les genoux, &c. Ces repréſentations ſont relatives à la protection des divinités champêtres, ſous laquelle les mères plaçoient leurs enfans. La mère de Platon (*Olympiod. vita Plat.*) recommanda ſon fils ſur le mont Hymète, au dieu Pan, aux nymphes & à Apollon-paſteur.

C'eſt en qualité de divinités ruſtiques, ou champêtres, que les *Faunes* ont ſouvent les jambes croiſées ; attitude regardée par les anciens comme la marque de la ruſticité ou de la molleſſe.

Les *Faunes* ſont ordinairement repréſentés jeunes ; & on les appelle *Silènes* quand ils ſont vieux.

Souvent les artiſtes anciens ont mis au viſage & au col des *Faunes*, des verrues, qui s'appellent en latin *veruca*, ou *fici*, d'où eſt venue l'épithète

ficarii, qu'on donnoit aux *Faunes*. La plus belle tête d'un jeune *Faune*, en marbre, qui nous soit restée de toute l'antiquité, & qui est dans le cabinet du cardinal *Alexandre Albani*, a de ces verrues; & des deux côtés du cou, sous la machoire, on y en voit une plus longue, comme celles qui sont propres aux vieux *Faunes*. Telles en voit-on souvent aux boucs; entre ces animaux, ceux qui en étoient chargés, étoient estimés de la meilleure race (*de re rust. l. c. VI.*) selon Columelle.

On voit sur un bas-relief du capitole deux jeunes *Faunes* femelles, reconnoissables uniquement à leurs queues. Elles sont conduites par un jeune *Faune* mâle.

L'an 537, Vitigès, roi des goths, étant venu assiéger Rome, fit donner un assaut au château St. Ange, nommé alors *Moles Hadriani*; les romains s'y défendirent vigoureusement, & écartèrent les barbares en leur lançant des statues du haut des murailles. (*Hist. goth. l. I. p. 202. edit. Grotii.*)

Le *Faune* endormi, figure célèbre de l'antiquité, & conservée au palais Barberini, est, selon toutes les apparences, une de ces statues: car elle fut trouvée sans cuisse, sans jambe & sans bras gauche, lorsqu'on fit l'excavation du fossé de ce château sous le pontificat d'Urbain VIII. Ainsi, Bréval se trompe, lorsqu'il dit que cette antique fut trouvée dans les fossés de *castel Gandolfo*. (*Remarks*.)

FAVONIUS, vent qui souffle de l'Occident équinoxial, c'est-à-dire, de l'endroit où le soleil se couche dans le temps des équinoxes. Ce vent a été nommé *favonius*, ou de *favere*, favoriser, ou de *fovere*, nourrir, parce qu'il favorise la naissance de toutes les plantes, qu'il les anime & leur donne de la vigueur. Pour la même raison, les grecs l'appellent zéphyre, c'est-à dire, *porte-vie*, parce qu'il vivifie & renouvelle toute la nature au printemps. C'est aussi pour cela que les latins le confondent avec le vert zéphyre, qui lui est voisin, & qui produit les mêmes effets.

FAUSTE, première femme de Constantin.

FLAVIA MAXIMA FAUSTA AUGUSTA.

Ses médailles sont:

RRRR. en or.

On a de cette princesse un fameux médaillon d'or, trouvé dans l'Escaut; il est décrit dans le P. Banduri. Il a passé chez le roi d'Espagne, avec le cabinet de M. l'abbé Rothelin.

RRR. en argent.

RRR. en médaillons de bronze.

O. en M. B.

C. en P. B.

FAUSTE, II. du nom.

FAUSTA NOBILISSIMA FAEMINA.

Ses médailles sont:

O. en or & en argent.

RR. en P. B. qui sont les seules que l'on trouve.

FAUSTINE, la mère, femme d'Antonin.

GALERIA FAUSTINA AUGUSTA.

Ses médailles sont:

C. en or; quelques revers sont R. & RR.

C. en argent; quelques revers sont R. & RR. Celui où l'on lit *Puellæ Faustinianæ*, est RRR.

R. en quinaires d'argent.

RR. en médaillons de Potin; au revers d'Antonin.

On trouve la figure de *Faustine* debout au revers du même prince.

C. en G. B. de coin romain. Celle où l'on voit au revers la tête d'Antonin, est R.; d'autres revers sont aussi R.

C. en M. B. à quelques revers près.

RRR. en G. B. de Colonies.

RRR. en M. B. où l'on voit sa tête & celle d'Antonin.

Les deux têtes d'Antonin & de *Faustine* se trouvent également en G. B. de Colonies.

RRR. en G. B. grec.

RR. en M. & P. B.

R. en médailles de bronze d'Égypte.

Il y a des médaillons latins de bronze de cette princesse.

On distingue ordinairement les médailles de *Faustine*-mère de celles de sa fille, au bourrelet de cheveux qui est fixé sur le sommet de sa tête; tandis qu'il est fixé derrière la tête sur les médailles de *Faustine*-jeune.

On connoît une médaille très-rare de *Faustine*-mère, avec cette inscription:

PVELLÆ FAVSTINIANÆ.

On y voit cette impératrice, qui, conformément à une de ses fondations, distribue des secours à de jeunes filles. (*Spanh. de præst. num. t. II. p. 289.*)

Cette médaille, lorsqu'elle se trouve d'une belle conservation, se paie à Rome jusqu'à cinquante écus, 250 liv. de France. Winckelmann l'a citée dans son hist. de l'art (*liv. VI. chap. VII.*), pour décrire à son occasion un bas-relief de la villa Albani, où il a cru voir représentée cette même libéralité de *Faustine :* on y remarque une femme qu'une seconde accompagne, placée sur une estrade élevée, distribuant d'une main étendue quelque chose à de jeunes filles, rangées au-dessous à la suite l'une de l'autre. C'est à ce soin, pour l'entretien des jeunes garçons & des jeunes filles pauvres, que se rapporte l'inscription suivante, dans laquelle les habitans de Ficulneum, bourg non loin de Rome, témoignèrent leur reconnoissance à l'empereur Marc-Aurèle. Il rapporte cette inscription, parce qu'elle n'avoit pas encore été publiée. On la découvrit au mois de juillet 1767, dans l'endroit où elle avoit été dressée, & elle se trouve maintenant à la villa Albani :

IMP. CÆSARI
DIVI ANTONINI. PII
FILIO. DIVI. HADRIANI
NEPOTI. DIVI. TRAIANI
PARTHICI. PRONEPOTI.
DIVI. NERVÆ. ABNEPOTI.
M. AVRELIO. AVGVSTO. P. M.
TR. POT. XVI. COS. III. OPTIMO. ET
INDULGENTISSIMO. PRINCIPI
PVERI. ET. PVELLÆ. ALIMENTARI.
FICOLNENSIVM.

FAUSTINE, la jeune, femme d'Antonin.

ANNIA FAUSTINA AUGUSTA.

C. en or.

RRR. en médailles grecques d'or.

C. en argent. Il y a quelques revers rares, tels que sa consécration & *matri Castrorum.*

RR. en médailles grecques d'argent.

C. en G. B. de coin romain. Il y a plusieurs revers rares, entr'autres parmi ceux qui représentent sa consécration.

C. en M. B.

RRR. en P. B. de Colonies.

R. en G. B. grec.

R. en M. & P. B.

Les médailles grecques en bronze, avec le prénom d'ANNIA, ne sont pas moins rares que celles fabriquées en Égypte.

On trouve des médaillons latins de bronze de *Faustine ;* on en connoit aussi de grecs.

Voyez FAUSTINE-mère, pour la distinction des médailles qui appartiennent aux deux *Faustines.*

Voyez COLLYRÆ.

FAUSTINE (*Annia*), troisième femme d'Élagabale.

ANNIA FAUSTINA AUGUSTA.

Ses médailles sont :

O. en or.

Unique en argent jusqu'à présent dans le cabinet du roi d'Espagne.

RRRR. en G. B. Vaillant en a fait graver une ; mais on ne la connoît pas.

O. en M. B. Il y a un coin faux, où on voit deux figures au revers.

O. en G. B. de Colonies.

RRR. en M. & P. B.

RRR. en M. B. grec.

RR. en M. & P. B. d'Égypte.

La médaille de G. B. des *Rhaphaniens*, sur laquelle le P. Chamillart a fait une dissertation, est fausse, & est de la fabrique de Cogornier.

FAUSTULUS, intendant des troupeaux de Numitor, roi d'Albe, ayant vu, dit-on, un pivert portant à son bec de quoi manger, & volant continuellement vers une caverne, eut la curiosité de le suivre. Il vit cet oiseau donner la becquée à deux enfans, qu'une louve allaitoit ; frappé d'un prodige si étonnant, il ne douta point qu'il n'y eût quelque chose de divin dans ces deux enfans, les emporta dans sa bergerie, & les remit à sa femme Acca Larentia, pour les nourrir ; c'étoient Rémus & Romulus. *Faustulus*, comme nourricier de Romulus, avoit une statue dans le temple de ce dieu ; il y étoit représenté tenant son bâton courbé par le bout, en forme de bâton augural, & observant le vol des oiseaux, pour en tirer des présages. *Voyez* ACCA LARENTIA.

FAUX. Les anciens en avoient de toute espèce ; les unes s'appelloient *arboraria*, & servoient à émonder les arbres ; les autres *lumaria*, & c'étoit avec celle-ci qu'on sarcloit les chardons & les buissons dans les champs ; *rustaria*, avec lesquelles on défrichoit ; *sirpicula*, serpette du vigneron ; *stramentaria*, qu'on employoit après la moisson pour couper le chaume ; *vinitoria*, avec lesquelles on tailloit la vigne, ou l'on ébranchoit le saule & l'osier ; *murales*, instrument de guerre,

composé d'une longue poutre, armée à son extrémité d'un crochet de fer, qu'on fixoit sur le haut des murailles pour les renverser. On se défendoit de cette machine avec des cordes dans lesquelles on cherchoit à embarrasser le crochet, pour l'enlever ensuite. Il y avoit aussi les *falces navales*; c'étoient de longues *faux* emmanchées avec des perches, & dont on se servoit sur les vaisseaux pour couper les cordages des bâtimens ennemis.

La *faux* étoit l'attribut de Priape, de Sylvain & de Saturne. Mais celle du dernier ressemble souvent à une faucille, & taillée à dents, comme l'instrument qui sert encore à scier les bleds dans certains pays. C'est ainsi qu'on la voit sur des médailles consulaires, & sur une lampe antique de Passéri.

La *faux* est l'attribut de Saturne, parce qu'il avoit enseigné aux hommes de son temps à couper, avec une *faux*, les bleds & l'herbe des prairies; ou peut-être désigne-t-elle le crime qu'il commit envers Célus son père. *Voyez* CELUS.

La *faux* est quelquefois placée dans la main d'Atys & des prêtres de Cybèle; & alors elle est relative à l'opération qui les avoit dépouillés des marques de la virilité. Quoique ces prêtres employassent pour cette cruelle opération une pierre de Samos; cependant la *faux* est sur les monumens le symbole de leur infirmité.

FAUX (chars armés de). *Voyez* CHAR.

FÉBRUA, ou FÉBRUATA, surnom qu'on donnoit à Junon, comme à la déesse des purifications, ou qui avoit le soin particulier de délivrer les mères de l'arrière-faix après l'enfantement. On honoroit Junon *Fébrua* d'un culte particulier au mois de février, d'où ce mois a pris son nom. (*Cedrenus lib. I.*)

FÉBRUALES, ou FÉBRUES, fête que les romains célébroient au mois de février, pour les manes des morts. On y faisoit des sacrifices, & on rendoit les derniers devoirs aux manes des défunts, dit Macrobe (*saturn. I. c. XIII.*); & c'est de cette fête que le mois de février a pris son nom. On peut croire que ces sacrifices se faisoient pour rendre les dieux infernaux propices aux morts, comme Pline l'écrit, plutôt que pour appaiser les mânes. Ces fêtes & sacrifices duroient douze jours; & l'on prenoit ordinairement ce temps-là pour faire les expiations, tant publiques que particulières. *Voyez* EXPIATION.

Tout ce qui servoit dans les sacrifices d'expiation, étoit compris sous le nom générique, *Fébrua* (*Ovid. fast. II. 19.*):

Februa romani dixere piamina patres :

Nunc quoque dant verbo plurima signa fidem.

Varron (*de ling. lat. l. V.*) nous apprend qu'il venoit des sabins. Ovide dit qu'il étoit formé de l'ancien nom de la laine, *Fébrua*; & que ce nom fut donné aux sacrifices d'expiation, parce qu'on y employoit des bandelettes de laine.

FÉBRUUS, dieu qui présidoit aux purifications, dit Macrobe. Servius (*in Georgic. I. v. 93.*) croit que c'est le même que Dis, ou Pluton, parce que les sacrifices *fébruales* s'offroient à Pluton. Cedrenus assure que *Fébruus*, en langue étrurienne, signifie, qui est dans les enfers: ce qui convient à Pluton. (*Cedren. lib. I.*)

Fébruus étoit peut être la même divinité que *Februa*, mais d'un sexe différent, ainsi qu'il étoit ordinaire chez les anciens.

FÉCIALES, FÉCIAUX, } ministres de la religion, qui tenoient lieu de nos hérauts d'armes, pour aller déclarer la guerre ou la paix: leurs personnes étoient sacrées, & leurs charges étoient regardées comme un sacerdoce. C'est Numa qui les institua au nombre de vingt. (*Plut. in Numa vit.* & *Dionisius.*) On les choisissoit dans les meilleurs familles; & ils composoient un collège fort considérable à Rome. Leur principale fonction étoit d'empêcher que la république n'entreprît aucune guerre injuste; c'étoit à eux que s'adressoient les plaintes des peuples qui prétendoient avoir été lésés par les romains; & si les plaintes étoient justes, les *féciales* étoient en droit de punir les auteurs de l'injustice. Quand il falloit déclarer la guerre, un d'entr'eux, qu'ils élisoient à la pluralité des voix, s'en alloit en habit de laine, & couronné de verveine (*Æneid. XII. 120.*) à la ville, ou vers le peuple qui avoit violé la paix: là il prenoit à témoin Jupiter & les autres dieux, comme il demandoit réparation de l'injure faite au peuple romain; il faisoit des imprécations sur lui-même & sur la ville de Rome, s'il disoit rien contre la vérité. Après trente jours, si l'on ne faisoit pas raison aux romains, il se retiroit, après avoir invoqué les dieux du ciel & les mânes contre les ennemis, & après avoir lancé un javelot dans leurs champs.

Dans un traité de paix, conclu selon l'ancienne coutume, le *fécial* (Polybe, liv. III. ch. V.), après avoir juré sur la foi publique, prenoit une pierre entre ses mains, prononçant des imprécations contre lui-même, au cas que sa pensée ne fût pas conforme à son serment: il les finissoit par ces mots: *que moi seul je périsse, & tombe comme maintenant cette pierre*; & en même-temps il la laissoit tomber de ses mains.

Pline (*lib. XXII. cap. XXII.*) fait mention d'une personne qu'on appelloit *Verbenarius*, à cause qu'il portoit de l'herbe ou de la verveine

à la main. Sa fonction étoit d'accompagner ceux qui alloient réclamer les choses qui avoient été enlevées ou soustraites aux romains & à leurs alliés, réclamant aussi les personnes qui avoient commis l'injustice.

On voit par la formule consacrée, conservée dans les écrits de Tite-Live, que le roi n'y est point nommé, & que tout se faisoit au nom & par l'autorité du peuple, c'est-à-dire, de tout le corps de la nation.

Les historiens ne s'accordent point sur l'institution des *féciaux*; mais soit qu'on la donne à Numa, comme le prétendent Denys d'Halicarnasse & Plutarque, soit qu'on aime mieux l'attribuer à Ancus Martius, conformément à l'opinion de Tite-Live & d'Aulugelle, il est toujours très-vraisemblable que l'un ou l'autre de ces deux princes ont tiré l'idée de cet établissement des anciens peuples du Latium, ou de ceux d'Ardée; & l'on ne peut guère douter qu'il n'ait été porté en Italie par les pélasges, dont les armées étoient précédées par des hommes sacrés, qui n'avoient pour arme qu'un caducée avec des bandelettes.

Au reste, Varron remarque que de son temps les fonctions des *féciaux* étoient entiérement abolies, comme celles des hérauts d'armes le sont parmi nous.

Festus tire ce nom de *ferio*, parce que *ferire fœdus* signifie faire un traité; de sorte qu'il faut, selon lui, qu'on ait dit *fétiales* pour *fériales*. D'autres le dérivent de *fœdus*, qui s'écrivoit anciennement *fedus*, ou *fides*, foi, d'où l'on aura fait *fetialis*, en changeant le *d* en *t*. C'est l'opinion de Varron. D'autres veulent qu'il vienne de *facio*, *feci*, faire, d'où s'est formé *fécialis*, parce qu'ils faisoient la guerre & la paix. Vossius aime mieux le faire descendre de *fatu*, du verbe *fari*, parler, en sorte que *faciales* soit la même chose qu'*oratores*. Il appuie son opinion sur l'autorité de Varron, qui dit qu'on les appelloit également *faciales* & *oratores*. (*De vita populi, Rom. lib. II.*)

On voit sur des médailles de la famille *Veturia*, & sur une pâte antique de la collection de Stosch (classe IV. n°. 160.) un *fécial* agenouillé, tenant une truie, que touchent avec leurs bâtons un romain, & un homme qui, à son costume, paroît étranger. Ainsi se faisoient les alliances du peuple romain: lorsque les deux députés touchoient la truie, le *fécial* prioit Jupiter de traiter avec autant de rigueur les infracteurs du traité que lui, *fécial*, alloit traiter cet animal. Alors il l'assommoit avec un caillou.

FÉCONDITÉ, divinité romaine, qui n'étoit autre que Junon; les femmes l'invoquoient pour avoir des enfans, & se soumettoient, pour en obtenir, à une pratique également ridicule & obscène. Lorsqu'elles alloient pour cela dans le temple de cette déesse, les prêtres les faisoient déshabiller, & les frappoient d'un fouet qui étoit fait de lanières de peau de bouc. Les romains poussèrent la flatterie, à l'égard de Néron, jusqu'à ériger un temple à la fécondité de Poppée. Quelquefois on confond cette divinité avec la déesse *Tellus*, ou la Terre; & alors elle est représentée nue jusqu'à la ceinture, & à demi-couchée par terre, s'appuyant du bras gauche sur un panier plein d'épis & d'autres fruits, auprès d'un arbre, ou sep de vigne, qui l'ombrage; & de son bras droit, elle embrasse un globe: sur les médailles; c'est une femme assise, qui tient de la main gauche une corne d'abondance, & tend la droite à un enfant qui est à ses genoux. Sur les médailles de Julia Domna, la *fécondité* est une femme qui a quatre enfans, deux entre ses bras, & deux debout à ses côtés. Voilà le véritable symbole de la fécondité.

FÉES, divinités modernes de nos romans, qui ont succédé aux nymphes des anciens: ce sont des femmes à qui l'on attribue le secret de faire des choses surprenantes, & de prédire l'avenir: ce sont d'honnêtes magiciennes, dont le nom moderne a été formé de celui des anciennes divinités appellées *Fatua*.

FELICE (*aqua*). *Voyez* FELIX (*aqua*).

FÉLICITÉ; c'étoit une déesse chez les romains aussi-bien que chez les grecs, qui la nommoient *Eudémonie*. Pline (85. 12.) dit que Lucullus, au retour de la guerre contre Mithridate, voulut faire sculpter une statue de la *Félicité* par Archésilas; mais que tous deux moururent avant qu'elle fût achevée. Jules César voulut élever un temple à cette déesse dans la place du palais, devant la curie Hostilia, comme à une divinité à laquelle il étoit beaucoup redevable; mais sa mort prématurée empêcha son dessein, qui fut exécuté par Lépidus, son général de la cavalerie. Sous l'empire de Claude, il y eut un temple de la *Félicité* qui fut brûlé. La *Félicité* est souvent représentée sur les médailles, quelquefois avec une figure humaine, & d'autrefois par des symboles. C'est une femme qui tient la corne d'abondance de la main gauche, & le caducée de la droite. Ses symboles ordinaires sont deux cornes d'abondance qui se croisent, & un épi qui s'élève entre deux. Un sacrificateur de Cérès, promettant une *félicité* sans pareille après la mort, à ceux qui se faisoient initier dans les mystères de la déesse *Félicité*, on lui répondit: que ne te laisse-tu donc mourir, pour aller jouir de la *félicité* que tu promets aux autres.

Vossius seul (*de idol. lib. VIII. cap. XVIII.*) croit que la déesse *Félicité* étoit la même divinité que *Salus*, le salut public. Le culte rendu à la *Félicité*

Félicité, est prouvé par les deux temples qu'on lui avoit élevés à Rome, & par un marbre conservé à la villa Albani, sur lequel on lit : FELICITATI IN CAPITOLIO ; à la *Félicité* dont le temple est placé sur le capitole. (*Muratori* 305. *tab.* 100.)

FELICITER. Les romains exprimoient la joie, les heureux souhaits, par ce mot; c'est pourquoi il retentissoit dans les amphithéâtres (*Florus* 3. 3.) & dans les cérémonies des mariages. (*Appian. bell. civil. V.* & *Suet. Domit. c.* 13. *n°.* 2.)

La formule *feliciter* est très-ancienne dans les manuscrits, d'où elle a passé dans les diplômes & autres actes publics. On la trouve à la fin de la première constitution des célèbres Pandectes de Florence. Le copiste ignorant sa signification, a substitué *lege feliciter*. Selon quelques savans, elle signifie que le prince, ou même l'écrivain, a écrit le livre, la pièce, le diplôme dans un temps *favorable*, jouissant de la santé, & dans une heureuse & florissante situation. Peut-être seroit-il plus naturel de penser, que c'est une espèce d'acclamation, qui marque la joie qu'on a de terminer ou de commencer un ouvrage, un diplôme, un traité, comme une entreprise desirée. Dans le manuscrit du roi 7530, en écriture lombardique de l'an 816, nous avons remarqué, fol. 5, qu'on met *feliciter* pour *explicit*. (*Nouvelle Diplomatique*.)

FELIX, *FELICISSIMUS*, *FELICITAS*, } en françois, heureux, très-heureux, &c. titres fréquens dans les monumens publics des romains, adoptés d'abord par Sylla, prodigués ensuite aux empereurs; titres enfin que les villes, les provinces & les colonies les plus malheureuses, dépendantes de l'empire, eurent la bassesse de s'appliquer, dans la crainte de déplaire au souverain de Rome.

Ajoutons même, qu'entre les différens titres qui se lisent sur les monumens antiques, celui de *felix*, ou *felicitas*, est un de ceux qui s'y trouvent le plus souvent. Sylla, le barbare Sylla, que la fortune combla de bienfaits jusqu'à la mort, quoique sa cruauté l'en eût rendu très-indigne, fut le premier des romains qui prit le nom de *felix*, heureux.

Mais à qui, ou à quoi ne prodigua-t-on pas depuis ce glorieux titre de *felix* ou de *felicitas* ? Il fut attribué au triste temps présent, *felicitas temporis*, *felix temporum reparatio* ; au siècle infortuné, *sæculi felicitas* : au senat abattu, au peuple romain asservi, *felicitas populi romani* ; à Rome malheureuse, *Romæ felici* ; à l'empire consterné sous Macrin, ce vil gladiateur, ce chasseur des bêtes sauvages, *felicitas imperii* ; à toute la terre gémissante, *felicitas orbis* ; mais sur-tout aux plus infâmes empereurs, depuis que Commode, prince détestable, & détesté de tout l'univers, se le fut approprié.

On donna même à ses successeurs le titre de *felicissimus*, dans le bas empire ; la mode s'étoit alors introduite de porter au superlatif la plupart des titres, à proportion qu'ils étoient le moins mérités, *beatissimus*, *nobilissimus*, *piissimus*.

A l'exemple de l'empire romain & des empereurs, les colonies furent assez viles pour se dire *heureuses* sur leurs monnoies, par adulation pour les princes régnans, dont elles vouloient tâcher de gagner les bonnes graces, en se vantant de jouir d'une félicité qu'elles étoient bien éloignées de posséder. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeller qu'entre les colonies qui prirent le titre de *felix*, les médailles nomment Carthage & Jérusalem.

Les provinces, à l'imitation des villes, affectèrent aussi sur leurs monumens publics, de se proclamer *heureuses*. La Dace publie qu'elle est *heureuse* sous Marc-Jules-Philippe : *Dacia felix* se trouve sur les médailles frappées sous le règne de cet arabe, qui parvint au trône par le brigandage & le poison.

Enfin, pour abréger, l'on poussa la bassesse, sous Commode, jusqu'à faire graver sur les médailles de ce monstre, dont j'ai déjà parlé, que le monde étoit *heureux* d'être sous son empire.

C'en est assez pour qu'on puisse apprécier dans l'occasion les monumens de ce genre à leur juste valeur ; car les excès de la flatterie sont & seront toujours en raison de la servitude. Cicéron a bien connu cette vérité, quand il nous a peint les asiatiques par ces mots : *diuturnâ servitute ad nimiam assentationem eruditi*. (*Article du chevalier de Jaucourt*.)

FELIX (*aqua*), fontaine construite sur le mont Quirinal par le pape Sixte V. Elle est appellée *felix* ou *felice* du nom que portoit ce pape avant son exaltation au pontificat. Baccius (*de Thermis c. V.*) assure que cette eau est une portion de l'ancienne eau *Appia*, qui depuis le village de Colonne, est amenée par un trajet de cinq lieues à la porte St. Laurent sur le mont Esquilin, d'où elle coule sur le mont Quirinal.

FEMMES. *Voyez* ÉPOUSES, CHEVEUX, CHAUSSURE, HABITS *des femmes*.

FEMMES *d'Égypte*. Voici les réflexions de M. Paw sur les *femmes*. Elles sont tirées de ses *Recherches philosop. sur les égyptiens & les chinois*, *tom. I. pag.* 44. 45, &c.

« C'est pour n'avoir pas distingué des choses

qu'il ne faut jamais confondre, je veux dire les mœurs du petit peuple avec les mœurs des personnes élevées au-dessus du peuple par leur fortune ou leur naissance, qu'on a tiré des conséquences si ridicules d'un passage d'Hérodote, répété presque mot pour mot dans la Géographie de Méla (*lib. I. cap. IX.*). En Égypte, dit-il, les hommes restent dans l'intérieur du logis, & travaillent à faire des toiles, tandis que les *femmes* sortent, vendent, achetent & font les affaires de dehors. Comment est-il possible qu'on ne se soit pas apperçu qu'il n'est question ici que des tisserands & des bas ouvriers, qui, attachés comme eux à des métiers sédentaires, ne pouvoient se charger des affaires de dehors; & qui ne renferment leurs *femmes* ni en Turquie, ni en Perse, ni à la Chine, où la clôture est néanmoins plus févère qu'en aucun pays du monde? Ces gens-là sont trop pauvres pour avoir des esclaves, & ils ne sont pas assez riches pour être polygames. En Egypte, ils envoyoient leurs *femmes* échanger des toiles contre de la colocase: car tout ce négoce se bornoit aux fruits & aux étoffes, comme les auteurs arabes, qui ont parlé de cet ancien usage, en conviennent généralement. A mesure que le mauvais gouvernement des mameluсs, & le gouvernement encore plus mauvais des turcs, y ont ruiné les fabriques, on a vu ce trafic cesser par degré & enfin finir».

« Quant aux *femmes* d'un rang plus relevé, Plutarque dit que les égyptiens (*Pracept. Connub.*) ne permettoient pas à leurs *femmes* de porter des souliers: ensuite ils avoient imaginé que c'étoit une indécence pour elles de paroître en public à pieds nuds; de sorte qu'elles n'avoient garde d'y paroître. Le kalife Hakim, troisième des Fathimites, & fondateur de la religion des druses, remit cette ancienne coutume en vigueur, & défendit, sous peine de mort, aux cordonniers de l'Égypte, de faire des souliers ou d'autres chaussures pour les *femmes*; & c'étoit bien connoître le génie des orientaux, que de soutenir un usage par une loi. Si je n'avois pas trouvé cette même loi dans le *Kital-al-Machaid*, bible des druses, j'aurois pu douter de ce que Plutarque rapporte; mais ces deux faits se confirment tellement l'un l'autre, qu'il n'est point possible d'en douter».

« Ce sont les *femmes* de la lie de la nation, qui ont commis anciennement en Égypte tous ces excès, dont il est tant parlé dans l'histoire: elles dansoient dans les orgies, portoient le *phallus* d'une manière presque incroyable; se travestissoient en *Chérubs*, en s'appliquant aux épaules deux grandes paires d'aîles, comme on les voit dépeintes sur les langes des momies (*Gordon Mumiathec.*); se lamentoient aux portes des temples d'Isis, ou pleuroient dans le deuil des particuliers pour de l'argent, tout comme cela se pratique encore de nos jours: elles se signaloient à la fête de Bubaste, à la procession de Canope; insultoient les passans sur le Nil, se rendoient furieuses en prenant de fortes doses d'*opium*, & c'est vraisemblablement pendant ces accès de fureur qu'elles se prostituoient en public à des boucs au canton de Mendès; & c'est-là un fait qu'on peut croire; mais quand Plutarque a attesté de la manière la plus positive, qu'on en avoit vu qui couchoient avec des crocodiles apprivoisés dans la ville d'Antée, on n'a pu le croire. Là dessus il faut observer que le savant Jablonski s'est imaginé que le bouc de Mendès représentoit le même dieu, qu'on nommoit *Entes* ou *Antes* dans la ville d'Antée; & si cela étoit vrai, on pourroit soupçonner qu'un de ces excès avoit été copié sur l'autre à cause de la conformité du culte: mais on ne me persuadera pas qu'il soit si facile d'avoir commerce avec des crocodiles. On a cru que tout le secret des égyptiens, pour se préserver de ces lézards, consistoit à se frotter d'une infusion de safran, comme l'on se frotte de couperose & de musc contre les ours & de certains serpens; mais, suivant Strabon, il y avoit en Égypte des crocodiles véritablement apprivoisés, dont il n'est plus parlé dans l'histoire après le quatrième siècle de notre ère, & encore la dernière mention ne s'en trouve-t-elle que dans les légendes des anachorètes de la Thébaïde».

« Quoi qu'il en soit, ce sont des *femmes* perdues de mœurs, qui, après s'être dépouillées, alloient, pendant les premiers jours de l'installation, se présenter au bœuf *Apis*, auquel elles découvroient les parties de leur corps, que la pudeur devoit sur-tout leur faire voiler».

« On a tiré des ruines d'Herculanum, de petits tableaux qui représentent des cérémonies égyptiennes, où l'on voit des personnages nuds danser autour d'un autel. La superstition est une chose étrange: on vouloit être pur dans la présence des dieux, & comme les vêtemens pouvoient être souillés, on s'en dépouilloit & on se rasoit tout le corps, comme le faisoient aussi les sacrificateurs, qui conservoient néanmoins leurs habits dans les temples; car les monumens qui prouvent un de ces faits, les prouvent tous deux. Il a suffi à des grecs qui, suivant la véritable expression des prêtres de l'Égypte, étoient toujours enfans, de voir ces excès, pour s'imaginer que la liberté du sexe n'y avoit point de bornes: c'est comme si l'on jugeoit des mœurs des chinoises & des indiennes par la licence des Bonzesses, & des filles publiques qui parcourent les fauxbourgs de toutes les villes de la Chine, ou par les danseuses de Surate, dont les relations des indes orientales ne cessent de parler».

« Accorder, comme avoient fait les égyptiens, dit Montesquieu, le gouvernement de la maison aux *femmes*, c'étoit choquer à la fois la nature

& la raison : mais, en disant cela, il ne réfléchissoit point au pouvoir des eunuques qui en jouitent souvent : s'il y avoit jamais eu dans ce pays-là une telle forme de gouvernement, les eunuques n'y eussent pas même été tolérés. Or, dans de semblables cas, les faits prouvent infiniment plus que les observations vicieuses de quelques voyageurs grecs, qui nous ont dépeint les mœurs de la plus vile populace, comme cela est indubitable. Les *femmes* d'Égypte n'ont jamais pu disputer le prix de la beauté à personne : car du côté des facultés corporelles, les égyptiens étoient un peuple mal constitué : aussi les coptes, qui en descendent, en ont-ils hérité cette laideur, qui perce, comme dit M. Pococke, au travers des plus riches vêtemens dont ils se couvrent : de sorte qu'il ne faut pas être étonné si quelques auteurs de l'antiquité, comme Élien (*de nat. animal. lib. IV. cap. LIV.*), ont mis en fait qu'il n'étoit pas possible de leur temps de trouver de belles personnes en Égypte parmi les indigènes : car il n'est pas question ici des familles européennes, établies à Alexandrie & à Naucrate : outre que les *femmes* indigènes y étoient basanées, & sujettes à la même excrescence que les caffresses ; un défaut dans les yeux, produit vraisemblablement par cette ophtalmie, si commune en Égypte, les défiguroit beaucoup, & on soupçonne qu'elles avoient alors, comme aujourd'hui, le même penchant à user de pâtes & de drogues pour se faire engraisser d'une manière presque monstrueuse ; ce qu'elles regardent comme le plus haut degré de la beauté : je crois bien que les racines du faux hermodactyle, nommé en Arabe *ghamir*, & dont elles usent continuellement, y contribuent beaucoup, comme Prosper Alpin l'assure (*lib. III. cap. XIV.*) ; mais le climat & sur-tout les eaux y contribuent aussi : car les anciens ont observé la même chose dans cette partie de l'Éthiopie, qui est immédiatement au-dessus de l'Égypte. Qui a jamais été surpris, dit Juvenal, de voir dans le Méroë, le sein de la mère plus grand que le corps de l'enfant?

In Meroë crasso majorem infante mamillam ».

Femmes *des grecs*. Chez les grecs les *femmes* vivoient dans la retraite la plus austère. Les maisons en Grèce étoient divisées en deux parties, les hommes habitoient le devant, la portion du bâtiment qui étoit près de la porte, & que l'on appelloit pour cela *ἀνδρῶν*, ou *ἀνδρωνῖτις*. La partie des bâtimens qui étoit la plus éloignée de l'entrée, servoit de logement aux *femmes*, & s'appelloit le *gynécée*. On voit dans Homère (*Iliad.* Ξ 242.), les fils de Priam habiter une partie de son palais, & ses filles loger dans une partie opposée & dans les étages supérieurs.

Les filles sortoient rarement, & ne paroissoient presque jamais en public avant leur mariage. Lorsqu'elles étoient mères, elles jouissoient d'une plus grande liberté, si leurs maris n'étoient pas d'un caractère jaloux ; car ils avoient sur leurs *femmes* un empire absolu. Elles portoient hors de leur maison des voiles légers, qui ne les empêchoient pas de voir (*Euripid. Iphig. in Tauric.* 372.) ; mais d'être vues.

Les *femmes* grecques s'occupoient dans leur maison à filer, à coudre, à broder, à faire de la toile, &c.

Femmes *des romains*. Les romains donnoient à leurs femmes plus de liberté que les grecs. Elles assistoient aux repas, aux sacrifices, aux théâtres, &c. ; mais elles ne pouvoient se trouver dans les assemblées judiciaires (*Aulu-Gelli. V.* 19.), dans les comices, ni prendre part aux délibérations publiques, ni voir combattre les athlètes (*Sueton. August. cap. XLIV. n°.* 8.), ni se baigner dans les bains que fréquentoient les hommes.

Dans les premiers temps de la république, les romaines mangeoient assises. Elles imitèrent depuis les hommes, & prirent leurs repas à demi-couchées à côté de leurs maris. Dans les premiers jours de Rome, les *femmes* ne buvoient point de vin fermenté, *vinum* ; on ne leur permettoit que le vin doux, *temetum*. De là vint que tous leurs parens les embrassoient sur la bouche en les abordant, pour savoir si elles observoient cette défense (*Athen. X.*).

Les *femmes* des romains, loin d'être exclues du sacerdoce, occupoient seules, à l'exclusion des hommes, le sacerdoce de la bonne déesse, de Vesta, &c. Dans les calamités publiques elles faisoient des supplications solemnelles à la porte des temples, & en balayoient les seuils avec leurs cheveux (*Lucan. n°.* 30) ;

.... Hæ pectora duro
Affixere solo : lacerasque in limine sacro
Attonitæ fudere comas.

Auguste défendit aux *femmes* d'assister aux spectacles dans les mêmes gradins que les hommes. Il leur assigna le lieu le plus élevé sous les portiques (*Suet. in Aug. cap. XLIV. n°.* 6.). Mais, sous Domitien, elles s'oublièrent jusqu'à descendre dans l'arène, pour amuser la multitude par des combats. Tacite le dit expressément des *femmes* de sénateurs & du rang le plus élevé (*Ann. XV.* 32.). Alexandre-Sévère défendit ce désordre.

C. Sulpitius Gallus fit divorce avec son épouse, parce qu'il apprit qu'elle avoit paru en public

sans voile (*Val. Maxim. VI.* 3.); d'où l'on peut conclure, que les *femmes* des patriciens étoient toujours voilées hors de leur maison. Ce n'étoit pas sans doute avec un voile, partie détachée de l'habillement, comme en portent nos religieuses, & tel qu'on n'en voit jamais sur les anciens monumens; mais avec une partie du manteau même ramené sur la tête, couvrant le visage, & tel qu'on en trouve cent exemples sur les marbres & les médailles.

FEMMES (*Winckelmann*). On les voit rarement sur les monumens antiques exerçant des cruautés, ou placées dans des attitudes révoltantes. Les artistes se conformoient sur leur sujet au précepte d'Aristote, qui ne veut pas que le poëte dramatique leur fasse commettre des crimes sous les yeux des spectateurs.

Dans le deuil & l'affliction on les représentoit sans ceinture, avec des tuniques flottantes.

On en trouve trois sur les monumens antiques avec un chapeau, tel qu'on voit (dans l'Œdipe à Colonne de Sophocle), que le portoit Ismène, fille d'Œdipe, dans le trajet de Thèbes à Athènes.

FEMME, ayant la tête tourelée, assise sur des roches, tenant une branche de palmier, est un type ordinaire d'Antioche en Syrie.

— Assise sur la proue d'un vaisseau, d'Istiæa.

— Trois *femmes* se tenant par la main, & dansant, sur les méd. d'Apollonie en Thrace.

— *Femme* debout, tenant une patère & un rameau, sur les méd. de Myrina.

FENESTRALIS porta. *Voyez* PORTE.

FENÊTRES. (*Winckelmann Architect.*)

« Les temples quarrés n'avoient en général point de *fenêtres*, & ne recevoient de jour que par la porte, & cela pour leur donner un air plus auguste en les éclairant par des lampes. Lucien (*de domo*) dit, d'une manière expresse, que les temples n'étoient éclairés que par la porte. Les plus anciennes églises chrétiennes sont de même très-foiblement éclairées; &, dans celle de Saint-Miniato, à Florence, il y a, au lieu de vitrages, des tables d'albâtre de différentes couleurs, à travers duquel passe une foible lumière. Quelques temples ronds, tels que le Panthéon, à Rome, recevoient le jour d'en haut par une ouverture circulaire, laquelle n'y a pas été percée par les chrétiens, comme le prétendent quelques écrivains ignorans; car le contraire est prouvé par le rebord, ou l'enchassure curieuse de métal qu'on y voit encore actuellement, & qui n'est point un ouvrage des temps barbares. Lorsque, sous le pape Urbain VIII, on pratiqua une grande cloaque pour l'écoulement des immondices jusqu'au Tibre, on trouva, à quinze palmes (dix pieds de France) au-dessous du pavé intérieur de la rotonde, une grande ouverture circulaire pour l'écoulement des eaux qui pouvoient se rassembler dans le temple par l'ouverture du comble; il y avoit cependant des temples ronds qui n'avoient pas cette ouverture ».

» Si l'on peut en juger par les anciens édifices qui nous restent, & particuliérement par ceux de la villa Hadrienne, à Tivoli, il est à croire que les anciens préféroient les ténèbres à la lumière; car on n'y trouve aucune voûte, ni aucune chambre qui ait des ouvertures pour servir de *fenêtres ;* & il paroît que le jour y entroit de même par une ouverture pratiquée en haut de la voûte : mais comme les voûtes se sont écroulées vers l'endroit de la clef, ou du point central, il n'est pas possible de s'en convaincre clairement. Quoi qu'il en soit, il est certain du moins que de très-longs corridors, ou de longues galeries, à moitié sous terre, & qu'on appelloit *cryptoporticus*, de plus de cent pas de long, ne tiroient le jour qu'aux deux bouts, par des espèces d'embrâsures ou de creneaux, par lesquels la lumière tomboit d'en haut. On a placé, à l'extérieur, devant ces ouvertures, un morceau de marbre avec plusieurs fentes, par lesquelles le jour passe maintenant. C'est dans une pareille galerie (*Appian. bell. civ. I.*), très-peu éclairée, que se tenoit, dans sa maison, M. Livius Drusus, & qu'il écoutoit, comme tribun, le peuple de Rome, & décidoit ses différends. Les galeries de cette espèce du *Laurentum* de Pline (*lib. II. epist.* 17.), avoient des *fenêtres* des deux côtés. La mollesse des romains, du temps des empereurs, étoit devenue si grande, que, pendant la guerre, on formoit de semblables galeries souterraines dans les camps; ce que l'empereur Hadrien fit défendre (*Spart. Hadr.*) ».

« Dans les bains, ainsi que dans les appartemens, les *fenêtres* étoient toutes placées fort haut, comme elles le sont dans les atteliers de nos peintres & de nos sculpteurs, ainsi qu'on l'a sur-tout remarqué aux maisons des villes ensevelies par le Vésuve. On peut s'en convaincre aussi par quelques bas-reliefs, & quelques tableaux d'Herculanum (*tom. I. pag.* 171. *Virg. Vatic. n°.* 29.). Les maisons n'avoient aucune *fenêtre* qui donnât sur la rue. Cette manière de bâtir n'étoit sans doute pas propre à contenter la curiosité & l'oisiveté; mais elle procuroit un bien meilleur jour aux appartemens, c'est-à dire, le jour d'en haut. Qu'on se figure combien cette lumière est favorable à la beauté, puisque les jeunes filles de Rome, qui ont été promises en

mariage, ne se font voir, dit-on, pour la première fois en public, à leurs époux, que dans la rotonde. Les hautes *fenêtres* de cette espèce mettoient aussi les appartemens à l'abri du vent & de l'air; voilà pourquoi les anciens ne fermoient les ouvertures de leurs *fenêtres* qu'avec un rideau. Ces *fenêtres* n'étoient pas, comme les nôtres, garnies de barreaux de fer, mais seulement d'un treillis appellé *clathrum*; fait de barreaux de fonte, disposés en croix, & suspendus à des gonds, afin de pouvoir l'ouvrir & le fermer à volonté. On voit de pareils treillis à plusieurs anciens ouvrages (*Pitt. d'Erc. pag.* 229. 261.); & il s'en est trouvé un entiérement conservé à Herculanum. A l'un des temples des bas-reliefs de la villa Negroni, dont nous avons parlé, il y a des barreaux au lieu de *fenêtres* aux deux côtés de la porte, depuis la corniche jusqu'à terre, de la même manière que cela se trouve vers le haut, à un autre temple de bas-relief dans Montfaucon ».

Il y avoit aussi chez les anciens quelques bâtimens, en petit nombre, dont les *fenêtres*, grandes & hautes, descendoient du plafond jusqu'à terre (*Vitruv. lib. VI. cap. VI.*).

« Les maisons d'Herculanum n'avoient point de *fenêtres* du côté de la rue; mais elles regardoient toutes vers la mer; de manière qu'on pouvoit parcourir la ville entière sans voir personne aux *fenêtres*. C'est dans ce même goût que sont bâties les maisons d'Alep, ainsi que l'a dit un missionnaire. Ce qu'il y avoit encore de plus désagréable, c'est que ces *fenêtres* étoient faites dans le goût de celles des atteliers de nos peintres & de nos sculpteurs, dont le travail demande que la lumière y tombe d'en haut ».

« Des *fenêtres* placées à une si grande hauteur, ne permettoient guère de satisfaire la curiosité; (mais d'où vient que je parle ici des *fenêtres* au nombre pluriel, puisqu'il n'y en avoit qu'une dans chaque chambre?) & lorsqu'on vouloit voir ce qui se passoit au dehors, il falloit grimper comme les chats contre le mur. D'ailleurs ces *fenêtres* avoient plutôt une forme carrée que longue, comme on peut s'en convaincre par d'anciens tableaux, principalement aux temples & aux palais. Les anciens avoient, en général, plus en vue l'utile & le nécessaire, que le commode & l'agréable. Le peu de lumière qui par ces *fenêtres* tomboit dans les chambres, n'y donnoit encore qu'un bien foible reflet, les murs des appartemens étant peints d'un gris roux ou rembruni. Il n'est cependant pas vraisemblable que les maisons des grandes villes n'aient pas eu de *fenêtres* sur la rue. Plusieurs passages des poëtes indiquent même le contraire, tel, par exemple, celui-ci:

Et flenti dominæ patefiunt nocte fenestræ.

Si toutes les *fenêtres* avoient été anciennement à Rome de cette forme carrée, & placées à une pareille hauteur, la jeune fille dont parle Tibulle (*lib. II. eleg.* 7.), ne seroit pas tombée dans la rue, en regardant par la *fenêtre*:

Qualis ab excelsâ præceps delapsa fenestrâ,
Venit ad infernos sanguinolenta lacus.

Cet ancien architecte, qui proposa à un romain de marque, de lui bâtir une maison de manière que personne ne pourroit regarder de dehors, vouloit sans doute la construire dans le goût de celles d'Alep & d'Herculanum ».

« Les chambres de Pompeii à la ville & à la campagne n'avoient point de fenêtres. Je ne parle ici que des maisons de Pompéii; car nous avons de preuves certaines que les autres maisons des anciens étoient éclairées par des *fenêtres*. Nous voyons par une lettre de Cicéron (*Atticus II.* 2.) que ce romain n'étoit pas du même sentiment qu'Atticus sur la largeur des *fenêtres*, qu'un architecte, appelé Cyrus, avoit faite à une maison de campagne, qui appartenoit probablement à Cicéron même. Mais il paroît que les anciens n'ont pas connu les volets ou contre-vents pour exclure le jour des chambres, qui sont aujourd'hui généralement en usage en Italie; puisque, suivant Suétone, (*Aug. LXXVIII.*) Auguste avoit coutume de se tenir la main devant les yeux, lorsqu'il vouloit prendre du repos dans l'après midi; ce qui auroit été inutile si les *fenêtres* avoient été garnies à l'intérieur de volets. Une plus forte preuve encore en faveur de ce sentiment, c'est, je pense, l'usage des chasse-mouches dont se servoient ceux qui en avoient le moyen, pour écarter les mouches quand ils vouloient dormir pendant le jour: car on sait que ces insectes se tiennent tranquilles dans l'obscurité. Cette conjecture semble néanmoins être détruite par une description que fait Ovide de la lumière de sa chambre, lorsque Corinne vint pour le voir:

Pars adaperta fuit, pars altera clausa fenestræ.

& c'est sans doute d'un rideau à moitié tiré qu'il a voulu parler. Ce passage d'Ovide ne détruit pas les preuves que nous avons citées; Juvénal parle expressément des rideaux de fenêtres.

.... Claude fenestras,
Vela tegant rimas, junge ostia, tollite lumen.
(*Satyr. IX. v.* 105.)

« Tout cela peut servir à éclaircir un passage d'Apollonius de Rhode, sur lequel personne n'a encore songé à former le moindre doute. Dans la description que ce poëte fait du trouble & de l'agitation de Médée, éprise d'amour pour Jason, il dit, que la nuit avant le jour fixé pour leur premier entretien, elle se lève plusieurs fois de

son lit pour voir si l'aurore ne commençoit pas à poindre (*Argonaut. I. III. v.* 821.).

« C'est-à-dire qu'elle étoit obligée d'ouvrir la porte de sa chambre pour appercevoir le jour, parce qu'il n'y avoit point de *fenêtres*, non plus qu'aux maisons de Pompéi. L'endroit où couchoient ses femmes, ne pouvoit par conséquent pas être une anti-chambre, ainsi qu'on pourroit le croire ; mais devoit être placé à côté de celle qu'occupoit Médée même. »

« Il n'est pas possible de déterminer exactement d'après aucun écrivain, si les anciens ont fait usage de carreaux de verre pour leurs *fenêtres*. Il y a des écrivains qui prétendent qu'il est question de carreaux de verre dans le passage suivant de Pline (*Nat. Hist. lib. XXXVI. cap. XXVI.*), où, après avoir parlé de la ville de Sidon, célèbre par ses fabriques de verre, il ajoute : *si quidem etiam specula excogitaverat*. Saumaise lui-même (*Exerc. Plin. in solinum. tom. II. p.* 1095.), est dans la persuasion que le mot *specularis* est générique, & que par conséquent il peut signifier toutes sortes de *fenêtres*, & entr'autres celles de *phengite*, ou de toute autre matière diaphane, propre à laisser un libre passage à la lumière. Plusieurs passages d'anciens auteurs prouvent que le *phengite*, *lapis specularis*, a été anciennement en usage. Suétone (*cap. XIV.*), dit, en parlant de Domitien : *porticum, in quibus spatiari consueverat, parietes phengite lapide distinxit, è cujus splendore per imagines quicquid à tergo fieret provideret*. Pline dit aussi (*lib. XXI. cap. XIV.*), que pour mieux pouvoir observer le travail des abeilles, on faisoit des rûches de pareille pierre spéculaire ».

« Tous ceux qui ont quelque connoissance de l'antiquité, sont pour la négative. J'ai vu cependant, entr'autres à Portici, de grands morceaux de verre en feuilles, ou lames, qui, peut-être, se sont vitrifiées ».

« Il y a une lettre latine imprimée *D. A. Nixioni Angli, ad Rodulphinum Venuti*, &c., laquelle est un extrait de sa dissertation, *de laminis quibusdam candidi vitri è ruderibus Herculaneis effossis*, qui se trouve dans les mémoires de la société des antiquaires de Londres. Cette lettre fut écrite le 31 juillet 1759, & celle de M. Winckelmann étoit déjà écrite le 16 août 1758. En 1772, on découvrit, dans une muraille exposée au Midi, une *fenêtre* avec un beau vitrage de trois palmes en carré, laquelle contenoit un pareil nombre de carreaux de verre, en tous sens, dont chaque carreau étoit d'environ un palme en carré. Il y a tout lieu de croire que le verre de ces carreaux avoit été fait à la manière angloise, c'est-à-dire, sans plomb ; car il étoit assez épais & aussi transparent que du cristal. Tous ces carreaux étoient entiers à l'exception de deux ; ce qu'il faut sans doute attribuer à la direction perpendiculaire dans laquelle étoit tombée la pluie des pierres, qui étoient fort petites, & qui par conséquent n'avoient pas pu causer un grand dommage. C'est au célèbre abbé dom Mattia Zarillo, membre de l'académie d'Herculanum, que nous devons le récit de tous ces faits (*Note de M. Dasdorf.*) ».

Il paroît par un grand nombre de bouteilles, propres à différens usages, que l'art de la verrerie a été fort commun chez les romains, & que le verre étoit chez eux à un prix modique. Leurs flacons d'huile étoient faits de la même manière que ceux dont on se sert pour le transport des huiles de Provence.

« Un savant de Rome me montra un jour un passage de Philon, qui prouvoit, disoit-il, que le verre a été en usage chez les anciens ; & j'en ai lu un autre, qui paroissoit mieux le constater encore, dans le livre, *de legatione ad Caium* (*Philon. oper. tom. III. pag.* 599. *lib. VI. edit. Mangey*), où je trouvai exactement le contraire de ce que j'attendois. Philon y parle d'une des chambres dans lesquelles on introduisit le député juif d'Alexandrie chez Caligula, & dit : Καὶ περιελθὼν προσέταξε τὰς ἐν κύκλῳ θυρίδας ἀναληφθῆναι τοῖς ὑάλῳ λευκῇ διαφανέσι παραπλησίοις λίθοις. *Obambulansque jussit circumquaque fenestras obduci* (ou, ce qui vaut mieux, lever & tirer de bas en haut) *lapidibus haud minus pellucidis quàm vitro candido* ».

Suivant le témoignage de Lactance, les carreaux de vitre pour *fenêtre*, étoient connus à la fin du troisième siècle ; voici ce qu'il dit à ce sujet : (*Opif. deis, cap. V.*), *Manifestius est, mentem esse, quæ per oculos ea, quæ sunt apposita, transpiciat, quasi per fenestras lucente vitro, aut speculari lapide obductas*. (*Note de M. Dasdorf.*)

FENRIS. *Voyez* ODIN.

FER, l'âge de *fer*, le dernier des quatre âges que les poëtes ont marqués : « ce fut dans cet » âge, dit Ovide, qu'on vit un débordement » général de tous les vices. La pudeur, la bonne » foi & la vérité bannies de la terre, firent place » à la fraude, à la trahison, à la violence & à » une avarice insatiable .... on ne vécut que » de rapines : l'hospitalité ne fut plus un asyle » assuré ; le beau-père commença à redouter son » gendre, & la paix ne régna que rarement entre » les frères. Le mari attenta sur la vie de sa femme, » la femme sur celle de son mari. La cruelle marâtre employa le poison ; les enfans abrégèrent » les jours de leurs pères. La piété fut méprisée » & abandonnée de tout le monde ; & de toutes » les divinités, Astrée quitta la dernière le séjour » de la terre, qu'elle vit couverte de sang ».

La fusion du *fer* est attribuée aux habitans de l'isle de Crète, qui les premiers parvinrent à forger le *fer* dans les cavernes du mont Ida, qua-

torze cents ans environ avant l'ère chrétienne. (Hésiode cité par Pline, *lib. VII*, *cap. LVI*. — Strabon, *lib. X*. — Diodore de Sicile, *lib. XV. cap. V*. — Clément d'Alexandrie, lib. I. pag. 307. Eusèbe, préparation évangélique). Enfin, dans les marbres d'Oxford, l'invention du fer est rapportée à l'année 1432 avant l'ère chrétienne.

Le comte de Caylus fait les réflexions suivantes sur le *fer*, à l'occasion d'une hache & d'une statue de ce métal. « Cette espèce de hache, ou cet instrument, qui peut avoir servi dans les sacrifices, est singulier, parce qu'il est de *fer* : la rareté de ce métal empêchoit les anciens de l'employer ; mais comme on a trouvé ce petit couperet dans une fouille, faite au palais Borghèse, avec un autel consacré au dieu Mars ; peut-être en faveur de cette divinité, a-t-on cherché une distinction, qui devoit être alors une magnificence. »

« Le travail de cet instrument ne peut être plus grossier, & cette grossièreté me confirmeroit d'autant plus dans l'idée de rareté, & de singularité, qu'elle prouve une médiocre pratique, & que les instrumens de bronze, fabriqués par les Romains, sont ordinairement travaillés, & terminés avec tout le soin & toute la propreté possible. D'un autre côté, cette négligence, occasionnée par le peu d'habitude d'employer ce métal, est devenue dans cette circonstance, un avantage, puisqu'en effet on n'a point épargné la matière, pour la fabrique de cet instrument ; elle a même été employée avec une épaisseur si considérable, que la rouille n'a pu achever sa destruction. La forme & la disposition de cet instrument, persuadent qu'il n'a jamais eu d'autre destination, que celle de dépecer les victimes. » (*Rec. d'Antiq.* 3. *pages* 218.) »

« Hercule (*Rec.* 3 *pag.* 96.) est souvent représenté sur les monumens étrusques, & la différence de ces représentations est si légère que je n'aurois point fait graver ce morceau, où toutes les parties de l'art & de la convenance sont très-négligées, si la singularité de sa matière ne méritoit pas une exception. Cet Hercule est de *fer* fondu, & par conséquent très-mal conservé. Nous sommes encore heureux, que la rouille, dont il est rongé depuis tant de siècles, permette de distinguer sa forme & ses attributs ; car les antiquités de ce métal sont d'autant plus rares, que le tems les a plus facilement détruites. D'ailleurs, je n'avois point encore possédé de monument de ce genre ; mais quand les figures de *fer* seroient plus communes, je verrois celui-ci avec étonnement : en effet, il est singulier de rencontrer une figure de *fer*, & d'une fabrique aussi ancienne chez les étrusques, c'est-à-dire, dans un tems où ce métal étoit si peu connu dans la Grece & dans l'Asie. Il est vraisemblable que les gaulois ont connu le *fer*, & la manière de le préparer, plutôt que les autres nations ; du moins on peut l'inférer de l'abondance que la nature en a répandue dans les Gaules ; & qu'ils ont dû faire part de cette découverte aux étrusques leurs voisins. Il se peut même que cet ouvrage, ridicule aujourd'hui, considéré sous toute autre face que celle de sa matière, ait été admiré anciennement par la raison de sa rareté : on le croira sans peine, si l'on se rappelle les impressions que les hommes reçoivent de ce qu'ils n'ont point encore vu. » *V.* Épée des gaulois, &c. Bronze

Fer (médailles de). Je ne compte point le fer, dit le père Jobert, parmi les métaux dont on trouve des médailles. Ce n'est pas que j'ignore qu'on lit dans César, que certains peuples de la Grande-Bretagne se servoient de monnoie de *fer*. Je sais aussi que le même chose est arrivée dans quelques villes de la Grece. De plus, Savot rapporte qu'il s'est trouvé des monnoies romaines que l'aimant attiroit ; mais il est aisé de voir que ce n'étoit que des médailles fourrées, telles qu'il nous en reste encore plusieurs, & du temps de la république, & du temps des empereurs, c'est-à-dire, du *fer* ou du cuivre couvert d'une feuille d'argent, à qui l'adresse des faux-monnoyeurs de ce siècle, donnoit cours comme à la bonne monnoie.

Fer de lance (On voit un) sur les médailles de Polyrrhenium, de Tuder, des Etoliens, de Cume, des Oetæi.

Fer de cheval. *Voyez* Ferrer.

Fer à friser, *καλαμὶς*, *calamistrum*. Les grecs & les romains faisoient usage de cet instrument de toilette. Varron, qui en parle, le distingue soigneusement de l'aiguille, ou poinçon, avec laquelle les femmes partageoient leurs cheveux en tresses, & qui s'appelloit *discerniculum*. (*Varr. de ling. latin. IV*. 29.)

FÉRALES, fêtes que les anciens Romains célébroient le 21 février en l'honneur des morts. Macrobe (*Satur. liv.* 1. *ch.* 13.) en rapporte l'origine à Numa Pompilius, & Ovide (*Fast.* 2. *v.* 233.) la fait remonter jusqu'à Enée, qui faisoit, dit-il, tous les ans des offrandes au génie de son père : c'est de-là que les peuples d'Italie ont pris la pieuse coutume d'appaiser les mânes de leurs pères par des offrandes qu'on apportoit sur leurs tombeaux. Pendant ces fêtes, qui duroient onze jours, les temples n'étoient point fréquentés, on n'offroit point de sacrifices aux dieux, il étoit défendu de célébrer des noces, & les gens mariés devoient vivre dans la continence. Le poëte ajoute que cette fête ayant été dis-

continuée dans le désordre des guerres civiles, les morts sortirent de leurs tombeaux, & pendant le silence de la nuit, firent entendre leurs plaintes, & des hurlemens dans les rues de Rome & les campagnes; ce qui effraya si fort les Romains, qu'ils rétablirent promptement les *férales*, & toutes les cérémonies funèbres; &, après cela, on n'entendit plus parler de prodiges. On dérive le mot *férales* de *fero*, porter, parce qu'on portoit un repas au sépulcre des morts; d'autres le dérivent de *fera*, cruelle, surnom que les latins donnoient à la mort.

FERCULUM. Voyez SERVICES.

FÉRENTAIRE, ou FÉRENDAIRE. FERENTARIUS: les *férentaires* étoient chez les romains des troupes auxiliaires armées à la légère. Leurs armes étoient l'épée, les flèches, la fronde; armes plus légères & moins embarrassantes que le bouclier, la hache, la pique, &c. Ils n'avoient ni casques ni cuirasses.

Le nom de *férendaires* vient de ce que ces soldats étoient troupes auxiliaires, *à ferendo auxilio*. Varron dit que ce nom leur fut donné, parce que la fronde & les pierres ne s'empoignent pas; *feruntur, non tenentur.* Il y avoit une autre espèce de *férentaires*, dont l'emploi étoit de porter des armes à la suite des armées, afin d'en fournir aux soldats dans les combats. Jean Lydius appelle *férentaires* des cavaliers armés de pied-en-cap, armés pesamment; *cataphracti equites.*

FERETRIUS, surnom donné à Jupiter chez les romains, ou parce qu'il les avoit secourus dans un combat, du latin *ferre opem;* ou parce qu'on portoit dans son temple les dépouilles des vaincus, de *ferendo;* ou enfin, parce qu'il avoit vaincu leurs ennemis en les frappant de terreur du mot *ferire*, frapper.

FERETRUM, nom commun qui renfermoit, sous son acception, la *lectica* & la *sandapila*, deux espèces différentes de brancards ou de lits, dont on se servoit pour porter les corps morts au lieu de leurs sépultures. *Feretrum* désigne aussi les brancards sur lesquels des hommes qui accompagnoient les triomphateurs, portoient par ostentation, & pour ajouter à l'éclat de la pompe, des vases d'or & d'argent, des réchauds ardens, des ornemens somptueux, les images des rois, &c. *Feretra dicebantur ea quibus fercula & spolia in triumphis & pompis ferebantur.* On a quelquefois étendu l'acception de ce mot à toute pompe en général; & l'on a dit φερετρίζεσθαι, pour *être conduit en pompe.*

FERI, frappe. Les romains, dans les combats, s'exhortoient l'un & l'autre par ce mot répété souvent. On le trouve aussi gravé sur les balles de plomb que les frondeurs lançoient aux ennemis. *Voyez* BALLES de plomb.

FÉRIES; c'étoient chez les romains des jours pendant lesquels on s'abstenoit de travailler.

Le mot *feria* est ordinairement dérivé *à ferendis victimis*, parce que l'on tuoit des victimes ce jour-là. Martinius dit que les *féries*, *feriæ*, sont ainsi appellées, *veluti ἱεραὶ ἡμέραι, dies sacri*, jours de fêtes. D'autres observent que les jours en général, & quoiqu'ils ne fussent point jours de fêtes, ont été autrefois appellés *festa;* ou, comme Vossius veut qu'on lise, *fesia*, d'où s'est formé, suivant cet auteur, le mot *feria*.

Ces jours-là étoient principalement marqués par le repos; au lieu que les jours de fêtes étoient célébrés par des sacrifices ou des jeux, aussi-bien que par la cessation du travail. Il y a cependant des auteurs qui confondent les jours de fêtes avec les *féries*, *feriæ*. D'autres confondent les *féries*, *feriæ*, avec les jours de vacation, *dies nefasti. Voyez* FASTES.

Les romains avoient plusieurs espèces de *féries*. Voici leurs noms, au moins ceux des principales: *æstivales*, ou *féries* d'été; *anniversaria*, les *féries* anniversaires; *compitalitia*, les compitalices, ou fêtes & *féries* des rues, ou des carrefours; *conceptivæ*, les *féries* votives que les magistrats promettoient chaque année; *denicales*, pour l'expiation des familles polluées par un mort; *imperativa* ou *indictiva*, celles que le magistrat ordonnoit; *latinæ*, les *féries* latines, instituées par Tarquin-le-Superbe, pour tous les peuples. *Voyez* FÉRIES LATINES. *Messis feriæ*, les *féries* de la moisson; les paganales, *paganales feriæ*, ou *paganalia*. *Voyez* PAGANALES. *Præcidaneæ*, qui étoit proprement ce que nous appellons *la vigile d'une fête;* les *féries* particulières ou propres, *privatæ* ou *propriæ*, celles qui étoient propres à diverses familles, comme à la famille Claudienne, Æmilienne, Julienne, &c.; les publiques, *publicæ*, celles que tout le monde gardoit, ou que l'on observoit pour le bien & le salut public; *sementinæ*, celles que l'on célébroit pour les semailles; *stativæ*, les *féries* fixes, & qui se célébroient toujours au même jour; *saturnales*, les saturnales. *Voyez* ce mot. *Stultorum feriæ*, ou *quirinalia*, les *féries* des fous & des sots, qui se célébroient le 17 de février, & qu'on nommoit aussi *quirinales; victoriæ feriæ*, celles de la victoire, au mois d'août; *vindemiales*, celles des vendanges, qui duroient depuis le 20 août jusqu'au 15 d'octobre; les *féries* de Vulcain, *feriæ Vulcani*, qui tomboient le 22 de mai; les *féries* mobiles, *feriæ conceptivæ;* les *féries* de commandemens, *imperativæ*.

Feriæ se disoit aussi chez les romains pour un jour

jour de foire, parce qu'on tenoit les foires les jours de *féries*, ou jours de fêtes.

FERIES LATINES, selon Horace, *indicta latina*, fête publique & solemnelle des peuples du Latium, imaginée politiquement par Tarquin, & que les consuls de Rome qui y présidoient de droit, ne devoient pas manquer de fêter sur le mont d'Albe un jour de chaque année à leur choix. Développons, d'après l'abbé Couture (*mémoire des belles lettres, tom. VIII*), l'art de l'institution de cette fête, & la scrupuleuse exactitude que les romains portèrent à la célébrer religieusement, & quelquefois même extraordinairement.

Tarquin-le-Superbe, que Denis d'Halicarnasse représente comme un adroit politique, après avoir, par la plus insigne de toutes les impostures, opprimé Turnus, chef des latins, projetta d'assujettir insensiblement tous les peuples du voisinage, en les accoutumant peu-à-peu à reconnoître la supériorité des romains. Il commença par leur envoyer des ambassadeurs, pour demander leur alliance & leur amitié. Il n'y eut que quelques villes des volsques qui s'y refusèrent; la proposition fut agréablement reçue de toutes les autres; afin que cette confédération fût durable, Tarquin la scella, pour ainsi dire, du sceau de la religion. Il imagina une fête commune à tous ceux qui seroient entrés dans l'alliance. Ils devoient tous les ans se trouver au même lieu, assister aux mêmes sacrifices, & manger ensemble, en témoignage d'une union parfaite. La chose ayant été approuvée, il assigna pour cette assemblée, la haute montagne, aujourd'hui Monte-Calvo, qui étoit au milieu du pays, & qui commandoit la ville d'Albe.

La première condition de ce traité fut, que quelque guerre qui pût malheureusement arriver à ces peuples associés, il y auroit une suspension d'armes tant que dureroit la cérémonie de la fête. La deuxième condition, que chaque ville contribueroit à la dépense, que les unes fourniroient des agneaux, les autres du lait, du fromage, & de semblables espèces de libation, indépendamment de la liberté qu'auroit chacun des assistans d'y porter son offrande particulière; mais la principale victime devoit être un bœuf dont chaque ville auroit sa part. La troisième condition, que le dieu, en l'honneur duquel on célébroit la fête, seroit principalement *Jupiter Latiaris*, c'est-à-dire Jupiter du Latium; & c'est en partie pour cela que les *féries* furent appellées *latines*; on demanderoit à ce dieu la conservation & la prospérité de tous les peuples confédérés en général, & celle de chacun en particulier; toutes ces clauses parurent justes, & il fut pour cet effet dressé une espèce de rituel qui devoit être scrupuleusement observé.

Quarante-sept peuples, dit Denis d'Halicarnasse, se trouvèrent par leurs députés à la célébration des premières *féries latines*, & tout fut égal entre eux, excepté que le président étoit romain, & le fut toujours depuis.

Les *féries latines* étoient ordinaires ou extraordinaires; les *féries* ordinaires étoient annuelles, sans néanmoins être fixées à certains jours. Le consul romain pouvoit les publier pour tel jour qu'il jugeroit à propos; mais en même temps il ne pouvoit y manquer sans qu'on attribuât à sa négligence tous les malheurs qui arrivoient dans son armée; c'est ainsi qu'après la défaite des romains au lac de Trasimène, l'an de Rome 536, le prodictateur remontra que ce n'étoit point par l'incapacité de Flaminius que la république avoit reçu cette grande plaie, mais seulement par le mépris qu'il avoit eu de la religion, n'ayant fait ni les *féries latines* sur le mont Albain, ni les vœux accoutumés sur le capitole: le prodictateur ajouta qu'il falloit consulter les dieux mêmes par l'inspection des livres sybillins, pour savoir quelle réparation ils exigeoient. En conséquence il fut arrêté qu'on doubleroit la dépense pour remplir avec plus de solemnité ce qui avoit été omis par Flaminius; savoir, des sacrifices, des temples, des lectisternes, & par-dessus tout cela un printemps sacré, c'est-à-dire qu'on immoleroit tout ce qui naîtroit dans les troupeaux, depuis le premier mars jusqu'au dernier jour d'avril. Il est aisé de juger par ce seul trait, jusqu'à quel point alloit le scrupule des romains sur l'omission des *féries latines*.

Je dis plus, le moindre défaut dans les circonstances étoit capable de troubler la fête. Tite-Live nous apprend que, parce qu'on avoit reconnu que pendant le sacrifice d'une des victimes le magistrat de Lanuvium n'avoit point prié Jupiter pour le peuple romain, on en fut si scandalisé, que la chose ayant été mise en délibération dans le sénat, & par le sénat renvoyée au jugement des pontifes, ceux-ci ordonnèrent que les *féries* seroient recommencées tout de nouveau, & que les lanuviens seuls en feroient les frais. On sait qu'on immoloit plusieurs victimes dans les *féries* & qu'il y avoit plusieurs autels sur lesquels on immoloit successivement.

Au reste, si l'exactitude devoit être infinie pour l'exécution, le scrupule n'alla pas si loin pour le nombre des jours, ou pour mieux dire, on les augmenta par de nouveaux scrupules; on crut qu'au lieu d'offenser les dieux en redoublant les offrandes qu'on leur faisoit, on se les rendroit par ce moyen encore plus favorables. Les *féries latines* dans leurs institutions n'étoient que d'un seul jour; on y en ajouta un second après l'expulsion de Tarquin, & un troisième après la reconciliation des plébéiens avec les patriciens: deux

événemens trop intéressans pour ne pas mériter les actions de graces les plus solemnelles.

Enfin, long-temps après on les prolongea jusqu'à quatre jours; mais à parler juste, ce quatrième jour n'étoit qu'une addition étrangere, puisque la cérémonie de ce jour ne se faisoit point dans le lieu marqué par la loi, & que c'étoit au capitole & non sur le mont Albain; cette fête du quatrieme jour consistoit en courses de quadriges, à la fin desquels le vainqueur recevoit un prix assez singulier; on lui donnoit du jus d'absinthe à boire; les anciens étant persuadés, dit Pline, que la santé est une des plus honorables récompenses du mérite.

Les *féries latines*, extraordinaires impératives, étoient si rares, que dans toute l'histoire romaine on n'en trouve que deux exemples; le premier sous la dictature de Valerius Publicola, & le second sous Q. Ogulnius Gallus, l'an de Rome 696 : encore ce second exemple nous seroit-il absolument inconnu, si la mémoire ne s'en étoit conservée dans les tables capitolnies : ce n'est pas qu'il n'arrivât de temps en temps dans l'air & dans les autres élémens, cent prodiges qui réveilloient la superstition, & pour lesquels prodiges on faisoit des supplications extraordinaires qui étoient de véritables *féries*; mais comme elles se passoient dans Rome, nous ne les comptons point parmi les *latines*, où les peuples voisins s'étoient obligés de se trouver, & où ils avoient droit de participer aux sacrifices. Le temps que duroient les expiations des autres prodiges étoit assez borné; un jour suffisoit, & on y employa rarement un deuxième ou un troisième : cependant, dans des cas extraordinaires où les aruspices jugeoient qu'il étoit besoin de grandes supplications pour détourner le fléau dont on étoit menacé; alors, soit que les sacrifices & les supplications se fissent seulement dans la ville & entre les citoyens, soit qu'il fallût aller sur le mont d'Albe & y appeller les peuples qui étoient compris dans l'ancien traité, les *féries* étoient immuablement de neuf jours.

On voit présentement que les *féries latines* ordinaires étoient du nombre de celles qu'on nommoit *indictæ* ou *conceptivæ*, c'est-à-dire mobiles, parce qu'on ne les célébroit qu'au jour marqué par le consul. On voit aussi qu'on poussa au plus haut point le scrupule sur leur omission & leur rituel, & que ce fut même par principe de religion qu'on étendit leur durée. Nous ajouterons seulement que lorsque ces fêtes vinrent à se célébrer pendant trois ou quatre jours, Rome étoit presque déserte : c'est pourquoi, de peur que les voisins n'entreprissent alors quelque chose contre elle, on créoit un gouverneur dans cette ville, seulement pour le temps de la célébration des *féries*; nous en avons la preuve dans les paroles d'une lettre qu'Auguste écrivoit à Livie, au sujet de son fils le jeune Tibere, qui fut ensuite empereur. *In albanum montem ire eum non placet nobis, aut esse Romæ latinarum diebus : cur enim non præficitur urbi, si potest fratrem suum sequi in montem?* « Nous ne trouvons pas à propos » qu'il aille au mont d'Albe, ni qu'il soit à Rome » pendant les fêtes latines : car pourquoi ne le » fait-on pas gouverneur de Rome, s'il est ca» pable de suivre son frère au mont d'Albe pour » cette solemnité »?

On trouvera tous ces faits dans Tite-Live, *liv.* X, *&c.* V. Denis d'Halicarnasse *liv* IV. Aulugelle, *liv.* IX & X. Macrobe, *satur. liv. I, ch. XVI.* (*Article du chevalier de Jaucourt*).

FERMIER des revenus publics. *V.* PUBLICAIN.

FÉRONIE, Servius (*in Æneid VIII*, 564) & d'après lui grand nombre de mythologistes assurent que *féronie* étoit un surnom de Junon, & ce sentiment paroît autorisé par une inscription que Fabretti nous a conservée, conçue en ces termes : JUNONI FERONIÆ, &c. &c. d'autres ont pensé que *Féronie* est la même que Flore; d'autres enfin disent que ce n'étoit ni Junon ni Flore, mais une divinité des latins & des sabins, qui présidoit aux fleurs, aux parterres, aux bois, aux vergers, & qui étoit la patrone des affranchis.

Si l'on n'est pas d'accord sur la personne de cette divinité, on ne l'est pas davantage sur son culte, & les anciens même ne font qu'embrouiller les idées sur un fait qui, de leur temps, devoit être de notoriété publique. Au pied du mont Soracte, dans l'Etrurie, étoit un temple fameux qui, selon Virgile (*Æn. lib.* 11, *v.* 785, & Sil. ital. lib. 5), étoit consacré à Apollon dans le bois sacré de ce temple, on faisoit tous les ans, disent ces poëtes, un sacrifice solemnel à ce dieu pendant lequel certaines personnes marchoient pieds nuds sur des charbons impunément. *Voyez* HIRPES. Mais Strabon nous assure que ce temple étoit consacré à la déesse *Féronie*; & que ceux qu'elle inspiroit de son esprit, pouvoient marcher pieds nuds, sur des charbons ardens, sans se brûler & sans ressentir aucune incommodité. Horace dit qu'il a rendu ses hommages. (*Sat. lib. I. V.*) à *Feronia*, près d'Anxur, aujourd'hui Terracine, en se lavant le visage & les mains dans la fontaine sacrée qui couloit à côté de son temple. Ovide raconte qu'un bois sacré de cette déesse ayant été consumé par le feu, on voulut transporter ailleurs la statue de la déesse; mais le bois ayant paru aussi-tôt couvert de feuilles, on changea de dessein, & on laissa la statue où elle étoit. Virgile dit que *Féronie* prend plaisir à demeurer dans des bois agréables, & qu'elle eut un fils appellé *Hérilus*. (*Voyez* ce mot).

Denys d'Halicarnasse, parlant du roi Tullus Hostilius, & de ses guerres contre les sabins, dit que les grecs appelloient *Féronie* anthépore, ou porte fleurs, & philostéphane, ou qui aime les couronnes.

FERRER les bêtes de somme.

Un passage qui se trouve dans le traité de Xénophon, *de re equestri*, & qui enseigne les moyens de donner à l'ongle du cheval une consistance dure & compacte a fait conclure que la *ferrure* des bêtes de somme n'étoit point en usage chez les grecs. Appien parle cependant d'un fer à cheval dans son livre *de bello mithridatico*. La conséquence que l'on a tirée du texte de Xénophon, paroît donc très-hasardée. On pourroit dire en effet que Zénophon ne prescrit une recette pour durcir & resserrer le sabot; que dans le cas où les chevaux auroient les pieds extrêmement mous & foibles. Dès-lors cette opinion que les chevaux n'étoient pas *ferrés* de son temps, s'évanouit avec d'autant plus de raison, que, quoique nous nous servions nous-mêmes de topiques astringens dans de semblables circonstances, il n'en est pas moins certain que la *ferrure* est en usage parmi nous. On ne sait si l'usage de *ferrer* les bêtes de somme étoit général chez les romains. Fabretti, qui prétend avoir examiné tous les chevaux représentés sur les anciens monumens, sur les colonnes & sur les marbres, déclare n'en avoir jamais vu qu'un qui soit *ferré*. Quant aux mules & aux mulets, nous ne pouvons avoir aucun doute à cet égard. Suétone. (*in Nerone*, *cap. XXX*), assure que le luxe de Néron étoit tel, qu'il ne voyageoit jamais sans avoir à sa suite mille voitures au moins, dont les mules étoient *ferrées* d'argent. Pline dit que les *fers* de celles de Poppée, femme de cet empereur, étoient d'or; & Catulle compare un homme indolent & paresseux, à une mule dont les *fers* sont retenus dans une boue épaisse & profonde, en sorte qu'elle ne peut en sortir. Or, si l'usage de *ferrer* étoit ordinaire pour les mules, pourquoi ne l'auroit-il pas été relativement aux chevaux, & pourquoi s'éléveroit-on contre ceux qui feroient remonter cette opération jusqu'à des siecles très-reculés?

Fabretti a cru antique le pied *ferré* d'un cheval que l'on voit au palais Mattei à Rome, sur un bas-relief qui représente une chasse de l'empereur Gallien. Mais Winckelmann soutient que cette jambe de cheval est une restauration moderne. Scaliger se fondant sur le mot *solea*, qui exprime dans Catulle les *fers* des mulets, & sur celui d'*ὑπόδημα* qui exprime les *fers* des chevaux dans Appien, croit qu'on lioit ces *fers* aux pieds, & qu'on ne les clouoit pas comme le pratiquent les modernes.

FERTILITÉ *des terres connues des anciens*. Cet article est tiré de la *Métrologie* de M. Paucton.

» Si la Béotie ne produisoit pas de bled en grande quantité, au moins avoit-elle l'avantage (Pline XVIII, c. VII.) de produire le plus beau, le plus pésant qui fût connu des anciens ».

» La Thrace étoit un pays très-renommé pour l'abondance du bled. La Chersonnese en produisoit beaucoup. Démosthene nous apprend (*in orat. cont. lept. p.* 546, *id. in Phorm. p.* 946), que la ville d'Athènes tiroit tous les ans de Byzance seule, quatre cents mille médimnes de bled qui valent 116700 setiers, mesure de Paris; c'étoit la subsistance annuelle pour 46680 hommes, à trente boisseaux par tête. Mais les Athéniens n'étoient pas les seuls sans doute qui tirassent des bleds de ce pays. Varron (*de re rust. lib.* 1, *c. XLVII*) écrit, sur le témoignage d'autrui, que les terres de la ville d'Olynthe sont testibles, & qu'on les ensemence tous les ans, en observant cependant qu'on ne les mettoit en bled que de trois ans en trois ans; les deux années suivantes on ne leur faisoit produire que de menus grains. Je ne serois pas même éloigné de croire que le mot de *Sithonie*, qui étoit le nom du territoire d'Olynthe, ne dût s'écrire *Sitonie*, comme venant du mot grec *sitos*, qui signifie du froment, quoique des etymologistes le dérivent du nom du mont Sithon, qui peut avoir aussi la même origine. Philippe Cluvier, dans son introduction à la géographie, prétend que les grecs & les romains ont appellés *grenier de Cérès*, la Mœsie, aujourd'hui la Servie, située entre la Thrace & le Danube, mais il se trompe : ces anciens ont prétendu appliquer cet éloge à la Mysie, province de l'Asie mineure, qui comprenoit aussi la Troade & l'Eolide. Les vallées de la Mysie, au pied du mont Ida, dont la face qui regardoit les plaines vers le midi, s'appelloit *Gargara*, étoient très-fertiles, comme ces deux vers de Virgile (*Géorg. I.*) en font foi :

.... Nullo tantùm se Mysia cultu
Jactat, & ipsa suas mirantur Gargara messes.

Tout ce pays produisoit d'abondantes récoltes, aussi bien que les plaines de Sardes, des bords de l'Hermus & du Caistre en Lydie, comme on le voit dans Strabon (*lib. XIII*, *p.* 430). Les moissons étoient si prodigieuses, que lorsqu'on vouloit désigner un nombre infiniment grand, les poëtes tiroient leur comparaison des grains de bled qui naissoient dans la Mysie, & des grains de raisin qui croissoient dans l'isle de Lesbos, qui en est voisine, & où est la ville de Méthymne; c'est ce qu'on voit dans Ovide. (*lib. I, de Arte amandi*).

Gargara quot segetes, quot habet Methymna racemos,
Æquore quot pisces, fronde teguntur aves.

» Le vin de Lesbos étoit fort célebre parmi les anciens, ce qui fait dire à Silius Italicus, (*lib. VII*).

Ac Methymna ferax latiis cessere falernis.

» L'isle de Cypre est *fertile* en raisins & en olives; » elle ne tire point de froment d'ailleurs ».

» Les grecs ont beaucoup vanté les bleds de la province du Pont; mais, dit Pline (*lib. VIII*, *c. VII*), ils ne furent pas connus en Italie; c'est de la ville de Cérasonte que nous sont venues les cerises; c'est Lucullus qui les apporta en Italie. La Mésopotamie est singuliérement *fertilisée* par l'Euphrate, qui, se débordant, y charrie tous les ans un limon gras, qui en couvre les plaines & en fait comme des terres neuves ».

» L'Arménie produit des aromates, & principalement de l'amome; c'est de ce pays que les abricotiers, appellés en latin *armeniacæ*, ont été transplantés en Europe ».

L'Hyrcanie, suivant le témoignage de Strabon, étoit très-peuplée. Sa *fertilité* passoit pour un prodige. Un seul pied de vigne y rendoit un métrétès de vin, c'est-à-dire, trente-cinq pintes, mesure de Paris; un figuier produisoit soixante médimnes de figues, ou deux cents dix boisseaux de Paris. Les terres s'y trouvoient ensemencées des grains qui tomboient des épis lors de la récolte. Les abeilles y établissent leurs magasins sur les arbres, & y déposent leurs rayons & leur miel qui y découle sur les feuilles. La même chose arrive dans la Matiane de Médie, dans la Sacasene & l'Araxene en Arménie ».

» L'Asie produit d'excellent vin, qui se garde durant trois générations, quoiqu'on le serre dans des vases non enduits de poix ».

» Antiochus Soter ayant vu les terres de la Margiane, fut si étonné de leur *fertilité*, qu'il les fit circonscrire d'un mur circulaire de quinze cens stades, au milieu duquel il fit bâtir une ville qu'il appella Antioche de son nom. Ce pays abonde également en vins. On y rencontre souvent des pieds de vignes dont le tronc est si gros, que deux hommes ont de la peine à l'embrasser. Pline parle aussi avec éloge (*lib. VI cap. XVI*) de la beauté & de la bonté des terres de la Margiane, & des autres cantons voisins des portes Caspiennes. La Bactriane est également *fertile* en tout, excepté en olives ».

» Dans l'Albanie, aujourd'hui le Chirvan & Dagestan, près & à l'occident de la mer Caspienne, les arbres sont toujours verds; la terre y produit sans culture tout ce qui est nécessaire à la vie. La semence du bled rend cinquante pour un, & l'on fait la récolte jusqu'à deux ou trois fois. Le terrein est tendre & meuble, & on le laboure avec une charrue de bois sans fer. Il y a d'excellens pâturages. On n'y bêche jamais la vigne, & on ne la taille que tous les cinq ans: les nouvelles vignes portent du fruit dès la seconde année ».

» Le Bosphore cimmérien est environné à l'orient & à l'occident de terreins *fertiles*; mais quoiqu'il ne soit situé que par quarante-cinq degrés de latitude; l'hiver y est rigoureux; & Strabon nous apprend que les habitans couvrent de terre les vignes, durant cette saison, pour les garantir de la gelée. On lit dans Quinte-Curce (*lib. VII. cap. III.*) que les paropamisadiens, peuples situés entre la Bactriane & l'Arachosie, par environ trente-cinq degrés de latitude, pratiquoient la même méthode ».

« Les terres de la Chersonnèse Taurique, aujourd'hui la Crimée, produisoient (*Strab. lib. VII. pag.* 215.) trente pour un de semence; elles sont également *fertiles* & faciles à cultiver par-tout; il n'en faut excepter que la chaîne des montagnes, qui s'étend depuis le promontoire de Crin-Métopon, jusqu'à la ville de Théodosie. Cette presqu'isle peut contenir cinq millions d'arpens. Ayant égard à la latitude du pays, on trouve huit boisseaux de semence par arpent; ainsi un arpent de bled fournira la subsistance à 8 hommes: ensorte que supposant un million d'arpens seulement de l'étendue totale en culture de froment, la population de la Taurique pourra être de huit millions d'hommes. Les habitans de ce pays ayant été obligés de secouer le joug des barbares, qui vouloient leur imposer un tribut exorbitant, se mirent sous la protection de Mithridate Eupator, à qui ils payoient, chaque année, deux cents talens d'argent (1,200,000 liv.) & cent mille sept cents médimnes de bled (29,380 fétiers). Les grecs en tiroient beaucoup de salaisons de poisson & du bled. Leucon envoya une fois de Théodosie aux athéniens jusqu'à cent cinquante mille médimnes de froment (43,760 fétiers) ».

« L'Illyrie est *fertile* en grains; les vignes & les oliviers y réussissent parfaitement bien, si on excepte quelques cantons tout-à-fait impropres à la culture ».

« Héron d'Alexandrie nous apprend qu'en Égypte on ensemençoit un modios, ou une aroure de terre, avec un modios de bled. Dans ce pays & dans l'Asie, les mesures de superficies, autrement les mesures géodétiques, ou gromatiques, étoient appropriées à des mesures solides, ou de capacité, qui régloient la quantité de semence, soit de bled, soit d'orge, qu'il étoit convenable de leur confier. Chez les juifs, l'étendue de terrein, appellé *bethcor*, consommoit un cor ou coros de bled ou d'orge; le bethlethec, un lethec de bled; le modios de terre ou l'aroure, un modios ou saton de bled, &c. Les peuples de la Grèce

mettoient un médimne de semence par médimne de terre ».

« On sème quatre modius de fèves par jugère, dit Varron (*de re rustic. lib. I. cap. XLIV.*), cinq de froment, six d'orge, dix de riz; mais dans quelques lieux, on en met tantôt plus, tantôt moins : si le terroir est gras, on en met plus; s'il est maigre, on en met moins (je pense que c'est le contraire); c'est pourquoi vous observerez quelle est la quantité de semence qu'on a coutume d'employer dans le pays que vous habitez, afin de vous y conformer. Dans quelques endroits la terre rend dix pour un, en d'autres quinze, comme en Étrurie (en Toscane), & en quelques cantons de l'Italie. On dit que dans le territoire de Sybaris (partie de la Calabre, située au fond du golfe de Tarente), la terre rend ordinairement cent pour un; que dans la Syrie aux environs de Garada (ou peut-être Gadara, dans l'ancienne Batanée, au midi du lac de Génésaret), & dans les campagnes de Byzacium en Afrique (au fond de la petite Syrte, ou golfe des Cabes, dans le royaume de Tunis), la terre produit également cent pour un de semence. Les différences dans la nature des terres en apportent aussi dans la quantité de la semence. Il y a des terres neuves, ou qui n'ont pas encore été en culture; il y en a de restibles, ou qu'on ensemence tous les ans; il y en a d'autres qu'on laisse en jachères, pour les faire reposer une ou deux années. Les terres sont restibles dans le territoire d'Olynthe (aujourd'hui Agiomama, au fond du golfe de Cassandre, & près de celui de Salonique, dans le Romüli); mais de manière que la première année on leur fait produire du froment, & des menus grains les deux autres suivantes. Il faut, ajoute Varron, laisser reposer les terres de deux années une, ou les ensemencer la seconde année de quelques menus grains, qui les épuisent moins que le froment ».

« Un jugère de terre grasse, dit Columelle (*lib. II. cap. IX.*), doit être ensemencé pour l'ordinaire de quatre modius de bled; dans une terre médiocre, il en faut cinq. Dans une bonne terre, il faut neuf modius de riz, & dix dans une terre médiocre : car, quoique les auteurs ne soient point d'accord sur la quantité de la semence, cependant l'usage & l'expérience nous ont appris que celle-ci étoit la plus convenable. S'il se rencontroit quelqu'un qui balançât à s'y conformer, il pourroit suivre la coutume de ceux qui sèment cinq modius de bled & huit de riz dans un jugère de bonne terre, & qui pensent qu'il en faut la même quantité dans les fonds de médiocre qualité. D'ailleurs, nous ne nous sommes pas proposé d'observer strictement la règle que nous venons d'établir, d'autant que la quantité de la semence doit varier comme la constitution des lieux, la température des saisons, & la disposition du ciel. La constitution des lieux, comme lorsqu'il s'agit d'ensemencer une plaine ou une colline, dans ces deux cas les terres peuvent être grasses, ou médiocres, ou maigres. La température des saisons, comme lorsqu'il s'agit de semer dans l'automne ou au commencement du printemps : dans l'automne il faut moins de semence, il en faut davantage au printemps. La disposition du ciel, comme lorsqu'il fait de la pluie, ou qu'il fait sec; car, quand le temps est pluvieux, il faut semer plus clair; & quand il est sec, il faut semer plus dru. Tout bled barbu se plaît sur-tout dans une terre en plaine découverte, exposée aux rayons du soleil, & bien ameublie : car, quoique les collines produisent souvent un grain vigoureux, elles rendent cependant moins de bled. Une terre forte, crayeuse & humide de sa nature, est propre à recevoir le bled non-barbu & le riz; il faut pour ces grains une terre très-fertile, bien labourée, & reposée de deux années une : ces grains ne craignent ni les pluies continues, ni les lieux humides & marécageux. L'orge, au contraire, ne vient que dans un terroir meuble, sec & de médiocre qualité : si la terre est très-grasse, ou si elle est très maigre, il y périt également; il ne réussit pas mieux dans un endroit humide & marécageux. Or, par rapport aux deux sortes de bleds, le barbu & le non-barbu, si la terre est un peu crayeuse & naturellement humide, il faut plus de cinq modius de semence; mais si elle est sèche & meuble, soit qu'elle soit grasse, soit qu'elle soit maigre, il ne faut que quatre modius; car dans ce cas la terre maigre veut autant de semence que la terre grasse; sans cela, l'épi seroit mince & infécond; mais lorsque le grain s'est multiplié en poussant plusieurs tiges, alors le bled se trouve assez garni. Nous ne devons pas ignorer encore, qu'un champ planté d'arbrisseaux, doit consommer une cinquième partie de semence de plus qu'un champ découvert & en plein air, & nous entendons toujours parler de la semence d'automne, car c'est celle que nous estimons la meilleure. Mais il y en a une autre occasionnée par la nécessité; c'est celle que les laboureurs appellent des *trimestres*: elle est de ressource dans les pays froids & sujets à la neige, où l'été est humide & sans chaleurs. Il est très-rare que la récolte de ces grains soit abondante. Cette semaille doit être achevée de bonne heure, & toujours avant l'équinoxe du printemps; & autant que la constitution des lieux & la température de l'air peuvent le permettre, il faudra l'avancer : de cette manière elle réussira mieux; car il ne faut pas s'imaginer qu'il y ait aucune semence qui soit trimestre de sa nature, comme plusieurs l'ont cru. Tout grain semé en automne vient toujours mieux; cependant il y a certaines sortes de grains qui résistent mieux aux chaleurs du printemps, comme le bled sans barbe, l'orge Galatique, le riz ordinaire, & la fève

Marsique : car, pour les autres fromens d'une complexion plus forte, ils doivent toujours être semés avant l'hiver dans les régions tempérées».

«Il suffit, dit Pline (*lib. XVIII. cap. XXIV.*), de semer par jugère, dans un climat tempéré, cinq modios de bled barbu, ou sans barbe, dix modios de riz d'hiver, ou de riz trimestre, six modios d'orge ou d'orobe, six modios de fèves, douze de vesce, trois de pois chiches, de gesse, de pois communs ou de lentilles, dix de lupins, six de fénu grec, quatre de haricots ou féveroles, vingt de foin, quatre sétiers de millet ou de panis. Il faut plus de semence dans une terre grasse; il en faut moins dans une terre maigre. On fait encore une autre distinction : dans une terre forte, crayeuse & d'une nature humide, il faut six modios de bled, soit barbu, soit sans barbe; il n'en faut que quatre dans une terre meuble & légère, découverte, sèche & *fertile.* Lorsque le bled n'est pas semé clair dans une terre maigre, l'épi est mince & sans grain; mais dans une terre grasse, le bled talle, & d'un seul grain, il pousse plusieurs tiges, d'où il arrive, que d'une petite quantité de semence on récolte une abondante moisson; c'est pour cela qu'il y a des personnes qui veulent que pour ensemencer un jugère, on emploie entre quatre & six modios de bled, suivant la qualité du terroir; d'autres, en plus grand nombre, prescrivent qu'on n'en sème pas moins de cinq modios, soit que la terre soit grasse ou maigre, soit qu'elle soit en plaine, ou sur le penchant d'un côteau».

« Dans le pays des léontins en Sicile, on sème ordinairement, dit Cicéron (*in frumentaria*), environ un médimne de bled par jugère. Lorsque la terre rend huit pour un, on se trouve bien partagé : si elle rend dix quelquefois, c'est par une faveur spéciale des dieux ». *Voyez* AFRIQUE, ATHÈNES, BABYLONIE, ÉGYPTE, GAULES, GRÈCE, ITALIE, JUDÉE, LACONIE, SICILE.

FERTORIUM, ou *fertoria sella*, chaise portative, fauteuil garni de brancards.

FERTUM ou FERCTUM, espèce de gâteau que l'on offroit à Jupiter dans les sacrifices. (*Cato de re rustic. c.* 135.)

FÉRULE. Prométhée vola le feu du ciel, l'emporta dans une *férule*, & apprit aux hommes à le conserver dans les tiges de cette plante. La tige de la *férule*, que les grecs nommoient *Nartex*, est haute de cinq à six pieds, son écorce est assez dure, & le dedans est rempli d'une espèce de moëlle, que le feu ne consume que très-lentement. Diodore dit que Bacchus, l'un des plus grands législateurs de l'antiquité, ordonna aux premiers hommes qui burent du vin, de se servir de cannes de *férule*, parce que souvent, dans la chaleur du vin, ils se cassoient la tête avec des bâtons ordinaires, au-lieu que les tiges de *férule* sont assez fortes pour servir d'appui, mais trop légères pour blesser ceux que l'on en frapperoit.

Pline dit que les ânes aiment fort les *férules*; mais qu'elles sont un poison pour toute autre bête de charge; & que pour cette raison les ânes furent consacrés à Bacchus, à qui les *férules* sont dédiées. Comme le bois de la *férule* est très-leger, & néanmoins ferme, Pline dit (*lib. XIII cap. XXII.*), que les vieillards s'en servoient ordinairement pour baton. On en faisoit un attribut de Pluton, apparemment dit Tristan, parce qu'il conduit les morts, ou parce qu'il étoit toujours représenté sous la figure d'un vieillard.

Ce mot *ferula* vient, à ce que l'on prétend, de *ferire*, frapper : car anciennement on châtioit les enfans avec les tiges de ces sortes de plantes.

La *férule*, dans le bas-empire, étoit le sceptre des empereurs; comme on peut le remarquer sur les médailles. C'est une tige assez haute, dont le haut est plat & carré. L'usage en est fort ancien parmi les grecs, qui appelloient leurs princes Ναρθηκοφόροι, c'est-à-dire, *porte-férules*.

FESCENNINS (*vers*) *fescennini versus*, vers libres & grossiers qu'on chantoit à Rome dans les fêtes, dans les divertissemens ordinaires, & principalement dans les noces.

Les vers *fescennins* ou *saturnins* (car on leur a donné cette seconde épithète), étoient rudes, sans aucune mesure juste, & tenoient plus de la prose cadencée que des vers, comme étant nés sur le champ & faits pour un peuple encore sauvage, qui ne connoissoit d'autres maitres que la joie & les vapeurs du vin. Ces vers étoient souvent remplis de railleries grossières, & accompagnés de postures libres & de danses deshonnêtes. On n'a qu'à se représenter des paysans qui dansent lourdement, qui se raillent par des impromptus rustiques; & dans ces momens, où avec une malignité naturelle à l'homme & de plus aiguisée par le vin, on les voit se reprocher tour-à-tour tout ce qu'ils savent les uns des autres : c'est ce qu'Horace nous apprend dans une épitre qu'il adresse à Auguste :

Fescennina per hunc inventa licentia morem
Versibus alternis, opprobria rustica fudit.

(*Epist. I. lib. II. v.* 145.)

Les vers libres & obscènes prirent le nom de *fescennins*, parce qu'ils furent inventés par les habitans de Fescennie, ville de Toscane, dont les ruines se voyoient encore à un bon quart de lieue de Galèse.

Les peuples de Fescennie accompagnoient leurs fêtes & leurs réjouissances publiques, de représentations champêtres où des baladins déclamoient des espèces de vers fort grossiers, & faisoient mille bouffonneries dans le même goût. Ils gardoient encore moins de mesures dans la célébration des noces, où ils ne rougissoient point de salir leurs poésies par la licence des expressions: c'est de là que les latins ont dit, *fescennina licentia*, & *fescennina locutio*, pour marquer principalement les vers sales & deshonnêtes que l'on chantoit aux noces.

Ces sortes de vers parurent sur le théâtre, & tinrent lieu aux Romains de drame régulier pendant près de six vingt ans. La satyre mordante à laquelle on les employa, les décrédita encore plus que leur grossiéreté primitive; & pour lors ils devinrent vraiment redoutables. On rapporte qu'Auguste, pendant le triumvirat, fit des vers *fescennins* contre Pollion, mais que celui-ci, avec tout l'esprit propre pour y bien répondre, eut la prudence de n'en rien faire; parce que disoit-il, il y avoit trop à risquer d'écrire contre un homme qui pouvoit proscrire.»

Enfin Catulle voyant que les vers *fescennins* employés pour la satyre étoient proscrits par l'autorité publique, & que leur grossiéreté dans les épithalames n'étoit plus du goût de son siècle, les perfectionna, & les châtia en apparence du côté de l'expression: mais s'il les rendit plus chastes par le style, en proscrivant les termes grossiers, ils ne furent pas moins obscènes pour le sens, & bien plus dangereux pour les mœurs. *(Chevalier de Jeaucourt.)*

FESSONIA, ou FESSORIA, Déesse qui présidoit au repos que procuroit l'éloignement des ennemis, après les fatigues qu'ils avoient données. Les gens de guerre l'invoquoient souvent dans les travaux de leur métier. Son nom vient du mot latin *fessus*, las. St. Augustin en parle dans la cité de Dieu. *(liv. IV. ch. 21.)*

FESTINS sacrés, ou festins de religion. C'étoient des *festins* qui n'étoient que pour les dieux, & sur tout pour Jupiter, Apollon, Latone, Diane, Hercule, Mercure & Neptune. On servoit à ces dieux un repas magnifique dans leurs temples en certaines occasions, aux dépens du public, & leurs prêtres en profitoient. *Voyez* LECTISTERNES. Il y avoit un Dieu pour présider aux festins. *Voyez* COMUS.

FESTUCA, baguette du préteur, avec laquelle il faisoit toucher, par son licteur, l'esclave qu'il vouloit affranchir. Les grecs l'appelloient κάρφος. *(Plaut. Mil. IV. 1 15.)*

Ean' ingenua, an festuca facta è serva libera est?

FÊTES: les Grecs, les Romains, les Egyptiens & les autres peuples, avoient un très-grand nombre de *fêtes* qui faisoient partie de leur religion.

Nous ne ferons ici que les nommer; on en trouvera l'explication dans leurs articles particuliers.

Numa partagea les jours de l'année en *festi profesti*, & *intercisi*: les premiers étoient consacrés aux dieux; les seconds étoient accordés aux hommes pour vaquer à leurs affaires, & les derniers étoient partagés entre les dieux & les hommes.

Les jours de fêtes, *dies festi*, étoient encore divisés, suivant Macrobe, (*Saturn. c.* XVI.) en sacrifices, *epulæ* ou banquets, *ludi* ou jeux, & *feriæ*, feries. *Voyez* FERIES. Les *dies profesti* étoient partagés en *fasti*, *comitiales*, *comperendini*, *fasti*, & *præliares*. *Voyez* ANNALES, FASTES, &c.

Les jours de *fêtes* on ne rendoit point la justice, c'est-à-dire que les tribunaux étoient fermés; le négoce & le travail des mains cessoit, & le peuple les passoit en réjouissance. On offroit des sacrifices; on faisoit des festins, & l'on célébroit des jeux. Il y avoit des fêtes fixes, appellées *annales* ou *stativi*, & de mobiles. Les premières *fêtes* chez les grecs avoient été ces assemblées solemnelles de toute la nation où l'on célébroit des jeux, comme les olympiques, les pythiens, les isthmiens, & les néméens. A l'imitation des grecs les romains donnoient les jours de *fêtes* des jeux, ou dans le cirque, *ludi circenses*, ou des spectacles sur le théâtre, *ludi scenini*; c'étoit aux dépens de l'état pour l'ordinaire, & le soin en rouloit sur les principaux magistrats, qui dans certaines occasions en faisoient eux-mêmes les frais. Parmi les *fêtes*, il y en avoit de fixes qui revenoient tous les mois comme les néoménies chez les grecs, c'est-à-dire, les jours de la nouvelle lune; c'étoient chez les latins les calendes, ou le premier jour du mois. Les nones se célébroient le 5 ou le 7 du mois, & les ides le 13 ou le 15. Ces fêtes étoient consacrées à Jupiter & à Junon.

Sans entrer ici dans un détail inutile du nom & des cérémonies propres à chacune des *fêtes* qu'on trouvera dans ce dictionnaire chacunes à leur article, qu'il nous suffise de remarquer que ces fêtes paroissant à la vérité occuper la plus considérable partie de l'année, il ne faut cependant pas s'imaginer que tous les jours fussent employés en solemnités qui empêchassent personne de travailler, ou de vaquer à ses affaires. De ces *fêtes* un très-petit nombre obligeoit généralement tout le monde; la plupart des autres n'étoient, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que des dévo-

tions particulières affectées à certaines communautés ou sociétés, tantôt aux prêtres de Jupiter, tantôt à ceux de Mars, un jour aux sacrificateurs de Minerve, un autre aux vestales : ainsi le public n'y étoit pas régulièrement obligé ; dans la plupart, on ne s'abstenoit ni de travailler ni de rendre la justice dans les tribunaux ; & Jules Capitolin remarque que l'empereur Antonin régla qu'il y auroit trois cents trente jours dans l'année où l'on pourroit vaquer librement à ses affaires : en sorte qu'il n'en restoit plus que trente-cinq qui fussent universellement fêtés.

Il y avoit outre cela des *fêtes* qui ne revenoient qu'après un certain nombre d'années révolues, comme les jeux capitolins qui ne se célébroient que tous les cinq ans, les jeux séculaires qu'on ne renouvelloit qu'au bout de cent ans, & d'autres *fêtes* qui recommençoient tous les dix, vingt, ou trente ans, & qui étoient généralement observées. (*Chevalier de Jaucourt.*)

FÊTES *des Egyptiens* : ils avoient plusieurs grandes *fêtes* qui les assembloient. Les historiens en ont remarqué six principales : la première célébrée à Bubaste, en l'honneur de Diane ; la seconde à Busiris, en l'honneur d'Isis ; la troisième à Saïs, en l'honneur de Minerve ; la quatrième à Héliopolis, c'étoit la fête du soleil ; la cinquième à Butis, étoit pour Latone ; & la sixième à Paprémis, en l'honneur de Mars.

Ces *fêtes* étoient fixées au renouvellement de chaque saison pour honorer le soleil, aux pleines & aux nouvelles lunes pour honorer Isis.

FÊTES *des Grecs* ; les noms des principales sont, Achilées, Actiaques, Adonies, Agranies, Agraulies, Agraunies, Agrianies, Agrotères, Ajaxties, Alchathées, Alées, Alies, Aloés, Ambrosies, Amphiatées, Anacalyptéries, Anacées, Anaclétéries, Anagogies, Androgénies, Anthephories, Antinoïes, Apaturies, Aphrodisies, Apobomies, Apollonies, Aratées, Adrianées, Arréphories, Arthémisies, Asclépies, Ascolies, Bendidies, Boëdromies, Botéasmes, Brasidées, Buphonies, Cabiries, Calaoidies, Callyntéries, Callystes, Carnées, Caria, Céramicia, Chalcies, Chalciæcies, Chaonies, Chariles, Charisies, Charmosines, Chitoponies, Chitonies, Chloies, Chtonies, Cissotomies, Choës, ou Choü, Chytras, Cladeutéries, Connidies, Corées, Corybantiques, Cotyties, Cronies, Cybernésies, Cynophontis, Daidies, Dédales, Daulis, Daphnéphories, Delphinies, Délies, Demétries, Diamastigose, Diasies, Dictynnies, Diipolies, Dioclies, Dionysies, ou Dionysiaques, Dryopies, Eisétéries, Ecdusies, Elaphébolies, Elénophories, Eleusinies, Eleuthéties, Ematuries, Emplocies, Encénies, Eories, Ephestries, Epidauries, Epithricadies, Epiclidies, Epicrénes, Episcaphies, Episcènes, Ergaties, Erotidies, Euménidies, Exithéries, Galaxies, Galinthiadies, Gamelies, Géresties, Gérontries, Hécalésies, Hécatésies, Hécatombées, Hécatomphonies, Héraclées, Hercés, Hermées, Herticès, Héphesties, Horées, Hyacinthées, Hybristiques, Hydrophories, Hystéries, Ithomées, Inachies, Iolées, Ischémies, Isées, Lagénophories, fêtes des lampes, Lamptéries, Laphries, Lénées, Léonidées, Léontiques, Lernées, Limnatidies, Linées, Lithobolies, Lycées, Lycurgies, Mémactéries, Ménalippies, Ménélaïes, Métagitnies, Myniées, Mynichiées, Musées, Mysies, Néléidies, Nécisies, Néméfées, Néoptolémées, Nephalies, Nestées, Néoménies, ou Numénies, Oenistétie, Olympies, Omopagies, Oncesties, Oschophories, Panathénées, Pambéothes, Pambies, Panhellénies, Panionies, Pausanies, Pélopies, Pélories, Phagésies, ou Phagésiposies, Phamastries, Phéréphalties, Phosphories, Plyntéries, Poliées, Posidonies, Proarosies, Prométhées, Protésiolées, Protigées, Pyanepsies, Pythies, Sabasies, Satonies, Sciéries, Scires, Sisachtinies, Sporties, Sténies, Stophies, Stymphalies, Syrmées, Systéries, Tauries, Tauropolies, Thalysies, Thargélies, Théænies, Théogamies, Théophanies, Théoxénies, Térapnatidies, Therteries, Tesmophories, Théfées, Thyes, Thylles, Tynnées, Titanies, Tithénidies, Tlépolémies, Tonies, Toxaridies, Triclaries, Triététiques, Trietyes, Triopies, Tritopatéries, Trophanies, Tyrbe.

FÊTES *des Romains*. Les noms des principales sont Agonales, Angéronales, Apollinaires, Armilustre, Bacchanales, Caristhies, Carmentales, Céréales, Compitales, Consuales, Crapotines, Equiries, Faunales, Férales, Fontinales, Fordicales, ou Fordicidies, Fornacales, Furinales, Hilaries, Latines, ou Latiar, Laurentales, ou Larentales, Lémurales, ou Lémuries, Libérales, Lucaries, Lupercales, Majumes, Matrales, Matronales, Méridittrinales, Mégalésies, Opalies, Polities, Populifugies, Quinquatries, ou Quinquattes, Quirinales, Régifuges, Robigales, Romanenses, Suturnales, Septimontium, Terminales, Tubilustres, Vinales, Vortumnales, ou Vertumnales, & Vulcanales.

FEU, le culte du *feu* suivit de près celui qu'on rendit au soleil, par qui l'idolatrie a commencé dans le monde : comme le *feu* passoit pour le plus noble des élémens, & une vive image du soleil, toutes les nations se sont accordées à l'adorer. Chez les chaldéens la ville d'Ur fut ainsi appellée à cause qu'on y adoroit le *feu*. Mais le lieu du monde où l'on révéroit davantage cet élément, étoit la Perse. Il y avoit des enclos fermés

més des murailles & sans toit, où l'on faisoit assidûment du *feu*. & où le peuple dévot venoit en foule à certaines heures pour prier. Les personnes qualifiées se ruinoient, en y jettant avec profusion des essences précieuses, & des fleurs odoriférantes, ce qu'elles regardoient comme un des plus beaux droits de la noblesse. Ces enclos, ou ces temples découverts, ont été connus des Grecs, sous le nom de *Pyréïa*, ou *Pyrateïa*; les voyageurs modernes en parlent aussi comme des plus anciens monumens de l'idolâtrie du *feu*. Quand les Perses savoient un de leurs rois près de mourir, ils éteignoient le *feu* dans toutes les villes principales; & pour le rallumer, il falloit que son successeur fût couronné. On s'imaginoit que le *feu* avoit été apporté du ciel, & mis sur l'autel du premier temple que Zoroastre avoit bâti dans la ville de Xis, en Médie. On n'y jettoit rien de gras ni d'impur, on n'osoit pas pas même le regarder fixement. Pour en imposer davantage, les prêtres toujours fourbes & imposteurs, entretenoient ce *feu* secrettement, & faisoient accroire au peuple qu'il étoit inaltérable, & se nourrissoit de lui-même.

Cette erreur avoit aussi lieu à Athènes, dans le temple de Minerve, à Delphes dans celui d'Apollon, & à Rome dans celui de Vesta. Car les Romains, qui adoptèrent les idolâtries les plus grossières, n'oublièrent pas celles du feu. *V.* VESTA. Pourquoi ne voyoit-on autrefois aucun sacrifice, ni aucune cérémonie religieuse dans lesquels il n'entrât du *feu*, & pourquoi celui qui servoit à parer les autels & à consumer les victimes, étoit-il traité avec respect; si ce n'étoit pas une suite du premier culte qu'on a rendu à cet élément? Plusieurs temples & plusieurs villes ont été célèbres par le feu miraculeux qui s'y formoit, quand on en avoit besoin pour les sacrifices. Outre celui dont on a parlé à l'article *Gnatia*; il y avoit, dans la Sicile, proche Agrigente, une colline; sur cette colline étoit un autel, sur lequel il étoit inutile d'apporter du *feu*: quand le sacrifice étoit agréable au Dieu à qui on vouloit l'offrir, il suffisoit d'y allumer des sarmens; quelque verds qu'ils fussent, la flamme y prenoit d'elle-même. Elle s'écartoit de part & d'autre, comme pour se jetter sur ceux qui faisoient le repas du sacrifice, & n'incommodoit nullement ceux qu'elle touchoit. Pausanias raconte, comme témoin oculaire, une chose assez surprenante. Deux villes de Lydie avoient chacune un temple; (*Pausan. Aelia, c. I. in fine.*) Sur l'autel de ce temple, étoient des cendres d'une odeur toute particulière. Un magicien la tiare sur la tête, mettoit du bois sec sur le foyer, récitoit quelques prières qu'il lisoit dans un livre; & du foyer, l'on voyoit sur le champ sortir une flamme très-brillante, sans qu'on eût mis le *feu* au bois.

Le *feu* allumé subitement sur un autel, étoit quelquefois un heureux présage. Suétone rapporte que ce fut un de ceux qui annoncèrent la grandeur de Tibère; Séléucus connut à un pareil signe sa future élévation. Le consulat de Cicéron fut précédé d'un semblable présage.

Ce fut Prométhée, dit-on, qui déroba le *feu* du ciel, & en fit présent aux hommes: ce n'est pas à dire qu'il leur en ait appris l'usage; car y a-t-il apparence que cet usage ait été ignoré, jusqu'au temps de Prométhée. L'usage du feu est sans doute aussi ancien que le monde, soit que la foudre l'ait porté sur la terre, soit qu'on ait fait du feu par hasard, en frappant des cailloux. Mais ce que Prométhée a pu apprendre aux hommes; c'est à combien d'usages devoit s'appliquer le *feu*, pour les opérations des arts; c'est peut-être l'art de rendre les métaux ductiles & malléables, par le moyen du *feu*. Diodore attribue l'invention & les progrès de cet art, non à Prométhée, mais à Vulcain, Roi d'Egypte, qui, pour ces heureuses inventions, fut appelé le dieu du feu, & le dieu des arts. Voyez *Vulcain*.

FEU. Le comte de Caylus annonce dans plusieurs endroits de ses recueils d'antiquités, l'étonnement dont il étoit saisi en voyant les petites statues de porcelaine grossière bleue, ou verte, qui ont été fabriquées par les égyptiens. Ce savant n'ignoroit pas que l'Égypte & l'Arabie n'étant pas des pays *boisés*, on n'y employoit d'autres combustibles que la fiente desséchée des bœufs, des chevaux, des chameaux & des bruyères. Dans l'Europe, au contraire, les fours à cuire la porcelaine, sont chauffés avec du gros bois; & ils en consomment une quantité énorme.

L'étonnement du comte de Caylus auroit cessé; s'il eût pu connoître les expériences qu'a faites M. le baron de la Tour d'Aigues, président au parlement d'Aix, pour cuire des briques & des tuiles avec de la paille, des bruyères & des fagotins. Une fournée de ces poteries, cuites dans un four chauffé avec du gros bois, a coûté au village de la Tour d'Aigues, près d'Aix en Provence, la somme de 25 liv. 16 sols; & le *feu* a duré vingt-quatre heures. Cette même fournée, échauffée avec de la paille, des fagotins, ou des arbrisseaux, n'a coûté que 11 liv. 5 sols; & le *feu* n'a duré que douze heures. Que l'on juge par cette comparaison des connoissances étendues que possédoient les anciens sur l'art de conduire le *feu* & de le graduer!

FEU DE JOIE, illumination nocturne donnée au peuple pour spectacle public dans des occasions de réjouissances réelles ou supposées.

C'est une question encore indécise, de savoir si les anciens, dans les fêtes publiques, allumoient des feux par un autre motif que par esprit de religion. Un membre de l'académie des belles

lettres de Paris, Mahudel a soutenu la négative : ce n'est pas qu'il nie que les anciens ne fissent comme nous des rejouissances de publication de paix, aux nouvelles des victoires remportées sur les ennemis, aux jours de naissance, de proclamation de mariage de leurs princes, & dans leur convalescence après des maladies dangereuses ; mais, selon Mahudel, le feu dans toutes ces occasions ne servoit qu'à brûler les victimes ou l'encens ; & comme la plupart de ces sacrifices se faisoient la nuit, les illuminations n'étoient employées que pour éclairer la cérémonie & non pour divertir le peuple.

Quant aux bûchers qu'on élevoit après la mort des empereurs, quelque magnifiques qu'ils fussent, on conçoit bien que ce spectacle lugubre n'avoit aucun rapport avec des *feux de joie* ; d'un autre côté, quoique la pompe de la marche des triomphes se terminât toujours par un sacrifice au capitole, où un *feu* allumé pour la consécration de la victime l'attendoit ; ce *feu* ne peut point passer pour un *feu de joie* : enfin par rapport aux feux d'artifices qui étoient en usage parmi les anciens, & qu'on pourroit présumer avoir fait partie des réjouissances publiques, Mahudel prétend qu'on n'en voit d'autre emploi que dans les seules machines de guerre, propres à porter l'incendie dans les villes & dans les bâtimens ennemis.

Mais toutes ces raisons ne prouvent point que les anciens n'allumassent aussi des *feux de joie* en signe de réjouissances publiques. En effet, il est difficile de se persuader que dans toutes les fêtes des grecs & des romains, & dans toutes les célébrations de leurs jeux ; les *feux* & les illuminations publiques se rapportassent toujours uniquement à la religion, sans que le peuple n'y prît part à-peu-près comme parmi nous.

Dans les lampadophories des grecs, où l'on se servoit des lampes pour les sacrifices, on y célébroit pour le peuple différens jeux à la lueur des lampes ; & comme ces jeux étoient accompagnés de danses & de divertissemens ; on voit que ces sortes d'illuminations étoient en même-temps prophanes & sacrées. L'appareil d'une autre fête nommée *lampteries*, qui se faisoit à Pallene, & qui étoit dédiée à Bacchus, consistoit en une grande illumination nocturne & dans une profusion de vin qu'on versoit aux passans.

Il faut dire la même chose des illuminations qui entroient dans la solemnité de plusieurs fêtes des romains, & entr'autres dans celle des jeux séculaires qui duroient trois nuits, pendant lesquelles il sembloit que les empereurs & les édiles qui en faisoient la dépense, voulussent par un excès de somptuosité, dédommager le peuple de la rareté de leur célébration. Capitolin observe que l'illumination donnée par Philippe, dans les jeux qu'il célébra à ce sujet, fut si magnifique, que ces trois nuits n'eurent point d'obscurité.

On n'a pas d'exemple de *feu de joie* plus remarquable que celui que Paul Emile, après la conquête de la Macédoine, alluma lui-même à Amphipolis, en présence de tous les princes de la Grèce qu'il y avoit invités. La décoration lui coûta une année entière de préparatifs ; & quoique l'appareil en eût été composé pour rendre hommage aux dieux qui présidoient à la victoire, cette fête fut accompagnée de tous les spectacles auxquels le peuple est sensible (*chevalier de Jaucourt.*)

FÉVES. Les Egyptiens s'abstenoient de manger des *féves* ; ils n'en semoient point, & s'ils en trouvoient qui fussent crues sans avoir été semées, ils n'y touchoient pas. Leurs prêtres poussoient plus loin la superstition : ils n'osoient pas même jetter les yeux sur ce légume ; ils le tenoient pour immonde, & ils eussent plutôt mangé la chair de leurs pères. Pythagore, qui avoit été instruit par les Egyptiens, défendoit aussi à ses disciples de manger des *féves* ; & l'on dit qu'il aima mieux se laisser tuer par ceux qui le poursuivoient, que de se sauver à travers un champ de *féves*. Cicéron insinue au premier livre de la divination, (*chap. XXX.*) que l'interdiction des *féves* étoit fondée sur ce qu'elles empêchoient de faire des songes divinatoires, car elles échauffent trop ; & par cette irritation des esprits, elles ne permettent pas à l'ame de posséder la quiétude qui est nécessaire pour la recherche de la vérité. Aristote donne plusieurs belles raisons de cette défense, dont la moins mauvaise est que c'étoit un précepte moral, par lequel le philosophe défendoit à ses disciples de se mêler du gouvernement ; ce qui est fondé sur ce qu'en certaines villes on donnoit son suffrage avec de *féves* pour l'élection des magistrats. Un autre auteur a prétendu qu'elles furent interdites par un principe de chasteté, comme si ce légume y étoit contraire. D'autres disent enfin, que ce fut pour des raisons saintes & mystérieuses, que les Pythagoriciens ne disoient à personne. Quelques-uns d'eux aimèrent mieux mourir, dit Jamblique, que de recéler un si grand secret. Une Pythagoricienne se coupa la langue pour n'avoir aucun sujet de craindre que la rigueur des tourmens ne la fît parler. L'école de Salerne a défendu dans les temps modernes de manger des *féves* ; mais elle en donne une raison diététique ; c'est qu'elles causent la goutte : *manducare fabam caveas facit, illa podagram :* ce qui porte à croire que la défense de manger des *féves*, n'étoit autre chose chez les anciens qu'un précepte de santé, dans l'idée, où l'on étoit alors, que ce légume étoit malsain.

Le chevalier de Jaucourt (*Encyclop. in-fol.* FÉVES) a cherché un autre motif à la défense de Pythagore. Le voici :

Pythagore enseignoit que la *fève* étoit née en même-temps que l'homme ; & formée de la même corruption : or comme il trouvoit dans la *fève*, je ne sais quelle ressemblance avec les corps animés, il ne doutoit pas qu'elle n'eût aussi une ame sujette comme les autres aux vicissitudes de la transmigration, par conséquent que quelques-uns de ses parens ne fussent devenus *fèves* ; de-là le respect qu'il avoit pour ce légume, & l'interdiction de son usage à tous ses disciples.

Cette opinion de Pythagore que nous venons d'exposer, n'est point un sentiment qu'on lui prête ; elle se trouve détaillée dans la vie de ce philosophe, que Porphyre a écrite. Aussi Horace, qui long-temps avant Porphyre ne doutoit point que cette idée de transmigration ne fût celle de Pythagore, s'en est moqué plaisamment dans une de ses satyres :

O quando faba Pythagoræ cognata, simulque
Uncta satis pingui ponentur oluscula lardo ?

(*Sat. VI. lib. II. v.* 63.)

» Quand pourrai-je, dit-il, dans mes repas rustiques, en dépit de Pythagore, me régaler d'un plat de *fèves*, & manger à discrétion de mes légumes, nourris de petit lard. »

Dans ses *recherches philosophiques sur les égyptiens & les Chinois*, M. de Paw assure que l'odeur des *fèves* étoit la véritable cause de l'aversion des pythagoriciens pour ce légume. (*Tome I. pag.*)

« Il est bien étonnant qu'après tant d'opinions proposées avec un si grand appareil de savoir, & par des savans si célèbres, sur le véritable motif de l'aversion qu'avoient les Egyptiens & sur tout les prêtres pour les *fèves*, on soit encore si peu instruit. Mais il n'y a qu'à bien réfléchir à une aventure qu'on prête à Pythagore, ce servile imitateur des philosophes orientaux, pour se convaincre que c'est la forte exhalaison, que répand la *faba vulgaris*, lorsqu'elle est en fleur, qui a paru pernicieuse aux Egyptiens. Et voilà pourquoi ils ne la cultivoient dans aucun canton de leur pays : quoique rejettée de la table des hommes, elle eût pu servir à nourrir les bêtes ; il est ridicule de dire qu'ils ne pouvoient en soutenir la vue, au lieu de dire qu'ils ne pouvoient en soutenir l'odeur, qui est extrême pendant la floraison de ce légume, qu'on seme aujourd'hui en Egypte sans se soucier des effets qui peuvent en résulter, & qui tendent à produire une espèce d'ivresse, suivant l'opinion populaire, répandue même en Europe parmi les gens de la campagne, qui n'ont jamais oui parler de la diversité des climats. »

« Théophraste, auquel on doit reprocher d'avoir embrouillé d'une manière inconcevable l'histoire des plantes de l'Egypte, rapporte entre autres choses, que, dans ce pays là, toutes les fleurs sont sans odeur, si l'on en excepte celles du myrthe. (*hist. Plantarum lib. VI. cap.* 7. *De caus. plantarum lib. VI. cap.* 27.) Mais il n'y a point, & il n'y a jamais eu la moindre vérité dans cette assertion si frivole ; puisque les *ners* des Arabes ou les violettes du Caire, & les roses pâles du Féium sont les plus odorantes qu'il y ait au monde, & toute l'eau de rose, qu'on consume dans les serrails de l'Orient & dans une grande partie de l'Italie, vient de l'Egypte : aussi Maillet parle-t-il comme d'une chose extraordinaire, de l'exhalaison qui s'élève le long du Nil, des champs ensemencés de cette espèce de *fève*, *dont la fleur est mille fois plus odoriférante*, dit il, *qu'en Europe*. (*Description de l'Egypte*. partie II. pag. 13. de l'édition in-4°.) Ce sont ces champs-là que Pythagore n'eût jamais traversés, dès qu'il fut circoncis. C'étoit faute d'avoir acquis des connoissances assez exactes sur l'Egypte & l'Indoustan, que les auteurs anciens ont tant varié en parlant de la diete des Pythagoriciens, & on voit par ce qu'en disent Aulugelle (*IV.* 11.) & Athénée, qu'ils ne savoient pas eux-mêmes ce qu'il falloit en penser. Au reste, pour qu'on ne forme point de doute sur l'espèce de légume dont il peut être ici question, je dirai qu'elle est déterminée par un passage de Varron, qui assure que les Flamines de Rome ne pouvoient manger des *fèves* ; parce que leurs fleurs contiennent des lettres infernales. Or ces lettres infernales sont les deux taches noires, peintes sur les aîles qui enveloppent immédiatement la carene dans la *fève* de marais, dont le caractère se trouve par-là aussi-bien fixé, que si le botaniste l'eût défini. Et il en résulte toujours que c'étoit dans la fleur qu'existoit la première cause de l'aversion que les Prêtres avoient pour cette plante, dont ils connoissoient d'ailleurs très-bien le fruit, qui de tous les farineux est le plus contraire aux tempéramens mélancoliques, & il n'y eut jamais au monde une nation plus portée vers la tristesse que les Egyptiens ; on les égayoit bien de temps en temps par des fêtes ; mais ils revenoient toujours à leur caractère sombre, qui les rendoit encore opiniâtres & emportés, *ad singulos motus excandescentes*, dit Ammien Marcellin, qui me paroit avoir assez exactement connu leur complexion. (*Homines Ægyptii*, dit-il, *plerique subfusculi sunt & atrati, magisque mæstiores, gracilenti & aridi, ad singulos motus excandescentes*. Lib. XXII. vers la fin) ».

M. Paucton s'est fort étendu sur l'espèce & la culture des *fèves* chez les anciens. Voici ce que nous avons extrait sur ce sujet de son ouvrage précieux, intitulé *Métrologie*.

« Après la culture des bleds, celle des légumes est la plus nécessaire à l'homme ; & entre

les légumes, les anciens donnoient le premier rang à la *féve*, *faba*, Κύαμος. Cette prééminence étoit fondée sur ce qu'on avoit trouvé le moyen de faire avec sa pulpe une farine qu'on appeloit *lomentum*, & qu'on pouvoit employer pour faire du pain. Cette farine, il est vrai, lorsqu'elle étoit employée seule, produisoit un pain pesant, comme celui qu'on feroit de la farine de tout autre légume; mais on corrigeoit ce défaut en y mêlant de la farine de froment, sur-tout du panis, & plusieurs peuples se nourrissoient de cette sorte de pain. Il paroît cependant que la plus grande consommation de ce légume ne se faisoit pas de cette manière; on le préparoit à la cuisine; & en l'assaisonnant diversement, on en faisoit pour l'homme un mets agréable & sain. L'avantage que l'on trouvoit à cultiver des *féves* ne se bornoit pas-là encore; on en nourrissoit les bestiaux, qui en mangeoient également, & les cosses & les fabales ou pailles. »

» La *féve* est celui des légumes que l'on met le premier en terre. On la seme (en Italie) avant le coucher des Pléiades & avant l'hiver. Cependant l'opinion de Virgile est qu'on la seme au printemps, comme cela se pratique aux environs du Pô. Mais les *féves* semées de bonne-heure, c'est-à-dire, en automne, réussissent toujours mieux que celles qu'on ne séme qu'au printemps; le bétail en mange plus volontiers les cosses & les tiges. Il est nécessaire d'arroser cette plante lorsqu'elle est en fleur; elle a moins besoin d'eau après la floraison. On est dans la persuasion qu'elle améliore la terre où on l'a semée, & qu'elle lui tient lieu d'engrais. C'est par cette raison qu'en Macédoine & en Thessalie, lorsque la *féve* étoit en fleur, on retournoit la terre, & on l'enfouissoit sous les mottes pour servir de fumier. »

« La *féve* demeure quinze ou vingt jours en terre sans lever. Elle commence par pousser des feuilles, d'où il s'élève ensuite une tige ou un tuyau sans nœuds; cette tige est seule & unique dans la féve, comme dans le lupin. Tous les autres légumes produisent plusieurs tiges, & quelques-uns, comme le *cicer*, l'*ervum* & la lentille, ont leur tige rameuse & branchue: la *féve* seule jette un bouquet de racines. Les autres légumes, sans en excepter le lupin qui a le plus de rapport avec la *féve*, ne produisent qu'une racine surculeuse en forme d'un long pivot, & c'est dans le *cicer* que cette racine est la plus profonde. La *féve* est en fleur durant quarante jours, & beaucoup plus long-temps qu'aucun autre légume. La gousse de la *féve* est grosse & charnue, & de plus les lobes de la semence sont enfermées dans une membrane forte & épaisse, ce qui est cause qu'elles s'échauffent facilement. »

« Lorsque la *féve* & les autres légumes se sont élevés de terre à la hauteur de quatre doigts, il est temps d'en extirper les mauvaises herbes avec le sarcloir. On excepte le lupin auquel cette manière de sarcler est nuisible, parce que n'ayant qu'une seule racine, la plante meurt aussi-tôt qu'on l'a coupée, ou qu'on l'a seulement offensée; & quand même cet accident n'arriveroit pas, le sarclage ne seroit pas moins inutile au lupin, parce qu'il est le seul d'entre les légumes qui, loin d'être incommodé des mauvaises herbes, les fait périr. Beaucoup de personnes pensent qu'il ne ne faut pas sarcler les *féves*, parce que quand elles sont parvenues à leur mâturité, on les arrache avec la main, & que de cette manière on les sépare facilement des mavaises herbes que l'on coupe ensuite pour faire du foin. Pour moi, dit Columelle, je pense qu'un laboureur est très-blâmable de souffrir que les herbes nuisibles croissent dans ses grains; je suis donc d'avis qu'il sarcle les *féves*, & même jusqu'à trois fois; car l'expérience nous a appris que traitées de cette manière, elles produisent beaucoup plus de graines, que les cosses sont plus maigres & plus minces, & le fruit plus nourri, & qu'enfin un modius de *féves* écossées remplissent encore presque le modius, après qu'on les a dérobées & débarrassées de leurs peaux. »

« Virgile veut qu'avant que de semer les *féves*, on les fasse tremper dans de la lie d'huile impregnée de nitre; il prétend que cette préparation fait grandir la plante & grossir le fruit; d'autres, pour le même effet, prescrivent de les faire tremper durant trois jours dans de l'urine. C'est vers le solstice d'été qu'on fait la recolte des *féves*. Ce légume est très-fécond; on en a vu une tige chargée de cent graines. Le modius de *féves* pese 20 livres (19) livres le boisseau), & rend trois modius de farine. On dit que les *féves* & les autres légumes enfermés avec de la cendre dans des vases de l'espèce de ceux qui servent à mettre de l'huile, se conservent très-long-temps. On a gardé des *féves* de cette manière durant cent vingt ans, qui étoient très bonnes. On prétend aussi que si l'on introduit dans la pulpe des *féves* des graines de poireau, de roquette, de laitue, de persil, de chicorée ou de nasitor, & qu'on les sème en cet état dans le fumier de chèvre, ces plantes, en se nourrissant de la substance de la *féve*, viennent d'une grandeur prodigieuse. Nous abandonnons à l'expérience la vérification de toutes ces merveilles vantées par les anciens au sujet de la *féve*, & nous ne parlerons point des usages mystiques & superstitieux qu'on en faisoit dans quelques cérémonies de la religion payenne. Nous ne nous sommes proposés ici que de faire voir que la *fava* des Romains, est la *fébe* commune que l'on connoît sous cette dénomination simple dans la plupart des provinces, & qu'on appelle à Paris,

fève de marais. Ce n'est pas l'opinion du père Hardouin, ni de la plupart des critiques ; les raisons qu'ils en apportent sont, 1°. que, suivant le témoignage de quelques anciens écrivains, la *fève* des Romains étoit ronde & très-petite, au lieu que la nôtre est un peu longue & grosse ; 2°. que les anciens procédoient aux suffrages avec la *fève* grecque ; que cette *fève* étoit naturellement blanche ou noire ; que la blanche servoit pour approuver ou pour absoudre, & la noire pour exclure ou pour condamner. »

« Quant à la forme de la *fève* des anciens, je n'en dirai rien, n'ayant pas vu les autorités sur lesquelles on se fonde. A l'égard de la couleur, il ne faut que voir faire une récolte de *fèves*-de-marais pour s'assurer qu'il y en a de blanches & de purpurines ou violettes, & que ce sont ces dernières que les anciens ont pu appeller noires. La grosseur de ces *fèves* antiques est une question un peu plus embarassante. J'ai eu occasion, en traitant des poids, d'observer que la *fève* grecque pesoit un scrupule ou vingt-quatre grains de bled, & par conséquent environ 22 grains du poids de Paris. Mais qu'est-ce que la fève grecque ? Pline (*lib. XVI, cap.* 30 ; & *lib. XXIV, cap.* 2.) appelle *faba græca* le lotos, dont le fruit à noyau, semblable à la cerise, & délicieux à manger, est astringent. Nous avons également observé que la *fève* d'Egypte & de Syrie étoit égale en poids à la drachme Asiatique, c'est-à-dire, à environ 44 grains du poids de Paris, & que notre *fève* de marais sans être choisie, étoit de 41 grains. Ces deux poids diffèrent peu l'un de l'autre. Mais par *fève* d'Egypte & de Syrie on entend une autre production : voyons ce que c'est. Pline (*lib. XIII, cap.* 17. ; & *lib. XVIII, cap.* 12.) dit que l'Egypte produit une espèce de *fève* qui a la tige molle, grosse & épineuse, sans nœuds, haute de quatre coudées ; elle est surmontée d'un fruit de couleur de rose, semblable à celui du pavot, mais découpé différemment, dans lequel il y a au plus trente grains semblables à des grains de millet. L'auteur dit d'abord qu'on fait pourrir ces *fèves* par monceaux, & qu'ensuite on en sépare, par des lotions, les graines dont on fait du pain, puis il dit ailleurs que ce fruit est amer, même à l'odeur, & semble insinuer que ses graines ne sont point bonnes à manger ; mais que sa racine, qui ressemble à celle du roseau, est fort bonne, crue, & encore meilleure, cuite. Peut-on croire que les Médecins anciens ayent choisi cette espèce de *putamen* pour régler leurs poids ? N'auroient-ils pas dû préférer les graines qu'ils contenoit, & qui devoient être plus égales ? Au reste, je parle d'une chose que je ne connois que sur le rapport d'autrui, & je puis me tromper ; mais la description de la *fève* commune des anciens, telle que je l'ai exposée d'après leurs témoignages, me paroît suffisante pour prouver que c'étoit notre *fève de marais*. »

Fève d'Egypte, ancien poids de l'Asie & de l'Egypte. Voyez ci-dessus & l'article DRACHME, & l'article LOTUS.

FEUILLE à la main de quelques figures. *Voyez* ÉVENTAIL.

FEUILLE (donner la) aux pierres précieuses.

Winckelmann parle dans sa description des pierres gravées de Stosch, d'une belle tête de Pompée, gravée sur une cornaline. La transparence & le feu de cette pierre la faisoient prendre pour un rubis. Elle étoit montée dans un anneau d'or ; & nonobstant sa beauté on y avoit mis *la feuille* qui étoit d'or pur. Les anciens mettoient la *feuille* à plusieurs pierres, comme le dit Pline : *Funda includuntur perspicuæ; cæteris subjicitur aurichalcum.* (*lib. XXXVII, cap.* 12.)

FEUILLE (Numism). On voit pour type une *feuille* sur les médailles de Maronée du Péloponnèse.

FEUILLES (diplomatiques).

Qu'on ait autrefois écrit sur les *feuilles* de palmier, & même de certaines mauves ; nous en avons pour garans Pline l'historien & saint Isidore de Séville, qui donne à son tour pour le sien, Cinna, dont il rapporte ces deux vers :

Levis in aridulo malvæ descripta libello
Prusiacâ vexi munera naviculâ.

Tout le monde sait en quels termes Virgile parle des *feuilles*, sur lesquelles la Sybille arrangeoit ses vers. Les Syracusains & les Athéniens remarquoient-ils parmi leurs concitoyens quelqu'un, dont la puissance pouvoit alarmer leur liberté, ils ne balançoient pas à la sacrifier à leur jalousie : ils condamnoient à l'exil, en mettant son nom par écrit, les premiers sur des *feuilles* d'olivier, & les seconds sur des écailles d'huître. De-là l'Ostracisme si fameux dans l'histoire. Les *feuilles* d'arbres, dont les anciens se servoient pour écrire, n'ont rien de comparable avec celles du Macarequeau, dont on use en guise de papier, dans quelques contrées des Indes Orientales. Celles-ci ont plus d'une toise de long, sur un pied de large.

« L'examen attentif des recueils de Reinesius » & de Fabretti a convaincu l'abbé Lebeuf, que » les *feuilles* (qui se voient à côté des lignes dans » les anciennes épitaphes), doivent être prises, » pour des ornemens employés par les graveurs. » c'étoient les *feuilles* de quelque arbrisseau, qui

» avoit rapport à la sépulture. Fabretti a donné » des copies d'inscriptions, où l'on voit clairement un branche de palmier ou d'olivier avec » le fruit & les *feuilles*, symbole de l'immortalité, que les chrétiens attendent. Grégoire de » Tours observe que quelquefois on couvroit » de *feuilles* de lauriers le fond des cercueils. » Celles des autres arbrisseaux, qui conservent » aussi leur verdure, comme les palmiers, l'o- » livier, le cyprès, le lière ont pu servir au mê- » me usage, & dès lors être représentées à l'ex- » térieur du tombeau. » L'inscription sépulcrale de Gordien, mort pour la foi, est terminée par une branche de palmier, symbole de la victoire & de la sainteté. On commençoit & l'on terminoit assez souvent les épitaphes par des croix, en mémoire de J. C. crucifié pour notre salut. Si toutes ces marques sont des ornemens; ce sont aussi de véritables points employés par les artistes pour terminer le discours. Dans la tapisserie de Bayeux, où la conquête d'Angleterre par le Duc de Normandie est représentée, « une partie est séparée de la suivante par de » grandes branches, qui s'élèvent du bas jus- » qu'en haut, & qui marquent qu'une action va » commencer. Cela s'observe aussi dans les co- » lonnes Trajane & Antonine, & dans d'autres » grands bas-reliefs; ou quand une action a fini, » & qu'on en va recommencer une autre, un » arbre qui s'élève au milieu fait la séparation » des deux. » (*Nouvelle Diplomatique.*)

FÉVRIER. Les anciens, qui personnifioient tout, ont aussi personnifié les mois. *Février* est représenté dans l'ancien calendrier, publié par Lambecius, par une femme vêtue d'une seule tunique, relevée par une ceinture. Elle tient entre ses mains une canne : cet oiseau aquatique marque que c'est un mois pluvieux; ce qui est aussi désigné par une urne représentée en l'air auprès d'elle, qui verse de l'eau en abondance. Aux pieds de la femme est d'un côté un héron, oiseau qui aime les eaux & les marais; & de l'autre un poisson. Tout cela revient au même. C'est le mois des pluies, sur-tout à Rome, où l'hiver est plus court qu'en nos climats. Ausonne a fait sur cette image quatre vers, dont le sens est tel: c'est ce mois vêtu de bleu, dont l'habit est relevé par une ceinture, où l'on prend ces oiseaux qui aiment les lacs & les lieux marécageux, où la pluie tombe en abondance, & où l'on fait les expiations qu'on appelle *februa*. L'abondance des eaux qui tombent pendant ce mois, l'avoit fait consacrer à Neptune.

En ce mois, on célébroit les jeux génialiques, le 11; les lupercales, le 15; les quirinales, le 17; les fornacales & les céréales, le 18 & le 21; les caristies, le 22; les terminales, le 23; les fugales, le 24; & les équiries, le 27. Mais on n'osoit célébrer les noces pendant le mois de *février*, de peur de les rendre malheureuses; car ce mois étoit remarquable par le sacrifice d'expiation *februalia* que l'on offroit aux mânes. Ovide a chanté cette opinion dans ses fastes (II. 555.) & il ajoute :

Conde tuas hymenææ faces, & ab ignibus atris
Aufer, habent alias mœsta sepulcra faces.

FEUTRE. Pline le naturaliste nous apprend (dans le livre VIII, chap. 48.) que les anciens savoient préparer le *feutre*, pour en faire divers meubles; ils y employoient la laine courte: il ajoute que dans la fabrication l'ouvrier imbibe ses *feutres* de vinaigre, pour lors ils deviennent très durs & impénétrables aux coups d'épée. Dans les peintures d'Herculanum, on voit des hommes qui portent sur la tête des chapeaux qui paroissent être de *feutre*, & semblables aux nôtres.

César (*Bell. civil. III.* 44.) parle de manteaux de *feutre*, *ex subcoactis*, que portoient les soldats pour se garantir des traits; & il les joint aux manteaux de cuir & d'autre substance plus dure que les étoffes ordinaires. Les tartares portent encore des manteaux de *feutre* impénétrables à l'eau; ils enveloppent leurs tentes ou cabanes avec des couvertures de semblable matière.

Les romains appelloient les manteaux de *feutre*, *coactilia*. Il est fait mention dans Capitolin (*Pertin. c.* 3.), d'une manufacture de *feutre*, *taberna coactiliaria*. Les ouvriers de ces manufactures étoient appellés *coactiliarii*, & les anciennes inscriptions nous ont conservé le nom d'un d'entr'eux; M. L. LARISCUS LANARIUS COACTILIARIUS.

Ferrari (*de re vest. anal. cap. XIII.*) pense que la tunique sans couture, dont il est parlé dans les évangélistes, étoit de *feutre*. — Casaubon (*exerc. ad annal. Baron. XVI.* 84.) croit que le πίλος des grecs doit être toujours traduit par bonnet ou chapeau de *feutre*; les ouvriers qui les fabriquoient en avoient pris leur nom, πιλοποιοί.

FEUX de Castor & Pollux. On appelloit ainsi autrefois ces *feux* électriques qui paroissent souvent sur la mer dans les temps d'orage. On dit que les Argonautes, dans leur voyage en Colchide, essuyèrent une tempête, pendant laquelle on vit deux *feux* voltiger autour de la tête des deux dioscures; & un moment après l'orage cessa. On regarda depuis ces *feux*, comme les *feux* de Castor & Pollux. Lorsqu'on en voyoit deux à la fois, c'étoit une marque de beau temps. Lorsqu'il n'en paroissoit qu'un, c'étoit un signe certain d'une prochaine tempête; & alors on invoquoit le secours de ces deux héros. Les mate-

lots ont encore la même opinion sur le présage de ces deux *feux* ; & tout ce qu'on a fait en faveur de la religion chrétienne, c'est qu'on a changé leurs noms, & qu'on les appelle aujourd'hui les *feux de saint Elme & de saint Nicolas*.

FEUX de joie. *Voyez* FEU.

FIANÇAILLES, promesse réciproque de mariage futur.

Les latins ont employé ces mots, *spondeo*, *sponsalia*. Plaute s'en est servi plusieurs fois. On lit dans l'aululaire :

M. *Quid nunc etiam* despondes *mihi filiam ?*

E. *Illis legibus, cum illa dote quam tibi dixi.*

M. *Spondere ergo.*

E. *Spondeo.*

De même, Térence, dans sa première scène de l'Andrienne :

Hâc famâ impulsus chremes
Ultrò ad me venit, unicam gnatam suam
Cum dote summâ filio uxorem ut daret :
Placuit, despondi, hic nuptiis dictus est dies.

FIBULE. Les antiquaires ont fait passer ce mot dans notre langue, pour désigner un bouton, une boucle, ou une agraffe. On en trouve dans les collections des milliers qui sont presque toutes travaillées sur un dessin différent. Ces dessins, comme ceux de tous les meubles ou ustensiles des anciens, représentent toujours quelques animaux, ou quelques parties du corps des animaux, ou des lyres, ou enfin quelque objet étranger à la destination des *fibules*.

La plupart des *fibules* ont servi à agraffer les chlamydes, les paludamentum, les ceintures & les baudriers des hommes, ou les tuniques des femmes, les *palla* des femmes, des comédiens & des musiciens. Ce sont les propres paroles (*XXIX*. 31.) d'Isidore......... *Quod pectus feminarum ornat, vel pallium virorum in humeris, cingulum in lumbis firmat.* Il y avoit des *fibules* d'un usage plus ordinaire que les autres ; c'étoient celles avec lesquelles les femmes lioient l'un à l'autre, sur les épaules auprès du col, le devant & le derrière de leur tunique. Lorsque les deux *fibules* ou boutons assujettissoient les deux parties de la tunique, le sein étoit entièrement couvert ; & l'on n'en pouvoit laisser appercevoir une partie qu'en n'attachant qu'une seule *fibule*. On peut s'en convaincre en jettant un coup d'œil sur les statues de femmes habillées, & en particulier sur la Flore Farnèse, sur les amazones du capitole, sur la prétendue Cléopâtre de la villa Mattéi, &c. Lorsque les côtés de la tunique, ou de l'habit de dessus, descendent sur les bras, sans former des manches proprement dites, ces côtés sont (*Ælian. Var.* 1 18.) assemblés sur le bras par plusieurs boutons, ou *fibules*, comme on peut le voir à la Flore du capitole.

Il n'est plus étonnant après cela, de voir un si grand nombre de *fibules* de toute sorte de matières. Les plus ordinaires sont de bronze. Il est rare d'en voir d'argent. Le cabinet des médailles du roi, renferme la *fibule* trouvée dans le tombeau de Chilpéric à Tournai ; elle est d'or, & sa grandeur (de six à sept pouces) prouve qu'elle servoit à agraffer le manteau du prince. Cette *fibule* d'or rappelle celles du même métal que portoient des chevaliers, des tribuns, & qui étoient des récompenses militaires accordées par les généraux (*Liv.* 17. 19. & 39. 31. & *Plin.* 33. 3.)

La Chlamyde d'un Mercure, que l'on voit à Rome chez Jenkins, est attachée avec une *fibule*, sur laquelle paroît une tête de bélier gravée. Cet usage de porter des *fibules*, ornées de pierres gravées, peut servir à expliquer le grand nombre de ces pierres que l'on trouve dans les collections d'antiques.

Le comte de Caylus a publié les dessins de plusieurs *fibules* dans ses recueils d'antiquités. On en voit qui sont ornées de médaillons, ou de portraits en relief d'empereur & d'impératrices. C'étoient sans doute des présens faits par ces personnages augustes, & dont on tiroit vanité.— Dans son IVe. Recueil (*pl.* 110. *n°.* 4.), il en a publié une gauloise extraordinaire, à l'occasion de laquelle il dit, « malgré la quantité de *fibules* que l'on trouve dans les Gaules, & dans les pays habités par les romains, j'en ai peu rencontré qui fussent destinées, comme celle de ce numéro, à un double usage ; elle servoit à la fois de *fibule* & de clef. Les deux aspects de ce petit monument rendent ces vérités sensibles : ce meuble n'en étoit pas plus lourd ; & la petitesse de son volume augmente le mérite de sa conservation ».

FIBULES des chanteurs. *Voyez* INFIBULER.

FIC. } FICUS. } Quelques écrivains ne faisant pas réflexion que le mot *fic* ne caractérise aucun genre, ni aucune espèce particulière de tumeur, & que c'est simplement un nom de similitude, ont cru trouver dans une épigramme de Martial, une preuve que la maladie vénérienne existoit dans l'ancienne Rome :

Cùm dixi ficus, rides quasi barbara verba ;
Et dici ficos, Cæciliane, jubes.
Dicemus ficus quas scimus in arbore nasci ;
Dicemus ficos, Cæciliane, tuos.

Il y a apparence que ce *Cæcilianus* avoit le visage défiguré par de grosses verrues; car il n'y auroit eu aucun lieu à la plaisanterie, si ces tubercules eussent été dans une partie cachée.

FICARII. *Voyez* FAUNES.

FICTOR, ouvrier qui fabrique des statues & des bas-reliefs en terre cuite, en grec πλάστης. On donna par extension le même nom à des boulangers & à des pâtissiers qui faisoient avec des pâtes ou des gâteaux des représentations d'animaux, bœufs, moutons, &c. Varron (*de ling. latin. VI.* 3.) dit expressément, que les faiseurs de gâteaux étoient aussi appellés *fictores*, *dicti à fingendis libis*. Cette explication a servi au docte Gouthières, ou Gutherius, à expliquer (*de vet. jur. Pontif.* 11. 14.) plusieurs inscriptions, dans lesquelles il est fait mention des *FICTORES PONTIFICUM*. Il y reconnoît ces pâtissiers qui fournissoient des victimes fictives aux pauvres. Ne pouvant offrir aux dieux un taureau, les citoyens de la dernière classe leur offroient un gâteau représentant cet animal. Servius, expliquant ce vers du IVe. liv. de l'Énéide,

Sparserat & latices simulatos fontis Averni.

dit que dans les sacrifices & dans le jargon (bizarre) des pontifes, on donnoit à des représentations les noms des objets réels. C'est ainsi qu'on lit dans Festus, *tauri verbenæque in commentario sacrorum significant ficta farinacea*. Mais Juste Lipse (*II. lect. cap. X.*) & Grævius pensent, que ces *fictores* étoient ceux qui ornoient les statues des dieux, les mêmes peut-être que les *exornatores*.

FIDE, femme d'Orion. *Voyez* ORION.

FIDELIA, vase de la fabrique de Samos (*Plaut. Aulul. IV.* 2. 15.):

Mulsi congialem plenam tibi faciam fideliam.

FIDÉLITÉ, FIDES, déesse des romains, qui présidoit à la bonne foi dans le commerce de la vie, & à la sûreté dans les promesses. Le serment qu'on faisoit par elle, en la prenant à témoin des engagemens qu'on contractoit, étoit le plus inviolable de tous les sermens. C'est Numa qui le premier bâtit un temple & des autels à la *Fidélité*. On ne répandoit point du sang; on ne tuoit point d'animaux dans ses sacrifices. Les prêtres qui les célébroient, étoient en habits blancs, & on les conduisoit avec beaucoup de pompe au lieu du sacrifice, dans un char rond, ayant tout le corps & les mains enveloppés dans leurs vastes manteaux. On représentoit la *Fidélité* par deux mains qui se joignoient, telles qu'on les voit sur plusieurs médailles, par exemple, dans Antoine, dans Vitellius, dans Vespasien, &c. avec *FIDES EXERCITUUM*, dans Antoine avec *FIDES PRÆTORIANORUM*, & dans Hostilien, avec *FIDES SENATUS*. On la représentoit encore par une figure debout, tenant de la main une patère, & quelquefois de l'autre une corne d'abondance; comme dans Vespasien, avec *FIDES PUBLICA*; quelquefois un caducée, souvent une ou plusieurs aigles romaines, & plusieurs autres symboles ou attributs, comme on peut voir sur un nombre infini de médailles, qui ont pour inscription *FIDES*, ou *fidei Aug. mutua*, *publica*, ou *equit. exerciti*, *exercitus*, *exercitum*, *militum*, *prætorianorum*, *cohortium*, *legionum*. Quelquefois avec ces inscriptions, on trouve deux figures qui joignent la main ensemble.

La *Fidélité* étoit une divinité différente du dieu *Fidius*. La *Fidélité* avoit un temple sur le capitole, près de celui de Jupiter. Silius Italicus dit qu'elle étoit au monde avant Jupiter. Denys d'Halicarnasse (*lib. II.*), Tite Live & Plutarque disent que ce fut Numa qui lui érigea le temple dont nous avons parlé: mais, Cicéron, au IIe. liv. *de nat. deor.* assure qu'il lui fut dédié par Attilius Calatinus, c'est-à-dire qu'il le rétablit. Mais l'historien de Cyfique, Agathocle, remontoit plus haut, & prétendoit au rapport de Festus Pompéius, que c'étoit *Roma*, fille d'Énée, qui la première bâtit un temple à la *Fidélité*, après l'établissement de son père en Italie.

FIDES, *dea*. *Voyez* FIDÉLITÉ.

FIDES, & au génitif FIDIS, étoit, suivant Festus, une espèce de cithare, ainsi nommée, parce que *tantùm inter se chorda ejus, quantùm inter fides homines, concordabant*. S'il faut juger ces temps reculés par les nôtres, cet instrument devoit être bien discordant.

FIDICULÆ, nom générique de l'instrument de supplice appellé autrement *equuleus*, & nom particulier des cordes qui servoient à y tourmenter le criminel, en lui étendant les membres avec violence, comme sont tendues les cordes, *fides* & *fidicula*, d'un instrument.

FIDIUS, dieu de la bonne-foi, ou de la fidélité, par lequel on juroit chez les romains, en disant *me deus Fidius*, & en sous-entendant *adjuvet*: que le dieu *Fidus* me soit favorable.

L'abbé Massieu (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tom. I.*) a recueilli des détails instructifs sur le dieu *Fidius*, que nous allons extraire ici. Tout ce qu'on sait de plus certain sur *Fidius*, c'est qu'il présidoit à la religion des contrats & des sermens: du reste on ignore sa véritable généalogie, la force de ces différens noms, & même la manière dont ils doivent être lus. Denys d'Halicarnasse

d'Halycarnasse semble confondre le dieu *Fidius* avec Jupiter; car en plusieurs endroits où il est obligé de traduire le dieu *Fidius* des romains, il le rend par le ζεὺς πίστιος des grecs. Mais il est abandonné sur ce point par tout ce qu'il y a de meilleurs critiques.

La plupart croient que ce dieu étoit le même qu'Hercule, & que ces deux mots, *dius Fidius*, ne signifient autre chose que *Jovis filius*. Nos anciens, dit Festus, se servoient souvent de la lettre *d* au lieu de la lettre *l*, & disoient *Fidius* au lieu de *filius* : c'étoit aussi le sentiment d'Élius, au rapport de Varron.

Quelques-uns prennent ce dieu pour Janus, d'autres pour Sylvain, dieu des forêts: ceux qui prétendent avoir le plus approfondi cette matière, soutiennent après Lactance, que c'étoit un dieu étranger, & que les romains l'avoient emprunté des sabins. Ils lui donnent une naissance miraculeuse, qui, dès ce temps même de superstition, parut fort équivoque & fort suspecte.

Les sentimens ne sont pas moins partagés sur les noms de ce dieu que sur son origine. Les trois noms qu'on lui donnoit le plus communément, étoient ceux de *Sancus*, de *Filius*, & de *Fidius*, & de *semi-pater*.

C'est encore un nouveau sujet de dispute entre les savans, que de déterminer la manière dont on doit lire ces trois noms; car ils ne s'accordent que touchant *Fidius*, & sont très-divisés au sujet de *Sancus* & *de semi-pater*. En effet, à l'égard du premier nom, les uns tiennent pour *Sancus*, les autres pour *Sangus*, & d'autres pour *Sanctus*, & ceux-ci concluent que ce dieu étoit le même qu'Hercule. Quant au dernier nom, les uns lisent *semi-pater*, & par ce mot n'entendent autre chose que *demi-dieu* ; les autres *semi-caper*, dans la persuasion où ils sont que *dius Fidius* étoit le même que Sylvain, qui, comme toutes les divinités champêtres, avoit des pieds de chèvre: enfin, la plupart lisent *semo-pater*, c'est-à-dire, dieu mitoyen, dieu qui faisoit son séjour dans l'air, n'étant pas assez éminent pour être dieu du ciel, & l'étant trop pour être simple dieu de la terre.

Mais ce qui rend le choix difficile entre tant d'opinions, c'est que chacun des auteurs qui les soutiennent a ses autorités, & que dans ce grand nombre de diverses leçons, il n'y en a point qui ne soit fondée sur de vieux manuscrits, sur d'anciennes inscriptions.

Au reste, si nous en croyons des critiques dignes de foi, la ressemblance qui se trouve entre les mots *semo* & *simo*, fit tomber S. Justin le martyr dans une grande erreur; ce père grec, mal instruit de ce qui regardoit la langue & les usages des romains, s'imagina sur quelques inscriptions de *semo-sancus*, qu'il s'agissoit dans ces sortes de monumens de Simon le magicien : de sorte que, dans cette idée, il accusa les romains de n'avoir point de honte d'admettre parmi leurs dieux un imposteur avéré; & cette méprise de Justin, martyr, passa dans les écrits de plusieurs autres pères de l'église, dit l'abbé Massieu.

Si jamais un dieu mérita des temples, c'est le dieu *Fidius*; aussi en avoit-il plusieurs à Rome: l'un dans la treizième région de la ville; un autre qui étoit appellé *ædes dii Fidii sponsoris*, temple du dieu *Fidius sponsor*, c'est-à-dire, *garant des promesses* ; & un troisième situé sur le mont Quirinal, où l'on célébroit la fête de ce dieu, le 5 Juin de chaque année. Ovide dit au sujet de ce dernier temple, qu'il étoit l'ouvrage des sabins. (*Fast. lib. IV. v.* 217.) Denys d'Halycarnasse assure au contraire positivement, que Tarquin-le-Superbe l'avoit bâti; & qu'environ quarante ans après la mort de ce roi, Spurius Posthumius étant consul, en fit la dédicace.

Mais, sans examiner qui a raison du poète ou de l'historien, & sans chercher à les concilier, il est toujours certain que quel que fût le dieu *Fidius*, ou Jupiter, vengeur des faux sermens, ou Hercule son fils, ou tout autre, & de quelque manière qu'on l'appellât, ce dieu présidoit à la sainteté des engagemens. On lui donnoit par cette raison, pour compagnie, l'honneur & la vérité. Un ancien marbre, qui existe encore à Rome, en fait foi; il représente d'un côté, sous une espèce de pavillon, un homme vêtu à la romaine, auprès duquel est écrit *honor*, & de l'autre côté une femme couronnée de laurier, avec cette inscription, *veritas* ; ces deux figures se touchent dans la main; au milieu d'elles est représenté un jeune garçon d'une belle figure, & au-dessous on lit, *dius Fidius*. Voilà une idée bien noble & bien juste! ne seroit-elle gravée que sur le marbre?

Au reste, la *Fidélité* étoit une divinité différente du dieu *Fidius*, ou, pour mieux dire, les romains avoient un dieu & une déesse qui présidoient à la bonne foi, à la sûreté des engagemens & des promesses. *Voyez* FIDÉLITÉ. (*Art. du chevalier de Jaucourt.*)

FIEL. Plutarque (*de præcept. conjug.*) nous apprend que dans les sacrifices offerts par les nouveaux époux à Junon *Pronuba*, on arrachoit le *fiel* des victimes, & qu'on le jettoit loin du temple, pour apprendre aux jeunes époux, qu'il ne devoit y avoir jamais de colère, ni d'aigreur entr'eux.

FIÈVRE, FEBRIS. Les romains firent de la *fièvre* une déesse, & l'honorèrent pour l'engager à leur nuire moins, comme dit Valère-Maxime,

(*l. II. c. V. n°. 6.*) Il y avoit à Rome plusieurs temples dédiés à la *fièvre*; & au temps de cet auteur, c'est-à-dire, sous Auguste & Tibère, trois subsistoient encore, l'un sur le mont Palatin, l'autre dans la place des monumens de Marius, & le troisième au haut de la rue longue On y portoit les remèdes qui devoient être appliqués sur les corps des malades. Au reste, cela servoit plus, selon la remarque de Valère lui-même, à guérir l'esprit & l'inquiétude, qu'à guérir le corps; & ces anciens romains, qui mirent la *fièvre* entre les dieux, dûrent leur santé bien plus à leur frugalité, qu'à la protection de la déesse *Fièvre*. Cicéron (*de natura deor. l. III. p. 63.*) parle du premier de ces temples, & trouve une erreur intolérable à mettre des choses pernicieuses au nombre des dieux. *Voyez* encore sur ce sujet Pline, l. III. c. VII. Élien, l. XII. c. XI. St. Augustin de la cité de Dieu, l. IV. c. XXIII. On lit dans Gruter une inscription trouvée en Transylvanie, qui donne à la *fièvre* les noms de déesse, de sainte & de grande:

FEBRI DIVÆ, FEBRI
SANCTÆ, FEBRI MAGNÆ
CAMILLA AMATA PRO
FILIO MALE AFFECTO P.

Les anciens disoient que la *Fièvre quarte* étoit fille de Saturne, parce que la planète de Saturne passoit pour être froide & sèche; parce qu'ils croyoient qu'elle dominoit sur la bile & la mélancolie, qu'ils regardoient comme les causes de cette *fièvre*.

FIGUES, *caricæ*. *Voyez* ÉTRENNES.

FIGUIER. Pausanias rapporte que Cérès voulant récompenser Phytalus, athénien, de ce qu'il avoit exercé envers elle l'hospitalité, lui fit présent d'un *figuier*, dont on se servit pour faire toutes les plantations de l'Attique. Les anciens grecs disoient par piété: « la *figue* est chez nous un présent des dieux, l'on ne doit pas être étonné qu'elle y soit excellente, & qu'elle y puisse tenir lieu de toute autre espèce d'aliment ». Les anciens nourrissoient leurs athlètes avec des *figues* sèches. Le *figuier* étoit consacré à Mercure. Les cyrénéens, pendant les jours de fête, couronnoient de *figues* fraîches les statues des dieux, sur-tout celle de Saturne, parce qu'il leur avoit enseigné l'Agriculture, l'art de greffer, en un mot, tous les arts qui faisoient la richesse de leur pays. Les lacédémoniens soutenoient que Bacchus avoit planté le premier *figuier* de leur territoire. Dans l'isle de Naxos, on faisoit les statues de Bacchus d'un sep de vigne, ou d'un tronc de *figuier*: il paroît cependant par deux vers d'Horace, que le bois de *figuier* étoit méprisé de son temps, & que l'on ne s'en servoit que pour faire des bancs ou des statues de Priape. Il est peu de personnes qui ignorent l'allégorie satyrique des vers suivans:

Olim truncus eram ficulnus inutile lignum,
Cum faber incertusne deum faceretne Priapum.......

Horus Apollo, prêtre égyptien, & Piérius Valérian, dans ses *hiéroglyphes*, nous donnent de longs détails sur l'usage allégorique du *figuier* parmi les anciens: par exemple, lorsque l'on se préparoit à un voyage, on mettoit au devant de sa porte des branches de *figuier*; on les regardoit même comme un présage de l'heureux retour. Dans les mystères d'Isis & d'Osiris, les personnes qui devoient porter sur leur tête les vases pleins d'eau, ou les corbeilles sacrées, étoient obligées de se faire une couronne de feuilles de *figuier*, entortillées pour supporter les vases. Les feuilles du *figuier* étoient l'emblême des termes de la loi, qui cachent & couvrent le fruit, c'est-à-dire, l'esprit: elles étoient également l'hiéroglyphe, ou l'emblême de la génération prompte & abondante: elles désignoient un roi, ou le climat méridional, ou le pôle arctique, ou la volupté, & la vie douce & oisive. Les étrusques disoient que voir en songe un *figuier*, c'étoit un présage des biens qui devoient arriver.

On en portoit dans des corbeilles aux fêtes de Bacchus.

Ells étoient offertes en sacrifice d'expiation par les villes affligées de la peste, ou d'autres maladies épidémiques.

FIGUIER DE NAVIUS; *figuier* que Tarquin-le-Vieux fit planter à Rome dans le comice, où l'augure Accius Navius avoit coupé en deux une pierre à aiguiser avec un rasoir. Il y avoit un préjugé populaire, que le destin de Rome étoit attaché à cet arbre, & que la ville dureroit autant que le *figuier*. Quelques-uns confondent le *ficus Navii*, ou *figuier* d'Accius Navius, avec le *ficus ruminalis*, ou *figuier* ruminal; mais celui-ci étoit l'arbre sous lequel on découvrit la louve qui allaitoit Rémus & Romulus. Cet arbre fut sacré; il dura très-long-temps, & l'on prit sa chûte pour un mauvais augure.

FIGULINA. *Voyez* POTIER (l'art du).

FIGULUS, surnom de la famille MARCIA.

FILÉPIQUE *Bardanes*.

FILEPICUS AUGUSTUS BARDANES.

Ses médailles sont:

RR. en or.

O. en argent, & en B.

On lit sur ses médailles le nom de *Filepicus*, & non pas *Philippicus*, comme les auteurs modernes l'appellent.

FILER. Tertullien (*de pallio, cap. III.*) semble attribuer à Mercure l'invention de l'art de *filer* la laine.

FILET, coëffure.

Cette coëffure, la *rète* en italien, & le *résil* en espagnol, est encore en usage en Italie, en Espagne, en Provence. On la trouve sur des médailles de Syracuse, ou de Corinthe, sur celles de Lesbos, &c. Les grecs l'appelloient κεκρύφαλος. Ce mot veut dire proprement le sac, ou le fond du *filet*, qui étoit une partie de la coëffure, & qui renfermoit les cheveux de derrière, comme dans une bourse.

Le *filet* dans lequel est enveloppé, ou plutôt emmailloté l'Harpocrate d'une pierre gravée de Stosch (*class. I. n°. 81.*), désigne la délicatesse de son âge, de l'enfance, selon Plutarque. Après ce monument, la table Isiaque est le seul sur lequel on voie ce dieu égyptien ainsi représenté; & Kircher l'y a pris pour le dieu Orus.

Winckelmann fait observer comme une singularité remarquable, le torse d'une statue de la villa du comte de Fede, où étoit la fameuse villa Adriana de Tibur, qui a par-dessus son manteau, attaché sur la poitrine, de même qu'à l'Isis du capitole, une espèce de voile tissu comme un réseau. Ce réseau est apparemment la sorte de voile qui s'appelloit Αγρηνον. C'étoit une mode que suivoient les personnes qui célébroient les orgies de Bacchus (*Hésychius*), & c'étoit aussi un ajustement des figures de Tirésias & des autres devins. (*Poll. Onom. l. IV. seg. 116.*)

FILET. *Voyez* BRIDE.

FILLES. *Voyez* CHEVEUX, FEMMES.

Un passage de Callimaque (*hymn. in Dian. n°. 13.*) a fait conjecturer que les *filles* grecques ne portoient point de ceinture avant que d'être nubiles; il les appelle ἀμίτρους. Elles s'engageoient à les déposer après leur mariage dans le temple de Diane, en la priant de leur faire trouver des époux. (*Agath. scholiast. VIII.*) A Trézénes, c'étoit Pallas qui recevoit cette offrande. (*Pausan.*) Les *filles* adolescentes consacroient à Vénus les jouets de leur enfance (*Varr. sesquial.*):

.... Veneri
Marinas pilas, reticula, ac strophiola.

Ovide nous apprend dans ses fastes (*IV. 147.*) que les *filles* de Rome alloient se présenter nues à la fortune-virile, pour obtenir d'elle, que leurs maris futurs ignorassent toujours les défectuosités qui pouvoient se trouver dans leurs personnes:

Accipit ille locus posito velamine cunctas,
Et vitium nudi corporis omne videt.
Ut tegat hoc, celetque viros fortuna virilis,
Præstat hoc, & parvo thure rogata facit.

FILS des dieux. *Voyez* ENFANS des dieux.

FIMBRIA, surnom de la famille FLAVIA.

FIMBRIÆ. *Voyez* BORDURES & FRANGES.

FIRMIUS (*Marcus*).

MARCUS FIRMIUS AUGUSTUS.

Il ne paroît pas qu'il y ait des médailles de ce tyran.

FISC, trésor public, en latin *fiscus*, *ærarium*. Le premier mot se dit proprement du trésor du prince, parce qu'on le mettoit autrefois dans des paniers d'osier ou de jonc, *fiscus*; & le second du trésor de l'état.

A Rome, sous les premiers empereurs, on appelloit *ærarium*, les revenus publics, ceux de l'épargne destinés aux besoins & aux charges de l'état; & on nommoit *fiscus*, ceux qui ne regardoient que l'entretien du prince en particulier; mais bientôt après, ces deux mots furent confondus chez les romains, & nous avons suivi leur exemple.

Du mot *fisc*, on a fait confisquer, *bona fisco addicere*, par la raison que tous les biens que les empereurs confisquoient, appartenoient à leur *fisc*, & non point au public. Les biens de Séjan, dit Tacite (*annal. l. V.*) furent transportés du trésor public dans le *fisc* de l'empereur. L'usage des confiscations devint si fréquent, qu'on est fatigué de lire dans l'histoire de ce temps-là, la liste du nombre infini de gens dont les successeurs de Tibère confisquèrent les biens.

Le *fisc* des pontifes s'appelloit *arca*; & celui qui en avoit la garde, étoit honoré du titre d'*arcarius*, comme il paroît par plusieurs inscriptions du *Thesaurus* de Gruter.

FISCUS *judaicus*, tribut que payoient les juifs aux romains dans toute l'étendue de leur empire. Suétone (*Domit. c. XII. n°. 5.*), Appien (*Syr.*) & plusieurs autres écrivains en ont fait mention; mais Dion seul nous en a appris la quotité: elle étoit d'une double drachme, ou d'un didrachme par tête. (*Lib. XVI.*)

FISSICULATIO, terme de l'idiôme particulier des pontifes romains. Il désignoit l'éparpillement des entrailles des victimes.

FISSUM, terme de l'idiôme particulier des pontifes romains. Il désignoit deux lobes du foie réunis en un seul; réunion que l'on disoit offrir deux moyens contraires d'augurer, mais à laquelle Cicéron ne croyoit pas. (*de nat. deor. III. 6.*) *Quis invenit fissum jecoris ?*

FISTUCA. Voyez MOUTON.

FISTULA, flûte. *Voyez* FLUTE.

FISTULE *lacrymale*.

La manière de traiter la *fistule* lacrymale, dont la cure est délicate & difficile, employée de nos jours, est précisément celle des anciens; à l'exception de la canule que *Fabricius* y a ajouté, pour favoriser le cautère.

FLACCUS, surnom des familles *Fulvia*, *Norbana*, *Pomponia*, *Valeria*.

FLACILLE, femme de Théodose I.

Ælia Flacilla Augusta.

Ses médailles sont :

RRR. en or.

RRR. en argent.

R. en M. & P. B.

FLAGELLATION. La *flagellation* fut commune aux grecs & aux romains. C'étoit un supplice plus cruel que la fustigation. On *flagelloit* d'abord ceux qui devoient être crucifiés; mais on ne crucifioit pas tous ceux qui étoient *flagellés*. On attachoit à une colonne dans les palais de la justice, ou l'on promenoit dans les cirques, les patiens qui étoient condamnés à la *flagellation*. Il étoit plus honteux d'être *flagellé* que battu de verges. Les fouets étoient quelquefois armés d'os de pieds de mouton : alors le patient expiroit communément sous les coups. On appeloit ces fouets *flagella talaria*.

FLAMBEAU. Dans les anciens monumens, un *flambeau* qu'on élève, est la marque du soleil levant; & un *flambeau* qu'on éteint, est la marque du soleil couchant. Sur les tombeaux, un *flambeau* renversé, est l'emblême de la mort. *Voyez* MORT.

Le *flambeau* est le symbole de Diane, d'Hécate, de l'Amour, &c.

Les *flambeaux* des anciens étoient différens des nôtres; ils étoient de bois séchés au feu ou au soleil : ils y en employoient de différentes sortes; celui dont on se servoit ordinairement, étoit le pin. Pline rapporte que de son temps on employoit aussi à cet usage le chêne, l'orme & le coudrier. Dans le septième livre de l'Énéide, il est parlé d'un *flambeau* de pin; & Servius remarque sur ce passage, que l'on en faisoit aussi de cornouiller. *Voyez* CIERGE, CANDELABRE.

D'autres *flambeaux* étoient formés par de longs tubes cylindriques, ou coniques, remplis de matières combustibles. Les coniques paroissent le plus souvent sur les monumens, où leur hauteur excède souvent celle des hommes & des femmes qui les portent.

Les romains conduisoient les nouvelles mariées à leurs époux, en portant cinq *flambeaux* faits du bois d'aubépine. *Voyez* ÉPINE-BLANCHE.

On portoit aux funérailles une grande quantité de *flambeaux*, comme on le voit sur plusieurs marbres.

FLAMEN augustalis. On trouve dans les marbres un *flamen* en l'honneur de l'empereur Auguste; & il lui fut donné, de son vivant même, lorsqu'on lui éleva des temples & des autels.

Flamen Falacer. Il prenoit le nom de l'ancien dieu *Falacer*, dont on ne connoissoit déjà plus que le nom au temps de Varron.

Flamen dialis : ce prêtre de Jupiter jouissoit d'une grande considération à Rome, étoit révéré de tout le monde, & sujet à certaines loix qui le distinguoient des autres prêtres, & qu'Aulugelle (*lib. X. c. 15.*) nous a conservées. 1°. « Il lui étoit défendu d'aller à cheval; » 2°. de voir une armée hors de la ville, ou » une armée rangée en bataille. C'est pour cette » raison qu'il n'étoit jamais élu consul, au temps » où les consuls commandoient les armées; 3°. il » ne lui étoit jamais permis de faire un serment; » 4°. il ne pouvoit se servir que d'une sorte d'an- » neau, percé d'une certaine manière; 5°. il » n'étoit permis à personne d'emporter du feu de » la maison de ce *Flamine*, hors le feu sacré; » 6°. si quelque homme lié ou garroté entroit » dans sa maison, il falloit d'abord lui ôter les » liens, les faire porter par la cour intérieure de » la maison jusques sur les tuiles, les jetter du » toît dans les rues, & renvoyer libre le prison- » nier; 7°. il ne pouvoit avoir aucun nœud, ni à » son bonnet sacerdotal, ni à sa ceinture, ni au- » tre part; 8°. si l'on conduisoit un criminel pour » le fouetter, & qui se jettât à ses pieds pour de- » mander grace, c'eût été un crime de le fouet- » ter ce jour-là; 9°. il n'étoit permis qu'à un » homme libre de couper les cheveux de ce » *Flamine*; 10°. il ne lui étoit pas permis de » toucher ni chèvre, ni chair crue, ni lièvre, » ni féve, ni même de proférer le nom d'au- » cune de ces choses; 11°. il lui étoit défendu » de couper les branches de vigne qui s'élevoient

» trop haut ; 12°. les pieds du lit où il couchoit, » devoient être enduits d'une boue liquide ; il » ne pouvoit coucher dans une autre lit trois nuits » de suite, & il n'étoit permis à aucun autre de » coucher dans ce lit, au pied duquel il ne falloit » mettre ni coffre, ni hardes, ni fer ; 13°. ce » qu'on coupoit de ses ongles ou de ses cheveux, » devoit être enterré sous un chêne verd ; 14°. » tous les jours étoient des jours de fête pour » le *Flamen dialis* : il ne lui étoit pas permis de » sortir à l'air, sans son bonnet sacerdotal ; mais » il pouvoit le quitter dans sa maison, pour sa » commodité ; cela lui avoit été accordé depuis » peu, dit Sabinus, par les pontifes, qui lui » avoient encore fait grace sur d'autres points, » & l'avoient dispensé de quelqu'autre cérémonie ; » 15°. il ne lui étoit pas permis de toucher de » la farine levée ; 16°. il ne pouvoit ôter sa tuni- » que intérieure qu'en un lieu couvert, de peur » qu'il ne parût nud sous le ciel, & comme sous » les yeux de Jupiter ; 17°. dans les festins, » personne n'avoit séance devant le *Flamine* » *Diale*, excepté le roi sacrificateur ; 18°. si sa » femme venoit à mourir, il perdoit sa dignité » de *flamine* ; 19°. il ne pouvoit faire divorce » avec sa femme ; il n'y avoit que la mort qui » les séparât ; 20°. Il lui étoit défendu d'en- » trer dans un lieu où il y eut un bucher- » à-brûler les morts ; 21°. il ne lui étoit pas » permis de toucher un mort : il pouvoit cepen- » dant assister à un convoi.... Voici les paroles » du préteur, qui contiennent un édit perpé- » tuel : *Je n'obligerai jamais à jurer, dans ma* » *jurisdiction le flamine Diale*. Varron, dans son » deuxième livre des choses divines, parle du « *flamine Diale*, en ces termes. Lui seul doit » porter l'albogalérus, ou le bonnet blanc, soit » parce qu'il est le plus grand de tous, soit parce » qu'il faut immoler à Jupiter une victime blan- » che. »

Le *flamine Diale* portoit la robe prétexte, & avoit droit de s'asseoir dans la chaise curule. (*liv. XVII.*)

FLAMINE, en latin *flamen*, c'étoit le nom d'une certaine classe de prêtres chez les Romains, qui avoit été instituée par Romulus, selon Plutarque, & par Numa Pompilius, selon Tite-Live. Les flamines n'étoient que trois au commencement : celui de Jupiter : *flamen Dialis* : celui de Mars, *flamen Martialis* : & celui de Quirinus, *flamen Quirinalis*. Dans la suite, ils furent multipliés jusqu'à quinze ; dont les trois premiers, qui étoient tirés du sénat, étoient aussi d'un rang & d'une considération distinguée des autres ; c'est pour cela qu'on les appelloit *flamines majeurs* ; & les douze autres nommés *flamines mineurs*, étoient choisis d'entre le peuple. Chaque *flamine* n'étoit que pour un dieu : il ne leur étoit pas permis, comme à d'autres prêtres, de tenir plusieurs sacerdoces à la fois. Leurs filles étoient exemptes d'être choisies pour vestales. L'élection des uns & des autres se faisoit par le peuple assemblé par curies, & l'inauguration par le souverain pontife ; l'inauguration veut dire la cérémonie de certains augures, qu'on prenoit lorsqu'on les mettoit en possession de cette dignité. Quoiqu'ils fussent perpetuels, ils pouvoient être déposés pour des causes particulières ; & cela s'appelloit *flaminio abire*, déposer le ministère de *flamine*.

Les *flamines* sont nommés, avec la dénomination du dieu qu'ils servoient. Les voici : *Flamen Dialis*, Martialis, Quirinalis, Augustalis, Carmentalis, Falacer, Floralis, Furinalis, Hadrianalis, Flamen Juli Cæsaris, Laurentalis, Lucinalis, Palatualis, Pomonalis, Virbialis, Volcanalis, & Volturnalis. L'empereur Commode avoit créé un flamine, sous le titre de *flamen Herculaneus Commodianus* ; mais ce prince étoit trop haï pour que ce sacerdoce subsistât après sa mort. Nous ne parlerons ici que du flamen Augustale, du flamen Dialis, & du flamen falacer : les autres sont placés à leur rang.

Les municipes qui imitoient tous les établissemens de la ville de Rome, se créèrent aussi des *flamines*. Il en est fait souvent mention dans les inscriptions trouvées dans les municipes. Ciceron (*Milon. ch. X.*) parle d'un *flamine* de Lanuvium.

Les *flamines* portoient des bonnets, que les Grecs appelloient *Pilos* (Plutarque, vie de Numa, hommes illustres) ; comme suivant l'usage, ces prêtres ne paroissoient jamais tête nue, Festus & Varron substituent au bonnet un filet de laine. Denis d'Halicarnasse suppose que les *flamines* ont pris leurs noms du bonnet ou voile nommé *Flammeum* ; Tite-Live (*décad. III. lib. 7.*) l'appelle *flaminium*, nom qui, selon Dacier (sur Plutarque, tom. I, fol. 321), désigne le bonnet dont la pointe étoit environnée d'une houppe de laine.

Mais ce bonnet est nommé *Apex* par Servius (*in vers. 270, lib. X. Æneidos*). Michel-Ange de la Chausse (grand cabinet romain, art. II. part. fig. 1.) appelle *Albogalerus* le bonnet du *flamen Dialis*, qu'on trouve sur un morceau de frise du temple de *Jupiter custos*. Ce bonnet ne différoit probablement que par ses ornemens de celui des autres *flamines*. Il étoit de couleur blanche (*Appien d'Alexandrie*, guerres civiles), & le *Dialis* avoit seul le droit de le porter en tout temps ; les autres étant restreints à ne pouvoir s'en couvrir que dans les momens où ils remplissoient les fonctions de leur ministère (Tite-Live, décad. I. liv. 1.). Le *Dialis* jouissoit seul du droit de porter la prétexte & d'user de la chaire curule. Les autres *flamines* sont généralement

représentés habillés de la toge, comme fut une médaille de Lentulus, avec la légende *flamen Martialis*. Au lieu du bonnet, ce prêtre a simplement la tête couverte de la toge; il tient devant lui un bouclier, & derrière lui paroît un augure. On trouve sur un beau bas-relief de la villa Médicis (*Admir. Rom. antiq. f.* 42.) des figures habillées de la toge; elles portent des bonnets faits en forme de casque plat, garni de liens, & d'une longue pointe. Bellori les a pris pour des prêtres Saliens; mais il est plus probable que ce sont des *flamines*. On les voit sur ce bas-relief, suivis d'une troupe d'hommes, de femmes & d'enfans, qui paroissent marcher vers le lieu de quelque sacrifice. Pietro Sancto-Bartoli qui a vu ce monument moins endommagé, sans doute, qu'il ne l'est à présent représente les hommes qui portent les bonnets tenant à la main, l'un une baguette, & l'autre une hache. Il ne reste rien de tout cela; mais on n'en a pas besoin pour caractériser ces figures, ou pour réfuter Bellori, qui n'a pas fait attention que les prêtres Saliens sont toujours caractérisés par la cuirasse & le bouclier. Les prêtres du bas-reliefs sont donc des *flamines*, que les monumens offrent constamment vêtus de la toge, sans que nous puissions cependant rendre raison de l'omission presque générale de leur bonnet.

FLAMINIA, famille romaine dont on a des médailles.

R. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

Le surnom de cette famille est *Cilo*.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FLAMININUS, surnom de la famille QUINCTIA.

FLAMINIQUE, *flaminica*; c'est ainsi qu'on appelloit la femme d'un *flamine*. Celle du flamine Diale s'habilloit de couleur de flamme, & portoit sur ses habits l'image de la foudre, de même couleur. Il étoit défendu à la *flaminique* d'avoir des souliers faits du cuir d'une bête qui n'eût pas été tuée. Il ne lui étoit pas permis de monter des échelles plus haut que trois échellons. Lorsqu'elle alloit aux argées, elle ne devoit ni orner sa tête ni peigner ses cheveux. *Voyez* ARGÉES. Elle portoit dans sa coëffure un rameau de chêne verd. Le divorce lui étoit interdit, & son sacerdoce cessoit par la mort de son mari: enfin, elle étoit astreinte, dit Aulugelle, aux mêmes observances que son mari (*Festus, Aulugelle X.* 15. *Macrob, Saturn. I,* 16.)

On trouve dans les Recueils de Gruter & de Muratori, *flaminica designata .... sacerdos municipii ...... Diva Plotina.*

FLAMMANT, oiseau remarquable par les plumes rouges de ses aîles, qui l'ont fait appeller en latin *phœnicopterus*, aux aîles pourpres. Cette couleur flambante l'avoit déjà fait consacrer au soleil par les romains. Ils en mangeoient la chair. Mais ce qui le rendit plus précieux pour les riches gourmands, ce fut sa langue à laquelle ils trouvoient un merveilleux goût. Martial nous apprend ces détails sur le *flammant*. (XIII. 66.):

Dat mihi penna rubens nomen: sed lingua gulosis
Nostra sapit..

Pline dit que ce rafinement de luxe & de gourmandise avoit pour auteur l'infâme Apicius. (X. 48.) *Phœnicopteri linguam præcipui saporis esse Apicius docuit, nepotum omnium altissimus gurges.* On trouve dans le traité de la cuisine (*de re coquin. VI.* 7.) d'un Apicius l'assaisonnement des langues de *flammants*.

Ce ragoût étoit fort cher, parce que l'oiseau l'étoit lui-même en Italie. Sa cherté le fit choisir par Caligula, pour une des victimes qu'il vouloit être offertes à ses images. (*Suéton. in Caii vita.*)

FLAMME. Dans la milice grecque, du temps du bas empire, c'étoit un ornement & une marque qui servoit à distinguer les compagnies, les bataillons, &c. *flamula*, en grec φλαμμύλον. La *flamme* se mettoit quelquefois sur le casque, quelquefois sur la cuirasse, quelquefois au bout d'une pique. Quand la *flamme* n'étoit qu'un ornement, les soldats la quittoient avant le combat, de peur qu'elle ne les embarrassât. L'empereur Maurice avoit ordonné que les *flammes* de chaque division fussent d'une couleur particulière qui les distinguât d'un autre bataillon ou des autres brigades.

Les cavaliers mettoient aussi sur leurs chevaux des *flammes* qui servoient à distinguer de quel corps de troupes étoient ces cavaliers.

FLAMMEARIUS, teinturier en pourpre-orangée, ou en couleur de flammes. *Flammearii*, dit Festus, *infectores flammei coloris.*

FLAMMEUM, voile de couleur de pourpre-oranger que portoit ordinairement la flaminique diale, & que portoient le jour du mariage seulement les nouvelles épousées. Cette prêtresse ne pouvoit pas se séparer de son mari par le divorce; c'est pourquoi on couvroit de son voile les épouses, comme pour prendre un bon augure. Il paroît d'après un passage de Pline (*XXI.* 8.) que le *flammeum* teint autrefois en pourpre-orangé, ne l'é-

toit plus qu'en pourpre de son temps : *Lutei coloris honorem antiquissimum in nuptialibus flammeis totum feminis concessum.*

Lucain dit qu'on couvroit du *flammeum* la tête des jeunes filles le jour de leur noce, pour dérober aux spectateurs les mouvemens de joie qu'un prochain changement d'état pouvoit occasionner dans leurs yeux & sur leur visage. (*Pharsal. II.* 361.)

Non timendum nuptæ leviter tectura pudorem
Lutea demissos velarunt flammea vultus.

Le scholiaste de Juvenal, qui vivoit au plutôt vers le temps de Pline, cité plus haut, dit (*Schol. Juven. VI.* 225.), que le *flammeum* étoit de couleur rouge, ou de sang, par analogie au coloris de la pudeur : *est enim sanguineum, propter ruborem custodiendum.*

Nonnius (XIV. 31.) nous donne à entendre, que le *flammeum* étoit, non un voile proprement dit, mais un habit que l'on ramenoit sur la tête, & que la couleur seule caractérisoit : c'étoit le *pallium* des femmes, leur manteau : *flammeum vestis, vel tegmen, quo capita matronæ tegunt.* On voit en effet sur le bas-relief du palais Justiniani, que l'on croit représenter un mariage, l'épouse ayant la tête couverte du manteau ordinaire, qui est ramené sur sa tête, comme il étoit d'usage dans les cérémonies de religion.

FLAMMEIS (*à*). Muratori (951. 8. *Thes.*) rapporte l'inscription suivante, où l'esclave, dont la profession est désignée par ces mots, est sans doute le même que le *flammearius*, l'artisan, faiseur de *flammeum*, dont il est parlé plus haut :

E U L Y C H U S V I L I C
A P L U M B O
E V A G O G U S A F L A M
F E C E R U N T S I B I E T S U I S.

FLATOR, *FLATURARIUS*, } fondeur des métaux, & en particulier fondeur des monnoies. On lit sur les anciens marbres : *flaturarius auri & argenti monetar*......... *flaturarius sigillarius* (fondeur de statues)............ &c.

FLAVIA LIDA. Voyez MATRALIS.

FLAVIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

RRR. en bronze.

O. en or.

Les surnoms de cette famille sont *FIMBRIA*, *HEMICYCLUS*, *SÆVINUS*.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FLAVIOPOLIS, dans la Cilicie. ΦΛΑΟΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques, avec son époque, en l'honneur de Trajan, d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Commode, de Diaduménien, d'Elagabale, d'Alex. Sévère, de Valérien l'ancien, de Domitien, de Domna.

FLAVIOPOLIS, dans la Bithynie.

On a quelques médailles impériales grecques de cette ville, selon le P. Hardouin.

FLÊCHES d'Hercule. Ce héros trempa ses *flêches* dans le sang de l'hydre de Lerne, & les empoisonna ; en sorte que toutes les blessures qu'elles faisoient, étoient incurables. C'est avec ces *flêches* qu'il tua le centaure Nessus. En mourant, il les laissa à son ami Philoctète, comme ce qu'il avoit de plus précieux sur la terre. Elles furent fatales à Philoctète ; car ayant voulu en faire usage dans l'isle de Lemnos, il laissa tomber par mégarde une *flêche* sur son pied, & se fit une horrible blessure, dont il fut dix ans à guérir. Une des fatalités de Troye, étoit que les grecs ne pouvoient prendre la ville sans avoir les *flêches* d'Hercule : après bien des difficultés, Philoctète vint au siège, & y apporta ces redoutables *flêches*. *Voyez* PHILOCTÈTE.

FLÊCHE sur les médailles.

Elle sert de type aux médailles de Cæsarée en Bithynie.

FLEUR. Sur plusieurs monumens Vénus tient une *fleur* à la main, & n'a pas d'autre attribut. *Voyez* VENUS.

L'Espérance tient aussi une *fleur* sur plusieurs monumens.

FLEURS. Les Grecs aimoient beaucoup les *fleurs* ; souvent c'étoient des guirlandes de roses qu'on mettoit autour de la poitrine ou de la tête ; à défaut de fleurs, on prenoit des feuilles : des couronnes de lierre autour des tempes, étoient regardées comme un spécifique contre les fumées du vin. L'usage de se couronner de *fleurs* étoit si général, que dans les fêtes ou réjouissances publiques, au défaut de *fleurs* ou de feuilles vertes (Xénophon, retraite des dix mille,) on se couronnoit d'herbes sèches ; celui qui portoit quelque bonne nouvelle étoit couronné de *fleurs* (Sophocle dans les Trachiniennes, acte I.) Cela s'ap-

pelloit porter des chapeaux de *fleurs* (Plutarque, hommes illust.) On jettoit des *fleurs* sur le passage des personnes qu'on vouloit honorer. Aristomène, général des Messéniens, de retour à Audanie, fut reçu avec des acclamations répetées : les femmes jettoient des guirlandes de *fleurs* sur son passage. Les amans ornoient de festons & de couronnes les maisons de leurs maîtresses. Si les *fleurs* se détachoient de la couronne qu'on portoit, les Grecs en tiroient un indice d'amour.

L'usage général étoit de couvrir de *fleurs* les corps que l'on portoit au bucher, d'en orner les tombeaux. On pratiquoit cet usage tous les ans au jour anniversaire des funérailles du mort, qui souvent léguoit une somme destinée à l'achat de ces *fleurs*, & exprimée dans son épitaphe. On lit à Ravenne ces mots sur un marbre sépulchral :

UT. QUOTANNIS. ROSAS. AD. MONIMENTUM.
EJUS. DEFERANT. ET. IBI. EPULENTUR.
DUNTAXAT. IN. V. ID. JULIAS.

FLEURS (étoffes à). *Voyez* ÉTOFFES.

FLEUVES. Ils eurent part aux honneurs de la divinité : les temples des Grecs & des Romains renfermoient les statues de leurs *fleuves* : il y avoit peu de rivières, sur-tout dans la Grèce & dans l'Italie, auprès desquelles on ne trouvât des statues & des autels consacrés au dieu du *fleuve*, on n'allât faire des libations, & offrir même des sacrifices. « Les égyptiens, dit Maxime » de Tyr, honorent le Nil, à cause de sa beauté ; » les scythes, le Danube, pour la vaste étendue » de ses eaux ; les étoliens, l'Achéloüs, à cause » de son combat avec Hercule ; les lacédémo- » niens, l'Eurotas, par une loi expresse qui le » leur ordonnoit ; les athéniens, l'Ilissus, par » un statut de religion ». A ce détail nous pouvons ajouter le Gange, pour lequel les indiens avoient une vénération toute particulière ; le Rhin, qu'on trouve représenté sur les médailles, avec ces mots, *deus Rhenus* ; le Tybre, qui étoit la divinité protectrice de Rome ; le Panuse, à qui les messéniens offroient tous les ans des sacrifices ; & enfin, le Clitomne, fleuve d'Ombrie, qui non-seulement passoit pour dieu, mais même rendoit des oracles. C'est le seul des fleuves qui ait eu ce privilège (si ce n'est pas plutôt Jupiter-Clitomne) ; car la Mythologie, ni l'histoire ancienne ne parlent d'aucun autre oracle de fleuve ou de rivière. Voici comme Pline le jeune parle de ce dieu Clitomne. « A la source de ce *fleuve* est un » temple ancien & fort respecté. Clitomne est » habillé à la romaine. Les sorts marquent » la présence & le pouvoir de la divinité. Il y » a à l'entour plusieurs petites chapelles, dont » quelques-unes ont des fontaines & des sources : » car Clitomne est comme le père de plusieurs » petits fleuves, qui viennent se joindre à lui. » Il y a un pont qui fait la séparation de la » partie sacrée de ses eaux d'avec la profane. » Au-dessus de ce pont, on ne peut aller qu'en » bateau ; au-dessous il est permis de se baigner ». Hésiode dit que les *fleuves* sont enfans de l'Océan & de Thétis, pour nous marquer qu'ils viennent de la mer, comme ils y rentrent. Il ajoute qu'il y en a trois mille sur la terre.

On consacroit chez les grecs aux *fleuves* la première chevelure des adolescens : Oreste consacra la sienne au *fleuve* Inachus, Leucippe, fils d'Eumaüs, à Alphée, Pélée celle de son fils Achille au même Alphée, &c.

« Les *fleuves*, dit M. Rabaud de S. Étienne, pères & souverains des pays sur lesquels ils étendoient leur empire, & qu'ils fécondoient de leurs eaux, ayant été peints sous des emblêmes relatifs à leur puissance, furent regardés depuis comme des rois réels. Il y a plusieurs de ces rois dans les annales grecques, je vais en citer quelques-uns. En Béotie, deux des plus anciens rois du pays sont le mont *Cythéron*, & *Asope*, principal *fleuve* de la contrée. On donne à *Asope* deux nymphes pour filles, *Thébé* & *Chalcis*, qui fondèrent *Chalcis* & *Thèbes*. Un des premiers rois de Laconie fut *Eurotas*, qui étoit aussi un *fleuve* du pays. *Augias* en Élide, *Inachus* & *Phoronée* en Argolide, *Achéloüs* en Étolie, *Alson* en Thessalie ; tous ces rois, fils de Jupiter ou de Neptune, étoient des *fleuves* dans chacune de ces contrées. Pour donner à ces fables un air de vérité, on raconta que ces *fleuves* avoient pris leurs noms des rois qui s'y étoient noyés, qui y avoient été assassinés, ou qui avoient subi cette métamorphose merveilleuse ».

On sait qu'à toute rigueur, un roi peut donner son nom à un *fleuve* ; & si je n'avois que cette preuve des métamorphoses de style, qui sont la clef des métamorphoses mythologiques, je ne perdrois pas mon temps à m'occuper de ces objets. Je ne me borne pas à cette observation, qui seroit inutile si elle étoit isolée ; mais je fais remarquer qu'il y eut des princes qui passèrent pour avoir donné leur nom à des plantes, comme un certain *Ajax*, comme *Narcisse*, *Hyacinthe*, *Amaraus*, *Acanthe*, *Cyparisse* ; à des oiseaux, comme *Térée*, roi de Thrace ; *Philomèle* & *Progné*, filles d'un roi d'Athènes ; *Aëdon*, qui épousa *Zétus*, frère d'*Amphion*, fameux musicien, & qui fut changée en chardonneret ; comme *Alector*, *Ascalaphe*, *Nyctimène*, qui furent changés en coq, en hibou, & chouette. Je remarque que ces changemens de figures en personnages remplissent toutes la Mythologie, qu'on ne peut en séparer quelques-uns sans ébranler l'existence de leurs pères, de leurs mères, de leurs femmes,
de

de leurs maris, & que toutes ces histoires sont écrites du même style. Je conviens qu'un roi peut avoir donné son nom à un *fleuve*, quoique ce ne soit plus l'usage; mais que presque tous les rois en aient fait autant, que leurs fils aient donné leurs noms aux montagnes voisines, d'autres aux plantes de leurs jardins, ou aux arbres de leurs forêts, d'autres aux oiseaux du pays; que leurs filles aient donné les leurs à des *fleuves*, à des oiseaux, à des insectes, à des fontaines, à des rivières, à des prairies, à des villes, à des isles; franchement, c'est ce qu'il m'est impossible de croire. Mais j'ai indiqué la cause de l'erreur, & je vais en accumuler les preuves, afin de n'être plus obligé d'y revenir».

« Pour se bien convaincre que ces rois-*fleuves* n'ont point existé, il ne faut que détailler l'histoire de quelques-uns d'eux, & l'on verra que ce n'est que de la Géographie & de la Physique. L'Argolide est un pays assez aride, & la plupart de ces *fleuves* fameux, & dont le nom sonore remplit si bien la Poésie harmonieuse des grecs, ne sont que des ruisseaux qui restent presque à sec dans l'été. Les quatre plus considérables sont l'*Inachus*, le *Phoronée*, le *Céphisse* & l'*Astérion*. Voici cette circonstance physique racontée dans le style du temps. *Héra*, ou *Junon*, la principale divinité des argiens, disputoit à *Neptune* la possession du pays. Ils prirent pour arbitre de leur différend le roi *Phoronée*, qui, dans cette grande affaire, s'associa *Inachus*, *Astérion* & *Céphisse*. Ils jugèrent en faveur de *Héra*, ce qui étoit naturel; car ils ne devoient pas souffrir que *Neptune* s'emparât du pays. Le dieu en fut si irrité, qu'il priva ses juges du tribut de ses eaux. J'observerai en passant, que cet *Astérion*, dont il est ici question, eut trois filles très-considérées dans la contrée, nommées *Eubœa*, *Porsymna* & *Heræa*; & que ces trois filles sont trois montagnes voisines. Qui pourra croire à ces généalogies»?

» C'étoit si bien l'usage de ces temps de transformer les *fleuves* en rois, que nous trouvons les mêmes origines dans les pays situés hors de la Grèce. *Scamander* fut le premier roi de Troye: *Æsopus* & *Pedasus*, deux des *fleuves* de la Troade, étoient deux des cinquante fils de Priam; le dernier eut le malheur d'être changé en plongeon. Le *fleuve Absyrthe* en Colchide, étoit un jeune prince, fils d'*Œetas*, fils du Soleil. *Æsis*, *fleuve* d'Ombrie, prit son nom du roi *Æsis*. L'*Anio*, rivière d'Italie, prit le sien du roi *Anius*, qui, poursuivant le ravisseur de sa fille, se jetta dans cette rivière, & s'y noya. Le *Tibre* lui-même dut son nom au roi *Tiberinus*, qui s'y noya, ou bien au tyran *Tibris*, qui fut tué sur ses bords. Le *Phase*, qui couloit en Colchide, dans le pays d'*Æa*, étoit un roi, fils du Soleil & de la nymphe Ocyrrhoé (courant rapide); il devint amoureux d'*Æa*, sa propre fille, & la poursuivant à travers les champs, il l'enveloppa de ses ondes. Les indiens sont encore plus emphatiques dans leurs origines: ils disoient, selon Bérose, que le *Gange* étoit un géant qui avoit dix coudées de haut, & qui, par ses vertus, avoit mérité d'être roi de l'Inde. (*M. Rabaud de St. Étienne.*) »

Comment les anciens représentoient-ils les *fleuves*? Nous connoissons la nature & le cours des *fleuves*, dit Élien, & cependant parmi ceux qui leur rendent un culte, & qui leur consacrent des statues, les uns les représentent sous la figure d'un homme, les autres sous celle d'un bœuf. C'est de cette dernière manière, ajoute l'auteur, que les stymphaliens figurent l'*Érasme* & la *Métope*; les lacédémoniens l'*Eurotas*; les sicyoniens & les phliasiens l'*Asope*, & les argiens le *Céphise*. L'*Érimanthe* chez les psophidiens, a la figure d'un homme, ainsi que l'*Alphée* chez les héréens & les cherronésiens de Cnide. Les athéniens représentent aussi le *Céphise* sous la forme d'un homme, mais avec des cornes.

D'après le passage d'Élien, il y avoit donc au moins deux manières de représenter les *fleuves*. Les auteurs & les monumens sont d'accord sur la première, dont voici quelques détails. On les voit ordinairement à moitié couchés, le coude appuyé sur une urne, avec des cheveux ondés, & la tête couronnée de roseaux, quelquefois ils en tiennent un à la main; c'est ainsi que se présentent le *Danube* & le *Rhin* au revers de deux médailles de Trajan; c'est ainsi que Virgile dépeint le *Tibre*, & Ovide *Achéloüs*. A ce costume général & qui convenoit à tous les *fleuves*, on joignoit souvent certains attributs qui servoient à les désigner. Ainsi, par exemple, l'Hippopotame, ou l'Ibis, indique le *Nil*; on ne peut méconnoître le *Tibre* au symbole de la louve allaitant deux enfans. D'autres *fleuves* étoient encore désignés par les plantes qui croissoient sur leurs bords; à la plante d'Ache, on reconnoissoit l'*Himère* en Sicile, ou le *Sélinus* en Troade. Enfin, sous quelques-uns leur nom est écrit.

Quant à l'autre manière de représenter les *fleuves*, les auteurs n'en parlent pas aussi clairement que de la première. Lorsqu'Élien nous dit que certains peuples les figuroient comme des bœufs; lorsque nous lisons dans Strabon, qu'on leur donnoit quelquefois une tête de taureau; enfin, quand les auteurs donnent aux *fleuves* des épithètes relatives aux cornes qu'on leur supposoit, cela veut-il dire, ou qu'ils étoient tout-à-fait représentés sous la forme de bœufs, ou qu'ils conservoient une tête humaine sous le corps entier de cet animal, ou qu'ils avoient une tête d'homme & des cornes de taureau? Mais si on les eût représentés sous la forme de bœufs, à quoi auroit,

on reconnu que c'étoit là des *fleuves ? Voyez* Bœuf à face humaine.

Les cornes sont un attribut des *fleuves*, & c'est pour cela que plusieurs d'entr'eux ont reçu l'épithète de *cornigeri* & de *tauriformes*, tels que le *Nil*, le *Rhin*, le *Tibre*, l'*Eridan*, le *Numicius*, l'*Aufidus* & la *Moselle* elle-même ; mais pourquoi leur a-t-on donné cet attribut singulier ? Presque tous ceux qui ont approfondi cette question, ont prétendu que c'étoit parce que le bruit de leurs eaux imite le mugissement des taureaux, & surtout à cause des sinuosités de leur cours, ou plutôt les différentes branches de leur embouchure. Homère dit, en parlant du *Xanthe*, qu'il mugit comme un taureau ; & cela seul, dit Eusthate, engagea les anciens à immoler des taureaux à la mer & aux *fleuves*. Ailleurs le même commentateur donne le nom de cornes aux lits des *fleuves*. Ils portent quelquefois des serres d'écrevisse sur les tempes, comme les deux bouts d'une couronne : l'Océan & Amphitrite portent cet attribut singulier. On en trouvera l'explication à l'article Amphitrite.

Lorsque les *fleuves* sont couverts de draperies, elles sont ordinairement de couleur verte. (*Ovid. de arte Am. lib. I.* 224.)

Quelques écrivains avoient avancé que les anciens artistes établissoient une distinction entre les *fleuves* proprement dits, c'est-à-dire, ceux qui portent leurs eaux à la mer, & les rivières. Ils plaçoient l'attribut distinctif dans la barbe, qu'ils refusoient aux *fleuves* qui ne portent pas immédiatement leurs eaux à l'Océan. Mais cette remarque est fausse ; car on voit le Pô sans barbe sur le bas-relief de Phaëton à la villa Borghèse. Le *fleuve* d'Agrigente étoit représenté de même ; ainsi qu'un grand nombre d'autres *fleuves* proprement dits.

Lorsqu'on les représentoit sous des formes humaines, ils regardoient ordinairement du côté vers lequel couloient leurs eaux. C'est ainsi que sur la colonne Trajane le Danube tourne le visage du côté droit, & étend le bras droit dans les ondes, pour marquer qu'il prenoit son cours vers l'Orient. Car ce point de l'horizon étoit exprimé par le côté droit, de même que le gauche désignoit l'Occident.

Vaillant assuroit que les *fleuves* ne sont représentés couchés, que quand ils en reçoivent d'autres qui les grossissent, & qu'alors le *fleuve* qui porte ses eaux dans un autre, est représenté debout. Cette remarque de Vaillant est détruite par plusieurs médailles ; nous nous contenterons d'en citer deux. La première, qui est de Gordien Pie, a été frappée par les Sitténiens dans la Lydie : on y voit au revers deux figures couchées, avec des jones & des urnes. Ce sont deux rivières, dont l'une qui est le Pactole, ou l'Hyllus, se jette dans l'Hermus. Sur la seconde médaille, qui est d'Apamée, on voit le Méandre & le Marsyas, tous deux couchés, quoique le Marsyas se jette dans le Méandre. Ces deux médailles sont citées par Spanheim dans une de ses lettres à Morel. (*Spanheim. epist. IV. ad Morel. p.* 257. 258.) Le P. Jobert en donne d'autres exemples dans sa onzième instruction.

Fleuves d'enfer. Toutes les eaux qui avoient quelque mauvaise qualité, étoient regardées comme des *fleuves* d'enfer : tels étoient l'Achéron, le Cocyte, le Phlégeton, le Pyriphlegeton, le Styx, le Léthé, le lac d'Averne. *Voyez* leurs articles.

FLINTZ étoit une idole des anciens vandales obodrites. Elle représentoit Visilaüs, ancien roi des obodrites, appellés par succession de temps, Vlinzaüs & Vlintz, que les écrivains ont changé en *Flintz*. Ce Visilaüs étoit représenté sous la forme de la mort, en long manteau, avec un bâton & une vessie de cochon à la main, & le côté gauche appuyé sur un lion. La statue étoit posée sur un caillou.

FLOCON de cheveux d'Harpocrate. *Voyez* Harpocrate.

FLORALES, fêtes qui se célébroient à Rome, en l'honneur de la déesse *Flore* ; on les appelloit autrement *Anthisteses* : elles duroient six jours, & se terminoient aux calendes de mai, selon Ovide. C'est durant cette fête que les jeux floraux avoient lieu. *Voyez* Flore, Floraux.

FLORAUX. Les jeux *floraux* furent institués en l'honneur de la déesse des fleurs. Ils commencèrent du temps de Romulus, selon Varron, (*ling. lat.* 4. 10.) & furent souvent interrompus ; on ne les renouvelloit que lorsque l'intempérie de l'air annonçoit, ou faisoit craindre la stérilité, ou que les livres des sibylles les ordonnoient. Ce ne fut que l'an de Rome 580, que ces jeux devinrent annuels, à l'occasion d'une stérilité qui dura plusieurs années, & qui avoit été annoncée par des printemps froids & pluvieux. Le sénat, pour fléchir la déesse Flore, & pour obtenir de meilleures récoltes, ordonna que les jeux *floraux* seroient célébrés tous les ans régulièrement à la fin d'avril ; ce qui s'exécuta jusqu'au temps où ils furent entièrement proscrits. On les célébroit la nuit aux flambeaux, dans la rue Patricienne, où étoit un cirque assez vaste. Il s'y commettoit des débauches effroyables : on ne se contentoit pas des discours les plus dissolus ; on assembloit au son d'une trompette, dit Juvenal (*VII. v.* 249.) les courtisanes qui donnoient au peuple des spectacles abominables, & qui y paroissoient dépouillées de tout vêtement. Cette fête étoit

proprement celle des courtisanes. Caton s'étant trouvé un jour à la célébration des jeux *floraux*, le peuple plein de considération & de respect pour un homme (*Valer. Max. II.* 10. 8.) si grave & si févère, eut honte de demander, en sa présence, que les femmes, selon la coutume, se prostituassent publiquement. Favonius, son ami; l'ayant averti des égards qu'on avoit pour lui, il prit le parti de se retirer, pour ne point troubler la fête, & ne point souiller ses regards par la vue des désordres qui se commettoient à ce spectacle : le peuple, qui s'apperçut de cette complaisance, donna mille louanges à Caton. Sur quoi Martial dit, en s'adressant au sage Romain, « pourquoi paroissiez-vous aux jeux, puisque vous » en connoissiez la licence? ou n'étiez-vous venu » au théâtre que pour en sortir »? Il ne voulut pas priver le peuple d'un plaisir ordinaire.

FLORE étoit une nymphe des isles fortunées, dit Ovide (*fast. V.* 105.), dont le nom grec étoit *Chloris*, que les latins changèrent en celui de *Flore*. Sa beauté lui ayant attiré les regards de Zéphyre, elle en fut aussi-tôt aimée; elle voulut éviter ses poursuites; mais Zéphyre, plus léger qu'elle, l'atteignit, & l'enleva pour en faire son épouse. Il lui donna pour douaire l'empire sur toutes les fleurs, & la fit jouir d'un éternel printemps. Le culte de cette déesse étoit établi chez les sabins, & on lui consacra un temple à Rome. Justin nous apprend que les phocéens, qui bâtirent Marseille, honoroient la même déesse; & Pline parle d'une statue de cette déesse de la main de Praxitèle : ce qui prouve que son culte avoit été aussi célèbre dans la Grèce, d'où il avoit passé dans l'Italie. Dans la suite, une courtisane du nom de *Flore*, ou, selon quelques auteurs, appellée *Larentia*, qui avoit gagné beaucoup de bien, ayant institué le peuple romain son héritier, fut mise, par reconnoissance, au rang des divinités de Rome, & son culte fut confondu avec celui de l'ancienne *Flore*. On célébra en son honneur des jeux floraux, & l'on joignit aux jeux innocens de l'ancienne fête, des infamies dignes de la nouvelle *Flore*. La dépense de ces jeux fut prise, dans les commencemens, sur le bien qu'avoit laissé la courtisane; & dans la suite on y employa les amendes & les confiscations auxquelles on condamnoit ceux qui étoient convaincus de péculat. *Flore* eut un temple à Rome, vis-à-vis le capitole, ou du moins sur le mont Aventin. Cicéron & Ovide l'appellent la Mère-*Flore*. On la représente couronnée de fleurs, tenant de la main gauche une corne d'abondance pleine de fleurs de toute espèce. *Voyez* ACCA, LARENTIA.

Winckelmann (*Hist. de l'Art. liv. IV. chap. II. B.*) dit « que le caractère & l'attitude ordinaire d'Érato & de Terpsichore auroient dû donner d'autres idées à ceux qui ont fait une déesse des fleurs de la fameuse statue qui est dans la cour du palais Farnèse, & qui relève de la main droite son vêtement de dessous à la manière des jeunes danseuses : induits en erreur par l'addition moderne d'une guirlande de fleurs qu'elle tient dans sa main gauche, ils en ont fait une *Flore*, & elle n'est connue que sous ce nom. Sans autre examen, cette dénomination a servi ensuite à faire donner le nom de *Flore* à toute figure de femme dont la tête est couronnée de fleurs. Je fais bien que les romains avoient une déesse *Flore*; mais cette divinité étoit inconnue aux grecs, de qui nous admirons l'art dans ces sortes de statues. Or, comme il se trouve plusieurs Muses beaucoup plus grandes que le naturel, parmi lesquelles une qui a été métamorphosée en Uranie, se voit aussi au Palais Farnèse, je suis assuré que cette prétendue *Flore* représente ou Erato, ou Terpsichore. Pour ce qui regarde la *Flore* du Capitole, dont la tête est couronnée de fleurs, je n'y trouve pas le caractère d'une beauté idéale; je pense donc que cette figure désigne l'image d'une belle personne, qui nous offre par cette couronne une des déesses des saisons, sans doute celle du printemps. Dans la description des statues du cabinet du Capitole, on n'auroit pas dû dire, au sujet de cette figure, qu'elle tient un bouquet à la main, attendu que la main & le bouquet sont des additions modernes ».

FLORIDUS color. Pline (*XXXV.* 6.) désigne par cette épithète une couleur éclatante, par opposition aux couleurs sombres & foncées : *colores sunt austeri, aut floridi.*

FLORIEN, frère de Tacite.

MARCUS ANNIUS FLORIANUS AUGUSTUS.

Ses médailles sont :

RRR. en or.

O. en argent.

R. en médaillons de bronze.

R. en M. B.

C. en P. B.

O. de la fabrique d'Égypte.

FLORUS, surnom de la famille AQUILIA.

FLOTES des Romains. Il y en avoit qui étoient constamment destinées aux mêmes usages, aux mêmes transports, ou à défendre les mêmes parages.— La *flote* d'Afrique transportoit à Rome les bleds de l'Afrique. Plutarque (*in Cesare*) estime ce transport à 800 médimnes de bled, & à 30,000,000 liv. d'huile.— La *flote* d'Alexandrie transportoit à Rome les bleds & les légumes d'Egypte. Aurelius Victor (*epist.* 1. 6.)

estimoit ce convoi au temps d'Auguste à 20,000,000 boisseaux de bled. Constantin ayant transporté le siège de l'empire à Constantinople, affecta à cette ville la *flote* & les bleds d'Alexandrie; ne laissant plus à Rome que la *flote* d'Afrique.— La *flote* des Gaules, établie par Auguste, protégeoit les côtes des Gaules, de l'Espagne, & se tenoit à Fréjus.—La *flote* de Misène, dans la Campanie, gardoit la mer Thyrrénienne, & avoit été établie par Auguste.— Le même empereur établit la *flote* de Ravenne, pour protéger la mer Hadriatique.— L'entrée de la Méditerranée par Byzance, étoit gardée par la *flote* du Pont. (*Tacit. hist.* 11. 83.)

Il y avoit enfin dans les grands fleuves des *flotes*, pour en assurer l'entrée aux romains. La 1re. étoit dans le Rhin, la 2e. dans le Danube, & la 3e. dans l'Euphrate. (*Lips. de Magn. Rom.* 1. 5.)

FLUONIA, surnom que l'on donnoit à Junon, par rapport au service que les femmes attendoient d'elle dans leurs accouchemens; comme aussi pour arrêter le sang, soit dans la conception, soit dans les écoulemens ordinaires. (*Arnob. lib. II.*)

FLUTE. L'invention de la *flûte*, que les poètes attribuent à Apollon, à Pallas, à Mercure, à Pan, à Minerve, fait assez voir que son usage est de la plus haute antiquité. Alexandre Polihystor assure que Hyagnis fut le plus ancien joueur de *flûte*, & qu'il fut remplacé dans cet art par Marsyas, & par Olympe, lequel apprit aussi aux grecs l'art de toucher les instrumens à cordes. Selon Athénée, un certain Seiritès, numide, inventa la *flûte* à une seule tige, Silène celle qui en a plusieurs, & Marsyas la *flûte* de roseau, qui s'unit avec la lyre.

Quoi qu'il en soit, la passion pour la musique, innée chez tous les peuples, fut cause qu'on goûta beaucoup le jeu de la *flûte*, & de plus qu'on en multiplia singuliérement la forme. Il y en avoit de courbes, de longues, de petites, de moyennes, de simples, de doubles, de gauches, de droites, d'égales, d'inégales, &c. On en fit de toute sorte de bois & de toute matière. Enfin, les mêmes *flûtes* eurent différens noms chez divers peuples. Par exemple, la *flûte* courbe de Phrygie étoit la même que le *tityrion* des grecs d'Italie, ou que le *pheution* des égyptiens, qu'on appelloit aussi *monaule*.

Les *flûtes* courbes sont au rang des plus anciennes; telles sont celles de la table d'Isis: la gyngrine lugubre, ou la phénicienne, longue d'une palme mesurée dans toute son étendue, étoit encore de ce genre. Parmi les *flûtes* moyennes, Aristide le musicien met la pythique & les *flûtes* de chœur. Pausanias parle des *flûtes* argienne & béotienne. Il est encore fait mention dans quelques auteurs de la *flûte* hermiope, qu'Anacréon appelle *tendre*; de la lysiade, de la cytharistrie; des *flûtes* précentoriennes, corynthiennes, égyptiennes, virginales, milvines, & de tant d'autres dont nous ne pouvons nous former d'idée juste, & qu'il faudroit avoir vues pour en parler pertinemment. On sait que le savant Lefevre desespérant de pouvoir débrouiller ce cahos, couronna ses veilles pénibles sur cette matière, en faisant des vers latins, pour louer Minerve de ce qu'elle avoit jetté la *flûte* dans l'eau, & pour maudire ceux qui l'en avoient retirée.

Mais, loin d'imiter Lefevre, on doit au moins tâcher d'expliquer ce que les anciens entendoient par les *flûtes* égales & inégales, les *flûtes* droites & gauches, les *flûtes* sarranes, phrygiennes, lydiennes, *tibiæ pares & impares*, *tibiæ dextræ & sinistræ*, *tibiæ sarranæ*, *phrygiæ*, *lydicæ*, &c. dont il est souvent fait mention dans les auteurs comiques, parce que la connoissance de ce point de littérature est nécessaire pour entendre les titres des pièces dramatiques qui se jouoient à Rome. Voici donc ce qu'on a dit peut être de plus vraisemblable & de plus ingénieux pour éclaircir ce point d'antiquité.

Dans les comédies romaines qu'on représentoit sur le théâtre public, les joueurs de *flûte* jouoient toujours de deux *flûtes* à la fois. Celle qu'ils touchoient de la main droite, étoit appellée *droite* par cette raison; & celle qu'ils touchoient de la gauche, étoit appellée *gauche* par la même raison. La première n'avoit que peu de trous, & rendoit un son grave; la gauche en avoit plusieurs, & rendoit un son plus clair & plus aigu. Quand les musiciens jouoient de ces deux *flûtes* de différent son, on disoit que la pièce avoit été jouée *tibiis imparibus*, avec les *flûtes* inégales, ou *tibiis dextris & sinistris*, avec les *flûtes* droites & gauches: & quand ils jouoient de deux *flûtes* de même son, de deux droites ou de deux gauches, comme cela arrivoit souvent, on disoit que la piece avoit été jouée *tibiis paribus dextris* avec des *flûtes* égales droites, si c'étoit avec celles du son grave; ou *tibiis paribus sinistris*, avec des *flûtes* égales gauches, si c'étoit avec des *flûtes* de son aigu.

Une même pièce n'étoit pas toujours jouée avec les mêmes *flûtes*, ni avec les mêmes modes; cela changeoit fort souvent. Il arrivoit peut-être aussi que ce changement se faisoit quelquefois dans la même représentation, & qu'à chaque intermède on changeoit de *flûte*; qu'à l'un on prenoit les *flûtes* droites, & à l'autre les gauches successivement. Donat prétend que quand le sujet de la pièce étoit grave & sérieux, on ne se servoit que des *flûtes* égales droites, que l'on appelloit aussi *lydiennes*, & qui avoient le son grave; que

quand le sujet étoit fort enjoué, on ne se servoit que des *flûtes* égales gauches, qui étoient appellées *tyriennes* ou *sarranes*, qui avoient le son aigu, & par conséquent plus propre à la joie; enfin, quand le sujet étoit mêlé de l'enjoué & du sérieux, qu'on prenoit les *flûtes* inégales, c'est-à-dire, la droite & la gauche, appellées *phrygiennes*.

Madame Dacier est au contraire persuadée que ce n'étoit point du tout le sujet des pièces qui régloit la musique, mais l'occasion où elles étoient représentées. En effet, il auroit été impertinent qu'une pièce faite pour honorer des funérailles, eût eu une musique enjouée; c'est pourquoi, quand les adelphes de Térence furent joués la première fois, ils le furent *tibiis lidiis*, avec les *flûtes* lydiennes, c'est-à-dire, avec deux *flûtes* droites; & quand ils furent joués pour des occasions de joie & de divertissement, ce fut *tibiis sarranis*, avec les deux *flûtes* gauches. Ainsi, quand une pièce étoit jouée pendant les grandes fêtes, comme la joie & la religion s'y trouvoient mêlées, c'étoit ordinairement avec les *flûtes* inégales, ou une fois avec deux droites, & ensuite avec deux gauches, ou bien en les prenant alternativement à chaque intermède.

Au reste, ceux qui jouoient de la *flûte* pour le théâtre, se mettoient autour de la bouche une espèce de ligature ou bandage composé de plusieurs courroies qu'ils lioient derrière la tête, afin que leurs joues ne parussent pas enflées, & qu'ils pussent mieux gouverner leur haleine & la rendre plus douce. C'est cette ligature que les grecs appelloient *φορβειον* & *στομιον*. Sophocle en parle, quand il dit:

« Il ne soufle plus dans de petites *flûtes*, mais » dans des souflets épouvantables, & sans bandage ». Ce que Cicéron appliquoit heureusement à Pompée, pour marquer qu'il ne gardoit plus de mesures, & qu'il ne songeoit plus à modérer son ambition. Il est parlé du bandage dans Plutarque, dans le scholiaste d'Aristophane & ailleurs; & l'on en voit la figure sur quelques anciens monumens.

L'usage de la *flûte* n'étoit pas borné au théâtre seul: elle faisoit partie de la plupart des spectacles & des cérémonies publiques grecques & romaines; des noces, des expiations, des sacrifices, & sur-tout des funérailles. Accompagnée des sanglots de ces femmes gagées, qui possédoient l'art de pleurer sans affliction, la *flûte* ne pouvoit manquer de former la principale musique des pompes funèbres. A celle du jeune Archémore, fils de Lycurgue, c'étoit la *flûte* qui donnoit le signal, & le ton des lamentations. Dans les fêtes d'Adonis, on se servoit aussi de la *flûte*, & l'on y ajoutoit ces mots lugubres: hélas, hélas, Adonis! mots qui convenoient parfaitement à la tristesse de ces fêtes.

Les romains, en vertu d'une loi très-ancienne, & que Cicéron nous a conservée, employèrent la *flûte* au même usage. Elle se faisoit entendre dans les pompes funèbres des empereurs, des grands, & des particuliers de quelque âge & de quelque qualité qu'ils fussent; car dans toutes leurs funérailles on chantoit des poëmes lugubres, appellés *nœnia*, qui demandoient nécessairement l'accompagnement des *flûtes*; c'est encore par la même raison qu'on disoit en proverbe, *jam licet ad tibicines mittas*, envoyez chercher les joueurs de *flûte*, pour marquer qu'un malade étoit désespéré, & qu'il n'avoit plus qu'un moment à vivre; expression proverbiale que Circé emploie dans Pétrone, assez plaisamment dans les reproches qu'elle fait à Polyénos sur son impuissance.

La *flûte* servant à des cérémonies de différentes sortes, il falloit bien qu'on eût trouvé l'art d'en ajuster les sons à ces diverses cérémonies, & cet art fut imaginé de très-bonne heure. Nous lisons dans Plutarque, que Clonas étoit le premier auteur des nomes ou des airs de *flûte*. Les principaux qu'il inventa, & qui furent extrêmement perfectionnés après lui, étoient l'apothétos, le schoénion, le triméles, l'élégiaque, le comarchios, le cépionien & le déios. Expliquons briévement ces mots, qu'on trouve si souvent dans les anciens auteurs.

L'air *apothétos* étoit un air majestueux, reservé pour les grandes fêtes & les cérémonies d'éclat.

L'air *schoénion*, dont Pollux & Hésychius parlent beaucoup, devoit ce nom au caractère de musique & de poésie, dans lequel il étoit composé; caractère qui, selon Casaubon, avoit quelque chose de mou, de flexible, &, pour ainsi dire, d'efféminé.

L'air *triméles* étoit partagé en trois strophes ou couplets: la première strophe se jouoit sur le mode dorien; la seconde, sur le phrygien; la troisième, sur le lydien, & c'est de ces trois changemens de modes que cet air tiroit son nom, comme qui diroit *air à trois modes*: c'est à quoi répondroit précisément dans notre musique un air à trois couplets, dont le premier seroit composé en *c sol ut*, le second en *d la re*, le troisième en *e si mi*.

L'air *élégiaque* ou plaintif se comprend assez.

L'air *comarchios* ou *bacchique* avoit le premier rang parmi ceux que l'on jouoit dans les festins, & dans les assemblées de débauches auxquelles présidoit le dieu Comus.

L'air *cépion* empruntoit son nom de son auteur, élève de Terpandre, qui s'étoit signalé dans les airs pour la *flûte* & pour la cithare;

mais on ignore quel étoit le caractère distinctif de l'air cepionien.

L'air *déios* semble signifier un *air craintif & timide*.

Outre les airs de *flûte* que nous venons de citer, Olympe, phrygien d'origine, composa sur cet instrument, à l'honneur d'Apollon, l'air appellé *polycéphale* ou à *plusieurs têtes*. Pindare en fait Pallas l'inventrice pour imiter les gémissemens des sœurs de Méduse, qui étoient censées siffler sur différens tons; la *flûte* imitoit cette variété de sifflemens.

Les auteurs parlent aussi de l'air *harmatios*, c'est-à-dire *du char*. Hésychius prétend que cet air prit son nom de son jeu, qui lui faisoit imiter la rapidité, ou le son aigu du mouvement des roues d'un char.

L'air *orthien* est célèbre dans Homère, dans Aristophane, dans Hérodote, dans Plutarque & autres. La modulation en étoit élevée, & le rythme plein de vivacité, ce qui le rendoit d'un grand usage dans la guerre pour encourager les troupes. C'est sur ce haut ton que crie la Discorde dans Homère, pour exciter les grecs au combat. C'étoit, comme nous le dirons bientôt, en jouant ce même air sur la *flûte*, que Timothée le thébain faisoit courir Alexandre aux armes. C'étoit, au rapport d'Hérodote, le nome *orthien* que chantoit Arion sur la poupe du vaisseau, d'où il se précipita dans la mer.

Enfin, l'on met au nombre des principaux airs de *flûte* le *cradias*, c'est-à-dire, *l'air du figuier*, qu'on jouoit pendant la marche des victimes expiatoires dans les thargélies d'Athènes; il y avoit dans ces fêtes deux victimes expiatoires qu'on frappoit pendant la marche avec des branches de figuier sauvage. Ainsi, le nom de *cradias* est tiré du mot grec qui signifie *branche de figuier*.

Comme il n'étoit plus permis de rien changer au jeu des airs de *flûte*, soit pour l'harmonie, soit pour la cadence, & que les musiciens avoient grand soin de conserver à chacun de ces airs le ton qui lui étoit propre; de là vint qu'on appella leurs chants *nomes*, c'est-à-dire, en grec, *loi*, *modèle*, parce qu'ils avoient tous différens tons, qui leur étoient affectés, & qui servoient de règles invariables, dont on ne devoit point s'écarter.

On eut d'autant plus de soin de s'y conformer, qu'on ne manqua pas d'attribuer à l'excellence de quelques-uns de ces airs des effets surprenans, pour animer ou calmer les passions des hommes. L'histoire nous en fournit quelques exemples, dont nous discuterons la valeur.

Pythagore, selon le témoignage de Boëce, voyant un jeune étranger, échauffé des vapeurs du vin, transporté de colère, & sur le point de mettre le feu à la maison de sa maitresse, à cause d'un rival préféré, animé de plus par le son d'une *flûte*, dont on jouoit sur le mode phrygien; Pythagore, dis je, rendit à ce jeune homme la tranquillité & son bon sens, en ordonnant seulement au musicien de changer de mode, & de jouer gravement, suivant la cadence marquée par le pied, appellé *spondée*, comme qui diroit aujourd'hui sur la mesure dont on compose dans nos opéra les symphonies connues sous le nom de *sommeils*, si propres à tranquilliser & à endormir.

Galien raconte une histoire presque toute pareille, à l'honneur d'un musicien de Milet, nommé *Damon*. Ce sont de jeunes gens ivres, qu'une joueuse de *flûte* a rendus furieux en jouant sur le mode phrygien, & qu'elle radoucit par l'avis de ce Damon, en passant du mode phrygien au mode dorien.

Nous apprenons de St. Chrysostôme, que Timothée jouant un jour de la *flûte* devant Alexandre-le-Grand, sur le mode orthien, ce prince courut aux armes aussi-tôt. Plutarque dit presque la même chose du joueur de *flûte* Antigénide, qui, dans un repas, agita de telle manière ce même prince, que s'étant levé de table comme un forcené, il se jetta sur ses armes, & mêlant leur cliquetis au son de la *flûte*, peu s'en fallut qu'il ne chargeât les convives.

Voilà ce que l'histoire nous a conservé de plus mémorable en faveur de la *flûte* des anciens: mais, sans vouloir ternir sa gloire, comme ce n'est que sur des gens agités par les fumées de vin que roulent presque tous les exemples qu'on allègue de ses effets, ils semblent par-là déroger beaucoup au merveilleux qu'on voudroit y trouver. Il ne faut aujourd'hui que le son aigu & la cadence animée d'un mauvais hautbois, soutenu d'un tambour de basque, pour achever de rendre furieux des gens ivres, & qui commencent à se harceler. Cependant, lorsque leur premier feu est passé, pour peu que les hautbois jouent sur un ton plus grave, & ralentissent la mesure, on les verra tomber insensiblement dans le sommeil, auquel les vapeurs du vin ne les ont que trop disposés. Quelqu'un s'aviseroit-il, pour un semblable effet, de se récrier sur le charme & sur la perfection d'une telle musique? On nous permettra de ne concevoir pas une idée beaucoup plus avantageuse de la *flûte*, ou, si l'on veut, du hautbois, dont Pythagore & Damon se servirent en pareils cas.

Les effets de la *flûte* de Timothée, ou de celle d'Antigénide, sur Alexandre, qu'ont-ils de si surprenant? N'est-il pas naturel qu'un

prince jeune & belliqueux, extrêmement sensible à l'harmonie, & que le vin commence à échauffer, se lève brusquement de table, entendant sonner un bruit de guerre, prenne ses armes & se mette à danser la pyrrhique, qui étoit une danse impétueuse, où l'on faisoit tous les mouvemens militaires, soit pour l'attaque, soit pour la défense? Est-il nécessaire pour cela de supposer dans ces musiciens un art extraordinaire, ou dans leur *flûte* un si haut degré de perfection? On voit dans le festin de Seuthe, prince de Thrace, décrit par Xénophon, des césarontins former la charge avec des *flûtes* & des trompettes de cuir de boeuf crud; & Seuthe lui-même sortir de table en poussant un cri de guerre, & danser avec autant de vitesse & de légéreté, que s'il eût été question d'éviter un dard. Jugera-t-on de là que les césarontins étoient d'excellens maîtres en musique?

L'histoire parle d'un joueur de harpe, qui vivoit sous Eric II, roi de Danemarck, & qui, au rapport de Saxon le Grammairien, conduisoit ses auditeurs par degré jusqu'à la fureur. Il s'agit dans ce trait d'un siècle d'ignorance & de barbarie, où la musique extrêmement dégénérée, ne laissoit pas néanmoins, tout imparfaite qu'elle étoit, d'exciter les passions avec la même vivacité que dans le siècle d'Alexandre. Concluons que les effets attribués à la *flûte* des anciens, ne prouvent point seuls l'extrême supériorité de son jeu, parce que la musique la plus simple, la plus informe & la plus barbare, comme la plus composée, la plus régulière & la mieux concertée, peut opérer dans certaines conjectures les prétendues merveilles dont il s'agit ici. (*Article du chevalier de Jaucourt.*)

Joignons ici les savantes observations que nous fournit le supplément de l'encyclopédie.

Pour qu'une *flûte* produise un son, il faut qu'elle ait une embouchure comme nos *flûtes* traversières, un bocal comme nos cornets, un biseau comme nos *flûtes* douces, ou enfin une anche comme nos hautbois. De tous ceux qui se sont occupés des *flûtes* des anciens, aucun, que je sache, n'a recherché s'il avoient toutes ces différentes espèces de *flûtes*, ou s'ils n'en connoissoient que quelques unes, & lesquelles? Il est vrai que d'habiles antiquaires modernes rapportent que quelques-unes des *flûtes* trouvées à Herculanum, ont des anches, & que les anciens érigèrent une statue à Pronome le thébain, parce qu'il avoit inventé cette partie de la *flûte*; mais ils ne nous apprennent rien de plus. Il est vrai encore, que l'anche est manifeste dans les dessins de quelques *flûtes* anciennes; mais il y en a d'autres qui se terminent en haut par une espèce de bocal; on en trouve même une à biseau. Enfin, le P. Hardouin, dans les notes & les corrections qu'il a jointes à sa belle édition de Pline, parle bien des anches des anciens; mais il n'explique pas positivement si les anciens avoient uniquement des *flûtes* à anches, ou s'ils en avoient aussi d'autres; il me semble cependant que cette matière mérite d'être éclaircie. Je vais tâcher de le faire, & je me flatte de pouvoir montrer que les anciens n'avoient que des *flûtes* à anches, mais qu'elles étoient de deux sortes; l'une ayant l'anche à découvert comme nos hautbois; l'autre ayant l'anche cachée à peu près comme les trompettes d'enfans.

Avant d'entrer en matière, il ne sera pas hors de propos de remarquer que, suivant le témoignage de tous les auteurs grecs & latins, les anciens appelloient *flûte* un tuyau percé de plusieurs trous latéraux, qu'on bouchoit avec les doigts, ou autrement, & qui servoient à produire les différens tons; les autres instrumens à vent s'appelloient *cor*, *trompette*, *buccine*, *lituus*; je ne connois qu'une seule exception à cette règle, c'est la syringe, ou le sifflet de Pan, instrument composé de plusieurs tuyaux inégaux, & dont chacun donne un ton différent; encore peut-on dire avec raison, que les tuyaux inégaux de la syringe tenoient lieu des trous latéraux des autres *flûtes*.

La *flûte* traversière ne paroît pas avoir été connue des anciens; au moins aucun auteur n'en parle. Ils avoient, à la vérité, une *flûte* surnommée *plagiaule*, c'est-à-dire, *oblique*; mais Servius, dans ses remarques sur Virgile, dit à l'occasion de ce vers:

Aut tibi curva chorus indixit tibia Bacchi,

Hanc tibiam græci vocant πλαγιαυλον.

Les grecs appellent cette *flûte* (*curva tibia*) plagiaule: or, les anciens ajoutoient au bout de leurs *flûtes* une corne de veau pour en augmenter le son; cette corne étoit naturellement recourbée, & rendoit par conséquent la *flûte* même *courbe*, & voilà la *curva tibia* de Virgile, & la *plagiaule* des grecs. On voit de ces *flûtes* courbes sur plusieurs monumens anciens.

La vérité m'oblige d'ajouter, que j'ai trouvé des espèces de *flûtes* traversières, ou plutôt de vrais fifres, sur deux bas-reliefs qui se trouvent l'un & l'autre dans l'*antiquité expliquée* de Montfaucon; le premier de ces bas-reliefs représente, suivant le savant Bénédictin, l'Amour & Psyché; tous deux sont portés par des centaures. L'Amour tient à sa bouche un bâton qui semble être un fifre, & il est dans l'attitude de quelqu'un qui joue de cet instrument: entre les deux centaures est un Cupidon, ou génie ailé debout, jouant aussi du fifre. Je soupçonne ce bas-relief d'être mal copié.

1°. Parce que Montfaucon dit positivement, que le Cupidon debout, entre les centaures, tient un vase : or, l'instrument que tient l'Amour à cheval, ressemble exactement au premier, & si l'un est un vase, l'autre aussi en est un.

2°. Parce que je n'ai vu sur aucun monument l'Amour jouant d'aucune espèce de *flûte*; l'on trouve bien des génies aîlés jouant de cet instrument, mais non l'Amour.

Le second de ces bas-reliefs, que Montfaucon a tirés de Boissard, ressemble beaucoup au premier, & je le soupçonne de n'être que le premier altéré par les dessinateurs; au moins si ce soupçon n'est pas fondé, il est très-probable que ces centaures & ces Cupidons sont une allégorie, & que l'un de ces bas-reliefs est imité de l'autre.

Au reste qu'on ne soit pas étonné si j'accuse si facilement, ici & ailleurs, ceux qui ont copié les bas-reliefs antiques, de les avoir altérés : j'ai des preuves indubitables qu'ils se sont trompés en plusieurs occasions, & j'en rapporterai deux des plus fortes.

L'on trouve dans le *tome I, de l'antiquité expliquée* de Montfaucon, une syringe composée de huit tuyaux à biseau. Chaque tuyau est percé de trous latéraux; les deux premiers en ont chacun quatre; les quatre suivans en ont chacun trois; l'avant-dernier deux, & le dernier un. Je ne ferai point remarquer que jamais on ne trouve de syringe dont les tuyaux soient à biseau, & percé de trous latéraux; je demanderai seulement comment avec huit doigts on jouera d'un instrument à vingt-trois trous? Me répondra-t-on qu'on ne joue que d'un tuyau à la fois, & qu'alors il ne faut au plus que quatre doigts. Je demande alors comment un musicien transportera dans le même instant son instrument d'un côté à l'autre, & ses doigts d'un tuyau à l'autre sans se tromper?

On trouve dans le traité *de tibiis veterum* de Bartholin, *pl. II, fig.* 1, un joueur de *flûte*, tenant deux *flûtes*, dont chacune a deux trous latéraux, & à côté deux petites éminences cubiques, ou chevilles; cette même figure se trouve dans Boissard, mais les *flûtes* n'ont ni trous latéraux, ni chevilles; bien loin de là, elles sont entourées d'anneaux. Que ce soit Bartholin, ou que ce soit Boissard qui ait représenté l'antique, l'un des deux s'est trompé dans cette occasion: on peut avoir de même mal copié le bas-relief où sont les fifres, & je suis fondé à dire que les anciens n'avoient point de *flûtes* traversières, jusqu'à ce que j'aie de bonnes preuves du contraire.

Les *flûtes* à bocal, ou les cornets sont difficiles à emboucher, & il est presqu'impossible de jouer de deux de ces *flûtes* à la fois; c'est cependant ce que faisoient les anciens habituellement. D'ailleurs, une *flûte* à bocal n'a rien qui ressemble à une glotte, ou languette (c'est-à-dire à une anche, comme nous le verrons); cependant il paroît par quantité de passages des auteurs anciens, que la glotte ou languette étoit indispensable à la *flûte*. Voici quelques-uns de ces passages.

Porphyre, dans ses *Commentaires sur le chap. VIII du livre premier des Harmoniques* de Ptolomée, édition de Walis, dit, « si l'on prend deux » *flûtes*, soit de roseau, soit d'airain......... » & qu'on souffle dans ces *flûtes* par les lan- » guettes qui s'y trouvent (*per eas quæ sunt in* » *illis lingulas* ».

St. Chrysostome dit, *Homélie* 43, « si vous » ôtez la languette (*lingula*) à une *flûte*, l'ins- » trument devient inutile ». Il est clair que ni Porphyre, ni St. Chrysostôme ne parlent d'une seule espèce de *flûte*; ils parlent des *flûtes* en général.

Suivant Pollux, *chap. IX, liv. IV.* de son *Onomasticon*, une mauvaise *flûte*, & sans languette (*glotta*), enfin, sans son, n'est bonne à rien (*inepta*). Le même auteur met un peu plus haut l'anche (*glotta*) au nombre des parties de la *flûte*. Au reste, tout ce que l'on vient de dire par rapport aux *flûtes* à bocal, ou cornets, peut aussi très-bien s'appliquer aux *flûtes* traversières.

Les *flûtes* à biseau, ou douces, parlent aisément, & plus elles sont longues, plus il faut y souffler doucement; à quoi bon alors le phorbéion, ou bandage, dont les anciens musiciens s'entouroient la tête, pour mieux gouverner leur haleine? Quand on n'est pas obligé de souffler avec véhémence, on en est toujours le maître. Si les *flûtes* des anciens étoient des *flûtes* douces, pourquoi les statues, qui représentent des musiciens en action, ont-elles toutes les joues enflées? Comment Ovide auroit-il pu faire dire à Minerve, à qui il attribue l'invention de la *flûte*,

Vidi virgineas intumuisse genas.

Fast. lib. IV.

Je vis mes joues vierges enflées? Comment Plutarque auroit-il pu rapporter dans la vie d'Alcibiade, que ce jeune grec ne voulut pas apprendre à jouer de la *flûte*, alléguant entr'autres raisons, qu'à peine ceux qui étoient intimément liés avec un homme « pouvoient-ils le reconnoître » quand il jouoit de la *flûte* »? De plus, Aristote, dans le *chap. VI. du liv. VIII. de sa Politique*, nous apprend que « la *flûte* est plus propre » à animer les esprits, & à les porter à la colère qu'à

» qu'à les concilier »; ce qui certainement ne convient pas plus que tout ce que nous venons de dire, ni aux *flûtes* douces, ni aux *flûtes* traversières.

Puisque donc les *flûtes* des anciens n'étoient point des cornets, ni des *flûtes* traversières, ni des *flûtes* douces, il faut nécessairement qu'elles aient été des hautbois, ou que leurs glottes en languettes fussent de véritables anches. Confirmons cette idée par quelques passages de plusieurs auteurs. Hésychius dit que la glotte des *flûtes* n'est autre chose, qu'une languette agitée par le souffle du joueur, ce qui convient parfaitement à l'anche d'un hautbois; d'ailleurs le mot *glotte* même confirme cette opinion, la partie du corps humain, appellée *glotte*, ayant de l'affinité avec une anche. Ptolomée, dans le *chap. III. du liv. I. des Harmoniques*, dit : « la trachée artère est une » *flûte* naturelle »; mais la trachée-artère, comme l'on sait, se termine par l'épiglotte, espèce de soupape qui s'ouvre & se ferme à peu près comme la languette d'un chalumeau. Pollux, dans le chapitre déjà cité de son *Onomasticon*, rapporte qu'on peut dire en parlant d'un joueur de *flûte*, « qu'il a les joues pleines, gonflées, bouf- » fies, élevées, étendues, adhérentes, pleines » de vent, les yeux irrités...... sanguinolens »; il dit encore plus bas : « les anciens disent des » glottes usées par le chant ». Il nous est resté un traité, presque entier d'Aristote, sur les objets qui sont du ressort de l'ouie (*de audibilibus*); on trouve ce traité dans les *Commentaires* de Porphyre, sur le *chap. III. du liv. I. des Harmoniques* de Ptolomée, & entr'autres passages, il renferme les trois suivans. « Si quelqu'un serre les lèvres » & comprime la glotte d'une *flûte*, le son devient » plus dur, plus désagréable & plus éclatant ». » Si l'on mouille le sommet de la glotte, ou » qu'on l'imbibe de salive, l'instrument raisonne » mieux; & au contraire, quand la glotte est » sèche ». Si l'on comprime la glotte, le son de- » vient plus aigu & plus clair ». Tout cela convient parfaitement aux *flûtes* à anches, aussi-bien que ce que dit Apollonius de Thyane (*ch. XXI. liv. V.* de sa vie, par Philostrate), « qu'une » des qualités nécessaires à un musicien, est celle » de bien embrasser la glotte de sa *flûte* avec les » lèvres, sans cependant y employer assez de » force pour en devenir rouge ».

Pline, dans le *chap. XXV. du liv. XVI. de son Histoire naturelle*, rapporte « qu'avant le mu- » sicien Antigénide, on coupoit dans le mois de » septembre les roseaux dont on vouloit faire des » *flûtes*, & qu'on ne commençoit à s'en servir » qu'après quelques années : qu'alors même le » musicien étoit obligé, pour ainsi dire, de domp- » ter son instrument, & d'apprendre à sa *flûte* » même à chanter, les languettes étant trop peu » ouvertes »; c'est-à-dire, probablement, que comme on avoit cueilli le roseau quand il étoit déjà trop mûr, les languettes étoient dures, se comprimoient réciproquement; car il dit, *comprimentibus se lingulis*, & ne se laissoient pas gouverner à la volonté du joueur. « Mais après, » continue Pline, on les coupa avant le solstice » (au mois de juin), & on s'en servit au bout » de trois ans, les languettes étant plus ouvertes » pour fléchir les sons, c'est-à-dire, qu'on cou- » poit les roseaux avant leur pleine maturité, » qu'alors ils étoient plus souples, que les lan- » guettes ne se comprimoient plus si fort réci- » proquement, & que par conséquent les sons » étoient plus faciles à varier ». On trouve dans les notes d'Hardouin, sur les endroits de Pline que nous venons de citer, un passage de Théophraste, où il est dit, « que les anciens faisoient » d'abord leurs *flûtes* toutes de roseaux, & qu'ils » croyoient que les anches (*glottes*) devoient » être prises dans l'entre-deux des nœuds de la » même plante dont on avoit fait la *flûte*, parce » que sans cela l'instrument ne raisonnoit pas » bien ». Ce passage seul prouve que les *flûtes* des anciens étoient à anches; encore aujourd'hui on préfère celles de roseau à toutes les autres.

Je crois avoir suffisamment prouvé que les anciens n'avoient que des *flûtes* à anches. De ces *flûtes* les unes avoient l'anche à découvert comme nos hautbois; les trois passages d'Aristote, cités ci-dessus, le prouvent sans réplique. Les autres avoient l'anche cachée comme les trompettes d'enfans. Voici ce qui me semble l'indiquer. D'abord on voit sur des bas-reliefs des *flûtes* sans l'apparence de biseau, ni d'anche; ces *flûtes* sont ordinairement terminées en haut par un bocal; donc leur anche est cachée dans le corps de l'instrument; car nous avons déjà vu que l'anche est indispensable aux *flûtes* des anciens. Les *flûtes* terminées par un bocal en haut, sont ordinairement les plus grandes, & quelques joueurs de *flûte*, qui tiennent des instrumens de cette espèce, n'ont point de phorbéion, ou de bandage, *v.* PHORBÉION; parce qu'on ne pouvoit passer qu'un petit corps mince, tel qu'une anche au travers de la fente du phorbéion; parce qu'encore le phorbéion étoit très-utile au musicien; un des plus grands défauts qu'ont même aujourd'hui nos joueurs d'instrumens à anches, c'est de laisser échapper le vent, ce qui provient de la tension continuelle des joues, & qui cause un sifflement très-désagréable, au lieu que celui qui souffle dans un bocal, ne peut guère laisser échapper le vent.

Pollux, dans le *chap. IX. du liv. IV. de son Onomasticon*, dit que la *flûte*, appellée *bombyx*, a deux parties outre la glotte, & les trous latéraux, l'une appellée ὄλμος (*olmos*), l'autre, ὑφόλμιον (*euphalmion*); l'olmos peut, je crois, très-bien indiquer ici un pavillon semblable à

celui des cors-de-chasse & des trompettes, & eupholmion une embouchure faite comme un bocal; & à quoi bon cette espèce d'embouchure, si la *flûte* avoit une anche placée comme celle de nos hautbois? Aristote, dans son traité *de audibilibus*, que nous avons déjà cité, dit « qu'il » est difficile de jouer de la *flûte*, appellée *bombyx*, à cause de sa longueur, ce qui joint à » ce nous venons de dire, semble prouver effectivement, que les *flûtes* les plus grandes » des anciens avoient un bocal, une anche renfermée dans le corps de l'instrument, & qu'on » en jouoit sans phorbéïon ». Cette dernière chose est confirmée par un passage de Sophocle, qu'il explique en même-temps; le voici. « Il » ne souffle plus dans de petites *flûtes*, mais » dans des soufflets épouvantables & sans bandage (*phorbéïon*) ». Enfin, je rapporterai encore ce que dit Festus, en donnant une étymologie du mot *lingula* (*languette*), *lingula per diminutionem lingua dicta, aliàs à similitudine lingua exerta ut in calceis inserta, id est infrà dentes coercita, ut in tibiis*. « Languette, diminutif de » langue, tantôt à cause de sa ressemblance avec » une langue exposée (*ou tirée*), comme dans » les chaussures, tantôt à cause de sa ressemblance avec une langue cachée, ou retenue » dessous les dents »; ce qui ne semble convenir qu'à une anche cachée dans l'instrument.

Comme je n'ai nulle envie d'imiter les gens à systême, qui écartent de la meilleure foi du monde tout ce qui peut endommager leurs édifices, je vais rapporter ce que je crois qu'on peut m'opposer raisonnablement, au moins je rapporterai ce que j'ai trouvé de suspect dans le cours de mon travail. Bartholin, dans le *chap. V. du liv. I.* de son traité *de tib. veter.* raconte comme un miracle, d'après le scholiaste de Pindare, que les languettes, glottes, ou anches, étant tombées dans un combat ou concours de musique, le joueur de *flûte* continua sa pièce avec les roseaux seuls. Cette histoire peut fournir trois objections 1°. Si la *flûte* n'avoit d'autre principe de son que l'anche, comment le musici n a-t-il pu continuer à jouer après que celle-ci étoit tombée? Il est probable que sa *flûte* étoit en même-temps à biseau & à anche, c'est-à-dire, que c'étoit une *flûte* douce, à laquelle on avoit adapté une anche. 2°. Est il probable que l'anche d'un hautbois puisse tomber sans la volonté de celui qui tient l'instrument? Et n'est-il pas plus naturel de supposer que c'étoit une charlatanerie du musicien, qui, s'étant apperçu qu'on pouvoit jouer de sa *flûte* sans anche, vouloit s'en faire honneur? 3°. Enfin, quoi qu'il en soit, puisque le musicien a pu jouer une fois sans anche, ne peut-il pas l'avoir fait plusieurs fois, & même s'en être fait une coutume, & l'avoir enseigné à d'autres? Quant à la première objection, je réponds que si la *flûte* avoit un autre principe de son que l'anche, le scholiaste de Pindare n'auroit pas rapporté ce fait comme un prodige; de plus, est-il vraisemblable que les anciens aient combiné ensemble le biseau & l'anche, & qu'aucun de leurs auteurs ne parle du biseau, tandis que tous parlent de l'anche non équivoque? Quant à la seconde objection, je réponds qu'elle ne prouve rien autre, sinon que la *flûte* en question étoit à bocal, & avoit son anche cachée; alors celle-ci pouvoit très-bien tomber par accident, & le musicien pouvoit continuer sa pièce, en embouchant sa *flûte* comme un cornet. La troisième objection est certainement la plus forte, & je n'y peux répondre autre chose, sinon qu'il me semble très-peu probable que, si cette aventure avoit donné lieu d'inventer une nouvelle sorte de *flûte*, le scholiaste de Pindare, ni aucun autre auteur n'en eussent dit mot; ma réponse deviendra plus forte, si l'on fait attention que l'aventure étoit réellement singulière, & devoit naturellement intéresser tous les spectateurs. J'ajouterai de plus que Pollux distingue fort bien la *flûte* de la syringe, dont le son a un principe différent, & qu'ainsi il auroit bien parlé d'une autre sorte de *flûte*, si elle avoit existé. *Voyez Poll. Onom. lib. I. chap. IX.*

Ordinairement l'on dérive le nom latin de la *flûte* (*tibia*) de *tibia*, l'os de la jambe, parce que, dit-on, les premières *flûtes* étoient faites d'os, matière peu propre à faire des anches, d'où l'on conclut qu'elles n'en avoient point. A cela je réponds: 1°. qu'on peut très-bien faire une anche d'os, en le choisissant & l'amincissant convenablement; Pollux parlant de la trompette, dit qu'on la faisoit d'airain ou de fer, & son anche (*glotta*) d'os, *chap. II. liv. IV. Onomasticon.* 2°. Bartholin, *chap. II. liv. I. de tib. veter.* assure qu'un auteur, nommé *Coldingus*, donne d'après d'anciens glossaires une autre étymologie au mot *tibia*, & le fait venir de *tybin*, c'est-à-dire, *jonc* ou *roseau*, matière dont on a fait les premières *flûtes*, suivant la plus grande partie des auteurs; loin donc que *tibia* (*flûte*) vienne de *tibia* (*os de la jambe*), c'est peut-être ce dernier qui vient de l'autre à cause de sa ressemblance.

Remarquons encore, qu'aucune des *flûtes* qui se trouvent dans les *Antiquités romaines* de Boissard, & dans les dessins des *peintures antiques d'Herculanum*, n'ont de biseau. On voit dans le *Musæum romanum* de la Chausse, *tome II.* une *flûte* faite d'os, à ce que prétend l'auteur, & comme elle le paroît effectivement; cette *flûte*, qui est aussi dans le *liv. VIII. du tom. III. du supplément à l'antiquité expliquée* de Montfaucon, a le biseau bien marqué. Ce dernier auteur dit qu'elle a été copiée d'un bas-relief qui est à

Naples, dans le palais du prince Diomède Caraffa. Ce bas-relief, s'il existe tel qu'on le rapporte, semble renverser de fonds en comble mon édifice; mais je demande à tout lecteur impartial, si une seule figure peut détruire le témoignage unanime de tant d'écrivains, sur-tout lorsqu'on n'indique pas de quelle antiquité est le bas-relief dont on l'a tiré, & lorsqu'on a des preuves convaincantes que souvent les dessinateurs copient mal les antiquités. Ne se peut-il pas même qu'un auteur voyant un instrument peu différent des nôtres, mais manquant d'une partie essentielle, à son avis, y ait ajouté cette partie de son chef? Cette conjecture paroîtra plus que probable à ceux qui connoissant la facture des instrumens de musique, auront lu quelque traité des modernes à ce sujet, ils y auront sans doute trouvé, comme moi, une quantité de bévues, provenant uniquement du peu de connoissance pratique de la musique. Je terminerai cet article en tâchant d'éclaircir quelques difficultés qui regardent les *flûtes* des anciens.

On voit sur la plus grande partie de ces instrumens de petites éminences solides, les unes de figure cubique, les autres de figure cylindrique, & même terminées par un bouton. Bartholin (*chap. V. liv. I. de tib. veter.*) rapporte que, suivant l'avis de plusieurs auteurs, ces especes de chevilles tiennent lieu de clef, & servent à fermer les trous latéraux. Je crois la même chose; j'ajouterai seulement que, comme les airs ou nomes de *flûte* étoient réglés, on bouchoit avec des chevilles les trous latéraux qui n'entroient pour rien dans le nome qu'on alloit exécuter, parce qu'il auroit été fort incommode de tenir un ou deux trous bouchés pendant tout un air; cette idée se fonde, 1°. sur ce que les anciens avoient d'abord une *flûte* particulière pour chaque nome, & que Pronome le thébain fut le premier à faire des *flûtes* sur lesquelles on pouvoit exécuter plusieurs nomes, comme le rapporte Pausanias au *liv. IX de sa description de la Grèce*. 2°. Sur ce que les *flûtes* qui ont plusieurs de ces chevilles en ont ordinairement deux ou trois petites, & trois ou quatre plus grandes, différence qui me paroît faite exprès pour que le musicien ne se trompât pas, & pour qu'il débouchât sulement les trous qui appartenoient au même nome; trous qui sont indiqués par les chevilles de même figure.

Un tableau qui se trouve dans le *tome III. des peintures antiques d'Herculanum*, *pag.* 101, semble nous indiquer en même tems, & que les chevilles servoient effectivement à boucher les trous latéraux, & que les anciens commençoient par enseigner à leurs élèves à donner d'abord le ton sur une *flûte*, tous les trous étant bouchés; puis sur deux; puis enfin à poser les doigts sur les trous après avoir enlevé les chevilles. Ce même tableau semble encore confirmer que les *flûtes* étoient à anches; car on n'a guère plus de peine à faire raisonner deux *flûtes* douces, qu'une; mais il en est tout autrement de deux hautbois. Le tableau dont je parle, représente Marsyas donnant leçon à Olympe encore enfant. Le disciple tient deux *flûtes* qui paroissent égales; celle de la main gauche il la porte à la bouche, & Marsyas l'aide en lui tenant le bras; quant à la *flûte* de la main droite, l'enfant paroît vouloir la porter aussi à la bouche; mais son maître l'en empêche. Ces deux *flûtes* ont chacune deux chevilles, & point d'autres trous latéraux.

On trouve encore des *flûtes* entourées d'anneaux sur les anciens monumens, & alors on n'y apperçoit point de trous latéraux : comme ces *flûtes* sont toutes coniques, il m'étoit venu dans l'esprit que ces anneaux couvroient chacun son trou, & tenoient par conséquent lieu des chevilles; la figure de l'instrument les obligeant à se poser toujours au même endroit; mais en comparant la distance des anneaux à la longueur de la *flute*, & celle-ci à la hauteur du musicien, il m'a paru que ces anneaux étoient trop écartés les uns des autres, pour que les doigts d'un homme pussent couvrir les trous que je supposois dessous, en sorte que mon idée ne me paroît vraisemblable qu'en supposant qu'on ait mal observé les proportions en copiant les *flûtes*.

Dans le *Musæum romanum* de la Chausse, on rapporte qu'on déterra, il y a plusieurs années, à Rome, des morceaux de *flûte* d'ivoire, revêtus d'une plaque d'argent; cela explique clairement ce morceau de l'art poétique d'Horace, que les commentateurs ont tant tourné & retourné.

Tibia non ut nunc orichalco vincta, tubæque
Æmula, &c.

Car effectivement un hautbois qu'on garniroit de cuivre, approcheroit beaucoup du son de la trompette : il en approcheroit davantage encore si on le doubloit de ce métal.

On est aussi très-embarassé du grand nombre de *flûtes* des anciens, je crois que cela vient uniquement de ce qu'on a pris pour des noms, ce qui n'étoit que des épithètes données par les auteurs : ainsi, par exemple, on parle d'une *flûte*, appellée *plagiaule*, d'une seconde, nommée *photinge*, & d'une troisième, désignée par le mot *lotine*; toutes trois ne sont qu'une seule & même *flûte*, appellée *photinge*, surnommée *plagiaule* (*oblique*), parce qu'elle se terminoit par une corne de veau recourbée, comme nous l'avons déjà dit; & *lotine*, parce qu'on la faisoit de bois de lotos; de même encore on a fait de l'éléphantine une *flûte* particulière, & ce n'est probablement qu'un épithète donné aux *flûtes* d'ivoire.

Enfin l'on regarde la monaule comme une sorte de *flûte*, & c'est le nom général des *flûtes* simples, ou d'une seule tige, comme *diaule* est celui des *flûtes* doubles.

Au reste, je ne crois pas impossible qu'un bon littérateur, versé dans la facture des instrumens à vent, ne pût retrouver entiérement les *flûtes* des anciens, en comparant continuellement les différens auteurs entr'eux, avec les monumens & avec la nature des instrumens à vent. Mais, vu le peu de fond qu'on peut faire sur les copies, il faudroit qu'il pût lui-même examiner les antiquités. (*Article du supplément de l'Encyclopédie, signé F. D. C.*

Les *flûtes* des anciens, comme nous l'avons déjà dit, étoient faites d'os, d'ivoire, & même de métal, & elles étoient composées, ainsi que les nôtres, de plusieurs pièces; mais avec cette différence, que ces pièces séparées qui ne s'assembloient point à rainures ou à entailles, recouvroient un tuyau intérieur, qui étoit ordinairement de bois, & délicatement creusé autour, comme on le voit à Portici, par deux pièces de *flûte* de métal, dans lesquelles le bois est demeuré en dedans, mais pétrifié. On voit aussi dans le cabinet de l'académie de Cortone, une *flûte* d'ivoire, établie sur un tuyau d'argent.

On voyoit dans une peinture des Thermes de Titus, publiée par Winckelmann (*Monum. ined.* n°. 15.), Minerve jettant les *flûtes* qu'elle venoit d'inventer, parce qu'elle se trouvoit défigurée par l'enflûre des joues qu'occasionne leur jeu. On y voyoit aussi le satyre Marsyas qui les ramassoit pour son usage.

FLÛTE *traversière*.

Le comte de Caylus (*Rec. III. pl.* 88. n°. 5.) dit : « ce petit bronze paroît représenter un joueur de *flûte*; mais cet instrument est ici très-différent de celui dont les romains faisoient un si grand usage. La parure & la coëffure de plumes que l'on voit sur cette figure, ne sont pas ordinaires aux monumens romains. Il est vrai que les égyptiens en ont fait un grand usage : le genre du travail est très-médiocre; & je dois convenir que la disposition de la draperie a beaucoup de rapport avec celle de quelques-uns des baladins de l'ancienne Rome. Je crois ce monument gaulois & fort postérieur aux monumens précédens; cependant je suis bien éloigné de le garantir pour tel ».

FLÛTE *tyrrhénienne*.

Pollux (*Onomast. liv. IV. chap. IX.*) décrit ainsi la *flûte tyrrhénienne* : « elle est semblable à » une syringe (*sifflet de Pan*) renversée; mais son » tuyau est de métal; on souffle par en bas dans » cette *flûte*, & on y emploie moins de vent » (que pour la syringe); mais le son en est plus » fort à cause de l'eau qu'il fait bouillonner. » Cette *flûte* donne plusieurs sons, & le métal » en augmente la force ». Les mots en parenthèse ont été ajoutés pour éclaircir cette description, qui paroît convenir très-bien à l'espèce de *flûte* d'enfant qu'on nomme *rossignol*. Mersenne semble aussi être de cet avis.

FOCALE, espèce de mouchoir de cou, dont se servoient chez les romains les malades & les efféminés. Quintilien nous l'apprend (*lib. XI. c. III.*): *Palliolum sicut fascias quibus crura vestiuntur & focalia & aurium ligamenta sola excusare potest valetudo.*

FOCARIA, } cuisinière, cuisinier.
FOCARIUS, }

FOCULUS. Voyez RÉCHAUD.

FOCUS. Voyez CHEMINÉE.

FŒNERATORES, *argentarii*.

C'étoient à Rome des espèces d'usuriers qui prêtoient sur gages & à un gros intérêt. Ils s'assembloient autour de la statue de Janus, aux environs de l'arc *Fabien* & du putéal de Libon. Ce commerce odieux fut défendu; mais on ne tarda pas à sentir la nécessité des emprunts & l'impossibilité de trouver des gens qui prêtassent sans avoir des sûretés. On réduisit donc l'intérêt de l'argent à une somme modique, & on en permit le trafic sous la forme ordinaire. *V.* INTÉRÊT & USURE.

FOI, divinité romaine. *Voyez* FIDÉLITÉ.

FOIE. Les anciens plaçoient le siège des passions dans ce viscère. C'est pourquoi Anacréon dit : l'Amour tendit son arc, & me frappa au milieu du *foie*.

L'inspection du *foie* des victimes faisoit une grande partie de la science des aruspices. *Voyez* HEPATOSCOPIE.

Pline (*VIII.* 51.) dit qu'Apicius inventa l'art d'engraisser les volailles, & sur-tout les oies, avec des figues, pour faire acquérir à leur *foie* une grosseur monstrueuse, qui flattoit les riches gourmands de Rome. Cette grosseur égaloit presque celle du reste du corps de l'animal, selon l'expression de Martial. (*XIII.* 58.) :

Aspice, quam tumeat, magno jecur ansere majus
Miratus dices, hoc, rogo, crevit ubi?

FOIN. Les romains avoient coutume d'attacher du *foin* aux cornes des bœufs méchans, afin

qu'on pût les reconnoître de loin. Horace fait allusion à cette pratique. (*Sat.* 1. 4. 34.) :

Fœnum habet in cornu : longum fuge.

FOLLIS, monnoie des empereurs grecs. *Voyez* PHOLLIS.

FONDATEUR, ΚΤΙΣΤΗΣ.

On trouve assez souvent des médailles grecques, sur lesquelles le titre de Κτιστης, ou de *fondateur*, est donné à des empereurs & à d'autres princes par des villes qu'ils ne *fondèrent* pas : car on a des preuves très-certaines qu'elles existoient avant eux. Pellerin a publié, par exemple, une médaille frappée à Clazomènes, en l'honneur de Livie & d'Auguste, sur laquelle cet empereur est appellé Κτιστης, quoique Clazomène existât plusieurs siècles avant Auguste.

Cette coutume irrégulière ne fut pas un effet de la flatterie des grecs; mais on doit la regarder comme la suite de l'usage ancien, qui faisoit donner le nom de *fondateurs* à ceux qui conduisoient de nouvelles colonies dans des villes anciennement habitées, où les nouveaux colons se mêloient quelquefois avec les habitans primitifs, soit que les auteurs de ces colonies augmentassent les villes anciennes, pour les placer plus commodément; soit que par quelqu'autre bienfait on pût les considérer comme les *restituteurs*, ou les *bienfaiteurs* de ces villes, celles-ci leur donnèrent le titre de *fondateurs*, pour témoigner la reconnoissance qu'elles conservoient de leurs bienfaits.

FONDATEURS. « Dans le style allégorique, dit M. Rabaud de Saint-Étienne, les villes elles-mêmes étoient personnifiées, & nous avons conservé cet usage dans nos médailles & dans nos tableaux allégoriques. On associoit une figure de héros ou d'héroïne, aux armoiries de cette ville; dès-lors, nommer la ville, ou nommer le héros, étoit la même chose. De cette habitude de lier la ville au héros, & du génie allégorique qui donnoit de l'ame & de la vie à celui-ci; naquit l'erreur, qui porta les peuples postérieurs à lui supposer une existence réelle. Ils ne firent pas attention que les villes ne se *fondent* point ainsi; qu'elles ne doivent pas leur existence à des princes & à des princesses; que toutes les villes, dans les premiers tems, ont commencé par n'être que des cabanes ou des hameaux; que comme ils faisoient remonter la naissance des villes & de leurs *fondateurs* aux tems voisins de *Deucalion* & d'*Ogygès*; c'est à dire, du déluge, il étoit impossible qu'il y eût, à cette époque, un si grand nombre d'habitans pour les peupler, & tant de princes pour les bâtir. Les premiers historiens de l'âge alphabétique trouvèrent ces noms; ils les gardèrent & les enregistrèrent dans leurs annales ».

« Mais ils furent si fidèles à retenir tout ce qu'on leur avoit transmis, qu'ils associèrent à ces personnages ceux dont ils étoient entourés, leurs pères, leurs mères, leurs parens; & ils nous ont ainsi laissé les moyens de reconnoître la non-existence de ces princes divers. Tous ces *fondateurs* prétendus des villes, desquelles l'origine est nécessairement inconnue, sont fils, ou d'un fleuve, ou d'une fontaine, ou d'une constellation, ou d'un dieu, ou d'une amazone, ou pour le moins d'un roi. Quelques-uns ont plusieurs pères, parce que réellement ils n'en avoient aucun. Ainsi, *Thèbes* fut *fondée* par Thébé; Argos, par *Argus*; Sicyone, par *Sicyon*; & sous le nom d'*Ægialée* par *Ægialus*; Corinthe par *Corinthus*; *Coronée*, par Coronus, &c. &c.

Je ne finirois pas, si je citois toutes les villes qui se disoient *fondées* par ces princes imaginaires. J'ajoute qu'en général, celles qui sont du genre masculin ont été *fondées* par un prince, comme celles du genre feminin l'ont été par des princesses; erreur fondée sur le sexe du personnage allégorique, qui avoit servi à figurer la ville ».

« Il seroit aussi aisé de prouver que la plupart des villes de la Grèce dûrent leur nom à des circonstances purement physiques, plutôt qu'à des *fondateurs* chimériques; mais il faudroit entrer dans un détail d'étymologies qui seroient ou fastidieuses ou suspectes; & la vérité, que j'expose ici, n'a pas besoin de ces preuves auxiliaires. Il y auroit cependant des étymologies qu'il seroit impossible de nier: Si je disois, par exemple, qu'*Astypalæa*, signifie *vieux fort*; *Ægyalée*, *rivage*; *Actiké*, *rivage* encore, on penseroit que ces villes ont pris leur nom de leur position, plutôt que de croire au héros *Astypalæus*, au roi *Ægyélus*, à la princesse Actiké, ou bien à *Actæus*, premier roi de l'Attique. Ainsi, quand je lis dans Strabon, que la ville de *Calène* en Asie mineure a pris son nom de la pierre noire & brûlée, dont elle est bâtie; étymologie que je trouve dans le mot *cal*, qui signifie feu, chaleur, & qui m'est confirmée par les volcans qu'il y avoit dans le voisinage de cette ville; & quand je lis dans les mythologues; qu'elle dut son nom à *Kalénus*, fils de Neptune & de Kéléno, je préfère l'étymologie physique, & je raie le héros Calénus de mon catalogue. De même, personne n'ignore que la ville d'*Agde*, en Languedoc, est bâtie avec une pierre pareille, & qu'il y a des volcans éteints dans son voisinage ».

« Mais, si en examinant de plus près ces *fondateurs* prétendus de villes, je trouve qu'ils sont fils d'un père ou d'une mère chimérique; s'ils sont nés d'une fontaine voisine, ou d'une mon-

tagne, ou d'un port de mer, j'en conclurai que c'est encore ici ce que je disois, & que cette parenté imaginaire n'est autre chose que la relation physique de cette ville avec la montagne, avec la fontaine, avec la mer, & je me rappellerai tout ce que j'ai vu du génie allégorique, qui personnifioit ces objets ».

« Les exemples de ces rapports physiques, convertis en histoire, ne seroient pas difficiles à trouver : obligé d'en citer quelques-uns, pour appuyer mon assertion, je le ferai avec brièveté ».

« Le royaume de Corinthe avoit pour villes principales, *Corinthe*, capitale ; *Épopée*, sa citadelle ; *Cromion* & *Léchés*, près de la mer, & le port de *Cenchrées* : on y voyoit aussi la fontaine *Pirène* ».

» On raconta que Corinthe avoit été bâtie par *Corinthus* ; *Épopée* par *Épopus* ; *Cromion* par *Cromus* ; *Léchés* par *Léchés* & *Cenchrées*, par *Cenchréus* : avec cette méthode on avoit bientôt fait des annales. *Cromion* étoit près de la mer : on dit que *Cromus*, son *fondateur*, étoit fils de Neptune & de la belle Pirène ; elle eut encore de Neptune un autre fils, ce même *Cenchréus* qui avoit bâti *Cenchrées*. Diane ayant tué ce jeune homme à la chasse, Pirène, sa mère, en versant de pleurs, qu'elle devint fontaine. On voit aisément que la Géographie de ces lieux en fait toute l'histoire, & dévoile l'origine des *fondateurs* chimériques ».

FONDATION des villes. *Voyez* VILLES.

FONDS (vase à deux). *Voyez* AMPHICUPELLUM.

FONIONI. Muratori (101. 2. *Thes.*) rapporte l'inscription suivante, où Mars peut être désigné sous le nom FONIO, dérivé de φονος, carnage. Peut-être aussi FONIO est la Renommée, ainsi appellée de φωνη, bruit :

FONIONI
SACR
SEIA. IONIS
MAG
D. D.

FONTAINES. Chez les anciens les *fontaines*, les sources des rivières étoient sacrées, & des espèces de divinités que l'on honoroit d'un culte particulier. (Sénèque, dans sa lettre 41.) Cicéron dit (*lib. III. de natura deor. cap. XX.*) que les augures, dans leur prière, invoquoient les noms du Tibre & des autres rivières voisines de Rome. La septième inscription de la p. XCIV. de Gruter porte :

FONTI DIVINO ET GENIO
NUMINIS FONTIS.

On se faisoit un scrupule de troubler leurs eaux, en s'y baignant ou en s'y lavant. Tacite en rapporte pour exemple un trait de Néron. (*Annal. lib. IV. cap. XXII.*)

On voit sur les monumens les *fontaines* représentées par des gueules de lion, par des coquilles, & par des vases renversés posés sur des cippes. — On croyoit que chaque *fontaine* avoit sa divinité ou sa nymphe particulière, que l'on représentoit appuyée sur une urne d'eau coulante.

FONTAINE d'ÉGÉRIE. *Voyez* ÉGÉRIE.

FONTAINE de Mercure à Rome. *V.* AQUEDUCS.

FONTE (art de la). *Voyez* BRONZE, COLOSSE.

Pour rendre complettes les connoissances que nous avons de la *fonte* des anciens, j'ajouterai ici le passage suivant de Winckelmann.

« Les statues & les bustes de bronze d'Herculanum, sont pour la plupart médiocres, ou mauvais ; de cette dernière espèce sont entr'autres les statues des empereurs, de grandeur plus que naturelle, qui nous prouvent que les anciens artistes n'étoient pas aussi habiles à travailler le bronze que le marbre. Les deux plus grands ouvrages de bronze qu'il y ait à Rome, sont la statue équestre de Marc-Aurèle, sur la place du Capitole, & la statue pédestre de Septime-Sévère, dans la galerie du palais Barberini. La première a plusieurs défauts, qu'on doit peut-être attribuer aux injures du temps, & à ce qu'elle a souffert sous les ruines. Il se peut aussi qu'au siècle où elle a été faite, l'art n'eût pas encore atteint un certain degré de perfection. La seconde statue nous prouve la décadence de l'art du temps de Sévère, quoique cependant le travail en soit beaucoup meilleur que celui des portes triomphales de ce même empereur, au pied du Capitole. Pline dit que l'art de jetter des statues en bronze, s'étoit tout-à-fait perdu du temps de Néron. Il doit donc avoir repris naissance sous le règne d'Hadrien. Pausanias (liv. II. chap. XVII. où il est parlé de l'artiste Léarque), en parlant d'une statue de bronze de Jupiter, exécutée par un disciple de Dipœnus & de Scyllis, les plus anciens & les plus célèbres statuaires dont il soit fait mention, dit qu'elle étoit faite de plusieurs pièces si bien enchassées, si bien jointes ensemble avec des clous, qu'elles formoient un tout solide. Toutes les statues de

bronze d'Herculanum, font, au refte, faites ainfi de pièces rapportées, quoiqu'on ne puiffe plus en appercevoir les foudures depuis qu'elles ont été reftaurées. Les pièces ne font pas foudées enfemble; mais à certaines marques on pourroit foupçonner qu'elles ont été réunies par le moyen d'un métal fondu. Le grand nombre de pièces enchâffées après coup, qu'il eft facile de remarquer à ces ftatues, & qui n'ont pas encore été polies, fervoient à remplir les vuides qui reftoient après que les différentes parties de la ftatue avoient été jointes enfemble. Il eft néanmoins néceffaire de faire de nouvelles recherches & de nouvelles obfervations, avant de pouvoir prononcer avec quelque certitude, fi les ftatuaires grecs ont toujours fuivi le même procédé dans leur travail, ou fi cette réunion des parties des ftatues de bronze n'a été que la pratique des premiers artiftes avant la célèbre époque de l'art, ou la méthode des artiftes fuivans, c'eft-à-dire, lorfque l'art fut déjà déchu. Les uftenfiles de ménage & les vafes de bronze font d'un travail très-fini; les vafes facrés font fur-tout précieufement exécutés au tour. ».

Un artifte a renouvellé à Drefde, vers le milieu de notre fiècle, les procédés des anciens, & a fait de plufieurs pièces de fonte une ftatue équeftre auffi grande que nature.

FONTEIA, famille romaine dont on a des médailles.

C. en argent.

RR. en bronze.

O. en or.

Le furnom de cette famille eft CAPITO.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FONTINALES, fêtes que les romains célébroient à l'honneur des nymphes qui préfidoient aux *fontaines* & aux fources. *Fontinalia*, *fontanalia*. Voyez FESTUS & VARRON (*de ling. lat. lib. V.*). Ce dernier dit qu'on avoit coutume de couronner les puits ce jour-là, & de jetter des couronnes dans les fontaines. Scaliger, dans fes conjectures fur Varron, croit que ce n'eft point la fête des *fontaines*, comme dit Feftus, mais de la fontaine qui avoit un temple à Rome, proche de la porte Capène, appellée à caufe de cela *porte fontinale;* & que c'eft de cette fontaine dont parle Cicéron au liv. II. des loix. Les *fontinales* fe célébroient le 13 octobre, qui étoit le troifième jour de devant les ides.

FORARIA, femme de campagne, qui venoit vendre à la ville les productions de la terre.

FORCE, divinité qu'on difoit être fille de Thémis, fœur de la Tempérance & de la Juftice; mais en ce fens elle fe prend pour courage, vertu.

FORCEPS & *forfex*, dans Aulugelle (X.9.), bataillon difpofé en tenaille, pour embraffer un bataillon ennemi difpofé en coin.

FORCIPES de Vitruve. *Voyez* LOUVE.

FORCULUS; c'eft un des dieux qui préfidoient à la garde des portes, avec *Cardéa* & *Limentinus:* le département particulier de *Forculus* étoit les battans des portes qui s'appelloient proprement *Fores*. (*Auguft. de civit. Dei, lib. IV. cap. VIII.* & *Tertull. de idol. c. XV.*

FORDICIDIES, nom d'une fête des romains. *Fordicidia.* Elle fe célébroit le 17 des calendes de mai, c'eft-à dire, le 15 d'avril. Elle s'appelloit *fordicidies*, du mot latin *forda*, vache pleine, & de *cædo*, j'immole, parce qu'on immoloit ce jour-là des vaches pleines à la Terre. *Forda*, vache pleine, vient de *fero* je porte, felon Ovide (*faft. lib. IV. v 629.*), ou, comme ont penfé Scaliger & Saumaife, du grec, φόρες, φοράδες, qui fignifie la même chofe. Varron dit qu'on immoloit plufieurs vaches pleines dans les curies. Tite-Live & Denis d'Halicarnaffe écrivent qu'on en immoloit une dans chaque curie, & par conféquent trente, comme le dit en effet Ovide. (*Faftor lib. IV. v. 635.*) C'eft Numa qui, dans le temps d'une ftérilité commune aux campagnes & aux beftiaux, inftitua les *fordicidies*. Ovide les décrit à l'endroit que l'on a cité. Il dit qu'on immoloit auffi ce jour-là une partie de ces vaches pleines dans le temple de Jupiter, c'eft-à-dire, au Capitole.

FORENSIA veftimenta, habits que les romains prenoient lorfqu'ils fortoient de leurs maifons, & qu'ils alloient à la place publique, *ad forum;* telle étoit la toge dont Nonnius Marcellus dit (1. 5.): *toga, ficut in confuetudine habetur, veftimentum eft quo in foro utimur.* Les habits *forenfia* étoient oppofés aux *domeftica*, vêtemens que l'on portoit dans les maifons.

FORÊTS. *Voyez* EAUX & *forêts*.

FORI, gradins ou bancs fur lefquels fe plaçoient les fpectateurs dans le cirque. *V.* CIRQUE.

FORICA. }
FORICARII. } Il y avoit dans le *forum* & dans les autres endroits publics de Rome, des lieux d'aifance, *forica*, où l'on pouvoit entrer en payant une petite fomme, appellée elle-même

forica. Les empereurs se rendirent propriétaires de cette modique rétribution, & ils chargèrent les *foricarii* du soin de l'exiger. Juvenal peint ces fermiers publics avec toute l'énergie de son mâle pinceau (*sat. III.* 38.):

Conducunt foricas, & cur non omnia? cùm sint
Quales ex humili magna ad fastigia rerum
Extollit, quoties voluit fortuna jocari.

FORICULUS, la même divinité que FORCULUS. *Voyez* ce mot.

FORINA. On lit dans une inscription recueillie par Gruter (*pag.* 333. *n°.* 1.):

A D. A R. F O R I N. *ad aram Forinæ.*

C'est la même divinité que FURINA. *V.* ce mot.

FORMA Trajana, aqueduc de Trajan. *Forma* étoit le nom d'un canal en briques, destiné à conduire des eaux.

FORMIDO, instrument de chasseur. C'étoit une corde teinte en rouge, ou chargée de plumes de différentes couleurs, destinée à effrayer les sangliers, les loups, &c. Virgile en parle dans ses Georgiques (III. 372.):

Puniceæve agitant timidos formidine pennæ.

Cet instrument est appellé *linea* dans Némesius. (*Cineg.* 303.)

Linea quin etiam magnos circumdare saltus
Quæ possit, volucresque metu concludere prædas
Digerat innexas non uno ex alite pinnas......

FORNACALES, ou FORNICALES, fête romaine en l'honneur de la déesse *Fornax*; on faisoit alors des sacrifices devant le four, où on avoit coutume de rôtir le bled & de cuire le pain.

Numa avoit institué les *fornacales*, & le grand Curion indiquoit tous les ans le 17 de février pour leur célébration. Les *Quirinales* (*voyez* ce mot) étoient instituées en faveur de ceux qui n'avoient pas célébré les *fornacales*. (*Varron. ling. lat. V. Ovid. Fast. 6. v.* 314. *Festus, &c.*)

FORNAX, mot latin qui signifie *four* ou *fournaise*. On personnifia ce four, on en fit une déesse, à laquelle on avoit consacré un jour de fête, le 12 avant les calendes de mars. Cette déesse présidoit à la cuisson du pain; & le jour de sa fête, on jettoit dans le four de la farine, qu'on laissoit consumer en l'honneur de *Fornax*. Numa est l'instituteur de la fête, & peut-être aussi l'auteur de cette divinité. Ovide raconte cette origine (*Fast. II.* 5. 25):

Facta dea est fornax: læti Fornace coloni
Orant, ut fruges temperet illa suas.

FORNICARIA.
FORNIX. } Les courtisanes de Rome habitoient des chambres basses, voûtées & obscures, appellées *fornices*; d'où leur vint le surnom de *fornicariæ*.

FORSETE. *Voyez* ODIN.

FORS FORTUNA, dénomination particulière de la Fortune, sous laquelle Servius Tullius lui bâtit un temple au bord du Tibre hors de Rome. *Fors* étoit alors synonime de *fortis*. Ceux qui n'exerçoient aucune profession dans Rome, honoroient la Fortune sous cette dénomination particulière, *qui sine arte aliqua vivunt*, dit Donat sur le Phormion de Térence (V. 6. 1.) Ovide en parle dans ses Fastes (VI. 773.):

Quàm citò venerunt Fortunæ, fortis honores!
Post septem luces Junius actus erit.
Ite, deam lætè Fortem celebrate, quirites:
In Tiberis ripa munera regis habet.

FORTUNE; cette divinité, fille de Jupiter, ou, selon Homère, dans son hymne à Cérès, cité par Pausanias (*in Messen.*) fille de l'Océan, accompagnée de ses sœurs, jouoit avec Proserpine dans de belles prairies. Il n'y avoit point de divinité plus célèbre que la *Fortune*, ni qui eut tant de temples, ou qui fut honorée sous tant de différentes formes. Les grecs eurent des idées particulières sur la *Fortune*. Pindare disoit qu'elle étoit une des Parques, plus puissante que ses sœurs. Pausanias dit qu'il y avoit à Égine une statue de la *Fortune*, qui portoit la corne d'Amalthée; & qu'auprès d'elle étoit un Cupidon ailé, pour signifier, ajoute-t-il, qu'en amour la *Fortune* réussit mieux que la bonne mine. Les Phréates, dit le même auteur, avoient un temple & une statue antique de la *Fortune*, qui soutenoit le pôle sur sa tête. A Thèbes, la *Fortune* étoit représentée portant Plutus enfant, pour signifier qu'elle étoit comme la mère & la nourrice du dieu des richesses. On trouve encore la *Fortune* représentée avec un soleil & un croissant sur la tête, pour exprimer qu'elle préside, comme ces deux astres, à tout ce qui se passe sur la terre. Elle porte du bras gauche deux cornes d'abondance, pour marquer qu'elle est la dispensatrice des biens de ce monde: le gouvernail qu'elle tient de l'autre main, veut dire que c'est elle qui gouverne tout l'univers. Quelquefois, au lieu de gouvernail, elle a un pied sur une proue de navire,

navire, parce qu'elle préside également sur la mer & sur la terre ; elle tient quelquefois une roue à sa main, comme Némésis, avec qui on l'a confondue souvent.

Les romains reçurent des grecs le culte de la *Fortune*, sous le règne de Servius Tullius, qui lui bâtit le premier temple au marché romain, dont la statue de bois resta entière, dit-on, après un incendie qui consuma tout l'édifice. Dans la suite, la *Fortune* devint la divinité la plus fêtée à Rome : elle eut à elle seule, sous différens noms, plus de temples que toutes les autres divinités ensemble ; tels étoient ceux de la *Fortune* favorable, de la *Fortune* féminine, de la *Fortune* virile, &c. Tous les ans, le premier jour d'avril, les filles romaines prêtes à marier, offroient un sacrifice à la *Fortune* virile, avec un peu de parfums & d'encens. Elles se déshabilloient, & offroient aux regards de la déesse tous les défauts de leur corps, la priant d'en dérober la connoissance aux maris qu'elles devoient avoir. Relativement à ces vœux, elle étoit nommée *Viriplaca*. On lui donnoit encore les noms de *Fortune* publique, & *Fortune* privée, *Fortune* de retour, *redux*, *Fortune* libre, *Fortune* affermie, *Fortune* équestre, *Fortune* aux mamelles, *mammosa*, bonne *Fortune*, *Fortune* appellée *primigenia*, *seïa*, *viscosa*, *obsequens*, *respiciens*, *manens*, *Fortune* nouvelle, grande & petite *Fortune*, *Fortune* douteuse, & jusqu'à la mauvaise *Fortune*. Il ne faut pas s'étonner de ce grand nombre de temples dédiés à la *Fortune*, sous différens attributs, chez un peuple qui la regardoit comme la dispensatrice des biens & des graces. Chacun desiroit se la rendre propice ; on lui érigeoit des autels, & on lui élevoit des temples sous différens noms, selon les différens besoins de ceux qui l'invoquoient. Néron lui fit bâtir un temple magnifique. Mais un des temples de la *Fortune* le plus renommé de l'antiquité, fut celui de Preneste, qui n'avoit rien de commun avec les autres temples ; car ce bâtiment avoit plutôt l'air d'un théâtre que d'un édifice sacré. Ce n'étoit peut-être pas sans dessein ; la *Fortune*, en effet, n'est-elle pas un théâtre ou un spectacle perpétuel ? Et n'est-ce pas sur les divers événemens de la *Fortune* que sont fondées toutes les scènes qu'on représente sur les théâtres. Il y avoit encore un célèbre temple de la *Fortune* à Antium, sur le bord de la mer : on l'appelloit même le temple des *Fortunes*, ou des *Sœurs Antiatines*.

L'abbé Belley a prouvé que la *Fortune* étoit regardée comme la divinité tutélaire de plusieurs villes ; & il s'est borné à deux exemples, l'un lui a été fourni par une médaille de la ville d'*Attaa* en Phrygie : au revers paroît une tête de femme, couronnée de tours, avec l'inscription, ΤΥΧΗ ΠΟΛΕΩΣ. Le second est une médaille de Tarse, au revers de laquelle une femme, la tête ornée de tours, est assise sur des rochers, tenant de la main droite des épis, & ayant à ses pieds l'image d'un fleuve, avec l'inscription, ΤΥΧΗ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ.

Dion (*serm.* 34.) a fait voir que la *Fortune* & Némésis n'étoient qu'une seule & même divinité. C'est pourquoi elle paroît sur un jaspe de Stosch (*II*e. *classe*, *n*°. 1819.) avec les aîles & la roue, attributs ordinaires de Némésis.

Les étrusques donnoient aussi des aîles à la *Fortune*, mais des aîles de papillon ; comme il paroît par une pâte antique de Stosch (*ibid.* *n*°. 1820.), qui est de travail étrusque. Cette divinité y porte un caducée ; de la main droite elle soulève, comme Némésis, la draperie qui lui couvre le sein. Le casque en tête, elle est debout sur un globe, qu'elle touche à peine de la pointe des pieds, *suspensis pedibus*.

Sur une cornaline de la même collection, on voit deux Victoires présenter chacune une couronne à la *Fortune*.

La *Fortune seie*. *Voyez* SEIA.

Les *Fortunes antiates*. *Voyez* ANTIUM.

La *Fortune barbue*. *Voyez* BARBATA.

La *Fortune équestre*. *Voyez* ÉQUESTRE.

La *Fortune de Preneste*. *Voyez* PALESTRINE.

La *Fortune viriplaca*. *Voyez* VIRIPLACA.

La *Fortune* d'or, ou royale, étoit une statue d'or de cette divinité, que les empereurs plaçoient dans leur chambre, & que l'on remettoit à leur successeur, lorsque la maladie du prince étoit déclarée mortelle. C'est ainsi qu'Antonin (*Capitolin. c. XII.*), se voyant près de mourir, remit à son successeur Marc-Aurèle la *Fortune* d'or, ou royale, comme l'appelle Spartien. (*Sever. c. XXIII.*)

La bonne *Fortune*, en grec Εὐτύχη ou ἀγαθὴ τύχη, avoit dans le Capitole sa statue, ouvrage de Praxitèle. (*Plin. XXXVI.* 5.)

La *Fortune* chauve étoit sans doute représentée de la sorte par analogie avec l'Occasion.

La *Fortune* qui tourne, ou qui renverse, en grec τύχη ἐυριπος.

La *Fortune* douteuse avoit donné son nom à une rue de Rome, placée sur le mont Aventin, dans la 13e. région. (*P. Victor.*)

La *Fortune* de ce jour avoit un petit temple dans la 10e. région. (*P. Victor.*) Pline en fait mention (34. 8.) Plutarque (*in Mario*) dit que Q. Catulus sacrifia le premier à la *Fortune*, sous cette dénomination, dans la guerre contre les ambrons.

La mauvaise *Fortune* étoit honorée d'un culte particulier sur les Esquilies. (*Plin. II. 7.*)

La *Fortune* aux grosses mammelles, *mammosa*, avoit donné son nom à une rue de la 12ᵉ. région de Rome; où étoit placée sa statue (*P. Victor*), qui ressembloit probablement à celles de Diane d'Éphèse.

La *Fortune* des femmes avoit un temple placé dans l'endroit où Coriolan s'étoit laissé fléchir par sa mère & sa femme. (*Tit. liv. II. 40.*) On y offroit tous les ans des sacrifices à pareil jour; & une dame romaine, choisie par les autres dames, présidoit à la cérémonie.

La *Fortune* stable, *manens*, paroît sur une médaille de Commode, où elle tient un cheval par la bride.

La *Fortune* obéissante, *obsequens*, est honorée sur plusieurs monumens.

La *Fortune primigenia*, c'est-à-dire, première divinité honorée d'un culte public dans Rome. Il en est fait mention sur plusieurs monumens.

La *Fortune* des particuliers, *privata*, étoit honorée dans le palais des empereurs. (*Plutarch. 73. quæst. rom.*)

La *Fortune* publique étoit honorée d'un culte particulier dans la vallée de Quirinus, entre les Esquilies & le mont Quirinal. (*Ovid. fast. IV. 375.*)

Qui dicet, quondam sacrata est colle quirini
Hac Fortuna die publica, verus erit.

La *Fortune redux*, qui préside au retour des voyageurs, *Fortuna redux viatorum conservatrix*, paroît souvent sur les monumens.

La *Fortune* propice, *respiciens*, avoit une statue dans une rue de la 10ᵉ. région, à laquelle elle donnoit son nom. (*P. Victor.*)

La *Fortune* virile; ses fêtes se célébroient aux calendes d'avril. (*Fast. IV. 145.*) *Voyez* Virile.

La *Fortune* fixée avec de la glu, *viscata*, ἰξευτηρία. *Plutarch. quæst. rom. c. 73.*)

Fortune (la) sert de type aux médailles de Smyrne.

FORULI, armoires ou tablettes à placer des livres. (*Suet. Eug. c. XXXI. n°. 1.*) *Hos condidit duobus forulis auratis.*

FORULUS, le même dieu que Forculus. *Voyez* ce mot.

FORUS & *Fori*, bastingues en usage dans les vaisseaux non pontés.

FORUM. Ce mot, très-commun dans les auteurs, désigne plusieurs choses qu'il est bon de distinguer; il signifie, 1°. les *places publiques*, dans lesquelles se tenoient les divers marchés à Rome pour la subsistance de cette ville; 2°. les *places* où le peuple s'assembloit pour les affaires, pour les élections, &c. 3°. les places où l'on plaidoit, & qui étoient au nombre de trois principales; 4°. enfin, une ville de la dépendance de l'empire romain, & dans laquelle l'on tenoit des foires : tels étoient, *forum Livii*, *forum Julii*, *&c.* Comme il se trouvoit un grand concours de négocians qui venoient perpétuellement à ces foires, on fut obligé d'y construire plusieurs maisons & bâtimens, pour la commodité du public; & dans la suite des tems, ces lieux s'agrandirent, se peuplèrent & devinrent des villes assez considérables.

FOSSÆ, canaux navigables, ou d'irrigation. *Voyez* Canaux.

FOSSETTE.

« Les artistes Grecs, dit Winckelmann, (*hist. de l'Art. liv. IV, ch. 4, H.*) dans leurs figures du beau style, n'interrompoient pas le menton par ce creux qu'on nomme *fossette*. La beauté du menton consiste dans la plénitude de sa forme arrondie. La *fossette*, étant individuelle & accessoire dans la nature, ne fut jamais regardée comme une qualité de la beauté universelle par les artistes anciens, ainsi qu'elle l'a été par les écrivains modernes. (*Franco, dial. della Bellez. p. 1. p. 24. Rolli Rime. p. 15.*) C'est pourquoi on ne voit point la *fossette*, ni à Niobé, ni à ses filles, ni à la Pallas de la villa Albani, ni à Cérès sur les médailles de Métaponte, ni à Proserpine sur celles de Syracuse, qui sont les figures de femmes de la plus haute beauté. Il en est de même des plus belles statues d'hommes : la *fossette* n'est visible ni à l'Apollon du Vatican, ni au Méléagre (Antinoüs) du Belvedère, ni au Bacchus de la vigne Médicis, ni aux autres belles têtes idéales, parvenues jusqu'à nous. La seule tête d'un Apollon de bronze, de grandeur naturelle, conservée au cabinet du collège romain, & la Vénus de Florence ont cette *fossette*, plutôt comme un agrément particulier, que comme un charme appartenant à la beauté de la conformation; & Varron ne dit rien de contraire à mon opinion, lorsqu'il appelle cette *fossette* un agrément imprimé avec le doigt de l'amour. Comme la grandeur complette du menton est un caractère de sa beauté, reconnu généralement & imprimé à toutes les figures antiques du premier rang, on peut conclure avec assurance, lorsque le dessin d'une figure nous offre le menton creusé en *fossette*; que ce creux est une preuve de l'ignorance du dessinateur. Ainsi,

toutes les fois que nous trouvons des têtes idéales, antiques, avec un menton ainsi interrompu, nous pouvons conjecturer, avec raison, que c'est un raffinement d'une main ignorante, moderne. D'après cela, je doute que le beau Mercure de bronze, du cabinet d'Herculanum, ait eu originairement une pareille *fossette* au menton; d'autant plus que l'on assure que la tête de cette figure a été trouvée brisée en plusieurs morceaux ».

FOSSOR, esclave condamné aux travaux de la campagne, qu'il exécutoit chargé de chaînes (*Juven. satir. XI.* 79.) :

Ipse focis brevibus ponebat olufcula, quæ nunc
Squalidus in magna fastidit compede fossor.

FOU. Nous voyons dans un passage de Sénèque (*epist.* 50), que les romains se plaisoient à avoir auprès d'eux des *fous*, pour les amuser, comme des bouffons. Cet écrivain dit qu'Hanpasté, *folle* de sa femme, étoit demeurée dans sa maison comme une charge d'héritier, *Harpasten uxoris meæ fatuam scio hæreditarium onus in domo mea remansisse.*

FOUDRE, subst. fém. en physique, & masc. dans les arts & les antiquités. Célus, père de Saturne, ayant été délivré par Jupiter, son petit-fils, de la prison où le tenoit Saturne, & voulant récompenser son libérateur, lui fit présent de la *foudre*, qui le rendit maître des dieux & des hommes. Ce sont les cyclopes qui forgent les *foudres* que le père des dieux lance souvent sur la terre, dit Virgile: (*Æneid. VIII.* 4. 31.) Chaque *foudre* renferme trois rayons de grêle, trois de pluie, trois de feu & trois de vent. Dans la trempe des *foudres*, ils mêlent les terribles éclairs, le bruit affreux, les traînées de flammes, la colère de Jupiter, & la frayeur des mortels. La *foudre* étoit la marque de la souveraine puissance: c'est pourquoi Apelles peignit autrefois Alexandre dans le temple de Diane d'Ephèse, tenant la *foudre* à la main, pour désigner une puissance à laquelle on ne pouvoit résister.

Le *foudre* de Jupiter est figuré en deux manières; l'un est une espèce de tison flamboyant par les deux bouts, qui, en certaines images, ne montre qu'une flamme; l'autre une machine pointue des deux bouts, armée de deux flèches. Lucien, qui dit que le *foudre* de Jupiter avoit dix pieds de long, semble aussi lui donner cette forme, lorsqu'il nous représente fort plaisamment Jupiter se plaignant de ce qu'ayant depuis peu lancé son *foudre* contre Anaxagore, qui nioit l'existence des dieux, Périclès avoit détourné le coup, qui avoit porté sur le temple de Castor & Pollux, lequel en avoit été réduit en cendres; le *foudre* s'étoit presque brisé contre la pierre, & ses deux principales pointes émoussées, en sorte qu'il ne pouvoit plus s'en servir sans le raccommoder.

La principale divinité de Séleucie en Syrie, étoit la *foudre* qu'on honoroit avec des hymnes & des cérémonies toutes particulières; on la voit sur ses médailles: peut-être étoit-ce Jupiter même qu'on vouloit honorer sous le symbole de la *foudre*. Servius assure, sur l'autorité des livres étrusques, où tout le cérémonial des dieux étoit réglé, qu'il n'y avoit que Jupiter, Vulcain & Minerve, qui pussent la lancer: mais Servius s'est trompé; car, Pline dit (*lib. II. cap.* 52.) que, suivant les livres des Etrusques, il y avoit neuf dieux qui étoient en possession de lancer la *foudre*, & qu'il y avoit onze sortes de *foudres*, dont trois étoient propres à Jupiter. Il y a plus, Pontanus, & les auteurs qu'il cite, sur le vers 46 du livre premier de l'Enéide, attestent que chaque dieu & chaque déesse avoit son *foudre*, mais différent de celui de Jupiter, en couleur, en poids, en forme, &c. Aussi Stace, en parlant de Junon, d'Argos, dit qu'elle lançoit le tonnerre; & si Pallas emprunta le *foudre* de Jupiter pour foudroyer Ajax-Oïlée, c'est que le sien n'étoit pas assez fort pour exécuter son projet.

Les Etrusques armoient du *foudre* neuf divinités, ainsi que Pline nous l'apprend; (*hist. nat. l.* 2. *c.* 53) mais ni Pline, ni aucun auteur, ne nous dit quelles étoient ces divinités. Cependant, lorsque nous faisons des recherches sur les dieux de la Grèce ainsi figurés, nous y trouvons le même nombre. Parmi les dieux, sans y comprendre Jupiter, on donna cet attribut à Apollon, révéré à Héliopolis en Assyrie; (*Macrob. Saturn. l.* 1. *c.* 24.) & ce dieu est représenté de la même manière sur une médaille de la ville de Thyrria en Arcadie. (*Golz. Græc. tab.* 61.) Mars, combattant les Titans, est armé de même sur une pâte de verre, (*Descript. des pierr. gr. du cabinet de Stoch. p.* 51, *n°.* 116) ainsi que Bacchus sur une pierre gravée (*ibid. p.* 234. *n°.* 1459.), toutes les deux antiques & du cabinet de Stosch. On voit aussi Bacchus armé du *foudre* sur un patère étrusque. (*Demst. etrur. tab.* 3.) Vulcain (*Serv. ad Æn. I. p.* 177. *H.*) & Pan, deux petites figures de bronze, conservées au cabinet du collège romain, & Hercule sur une médaille de la ville de Naxos, sont représentés avec le même attribut. Parmi les déesses armées du *foudre*, on connoît Cybèle (*Bellori imag. & du Choul-della relig. de Rom. p.* 92.) & Pallas (*Apollon. Argon. l. IV. v.* 671. *Servius l. c.*), comme on les voit sur les médailles de Pyrrhus & sur d'autres. (*Golz. græc. tab.* 36. *n°.* 5. *Conf. Span. de Præst.*

Num. t. I. 432.) On pourroit encore citer l'Amour tenant le *foudre*, représenté sur le bouclier d'Alcibiade. (*Athen. Deip. l. XII.*)

On voit aussi sur une calcédoine du baron de Stosch, Anubis debout tenant de la main droite un *foudre*, & un sceptre de la gauche. Le *foudre* est gravé à la manière des grecs, & cet attribut aura été donné à Anubis par les romains; car les égyptiens ayant un ciel toujours serein, n'étant par conséquent pas exposés au tonnerre & aux éclairs, n'en avoient peut-être aucune idée; & l'on sait que leurs attributs étoient toujours tracés d'après des objets réels & sensibles. (*Ie. classe, n°.* 112.)

Le *foudre* dans la main d'une figure, ou à côté, ou au-dessous d'un buste, lorsque ce n'est pas la tête d'un empereur, marque la tête du *Ve-Jove*, c'est-à-dire, de Jupiter-*foudroyant* & irrité; car il y a quelques empereurs que l'on a flattés jusqu'à leur mettre le *foudre* dans la main, comme à Jupiter.

Le comte de Caylus a publié (*Rec. d'ant.* 3. *p.* 157.) un *foudre* de bronze, très-bien conservé, & tel que les modernes sont dans l'habitude de le représenter. Il ne doutoit pas qu'il n'eût été l'attribut de quelqu'ancienne statue.

Sur les monumens, plusieurs boucliers portent pour ornement un *foudre* aîlé; c'étoit de-là qu'étoit venu à la XIIe. légion le surnom de *fulminante.* (*Dio LV.*) Valerius Flaccus décrit une phalange grecque, armée de semblables boucliers. (VI. 53.)

Cuncta phalanx, insigne Jovis, cœlataque gestat
Tegmina, dispersos trifidis ardoribus ignes:
Nec primus radios, miles romane, corusci
Fulminis, & rutilas scutis diffuderis alas.

Foudre. Les surprenans effets que produit la *foudre*, ont fourni de tout temps une ample matière à la superstition des peuples. Les romains distinguoient deux sortes de *foudre*, celles du jour & celles de la nuit; ils donnoient les premières à Jupiter, & les secondes au dieu Summanus ou Pluton; & si la *foudre* grondoit entre le jour & la nuit, ils l'appelloient *fulgur provorsum*, & l'attribuoient conjointement à Jupiter & à Summanus.

Non contens de cette distinction générale, ils tiroient toutes sortes de présage de la *foudre.* Quand, par exemple, elle étoit partie de l'Orient, & que n'ayant fait qu'effleurer quelqu'un, elle retournoit du même côté, c'étoit le signe d'un bonheur parfait, *summa felicitatis præsagium*, comme Pline le raconte à l'occasion de Scylla. Les *foudres* qui faisoient plus de bruit qe de mal, ou celles qui ne signifioient rien, étoient nommées *vana & bruta fulmina;* & la plupart des *foudres* de cette espèce, étoient prises pour une marque de la colère des dieux; telle fut la *foudre* qui tomba dans le camp de Crassus, elle fut regardée comme un avant-coureur de sa défaite; & telle encore, selon Ammien Marcellin, fut celle qui précéda la mort de l'empereur Valentinien. De ces *foudres* de mauvaise augure, il y en avoit dont on ne pouvoit éviter le présage par aucune expiation, *inexpiabile fulmen;* & d'autres dont le malheur pouvoit être détourné par des cérémonies religieuses, *piabile fulmen.*

La langue latine s'enrichit de la sotte confiance qu'on donnoit aux augures tirés des *foudres.* On appella *conciliaria fulmina* celles qui arrivoient, lorsqu'on délibéroit pour quelque affaire publique; *autorativa fulmina*, celles qui tomboient après les délibérations prises, comme pour les autoriser; *monitoria fulmina*, celles qui avertissoient de ce qu'il falloit éviter; *deprecanea fulmina*, celles qui avoient apparence de danger, sans qu'il y en eût pourtant effectivement; *postulatoria fulmina*, celles qui demandoient le rétablissement des sacrifices interrompus; *familiaria fulmina*, celles qui présageoient le mal qui devoit arriver à quelque famille; *publica fulmina*, celles dont on tiroit des prédictions générales pour trois cents ans; & *privata fulmina*, celles dont les prédictions particulières ne s'étendoient qu'au terme de dix années.

Ainsi les romains portèrent au plus haut comble d'extravagance ces folies; ils vinrent jusqu'à croire que le tonnerre étoit un bon augure, quand on l'entendoit du côté droit, & qu'il étoit au contraire un signe fatal, quand on l'entendoit du côté gauche; il n'étoit pas même permis, suivant le rapport de Cicéron, de tenir des assemblées publiques lorsqu'il tonnoit, *Jove tonante, fulgurante, comitia populi habere nefas.*

Les endroits frappés de la *foudre*, étoient réputés sacrés; & comme si Jupiter eût voulu se les approprier, il n'étoit plus permis d'en faire des usages profanes. On y élevoit des autels au dieu tonnant, avec cette inscription:

Deo fulminatori.

Les aruspices purifioient tout lieu sans exception, sur lequel la *foudre* étoit tombée, & le consacroient par le sacrifice d'une brebis appellée *bidens*, c'est-à-dire, à qui les dents avoient poussé en haut & en bas; ce lieu, séparé de tout autre, s'appelloit *bidental*, du nom de la brebis qu'on avoit immolée; & on tenoit pour impies & pour sacrilèges ceux qui le profanoient ou en remuoient les bornes; c'est-là ce qu'Horace appelle *movere bidental.* Tout ce qui avoit été brûlé ou noirci par la *foudre*, étoit placé sous un autel couvert,

& les augures étoient chargés de ce soin. On employoit en particulier certains prêtres, nommés par Festus *flufertarii*, pour purifier les arbres foudroyés. Ils faisoient à ce sujet un sacrifice avec de la pâte cuite sous la cendre, comme nous l'apprend l'inscription tirée d'une table de bronze antique, trouvée à Rome, & citée par Gruter & d'autres antiquaires.

Avant cette purification, les arbres frappés de la *foudre* passoient pour être funestes, & personne n'osoit en approcher. Aussi dans le *Trinummus* de Plaute (*act. II. sc. IV.*), un esclave voulant détourner un vieillard d'aller à une maison de campagne, lui dit : gardez-vous en bien ; car les arbres y ont été frappés de la *foudre ;* les pourceaux y meurent; les brebis y deviennent galeuses, &c.

Pline rapporte qu'il n'étoit pas permis de brûler le corps de ceux que la *foudre* avoit tués, & qu'il falloit simplement les inhumer, suivant l'ordonnance de Numa. En effet, Festus, au mot *occisum*, cite deux loix à ce sujet : *homo si fulmine occisus est, ei justa nulla fieri oportet ;* l'autre est conçue en ces termes : *si hominem fulminibus occisit, ne suprà genua tollito ;* au lieu que l'usage contraire se pratiquoit dans les funérailles ordinaires, où l'on mettoit les corps sur les genoux, pour les baiser & les laver, comme il paroît par ces vers d'Albinovanus :

At miseranda parens suprema neque oscula fixit,
Frigida nec movit membra, tremente sinu.

Il faut que ce point de religion n'en fut pas un chez les grecs, puisque Capanée, après avoir été frappé du feu de Jupiter, reçut les honneurs du bûcher, & qu'Évadné, sa femme, s'élança dans les flammes, pour confondre ses cendres avec celles de son cher époux. Mais les romains s'éloignèrent de cette idée, & en prirent une autre, dans la persuasion que les personnes mortes d'un coup de foudre, avoient été suffisamment purifiées par le feu, qui les avoit privées de la vie.

Enfin, on regardoit généralement tous ceux qui avoient eu le malheur de périr par la *foudre* comme des scélérats & des impies, qui avoient reçu leur châtiment du ciel ; & c'est par cette raison que l'empereur Carus, qui fut plein de courage & de vertus, est mis au rang des mauvais princes par quelques auteurs.

Ce détail suffit, sans doute, pour faire connoître les égaremens de la superstition des anciens, sur laquelle Sénèque observe judicieusement, que c'est une marque d'un esprit foible que d'ajouter foi à de pareilles sottises, & de s'imaginer que Jupiter lance les *foudres* ; qu'il renverse les colonnes, les arbres, les statues, & même les images ; ou que laissant les sacrilèges impunis, il s'amuse à brûler ses propres autels, & à foudroyer des animaux innocens. (*Art. du chevalier de Jaucourt.*)

Foudre sur les médailles de la Cyrénaïque, de Catane, de Centuripæ, des Falisques, de Lacédémone, des locriens d'Italie, des macédoniens, de Myndus, d'Orra, de Panormus, de Paros, de Philadelphie en Lydie, de Præsus, de Séleucie en Syrie, de Séleucie dans la Pamphilie, ΑΔΕΛΦΩΝ ΔΗΜΩΝ ; de Syracuse, des Locriens-ozoles.

Foudre dans une couronne de chêne, sur les médailles d'*Abbatum* en Mysie ; d'Épire. — Dans une couronne de laurier, sur les médailles d'*Amantes* en Illyrie.

FOUET. Homère donne un *fouet* à Jupiter en deux endroits de l'Iliade. Mars porte deux *fouets*, selon Eschyle (*Agamem. v. 651*). Virgile & Lucain peignent Bellone armée d'un *fouet*.

Les Furies, le *Soleil* portent souvent un *fouet*. Ce dernier paroît souvent sur les médailles avec le *fouet*, qui rappelle son char & ses coursiers.

Sur une pâte antique du baron de Stosch (*IIe. classe n°. 310.*), on voit à côté de Cérès assise, Diane debout entre deux bœufs, tenant de la main gauche deux épis de bled, & un *fouet* de la main droite. On y reconnoît Diane Taurique. Le *fouet* est relatif aux coups que l'on donnoit aux jeunes lacédémoniens devant les autels de Diane ; car son culte demandoit du sang.

Osiris porte un prétendu *fouet*, dont on trouvera l'explication au mot Charrue.

Les prêtres de Cibèle se frappoient, en invoquant leur divinité, avec un *fouet* de courroie, auxquelles étoient enfilés des *astragales*, c'est-à-dire, des osselets de chevreau. Apulée fait mention de ce cruel instrument (*Meta. lib. VIII. pag. 261.*) ; & on le voit sculpté aux côtés de l'Archi-Galle sur un bas-relief, publié par Winckelmann. (*Monum. inedit. n°. 7.*)

Le comte de Caylus (*Rec. 2. pl. 94. n°. 4.*) a publié le dessin d'un morceau de bronze, qui formoit un *fouet* terrible, lorsqu'il étoit placé à l'extrémité d'une corde ; il servoit à la punition des esclaves.

Il y en a un pareil dans le cabinet de Ste. Geneviève.

FOULER aux pieds. Chez les anciens, comme aujourd'hui chez les orientaux, les rois vain-

queurs *fouloient* aux pieds les rois vaincus. Cet usage est chanté dans l'Enéide (X. 489.) :

Et terram hostilem moriens petit ore cruento.

Quem Turnus super assistens..............

& v. 736.........................

Tum super abjectum posito pede : nixus & hasta.

Claudien l'a chanté aussi (*Honor. Consulat. VI.* 549.) :

Colla triumphati proculcat Honorius Istri.

Ils les *fouloient* en appuyant le pied droit sur le col du vaincu prosterné.

FOULON. Les anciens n'employant pas le linge, & s'habillant ordinairement d'étoffes de laine, occupoient un grand nombre de *foulons*. Les travaux de ces artisans fixèrent les yeux des législateurs romains, comme on le voit par la loi Metella *de fullonibus*. Nous trouvons dans Nonius (IV. 34.) trois vers qui renferment toutes les pratiques des *foulons :*

Terra hæc est, non aqua,

Ubi tu solitus argutarier pedibus,

Cretam dum compescis, vestimentaque lavas.

On y trouve le lavage dans une eau courante, le *foulage* avec les pieds pour dégraisser, & le mélange d'argile blanche ou de terre bolaire, appellée ici improprement *creta*, pour donner de l'éclat & un plus haut degré de blancheur. Les *foulons* employoient aussi le soufre pour obtenir ce dernier effet.

Pline (VII. 56. & XXXV. 17.) attribue l'invention de l'art des *foulons* à Nicias, fils d'Hermias.

FOUR à cuire le pain.

Dans les premiers âges du monde, on faisoit rissoler les épis du froment, & l'on en mangeoit ensuite le grain pur : quelque temps après on pila le grain, démêlé avec de l'eau, on le fit cuire; on le mangea en bouillie. Quelques personnes imaginèrent de piler le grain avec très-peu d'eau, & d'en faire cuire la pâte sur la cendre chaude : on rafina sur cette découverte ; on essaya de faire cuire la pâte sur des pierres échauffées : on creusa les pierres, & l'on y fit cuire des gâteaux.

Suidas dit qu'un égyptien, nommé *Annos*, imagina de faire de petits *fours :* on présume qu'ils étoient quarrés, apparemment parce que les égyptiens ont ignoré pendant plusieurs siècles l'art de faire des voûtes. Il y a grande apparence que peu après l'on creusa des bancs d'argille, & l'on y fit des *fours* d'une seule pièce. Cet usage subsiste encore dans quelques provinces de la France. L'on imagina dans la suite les *fours* totalement construits en briques cuites; on tenta d'y substituer des pierres meulières ou sableuses, telles que le grès, le granit, & l'on en fit la voûte & l'entablement. Dans des temps postérieurs l'on a imaginé de construire la voûte des *fours* en briques crues, durcies au soleil, & liées avec de la terre glaise qui sert de mortier.

Les anciens connoissoient au temps de St. Jérôme les *fours* de campagne (*in Orat. Hierem.*), comme on l'apprend de ces paroles : *Clibanus est coquendis panibus anei vasculi deducta rotunditas, quæ sub ardentibus flammis ardet intrinsecus.*

FOUR à chaux. On condamnoit sous les empereurs certains criminels au service dangereux des *fours* à chaux : *in calcariam quoque vel sulphuriam damnari solent.* (*Ulpian. leg.* 8. §. 10 *ff. de pœnis.*)

FOURCHE. Pluton tient quelquefois une *fourche* au lieu de sceptre.

Les mirmillons combattant contre les rétiaires, portoient une *fourche* à deux pointes pour se défendre.

Les *fourches* caudines sont célèbres dans l'histoire romaine; c'étoit une lance mise en travers sur deux lances droites, formant une espèce d'arc de triomphe, ou de joug, sous lequel on faisoit passer les vaincus.

On voit aussi dans plusieurs écrivains latins, qu'il étoit d'usage à Rome d'attacher aux bras d'une *fourche* les esclaves que l'on battoit de verges, & que l'on traînoit dans les rues & les marchés.

FOURCHETTE. Dans les ruines d'Herculanum on a trouvé quantité de cuilliers; mais l'on n'a point encore pu découvrir de *fourchettes*. On présume que les anciens romains ne s'en servoient pas : l'usage des *fourchettes* paroît moderne, même en Europe. Les chinois, au lieu de *fourchettes*, emploient dans leurs repas deux petits bâtons ronds, dont les bouts sont recouverts d'une lame d'argent. Les européens sont presque encore les seuls qui se servent de *fourchettes* dans leurs repas.

Le comte de Caylus (*Rec. d'Ant.* 3. *pl.* 84. *n°.* 5. a cru être plus heureux, & il a publié le dessin d'une *fourchette* antique, accompagné de ces réflexions.

« Cette *fourchette* d'argent est recommandable par sa belle conservation ; mais plus encore par la beauté de son travail. Le pied de biche qui

la termine, & les filets dont elle est ornée, sont agréablement disposés & de la plus belle exécution. Je voudrois avoir le service complet de la même main, non certainement pour la matière, mais pour le bon goût de l'orfèvre qui a travaillé cette vaisselle, & pour satisfaire non-seulement ma curiosité sur les différentes parties du service romain; mais pour jouir de la variété & de la beauté des formes que présentoit la multiplicité des plats & des vases. Cette *fourchette*, qui n'a que deux pointes, a été trouvée, avec plusieurs autres petits meubles, dans une ruine sur la *Via Appia*. Elle a de longueur cinq pouces six lignes ».

FOURMIS. Les thessaliens honoroient ces insectes, dont ils croyoient tirer leur origine; & tous les grecs en général ne faisoient pas difficulté de rapporter leur origine aux *fourmis* de la forêt d'Egine, plutôt que de se reconnoître pour des colonies des peuples étrangers. *Voyez* MYRMIDONS.

FOURMIS. Ces insectes fournissoient matière d'observation à ceux qui prenoient des augures. Un sacrificateur prédit à Cimon l'athénien sa mort prochaine, parce qu'une troupe de *fourmis* étoient venues boire le sang des victimes. Elles donnèrent un meilleur augure en faveur de Midas, roi de Phrygie. On rapporte que des *fourmis* s'étant rassemblées en grand nombre autour de lui, remplirent sa bouche de bled; ce qui fit predire au devin, que ce prince auroit un jour des richesses immenses. (*Cic. de divin. I. 36.*)

La *fourmi* est sur les monumens un attribut de Cérès. On la voit placée auprès de cette déesse sur deux pierres gravées de Stosch. (*IIe. classe*, *nos.* 227. 228.)

FOURREAU des armes.

Les grecs & les romains en mettoient à toutes leurs armes. Le casque lui-même en avoit un appellé Λοφεῖον. Celui de l'épée étoit nommé Σαγμα.

Les haches des licteurs, qui étoient placées à la moitié de la hauteur des faisceaux, avoient aussi un *fourreau*, dans lequel elles étoient ordinairement renfermées. Car les anciens ne portoient des armes nues, qu'au moment de la charge.

FOURRÉES (médailles).

Les médailles d'or & d'argent qu'on appelle *fourrées*, paroissent devoir être hors de tout soupçon de contrefaction moderne; ce sont des pièces de fausses monnoies que l'on contrefaisoit chez les anciens, & qu'on faisoit passer pour de la monnoie légitime. On n'aura pas de peine à croire qu'il y ait eu de faux monnoyeurs, aussi-tôt qu'on a établi chez les peuples policés l'usage de la monnoie d'or & d'argent. Cette fourberie s'est multipliée jusqu'à notre temps, & ne finira vraisemblablement qu'avec le monde; mais il faut convenir que chez les romains les faux monnoyeurs étoient d'habiles fourbes, & sur-tout d'excellens graveurs. Comme les monnoies de l'empire, soit d'or, soit d'argent, étoient d'une fabrique parfaite; il falloit de nécessité les imiter, pour faire passer dans le public les pièces contrefaites; aussi le sont-elles à un point, que nous sommes obligés de les piquer, quand elles ne sont point entamées, pour reconnoître si elles sont *fourrées*, c'est-à-dire, si elles sont de cuivre en dedans.

La fabrique des médailles contrefaites, étoit extrêmement difficile à pratiquer; il ne s'agissoit pas, comme aujourd'hui, d'allier un peu d'or avec du cuivre, ou de blanchir simplement une pièce de billon. Les faux monnoyeurs romains couvroient leurs pièces d'une feuille d'or ou d'argent, assez épaisse pour ne se découvrir qu'après un grand usage dans le commerce, & qui se comprimoit tellement avec le cuivre du dedans, quand on les fabriquoit, qu'il étoit impossible de les appercevoir, à moins de les entamer avec le burin ou un autre instrument. *Voyez* DOUBLÉ.

Cette circonstance nous fait bien connoître que l'argent étoit rare dans l'empire romain, puisqu'un ouvrier risquoit d'être puni pour contrefaire une médaille d'argent, qui vaut à peine quinze sols, & qui étoit alors d'un prix bien plus bas.

On doit donc être assuré qu'une médaille est indubitablement antique & frappée, dès qu'elle est *fourrée*. Comme ces pièces se fabriquoient à la hâte, & toujours dans des lieux souterrains, elles sont sujettes à avoir des défauts dans les légendes, qui les rendent pour la plupart singulières, soit par la transposition des lettres, ou par d'autres défauts. Il faut les examiner avec attention, & l'on en trouvera peu, sur-tout en argent, qui n'entrent dans une suite.

L'épaisseur & le relief des médailles d'or & d'argent, ayant donné lieu aux faux monnoyeurs de les *fourrer* plus aisément, il s'en trouva à la fin un si grand nombre, que lorsqu'on rétablit, sous le règne des enfans de Constantin, une fabrique de monnoies d'argent pur (qui n'avoit été presque que de billon depuis le règne de Caracalla). On prit pour la sûreté publique, le parti de la diminuer de la moitié du poids, ou environ, & de la faire si mince, qu'il ne fut pas possible de la falsifier; c'est ce qu'on jugea de plus efficace pour empêcher la fourbe. On a cependant vu un Valentinien d'or *fourré* dans le cabinet de Mahudel. (Le duc Caraffa Noia de Naples possède une médaille d'or *fourrée*, avec la tête & le nom d'Alexandre-le-Grand.)

Les médailles d'argent *fourrées* sont donc sûrement antiques ; on ne peut en refaire les lettres comme sur celles qui sont de bon aloi, parce que la médaille n'étant couverte que d'une feuille d'argent, elle ne peut soutenir d'être travaillée ; on s'est cependant avisé, pour pousser le déguisement jusqu'où il pouvoit aller, de percer des médailles d'argent fausses, mais bien contrefaites, avec une aiguille de fer rougie, & dont le feu noircit & rougit la médaille en-dedans, pour la faire croire *fourrée* à ceux qui n'examinent pas la chose de près. Il faut, quand on voit ces sortes de médailles ainsi percées, & qu'on croit *fourrées*, si on n'est pas assez habile pour reconnoître la fausseté de la médaille, la piquer, ou dans le champ, ou aux rebords, & s'assurer par-là si elle est effectivement *fourrée*, & par conséquent antique. (*Art. de Beauvais.*)

FRAMEA, espèce de javelot ou d'épieu, dont se servoient autrefois les germains. Il étoit si court & si aiguisé, qu'ils s'en servoient de loin comme d'une arme de jet, & de près comme d'une arme de hast. Tacite nous apprend ces détails (*de morib. German. cap. VI.*) : *rari gladiis, aut majoribus lanceis utuntur. Hastas, vel ipsorum vocabulo, frameas gerunt, angusto & brevi ferro; sed ita acri & ad usum habili, ut eodem telo, prout ratio poscit, vel cominus, vel eminus pugnent.* C'étoit le même javelot, armé d'une pointe de fer courte & aigue, que les romains appelloient *contus* ; car Dion (XXXVIII.), décrivant le combat de César contre Arioviste, désigne les *framea* des marcomans par le mot *κοντὸς*.

FRANCION, ou FRANCUS, est un nom qu'un imposteur donne à Astyanax, fils d'Hector, dans un morceau qu'il a ajouté à Manéthon. Il dit que *Francus* s'étant retiré dans les Gaules, après la ruine de Troye, s'y fit tellement aimer du roi, qu'il en épousa la fille, & succéda à sa couronne ; & que de-là sont descendus les rois de France. D'autres ont dit qu'Hector eut deux fils, Astyanax, qui périt à Troye, & Lardamas, ou *Francion*, qui s'enfuit, avec nombre de troyens, en la Pannonie. Il s'arrêta sur les frontières de Scythie, & y bâtit la ville de Sicambrie, & lui & sa postérité régnèrent jusqu'au temps du roi Anténor, qui fut tué par les goths, 420 ans avant Jesus-Christ. Les goths forcèrent les troyens, ou sicambriens, à se retirer en Allemagne ; ils se divisèrent en deux branches, dont l'une fonda enfin la monarchie françoise ; & l'autre resta en Allemagne, & y fonda la Franconie, ou la France orientale.

FRANGES. Les habits des femmes grecques, dit Winckelmann (*Hist. de l'Art. liv. IV. chap. V.*) ne sont jamais garnis de *franges*, ni à la bordure d'en bas, ni ailleurs ; ce que j'observe ici, pour servir d'explication à ce que Callimaque, en parlant de la robe de Diane, appelle *λεγνωτον*. Les interprêtes anciens & modernes se sont également trompés en rendant ce terme par celui de *franges* ; le seul Spanheim a rencontré plus juste, en l'expliquant par le mot de bandes brochées dans leur longueur. Callimaque introduit cette déesse, qui supplie Jupiter de lui accorder entr'autres choses la permission de porter sa robe retroussée jusqu'aux genoux. (*Hymn. Dian. v.* 11. *καὶ ες γονυ μεχρι χιτωνα ζωννυσθαι λεγνωτον.*)

Les peintures & les sculptures antiques ne nous offrent nulle part la robe de Diane, garnie de bandes ou de *franges* dirigées de haut en bas : tout ce qu'on y voit, c'est que la bordure est indiquée par une large garniture brochée, qui ne se remarque nulle part plus distinctement qu'à la statue de cette déesse, conservée au cabinet d'Herculanum, & décrite au second chapitre de l'art des étrusques. Je suis donc d'opinion que le mot *λεγνωτον* désigne la bordure garnie, ou l'ornement de la robe, & non des *franges*.

On peut assurer que sur les monumens les *franges*, bien différentes des bordures solides, caractérisent les nations barbares. C'est pourquoi on en voit aux deux rois captifs du Capitole, au *gausapum* (ou manteau noué sur la poitrine) des Isis grecques du Capitole, divinités étrangères aux grecs & aux romains, &c. *Voyez* ARIE & CIRRATÆ.

FRAUDE ; elle est mise par Bocace au rang des divinités romaines, quoiqu'aucun auteur ancien n'en fasse mention. Hésiode seul la compte parmi les nombreux enfans de la nuit & des ténèbres. Voici le portrait allégorique que fait Bocace de cette divinité malfaisante. Elle a la physionomie d'un homme de bien, le corps d'un serpent, dont la peau laisse voir différentes couleurs agréables, pendant que la partie inférieure se termine en queue de poisson : elle nage dans les eaux du Cocyte, dont elle tire tout son venin, & ne laisse appercevoir que sa tête.

FRÉE, ou FREY, ou FRÉA, nom d'une déesse des saxons. C'est de Paulin Warnestidus, ou Paul Diacre, chancelier du roi Didier (*de gestis Longobard. lib. I.*) de Mathieu de Westminster, de Guillaume de Malmesbiry, du grammairien saxon (*lib. I. & V.*), & d'Odericus Vitalis (*lib. IV.*) que nous apprenons le peu que nous savons de cette divinité. *Frée.* ou *Frey*, étoit femme de Wodan, c'est-à-dire, du souverain des dieux chez les saxons. Quelques auteurs veulent cependant que Wodan fut le Mercure des romains & des grecs ; mais ce sentiment n'a rien de vraisemblable. D'autres disent que c'étoit Mars ; & en ce cas, *Frée* seroit Vénus.

En

En effet, *frau*, encore aujourd'hui en allemand, signifie femme. Quoi qu'il en soit, on avoit donné son nom au sixième jour de la semaine, que les allemands nomment encore *freytag*, le jour de *Frey*, comme les romains le nommoient jour de Vénus; ce qui pourroit confirmer le sentiment que l'on a embrassé. Brynolf & Stéphanus, qui croient que *Frée* étoit la Vénus du Septentrion, rapportent qu'il en pensa coûter la vie à un poète, pour l'avoir comparée à une chienne, ou à un renard, tant ces peuples avoient de vénération pour cette divinité. Ils prétendent aussi, que c'est de son nom que les dames, ou les femmes de condition, s'appellent *fruer* en danois, & que *fryd*, *voluptas*, & *fro*, *femen*, viennent encore du nom de cette déesse. *Voyez* WORMIUS *Fasti Danici*, *lib. I. cap. XV.*

FREIN. *Voyez* BRIDE, *LUPATA*.

FRÈRE; ce nom étoit donné à des empereurs collègues. C'est ainsi que Marc-Aurèle & Lucius Aurelius Verus sont appellés *frères*, *divi fratres*, & qu'ils sont représentés dans leurs médailles, se donnant la main pour marque de leur union fraternelle dans l'administration de l'empire. C'est ainsi que Dioclétien, Maximien & Hercule qui ont régné ensemble, sont nommés *frères* par Lactance. Cette coutume se pratiquoit de tous temps entre des rois de divers royaumes, comme on peut le confirmer par les auteurs sacrés & profanes; elle avoit lieu en particulier entre les empereurs romains & les rois de Perse, témoins les lettres de Constance à Sapor dans Eusèbe, & du même Sapor à Constance.

Les empereurs descendus de Constantin, appelloient frère, *frater*, les comtes & gouverneurs de province, dans les loix & les rescrits.

FRÈRES (les dieux); c'étoient les dioscures que l'on désignoit par ces mots (*Ovid. Fast.* 1. 707.):

Fratribus illa deis fratres de gente deorum
Circa juturnæ composuere latus.

FRÈRES (les deux) emportant leur père & leur mère sur les médailles de Catane. *Voyez* CATANE.

FRÈRES Arvales. *Voyez* ARVALES.

FRIGGA. *Voyez* FRÉE.

FRIGIDARIUM, salle des bains où l'on se baignoit dans de l'eau froide, après s'être baigné dans une eau tiède.

FRO, nom d'un dieu des anciens peuples du Nord. Le Grammairien Saxon (*Hist. Danica*, *lib. I. pag.* 16., de l'édition de Stephanius à Coppenhague, 1644.) dit que Hadingue, huitième roi des danois, ayant été battu d'une furieuse tempête, & ayant fait des pertes considérables, ne trouva point de remède à de si grands maux, qu'après qu'il eut offert un sacrifice au dieu *Fro*, dans lequel il lui immola des victimes noires; que dans la suite cela passa en coutume, & que tous les ans on offroit un sacrifice semblable, appellé par les suéons ou suédois *Frobloth*. Ce *Fro*, dit Stéphanius dans ses notes, étoit le dieu des tempêtes & de l'air. Il en tire la preuve de son nom; car *fro*, en allemand, signifie le matin, & *freiren*, avoir froid, d'où s'est formé en danois *frisse* & *frost*, qui signifie froid. C'est pour cela que Hadingue lui offroit un sacrifice après une tempête, pour l'appaiser. *Frobloth* signifie sacrifice à l'honneur de *Fro*; car, dit Stéphanius, en ancien danois, *blothen* signifie sacrifice, oblation, & *blota*, sacrifier. Le Grammairien Saxon (*l. III. p.* 42.) l'appelle le Satrape des dieux, *Fro deorum Satrapa*, sur quoi Stephanius observe qu'il étoit encore dieu lui-même, & le dieu des tempêtes. L'historien danois raconte que *Fro* avoit un temple près d'Upsal, où on lui offrit long-temps le sacrifice dont nous avons parlé; mais que sous le règne de Hothérus, Baldérus le changea en un sacrifice abominable, & lui sacrifia des hommes. Il ne fut pas cependant l'auteur de cette cruauté. Othin l'avoit instituée avant lui dans le Septentrion, comme le pense Stephanius. *Voyez* les notes de cet auteur, pag. 92.

FROMAGE des anciens.

Ceux de l'isle de Cythnus étoient très-célèbres chez les grecs: aussi les habitans en ont-ils fait graver sur leurs médailles.

Le *fromage* étoit la nourriture ordinaire des bergers: *hoc pulmentarium*, dit Varron (*de ling. lat. IV.* 22.), *primum debuit pastoribus caseus.* La nourriture des soldats romains n'étoit composée que de lard, de *fromage*, & d'un mélange d'eau & de vinaigre. Spartien dit qu'Hadrien s'en contentoit: *cibis castrensibus in propatulo libenter utens, hoc est larido, caseo & posca.*

FROMENT des égyptiens.

On pourroit soupçonner que les anciens égyptiens ne faisoient pas beaucoup d'usage de leur *froment* indigène, parce qu'il n'étoit pas de la meilleure espèce; ils n'en ont eu d'une bonne espèce que sous le règne de Ptolémée, fils de Lagus, qui en fit venir de l'isle de Calymnus, qu'on sait être une des Sporades. C'est ce bled-là, indiqué dans Théophraste, sous le nom de *bled alexandrin*, que les grecs ont cultivé sous la dynastie des Lagides, & dont ils ont fait différentes préparations qui ont joui de beaucoup de

célébrité dans le commerce des anciens. Le *froment* qu'on sème de nos jours en Égypte, provient encore de celui qui fut donné à cette contrée par le premier des Ptolémées, roi (dit M. Paw) qui aima ceux que les autres rois n'aiment ordinairement pas, je veux dire ses sujets. Des hommes dignes du dernier supplice, lui avoient conseillé de mettre beaucoup d'impôts sur le peuple; & ce qu'il y eut d'admirable, il ne suivit pas leur avis.

FROMENT des grecs, des romains, des Gaulois, des espagnols, &c. *Voyez* BLED.

FRONDE. FRONDEURS. } Pline attribue l'invention de la *fronde* aux phéniciens (*lib. VII. cap. LVI.*). Végèce (*de re milit. lib. I. cap. XVI.*) l'attribue aux habitans des isles Baléares.

Florus & Strabon disent qu'ils avoient trois sortes de *frondes*, les unes grandes, & les autres courtes, dont ils se servoient suivant qu'ils étoient proches ou éloignés de leurs ennemis. Diodore ajoute que la première leur servoit de bandeau; la seconde de ceinture, & qu'ils portoient à la main la troisième. Les mères ne donnoient à manger à leurs enfans que du gibier qu'ils avoient abattu avec leur *fronde*.

Ovide (*Met. II.* 727.) parle de leur habileté à lancer des balles de plomb avec la *fronde*.

Non secùs exarsit, quàm cum Balearica plumbum
Funda jacit : volat illud, & incandescit eundo.

Winckelmann (*Hist. de l'Art. liv. IV. chap. I. B.*) fait mention d'une belle statue nue, mais mutilée, représentant un *frondeur*, comme l'indique la *fronde*, avec une pierre qui descend le long de la cuisse droite. Il n'est pas aisé de dire pour quelle raison on a érigé une statue à un pareil personnage : les poètes n'ont jamais donné de *fronde* à aucun héros, & les *frondeurs* étoient très-rares dans les armées grecques. Les écrivains en font rarement mention (*Thucyd. lib. IV. pag.* 133. *lib. VI. pag.* 153. *lib. XLII. Eurip. Phœniss. v.* 1149.); c'étoient les moindres soldats, & ils ne portoient point d'armes défensives de même que les archers. Il en étoit de même chez les romains; quand on vouloit punir & dégrader un soldat qui servoit dans la cavalerie ou dans les légions, on le mettoit parmi les *frondeurs*. (*Val. Max. lib. II. cap. II. n^os.* 8 & 13.) Mais comme la statue en question semble figurer un personnage de l'antiquité, & non un simple *frondeur*, on pourroit conjecturer qu'elle représente l'Étolien Pyrechmès, qui, au retour des héraclides dans le Péloponèse, se chargea d'un combat singulier, pour décider la possession de l'Élide. Toute l'adresse de ce guerrier consistoit dans la *fronde*, σφενδόνῃ διδιδαγμένος. (*Pausan. lib. V.*)

La *fronde* étoit un des attributs de Némésis, pour exprimer que la justice des dieux atteint les coupables de loin comme de près. Sur un jaspe rouge de Stosch (*IIe. classe n^o.* 1814.) on voit deux Némésis, dont l'une tient un bâton de la main droite, un poignard de la gauche, une roue est à ses pieds; l'autre tient une *fronde* déployée.

Winckelmann observe qu'une pierre montée en bague, est nommée par Euripide & par Platon, σφενδόνη, une *fronde*. (*Eurip. Hippol. p.* 862 *Plat. Republ. l. II. p.* 382. *XLIII. edit. Basil.*) Il ne connoissoit personne qui eût encore remarqué le principe de cette dénomination, ni la ressemblance qui se trouve entre une bague & une *fronde*. C'est que le cercle de la bague ressemble au cuir qui renferme la pierre de la *fronde*, & aux deux cordes qui l'assujettissent, & qui servent à lancer la pierre. De là vient que les romains nommèrent à leur tour, une bague montée, *frondo*, une *fronde*. (*Pline. lib.* 37. *cap.* 37. 42.) *Voyez* ΣΦΕΝΔΟΝΗ.

FRONDOSIÆ (Deo). Muratori (107. 5. *Thes.*) rapporte l'inscription suivante, gravée en l'honneur de Pan ou de Silvain :

DEO FRONDOSIÆ
EX VOTO FELICITER.

FRONT. Il réside, dit Winckelmann (*Hist. de l'Art. lib. IV. chap. IV. B.*) dans le *front* un des principaux caractères d'une belle conformation. Les recherches que nous avons faites sur cet objet & celles qui nous viennent des anciens écrivains, nous apprennent que le *front*, pour être beau, doit être court (*Lucian. Amor.*): de sorte qu'un *front* très-découvert passoit chez les anciens pour une difformité. (*Id. Dial. meretr. I.*) Comme dans la fleur de la jeunesse le *front* est ordinairement court, & qu'il reste tel jusqu'à ce qu'il soit dégarni par la chûte des cheveux, il semble que la nature ait imprimé elle-même à l'âge de la beauté ce caractère, dont la privation ne peut être que préjudiciable à la beauté.

Pour se convaincre de la justesse de cette observation, on n'a qu'à faire l'expérience suivante sur une personne qui ait le *front* petit. En lui couvrant les cheveux du toupet avec les doigts, on se figurera le *front* d'autant plus découvert; dès lors on sera frappé d'une certaine disconvenance de proportion, & on sentira combien un *front* trop découvert peut être préjudiciable à la beauté. C'est d'après cette maxime que les circassiennes, pour faire paroître leur *front* plus petit, ramènent les cheveux du toupet en avant; de manière que leurs cheveux descendent presque jusqu'aux sourcils.

FRONTAIL. *Voyez* CASQUES.

FRONTAIL, partie du harnois d'un cheval. Pline (37. 42.) dit en parlant d'une pierre précieuse appellée *coclys*, que les rois de l'Orient en faisoient quelquefois des *frontails* pour leurs chevaux : *quandoque tantæ magnitudinis fecere, ut equis regum in Oriente frontalia, atque pro phaleris pensilia facerent.*

FRONTE (in) pedes decem, &c. Ces mots gravés sur les pierres sépulcrales des romains, exprimoient la largeur qu'avoit, le long d'un chemin, le terrein consacré à la sépulture du défunt, & qui ne devoit jamais être remué, de même que les mots *in agrum* en désignoient la longueur.

FRONTON égyptien.

Sur les *frontons* des temples égyptiens on voit souvent un globe avec des aîles &, deux serpens qui en sortent. Ce symbole, qu'on ne peut expliquer aujourd'hui, est placé aussi sur des monumens de sculpture égyptienne, qui représentent des temples. C'est peut-être de ces aîles qu'Elien a voulu parler, lorsqu'il a dit que les égyptiens ornoient de plumes les façades de leurs portiques. On voit aussi cet ancien symbole sur les monumens de Persépolis, & ce n'est pas une des moindres preuves du goût égyptien qui les a fait élever.

« Dès les plus anciens temps, dit Winckelmann, on plaçoit, & dans Rome même, des statues sur le *fronton* des temples; & Tarquin l'ancien (*Plin. lib. XXXIII. cap. XLV.*) fit couronner le *fronton* du temple de Jupiter Olympien, à Rome, par un quadrige de terre cuite, à la place duquel on en mit ensuite un d'or (*id. lib. XXIX. cap. XXXVIII.*), ou peut-être doré seulement. Sur le haut du *fronton* du temple de Jupiter Olympien, à Élis (*Pausan. lib. V. p. 398. l. 5.*), il y avoit une Victoire dorée; & de chaque côté, c'est-à-dire, sur les acrotères ou amortissemens du *fronton*, étoit placé un vase pareillement doré. Macrobe (*Saturn. lib. I. cap. VIII. pag. 184. edit. Lugd. 1597.*) parle d'un temple de Saturne, sur le comble duquel il y avoit des Tritons qui sonnoient d'une conque marine. Sur les acrotères du *fronton* du temple de Jupiter Capitolin, on avoit placé des Victoires volantes (*Rick de Capit. cap. V. p 60.*) ».

« Les corniches des toits qui s'amortissent en pointe, étoient décorées de petits ornemens qui ressemblent aux boucliers des amazones, comme on le voit à un temple dans le Virgile (*n°. 44.*) du Vatican; & souvent d'une espèce de feuillage avec des fruits, ainsi que nous en présentent des bas-reliefs. Ces ornemens étoient communément de terre cuite; on en a conservé quelques morceaux; quelquefois le comble étoit doré. (*Lipf. Inscript. fol. 6. n°. 7.*) ».

« Les combles même étoient déjà, dès les premiers temps de Rome, ornés d'ouvrages en bas-relief (*Plin. lib. cit. cap. XLVI. & lib. XXXV. cap. XII.*), pareillement de terre cuite. Aux temples grecs & aux édifices publics, il y avoit des ouvrages riches en figures. Au temple de Jupiter, à Élis, dont nous venons de parler, on voyoit la course des chevaux de Pélops & d'Œnomaus (*Lucian. de domo, pag. 195.* — *Pausan. lib. cit. pag. 399. l. 10.*). Le *fronton* de la façade du temple de Pallas (*Pausan. lib. I. pag. 57. l. 28.*), à Athènes, étoit orné de la naissance de cette déesse; & sur celui de derrière étoit représentée la dispute de cette même déesse avec Neptune. Sur le *fronton* du trésor de la ville de Mégare, en Élide, on voyoit le combat des dieux contre les géans (*id. lib. VI. pag. 500. l. 22.*), & sa pointe étoit couronnée par un bouclier. Les plus grands artistes ont cherché à se distinguer par cette espèce d'ouvrage, & Praxitèle (*id. liv. IX. pag. 732. l. 31.*) représenta les douze travaux d'Hercule sur le *fronton* d'un temple de ce dieu, à Thèbes. C'est ce que n'ont compris, ni le traducteur latin, ni le traducteur françois de Pausanias; car ils ont pensé que cet ouvrage en bas-relief, ornoit une coupole qu'ils ont imaginé de placer sur ce temple. Cependant, Pausanias dit expressément *ἐν τοῖς ἀετοῖς, sur le fronton.* Sur un temple d'Athènes, probablement consacré à Castor & Pollux, il y avoit des vases (*Callim. Fragm. CXXII. edit. Spanhem. pag. 366.*), lesquels avoient sans doute pour objet les athlètes; car, dans les premiers temps, le prix qu'on accordoit à Athènes aux athlètes, vainqueurs au pugilat (*descript. des pierres gravées du cabinet de Stosch, pag. 460.*), consistoit en des vases remplis de l'huile sacrée qu'on recueilloit des oliviers plantés dans l'Acropole d'Athènes; de même qu'on voit ces vases, comme un emblême de la lutte (*Spanhem. de præst. num. t. I. p. 134.*), sur les médailles & les pierres gravées, où sont représentés des lutteurs ». *Voyez* COMBLE.

FRUCTÉSÉE, ou FRUCTUSÉE, déesse qui présidoit aux fruits; on l'invoquoit pour avoir d'abondantes récoltes. (*S. August. de civit. Dei. lib. IV. cap. XXI.*)

FRUGI, surnom de la famille CALPURNIA. Il avoit été donné pour la première fois à L. Calpurnius Piso, à cause de la pureté de ses mœurs.

FRUGINAL, ou FRUTINAL, étoit un temple dédié à Vénus *fruta*, ou *frugi*, c'est-à-dire, Vénus la pudique. Les opinions sont partagées sur cet objet. *Voyez* en l'exposition au mot FRUTIS.

FRUITS. Dans le temps que les hommes ne se nourrissoient que des *fruits* de la terre, ils n'offroient aux dieux que des *fruits* en sacrifice, & le sacrifice sanglant leur étoit inconnu. Numa Pompilius (*Plin.* 18. 2.), pour rappeller les hommes à cet ancien usage, ordonna que les *fruits* de la terre seroient la seule matière des sacrifices, mais les romains n'eurent pas long temps égard à cette loi.

FRUITS artificiels.

Le comte de Caylus...................... (III. 262.) « Je me contente de dire que la grenade de terre cuite, que je n'ai point fait dessiner (la forme de ce fruit étant si connue) est de grandeur naturelle, qu'elle peut avoir été moulée sur le *fruit* même, dont elle est une parfaite imitation, & qu'enfin elle me rappelle les *fruits* artificiels dont Pline fait mention. Voici ses paroles (*lib. XXXV. cap. XII.*) : *Varro tradit sibi cognitum Romæ Posim nomine, à quo facta poma & uvas, ut non posses aspectu discernere à veris*.........Varro dit qu'il a connu à Rome un nommé Posis, qui faisoit des *fruits* & des raisins dans une si grande perfection, qu'on ne pouvoit les distinguer des véritables..... En effet, il ne manque à cette grenade que la couleur, pour être confondue avec la nature ».

FRUMENTANTES.
FRUMENTATIO. } Les romains appelloient *frumentationes*, les distributions de bled que les édiles faisoient aux pauvres citoyens, appellés par cette raison *frumentantes*. *Voyez* BLED.

FRUMENTAIRES,
FRUMENTARII, } espèce de milice détruite par Dioclétien, & remplacée par les CURIOSI. *Voyez* ce mot.

Il y avoit des *frumentaires* dès le temps d'Hadrien. Spartien dit, dans la vie de cet empereur, qu'il s'en servoit pour s'instruire curieusement de tout. C'est la première fois qu'il est fait mention de ces officiers; car, avant ce temps, *frumentaires* ne se disoit que des marchands de bled, ou des mesureurs de bled. Les *frumentaires*, dont nous parlons, ne faisoient point un corps distingué des autres troupes; mais il y en avoit un certain nombre dans chaque légion, comme nous avons une compagnie de grenadiers dans chaque régiment. Ainsi, dans les anciennes inscriptions on trouve les *frumentaires* d'une telle ou d'une telle légion. On croit que ce furent d'abord des jeunes hommes, disposés par Auguste dans les provinces sur tous les grands chemins, pour avertir l'empereur très-vite de tout ce qui se passoit. Pour cela, ils avoient une espèce d'intendance sur toutes les voitures; c'est pourquoi ils étoient chargés de faire porter le bled, *frumentum*; aux armées, & c'est de là que leur vint le nom de *frumentaires*. Ensuite on les incorpora dans les troupes, où ils retinrent toujours leur nom de *frumentaires*, & leur fonction de donner aux princes avis de tout; comme ceux qu'on nommoit *curieux*, *curiosi*, & auxquels on les joint quelquefois.

FRUSTE; c'est un terme des antiquaires. Ils appellent une médaille *fruste*, celle qui est tellement effacée qu'on n'en peut lire la légende.

On appelle aussi *fruste* une pierre antique usée, ou gâtée par le temps; de sorte qu'on n'en peut connoître les figures, ni lire les inscriptions.

FRUTIS, surnom que les anciens donnoient à Vénus *Frutis*. Solin (*cap. II.*) dit qu'Énée arrivant de Sicile, consacra, dans le territoire de Laurentium, à Vénus, surnommée *Frutis*, une statue qu'il avoit apportée. Quelques-uns la confondent avec la déesse *fruitèsée*, dont St. Augustin parle dans son IV[e], livre de la Cité de Dieu, chap. XXI. Dans l'abréviateur de Festus, le temple de la déesse *Frutis* est nommée *frutinal*.

Scaliger croit que *Frutis* a été fait par corruption du grec Ἀφροδίτη, nom de Vénus. Mais Saumaise renverse toutes ces conjectures. Il prétend qu'on n'a jamais donné le nom de *Frutis* à Vénus; que c'est celui d'*Érutis* qu'on lit sur les médailles : ERUC; qu'au lieu d'*Érutis*, on a lu mal-à-propos *Frutis* dans Solin, & *Frutinal* dans Festus, au lieu de *Érucinal*; & que dans St. Augustin, au lieu de *Fruêtesea*, il faut lire *Frugifera*. *Voyez* cet auteur sur Solin, pag. 69 & 70.

FUCINO. Muratori (88. 5. *Thes.*) rapporte l'inscription suivante, gravée en l'honneur de la divinité du lac *Fucin* :

C. GAVIUS · M. F.
C. VEREDUS. C. F.
· MESSALA
FUCINO. V. S. L. M.

FUCUS. *Voyez* VARECH.

FUFIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRRR. en or.

RRR. en argent.

RRR. en bronze.

Le surnom de cette famille est CALENUS.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FUGALES, nom d'une fête qui se célébroit chez les romains. *Fugalia*. Hoffman croit que les *fugales* sont la même chose que le *regifugium*, fêtes qui se célébroient au mois de février, après les terminales, en mémoire de ce que les rois avoient été chassés, & le gouvernement monarchique aboli. Celles-ci se célébroient le 6 des kalendes de mars, c'est-à-dire, le 24 de février. C'est Festus qui nous l'apprend. Mais cet auteur distingue les *fugales* du *regifugium*, & doute même si le *regifugium* se célébroit à cause des rois chassés, ou parce que le roi des choses sacrées, *rex sacrorum*, après avoir fait le sacrifice, s'enfuyoit de la place publique & des comices. Quoi qu'il en soit, il n'y a que St. Augustin qui parle des *fugales* au liv. II de la Cité de Dieu, chap. VI. selon la remarque de Vivès sur cet endroit. Cet auteur pencheroit même fort à corriger *fugalia*, si St. Augustin n'ajoutoit que ces fêtes étoient de vraies *fugales*, qui chassoient la pudeur & l'honnêteté, pour marquer les infamies qui s'y faisoient.

Ce savant homme conjecture que les *fugales* sont la même chose que les populifuges, *populifugia*, c'est-à-dire, la fête de la déesse *Fugia*, qui étoit la déesse de la joie causée par une déroute d'ennemis; & que c'est pour cela que le peuple s'y abandonnoit à toutes sortes de plaisirs, même les plus honteux; que cette fête fut instituée à l'occasion de la victoire remportée sur les ficulnéates, les fidenates & les peuples voisins, lorsqu'ils voulurent s'emparer de Rome, le lendemain que le peuple s'en fut retiré, ainsi que Varron le rapporte. (*lib. V. ling. lat.*) Mais Varron dit que les *populifugia*, qui tomboient au mois de juin, se célébroient en mémoire de la fuite ou retraite du peuple dans la sédition qu'il excita : il est vrai qu'il ajoute, que ce jour suivit de près la retraite des gaulois, & l'époque où les peuples voisins conjurèrent contre Rome; cela ne paroît point avoir, selon lui, de rapport aux *populifugia*, mais marquer seulement le temps où arriva cette sédition & cette fuite du peuple romain. Il ajoute qu'il y a dans les cérémonies des *populifugia* des vestiges de cette fuite du peuple. Au reste, quoique les *populifugia* fussent établis pour la fuite du peuple & non pour celle des ennemis, cela n'empêche point que les *fugales* de St. Augustin ne puissent être les *populifugia* de Varron, suivant la conjecture de Vivès.

FUGITIFS.
FUGITIVARIUS. } En termes de droit, on appelloit un esclave *fugitif*, celui qui étoit sujet à s'enfuir de la maison de son maître. Quand on vendoit un esclave, il falloit déclarer s'il étoit *fugitif*, c'est-à-dire, s'il étoit sujet à s'enfuir, & s'il avoit été repris par les *fugitivarii*.

Lorsqu'un esclave avoit fui une première fois, on lui mettoit un collier sur lequel on gravoit la demeure, ou le nom de son maître, afin qu'on pût le ramener, s'il fuyoit encore. On trouve dans les recueils d'Antiquités plusieurs inscriptions de colliers destinés aux esclaves *fugitifs*. En voici quelques-unes :

Fabretti inscript. pag. 522.



Mabillon. itin. Ital. 119.

TENE ME QUIA FUGIO
ET REVOCA ME IN VIAM LATAM
AD FLAVIVM D. M. *Dominum meum*.

Pignorius de servis.

TENE ME QUIA FVGI
ET REBOCA ME IN BASILICA
PAVLI AD LEONE.

Barberinis ex schedis.

TENE ME NE FVGIAM
ET REVOCA ME IN FORO TRAIANI
IN PVRPVRETICA AD PASCA
SIVM DOMINVM MEVM.

Penès Claudium Menetrium.

TENE ME QVIA FVGI ET
REVOCA ME DOMINO ME
O BONIFATIO LINARIO
SERVVS. SVM
LEONTIS. SCRINI
TENE. ME. NE FVGIA
ET REVOCA. INCLIV
O TRIARIO

Penès Achillem Maffeum.

IANVARIVS DIC
OR. SERVVS. SVM. DEX
TRI. EXCEPTORIS. SENA
TVS. QVI. MANET. IN. RE
GIONE. QVINTA IN. A
REA. MACARI.
TENE ME Q
VIA FVG. ET REB
OCA ME VICTOR
I ACOLIT
O A DOMIN
ICV CLEM
ENTIS P

Au revers.

FVGI EVPL
OGIO EX
PRF. VRB

In Museo Bellori.

PTRONIA TENE ME QVIA FVGI
BIS ET REVOCA ME AD DOMV
ATHEODOTENIS
AD DOMINVM MEVM VITALIONE

Ex Sponio.

TENE ME NE FVGIAM
ET REVOCA ME AD DOMINVM
EVVIVENTIVM IN ARA CALISTI.
T. M. Q. F. E. REV. ME. P. RVBRIO
LAT. DOM. MEO.

FUITE; cette déesse étoit compagne de la Terreur. On n'en connoît ni description, ni monument.

FUITES. *Voyez* Fugales.

FULCRA. Voyez Pieds.

FULGORA, divinité qui présidoit aux éclairs, aux foudres & aux tonnerres. Sénèque en fait une déesse veuve, sans nous en apprendre davantage. On croit pourtant qu'il ne faut pas distinguer cette divinité de Jupiter, qu'on invoquoit sous le nom de *Fulgur*, pour préserver du tonnerre. (*St. Aug. de civit. Dei. VI.* 10.)

FULGURAL, nom d'un temple dédié à Jupiter; ce mot vient de *fulgur*, éclair: le foudre du maître des dieux produit les éclairs.

FULGURATEUR. Parmi les devins étrusques, les plus estimés étoient ceux qui expliquoient pourquoi la foudre étoit tombée en tel endroit, & qui prescrivoient ce qu'il falloit faire pour prévenir les suites. Selon une ancienne inscription, ces devins s'appelloient *fulgurateurs*, & le dieu qui présidoit à la foudre, est appellé dans une autre inscription, dieu *fulgurateur*. (*Dissert. de l'Acad. de Cortone.*)

FULGURITUM. On appelloit ainsi chez les romains un lieu, ou un objet frappé de la foudre: *quasi fulgure ictum*. Ces lieux & ces objets devenoient sacrés; il n'étoit plus permis d'en faire des usages profanes. On y élevoit un autel, & on y offroit en sacrifice une brebis de deux ans; ce qui faisoit appeller ces lieux *bidentales*, *bidentalia*. Les grecs plaçoient sous cet autel une urne couverte, dans laquelle ils mettoient les restes des choses qui avoient été brûlées, ou noircies par le tonnerre: ce que les romains imitèrent. Les Augures étoient chargés de cette fonction.

FVLVIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

Les surnoms de cette famille sont Centvmalvs, Flaccvs, Nobilior, Pætinvs, Pætvs.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FUMÉE; il y avoit une sorte de divination qui considéroit l'épaisseur, les évolutions & tous les accidens de la *fumée*. Homère fait mention

des devins qui prédisoient l'avenir par la *fumée* de l'encens. *Voyez* CAPNOMANTIE.

Ovide décrit cette divination dans les Tristes. (V. *6.*)

FUNAMBULES. *Voyez* DANSEURS *de corde*.

FUNDA, désigne dans Macrobe (*Saturnal. II.* 4.) une bourse qui renferme des pièces de monnoie, sans doute à cause de sa ressemblance avec la fronde *funda*, fortifiée d'une poche de cuir, pour mieux assujettir la pierre à lancer.

FUNDANIA, famille romaine dont on a des médailles.

R. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

FUNÈBRES. La coutume de faire des oraisons *funèbres* est très-ancienne; les romains l'avoient adoptée, & c'étoit un des plus proches parens du mort qui la prononçoit. Auguste fit l'oraison *funèbre* de son aïeule Julia à l'âge de douze ans. (*Suet. Aug. c. VIII.*) Cette coutume commença presque avec la republique; au moins la première harangue *funèbre* qu'on sache avoir été faite à Rome, fut celle de Brutus, celui qui chassa les rois, qui fut le premier consul, & qui ayant été tué dans un combat contre les étrusques, fut loué dans la place publique par Valerius Publicola son collègue; ainsi que le racontent Polybe & Plutarque dans la vie de Publicola. Quelques auteurs prétendent que cet usage étoit plus ancien chez les grecs; que Solon, législateur (selon Aulu-Gelle, liv. XVIII. chap. XXI.) des athéniens au temps que Tarquin l'ancien régnoit à Rome, en fut l'auteur, ce que l'orateur Anaximénès a assuré dans ses écrits. (Polydore Virgile, *de Invent. rer. lib. III. chap. X.*)

Les jeux *funèbres* étoient une cérémonie des funérailles chez les anciens. C'étoient des combats de gladiateurs; & cette coutume étoit très-ancienne, quoiqu'elle n'eût pas toujours été la même; car d'abord on égorgeoit des captifs devant le bûcher, comme des victimes, pour appaiser les mânes. Achille le pratique dans Homère (Iliad liv. XXI) pour les funérailles de Patrocle; Énée (Énéide, liv. XI.), pour celles de Pallas, fils d'Évandre. César rapporte dans ses commentaires (liv. VI[e]. de la guerre des Gaules) que les gaulois avoient le même usage. Dans la suite il parut barbare d'égorger des hommes; & pour s'épargner l'horreur de ce spectacle, sans que les morts y perdissent rien, on fit combattre entre elles les misérables victimes, qui pouvoient ainsi défendre & conserver leur vie, si elles étoient vainqueurs. Cette coutume passa des grecs aux romains, chez qui ce cruel jeu se nomma un présent, *munus*. Le premier qui introduisit à Rome ce barbare exercice, fut Junius Brutus aux obsèques de son père, ou, selon d'autres, Appius Claudius & M. Fulvius pendant leur consulat. Les magistrats & les particuliers donnoient des jeux *funèbres*, & ils étoient quelquefois joints à des pièces de théâtre. L'empereur Claude ordonna que l'on célébreroit ces tristes jeux à des jours fixés tous les ans aux frais de l'état, & que les édiles en prendroient soin. Mais il en eut horreur lui-même; & peu de temps après il les abolit. Il fut néanmoins toujours permis aux particuliers d'en faire représenter, pourvu qu'ils eussent quarante mille sesterces de rente. Ce ne fut que Théodoric, roi des goths, qui les abolit à la fin du V[e]. siècle.

FUNERA. Voyez FUNÈRE.

FUNÉRAILLES *des égyptiens*. Les égyptiens sont les premiers de tous les peuples qui aient montré un grand respect pour les morts, en leur érigeant des monumens sacrés, propres à porter aux siècles futurs la mémoire des vertus qu'ils avoient cultivées pendant leur vie. Voici le détail des *funérailles* pour les particuliers.

Quand quelqu'un étoit mort dans une famille, les parens & les amis commençoient par prendre des habits lugubres, s'abstenoient du bain, & se privoient de tous les plaisirs de la bonne chère. Ce deuil duroit jusqu'à quarante & soixante-dix jours. Pendant ce temps-là on embaumoit le corps avec plus ou moins de dépense. Dès que le corps étoit embaumé, on le rendoit aux parens qui l'enfermoient dans une espèce d'armoire ouverte, où ils le plaçoient debout & droit contre la muraille, soit dans leurs maisons, soit dans les tombeaux de la famille. C'est par ce moyen que la reconnoissance des égyptiens envers leurs parens se perpétuoit d'âge en âge. Les enfans, en voyant le corps de leurs ancêtres, se souvenoient de leurs vertus que le public avoit reconnues, & s'excitoient à aimer les préceptes qu'ils leur avoient laissés. On dit *des vertus que le public avoit reconnues*, parce que les morts avant d'être admis dans l'asyle sacré des tombeaux, devoient subir un jugement solemnel; & cette circonstance des *funérailles* chez les égyptiens, offre un fait des plus remarquables de l'histoire de ce peuple.

C'est une consolation en mourant de laisser un nom qui soit en estime; & de tous les biens humains, c'est le seul que le trépas ne peut ravir; mais il falloit en Égypte mériter cet honneur par la décision des juges: car aussi-tôt qu'un homme étoit privé du jour, on l'amenoit en jugement, & tout accusateur public étoit écouté. S'il prouvoit que la conduite du mort avoit été mauvaise,

on en condamnoit la mémoire, & il étoit privé de la sépulture; si le mort n'étoit convaincu d'aucune faute capitale, on l'ensevelissoit honorablement.

Les rois n'étoient pas exempts du jugement qu'il falloit subir après la mort; & en conséquence d'un jugement défavorable, quelques-uns ont été privés de la sépulture.

Lorsque le jugement qui avoit été prononcé se trouvoit à l'avantage du mort, on procédoit aux cérémonies de l'inhumation; ensuite on faisoit son panégyrique, & l'on ne comptoit pour objets de vraies louanges, que ceux qui émanoient du mérite personnel du mort. Les titres, la grandeur, la naissance, les biens, les dignités n'y entroient pour rien, parce que ce sont des présens du hasard & de la fortune : mais on louoit le mort de ce qu'il avoit cultivé la piété à l'égard des dieux, la justice envers ses égaux, & toutes les vertus qui font l'homme de bien; alors l'assemblée prioit les dieux de recevoir le mort dans la compagnie des justes, & de l'associer à leur bonheur.

On gardoit quelquefois les corps dans les maisons; il étoit cependant ordinaire de les déposer dans des sépulcres souterrains, faits en forme de petites chambres (*voyez* Pietro della Valle), dans lesquelles on descendoit par des ouvertures quarrées, fermées par une pierre taillée en forme de colonne. Muret (cérémonies funèbres de toutes les nations) dit que ces chambres étoient voûtées. Il est vrai que quelques voyageurs en ont vu qui l'étoient; mais cet usage n'étoit pas général. Il seroit superflu de rappeller ce que Diodore & d'autres auteurs ont écrit sur la magnificence des sépultures égyptiennes. On sait que les pyramides ont été construites pour servir de tombeaux & de monumens éternels de la somptuosité des rois de l'Égypte. *Voyez* PYRAMIDES.

FUNÉRAILLES *des grecs*.

On trouve dans Homère une description magnifique de la cérémonie des *funérailles :* « le bois déchargé à l'endroit qu'Achille avoit indiqué, Achille fait signe à ses troupes de prendre les armes, & de monter sur leurs chars. Dans le moment les chars marchent à la tête du convoi, ils sont suivis d'une nombreuse infanterie, & au milieu le corps de Patrocle est porté par ses compagnons, tout couvert de cheveux, qu'ils se sont coupés pour marque de leur deuil. Achille marche immédiatement après, il est tristement penché sur le corps de son ami, dont il soutient la tête, & pousse de longs soupirs; car il conduit au tombeau le plus cher de ses compagnons. En arrivant auprès du bûcher, ils déposent le corps sur le rivage, & Achille s'éloignant un peu, coupe ses beaux cheveux blonds, qu'il avoit laissé croître pour les offrir un jour au fleuve Sperchius; & les yeux attachés sur la mer, il prononce à haute voix ses paroles : divin Sperchius, c'est en vain que mon père vous a promis, par un vœu solemnel, que lorsque je serois de retour dans ma patrie, je vous consacrerois mes cheveux, & que cette offrande seroit accompagnée d'un hécatombe sacré. C'étoit là le vœu de mon père, il est vrai; mais vous n'avez pas accompli ses desirs, puisque je ne dois jamais revoir ma patrie : j'offrirai donc mes cheveux à Patrocle, afin qu'il les emporte au bûcher. En finissant ces paroles, il met ses cheveux entre les bras de son cher ami, & fond de nouveau en larmes ».

« On entasse le bois, & on élève un prodigieux bûcher de cent pieds en quarré; on place le corps au plus haut étage; on égorge un nombre infini de moutons & de taureaux; & Achille frotte de leur graisse tout le corps de Patrocle, depuis les pieds jusqu'à la tête; il place ensuite aux deux côtés des urnes pleines d'huile & de miel, & en poussant de grands soupirs, il jette sur les bords quatre de ses plus beaux chevaux : il avoit neuf chiens domestiques qu'il nourrissoit pour la garde de son camp; il choisit les deux meilleurs, les égorge & les jette avec ses chevaux : enfin, pour appaiser l'ombre de son ami, il immole douze jeunes troyens des plus vaillans & des meilleurs familles; car l'excès de sa douleur, & un desir outré de vengeance, ne lui permettoient pas de garder aucune modération. Les sacrifices finis, il met le feu au bûcher, & en poussant de grands cris, il appelle plusieurs fois son ami......... Pendant que le bûcher brûloit, Achille puisant du vin dans une urne d'or, avec une double coupe, le verse continuellement, & en arrose la terre, appellant à haute voix l'ame du malheureux Patrocle........ Cependant tous les chefs s'assemblent autour d'Agamemnon, & le bruit qu'ils font en marchant, réveille Achille, accablé de sommeil & de lassitude, qui se leva aussi-tôt, & leur dit : fils d'Atrée, & vous, généreux chefs des troupes grecques, éteignez le bûcher avec du vin, dans tous les endroits où vous remarquerez des vestiges de flammes; nous recueillerons ensuite les os de Patrocle sans les confondre; ils seront très-reconnoissables, car il étoit au milieu du bûcher........... Quand nous aurons recueilli ses os, nous les mettrons dans une urne d'or avec une double enveloppe de graisse..... Ils déposent cette urne dans la tente d'Achille, & la couvrent d'un voile précieux; ils marquent ensuite l'enceinte du tombeau, ils en jettent les fondemens autour du bûcher, & y élèvent un monceau de terre ».

Aux *funérailles* de Misène, que Virgile a tracées conformément aux usages des grecs, Corméus, pour purifier ses compagnons, aspergea d'eau pure avec une branche d'olivier (Énéide, liv.

liv. VI.), usage qui s'étoit peut-être introduit depuis le siècle d'Homère. Pour honorer les *funérailles* de Patrocle, Achille propose des prix. Les rois & les capitaines grecs ne dédaignèrent pas de se mettre sur les rangs pour les disputer. « Le premier prix de la course des chars, fut une belle captive bien élevée, qui travailloit admirablement à toutes sortes de beaux ouvrages, & un trépied d'or à deux anses; pour le second prix, une cavale de six ans; pour le troisième, une belle cuvette qui tenoit quatre mesures, & qui n'étoit point faite pour être mise sur le feu, mais pour orner un palais magnifique; le quatrième étoit deux talens d'or; le cinquième, une coupe à deux fonds admirablement travaillée. Pour le combat du ceste il propose une mule, & pour le vaincu une coupe à deux fonds. Le vaillant Diomède arme lui-même Euriale; d'abord, pour couvrir sa nudité, il lui met un voile autour des reins, & arme ses bras de deux gantelets de cuir de bœuf sauvage, plus dur que le fer. Pour le troisième combat, qui étoit la lutte, un trépied propre à mettre sur le feu, & que les grecs estimoient la valeur de douze bœufs; pour le vaincu une belle captive, habile en beaux ouvrages. Pour la course, Achille donna une urne d'argent admirablement bien travaillée, elle tenoit six mesures, elle étoit d'une beauté si parfaite, qu'il n'y en avoit point sur la terre qui pût l'égaler. Le second prix étoit un taureau sauvage qui avoit été engraissé, & qui étoit d'une beauté surprenante. Le troisieme prix étoit un talent d'or. Alors Achille propose, pour un combat singulier, à celui qui auroit le premier teint les armes de son adversaire de son sang, une belle épée de Thrace, & à partager les armes de Sarpédon, que Patrocle avoit enlevées. Ce combat fini, Achille fit porter au milieu de l'assemblée une prodigieuse masse de fer, ronde, rude & grossière, dont le roi Ection avoit accoutumé de se servir dans ses exercices, & qu'il lançoit comme un disque; elle étoit destinée à celui qui la lanceroit le plus loin. Achille invite aussi à tirer de l'arc, & met pour prix dix haches & dix demi haches; il fait dresser un mât, il attache une colombe par les pieds au bout d'un long cordon, la pend au haut du mât, & l'assigne pour but à ceux qui se présentoient pour donner des preuves de leur adresse. Achille propose aussi de lancer le javelot, pour prix d'une belle lance & d'un trépied».

On a cru devoir rapporter le texte même, d'après la traduction de madame Dacier. Ces funérailles de Patrocle offrent aux peintres des détails précieux, & un champ vaste d'images & de tableaux. Rien, à la vérité, n'est plus inhumain que d'immoler des captifs aux mânes d'un héros; mais Homère nous prévient que ce fut un cas extraordinaire, un abus de vengeance immodérée d'Achille: aussi l'histoire des grecs ne renferme-t-elle aucun trait de cette espèce.

Vers la 46e. olympiade, dans laquelle Solon donna des loix à Athènes, le luxe des tombeaux & des *funérailles* y étoit porté à un si haut degré, qu'il crut nécessaire de l'arrêter. Il restreignit à trois habits ceux qu'on pouvoit enterrer avec les morts: cette restriction fait voir qu'avant ce temps les grecs comme les peuples du Nord, avoient coutume d'enterrer avec eux la plupart des effets que de leur vivant ils avoient possédés. Avant les loix de Solon, on faisoit de grandes dépenses pour les tombeaux; c'étoient des espèces de maisons, qu'il défendit expressément, en statuant qu'on n'y construiroit plus de voûtes, & qu'on n'y employeroit que le travail dont dix hommes étoient capables en trois jours. Dès lors les sculptures des pierres sépulcrales, auxquelles un seul homme pouvoit travailler pendant trois jours seulement, ne peuvent être que des ouvrages faits à la hâte par des artistes très-communs. Par les vœux en marbre qui nous restent, & qui sont à peu près du même travail que la plupart de ces tombeaux, on juge qu'ils furent exécutés par des artistes du même genre. Ceci nous donne la raison pour laquelle les ouvrages des uns & des autres semblent montrer infiniment moins de connoissance & de pratique de l'art, que ne le font ces bas-reliefs qui se voient dans les frises & le fronton des temples du Parthénon & de Thésée, faits à Athènes à peu près vers la même époque. Cette observation très-importante à l'histoire de l'art, détruit ce que des auteurs modernes ont avancé sur l'état de la Sculpture des temps où furent faits ces tombeaux & ces vœux; ils ont jugé de l'art de Phidias & de Polyclète sur des morceaux exécutés par des artistes très-communs. Ces derniers, même avec beaucoup plus de savoir qu'ils n'en avoient, n'eussent jamais rien pu faire de bon, dans le court espace de temps où la loi les contraignoit à terminer leurs ouvrages. (*M. d'Hancarville.*) *Voyez* CHARON, & FUNÉRAILLES *des Romains*.

Nous passons aux *funérailles* des grecs, c'est-à-dire de ceux qui suivirent l'usage de la république d'Athènes. Ce fut la première année de la guerre du Péloponèse, que les athéniens firent des *funérailles* publiques à ceux qui avoient été tués dans cette campagne, & ils pratiquèrent depuis cette cérémonie, tant que la guerre subsista. Pour cela on dressoit, trois jours auparavant, une tente où l'on exposoit les ossemens des morts, & chacun jettoit sur les ossemens des fleurs, de l'encens, des parfums & autres choses semblables; puis on les mettoit sur des chariots dans des cercueils de cyprès, chaque tribu ayant son cercueil & son chariot séparé; mais il y avoit un chariot qui portoit un grand cercueil vuide, pour ceux dont on n'avoit pu trouver les corps:

c'est ce qu'on appelloit *cénotaphe*. La marche se faisoit avec une pompe grave & religieuse; un grand nombre d'habitans, citoyens & étrangers assistoient avec les parens à cette lugubre cérémonie. On portoit ces ossemens dans un monument public, au plus beau fauxbourg de la ville, appellé le *céramique*, où l'on renfermoit de tout temps ceux qui étoient morts à la guerre, excepté ceux de Marathon, qui, pour leur rare valeur, furent enterrés sur le champ de bataille. Ensuite on les couvroit de terre, & l'un des citoyens des plus considérables de la ville faisoit l'oraison funèbre.

Après qu'on avoit ainsi payé solemnellement ce double tribut de pleurs & de louanges, à la mémoire des braves gens qui avoient sacrifié leur vie pour la défense de la liberté commune, le public qui ne bornoit pas sa reconnoissance à des cérémonies, ni à des larmes stériles, prenoit soin de la subsistance de leurs veuves & des orphelins qui étoient restés en bas âge : puissant aiguillon, dit Thucydide, pour exciter la vertu parmi les hommes; car elle se trouve toujours où le mérite est le mieux récompensé.

Les grecs ne connurent la magnificence des *funérailles* que par celles d'Alexandre-le-Grand, dont Diodore de Sicile nous a laissé la description; & comme de toutes les pompes funèbres mentionnées dans l'histoire, aucune n'est comparable à celles de ce prince, nous en joindrons ici le précis, on verra jusqu'où la vanité porta le luxe de cet appareil lugubre.

Aridée, frère naturel d'Alexandre, ayant été chargé du soin de ce convoi, employa deux ans pour disposer tout ce qui pouvoit le rendre le plus riche & le plus éclatant qu'on eût encore vu. La marche fut précédée par un grand nombre de pionniers, afin de rendre praticables les chemins par où l'on devoit passer. Après qu'ils eurent été applanis, on vit partir de Babylone le magnifique chariot sur lequel étoit le corps d'Alexandre. L'invention & le dessin de ce chariot se faisoient autant admirer, que les richesses immenses dont il étoit décoré. Le corps de la machine portoit sur deux essieux qui entroient dans quatre roues, dont les moyeux & les rayons étoient dorés, & les jantes revêtues de fer. Les extrémités des essieux étoient d'or, représentant des mufles de lions qui mordoient un dard. Le chariot avoit quatre timons, à chaque timon étoient attelés seize mulets, qui formoient quatre rangs : c'étoit en tout seize rangs & soixante-quatre mulets. On avoit choisi les plus forts & de la plus haute taille; ils avoient des couronnes d'or, & des colliers enrichis de pierres précieuses, avec des sonnettes d'or. Sur ce chariot s'élevoit un pavillon d'or massif, qui avoit douze pieds de large sur dix-huit de long, soutenu par des colonnes d'or ionique, embellies de feuilles d'acanthe. Il étoit orné au dedans de pierres précieuses, disposées en forme d'écailles. Tout autour règnoit une frange d'or à reseau, dont les filets avoient un doigt d'épaisseur, où étoient attachées de grosses sonnettes, qui se faisoient entendre de fort loin.

Dans la décoration du dehors on voyoit quatre bas-reliefs. Le premier représentoit Alexandre assis dans un char, tenant un sceptre, environné d'un côté d'une troupe de macédoniens, & de l'autre d'une pareille troupe de persans, tous armés à leur manière. Devant eux marchoient les écuyers du roi. Dans le second bas-relief on voyoit des éléphans enharnachés de toutes pièces, portant sur le devant des indiens, & sur le derrière des macédoniens armés comme dans un jour d'action. Dans le troisième étoient représentés des escadrons de cavalerie en ordre de bataille. Le quatrième montroit des vaisseaux tout prêts à combattre. A l'entrée du pavillon étoient des lions d'or, qui sembloient le garder. Aux quatre coins étoient posées des statues d'or massif, représentant des victoires portant des trophées d'armes. Sous ce dernier pavillon on avoit placé un trône d'or d'une figure quarrée, orné de têtes d'animaux, qui avoient sous leur cou des cercles d'or d'un pied & demi de largeur, d'où pendoient des couronnes brillantes des plus vives couleurs, telles qu'on en portoit dans les pompes sacrées.

Au pied de ce trône étoit posé le cercueil d'Alexandre, tout d'or & travaillé au marteau. On l'avoit rempli à demi d'aromates & de parfums, tant afin qu'il exhalât une bonne odeur, que pour la conservation du cadavre. Il y avoit sur ce cercueil une étoffe de pourpre brochée d'or : entre le trône & le cercueil étoient les armes du prince, telles qu'il les portoit pendant sa vie. Le pavillon en dehors étoit aussi couvert d'une étoffe de pourpre à fleurs d'or; le haut étoit terminé par une très grande couronne d'or, formée de branches d'oliviers.

On conçoit aisément que dans une longue marche le mouvement d'un chariot aussi lourd que celui-ci, devoit être sujet à de grands inconvéniens. Afin donc que le pavillon & tous ses accompagnemens, soit que le chariot descendît ou montât, demeurassent toujours dans la même situation, malgré l'inégalité des lieux & les violentes secousses qui en étoient inséparables, du milieu de chacun des deux essieux s'élevoit un axe qui soutenoit le milieu du pavillon, & tenoit toute la machine en état.

Le corps d'Alexandre, suivant les dernières dispositions de ce prince, devoit être porté au temple de Jupiter-Ammon; mais Ptolémée, gouverneur d'Égypte, le fit conduire à Alexandrie, où il fut inhumé. Ce prince lui érigea un temple

magnifique, & lui rendit tous les honneurs que l'on avoit coutume de rendre aux demi-dieux. On ne voit plus aujourd'hui que les ruines de ce temple.

FUNÉRAILLES *des germains*. Les germains brûloient les corps (*Tacit. German.*) des personnes d'un rang élevé; il y avoit une espèce de bois consacré spécialement à cet usage. On n'offroit dans ces *funérailles* ni parfums, ni victimes; mais on jettoit dans le bûcher les armes du mort, & quelquefois son cheval.

FUNÉRAILLES *des gaulois*. Les gaulois brûloient du temps de César (*de bello gallico lib. VI.*) les morts avec leurs effets les plus précieux. Ils célébroient les *funérailles* de leurs chefs avec une grande pompe.

FUNÉRAILLES *des hébreux*. *Voyez* HÉBREUX.

FUNÉRAILLES *des romains*. Les romains ont été, sans contredit, un des peuples les plus religieux & les plus exacts à rendre les derniers devoirs à leurs parens & à leurs amis. On sait qu'ils n'oublioient rien de ce qui pouvoit marquer combien la mémoire leur en étoit chère, & de ce qui pouvoit en même-temps contribuer à la rendre précieuse. C'étoit aussi un hommage qu'on accordoit à la vertu, pour exciter dans les citoyens la noble passion de mériter un jour de pareils honneurs. En un mot, Pline dit que les *funérailles* chez les romains étoient une cérémonie sacrée : les détails en sont fort étendus.

Elle commençoit cette cérémonie sacrée dès le moment que la mort approchoit. Il falloit dans cet instant que le plus proche parent, & pour des gens mariés, que le survivant du mari ou de la femme donnât au mourant le dernier baiser, comme pour en recevoir l'ame, & qu'il lui fermât les yeux. On les lui ouvroit lorsqu'il étoit sur le bûcher, afin qu'il parût regarder le ciel. On observoit en lui fermant les yeux de fermer sa bouche, pour le rendre moins effrayant, & le faire paroître comme une personne dormante. On ôtoit l'anneau du doigt du défunt, qu'on lui remettoit lorsqu'on portoit le corps sur le bûcher. On l'appelloit plusieurs fois par son nom à haute voix, pour connoître s'il étoit véritablement mort, ou seulement tombé en léthargie. On nommoit cet usage *conclamatio*, conclamation; & suivant l'explication qu'un célèbre antiquaire a donnée d'un bas-relief (il croit y reconnoître un mourant; mais d'autres y reconnoissent un mort & les joueurs de flûte des convois) qui est au Louvre dans la salle des antiques; on ne se contentoit pas de la simple voix pour les personnes de qualité, on y employoit le son des buccines & des trompettes, ainsi qu'on peut juger par ce bas-relief. L'on y voit des gens qui sonnent de la trompette près du corps d'une personne qui paroît venir de rendre les derniers soupirs, & que selon qu'on peut conjecturer par les apprêts qui y sont représentés, on va mettre entre les mains des libitinaires; les sons bruyans de ces instrumens frappant les organes d'une manière beaucoup plus éclatante que la voix, donnoient des preuves plus certaines que la personne étoit véritablement morte.

Ensuite on s'adressoit aux libitinaires pour procéder aux *funérailles* suivant la volonté du défunt, s'il en avoit ordonné, ou celle des parens & des héritiers, avec le plus ou le moins de dépense qu'on y vouloit faire. Ces libitinaires étoient des gens qui vendoient & fournissoient tout ce qui étoit nécessaire pour la cérémonie des convois; on les appelloit ainsi, parce qu'ils avoient leur magasin au temple de Vénus-Libitine. On gardoit dans ce temple les regiftres qu'on tenoit à Rome de ceux qui mouroient; & c'est de ces regiftres qu'on avoit tiré le nombre des personnes que la peste y enleva pendant un automne du temps de Néron.

Les libitinaires avoient sous eux des gens qu'on nommoit *pollinctores*, pollincteurs : c'étoit entre leurs mains qu'on mettoit d'abord le cadavre; ils le lavoient dans l'eau chaude, & l'embaumoient avec des parfums. Il paroît qu'ils possédoient la manière d'embaumer les corps à un plus haut degré de perfection que ne faisoient les égyptiens, si l'on en croit les rélations de quelques découvertes (faites à Rome depuis deux cens ans) de tombeaux, où l'on a trouvé des corps si bien conservés, qu'on les auroit pris pour des personnes plutôt dormantes que mortes; l'odeur qui sortoit de ces tombeaux, étoit encore si forte qu'elle étourdissoit.

Après que le corps étoit ainsi embaumé, on le revêtoit d'un habit blanc ordinaire, c'est-à-dire, de la toge. Si c'étoit une personne qui eût passé par les charges de la république, on lui mettoit l'habit distinctif de la plus haute dignité qu'il eût possédée, & on le gardoit ainsi sept jours, pendant lesquels on préparoit tout ce qui étoit nécessaire pour la pompe des *funérailles*. On l'exposoit sous le vestibule, ou à l'entrée de sa maison, couché sur un lit de parade, les pieds tournés vers la porte, où l'on mettoit un rameau de cyprès pour les riches, & pour les autres seulement des branches de pin, qui marquoient également qu'il y avoit là un mort dans la maison. Il restoit toujours un homme auprès du corps, pour empêcher qu'on ne volât quelque chose de ce qui étoit autour de lui : mais lorsque c'étoit une personne du premier rang, il y avoit à l'entour de jeunes garçons occupés à chasser les mouches.

Les sept jours étant expirés, un héraut public annonçoit le convoi, en criant : *exequias L.* (tel)

L. filii, quibus est commodum ire, tempus est; ollus (c'est-à dire *ille*) *ex ædibus effertur;* ceux qui *voudront assister aux obsèques d'un tel, fils d'un tel, sont avertis qu'il est temps d'y aller présentement, on emporte le corps de la maison.* Il n'y avoit néanmoins que les parens ou les amis qui y assistassent, à moins que le défunt n'eût rendu des services considérables à la république; alors le peuple s'y trouvoit; & s'il avoit commandé les armées, les soldats s'y rendoient aussi, portant leurs armes renversées. Les licteurs renversoient pareillement leurs faisceaux.

Le corps étoit porté sur un petit lit, qu'on nommoit *exaphore*, quand il n'y avoit que six porteurs; & *octophore*, s'il s'en trouvoit huit. C'étoient ordinairement les parens, qui, par honneur, en faisoient l'office, ou les fils du défunt. Pour un empereur, le lit étoit porté par des sénateurs; pour un général d'armée, par des officiers & des soldats. A l'égard des gens de condition commune, c'étoit dans une espèce de bierre découverte, qu'ils étoient portés par quatre hommes, de ceux qui gagnoient leur vie à ce métier. On les appelloit *vespilones*, parce que, pendant un très-long temps, on observa de ne faire les convois que vers le soir; mais dans la suite on les fit autant de jour que de nuit. Le défunt paroissoit ayant sur la tête une couronne de fleurs, & le visage découvert, à moins que la maladie ne l'eût entièrement défiguré; dans ce cas, on avoit soin de le couvrir.

Après que les maitres de cérémonies du convoi avoient marqué à chacun son rang, la marche commençoit par un trompette & par les joueurs de flûte, qui jouoient d'une manière lugubre. Ils étoient suivis de plus ou de moins de gens, qui portoient des torches allumées. Proche du lit étoit un archimime qui contrefaisoit toutes les manières du défunt; & l'on portoit devant le lit couvert de pourpre, toutes les marques des dignités dont il avoit été revêtu: s'il s'étoit signalé à la guerre, on y faisoit paroître les présens & les couronnes qu'il avoit reçus pour ses belles actions, les étendards & les dépouilles qu'il avoit enlevés aux ennemis. On y portoit en particulier son buste en cire, avec ceux de ses ayeux & de ses parens, montés sur des bois de javelines, ou placés dans des chariots; mais on n'accordoit point cette distinction à ceux qu'on nommoit *novi homines*, c'est-à-dire, gens qui commençoient leur noblesse, & dont les ayeux n'auroient pu leur faire honneur. On observoit aussi de ne point porter les bustes de ceux qui avoient été condamnés pour crime, quoiqu'ils eussent possédé des dignités; la loi le défendoit. Toutes ces figures se replaçoient ensuite dans le lieu où elles étoient gardées. Au convoi des empereurs, on faisoit encore porter sur des chariots les images & les symboles des provinces & des villes subjuguées.

Les affranchis du défunt suivoient cette pompe, portant le *pileus*, bonnet, qui étoit la marque de leur liberté: ensuite marchoient les enfans, les parens & les amis *atrati*, c'est-à-dire, en deuil, vêtus de noir; les fils du défunt avoient un voile sur la tête: les filles vêtues de blanc, avoient les cheveux épars sans coëffure, & marchant nuds pieds. Après ce cortège venoient les pleureuses, *præficæ*: c'étoient des femmes dont le métier étoit de faire des lamentations sur la mort du défunt; & en pleurant elles chantoient ses louanges sur des airs lugubres, & donnoient le ton à tous les autres.

Lorsque le défunt étoit une personne illustre, on portoit son corps au *rostra* dans le *forum*, ou la place romaine, où la pompe s'arrêtoit, pendant que quelqu'un de ses enfans, ou des plus proches parens, faisoit son oraison funèbre; & c'étoit ce qu'on appelloit *laudare pro rostris:* cela ne se pratiquoit pas seulement pour les hommes qui s'étoient distingués dans les emplois, mais encore pour les femmes d'une condition relevée; la république avoit permis de les louer publiquement, depuis que l'or ayant manqué dans le trésor public, pour acquitter le vœu que Camille avoit fait de donner une coupe d'or à Apollon-Delphien, après la prise de la ville de Veïes, les dames romaines y avoient volontairement contribué par le sacrifice de leurs bagues & de leurs bijoux.

Du *forum* on alloit au lieu où l'on devoit enterrer le corps, ou le brûler; on se rendoit donc au champ de Mars, qui étoit le lieu où se faisoit ordinairement cette cérémonie: car on ne brûloit point les corps dans la ville. On avoit eu soin d'avance de dresser un bûcher d'if, de pin, de melèze, ou d'autres pièces de bois aisé à s'enflammer, arrangées les unes sur les autres en forme d'autel, sur lequel on posoit le corps vêtu de sa robe; on l'arrosoit de liqueurs propres à répandre une bonne odeur; on lui coupoit un doigt pour l'enterrer; on lui tournoit le visage vers le ciel; on lui mettoit dans la bouche une pièce d'argent, qui étoit ordinairement une obole, pour payer le droit de passage à Charon.

Tout le bûcher étoit environné de cyprès: alors le plus proche parent tournant le dos pendant que le feu s'allumoit, jettoit dans le bûcher les habits, les armes, & quelques autres effets du défunt, quelquefois même de l'or & de l'argent; mais cela fut défendu par la loi des douze tables. Aux *funérailles* de Jules-César, les soldats vétérans jettèrent leurs armes sur son bûcher, pour lui faire honneur. On immoloit aussi des bœufs, des taureaux & des moutons, qu'on jettoit sur le bûcher.

On donnoit tout auprès des combats de gladiateurs pour appaiser les mânes du défunt; cet usage s'étoit introduit pour suppléer à la barbare coutume anciennement pratiquée à la guerre, d'immoler les prisonniers auprès du bûcher de ceux qui étoient morts en combattant, comme pour les venger. Le combat des gladiateurs n'étoit pas le seul spectacle qu'on y donnoit; on faisoit aussi quelquefois des courses de chariots autour du bûcher; on y représentoit même des pièces de théâtre, & par un excès de somptuosité, on y a vu donner des festins aux assistans & au peuple.

Dès que le corps étoit brûlé, on en ramassoit les cendres avec les os que le feu n'avoit pas entiérement consumés. C'étoient les plus proches parens ou les héritiers qui en prenoient soin. Afin que les cendres du mort ne fussent pas confondues avec celles du bûcher, on avoit quelquefois la précaution, en mettant sur le bûcher le corps du défunt, de l'envelopper d'une toile d'amianthe, substance incombustible; on lavoit ensuite ces cendres & ces os avec du lait & du vin; & pour les placer dans le tombeau de la famille, on les enfermoit dans une urne d'une matière plus ou moins précieuse, selon l'opulence ou la qualité du défunt; les plus communes étoient de terre cuite.

Ensuite le sacrificateur qui avoit assisté à la cérémonie, jettoit par trois fois sur les assistans, pour les purifier, de l'eau avec un aspersoir fait avec une branche d'olivier. Ensuite une pleureuse congédioit la compagnie par ces mots: *I, licet*, c'est-à-dire, *vous pouvez vous en aller*; alors les parens & amis du défunt lui disoient par trois fois, en l'appellant par son nom, & à haute voix: *vale, vale, vale: nos te ordine quo natura voluerit sequemur; adieu, adieu, adieu, nous te suivrons quand notre rang marqué par la nature arrivera.* On portoit l'urne où étoient les cendres dans le sépulcre, devant lequel il y avoit un petit autel où l'on brûloit de l'encens & d'autres parfums: cérémonie qui étoit renouvellée de temps en temps, de même que celle de jetter des fleurs sur la tombe.

A l'égard de ceux dont on ne brûloit point les corps, on les mettoit ordinairement dans les bières de terre cuite; ou si c'étoient des personnes de distinction, dans un tombeau de marbre; on plaçoit dans ce tombeau une lampe, mal-à-propos nommée *perpétuelle*, & quelquefois de petites figures de divinités, avec des fioles appellées depuis *lacrimatoires*. On a trouvé dans quelques tombeaux des bijoux qu'on y avoit mis avec le corps, parce qu'apparemment le défunt les avoit chéris d'une manière affectée.

La cérémonie des *funérailles* se terminoit par un festin, qui étoit ordinairement un souper que l'on donnoit aux parens & aux amis; quelquefois même on distribuoit de la viande au peuple; & neuf jours après on faisoit un autre festin, qu'on appelloit *le grand souper, la novendiale*, c'est-à-dire, la neuvaine; on observoit dans ce dernier repas, de quitter les habits noirs, & d'en prendre de blancs.

C'en est assez sur ce sujet, ou l'on n'a employé que les traits historiques qui pouvoient convenir ici, en élaguant toutes les citations sans nombre qui auroient mené trop loin; mais le lecteur curieux de plus grands détails, & d'une érudition recherchée, peut consulter l'ouvrage latin *de funeribus romanorum*, publié par Jean Kirchman, dont la première édition parut à Lubec en 1604. Cet ouvrage acquit de la célébrité à son auteur, & contribua à lui procurer un bon mariage. (*Article du chevalier de Jaucourt.*)

Dans les *funérailles* des magistrats, ou des gens de guerre, les romains avoient coutume de porter les faisceaux & les armes renversées.

Servius expliquant ces vers de l'Énéide (XI. 92.):

.... Versis ducunt insignibus ipsi
Graiugenæ reges............................

où Virgile parle de l'usage qu'avoient les grecs de porter aux *funérailles* les enseignes renversées, dit: *Lugentium more mucronem, non cuspidem hastæ contra terram tenentes: scuta etiam invertentes, propter numina illic depicta, ne eorum simulacra cadaveris polluerentur adspectu.* Servius atteste ici, que les romains avoient aussi l'usage de porter aux *funérailles*, non-seulement les lances avec la pointe inférieure en l'air; mais encore de présenter le côté intérieur de leurs boucliers, de crainte de souiller, par la vue d'un cadavre, les images des divinités qui y étoient tracées. Stace fait mention du même usage dans la Thébaïde (VI. 214.):

.... Tum mœsta phalanx, Teucrique sequuntur
Thyrreni duces, & versis arcades armis.

Non-seulement on portoit dans les *funérailles* militaires les enseignes renversées, mais on les dépouilloit encore de tous les ornemens qui pouvoient en être detachés, tels que flammes, banderolles, couronnes, &c., & alors on les appelloit *signa incompta.* Tacite dit des *funérailles* de Germanicus (*Annal. III. 2. 2.*)... ... *Tribunorum centurionumque humeris cineres Germanici portabantur, præcedebant incompta signa.*

Les romains se dispensoient quelquefois d'employer le ministère des prêtres, pour accomplir les cérémonies des *funérailles*; & alors ils en follicitoient la permission des empereurs qui étoient

souverains pontifes. Nous apprenons ce fait de l'épitaphe suivante :

Diis manibus. Tito Ælio Augusti liberto, Titiano Proximo, à libris sacerdotalibus, defunclo Carnunti annos XLII. menses III. dies XIX. marito virgini dulcissimo & incomparabili beneque merito : quem funeravit Flavia Ampelis conjux carissima, & reliquias ejus permissu imperatoris ipsa pertulit consecravitque. Cum quo vixit annos XII. menses III. dies XXI. sine ullâ querellâ. Dans cette belle épitaphe du premier siècle, publiée par Papenbroc, les extrémités de quelques lettres sont terminées en croissant, & les E & les L un peu courbées. Nous l'expliquons ainsi en notre langue « aux » dieux Mânes. A Titus Ælius, affranchi d'Au- » guste, & surnommé Titianus Proximus. Il eut » la garde des livres sacerdotaux, & mourut à » Carnonte, après quarante-deux ans, trois mois, » dix-neuf jours de vie. Ce fut un mari incompa- » rable & d'uue extrême douceur envers sa jeune » & très-chère épouse Flavia Ampelis. Après » l'avoir enseveli, elle a conduit sa pompe funè- » bre : elle a porté elle-même ses os & ses cendres, » avec la permission de l'empereur, & les a con- » sacrés aux mânes. Elle a vécu avec son digne » époux douze ans, trois mois & vingt & un » jours, sans aucun sujet de plainte ». Depuis que les empereurs romains eurent emporté par brigues le souverain pontificat; ils eurent à leur disposition les livres sacerdotaux, où étoient renfermés les mystères du paganisme. Auguste, en qualité de souverain pontife, permet à Ampelis de faire elle-même, & sans le ministère des prêtres, la consécration des os de son mari ; quoique ce fût une cérémonie religieuse. On peut voir sur cette inscription Papenbroc, les mélanges de d'Orville (T. III. p. 120.) & la 4e. dissert. d'Adrien Reland, *de numm. samarit.* (pag. 131.) *Voyez* FUNUS, APOTHÉOSE, SARCOPHAGES, &c., &c.

FUNÉRAIRE (*sacrifice*). Les romains avoient coutume d'offrir aux dieux des sacrifices à la mort de leurs parens & de leurs amis ; l'histoire en fait mention, & les monumens de Sculpture ou de Gravure, qui représentent ces marques de la piété & de la tendresse des vivans envers les morts, ne sont pas rares dans les cabinets des curieux. Le roi de France possède une agathe Onyx, dont la Gravure peut en augmenter le nombre : on y voit sous le toit d'un bâtiment rustique, & tel qu'on les construisoit dans l'enfance de l'Architecture, une femme nue vis-à-vis d'un autel, sur lequel est allumé le feu sacré. Elle paroît occupée d'un sacrifice qu'elle offre aux dieux infernaux, avant que de placer dans la tombe l'urne qu'elle porte, & qui, sans doute, est remplie des cendres de quelqu'un qu'elle a aimé. Derrière elle, est posé sur une colonne un vase rempli de fleurs ; car c'étoit une pratique usitée, & même une pratique religieuse, d'en répandre sur les tombeaux : *purpureos spargam flores*, dit Virgile au sujet de la mort de Marcellus ; *& saltem fungar inani munere.*

FUNERE ; *FUNERA* ; } selon quelques critiques, c'étoit le nom que les romains donnoient dans les cérémonies funèbres à la plus proche parente du mort. Celle-ci renfermée dans la maison avec les autres parentes, faisoit les lamentations & les autres regrets usités en pareille occasion ; une autre, appellée *Præfica*, qui n'étoit pas parente, mais pleureuse à gage, s'acquittoit du même devoir dans la rue.

L'explication qu'on donne ici du mot *funera*, d'après quelques dictionnaires latins, est très-douteuse ; elle n'est fondée que sur ces mots de Virgile, au IXe. livre de l'Énéide :

.... Nec te tua funera mater
Produxi............................ .

Servius assure que *funera* est au nominatif singulier; mais d'autres philologues croient avec plus de raison que c'est l'accusatif plurier de *funus*.

FUNUS. Voyez FUNÉRAILLES.

Funus acerbum se disoit des *funérailles* de ceux qui mouroient avant d'avoir pris la robe virile. (*Juvenal. sat. XI.* 44.) :

Non præmaturi cineres, non funus acerbum
Luxuriæ ; sed morte magis metuenda senectus.

Funus censorium, funérailles ordonnées par les censeurs pour ceux qui avoient bien mérité du peuple romain.

Funus collativum, ou *funus publicum*, funérailles faites aux frais de chaque particulier, telles que celles de Valerius Poplicola, de Menenius Agrippa, ou aux frais du public, par l'ordre du sénat.

Funus commune, ou *translatitium*, ou *tacitum*, ou *plebeium*, ou *vulgare*, funérailles simples & dépourvues de toute splendeur.

Funus familiare, convoi funèbre composé de la seule famille du mort.

Funus imaginarium, convoi orné des images de tous les ancêtres du mort.

Funus indictivum, convoi auquel on étoit appellé par un crieur, & qui étoit ordinairement accompagné de jeux funèbres, & des cavaliers-désulteurs.

Funus lacerum, ou *tumultuarium*, funérailles faites à la hâte & sans pompes.

Funus larvatum, funérailles de personnes écrasées par la chûte de quelque bâtiment, & dont on couvroit les visages meurtris avec des masques. Il en est fait mention dans l'épitaphe de deux nouveaux mariés qui éprouvèrent ce cruel sort la première nuit de leurs nôces : *cari parentes*, y est-il dit, *luctu nec lacrimis misera ac larvata nostra defleatis funera, ne reddatis infeliciora.* On voit ce monument à Rome (*Camerar. oper. subcis.* 1. 96.)

Funus militare. *V.* FUNÉRAILLES *des romains*.

Funus plebeium. *V.* FUNUS *commune*.

Funus publicum. *V.* FUNUS *indictivum*.

Funus simpludiareum étoit distingué du *funus indictivum*, en ce qu'il n'y avoit que des jeux dans le *simpludiareum*, d'où venoit son nom, comme si l'on eût dit *simpliludiarium*.

Funus tacitum. } *V.* FUNUS *commune*.
Funus translatitium. }

FUREUR, divinité allégorique, que Virgile (*Æneid. I.* 398.) représente la tête teinte de sang, le visage déchiré de mille plaies, & couverte d'un casque tout sanglant ; elle est enchaînée pendant la paix, les mains liées derrière le dos, assise sur un amas d'armes, frémissant de rage : & pendant la guerre, elle ravage tout après avoir rompu ses chaînes. Pétrone (*c.* 84.) a décrit aussi cette divinité, à laquelle les latins donnoient le genre masculin, à cause du mot *furor*.

FURIA, famille romaine dont on a des médailles.

R. en argent.

RR. en bronze.

O. en or.

Les surnoms de cette famille sont CAMILLUS, CRASSIPES, PHILUS, PURPUREO, BROCCHUS.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FURIES. Il n'y a eu dans la Mythologie aucune divinité aussi redoutée que les déesses appelées (*Iphig. in Tauris.*) par Oreste ἀνωνύμους θεάς, divinités sans nom. Telle étoit l'idée affreuse que les grecs s'en étoient formée. On n'osoit même prononcer leur nom d'*Euménides*, malgré son origine douce & consolante. Nous devons cependant restreindre cette pusillanimité au vulgaire seul & aux criminels persécutés par les remords. Car Homère, Sophocle, Euripide, Eschyle & les autres poètes en ont parlé ouvertement & dans le plus grand détail. L'auteur des hymnes d'Orphée n'a pas été plus craintif, comme on va l'apprendre des deux poëmes qu'il a consacrés aux louanges des *furies*.

Hymne I. « Prêtez une oreille attentive à mes » chants : Tisiphone, Alecton divine Mégère, déesses honorées dans tous les climats, occupées de » travaux perpétuels, & redoutables par vos » rugissemens terribles. Vous habitez une retraite » sombre sur les bords sacrés du Styx. Tantôt » vous n'exaucez qu'avec lenteur les vœux des » humains ; tantôt vous faites éclater subitement » votre pouvoir dans les entreprises les plus » dangereuses : souvent couvertes de peaux » de bêtes, animées par la fureur, vous » faites subir aux coupables les plus affreux tourmens. Vierges terribles, invisibles comme l'air, » plus légères que le vent, & aussi promptes que » la pensée, vous portez la terreur sur la terre » & dans les enfers. En vain les mortels placeroient-ils leur félicité dans la jouissance des » jours purs & des nuits paisibles, dans la pratique » de quelques vertus, dans les exploits belliqueux, ou même dans les graces de la jeunesse » & de la beauté : ces plaisirs ne feront parfaits » que de votre aveu. Car vous êtes établies de » tous les temps pour juger les humains, & rien » n'échappe à vos regards perçants. Arbitres du » sort, divinités redoutables par les serpens qui » flottent dans votre chevelure, & par les formes » terribles sous lesquelles vous poursuivez les » criminels, écoutez les prières de votre poète, » & ne permettez pas que les envieux de sa gloire » puissent troubler sa vie tranquille ».

Hymne II. « Écoutez-moi favorablement, ô » vous Euménides ! célèbres dans tout l'univers, » chastes filles de Jupiter-terrestre & de l'aimable Perséphone aux beaux cheveux ; cette » déesse qui examine sans cesse les actions des » mortels coupables. Douées de l'immortalité, » dépositaire du pouvoir de Perséphone, brillantes de l'éclat qu'elle répand sur tout ce qui » l'environne, vous exécutez sous ses yeux, » toujours ouverts, les arrêts du sort, & vous punissez les impies. Le feu que lancent vos regards, embrâse & dévore les ombres sacrilèges, » dans la nuit épaisse où vous exercez de tant » de manières différentes vos fureurs vengeresses. » Je vous adresse des vœux ardens, divinités » redoutables par les ténèbres qui vous environnent, & les serpens qui sifflent dans vos » cheveux, je vous en conjure, exaucez votre » poète ».

La multitude d'épithètes & d'idées accessoires dont chaque phrase de ces poëmes est surchargée, y fait reconnoître le génie oriental. Cette fécondité n'a été restreinte que par le goût & le discernement des bons auteurs de la Grèce. Hasarderoit-

on beaucoup d'avancer que ces hymnes étoient chantés dans les mystères & les initiations ? L'usage des cérémonies secrettes avoit été apporté d'Égypte en Occident ; sans doute qu'une partie des chants sacrés avoit la même origine. Ces conjectures nous font regarder les hymnes du prétendu Orphée comme une production des premiers grecs, & une imitation des chants égyptiens. Cette idée avoit déjà été présentée par le savant & le laborieux Jablonski.

Les deux hymnes que nous avons traduits ci-dessus, énoncent clairement l'origine des Euménides. Ils leur donnent pour père Pluton (*hymn. in Persephon.*), & Proserpine pour mère. Ils appellent encore dans un autre endroit cette déesse mère des Euménides. Cependant aucun poète n'a suivi cette ancienne tradition. Hésiode qui paroît si versé dans la Théologie ancienne, a varié (*Theogon.* v. 185. *dies*, v. 42.) sur ce point. Il raconte dans sa Théogonie, que les *furies* nâquirent des gouttes de sang répandues par Cœlus, lors de sa mutilation ; & dans ses *jours*, il leur donne pour mère la Dispute, Ἔρις, pour former sans doute l'étymologie d'*Erynnis*. Lycophron (dans *Cassandre*) les dit filles de la Nuit, tradition qu'il avoit puisée dans Euripide (*Hercules furens*, v. 834.), & dans Eschyle (*Æschyl. Eumenides.*) D'autres auteurs donnent à la Nuit un coopérateur (*Servius in Virgil.*) ; & c'est l'Achéron : Saturne & Evonyme les engendrèrent, selon Epiménides, poète crétois. Dans Œdipe à Colone enfin, Sophocle assure que les *furies* étoient filles de la Terre & des Tenèbres ; & Hygin a substitué l'Air aux Tenèbres. Il est difficile de prendre un parti dans une si grande variété d'opinions.

Le jour de leur naissance a été fixé plus unanimement chez les grecs & les romains. Hésiode (*dies* v. 39.) défend à l'agriculteur d'entreprendre quelque ouvrage le cinquième jour des lunes, parce qu'il étoit consacré aux Euménides. Virgile (*Georgic.* I. v. 278.) qui a imité le vieillard d'Ascra, explique ainsi sa pensée :

„ *Ipsa dies alios alio dedit ordine luna*
„ *Felices operum. Quintam fuge : pallidus Orcus*,
„ *Eumenidesque satæ : tum partu terra nefando*
„ *Cœumque, japetumque creat, sævumque Typhœa*,
„ *Et conjuratos cœlum discindere fratres* „.

Le nombre cinq, selon Servius, étant consacré à Minerve qui n'avoit point engendré, on avoit placé au cinquième jour des lunes la naissance des êtres stériles, tels que les géants, les *furies*, &c.

On conçoit en effet qu'elles étoient toujours vierges, ἀπαρθένοι, comme elles sont appellées dans Suidas. De-là naît la difficulté que trouve Servius à expliquer ce vers de Virgile :

.... *Ferreique Eumenidum thalami.... furia*, dit-il, *numquam nupserunt*. Apollon, dans Eschyle (*Eumenides* v. 81.), leur reproche cette stérilité comme un vice ; il les appelle vierges abominables, vieilles filles. Il assure qu'aucun dieu, aucun mortel même, aucun être animé n'avoit recherché les faveurs des Euménides, parce qu'elles avoient toujours été un objet d'horreur pour les immortels & pour les hommes. Ovide (*Metam.* X.), & Stace (*Thébaïd.* 8.) cependant les ont traitées avec moins de rigueur. Ils avouent tous les deux que les sons de la lyre leur avoient arraché des larmes, lorsque le malheureux Orphée pénétra dans les enfers pour demander son épouse à Pluton.

„ *Talia dicentem, nervosque ad verba moventem*,
„ *Exangues flebant animæ*..............
„ .... *Vidi egomet blanda inter carmina turpes*
„ *Eumenidum lacrymas, iterataque pensa sororum* „.

Photius a conservé un fragment de Ménandre, qui ne s'accorde pas mieux avec l'inflexibilité qu'on leur suppose. Il nous apprend que le cœur de Tisiphone ne fut pas à l'abri des traits de l'amour. Ayant vu dans ses courses le jeune Cythéron endormi auprès du mont Astère, cette *Furie* en devint amoureuse. Elle lui déclara sa passion, mais sans succès. Irritée d'un refus aussi humiliant, Tisiphone détacha un serpent de sa chevelure, & le jetta à la tête de l'infortuné Cythéron. Ce reptile s'entortilla au cou de la victime, & l'étrangla. Les dieux n'approuvèrent pas la vengeance de la *Furie* ; mais ils ne ressuscitèrent pas Cythéron. Ils se contentèrent de donner son nom à la montagne voisine.

« Ménandre, ajoute froidement l'abbé Banier » (*Mém. acad. inscript. IV. Fioué.*) auroit pu » épargner aux dieux les frais de cette méta- » morphose, puisque la vue seule de Tisiphone » auroit suffi pour pétrifier l'homme le plus pas- » sionné ».

Tisiphone ressentit seule le pouvoir de l'amour, quoiqu'elle eût plusieurs sœurs. On en compte ordinairement trois, Tisiphone, Alecton, Mégère. Les hymnes d'Orphée n'en reconnoissent pas un plus grand nombre, & ils ont été suivis en cela par tous les écrivains. Sophocle seul (*Hercules furens*) en nomme une quatrième. C'est λύσσα, qui signifie *rage*, ou colère. Cette licence poétique ne peut être justifiée que par les privilèges des allégoristes. Platon (*De serâ numinis vindictâ*) a besoin d'une semblable justification, lorsqu'il réduit les trois *furies* à une seule, Adrastia, fille de Jupiter & de la Nécessité. Il donne à elle seule le pouvoir de poursuivre & de rassembler les

les ames errantes & vagabondes, & de les entraîner dans les sombres prisons du Tartare. *Adrastia* n'étoit cependant qu'un surnom donné à Némésis, après la construction du temple élevé par Adraste à cette redoutable divinité. Quelques auteurs enfin en petit nombre n'en ont compté que deux, à cause des deux statues d'Euménides, qu'avoit fait à Athènes le célèbre Scopas. Elles étoient d'une pierre transparente, appellée λυχνιτης, qui est le gypse demi-transparent, ou l'*alabastrites* des romains.

La première place est toujours accordée à Tisiphone, peut-être à cause de l'étymologie du nom qu'elle porte : Τισις & Φονος, *ultio cædis*. On la croyoit préposée en particulier à la punition des meurtriers, dont le crime a toujours été regardé comme le plus grand de ceux que les hommes commettent. Lorsqu'Euripide (*Iphig. in Taur. v.* 963.) parle de l'aînée des *furies*, un commentateur l'entend de Tisiphone. Servius (*Æneid.* 6. 605.) a expliqué de même le vers de Virgile, où elle est appellée *furiarum maxima*. Fulgence le mythologue (*Mythol. lib. I. furiæ.*) a rapporté une autre étymologie du nom de Tisiphone, *quasi* τετων φονη, *id est istarum vox*. Des explications aussi malheureuses sont très-propres à éteindre le goût pour les recherches étymologiques.

Cet écrivain a fait plus sagement, de rapporter l'ancienne étymologie d'Alecton : α privatif & ληγω, *quiesco*; *ennemie du repos*, c'est en effet un nom bien expressif pour une *furie*. Mais nous doutons qu'il ait été aussi heureux pour celui de Mégère, *quasi* μεγάλη ἔρις, *id est*, *magna contentio* : voici la liaison extraordinaire qu'il donne à ces trois racines : *primum est ergò non pausando furiam concipere ; secundum est, in vocem erumpere ; tertio, jurgium protelare.*

Avec plus de retenue que Fulgence, nous aurons de la peine à découvrir pourquoi Orphée & l'auteur des Argonautes ont appellé Mégère, Δῖα, déesse, ou divine ; quoique ses sœurs pussent revendiquer ce titre avec le même droit. Ce n'est sans doute qu'une simple épithète, & l'on perdroit à y chercher un sens propre, un temps que des recherches plus importantes doivent remplir.

Le nom d'Ερινύς, *furiosa*, est le plus ancien qu'aient porté les *furies* : il fut changé en celui d'Εὐμενίδες par les athéniens, lorsque ces divinités eurent pardonné au malheureux Oreste. Ευμενης, bienveillant, propice, exprima la reconnoissance des athéniens. (*Suidas.*) Mais les grammairiens ont trouvé cette origine trop simple, & ont eu recours à l'antiphrase, figure qui ne peut être d'usage que dans le sarcasme, ou dans l'ironie. L'euphémisme qu'ils ont encore appliqué au mot d'*Euménides*, n'est pas mieux employé. On cherchoit, disoient-ils, à se les rendre propices en les appellant divinités douces & bienfaisantes. Le changement de nom fait par les athéniens, après l'expiation du meurtre de Clytemnestre, n'offroit-il pas une étymologie simple & naturelle ? Ces deux qualités ne devoient elles pas fixer les étymologistes, si leur science vaine & futile méritoit d'avoir des principes ! Au reste, quelque redoutable que fût le nom d'Euménides, il a fourni un jeu de mots au poète Ausone sur la mort d'Hylas. (*Epigram.* 93.)

„ *Aspice quam blandæ necis ambitione fruatur,*
„ *Lethifera experiens gaudia pulcher Hylas.*
„ *Oscula & infestos inter moriturus amores,*
„ *Ancipites patitur Naïadas Eumenidas.*

Plus respectueux, les athéniens (*Suidas.*) n'osoient encore prononcer ce nom, malgré l'euphémisme prétendu qui l'avoit fait naître ; ils donnèrent aux *furies* le nom de déesses sévères ou vénérables, Σεμναι. Philémon, auteur comique, a cru que ce nom convenoit à d'autres divinités, mais sans aucun fondement, & il n'a été suivi de personne. Aristophane (*Ranæ, v.* 471.) les appelle *les chiens du Cocyte*, Sophocle, *les chiens inévitables* (*Electra, v.* 1405.), & Apollonius, *les chiens de Jupiter*. (*Argonaut.*) Ce mot de *chiens* étoit générique chez les grecs, & servoit à exprimer tout ce qui étoit redoutable. Lucain, à leur exemple, l'a employé dans le même sens, en parlant des Euménides : *Stygiasque canes in luce supernâ destituam.* Servius (*Æneid. lib. III. de harpiis.*) dit à ce sujet, que ces divinités vengeresses portoient des noms différens, selon les diverses contrées qui étoient soumises à leur puissance. On les appelloit dans l'air *diræ* & *aves* ; *harpiæ* sur la terre, & dans les enfers *canes* & *furiæ*. Quelques grammairiens font venir ce dernier nom du mot *furva*, qui désigne les couleurs sombres avec lesquelles on les peignoit ordinairement.

N'osant pas articuler le nom des *furies*, les grecs y suppléoient, comme nous l'avons vu, par des épithètes honorables, ou relatives à leur culte & à leur forme. Tantôt on les appelloit ἄοινοι, abstèmes, parce que le vin étoit proscrit de leurs sacrifices : (*Sophocl. Electr. Euripid. Orest.*) πολυπους, πολυχειρ, *multipedes*, *multimanus*, πτεροφοροι, κυανῶπις, *alas gestantes*, *cæruleo aspectu*, à cause des traits sous lesquels on les représentoit : tantôt enfin κακόμητις, ηλιθιοποιος, θυμοβόρος, *malesuadæ*, *sontes punientes*, *animum vorantes*, & χαλκόποδες, *æreis pedibus*, parce que telles étoient leurs redoutables fonctions, & que la lenteur avec laquelle la justice divine punit les coupables, lui a fait supposer des pieds d'airain.

Les anciens grecs ne donnoient pas aux *furies* une forme aussi hideuse. Pausanias (*Attica*) en est témoin. Il nous assure que les statues des

divinités infernales, & des Euménides en particulier, élevées dans l'aréopage, n'offroient rien de repoussant, & que le poète Eschyle imagina le premier d'entrelasser des serpens dans leurs cheveux. Une ancienne tradition nous a conservé le souvenir de l'effet étonnant que produisit sur le peuple, & même sur les magistrats d'Athènes, l'apparition subite des *furies* introduites dans les tragédies de ce poète. Quelques femmes moururent de frayeur, & d'autres accouchèrent avant terme.

Quoi de plus affreux en effet, que les portraits des *furies* tirés des poètes. Tous (*Virgilius, Tibul. Eleg. III. lib. I. Stat Theb. lib. I. Rapt. Prof. lib. I.*) s'accordent à leur donner des serpens pour coeffure, ou au moins à les mêler à leurs cheveux.

„ *Cæruleosque amplexæ crinibus angues.*
„ *Tisiphoneque impexa feros pro crinibus angues.*
„ *Centum illi flantes obumbrant ora cerastæ.*
„ .... *Crinitaque fontibus hydris.*

Le visage que ces animaux ombrageoient étoit noir avec des yeux enflammés.

„ .... *Sedet intus abactis*
„ *Ferrea lux oculis; qualis per nubila Phœbes*
„ *A Thracia rubet arte labor. Suffusa veneno*
„ *Tenditur, ac sanie glifcit cutis; igneus atro*
„ *Ore vapor quo longa sitis, morbique, famesque,*
„ *Et populis mors una venit*..................

Un collier formé par des couleuvres serroit leurs cous, & pendoit sur leur sein livide & décharné. *Torquata colubris*, dit Ovide (2 *epist.* 119.) C'étoit ainsi que les représentoit le masque tragique, appellé Γοργόνειον.

Virgile (*Æneid.* 7. 561.) a donné des aîles de dragon aux *furies*. « *Alectûs stridentes anguibus alæ* », & c'étoit l'opinion de quelques anciens poètes. Mais Eschyle, dans les Euménides, n'est pas du même avis: Il fait dire à la Pythie qu'elle a mal-à-propos confondu ces divinités avec les Gorgones qui étoient représentées avec des aîles. On n'est pas plus d'accord sur le nombre de leurs mains & de leurs pieds, que les peintres ont sagement réduits à deux. Cependant nous avons vu plus haut que Sophocle, dans Electre (*v.* 490.), leur en donne un grand nombre, & qu'il chante leurs pieds d'airain. Ces mains redoutables étoient armées de serpens & de torches enflammées. C'étoit ainsi qu'elles étoient représentées (*Suidas* τραγωδία.) dans les tragédies, & dans Electre (*Electra* 1345) en particulier. La pâleur & la maigreur d'une vieille la font prendre dans Aristophane (*Plutus* 422.) pour une *furie* de tragédie, & l'on n'est détrompé qu'en ne lui voyant point de torches. Claudien (*Rapt. Prof. lib. I.* 49.) en parle dans sa description de Tisiphone, *quatiens infesto lumine pinum*, & dans son poëme contre Rufin, *cincta facibus atris.*

Rien d'aussi connu chez les poètes grecs & latins, que la robe des Euménides. Elle étoit noire, ou rousse, c'est-à-dire, de couleur sombre, & faisoit proverbe dans la Grèce. *La robe des furies*, dit Lycophron, pour exprimer un vêtement noir & lugubre. Des taches de sang étoient semées sur cette tunique, & des serpens en formoient la ceinture.............. *Palla succincta cruenta*, dans Virgile; & dans Stace *riget horrida tergo palla, & cærulei redeunt in pectora nodi.* (*Thebaid. lib. I.*)

Voilà les traits affreux sous lesquels les anciens ont peint les Euménides. Ils ont quelquefois abusé de leurs masques pour commettre des crimes. Pausanias (*Laconica pag.* 199.) nous a conservé la mémoire de l'un d'eux, en racontant la mort de la fameuse Hélène. Cette femme que sa beauté & la guerre de Troye ont rendu si célèbre, se retira après la mort de Ménélas, à Rhodes, où commandoit Polixo sa parente. Celle-ci voulant assouvir une vengeance personnelle, fit déguiser ses esclaves en *furies*, & les envoya pour tuer la veuve de Ménélas. Elle étoit dans le bain lorsque cet ordre cruel fut exécuté. Elle en fut arrachée & pendue à un arbre. Le dictateur Camille se tira plus heureusement d'une pareille embuscade. Les femmes des Fidénates assiégées par ce général, voyant que leur ville alloit passer sous la domination des romains, essayèrent de jetter la terreur dans leur armée en se déguisant en *furies*. Elles parurent armées de torches, & entourées de bandelettes de divers couleurs. Mais, dit Florus (*de gestis roman. l. I. c. XII.*), en rapportant ce stratagême, *habitus ille feralis eversionis omen fuit.*

Diogène Laërce raconte du cinique Ménédème, qu'il se plaisoit à paroître sous l'habillement des *Furies*, c'est-à-dire, avec une robe traînante & d'une couleur obscure. Si nous en croyons Strabon (*lib. II.*), une nation entière portoit le même habillement, c'étoient les habitans des îles Cassitérides. Nous omettons plusieurs passages des anciens, relatifs à la robe des *Furies*, mais nous devons citer au moins les trônes que leur donne Eschyle (*Eumen.* 514.). Il est le seul écrivain qui en ait parlé, à moins qu'on entende de ces trônes les *Thalami Eumenidum.* Nous croyons, sans vouloir déprimer Servius & son interprétation, qu'on l'expliqueroit aussi bien des sièges ou demeures affectées aux Euménides. D'ailleurs le fer qui en fait la matière, annonce assez par sa couleur sombre, des divinités redoutables.

Les médailles offrent souvent les *Furies* sous différens costumes, M. Pellerin en a publié (*Mélanges II, pl.* 31.) une d'Aspendus en Pamphylie, au revers de Gordien Pie. On y voit trois femmes grouppées debout, ayant chacune un boisseau sur la tête, & tenant dans leurs mains des serpens avec des torches allumées. Une seconde d'Æzanis en Phrygie, est conforme au texte d'Eschyle, qui appelle les *furies* Πολυχειρ. En effet la figure qui y est gravée (*Suppl. II. pl.* 8. *n°.* 7.) a six bras, dont quatre tiennent des torches allumées; le cinquième tient une patère, & le sixième un serpent. Cette *furie* est debout, vêtue d'une longue robe, bordée de serpens. Sa chevelure en est remplie.

Les trois Euménides adossées debout, coeffées avec des voiles & des boisseaux, paroissent sur une médaille du jeune (*Spanheim. Césars de Julien.* 54.) Gordien, de Lyiba, dans l'Asie mineure, & sur une autre de Philippe frappée à Antioche de Syrie. Elles sont accompagnées de deux chiens qui aboient. Sur la première médaille, l'une des *furies* tient des serpens, l'autre des poignards & la troisième des torches. On voit sur la seconde médaille, des torches dans les mains de l'une, un poignard & un fouet dans les mains de l'autre, & la troisiéme tient une clef & un serpent. Dans le même ouvrage de Spanheim, on trouve une médaille de Mastaura en Licie, sur laquelle les *furies* sont debout, vêtues de longues robes, sans voiles; mais coiffées avec le lotus. La première tient des torches, la seconde des poignards, & la troisième une clef & un serpent. Une médaille d'Otacille Sevère, publiée par Séguin, & depuis par Haym (*tom. II. tab. XXIX. n°.* 1.), frappée à Laodicée, nous montre les Euménides debout, vêtues de longues robes, adossées, voilées, portant des boisseaux & tenant des torches.

» Une médaille de Sabine, dit le comte de Caylus (*tom. IV. p.* 263.), inconnue à Vaillant, » offre les trois *furies* représentées par trois têtes » posées sur un seul corps, d'où sortent de chaque » tête trois bras armés de flambeaux. Ce corps » est terminé en gaine, & chacune de ces trois » têtes est ornée du boisseau. La légende porte » ΑΡΓΕΙΩΝ, & les Euménides d'Eschyle apprennent que ces redoutables divinités étoient parti» culièrement adorées à Argos. « Cet antiquaire décrit ensuite une plaque d'or trouvée dans un tombeau hors de Rome, sur laquelle est gravée une seule tête, avec trois visages, portée par un corps drapé, dont sortent trois jambes & six bras. Chaque bras tient un flambeau, & la tête est couronnée par un boisseau. On ne peut méconnoître les Euménides dans cette description, & encore moins dans deux abraxas publiés par Macarius (*Tab. XIV. n°.* 17.). Ils portent chacun une *furie*, l'une ceinte deux fois avec la robe relevée aux genoux, l'autre une seule fois avec une longue robe détroussée. Elle a trois visages, trois boisseaux & six bras. Quatre de ces bras, dans le premier abraxas, tiennent des torches, & les deux autres des serpens. Mais les deux derniers bras de la seconde figure sont armés de fouets. Ebermayer (*Gemma. pag.* 210.), donne le nom d'Hécate à une semblable figure, dont la robe est détroussée, & les six bras armés deux à deux de torches, de poignards & de fouets.

Chifflet attribue aux *furies* trois têtes coiffées de serpens, qui sont pendues à un arbre, sur un abraxas. On pourroit les donner aux Gorgones avec autant de vraisemblance, puisqu'elles ne portent point de boisseau; car cet attribut est presque toujours placé sur les têtes des Euménides. Il nous apprend que ces divinités étoient soumises à Pluton, & qu'elles exécutoient ses ordres. On sait en effet que le boisseau devenu par la suite commun à tous les dieux, appartint dans le commencement à Sérapis seul, le Pluton des Egyptiens.

Les Etrusques, dont les monumens tiennent aux premiers temps de la Grèce, & dès-lors à l'époque de ses communications avec l'Egypte, ont conservé religieusement cet attribut de Sérapis-Pluton aux Euménides. Nous en voyons une ou plutôt la réunion des trois dans la déesse Furina (*Mus. Etrusc. Gori. pag.* 193. *tab.* 125.), qui le porte sur la tête. Elle a des aîles, un collier avec des bracelets, & elle tient des deux mains une torche allumée qu'elle est près de lancer. Les Etrusques ont souvent représenté les *furies* dans leurs monumens, mais leurs peintures varient à l'infini. Tantôt elles portent des lampes, des flambeaux, des lances, des épées, des haches, des marteaux même. Tantôt elles tiennent la lance armée d'un croc, αρπη (*ibid. tab.* 84. *n°.* 2.), qu'ils attribuoient à Persée. Souvent ils leur donnent des habits courts ou retroussés avec des ceintures & sans manches; souvent aussi une longue robe bariolée de différentes couleurs, telle que l'a observée & dépeinte Buonarotti. Les Euménides paroissent encore sur les monumens étrusques, les cheveux épars ou liés, avec un diadême, portant des aîles aux épaules ou à la tête. Elles ont enfin quelquefois les pieds nuds comme chez les Grecs; quelquefois aussi, elles portent des souliers & même des cothurnes.

Les fonctions des Euménides étoient aussi variées que les traits sous lesquels on les peignoit. Leur pouvoir s'étendoit sur tout l'Univers, selon Eschyle (*Euménides* 953.), dans l'olympe, sur la terre & dans les enfers. C'étoit les *furies* qui semoient la discorde parmi les humains, & qui allumoient dans le cœur des princes la soif de la guerre & des vengeances. Dans Virgile (*Enéid. lib. VII.*) Junon charge Alecton de répandre le trouble & l'effroi dans le palais d'Amate. Tisiphone est employée par la même Déesse à cet

abominable usage dans les Métamorphoses & la Thébaïde (*Metam. lib. IV. Stat. lib. I.*). Nonnus dans les Dionysiaques (*lib. XXXII. v.* 100. *lib. CXLIV. v.* 255.) les met deux fois sur la scène, & les représente occupées tantôt à traverser les desseins de Bacchus, tantôt à allumer la rage & la fureur dans le cœur d'Agavé. Cet emploi les a souvent fait confondre avec Bellone; car on croyoit que les Euménides présidoient aux combats, comme l'apprend ce vers d'un poète latin.

« *Dant alios furiæ torvo spectacula marti.* »

Long-temps avant lui Pindare avoit attribué la mort des deux fils d'Œdipe aux *furies* vengeresses (*Olymp. II. v.* 72.).

Minerve, dans Eschyle (*Euménides* 803.), les prie de ne point se courroucer contre les Athéniens & l'Attique, & sur-tout de ne point affliger cette contrée par la disette & la stérilité. Une *furie* assiste au sacrifice de Polyxène (*Mus. Etrus. Gori. tab.* 141.) sur un tombeau Etrusque; mais elle détourne les yeux pour ne pas voir une si horrible offrande. Eschyle, dans Agamemnon (*v.* 465.), dit que les dieux veillent sur les meurtriers; mais que les *furies* sont plus attentives encore à précipiter dans l'obscurité les mortels présomptueux, que les caprices de la fortune ont élevés contre toute vraisemblance. C'est pourquoi ceux qui mouroient injustement, ou avant le terme prescrit par la nature, leur adressoient des vœux, & leur remettoient le soin de venger leurs mânes. Nous voyons dans l'Iliade (*Iliad. lib. X.*), le père de Phœnix invoquer les *furies* contre son fils, souhaiter qu'il ne puisse jamais avoir de prospérité, & les divinités infernales exaucer son vœu. Dans l'Odyssée (*lib. II.*), Télémaque refuse de renvoyer Pénélope chez ses parens, de crainte qu'Ulysse ne l'en punisse un jour, & que les *furies* invoquées par sa mère, ne le tourmentent impitoyablement.

Ajax près de se donner la mort, dans Sophocle (*Ajax flagel. v.* 846.), & dans Quintus de Smyrne (*Paralip. lib. V. v.* 470.), adresse ses derniers vœux aux Euménides; il implore leur vengeance contre les Atrides, le fils de Laërte, & tout le camp des grecs. La malheureuse Didon termine ses imprécations contre Énée, en appellant les *furies* & les mânes à son aide : *& diræ ultrices, & dii morientis Elisæ.* (*Æneid. lib. IV.*) C'est ainsi que s'exprime la mère de Méléagre, au moment où elle va plonger dans le feu le tison fatal.

» *Ante sepulchrales infelix astitit aras,*
» *Pœnarumque deæ triplices furialibus, inquit,*
» *Eumenides, sacris vultus advertite vestros,*
» *Ulscisfor*.........................

Cicéron dit de Trebellius, *nam quid de Trebellio dicam (III. Philipp. n°. 299.), quem ultæ videntur furiæ debitorum?*

Les parricides étoient de tous les criminels ceux que les Euménides poursuivoient avec le plus d'acharnement. Les théâtres grecs, romains & françois ont retenti mille fois du récit de leurs vengeances. C'est pourquoi Tibulle les appelle *trajicæ Erinnyes.* (*Eleg. XX. lib. II.*) Le fils d'Agamemnon est celui dont les malheurs ont été chantés le plus souvent. Ayant vengé la mort de son père par la mort de Clytemnestre, les *furies* le poursuivirent en tout lieu. Il croyoit les voir secouer sur sa tête leurs serpens & leurs flambeaux. Il méconnoissoit tout ce qui lui avoit été cher. *Inanem mentis Orestem*, dit Stace (*Thebaid. I.*) *opposito rabidam Pylade vitasse Megeram.* Un préjugé favorable à l'humanité faisoit croire aux grecs, que le sang répandu ne pouvoit être expié que par du sang. Car, dit Eschyle (*Chœphore* 398.), les *furies* menacent la vie du meurtrier, & vengent le crime par sa mort. Oreste, pour mettre fin à ses tourmens, résolut de se purifier par l'expiation. Ainsi l'avoient pratiqué les héros de la Grèce, Amphytrion, Hercule, Œdipe, Pélée & Télamon. Les pontifes n'avoient pas le pouvoir de purifier les meurtriers; on ne le croyoit accordé qu'à des princes renommés par leur justice. Ce fut de Thésée, le fléau des brigands & des pirates, qu'Oreste implora l'assistance. Il commença par se couper un doigt, afin d'offrir du sang aux redoutables *furies*. Depuis cet instant il les vit encore dans ses songes, mais ayant quitté leurs habits lugubres pour en revêtir de blancs; il continua sa route & vint à Athènes. Là Thésée le purifia par des ablutions & des sacrifices multipliés.

Les poëmes des anciens sont presque les seuls monumens qui nous aient conservé la mémoire de cette expiation. Cependant on voit dans la collection de M. Hamilton (*vol. II. pl.* 30 & 41.) deux vases étrusques, dont les dessins sont relatifs aux fureurs d'Oreste. Il est à genoux dans le premier sur une pierre tirant une épée du fourreau. Deux *furies*, avec des coëffures de serpens & de longues robes, secouent sur ce malheureux prince, l'une un grand flambeau, & l'autre deux petites torches. Le second dessin nous l'offre assis sur un autel, les mains derrière le dos, & dans une attitude fort extraordinaire. Une *furie* vêtue de noir, avec des aîles & des serpens dans sa chevelure, paroît à mi-corps au bas de l'autel. Elle regarde sa victime, & la menace avec un serpent qu'elle tient de la main droite. On voit devant l'autel un dioscure, un roi tenant un sceptre & une jeune fille. Ce n'est pas ici le lieu de chercher si ces deux personnes sont Électre & Ménélas, parce que cette discussion appartient aux commentaires sur l'Oreste d'Euripide.

Le parricide Alcméon ne fut pas moins célèbre chez les grecs. C'est pourquoi les romains donnèrent son nom avec celui d'Oreste à Néron, lorsqu'il eut tué sa mère. Les remords & les craintes de l'empereur égalèrent les fureurs des fils d'Amphiaraüs & d'Agamemnon. C'est (*in Neron.*) ainsi que les a décrit Suétone : « *Neque* » *tamen sceleris conscientiam, quanquam & militum* » *& senatus populique gratulationibus confirmaretur,* » *aut statim, aut unquam ferre potuit, sæpe confessus* » *exagitari se maternâ specie, verberibus furiarum,* » *ac tædis ardentibus. Quin & facto per Magos* » *sacro, evocare manes & exorare tentavit. Peregrinatione quidem Græciæ, Eleusiniis sacris,* » *quorum imitatione impii & scelerati voce præconis* » *submoverentur, interesse non ausus est* ». Enhardi, par l'innocence de sa vie, Antonin le pieux se présenta à ces redoutables mystères ; &, dit Jules Capitolin, il entra [41] dans le temple de Cérès. Pour la consolation de l'humanité outragée par les parricides, ajoutons au récit de Suétone quelques traits de Xiphilin. (*Epitome Dionis.*) « *Nero* » *nocturno tempore tanto metu conturbabatur, ut de* » *lecto repente prosiliret ; interdiu perterrefaciebant* » *eum tibicines auditi bellicum canere cum maximo* » *tumultu, quo in loco Agrippinæ ossa sepulta erant ;* » *quamobrem alio migrabat* ».

Ainsi les ombres de Septime-Sévère (*Xiphil. epitome Dionis.*) & de l'infortuné Géta, armées de poignards, poursuivoient le farouche Caracalla, meurtrier de son frère, lorsqu'il offroit en vain des sacrifices aux mânes de son père & de Commode. Ainsi, Gallus, frère de l'empereur Julien (*Amm. Marcel.* 14.) voyoit dans les intervalles que lui laissoit une maladie aiguë, les ombres de ceux qu'il avoit fait périr en si grand nombre, le saisir & le livrer au fouet des Euménides. Pline l'ancien (*lib. XIV. cap. XXVIII.*) a comparé le sommeil troublé que l'ivrognerie occasionne, à ces songes effroyables des criminels ; il l'appelle élégamment *furiales somni.* Un volume entier ne suffiroit pas pour rapporter tous les traits de l'histoire ancienne (*Dion. Haly. lib. V. & VIII.*) dans laquelle on voit les *furies* vengeresses poursuivre les coupables sur la terre, ou empêcher des attentats & des trahisons par des apparitions subites, & des menaces effrayantes.

Quelque terribles que fussent cependant leurs fonctions sur la terre, elles en exerçoient dans les enfers de plus redoutables encore. Elles étoient chargées de purifier les ames des mortels, à l'instant où par l'ordre de Proserpine elles quittoient leur prison. Stace, parlant d'Amphiaraüs qui étoit descendu vivant sur les sombres bords, dit de ce devin célèbre (*Thebaid. lib. VIII.*) :

» *Necdum illum aut trunca lustraverat obvia taxo*
» *Eumenis, aut ferro Proserpina poste notarat*
» *Cœtibus ad sumptum functis* ».

Gori nous en donne un exemple dans son *Museum etruscum.* (*Tab.* 175.) On voit sur un marbre des *furies* qui tiennent des torches, & ont un regard menaçant. D'autres *furies* portent des lampes & les élèvent au-dessus des tombeaux, pour purifier les ames des corps qui y étoient renfermés.

Les ames leur étoient ensuite remises par Mercure après le jugement irrévocable, s'il n'avoit pas été favorable à ces ombres. (*Mus. etrus. pag.* 191. *tab.* 81.) Elles les précipitoient sur-le-champ dans les gouffres du Tartare, où elles employoient, pour les tourmenter, les plus durs & les plus cruels supplices. L'imagination des poètes s'est épuisée à les décrire ; mais ils sont si connus, que nous n'osons les répéter.

Thésée & Pirithoüs furent livrés à leur ressentiment, & elles les tourmentèrent jusqu'à l'arrivée d'Hercule. L'une d'elles est sans cesse occupée à effrayer Tantale. Par ses cris & ses menaces elle l'empêche de toucher aux mets qui sont placés devant lui. (*Æneid.* 6.)

» . . . . *Furiarum maxima juxta*
» *Accubat & manibus prohibet contingere mensas,*
» *Exurgitque facem attollens atque intonat ore.*

Si l'on étudie les monumens étrusques, on verra les dieux Cabires se joindre aux *furies* pour tourmenter les criminels. Dempster nous a conservé le dessin d'un tombeau (*Etruria regalis tab.* 88.) fait dans l'Étrurie, sur lequel on voit plusieurs coupables déchirés & brûlés par les Euménides. Auprès d'elles est placé un Cabire armé d'un couteau & d'un crochet à plusieurs branches. Il s'approche avec ces terribles instrumens d'un malheureux qui est pendu par les mains.

Chargées de purifier les morts, & de les conduire au séjour qui leur étoit destiné, les *furies* devoient naturellement conduire les chars d'Amphiaraüs descendant aux enfers, & de Pluton enlevant Proserpine. C'est pourquoi Claudien a remis à Alecton le soin de faire paître les chevaux de ce dieu, de les atteler à son char & de les guider dans leur course. (*Rapt. Pros. l. I.*)

» *Jamque viam Pluto superas molitus ad oras,*
» *Germani monitu : torvos invisa jugales*
» *Alecto temone ligat, qui pascua mandunt*
» *Cocyti, pratisque Erebi nigrantibus errant,*
» *Stagnaque tranquillâ potentes marcida Lethes ;*
» *Ægra soporatis spumant oblivia linguis.*

Elle paroît sur des vases étrusques, tantôt en conduisant les chevaux du ravisseur de Proserpine ; tantôt ceux d'Amphiaraüs, dont elle entraîne les

coursiers. (*Mus. Guarnacci, tab. III. n°.* 1, & *tab. XII.*) On ne peut méconnoître dans le second dessin une Euménide, car elle est représentée avec une torche & des ailes étendues.

Les habitans de l'Étrurie gravoient encore sur leurs monumens ces divinités devant les chevaux qui traînoient (*Mus. etrusc. pag.* 326. & 192.) les nouveaux mariés, & la pompe nuptiale. Ils croyoient que les Euménides assistoient à la célébration du mariage, pour punir celui des deux époux qui briseroit ces nœuds sacrés. C'est pourquoi ils les plaçoient à la tête du cortège, armées de torches, de poignards, &c. On en voit une dans Dempster tenant l'harpé & debout, présidant à des noces qui se célèbrent (*Etrur. Reg. tab. LXXXIV. n°* 2.) devant la porte d'un maison, suivant l'usage des étrusques. Ils avoient puisé cette tradition dans les mêmes sources que les premiers grecs. Car nous en trouvons des traces dans Eschyle & dans Sophocle. Le premier attribue aux *furies* (*Eumenid.* 836.) une inspection spéciale sur les noces & les enfans qui en sont les fruits. Électre dans le second implorant le secours des divinités infernales, pour aider Oreste à punir le meurtre d'Agamemnon & l'adultère d'Égyste, assure que les Euménides veillent sur les assassins, & sur ceux qui souillent la couche nuptiale. Quintus de Smyrne (*Paralip. lib. XII. v.* 539.) fait dire à Cassandre, dans ses lamentations sur la prise de Troye, qu'elle voit courir dans cette ville livrée au pillage, les *furies* irritées du mariage criminel d'Hélène. Ovide & Juvenal, chez les latins, ont suivi cette tradition. Le premier dit des noces de Térée & de Progné (*Metam. lib. VII.*):

» .... *Non pronuba Juno*
» *Non hymeneus adest, illi non gratia lecto.*
» *Eumenides tenuere faces de funere raptas.*
» *Eumenides stravere torum.*

Et le satyrique se déchaînant contre les mariages qui de son temps étoient presque tous malheureux. (*Satyr.* 6.)

» .... *Uxorem posthume, ducis ?*
» *Dic quâ Tisiphone, quibus exagitare colubris ?*

Les monumens des étrusques que nous venons de citer, nous obligent d'exposer ici en détail, d'après le savant Gori (*Mus. etrusc.* 190.), leur opinion sur les *furies*, parce qu'elle nous aidera à découvrir la véritable origine de ces divinités. Les Euménides, selon eux, présidoient à toutes les actions des hommes, bonnes ou mauvaises, pour récompenser les premières & punir les secondes. Nous les voyons sur les monumens de l'Étrurie, présenter des palmes aux combattans, étendre les mains sur leurs têtes, les exhorter & les encourager. Elles se présentent avec un aspect menaçant à ceux qui sont près de commettre des actions criminelles, & leur lancent des flambeaux allumés. Elles assistent aux expiations, aux noces & aux jeux. Ces divinités enfin étoient aux ordres de Jupiter, étoient les ministres de sa colère, les auteurs des bonnes actions, les vengeurs des mauvaises. Les égyptiens croyoient de même, que des génies célestes veilloient sur les ames des hommes, & ne cessoient d'exciter leur volonté par de douces inspirations, ou de les effrayer par la crainte des supplices.

Les étrusques & les anciens grecs reçurent ces notions par le moyen des colonies & des voyageurs. Mais les premiers les conservèrent dans leur simplicité primitive. Les seconds les surchargeant d'ornemens fabuleux, fruits de leur brillante imagination, remplacèrent les génies par les Euménides. Ce n'est donc pas aux grecs qu'il faut recourir pour découvrir les sources de la Mythologie, mais aux étrusques & aux égyptiens. Thémistius, orateur grec du IVe. siècle, nous a conservé cette précieuse tradition dans sa harangue à l'empereur Valens. (*Orat.* 7.)

» Ce que je vais vous raconter, dit-il, est » de la plus grande vérité; il est extrait de la » doctrine des anciens Philosophes.......... » A des temps marqués par les destins, des subs- » tances divines & éternelles, descendirent sur » la terre pour l'utilité des hommes. Revêtues » de corps semblables aux nôtres, & non en- » veloppées de ténèbres, comme dit Hésiode, » elles se rabaissèrent au-dessous de leur dignité, » pour se rapprocher de nous & de notre *société*. » Au même instant des êtres d'une nature sem- » blable, mais d'un caractère lâche & *méchant*, » engendrés & formés par le Cocyte & les » *furies*, pour le malheur des mortels, se ré- » pandirent sur la terre. Ces génies malfaisans » ne se plaisent que dans les sanglots & la dé- » solation, ne se rassasient jamais de soupirs, » & se nourrissent de larmes. Ils sont conti- » nuellement occupés à produire les tempêtes, » la peste & les inondations, toutes les fois que » la fertilité & l'abondance enrichissent les hu- » mains ».

Ne reconnoît-on pas dans ce passage de l'orateur grec la doctrine des égyptiens sur les génies? Ne possédant aucun écrit de cette nation, nous ne pouvons consulter que des témoins muets, les statues. Nous les voyons souvent armées de fouets & d'instrumens de supplice. Harpocrate, c'est-à-dire, le soleil du printemps, s'en sert pour chasser le redoutable Typhon, ou le génie malfaisant. C'est ce que nous apprenons d'un morceau de Proclus, que Fabricius (*vol.* 8. *p.* 150.) a inséré dans sa bibliothèque grecque. S'adressant au

Soleil, il dit que, si le fouet, dont il est armé, peut menacer quelqu'un, les mauvais génies, ces ennemis occupés sans cesse à nous nuire, peuvent & doivent seuls le redouter. Ils adoroient d'ailleurs Hécate, ou l'emblême d'Isis irritée, sous une figure à trois visages, armée de fouet; telle enfin que les gnostiques l'ont fait revivre dans les Abraxas. Les grecs ne s'attachèrent qu'au symbole de cette divinité emblématique, & des génies. Ils ignorèrent où firent disparoître, sous une multitude de fictions ingénieuses, le vrai sens & la doctrine secrette des égyptiens. De là sortit le culte des Euménides, qui devint un des premiers dogmes de la Théologie grecque, après avoir fait une partie de la science sacrée des habitans de Thèbes & de Memphis. De là enfin découle naturellement l'explication de la médaille de Mastaura en Lycie, rapportée plus haut, sur laquelle les Euménides sont coëffées avec le lotus.

Quoique cette origine des *furies* ait été présentée par Gori, elle n'a jamais été développée avec autant de soin & d'évidence que dans cet article. On ne l'avoit cherchée jusqu'ici que dans des êtres moraux & intellectuels. C'est ainsi qu'ont agi les latins & les écrivains postérieurs. Voici les paroles de Cicéron (*de legibus lib. I. n°* 29.): « *Scelerum in homines, atque impietatum nulla* » *expiatio est. Itaque pœnas luunt non tam judicii* » *quæ quondam nusquam erant, hodie multifariam* » *nulla sunt, ut sint tamen, persæpè falsa sunt:* » *ut eos agitent, insectenturque furiæ, non ardentibus tædis, sicut in fabulis, sed angore conscientiæ, fraudisque cruciatu* ».

Lactance s'exprime ainsi sur le même sujet (*divini institut. lib. IX. cap. XIX.*): « *Tres sunt* » *igitur affectus qui homines in omnia facinora* » *præcipitos agant; ira, cupiditas, libido. Propterea poetæ tres furias esse dixerunt, quæ mentes* » *hominum exagitant: ita ultionem desiderat, cupiditas, opes, libido, voluptates* ». (*Isidorr lib. VIII. orig. cap. de furiis.*) Isidore n'a fait que commenter ce texte de Lactance, & il a été copié par tous les mythologues suivans, sans en excepter l'abbé Banier.

Ils ont mieux réussi à rassembler tout ce que l'antiquité nous a laissé sur le culte des *furies*. Ces divinités avoient des temples, des sacrifices, des victimes, des prêtres & des rites particuliers. Le plus célèbre de leurs temples, étoit celui qu'on avoit bâti dans l'enceinte de l'aréopage, (*Pausan. Attic.*) & dans lequel on obligeoit de sacrifier tous ceux qui étoient renvoyés absous après avoir été accusés de crimes dignes de mort. Dans cet édifice étoient placées les statues des Euménides, dont Pausanias dit que leur aspect n'avoit rien de repoussant. Il offroit au contraire aux coupables & aux malheureux un asyle sacré dont ils ne pouvoient être arrachés. Les lacédémoniens, qui avoient pénétré dans Athènes, espérant surprendre cette ville, furent trop heureux de pouvoir s'y refugier, après que le dévouement de Codrus eut enlevé la victoire aux spartiates.

On trouvoit un second temple & un bois dédiés aux mêmes divinités dans les environs d'Athènes. Œdipe & sa fille Antigone les ont rendu assez célèbres par leur sacrilège ignorance. (*Pausan. Attic. pag.* 59. *Œdip. Colon.* 125. 152. *Eumenides* 503. 803. *Pausan. Corinth. pag.* 105. *Pausan. Achaica, pag.* 447.) Les sicyoniens leur en avoient consacré un autre sur les bords du fleuve Asopus. Dans la ville de Céryné en Achaïe, Oreste avoit élevé aux Euménides un monument de sa reconnoissance. Le sacerdoce de ce temple étoit confié à des femmes; & l'on avoit placé dans le vestibule des statues de marbre faites avec beaucoup d'art. Les habitans les prenoient pour les statues des prêtresses. On redoutoit l'entrée de ce temple, parce que, selon l'opinion commune, la fureur & la crainte s'emparoient de ceux qui, étant coupables de meurtre, d'inceste, ou d'autres crimes, osoient y entrer, même par curiosité. Les Euménides étoient honorées particuliérement en Épire, cette région dans laquelle on plaçoit les portes & les fleuves de l'enfer. Ovide fait mention de ce temple dans un vers qui a donné assez long-temps la torture aux commentateurs.

« *Sæpe Palæstinas jurat adesse deas.* »

Il étoit bâti à Paleste, & non dans la Palestine. (*Fast. lib. IV.*) Lucain a parlé de cette ville (*Pharsal.* 5.), lorsqu'il dit que César marchant contre Pompée, aborda en Épire. » *Palæstinas uncis confixit arenas.* »

L'Arcadie offroit encore aux voyageurs religieux deux temples consacrés aux furies. Oreste les avoit rendus fameux. Le premier étoit bâti auprès de Megalopolis, & étoit entouré d'un champ consacré aux mêmes divinités. On croyoit qu'Oreste avoit ressenti dans cet endroit les premières atteintes de ses fureurs après le meurtre de Clytemnestre; & c'étoit dans le voisinage qu'on voyoit sur un tertre, appellé Acé, un doigt de pierre, monument de l'expiation du héros. Près d'Acé, un second temple d'Euménides rappelloit cette rigoureuse purification, & la vision du fils d'Agamemnon, où elles lui apparurent vêtues de blanc. Ce temple portoit un nom analogue à l'action d'Oreste, lorsqu'il y coupa sa chevelure, & l'offrit aux dieux. Les habitans de l'Arcadie conservoient encore treize siècles après, du temps de Pausanias (*Arcad. pag.* 509.) le culte des Euménides, & sacrifioient aux *déesses blanches*, & aux Grâces.

A Tilphouse, dans la même contrée, des prêtres, appellés *Hésychides*, étoient chargés du culte des Euménides. Leur temple, bâti dans l'Aréopage, étoit aussi desservi par des prêtres dont on estimoit la naissance & les vertus. Nous l'apprenons de Démosthène. Cet orateur (*Oratio in Med.*), faisant son apologie, trouve fort extraordinaire qu'on ose intenter une accusation contre un homme à qui la république avoit confié une fonction si redoutable & si importante. Car Eschyle voulant flatter sa patrie (*Eumenides* 1035.), chante dans les Euménides les malheurs d'Oreste, la sainteté des prêtres, & la célébrité du temple qu'elle devoit consacrer au culte des *furies*. (*Œdip. Colon.* 152.) Sophocle parle d'un bois sacré qui en étoit voisin, & qu'arrosoit un ruisseau pur & limpide.

Ce temple & ce bois étoient si respectés, qu'on n'osoit en approcher, ni les regarder en passant. On se gardoit même de penser aux redoutables divinités, & de les nommer. A peine se permettoit-on de prononcer à leur occasion quelques paroles de favorable augure. De là vint l'horreur qu'inspira aux habitans du bourg de Colone, dans l'Attique, la vue du malheureux Œdipe, assis dans le bois des Euménides avec sa fille Antigone. Ils ne se crurent en sûreté, qu'après lui avoir fait expier ce sacrilège par un sacrifice solemnel. (*Œdip. Colon.* 482. 505.) « Allez, lui disent-ils, apportez de l'eau de cette » source intarrissable, puisez-la dans des vases » précieux, dont vous ornerez les anses de ban- » delettes de laine........................ » Tournez vers l'Orient, faites en trois libations. » .... Mêlez-y auparavant du miel; » mais gardez-vous de toucher au fruit de la » vigne........... Tenant ensuite un rameau » d'olivier, adressez vos vœux aux redoutables » déesses......... Suppliez-les vous-même, ou » employez l'organe d'un autre suppliant; don- » nez-leur le nom consolant d'Euménides, & » rendez vous-les favorables par des prieres cour- » tes, prononcées à basse voix. Poursuivez après » cela votre route sans aucune crainte ». Sénéque a décrit dans son Œdipe, un sacrifice offert aux mêmes divinités. Il semble être copié littéralement du poëme des Argonautes, où Médée fait des vœux & des offrandes pour la prospérité de Jason son amant.

» *Hic ut sacerdos intulit senior gradum.*
» *Haud est moratus, præstitit noctem locus;*
» *Tunc fossa tellus, & super rapti rogis*
» *Jaciuntur ignes, ipse funesto integit*
» *Vates amictu corpus, & frondem quatit;*
» *Lugubris imos palla perfundit pedes.*
» *Squallente cultu mœstus ingreditur senex,*
» *Mortifera canam taxus astringit comam:*
» *Nigro bidentes vellere, atque atra boves*
» *Retrò trahuntur...............*

Tout étoit noir & lugubre dans les sacrifices des *furies*. On choisissoit le temps de la nuit & des lieux souterrains (*Eumenides* 1035. 1028.), pour les offrir, parce qu'on croyoit que ces divinités aimoient les flambeaux. On gardoit un profond silence; on ne se permettoit qu'un chant triste & plaintif (*Eumenides* 329.), appellé l'*hymne des furies*, qui portoit la terreur dans les ames: mais on rejettoit avec sévérité les instrumens & la lyre. Le vin étoit proscrit de ces tristes cérémonies, qui en avoient pris le nom de Νηφαλια; ainsi que les *furies* celui de ἀοινοι, abstêmes, ou sobres. Elles n'agréoient pour libations que le miel, le lait & l'eau. Les sacrificateurs (*Suidas.*) étoient vêtus de robes noires. Les sicyoniens leur offroient des brebis pleines & noires, & des fleurs au lieu de couronnes. (*Pausan. Corinth.* 105.) Dans les fêtes appellées Ευμενιδια, jours consacrés aux Euménides, on n'admettoit pour les cérémonies que des hommes & des femmes libres, & d'une vie sans reproche. Des jeunes gens, dit Philon, des familles les plus distinguées distribuoient au peuple des friandises, τραγηματα.

Les seules victimes agréables aux Euménides, étoient les brebis noires, &, selon Élien (*de animal. lib. X. cap. XXXIII.*), les tourterelles blanches. Nous n'avons pu trouver la raison pour laquelle ces oiseaux leur étoient consacrés, ainsi que la plante appellée Conyze (*Pulicaria*). Mais l'usage où étoient les anciens, de faire des torches avec des branches d'arbres résineux, aura fait consacrer aux *furies* le cèdre & le genévrier (*Juniperus*), comparé au cèdre par Pline. (*Plin. lib. XXIV. cap. VIII.*) La stérilité prétendue de l'aulne, dont Aristote dit faussement, que la Crète seule en avoit vu produire des fruits, lui aura mérité le même honneur. (*Ruellius de stirp. natur. pag.* 165.) *Infelices*, dit Pline (*Plini. lib. XVI. cap. XXVI.*), en parlant de l'aulne, du peuplier, &c., *existimantur, damnataque religione, quæ neque seruntur unquam, neque fructum afferunt.* Le chardon-béni, la buglose, le safran, le nerprun & le narcisse étoient aussi consacrés aux redoutables déesses. Eusthate nous apprend, dans son commentaire sur le premier livre de l'Iliade, que le nom de narcisse dérivé, ἀπο της ναρκης, *à torpore*, étoit analogue à la stupeur dans laquelle étoient plongés les coupables à la vue des Euménides. C'est pourquoi on couronnoit de narcisse ceux qui leur offroient des sacrifices. Le safran ne trouvoit sa place que dans

ces

ces mêmes cérémonies. *Infausta*, dit de cette plante (*pag.* 389.) Ruellius, d'après tous les anciens, *sacris omnibus & coronis, quoniam sit lugubris propter Croci metamorphosim.* Le sang que semblent répandre à l'instant où on les brise, le chardon béni (*enicus*), & la buglose (*anchusa*) les avoit (*ibid. pag.* 13.) peut-être fait joindre au safran. Quant au nerprun (*rhamnus*), son autre nom de *Persephonia*, analogue à la Junon des enfers, a pu le faire consacrer aux divinités infernales. Peut-être aussi ne leur a-t-il été consacré (*Ruellius pag.* 322.) qu'à cause de l'usage où étoient les anciens d'en attacher des branches aux portes & aux fenêtres, pour empêcher l'effet des enchantemens : rien n'est aussi confus & aussi fabuleux que les connoissances botaniques des grecs & des romains : c'est pourquoi aucune partie de cet article n'a demandé autant de recherches & de travail.

Les latins rendirent des hommages aux *furies*, mais sous le nom de la déesse *furina*. (*Cicero de natur. deor. lib. III. n°.* 32.— *Festus.*— *Varro de linguâ latinâ.*) Cette divinité étoit d'origine étrusque, & représentoit les trois Euménides réunies en un seul emblême. Les étrusques lui donnoient encore le nom d'*Ancharia*. Fondés par les premiers habitans de l'Italie, les romains en conservèrent le culte. Ils consacrèrent à *Furina* un temple & un bois dans la quatorzième région au-delà du Tybre. Ce bois ne put servir d'asyle au jeune Gracchus. Il s'y retira (*Plutar. vita Gracchi*) pour éviter la fureur du peuple qui venoit d'immoler son frère ; mais il en fut arraché & sacrifié au ressentiment de ses concitoyens. Nous voyons par ce trait combien le culte de *Furina* étoit affoibli dès le temps de ces malheureux tribuns. Elle avoit eu cependant des fêtes & des sacrifices, appellés *furinalia*, qui se célébroient dans le mois d'août, comme nous l'apprenons d'un calendrier gravé sur les anciens marbres. Un des quinze Flamines avoit même été attaché à son temple, & portoit le nom de *Flamen furinalis*. Mais, dit Varron (qui écrivoit sur la fin de la république) & la déesse & le prêtre étoient si négligés, que peu de personnes en connoissoient même le nom, *nunc vix nomen notum paucis*.

On trouve dans le *Museum etruscum* (*pag.* 40.) plusieurs inscriptions latines, & plusieurs autels qui font mention des déesses *Furina* & *Ancharia*. La divinité adorée sous ces deux noms, & sans doute aussi sous celui de Bellone, voyoit couler le sang humain sur ses autels chez les étrusques.

On trouve sur les marbres de cette nation (*ibid.* 194.) des prêtres furieux, appellés *Bellonarii*, qui se battent, se blessent & s'égorgent au pied des autels & des statues d'*Ancharia*. Plusieurs anciens écrivains, Servius (*Æneid.* 8. 839.) & Arnobe en particulier, parlent des sacrifices sanglants offerts par les étrusques aux Euménides & aux mânes. Ils les appelloient *sacra Acheruntia*, & rapportoient leur institution à Tagès, qu'ils faisoient auteur de la science des Aruspices. C'est des étrusques que les romains avoient appris cette science. Elle suivit sans doute leurs armes victorieuses dans tout l'univers, car Mithridate ayant brûlé le bois consacré aux *furies* près d'Athènes, consulta les Aruspices sur ce sacrilège. Ils lui ordonnèrent d'immoler une vierge aux divinités offensées. (*Julius obsequens de prodigiis.*) Cet adroit politique leur obéit avec la soumission d'un prince religieux.

Tels furent chez les grecs, les étrusques & les romains l'origine, le culte & les attributs des Euménides. La superstition des égyptiens leur donna la naissance ; leur divinité fut reconnue ensuite de proche en proche, & adorée par tout l'univers.

FURINA, divinité des voleurs chez les romains, qui avoient établi en son honneur une fête nommée les *furinales*, *furinalia*, dont la célébration étoit marquée au sixième jour avant les calendes de septembre., c'est-à dire, le 26 août : quelques-uns cependant les placent au huit des calendes d'août, c'est-à-dire, le 25 juillet. Cette déesse avoit un temple dans la quatorzième région de Rome, & pour le desservir, un prêtre particulier qui étoit un des quinze Flamines de Rome ; c'étoit le *Flamen furinalis*. Près du temple étoit un bois sacré, dans lequel Caïus Gracchus fut tué. Son nom vient du mot latin *fur*, un voleur. Cicéron (*de natur. deor.* III. 18.) croit pourtant que cette divinité est la même que les furies ; d'autant plus qu'il est parlé quelquefois des *Furines* au pluriel.

D'ailleurs, le bois où fut tué Caïus Gracchus, est appellé par Cicéron, cité plus haut, *lucus Furinæ*, bois de *Furina* ; & par Plutarque, dans la vie des Gracches, le bois des furies, Ἄλσος Ἐριννύων. *Voyez* FURIES.

FURINALES. *Voyez* FURINA.

FURINALIS Flamen. *Voyez* FURINA.

FURNIA, famille romaine, dont on n'a des médailles que dans Goltzius.

FUSTIBALE.

Le *fustibale* étoit un bâton long de quatre pieds, au milieu duquel étoit attachée une fronde de cuir : on s'en servoit avec les deux mains, & il lançoit les pierres presque comme l'onagre.

FUSTUARIUM. *Voyez* BATON.

FUTILE; c'étoit un vase fait en forme de cône renversé, très-large par en haut, & se terminant en pointe par en bas, dans lequel on mettoit l'eau qui devoit servir aux sacrifices de Vesta. Comme c'étoit une irréligion de laisser toucher ce vase à terre, on l'avoit fait de telle façon, qu'il ne pouvoit s'y poser, sans que l'eau ne fût renversée. (*Servius ad Æn. lib. XI, v.* 338.)

FYLLA. *Voyez* ODIN.

Fin du Tome deuxième.

